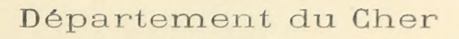

3 1761 07532867 4


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO





Département du Cher

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIES B (Fin), C, D, E (1re Partie)

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES à 1790

RÉDIGÉ PAR MM. BOYER, ARCHIVISTE, ET DAUVOIS, ARCHIVISTE-ADJOINT

CHER

TOME SECOND

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES B (FIN), C, D, E (1re PARTIE)

BOURGES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE HIPPOLYTE SIRE

2, RUE DES ARMURIERS, ET COUR DE L'ORATOIRE

—

1885

2me RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable, et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les archives n'ont pu être constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux Conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,230.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés, et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, et parmi lesquels on remarque Pierre Évrad (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert Delorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'Etat et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou qu'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux; projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création de manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés ; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi voit-on un illustre savant du XVII[e] siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciers, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants connus sous le nom de *maintenue de noblesse* complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et bailliages. A ces documents, concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales, qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux divers variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat ; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient 50 pieds de long,* » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIIIe siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent les progrès accomplis pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du XVIe siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ses institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais reviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scientifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt, et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell'Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation respective des castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les Conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je fais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Ministre de l'Intérieur,

La Valette.

Paris, 15 février 1866.

INTRODUCTION

Le deuxième volume de l'Inventaire des Archives départementales du Cher comprend, avec la fin de la série B, les séries C et D et une partie de la série E. Le volume précédent s'arrêtait au n° 3,958 des Justices seigneuriales, et offrait l'analyse des titres de ces justices comprises sous les trois bailliages de Bourges, Issoudun et Dun-le-Roi ; le présent volume complète cette série par l'inventaire du reste de ce fonds, intéressant les bailliages de Concressault, Henrichemont, Mehun-sur-Yèvre et Vierzon. Cette partie de l'inventaire clôt la section judiciaire au n° B. 4,338.

Sous la série C se classent les grandes administrations financières, économiques, policières, etc. L'Intendance et le Bureau des finances, les Élections, qui se partageaient la Généralité, et cette Assemblée provinciale du Berry, tentative avortée de la participation du pays à son gouvernement par la création des grands corps délibérants des provinces.

Un mot sur ces divers rouages de l'ancienne vie publique, en partie disparus dans l'organisation moderne.

Intendance. — L'établissement définitif des Intendants date, c'est connu, de Richelieu, qui savait devoir rencontrer dans ces officiers les agents les plus actifs et les plus sûrs d'un pouvoir tendant vers une centralisation toujours grandissante.

Ce fut sous Louis XIV que les Intendants se virent appelés surtout à réaliser dans la province l'exécution des volontés du gouvernement ; mais il s'en faut qu'on retrouve aujourd'hui dans les Archives du Cher tous les monuments que cette administration a pu produire durant son règne, car on n'y retrouve guère de titres de l'Intendance de Bourges antérieurs au XVIIIe siècle, et, encore, dans ce nombre ne figurent plus, pour ainsi dire, les liasses des subdélégations, dont la collection a à peu près disparu, vendue, à titre de vieux papiers, dès le commencement de ce siècle, si l'on en croit une tradition verbale qui s'est conservée jusqu'à ce jour.

Ce fonds s'ouvre par les pièces qui intéressent les rapports de l'Intendant avec les administrations communales : nominations du personnel, maires et officiers municipaux, correspondance avec ceux-ci et les subdélégués, relativement aux intérêts des communautés, y occupent la suite des nos C. 1 à 34.

Viennent ensuite les établissements de bienfaisance : Dépôts de mendicité, Bureaux de charité, Hospices et Hôpitaux. — Nos C. 35 à 41.

Ces derniers numéros sont suivis de cinq autres, concernant la police, les voitures publiques, le roulage, la poste aux lettres.

Après quoi la maréchaussée et les chiourmes. Puis viennent les affaires militaires : d'abord la milice, cette création de Louvois. Cette portion, qui ne part que de l'année 1723 (nos 65 à 102), comprend, outre la milice provinciale proprement dite, les casernements de troupes, les étapes et convois de soldats, les hôpitaux militaires, les poudres et salpêtres, enfin les invalides.

La partie des ponts et chaussées, qui ne renferme que 22 numéros (C. 103-125), doit ce petit nombre au partage de cette spécialité administrative entre l'Intendant, le Bureau des finances et l'Assemblée provinciale. Le service des turcies et levées et les détails sur la navigation des rivières de la province donnent à cette partie un grand intérêt.

Elle se complète par les travaux d'entretien des édifices religieux dans les paroisses et les exploitations de bois du Domaine pour les constructions maritimes.

La statistique, qui s'ouvre par le n° 138, fournit de précieuses indications sur la population des paroisses, l'état des finances dans toute la Généralité, la répartition de la taille, de la capitation, des vingtièmes, des octrois et autres impositions, ainsi que sur les droits domaniaux, les gabelles, etc.

Cette série s'arrête au n° C. 309.

Viennent enfin les arts et les sciences, l'agriculture, l'industrie et le commerce, qui comptent 11 numéros, de C. 311 à C. 322.

Cette section est terminée par l'intéressante correspondance du premier administrateur de la Généralité avec les divers ministères. Cette suite de documents, si pleine de renseignements, s'ouvre avec l'année 1728, pour s'arrêter, malheureusement trop tôt, à l'année 1735. Le surplus en a disparu, à l'exception d'une dernière liasse qui comprend la correspondance des années 1477-1777 et qui clôt, par le n° 337, une série qui part du n° 323.

Élections. — La Généralité, division territoriale avant tout financière, était partagée en Élections ou districts d'impositions, tirant leur nom de la qualité d'Élu affectée aux officiers qui leur étaient préposés, chargés, chacun dans sa circonscription, de la répartition de l'impôt et de la connaissance des causes contentieuses qui en pouvaient résulter et dont l'appel allait à la Cour des aides.

Sept Élections se partageaient la Généralité de Bourges : c'étaient, avec Bourges, celles d'Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand-Montrond et La Charité-sur-Loire. Toutes ces Élections, sauf une, dans la dernière constitution territoriale, sont devenues des chefs-lieux d'arrondissement.

Les Archives de trois de ces Élections, la première et les deux dernières, sont les seules que le Cher ait conservées, parce que c'étaient les seules où le département fût intéressé, uniquement pour l'Élection de Bourges, et concurremment avec les départements de l'Allier et de la Nièvre pour celles de Saint-Amand et de La Charité. Les quatre autres appartenaient au département de l'Indre.

L'Élection de Bourges comprend 246 numéros, de C. 338 à 584. Celle de Saint-Amand ne compte que 89 numéros, de C. 584 à 673, et celle de La Charité, seulement 9 numéros qui vont jusqu'à C. 684.

Les liasses et registres de cette section sont occupés par les procès-verbaux de nomination des collecteurs et des syndics pour la recette de l'impôt dans les paroisses, ainsi que les rôles des diverses impositions réparties entre celles-ci ; les exploits et contraintes des huissiers des tailles, les déclarations par les contribuables de leurs changements de domicile et celles des défrichements, de nature à changer le chiffre de l'imposition foncière ; enfin, les réceptions des commis aux aides. Les registres et plumitifs conservent toutes les procédures qui, depuis 1630, date du plus ancien de la collection, ont été motivées par la répartition et le prélèvement des taxes et contributions.

Ce dernier ordre de documents manque pour l'Élection de La Charité, ce qui explique le petit nombre des articles de cette dernière portion.

Il ne faut pas omettre, en tant que particularité notable, la présence du registre coté 525 et qui est un plumitif, à la fois de l'Élection et du Grenier à sel de Bourges, ce qui n'a pu se motiver que parce que le personnel des deux greffes était le même. C'est d'ailleurs et certainement à la réunion dans ce registre des causes de l'Élection à celles du Grenier, qu'il a dû d'être joint aux autres de

ce genre, car c'est le seul article du fonds des gabelles que possèdent les Archives du Cher. On ne sait ce que sont devenues les autres pièces de cette catégorie.

Bureaux des finances. — Les opérations des Élus se faisaient d'accord avec l'Intendance et le Bureau des finances. Voici, en quelques mots, le rôle que chacun de ces corps jouait dans l'assiette et la répartition de l'impôt. Le brevet de la taille ou compte des impositions, arrêté en Cour, était délivré à chaque Généralité pour y être vérifié par l'Intendant et les Trésoriers des finances, sur l'avis desquels on délivrait les commissions aux Élus, chargés de la répartition par paroisses, ce qui donnait lieu à leurs *chevauchées* ou tournées dans chacune d'elles.

L'Intendance avait été créée par la Couronne, jalouse des libertés publiques, comme concurrence à l'influence des grandes compagnies judiciaires et administratives à la fois, surtout de celles qui maniaient l'impôt, ainsi que c'était le cas pour les Bureaux des finances. Mais l'Intendant ne partageait pas seulement avec les Trésoriers ces importantes attributions financières, juge de police à la fois, il leur enlevait encore une grande partie de la juridiction voyère. Toutefois, il restait aux Bureaux des finances une spécialité qu'ils avaient conservée, c'était l'administration domaniale.

Ces Bureaux, qui relevaient de la Chambre des comptes, étaient le produit de la réunion de deux institutions, primitivement distinctes, celles des Trésoriers de France et celles des Généraux de finances : les premiers, préposés à l'intendance du Domaine, les seconds à la perception des aides.

Une des principales attributions qui resta propre aux trésoriers, comme juges du domaine, ce fut de recevoir les fois et hommages et les aveux et dénombrements des fiefs mouvants de la couronne. Les titres de cette nature, assez nombreux dans les Archives du Cher, sont aux rangs des plus intéressants parmi ceux qui s'y conservent.

La spécialité de la voirie occupe les 27 premiers numéros du fonds : C. 685-712. Ils intéressent la confection et l'entretien des voies de communication, le pavage, les alignements à quoi il faudra joindre les octrois, les gages d'officiers et la comptabilité générale. Les impots, qui viennent ensuite, ne sont représentés que par 26 numéros. La maréchaussée et les affaires militaires ne comptent ensemble que deux articles : C. 747-748.

La plus grande partie du fonds est remplie par les dossiers et les registres de la juridiction domaniale. Cette série va du n° 749 au n° 897. Là figurent les questions d'apanage et d'engagement du domaine, les baux, les titres de péages et d'aliénations.

Dans cette partie se trouve classée, un peu arbitrairement, une suite de quatre registres, qui sont les rôles de l'imposition établie sur le clergé de 1586 à 1596. (C. 807 à 810).

Les lièves et terriers et la longue suite des hommages et des dénombrements de fiefs, qui partent du XIVe siècle (1380) et du n° 811, aboutit, à la veille de la Révolution, au n° 897, en y comprenant les saisies féodales, dont les titres complètent cette section.

Les numéros suivants concernent le personnel administratif de la Généralité, jusqu'au n° 912, avec lequel commence la série des articles réservés à la juridiction du bureau jusqu'au n° 950.

Avec le n° C. 951, s'ouvre une série d'une importance non moins grande que celle de la précédente, et qui ne se clôt qu'avec le n° 1,076, embrassant la période de 1550 à 1790, c'est la suite des registres d'attache et d'expéditions du bureau. Elle offre une mine riche en renseignements sur les faits et les hommes, les provisions d'offices et de dignités dans la province du Berry pendant deux siècles et demi.

Assemblée provinciale. — On sait que le Berry fut choisi pour être le lieu d'essai de ce nouveau

rouage de gouvernement, que la royauté, à la veille de la Révolution, songea à créer dans les provinces, sous le nom d'Assemblées provinciales, et qui devait être le prototype des futurs Conseils généraux des départements.

Ce fut en vertu d'un arrêt du Conseil du 12 juillet 1778 que fut fondée cette institution. La première Assemblée provinciale dut se réunir à Bourges dans le mois d'octobre suivant.

Ses principales attributions étaient la répartition de l'impôt et la confection des grandes voies de communication, ainsi que l'examen des grandes questions agricoles, industrielles et commerciales. Dans l'intervalle des sessions, un Bureau intermédiaire continuait ou préparait l'instruction des affaires dont l'Assemblée pouvait avoir à connaître.

Cet établissement constituait un empiètement sur l'autorité des Intendants, qui lui furent hostiles, et cette cause d'embarras, jointe à des difficultés d'autres sortes, fit que, après avoir traîné jusqu'en 1786, une existence de moins en moins active, l'Assemblée provinciale du Berry cessa à ce moment de se réunir, se survivant, pour ainsi dire, dans son Bureau intermédiaire, qui ne disparut qu'en 1789.

Les procès-verbaux de cette Assemblée ont été imprimés en trois volumes in-4°. Ce qui a été recueilli en original de ses travaux et de ceux de son Bureau se conserve aux Archives du Cher, où l'ensemble forme 231 articles, cotés de C. 1,089 à C. 1,320. Les titres relatifs à la constitution de l'Assemblée, en petit nombre, et ceux qui intéressent les impositions vont jusqu'au n° 1,237. Le reste est presque entièrement consacré aux travaux publics. On a à regretter, dans cette portion, la disparution des cartons, au nombre d'une quinzaine, contenant les plans des voies préparées dans toute l'étendue de la province sous l'inspiration de l'Assemblée. Cette collection a fait partie des pertes causées par l'incendie des Archives du Cher en 1859.

Seuls, les trois avant-derniers articles de cette série sont afférents aux questions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Enfin, le dernier concerne la convocation des États généraux qui vient clore naturellement la série des opérations de l'Assemblée provinciale, que l'Assemblée nationale allait définitivement faire disparaître.

Avec la série D, nous entrons dans le domaine de l'instruction publique et nous pouvons consulter les titres de l'Université de Bourges et de quelques collèges de la province.

Université. — La fondation de l'Université de Bourges est due à l'initiative de Louis XI, qui se souvenait qu'il était né dans cette ville. Les lettres qui l'établissaient sont datées du mois de décembre 1463, confirmées par d'autres lettres royales du 24 septembre 1466, que motiva la résistance du Parlement de Paris à l'enregistrement des premières. Elles réglèrent sa constitution et ses privilèges sur le modèle de ceux des Universités de Paris, Orléans, Toulouse et Poitiers. Le pape Paul II avait confirmé cet établissement par une bulle du 12 décembre 1464.

L'Université fut installée en mars 1467, dans le couvent des Jacobins. Quant aux actes solennels, aux examens, ils eurent lieu d'abord dans l'église cathédrale de Saint-Étienne. Après l'abandon de l'ancien Hôtel-Dieu de la ville, qui fut transféré, en 1529, en dehors de l'ancienne cité, ses bâtiments, demeurés libres, devinrent, sous le nom : *Les Grandes-Écoles*, l'hôtel de l'Université. Toutefois il ne s'y fit que les lectures de droit et de médecine.

L'Université de Bourges était divisée en *nations*, qui furent primitivement au nombre de quatre et distinguées par les dénominations de France, Berry, Aquitaine et Touraine, auxquelles vinrent se joindre plus tard la Nation Germanique, comprenant en général tous les étrangers, qui y affluèrent au XVIe siècle.

La seule des quatre Facultés la composant (théologie, droit canon et civil, médecine et arts ou

lettres), qui ait joui d'un réel éclat, fut celle de droit. Après la mort du célèbre Cujas, et grâce au mouvement de réaction qui suivit les guerres de religion, cette Faculté s'obscurcit comme les autres, et la réputation de l'école passa à la Faculté des arts, accaparée par les Jésuites, qui, en 1575, avaient obtenu d'Henri III la direction du collège Sainte-Marie, et, après s'être fait immatriculer en 1634 à la Faculté de théologie, finirent par absorber la Faculté des arts, qui ne se distingua plus de leur collège.

L'Université de Bourges n'existait plus que de nom lorsque éclata la Révolution qui acheva sa ruine.

Les Archives du Cher possèdent ce qui reste de l'ancien chartrier de cette Université, qui se borne à 31 articles, tant liasses que registres. La pauvreté de ce fonds s'explique par la destinée que ces titres ont eue pendant la période qui sépare la fermeture de l'école de leur entrée dans les Archives du département. Conservées dans la famille du dernier recteur, elles y furent l'objet de dilapidations répétées, qui en ont fait disparaître la plus grande et la plus intéressante partie, et notamment les titres les plus anciens. Le premier qu'on possède, et qui a été emprunté à un autre fonds, est daté de 1488, et relatif aux privilèges de l'établissement.

Voici l'économie générale de cette collection, qui se borne en somme à peu près aux titres de l'École de droit. Une première liasse concerne la fondation, les statuts et l'organisation de l'Université. Les trois suivants intéressent les privilèges et exemptions dont elle jouissait, y compris le privilège des messageries, auquel est spécialement affectée la liasse D. 4.

Viennent ensuite les titres de la Faculté de droit, tant civil que canonique : registres des délibérations de l'école, livre du recteur, livres matricules des écoliers et des gradués, livres d'inscriptions pour les examens, de réceptions des gradés de droit civil et de nomination des bacheliers en droit canon.

La partie la plus ancienne de la collection, outre les quatre premiers numéros, comprend la suite de ceux qui vont de D. 26 à D. 31, et qui contient le livre du recteur, de 1561-1562, ainsi que les réceptions de grades et nominations de bacheliers. Toute cette partie s'arrête à 1700. Le reste embrasse les XVIIe et XVIIIe siècles. Une lacune d'un siècle (1585 à 1680) existe dans les registres de réception, entre D. 28 et D. 29.

Collèges. — Les premières bases du collège Sainte-Marie, de Bourges, furent jetées, dans les dernières années du XVe siècle, par un docteur en théologie du nom de Rogier; un peu plus tard, en 1504, il chargea du soin de continuer et d'assurer son œuvre la duchesse Jeanne de Valois, femme répudiée de Louis XII, retirée dans la capitale du Berry, qui lui avait été constitué en apanage. Elle y fonda dix bourses pour autant de pauvres écoliers, qui devaient être frères convers de l'ordre des Annonciades, établi par elle à Bourges. Cette institution fut ainsi purement ecclésiastique.

En 1572, les Jésuites furent mis à la tête de l'établissement, et ils y restèrent jusqu'à l'époque de leur dernière expulsion. La faveur royale ne cessa de les y accompagner. Ils surent d'ailleurs y former des hommes remarquables, parmi lesquels il suffira de rappeler une des principales illustrations de l'ordre, le père Bourdaloue, qui en était issu.

Lorsque les Jésuites furent chassés de France, en 1762, il y eut un intervalle de vingt-quatre ans pendant lequel l'administration du collège fut mise en régie. En 1786, les Pères de la Doctrine chrétienne en prirent la direction. La Révolution supprima cet établissement et le remplaça, en 1795, par l'École centrale.

Des donations diverses avaient constitué à cet établissement un riche patrimoine, tant dans le Haut que dans le Bas-Berry (Cher et Indre). Il s'était vu réunir certains bénéfices hospitaliers et reli-

gieux, comme l'ancienne ladrerie de Saint-Lazare de Bourges, les prieurés de la Comtale dudit Bourges, de Blancafort, d'Yvernault, Mers et Genouillat, et avait reçu de divers bienfaiteurs les terres et seigneuries de Lazenay près Bourges, Niherne, Surins, Yvernault, Bretagne. Les titres relatifs à ces propriétés forment la plus grande partie du fonds, où ils comprennent 340 numéros, de la cote D. 40 à la cote D. 386, y compris les inventaires. Les huit premiers numéros (D. 32 à D. 39) sont relatifs à la fondation du collège, à ses privilèges, à l'installation et à l'historique des congrégations qui l'ont successivement possédé ou régi.

Les titres du collège de Vierzon, qui se classent sous les cotes D. 387-398, partent de l'année 1569, en raison de l'union à cet établissement de l'hospice de Saint-Lazare de la ville de Vierzon, qui date de cette époque. Mais ceux de ces titres qui intéressent l'administration intérieure de l'établissement et les particularités relatives à l'instruction publique ne sont pas antérieurs à 1763.

Cette série se termine par une liasse peu intéressante des titres du collège de Charenton (Cher), dont les pièces sont comprises entre les années 1737 et 1739 (D. 399).

Féodalité. Bourgeoisie. — La seconde moitié du volume est consacrée à une partie de la série E, celle qui intéresse l'histoire des principales classes de la société, la noblesse et la bourgeoisie. On ne saurait contester le haut intérêt qui s'attache à toute la première portion de cette section, à celle qui est comprise sous la rubrique *féodalité*. C'est, dans l'ordre civil, celle qui peut représenter les plus vieux souvenirs locaux. Si le fonds du bureau des finances nous a offert, groupé dans le cadre des mouvances, le tableau des grands fiefs de la province, cette portion de la série E nous conserve les titres particuliers des maisons importantes qui ont successivement détenu une grande partie de ces terres.

Le comté de Sancerre et la principauté souveraine de Boibelle-Henrichemont, qui ouvrent la marche, n'y sont malheureusement représentés que par un petit nombre d'articles.

Les principales terres qui figurent ensuite, et pour lesquelles nous devons nous borner à un dénombrement, sont, dans l'ordre de leur importance :

D'abord, et en raison du nom, celles des Béthune (Sully et Chârost), qui y apparaissent avec leurs importantes seigneuries d'Orval et de Saint-Amand-Mont-Rond, dont le rôle a marqué si puissamment dans les troubles de la Fronde. La baronie de Charenton, Meillant et les terres de Bruère et d'Épineuil, qui figurent comme dépendances, complètent un groupe féodal où se retrouve le souvenir de l'antique famille des Seuly ou Sully, qui, des bords de la Loire, étendait son domaine sur ces parages du futur Bourbonnais. La terre de Chârost vient compléter cet ensemble de domaines réunis par les Sully de la deuxième époque.

Il faut citer ensuite la terre de Menetou-Salon, grâce à laquelle nous devons la conservation des titres si curieux de la famille Pot de Rhodes. L'incendie de 1859 y a fait, il est vrai, de regrettables lacunes. Toutes cependant ne sont pas irréparables ; ainsi M. de Girardot en avait tiré la correspondance diplomatique d'un des membres de cette famille, ambassadeur en Ecosse sous Henri II, et qu'il a livrée à l'impression.

Les titres du marquisat de Villequiers, ancienne baronnie de Montfaucon, sont un héritage des Letellier de Courtanvaux. Sous ce nom se groupent les seigneuries de Baugy, du Breuillet, de Berlière, d'Azy, de Chassy et de Menetou-Couture.

Le marquisat de Sancergues fait passer successivement sous nos yeux les familles de La Barre, de Senneterre, d'Estrappes, de La Briffe et la baronie de La Guerche, les familles de Bar et de Fougières.

Celle des Aix-d'Angillon part des Lagrange de Montigny pour aboutir au nom des [illegible] de Chauvigny.

Le diplomate du Buat s'y rencontre comme seigneur du comté de Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, etc.

Notons encore la baronie de Culan, Préveranges et Sidiailles, qui, avant d'appartenir au prince de Croÿ, de qui ses archives nous sont arrivées, avait passé dans les familles des Sully, des Condé, des Letellier. Comme dépendance, s'y joint la terre bourbonnaise de La Roche-Guillebaut. Il est bon de signaler qu'en dehors de l'importance des titres qui le constituent, ce fonds se distingue encore par l'abondance des plans qu'il contient.

Ajoutons maintenant, et de suite : les seigneuries de Saint-Florent-sur-Cher et de Saint-Caprais, appartenances de la famille de Bussy ;

Les La Ferté Senneterre, avec leur terre de Menetou-sur-Cher, dont une seule liasse (E. 728) figure aux archives du Cher ;

Les de Billy, avec les terres de Chassy et Villiez ;

Les de Boisrenaud, avec Sagonne, qu'illustra Mansard ;

Les de Bonneval, avec leur terre de Bannegon ;

Les de Gamaches, avec Saint-Germain-des-Bois, Jussy et Quincampoix ;

Gassot de Lavienne, propriétaire du célèbre hôtel bâti à Bourges par Jacques Cœur, et dont les possessions s'étendaient dans plus de vingt paroisses du département. On peut citer, parmi celles-ci, les terres de Contres et de Boisbuart, d'Allogny, de Mardelon, de Galifard, etc.

Viennent ensuite : Gayaut de Vic, seigneur des Héraux, de Liénesse et de Maubranches ;

Les Labbe de Saint-Georges, de qui proviennent les titres de St-Georges-de-Moulon et de la Motte-Cochon ;

Les Levis de Charlus, qui nous transportent dans l'Allier avec leur terre de La Tournelle ;

Les de Maupas, seigneurs de Morogues et de Parassy.

L'importante terre de Lignières, aujourd'hui à la famille de Bourbon, n'y est représentée que par trois articles. (E. 863-865.)

Il faut signaler encore les de Senneville, avec leur terre de Cerbois et de Verger, et les de Watters, avec celle de la Maison-Fort.

Terminons, enfin, par un nom dont la célébrité a toute la vivacité d'un fait contemporain, nous voulons parler de la famille des Rochefort-Luçay, par laquelle nous croyons devoir clore cette liste.

A côté de la noblesse, se place la bourgeoisie, qui a aussi ses Archives. Nous ne sommes plus ordinairement là en présence d'illustrations séculaires, dont les annales historiques ont retenu le souvenir, attaché aux hautes charges de l'État et à la possession des grandes terres [illegible], des seigneuries importantes de la province. Ce sont de modestes fonctionnaires, des nobles de cloche, des marchands, moins encore. Il ne s'agit plus ici de « noble messire », de « haut et puissant [illegible] », mais simplement de « prudent ou honorable maître » un tel.

Si l'on en excepte un certain nombre de noms, la ligne de séparation entre ces deux fractions de l'ancienne société ne s'établit pas toujours facilement, en vertu de cette force intime qui anime tous les éléments du corps social et pousse les individualités composant chaque groupe à aspirer constamment vers les groupes supérieurs. Par suite, d'incessants échanges tendent à s'opérer entre eux, ainsi que des mélanges, qui rendent parfois difficile à fixer le classement des familles dans l'une ou l'autre de ces catégories. Notre loi déterminante pour établir une distinction entre les deux a été surtout la propriété féodale, lors même qu'elle ne se joignait pas à la grandeur du nom ou du titre. Nous

avons donc fait rentrer volontiers dans le cadre de la noblesse la bourgeoisie noble, ce qui ne laisse guère, parmi les bourgeois proprement dits et les familles sans titres, que les noms se recommandant par eux-mêmes.

Dans cet ordre d'idées, on y rencontre au premier rang les membres du clergé, les modestes desservants des paroisses, ceux qui vivaient de la portion congrue, puis les officiers de justice et d'administration, les échevins, etc., qui nous fournissent les noms des Gougnon, Riglet, Thiboust, Bouer, Jaupitre, Damours, ou des financiers comme les Lallemand; dans la classe industrielle et commerciale, des imprimeurs-libraires comme Cristo, des usiniers comme Touplain, etc. Et, aussi par rencontre, telle de ces célébrités de hasard, dont la fortune capricieuse a maintenu le nom dans des spécialités mal définies, comme il est arrivé pour la famille de Lebel, le valet de chambre bien connu de Louis XV.

Les plus anciens titres de cette série appartiennent aux XIVe et XVe siècles (Bouer, Lallemand); les derniers sont contemporains de la Révolution, et proviennent, la plupart du temps, des séquestres imposés chez les suspects de l'époque, de même que la presque totalité des titres composant la section nobiliaire sont le produit des confiscations exécutées à la même date sur le mobilier des familles émigrées.

La série E se continuera dans le 3e volume de l'Inventaire par la publication des minutes de notaires et des archives des communautés municipales.

L'Archiviste,

H. BOYER.

Mai 1[illegible]8

Département du Cher.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(COURS ET JURIDICTIONS.

Justices seigneuriales (suite).

JUSTICE DE LA BARONNIE DE LA CHAPELLE-D'ANGILLON.

B. 3959. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1664-1709. — Enquête par Thomas de La Thaumassière, commissaire enquêteur, à la requête de Anne Guyon, procédant sous l'autorité de Gilbert Durand, son curateur, demanderesse, contre Jeanne Creteau, veuve Louis Tremeau et Jeanne Tremeau, sa fille, par laquelle enquête il est établi que ladite Guyon a fait son apprentissage du métier de lingère à La Chapelle-d'Angillon. — Information criminelle contre Louis Chenu, Esme de Rigault, sieur du Crotet et autres, accusés d'avoir tué en duel le sieur de Méaut de la Baronnerie. — Requête de Jacques Desbans, seigneur Des Roches, enseigne de la colonelle du régiment de Saulieu, impliqué dans l'affaire, à l'effet d'être élargi, et ordonnance d'élargissement en sa faveur rendue par le procureur fiscal général du duché-pairie de Sully-sur-Loire, dont dépendait la justice de La Chapelle-d'Angilon. — Appel par Étienne Chesnay, sergent royal, et Jean Hervin, tailleur d'habits, d'une sentence rendue contre eux par le bailli d'Ivoy-le-Pré dans une affaire de succession où ils étaient co-héritiers.

B. 3960. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1724-1744. — Inventaire des meubles et effets dépendant de la communauté entre demoiselle Elisabeth de Vailly et Jean-Baptiste Lemaistre, son mari, procureur en la justice de La Chapelle. — Vente et discussion des effets et meubles dépendant de la succession de défunts Charles Rabillon et Anne Lebas, sa femme, à la requête de Étienne Bertin, tuteur de leurs enfants mineurs. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de défunts Pierre Lerat et Anne Berton, sa femme; nomination de tuteur aux enfants mineurs.

B. 3961. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1745-1748. — Inventaire et apposition de scellés au domicile de défunts Pierre Pinaut, huissier à La Chapelle-d'Angillon, et Marie-Françoise Durand, sa femme; nomination de tuteur aux enfants mineurs. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Jacques Bureau, fils mineur de défunts Jean Bureau et Françoise Reuillard. — Procès-verbal d'enquête de vie et mœurs de Pierre Lebeau, demandant un emploi de sergent dans la justice de La Chapelle. — Contrat de mariage entre Louis Champault, laboureur à Ivoy-le-Pré, et Jeanne Roux, veuve en premières noces de Jacques M[illegible], meunier dans ladite paroisse.

B. 3962. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1749-1750. — Inventaire des meubles et effets communs entre [illegible], veuve de [illegible], et ses enfants mineurs. — Procès-verbal constatant l'évasion des prisons de La Chapelle-d'Angillon de Jacques [illegible].

vaisselle, seize plats, trois douzaines et demie d'assiettes, deux jabbes (tasses), le tout en étain, pesant soixante livres; une tourtière, une bassinoire, deux casserolles, deux marmites de cuivre rouge et jaune, une chaufferette, une passoire, un réchaud de cuivre, une grande poële, deux poëlons, deux broches, une léchefritte, une paire de mouchettes, six chandeliers, six cuillers, six fourchettes, six couteaux à manche d'argent, trente-et-un draps, quatorze nappes de toile commune, quinze douzaines de serviettes de belle toile, deux douzaines de toile commune; enfin deux vaches; tous lesquels objets le testateur estime valoir au plus 800 livres; plus les bestiaux servant à l'exploitation du lieu des Blanchards. Il déclare, en outre, avoir en monnaie courante la somme de 2,500 livres.

JUSTICES DE LA CHATELLENIE DE BAUJEU, SENS ET NEUILLY-EN-SANCERRE.

B. 3981. (Liasse.) — 124 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1710-1771. — Apposition des scellés au domicile et après le décès de Anne Pillet, veuve de Antoine Ribert, paroissiens de Sens. — Nomination de tuteur à François Vatan, fils mineur de défunt François Vatan et de Jeanne Faron. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de François Desreaux, fils mineur de défunts Jean Desreaux et Françoise Girault.

B. 3982. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1772-1777. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts François Barat et Marie Dubois. — Proclamat des biens des enfants mineurs de défunts Philippe Charlon et Catherine Buchet. — Apposition de scellés et inventaire au domicile et après le décès de Claude Roy, veuf de Marie Charlon. — Foi et hommage de la terre de Reigny, paroisse de Crézancy, à dame Gabrielle-Pauline de Boutillier, dame du palais de la Reine, épouse non commune en biens de Jean-Balthazar, comte d'Adhémar, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas autrichiens, par dame Jacqueline-Louise Perrinet, veuve, dame du Pezeau, comme fille et héritière d'Étienne Perrinet de Jars. — Autre, de la même à la même, pour la seigneurie du Crotet, située paroisse de Sens-Beaujeu. — Autre, à la même, par 18 paroissiens de Menetou-Ratel et lieux circonvoisins, pour le fief de Folemprise, situé paroisse du dit Menetou, dans la justice et la mouvance de la châtellenie de Beaujeu. — Dénonciation par les gardes de la seigneurie de Beaujeu, pour fait de chasse, contre Jean Alaberte, concierge du château de Boucard, et Louis Dion, fermier de la même terre. — Procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Sens-Beaujeu pour élire les gardes-vignes de la paroisse, et acte de la *bannée* des vendanges pour l'année 1777.

B. 3983. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1778-1783. — Apposition de scellés à la maison curiale de Sens-Beaujeu après le décès de Claude-François Combet, curé de la paroisse. — Bail judiciaire des biens et héritages des enfants mineurs de défunts Jean Moreux et Jeanne Chevrier, vignerons à Bué. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts François Chicot, meunier au moulin de Moru, paroisse de Neuilly-en-Sancerre, et Anne Lavice.

B. 3984. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°; 26 feuillets, papier.

1766-1782. — Comparution devant Pillet, lieutenant, de François de Mesgrigny, marquis de Vandœuvre, baron de Couchy, seigneur de Montmartin, Gelles, Chambolles, Morée, Brochon, etc., conseiller du Roi en ses conseils, grand écuyer tranchant, et porte-cornette blanche, assisté de André Gressin, procureur fiscal, qui déclare prendre et accepter la garde noble de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec Françoise-Henriette du Mesnil-Simon, dame de Beaujeu, Sens et Neuilly. — Le procureur de la seigneurie contre François Torterat; requête afin que le défendeur qui a enfreint la banalité des moulins de Monseigneur, en portant son grain moudre ailleurs, soit condamné à verser le prix de la mouture, à peine à l'avenir, en cas de récidive, de payer 50 livres d'amende. — Intervention du sieur de Compaing, nouveau propriétaire de la métairie où demeure Torterat, qui s'oppose et demande au seigneur de Beaujeu la production des titres qui établissent ses droits de banalité. Ces droits sont de toute antiquité, répond le procureur fiscal, et Torterat et ses auteurs, habitant la dite métairie, y sont soumis comme serfs de la seigneurie.

JUSTICE DE LA CHAPELOTTE.

B. 3985. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1784-1789. — Sentence en faveur de Pierre Miron, laboureur, et Marie Ruellé, sa femme, demandeurs en licitation de la manœuvrerie du Colombier, située paroisse de Jars, contre Pierre Preslier, Marie-Jeanne Ruellé et autres. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de André Chigot et Marie Moriset, paroissiens de La Chapelotte. — Émancipation de Étienne et Thérèse Bertin, enfants mineurs de Jean Bertin et de Françoise Derouet, pro-

noncée à la requête de la femme Derouet, tutrice naturelle. — Procès-verbal de la levée des scellés apposés au domicile de Jacques Giraudon, laboureur à La Chapelotte, après le décès de Jeanne Tranchault, sa femme.

B. 3986. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°; 32 feuillets, papier.

1769-1789. — Provisions de procureur fiscal accordées à Jean Thomas, avocat en parlement, par Gabrielle-Pauline de Boutillet, dame du palais de la Reine, veuve en premières noces de Roch de Valabelle, et femme en secondes noces de messire Jean-Balthazar, comte d'Adhémar — Montfalcon, des 1ers comtes d'Oranges et Montélimart, sieur de Vaquerolles, La Barbin, colonel du régiment de Chartres infanterie, la dite de Boutillet, dame de La Chapelotte, Sens-Beaujeu et dépendances. — Comparution de Jean Elleau, syndic de la paroisse de La Chapelotte, qui donne le procès-verbal de la décision prise par les habitants et propriétaires des prés communs au sujet de leur garde et de pacage des bestiaux; défense est faite à toute personne de conduire pacager, dans la prairie de Vernon, sous peine de 300 livres d'amende, conformément à l'arrêt du Parlement.

JUSTICE DE LA BARONNIE DE VAILLY.

B. 3987. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1731-1748. — Nomination de tuteur aux six enfants mineurs de Étienne Butet et Marie Rimbaut. — Procès-verbal dressé contre Jean Panisset, prêtre, curé de Thou, pour avoir outrepassé ses droits en faisant lui-même la police des cabarets pendant le chant des vêpres, le jour de l'*assemblée* de la paroisse. — Vente et discussion des meubles et effets mobiliers appartenant aux enfants mineurs de Pierre Léger et Marie Mercier.

B. 3988. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1745-1752. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit des enfants mineurs de Jean Bardin et Marie Ragu. — Jugement au profit de Marguerite Bouchet, veuve Charles Péronnet, demanderesse, contre Louis Toussaint, défendeur, accusé d'avoir, avant le terme convenu, chassé la demanderesse de la chambre qu'il lui avait affermée. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de Jean Marnier et de Marie Pellerin, sa femme.

B. 3989. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 1 parchemin.

1753-1759. — Jugement au profit de Guillaume Redron, maître charron à Thou, demandeur, contre Charles Besle, manœuvre, défendeur, accusé d'avoir fait passer ses bestiaux dans le pré du demandeur avant l'enlèvement de la récolte. — Autre, au profit de Silvain Sennée, propriétaire, demandeur, contre Charles Mellot, marchand de bois, accusé d'avoir coupé des chênes futaies sur les héritages du demandeur. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Marie-Madeleine Lelièvre, fille mineure de défunt Louis Lelièvre et de Marie Ligne.

B. 3990. (Liasse.) — [illegible]

1760-1766. — Apposition de scellés au domicile et après le décés de Antoine Dallois, laboureur au domaine des Garniers d'en haut, paroisse de Vailly. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Jean et Marie Gaugué, enfants mineurs de Silvain Gaugué et Marie Bedu. — Bail judiciaire du revenu des biens de Marie Augy, fille mineure de défunts Charles Augy et Marie Planzou.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible]

1767-1777. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de M. Paniset, curé de la paroisse de Thou. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de Guillaume Redron et Jeanne Vannier, laboureurs aux Galliots, paroisse de Vailly. — Compte de tutelle rendu par Jacques Thibaut, tuteur des enfants mineurs de défunts Jean Doucet et Anne Touzeau.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1778-1784. — Émancipation de Jean et Madeleine Foucher, enfants mineurs de défunts Jean Foucher et Anne Jublot, paroissiens de Vailly. — Proclamat pour la licitation de jouissance d'une manœuvrerie située au village de Beaufol, paroisse d'Assigny. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Jean-Jérôme Gauchery, maître chirurgien à Vailly.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1785-1790. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de François [illegible] et de [illegible], laboureurs au Chezal-Guénou, paroisse de Thou. — Apposition des scellés au Moulin-Neuf, paroisse de Thou, [illegible] de Gilbert et Charles Meunier, fils majeurs et cohéritiers de François Meunier et Anne [illegible]. — [illegible] au profit de Benoît Viellard, maître pionnier à Villegenon, demandeur, contre Louis Malchin, laboureur au village des Galliots, défendeur, accusé d'avoir injurié et diffamé le demandeur.

d'Ennordres. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Silvain Jouannin, laboureur, et de Marie Badon, sa femme, paroissiens de Mery-ès-Bois.

B. 3976. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1773-1778. — Lettres de ratification des ventes passées par devant notaire dans le bailliage de La Chapelle. Noms des immeubles aliénés : la manœuvrerie des Berlandières, paroisse de Blancafort; celle des Beauvais ou Brelots, paroisse de Méry-ès-Bois; le lieu des Gorins, paroisse d'Autry; le lieu de la Pointe et la manœuvrerie de la Chaudière, paroisse d'Oizon; la manœuvrerie du petit Boulat, paroisse de Poilly; la métairie des Chênes et la manœuvrerie des Damons, paroisse de Sury-ès-Bois; la maison de la Boulasse, au bourg et paroisse de Saint-Brisson; le domaine du Puits, paroisse de Barlieu; la métairie des Girauds et la locature des Quenauds, paroisse d'Ivoy-le-Pré; la manœuvrerie de la Bruxellerie, paroisse de Dampierre-en-Crot; celle des Bertons, paroisse de Barlieu; le lieu et château de Beauregard, paroisse de Saint-Firmin-sur-Loire; le domaine de Fort, paroisse de Boulleret; la manœuvrerie de Sassier, paroisse de Saint-Firmin; le lieu des Depons, paroisse de Cernoy, etc.

B. 3977. (Liasse.) — 145 pièces, papier

1779-1784. — Lettres de ratification de vente. Noms des immeubles vendus : la terre et seigneurie des Chaises, paroisse de Sainte-Gemme; le domaine et les locatures des Bergerons et des Gillons, paroisses de La Chapelle et d'Ivoy-le-Pré; la métairie des Raymonds, dite paroisse d'Ivoy; le moulin du Pont-de-Pierre, paroisse de Vailly; la métairie des Coquillets, paroisse d'Achères; la manœuvrerie de la Gaudinière, paroisse de Blancafort; l'auberge du *Grand Saint-Christophe*, au bourg de Prély-le-Chetif; la manœuvrerie des Pillards, paroisse d'Autry; la terre et seigneurie de Blancafort, paroisse du même nom; celle de Concressault, aussi paroisse du même nom; le domaine de Champigny, paroisse de Prély-le-Chetif; la métairie des Sablons, paroisse de Vailly; la métairie des Gauthiers, paroisse de Pierrefitte-ès-Bois; les domaines de la métairie Bordin et de la métairie Terrat, paroisse de Sens-Beaujeu; le moulin Billette, paroisse d'Ivoy-le-Pré; le domaine et fief de Crevielles, paroisse de Cernoy; le domaine de Bourdoiseau, paroisse de La Chapelotte; les manœuvreries de Montaubin et La Vallée, paroisse de Poilly; la manœuvrerie des Davids, paroisse d'Ivoy-le-Pré; la maison des *Trois-Rois* à Ennordres; le fief de Chef-Deveau, paroisse d'Assigny; la métairie de la Mulonière, paroisse de Méry-ès-Bois; le domaine des Thébauts, paroisse de Prély, etc.

B. 3978. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1785-1790. — Lettres de ratification de ventes. Noms des immeubles vendus : la manœuvrerie de la Sabotière, paroisse de Pierrefitte-ès-Bois; celle de Tardif, au bourg de Saint-Brisson; les vignes des petites Roulattes, paroisse de Crézancy; le domaine des Grands-Mérys, paroisse de Pierrefitte-ès-Bois; les Vignes-Blanches, paroisse de Savigny-en-Sancerre; les Grands-Prés, paroisse de Neuilly-en-Sancerre; le moulin du Pont, paroisse d'Oizon; la justice de Bannay; le bois du Gros-Buisson, paroisse de Belleville; la manœuvrerie de la Fournerie, paroisse de Vailly; celle des Sabotiers, paroisse de Pierrefitte-ès-Bois; celle des Rabouts, paroisse d'Ivoy-le-Pré; le moulin de Crapot, paroisse de Saint-Brisson; la terre et seigneurie de la Saulaie, paroisse de Subligny; le domaine de Boisgirard, paroisse de Crézancy; la manœuvrerie des Clers, paroisse de Dampierre-en-Crot; le lieu de Lucy, paroisse de Saint-Martin-sur-Ocre; le domaine des Chollets et la locature des Tassins, paroisse de Prély; le domaine du Sablon, même paroisse; le moulin David, paroisse d'Ivoy-le-Pré; la métairie de la Guillauderie, paroisse d'Ivoy-le-Pré; le lieu des Rollands, paroisse de Saint-Martin-sur-Ocre; le domaine de la Folletterie, paroisse de Jars; la manœuvrerie du Bordeau, paroisse de Saint-Martin-sur-Ocre; le domaine des Deponts, paroisse de Cernoy, etc.

B. 3979. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°; 344 feuillets, papier.

1746-1789. — Provisions accordées par le seigneur de La Chapelle : à Lebeau, comme sergent; — à Jacques Bourdier, perruquier, comme procureur postolant; — à François Sallé et Augustin Cherrier, comme procureurs fiscaux. — Confirmation de cette dernière nomination par Charles de Saillant, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Latran, gouverneur de la ville de Sully. — Provisions au profit de Jean-Baptiste Joffart, comme notaire, résidant à Mery-ès-Bois, pouvant instrumenter dans toute l'étendue de la baronnie; — à Nicolas Leclerc, garde des chasses de la baronnie; — à Jean-François Millet, lieutenant de la justice; — à Irénée Teillay, procureur. — Jean Cirodde, procureur fiscal de la châtellenie d'Argent, contre François Chollet, manœuvre, et Solange Lebas, sa femme; — poursuites pour dommages causés par le bétail des défendeurs, condamnation à 10 livres. — Dépôt fait par Teillay, procureur, contre Aignan Pouillot, appel de taxe faite par le juge de Beaujeu. — Louis Moreau et Antoinette Deschamps, contre Philippe Thomas, procureur fiscal à La Chapelotte, appel d'ordonnance rendue par le juge de La Chapelotte. — Pierre Gaudry, contre Pierre et François

Gogué; appel de Jars. — Jean-Baptiste Dunaux, contre Hardouin Thérèze de Morelle, marquis de Putauges, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur d'Ivoy-le-Pré, Malvoisinne et dépendance, appel de sentence rendue au bailliage d'Ivoy-le-Pré. — François-Antoine Bonnault, écuyer, sieur de Sauldre, pour Catherine Turpin, son épouse, contre Jean Migeon, Pierre Bruneau et Solange Migeon, sa femme; appel de sentence rendue à Beaujeu, remise de cause. — François Thirot, manœuvre, contre Pierre Bedu, manœuvre, appel d'une sentence rendue par le juge de Beaujeu, confirmative de deux autres sentences rendues en la justice de Crésancy. — Louis Ruellé, écuyer, sieur des Beurtes, et Antoine Ruellé, écuyer, sieur de La Chaume, contre Étienne Alaberte et Marie Chrétien; appel de Jars. — David-Pierre Perrinet du Pézeau, écuyer, Étienne-Claude Fizeaux de Clermont, tous les deux conseillers-secrétaires du Roi, exerçant les actions de Marie Anne et Jacqueline Périnet, leurs femmes, seigneurs de Jars, Boucard et autres lieux, contre Étienne Dubois, manœuvre, appelant de sentence rendue par le juge de Boucard et des Quartiers-Rogers. — Nomination de François Bedu, fendeur de bois, comme garde des fiefs situés dans les paroisses de Ennordres, Prély, La Chapelle et Ivoy, appartenant à Louis David de Conflans, seigneur de La Motte, La Parau, la Brossette et autres lieux. — Nomination de François Sallé à l'office de substitut du procureur fiscal en la baronnie de La Chapelle-d'Angilon, membre dépendant du duché-pairie de Sully et en ressortissant. — Claude Dubuc, chevalier, seigneur de Loroy, contre Claude Beaulande, laboureur, commis à la garde des blés saisis, sur Pierre Turpin; — demande en représentation des blés saisis; — attendu l'empêchement du greffier, le sieur Gauchery, chirurgien à La Chapelle, est nommé greffier *ad hoc* pendant tout le cours de l'instance. — Armand de Bethune, duc de Sully, saisissant la terre d'Ivoy-le-Pré et demandeur en reddition de comptes, contre Simon Bouet, brigadier-commissaire établi à la saisie, et Jean Cirodde, Guillaume Bailloq, Antoine Callande et François Picton. Condamnation par défaut, contre les défendeurs, à payer la somme de 50,000 livres représentant, par évaluation, les fruits, profits, émoluments et revenus qu'ils ont touchés depuis la saisie. — Jean-François Aubry, docteur en médecine, conseiller, médecin ordinaire du Roi, et dame Jeanne Degaliozi, contre Henri Joly, laboureur; demande en paiement d'années de fermages. — François Foucher, bailli de Sainte-Montaine, subdélégué de l'intendance de Bourges au département d'Aubigny, contre Jean Robinet et Jacques Bureau, laboureurs; condamnation des défendeurs à faire rétablir un fossé qu'ils ont induement comblé et, en plus, à chacun 50 livres de dommages et intérêts. — Lettres de rescision accordées à Étienne Mainbourg, propriétaire pour portion, et domicilié aux Testards, paroisse d'Ennordres, au sujet du partage effectué entre le susdit et Louis Mainbourg, son fils. — Testament de Marie-Madeleine Lemaltre, veuve de François Sallé, en son vivant procureur fiscal de la justice et baronnie de La Chapelle-d'Angillon. — Le seigneur de La Chapelle-d'Angillon, contre Madeleine Agard, veuve Labbe, marquise de Champgrand; sentence au sujet des blés saisis sur la défenderesse; ordre de les faire battre. — Installation de Jacques-François Teillay comme juge de la baronnie; les curiaux ont apposé les signatures suivantes : Levassor, Quillier, Teillay, Laugier, Lemaitre, Millet, Leclerc, Boisselet. — Charles-Claude Morel, avocat, et demoiselle Madeleine Lemaltre, son épouse, contre Antoine Cirodde, opposant; demande en liquidation et vente par licitation du bien de Nausi, non partageable. — Jean-François de Margat, sieur de Crécy, lieutenant des maréchaux de France, tuteur de sa fille Marie de Margat, contre Lendry, maintenue en possession d'héritages dépendant du domaine de la baronnie, paroisse d'Ennordres; condamnation du défendeur à 20 livres d'amende.

B. [illegible] (Liasse.) [illegible]

1743-1786. — Registres extraordinaires des défauts, et des déclarations de voyages. — Opposition faite au greffe par Pellé, procureur de Loyseau, chirurgien, demeurant à Aubigny, à la délivrance des deniers provenus de la vente des biens laissés par Jean Desbarre, sur lesquels il prétend avoir une créance privilégiée de 18 livres. — Autre, sur les mêmes biens, par le même, pour le sieur Marcou, chirurgien, demeurant à La Chapelle, pour la somme de 17 livres, également privilégiée, comme rétribution de soins donnés dans sa dernière maladie. — Louis David de Conflans, chevalier, sieur de La Motte-Ennordres, contre Edouard Pariset, laboureur, au lieu de La Turie. — Demande de dommages et intérêts pour bétail trouvé dans le canton de bois appelé les Naudins; condamnation à 49 livres, et défense d'envoyer pacager avant que la taille ait atteint l'âge de six années. — Testament de Louis Chenu, écuyer, sieur des Fonciers, demeurant au lieu des Blanchards, paroisse d'Ivoy-le-Pré. Énumération du mobilier : une paire de chenets de fonte, crémaillière, pelle, pincette, trois tables de bois, une grande armoire, une mauvaise tapisserie, dix chaises de paille, trois lits de maître dans lesquels se trouvent, sur l'un [illegible] matelas et un lit de plumes, traversins et garnitures, desquels [illegible]

accusé d'avoir volé un cheval. — Vente et discussion des effets et meubles dépendant de la succession de défunts François Chassignolle et Marie Thébault, sa femme, cabaretiers, au bourg d'Ennordres. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de Jacques Ragot et Anne Mainbourg.

B. 3963. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1751-1752. — Nomination d'un tuteur à Simon Chevalier, fils mineur de défunts Firmin Chevalier, tisserand en toile, et Marie Blanchard, paroissiens d'Ennordre. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge données en faveur de Charles, François et Catherine Ménager, enfants mineurs de défunts François Ménager et Jeanne Mison. — Informations criminelles contre Jean Bertin et son frère, laboureurs, au lieu des Coqs, paroisse d'Ivoy-le-Pré, accusés d'avoir assassiné la nommée Marguerite Courriou dans la forêt de La Chapelle. — Autre, avec décret de prise de corps contre Jacques Asselineau, accusé de vol.

B. 3964. (Liasse.) — 90 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753-1756. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Esme Chaboureau, charron, paroissien de La Chapelle, et de Anne Guillaumin, sa femme. — Vente et discussion des meubles et effets, tant vifs que morts, dépendant de la succession de défunts Françoise Bouzard et Jean Dezanis, vivant voiturier aux forges d'Ivoy-le-Pré. — Réception de Jacques-Réné Teillay, praticien à Henrichemont, aux fonctions de procureur en la justice de La Chapelle-d'Angillon. — Sentence d'ordre portant distribution de deniers aux créanciers de Jeanne Henry, décédée, veuve de Étienne Noublanche, et femme en premières noces de François Bezard.

B. 3965. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1757-1762. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Pierre Nauvy, voiturier aux Loges, paroisse d'Ivoy-le-Pré, et de Catherine Reculé, sa femme. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de feu François Giraudon, laboureur à Ennordres, et de Jeanne Bardin; nomination de tuteur aux enfants mineurs desdits défunts. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Guillaume Pellerin, laboureur, paroissien d'Oizon; inventaire des effets dépendant de la succession; nomination de tuteur aux enfants mineurs : vente et discussion des effets appartenant à ladite succession. — Sentence d'ordre rendue entre demoiselle Marie-Gabrielle Petit et consorts, contre Jacques Vannier et Jean Chagnon, tuteurs des enfants mineurs de Morin Vannier, Jean Chagnon et Anne Montagu, sa femme.

B. 3966. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1763-1765. — Vente et discussion : des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de défunts Marie Dufay, affineur aux forges d'Ivoy, et Marie Robinet, sa femme ; — des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de défunts Pierre Gaboret et Marie Pivot, sa femme, à la requête de Étienne Gaboret, tuteur de leurs enfants mineurs. — Réception de François Baron comme garde des propriétés de M. de Conflans, chevalier, seigneur de la Motte, la Brossette et autres lieux. — Foi et hommage, aveu et dénombrement au duc de Sully, par le sieur Pierre Panariou, pour la maison du fief des Landois, autrement Tout-y-Faut.

B. 3967. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1765-1767. — Vente et discussion des meubles et effets dépendant de la succession de défunt François Rabillon et de la communauté dudit défunt avec Catherine Adam, sa veuve. — Information à la requête du procureur fiscal relativement à un incendie survenu dans les bois de Ragis. — Inventaire des effets vifs et morts dépendant de la succession et communauté de défunts Étienne Guillaume et Marie Pinson, sa veuve. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de M. François-Charles Toulouse, vivant directeur de la forge d'Ivoy, à la requête de la marquise de Putange, propriétaire des dites forges.

B. 3968. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1768-1772. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Jacques Huguereau, fils mineur de défunts Claude Huguereau, laboureur à la Verrerie d'Ivoy, et de Françoise Adam. — Vente et discussion des meubles et effets dépendant de la succession et communauté de défunts Jacques Turpin, laboureur, paroissien d'Ennordres, et de Jeanne Champion. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de François Millain, curé de Prely-le-Chetif, avec inventaire des titres et papiers de la cure et de la fabrique. — Partage et liquidation des droits dépendant de la succession de Pierre Hodeau et des biens indivis entre le dit défunt et Catherine Hodeau, sa sœur.

E. 3969. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1612-1774. — Procédure à la requête de Pierre et Marie-Anne Berthier, majeurs émancipés, demeurant en la paroisse de Chaon, contre Louis Lalande et N... Couillebault, sa femme, fermiers des domaines de la Maison-Vert

et de la Fourrassière, dans la paroisse de Sennely, appartenant aux dits Berthier. — Requête par les mêmes tendant à être autorisés à reprendre la gestion et l'administration de leurs domaines au lieu et place des époux Lalande, partis furtivement. — Appel devant le lieutenant-général du duché-pairie de Sully par Pierre Jublot, ci-devant meunier au moulin de Thou, contre Louis Pillet, marchand fermier de la terre et seigneurie de Nancré, d'une sentence rendue contre lui au bailliage de La Chapelle-d'Angillon, et qui le condamne à des réparations locatives dont il ne croit pas être tenu. — Inventaire des objets mobiliers composant la succession de feu Marin Alasseur, décédé à Ragis, dans la paroisse d'Oizon.

B. 3970. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1773-1775. — Réceptions : du sieur Irenée Teillay, à l'office de procureur postulant au bailliage de La Chapelle-d'Angillon; — du sieur Antoine Callande, à la charge de lieutenant au même bailliage. — Inventaire des meubles et effets vifs et morts dépendant de la succession de François Breton, laboureur au lieu du Bisson, paroisse d'Ennordres, et de Françoise Gouin, sa femme. — Nomination de tuteur à Jean Montagu, fils mineur de Pierre Montagu, laboureur, et de Françoise Larue, paroissiens de La Chapelle-d'Angillon.

B. 3971. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 2 parchemins.

1776-1778. — Information criminelle contre Richard, accusé d'avoir donné la mort à un enfant nouveau-né qu'il s'était chargé de porter au berceau des enfants trouvés, à Bourges, et d'avoir enterré le cadavre dans un champ dépendant du lieu de la Blinière, paroisse d'Ennordres. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Étienne, Jeanne et Louis Bureau, enfants mineurs de Étienne Bureau, laboureur, et de Jeanne Vannier, paroissiens de Méry-ès-Bois. — Inventaire, vente et discussion des meubles et effets mobiliers ayant appartenu à Jean Turpin, vivant charron à La Chapelle, et à Marie Louis, sa femme, à la requête de Jean Turpin, tuteur des enfants mineurs des dits défunts.

B. 3972. (Liasse.) — 69 pièces ; papier.

1779-1781. — Nomination de tuteur et curateur aux enfants mineurs de Silvain Chollet après le décès de Jeanne Chassignole, sa femme. — Information, à la requête de Jacques Lepage, laboureur à La Chapelle, contre Louis Legrand, accusé de voies de fait sur la personne du demandeur. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Louis Potier et Anne Gueuchet, sa femme, laboureurs à Ennordres. — Inventaire dressé au domicile et après le décès de Étienne Mainbourg, laboureur à Ennordres, des biens, meubles et immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre lui et Jeanne Poupardin, sa femme.

B. 3973. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1782-1783. — Information à la [illegible]-Louis Quillier, conservateur et régisseur des chasses de la baronnie de La Chapelle, contre les nommés Turpin et Lepage, accusés d'avoir comblé des fossés et brisé la clôture d'une dépendance de la seigneurie. — Inventaire et apposition de scellés au domicile de Étienne Pinault, aubergiste à La Chapelle, après le décès de Marguerite Legay, sa femme, décédés sans héritiers connus. — Procès-verbal contre Bureau, laboureur, accusé d'avoir chassé avec un fusil, et contre Villepellé, accusé d'avoir arrêté le garde dans la poursuite dudit Bureau et d'avoir facilité sa fuite. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Jean Liguier et Jeanne Tinat, sa femme, paroissiens de La Chapelle.

B. 3974. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1784-1785. — Liquidation et partage des biens dépendant de la succession de Jacques Affouard, décédé, maréchal, dans la paroisse de La Chapelle-d'Angillon. — Entérinement de lettres de récision contre la vente du lieu des Blanchards, situé paroisse d'Ennordres, à la requête de Levassor, notaire à La Chapelle, en sa qualité de curateur de Jean Vincent de Mangou, mineur émancipé. — Requête, présentée par Nicolas et Geneviève Cherrier, mineurs émancipés, pour obtenir la levée des scellés apposés au domicile et après le décès de Antoine-Augustin Cherrier, notaire, et de Madeleine Bouquin, leur père et mère, décédés. — Pierre Turpin contre Pierre Pinault, accusé d'avoir déplacé une haie séparative entre deux propriétés; remise de l'affaire à plus ample informé.

B. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1786-1790. — Nomination de tuteur à [illegible], enfant mineur de défunts Jean Riffet, laboureur, paroisse de Presly, et Thérèse Petit, sa femme. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Jean, François et Marie [illegible], enfants mineurs de [illegible], laboureur à [illegible] et de Marie B[illegible]. — Nomination de tuteur et de curateur à Jeanne et Solange Bezard, enfants mineurs de [illegible] et de Marie M[illegible], [illegible]

B. 3994. — Registre, papier, in-4°, 232 feuillets.

1640. — Pierre Meyner, procureur à Dammarie-en-Puysaie; Jacques Jeussen, marchand à Ousouer-sur-Trézée et Marie Chappy, sa femme; Pierre Poupa, marchand à Châtillon-sur-Loire; Étienne Saget, demeurant à Châtillon, ayant tous Ruellé pour procureur, contre Samuel Turpin, écuyer, sieur de Longchamp, gendarme de la compagnie du Roi; et François Turpin, écuyer, sieur des Montaignes, exempt des gardes du corps de Sa Majesté; remise de cause. — Plainte adressée à Son Altesse le prince de Bourbon, seigneur de Sancerre et de Vailly, par Mathieu Turpin, sieur de Sauldre, contre Dugué, Péan et autres, pour avoir réparation et justice d'injures et menaces proférées contre le plaignant jusque dans sa maison. — Ordonnance du prince Henri de Condé mettant le plaignant et tous les officiers de Vailly et Barlieu sous la protection du Roi et la sienne; d'ailleurs, l'instruction de la plainte sera poursuivie. — Provisions accordées à Charles Sémelé par Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du saug, duc d'Auvergne, Châteauroux et Montmorency, seigneur et comte de Sancerre, gouverneur général pour le Roi des provinces de Bourgogne, Bresse et Berry, de l'office de sergent au comté de Sancerre et baronnie de Vailly et dépendances.

B. 3995. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°; 296 feuillets, papier.

1750-1757. — Esme Decencière, fermier de la seigneurie de Beaulieu, contre Guillaume Perruche et Jeanne Caltier, sa femme, mariée en premières noces à François Lelièvre, condamnation par défaut contre les défendeurs au paiement de la somme de treize cent cinquante livres, prix de neuf années de fermage du lieu de Lépinette, à raison de 150 livres par année. — Silvain Perrot, maître charpentier, contre Jean Chauvé, compagnon du même métier, défendeur défaillant; condamnation par corps prononcée contre le défendeur à reprendre ses travaux de compagnon charpentier jusqu'à la Saint-Thomas, et à cent livres d'amende pour les avoir suspendus sans droit depuis le 14 mars jusqu'au 12 juillet, présent jour. — François Agogué, boulanger, et Anne Pellerin, sa femme, contre Jean Mollet et Anne Godon et aussi contre Breneau, ses fermiers; affirmation sous serment que certains immeubles n'ont pas été compris dans le bail consenti aux défendeurs pour lesquels le demandeur réclame le prix de la jouissance. — Comparution devant les notaires du comté de Sancerre de messire Pierre Perinet de Faugues, écuyer, seigneur de Thauvenay, Chasnay, etc., secrétaire du Roi à la maison de France, qui, comme mandataire de Louise-Élisabeth de Bourbon, princesse de Conti, chargé de l'administration du comté de Sancerre et des membres qui en dépendent, tels que la baronie de Vailly, les seigneuries de Barlieu, Charpignon, Assigny, a institué procureur général pour le comté de Sancerre et membres en dépendant, François Gressin, avocat en Parlement.

B. 3996. (Liasse.) — 14 cahiers in-4°; 314 feuillets, papier.

1758-1790. — Pierre Marnier, meunier, contre Françoise Blondeau; arrêté de compte, montant à 140 livres, pour fournitures de farine destinée à la nourriture de la famille Blondeau pendant deux années; demande en paiement du dit compte, sauf à diminuer les sommes payées. — Le procureur fiscal demandeur en citation de police, contre Pierre Montagu, Pierre Roblin, la veuve Pierre Bourgeois et autres, tous défendeurs défaillants; condamnation des défendeurs à payer la somme de 6 livres d'amende pour avoir mené pacager leur bétail dans les blés avant l'expiration des trois jours qui ont suivi l'enlèvement des gerbes. — Jean Ragu et Jacques Desmoulins, laboureurs à Barlieu, demandeurs en licitation, contre Antoine Boyau, maréchal, Silvain Grisard; demande en licitation et vente de la métairie des Muids. — Le procureur fiscal contre Silvain Bedu, marchand, et Pierre Renard, laboureur, demeurant paroisse de Thou; condamnation par défaut à 6 livres d'amende contre Bedu, et à 12 livres contre Renard, récidiviste, pour avoir fait pacager leurs brebis dans les prés, au mépris des arrêts et règlements de la seigneurie.

MAITRISE DE VAILLY.

B. 3997. (Liasse.) — 4 registres in-4°; 25 feuillets, papier.

1749-1781. — Le procureur fiscal contre Loiseau, maréchal-ferrant à Barlieu, condamné à 100 livres d'amende pour plusieurs délits de chasse avec fusil. — Louis Ruellé, écuyer, sieur des Beurtes, contre Chargneau, voiturier au village des Fontaines, paroisse d'Ivoy-le-Pré; opposition à jugement par défaut; remise. — Claude Girard, substitut du procureur fiscal, contre Loiseau, condamné à 200 livres pour délit de chasse avec récidive. — Lettres de provisions de garde chasses et bois au profit de Jean Bedu, et à la place de son père, Pierre Bedu. — Commission accordée à messire de Montmorant, seigneur de Villegenon, de faire garder la chasse dans le canton de terre appelé Les Vêvres, situé paroisse de Villegenon, au nom de la princesse de Conti, dame de Sancerre, Vailly et autres lieux. — Jean Bedu, meunier des moulins banaux de la seigneurie, contre Renard père et fils, laboureurs à Thou, défaillants; condamnation à 20 livres d'amende par tête de bétail pris au nombre de 15 dans les taillis des Marnières. — Bail de la

garenne (droit de chasse et pêche) des eaux et forêts dans toute l'étendue du comté de Sancerre et de la baronnie de Vailly et dépendances, au profit de Ramon, notaire royal à Concressault : pas de prix indiqué. — Le procureur fiscal contre Chamaillard et Butet, pris pêchant dans la rivière de Sauldre et accusés d'avoir enivré le poisson; condamnation à 30 livres d'amende par modération du juge, le procureur fiscal ayant conclu à 100 livres. — Henri Marpon, sieur d'Oison, contre Silvain Desmuids, marchand de bois et cabaretier à Barlieu, condamné à payer 300 livres pour avoir coupé 74 chênes dans le taillis des Petites-Maisons, situé dans la justice de Barlieu, et aux dépens taxés à 7 livres 1 sou 11 deniers.

JUSTICE DE SURY-ÈS-BOIS, LES ROBINS ET VALLIÈRES.

B. 3998. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1767-1789. — Ouverture du testament olographe de défunt messire Jacques Quillerier, curé de Sury-ès-Bois. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Jean, François et Marie Planson, enfants mineurs de défunts Jean Planson et Catherine Dupont. — Demande par Françoise Dion, veuve de Mathieu Pellerin, en dissolution de la communauté qui a existé entre elle et son feu mari, et depuis sa mort entre elle et ses enfants mineurs.

B. 3999. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°, 34 feuillets.

1767-1789. — Joseph Chavereau, marchand à Châtillon-sur-Loire, contre Anne Decencière, fille majeure, demeurant à Sury-ès-Bois; demande en entérinement de lettres de restitution. — Anne Decencière, fille majeure, contre Jean Bouton, manœuvre, tuteur d'Étienne et Catherine Melot; condamnation de Bouton à payer sept années d'arrérages à raison de 105 sous par année.

B. 4000. (Registre.) — In-4°; 90 feuillets, papier.

1646-1647. — Jeanne Éverard, demanderesse par Geoffrenet, contre Jean Marin; Jacquette Rousset, veuve Jean Joubert, étant aux droits de Hippolyte Rousset; Georges Lesève, à cause de Louise Mouthet, sa femme; Jean Peloille, à cause de Jeanne Jullien, sa femme, etc., tous héritiers de Guillaume Rousset, en son vivant prêtre, curé d'Assigny. Cause remise pour complément d'information. — Gabriel Girault, oncle maternel de François Martin, contre Claude Richaud, meunier; demande en retrait lignager. Condamnation par défaut du défendeur. — Gabriel Girault, comme étant aux droits de Pierre Pellerin, en vertu de cession à lui faite, et requérant provisions contre Jean Mary, pour quoi il a été invité à faire comparaître contradictoirement ledit Pellerin, ce qu'il déclare ne pouvoir faire, ce dernier s'entendant avec la partie adverse.

BAILLIAGE D'ARGENT.

B. 4001. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1735-1756. — Adjudication à la criée des blés provenant des dîmes de l'église d'Argent. — Apposition de scellés au domicile de feu Jean Bergevin, marchand tailleur audit Argent. — Déclaration par Anne Henry, fille mineure de feu Jean Henry et Françoise Girard, qu'elle est enceinte des œuvres de Jean Plaud, meunier au moulin de la Vandelle, dont elle est domestique. — Condamnation par défaut en 6 livres de dommages et intérêts contre Amable Dubé, manœuvre à Argent, pour avoir fait pacager ses oies dans le pré de Jean-André Rousseau. — Procès-verbal de la levée du cadavre de François Mendeau, manœuvre, qui s'était noyé dans une mare dans un accès de fièvre chaude.

B. 4002. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1757-1775. — Condamnation de Mathieu Le Louat, laboureur à la Grande-Bergerie, demandeur en dommages et intérêts envers Étienne Joubert, meunier à la Huchette; les chevaux dudit Joubert ont fait à une jument du demandeur des blessures tellement graves qu'elle en est morte. — Inventaire de tous les effets morts et vifs ayant appartenu à Jacques Chollet et Anne Girard, sa femme; vente et adjudication de ces effets au profit des mineurs. — Jugement en dommages et intérêts au profit de André Jaclin, laboureur, contre les frères Quillerier, laboureurs communs au domaine des Affouarts, pour avoir laissé leurs chevaux et bœufs pacager dans les prés du demandeur.

B. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1776-1780. — [illegible] Marie-Jeanne et Ma[illegible] D[illegible], [illegible] de défunts Grégoire Dartonne et Marie-Jeanne Morin, sa femme. — Vente par licitation entre majeurs et mineurs, co-propriétaires [illegible] d'Argent. — Inventaire et [illegible] dant de la communauté [illegible] Jean-Baptiste [illegible] Lemaistre, bailli de Coulons, et Marie-Elisabeth Lemaistre, femme Notin, sa sœur.

B. 4004. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 1 parchemin.

1781-1788. — Information faite à la requête du procureur, contre Anne Perroy, veuve Pierre Champaut, accusée d'avoir donné la mort à son enfant nouveau-né. — Vente et discussion des meubles et effets mobiliers ayant appartenu à feu François Fleurier, bourgeois, décédé à Argent. — Inventaire des meubles et effets mobiliers trouvés au domicile du sieur Jean Vincent, maître chirurgien, décédé à Argent. — Réception de Michel Degenie à l'office de procureur postulant en la justice dudit Argent.

B. 4005. (Liasse.) — 5 cahiers, in-4°; 115 feuillets, papier.

1750-1790. — Ordonnance du bailli qui décrète, par conclusions conformes du procureur fiscal, une battue aux loups ; chaque habitation fournira un homme, sous peine de 3 livres d'amende ; on se rendra avec fusil ou bâton. — Jacques Quillerier, curé de Sury-ès-Bois, Nicolas Bourassin, marchand à Aubigny, Jean Quillerier, curé de Rians, Antoine Beaudoin et autres, tous héritiers de Catherine Milain, veuve Quillerier, leur mère, contre Paul Joubert, Pierre Vincent, procureur à Coulons, défendeurs. Reprise d'instance. — Antoine Rousseau, bailli, contre Michel Perroy et dame Jourdin de Bravignon, défendeur et intervenant. Le pré dont il est question sera vendu au siège d'Argent, audience des baux et décrets. — François Dubois, commerçant à Gien, contre Michel Perroy, aubergiste, condamné à la restitution d'un cheval ou au versement d'une somme de 200 livres, prix présumé. — Jean Vincent, maître chirurgien et procureur en la châtellenie d'Argent, contre Jean Bellu, tailleur d'habits; condamnation du défendeur à payer 80 livres pour quatre années de ferme. — Ordonnance d'inhumation dans le cimetière et de la manière accoutumée, par le bailli, du nommé Rigault, mort subitement pendant la moisson. — Condamnations prononcées : contre Barbachou à 100 livres d'amende, pour délit de chasse, au profit du domaine seigneurial ; — contre Jean Daulne, à 20 livres, pour délit de pêche.

JUSTICE D'IVOY-LE-PRÉ ET MALVOISINE.

B. 4006. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1784-1790. — Nomination de tuteur à Jean-Baptiste et Marie Ragu, enfants mineurs de Jean-Baptiste Ragu et Catherine Chollet. — Nomination d'un curateur à la succession vacante de Pierre-Jacques Clavier, chirurgien au bourg d'Ivoy-le-Pré. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Pierre Blondeau, tailleur d'habits au même lieu. — Vente par licitation de la terre d'Ivoy-le-Pré aux criées du Châtelet de Paris, par suite de la mort de Louis Drumont, comte de Melfort, dernier seigneur et propriétaire de cette terre.

B. 4007. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1769-1783. — Demande en dommages-intérêts par Aignan Bertin, contre Martin Cornier, défendeur, accusé de voies de fait, coups et blessures sur la personne du dit Bertin. — Apposition de scellés au domicile de Marie Renard, veuve de Joseph Titou, et inventaire des objets composant la succession de la dite Renard. — Procès-verbal de la levée du cadavre du sieur Gabriel Boyard, trouvé mort dans un champ, sur la paroisse d'Ivoy-le-Pré. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts André Raffaitin et Marie Bedu, sa femme.

B. 4008. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 4 parchemins.

1741-1768. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de défunts Étienne Cormier et Jeanne Lamotte, sa femme, avec la vente et discussion des effets inventoriés. — Autre vente des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de Henri Panariou et de Catherine Beaufils. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Pierre et Marie Léger, enfants mineurs de Étienne Léger et Catherine Turpin. — Partage et division des meubles et effets composant la succession de Étienne Raguelle et de Marie Guerry, sa femme.

B. 4009. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°; 254 feuillets, papier.

1693-1737. — Réception et prestation de serment, comme procureur près de la justice d'Ivoy-le-Pré et Malvoisine, de François Pellé, notaire et greffier au bailliage d'Henrichemont. — Autre, de Gabriel Callande, comme procureur fiscal en la même justice. — Autre, de Jean Sauvagère, garde des bois et chasses de la seigneurie d'Ivoy, au titre d'huissier et sergent de la dite terre et justice. — Enquête faite à la requête de François Cherrier, sous-fermier de la seigneurie d'Ivoy, contre François Chollet, exploitant le bien des Vernets, dans la paroisse dudit Ivoy, accusé d'avoir fait pacager indûment ses *ouailles* sur les terres des Sadenets, contiguës aux siennes. — Claude Durand, femme séparée, quant aux biens, de Silvain Bertin, demanderesse en liquidation de ses droits; sentence qui fixe ces droits à la somme de 960 livres 8 sous. — Condamnation de Thomas Couy à passer titre nouvel et reconnaissance, au profit du seigneur d'Ivoy, des héritages à lui appartenant dans la

contrée de Bréviande, et des cens, rentes et droits seigneuriaux dont ils sont chargés. — Condamnation par défaut contre Angélique Crosson, veuve Cormier, à payer 5 livres à Élisabeth Maunoir, veuve Saddé, pour le montant d'une année d'abonnement de ferrures de chevaux, plus aux dépens, taxés à 56 sous 6 deniers.

B. 4010. (Liasse.) — In-4°, 222 feuillets; 9 cahiers, papier.

1738-1790. — Comparution de Jean Couy, procureur près des justices des Aix-d'Angillon, de La Chapelle et autres lieux, demeurant en la ville d'Henrichemont, qui sollicite d'être reçu procureur postulant en la justice d'Ivoy; le procureur fiscal donne des conclusions favorables, et la réception a lieu à titre provisoire jusqu'à ce que les lettres de provisions soient obtenues du seigneur. — Condamnation de police prononcée contre François Sinjon, boulanger à Ivoy-le-Pré, à 50 livres d'amende pour avoir vendu son pain en dehors des règlements et en violation des édits de février 1776 et 30 juin 1785. Il est dit, dans la sentence, qu'à l'avenir il est interdit de vendre le pain plus de 2 sous au-dessus de la taxe d'Henrichemont. — Dépens adjugés à Jean-Baptiste Porché, procureur d'Aignan Berton, contre Guillaume Cantin, défendeur défaillant, 3 août 1789.

Pour l'exploit de demande, contrôle compris.....	2 l.	2 s.	3 d.	
Avis..................		16		9 l. 6 s. 6 d. taxé à 9 l.
Défaut pris au greffe...		6	3	
Pour l'avoir levé.......		15		
Plaidoirie............		10		
Pour avoir levé le jugement..................	1	15		
Expédition...........		15		
Timbre..............		2	6	
Sceau...		4		
Assistance du procureur.		10		
Pour la présente taxe..		10	3	

JUSTICE DE CLÉMONT.

B. 4011. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 1 parchemin.

1720-1729. — Information à la requête du procureur fiscal contre Jean Bardin, meunier à Clémont, accusé d'avoir diverti et recelé des effets dépendant de la communauté d'entre lui et Jeanne Coueffier, sa première femme. — Plainte par Jean Bourdon, aubergiste au bourg de Clémont, demandeur, contre Jean Héneau, marchand au même lieu, accusé par lui d'avoir maltraité son enfant.

B. 4012. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1730-1740. — Nomination de tuteur à Georges Auger, enfant mineur de feu Étienne Auger et Marie Chollet. — Vente et discussion des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de feu Vincent Larivé et Jeanne Bourgeret, sa femme. — Réception de François Héneau et de Hubert Bourdon, praticiens, à l'office de procureurs postulants en la justice de Clémont. — Inventaire des meubles et effets dépendant de la succession de défunts Jean Chollet, laboureur à la Bourdinière, et Françoise Pinault, sa femme. — Bail des réparations à faire au domaine de la Naudinière, paroisse de Clémont.

B. 4013. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1780-1790. — Compte de tutelle rendu par Victor Julien, tuteur des enfants mineurs de défunts François Champion, laboureur à la Bourdinière, et Jeanne Soyer, sa femme. — Réception de François Baudet à l'office de procureur en la justice de la châtellenie de Clémont. — Apposition des scellés au domicile et après le décès de Françoise Durand, veuve de Blaise Auger. — Déclaration d'émancipation de Jean, François et Jeanne Champion, enfants mineurs de défunts François Champion et Jeanne Soyer. — Inventaire des meubles et effets dépendant de la communauté ayant existé entre Anne Foucher et Pierre Joubert, son mari.

B. 4014 (Liasse.) — In-4°, 3 cahiers, papier; [illegible] feuillets.

1736-1790. — Réceptions de Georget, lieutenant des gardes chasses, plaisirs, eaux et bois de la seigneurie de Clémont, de Gaudin, sergent des gardes chasses, eaux et bois, et de Dadu, garde chasse. — Antoine Rousseau, ancien bailli de Clémont, actuellement d'Argent, ancien propriétaire du lieu de Grimousseaux, contre Jean Herveau, marchand; mise en cause de Courtillat, qui fait défaut; remise pour rendre jugement. — Nomination de Philippe Dumontier, contrôleur général des finances, domaines et bois, dans la généralité de Bourges, en remplacement d'Etienne Dumontier, son père. — Déclaration du Roi sur le cadastre et la liquidation des dettes de l'État (21 novembre 1763)

JUSTICE DE SAINTE-MONTAINE.

B. 4015. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier; 1 parchemin.

1697-1739. — Bail judiciaire du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Louis [illegible] et Marguerite Evezard, sa femme [illegible] de la pension et nour

riture des dits mineurs. — Nomination de tuteur à Marie Foltier, fille mineure de Jean Foltier et Jeanne Loison, ses père et mère. — Demande en dissolution de communauté par Jeanne Barbe, veuve de feu François Merlin. — Émancipation de Louis Hollard, fils mineur de défunts Pierre Hollard et Catherine Baubois. — Apposition de scellés à la maison curiale de Sainte-Montaine après le décès de François Jouanneau, titulaire de la cure.

B. 4016. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1724-1750. — Inventaire, vente et discussion des objets dépendant de la succession de défunts Louis Girault et Anne Frelat, sa femme. — Inventaire à la Bourdinière entre Marie Barbellion, veuve et commune de biens avec défunt Jean Soyer, son mari, et Jean Hermau, au nom et comme curateur de Jean Soyer, son fils mineur. — Émancipation de Pierre, Montaine, Marguerite et Marie Bearnois, enfants mineurs de Étienne Bearnois et de Marguerite Soyer. — Vente et discussion des objets composant la succession de défunts François Hollard et Montaine Beaubois, sa femme. — Inventaire des titres trouvés dans la maison curiale de Sainte-Montaine après le décès de messire Jacques Cirodde, vivant titulaire de la cure.

B. 4017. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1751-1759. — Vente et discussion des meubles et effets dépendant de la succession de défunts François Laurenson et Marie Chabin, sa femme. — Émancipation de Étienne et Pierre Goulard, enfants mineurs de défunts François Goulard et Marguerite Cauquis. — Inventaire des objets dépendant de la succession de François Pillé et Marie Raymond, sa femme. — Renonciation par Pierre, Guillaume, Étienne et Catherine Laurenson, à la succession de François Laurenson et Marie Chabin, leurs père et mère.

B. 4018. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1760-1769. — Nomination d'un curateur pour l'administration des biens des enfants mineurs de défunt François Soyer et Anne Herveau. — Inventaire fait au domicile de Silvain Cadet, charron à Sainte-Montaine, veuf de Marie-Jeanne Supplice. — Information à la requête du procureur fiscal contre le nommé Pertuis, domestique au domaine de Beauvais, accusé d'avoir pris plusieurs lièvres avec des collets ou autres engins. — Émancipation de Pierre et Étienne Goulard, enfants mineurs de François Goulard et Marguerite Cauquis. — Inventaire des meubles et effets mobiliers composant la succession de défunts Pierre Barbellion et Anne Courriou, sa femme.

B. 4019. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1770-1779. — Apposition de scellés au domicile de feu Vrain Croix, laboureur aux Rouets, paroisse de Sainte-Montaine, veuf de Marie Poinsard, et nomination de tuteur aux enfants mineurs des dits défunts. — Vente et discussion des meubles et effets dépendant de la succession de défunts Simon Chatonnat et Montaine Lanoue, sa femme. — Émancipation de Jacques Pointard, fils mineur de Jacques Pointard et Marie-Anne Poucet, sa femme. — Inventaire des meubles et effets délaissés par feu Gabriel Girard et Madeleine Toullerond, sa femme. — Réception de Jacques-Philippe Daulne à l'office de substitut du procureur fiscal du bailliage de Sainte-Montaine.

B. 4020. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1780-1790. — Demande par François Foltier, veuf de Françoise Hodeau, en dissolution de la communauté qui a existé entre lui et sa femme. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Marguerite Auchère, veuve de Louis Chenu. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Pierre Moussaire, fils mineur de défunt Joseph Moussaire, vivant laboureur, paroisse de Sainte-Montaine. — Réception de François Laveau à l'office de garde chasse, bois et pêche, dans l'étendue de la justice dudit Sainte-Montaine. — Émancipation de Catherine Chollet, fille mineure de feu Chollet et de Catherine Azembourg.

B. 4021. (Liasse.) — In-4°, 14 cahiers, papier ; 314 feuillets.

1696-1785. — Provisions de procureur fiscal du bailliage de Sainte-Montaine, accordées par les bénédictins de La Charité-sur-Loire, comme seigneurs dudit Sainte-Montaine, à Louis Aury, procureur à Aubigny-sur-Nerre, en remplacement de Jean Sabathier. — Jugement rendu au profit de Jean Jourdin, sieur de Bravignon, lieutenant-général du duché-pairie d'Aubigny et bailli de Sainte-Montaine, contre Jeanne Barbe, veuve Merlin et consorts, qui ordonne aux défendeurs de cesser, à partir de la Toussaint, de jouir, comme locataires, du domaine de la Grande-Maison, et les condamne aux paiements de trois années de location non payées, plus aux dépens. — Réception de Élie Damas, praticien, comme greffier de la justice de Sainte-Montaine, comme ayant affermé cet office de Silvain Foucher, fermier de la seigneurie, pour sept années et moyennant 30 livres par an. — Réception de François Finon, comme garde chasse de la seigneurie de Sainte-Montaine. — Lettres de provisions de procureur fiscal accordées à Jacques Foucher, notaire royal à Aubigny et bailli de la justice de la Haie-

Blanche, par Nicolas Dupré de Saint-Maur, seigneur de Brinon, Argent, Clémont, Sainte-Montaine, Villezon, La Jauge, et en remplacement de Louis Sabathier, décédé. — Anne-Madeleine Sabathier, veuve Étienne de Cencière de Ferandière, avocat en Parlement, contre Mignard, manœuvre, condamnation du défendeur à restituer une vache qui lui a été vendue par Martin Velluet, demeurant à la locature de Chassenay, paroisse de Ménétréol-sur-Sauldre.

JUSTICE DE JARS.

B. 4022. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1754-1780. — Plainte par Antoine Desreaux, meunier à Boucard, demandeur en dommages et intérêts, contre la veuve Gaugué, pour 25 dindes tués par le chien de la défenderesse et à lui appartenant. — Émancipation de Étienne Letreuil, fils mineur de défunts Pierre Letreuil et Marguerite Rouzeau. — Apposition de scellés au domicile et après la mort de Marie Derbier, décédée, veuve de Jacques Gaudry. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Jean Huet, laboureur au Chezal-Bonamy. — Nomination de tuteur à Marie, Louis, Agathe et Marguerite Huet, enfants mineurs de Pierre Huet et de Anne Bertin.

B. 4023. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1781-1790. — Bail judiciaire du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Pierre Besle et Marguerite Rousset. — Nomination de tuteur à Marguerite, Philippe, Alexandre et Marie-Anne Touzeau, enfants mineurs de Jean Touzeau et de Jeanne Turpin. — Demande par Silvain Vatan en dissolution de la communauté qui a existé entre lui et feu Marie-Anne Cirotte, sa femme. — Plainte de Solange Ruellé, demanderesse en dommages et intérêts, contre Silvain Gaume, qu'elle accuse d'avoir abusé d'elle par promesses de mariage. — Émancipation de Jeanne Léger, fille mineure de défunts François Léger et Catherine Diou.

B. 4024. (Liasse.) — In 4°, 2 cahiers, papier ; 98 feuillets.

1768-1790. — Installation, comme bailli de Jars, de Joseph Gressin de Montcenis, avocat en Parlement, bailli des justices de La Tour-de-Vèvre, Neuvy-à-deux-Clochers, Reigny, Vauvredon, Le Briou, Le Pézeau, Buranlure et le Vieil-Jarrier. — Autre, de Silvain Gressin des Averdines (14 juin 1780). Ont signé les curiaux dont les noms suivent : Gressin jeune, Lefaits, procureur fiscal; Dumas, procureur; Boutry, Gaudry, Debon. — Lettres patentes de mai 1784 qui réunit au bourg de Jars, chef-lieu, les justices de Boucard, Quartier-Rogers, Naucré, Chevaise, Lasnerie et les Aulnais; au lieu de Reigny, chef-lieu, les justices de La Tour-de-Vèvre, Neuvy-à-deux-Clochers, Vauvredon, Le Briou et de Senais ; les dites justices de Jars, Boucard, Quartiers-Rogers et Naucré, ressortiront par appel, savoir : celle de Jars à celle de La Chapelle-d'Angillon, laquelle ressortit au duché-pairie de [illegible] Lasnerie et les Aulnais, au bailliage royal de Concressault. Toutes ressortiront au bailliage de Concressault pour les cas royaux réservés. — [illegible] 17[illegible] concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique.

JUSTICE DE NANCRÉ.

B. [illegible] (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1765-1790. — Apposition de scellés au domicile de défunt Pierre Lacoudre, décédé au village des Cirottes, veuf de Marie Godon. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de feu Marguerite Oudry, veuve en premières noces de Noël Marin, et en deuxièmes, de Pierre Baubois. — Information à la requête de Louis Vannier, garde de la seigneurie, contre Étienne Benigot, laboureur au domaine de la Lôs, accusé d'avoir poursuivi à coups de pierres le dit Vannier pendant qu'il conduisait au prévôtage des bestiaux pris en dommage. — Demande par Pierre Lefèvre en dissolution de communauté d'entre lui et feu Marie Beauvois, sa femme. — Nomination de [illegible] Marie Baubois, décédée veuve de feu Silvain Bourdin

JUSTICE DE BOUCARD.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1759-1780. — Information contre Jean [illegible], accusé de vols de grains et de farine, et [illegible] de prise de corps de l'accusé pour être conduit dans les prisons de Boucard. — Nomination de tuteurs à [illegible] et Denis Morisset, enfants mineurs de défunts Silvain Morisset et Françoise Loiseau, paroissiens de La Chapelotte. — Apposition de scellés sur les meubles et effets mobiliers trouvés au domicile de Jeanne Léger, décédée au village des [illegible], en laissant plusieurs enfants mineurs. — Procédure criminelle à la requête du procureur fiscal, contre Jeanne [illegible], domestique au village des [illegible], paroisse de Boucard, accusée d'infanticide. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Aignan Lefèvre, fils mineur de défunts François Lefèvre et Marie Touzeau.

B. 4027. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1781-1790. — Émancipation de Philippe, Jacques et Jeanne Gaugué, enfants mineurs de défunts Jacques Gaugué et Jeanne Creuzy. — Demande en levée des scellés apposés au domicile et après le décès de Melchior Grezely, vivant employé à la verrerie de Boucard. — Autre, en levée de scellés apposés au domicile de défunt Jean Alaberte, concierge au château de Boucard, à la requête de Bernard Alaberte et de ses co-héritiers. — Procédure criminelle contre Jean Pain, employé aux gabelles, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil le nommé Leblond, ouvrier à la verrerie de Boucard. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Marie Godon, veuve de Jean Lecap, paroissien de Boucard.

B. 4028. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1768-1790. — Commission de procureur fiscal donnée à Pierre Lefait, notaire au Noyer, et dans les justices de Jars, Chevaise, Boucard et les Quartiers-Rogers, par Claude-Charles, marquis de Langeron, lieutenant-général, gouverneur de Briançon, au nom de dame veuve Perrinet, dame du Pézeau, Le Rezay, Ratilly, Nancré, Jars, Boucard, Chevaise, Villedon, Les Aulnais, Latour-de-Vesvre, Reigny, Vauvredon. — Jacques Vatan contre Pierre Lacour, défendeur; demande en reconnaissance d'un billet; condamnation du défendeur. — François Buchet des Forges, fermier des revenus de la seigneurie, contre Jean Moriset; demande en paiement de cens et rentes. — Le même Buffet, fermier des revenus, était bailli; dans la présente cause, Me Debon fait l'office de juge.

JUSTICE DE CRÉSANCY.

B. 4029. (Liasse.) — In-4°, 18 cahiers, papier; 356 feuillets.

1666. — Partage entre Charles Tripier, écuyer, sieur de Pierri, tuteur de Esme et Nicolas de Rigault, enfants mineurs de François de Rigault, sieur de La Fontaine, assisté de Gressin, son procureur, et demoiselle Anne de Rigault, veuve de Guy d'Englade, écuyer, sieur de Crésancy, représentée par Riffé, son procureur, tous héritiers de dame Anne de Lagrange; biens partagés : 1° Le Crotet; 2° Le Vernet; 3° Champtain. Estimations des héritages tant en fief qu'en roture : entre autres, les bâtiments du Crotet .... 240 livres.

240 boisselées de terre, près du Crotet et de la seigneurie de Marnay, estimées 12 liv. l'une .... 2,880 —

Terre de La Garenne, contenant 14 boisselées, près les cours du Crotet .... 140 livres.

Terre de La Garenne, contenant 4 boisselées .... 40 —

Le petit champ de La Garenne, 3 boisselées à 12 livres l'une .... 36 —

Le grand pré aux Moines, contenant 10 hommées, 1,500 livres, ci .... 1,500 —

Le pré de La Fontaine, contenant 4 journées .... 500 —

Le grand pré du Moulin, 8 hommées, estimé .... 1,200 —

Vignes à Champtain :

La Petite-Plante, 15 hommées, estimée ensemble 300 livres, ci .... 300 —

La Grande-Plante, 30 hommées, estimée 480 livres, ci .... 480 —

Pièce de vigne en désert, au vignoble du Grand-Roi, 20 hommées .... 80 —

Vigne au Chenoulat en désert, 5 hommées, 16 livres, ci .... 16 —

Sentence qui condamne Pierre Villepelé, laboureur, à payer le droit de terrage au sieur de Barlieu, sur les terres du champ de Saint-Marc, des Grands-Buissons, de la Fontenotte et de l'Ouchotte, et sur celles des Grandes-Marnes, sises dans la paroisse dudit Barlieu. — Ordonnance du bailli qui enjoint à tous les habitants dudit lieu ayant chèvres ou boucs de s'en défaire sous huitaine pour tout délai, sauf les femmes veuves avec enfants ou les pauvresses, qui seront tenues de les marquer et de les mener pacager à la corde. — Lettres de provisions pour Charles-Henri Marpon, de l'office de procureur fiscal de la baronie de Vailly et Barlieu. — Ouverture du testament olographe de feu demoiselle Anne Marpon, déposé par elle entre les mains du curé de Barlieu. — Plaintes portées par plusieurs habitants dudit Barlieu contre des malfaiteurs inconnus, coupables de déprédations nocturnes dans leurs habitations et propriétés. — Licitation du domaine de la Porte, paroisse de Sury-ès-Bois. — Condamnation d'Étienne Lasne à payer à Marie Pariset, fille majeure, 8 livres par mois pour la nourriture de l'enfant qu'elle a eu de ses œuvres, jusqu'à l'âge de 15 ans, époque où il devra lui faire apprendre un métier, plus à 300 livres de dommages et intérêts envers ladite mère.

B. 4030. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1787. — Plainte par Louis-Joseph Malleron, vigneron au Briou, paroisse de Crésancy, demandeur, contre François Petit, son beau-frère, aussi vigneron au Briou, pour

trouble et empêchement de jouissance d'une pièce de terre, sise au même lieu, paroisse de Crésancy. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Pierre Milleriou, manœuvre audit Briou. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Claude Crochet, vigneron, et de Marie Buchet, sa femme. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Pierre Bailly, manœuvre au lieu de Champtain, paroisse de Crésancy, accusé de tentative d'assassinat sur les personnes de Étienne Bonnin, curé de Crésancy, et de sa sœur.

B. 4031. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1748-1789. — Ordonnance du bailli de Crésancy qui règle le mode de pacage dans les chemins publics et les terrains communaux de la châtellenie. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Jean-Germain Dubuisson, ancien curé de Crésancy. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Louis Chuard et de Marie Millet, paroissiens de Neuilly-en-Sancerre. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Louis Sautereau, manœuvre au village de Ferrière, accusé d'avoir battu et maltraité Antoine Girard, milicien, demeurant au même lieu.

B 4032. (Liasse.) — In-4°, 4 cahiers, papier ; 62 feuillets.

1754-1789. — Michelle de Saint-Martin, dame de Crésancy, représentée par Grangier, faisant fonctions de procureur fiscal, contre Honoré Lesage, débouté de ses moyens de nullité. — Louis Dencencière et Étienne Moreux, demandeurs en exécution du bail consenti par Claude Guillerault, défunt, contre son héritier Claude Guillerault, son fils ; le défendeur demande et obtient la mise en cause de Étienne Butet, son beau-frère, co-héritier. — Jean-François Gressin contre Migeon, marchand ; demande en retrait lignager. — Élisabeth Salmon contre François Joullin, débiteur principal ; Desleure et Haultin, tiers saisis ; demande en saisie arrêt ; Deteure fait déclaration affirmative et se constitue débiteur de 40 livres, prix d'une année de loyer de la maison des mineurs Baron, sauf celle de 18 livres payées à valoir. — Nomination de Toupé, garde vignes, sur la présentation des propriétaires du vignoble de Champierre et les conclusions du procureur fiscal ; chacun des propriétaires paiera une somme de 1 sol par hommée de vigne — Provisions accordées par Guillaume-Alexandre Barbarin, chevalier, sieur du Bost, Crésancy, La Lande et La Rochette, à Étienne Lesage, comme procureur postulant. Ont signé : E. Buchet, Lesage-Lesage, Gressin, Dubaut, Grangier-Grangier, Ronignot, greffier. — Autre, à Jean-Baptiste Grangier l'aîné, comme procureur fiscal. — Autre, à Claude Germain, greffier du bailliage de Sancerre et autres juridictions, comme greffier de la châtellenie de Crésancy. — André Milleriou contre Jacques Crochet ; opposition à commandement en paiement, de prix de vente. — Edme Millet, charron, contre Louis Sautereau ; contestation au sujet d'un bail judiciaire ; appel en cause de Sautereau père, Millet et Picard, ses deux gendres, présents à la convention qui s'est conclue à La Garenne de Crésancy. — Antoine Philippot, sergent à Sancerre, contre André Philippot, marchand à Crésancy, et Françoise Philippot, fille majeure, demeurant à Neuvy-deux-Clochers ; les biens indivis seront visités et déclarés, par experts, partageables ou non partageables. — Claude Joulin contre François Crochet ; demande en paiement de 56 livres et quatre poulets, pour deux années de fermage de la locature des Chaumes, et 20 livres 15 sous, pour la moitié de la vente de deux veaux, etc.

JUSTICE DE MENETOU-RATEL.

B. 4033 (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1764-1789. — Plainte par Jacques [illegible], [illegible] prieur de Tracy, demandeur, contre les religieux Bénédictins du prieuré de La Charité-sur-Loire, pour trouble dans la jouissance d'un droit de dîme appartenant au demandeur. — Nomination de tuteur à Jean et à Jacques Siguret, fils mineurs de défunts Silvain Siguret et Marie Valot. — Partage et division des biens meubles et immeubles composant la succession de défunt Pierre Fleuriet, vivant laboureur à Menetou-Ratel. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Louis, Jean et Marie Bedu, enfants mineurs de défunts Louis Bédu et Jeanne Girard.

JUSTICE DE VILLEGENON.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, [illegible].

1737-1789. — Demande par Anne [illegible], femme de Pierre Barré, en dissolution de communauté entre elle et son mari. — Apposition de scellés et inventaire des meubles en la maison curiale de Villegenon, après le décès de Philippe-Jean Bonneville, titulaire de ladite cure. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de Étienne Bizeau, vivant foulonnier au moulin de La Furette, et de Solange Bailly. — Information contre des [illegible], accusés d'avoir volé du poisson dans une fosse appartenant au seigneur de Villegenon, Jean-Louis de Montmaraud.

B. 4035. (Liasse.) — In-4°, 7 cahiers, papier; 180 feuillets.

1734-1790. — Étienne Tremeau, domestique, contre Jean Ternon, laboureur au domaine de La Perrière, paroisse de Villegenon; condamnation du défendeur à payer la somme de 36 livres, et à donner en plus un habit de toile complet et un chapeau, prix convenu pour une année de service. — François Ruellé, écuyer, sieur du Gué-Lalande, procureur du Roi au bailliage de Concressault, avocat général de la chambre souveraine d'Henrichemont, contre Jean Thinat, cabaretier, condamné à supporter sur la métairie des Métais l'hypothèque pour service d'une rente de 33 livres. — François Panariou, fermier de la seigneurie de Villegenon, contre André Gallois, laboureur au domaine du Gué, défaillant, condamné à payer le droit de terrages de six gerbes l'une. — Licitation du domaine du Chêne, paroisse de Dampierre-en-Crot, à la requête de Chollet, laboureur à Sury-ès-Bois, contre Pierre Barré, meunier au moulin de la ville de Villegenon. Signatures des curiaux : Charles Gouru, bailli; Delapierre, Debou, Poignault, Boutry, procureurs; Aubepin, sergent; Boutry, greffier. — Le procureur fiscal contre Barré et Moreau, qui se sont rendus coupables de scandale pendant l'office divin, en se disputant réciproquement leurs places et en parlant avec injures et violence; condamnation à 10 livres d'amende. — Le même contre Ridet, manœuvre, condamné à réparer sa maison, grevée de droits envers le demandeur.

PRÉVOTÉ DE MÉRY-ÈS BOIS, MÉNÉTRÉOL-SUR-SAULDRE ET LA PLACE.

B. 4036. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1710-1754. — Vente et discussion des meubles et effets mobiliers délaissés par François Fouët et Françoise Testard, à la requête de Louis Bruneau, tuteur de Madeleine Fouët, fille mineure des dits défunts. — Louis Godelu, maître maçon, du pays de La Marche, demandeur, contre Jean Jourdin, cabaretier au bourg de Méry-ès-Bois, défendeur; condamnation du dit Jourdin à l'exécution du marché verbal convenu avec le demandeur pour réparation à sa maison. — Nomination de tuteur à Charles Jourdin, fils mineur d'Antoine Jourdin et Françoise Clavier. — Inventaire des meubles et effets mobiliers délaissés par Étienne Girard, décédé, veuf de Marie Millet.

B. 4037. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1755-1780. — Inventaire des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de défunt Claude Vrignat, veuf en premières noces de Madeleine Laurençon, et en secondes noces de Marie Desbarres. — Émancipation de Marie Poupat, fille mineure de François Poupat et de Jeanne Viellard. — Nomination de curateur aux enfants mineurs de défunt Étienne Durand et de Madeleine Chauve, sa veuve. — Inventaire et discussion des meubles et effets dépendant de la succession de défunts Silvain Auquelin et Jeanne Leloup, sa femme. — Vente et discussion des effets et meubles dépendant de la succession de défunts Louis Bruneau et Françoise Bouquier.

B. 4038. (Liasse.) — 4 cahiers; 46 feuillets, papier, in-4°.

1750-1784. — Réception de Raymond Lapeyre, prévôt des justices de Méry-ès-Bois, Ménétréol-sur-Sauldre et La Place, au nombre des procureurs des dites justices. — Lettres de bénéfice d'âge données au profit de Madeleine Depardieu, fille mineure de Jean Depardieu et Madeleine Rat. — Nomination par les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Bourges, seigneurs de la prévôté de Méry-ès-Bois, de Baptiste Joffard, à l'état et office de procureur fiscal des dites justices. — Philippe Lauvergeat, au nom et comme greffier de la prévôté, demandeur en paiement de la somme de 14 livres 14 sous pour frais d'apposition et de levée de scellés contre Silvain Stuard, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs de Silvain Boucquet et Marie Regnault. — Pierre Dubé, curé de la paroisse de Méry-ès-Bois, demandeur, contre François Sadé, cabaretier audit lieu, défendeur, condamné à payer entre les mains du dit sieur curé, la somme de 6 livres et une livre de cire, pour avoir donné à boire, pendant l'office divin, à des habitants de la paroisse qui ont troublé l'office en se battant devant la porte de l'église. — Procès-verbal par Antoine-Augustin Chevrier, greffier, de l'accouchement clandestin de Marguerite Corbon, fille majeure de Silvain Corbon, manœuvre, au lieu des Grandes-Barres, paroisse de Ménétréol-sur-Sauldre.

B. 4039 (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1781-1790. — Discussion des meubles et effets dépendant de la succession d'Étienne Bouquet et Marie Foussard, sa femme. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de François Fazy et Marguerite Doucet. — Inventaire des effets délaissés par Marie Pellerin, décédée, domestique en la paroisse de Ménétréol; nomination d'un curateur à sa succession demeurée vacante. — Liquidation entre Jean Jacquet, mari de Françoise Bidault, et Pierre Raimond, tuteur des enfants mineurs de Pierre Depardieu et Françoise Bidault, sa femme. — Sentence d'ordre pour les mineurs Hodeau et Desmoulins.

BAILLIAGE DE BARLIEU.

B. 4040. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1764-1775. — Compte de tutelle rendu par Jean Mante, cabaretier à Barlieu, à Marie-Anne Solange et Silvain Barbery, ses neveu et nièce, enfants mineurs de défunts Jean Barbery et Marie-Anne Mante. — Plainte et information, à la requête de messire Charles-Henri de Marpon, écuyer, seigneur d'Ouellon, contre Jean Crotet, son locataire, pour défaut de paiement. — Autre, par Louis Lahaussois, maître chirurgien, fermier des dîmes et droits de terrage de la seigneurie de Barlieu, demandeur, contre le nommé Senée, défendeur, qu'il accuse de l'avoir injurié et menacé pour perception des droits ci-dessus mentionnés. — Nomination de tuteur à Pierre Azembourg, enfant mineur de défunts Pierre Azembourg et Marie-Anne Pouillot.

B. 4041. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1776-1790. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Jean Legros, accusé de s'être évadé de la prison de Vailly, où il était détenu pour vol. — Jugement extraordinaire qui ordonne l'inventaire des meubles dépendant de la succession de François Renard, décédé, veuf de feu Marie Foucher, ainsi que la visite et estimation de sa maison. — Blaise Lacreuze, maître maçon, demandeur en paiement de 13 livres 10 sous, contre Charles Alasseur, meunier au moulin de Badineau, défendeur; conclusions adjugées. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Marguerite Lebault, femme Philippe Azembourg, qui, atteinte de folie, a incendié le domaine des Beaux, paroisse de Vailly.

B. 4042. (Liasse.) — 13 cahiers, in-4°; 352 feuillets, papier.

1739-1789. — Adjudication du domaine de La Porte, paroisse de Sury-ès-Bois, au profit du sieur Montagu, pour la somme de 10,020 livres sur les enfants mineurs d'Agogué de La Barre; sentence qui ordonne la licitation; cahier des charges contenant l'énumération des héritages et procès-verbal d'adjudication. — Marie-Françoise Chabourreau, veuve L. Thomas, contre Barthélemy Mouton, laboureur, propriétaire, pour partie, du domaine des Grisons; le défendeur sera tenu de mettre en cause ses co-propriétaires dans la huitaine, faute de quoi on prononcera contre lui seul. — Louis Bedu contre Pierre Bougru, marchand, demeurant au bourg de Vailly; demande en retrait lignager; ordre de déposer les pièces sur le bureau.

BAILLIAGE DE BLANCAFORT.

B. 4043. (Liasse.) — [illegible]

1770-1790. — Demande par Françoise Vi[illegible] veuve de feu Pierre Villepellé, en dissolution de la communauté ayant existé entre son feu mari et les enfants issus de son mariage. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge obtenues par François Deza, fils mineur de défunts Joseph Deza et Jeanne Henoux. — Inventaire et apposition de scellés au domicile de feu Marie-Anne Mouton, décédée veuve de Jean Brondeau. — Inventaire et apposition de scellés au domicile de défunt Étienne Bonnin, décédé, veuf de Anne Crochet; nomination de tuteur à Sébastien Bonnin, enfant mineur des dits défunts.

B. 40[illegible]. — 1 cahier, in-4°, [illegible] feuillets, papier.

1787-1790. — Le procureur fiscal, demandeur, contre la veuve Jeanne Plançon, cabaretière à Blancafort, Gilles Gagnepain, manœuvre, François, Silvain, Étienne et Charles Maillot frères, meuniers, demeurant au moulin du Crot, défendeurs; condamnation de ces derniers à 3 livres d'amende pour être restés à boire au cabaret de la veuve Plançon, le dimanche après neuf heures du soir. — Marie Gaucher, domestique, contre Étienne Maillot, meunier: défaut contre ce dernier et condamnation à payer: 1° 26 livres, six aunes de toile à faire du linge, quatre livres de laine, 24 sous de sabots pour huit mois de service; 2° 30 livres, une robe ou 7 livres 10 sous, sept aunes et demi de toile de différentes façons ou 13 livres argent, un mouchoir de cou ou 40 sous, une paire de bas ou 40 sous et 30 sous de sabots pour service pendant une année.

JUSTICE DE BOULLERET ET DU PEZEAU.

B. [illegible]

1763-1789. — [illegible] domicile et après le décès de Jeanne Boisjibaut, décédée veuve de François Sallé. — Émancipation des enfants mineurs de défunts Jacques Durand et Marie-Anne Letourneau, laboureurs à Boulleret. — [illegible] des enfants mineurs de défunts Joseph Brion et Françoise Menet; adj[illegible] à la requête de Martin Brouzet, leur tuteur. — Actes portant nomination d'experts-arpenteurs, prestation de serment et procès-verbal [illegible] habitants de Boulleret, [illegible]

Information, à la requête du procureur fiscal, contre des inconnus qui ont arraché trois bornes limitatives de ladite justice.

B. 4046. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1779-1786. — Émancipation de Pierre Paret, fils mineur de défunts François Paret et Marie Boutet. — Vente et discussion des meubles et effets de défunts Mathieu Lecomte, laboureur à Boulleret, et Jeanne Bouchard, sa femme. — Procès-verbal d'un rapport d'experts, dans lequel sont détaillées les améliorations à faire aux vignes, prés et autres héritages de la terre de Boulleret.

B. 4047. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1780-1790. — Inventaire et apposition de scellés au domicile et après le décès de Mathieu Lecomte et Jeanne Fouchard, manœuvres, au village des Moines, paroisse de Boulleret. — Nomination d'experts pour visiter le presbytère de Boulleret et estimer les réparations à y faire tant à la charge des habitants qu'à la charge des usufruitiers. — Levée des scellés apposés au domicile et après le décès de François Hitier, curé de Boulleret, à la requête de Philippe Hitier, frère et héritier du défunt. — Plainte et information, à la requête de Philibert-Antoine Buchet, contre plusieurs inconnus accusés d'avoir mis le feu au domaine du Pavillon, paroisse de Boulleret, appartenant audit sieur Buchet.

B. 4048. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 112 feuillets, papier.

1768-1790. — Pierre Fouchard, demandeur, contre Silvain Mandry, accusé d'avoir dérobé quarante bourrées audit demandeur, ce qu'il reconnaît vrai, en s'excusant sur ce qu'il a été lui-même victime de ses déprédations. Jugement provisoire qui ordonne la restitution des bourrées, en attendant la preuve des faits allégués par le défendeur, condamné en outre aux dépens. — Réceptions : de Cyprien Dumas et J.-B. Gressin, procureurs en la justice du comté de Sancerre, comme procureurs en la justice de Boulleret et du Pezeau; — de Jacques-Henri Luneau de Puyneaux, procureur fiscal à Cosne, au même office dans ladite justice de Boulleret. — Inscription d'Étienne Perrinet, avocat en Parlement, en ladite qualité au barreau du même bailliage. — Sentence qui condamne Jean Boulvire et Guillaume Baudet envers Rodolphe Jolly de Bussy, comme héritier de Rodolphe Jolly de Martou, son père, à lui payer 22 livres 10 sous et deux chapons de rente annuelle, dus par bail à rente par eux contracté au profit dudit sieur de Martou.

JUSTICE DE LÉRÉ ET SURY-PRÈS-LÉRE.

B. 4049. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1762-1767. — Assemblée des habitants de la commune de Léré pour fixer la date d'ouverture des vendanges. — Nomination de tuteur à Jean Faiseau, fils mineur de défunts Ambroise Faiseau et Anne Prieure. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Silvain Jolivet, accusé de plusieurs vols de grains. — Autre, contre des inconnus, accusés d'avoir empoisonné les eaux de l'étang de la Ferté, pour en prendre plus facilement le poisson.

B. 4050. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1768-1773. — Information, à la requête des chanoines du chapitre de Saint-Martin de Léré, contre Louis Fouchard, accusé d'avoir coupé des noyers et des saules appartenant aux dits vénérables. — Réception de Aubin Bidault à l'office de garde des propriétés de messire Charles Andrault de Langeron, chevalier, marquis de Langeron, Maulavrier et autres lieux. — Ordonnance qui divise la ville de Léré en trois quartiers pour la tenue de ses assemblées, conformément à l'article 56 de l'édit du mois de mai 1765. — Émancipation de François et Élisabeth Amiot, enfants mineurs de défunts Laurent Amiot et Marie Bourgoin.

B. 4051. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1774-1782. — Procès-verbal de renonciation par Marie Millet, veuve de feu Étienne Barbeau, à la communauté entre elle et son défunt mari. — Plainte par Jean Pinon, Gaspard Garsonnin et consorts, propriétaires d'une pièce de terre ensemencée en commun, contre Pierre Vacher, défendeur, pour dommages causés par des bestiaux dans les récoltes des demandeurs. — Ordonnance du bailli de Léré prescrivant que tout habitant, dans l'étendue de la justice, ne pourra conduire ses bestiaux dans les champs emblavés en grains que 24 heures après l'enlèvement de la dernière gerbe. — Bail judiciaire du revenu des biens de Joseph, Solange et Anne Nizou, enfants mineurs de défunts François Nizou et Anne Pillet.

B. 4052. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1783-1790. — Plainte par Louis Herpin, laboureur à Savigny-en-Sancerre, demandeur, contre Étienne Touzeau, propriétaire au même lieu, accusé d'avoir troublé le demandeur dans la jouissance d'un de ses héritages. — Sentence d'ordre et distribution des deniers provenant de la vente par décret des biens saisis réellement sur François Roblin, mar-

chand à Léré. — Émancipation de Étienne et Gérôme Gauvin, enfants mineurs de défunts François Gauvin et Madeleine Borderiou. — Procès-verbal d'ouverture du testament olographe de défunt Claude Égrot, chanoine du chapitre de Saint-Martin de Léré.

B. 4053. Liasse.) — 5 cahiers, in-4°; 434 feuillets, papier.

1757-1777. — Installation et lettres de provisions accordées à Louis Baudet, nommé notaire et procureur en la prévôté et châtellenie de Léré, par messire Gille-Louis Taschereau des Pictières, seigneur prévôt de Léré, chanoine en dignité de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours. L'installation est signée Delagogué, Sabathier, Baudet, Baudet, Maillet, Chaussacq et Égrot, greffier. — Messire Claude de Labarre, seigneur de Villatte, représentant dame Edmée-Louise de Boisselet, son épouse, héritière de François de Boisselet et de Madelaine Sabathier, contre Louis et Claude Pointard, laboureurs; demande en paiement d'arrérages de rentes et nouvelle reconnaissance.

B. 4054. Liasse. — 5 cahiers, in-4° ; 268 feuillets, papier.

1777-1790. — Pierre-Jean Raimond de Salis, chevalier, seigneur de Puyrange, Verneuil, Lafond et autres lieux, capitaine au régiment royal de cavalerie, ayant la garde de Antoine-Louis-Aimé de Salis, son fils mineur, issu de son mariage avec Marie-Anne Delabarre, et donataire de Henri-Maurice Delabarre, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, sieur de La Madelaine et de La Motte-Sury, contre Jean Pinon fils; demande en paiement d'arrérages de rentes, poursuites et diligences de Jean-François Quillier, fermier de La Madelaine et de La Motte-Sury. — Lettres de provisions accordées à Jean-François Maillet, notaire et procureur de l'office de procureur fiscal, par messire Jean-François d'Alby de Gissac, seigneur, prévôt de Léré, en l'église de Saint-Martin de Tours.

BAILLIAGE DE MOUSSERET.

B. 4055. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 34 feuillets, papier.

1763-1790. — Installation : de Michel-Pierre Maslier, comme procureur fiscal et notaire, dans la justice de Mousseret, sur provisions données par Louis-Georges de Laperrière, chevalier, seigneur de ladite terre; — de Louis Baudet dans les mêmes qualités de notaire et procureur fiscal; — de Jean-Louis Planchard, notaire et procureur en la justice de Léré, aux mêmes qualités dans la justice de Mousseret. — Louis-Georges de Laperrière, seigneur de Mousseret, demeurant à La Coudre, paroisse de Faverolles-en-Puisaie, poursuites et diligences de Étienne Garsonnin, fermier de ladite seigneurie de Mousseret, contre Jean Giraud, laboureur au village dudit Mousseret. Condamnation contre le défendeur, débiteur solidaire, pour droits de pacages possédés par les habitants du même village dans six septiers de terre, [illegible] somme de 116 livres, savoir : 43 livres 10 sous pour cinquante-trois chapons à 15 sous pièce et 72 livres 10 sous pour cent quarante cinq poules à 10 sous la pièce; le tout dû pour vingt-neuf années de jouissance; condamnation en outre à passer titre nouvel.

JUSTICE DE LA MADELAINE ET DU PETIT SAULOY.

B. 4056. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 59 feuillets, papier.

1752-1790. — Les chanoines [illegible] Léré, représentés par messire Augustin Delagogué, chanoine, receveur, contre Pierre Boulard, manœuvre, demeurant à La Madelaine, paroisse de Celle-sur-Cher; condamnation du défendeur, deuxième défaut, profit joint, qui déclare que Boulard devra payer une rente de 32 livres 10 sous, hypothéquée sur une maison située à Léré et sur quarante boisselées de terre. — Messire Henri-Maurice de La Barre, sieur de La Madelaine, demandeur en paiement de cens et rentes dues sur le champ Brelon, contre Jacques Achet, Jean-Louis Buisson et consorts; jugement qui condamne les défendeurs à payer solidairement trois cent neuf boisseaux et cinq seizains, mesure de Saint-Verain, et 30 livres 18 sous d'argent, plus aux dépens, taxés à 60 livres 6 sous. — Provisions pour Louis Baudet, notaire en la justice de Léré, de l'office de notaire de la terre et châtellenie de La Madelaine et Petit-Sauloy, dans la paroisse de la Selle-sur-Loire en Auxerrois.

JUSTICE DE CHEVAISE, L'ANERIE ET LES AULNAIS.

B. [illegible]

1763-1788. — [illegible] d'âge au profit de Solange Petit, fille mineure de défunts Jacques Petit, laboureur à Sury-ès-Bois, et Marie-Anne Baudet. — Nomination de tuteur à Étienne Léger, enfant mineur de défunt Étienne Léger, laboureur à Sury-ès-Bois, et de Marie [illegible]. — Inventaire [illegible] biliers dépendant de la succession de [illegible] veuf de Marie Perrin; [illegible] partie de la même succession. — [illegible] taire établi après le décès de Pierre Lasne, laboureur au village des Aulnais, en la justice de ce nom.

BAILLIAGE DE SAINT-SATUR.

B. 4058. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1686-1734. — Confrontation avec les témoins de François Thévin, accusé d'homicide sur la personne d'Étienne Raimond. — Pierre Marchand, chirurgien et bailli d'Argent, Francois Bougeret, greffier de la même justice, et consorts, solidaires du receveur des tailles pour l'année 1707, contre Jean Merlin, manœuvre, comme collecteur de ladite imposition. Jugement qui renvoie le défendeur des poursuites exercées contre lui, comme n'ayant pas été compris dans la contrainte du receveur. — Décret de quatre *hommées* ou *journaux* de vignes saisis sur Jean Dugène. — Autre, d'une maison acquise par Simon Chabin, vendue sur Étienne Dugène pour le prix de 50 livres. — Plainte par Me Belin, notaire à Saint-Satur, contre François Hodeau, substitut du procureur de l'abbé dudit Saint-Satur, accusé par lui d'avoir surpris et indûment conservé la minute d'un bail de coupe de bois déposé en son étude.

B. 4059. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1766. — Procès-verbal de Jacques Petit, garde de l'abbaye de Saint-Satur, contre Jean et François Saulnier, laboureurs à la métairie de Montagu, pour avoir coupé et enlevé quatorze pieds de chêne dans le bois des Brosses, appartenant à ladite abbaye. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Gabriel Étave, bourgeois à Saint-Satur. — Assemblée des habitants dudit Saint-Satur, pour la nomination d'un caissier et d'un contrôleur pour la perception du don gratuit. — Autre, pour la nomination de Charles Farineau, comme syndic. — Plainte par Charles Billaçois et Jeanne Vatan, sa femme, contre la femme de Pierre Justin, cabaretière à Saint-Satur, pour excès et sévices graves contre ladite Billaçois. — Enquête et état des frais de la procédure criminelle poursuivie à ce sujet, savoir : pour la plainte, 2 livres 15 sous; commission, 1 livre 9 sous 6 deniers; pour l'exploit aux médecin et chirurgien, 1 livre 10 sous 6 deniers; pour leur prestation de serment au juge, 3 livres; au procureur, 1 livre 10 sous; au greffier, 2 livres 1 sou; acte de dépôt, 15 livres; au médecin, 4 livres; au chirurgien, 3 livres; pour exploit posé à huit témoins, 3 livres 5 sous 6 deniers; pour l'information du juge, 4 livres; au greffier, papier compris, 3 livres 1 sou 8 deniers; administration de témoins, au procureur, 1 livre 10 sous; pour la requête à provisions, au greffier, 2 livres 12 sous 6 deniers; pour le décret, au juge, 1 livre 10 sous; au procureur fiscal, 1 livre 10 sous; au greffier, 2 livres 4 sous. Total : 40 livres 11 sous. — Procédures contre le sieur Dubois, pour exercice de la chirurgie sans lettres ni brevet, et malgré la défense de l'intendant de la province.

B. 4060. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1767-1772. — Émancipation de Claude Gressin, fils mineur de défunts Claude Gressin et de Louise Leblanc. — Apposition, reconnaissance et main-levée des scellés en la maison et après le décès de Marguerite Bourgoin, veuve de Louis Boin. — Jugement rendu au profit de Étienne Groslier, demandeur en paiement ou restitution de trois hottées de vendange indûment enlevées de sa vigne par Edme Deguingand et sa femme. — Enquête à l'effet de savoir si la femme Triboudet, veuve Billaçois, ne se serait pas emparée des effets ayant appartenu à feu Pierre Dugene, domestique en l'abbaye de Saint-Satur, et soigné par elle dans sa dernière maladie. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Marie Bourgoin, veuve Louis Boin, morte subitement en portant son pain à cuire au four banal de Saint-Satur. — Acte d'assemblée des habitants dudit Saint-Satur, qui autorise le syndic à poursuivre Étienne Bourex, receveur du don gratuit, pour rendre ses comptes devant l'élection de Bourges. — Autres des mêmes, pour la nomination des gardes-vignes et l'ouverture des vendanges.

B. 4061. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1772-1777. — Information, à la requête de Marie-Anne Butet, femme Descloux, contre Charles Farineau, collecteur des tailles, accusé de violence et voies de fait envers la plaignante. — Réception de Claude Germain aux charge et office de notaire et procureur postulant près le bailliage de Saint-Satur. — Renonciation par Jeanne-Louise Durand, veuve de Charles Baguay de La Chaume, à la communauté ayant existé entre elle et son mari.

B. 4062. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1779-1783. — Apposition de scellés et inventaire au domicile et après le décès de Étienne Dollet, vivant meunier au Petit-Moulin, paroisse de Saint-Satur. — Ordonnance de police qui interdit le dépôt sur la voie publique dans ledit Saint-Satur de tous matériaux et autres objets de nature analogue. — Apposition des scellés en la maison et après le décès de Charlotte Groslier, femme de Louis-Mathurin Lafosse, menuisier au bourg de Saint-Satur.

B. 4063. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1784-1790. — Plainte de Joseph Robinet, menuisier à Sancerre, demandeur en réparation de dégradations faites

à ses outils, par demoiselle Raimbault, veuve Poirier; nomination et rapport d'experts. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Étienne et Alexandre Bourgoin, enfants mineurs de Étienne Bourgoin et Marie Martin. — Procès-verbal d'estimation des biens fonds de feu Étienne Gressin et Louise Lecour; homologation et dépôt de ces pièces. — Nomination de tuteur à Jeanne Girault, fille mineure de défunt Jean Girault et Madeleine Boulet.

B. 4064. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1761-1790. — Installation de François-Marie Desbans, bailli de la châtellenie de Saint-Satur, en présence de Cyprien Thibault, Barbier, procureur fiscal, J.-B. Grangier, substitut, Douesgue, Claude Buchet, Gabriel Rabotin, Joseph Simon, Léon Dubaut, Antoine Grangier, Vincent Douart, Silvain Rossignol, procureurs; Honoré Lesage, greffier, et François Triboudet, François Chabot, Louis Lalande, Thibault Turpin, Claude Germain, Paul Mativet, sergents; présentation des provisions accordées, le 21 août 1761, par Alphonse de Veri, auditeur de rote, abbé commendataire de Saint-Satur, et dom Antoine Leroux, prieur de l'abbaye. — Partage des biens de l'abbaye en trois lots divisés par experts, dont un appartient à l'abbé, un autre au prieur et aux religieux, et le troisième réservé pour les charges. On détermine par ce même partage, la part des religieux dans laquelle entrent les terres de Belleville et Savigny-en-Sancerre, les dîmes de Jalognes et d'Herry, les nominations aux cures de Belleville, Savigny, Barlieu, Jars, Jalognes, Herry, Thauvenay et Ménétréol.

B. 4065. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°; 122 feuillets, papier.

1778-1790. — Poursuites et diligences de François Monnier, fermier des abbé et chanoines de Saint-Satur, seigneurs de la paroisse de Belleville, contre Jeanne Chaizeau, veuve Jean Hatte, laboureur audit Belleville. Condamnation par défaut au payement d'une rente annuelle, assise sur un champ de deux boisselées, reconnue au terrier, reçu Égrot, laquelle rente seigneuriale consiste en 2 sous 6 deniers, quatre seizins froment, huit seizins seigle et un quart seizin avoine, ce qui forme, pour arrérages de quatre années, 4 livres 19 sous 9 deniers. — Étienne Garsonnin, marchand, demeurant à Sury, contre Michel Hatte, laboureur; Louis Maréchal, demeurant au village de Perdreaux, paroisse de Beaulieu, intervenant. Abandon par Hatte de deux boisselées de bois situées paroisse de Beaulieu-sur-Loire, aux Rabonnières et au Crot-Tineau. — Enregistrement de l'édit de novembre 1787 concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique.

BAILLIAGE DE BELLEVILLE.

B. 4066. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 parchemin.

1778. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Jean Léger, manœuvre au village de la Rable, paroisse de Belleville, accusé d'avoir commis, dans l'étendue de la justice, plusieurs larcins, et notamment d'avoir nuitamment volé des gerbes de dîmes, et ordonnance de prise de corps contre ledit Léger.

JUSTICE DE COUSSY ET COURJOUAN.

B. 4067. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1777-1787. — Apposition de scellés au domicile [illegible] après le décès de défunts Simon Godon, laboureur à Subligny, et Marie-Anne Montagut, sa femme. — Plainte par François Harreaux, marchand, demeurant paroisse de Subligny, demandeur, pour trouble et empêchement de jouissance, contre Simon et Romble Godon, père et fils. — Autre, par Pierre Pouillot, laboureur à Subligny, demandeur, contre Louis Desmurs, aussi laboureur au lieu des Poteries, et sa domestique, accusés d'avoir maltraité le pâtre du demandeur et les bestiaux qu'il conduisait à la prairie. — Pierre Blondeau, fermier de la seigneurie de Subligny, demandeur, contre Pierre et Léonard Paillard, sous-fermiers du domaine dit le Chezal-Roulin, pour distraction et détournement de bestiaux.

B. 4068. (Liasse.) — 5 cahiers, in-4°, [illegible] feuillets, papier.

1760-1772. — Jacques de Bonnard, écuyer, sieur de Lépinette et du Chezal-Rollin, contre Pierre Montagu, métayer. Ordonné que le défendeur inscrira ses défenses au pied de la copie de la demande qui lui a été remise pour être jugé à huitaine. — Claude Bécuau, sieur des Réaux, conseiller du Roi au présidial de Bourges, contre Louis Amelot, défendeur, condamnation du défendeur à vider le lieu et métairie du Chézal. — François Godon, dit La Violette, fermier des droits de terrage de la seigneurie de Coussy, contre Henri de Passac, sieur de Lagarde et du Chêne, défendeur. Renvoyé des fins de la demande qui n'a pas été justifiée. — Antoine Lemoine, prêtre curé de Subligny, contre Françoise Forêt, sa débitrice, et Louis Bougrat, tiers saisi; demande en saisie-arrêt et vidange de mains. Renvoi à huitaine. — Jacques de Bonnard, sieur de Lépinette, contre Chollet; demande à fin de rétablissement de bâtiments [illegible]. Remise de la cause pour production de pièces par les parties.

B. 4069. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4° ; 206 feuillets, papier.

1651-1658. — Jean Renard, fermier des métairies appartenant à Pierre et Claude Bécuau, tous deux conseillers du Roi, juges au présidial de Bourges, et Jean Fleuriet, laboureur à Menetou-Ratel, contre Louis Godon et Michel Gressinet; demande en validité de saisie-arrêt. — Jean-Antoine Dupuys, lieutenant de la justice de Courjouan. — Thomas Gallochet, prévôt, fermier des amendes et *clameurs* de la seigneurie, contre Jean Bouthon, Edme Lomgpré et Barthélemy Brasdu. Remise de cause. — Le même, adcensateur des menues dîmes de la seigneurie, contre Gabriel Giraud, défendeur, qui répond qu'il a été appelé à tort en justice et qu'il consent à payer. — Silvine Gordet, veuve Pierre Godon, demeurant en la paroisse de Villegenon, contre Françoise Forest, veuve Silvain Godon. Appointement, les parties produiront. — Anne Perrichon, veuve Pierre Margat, contre Henri Letrol; demande en paiement d'une obligation dont le total montait à 20 livres tournois. — Le même contre Pierre Montagu, représentant la femme Françoise Bougrat, veuve en premières noces de Silvain Godon. La demanderesse produira ses titres à peine de forclusion. — Jean Derbier contre Romble Godon, Guillaume Doulcet, Pierre Derbier, François Godon, Paul Godon, Pierre Godon l'aîné, Gabriel Godon, François Ségurel, Pierre Godon le jeune, Henri Letrolle, François Beauvais, Paul Rambault, Jean Turpin, Simon Rousset, Henri Béccau, Pierre Montagu, veuve Girard, Pierre Andrault, Pierre Bailly, Marie Ruellé, François Godon dit La Violette, François Louat, Jean Bardin, Marie Deschamps, veuve Godon, Pierre Arnault, Nicolas Trainoy, François Tripier, Edme Pinon, François Gaudry, Pierre Bedu, Charlotte Bordier, et mineurs Rederon. Demande en paiement de rente seigneuriale.

BAILLIAGE D'APREMONT.

B. 4070. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1765-1789. — Réception de René Rigneau, Jean-François Loiseau, Martin Beline et Pierre Bujon, comme gardes forestiers de la terre, justice, seigneurie et gruérie d'Apremont. — Informations par le procureur fiscal : contre Blaise Virot, charbonnier, et décret de prise de corps contre ledit Virot, convaincu d'avoir jeté de la coque du Levant dans la rivière d'Allier pour empoisonner le poisson ; — contre Silvain Gonnet, accusé d'avoir mis le feu dans un bois appelé les Cornes-Bisoires.

B. 4071. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4° ; 69 feuillets, papier.

1766-1781. — Réceptions : de Bouchot de Plainchant comme lieutenant du bailliage; ledit Bouchot cumulant cette fonction avec celle de notaire royal et de juge à Neuvy-le-Barrois; — de Jean Loiseau comme procureur fiscal du même bailliage ; — de Georges Habonnet et Pierre Jurandon comme huissiers, — et de Noël Sallonger comme procureur postulant. — Ordonnance pour la taxe du blé à raison de 2 sols et 6 deniers la livre. — Condamnations : de Jurandon et Boin, boulangers, pour avoir porté à 3 sous le prix du pain de leur autorité privée ; — du nommé Genet à 200 livres d'amende et aux dommages pour prise de son bétail dans les bois d'Apremont. — Martin Béline contre Gousset; condamnation du défendeur à donner huit mesures de seigle ou la somme de 18 livres, suivant les conventions intervenues entre eux. — Marie Fraget, domestique, et Marie Bouchet, demanderesses, contre les héritiers de Étienne Blager, curé d'Apremont ; condamnation de ce dernier à payer à Marie Fraget 34 livres pour reliquat de gages d'une année, plus 36 livres pour quarante-huit jours consacrés à la garde des scellés, et à Marie Bouchet 6 livres 10 sous pour treize journées de garde à 10 sous l'une et 30 sous pour l'ensevelissement du défunt ; enfin, à Jurandon, 12 sous pour ses frais. — François Martin, marchand fermier de la terre de Sagonne, contre la veuve Jurandon et Pierre Jurandon, boulanger ; condamnation par défaut des défendeurs au paiement de la somme de 50 livres, montant de la sentence rendue par la justice consulaire de Nevers. — Réception de François Boury, procureur au bailliage de Nevers, comme procureur des seigneuries des Bordes, Ourouer, Montigny, Le Chautay et Bussy, ledit Boury demeurant à Nevers, et étant en outre procureur fiscal du comté d'Apremont et dépendances. — Bernard de Presle, procureur au parlement de Paris, contre Jean Tenin, laboureur, condamné par corps à réintégrer son domicile dans le domaine de Buteaux, qu'il s'est obligé d'exploiter. — Taxes du marché du 21 mai 1772 : le pain bis, la livre, 2 sous 3 deniers, le pain blanc, 3 sous ; du 17 août : le pain bis, 7 liards, le pain blanc, 6 blancs ; du 4 juin 1773 : la viande, le bœuf, 4 sous la livre, le veau, 4 sous 6 deniers ; du 10 mars 1874 : le pain bis, 1 sou 3 deniers, le pain blanc, 1 sou 9 deniers.

JUSTICE DE PATINGES.

B. 4072. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1782-1790. — Demande en dissolution de communauté par Marc Favier, tuilier à Patinges, veuf de Marie Dussiau. — Apposition de scellés au domicile et après le

décès de Denis Monteroux, laboureur dans la même paroisse. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Pierre Ranvier et Marie Pinson. — Claude Page, fermier général des terres de Patinges et Berthun, demandeur, contre Paradis, régisseur du fourneau du Chautay, accusé d'avoir pêché en fraude du poisson appartenant au demandeur. Renvoyé à huitaine pour enquête.

JUSTICE DE BEFFES.

B. 4073. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1780-1789. — Procès-verbal de nomination des députés élus pour les États-Généraux. — Procédure criminelle, à la requête de Jacques Pinot et Jeanne Héraut, sa femme, contre Ambroise Champroux et ses domestiques, accusés d'avoir maltraité les poursuivants. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Pierre et Jacques Petit, enfants mineurs de défunt Gabriel Petit; ratification de curatelle. — Prestation de serment par les experts nommés pour dame Louise Papon des Berthiers, veuve de Gascoin des Berthiers, vivant seigneur de Patinges, Beffes et autres lieux.

JUSTICES DE LA BARONNIE DE GIVRY, LA MOLE, COURS-LES-BARRES ET LE LIEU.

B. 4074. (Liasse). — 72 pièces, papier; 2 parchemins.

1727-1766. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de François et Marguerite Blandin, enfants mineurs de défunts Adrien Blandin, pontonnier au port de Givry, et de Jeanne Boulinard. — Jacques et Pierre Viellard, vigneron à Marzy, demandeur, contre Louis Bonnet, pontonnier au Bec-d'Allier, accusé d'avoir injurié et frappé les défendeurs sous prétexte qu'ils avaient passé la rivière à gué. — Intervention de Jean Pastrat, marchand boucher à Cuffy, dans la distribution des deniers provenant de la vente des meubles et effets saisis sur la succession de défunt Amable Fillon, laboureur au lieu de La Môle, paroisse de Cours-les-Barres. — Information à la requête du procureur fiscal, contre deux inconnus accusés de s'être introduits pendant la nuit chez le sieur Moreau, curé de Cours-les-Barres, et de l'avoir volé.

B. 4075. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1767-1790. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts François Perrin, laboureur à Cours-les-Barres, et Jeanne Corcelle, sa femme. — Sentence qui autorise Antoine-Philippe Lherbier, laboureur à La Môle, paroisse de Cours-les-Barres, à passer pour le desservissement de ses prés dans un champ appartenant à Léonard Ravaud. — Émancipation de Marie Ravard, fille mineure de défunts Jean Ravard, laboureur à Cours-les-Barres, et Anne Gentil. — Envoi en possession précaire de Pierre Brice Bataille, apothicaire, demeurant à Vierzon, et Élisabeth Dapon, son épouse, de la succession de Pierre Moreau, absent.

B. 4076. (Cahier.) — 8 cahiers, papier [illegible].

1758-1788. — Nomination de Noël-Joseph Rabuteau, notaire royal à Nevers, comme greffier de la baronnie, par Benoit Marion, écuyer, seigneur desdites justices. — Louis du Berthier, sieur du Veuillin, écuyer, contre Nicolas Gaget, charbonnier à Cours-les-Barres. Condamnation prononcée contre le défendeur à payer au demandeur la somme de 45 livres pour déprédations commises par lui. — Louis Mahaut, marchand, contre Bardin, fermier. Condamnation du défendeur au paiement de 213 livres 5 sous d'après conventions entre les parties. — Claude-Pierre Marion, écuyer, baron de Givry, La Môle et seigneur de Cours-les-Barres, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, contre Pierre Planchard, laboureur, et la femme Gentil, son épouse. Condamnation du défendeur à passer titre nouvel d'une rente de 10 livres au capital de 200 livres et au paiement des arrérages échus. — Antoine Taillandier, maître charpentier à Nevers, tuteur des mineurs Chapy, et Siméon Roidet, peintre en faïence à Nevers, procédant au nom de Françoise Chapy, sa femme, contre Noël-Joseph Rabuteau, notaire, et Jean-Baptiste Noël, maître écrivain. Action en partage.

BAILLIAGE DU CHAUTAY.

B. 4077. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1754-1790. — Vente des [illegible] et effets mobiliers appartenant à la succession de défunts Jean T[illegible] et Anne Charbonnier, à la requête de François [illegible], tuteur des enfants mineurs des défunts. — Nomination de tuteur à Anne et Jeanne Leduc, enfants mineures de Pierre Leduc, meunier au moulin du Chautay, et Marie P[illegible]. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Jean Saulnier, et Pierre Brunet, voituriers de charbons, accusés d'avoir mené [illegible] leurs chevaux et [illegible] dans les bois non défensables, dépendant de la seigneurie du Chautay. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de [illegible] Marie-Anne Levassor, femme Paul Tribout.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] cahiers, papier, [illegible].

1717-1790. — Prestation de serment et rapport de Silvain [illegible], maître maçon, Guillaume D[illegible], maître

charpentier, et Gabriel Butte, couvreur, experts nommés pour visiter et estimer les réparations à faire aux bâtiments acquis par Tixier, requérant sur Laurent Brunet et Philiberte Berry. — Claude Piquet, laboureur, demeurant en la paroisse du Gravier, demandeur, contre Jean Lhéritier, défendeur. Condamnation par défaut contre le défendeur à revenir chez le demandeur rendre les services convenus, avec dommages estimés à 6 livres pour son absence.

JUSTICE DE LA BARONNIE DE LA GUERCHE.

B. 4079. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1696-1755. — Bail judiciaire du revenu des biens de Pierre, Jeanne, Marie et Marguerite Cosson, enfants mineurs de défunts Jean Cosson et Antoinette Fleurat. — Procédure relative aux droits que les habitants du Gravier prétendaient avoir sur une portion de bois dans les usages de Saint-Aignan, contre François, marquis de Fougières, seigneur de La Guerche.— Déclaration par Françoise Péronne, veuve de Edme Thuet, vivant sergent royal à La Guerche, par laquelle elle renonce à la communauté entre elle et son mari.

B. 4080. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1756-1779. — Gilbert Baraveau, marchand fermier au Chautay, demandeur, contre Édouard Frettier, aussi marchand fermier à La Guerche, défendeur, accusé de voies de fait sur la personne du demandeur. Condamnation à l'amende. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre le sieur Giraut, accusé de vol de poissons au préjudice du marquis de Bonneval, seigneur de Germigny. — Réception de Louis Geoffroy, notaire royal à La Guerche, à l'office de procureur postulant en la même justice. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre Pierre Routy, laboureur au Blanc-Gâteau, accusé d'avoir porté à sa femme des coups qui ont occasionné la mort. — Information à la requête de Marie-Anne-Charlotte Nicou, veuve de François Fretier, contre Joseph Renault, accusé d'avoir volé du gland appartenant à la suppliante et de l'avoir frappée.

B. 4081. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 2 parchemins.

1780-1734. — Émancipation de Claude et Joseph Pellaut, enfants mineurs de François Pellaut et Jeanne Dubroux. — Informations, à la requête du procureur fiscal, contre Martin Marchand et autres, accusés d'avoir brisé la barrière du toit de justice où avaient été conduits en fourrière quinze chevaux et de les avoir fait échapper. — Le procureur fiscal, demandeur, contre François Laîné et Silvain Grégoire, accusé d'avoir furtivement et illégalement enlevé les meubles dépendant de la succession de Pierre Châté; sentence qui condamne lesdits Laîné et Grégoire à réintégrer ces meubles au domicile du défunt.

B. 4082. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1785-1787. — Adjudication de la pension, nourriture et entretien des mineurs Gilot, à la requête d'Antoine Martin, leur tuteur. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Claude Bossu, décédé veuf de Marie Roumier. — Demande en dissolution de communauté par demoiselle Thérèse Oudet, veuve de Jean-Baptiste Éverat, régisseur au fourneau de La Guerche. — Informations, à la requête du procureur fiscal, contre Pierre Lespiat et Étienne Barthélemy, tous deux du pays d'Auvergne, accusés de vol de chevaux.

B. 4083. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 8 parchemins.

1788-1790. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Jeanne Provost, fille mineure de défunts Étienne Provost et Jeanne Gautron. — Procédure criminelle contre Jean Raquelle, accusé d'avoir volé un cheval et de s'être évadé de la prison où il avait été enfermé. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre Marien Daufragne, charbonnier du pays d'Auvergne, accusé de vol de chevaux et évasion de prison. — Émancipation de Madeleine Charenton, fille mineure de Jean Charenton, et de Marie Nouvelle.

B. 4084. (Liasse.) — 12 cahiers, in-4°; 383 feuillets, papier.

1635-1689. — Ordonnance de police du 19 août 1635, enjoignant aux justiciables d'empêcher porcs et chiens de vaguer dans les vignes sous peine de 20 sous d'amende, en dehors des dommages et intérêts dus aux parties lésées. — Autre du 1er juin 1688, pour l'enlèvement des boues dans les rues de La Guerche. — Condamnation de Jacques Cosson à payer à Pierre Ducreux la somme de 10 livres et une poule pour une année d'acense de sa maison. — Philippe Lauvergnat contre Étienne Bonnin. Acte donné à Lauvergnat de la déclaration par lui faite qu'il est prêt d'entrer en compte avec le défendeur. — Nomination de Gaspard Amorot comme tuteur, et Pierre Rollin comme curateur de l'enfant mineur dudit Amorot et de sa défunte femme Thomasse Rollin. — Sentence qui décharge Jean Raby, hôtelier à La Chapelle-Hugon, des fonctions de commissaire aux blés saisis sur Laurent Durillat, attendu qu'il a été nommé leveur des tailles pour l'année dans sa paroisse. — Réception de Jean Baratot, ci-devant procureur fiscal, aux fonctions de bailli de La Guerche.

B. 4085. (Liasse.) — 11 registres, in-4°; 370 feuillets, papier.

1710-1788. — Sébastien Bariost, marchand, demeurant au Bec-d'Allier, paroisse de Cuffy, contre François Léard, François Musette, demeurant dans la paroisse du Gravier, et Pierre Mouton. Demande en saisie de grains contre les deux premiers comme débiteurs, Mouton étant déclaré commis à la saisie. — Sentence qui condamne par défaut Antoine Voisin, meunier du moulin de Cazin, à payer à Anne-Charlotte Nicoue, veuve Frétile, 40 livres à elle dues pour vente de foin dans la prairie de Crévolle. — Installation de Jean-Baptiste Daubenton, notaire royal en Bourbonnais, Nivernais et Berry, et juge châtelain du marquisat de Lévy, en la qualité de lieutenant civil, criminel et de police au bailliage de La Guerche. — Réception de Pierre Moreau, procureur au bailliage de Blangy, comme procureur fiscal près du même bailliage de La Guerche. — Nomination de Louis Bonnet, praticien, aux fonctions de commis-greffier audit bailliage. — Acense au profit d'Eustache Roumier, de l'office de greffier de la même justice, pendant les deux années que son bail devait durer encore, et procès-verbal de la réception dudit Roumier. — Louis Lefaye, marchand fermier, demandeur, contre Claude Bergeret, manœuvre; condamnation du défendeur à payer 180 livres pour une année et demie de fermage, le bail de ferme demeurant nul et résolu, plus en 19 livres 3 sous, montant des dépens pour tous dommages et intérêts.

B. 4086. (Liasse.) — 3 cahiers, in-f°; 164 feuillets, papier.

1784-1790. — Réception de Me Gaget, notaire royal à La Guerche, aux fonctions de procureur près le bailliage de la même ville. — Enquête relativement aux injures et mauvais propos tenus par la femme de Pierre Champagne, manœuvre, contre les époux Barré, boucher à La Guerche. — Condamnation de Françoise Burdin, cabaretière au bourg du Gravier, à 6 livres d'amende, pour avoir contrevenu aux règlements de police interdisant l'exercice du jeu de quilles dans les rues. — Le procureur fiscal, demandeur, contre Louis Lefay, bourgeois, Lazare Pasquier, domestique chez le sieur Perrot, curé du Gravier, et Guillaume Charenton, laboureur à Raimond; condamnation des défendeurs à payer une amende de 10 livres pour avoir contrevenu au décret de l'Assemblée nationale relatif à la vente des blés et farines.

JUSTICE DE LA CHATELLENIE DE GERMIGNY-L'EXEMPT.

B. 4087. (Registre.) — 142 feuillets in-4°, papier.

1657-1658. — François Michelon, fermier, demandeur en exhibition de titres, contre Étienne Cosson; sentence qui déclare que le défendeur ayant adhiré les écritures à lui délivrées de la part du juge, il lui en sera délivré de nouvelles à ses dépens. — Condamnation, après expertise, contre Fiacre Charais, à payer deux boisseaux de blé à Mathieu Alabat, en récompense du dommage causé dans ses grains par les bestiaux dudit Charais. — Ordonnance du châtelain qui défend à tous ses justiciables d'accueillir et favoriser les faux sauniers, et leur ordonne de les arrêter à l'occasion, et de les mener, avec leur chargement, devant les officiers du grenier à sel de Saint-Amand-Montrond. — Autre ordonnance de police interdisant aux cabaretiers de Germigny-l'Exempt de donner à boire et à jouer pendant l'office divin, sous peine de 10 livres d'amende, les deux premières fois, et du bannissement pour la troisième.

B. 40[illegible]. (Liasse.) — [illegible]; [illegible] feuillets, papier.

1676-1690. — Le procureur fiscal contre Chanfrault, voiturier; le défendeur affirme avoir voituré le bois pour le compte de Pierre Courtin qui l'avait coupé dans le lieu en question, que dans ce bois, en quantité de quatre voitures, il n'y avait que du bois mort et du mort bois, mais aucun chêne ni *chêneau*. Remise à huitaine. — Jean de Mérié contre Nicolas Blondeau; le défendeur affirme, sous la foi du serment, qu'il n'a fait aucune démarche pour détourner son fils de son service de domestique du demandeur. — Jean Sauvat contre Duplessis. L'objet du procès est une reconnaissance de 16 livres 17 sous, sur laquelle un compte doit être établi suivant la prétention du défendeur. Discussion des articles de ce compte : sur le cinquième article, le demandeur offre 36 sous pour avoir transporté trois voitures de bois; sur le sixième, il s'en rapporte à l'estimation qui est faite à 50 sous pour cinq charrois de bois. — Nomination de tuteur et curateur aux enfants mineurs de défunts Jean Bonneville et Marie M[illegible]. — Jugement qui [illegible] Jean Battu commissaire aux blés saisis sur Étienne Berneau, au profit de François Guillaumot, poursuivant reddition du compte desdits grains. — Condamnation de Benoit Veron à payer à Jean Ma[illegible], bourgeois de Paris, et [illegible] du bail judiciaire de la terre de Germigny-l'Exempt, trois années d'arrérages de rente dues à ladite seigneurie.

BAILLIAGE D'AUGY-SUR-L'AUBOIS.

B. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1720. — Inventaire des biens [illegible] de la succession de défunts Pierre Laurent et Jeannette Ballot, sa femme; nomination de tuteur à leurs enfants mineurs. — Partage entre les co-héritiers de la succession de défunts Antoine Merland et Catherine M[illegible], sa femme.

JUSTICE DU COMTÉ DE SAGONNE.

B. 4090. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1600-1699. — Devis et estimation des réparations à faire aux bâtiments du domaine de Saint-Gervais appartenant à Claude François, châtelain de Sagonne, et acensé à Me Pierre Ruby. — Liève des droits et revenus de la seigneurie et baronnie de Jouy établis suivant la reconnaissance nouvelle, reçue Bordessolle notaire. — Jugement sur le différend entre Jacques Ruby, fermier général de la terre et seigneurie de Sagonne et Annet Bertrand, adjudicataire du grand dîme du même lieu, qui ordonne une enquête pour arriver à la constatation des faits mis en avant. — Rôle de répartition sur les paroissiens de Bannegon de 1,640 livres pour le quartier d'hiver des taille et taillon, ustensile, ponts et chaussées et droits d'offices retranchés de l'année 1637. — Prise en charge d'un prisonnier amené des prisons de Bannegon par le greffier de la Conciergerie du palais, à Paris.

B. 4091. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1680-1699. — Vente de tous les bestiaux du domaine d'Arnoux, par Gabriel de Montassiège, sieur dudit lieu, à Pierre Ruby, fermier général de la terre de Sagonne. — Obligation et reconnaissance de dépôt de cheptel à moitié, au profit de Pierre Ruby, fermier général, contre Michel et Jean Quéreau, laboureurs. — Acense, pour trois années consécutives, par Léonarde Goutaut, veuve Pierre Ruby, à Esme Portier, des dîmes du Veurdre, moyennant le prix de 120 livres par an.

B. 4092. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1715. — Antoine Trocan, cabaretier au bourg de Givardon, demandeur en réparation du dommage causé à ses récoltes par les bestiaux de Claude Rodon, son voisin. — Inventaire des biens provenant de la communauté d'entre Michel Danthon du Buisson et défunt Marie Ménard, sa femme. — Informations, à la requête du procureur fiscal, contre Louis Soumet, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Gilbert Godard, son domestique. — Mémoire des travaux de maçonnerie faits par Jean Luquet au château de Sagonne. — Procédures à ce sujet entre ledit Luquet et la succession de feu Michel Danthon, sieur du Buisson, ancien entrepreneur des bâtiments du Roi.

B. 4093. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1716-1720. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Gabrielle Creuzet, veuve Simon Boyn, de la succession de son défunt mari. — Informations, à la requête de Jean Ménard, contre Jean Verdet, accusé d'avoir soustrait plusieurs sacs de fruits cueillis sur les arbres dudit Ménard. — Bail judiciaire du revenu des biens de Michel Theuraut, enfant mineur de Claude Theuraut et Anne Ménard. — Plainte faite par Guillaume Fieffé, capitaine du château de Sagonne, contre Charles Devaux, jardinier dudit château, à cause du mauvais état dans lequel il laisse le jardin. — Enquête contre Jean Casse, fermier du comté de Sagonne, au sujet de ses agissements dans ladite ferme. — Apposition de scellés sur les effets délaissés à sa mort par Jeanne Valette, veuve en premières noces de Claude Boyer, et en deuxièmes noces de Gilbert Tisserand.

B. 4094. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1721-1776. — Ordonnance portant règlement pour les usages de la forêt de la Grande-Noue, paroisse de Sagonne. — Vente et discussion des biens, meubles et immeubles dépendant de la succession de défunt Simon Boyn, et sentence de distribution des deniers entre les héritiers et les créanciers. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Jean Lefay, accusé d'avoir volé une cavale dans les pacages du sieur Michel Chevalier. — Procès-verbal de l'ouverture faite, après exhumation, par Antoine Duret, docteur en médecine, et Martial Orry, maître chirurgien à Saint-Amand-Montrond, du cadavre de Barthélemy Aloy, soupçonné mort par empoisonnement.

B. 4095. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1780-1790. — Nomination de tuteur et curateur à François et Anne Villois, enfants mineurs de défunts Jean Villois et Catherine Laromble. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Jean Martin, laboureur à Sagonne, et de Françoise Moreau, sa femme. — Informations à la requête de Jacques-Philippe de Bosredon, chevalier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre plusieurs inconnus accusés d'avoir coupé des arbres et détruit des haies et *bouchures* dans ses héritages. — Enquête sur les injures et sévices exercés par Autan et sa femme, bouchers à Sagonne, contre la femme de Jacques Parent, marchand blâtier audit bourg. — Nomination de Joseph Mathieu et Pierre Ruby, marchands audit Sagonne, comme experts à l'effet d'apprécier le dommage, éprouvé dans un pré lui appartenant, par Nicolas Aubry, maître salinier. — Récolement et inventaire des effets et biens meubles et immeubles laissés après sa mort, par Claude Masson, laboureur au village de Cernay, paroisse de Sagonne.

B. 4096. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°; 170 feuillets, papier.

1713-1790. — Ordonnance qui enjoint aux procureurs fabriciens de Jouy, Sagonne, Augy et autres paroisses du comté, d'avoir à établir des coffres ou armoires pour y déposer les registres de fabrique qui, jusqu'à ce jour, étaient restés entre les mains des fabriciens. — Jugement qui ordonne la saisie-arrêt entre les mains de Joseph Jouhanneau, curé de Sagonne, des deniers provenant de la discussion des meubles et effets de Simon Boyer, chirurgien audit Sagonne. — Lettres de provisions accordées à Gaspard Perronnet pour l'emploi de garde-chasses dans les seigneuries de Jouy et d'Augy-sur-Aubois. — Arrêt et ordonnance qui interdit l'usage des toiles peintes des Indes. — Autre ordonnance au sujet de la mortalité qui sévit sur les bestiaux dans l'étendue de la justice. — Jugement au profit de dame Anne Bodin, comtesse de Sagonne, veuve de Jules Hardoin-Mansard, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, jardins et manufactures de France, qui ordonne la saisie féodale du fief et seigneurie de la Tour-de-Vêvre, pour défaut de foi et hommage. — Condamnation par défaut de Jean-Baptiste Ruby, marchand fermier, à payer à Pierre Cornier, manœuvre, la somme de 62 livres pour journées employées à moissonner et autres services dudit Cornier. — Réception de Pierre Lioult, notaire, comme procureur postulant en la justice de Sagonne.

CHATELLENIE D'AINAY-LE-VIEIL.

B. 4097. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1702-1765. — Claude Thauvenay et Marguerite Grosieux, sa femme, régisseurs de la terre d'Ainay-le-Vieil, contre demoiselle Catherine Roux, veuve Jean Guérinet, laquelle prétendait avoir le droit de cuire ses fruits au four de la boulangerie du Château. Jugement qui déboute la défenderesse de ses prétentions. — Autre jugement en faveur de François Geoffroy, laboureur à Drevant, qui condamne le nommé Beaumier, laboureur à Coulombier, à lui payer une pension alimentaire de 150 livres pour voies de fait ayant entraîné maladie. — Jacques Nadat, demeurant, à Ainay-le-Vieil, demandeur, contre Catherine Denizeau, femme Guérinat, pour injures et voies de fait. Condamnation et opposition de ladite Catherine Denizeau, à la sentence obtenue contre elle par le susdit Nadat.

B. 4098. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4° ; 58 feuillets, papier.

1722-1789. — Louis Pinaut, demandeur, contre Prudhomme et Pierre Coquelin Prévost, garde-bêtes de ladite justice, défendeurs défaillants; condamnation de ces derniers, même par corps, à représenter les bestiaux confiés à leur garde. — Jean Riffard, demandeur en dommages et intérêts, contre Antoine Lainé, défendeur; ordonné que le demandeur fera preuve du dommage causé. — Clément-François de Charry, seigneur des Goutes, Ainay-le-Vieux et autres lieux, demandeur, contre Georges Marien, défendeur défaillant; condamnation de ce dernier à payer au demandeur les arrérages des rentes par lui dues. — Jean-Claude Humbert, demandeur, contre Michel Perroche, défendeur défaillant; condamnation de ce dernier à livrer au demandeur la quantité de 12 milliers de foin, ou 1,200 livres au choix. — Pierre Augonnet, taillandier, demandeur, contre Pierre Prizat, défendeur défaillant; condamnation de ce dernier à payer au demandeur la somme de 6 livres pour fournitures de son état et celle de 4 livres ou une journée de bœufs, pour solde d'abonnage. — Charles Thomas, journalier au bourg d'Ainay-le-Vieil, contre Claude Pactat, défendeur défaillant; condamnation de ce dernier à payer au demandeur la somme de 90 livres pour argent prêté et travaux exécutés. — Jean-Baptiste Pinaut, demandeur, contre Eustache Boudet, défendeur, demeurant tous deux à Ainay-le-Vieil; condamnation du défendeur à payer au demandeur la somme de 9 livres 9 sols restant dus sur le prix d'un cheval à lui vendu.

B. 4099. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1773-1783. — Gruerie d'Ainay-le-Vieil. — Procès-verbal dressé par Pierre Besson, garde des eaux et forêts de ladite gruerie, contre Carreau, qu'il a trouvé pêchant au feu, pendant la nuit, dans la rivière du Cher, laquelle coule au travers de ladite gruerie. — Autre contre Jean Petoin, demeurant à Ainay-le-Vieil, pour délit de chasse dans le canton des Sécherons, dépendant de la terre d'Ainay-le-Vieil et pour refus de livrer son fusil.

JUSTICE DE LA CHATELLENIE D'AINAY-LE-CHATEAU.

B. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1726-178[illegible]. — François Rabot, fermier, demeurant [illegible] Saint-Pierre-les-Étieux, demandeur, contre Laurent Loutil, cabaretier à Ainay-le-Château, condamné à payer [illegible] livres, prix du foin livré par le demandeur. — Contrat de mariage entre Pascal Pactat et Marie, fille de feu Pierre Barthommier et de Silvine Joudioux, tous paroissiens de Saint-Pierre les-Étieux.

JUSTICES D'ORVAL, SAINT-AMAND-MONTROND, BRUÈRES, ÉPINEUIL.

B. 4101. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1772. — Bailliage d'Orval. — Information à la requête de Marie Auriche, femme de Jean Groslier, contre Pierre Dubourg, accusé d'avoir excédé de coups ladite femme Auriche et de lui avoir fait de graves blessures. — Procès-verbal constatant un vol avec effraction commis dans la grande chapelle du cimetière de Saint-Amand. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Gilbert Martin, laboureur à la Ferolle, paroisse de Nozières, et Catherine Chambrette, sa femme. — Nomination et réception de Regnaut de Champdeuil à l'office de receveur-administrateur de l'hôpital de Meillant. — Information faite à la requête de Michel Testé, marchand fermier, contre Jean-Baptiste Fouquet, régisseur de la terre de Meillant, pour désaccord dans le compte fait entre les parties.

B. 4102. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773. — Apposition et levée de scellés en la maison de Me Jean-Jacques Chevalier, à la requête de dame Catherine du Saray, sa veuve. — Renonciation par Jean Berthommier, à la succession de ses père et mère. — Informations, à la requête d'Ambroise Aubigny, contre des inconnus accusés d'avoir, pendant la nuit, comblé plusieurs toises de fossés, arraché et coupé des *bouchures* et des arbres dans les héritages dudit Aubigny. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre Jacques Desseignes et autres, accusés de plusieurs vols commis pendant la nuit, avec effraction, dans l'étendue de la justice.

B. 4103. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1774. — Procédure criminelle à la requête de Pierre-Bazile Duchet, greffier au bailliage d'Orval, contre Pierre-Fidel Piaud, gendarme, accusé d'avoir blessé méchamment le plaignant d'un coup d'épée. — Réception de Claude Mousse à l'office de commis-greffier en ladite justice d'Orval. — Procès-verbal d'adjudication du sous-gravier des bourbiers de la forge de Boutillon. — Apposition de scellés en la maison de Claude Audebrand, boucher à Meillant, et nomination d'un curateur à la succession vacante dudit Audebrand. — Nomination de tuteur à Guillaume et Henriette Aufaure, enfants mineurs de défunts Louis Aufaure et Madeleine Debain.

B. 4104. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1775. — Procès-verbal constatant un vol avec effraction commis dans la boutique du sieur Jean Guillaume, marchand à Saint-Amand, dans la rue Sainte-Barbe. — Information à la requête d'Armand Grozieux, curé d'Ainay-le-Vieil, demandeur, contre Claude Chevet, meunier, accusé d'avoir envoyé à la rivière du Cher le poisson que ledit curé avait mis en dépôt dans son écluse. — Nomination de tuteur pour Marguerite Fournier, fille mineure de défunt Jean Fournier et de Marguerite Dubois. — Ordonnance portant défense de conduire pacager les bestiaux dans les champs emblavés en blé froment ou autres grains, avant l'enlèvement complet de toutes les gerbes. — Enquête pour Marien Lacueillé, demandeur, contre Citreux, Avenier, Jobert et autres défendeurs, accusés d'avoir maltraité ledit plaignant et de lui avoir volé, dans sa poche, une somme de 24 livres. — Autre, contre Jacques Navet, laboureur, accusé par les religieux de Noirlac d'avoir récolté dans leurs prés.

B. 4105. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1776. — Renonciation par Marguerite Bonnet, veuve de Jean-Baptiste Dubois, maître chirurgien, à la succession de défunt Noël Dubois, son fils. — Procès-verbal du partage fait entre Madeleine Brunet, femme Daumont, et Pierre Brunet, son neveu, des biens meubles et immeubles dépendant des successions de défunts Étienne Brunet et Anne Augonnet, père, mère et aïeux des parties. — Sentence qui déclare nulle et non avenue la vente d'une pièce de terre consentie pendant sa minorité, par Marie Gaudin à Marguerite Lejeune. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Guillaume Picot et Marie-Françoise Brissart, sa femme. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Pierre Jobert, décédé chapelier à Saint-Amand, veuf de défunte Anne Pachoux.

B. 4106. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1777. — Nomination de tuteurs aux enfants mineurs de défunts Étienne Perraut et Jeanne Jutier. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre François Séguin, accusé d'avoir volé plusieurs objets sur les bancs de la halle de Saint-Amand-Montrond. — Autre information à la requête de Blaise Frapin et Anne Pennetier, sa femme, contre des inconnus accusés d'avoir soustrait des objets mobiliers dépendant de la succession de feu Jean Pennetier, leur frère. — Autre, à la requête de Jean-Baptiste Huet, maître de forges, contre Guy Damontagne, Gilbert Dureau et autres, accusés de vol de bois dans le canton de la Chaudière, exploité par

ledit Huet. — Procès-verbal de la levée d'un cadavre inconnu dans la rivière de Soye-l'Église. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Antoine Benard, marchand, rue Sainte-Barbe, à Saint-Amand.

B. 4107. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1778. — Renonciation par Anne et François Berthommier à la succession de Anne Tabourdeau, leur mère. — Réception de Pierre-Bazile Duchet à l'office de commis-greffier en la justice d'Orval-Saint-Amand. — Bail du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Guillaume Print et Françoise Brissard. — Demande en dissolution de communauté par Anne Paumier, veuve de Jean Ringuet. — Enquête sur les limites des bois contigus et appartenant, dans la paroisse de Nozières, à Dominique Berchon et Louis Champenier. — Déclaration de grossesse faite par Marguerite Autant, se prétendant enceinte des œuvres du sieur Thombreau, bourgeois à Charenton. — Inventaire des minutes de feu Jean-Pierre Piquet, notaire à Saint-Amand, par son successeur Guy-Désiré Meillet. — Procédure criminelle contre Pierre Gavaut, accusé de voies de fait et mauvais traitements sur François Péronnet, vigneron.

B. 4108. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1779-1780. — Procès-verbal de l'inventaire des registres et autres papiers trouvés en la maison curiale de Faverdines après le décès de Jean Lavarron, curé dudit lieu. — Apposition de scellés au domicile dudit défunt. — Nomination de tuteur à Jeanne Péronnet, fille mineure de défunt Pierre Péronnet et de Gabrielle Morisset. — Demande en dissolution de communauté par Louise Bastat, veuve de Nicolas Jouannin. — Enquête faite à la requête de Jean Treillant contre Jean Sallet, accusé de vol d'habits aux dépens du demandeur. — Autre, contre les frères Chevasson, François Babillot et Jean Aupet, paroissiens d'Uzay, accusés de braconnage et de menaces contre le garde de Bruères. — Procès-verbal de la levée du cadavre de François Bouchaud, noyé dans la Marmande.

B. 4109. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780-1782. — Louise-Françoise Croussolle, veuve de Thomas de Foullenay, demanderesse en paiement d'une somme de 25 livres, contre Nicolas-François Daubigny, sieur de Pré-Doré, défendeur. Condamnation de ce dernier à payer 25 livres pour livraison d'un millier de foin. — Demande par Gilbert Coulon en partage et division des biens, meubles et immeubles dépendant de la succession de Pierre Coulon et de Denise Aufort, ses père et mère. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de François [illegible], directeur des aides, à Saint-Amand. — Nomination de tuteur et curateur à Solange Aucler, fille mineure de défunts Jean Auclerc et Marie Raquet.

B. 4110. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1783. — Requête de Georges Delage, voiturier à Saint-Pierre-les-Étieux, demandeur en réparation de dommages causés dans ses récoltes par les bestiaux de François Testé. — Autre de Gilbert Sadrin, contre Vincent Verneuil, accusé d'avoir porté des coups et fait des blessures au demandeur. — Procès-verbal contre le sieur Legrand, notaire royal, pour avoir négligé de balayer devant sa maison. — Demande en dissolution de communauté par Marie Merlin, veuve de Marion Marin. — Enquête contre Silvain Sauvage, accusé de s'être approprié un terrain vain et vague dans la paroisse d'Orval. — Autre, à la requête de François Sacrot, accusé par Madeleine Godon, veuve Maisonneuve, de la soustraction d'une quittance faisant défaut dans ses papiers. — Partage et « jet de lots » entre Marie Petit, veuve de Nicolas Perrot, et ses enfants. — Inventaire des titres de la cure d'Orcenais après le décès de Michel Verneuil, titulaire de ladite cure.

B. 4111. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1784-1785. — Bail judiciaire [illegible] enfants mineurs de défunts Jean Soupiron et Madeleine Ragot; adjudication de la pension et de l'entretien desdits mineurs. — Information, à la [illegible] contre Gilbert Laroche, accusé de violence et menaces de mort sur la personne de Joseph Rabot, garde de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Amand. — Demande par Jean Roux, veuf de Marguerite Chaput, en dissolution de communauté avec sa défunte femme. — Nomination d'un curateur aux enfants mineurs de Anne Roy, veuve de défunt Jean-Joseph Chatin. — Apposition de scellés sur la maison curiale de Drevant, par suite de la mort, en ce lieu, de Pierre-Charles Piaud, président vétéran du grenier à sel de Saint-Amand. — Procédure criminelle contre Amand Aufort, vigneron, poursuivi pour coups et blessures sur Jean Pigeat, aussi vigneron. — Ordonnance de police défendant de lancer « aucun ballon ou machine aérostatique chargée de feu », par crainte des incendies.

B. 4112. (Liasse.) — [illegible] cahiers, papier.

1787. — Bail judiciaire des biens de [illegible] mineur de défunts Jean-Joseph Chatin et [illegible]. — Demande par Michel Limousin et [illegible], en partage et division des meubles et immeubles de la suc-

cession d'Étienne Picot, père de ladite femme Limousin. — Inventaire des meubles et autres objets délaissés par défunt Jean-Joseph Bezançon, religieux prieur du Vieux-Château-Saint-Amand. — Enquête au sujet de bois d'ouvrage réputés volés nuitamment dans la forêt de Meillant par François Gorée, tonnelier à Saint-Amand. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jeanne Sallet, noyée dans le Cher. — Déclaration faite à la requête d'Antoine Touraton, notaire et procureur à Culan, par Martin Sallet, cabaretier et syndic de la paroisse de Saint-Georges-de-Poisieux, que, pressé par les obsessions de Rousselet, cavalier au régiment de Septimanie, il a inconsciemment signé un engagement militaire extorqué au jeune Touraton par ledit Rousselet.

B. 4113. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1788. — Nomination de tuteur à Louis Marie et Anne Gueneau, enfants mineurs de Jean Gueneau et Marguerite Thévenin. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de François Jeanny, fils mineur de Jean Jeanny et Marguerite Grosieux. — Bail judiciaire du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Pierre Giraud et Catherine Gisset. — Procédure criminelle contre Jean Ducreux, accusé de vagabondage. — Apposition de scellés au domaine de Fougerolle, paroisse d'Épineuil, après le décès d'Antoine Desnoues, marchand fermier. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Mathieu Lallier, domestique, décédé subitement dans la rue Cordier, à Saint-Amand. — Enquête au sujet de Jean Ducreux, arrêté comme vagabond, et ordonnance de relaxation. — Plainte par Antoine Féaux, taillandier à Saint-Amand, au sujet de la mutilation et de l'enlèvement, pendant la nuit, des myrthes qui garnissaient sa cour.

B. 4114. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1789. — Procédure criminelle contre Jeanne Demay, femme de Jacques Palleau, à Meillant, accusée de vol de coiffes à usage de femme. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de maître Pierre Bujon, curé de la paroisse de Colombier. — Jugement interlocutoire entre Jean-Baptiste Verrier, menuisier à Saint-Amand, demandeur, contre les prieur et religieux de l'abbaye de Noirlac, pour anticipation de terrain dans ses prés. Les parties produiront leurs preuves. — Vente par licitation d'une maison sise à Saint-Amand, rue du Cheval-Blanc, provenant de la succession de Marie Charton, femme décédée d'Antoine Mérijot, tailleur d'habits. — Adjudication de la boucherie de Carême, dudit Saint-Amand, à Henri Audebrand. — Sentence de séparation de biens entre Pierre Vallet, marchand apothicaire à Saint-Amand, et Agnès-Scholastique Ragot, sa femme.

B. 4115. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1722-1725. — Bailliage du Vieux-Château-Saint-Amand. — Renonciation par Madeleine Libaut, veuve de Louis Bernard, vivant huissier aux Tailles, à la communauté ayant existé entre elle et son feu mari. — Information à la requête de Jeanne Vallet, veuve de Jean Germain, contre Nicolas Hérault, son gendre, accusé d'avoir injurié et maltraité sa belle-mère. — Dénonciation de Gilbert Foussadier, contre sa femme, qu'il accuse d'adultère et contre laquelle il demande la séquestration à la maison de refuge à Bourges.

B. 4116. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1726-1736. — Information à la requête de Marie-Anne et Roch Ragot, contre Jean Barbier, sa femme et son fils, accusés de vol de vendange au préjudice des plaignants. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Pierre Regnaut et Louise Nicolas. — Procès-verbal de réception du bœuf villé, à Saint-Amand-Montrond, pour l'année 1733. — Apposition de scellés et inventaire au domicile de défunt Philippe Bonnet, sieur de Meslon, à la requête de Agathe Blandin, sa femme.

B. 4117. (Liasse.) — 144 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1737-1741. — Renonciation par Marie Labue, veuve de Étienne Imbaut, à la communauté ayant existé entre elle et son défunt mari. — Bail judiciaire dn revenu des biens des enfants mineurs de défunts Jean Laurent et Jeanne Dousset ; adjudication de la pension, nourriture et entretien desdits mineurs. — Inventaire des meubles et effets dépendant de la succession de défunts Pierre Regnault et Jeanne Durandel.

B. 4118. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1742-1747. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Michel Augonnet, vigneron au Vieux-Château et inventaire des meubles délaissés par le défunt. — Information à la requête de Michel-Antoine Duchet, propriétaire à Maulne, contre Gilbert Juttier, accusé d'avoir troublé le demandeur dans la jouissance de ses héritages. — Les religieuses ursulines de Lignières, demanderesses en reconnaissance de rentes et paiement d'arrérages, contre Jean Bastat. Remise de cause pour supplément d'informations. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un cavalier trouvé sur le grand chemin de Meillant à Saint-Amand, et dont la mort, après constation, a été attribuée à une indigestion ou apoplexie.

B. 4119. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1748-1762. — Enquête sur la plainte de Michel Augonnet, demandeur, contre Pierre Ragot, accusé d'avoir troublé le demandeur dans la jouissance de ses biens. — Autre, à la requête de Silvain et Étienne Aupy, laboureurs à Drevant, contre les frères Regnaut, aussi laboureurs à Ainay-le-Vieil, accusés d'avoir maltraité les demandeurs. — Demande par François Modon et Barbe Bastat, sa femme, en partage des meubles dépendant de la communauté mobilière ayant existé entre sa dite femme et Marie Regnaut, femme Bourguignon, dont ils avaient été domestiques, et qui les devait payer de leurs gages en effets mobiliers à partager suivant la convention portée dans leur contrat de mariage. — Bail des greffes du Vieux-Château et de la justice de Chanzy, pour neuf ans, au profit de Méry Charrier, moyennant 50 livres pendant les quatre premières années et 60 livres pendant les cinq autres.

B. 4120. (Liasse.) — 8 cahiers, in-4°; 244 feuillets, papier.

1694-1698. — Plumitifs. — Nicolas Bonnet et Jean Becuas, procureurs fabriciens de la paroisse du Vieux-Château, contre Siméon Lequedet, ci-devant fabricien de ladite paroisse, Michel Delouchette et Sébastien Jacotat. Acte à Bécuas de ce qu'il se refuse à être représenté par Godin, qu'il comparaîtra en personne et occupera au titre de procureur fiscal, proteste également contre Bonnet, demandeur, autrefois procureur fabricien et personnellement responsable des faits du procès. — Claude Patissier, demandeur, contre Laurent Gavaut. Serment déféré par le défendeur et prêté par le demandeur; condamnation de Gavaut à payer 4 livres 14 sous. — Claude Robinet, tuteur des mineurs Gille Paquetat et Michelle Pasquet, demandeur en reddition de comptes, contre Claude Cottereau, défendeur. Sentence qui prononce main-levée des blés saisis à la requête du demandeur. — Jugement qui condamne solidairement les nommés Ministre et Montagu à payer à Laurent Lamoureux 10 livres de dommages et intérêts pour dégâts commis par leurs troupeaux dans les vignes dudit Lamoureux. — Acte de la mise en adjudication des réparations à faire au clocher de l'église du Vieux-Château, et remise de l'adjudication à une prochaine audience faute d'adjudicataires. — Antoine Paquetat contre Jacques Navet, défendeur défaillant. Sentence qui condamne ce dernier à payer au demandeur 8 livres 10 sous argent, plus une paire de chausses, valeur de 15 sous, ou ladite somme à son choix, le tout dû par ledit Navet, plus à 50 sous pour frais et dépens.

B. 4121. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°; 310 feuillets, papier.

1699-1708. — Jeanne Adam, servante, contre Jacques Barbier, défendeur défaillant. Condamnation de ce dernier à payer à la demanderesse la somme de 5 livres 10 sous, une paire de brassières et une cotte de poulangis, trois chemises, un devantier, trois paires de chausses, plusieurs aunes de toile blanche, le tout pour services rendus comme domestique. — Information contre Jean Audebert et sa femme, à la requête de Jean Maugy, demandeur en matière d'injures et réparation d'honneur. — Marie Ragon, veuve Jean Dejean, demanderesse, contre Philippe Bachet. Condamnation du défendeur à payer, comme héritier de son père, cinq années d'arrérages de la rente de 100 sous dues à la demanderesse. — Jean Quenault et Silvine Guignard, sa femme, demandeurs en retrait lignager, contre François Amouroux. Jugement qui déclare les demandeurs subrogés dans l'acquisition des héritages vendus au défunt, moyennant remboursement du prix principal, loyaux coûts et frais de vente. — Jeanne Neiret contre Nicolas Gouault. Condamnation du défendeur à livrer, dans quinzaine à la demanderesse, la toile qu'il lui doit ou le fil qui lui a été confié pour la faire, et à restituer en outre 7 écus neufs et un 1/2 écu qui lui ont été prêtés par elle.

B. 4122. (Liasse.) — 12 cahiers, in-4°; [illegible] feuillets, papier.

1708-1731. — Le procureur fiscal contre Gilbert Perronnin, sieur de Marembert, et Lefèvre de Varenne, fermiers des revenus de la seigneurie du Vieux-Château. Sentence qui ordonne que les bois appelés Tailles-de-Culan seront arpentés en entier et que l'on fera également l'arpentage des tailles exploitées en dernier lieu. — Jugement qui déboute Maurice Sadrin, défendeur, de la fin de non-recevoir par lui alléguée, qu'il n'a reçu en prêt aucun blé du demandeur Claude Vignon, et le condamne à restitution, plus aux frais. — Autre, qui condamne Claude Sucheret à tolérer que Mondix Pouillard prélève son droit de terrage sur les blés par lui semés. — Autre, qui condamne Jean, Guillaume et Nicolas Pijat, à nourrir et entretenir la veuve Gabrielle Carriol, leur mère, chacun alternativement pendant un mois, ou à lui fournir pendant ce temps 4 livres 10 sous pour son entretien. — Nicolas Aufaure, demandeur, contre Jean Jamet, soutenant qu'il a exécuté dans la vigne du demandeur le travail convenu aux conditions arrêtées entre eux. Ordonnance d'expertise.

B. 4123. (Liasse.) — [illegible]

1731-1772. — Claude Mousse, [illegible] de la ville de Bourges, contre Marie Michaut, veuve Éteuve. Condamna-

tion de la défenderesse à payer la somme de 15 livres pour fermage d'une vigne tenue par son mari. — Nicolas Maisonneuve contre Michel Giraud, tuteur des mineurs Pascaud. Sentence qui prononce le partage de l'héritage des époux Pascaud. — Jean Palleau, boulanger à Saint-Amand, contre Louis Girard, meunier au moulin des Forges. Condamnation de ce dernier à restituer au demandeur cinq boisseaux de farine au lieu de quatre et demi, pour 5 boisseaux de blé qui lui ont été livrés, plus aux dépens taxés à 53 livres 6 deniers. — Contestation entre Françoise Rameau, veuve Monin, et François Imbaut, fermiers du prieuré du Vieux-Château-Saint-Amand, d'une part, et Laurent Perrot et consorts, fermiers des dîmes novales de la cure de Saint-Amand, sur la nature des terres soumises à la dîme dans l'étendue de leur perception. Renvoi des parties à faire preuve. — Présentation de Jean-Pierre Picquet, notaire royal et procureur des justices de Meillant et Charenton, pour affermer les greffes du Vieux-Château, Meaulne et Changy, par Gilbert Picquet, fermier général desdites seigneuries. — Lettres de provisions de procureur au bailliage du Vieux-Château en faveur de François Pirot. — Acte donné à Jean Dupuichaud, maître chirurgien à Saint-Amand, de sa demande en paiement de visites, pansements et médicaments fournis, contre Claude Augendre, vigneron. — Condamnation de François Queneau, veuf de Marguerite Pactat, à restituer la somme de 350 livres portées en son contrat de mariage, à Esme Pactat, laboureur à Saint-Pierre-les-Étieux, tant comme héritier par reversion des biens par lui constitués en dot à sa fille, que comme tuteur des enfants mineurs issus de son mariage.

B. 4124. (Liasse.) — 116 pièces, papier; 11 parchemins.

1635-1683. — Bailliage de Saint-Amand-Montrond. — Jean Magnan, demandeur, contre Michel Petitfils, défendeur; procédure relative à la mitoyenneté d'un mur. — Nicolas Berchon, demandeur, contre Jean Rousset, défendeur; procédure relative à des additions et améliorations faites à un traité passé entre les parties. — Annet Colas, demandeur en dommages et intérêts pour défaut de réparations à une maison affermée par lui de Jean Girardin, défendeur; conclusions adjugées au demandeur.

B. 4125. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 3 parchemins.

1684. — Léonard Balleau, et Charlotte Phelippon, sa femme, contre Jean et Michel Phelippon, demandeurs en partage et division des biens dont les dits Phelippon sont co-héritiers; conclusions des demandeurs adjugées. — Procès-verbal constatant la mort du sieur Julien Chauveau, du pays de Normandie, décédé dans une auberge de Saint-Amand où il était de passage. — Autre du décès de François Lhoste, noyé accidentellement dans le Cher, paroisse de Saint-Georges, en passant la rivière à gué dans une charette à bœufs.

B. 4126. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 parchemin.

1685-1686. — Assemblée des habitants de Saint-Amand à l'effet d'élire les collecteurs des tailles pour 1686. — Information, à la requête de Pierre Theveny, contre le sieur de Pallienne, accusé de voies de fait, violences et blessures envers le demandeur. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Amand, contre les héritiers de défunt Michel Porcheron, demande en validation d'une donation faite par le dit défunt; conclusions adjugées aux demandeurs. — Jacques Régnaut, sieur du Parc, demandeur, contre dame Gasparde Trompat, veuve de François Pascaut, défenderesse, tutrice de ses enfants mineurs. Jugement qui maintient la défenderesse dans la jouissance des avantages stipulés par son contrat de mariage, en conséquence, lui continue la jouissance de la maison qu'elle occupe, ou 40 livres par an équivalant au prix de cette jouissance, plus au remboursement de 960 livres pour diverses causes, le tout formant un total de 1,000 livres. — Jacques Luneau, demandeur en représentation de meubles saisis contre Claude Beaujard, défendeur; le défendeur est condamné à livrer lesdits meubles qui seront vendus. — Demoiselle Marie Fouquet, demanderesse, contre Jean Aurat, Pierre Moraud et autres; ordonné que la demanderesse fera preuve des faits contenus en sa demande. — Ordonnance qui défend : 1° de faucher les prés qui joignent le ruisseau du moulin de la seigneurie, avant la Saint-Jean-Baptiste; 2° d'y conduire les bestiaux avant trois semaines écoulées de la Saint-Jean; 3° aux cabaretiers de donner à boire pendant les offices divins; le tout sous peine des amendes portées en ladite ordonnance (12 juin 1739). — Élisabeth Fourneau, domestique, demanderesse, en paiement de salaire, contre Pierre Simonnet, bourgeois, défendeur défaillant; ordonné que le défendeur se présentera dans trois jours pour fournir des explications. — Michel Perroche, fermier de la terre d'Ainay-le-Vieil, contre Renardot, laboureur, Chanteclère, meunier, et Aurat, journalier; condamnation des défendeurs au paiement du droit de banalité à raison de six boisseaux froment pour le premier et de un boisseau pour les deux autres. — Marie Aujot, héritière de François Aujot et de Marie Beaujard, ses père et mère, assistée de Jean Beaujard, son curateur, demanderesse, contre Jeanne Bailly, veuve de François Aujot, défenderesse défaillante; condamnation de cette dernière à payer à la demanderesse la somme de 355 livres 6 sols et 3 deniers qui lui revient dans la succes-

sion de ses père et mère. — Jean Martinet, laboureur, demandeur, contre Antoine Rouet, aussi laboureur, défendeur, poursuivi pour avoir laissé pacager ses chevaux dans un pré du demandeur; les parties sont réglées par le juge à faire preuve.

B. 4127. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1687. — Assemblée des habitants de Saint-Amand pour la nomination du maire et des échevins. — Sentence qui règle le partage à faire entre Pierre Bodin et les religieux de Noirlac de certaines masures joûtant l'abbaye. — Jugement par défaut qui autorise les PP. Carmes de Saint-Amand à s'attribuer, pour le prix de 190 livres, les héritages de Gabriel Baudin en déduction de ce qu'il doit à la communauté. — Information à la requête de Pierre Courtet, laboureur, demandeur, contre Gilbert Auclerc, défendeur, accusé de voies de fait et violences sur la personne du demandeur. — Procès-verbal de visite de la marée exposée en vente à Saint-Amand, le jour de la foire des Brandons, et confiscation de celle reconnue non marchande ou nuisible à la santé.

B. 4128. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 8 parchemins.

1687. — Condamnation à mort et procès-verbal de l'exécution de la nommée Madelaine Valuet, convaincue d'infanticide. — Information à la requête de Louis Cazel, demandeur, en mise en liberté de sa personne emprisonnée à Saint-Amand, contre Jean Lasnier et Etienne Renou, défendeurs. — Contrat de mariage entre Gilbert Sabouret et Silvine Sambolle. — Autre entre Nicolas Bonnet et Madelaine Manneby.

B. 4129. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 parchemin.

1688. — Contrat des mariages entre Claude Dujat et Marguerite Nicaut, Jean Dujat et Catherine Nicaut. — Michel Baudin et Jacquette Thomas, demandeurs, contre Peronnette Lafaye, veuve Jean Thomas, défenderesse; procédure relative au partage d'effets mobiliers dont les parties sont co-héritières. — Procès-verbal constatant la découverte d'un cadavre reconnu pour être le corps d'un nommé Baptiste, scieur de long. — Information à la requête de Marie Bignon, femme Labbe, demanderesse en séparation de biens contre son mari, défendeur. — Jugement qui condamne Perette Dujat, veuve d'Antoine Nicot, à payer aux religieuses du prieuré d'Orsan 171 livres d'argent, plus 400 livres d'huile de noix, dues d'arrérages par ledit Nicot auxdites religieuses. — Plainte par Jean Raby, marchand à Hérisson, d'un vol de toile et futaine fait à son préjudice dans l'auberge de la veuve Declaudis.

B. 4130. (Liasse.) — 127 pièces, papier ; 4 parchemins.

1689. — Renonciation par Catherine Germain, veuve Méry, à la communauté de biens ayant existé entre elle et feu son mari. — Assemblée des maires, échevins et notables habitants de la ville de Saint-Amand, réunis pour délibérer sur l'avis, qui leur est donné par M. de La Chapelle, de l'intention que Monseigneur le prince de Condé a d'offrir à l'hôpital une somme de 8,000 livres pour la nourriture et le soulagement des pauvres de la ville (16 février 1689). — Information faite à la requête de François Naquin, demandeur, contre Pierre Jobleau, défendeur; procédure relative à la propriété d'un buisson qui fait la séparation de deux pièces de vignes appartenant aux parties. — Procès-verbal de bris de scellés apposés sur un coffre contenant les titres de la succession de Georges Billon et Madelaine Labire, sa femme, décédés. — Réception de René Mars, comme tabellion, dans les paroisses de Loye et Arcomps.

B. 4131. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier ; 1 parchemin.

1690. — Claude Duchet, demandeur en saisie-arrêt de deniers dus à la succession de défunt Charles Ragon, par François Lheureux, défendeur, qui invoque la prescription. Remise à huitaine. — Information faite à la requête de Claude Rousset, maître chirurgien, demandeur, contre Louis Brunet, son apprenti, défendeur, accusé de vol d'une cavale. — Demande en séparation de biens par Marguerite Ratton, contre Claude Perché, son mari; sentence qui prononce la séparation. — Procès-verbal du décès de André Colladon, sieur de Drulon, noyé en passant le Cher à gué, et d'apposition des scellés à son domicile.

B. 4132. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] parchemins.

1691-1699. — Levée de scellés et inventaire des effets et meubles de défunt André Colladon, sieur de Drulon, à la requête de Catherine Colladon, fille et héritière dudit défunt, sous bénéfice d'inventaire. — Procès-verbal d'arrestation de Jean Boué, prévenu de s'être masqué et d'avoir, sans permission, battu le tambour et fait du tapage dans la ville, condamnation à 3 livres d'amende. — Information faite à la requête de Michel Riault, contre Jean Girardin, accusé d'avoir frappé le demandeur d'un coup de [illegible]. — Assemblée des habitants de Saint-Amand pour l'élection des deux collecteurs de l'année 1692. — Rapport des experts nommés pour l'examen des bois du domaine vendus à Pierre Aupil, Jacques Popineau et autres.

B. 4133. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 1 parchemin.

1699. — Requête de Gilbert Jangot, demandeur en exécution de saisie mobilière et immobilière, contre Claude Duchet, fermier de la seigneurie de Pouligny. — Jacques Rignaut, fermier des glandées des Bordes, demandeur, contre François Lehaut, défendeur défaillant, condamné pour le défaut à être réassigné à ses frais. — Requête du maire de St-Amand pour qu'il soit fait défense aux habitants de la ville par le bailli de déposer des immondices dans les rues et devant leurs portes sous peine d'amende. — Cession faite par Hélène Guillot à Simon Charat, des droits lui appartenant sur le domaine d'Estivaux. — Assemblée des habitants de Saint-Amand à l'effet de délibérer sur la solvabilité des contribuables à l'impôt du franc-aleu. — Enquête pour découvrir les incendiaires des bois du Domaine.

B. 4134. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1700. — Antoine Lejeune, demandeur, en payement d'une rente de 45 livres due par la succession de défunt Gilbert Gadon, échue à Gilbert Gadon, jeune, et autres co-héritiers. Remise de cause pour supplément d'information. — Mathurin Aury, demandeur, en reddition de comptes, contre Nicolas Aury, défendeur; conclusions adjugées au demandeur. — Plainte de Daniel Duchet, échevin de la ville de Saint-Amand, contre Jean Fouquet et Jean Bequart, bailli et lieutenant, défendeurs, accusés d'avoir usurpé la présidence dans une assemblée convoquée pour la nomination des officiers de la milice.

B. 4135. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1701. — Sentence pour Marie Masson, femme Michel Rouzier, demanderesse en séparation contre son mari, accusé et convaincu de mauvais traitements sur sa personne. — Information faite à la requête du prieur des Carmes de Saint-Amand, contre Jean Barbarin, marchand boucher, accusé d'avoir soustrait une obligation qu'il avait consentie au père Robert, religieux dudit couvent. — Anthoine Contant, demandeur, contre Jean Coursadet, défendeur, convaincu d'avoir coupé deux charges de paisseaux dans un buisson appartenant au demandeur; condamnation du défendeur à 10 livres d'amende. — Procès-verbal de la vente des bois du Franchat, dans la paroisse d'Orcenais et du Pommier-Bouzon, dans celle de Loye. — Autre, de la levée du cadavre de François Verneuil, paroissien d'Orval, trouvé mort dans un pré.

B. 4136. (Liasse.) — 134 pièces, papier; 4 parchemins.

1702. — Demande en séparation de biens par Françoise Peron, contre Michel Rassin, son mari, accusé de mauvais traitements sur la personne de sa femme et de dissipation des biens et héritages de ladite demanderesse. — François Bergeron, demandeur, contre Jean Rifaud, défendeur, pour labour et ensemencement d'une terre appartenant au demandeur. Sentence d'enquête. — Renonciation faite par Jeanne Lejuge, veuve d'Adrien Desmarais, à la communauté entre elle et son feu mari. — Renonciation par les héritiers Lamouroux à la succession paternelle. — Inventaire des effets laissés à sa mort par Jean Fouquet, bailli de Saint-Amand-Montrond. — Acte de réception du pont d'Orval, sur le Cher, nouvellement reconstruit.

B. 4137. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1703. — Information faite à la requête de Antoine Maisonneuve, demandeur, contre Nicolas Porcheron et sa femme, défendeurs, pour injures. — Demande en séparation par Marie de Guibert, contre François Bergeron, accusé de mauvais traitements et menaces de mort sur la personne de sa femme. — Information faite à la requête de François Piat, demandeur, contre Antoine, Gilbert et Jean Moreau, défendeurs, accusés d'avoir fait pacager leurs bestiaux dans un pré du demandeur et ébranché des arbres lui appartenant. — Procès-verbal dressé par le bailli de Saint-Amand au sujet des entreprises faites sur ses prérogatives par un inconnu qui lui aurait disputé le pas dans une procession générale et l'aurait maltraité.

B. 4138. (Liasse.) — 109 pièces, papier; 3 parchemins.

1704. — Demande en exécution de saisie, à la requête de Marie Agard, veuve Pastureau, contre Antoine Bernard et Jean Delaage, défendeurs défaillants; conclusions adjugées avec dépens. — Déclaration de grossesse par Françoise Dubreuil, et demande en autorisation de poursuites contre son séducteur pour le contraindre à l'épouser suivant sa promesse. — Demande en dommages-intérêts par Louis Berchon contre Gervais Limpaut, défendeur, accusé d'avoir détruit ou arraché plusieurs jeunes arbres dans une propriété qu'il tenait de ferme du demandeur. — Assemblée de famille tenue pour Charles Gerouille, praticien à Saint Amand, relativement à un projet de mariage avec Marie, fille de Antoine Laurençon, employé dans les gabelles.

B. 4139. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1705. — Les pères Carmes de St-Amand, demandeurs, contre Jean Perrinet, avocat au parlement, défendeur, ac-

cusé d'avoir troublé le service divin et de s'être livré à des voies de fait dans leur église et pendant la messe. — Demande d'une pension alimentaire par Sébastien Pinet, contre Mathelin Lejeune, défendeur, convaincu de s'être livré sur la personne du demandeur à des violences qui ont entraîné pour lui incapacité de travail; conclusions adjugées. — Réception de Pierre de Foullenay comme greffier au bailliage de Saint-Amand. — Procès-verbal de descente d'experts pour apprécier l'état de dégradation du moulin d'Orval.

B. 4140. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1706. — Information faite à la requête de Jean Cabat, demandeur, contre [illegible] terrain provenant de l'ancien lit de la rivière du Cher contestée audit demandeur. — Procès-verbal d'assemblée de parents des mineurs Charles Bagot, à la requête de Roger Chevrier, leur tuteur. — Réception de Joseph Bequas à l'office de lieutenant expert au bailliage, en remplacement de son père. — Rapport pour les réparations à faire aux bâtiments de la conciergerie de Saint-Amand.

B. 4141. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1707-1708. — Compte fait et arrêté entre les bouchers et charcutiers de Saint-Amand et les fermiers des bancs de la boucherie de cette ville, pour la jouissance des étaux de ladite boucherie. — Antoinette Lapreugne déclare être enceinte des œuvres de Gilbert Godard, contre lequel elle demande une provision de 100 livres pour subvenir aux frais de gésine ; conclusions adjugées. — Information faite à la requête de Barthélemy Museau, demandeur, contre Jacques Ronsin et Jean Bouchat, défendeurs, accusés de voies de fait et violences sur la personne du demandeur. — Procès-verbal d'adjudication des meules fournies par le fermier de la terre de Saint-Amand aux trois moulins banaux, moulin d'Orval, moulin Billeron et moulin Bourguignon.

B. 4142. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1709. — Plainte de Michel Rouzier contre sa femme, qui a enlevé de son domicile tous ses effets mobiliers; demande de perquisition et de réintégration desdits effets; conclusions adjugées. — Procès-verbal de la découverte d'un enfant nouveau-né déposé chez Jean Duchet; demande de ce dernier à être autorisé à le transporter à l'hôpital. — Information faite à la requête de Jacques Regnault, demandeur, contre Ronsin et Perronneau, défendeurs, accusés de voies de fait exercées sur lui ; demande contre les défendeurs d'une provision alimentaire de 200 livres; conclusions adjugées.

B. [illegible]

1710. — [illegible] travaux du pont du Cher, à Saint-Amand. — Demande du procureur fiscal pour être autorisé à réclamer du fermier général la somme de 42 livres 15 sous, destinée à solder par avance l'exécuteur des hautes-œuvres de Bourges, venu à Saint-Amand pour fustiger la femme Simonin, au prix de 40 livres, les 55 sous restant étant pour payer le boulanger qui a fourni le pain [illegible] par jour. — Nomination de Nicolas Bonnet comme administrateur de l'Hôtel-Dieu dudit Saint-Amand. — Requête de Pierre Perraut, fermier des droits d'avenage, guet et bourgeoisie, demandeur en paiement de ces droits, contre Pierre Taconnet, archer, académiste et billardier à Saint-Amand. — — Information [illegible] Pierre Riault et sa femme, convaincus d'avoir volé de l'orge dans un champ du demandeur; condamnation des défendeurs à trois heures d'exposition au carcan et à 20 livres de dommages-intérêts.

B. 4144. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1710-1712. — Sentence qui condamne Laurent Simonin, Marie Namizel, sa femme, et Alexis Simon, leur fils, [illegible] place publique un jour de marché ou de foire, pour leurs corps être exposés ensuite aux fourches patibulaires. — Autre sentence qui condamne Suzanne Simonin à être fouettée sur la place publique et dans tous les carrefours de la ville, pour s'être déguisée en homme. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Pierre Caillet, employé des gabelles, accusé d'injures et de voies de fait sur la personne dudit procureur.

B. [illegible]

1713-1714. — [illegible] vente de blé, contre Daniel Duchet, défendeur défaillant; [illegible] saisie d'une cavale volée dans ses écuries et trouvée mise en vente à la foire [illegible] contre Jean Barbarin, métayer, défendeur. — Procès-verbal de la réception des réparations faites aux fours banaux dans la ville de Saint-Amand.

B. [illegible]

1715-1716. — [illegible] Riault, demandeur, contre Maréchal et Grégoire fils aîné,

défendeurs, accusés de coups et blessures; condamnation des défendeurs à une provision alimentaire. — Procès-verbal de la levée du cadavre de François Dorny, trouvé assassiné sur un chemin, dans la paroisse de Nozières; arrestation et interrogatoire du sieur Charbonnier, auteur présumé de cet assassinat. — Information faite à la requête de Anne Forestier, demanderesse, contre Marie Maisonneuve, accusée de voies de fait et violences sur la personne de la demanderesse.

B. 4147. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1717-1719. — Élection du sieur Fouquet de la Preugne comme maire et du sieur Josset comme échevin de Saint-Amand, dans une assemblée convoquée à cet effet et composée de douze des principaux notables de la ville et d'un syndic par chaque corps de métier, chargé de le représenter. — Plainte de Jean Giraudon, demandeur, contre Vincent Belin, défendeur, pour avoir ensemencé la même terre, qu'il tenait de ferme du défendeur, trois années de suite, contrairement aux usages du pays. — Autre de Pierre de Foullenay, procureur, demandeur, contre Richard Vienne, défendeur, prévenu d'avoir fait des menaces de mort, les armes à la main, d'avoir porté des coups et fait des blessures audit demandeur. — Apposition de scellés et inventaire des effets trouvés après le décès du sieur Claude Lefebvre, en son vivant notaire royal à Saint-Amand.

B. 4148. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1720. — Procès-verbal de réception et prestation de serment du sieur Daniel Duchet, comme fermier général de Montrond et autres dépendances. — Procès-verbal d'adjudication du bail des biens et revenus des mineurs Roger Dubost, et, par le même procès-verbal, adjudication de la pension, nourriture et entretien desdits mineurs. — Information faite à la requête de Louis Maréchal, demandeur, contre Fenière jeune, défendeur, accusé de tentative d'homicide sur la personne du demandeur. — Rapport des vigniers nommés pour inspecter les vignes en prévision des prochaines vendanges, en la paroisse de Saint-Amand.

B. 4149. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 1 parchemin.

1721. — Information faite à la requête de François Libaut, demandeur, contre Claude Legay, débiteur envers lui d'une somme de 110 livres; conclusions du demandeur adjugées. — Procès-verbal de transport du procureur fiscal au domicile de Suzanne Chauchin, veuve Maisonneuve, victime des mauvais traitements que lui faisaient subir Simon et Guillaume Maisonneuve, ses enfants. — Ordonnance de police qui oblige tous les mendiants étrangers à se retirer dans les vingt-quatre heures, et défend aux habitants de les recevoir, ni de leur donner quoi que ce soit aux portes ou dans la rue, sous les peines portées en ladite ordonnance.

B. 4150. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1722. — Procès-verbal d'apposition de scellés et inventaire des effets mobiliers après le décès de Jean Fouquet, bailli à Saint-Amand, à la réquisition du procureur fiscal. — Requête présentée par Jean Monet, concierge des prisons de Saint-Amand, en paiement d'une somme de 109 livres 16 sous, pour la nourriture et fourniture faites, pendant un an, pour Bodin, prisonnier. — Ordonnance de Messieurs du présidial de Moulins, qui fait défense aux valets et servantes, aux vignerons, laboureurs, agriculteurs et autres de quitter leurs maîtres avant la Saint-Martin d'hiver, et à tout propriétaire de louer ces mêmes ouvriers avant cette époque. — Acte de réception des réparations faites au pont du Cher.

B. 4151. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1723. — Procédures pour Gilbert Peron, fermier général de Montrond, demandeur en paiement de droits de cens et rentes, contre le marquis de Longueval, seigneur de La Brosse, et encore pour défrichements indûment faits par lui dans les bois de la seigneurie. — Information faite à la requête de Marie Hervet, femme Claude Briançon, demanderesse en séparation d'avec son mari, pour cause d'inconduite et mauvais traitements. — Requête du sieur Jean Monet, concierge des prisons de Saint-Amand, au bailli de cette ville, en paiement d'une somme de 146 livres, montant de la nourriture et de l'entretien du nommé Bodin, prisonnier depuis un an.

B. 4152. (Liasse.) — 91 pièces, papier, 2 parchemins.

1724. — Requête de Guillaume Boizon, prêtre du diocèse de Tours, demandeur, contre Louis Dupuis, entrepreneur de voitures publiques, défendeur pour restitution de bagages de voyage perdus. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à faire au pont du Cher et de réception de ces travaux. — Requête de Jacques Regnaut de Chavannes, demandeur, contre sa mère, qui l'a déshérité pour avoir abjuré la religion réformée et embrassé la religion catholique. — Procès-verbal du transport dans les bois du maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Saint-Amand, assisté du procureur fiscal, pour faire la visite avant de procéder à l'adjudication des glandées.

B. 4153. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 1 parchemin.

1724. — Information pour Françoise Rameau, demanderesse en réparation d'honneur et dommages-intérêts, contre Étienne Perraut, accusé d'injures et de voies de fait à son égard. — Vincent Marcou, demandeur en dommages-intérêts, pour défaut de jouissance de propriétés, échangées avec Antoine Verneuil, défendeur ; conclusions adjugées. — Laurent Bailly, demandeur en retrait lignager, contre Guy Beaumier, défendeur ; Bailly est renvoyé de sa demande, parce qu'il n'est parent qu'au même degré que le défendeur avec le défunt, propriétaire des biens en question. — Nomination de Claude Thiphenat comme tuteur, et de Louis Gillenet comme curateur des mineurs Bourdier.

B. 4154. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1725. — Requête de François Chenu et de Marguerite Huguet, sa femme, tuteurs solidaires des enfants mineurs de Pierre Huguet, demandeurs en présentation de comptes, contre leur subrogé-tuteur. — Instruction sur la demande de Pierre Sadrin, réclamant la restitution de biens meubles indûment soustraits à la succession de Jeanne Guignard, par Catherine Petitfils, qui se prétendait co-héritière avec ledit Sadrin. — Déclaration par Jeanne Beillet, fille majeure, qu'elle est enceinte des œuvres de Pierre Porcheron, contre lequel elle demande, à titre de provision alimentaire, une somme de 100 livres ; conclusions adjugées.

B. 4155. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 2 parchemins.

1725. — Procédures entre François Cabat et Silvain Aupicq, fermiers du pont d'Orval, demandeurs, contre Gilbert Durand et autres, marchands bouchers et charcutiers de Saint-Amand, qui prétendent être exempts de l'obligation de péage pour le passage de leurs bestiaux sur ledit pont. — Réclamation de Marie Grandmontaigne, veuve Lampérier, contre un arrêt de prise de corps indûment prononcé contre elle, attendu qu'elle est domiciliée à Saint-Amand et qu'elle n'a encouru aucune peine afflictive ou infamante. — Demande par Jean Monet, concierge de la prison de Saint-Amand, en paiement de vivres qu'il a fournis depuis un an à Vincent Bodin, détenu dans ladite prison.

B. 4156. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1726. — Renonciation, par Françoise du Fosset, à la communauté de biens entre elle et défunt Henri de Sorbonne, son mari. — Condamnation de Pierre Aubrun et François Revillon, convaincus d'incendie et de vol, à six années de bannissement de la justice, à 30 livres d'amende et aux dépens. — Devis et adjudication des réparations de Montrond et dépendances, adjugées à Joseph Petignat. — Ordonnance du maître des eaux et forêts de Saint-Amand pour régler les usages dans les bois de la maîtrise (imprimée). — Autre, qui interdit aux riverains de détourner à leur profit les eaux du Chignon.

B. 4157. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1727. — Requête de Pierre Gombaut, banquier du pays de Troyes, demandant l'autorisation d'installer son jeu et ses marchandises pendant les foires d'Orval. — Autre de Louis Plasson, demandeur en désistement d'héritage et restitution de jouissance, contre François Thomas et autres défendeurs. — Autre de François Hyel de Lacour, demandeur en paiement d'une somme de 68 livres, contre demoiselle Suzanne Picquet. — Rapport fait par Bord, garde des bois de la seigneurie, contre Michel Sommaut, paroissien de Vallon, pour dégâts commis dans lesdits bois. — Réception de Charles Gaucher comme sergent de la justice de Saint-Amand et dépendances.

B. 4158. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1728. — Acte de dénonciation fait au bailliage par Étienne Charton, contre Madeleine Mariat, sa femme, Pauline Carpenet, sa belle-mère, et Marie Carpenet, sa tante, à cause de leur vie libertine et scandaleuse. — Bail et adjudication des revenus des mineurs du sieur Fouquet des Rodais, ainsi que de leur pension et entretien. — Information faite à l'occasion d'un combat singulier entre les sieurs de Jouy et Renaudon, l'un exempt, l'autre brigadier des maréchaussées de Sancoins et de Saint-Amand. — Adjudication à Nicolas Berthomier de la glandée dans les bois de Montrond et Saint-Amand. — Ordonnance de police pour l'extinction des feux dans les maisons passé neuf heures du soir, sous peine de 3 livres d'amende.

B. 4159. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 1 parchemin.

1729. — Information faite à la requête de Nicolas Lebrun, demandeur, contre Léonard Petit, dit Flambert, défendeur, accusé d'injures et de violences sur la personne du demandeur. — Autre, faite à la requête du procureur fiscal, au sujet de la mort de Gervais Jacquin, par suite de mauvais traitements. — Procédures entre Louis Lardinat, fermier général de la terre et seigneurie de Montrond, demandeur, contre de Foul'enay, procureur fiscal et ancien fermier de ladite seigneurie, défendeur, au sujet de l'entre-

tien des meules et meulages des moulins bannaux incombant à la charge de la ferme. — Déclaration de grossesse par Marianne Neiret, de Saint-Christophe-le-Chaudrier.

B. 4160. (Liasse.) — 125 pièces, papier; 1 parchemin.

1730. — Information faite à la requête du procureur fiscal de Meaulne, relativement à l'homicide commis sur la personne du nommé Jean Masson, le jour de l'assemblée, au bourg de ladite paroisse. — Autre, faite à la requête de Jean Panot, demandeur, contre Hilaire Valigny et autres défendeurs, accusés de vol de blé dans un champ pendant la nuit. — Autre, faite à la requête de Lazare Dubost et ses sœurs, contre Pierre Vallet et consorts, accusés de détournement de meubles et effets mobiliers confiés à leur garde.

B. 4161. (Liasse.) — 25 pièces, papier, 2 parchemins.

1730. — Information faite à la requête du procureur fiscal contre Silvain Barbarin, sa femme et ses enfants, bouchers à Saint-Amand, accusés d'avoir vendu la chair d'un bœuf mort de maladie charbonneuse. — Demande au procureur fiscal par Jean Pallienne et François Journet, maire et échevin de Saint-Amand, de la permission de démolir les deux guérites qui se trouvent de chaque côté de la porte Moutin ; autorisation accordée. — Permission accordée à Gilbert Autissier, marié à la veuve Charles Porchet, pour que sa femme soit autorisée à prendre jouissance de la portion de biens meubles et immeubles lui revenant de sa communauté avec feu son premier mari.

B. 4162. (Liasse.) — 97 pièces, 2 parchemins.

1731. — Procès-verbal constatant la découverte d'un cadavre inconnu dans la rivière du Cher. — Requête de Charles Pascaut, marchand boucher à Saint-Amand, demandeur en paiement de peaux vendues et livrées à Jean Gavaut, marchand tanneur. — Demande en séparation de biens par Marie Debize, contre Joseph Gilbert, son mari. — Procès-verbal de martelage dans les bois de Saint-Amand pour le curé de la Cellette. — Ordonnance pour régler le débit de l'eau par le moulin des Forges, situé sur le Chignon, pendant la grande sécheresse. — Réception de Claude Tiphenat comme contrôleur des exploits au bourg d'Épineuil.

B. 4163. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1732. — Convocation des douze conseillers de la ville de Saint-Amand et des syndics des corps et communautés, à l'effet d'élire un maire et un échevin, en remplacement de MM. Pallienne et Journet, dont les fonctions, d'une durée de deux ans, sont finies depuis le 31 décembre. — Information faite à la requête de Silvain Aupicq, fermier du pont du Cher et du bateau de la Roche, contre les nommés Bontemps et Maréchal, pour refus de payer les droits de passage. — Bail et adjudication des revenus des mineurs Gilbert, Vincent et Marie Daubigny, ainsi que de leur nourriture et entretien. — Déclaration de grossesse par Catherine Lavau, de Saint-Amand. — Procès-verbaux de martelage dans les bois de Bornac.

B. 4164. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1732. — Requête de François Lelarge, cabaretier, demandeur en paiement d'une somme de 123 livres 14 sols 6 deniers, pour loyer de chambres, fournitures de vivres, etc., contre Jean-Joseph Bequas, défendeur. Extrait du mémoire fourni à l'appui de cette demande : 4 litres et 1/2 de vin, 4 sols ; accommodage d'un poulet, 6 sols ; deux œufs frais, 1 sol ; deux livres de viande, 7 sols ; une poule, 10 sols ; deux repas pour M. Rousset, 1 livre ; une chandelle, 2 sols ; pour les porteurs, 20 livres de pain, 1 livre 2 sols; au maréchal, un relevé, 3 sols, etc. — Jugement qui décharge Denis Dubuisson de l'accusation de vol portée contre lui et ordonne son élargissement.

B. 4165. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 3 parchemins.

1733. — Condamnation du sieur Gilbert Pouradier, pour blasphèmes ordinaires, tapage nocturne, injures et menaces au procureur fiscal, à faire amende honorable, nu en chemise, une torche à la main, à genoux devant la porte de l'église des Carmes, à Saint-Amand; à être ensuite fustigé et battu de verges par l'exécuteur public, sur les places et carrefours ; à être exposé au carcan trois jours de marché consécutifs, avec un écriteau portant ces mots : *l'homme séditieux, violent et injurieux ;* à être marqué du fer rouge sur l'épaule droite, et enfin à être banni pendant neuf ans du bailliage et de la prévôté de Saint-Amand. — Requête de Pierre Delagance, fermier des droits d'avenage, guet et bourgeoisie, demandeur, contre de Foullenay, défendeur, accusé d'avoir prélevé indûment ces droits au préjudice dudit fermier. — Acte d'assemblée des conseillers de la ville de Saint-Amand, qui déclarent, sauf approbation de l'intendance, Nicolas Bonnet, le premier et le plus ancien des conseillers, faisant fonction d'échevin, déchargé de toutes impositions pour services rendus à la ville. — Procès-verbal de visite du cadavre de Gilbert Daire, journalier, tué par Paul Vallet, domestique.

B. 4166. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1734. — Demande du sieur Jean Monnet, concierge des prisons de Saint-Amand, en paiement d'une somme de 53 livres, qui lui est due pour 282 journées de nourriture et entretien des prisonniers, à raison de 5 sous 6 deniers par jour pour chacun. — Information faite à la requête du procureur fiscal contre le nommé Maréchal, dit du Coin, accusé d'avoir donné la mort à Pierre Desrolines. — Procès-verbal de levée du cadavre de Marie Auriche, trouvée noyée dans la Marmande. — Enregistrement du bail des avenages, guet et bourgeoisie de Saint-Amand, fait au profit de Jean Dupuichaud et Pierre de Foullenay. — Acte de renonciation à la succession de leur père par les filles de Nicolas Marchand, bourgeois à Saint-Amand.

B. 4167. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1735. — Bail et adjudication du revenu des mineurs Maugenest, ainsi que de leur nourriture et entretien. — Demande par Françoise de Boisville, veuve du sieur Georges, comme tutrice de ses enfants, en liquidarion de droits successifs, contre Jean-Baptiste Libault, sieur de La Chapelle, désigné par justice tuteur *ad hoc*. — Information à la requête de Catherine Héraut, femme Chenu, contre son mari, accusé de voies de fait et violences ayant occasionné trois avortements. — Attestation de bonnes vie et mœurs et réception de Pierre Regnaut, praticien, en qualité de sergent des justices de Saint-Amand et autres en dépendant.

B. 4168. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1736. — Convocation des membres du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Saint-Amand, à l'effet d'élire un administrateur au lieu et place de feu Gabriel-François Beguin. — Information faite à la requête du sieur de Foullenay, maire de Saint-Amand, contre des inconnus, accusés d'avoir renversé et détruit la statue qui se trouvait au-dessus de la fontaine, sur la place publique. — Déclaration de grossesse par Madelaine Lejeune, servante, enceinte des œuvres de François Liébaut. — Ordonnance du bailli défendant le pacage des bestiaux dans la prairie de Virlay, paroisse d'Orval, avant la Notre-Dame de septembre.

B. 4169. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1737. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Michel Joffroy trouvé dans la Marmande, et état de frais faits en cette circonstance. Extrait du mémoire à l'appui : dû au sieur Brault, médecin, 3 livres; au sieur Vallet, chirurgien, 2 livres; à Pajot, fossoyeur, 10 sols; au curé, 2 livres 10 sols; au sacristain, 22 sols; aux porteurs, chacun 5 sols; pour 7 cierges, 4 livre 15 sols, etc., etc. — Délibération pour le choix du bœuf gras, ou bœuf roy, ou bœuf violet, et défense à tous les bouchers de Saint-Amand, autres que le propriétaire du bœuf gras, de vendre de la viande pendant le carême, avec taxe obligatoire du prix de cette viande, à raison de 3 sous le bœuf et 4 sous le veau.

B. [illegible]

1738. — Convocation des maire et échevins de Saint-Amand et des anciens administrateurs de l'Hôtel Dieu, à l'effet d'élire un nouvel administrateur en remplacement de Louis Lheureux, dont les fonctions de trois ans sont expirées. — Élection de Gilbert Bord, conseiller du Roi, grenetier du grenier à sel de Saint-Amand, comme administrateur de l'Hôtel-Dieu. — Autre qui ordonne aux bouchers de ne mettre en vente des viandes d'*aumailles*, qu'au préalable ils ne les aient exposées à la boucle un jour durant audevant de la boucherie. — Ordonnance de police qui interdit aux habitants de nourrir chez eux des pigeons, et ordonne la confiscation de ceux qui seront trouvés dans les maisons.

B. 4171. [illegible]

1739. — Information faite à la requête des héritiers Lallier, pour détournement et vol d'argent et d'effets mobiliers, commis par des inconnus à leur préjudice, après le décès de leur père et mère; requête et obtention de monitoires de l'official de Bourges. — Information faite à la requête de Claude Bouchat, soldat au régiment de Normandie, pour voies de fait et violence contre Jacques Benard et autres, défendeurs. — Déclaration du Roi portant défense de saisir les bestiaux pour dettes de communauté. — Nomination de Pierre Girardin et Jacques Duchet comme gardevignes. — Remontrance du curé de Saint-Amand contre la femme Citreux, qui, à peine âgée de 17 ans, s'adonne, de son autorité privée, aux fonctions de matrone. — Déclaration de grossesse par Marguerite Nicolas, servante.

B. [illegible]

1740. — [illegible] demandeur en paiement d'un manteau, contre Silvain Barbarin, defendeur, condamné à payer 25 livres au demandeur. — Autre, pour Barthélemy Aupetit, demandeur en [illegible] Claude Raymond, son maître, défendeur. — Nomination et prestation de serment, comme gardes-vignes, des nommés Valigny et Chameau, de Saint-Amand. — Réclamation du sieur François Guillemot, maître ès-arts et docteur en mé-

decine, nommé seulement échevin de Saint-Amand, tandis que le sieur de Foullenay, nommé maire, n'est pas gradé. — Requête de Jean-Baptiste Vallet, maître chirurgien à Saint-Amand, inspecteur de la communauté des chirurgiens dans la sénéchaussée de Moulins, pour être autorisé à exercer ses fonctions dans le bailliage de Saint-Amand et justices en dépendant.

B. 4173. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 1 parchemin.

1741. — Demande en poursuites par le procureur fiscal contre Jacques Jacquin, garde des propriétés du prince de Condé, accusé de complicité de vol et proposition de Pierre Journault pour remplacer ledit Jacquin. — Assemblée des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Amand, à l'effet de nommer un receveur dudit Hôtel-Dieu, en remplacement de Pierre Jacquet; nomination de Louis Rollet en son lieu et place.

B. 4174. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 parchemins.

1742. — Information faite à la requête de Pierre Riffard, contre Philippe Alloix et ses sœurs, pour voies de fait, coups et blessures et mutilation d'une génisse dont ils ont coupé la queue. — Déclaration par Marie Aupet qu'elle est grosse des œuvres de Jean Froment, garçon boulanger, et demande pour ses frais de gésine et d'accouchement de 200 livres de provision alimentaire. — Partage entre les élus de Saint-Amand des paroisses composant ladite élection. — Jugement pour le choix du bœuf *villé*. — Sentence qui déclare, sur la requête du fermier des droits de charcuterie de la ville, que les charcutiers de Saint-Amand feront la déclaration de la quantité de porcs et de chèvres tués par eux, afin d'acquitter les droits dus, à défaut d'inscription des déclarations dont ledit fermier n'a pas tenu registre.

B. 4175. (Liasse.) — 134 pièces, papier; 1 parchemin.

1743-1744. — Levée du cadavre du sieur Pierre Adenis, trouvé sans vie dans un four à chaux; procès-verbal des sieurs Barthélemy Rollet, docteur en médecine, et Joseph Charraut, chirurgien juré. — Information pour Jean-Louis Michel, sergent royal aux tailles, demandeur, contre Robin de la Ronde pour blessure d'un coup d'épée. — Bail et adjudication des revenus des mineurs Charles Duchet et Jeanne Lelarge, ainsi que de leur nourriture et entretien. — Acte donné au curé de la Cellette de ce qu'il a célébré le service seulement pour le repos des âmes des prince et princesse de Bourbon-Condé, seigneurs de Saint-Amand. — Signification au greffe du testament de Charles Duchet, aubergiste à Saint-Amand, à l'*Image de Notre-Dame*.

B. 4176. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1745. — Jean Courtois, demandeur en paiement d'une somme de 10 livres 17 sols, pour une expertise de cheptel, contre Jean Fourdachon. — Ordonnance de police qui oblige les habitants de Saint-Amand de conduire les débris provenant de démolitions sur les voies et chemins aux abords de la ville. — Procès-verbal de nomination des vigniers qui devront être payés par les propriétaires de vignes, à raison de 6 deniers par chaque journée de vignes.

B. 4177. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1746. — Adjudication de la ferme de la pêche dans les rivières de Cher et de Bouzais, moyennant la somme de 25 livres par an. — Autre, du bois de la Bouchaille (83 arpents), moyennant la somme de 810 livres. — Renonciation par Anne Gaudin, veuve Jean Brunet, à la communauté de biens ayant existé entre elle et son feu mari. — Partage des paroisses pour les chevauchées des élus, à faire à cause des grêles et inondations survenues dans l'étendue de l'élection de Saint-Amand. — Réception de Philibert Blin pour garde-vente des bois adjugés par la maîtrise à Pierre Guyard, marchand à Bourges.

B. 4178. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1747. — Adjudication des revenus des enfants mineurs de feu Pierre Chatin, ainsi que de leur nourriture et entretien. — Convocation des conseillers de la ville de Saint-Amand, à l'effet d'élire un maire et un échevin et procès-verbal d'élection de messire Bord, grainetier au grenier à sel, et Regnaut. — Requête de Antoine Meurat, demandeur en paiement d'ouvrages faits, contre François et Pierre Catinaut. — Nomination de Jean Duplaix comme tuteur du mineur Louis Cottereau, en remplacement de Simon Bergeron, décédé. — Procès-verbal de visite générale par le maître des eaux et forêts dans les bois de Saint-Amand, pour constater, les délits commis.

B. 4179. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1748. — Information faite, à la requête du procureur fiscal, contre Charles Leloix, accusé d'avoir volé une jument à la foire de Thaumiers. — Autre, contre Nicolas Maisonneuve, marchand à Saint-Amand, demandeur, contre Chantelinat, défendeur, accusé d'avoir frappé le demandeur dans l'église des Carmes, pendant la messe. — Philippe Favet, frère Carme, demandeur, contre Jean-Baptiste Auclerc, notaire royal, défendeur, accusé d'avoir indûment retenu un cochon qu'il devait pour dîme audit frère, en sa qualité de

desservant de la paroisse de Farges-Allichamps. — Rapport fait par le garde Gilbert Brissard des dégâts commis dans le bois de la Cosse. — Ordonnance du bailliage qui décide que les sergents de la justice assisteront aux audiences chacun à tour de rôle et par rang d'âge. — Autre qui interdit, de jour comme de nuit, le stationnement des charrettes dans les rues, sous peine de confiscation et de 3 livres d'amende.

B. 4180. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1749. — François Guilpain, curé d'Arcomps, demandeur, contre Nicolas Pallienne, fermier des dîmes de l'abbaye de Puyferrand, défendeur, condamné à donner au demandeur onze gerbes de blé seigle ou 6 livres pour la valeur. — Procès verbal de la levée du cadavre de Joseph Patignat, tombé accidentellement dans la rivière du Cher en passant sur le pont. — Procès-verbal de martelage des arbres vendus dans les bois d'Uzay, au canton dit les Queues-Chevaux. — Récolement de la partie du bois de Sully exploitée par Jean Guillemain et consorts. — Déclaration de grossesse par Françoise Babillot des œuvres de Jean Legros, son fiancé, dont le père a refusé son acquiescement au mariage convenu entre les deux familles.

B. 4181. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1750. — Requête pour Pierre Porcheron, demandeur, contre Antoine Contancin, accusé d'anticipation sur la vigne du demandeur. — Autre enquête faite, à la demande d'Antoine Saget, contre Louis Debize, à l'effet de reconnaître auquel des deux prétendants appartient la haie qui sépare leurs héritages. — Information faite, à la requête du procureur fiscal, contre Jean Debouesse et Pierre Imbaut, accusés d'avoir escaladé les murs du château de Montrond. — Procès-verbal de l'état de démence de la veuve de Charles Dalloyaux, ancien huissier royal. — Levée du cadavre du sieur Mineret fils, noyé dans le Cher en se baignant. — Ordonnance enjoignant aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à une autre école que celle du sieur Neveux, instituteur à Saint-Amand.

B. 4182. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1751. — Sentence au profit de Jacques Duguet, demandeur en paiement d'une somme de 63 livres, montant de la vente d'une vache et de son veau, faite à Silvain Barbarin, défendeur condamné. — Information faite à la requête de demoiselle Suzanne Regnaut, demanderesse, contre Pierre Damon, défendeur, accusé de voies de fait et violences contre elle. — Enquête faite à la demande de François Bonnichon et autres, fermiers du Colombier, dans la seigneurie de Montrond, contre ceux qui tuent ou détruisent leurs pigeons.

B. 41[illegible]3. (Liasse. — [illegible] pièces, papier.

1752. — Requête de [illegible] pour être autorisée à gérer et administrer ses biens, son mari ayant disparu et son domicile restant inconnu. — Autre de Nicolas Chaumeton, fermier des dîmes de la seigneurie, demandeur, contre Girardin, Cornieux et autres, défendeurs, pour refus de paiement desdites dîmes. — Information faite à la requête de Léonard Gobin, contre Silvain, pour voies de fait sur lui avec soustraction d'un écu de 6 livres.

B. 4184. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1753. — Jean Morlon, demandeur, contre Nicolas Fourdachon, défendeur, accusé d'avoir tiré plusieurs coups de fusil sur le demandeur et ses bestiaux. — Bail et adjudication des revenus des mineurs Cabat, ainsi que de leur nourriture et entretien. — Procès-verbal de martelage dans les bois d'Uzay, des pieds corniers et autres arbres de lisière. — Procès verbal du lieutenant de police contre l'inexécution par messire Geoffrenet de Beauxplains, bailli de Meillant, demeurant à Saint-Amand, de l'ordonnance sur le balayage des rues et sur son refus de s'y conformer. — Réception de Louis Soumaut comme geôlier de la prison de Saint-Amand.

B. 41[illegible]. Liasse. — [illegible]

1754. — Information faite à la requête de dame Marie Chenu, veuve de Varennes, contre Marguerite Huguet, veuve Chenu, au sujet de la succession du sieur Chenu de la petite Fougerole. Enquête et monitoire. — Jean Magnan contre François Sadrin; sentence qui condamne ce dernier au paiement d'arrérages de rente. — Apposition de scellés au domicile de feu Chenu. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Gilbert et Jacques Fourdachon, potiers en terre, à la Bouchatte, et Louis Laguerre, milicien d'Épineuil, accusés d'incendie.

B. [illegible]

1755. — Réception, installation et prestation de serment du sieur [illegible] bailliage et maitrise de Saint-Amand, sur la production d'un bail [illegible] cédures entre Jean Collin, dit Charolais, défendeur, et les

religieux de Noirlac, demandeurs en paiement d'arrérages de cens et rentes. — Nouvelle élection qui confirme Jean-Pierre Regnaud de Chandeuil, lieutenant du bailli de Saint-Amand, dans sa charge de maire de la même ville. — Sentence de distribution des deniers de la succession de Nicolas Baujard. — Procès-verbal d'évaluation de grains faite à la requête d'Anne Vallet, veuve de Charles Duchet, greffier au grenier à sel de Saint-Amand.

B. 4187 (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1756. — Convocation des conseillers et des syndics des communautés de la ville de Saint-Amand pour élire un échevin, en remplacement de Pierre Bonaventure Duchet, dont le mandat est expiré après un exercice de deux ans; élection de Jean-Baptiste Vallet. — Information faite, à la requête du procureur fiscal, contre Marie-Madeleine Lambert et François Delahaye, son mari, accusés de vol et de rébellion contre la force publique. — Requête de Marie-Anne Regnaud, veuve de Antoine Malatier, huissier du Bureau des finances, à Bourges, en main-levée des effets consignés au procès-verbal dressé après le décès subit de son mari. — Procès-verbal de levée du cadavre de Jean Petit, trouvé noyé dans la Marmande, près du moulin des Billerons.

B. 4188. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1757. — Enquête pour Antoine Cotencin, demandeur en paiement d'une somme de 50 livres, contre Jean Gaucher, défendeur. — Nomination d'experts pour l'estimation de biens communs entre Annet de Sales et Jean Chamoreau. — Information pour Silvain Rimbert, demandeur, contre Pierre Pacquereau, défendeur, accusé d'avoir empiété sur la terre du demandeur.

B. 4189. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1757. — Sentence en faveur de André Pelleux, demandeur en paiement du prix d'un veau, contre Pierre Lallier, défendeur, condamné au paiement de 8 livres. — Procès-verbal dressé par Nicolas Pineau, garde de la glandée des bois de Bornac, contre Morisset, pour avoir mené ses porcs pacager dans ladite glandée. — Autre, dressé par Claude Augendre, garde de l'abbaye de Noirlac, contre les frères Gillardin, qu'il a surpris pêchant à la ligne dans la rivière du Cher et sur les propriétés de l'abbaye. — Procédures criminelles contre Martel et Barthélemy Renaudet, accusés d'homicide sur la personne de Jean Desmazières, dit le bateleur. — Adjudication à Nicolas Porcheron d'un canton de bois situé dans la paroisse de La Celle-Condé et dit La Brosse de La Celle.

B. 4190. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1758. — Convocation des conseillers de la ville de Saint-Amand, à l'effet d'élire un échevin en remplacement de Jean-Baptiste Vallet, dont le service est expiré; élection de Nicolas Daviel. — Procès-verbal constatant un incendie au village des Gerpins, paroisse d'Épineuil, dans lequel ont péri Jean Jutier, Jeanne Garde, sa femme, et leurs trois enfants. — Apposition de scellés en la maison de Marguerite Sourdeval, veuve de Philippe-Vincent Germain, lors du décès de ce dernier. — Procédures criminelles, suivies de condamnation à mort, contre Michel Morin, convaincu d'assassinat, vol et incendie. — Déclaration par la femme Bodin d'un enfant nouveau-né exposé devant sa maison et trouvé par elle la nuit. — Procès-verbal de la levée d'un cadavre trouvé dans le lit du Cher, paroisse de La Celle-Bruère.

B. 4191. (Liasse) — 150 pièces, papier; 1 parchemin.

1759. — Sentence pour François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de La Marche, demandeur en reconnaissance de cens, rentes et autres droits, contre Jean Libaut, défendeur. — Information à la requête de Louis-Antoine Fouquet, maire, et Nicolas d'Avril, échevin de la ville de Saint-Amand, demandeurs, contre Perronnet frères, défendeurs, accusés d'avoir frappé d'un coup de bâton un employé de la ville. — Abonnement fait entre les maire et échevins de Saint-Amand et le sieur Claude Ragon, par lequel, moyennant une somme annuelle de 10 livres, payable entre les mains du receveur de la ville, ledit Ragon pourra entrer en ville tout son bois de chauffage et toute l'avoine nécessaire pour ses chevaux, à condition de ne faire aucun commerce de ces approvisionnements.

B. 4192. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1760. — Instruction sur la plainte de Antoine Couillard et François Testé, fermiers de la prévôté de Saint-Amand, demandeurs, contre Magnard, marchand, défendeur, pour injures et mauvais traitements à l'occasion des droits de place sur le champ de foire. — Ordonnance qui fait défense aux valets et domestiques de quitter leurs maîtres au moment de la moisson, et aux maîtres et propriétaires de recevoir et louer ces mêmes valets et domestiques à une autre époque qu'à la Saint-Martin d'hiver.

B. 4193. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1760. — Apposition de scellés en la maison de défunt Jean Perraut, père de plusieurs enfants mineurs. — Renonciation par Jeanne-Marie Libaut, veuve Antoine Collas, à la

communauté entre elle et feu son mari, et par Marie Collas, sa fille, à la succession de son père. — Information faite à la requête de Jean Verneuil, contre Aimé Dussau, accusé de voies de fait et violences contre le plaignant. — Partage des paroisses composant l'élection de Saint-Amand pour les chevauchées des élus. — Abonnement, moyennant 30 livres, entre Charles Lapaire et Joseph Valigny, d'une part, et la mairie de Saint-Amand d'autre part, pour une année de l'entrée en ville du bois nécessaire au chauffage des fours bannaux de la ville.

B. 4194. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1761. — Adjudication des revenus des mineurs Debardais, de leur nourriture et entretien. — Procès-verbal constatant l'évasion de deux prisonniers des prisons de Saint-Amand. — Procès-verbal de l'élection qui renouvelle le titre de maire de Saint-Amand à Louis-Antoine Fouquet, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel de ladite ville. — Information, à la requête de François Audebert, contre Barthélemy Chatin, meunier du moulin de Forges, accusé d'avoir déplacé un bâtardeau, placé sur la rivière du Chignon, pour faciliter le cours de l'eau à son moulin.

B. 4195. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1762. — Requête de Étienne Bujon, curé de la paroisse de Colombiers, demandeur en paiement de dîmes, contre François Bourguignon et autres, défendeurs. — Apposition de scellés sur les effets et meubles de feu Gilbert Panet, curé de Soye-l'Église. — Procès-verbal constatant l'abandon d'un nouveau-né et son placement en nourrice. — Nomination de Pierre David comme échevin de Saint-Amand, et de Jean Duchet, menuisier, et Charles Brinet, serrurier, comme syndics des communautés d'arts et métiers de la même ville. — Nomination d'un subrogé-tuteur aux enfants mineurs de feu Claude Pacaud. — Information, à la requête du curé de la paroisse de Bouzais, contre Étienne Thevenet, au sujet des frais des funérailles du frère décédé dudit Thevenet.

B. 4196. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1763. — Convocation des conseillers, receveurs et syndics des arts et métiers de la ville de Saint-Amand, à l'effet d'élire un maire, en remplacement de Fouquet, dont le mandat a fini la veille; élection du sieur Geoffrenet des Beauplains. — Levée du cadavre du sieur Jean Gavaut, huissier, noyé dans le Cher, et inventaire des objets et papiers trouvés sur lui. — Information faite à la requête de Bernard, huissier royal, contre Nicolas Damont, accusé de voies de fait sur ledit Bernard. — Procès-verbaux des ventes faites par la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Amand, des bêtes trouvées en fraude dans les bois de la seigneurie. — Procès-verbal de la descente faite dans le bureau de recette des gabelles, à l'effet de constater un vol avec effraction commis au préjudice de la caisse. — Renonciation par les demoiselles David à la succession de leur grand'mère Élisabeth Soullet.

B. 4197. (Liasse.) — 17[illegible] pièces, papier; 1 parchemin.

1764. — Requête de Pierre Lamouroux, huissier, demandeur, contre François Peron, son domestique, défendeur, pour avoir quitté sans motifs le service de son maître avant le terme convenu. — Autre de François Murat, demandeur, contre Pierre Giraudeau, défendeur, accusé d'avoir tué deux brebis qu'il avait surpris en dommage. — Autre de Jean-Baptiste Godeau, maître de forges à Bigny, contre René Patureau et autres, accusés d'avoir empêché de travailler, en les chassant du bois, les bûcherons qui l'exploitaient pour ledit Godeau. — Acte d'autorisation pour le mariage de Catherine Grégoire, à défaut d'autorisation paternelle, par suite de l'absence de son père, disparu depuis quatorze ans, sans qu'on ait eu de ses nouvelles. — Déclaration de grossesse par Marie Dumas, domestique dans la paroisse de Faverdines.

B. 419[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1764. — Apposition de scellés et inventaire des effets mobiliers dépendant de la succession du sieur Noël Huard, bourgeois de Saint-Amand, les héritiers étant absents. — Convocation des conseillers de ville et des syndics des communautés, à l'effet d'élire un échevin, au lieu et place de Pierre David, dont le mandat de deux ans est expiré; élection de Guy-Désiré Meillet. — Procès-verbal constatant la découverte d'un enfant nouveau-né abandonné, et placement en nourrice de cet enfant par les soins du receveur des revenus de la seigneurie de Saint-Amand.

B. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1765. — Information faite à la requête de François Chantelinat, contre Pierre Ragot, pour fixer la limite d'une terre en litige. — Autre, à la requête de Jean Robin, contre Paul Robinet, [illegible] dans un pré de Jean Robin. — [illegible] en la maison de [illegible] décédée, les héritiers étant mineurs et absents. — Procédures entre la comtesse de Lilliers, Marie-Louise Malhet de la [illegible], veuve de [illegible] Jean [illegible], relativement au prix [illegible] La Brosse. — [illegible]

terre du Vieux-Château-Saint-Amand. — Enquête au sujet d'un incendie, attribué à la malveillance, dans les taillis de Saint-Martin. — Autre, contre François Ternat, accusé d'homicide.

B. 4200. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1765. — Information faite à la requête du procureur fiscal, contre Jean Amy, garde de la forêt de Bornac, accusé d'avoir vendu et disposé à son profit de plusieurs arbres de ladite forêt, et d'avoir favorisé un grand nombre de délits qu'il était chargé de réprimer. — Autre, contre Joseph Valligny et Madeleine Baguenaut, sa femme, accusés d'empoisonnement. — Levée du cadavre d'une jeune fille nommée Marie Pannetier, noyée en voulant passer le Cher à cheval. — Déclaration par Louis Vincent le jeune, qu'il abandonne la plainte portée par lui contre Jean Raffaut, au sujet du meurtre de Louis Vincent l'aîné.

B. 4201. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 1 parchemin.

1766. — Information faite à la requête de Gabriel Guillot, contre Collin, cabaretier au bourg de Saulzais, accusé d'avoir volé trois porcs et de les avoir vendus en foire. — Autre, faite à la requête du procureur fiscal, contre François Chalmet, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil Gilbert Berthomier; condamnation à mort dudit Chalmet. — Nomination de tuteurs aux mineures Anne et Jeanne Vachon. — Information, à la requête de Marie Merlin, contre sa servante Marie Amouroux, qui l'avait publiquement accusée d'avoir fait un enfant illégitime à l'âge de treize ans. — Autre, à la requête d'Étienne Pibaut, charpentier, contre Pierre Cornieux, vigneron, réclamant sa part de bénéfices dans l'entreprise d'un bac sur le Cher, dans laquelle il a été l'associé de Cornieux.

B. 4202. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 parchemin.

1767. — Gilbert Marchand, vigneron, demandeur en dommages-intérêts, contre Pierre Barbarin, fermier du bac du port de Bruère, accusé d'avoir détérioré la récolte dudit Marchand avec son bateau. — Nomination de curateur à la succession vacante de François Doberseq, bourgeois de Paris, décédé à Saint-Amand. — Reconnaissance d'inventaire et levée des scellés apposés sur les effets dudit François Doberseq.

B. 4203. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1768. — Apposition de scellés dans la maison curiale de Saint-Vitte, après le décès du curé Decourtais; nomination d'un curateur à ladite succession restée vacante; réunion des créanciers et levée des scellés. — Procès-verbal et enquête faite à la requête de Nicolas Baguenaud, contre Michel Giraut, relative à la possession d'un chien disputé par les parties. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre les nommés Carrat, Palot et Delavaud, accusés de vol sur un grand chemin. — Décharge de tutelle pour Marguerite Pascaud, et nomination de Philippe Regnaut comme tuteur aux mineurs Pascaud. — Levée du cadavre de Jean Vilain, vigneron, présumé mort dans un accès de mal caduc.

B. 4204. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1769. — Inventaire des meubles, effets et papiers faisant partie de la succession du feu sieur Decourtais, curé de Saint-Vitte. — Renonciation par Marie Michaut à la communauté de François Étève, son mari. — Procès-verbal de la levée d'un cadavre trouvé sans vie dans les bois de La Celle, appelés les Beugnes, et reconnu pour être le nommé Jean Martin, en son vivant maçon à La Celle. — Information faite sur la plainte de Françoise Bonnet, veuve Jacques Chenuat, au sujet de vols commis au préjudice de ses enfants, dont elle était tutrice.

B. 4205. (Liasse.) — 109 cahiers, papier.

1770. — Vente à la criée d'une vache trouvée et non réclamée, au prix de 19 livres 10 sous; détail des formalités remplies, des frais de publication et d'adjudication. — Récolement des arbres réservés dans la vente du parc de Montrond. — Inventaire sommaire des meubles et effets mobiliers de défunt Jean-Baptiste Duroch, garde sédentaire au grenier à sel de Saint-Amand, et apposition de scellés. — Procédure criminelle contre François Maury, tuilier, accusé d'avoir volé une jument avec son poulain dans les bois de Meillant. — Plainte par Pierre Gilardin et Jean Dubuisson, demandeurs, contre Louis Pouillard, pour sévices et mauvais traitements.

B. 4206. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1771. — Ordonnances : qui interdisent de placer au travers de la rivière du Cher des chevrettes ou arrêts qui gênent le cours des eaux; — portant défense de vendanger avant que l'ouverture des bannées ait été fixée par le procureur fiscal. — Information faite à la requête de Pierre Dufour, contre Gilbert Lubin, accusé de coups et blessures. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Michel Guignard, vigneron, noyé dans la Marmande. — Procédure criminelle

contre le nommé Louiset, garçon au moulin des Forges, accusé du vol de trois louis d'or au préjudice de la veuve Alabergère.

B. 4207. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1772. — Information faite à la requête du procureur fiscal, contre Nicolas Germain, Marguerite Pascaut, sa femme, et François Pascaut, frère de cette dernière, accusés d'avoir porté des coups et fait des blessures au sieur Honoré Perrigaut, garde particulier de la maîtrise des eaux et forêts d'Orval et Saint-Amand. — Requête pour Antonin Rizat et Rose Journault, sa femme, demandeurs en partage et restitution de jouissance de biens immeubles, contre Pierre-Arthur et Marie Rizat, co-héritiers, défendeurs. — Sentence rendue au profit des époux Capiaut, déclarés aptes à bénéficier de la donation faite par contrat de mariage par feu Pierre Martin, premier mari de la femme Capiaut.

B. 4208. (Liasse.) — 38 pièces, papier, 2 parchemins.

1773. — Information faite à la requête du procureur fiscal, contre Gabriel Madet, accusé de vol d'une jument au préjudice du sieur Perriot, son maître. — Autre, contre François Robinet, accusé de vol d'une somme de 15 livres 14 sous au préjudice de François Vincent, pendant qu'ils étaient couchés dans la même auberge et dans la même chambre. — Suzanne Auclerc contre Charles Mijon, homme d'affaires; condamnation de ce dernier à nourrir et élever l'enfant dont elle est enceinte, et à lui servir à elle-même une provision alimentaire de 3,000 livres.

B. 4209. (Liasse.) — 35 pièces, papier, 1 parchemin.

1774-1775. — Enquête pour Michel Regnaut, demandeur, contre Antoine Pinaut, défendeur; procédure relative à une rente de 12 livres que Regnaut prétend lui être due par le domaine dont Pinaut prétend, de son côté, être propriétaire sans aucune charge ni redevance. — Autre de Léonard Aufrère, [illegible] et autres impositions de la paroisse de Morlac, demandeur, contre Étienne Gonnet, défendeur, et opposant à une saisie opérée à la requête du demandeur; condamnation du défendeur aux dépens. — Procédure criminelle contre Denis Truffaut, Denis Montagnon, Antoine Giroudeau et autres paroissiens de Saint-Christophe-le-Chaudrier, accusés de vol de bestiaux et de rébellion contre la force publique.

B. 4210. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1776-1777. — Information par Bonnet de Sarzay, bailli, à la requête du procureur fiscal, contre Doucet, accusé d'incendie. — Autre, contre Gervais Luquet, accusé de s'être assis sur le bénitier de l'église d'Orval pendant les vêpres et d'avoir prononcé des injures contre le curé. — Autre, contre Ducrot, boucher à Charenton, et Courroux, maréchal à la grosse forge [illegible] au sieur Deboutin, cultivateur, et ayant occasionné sa mort. — Autre, contre Jean Gesset, fils du garde du fourneau de Champange, pour coups et blessures envers la femme Dard, domestique audit fourneau, paroisse de Meillant.

B. 4211. (Liasse.) — 4[illegible] pièces, papier.

1777-1778. — Information à la requête de Jean Bégassat, laboureur, contre Claude Bégassat, son neveu, accusé de voies de fait et violences sur sa personne. — François Raimond, cabaretier à Saulzais-le-Potier, demandeur, contre Gilbert Desnoux, défendeur; sentence qui ordonne que le défendeur sera assigné pour fournir ses moyens de défense. — Requête en paiement d'arrérages par Charles-Dominique Berchon, fermier des cens et rentes dus à la seigneurie de Meillant, demandeur, contre Pierre-André Geoffrenet, sieur du Suchet, défendeur. — Autre par François Cornieux, vigneron, demandeur en une provision alimentaire de 60 livres, contre Jean Grenouille et consorts, poursuivis pour mauvais traitements à son égard.

B. 4212. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1778-1780. — Procès-verbal de levée du cadavre de Jean Souplice, compagnon couvreur, de la paroisse de Givrette, trouvé noyé dans le Cher, sur la paroisse d'Orval. — Information faite à la requête du procureur fiscal, contre Jean Chalus et Charles Lutaine, accusés de menaces de mort contre Jean Guion, domestique de l'abbaye de Charenton, et d'avoir, pendant la nuit, tiré, dans la porte de la chambre où il couchait, plusieurs coups d'un fusil chargé à balle. — Autre, à la requête de François Mimerelle, demandeur, contre François Maisonneuve, défendeur, accusé d'avoir jeté méchamment le demandeur dans la Marmande.

B. 4213. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1779. — Procès-verbal [illegible] à la requête de Jean Morillon, demandeur, contre Léonard Confolant, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur une truie appartenant au demandeur. — Assemblée de famille pour la nomination d'un curateur à François Legros, fils mineur de Jean Legros. — Ordonnances du maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts d'Orval et de Saint-Amand, défendant aux particuliers de faire pacager leurs bestiaux dans les bois [illegible] par lesdites ordonnances. — [illegible]

de carême à Pierre Barbarin, boucher à Saint-Amand. — Procès-verbal de la visite du cadavre de Marguerite Valigny, femme Bagnaut, noyée dans son puits au milieu d'un accès d'épilepsie. — Ordonnance du bailliage qui interdit aux paroissiens de Saint-Loup-des-Chaumes, autres que les ayants-droit, de mener pacager leurs bestiaux dans la prairie de Tuise.

B. 4214. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 1 parchemin.

1781. — Procédure criminelle entamée à la requête du procureur fiscal, contre Jean Berny, cardeur, accusé de vol; arrestation et écrou dudit Berny. — Information faite à la requête du procureur fiscal, contre Gilbert Poirier, accusé de vol d'effets d'habillement. — Autre, à la requête de Mathieu Launier, demandeur, contre Pierre Sadrin, défendeur, accusé de coups et blessures volontaires sur la personne du demandeur. — Renonciation par Marie Chambon à la communauté avec son mari. — Vente publique d'un cheval épave. — Proclamation de la *bannée* des vendanges dans les paroisses d'Orval, Coust, Saint-Pierre-les-Étieux, etc. — Procédure criminelle contre Jean Bardy, cardeur, accusé de vol.

B. 4215. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1781. — Pétition de plusieurs propriétaires vignerons de Saint-Amand, pour obtenir l'autorisation de vendanger leurs vignes, situées dans le quartier des Combes, avant la bannée des autres vignobles; ordonnance du procureur fiscal à ce sujet. — Procès-verbal constatant le bris de la serrure de la porte qui conduit au tocsin de la ville de Saint-Amand, et l'émeute causée par le tocsin sonné sans autorisation. — Apposition de scellés et inventaire des objets de toute nature ayant appartenu à Josué-Gabriel de Pichaud, négociant juif, décédé à l'auberge du *Grand-Monarque*, paroisse de La Celle.

B. 4216. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1782. — Information à la requête du procureur fiscal, contre certaines personnes, accusées d'avoir exposé un nouveau-né; monitoire à ce sujet et pièces à l'appui. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Charles et Gabriel Delacour des Bordes, enfants mineurs de messire Jean-Claude Delacour. — Nomination d'un chirurgien et d'un médecin, à l'effet d'assister le procureur fiscal pour la levée du cadavre de Louis Auclerc, tué dans la forêt de Bornac par la chute d'un arbre. — Procès-verbal d'apposition et de levée de scellés sur les effets dépendant de la succession de Pierre Sacrot, décédé curé de Saint-Vitte.

B. 4217. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1783-1784. — Procédures pour Louis Lamour, demandeur en exécution de saisie faite à sa requête sur Jean Barre, cavalier de maréchaussée, défendeur et opposant. — Autres pour Pierre Patureau, demandeur, contre Pierre Archambault et consorts, défendeurs, accusés d'avoir arrêté et enlevé, dans la rivière du Cher, un arbre arraché par la crue des eaux et appartenant au demandeur. — Réunion de la famille et des voisins de la mineure Anne Soupiron, à l'effet de lui nommer un tuteur *ad hoc* pour l'accomplissement de son mariage. — Information, à la requête de Pierre Archambaud et consorts, contre Pierre Patureau, accusé de vol d'un *aloyard* (peuplier) appartenant aux demandeurs.

B. 4218. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1785. — Jugement rendu au profit et sur la demande en retrait lignager, de Vincent Collas, contre Antonin Gosset et Hélène Damont, sa femme. — Réquisition du procureur fiscal au bailli et lieutenant civil et criminel d'avoir à l'accompagner dans la visite qu'il a l'intention de faire, pour constater le mauvais état et les réparations à faire au pavé des rues et des places de Saint-Amand. Procès-verbal de cette visite. — Ordonnance qui rappelle aux bouchers et charcutiers de Saint-Amand les ordonnances antérieures qui leur défendent de vendre et débiter leur viande ailleurs que dans la boucherie publique. — Procès-verbal contre Sébastien Ducrost, coupable d'avoir contrevenu auxdites ordonnances.

B. 4219. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1786. — Nomination de tuteur et curateur aux enfants mineurs de feu Jean Benoît, à la requête de Jeanne Philippon, veuve Benoît, leur mère. — Requête des paroissiens du Vieux-Château, à l'effet d'être autorisés à passer leur vendange sur les champs bordant les chemins dits du Chignon, devenus impraticables par le fait des propriétaires riverains. — Ordonnance qui prescrit à ces propriétaires de réparer les chemins en question et de les rendre viables. — Information à la requête de messire Jean-Baptiste Delouant, seigneur des Granges, contre Gilbert Claveau, qui l'a injurié et menacé de mort. — Procès-verbal du choix de la viande de boucherie qui pourra être vendue pendant le carême. — Information faite à la requête de Amable Tabouet de la Joye, demandeur, contre le sieur Roby, curé de Faverdines, Marie Magnara, sa servante, et Léonard Chevalier, son valet, défendeurs, accusés d'avoir injurié et frappé le demandeur.

B. 4220. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1787. — Gervais Renardat, tailleur d'habits, demeurant à Loye, demandeur en paiement d'une somme de 70 livres, contre Antoine Vincent, Michel Martinat et Marie Vincent, femme de ce dernier ; sentence qui condamne les défendeurs au paiement de ladite somme et aux dépens. — Procédures de messire Nicolas Daubigny, seigneur de Pré-Doré, demandeur, contre Petit, laboureur, et Gabriel Geoffrenet, son maître, accusant le demandeur d'avoir continué à jouir d'un héritage par lui vendu au défendeur.

B. 4221. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1789. — Contestation de propriété entre Antoine Aujeon, charbonnier à Saint-Germain-des-Bois, demandeur, et Jean Parchat, vigneron au bourg de Drevant, défendeur ; ordonné que Étienne Aujeon et Simon Touraine seront entendus. — Procédures entre Silvain Blenet, demeurant à Loye, tuteur des mineurs de François Renardat, et Françoise Aubigny, sa femme, demandeurs contre Antoine, Vincent et Gervais Renardat, défendeurs. — Jugement pour Philippe Beguin, demeurant à Orval, demandeur en paiement d'une somme de 20 livres, contre Georges Berthomier, laboureur à Orval, défendeur.

B. 4222. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1790. — Renonciation par les enfants Massicard à la succession de leur père. — Procédures entre Pierre Duranjon, marchand à Ainay-le-Château, demandeur en saisie-arrêt, contre Gabriel Imbaut, partie saisie et défendeur, et contre Pierre Cochard, perruquier, tiers-saisi et déclarant, et encore contre les sieurs Geoffrenet de Champdavid, Legrand et sa femme, Regnaut et Tabouet, autres saisissants sur ledit Imbaut, demandeurs et défendeurs. — Bail judiciaire des biens et revenus des enfants mineurs de défunts Léonard Jacquet et Catherine Mitton, ensemble celui de leur pension, nourriture et entretien. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Antoine Valenchon.

B. 4223. (Liasse.) — 13 cahiers, in-4° ; 294 feuillets, papier.

1681-1687. — Plumitifs. — Pierre Bridier contre Fiacre Claveau et Antoinette Favière, sa femme, défendeurs. Jugement préparatoire qui ordonne de donner la demeure des mineurs et l'adresse du tuteur, poursuivis sous le nom des défendeurs. — Nicolas Chauchin contre Pierre Gaillard, poursuite en paiement de promesse. Gaillard répond qu'il a payé ; ordonné qu'il fera preuve dans le délai de l'ordonnance. — Léonarde Grangeron, veuve de Henri Tro[illegible], demanderesse en saisie-arrêt, contre Lazare Beraud ; le défendeur déclare qu'il entend retenir le cheval du défunt pour prix des honoraires de sa dernière maladie. D[illegible] jours accordés à la demanderesse pour fournir ses moyens de défense. — Rapport du vignier de la paroisse d'Orval constatant l'entrée des vendangeurs de Léonard Berger dans les vignes voisines des siennes. — Vente aux enchères et par autorité de justice des meubles et marchandises garnissant la boutique et la maison du sieur Leguéde. — Déposition de Silvain Morin, cordonnier à Saint-Amand, qui déclare avoir vu et entendu les sieurs Palus et Pairot se querellant et s'injuriant au sortir de l'audience. — Défaut donné contre Gervaise Bourian, femme de Martin Coullon, au profit de Gilbert Bordereux, demandeur en matière d'injures et réparation d'honneur. — Sentence qui ordonne aux bouchers et fermiers de la boucherie de Saint-Amand d'en occuper tous les bancs sous peine de voir adjuger ceux qui restent vides. — Jugement sur la requête de Pierre Turpin, prisonnier septuagénaire, qui ordonne son élargissement, sauf à lui à satisfaire sur ses biens aux réclamations du demandeur.

B. 4224. (Liasse.) — 17 cahiers, in-4°, 2[illegible] feuillets, papier.

1688-1689. — Pierre Boiray, demandeur en paiement de la valeur d'une truie, morte par suite de mauvais traitements, contre Toussaint Barat ; audition des témoins, Jean Boiray, François Merlin, Jeanne Merlin, Blaise Petitjean, tous demeurant paroisse de Farges ; Jean Boiray, neveu du demandeur, est récusé, les autres déclarent que le défendeur a dit qu'il avait fait mordre la truie par son chien, et qu'il l'avait battue à coups de fourche, qu'ils savent, en outre, que la truie a été trouvée morte trois ou quatre jours après. Condamnation de Barat à payer la somme de 4 livres 10 sous, valeur de la truie, les dépens liquidés à 100 sous, non compris la taxe des témoins. — Claude Bouret, femme Jean Thiot, demanderesse, contre Charlotte Salaire et M[illegible] Pouillard ; demande de provisions alimentaires pour l'entretien d'un enfant confié aux soins de la demanderesse, par ordonnance de justice, depuis environ dix mois. Somme demandée, 15 livres [illegible] est condamné Pouillard. — Information, à la requête d'Antoine Chamaret, contre Claude Collin, qu'il accuse de lui avoir tué une jument [illegible] empruntée. — Jean Auseure, domestique, demandeur, contre Jean Dauphin en paiement [illegible] chemises, une [illegible] toile. Le défendeur fera preuve qu'il s'est acquitté envers le demandeur. — Gervais Sadrin, demandeur, contre Jean et

André Moreau. Le demandeur est renvoyé à faire la preuve que les Moreau ont coupé un cerisier dans son héritage.

B. 4225. (Liasse.) — 14 cahiers, in-f° et in-4°; 386 feuillets, papier.

1690-1693. — Jean Pinon, demandeur, contre Jean Toussat; offres réelles de 12 livres 3 sous, prix du blé; dépens liquidés à 40 sous, y compris le voyage du demandeur. — Étienne Thévenin contre François Aufauvre; demande et condamnation par corps en représentation de meubles saisis. — Jean Perrot contre François Jamet et Gilbert Guindollet; demande en saisie de blé. — Gilbert Peroche, dit Mazicat, demandeur en représentation de quatre bœufs, une cavale et son poulain, contre Denis Sersat, prévôt garde-bêtes dans la paroisse de La Cellette, défendeur défaillant; sentence qui condamne ce dernier par défaut à représentation, plus aux dépens, taxés à 30 livres. — Information pour connaître s'il est vrai que le sieur Amouroux avait fait un abonnement avec Jeoffroy, moyennant lequel il devait le passer dans son bateau pendant un an moyennant 40 sous. — Requête de Louis Bijon et Louis Mercier, maçons et tailleurs de pierre, se plaignant d'avoir été indûment emprisonnés, et sans aucune formalité, pour complaire aux autres maçons de la ville, jaloux de ce qu'ils travaillaient à trop bon marché.

B. 4226. (Liasse.) — 11 cahiers, in-f° et in 4°; 322 feuillets, papier.

1695-1699. — Laurent Béguin, lieutenant au bailliage du Châtelet, contre Marie Rougier; défaut. — Jean Bignon, demandeur, contre Gilbert Gadon et Anne Caillet, veuve Jean Perrin; jugement préparatoire. — Gratien Chaput, demandeur, contre Pierre Sauzais; acte est donné au demandeur de ce qu'il déclare avoir accueilli le défendeur à son service moyennant 27 livres argent, deux chemises et un chapeau, et qu'il offre de lui donner 32 sous, plus 16 sous pour son écot. — Condamnation par défaut de Gilbert Perade à payer 53 sous à Pierre Morin, cabaretier à Saint-Amand, pour dépense de bouche faite chez lui. — Ordonnance du bailliage qui interdit aux marchands forains d'exposer leurs marchandises au dehors, au plus vingt-quatre heures après leur arrivée, et aux hôteliers, cabaretiers, marchands et revendeurs de rien leur acheter qu'après les bourgeois de la ville, enfin auxdits hôteliers et cabaretiers de vendre vin, les fêtes et dimanches, pendant la durée du service divin, sous peine de 50 livres d'amende. — Sentence au profit de Marie Geoffrenet, veuve et non commune de Nicolas Pezant, déclarant exécutoires les conditions de son contrat de mariage, en vertu duquel une dot de 1,200 livres lui a été constituée.

B. 4227. (Liasse.) — 12 cahiers, in-4°; 548 feuillets, papier.

1700-1701. — Marie Dubourg, demanderesse en arrêt et déclaration de biens, contre Michel Porcheron, tiers saisi, Jean Rousset et Marie Josset, sa femme, débiteurs principaux; déclaration de Porcheron qui affirme devoir 23 livres à Marie Josset, et est condamné à payer, en son nom, la somme de 7 livres, montant de quatorze boisseaux d'avoine, à raison de 10 sous l'un. — Laurent Marque, maître chirurgien, fils de Pierre Marque et de Marie Delarbre, demanderesse, contre Antoine Aubigny et Barbe Auget, sa femme, héritiers de la femme Delarbre, sa mère; demande en reddition de comptes; avant de faire droit, les défendeurs justifieront de leur répudiation de la succession. — Nicolas Bernou, demandeur, contre Henri Léquede. Renvoi des parties à faire preuve de l'identité de la bague que le demandeur réclame comme lui ayant été vendue par le défendeur. — Condamnation des époux Sadrin à enlever, dans les vingt-quatre heures, le fumier déposé par eux sur le terrain de Claude Porcher, demandeur. — Pierre Duret contre Vincent Pavillard; les parties sont renvoyées à fournir la preuve de ce qu'ils avancent, à savoir que le fils du demandeur a été maltraité par le défendeur, alors qu'il s'opposait à ce qu'il chassât de sa terre la vache de Duret, qui endommageait les récoltes. — Déclaration par les veuves Cachenet et Barberotte de la vente faite par Lesté à la femme Lamouroux, d'une paire de landiers, pesant 84 livres, à raison de 2 sous la livre. — Lettres de commissions données à Louis et Jean Duchet, bourgeois et greffier du grenier à sel de Saint-Amand, des deux offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs des terres, prés, vignes, eaux et forêts, ainsi que de celles, y jointes, de notaires royaux, créées par édit de mai 1702, dans l'étendue des bailliage, élection et grenier à sel dudit Saint-Amand. — Information à la requête de Jean Chauchin, à l'effet de s'assurer des dégâts commis dans ses prés par les femmes de la famille Durand. — Sentence qui ordonne que la demi-aune dont se sert François Miquet, marchand d'Issoudun, de passage à Saint-Amand, sera comparée à l'étalon déposé au greffe. — Jean Thureau, prêtre, demandeur, contre Bernard Thomas et Marie Bonnefemme, sa femme, fille et héritière de Jeanne Bonnefemme. Jugement qui condamne les époux Thomas à payer au demandeur 20 livres pour prières dites pour la défunte, plus aux dépens. — Gilbert Perron, fermier de la seigneurie de Montrond, demandeur en paiement d'arrérages de rentes et cens, contre Marguerite Lenoble, veuve Lejeune; condamnation de la défenderesse au paiement de cinq années d'arrérages à 20 sous l'une. — Instruction faite à la demande de Michel Rousset, contre Jean Duchet, greffier en chef au grenier à

sel de Saint-Amand, au sujet des dommages et intérêts réclamés par ce dernier pour la prétendue entreprise faite sur la maison par le demandeur.

B. 4228. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets papier.

1705-1706. — Jean Chenu, marchand, demandeur, contre Pouillard, aussi marchand, défendeur. Contestation au sujet d'un baril d'huile, renvoi des parties hors de cause, partage des dépens. — Pierre Regnaut, demandeur, contre Pierre Regnaut, défendeur, condamné à représenter les blés réclamés par le demandeur. — Gilbert Prévôt, receveur des droits de boucherie à Saint-Amand, contre Jean Germain, boucher, défendeur. Jugement qui déclare que, faute par le demandeur de produire l'acte d'établissement de son bureau dans la justice du Vieux-Château pour recevoir les déclarations d'abatage faites par les bouchers, il ne sera pas admis à réclamer autre chose que les 40 sous offerts par le défendeur pour tuerie d'un bœuf. — Condamnation de Nicolas Berchon, couvreur, à payer à Jean Gou, son compagnon, la somme de 29 livres pour ses salaires.

B. 4229. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°; [illegible] feuillets, papier.

1706-1707. — Antoine Fijat contre Gilbert Curré, Jean Lamodière, Gilbert Dubois, et encore contre Florent; demande en dommages-intérêts. — Antoine Duret contre Jean Perrinet, avocat; demande de réparations. — Antoine Collas, demandeur, contre Nicolas Oudard; le défendeur est condamné à payer la somme de 11 livres 5 sous, pour fauchailles. — Jean Jouannet, domestique, demandeur en paiement de gages, contre les époux Hérault. Renvoi à huitaine pour faire preuve. — Antoine Duret contre Jean Perrinet, avocat. Jugement qui décide que les réparations nécessaires seront faites dans le domaine de Beauregard par Perrinet, au frais du demandeur, qui paiera les ouvriers et fournira les matériaux. — Condamnation des héritiers Regnaud à payer à Mathias de Lavinere, curé de Saint-Amand, le legs de 3,000 livres fait à son profit par disposition testamentaire du père des défendeurs. — Daniel Duchet, demandeur en exécution de corvées, comme fermier général de la seigneurie de Montrond, contre Jean Palleau. Sentence qui déboute ledit Duchet de sa demande pour n'avoir pas fait avertir le défendeur par un garde ou un sergent de la publication des corvées. — Évaluation de grains pour la paroisse d'Épineuil; le boisseau d'avoine, pour les années 1695 et 1696, à 8 sous; pour 1697, à 7 sous, pour 1698, à 17 sous, pour 1699, à 15 sous; pour 1700, à 14 sous; pour 1701 et 1702, à 12 sous; pour 1703, à 9 sous; pour 1704, à 11 sous.

B. 42[illegible] (Liasse.) — [illegible]

1707-1708. — Claude Lheureux, procureur, contre François Guillemot, docteur en médecine, défendeur; demande en déclaration d'hypothèque. — Charles Bouzique, boucher, contre Jean Bonivin; le défendeur devra produire copie des quittances qu'il oppose dans le compte en litige. — Jugement qui condamne Jean Lheureux à faire faire les grosses réparations nécessaires dans la maison par lui affermée à Antoine Mousse. — Plainte contre ledit Jean Lheureux par la veuve de Nicolas Garaut, exposant que la vigne affermée par ledit Lheureux à son défunt mari n'avait été ni paisselée, ni binée à temps, et que chaque paisseau avait été accolé de trois ou quatre verges de vigne, au lieu d'une seule, d'où était résulté défaut de récolte, et demande en dommages et intérêts. — Sentence au profit d'Antoine Couillard, fermier des droits de la seigneurie de Saint-Amand, contre Jacques Hervé, marchand forain, qui condamne ce dernier à étaler ses marchandises sous la halle, pendant les foires, et non en boutique particulière, en payant les droits de halle, plus aux frais, taxés à 4 livres 15 sous. — Condamnation de Jean Petit, dit Flambert, vigneron, à 20 livres d'amende pour vol de raisin dans les vignes.

[illegible]

1712-1722. — François Demarcy contre Pierre de Foullenay; offres réelles par le défendeur de la somme de 66 livres pour deux mois et vingt jours de pension. — Pierre Boulleau, demandeur, contre Marie Boileau, femme Jean Colas; demande en partage. — Jacques Faulé contre Guélon; acceptation de la somme de 10 livres accordée au demandeur par sentence précédente. — Information, à la requête de Mathieu Bodin, contre Jean Biffard, pour dégâts commis [illegible] — Sentence qui condamne Pierre Merlin à payer 3 livres 15 sous tant pour les frais de l'instance que pour prix d'une journée de labourage à quatre bœufs, à laquelle il a employé Georges Dezat, demandeur. — Condamnation à 10 livres d'amende prononcée contre le sieur Fouquet, clerc de notaire à Saint-Amand, pour s'être permis, pendant l'audience, de fermer la salle à clé, en disant par moquerie : « Ils en sortiront comme de bons loups. » — Plainte par Jean Archambaud, voiturier, contre Jean Duchet, greffier au grenier à sel de Saint-Amand, [illegible]

B. 4232. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 224 feuillets, papier.

17[illegible]-1724. — Pierre Hasnet, curé d'Épineuil, demandeur, contre Jean Laroche, domestique; condamnation par défaut contre le défendeur à payer 25 livres de dommages et intérêts pour défaut de services convenus. — Jean Justier, laboureur, contre Anne Molinat, servante; cette dernière est condamnée à 20 livres de dommages pour avoir quitté le service qu'elle devait continuer jusqu'à la Saint-Martin d'hiver; dépens liquidés à 4 livres 10 sous, non compris les présentes. — Michel Jumant, laboureur, contre François Larue, son valet, défendeur; condamnation du défendeur à payer la somme de 30 livres, à titre de dommages, pour avoir quitté son service, à moins qu'il ne préfère le continuer; dépens liquidés à 3 livres 10 sous, compris les frais de voyage du demandeur et non compris les présentes.

B. 4233. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 346 feuillets, papier.

1725-1727. — Antoine Duret, fermier, demandeur, contre Michel Porcheron; jugement préparatoire au sujet d'une estimation de bestiaux. — Richard Viennet, demandeur, contre Jean Pallienne, sieur de La Prat; condamnation du défendeur au paiement de la somme de 34 livres 8 sous. — Louis Berchon, demandeur, contre Antoine Mousse, curateur à la succession vacante de feu Nicolas Berchon; premier défaut. — François Lamouroux et Jeanne Buffet, sa femme, contre Denise Landon, veuve Pierre Buffet; demande en entérinement de lettres royales obtenues en la chancellerie du présidial de Moulins. — Jugement par défaut pour Catherine Collas, et qui reconnaît, par suite de partage d'immeubles, le droit qui lui est acquis de passage dans l'héritage d'Étienne Ducrot, lequel devra se soumettre à cette servitude, en tenant la porte ouverte, sinon ladite Collas sera autorisée à faire faire une clé de ladite porte aux frais du défaillant. — Jean Lheureux, marchand, demandeur en reconnaissance de rente et paiement d'arrérages, contre les époux Regnaut. Jugement qui condamne les défendeurs à se reconnaître redevables d'une rente annuelle de 4 livres 10 sous au profit du demandeur comme étant aux droits de Pierre Bignollet, et à lui payer vingt-quatre années d'arrérages de ladite rente. — Lettres de provisions pour Antoine Collas de l'office de procureur postulant aux bailliages et à la maîtrise particulière de Saint-Amand et dépendances.

B. 4234. (Liasse.) — 4 cahiers, in-f°; 462 feuillets, papier.

1728-1733. — Louis Fouquet, sieur de Treuil, contre François Thévenin, sieur des Places; condamnation de Thévenin à payer la somme de 45 livres, montant d'une promesse antérieure. — François Secondat, receveur des tailles à Clermont-en-Beauvaisis, contre Barthélemy Charton, huissier; condamnation du défendeur à payer la somme de 83 livres 18 sous, contenue dans une promesse devenue exécutoire par le présent jugement; dépens liquidés à 46 sous 6 deniers, non compris les présentes. — Louis Collin, demandeur, contre Nicolas Villatte, sieur du Peux, élu en l'élection de Saint-Amand; condamnation par défaut prononcée contre le défendeur, après serment déféré au demandeur de payer la somme de 67 livres, dépens liquidés à 6 livres 5 sous. — Condamnation par défaut de Joseph Chumat à payer à Amand Godin, procureur : 1° 24 sous restant dus sur le prix d'une année d'acence de la maison qu'il occupe, échue à la Saint-Jean 1726; 2° 25 livres pour l'année suivante, également échue, et pareille somme à la Saint-Jean prochaine, avec obligation de passer bail de location, à défaut de quoi le jugement en tiendra lieu. — Les fermiers des avenages et bourgeoisies de Saint-Amand contre Lazare Bizat, défendeur. Jugement qui reconnaît que le défendeur s'est acquitté du droit d'avenage d'une année qui lui est réclamé, et qu'il reste redevable de 4 sous pour guet et bourgeoisie. — Provisions pour ledit Lazare Bizat de l'office de garde à pied des bois et chasses de la terre de Saint-Amand.

B. 4235. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°; 400 feuillets, papier.

1732-1737. — Joseph Lavaise, domestique, demandeur, contre Vincent Lucquet, laboureur, défendeur; défaut contre Lucquet, condamné à payer la somme de 24 livres, un chapon, une chemise et une paire de guêtres, pour prix d'une année de gages. — Marie Bèze, procédant sous l'autorité de Louis-Joseph Bord de Grandfond, son curateur judiciaire, demanderesse, contre Joseph Gibert, son mari, et Pierre Carlier, adjudicataire général des gabelles de France; défaut. — Roger Leborgne, sieur du Lac, contre Richard Vienay; demande en reconnaissance de promesse. — Jean Compain et sa femme Élisabeth Bonnichon, veuve en premières noces de Jean Renon, demandeur, contre François Dubourg, veuf de Marie Renon, et ses enfants, héritiers de François Renon et Marie Pasdeloup, leurs aïeul et aïeule, défendeurs défaillants. Sentence qui, en vertu des clauses du contrat de mariage Renon et Bonnichon, condamne les défendeurs à payer aux demandeurs 40 livres accordées à ladite Bonnichon, tant par droit de survie que de douaire à prélever sur la dot de 100 livres constituée audit Jean Renon. — Condamnation à rendre compte de gestion par Pierre-Martin Angot, receveur des aides à Saint-Amand, à la requête de Gilbert Boytière, sieur de Saint-Georges, capitaine au régiment de Ponthieu-infanterie, tuteur de demoi-

selle Marie Boytière, fille de feu Gilbert Boytière, sieur de la Nizière, et de Marie Duret, femme en deuxièmes noces dudit Angot. — Condamnation de Marie Che[illegible], [illegible] Jean Audebert, au rembou[illegible]ment d'une somme de 20 livres à eux prêtée par Gilbert Peronnin, sieur de Marembert, lieutenant au bailliage de Saint-Amand, et demandeur en restitution. — Acte d'ouverture, le 18 juillet, des vacances de moissons, à raison de quoi, pendant trois semaines, il sera sursis à toutes affaires d'audience, sauf à celles de provisions.

B. 4236. (Liasse.) — [illegible]

1736-1739. — Guillaume Lebrun, demandeur, contre Silvain Barbarin, maître boucher; condamnation par corps de Barbarin à payer la somme de 20 livres, reliquat de vente d'ouailles livrées, et aux dépens, liquidés à 7 livres 17 sous. — Déclaration de Marie de Bèze, veuve Gibert, qui renonce à la communauté qui a existé entre elle et son mari. — Gilbert Desbourdier et Antoine Aucamus, demandeurs, contre Mayeul Bourdier, marchand à Épineuil. Sentence qui déclare le défendeur en possession de l'intégrité de l'héritage disputé, et ordonne la suppression du fossé creusé par le défendeur et l'enlèvement de la palissade mise par eux, sauf à Bourdier à se pourvoir au pétitoire. — Les pères Carmes de Saint-Amand, demandeurs en désistement d'héritage, contre Étienne Rousset, vigneron; donné acte à ce dernier que la demoiselle Violette, à cause de laquelle la demande en désistement est faite, veuve du sieur Foltier, s'est remariée au sieur Moreau, employé au département de La Châtre, et à lui enjoint de fournir l'adresse dudit Moreau. — Ordonnance du bailliage qui défend de dégrader la fontaine publique de Saint-Amand, d'y jeter des immondices, non plus que dans les puits publics, sous peine de 3 livres d'amende contre les contrevenants. — Provisions par Pierre Bonnet, avocat en Parlement, de l'office de bailli de Saint-Amand, vacant par suite de la démission de Claude Lheureux. — Autres, pour Pierre Picquet, de l'office de procureur postulant au même bailliage et justices y jointes.

B. 4237. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°, 3[illegible] feuillets, papier.

1739-1747. — Nicolas Hérault, marchand, et Henriette Germain, sa femme, demandeurs, contre Catherine Collas et Claude Josset, conseiller du Roi, président de l'élection de Saint-Amand, défendeurs; demande en déguerpissement d'héritages et paiement de jouissances. — Louis Germain, marchand boucher, contre Charles Duchet, greffier en chef au grenier à sel de Saint-Amand; offres réelles de la somme de 25 livres 19 sous pour un terme de loyer échu à Noël. — Louis Germain, boucher et fermier du droit de charcuterie à Saint-Amand, demandeur, contre les charcutiers de la ville. Sentence qui autorise ceux-ci à tuer et débiter porcs et chèvres en prévenant le commis du fermier chargé de tenir registre des déclarations qu'ils devront en faire, en payant un droit de 5 sous par porc et de 2 sous 6 deniers par chèvre déclarés. — Provisions pour Hilaire Blanchard de l'office de sergent dans les justices de Saint-Amand et autres en dépendant. — Enregistrement de l'édit royal du 27 octobre 1740 relatif à la suppression des droits de douanes, octrois et péages sur les céréales et autres grains et légumes perçus par les villes, communautés, pays d'état et seigneurs laïques et ecclésiastiques ou propriétaires quelconques, etc. — Assemblée extraordinaire du conseil de ville à Saint-Amand, réuni pour délibérer sur le choix d'un instituteur public, et qui décide que le titre en sera accordé à Pierre Neveux, praticien, à la condition d'apprendre à la jeunesse la lecture, l'écriture, l'arithmétique et toutes autres matières analogues, à l'exclusion de tout autre maître que le principal du collège. l'école restant ouverte de 8 heures à 11 heures du matin et de une heure à 4 heures du soir, par engagement pris pour neuf années, chaque écolier devant payer par mois : ceux de la première classe, 10 sous, de la deuxième, 15 sous, et de la troisième, 20 sous. — Déclaration par laquelle Louis Thuraut, marchand à Saint-Amand, reconnait que les injures par lui proférées dans une querelle contre Jean Glasson, aussi marchand, et Pierre Chenu, son beau-fils, n'ont aucun fondement, et qu'il les tient l'un et l'autre pour gens de bien et d'honneur. — Claude Maisonneuve, boulanger, contre Antoine Bonaventure Chaumeton, qu'il accuse d'avoir fourbu le cheval qu'il lui avait emprunté. Renvoi des parties à faire preuve des faits allégués dans les limites de l'ordonnance.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

175[illegible]-1769. — P[illegible] fondées dans la terre d'Orval-Saint-Amand, par le duc et la duchesse de Nevers, pour les paroisses d'Orval, Saint-Amand-Montrond, La Celette, Bouzais, Valon, Saint-Vitte, Soye-l'Église, Épineuil, Saint-Loup, Chavannes, Uzay, Allichamps et Nozières.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1768-1778. — C[illegible]

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1779-1790. — C[illegible]

B. 4241. (Liasse.) — 8 cahiers, in-4°; 66 feuillets, papier.

1737-1789. — Police de Saint-Amand. — 1° Rapports des gardes-vignes, 1772-1783; — 2° Amendes, 1737-1789. — Le procureur fiscal contre les sieurs Ternat, Bridiers, Champenier, Fromentaut, Dubois, Chevreste, Libaut, Chérubin, Martinat, Nourry, Chaineau, Maisonneuve, Demay, Jollet, Perronet, Boisseraut, Lavau, Dubourg, Sadrin, Larçonnois, Chatin, Barbarin, Dubourg, Berchon, Lemoine, Desballais, Froment, tous défaillants et condamnés à 30 sous d'amende, pour avoir vendangé leurs vignes avant le jour indiqué par les bannées. — Le même, contre Pierre Ragot et François Dubois, dit Vagabond, condamné par défaut à 20 sous d'amende, pour avoir bu au cabaret le jour de Notre-Dame de mars pendant les vêpres. — Henri Beau, compagnon tanneur, demandeur, contre Dubois, marchand tanneur, défendeur; condamnation du marchand tanneur à verser la somme de 22 livres pour reste de salaires payés à raison de 8 livres par mois.

B. 4242. — Cahier, in-4°, 11 feuillets, papier.

1772-1786. — Procès-verbaux des enfants trouvés du bailliage d'Orval-Saint-Amand.

BAILLIAGES DE BRUÈRE ET ÉPINEUIL.

B. 4243. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1684-1703. — Information à la requête de Nicolas Darondelle, directeur des forges de Bigny, contre Jacques Boyé, charbonnier, accusé d'avoir vendu du charbon appartenant à la forge. — Guillaume et Jean Aussourd, demandeur, contre François Latte en contestation sur la possession et jouissance d'une chenevière. Sentence qui ordonne l'enquête. — Renonciation par Gilbert et Philippe Martin à la succession de Aubin Martin, leur père. — Apposition de scellés et après le décès de Françoise Dupuis, décédée, veuve de Pierre Labergerie, tabellion dans la justice de Saint-Amand.

B. 4244. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1704-1722. — Apposition de scellés et inventaire au domicile et après le décès de Charles Marteau et de Marie Baillet, sa femme. — Demande par Michel Martin, habitant de Bruère, de l'autorisation de couper dans les bois de Pelusene ou usages de La Celle, les bois nécessaires aux réparations de sa maison. Procès-verbal de martelage des arbres accordés audit Martin. — Procès-verbal du partage entre Marie Bessemoulin, femme Piffaut, et Philibert Bessemoulin, son frère, des biens dont ils jouissaient indivisement dans la justice de Bruère. — — Information à la requête de Léonard Beillet, batelier au port de Bruère, contre Jean Pascalet, prévenu de voies de fait et violences à l'égard dudit Beillet.

B. 4245. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1724-1737. — Procès-verbal de la visite faite aux bâtiments de la forge et du fourneau de Bigny, ainsi qu'à la digue et au bief. Rapport des experts et détail des réparations à y faire. — Information faite à la requête de Jean Roger, cabaretier à Farges-Allichamps, accusé d'avoir maltraité le demandeur et tenté de le jeter dans l'étang de la Baume. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre les nommés Giraud, Gilbert Gombault et autres, voituriers à Bigny, accusés d'avoir assassiné le nommé Pierre Patureau. — Information, à la requête de Jacques Rignaut, sieur de Chavanne, contre Charles Divoy et autres, accusés d'avoir enlevé des meubles et effets placés sous scellés appartenant au demandeur.

B. 4246. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1738-1784. — Sentence qui adjuge au prieur Pajonnet la possession de ladite partie de bois, appelée le bois Rougeau, qui était contestée par Jean-Baptiste Auclerc. — Information, à la requête de Jean-Baptiste Auclerc de la Bergerie, contre Jean Desbruères, accusé d'avoir anticipé sur une pièce de vigne appartenant au demandeur. — Enquête à la demande de François Pajonnet, prieur curé d'Allichamps, contre Jean-Baptiste Auclerc de la Bergerie, au sujet de la propriété d'une parcelle de bois dépendant du prieuré d'Allichamps. — Gaspard Lafond, demandeur, contre le nommé Rudeau, défendeur, accusé de s'être mis en possession d'une maison, sise à Saint-Loup-des-Chaumes et appartenant au demandeur, pendant que celui-ci était mineur et non pourvu de tuteur.

B. 4247. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1687-1694. — Renonciation par Anne Aujouannet, veuve de défunt Gilbert Rubin, à la communauté qui existait entre elle et son mari. — Demoiselle Gasparde Trompat, veuve d'Antoine Nicolas, demanderesse, contre Pierre Aubigny, défendeur, condamné à payer à la demanderesse quatre boisseaux de marsèche pour avoir anticipé sur un champ lui appartenant. — Bail de la pension, nourriture et entretien de Jeanne Boussac, veuve de François Letrucq. — Plainte par Pierre Villeneuve, laboureur à Épineuil, contre Louis Floquet, boucher dans la même paroisse, accusé d'avoir maltraité le plaignant.

B. 4248. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1695-1696. — Inventaire des meubles et effets mobiliers délaissés par dame Gilberte Majit, veuve de feu Claude Delabrosse, fermier de la baronnie d'Épineuil. — Joseph Bequart, curé de Faverdines, demandeur, contre Antoine Barraut, défendeur, accusé d'injures envers ledit curé; condamnation de Barraut en 10 livres d'amende et aux dépens du procès liquidés à 50 livres. — Condamnation de Gilbert Bord, de la paroisse de Vallon, en 12 livres d'amende, pour avoir indûment chassé avec chiens courants. — Provision pour Pierre Aujouannet, praticien de l'office de sergent des bailliages de Saint-Amand, Épineuil et dépendances. — Jugement en séparation de biens entre Catherine Rollin, demanderesse, et Pierre Marteau, son mari.

B. 4249. (Liasse.) — 12[illegible] pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1697-1699. — Bail judiciaire du revenu des biens des enfants mineurs de défunt André Aubailly et Denise Néraut, sa veuve. — Inventaire des meubles et effets mobiliers délaissés par défunts Mathieu Néraut et Antoinette Guingollet, et nomination de tuteur aux enfants mineurs des défunts. — Réception d'Étienne Duchet à l'office de priseur-vendeur de biens de la justice d'Épineuil. — Concession, par acte passé devant notaire, de pacage et glandée dans les bois de Drulon, faite par le prince de Sully aux fermiers de Frapon, paroisse de Vesdun.

B. 4250. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1704. — Jugement qui condamne Anne Héraut, veuve Leprat, à payer à Jean Bazin la somme de 26 livres 18 sous 11 deniers pour moins-value de cheptel à la fin de son bail du domaine qu'elle tient dudit Bazin. — Renonciation par Marie Malochet, veuve de Sébastien Labruère, à la communauté qui a existé entre elle et son mari. — Information à la requête de Claudine Ch[illegible], [illegible] contre Pierre Dauvil, accusé de tentative de viol sur la personne de la plaignante. — Sentence contre Antoine Barraut, appelant du jugement rendu contre lui en la châtellenie de Faverdines, à la requête de Sébastien Jotton, qui renvoie ledit Barraut de son appel et le condamne aux dépens.

B. 4251. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1718-1719. — Enquête à la demande de Gilbert Gourby contre Pierre Laraize, défendeur, accusé d'avoir troublé le demandeur dans la jouissance et l'exploitation de deux chenevières lui appartenant. — Information à la requête du procureur fiscal, à l'occasion de la mort de deux enfants trouvés noyés dans un fossé du bourg de V[illegible]. — Jugement qui rep[illegible] l'appel fait par [illegible], d'une sentence rendue contre lui en la justice de Coudron, à la requête de Jean Siguret. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les objets de la succession de feu le sieur Gilbert Bord de Grandfort. Discussion des meubles laissés par lui.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1720-1728. — [illegible] Dauvil à la succession de [illegible], son frère ; cession de ses droits par ladite Dauvil, du consentement de Mijonnet, son mari, à Annet Mijonnet, leur fils. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Jean et Gilbert Alatème, accusés d'avoir frappé Gilbert Pasquier, maréchal au bourg d'Épineuil. — Apposition de scellés au domicile de défunt Léonard Chambrette, à la requête des prêtres de l'Oratoire, comme créanciers de la succession du défunt. — Jean Avisard, curé de la paroisse de Saint-Vicq, demandeur, contre Jean Philippon, défendeur, condamné à payer au demandeur la valeur de quarante-trois boisseaux de seigle et les deux tiers de quatre boisseaux d'avoine.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1728-1737. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Mathieu et Jean de Villers, accusés d'avoir porté des coups et fait des blessures au sieur Louis Berthomier. — Autre, contre Joseph et Marie Courtois, accusés d'avoir détourné et soustrait plusieurs objets dépendant de la succession de défunt messire Pierre Huguet, curé d'Épineuil. — Bail du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Annet Aladame et Gabrielle Raquin, sa femme. — Renonciation par Martial Multon, paroissien de Vallon, à la succession de défunt Blaise Multon, son père. — Acte de renonciation par les héritiers Coquelin, d'Épineuil, à la succession de leur mère. — Réception de Pierre Bord, nommé par le contrôleur général du Berry, pour percevoir les 6 sous pour contrôle des exploits au bureau d'Épineuil. — Enquête contre Louis, fils de Jean Nicolas, batelier au port de Vallon, accusé [illegible].

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1738-1744. — [illegible] et Marguerite Huguet, sa femme, [illegible] Verneuil, Étienne Imbaut et autres, défendeurs, condamnés à [illegible]. — Appel par [illegible], procureur au présidial de Bourges, d'une sentence rendue contre lui en la justice de [illegible].

Charles Lallier. — Enquête pour Pierre Bord de Grandfond, demeurant paroisse d'Épineuil, demandeur en dommages et intérêts contre Claude et Gilbert Cosson frères, accusés d'avoir tué le chien du demandeur. — Déclaration de grossesse par Marie Dizier, victime prétendue de viol de la part d'Étienne Jamot, de la paroisse de Loye.

B. 4255. (Liasse.) — 5[illegible] pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1745-1760. — Louis Debize, demandeur, contre Antoine Saget, fermier à La Charmée, paroisse d'Épineuil, défendeur. Sentence qui défend à Saget de troubler à l'avenir le demandeur dans la jouissance du champ des Chaves et le condamne aux dépens. — Plainte par Françoise Faverdine, femme de Barthélemy Martin, paroissien de Moussais, contre Mathieu Bachet, accusé de vol de fumier au préjudice des plaignants. — Renonciation par Louise Becquas, veuve de Antoine Peron, à la communauté ayant existé entre elle et son feu mari. — Bail et adjudication du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Claude Tiphenat et Marguerite Bord, sa femme, ainsi que de la pension, nourriture et entretien desdits mineurs.

B. 4256. (Liasse.) — 63 cahiers, in-4° ; 270 feuillets, papier.

1683-1699. — Plumitifs des bailliages de Bruère et Épineuil. — Étienne Josset, procureur, contre Georges Daubigny, tuteur des mineurs Clavier ; demande en exécution de sentence et en rapport d'inventaire de meubles ; condamnation à 9 livres d'amende et aux dépens liquidés à 8 livres. — Mousse, fermier du moulin d'Orval, contre Gilbert Péron, sieur de Chavoy, fermier général de Montrond. Sentence qui déboute le demandeur de son opposition et le condamne aux dépens liquidés à 10 sous. — Claude Jouanneau, demandeur, contre Jacques Ausage. Jugement qui renvoie le demandeur à faire preuve des faits articulés par lui dans le délai de l'ordonnance. — Proclamation du bail des greffes du bailliage civil et criminel et des eaux et forêts de Saint-Amand, Bruère, Épineuil, etc. Durée du bail, neuf années ; les minutes et émoluments du greffe devant appartenir à l'adjudicataire, qui ne pourra rien prétendre de la ferme de Montrond, le papier et le parchemin lui étant fournis, à condition qu'il produira bonne et suffisante caution. — Ordonnance du bailliage de Bruère faisant itérative défense, sous menace de 30 livres d'amende, de mener paître les bestiaux dans la prairie de Virlay avant la fauchaison et la moisson accomplies. — Criée à l'encan des blés saisis sur Jean Bonneau et Marie Aubrun, sa femme ; remise de l'adjudication à huitaine, aucune enchère n'ayant été faite sur la mise à prix de 30 livres. — Information, à la requête de la femme Chauchin, contre la femme Raillet, sa voisine, pour avoir autorisé des désordres dans sa maison et les mauvais traitements subis par son père à son instigation.

B. 4257. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4° ; 308 feuillets, papier.

1691-1699. — Jean Du Bertrand, chevalier, sieur du Beuvron, demandeur en paiement de devoirs, contre Gabriel Hérault, défendeur défaillant, et condamné à payer, à cause des héritages par lui détenus, un modurier et deux coupes de seigle, plus un demi-modurier avoine, mesure d'Orval, et 12 deniers de cens d'arrérages des années 1689 et 1690. — Condamnation par défaut de Michel Jacquin à payer à Jean Delage la somme de 6 livres pour une année de ferme d'une maison avec cour, jardin et chenevière. — Demande par Maurice Baudon pour l'exécution du marché conclu avec François Demay, par lequel celui-ci s'est engagé à lui vendre, moyennant 3 livres, deux boisseaux de noix et deux boisseaux d'avoine, mesure de Culan. — Jean Berthomier, marchand, demandeur, contre Léonard Mallier, boucher, défendeur défaillant. Sentence qui condamne le défendeur à payer au demandeur quatre boisseaux de blé seigle, mesure d'Hérisson, au cours de la mercuriale du lieu, plus 100 sous pour vente de deux moutons. — Jean Guindollet, demandeur en réparation d'honneur, contre Annet Alaclemence, défendeur, qui s'excuse en disant que ce n'est que sur un ouï dire qu'il a accusé le demandeur de vol et qu'il le tient pour homme d'honneur. Sentence qui renvoie les parties dos à dos en condamnant le défendeur aux frais seulement. — Marie Laureau, femme Arnaut, demanderesse en représentation des meubles saisis sur feu son père, dont elle est héritière, contre Annet Martinat, dépositaire. Jugement qui condamne le défendeur défaillant à la représentation et aux dépens.

B. 4258. (Liasse.) — 11 cahiers, in-4° ; 486 feuillets, papier.

1700-1710. — Daniel Duchet, fermier de la baronnie d'Épineuil, demandeur, contre Gilbert Bord, grenetier au grenier à sel de Saint-Amand, et Marguerite de Mazelle, veuve Bord, défendeurs ; défaut et condamnation des défendeurs réputés propriétaires des héritages énoncés dans la liève pour les articles suivants : art. 68, 2 sous 11 deniers ; — art. 69, 3 sous ; — art. 70, 4 sous 1 denier ; — art. 81, 3 sous ; — art. 82, 2 sous, quatre boisseaux de seigle ; — art. 236, 3 sous ; — art. 249, 16 sous 8 deniers ; le tout pour chacune des années 1705 à 1708. — Gilbert Peron, ancien fermier de la baronnie d'Épineuil, contre Suzanne Bonnet, veuve Raquin ; défaut et condamnation de la défenderesse à payer sept années d'arrérages pour lesquelles elle est inscrite à la liève de ladite baronnie. — Adjudication

par enchères. moyennant 100 livres, au profit de Gilbert Aubigny, demandeur, des blés saisis à sa requête sur Lionnet Pennet, défaillant. — Autre adjudication au profit de Jean Bequas, poursuivant, des blés et pailles saisis sur Jacques Aurat, à raison de 25 sous le boisseau de blé et 2 sous le « botteau » ou liasse de paille. — Toussaint Pallot, demandeur en représentation de bestiaux, contre Antoine Paturel, prévôt-garde défaillant. Sentence qui condamne le défendeur à représenter les bœufs saisis en dommage ou à payer en dédommagement au demandeur la somme de 60 livres, plus aux dépens liquidés à 40 sous.

B. 4259. (Liasse.) — [illegible]

1700-17[illegible]. — [illegible] par défaut du défendeur à vider la maison dont il est locataire ou à la meubler de manière à répondre du prix de la location. — Affirmation par Antoine Aury, maître chirurgien, demeurant à Bruère, qu'il a fait le voyage de Saint-Amand pour lever une sentence. — Demoiselle Marie Savary, demanderesse, contre François Lebaut, avocat, et Gilbert Petit, ce dernier déniant avoir été métayer du sieur Sébaut, de 1698 à 1700. La demoiselle Savary devra faire fournir preuve de ses réclamations. — Jean Perraut, demandeur en dommages et intérêts, contre Claude Piffaut, qui se défend d'avoir tué les cochons dudit Perraut. Les parties sont renvoyées à faire preuve dans les limites de l'ordonnance. — Jean Piffaut, demandeur, contre Jacques Godard. Jugement par défaut qui condamne le défendeur à payer la valeur du taureau appartenant au demandeur, suivant le témoignage de ceux qui le connaissaient, restant à éclairer le point, dénié par le demandeur, qu'il aurait tiré parti de la chair et de la peau dudit taureau. — Déclaration par Marie Chenu, femme de Jean Audebert, boucher à Bruère, de la trouvaille d'un essaim d'abeilles, faite dans son jardin et recueilli par elle dans un « breignon ». — Nomination de Jean Sauvaget et Pierre Germain pour gardes-vignes, qui auront pour rétribution 3 deniers par vigne, plus le tiers des amendes et des confiscations prononcées sur leur rapport.

B. 4260. (Liasse.) — [illegible]

1730-1766. — Réception de [illegible], syndic au maire perpétuel de la ville de Saint-Amand et procureur au bailliage d'Épineuil, comme châtelain et juge gruyer de la seigneurie de Faverdines. — Sentence qui ordonne que, le domaine fournissant les bois de bout et en place pour la construction de [illegible] V[illegible] La Roche et Bruère, le fermier de la terre de Montrond fera les avances de la construction, quitte à en répéter le [illegible] — [illegible] condamne Pierre des Ardilliers et Maurice Daguillon, entrepreneurs du pavage de la ville de Saint-Amand, à raison de 40 sous la toise carrée, à condition par eux de fournir les matériaux, à exécuter sous quinzaine le marché passé avec la mairie, plus aux dépens fixés à 20 sous. — Sentence qui adjuge 20 livres d'honoraires payables par la succession du feu sieur Debize, prieur d'Allichamps, au docteur Guillemet, pour soins donnés au défunt dans sa dernière maladie. — Jugement contre Claude Ginelle, principal du collège de Saint-Amand, qui lui ordonne de continuer à enseigner la jeunesse, en lui interdisant de quitter la ville, et donne acte aux maire et échevins de l'offre qu'ils font d'un logement audit principal ou du prix dudit logement. — Nicolas Villatte, sieur du Peux, conseiller du Roi, élu en l'élection de Saint-Amand, contre le tourneur Couvrechef, coupable, selon lui, de lui avoir fabriqué des chaises différentes du modèle indiqué. Ordonné qu'il sera nommé des experts dont le rapport décidera la question. — Condamnation par défaut de Pierre Porcheron à payer à Jeanne Beillet, pour ses gages de domestique, 21 livres d'argent, quatre aunes et demie de toile de plain, deux aunes de grosse toile, une aune et demie de poulangis et deux paires de bas de fil.

B. [illegible]

17[illegible]-17[illegible]. — [illegible] Joseph Depardieu, curé de Nozières, François Guillemot docteur en médecine, Gillet de Laboullois, Martin de Courteil, Jean Robin, procureur du Roi, en l'élection de Saint-Amand, Barthélemy Rollet, docteur en médecine, Claude Rousset, Hugues Lapaire, Jacques Auclerc, Michel Juge, Jeanne Gonnet, veuve Mathias Lombard, contre Jacques Auclerc, curateur à la succession vacante de Claude Rasle, en son vivant curé de Nozières. Opposition par les demandeurs [illegible] meubles dudit Rasle. — Marie-Anne Béquas, veuve de Gilbert Huguet, demanderesse, contre Gilbert Desmoulins. [illegible] sous huitaine, au profit de la demanderesse, obligation de [illegible] quatre bœufs arables, pour 260 livres, six mères vaches, pour 33 livres chacune, et un poulain, pour 12 livres. — [illegible] La Celle. — Antoine Durier, fermier des droits d'avenage

de ladite seigneurie, contre Thomas Restat et consorts; condamnation des défendeurs à payer cinquante-quatre boisseaux d'avoine pour dix-huit années desdits droits, ladite avoine évaluée à 14 sous le boisseau, si mieux n'aiment les parties en souffrir l'évaluation dans le délai de trois jours. — Condamnation de Gilbert Brissard à payer à Claude Giraudon la somme de 12 livres pour une année de loyer de la maison par lui occupée. — Jugement par défaut contre Denis Auberger, qui le condamne à payer, pour prix de ses services, à François Forget, 3 livres argent, une chemisette et une culotte de poulangis, une chemise, une *biaude* (blouse) et une paire de guêtres de toile, plus un chapeau. — Provisions de l'office de bailli des terres et seigneuries de Saint-Amand, Montrond, Orval, Épineuil, etc., au profit de Claude Lheureux, seigneur du Petit-Vernet. — Autres provisions pour le même, de la maîtrise des eaux et forêts des mêmes terres. — Autres, de l'office de procureur près des mêmes bailliages et maîtrise, pour messire Pierre Bonnet. — Brevet d'inspecteur des bois et chasses dans ladite maîtrise délivré au sieur Defougères.

B. 4262. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4°; 288 feuillets, papier.

1735-1746. — Plumitifs. — Marie Praut, veuve de Étienne Dessalles, remariée à Jean Coquin, contre Jean Jamet et Marie Dessales, sa femme, défendeurs défaillants; condamnation des défendeurs à payer la somme de 150 livres, montant des ventes faites par eux des biens propres d'Étienne Dessales, ainsi qu'il résulte d'actes de vente reçus Millet, notaire à Saint-Désiré, et à restituer les meubles et effets mentionnés dans sa demande. — Joseph, Georges et Catherine Picard, frères et sœurs, demandeurs, contre Gilbert Jabaudon, défendeur et appelant; demande en désertion d'appel, défaut et condamnation contre Jabaudon, frais de l'instance liquidés à 45 sous, non compris les présentes. — Sentence qui décide la nomination d'experts préposés à l'évaluation du dommage causé à Nicolas Davril, marchand à Saint-Amand, par l'incendie dans l'immeuble par lui occupé appartenant à Claude Chevrier. — Lettres de provisions de bailli et maître des eaux et forêts de Saint-Amand et dépendances données en faveur de Pierre Bonnet, avocat en parlement. — Réception en l'office de châtelain civil et criminel de la justice de Poisieux, de Pierre de Foullenay, ancien maire de Saint-Amand, et déjà pourvu des fonctions de bailli de Bigny et Vallenay, de juge ordinaire d'Orcenais, de procureur fiscal de celle d'Arcomps et, en outre, doyen de la communauté des procureurs de Saint-Amand. — Condamnation du sieur Laureau à payer 3 livres d'amende et à « formaliser les prisons pendant huitaine » pour avoir persisté, malgré défenses, à battre la caisse devant l'auditoire de la justice pendant l'audience, et s'être moqué avec irrévérence des injonctions à lui faites, sur l'ordre du bailli, par le sergent garde-barreau. — Provisions de l'office de bailli de Crésançay pour François-Jacques Grillet de la Bouloie, avocat en parlement. — Autres, pour Roger Gibaut, de l'office de garde des bois, chasses et pêches, des terres de Saint-Amand et dépendances. — Déclaration en rétractation d'injures et réparation d'honneur, par François Godier, laboureur, au profit de Claude Giraudon, procureur au bailliage de Bigny.

B. 4263. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°, 234 feuillets, papier.

1747-1749. — Jean Girault, curé de Dame-Sainte, demandeur, contre Ignace Paviot, laboureur, en reconnaissance de promesse; condamnation de Paviot à payer la somme de 72 livres 16 sous, non compris les frais liquidés à 4 livres 8 sous, en dehors des présentes. — Étienne Berthomier, journalier à Ainay-le-Vieil, contre Antoine Pinaut, défendeur; demande en réparation d'honneur et dédit d'injures. — Condamnation par défaut de Marguerite Dufour, veuve de Louis-Joseph Bord, ancien grenetier au grenier à sel de Saint-Amand, à rembourser à Gilbert Piquet, entrepositaire du tabac, la somme de 43 livres 7 sous, due suivant promesse écrite, avec les intérêts, plus aux dépens fixés à 54 sous 6 deniers. — Antoine Laforme, meunier et fermier du domaine des Bougerons, demandeur en réparation des co-héritiers Élisabeth-Jeanne, Charles-Léonard et Gilbert Duchet, réprésentés par leur curateur François Jamet. Jugement qui autorise le demandeur à faire au moulin qu'il exploite les réparations nécessaires aux frais des défendeurs, quitte à s'en couvrir sur le prix des loyers. — Condamnation de Jean Augonnet, garnisaire pour les tailles, à payer au receveur des droits d'avenage, guet et bourgeoisie, six boisseaux d'avoine pour deux années d'avenage, et 4 sous de guet et bourgeoisie pour chacune des deux années. — André Loutil, garde des bois de la terre de Saint-Amand, demandeur, contre Antoine et François Raby, huiliers. Jugement qui condamne les défendeurs à rendre au demandeur, pour les quatre boisseaux et demi de chenevis par lui remis, quinze pintes d'huile, à raison de six pintes par boisseau, sinon à lui payer 6 sous par chaque livre pesant d'huile. — Provisions, au profit de Roger Charrier, de l'office de procureur postulant aux bailliage et maîtrise des eaux et forêts de Saint-Amand.

B. 4264. (Liasse). — 7 cahiers, in-4°; 354 feuillets, papier.

1750-1753. — Pinaud de Villers, président du grenier à sel de Saint-Amand, demandeur, contre Louis-Joseph

Bord de Grandfont, avocat ; demande en reconnaissance de la promesse du 10 septembre 1749, contrôlée le 4 février 1750, en paiement de la somme de 399 livres 19 sous et des intérêts. Défaut contre le défendeur; condamnation en paiement de ladite somme et aux frais liquidés à 3 livres. — Charles Lapine, aubergiste, contre Louis Piffaut, marchand. Sentence qui condamne le défendeur à payer au demandeur 14 livres, montant de la dépense par lui faite dans son cabaret, plus six boisseaux froment ou la valeur en espèces, à raison de 3 livres le boisseau, avec les intérêts et le montant des dépenses fixés à 4 livres 2 sous 6 deniers. — Condamnation par défaut contre le nommé Paviot, paroissien de Crésançay, à représenter, comme il s'y est engagé, dix-huit vaches et deux bœufs à lui appartenant et saisis en délit dans les bois de la seigneurie, sinon à payer au receveur 400 livres d'amende, plus les dépens, montant à 40 livres 10 sous 10 deniers. — Étienne Raby, domestique, demandeur en paiement de gages, contre Vincent Fleurant, laboureur. Sentence qui condamne ce dernier à payer 24 livres argent au défendeur, plus à lui délivrer, suivant les conventions, un chapeau, une chemise et une paire de guêtres, sinon, en place desdites hardes, la somme de 3 livres 10 sous. — Charles-François de Rocheblanche, directeur des aides en l'élection de Châteauroux, créancier de la succession du protestant Jacques Bezardi, ouverte par sa fuite à Berlin, et demandeur en reddition de comptes, contre Gilbert Piquet, entrepreneur des tabacs et préposé à l'administration des biens dudit Bezardi. Sentence qui ordonne audit Piquet de, sous huitaine, dresser et présenter son compte d'administration pour être en conséquence donné satisfaction au demandeur. — Condamnation de Georges Laurent, tisserand, à payer au fermier des droits d'avenage, guet et bourgeoisie de Saint-Amand, six années d'avenage, à raison de trois boisseaux chacune, et 4 sous de guet et bourgeoisie, savoir : la première année 1746, à raison de 12 sous le boisseau, de 14 sous 1 denier pour 1747, de 28 sous 1 denier pour 1748, de 17 sous 3 deniers pour 1749, de 14 sous pour 1750 et 1751. — Sentence qui condamne Jean et Barthélemy Lavaron à restituer à leur mère, en vertu de partage entre eux fait, vingt-trois brebis, qui lui sont échues pour la valeur de 130 livres, plus quarante livres de laine estimée 20 livres argent provenant de la tonte desdites brebis, plus aux intérêts desdites sommes. — Condamnation de Pierre Berthomier, fermier des Paillards, à payer à Anne Oudard, pour deux ans et deux mois de domesticité chez lui, la somme de 41 livres 3 sous, plus quatre aunes de toile de plain et quatre aunes de toile commune, évaluées, les premières à 24 sous et les autres à 18 sous l'aune.

B. 42[illegible]. (Liasse.) — [illegible].

1723-1751. — Causes extraordinaires. — Frère Gilbert Ragon, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Benoît Thévenin, écuyer, président-trésorier de France au bureau des finances de Bourges, Piau de Villers, président au grenier à sel de Saint-Amand, et Anne Fouquet, veuve Gouin [illegible] de moutons; action rédhibitoire au sujet de la maladie du claveau, dont sont atteints les moutons livrés par le défendeur; les moutons seront visités par experts, qui constateront la maladie et le temps depuis lequel elle existe. — Jugement provisoire qui condamne par défaut Jean Leroy, valet de l'abbé de Noirlac, à payer à Marie Carreau, demanderesse en pension alimentaire, une pension de 20 livres pour l'entretien de l'enfant dont elle lui attribue la paternité. — Main-levée des chevaux saisis comme gages sur les frères Patureau, voituriers par terre, accusés d'avoir écorcé des arbres dans les bois de la seigneurie de Saint-Amand. — Les enfants et héritiers de feu Françoise Nodot, née Vinade, demandeurs, contre Jean-François Thévenin, sieur de Chezal, défendeur. Jugement qui condamne ce dernier à payer aux demandeurs la somme de 537 livres 8 sous 6 deniers restant à payer sur celle de 1,207 livres pour trois ans quatre mois et sept jours de pension chez ladite dame Vinade, à raison de 360 livres par an ou 30 livres par mois, déduction faite du temps pendant lequel il a été absent. — Ordonnance du bailliage qui défend à tous huissiers et sergents qui signeront les significations de procureur à procureur, de les remettre auxdits procureurs ou leurs clercs, sinon à domicile, pour quoi ils recevront un sou pour chaque copie, leur enjoint de plus de choisir une résidence, où ils se tiendront à la disposition du public, une heure le matin et une heure le soir, pour signer lesdites significations. — Les religieux de l'abbaye de Noirlac contre Louis Fauvre. Rapport présenté par les experts Julien Laberte et Roger Pilard, [illegible] dans la paroisse de Nozières. — Procès-verbal de Jacques Jaquin, garde de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Amand, [illegible] canton dit la Fourche-de-Bornac. — Foi et hommage de la terre de Meaulne, mouvant en fief de celle d'Épineuil, rendu à [illegible] du sang, par Paul-Jérôme Philippeaux, marquis de Pontchartrain, [illegible] armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de France.

B. 4266. (Liasse.) — 7 cahiers, in-4°; 238 feuillets, papier.

1754-1759. — Condamnation par défaut de Michel Jacquet, maçon, à 10 livres d'amende et aux dépens, fixés à 56 sous, pour injures diffamatoires contre Henriette Germain, femme Héraut, cabaretière. — Jean Lerasle, demandeur, contre le prieur de l'abbaye de Noirlac, défendeur. Jugement qui ordonne au défendeur de, dans huitaine, remettre au demandeur la chienne par lui prêtée à dom Branchet, ex-religieux de ladite abbaye, qui, avant de quitter celle-ci, avait chargé ledit prieur de restituer la chienne à son propriétaire. — François Robin, sieur du Saussois, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal artillerie, demandeur, contre François Patureau, commissaire établi aux blés saisis à la requête du demandeur sur François Babillot, laboureur. Sentence qui condamne le défendeur à délivrer, à première sommation, lesdits blés, pour être vendus, sinon à payer les causes de ladite saisie, plus aux dépens, fixés à 23 livres 12 sous. — Pierre Patron, Pierre Petit et Étienne Barbier, paroissiens de Saint Loup-des-Chaumes, demandeurs, contre Jacques Labbé, maréchal au même lieu, soutenant que les demandeurs, en passant à portée de sa maison, ont empiété sur son terrain, le vrai chemin étant à plus grande distance. Jugement qui renvoie les parties à faire preuve. — Sentence qui condamne Étienne Martin à payer à Marie Merlin, domestique, 4 livres d'argent, une capiche de serge et un tablier de toile ou la valeur de ces objets, estimés 4 livres 10 sous, pour prix de ses services, de la Toussaint à la Saint-Jean. — Enregistrement des lettres de provisions de l'office de procureur fiscal en la justice de Coudron et Saint-Germain-des-Bois, accordées à Joseph Grevin, procureur fiscal à Châteauneuf-sur-Cher, par le marquis Paul Gallucio de Lhospital, seigneur de Châteauneuf et ambassadeur de Russie. — Autres, données au profit de Jean Bouzique, procureur postulant audit Châteauneuf, du même office dans ladite justice de Coudron et Saint-Germain.

B. 4267. (Liasse.) — 4 cahiers, in-f°; 146 feuillets, papier.

1759-1770. — Simon Burannot, maçon et marchand de bois, contre Pierre Couillard, menuisier, défendeur; condamnation du défendeur au paiement de 16 livres, pour reliquat de prix d'achat de bois à 35 livres le cent; dépens liquidés à 5 livres 15 sous. — Jean Gaumy, journalier, demandeur, contre Jacques Dumay, laboureur; poursuite en réparation d'honneur pour injures proférées; le défendeur nie; parties ajournées à prochaine audience. — Pierre Barbarin, boucher, demandeur en saisie de blé, contre Pierre Vinçon, laboureur, opposant à ladite saisie et demandeur en réintégration des blés saisis. Jugement qui condamne ledit Vinçon à réintégrer entre les mains du commissaire à la saisie les quarante boisseaux de blés dont il s'est remis en possession, et lui laisser ladite commission desdits blés pour, après leur battaison, les autres créanciers appelés, être par le juge ordonné ce qu'il conviendra. — Armand de Bonneval, chevalier, sieur de La Roche, et Gabriel de Bonneval, héritiers de feu Charles de Bonneval, chevalier, lieutenant des cuirassiers du Roi, demandeurs, contre Jean Cabat, laboureur. Sentence qui condamne le défendeur à la revente du *pâturail* à lui vendu par ledit sieur défunt au profit des demandeurs, en vertu du droit de retrait lignager. — Condamnation de la veuve Barget en 32 livres d'amende et pareille somme pour restitution et dommages et intérêts, pour avoir enlevé dans les bois de la seigneurie deux piles de chênes et un charroi de bois taillis. — Pierre Gavaut, tuilier à Orval, demandeur, contre Pierre Regnaut, défendeur. Condamnation de ce dernier défaillant à reprendre son service dans les vingt-quatre heures chez le demandeur et à payer 63 livres de dommages et intérêts. — Sentences rendues au profit de Nicolas Porcheron, marchand à Saint-Amand-Montrond, et fermier de la seigneurie dudit Saint-Amand, qui condamne à payer pour devoirs dus par Barthélemy et Jean Lavaron, vignerons, et autres, chacun trois boisseaux d'avoine et 4 sous d'argent. — Enregistrement du brevet de Charles Piaud, sieur de Villers, nommé maire de la ville de Saint-Amand (1769).

B. 4268. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°; 288 feuillets, papier.

1772-1779. — Jeanne Maisonneuve, veuve Porcheron, demanderesse, contre Jean-Baptiste Tombereau, défendeur. Procès au sujet de la limite de deux héritages voisins; nomination d'experts. — Henriette Libaut et Léonard Billiard, son mari, contre François Libaut; validation de saisie-arrêt pratiquée entre les mains de Gavaut par la demanderesse. — Antoine Frappin, tisserand, Jean Frappin, Blaise et Mathieu Frappin, bouchers, contre Jacques Borget; demande en retrait lignager. — Jean Deuriet et Claude Augendre, vignerons, demandeurs, contre Jacques Laraise, laboureur, défendeur. Sentence qui condamne Laraise à restituer aux demandeurs douze gerbes de marsèche par lui indûment perçues dans une enclave de la dîmerie de Champdeuil ou, à volonté, la somme de 12 livres. — Antoine Venas, demandeur, contre Pierre Chevrier, défendeur. Jugement par défaut qui condamne le défendeur à, dans la limite de trois jours, passer bail à réméré pour six ans du lieu des Genêts, moyennant 72 livres par an, sinon au demandeur permis de l'expulser, lui et les siens, si mieux il n'aime

payer ladite somme de 72 livres de dommages et intérêts. — Jean Paquet, marchand fermier, demandeur, contre Jean Margat et Philippe Rochon, ci-devant colons du domaine des Grands-Fossés. Jugement qui condamne le défendeur à rétablir les *bouchures* et *clopinages* des prés et terres dudit domaine, en se servant, au besoin, des chars et des bœufs du demandeur pour le transport des matériaux. — Claude Gautier, commissaire établi aux fruits de vigne saisis, à la requête de Louis Chédulaut, sur Claude Bonnet, et demandeur en délivrance de deniers à l'effet de régir sa commission. Sentence qui condamne ledit Chédulaut, défendeur, à remettre au demandeur la somme de 9 livres pour frais de vendange, de voiturage et d'entonnailles, plus à la fourniture des fûts nécessaires, sinon déclare ledit Gautier déchargé de tous risques. — Condamnation de Jeanne Riffard à retirer les injures par elle proférées contre le curé de Drevant, en lui en donnant acte, et à supporter les frais de l'affichage du jugement à la porte de l'église, plus à 10 livres d'amende applicables à la décoration de ladite église.

B. 4269. (Liasse.) — 7 cahiers, in-4°; 348 feuillets, papier.

1780-1788. — François Maisonneuve, huilier, héritier de Jean et de Marie Porcheron, contre Claude et Jacques Augendre, Gilbert Maillet, Pierre Rétif; demande en reconnaissance de rentes. — François Mativon contre Jean Collas; condamnation du défendeur à payer la somme de 110 livres pour vente et délivrance d'une vache; dépens liquidés à 10 livres 5 sous. — Pierre Pascaut, maréchal, demandeur, contre Gabriel Imbaut, charcutier; condamnation du défendeur à rendre compte de la succession de Louis Perronnet et de Marie Junchat. — Sentence du 19 juillet 1780 au profit des marguilliers de l'église paroissiale de Meillant, confirmative d'autre sentence du 15 juin 1756, qui, reconnaissant Claude-Dominique Berchon, défendeur défaillant, comme propriétaire de la maison sur laquelle est assise la rente de fondation, faite par testament, de Jeanne Joly en 1734, le condamne à payer six années de ladite fondation, à raison de 7 livres par an, plus 4 livres 9 sous 3 deniers de dépens, 35 sous pour la signification de la sentence précitée, plus aux arrérages échus depuis, et à servir la rente à l'avenir. — Marie-Françoise-Anne Innocente, veuve du marquis Jacques-Anne Duplessier de Certemont, seigneur de Franchard, etc., ancien commandant du fort Pinçon sous Berg-Op-Zoom, chevalier de Saint-Louis, demanderesse en réparation d'injures contre François Auclerc, maître tanneur, qui l'aurait couverte des plus grossières invectives, disant qu'elle était une fille publique, née d'un bateleur, que la maréchaussée l'avait amenée de Paris à Saint-Amand garrottée, qu'elle la conduirait de même aux îles, qu'elle avait joué les arlequines sur le théâtre, le défendeur répondant pour excuses qu'il avait été le premier traité par la demanderesse de voleur, fripon, homme à tout faire, etc. Parties renvoyées à faire preuve. — Blâme par le juge contre le nommé Sacrot, auquel il est enjoint d'être à l'avenir plus circonspect dans les actes d'opposition qu'il fera contre les sentences du bailli et [illegible] des juges qui les auront rendues, sous les peines de droit. — Jean Duplaix, vigneron, demandeur, contre Louis Leprat, aussi vigneron, défendeur. Sentence qui condamne le défendeur à payer au demandeur 270 livres pour le prix de cinq tonneaux de vin qu'il lui a vendus, à raison de 54 livres par tonneau, plus celle de 6 livres pour les arrhes ou *épingles*, à raison de 12 sous pour chaque pièce. — Sentence qui condamne Jean Jaronfle, marchand de bois, à payer à Pierre Aurat, marchand fermier, la somme de 89 livres pour vente d'une paire de bœufs à lui faite le jour de la foire aux cercles, et ordonne la délivrance desdits bœufs mis en garde chez Jean Jacquelin, colon au domaine d'Entrain, paroisse de La Cellette.

B. 4270. (Liasse.) — [illegible]

1703-1744. — [illegible] — [illegible] procureurs : Godin, Bignon, Regnaut, Pezaut, Josset, Journet, Colas, de Foullenay, Charrier; bailli civil et criminel, Geoffrenet de Champdavid.

B. 4271. (Liasse.) — [illegible]

1684-1716. — Eaux et forêts. — [illegible] contre Jean-Baptiste Prigat; demande en vérification de promesse faite par Gaspard Prigat, dont le défendeur est l'héritier. — Le même contre Antoine Gaudignon, marchand, Crétot, Tixier et Boileau, bateliers; condamnation des défendeurs à 50 livres d'amende pour perches prises dans la rivière du Cher. — Louis Maréchal, exerçant les actions de Françoise Berchon, sa femme, Michel Ruffaut, pour Marie Berchon, sa femme, Marie Colas, veuve de Jean Berchon, tous demandeurs, contre Pascaut; avant de faire droit, les demandeurs [illegible] reprochée au défendeur.

B. 4272. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

1720-1738. — [illegible] Bonsin, [illegible] Loye, [illegible] — Information contre Merlin, chantre, Bodat et autres, pour

vol de deux chênes dans les bois de Brullon. — Procès-verbal de descente faite par la justice dans les bois de Bornac, pour vérifier si les métayers du sieur de Boytière ont défriché et enclos un terrain en dépendant. — Procès-verbal de délivrance de bois faite au curé des paroisses d'Uzay et le Venon, pour les réparations de son presbytère. — Devis et adjudications des réparations à faire au château de Montrond, ainsi qu'au pont du Cher. — Nomination de Pierre Perrot et Guillaume Pallot, comme gardes bois, à la place de Antoine Duret et Jacques Sennedere, convaincus de connivence avec les délinquants qu'ils devaient poursuivre. — Procès-verbaux de martelages. — Adjudication des glandées. — Procès-verbal de bornage des bois de la seigneurie fait en 1738 par le géomètre Legendre.

B. 4273. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1720-1740. — Information à la requête de Gilbert Nodot, commis de bois, contre Louis Guillet dit Gelinet, bûcheron, accusé d'avoir menacé de mort ledit Nodot. — Procès-verbal constatant que les bestiaux du sieur Blaise Lamoureux ont été trouvés pacageant, sous la garde d'un pâtre, dans les bois dépendant de la seigneurie de Saint-Amand. — Jean Auclerc et Claude Belaigue, demandeurs, contre Simon Desmaillet, laboureur, François Petit et Élisabeth Léomy, ses héritiers, accusés d'avoir laissé pacager un troupeau dans les bois des demandeurs.

B. 4274. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 36 feuillets, papier.

1772-1785. — Massicard, demandeur, contre Pierre Chenu, marchand de bois, défendeur, et Jean-Baptiste Thabouet, sieur de La Foy-Gautier, aussi défendeur; Massicard devra présenter ses comptes dans huitaine. — Le procureur fiscal contre Babillot, Patureau, Aupet, Girault, Peruchet, Campagne et Renard, laboureurs, paroissiens d'Uzay; condamnation contre les défendeurs à représenter soixante-six bœufs, qui ont été pris et qui seront vendus au profit du seigneur, faute de quoi ils seront solidairement condamnés à 1,320 livres d'amende.

B. 4275. (Liasse.) — 44 registres, in-4°; 248 feuillets, papier.

1685-1728. — Procès-verbaux des gardes. — Procès-verbal de Léonard Giraudon, garde, contre Claveau père et fils, surpris dans la forêt de Sully exploitant un chêne de six pieds de tour, qu'ils avaient abattu en le sciant à un pied et demi de terre. — Monet, garde, fait rapport que les habitants d'Orval sont trouvés journellement dans la forêt de la Bouchaille coupant et enlevant des taillis, exploitant des paisseaux, entre autres les nommés Vannier, Lainé, Godard, Cottereau, Dupuis, Bernardat, Margueritat, Valin, Roger, Geoffroi, Porchet, etc.; lesdits habitants, interpellés, répondent qu'ils ont des titres qui leur permettent d'en user ainsi.

B. 4276. (Liasse.) — 12 cahiers, in-4°; 228 feuillets, papier.

1729-1754. — Procès-verbal de Loutil, garde général, contre Berry, trouvé nanti de lacets destinés à prendre les oiseaux, et constatation d'autres nombreux lacets tendus dans l'enclos de Montrond. — Autre, de Brissard, garde particulier, assisté de Loutil et Pinet, gardes de la maîtrise, contre les nommés Cornieux trouvés, près Saint-Amand, confectionnant du *charnier* (des échalas) dans les bois de Sully.

B. 4277. (Liasse.) — 17 cahiers, in-4°, ; 226 feuillets, papier.

1753-1770. — Procès-verbal par Gosset et Gilbert Thivallet, gardes particuliers de la maîtrise, contre Joseph Lelarge, trouvé chassant au chien courant dans le pré des Carmes, près de la rue du Cheval-Blanc, à Saint-Amand. — Autre, par Étienne Girault, constatant qu'il a été abattu, dans le canton de la Brosse, treize arbres, dont un avait quatorze pieds de tour, un autre dix, etc.; lesdits arbres ont été abattus par ordre des arpenteurs lors de la confection du grand chemin de Bourges à Montluçon (1769).

B. 4278. (Liasse.) — 11 cahiers, in-4°; 444 feuillets, papier.

1771-1786. — Procès-verbal de Gosset, garde de la maîtrise, contre Valligny dit Hilaire, demeurant aux Trois-Sabots, paroisse de Saint-Amand, rencontré porteur d'une bourrée de rames fraîchement coupées dans le canton des Ruesses. — Autre, de Châtel, garde particulier, contre Claude Cornieux, vigneron, et le gendre de la veuve Tisserat, tous deux domiciliés à Saint-Amand, rencontrés nantis de trois javelles de bois de coudre et d'érable coupées dans le canton des Garennes.

B. 4279. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1727-1729. — Enregistrement des droits de pacage. — Louis Moreau, propriétaire du domaine de La Motte, paroisse de Saint-Vicq, déclare posséder dans ce lieu dix-huit têtes d'aumailles et vingt porcs, et prétend avoir pour ce bétail droit de pacage dans la forêt des Lespost, en plus droit de passage. — François Cottant, laboureur à Uzay-le-Venon, fait déclaration de droit d'usage, passage et pacage dans les bois de Jarry et Jarrioles. — François Thomas, laboureur au village d'Orange, paroisse d'Arcomps, fait dé-

[illegible]ation des mêmes droits dans les forêts de Bornac et de Boismenil. — Jean Maignard, propriétaire du domaine de Laperrière, déclare posséder quarante-deux porcs et avoir droit d'usage dans les bois de Bornac, Drulon et Boismenil. — Jacques Mouillet, laboureur au bourg de Venon, déclare droit d'usage dans la forêt d'Uzay. — Claude Rasle, fermier du château Lefort, paroisse d'Allichamps, déclare avoir, pour le domaine de Moutard, droit dans la forêt d'Uzay. — Mêmes droits dans ladite forêt prétendus par Pierre Lignassier, pour le domaine de La Châtelette, et par Philibert Bessemoulin, laboureur au Venon.

JUSTICE DE SAULZAIS-LE-POTIER.

B. 4280. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1755-1762. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de défunts Georges Picard et Marguerite Demay, sa femme. — Autre à Marie Perrinet, fille mineure de Nicolas Perrinet et de Jeanne Pailloux. — Émancipation de Louis-Ignace Dupeyroux et Marie-Rose Dupeyroux, enfants mineurs de défunt messire François Dupeyroux, chevalier, seigneur des Mazières, et de dame Catherine de La Font.

BAILLIAGE D'ARCOMPS.

B. 4281. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1706-1778. — Procès-verbal de réception, prestation de serment et installation de Charles-Dominique Charant comme procureur. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de feu Silvain Rebillat et de Marguerite Lalouaire. — Requête de Louis Vincent, demandeur en dommages-intérêts, contre Louis Benoît, défendeur, accusé d'avoir laissé pacager ses bœufs dans les prés du demandeur. — Procédures entre Louis Vincent, demandeur, et Louis Benoît, défendeur, accusé d'avoir laissé ses bestiaux endommager les récoltes du demandeur, et de les lui avoir repris de force en le maltraitant.

B. 4282. (Liasse.) — 11 cahiers, in-4°, 34 feuillets, papier.

1720-1790. — Plumitifs. — François Guillepin, prieur de Notre-Dame de la Conception, desservant la cure d'Arcomps, contre Pierre Thomas, laboureur, intimé, pour avoir persisté à vendanger un jour de fête, et, à cette occasion, injurié le demandeur. Cause remise pour faire preuve. — Enregistrement des provisions de procureur fiscal de la justice d'Arcomps accordées à Philibert Pelletier, déjà procureur en celle de Meillant. — Provisions de l'office de greffier au profit de Pierre-Antoine Foullenay, déjà greffier de la justice de Poizieux. — Provisions pour André Loutil comme garde des bois des terres d'Arcomps, La Touratte, Charon et le Bouchet. — Condamnation de [illegible] laboureur au Grand-Bonnefont, paroisse d'Arcomps, à moudre au moulin de Gatien Audibert, meunier à Bonnefont, paroisse de Marçais, et à donner audit Audebert quatorze boisseaux de blé pour le temps pendant lequel il l'a quitté, à raison d'un demi-boisseau par semaine. — Jean Pierre Regnault de Champdeuil, lieutenant au bailliage d'Orval, et Étienne Rebillat, père et fils, demandeurs, contre Gilbert Laumônier, défendeur défaillant. Condamnation de ce dernier à payer aux demandeurs 1,051 livres pour trente-quatre chênes coupés par lui et cinq autres ébranchés dans les dépendances du domaine du Grand-Orme, à raison de 8 livres par arbre, plus 16 livres pour quatre quintaux de foin pris par lui, plus 72 livres pour huit douzaines de balle de paille enlevées par lui, plus 6 livres pour deux charrettes de bois également enlevé, et à réparer tous les dégâts par lui commis dans le domaine des demandeurs, où il était laboureur, y compris cinquante-deux fosses de provignures dans les vignes, avec fourniture d'un millier de paisseaux.

JUSTICE D'ORCENAIS.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1704-1790. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre Gilbert Guain, accusé de vol et sacrilége commis dans l'église d'Orcenais. — Réception de François Testé à l'office de procureur de la justice d'Orcenais. — Plainte portée, pour sévices graves, par Catherine Ladure, ci-devant domestique du sieur Alonque, curé de la paroisse d'Orcenais, contre la nommée Jeanne Godet, domestique actuelle dudit sieur curé, avec le procès-verbal de visite du chirurgien chargé de constater les blessures. — Nomination de tuteur à Marie André, fille mineure de Léonard André et Jeanne Cottard. — Vente à la criée d'une jument, épave trouvée sur les terres de la seigneurie.

JUSTICES DE BIGNY, CRÉSANÇAY ET VALLENAY.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1682-1790. — Opposition par [illegible] à la délivrance des deniers provenant de la vente des chevaux saisis sur [illegible] Mathieu [illegible], et déposés entre les mains de [illegible]. — Demande par Jacques Petit [illegible] à Bigny, en [illegible] de ladite opposition de délivrance de deniers contre Claude [illegible]. — Bail judiciaire des biens de Pierre, Jacques et Silvain [illegible], enfants mineurs de défunts Étienne [illegible] et Marie [illegible], et [illegible]

l'entretien desdits mineurs. — Information à la requête de Charles Mignon, fermier à la Brosse, contre des inconnus qui ont mutilé ses bœufs. — Apposition de scellés sur les effets mobiliers délaissés par François Tirallat. décédé curé de Vallenay.

B. 4285. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 80 feuillets, papier.

1754-1780.— Plumitifs.— Philippe Manouvrier, laboureur aux Bretaux, comparant par Auclerc, son procureur, contre Millet, défendeur défaillant. — Condamnation de Nubet à boucher un fossé qu'il a fait ouvrir au bois Meulan sur une largeur de soixante-douze toises et à 60 livres de dommages et intérêts ; faute par le défendeur de faire combler le fossé dans la huitaine, à partir du jour de la signification, le demandeur est autorisé à faire exécuter le travail lui-même. — Aubin Coeffard, laboureur à Touchay, contre Catherine Coeffard, femme Jacquin ; la défenderesse est déboutée de l'opposition faite entre les mains de Pateux sur une rente de 15 livres et condamnée aux dépens liquidés à 14 livres, non compris les présentes. — Démission, pour cause de vieillesse, par Jean Journet, de ses fonctions de juge des bailliage et gruerie de Bigny et dépendances. — Commission pour Louis Gaudard, sergent du marquisat de Châteauneuf-sur-Cher, du même office dans les justices de Vallenay, Crésançay, les Boireaux et la Brosse. — Autres, par Antoine Gaudet, praticien, de l'office de procureur postulant des justices de Bigny, Crésançay, etc. — Sentence qui condamne Gilbert Bertin, journalier, à payer à Léonard Allegret, domestique, la somme de 30 livres pour ses gages de la Saint-Jean-Baptiste à la Saint-Martin d'hiver.

B. 4286. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 14 feuillets, papier.

1756-1772. — Gruerie de Bigny. — Rapports des gardes. — Procès-verbal dressé par Michot, garde, qui a trouvé dix-huit chevaux débâtés et débridés pacageant dans le canton des tailles récépées de la paroisse de Chambon, contre Caillot et Taupin. Ce procès-verbal du 12 juin 1768 est suivi d'une affirmation nouvelle devant le bailli et le greffier qui signent le lendemain 3 juin. — Autre dressé contre Pernet, voiturier des forges de Bigny, pour vingt-cinq chevaux et mulets pris dans les tailles de Crésançay, âgées de deux ans.

BAILLIAGE DE MEILLANT.

B. 4287. (Liasse.) — 140 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1639-1699. — Requête de Pierre Page, curé de Saint-Pierre-les-Étieux, demandeur en paiement d'arrérages de rentes, contre Catherine Dupuis, femme de Guillaume Picat. — Demande en réparation d'honneur par Guillaume Picat, marchand fermier, contre Jean Tirtat. — Déclaration par Françoise Lyonnet, veuve de Joseph Guillemain, qu'elle se tient à ses droits et conventions matrimoniales. — Procès-verbal d'acceptation de caution et élargissement de Antoine Cabat, détenu dans les prisons de Saint-Amand. — Renonciation par Jeanne Desvaux, veuve de Jean Meslin, à la communauté qui a existé entre elle et son mari. — Procès-verbal de l'empoissonnement des étangs de la seigneurie de Meillant dans les conditions suivantes : la quantité de 7 milliers de *nourrin* pour empoissonner l'étang du Pondix, un millier pour celui de la Verrerie et 1,200 pour celui de Saint-Romble. — Adjudication des réparations à faire à la chaussée dudit étang de Pondix. — Rapport d'Étienne Groslier, garde-chasse, contre les sieurs du Magnon et de Cassignau du Chaillou, pour chasse prohibée et menaces de mort contre ledit garde.

B. 4288. (Liasse.) — 120 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1719. — Bail judiciaire de l'héritage de Gilbert et Pierre Buisson, enfants mineurs de Pierre Buisson et Anne Reguaud. — Information à la requête de Louis Moreau, maître chirurgien à Épineuil, contre Claude Lejeune et Madelaine Serveau, sa femme, accusés de détournement de mobilier appartenant au domaine dont ils étaient fermiers. — Demande par le prieur de l'abbaye de Noirlac en main-levée de la saisie de trente porcs appartenant à ladite abbaye et surpris à pacager dans le bois de Courcier, dépendant de la seigneurie de Meillant. — Nomination de tuteur à Nicolas Latte, fils mineur de défunt Chrétien Latte et Françoise Josset.

B. 4289. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1720-1784. — Procès-verbal de prisée et estimation des réparations à faire aux bâtiments, forges, fourneaux, ponts, chaussées, rivières, bois, etc., dépendant des terres de Meillant, Charenton, Chandeuil et le Pondix. — Information faite, à la requête de Pierre Chameau, contre Jean Maillaut, accusé d'avoir porté des coups et fait des blessures au plaignant. — Denis Grangeron de Montagu, demandeur en restitution de dîme indûment perçue contre madame veuve Duchet. — Enquête par Élisabeth Brunet, femme de Goyard, demanderesse, contre Jean Morlac, défendeur, accusé d'avoir fait mordre la défenderesse par ses chiens. — Plainte par François Chéty, soldat de l'hôtel royal, au sujet des mauvais traitements qu'il a eu à souffrir de Jean de Sainthorant, sieur de la Ferrière, accompagnée du rapport du chirurgien expert.

B. 4290. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1725-1739. — Renouvellement de bail de l'Hôtel-Dieu de Meillant et des héritages en dépendant. — Vente par autorité de justice d'une pièce de terre appartenant à François Maillaut et adjugée à Jean Coquelin et Claude Guissay, laboureurs à Meillant. — Contrat de mariage entre Pierre Paquetat et Catherine Guillon. — Réception de Philippe Thuraut, praticien, à l'office de procureur postulant en la justice de Meillant. — Procès-verbal d'apposition de scellés à la requête de Michel Augonnet et de Jeanne Chameau, en la maison de Jeanne Maillaut, veuve de Pierre Chameau. — Ordonnance des eaux et forêts qui interdit à tous fermiers et laboureurs, dans l'étendue de la terre de Meillant, de mener paître leurs *aumailles* (bêtes bovines) dans les taillis avant qu'ils n'aient été publiquement déclarés défensables. — Réception de Georges Lambert comme garde de la maîtrise de Meillant. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un jeune pâtre accidentellement noyé dans le bief du moulin de Meillant.

B. 4291. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1740-1749. — Information faite, à la requête de Gervais Dupéron, contre Gilbert Larue, accusé de mauvais traitements sur le plaignant. — Réception de Jacques Dufour, conseiller du Roi, président et lieutenant civil et criminel au siége de Dun-le-Roi, à l'office de maître particulier des eaux et forêts en la justice et seigneurie de Meillant. — Information contre Louis Lamouroux, accusé d'avoir incendié la grange du domaine de la Groutte. — Inventaire des meubles et autres objets dépendant de la succession de Jeanne Regnault, décédée veuve de feu Jean Quénault. — Nomination de tuteur et curateur aux enfants mineurs de défunts Pierre Maillaut et Philippine Josselin.

B. 4292. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1750-1756. — Requête de Jean Robin, demandeur en paiement de deux bœufs morts par suite des mauvais traitements qui leur ont été infligés par Jean Chaput, Barthélemy Maillaut et autres. — Enquête pour Gilbert Perinet, demandeur en paiement de deux brebis tuées d'un coup de fusil par Antoine Chassagne, bourgeois à Saint-Amand. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Léonard Roger, accusé d'avoir tué Guillaume Garcioux d'un coup de fusil. — Procès-verbal de décharge de tutelle et nomination d'un autre tuteur aux enfants mineurs de Mathieu Lebon et de Catherine Chantelinat. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Pierre Bailly, second garde-fourneau, tué accidentellement par la roue du fourneau de Meillant. — Procès-verbal d'installation de Pierre Piaud de Villers comme maître particulier des eaux et forêts de la terre dudit Meillant. — Acte d'enregistrement du bail de la terre de Meillant, Charenton et autres lieux, au profit de Jean-Baptiste Godeau, par le duc de Béthune. — Sentence contre Pierre Garcioux dit Paillet, convaincu de tentative de viol, qui le condamne, après trois heures de carcan sur le marché de Meillant, à la fustigation et au bannissement perpétuel de ladite justice et seigneurie.

B. 4293. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1757-1770. — Renonciation à communauté par Michelle Baligean, veuve de François Gesset. — Nomination de tuteur à Pierre et Charles Rebillat, enfants mineurs de Jean Rebillat et Jeanne Guyon. — Information à la requête de Jean Coureaux, domestique au moulin de Tourne-Vire, contre Jean Degonde, colon au domaine des Colas, accusé de voies de fait et violences sur la personne du demandeur. — Bail du revenu des biens des enfants mineurs de Jean Paunon et Marie Lejuif; adjudication des pensions desdits mineurs. — Renonciation par Claude Charton, majeur d'âge, à la succession de défunt Mathieu Charton, son père. — Réception de Pierre Geoffrenet, sieur de Rodais, comme lieutenant au bailliage de Meillant. — Procès-verbal de la visite de la glandée dans les bois dudit Meillant pour l'année 1768. — Procès-verbal d'installation de Louis-Pierre Bonnet de Sarzay, avocat en parlement, dans l'office de bailli de Meillant, Champdeuil, le Pondix et dépendances. — Autre procès-verbal de visite au prieuré dudit Meillant pour constatation de réparations nécessaires.

B. 4294. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781. — Réception de Gilbert [illegible] à l'office de [illegible] au prévôtage de Meillant. — Autre de François Chassaigne à l'office de procureur postulant au bailliage dudit Meillant. — Demande par Jean [illegible], Orléans, en restitution de trois bœufs perdus par lui et trouvés à Meillant, où ils ont été vendus [illegible]. — Nomination de tuteur à Gilbert Lavaut, fils mineur de Jean Lavaut et Marie Robinet. — Testament de Jean-Claude de Lacour des Bordes, sieur de La B[illegible], La G[illegible] et O[illegible]nais.

B. 4295. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1782-1788. — Réception de Jean-Marie M[illegible], praticien, à l'office de procureur au bailliage de Meillant. —

Autre de Charles-Bonaventure Thiphenat, praticien à Saint-Amand, au titre de commis greffier au même bailliage. — Demande par Solange Chaput, veuve de Pierre Rignault, en dissolution de la communauté établie entre eux par son contrat de mariage. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Pierre Bertugnot, menuisier à Chambon, trouvé noyé dans le Cher, sur la paroisse d'Allichamps. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge au profit de Pierre Libaut, enfant mineur de Jacques Libaut et Marie Bujon. — Apposition de scellés au presbytère de Nozières, après le décès de messire François Gaudillon, curé de ladite paroisse.

B. 4296. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1784-1785. — Procédure criminelle contre Pierre Balle, accusé d'avoir volé un cheval tout harnaché dans la forêt de Meillant. — Inventaire et description des titres de la cure de Saint-Loup-des-Chaumes et de celle de Rousson, après le décès de Jean-Gabriel Fallier, titulaire desdites cures. — Nomination de tuteur à Jean Pactat, fils mineur de Pierre Pactat, paroissien de Saint-Pierre-les-Étieux, et de Reine Charton. — Bail du revenu des biens de Marie Rizat, fille mineure de Jean Rizat, paroissien de Verneuil, et de Jeanne Sauceron. — Demande par Marguerite Amartin, veuve de Barthélemy Robinet, en dissolution de communauté. — Renonciation par Antoine Aurouer, tuteur des mineures Madelaine et Solange Rousselet, à la succession de leur mère. — Enregistrement des provisions de Jean-Désiré Denizot nommé procureur en la justice de Meillant. — Procès-verbal de la mort de Jean Ogiskaï, ancien serviteur et pensionnaire du duc de Chârost, et inventaire de ses meubles et effets mobiliers.

B. 4297. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1786. — Procédure criminelle contre Jean Naudré, accusé d'avoir tué un cheval, de lui avoir ensuite coupé la crinière et la queue, volé le licol et la bride après avoir excédé de coups Étienne Patureau fils, qui conduisait le cheval. — Requête de Michel Jamet, fermier du bac de Bruère, contre les habitants de Farges-Allichamps et autres lieux environnants, qui mettent *rouir* du chanvre dans le Cher; ordonnance en conséquence qui défend de mettre à l'avenir du chanvre séjourner dans l'eau près du port de Bruère. — Blaise Frapin, marchand boucher à Meillant, demandeur en nullité de la saisie pratiquée contre lui par Jacques Lamizet et Anne Bissonnier, sa femme. Renvoi à huitaine pour complément d'information. — Signification faite au greffe de la donation par contrat de mariage faite par Jean-Baptiste Guillaume à Élisabeth Dupuis, de tous les biens meubles et immeubles qu'il laisserait à sa mort, à la charge par ladite future ou ses héritiers de payer à ceux du mari la somme de 600 livres.

B. 4298. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1786. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre les habitants de Saint-Loup-des-Chaumes, accusés d'avoir, pendant la nuit, comblé des fossés établis par demoiselle Urbin pour clore une chaume à elle concédée par le duc de Chârost. — Apposition et levée des scellés au domicile de Marguerite Lambert, décédée veuve de Pierre Guérinet, bourgeois à Saint-Amand. Inventaire des objets délaissés par lesdits défunts et nomination de tuteurs à leurs enfants mineurs. — Sentence qui prononce la séparation de biens entre Anne de Foullenay et Jean-Baptiste Tombereau, son mari. — Autre au profit de l'abbé de Noirlac, demandeur, contre les habitants de Bruère, défendeurs, au sujet des fours bannaux. — Vente aux enchères d'une *taure* (génisse) épave après les trois proclamations d'usage. — Signification au greffe du testament de François Raby, meunier au moulin de Borde, paroisse d'Allichamps.

B. 4299. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1787. — Nomination de tuteur et de curateur aux enfants mineurs de Jean Aupet et Marguerite Duc, d'une part, et de Georges Babillot et Marie-Jeanne Girault, d'autre part, afin de procéder à l'inventaire et au partage des biens dont Aupet et Babillot jouissaient en communauté. — Inventaire des objets délaissés par Antoine Bassé, garde général de la seigneurie de Meillant. — Renonciation par Laurent et Anne Rizat à la succession de feu Antoine Rizat, leur père et beau-père. — Procédure criminelle contre Joseph Tremblais, affineur à la forge de Boutillon, accusé d'avoir occasionné la mort du nommé Pierre Jagot. — Description des effets trouvés en la maison de défunt Louis Guignard, à Bruère. Acte de tutelle et curatelle d'André Guignard, fils mineur dudit défunt. — Information pour découvrir les auteurs d'un vol de 800 livres commis au préjudice de Élisabeth Dubourg, veuve Dupuis, cabaretière.

B. 4300. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1788. — Nomination de tuteur à Marie Lagarde, fille mineure de défunts François Lagarde et Anne Pouillard. — Procédure criminelle, à la requête de messire le procureur fiscal, contre Marie Marçais, fille majeure, accusée d'infanticide. — Demande par Anne Pannetier, femme de Blaise Frapin, en dissolution de communauté. — Jugement en restitution pour Louis Fleuriat, demandeur en paiement

d'une somme de 18 livres qu'il a prêtée aux époux Louis Lecouet. — Bail judiciaire du revenu des biens des enfants mineurs de Gilbert Jouannin et Marie Solton. — Information contre Jean Ladamne, laboureur à Moutardon, paroisse d'Uzay, accusé de la mort de son cousin, autre Jean Ladamne. — Enquête pour vérifier l'accusation de vol de deux moutons par Jean Maillaut, dans le troupeau de Jean Réby.

B. 4301. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1789. — Lettres de bénéfice d'âge au profit de François Chevergne, fils mineur de François Chevergne et Renée Geniselle. — Demande par Jeanne Picot, femme de Pierre Lionnet, en séparation de biens avec son dit mari. — Nomination de tuteur à Étienne et Jean Garcioux, enfants mineurs de Étienne Garcioux et Marie Morillon. — Information à la requête de Jean Pactat, laboureur à Arpheuille, contre Peynet père et fils, accusés de violences et voies de fait sur la personne dudit Pactat. — Procédure criminelle pour vol d'effets mobiliers contre François Ruffet, toucheur de bœufs. — Apposition de scellés au presbytère de Saint-Pierre-les-Étieux, après la mort de Marie-Charles Rollet, curé de ladite paroisse. — Autre, au domicile d'Étienne Boucart, ex-contrôleur des bâtiments du comte d'Artois, demeurant à Châteaufer, paroisse d'Allichamps.

B. 4302. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1790. — Apposition de scellés en la maison curiale d'Arpheuille, après le décès de Michel Noullaud, titulaire de ladite cure. — Information à la requête de Louis Patureau père, Jean et Joseph Patureau fils, demandeurs, contre Nicolas Chaffaut et autres voituriers, défendeurs, accusés d'avoir passé avec leurs chevaux dans un pré chargé de sa récolte et d'avoir maltraité lesdits Patureau. — Autre, contre Jean Rousset, laboureur à Arpheuille, accusé d'avoir coupé et enlevé deux têteaux appartenant à la veuve Chaput. — Nomination de tuteur à Marie Bourbon, fille mineure de feu Pierre Bourbon et Marie Bardary. — Procédure criminelle contre Patureau fils, dit Chiquenotte, accusé d'avoir assassiné le domestique de Nicolas Chaffaut, voiturier à Meillant.

B. 4303. (Liasse.) — 16 cahiers, in-4°, 286 feuillets, papier.

1686-1726. — Plumitifs. — Nomination comme gardes dans les bois de Meillant, pour la partie qui touche Dun-le-Roi, de Gilbert et Joseph Charton, avec droit d'y prendre du bois mort pour leur usage. — Condamnation par défaut de Nicolas Guesset, Claude Chaput, Campan, Jean Dupuis, Antoine Aujon, à payer une amende qui varie entre 3 et 6 livres pour n'avoir pas obéi à la corvée quand ils ont été requis. — Condamnation de Aimé [illegible] à payer à Jacques Bignon 24 livres faisant moitié des 48 livres, valeur d'estimation du cheptel à lui confié pour l'exploiter, par ledit Bignon. — Sentence de révocation de François Larave, dit Chetif, exerçant irrégulièrement les fonctions de garde dans la terre de Meillant. — Installation de Mathieu de Foullenay comme bailli et maître des eaux et forêts dudit Meillant. — Nomination de Pierre Pulain comme garde des bois de Charenton. — Sentence qui condamne Pierre Pijat à payer au domaine 9 livres pour défaut de corvées à lui commandées, et douze boisseaux d'avoine pour deux années de son droit d'avenage, plus aux dépens fixés à 3 livres.

B. 4304. (Liasse.) — 16 cahiers, in-4°; [illegible] feuillets, papier.

1726-1754. — Jean-Baptiste Gobleau, fermier des terres et seigneuries de Meillant, Charenton, Mareuil et dépendances, demandeur en paiement de cens et rentes, contre Agnès Fouquet, veuve Ragot, tutrice de ses enfants héritiers de leur père. Nomination de Guessot comme expert pour l'examen des faits contestés entre les parties. — Jean Verneuil, sergent royal au grenier à sel de Saint-Amand, contre Hilaire Lebon, voiturier. Condamnation par défaut contre le défendeur à 13 livres d'amende pour injures au plaignant. — Ordonnance du bailliage qui interdit aux habitants de la paroisse de Meillant d'envoyer leurs bêtes au pacage dans les héritages emblavés plus tôt que quarante-huit heures après l'enlèvement des gerbes appartenant aux décimateurs, à peine de 10 livres d'amende. — Enregistrement des provisions accordées au sieur Piaud de l'office de procureur fiscal en la maîtrise des eaux et forêts de Meillant. — Nomination de Jacques Dufour, lieutenant-général au bailliage de Dun-le-Roi, à l'office de bailli des justices de Meillant, Charenton et dépendances. — Condamnation de Gervais Robinet, teinturier, à payer à Charles Duchet, cabaretier, 11 livres pour prix d'un poinçon de vin. — Pierre Piquet, ancien fermier de la seigneurie, demandeur, contre Catherine Tixier. Jugement par défaut qui condamne la défenderesse à payer au demandeur l'arrérage de neuf années de cens et rentes, au prix de 35 sous chaque année échéant à la Saint-Michel, plus aux dépens fixés à [illegible] livres 2 sous.

B. 4305. (Liasse.) — 8 cahiers, in-4°; [illegible] feuillets, papier.

1769-1790. — Simon [illegible], fermier à la [illegible] de Meillant, contre Guillaume Picot, journalier. Condamnation par défaut du défendeur à payer la somme de [illegible] livres 4 sous pour prix de deux [illegible] de vin à lui vendus.

par le demandeur. — Charles Jollet d'Asnières, bourgeois, contre Philibert Pelletier et Duchet Dusaugris, marchands fermiers, d'Asnières. Poursuites en indemnités pour arbres ébranchés sans droit, offres réelles de Pelletier. Remise de la cause pour produire les preuves. — Jean Dhouaud, marchand, contre François Baudrant, colon du domaine de Ruère; contestation entre propriétaire et colon au sujet de la valeur du cheptel dudit domaine, porté par l'un à 1,800 livres et prétendu par l'autre à 2,051 livres. Nomination d'experts. — Louis Chedulaut, licencié en lois, contre Jean Chevrier, journalier, défendeur défaillant. Sentence qui condamne ce dernier à abandonner la locature du demandeur en lui payant 34 livres 2 sous par lui dues pour location, plus aux dépens liquidés à 7 livres 17 sous 6 deniers. — François et Léon Raby, meuniers au moulin des Bordes, demandeurs, contre Barreau, meunier dans celui de Guraton. Défense faite à ce dernier de lever, sinon en temps voulu, les pelles de son moulin pour retenir l'eau, et, pour l'avoir fait, condamnation à 50 livres de dommages et intérêts. — Jean Pelletier, curé d'Uzay, demandeur, contre Jean Aupet, son métayer. Condamnation du défendeur à tenir compte au demandeur de 140 livres, moitié du prix des deux bœufs de cheptel par lui vendus, sans la permission dudit curé, avec défense de recommencer, et deux autres bœufs qu'il a achetés pour les remplacer devant rester à sa charge. — Sentence qui, reconnaissant les titres de Simon François, maître en chirurgie, l'autorise à exercer son art dans la paroisse de La Celle, malgré les poursuites de son confrère, Silvain Bertrand, lequel est condamné aux dépens. — Jean Jolivet et Gilbert Belin, demandeurs, contre Blaise Frappier, fermier banal de Meillant, pour cause d'insuffisance de cuisson du pain à lui confié. Renvoi des parties à faire preuve des faits.

B. 4306. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1784. — Maîtrise des eaux et forêts. — Procès entre Marie Barbarin, marchande de bois à Saint-Amand, et François Patureau, aussi marchand de bois à Uzay. Ladite Barbarin ayant acheté trente-trois chênes dans les bois du duc de Chârost, les exploita pour en faire du merrain, et vendit les régales ou débris à Patureau, pour en faire tel usage qu'il voudrait, sauf du merrain ; dans le cas contraire, le merrain ainsi produit devait appartenir à ladite Barbarin, sans dédommagement pour Patureau. Ce dernier ayant manqué à ses engagements, Marie Barbarin fit saisir le merrain. Les procédures sont incomplètes et la sentence manque.

B. 4307. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°; 46 feuillets, papier.

1752-1783. — Enregistrements divers. — Adjudications de coupes, cahiers de charges. — Désignation des arbres destinés aux réparations des forges. — Lettres de provisions des officiers de justice. — Lettres de provisions de l'office de procureur fiscal accordées à Gilbert Avenier par Paul-François de Béthune, duc de Béthune-Chârost, pair de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes du corps, lieutenant-général dans les armées de la province de Picardie et pays du Boulonnais, gouverneur des ville et citadelle de Calais, fort de Nieulay et pays reconquis, chef du conseil des finances, exerçant les droits de Armand-Joseph de Béthune, duc de Chârost, son petit-fils, 23 décembre 1770; confirmation, 16 août 1770. Commission accordée par les maîtres des eaux et forêts au siège de la table de marbre à Paris, 27 août 1770. — Enregistrement des lettres de provision à la maîtrise de Meillant, comme lieutenant des eaux et forêts, accordées à Antoine Fouquet-Desroches, par Armand-Joseph de Béthune, duc de Chârost, pair de France, marquis d'Ancenais, baron des États de Bretagne, lieutenant-général dans les provinces de Picardie et de Boulonnais, gouverneur de Calais, fort de Nieulay et pays reconquis, maître de camp, lieutenant du régiment de cavalerie du Roi, seigneur de Mareuil, Meillant, Charenton, Champdeuil, Pondix. — Lettres patentes délivrées en octobre 1771, qui décrètent la réunion de la châtellenie de Bruère, de la baronnie d'Épineuil, de la seigneurie du Vieux-Château-Saint-Amand, des seigneuries de Beauchézal, de Charenton, de Champdeuil et du Pondix, qui ne formeront qu'une seule, sous le nom de bailliage d'Orval-Saint-Amand. — Lettres patentes portant désunion des justices de Meillant et Saint-Amand après la vente du 17 décembre 1778, consentie par Armand-Joseph de Béthune au comte de Fougières, des terres d'Orval, Saint-Amand, de Beauchézal, de La Perche et du Vieux-Château.

B. 4308. (Liasse.) — 24 cahiers, in-4° ; 360 feuillets, papier.

1708-1744. — Rapports des gardes. — Procès-verbal par Aury et Bertraudon, gardes, contre les sieurs Dupéron et Giesset, demeurant à Lhomme-de-Thiou, paroisse de Meillant, qui ont été vus gardant quinze bœufs dans le canton du bois de Lalande. — Autre, par Claude Lejeune, sergent, et Bertraudon, garde, contre Torineau et Patureau, colons à la métairie de Saint-Romble, pour avoir coupé une portion de taillis dans le bois de Lataille-à-Jau.

B. 4309. (Liasse.) — 14 cahiers, in-4°; 226 feuillets, papier.

1744-1772. — Procès-verbal fait par Giraud et Beillet, gardes, résidant à Meillant, qui affirment avoir vu, dans les cantons des Petits-Prés et de l'étang de la Grille, un cerf poursuivi par des chiens et qui, blessé dangereusement, s'est

jeté à l'eau et s'y est noyé. — Autre, par Antoine Lambert, garde, demeurant dans la paroisse du Vieux-Château-Saint-Amand, constatant qu'il a trouvé, dans le canton de la Pommeratte, six vaches appartenant à Pierre Crochet, métayer du lieu de Varenne, et qui n'étaient pas gardées.

B. 4310. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°; 194 feuillets, papier.

1740-1775. — Enregistrement des martelages des ventes pour les usagers. — Marque et délivrance de dix chênes à Boullat, laboureur à Sigogne, dans les usages de Meaulne. — Actes de délivrance : à Gerbault, blanchisseur au Pondix, vingt-sept chênes, dans les usages du Pondix. — Délivré à Parlat, laboureur à Arpheuille, trente chênes, dans les usages d'Arpheuille; — Dans les grands usages de Meillant, à Antoine Fouquet, propriétaire du moulin du Pré, paroisse de Meillant, de quarante-cinq arbres nécessaires pour la construction d'une grange; — de trente chênes, dans les usages du Pondix, au sieur Riffaudeau, pour constructions et réparations; — A Berchon, de quinze pieds de chênes, dans les usages de Meaulne, pour reconstruction et réparations.

B. 4311. (Liasse.) — 10 cahiers, in-4°; 155 feuillets, papier.

1720-1789. — Plumitifs. — Condamnation, sur procès-verbal des gardes Biard et Balinier et les réquisitions du procureur fiscal, contre Claude Dupéron à une amende de 160 livres, pour avoir laissé pacager huit bœufs dans le taillis du bois de Lalande, âgé de deux ans, et par application de l'ordonnance de 1669. — Autre condamnation de Charles Mariat, laboureur au domaine de Bailly, paroisse de Meillant, à une amende de 30 livres pour avoir été surpris tendant des collets dans un pré. — Sentence qui prononce la confiscation des chevaux et charrettes de Simon Maisonneuve et Claude Lejeune, trouvés coupant du bois en fraude dans la forêt de Meillant. — Lettres patentes du 15 mars 1777, modificatives des lettres accordées en 1599 pour la fondation de quatre foires à Meillant, et en vertu desquelles celles-ci devront tenir dorénavant le lundi de la semaine de la Passion, le 8 juin, le 28 août et le 30 novembre, le marché de la semaine étant fixé au mardi. — Bail pour neuf années consécutives, et moyennant 2,000 livres d'argent et un demi-muid d'avoine, au profit de Guillaume Picot, marchand à Sigogne, paroisse d'Arpheuille, des domaines du Bourg, Meneau, la Bouchaille et les Forêts, des avenages de la terre de Meillant et de la dîme du Bouchet, autrement du Souchet. — Ledit Guillaume Picot, demandeur en paiement de droit d'avenage contre Marien Malsat. Jugement par défaut qui condamne le défendeur à payer, rendu conduit au château de Meillant, dix-huit boisseaux et un modurier d'avoine, mesure du lieu, à raison de 14 sous le boisseau, plus trois poules, pour trois années d'arrérages. — Nomination de Thomas Naudat comme garde des eaux et forêts de Meillant. — Enregistrement des lettres de provisions, comme maître particulier, accordées à François Journet, ancien procureur en la même maîtrise.

BAILLIAGE DE CHARENTON.

B. 4312. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1649-1710. — Bail du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Jean Panarioux et Marie Bodat; adjudication de leurs pension, nourriture et entretien. — Information pour Antoinette Goy, veuve de François Robillier, demanderesse, contre Jean Pellerin père et fils, demeurant à Saint-Pierre-les-Étieux, défendeurs, accusés de vol de raisins et de voies de fait sur la personne de la demanderesse. — Autre, à la requête de Pierre Duliège, fermier de la terre d'Épineuil, demandeur, contre Barthélemy Chamerlat, tailleur d'habits à Charenton, défendeur, accusé d'injures et de voies de fait.

B. 4313. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1711-1718. — Dénonciation par Silvine Grivaut, femme d'Étienne Aufaur, servant dans la milice, contre Jean Claveau, meunier du moulin du Bas, paroisse du Colombier, qu'elle accuse d'avoir abusé de sa situation pour la rendre enceinte de ses œuvres. — Renonciation à la communauté par Louise-Françoise Fouchier, veuve de Roger Baugy, sieur de La Barre, ancien bailli de Charenton, ladite veuve déclarant qu'elle s'en tient à la restitution de sa dot. — Information pour Léonard et Jean Berthomier, laboureurs au Petit-Crevant, demandeur en dommages et intérêts, contre Jean Citerne, voiturier de charbon, accusé d'avoir fait pacager ses bêtes dans les terres ensemencées des demandeurs. — Autre, à la requête de Suzanne Perrin, femme Bouzique, demanderesse, contre Anne Bichet, femme Donaut, accusée de violences et sévices graves envers la plaignante. — Jugement contre Madelaine Barbarin, veuve de Jacques Bujon, conseiller du Roi et président en l'élection de Saint-Amand, se disant nièce et héritière de Mathieu Laroche, étranger, décédé intestat dans la paroisse. Ladite Bujon, n'ayant pu prouver son degré de parenté, est déboutée de ses prétentions à la succession, qui, par droit d'aubaine, est attribuée au seigneur. — [illegible] logie de [illegible] Anne Lebrun, [illegible] Pierre B[illegible]relle, sieur de la Chénaie, bourgeois de Paris, ladite Anne née à Charenton, de feu Gilbert Lebrun, sieur le Ma[illegible]aut, et de Marie de Barbarin.

B. 4314. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1719-1725. — Assemblée des parents de demoiselle Anne Daubigny pour délibérer sur la question de savoir s'il convient qu'elle fasse profession de religieuse à l'abbaye de Charenton. — Vente consentie par Marie Blet, veuve Thiaut, au profit de Jacques Jobier, de la portion de vendange lui revenant dans une vigne dont elle jouit indivisément avec François Goyard, vigneron au Vieux-Château-Saint-Amand. — Déclaration par Thomas Labbé, ci-devant fermier des forges et fourneau de Meillant et Charenton, ainsi que des cens et rentes dus auxdites seigneuries et dépendances, qu'il est prêt à remettre les lièves de ces droits entre les mains du nouveau fermier Robert de Lansy. — Visite du lieutenant particulier de Meillant dans les bois de la seigneurie pour vérifier si ledit Labbé s'est bien conformé aux conditions de sa ferme dans l'exploitation des bois pour l'alimentation des forges qu'il dirigeait. — Renonciation par Catherine Blanchard, femme de Mathurin Bourret, à la succession de ses père et mère, décédés. — Procès-verbal de l'expertise faite par Étienne Denon, tuteur des mineurs Bissonnier, à la requête de Jean-Baptiste Libaut, sieur de La Chapelle, docteur en médecine, dans le moulin de Séjournet, pour constater les réparations à y faire. — Réception de Pierre Jobier, sieur de Charnoux, aux fonctions de substitut du procureur d'office au bailliage de Charenton. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu dans les rues dudit Charenton.

B. 4315. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1724-1730. — Apposition de scellés sur les meubles et après la mort de Jacques Charlemagne, jardinier, décédé dans la maison de Mathieu Chaput, cabaretier à Charenton. — Levée des scellés apposés au domicile de feu François Soret, chirurgien dans la même ville, à la requête de Jean-Baptiste Soret, tuteur des enfants du défunt. — Sentence pour Madelaine Fouquet, veuve Nicolas Savinaut, qui condamne le défendeur Louis Bouzique, marchand tanneur, à payer à la demanderesse la somme de 10 livres réclamée par elle. — Informations à la requête de Pierre Talbot, potier, contre Jean Groslier, aussi potier, et sa femme, accusés de violences et voies de fait par le demandeur. — Enquête de bonnes vie et mœurs pour Louis Douhaut, praticien, aspirant aux fonctions de procureur postulant des bailliage et maîtrise de Meillant et dépendances. — Publication de ban de vendanges dans l'étendue de la justice de Charenton pour l'année 1728.

B. 4316. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1731-1741. — Contrat de mariage entre Jean Ternat et Françoise Ausage, fille mineure, sous l'autorité de Simon Regnard, son oncle maternel et tuteur. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Jacques Luneau, directeur de la forge de Charenton. — Bail des biens des enfants mineurs de défunts Étienne de Foullenay, procureur et conseiller du Roi à Charenton, sur la requête de Anne-Louise Ruby, veuve du défunt et tutrice légitime desdits mineurs. — Sentence d'apurement de comptes au profit des enfants de la dame Anne-Louise Ruby, veuve de Foullenay. — Enquête contre le nommé Laraize, accusé d'avoir vendangé, par lui ou les siens, sa vigne qui avait été saisie par la justice. — Renonciation par Marguerite et Françoise Gueslet, femmes de Pierre et Barthélemy Bridier, à la succession de leur père. — Information de vie et mœurs et réception de Pierre Regnaud comme sergent des bailliages de Charenton, Meillant, etc. — Évaluation de grains faite sur la mercuriale d'Ainay-le-Château, de 1717 à 1737, à la requête du sieur Douhaut, comme procureur fabricien, contre Jean Couroux, maréchal. Prix du froment en 1717, 16 sous le modurier et le seigle 11 sous; en 1718, le froment 10 sous, le seigle 11 sous; en 1719, le froment 27 sous, le seigle 17 sous 6 deniers; en 1720, le froment 50 sous, le seigle 30 sous; en 1721, le froment 22 sous 6 deniers, le seigle 15 sous; en 1722, le froment 31 sous 6 deniers, le seigle 20 sous; en 1723, le froment 33 sous, le seigle 20 sous; en 1724, le froment 37 sous, le seigle 20 sous; en 1725, le froment 33 sous 6 deniers, le seigle 20 sous; en 1726, le froment 25 sous, le seigle 16 sous; en 1727, le froment 24 sous, le seigle 17 sous 6 deniers; en 1728, le froment 27 sous, le seigle 17 sous 6 deniers; en 1729, le froment 28 sous 6 deniers, le seigle 23 sous; en 1730, le froment 27 sous, le seigle 17 sous 6 deniers; en 1731, le froment 36 sous, le seigle 27 sous; en 1732, le froment 25 sous, le seigle 21 sous; en 1733, le froment 18 sous, le seigle 26 sous; en 1734, le froment 21 sous 6 deniers, le seigle 17 sous 6 deniers; en 1735, le froment 27 sous, le seigle 25 sous; en 1736, le froment 25 sous, le seigle 21 sous; en 1737, le froment 27 sous, le seigle 20 sous.

B. 4317. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1743-1752. — François Rastoux, marchand de la province d'Auvergne, demandeur en paiement de la somme de 1,465 livres, contre Léonard Charrier, sieur des Bergeries, défendeur défaillant; conclusions adjugées. — Informations

faites à la requête de Léonard Charrier, sieur des Bergeries, contre Marguerite Libaut, sa femme, et à la requête de Marguerite Libaut contre son mari, à la suite desquelles intervient un jugement de séparation entre les époux. — Procès-verbal de visite et devis estimatif des réparations à faire au moulin du Paillard, paroisse de Charenton, à la requête de Louis Pigneron, meunier. — Déclaration de grossesse par Marguerite Duperon, servante chez Léonard Chorier, des œuvres duquel elle se prétend enceinte. — Rapport des gardes bois de Charenton contre Jacques Bezard, sieur de la Maindrie, coupable d'avoir, de son autorité privée, empiété sur les bois de la forêt de la Vernas, en y faisant enclore un terrain de fossés.

B. 4318. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1753-1761. — Sentence qui renvoie Jacques Lamétairie, laboureur à Charenton, de sa demande contre Anne et Jean Chameau, en désistement de jouissance d'une terre qu'il prétend lui appartenir. — Informations, à la requête du procureur fiscal, contre Catherine Dereau, servante à la grosse forge de Charenton, accusée d'avoir célé sa grossesse et fait disparaître son enfant. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'une jeune fille inconnue noyée dans la fausse rivière de la Marmande, paroisse de Charenton. — Réception de Pierre Bernard, garde des bois, pêches et chasses de la seigneurie de Charenton et Meillant, comme sergent des dites terres. — Procès-verbal dressé par le procureur fiscal contre le sieur Roger Duliége, syndic de la ville de Charenton, qui, au mépris de tout droit, a pris rang de préséance sur le plaignant à la procession. — Information à la requête de Catherine Claveau, femme Marandé, contre la veuve de Jean Claveau, meunier au moulin Foulé, paroisse du Colombier, accusée d'avoir, de concert avec ses enfants, spolié la succession du défunt.

B. 4319. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1762-1773. — Assemblée des notables pour la nomination d'une sage-femme à Charenton et élection pour cet emploi de Marie-Anne Berthomier. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Pierre Pivet, curé de Saint-Pierre-les-Étieux. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre François Papon, accusé de vol et de tentative d'incendie. — Jugement qui ordonne une expertise destinée à reconnaître l'état de vétusté du mur de ville de Charenton, séparatif du presbytère d'avec la portion des fossés appartenant à Marie Desplaces. — Installation de Louis-Pierre Bonnet, avocat en parlement, comme bailli de Charenton. — Réception de Gilbert Nodot comme sergent de la justice de Meillant et dépendances. — Procès-verbal d'évaluation des grains froment et seigle, dus chaque année d'arrérages au seigneur de Charenton sur le moulin de Boutillon, de 1756 à 1766, d'après la mercuriale d'Ainay-le-Château, savoir : pour 1756, le boisseau de froment 3 livres et le boisseau de seigle 2 livres 5 sous; pour 1757, le froment 3 livres 12 sous, le seigle 3 livres 1 sou; pour 1758, le froment 4 livres 4 sous, le seigle 3 livres 4 sous; pour 1759, le froment 3 livres 10 sous, le seigle 2 livres 12 sous; pour 1760, le froment 3 livres 7 sous, le seigle 3 livres; pour 1761, le froment 2 livres 15 sous, le seigle 2 livres 5 sous; pour 1762, le froment 2 livres 15 sous, le seigle 2 livres 3 sous; pour 1763, le froment 2 livres 1 sou, le seigle 27 sous; pour 1764, le froment 2 livres 19 sous, le seigle 2 livres; pour 1765, le froment 3 livres 7 sous, le seigle 2 livres 11 sous; pour 1766, le froment 4 livres 14 sous, le seigle 3 livres 8 sous. — Information pour voies de fait, à la requête de Jean Couillebaut, du village des Genets, paroisse de Saint-Pierre-les-Étieux, contre Jean Sadrin et sa femme.

B. 4320. [illegible]

1601-1602. — Plumitifs. — Les vicaires de la communauté de Charenton contre Pierre Henry, qui a pris fait et cause de Michel Michaud; réglement de comptes. — Serment prêté par de Sallereau, écuyer, sieur du Pont, qui affirme que la séparation de biens demandée contre lui par sa femme n'a pas été arrêtée de son consentement, et qu'elle a eu lieu à l'effet de nuire au public.

B. 4321. (Liasse.) — 15 [illegible]

1696-1730. — [illegible]gieuses de l'abbaye royale de Charenton, contre Claude Richer, marchand tanneur; demande en déclaration affirmative sur ce que doit le défendeur à l'Hôtel-Dieu de Saint-Amand. — Antoine Jourdin, demandeur en reddition de comptes, contre Antoine Johannet, son tuteur. Jugement par défaut qui condamne le défendeur à venir dans quinzaine rendre compte de l'emploi des revenus de son pupille. — [illegible] clare que le pignon, objet du débat, sera rétabli à frais communs. — Jacques Guérin, [illegible] Pierre Jobier, ancien tabellion et greffier, défendeur, soute-[illegible] Charenton [illegible] fournir leurs moyens.

B. 4322. (Liasse.) — 21 cahiers, in-4°; 352 feuillets, papier.

1731-1772. — Étienne Dubois contre Claude Prudhomme; les parties reviendront plaider, après avoir fait leurs productions, dans les trois jours. — Jean Delonge, laboureur au domaine des Colas, paroisse de Saint-Pierre-les-Étieux, contre Pierre Regnault, laboureur au Piaudons, même paroisse, justice de Champdeuil. Demande en dommages et intérêts pour pacage de bœufs; le défendeur fera preuve que le champ du défendeur n'était pas renfermé et que ses propres bestiaux y pacageaient depuis un mois. — Léonard Charrier des Bergeries, demandeur, contre Gilbert Chapus. Le demandeur n'ayant pas fait estimer le dommage dont il se plaint, le défendeur est renvoyé absout sans dépens. — Donné acte à Anne Tortat, servante, qu'il lui est dû, pour gages, par Germain Langlois, la somme de 12 livres, plus trois aunes de toile de plain et trois de grosse toile, un tablier de poulangis et deux paires de bas de fil. — Nicolas Rouard, chanvreur, demandeur en dommages et intérêts, contre François Soupet et consorts, qu'il accuse d'avoir méchamment fait traverser sa propriété par des charrois de vendanges. Sentence qui ordonne l'expertise à l'effet de constater s'il est vrai que le chemin soit autrement impraticable.

B. 4323. (Registre.) — In-4°; 15 feuillets, papier.

1709-1712. — Déclarations de récoltes. — Paroisse de Saint-Pierre-les-Étieux : Gilbert Josset, président de l'élection de Saint-Amand, propriétaire du domaine d'Asnières, déclare avoir récolté pour sa part et celle de son métayer, savoir : froment 3 douzaines et 6 gerbes, seigle 17 gerbes; en mêmes grains, pour sa part : marsèche (orge de mars) 80 douzaines, avoine 3 douzaines, fèves 11 douzaines, vesces 3 douzaines. — Paroisse de Vernais : Jean Ragon, sieur du Cousssat, fermier de la seigneurie des Barres, déclare avoir récolté, pour sa part de maître : seigle 160 gerbes, marsèche 100 douzaines, avoine 160 gerbes. — Paroisse de Charenton : Gilbert Perron, receveur au grenier à sel de Saint-Amand, déclare avoir récolté au domaine de La Planche, pour sa part de maître : froment 2 douzaines, marsèche 76 douzaines, avoine 16 douzaines. — Même paroisse : Pierre Page, curé de Saint-Pierre-les-Étieux, et Pierre Bonnichon, métayer, déclarant avoir récolté, au lieu des Brélans : seigle 3 douzaines, trémoises (sic) 8 douzaines, marsèche 160 douzaines et 5 gerbes, avoine 10 douzaines. — Même paroisse : Croussole, marchand à Charenton, déclare avoir recueilli au domaine de La Planche, pour sa part et celle du métayer : froment 2 douzaines, seigle 15 douzaines, marsèche 60 douzaines, avoine 20 douzaines. — Même paroisse : Jacques Jobier, marchand, déclare cultiver par ses mains, ouvriers et domestiques, le lieu de Cheveuré, dont il est propriétaire pour moitié et fermier pour l'autre moitié, dont il paie 60 livres, il a recueilli : froment 3 douzaines, seigle 3 douzaines, marsèche 100 douzaines, avoine 30 douzaines, fèves 3 douzaines, pois 3 douzaines.

JUSTICE DE VREIGNON.

B. 4324. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1779-1786. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Étienne Audiau, manœuvre au Sardet, paroisse de Savigny. — Requête de François Volant, marchand au village de Vreingon, paroisse de Sainte-Gemme, contre Pierre Laval, défendeur, accusé d'avoir troublé le demandeur dans la jouissance de plusieurs propriétés. — Nomination de tuteur à Anne Gaugay, fille mineure de défunts François Gaugay et Anne Guenoux.

JUSTICE DE VOUZERON.

B. 4325. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1757-1774. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jean Delas, tisserand en toile à Vouzeron, trouvé noyé dans la rivière dudit Vouzeron. — Demande par Jean Denis, journalier au même lieu, veuf de Marie Poucet, en dissolution de la communauté ayant existé entre lui et sa défunte femme. — Réception de Antoine Béguineau à l'emploi de garde des bois et chasses de la terre de Vouzeron.

JUSTICE DE BOURDEILLE.

B. 4326. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1658-1770. — Bail du revenu des biens de François Simon, enfant mineur de défunts Claude Simon et Jeanne Mayet et adjudication de la nourriture et de l'entretien dudit mineur, à la requête de Pierre Simon, son procureur. — Nomination de tuteur à Jean et Marie Bodin, enfants mineurs de défunts Jean Bodin et Marie Jouannet, décédés au village des Rois. — Inventaire dissolutif de la communauté ayant existé entre la veuve Marguerite Savin et son défunt mari, Jean Jourdin. — Enquête par Jean-Baptiste Chevry, ex-curé de la paroisse de Saint-Laurent et chanoine du chapitre de Mehun-sur-Yèvre, demandeur, contre Jean Sauly et Marie Mardesson, sa femme, défendeurs, accusés d'avoir détourné frauduleusement des objets appartenant à la succession de feu la veuve Mardesson, dont ledit Chevry était légataire universel. — Transport du bailli de Vouzeron sur une pièce de pré du village des Jour-

dains, à la requête de Valentin Bouquin, dudit village, lequel pré a été reconnu divisé en trois parts, dont l'une appartenant audit Bouquin, la deuxième au sieur Pornin et la troisième à Claude Boulet. — Requête de Jeanne Borgne, domestique, réclamant la somme de 100 livres pour provision alimentaire et frais de gésine, contre Jean Hervier, dit le Boiteux, manœuvre à la Brissonnerie, des œuvres duquel elle est enceinte.

JUSTICE DU BLOSSET.

B. 4327. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1760-1789. — Bail judiciaire des biens de Marie Normand, fille mineure de défunts Jean Normand et Marie Langlois ; adjudication de la nourriture et de l'entretien de ladite mineure. — Demande en reddition de compte par François Tardy, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs de défunts Philibert Audion et Gabrielle Ragot. — Lettres de provisions de sergent de la justice données en faveur de Joseph Judas, ex-garde dans ladite seigneurie. — Distribution des deniers provenant de la vente des meubles et effets mobiliers délaissés par défunts Louis Bruneau et Marie Denis, sa femme. — Demande de dissolution de communauté par Jeanne Bauchet, veuve de Antoine Larpent.

JUSTICE DE FOECY.

B. 4328. (Cahier.) — 98 feuillets, papier.

1722. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Louis Moret, accusé d'avoir porté à Étienne Chauveau des coups et fait des blessures qui ont occasionné la mort.

JUSTICE DE MENETOU-SALON.

B. 4329. (Cahier.) — 144 feuillets, papier.

1721. — Information, à la requête du procureur fiscal, contre Jacques Millet, accusé d'avoir porté à Jeanne Moulon, femme Henry Vittard, des coups et fait des blessures dont elle est morte.

JUSTICE DE LA CELLE-SUR-CHER.

B. 4330. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1733. — Procédure criminelle, à la requête du procureur fiscal, contre : 1° Marguerite Carré, fille majeure, accusée d'avoir célé sa grossesse et fait brûler son enfant, 2° Marguerite Venet, sa mère, comme complice ; 3° le chirurgien accusé d'avoir [illegible] des médicaments et pratiqué des saignées pour favoriser l'avortement.

JUSTICE DE CONDÉ-SAINT-LÉGER.

B. 4331. [illegible] — [illegible], papier.

1723. — Procédures entre dame Marie Hugaut, veuve Louis Renaudon, demanderesse en cessation de bail, contre Jacques Pichon et consorts, fermiers au lieu des Charmelons.

BAILLIAGE DE BRINON-SUR-SAULDRE.

B. 4332. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 parchemin.

1730-1771. — [illegible] Mains, paroisse de Brinon, [illegible] rêts, contre Gabriel Dalion, accusé d'avoir fait pacager ses troupeaux dans des bruères appartenant au demandeur ; conclusions adjugées. — Procès-verbal de Charles-François Notin, notaire royal, aux fonctions de procureur fiscal du bailliage de Brinon. — Compte rendu par Pierre Roddon, sergent en la justice de Brinon, des deniers qu'il a reçus en sa susdite qualité dans la vente des meubles et effets de la succession de défunts Silvain Jacques et Jeanne Pressier, sa femme. — Jacques Pezard, manœuvre à la Minée, demandeur, contre Pierre Rousseau, laboureur à Failly, accusé d'envoyer pacager ses bestiaux dans le pré du plaignant. Renvoi des parties à faire preuve. — Réception de Louis-Sébastien Gaudois, procureur, comme notaire en la châtellenie, pour succéder à feu Charles Notin, avec la veuve duquel il a traité pour continuer son bail jusqu'à l'expiration. — Jugement de criée et adjudication par licitation du logis du *Dauphin*, dans le bourg de Brinon, à la suite de la mort de Julien Mousset, propriétaire de ladite maison.

B. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1772-1774. — Vente et [illegible] et bestiaux dépendant [illegible] défunts Jean Robin et Françoise Boursin, à la requête de Pierre Turpin, tuteur desdits mineurs. — Apposition de scellés au domicile [illegible] laboureur à Brinon, et Anne [illegible], sa femme. — Le procureur fiscal, demandeur, contre Jean-Baptiste [illegible], boulanger à Brinon, pour avoir [illegible] prix de la taxe ; condamnation dudit [illegible] à 30 livres d'amende au profit des pauvres. — [illegible]

de bénéfice d'âge en faveur des enfants mineurs de défunts Silvain Fret et Françoise Coudray, laboureurs en la paroisse de Brinon. — Sentence qui condamne par défaut le nommé Ruellé à aller servir pendant un an Pierre Soyer, marchand laboureur en la métairie de Grandvau, aux conditions convenues entre eux de 48 livres et un écu de 3 livres pour ses sabots. — Procès-verbal d'apposition de scellés chez Antoine Lavenet, à la manœuvrerie du Bouchet. — Rapport du garde Eutrope Darnoy constatant que, dans les terres dépendantes du domaine des Petits-Alicours, il a relevé des lacets tendus pour prendre le gibier. — Autre du même, contre Arnaud, de la manœuvrerie des Fontaines, trouvé chassant avec chien et fusil. — Ordonnance de police qui autorise les boulangers à vendre le pain de seigle de 12 livres à raison de 18 sous.

B. 4334. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1775-1780. — Émancipation des enfants mineurs de Jean Petit et Marie-Anne Chassignol, paroissiens de Brinon. — Nomination de curateur aux enfants mineurs de Jean Gagnepain, veuf de feu Jeanne Chassignol. — Bail du revenu des biens de Marie-Anne Joly, fille mineure de défunts Silvain Joly et Marie Joly, paroissiens de Brinon, et adjudication de la nourriture et de l'entretien de ladite mineure. — Information à la requête de Pierre Nolin, marchand drapier à Pierrefitte-sur-Sauldre, demandeur, contre Louis Villaut, laboureur à Brinon, accusé d'avoir méchamment, avec sa voiture, renversé le demandeur, et de l'avoir blessé lui et l'âne sur lequel il était monté.

B. 4335. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1781-1784. — Vente des effets dépendant de la succession de François Chagnion et Élisabeth Lemerle, à la requête de Clovis Chevalier, tuteur des enfants mineurs des défunts. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de Louis Chevallier et Marie-Anne Naudinet, sa femme, paroissiens de Brinon. — Autre, au lieu et métairie de Chanteloup, paroisse de Brinon, sur les effets et meubles délaissés par défunt Jacques Geoffrenet, et procès-verbal de la levée desdits scellés. — Vente des meubles et effets du sieur Silvain Robineau, ci-devant charpentier, paroisse de Brinon, et aujourd'hui engagé dans la milice du Roi. — Vente aux enchères des récoltes sur pied dépendant de la succession de Jean Bouquin. — Rôle des exempts de la taille, dans la paroisse de Brinon, pour l'année 1782. Principal de la taille, 4,600 livres; droits de collecte, 115 livres; droit de quittance, 2 livres; total, 4,717 livres. — Ordonnance de police qui interdit aux habitants de Brinon de laisser vaquer leurs cochons dans le bourg sous peine de 10 livres d'amende. — Requête de Dominique Testat, praticien, à l'effet d'obtenir l'emploi de sergent dans la justice.

B. 4336 (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1785-1787. — Procès-verbal dressé par Eutrope Darnoy et François Meneau, gardes de la terre de Brinon, contre les fils Chollet, pour délit de chasse. — Criée et adjudication des prés dépendant du Moulin-Neuf, dans la paroisse de Brinon, à la requête de Marguerite Colon, veuve de feu Pierre-Germain Ducoudray, meunier audit Moulin-Neuf, au nom et comme mère gardienne de Madelaine Ducoudray, sa fille mineure. — Sentence qui ordonne le partage des biens dépendant de la succession de défunt Jacques Beaufrère entre les co-héritiers, à la requête de Jeanne Charenton, veuve de Jacques Beaufrère, et tutrice de sa fille mineure. — Silvain Colas, maître charpentier à Brinon, demandeur, contre Pierre Soyer, laboureur à la métairie de Grandveau, défendeur; conclusions du demandeur adjugées et condamnation du défendeur en tous les dépens. — Déclaration de grossesse par Marie Berge, enceinte des œuvres d'Étienne Leturq, chez lequel elle était domestique. — Bail judiciaire au profit des héritiers Soyer, des métairies de la grande et la petite Bergerie et de la locature du Vivier.

B. 4337. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1782-1790. — Vente des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de Louis Voisin, laboureur au lieu de la Bergerie, paroisse de Brinon, à la requête de Jacques Voisin, tuteur des enfants mineurs dudit défunt et de feu Jeanne Girard, sa femme. — Apposition de scellés au domicile et après le décès de François Boucheron, laboureur, et de Marie-Anne Pezou, sa femme, paroissiens de Brinon. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge en faveur de Pierre-Alexis Soyer, mineur, étudiant au collége de Bourges. — Demande en dissolution de communauté formée par Marguerite David, veuve de Pierre Antoinet. — Acte d'émancipation de Catherine et Julie Niveau, filles mineures, de vingt et de dix-huit ans, de feu Étienne Niveau et Perpétue Affouard.

B. 4338. (Liasse.) — 4 cahiers, in-f°; 92 feuillets, papier.

1770-1790. — Plumitifs. — Rabouin, marchand et laboureur, contre François Simon, défendeur défaillant. Condamnation du défendeur à renouveler l'hypothèque pour 7 livres et dix boisseaux de seigle de rentes assises sur le moulin Grelot et la métairie du Bois-Moreau; dépens liquidés à 15 livres, y compris la signification du jugement. —

Charles Buffaut et Marie Mounet contre François Chopineau, adjudicataire sur licitation du logis du *Dauphin*, situé à Brinon, moyennant la somme de 2,400 livres, sur enchère du tiers qui porte la mise à prix à 3,200 livres, les demandeurs étant co-propriétaires de l'objet licité. — Sentence qui condamne Pierre Bertin, laboureur à Enneuble, à payer à Marie Lorgette, de Pierrefitte-sur-Sauldre, par forme de provision alimentaire, logement et frais de gésine, la somme de 100 livres. — Enregistrement de l'arrêt du conseil supérieur du 27 novembre 1773 réglant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, actes de vêture, noviciats et professions. — Ordonnance de police du 14 [illegible] 1774 qui fixe le prix du pain de méteil de douze livres à 16 sous et celui du pain de seigle à 13 sous. — Autre du 21 mars 1775 qui porte ces prix à 26 sous et 24 sous. — Marie-Madelaine Chenevet, veuve Durand, domestique, demanderesse en matière de réparation d'honneur, contre Charles-François Bazin, tailleur. Renvoi des parties à faire preuve des faits produits.

Département du Cher.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendance, Élections et autres divisions administratives et Financières, Bureau des finances, États provinciaux, Principautés, Régences.)

INTENDANCE DU BERRY.

C. 1. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1745-1773. — Nominations de maires et d'officiers municipaux dans les villes de Bourges, La Charité-sur-Loire, Vierzon et La Châtre. — Nomination du sieur Soumard, comme maire de Bourges, en 1750; — des sieurs Charon, conseiller en l'Élection, Chair, marchand, Baudot, médecin, et Lestides-Heron, marchands, comme échevins de La Charité, en 1773; — du sieur Bauchetou comme maire de Vierzon, en 1759; — des sieurs Lesamus et Pallienne, bourgeois de La Châtre, comme échevins, Desfoussés, comme syndic-receveur, et Peneroux comme secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville de La Châtre, en 1772.

C. 2. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1751-1784. — Nominations de maires et d'officiers municipaux dans les villes de Sancoins, Issoudun, Linières et Saint-Amand-Montrond. — Nominations des sieurs Antoine Daugy, grenetier, et Mayeul-Menard, notaire royal, comme échevins de Sancoins, en 1756; — d'Hilaire Guillot et Claude Perrot, bourgeois de Linières, comme échevins, en 1759; — du sieur Piaud de Villers, comme maire de Saint-Amand en 1769; — des sieurs Baucheron de La Vauverte, comme lieutenant du maire, et Baraton et Poya de L'herbey, comme échevins d'Issoudun, en 1769.

C. 3. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1753-1784. — Nominations de maires et d'officiers municipaux dans les villes de Selles-sur-Cher, Châteauroux, Le Blanc, Châtillon-sur-Indre, Argenton, Concressault, Aubigny, Léré. — Nomination d'Étienne Moreau, marchand épicier, Pierre Vallet, bourrelier, et Pierre Galand, fermier, comme notables de la ville de Selles, en 1784: — des sieurs Boulangé et Baudichon, comme échevins de Châtillon, en 1756; — des sieurs Louis Daudet, notaire et procureur, et Claude Giet-Duvernoy, boulanger, comme échevins-syndics de Léré, en 1779. — Réclamations par l'échevinage de Châteauroux contre les prétentions du procureur du Roi du Bailliage, à remplir les mêmes fonctions à l'Hôtel-de-Ville.

C. 4. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1769-1784. — Nominations de maires et d'officiers municipaux dans les villes de Châteauneuf-sur-Cher, Dun-le-Roi, Mehun-sur-Yèvre, Bourges et Sancerre. — Nomination de Pierre Denis-Hervet, notaire royal, comme échevin à Châteauneuf, en 1783; — des sieurs [illegible], et [illegible], marchand, comme échevins de Dun-le-Roi, en 177[illegible]; — des sieurs de Beauvais, comme maire, et [illegible] et [illegible], comme échevins à Bourges, en 1779; — de [illegible]-Joseph Simon, substitut du procureur fiscal, comme [illegible] échevin à Sancerre, en 1781.

C. 5. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1781-1786. — Nominations de syndics dans les paroisses d'Henrichemont, Vasselay, Baugy, Le Blanc, Argenton, Badecon, Giry, Saint-Christophe-en-Boucherie, Châteaumeillant, Azy, Menetou-Ratel, Valigny-le-Monial, Bannay, Viller, Reigny, Sury près Léré et La Chapelle Montlinard.

C. 6. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1787-1789. — Nominations de syndics dans les paroisses de Blet, Sainte-Sevère, La Chapelle d'Angillon, Vouillon, Saint-Éloy-de-Gy, Chamboran, Saint-Denis de Jouet, La Celette, Bannegon, Levet, Viviers, Neuilly-en-Sancerre, Plaimpied, Menetou-Ratel, Dampierre, Asnières-les-Bourges.

C. 7. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1730-1782. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : aux réclamations des habitants de Châteauroux, pour la modération de l'abonnement des tailles ; — à la requête présentée par eux pour être autorisés à remplacer le principal du collége par un autre qui s'acquitte mieux de ses fonctions ; — au différend de la mairie avec les adjudicataires de la seconde moitié des octrois, pour raison d'un débet de l'un d'entre eux et de la demande qu'elle fait de la résiliation de son bail ; — au projet de déplacement de l'Hôtel-de-Ville et de l'établissement d'un nouveau marché ; — à la contestation entre les paroissiens de Saint-André de Châteauroux et l'archevêque, à l'occasion des enfants-prêtres ; — à la requête des officiers municipaux de Déols pour être dispensés de rendre compte de leurs revenus patrimoniaux, vu leur modicité ; — au procès survenu entre les habitants de Vineuil et le marquis de Barbançois, au sujet d'usurpation d'un terrain faite par lui ; — à des nominations de syndics dans les paroisses de Concressault et d'Ivoy-le-Pré ; — à une demande faite par les habitants de Donzy, pour qu'on leur donne les moyens d'arrêter le débordement des rivières du Nohin et de la Talvanne ; — à la requête présentée par les habitants de Perroy pour pouvoir s'imposer de 300 livres ; — à une autre requête pour la réunion d'une partie du faubourg de Bouhy à la ville de Donzy, en ce qui touche les octrois.

C. 8. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1732-1750. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires relative : au différend de la mairie de Bourges avec les officiers de l'Élection, au sujet de la perception faite par le fermier des droits de la ville ; — au procès des mêmes avec le marquis de L'Hospital, au sujet de la médaille à fournir à chaque nouvelle élection de maire ; — au différend du curé de Moulins-sur-Yèvre avec les habitants pour la nomination d'un vicaire ; — aux dégradations commises par les habitants de La Châtre aux murailles de la ville ; — à la suppression de la subvention faite par les administrateurs de ladite ville à deux maîtres-écrivains ; — à la location d'une maison à Vierzon, pour y loger la chambre de ville ; — à l'établissement d'un maître d'école dans la paroisse d'Allogny ; — à la contestation existant entre le curé et le décimateur laïque de la paroisse de Bussières-Saint-Georges, à l'occasion de réparations à faire à l'église ; — au différend entre le maire de Châteauroux et le capitaine de la milice bourgeoise, sur une question de préséance ; — à l'acquisition d'une maison à Issoudun pour servir d'auditoire et de prison.

C. 9. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1747-1776. — Correspondance de l'intendant avec la mairie de Bourges, relative au procès de la ville avec le Bailliage et la communauté des notaires, pour un logement dans l'Hôtel-de-Ville ; — *ibid.* avec l'Hôtel-Dieu, au sujet du rempart de Saint-Sulpice ; — à la proposition faite par la Sainte-Chapelle de Bourges de vendre à la ville un champ sur le chemin d'Issoudun ; — à la demande de la ville pour être mise en possession des biens du collége, après l'expulsion des Jésuites.

C. 10. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1746-1787. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires relative : à des nominations de syndics de communautés ; — à la liquidation des dettes de la ville de La Charité-sur-Loire. — États des revenus et des charges de ladite ville. — Bail des octrois adjugé en 1732 montant à 550 livres ; chiffre des charges 548 livres 6 sous. — État des droits perçus sur les actes concernant l'administration des villes. — Arrêts du conseil sur la dispense accordée aux Hôtels-de-Ville, moyennant finance, de fournir homme vivant et mourant pour les offices qu'elles ont réunis et d'en payer l'annuel et les droits de mutation.

C. 11. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1751-1756. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires relative : à la contestation des paroissiens de Sury-en-Vaux et Léré avec le sieur Taschereau des Pictières au sujet d'une distraction de communaux faite au profit de ce dernier ; — *ibid.* du marquis de Rambures avec les habitants des paroisses de Roussignes et Sacierges, pour le droit d'avenage réclamé par ledit marquis ; — à l'établissement de deux tombereaux pour l'enlèvement des boues dans la ville d'Issoudun ; — à la prétention émise par le procureur du Roi au Bailliage de Vierzon d'assister aux

assemblées de l'Hôtel-de-Ville; — à la demande d'un secours faite par la ville de La Châtre, pour aider aux frais d'une procession à Notre-Dame de Vaudouan, dans l'intention de faire cesser la sécheresse; — à la contestation survenue entre ladite mairie et le fermier des boues de la ville pour la rétribution de ce dernier; — au procès contre les habitants de Saint-Florentin et Mlle Riglet de Blet, pour une servitude dans les prés de cette dernière.

C. 12. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1756-1783. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à une nomination de maires, d'échevins, de prud'hommes et de conseillers de la ville de La Châtre ; — à l'ordre du Roi d'éloigner de la ville Laisnel, grenetier du grenier à sel de La Châtre, et Sabathier, bourgeois de ladite ville, comme les instigateurs des désordres survenus lors de ladite nomination ; — à de nouveaux troubles, lors du renouvellement du corps de l'Hôtel-de-Ville en 1760, et à l'interdiction, par arrêt du conseil, aux principaux instigateurs du mouvement, d'assister aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville; — au procès des sieurs Pithoureau, officier de l'hôtel des Invalides, Perou de Charasse et autres, avec les habitants de La Châtre, pour raison de l'impôt des tailles ; — *ibid.* entre lesdits habitants et le chanoine de la même ville, au sujet de l'emplacement du poids du Roi ; — aux plaintes portées contre l'abbé Coulemain, principal du collége de la même ville, pour fait de mauvaise administration de sa part; — au refus fait par la ville d'accorder aux Sœurs de la charité du Montoire l'augmentation de pension demandée par elles.

C. 13. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1757-1759. — Correspondance entre l'intendant, les subdélégués et les maires, relative : à l'augmentation des gages du principal et du sous-maître du collége de La Charité-sur-Loire ; — à la somme prise par les administrateurs de Saint-Amand-Montrond sur les octrois de la ville pour l'habillement du tambour et du valet de ville ; — *ibid.* à la somme prise sur les octrois de Vierzon pour le pavage ; — à la contestation entre les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre et l'administration de la même ville, au sujet de la dîme du vin ; — à la requête présentée par les officiers municipaux de Lignières, afin d'être autorisés à faire les travaux nécessaires pour empêcher les inondations de l'Arnon ; — à la demande d'une pompe à incendie par la ville d'Aubigny.

C. 14. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1759-1787. — Correspondance de l'Intendant avec les subdélégués et les maires, relative à la requête des officiers municipaux de Vierzon pour être maintenus dans le droit de convoquer les assemblées générales de l'Hôtel-de-Ville et d'y présider à l'assiette des impositions ; — à la construction à neuf de la porte de Paris, dans la ville de La Charité-sur-Loire, et aux contestations survenues à ce sujet entre les échevins et les notables de la ville ; — aux réclamations élevées par les habitants de Saint Savin contre le mauvais état de deux anciennes portes, sises, l'une à l'entrée du port, l'autre au milieu de la ville ; — à la démolition des portes de Notre-Dame et de Saint-Martin de l'Étang, dans la ville de Sancoins, et à l'emploi fait des matériaux pour la construction d'un pont sur l'Aubois ; — au refus fait par les officiers du Présidial de renvoyer les filles de l'ancien concierge de l'Hôtel-de-Ville de Bourges du logement par elles occupé dans cet hôtel, et destiné aux officiers de la monnaie.

C. 15. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1759-1789. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à la contestation survenue entre les habitants de La Charité et l'Hôtel-de-Ville, au sujet du prélèvement du don gratuit ; — au différent existant entre le sieur Bujon des Brosses, échevin d'Ainay-le-Château, et les habitants de la ville, au sujet de la nomination d'un nouveau maire ; — à des nominations d'officiers municipaux audit Ainay, à Mehun-sur-Yèvre, à Issoudun, à Bourges.

C. 16. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1760-1761. — Correspondance de l'intendant avec les délégués et les maires, relative : à la contestation du sieur Deménitroux, fermier du Châtelet, avec les fabriciens et les habitants de Neyret, pour une messe que les fermiers du prieuré de Neyret, réuni au domaine, étaient tenus de faire dire les dimanches et fêtes ; — au différend existant entre les habitants de Sainte-Sévère et leur prieur, au sujet d'un chemin dont il voulait s'emparer.

C. 17. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1760-1764. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à la dispute des échevins de La Charité-sur-Loire avec les notables de la ville, à cause de l'enlèvement des registres de l'Hôtel-de-Ville ; — à la discussion entre le maire et les sculpteurs Gilles Jauvet et Nicolas Bergeron, pour travaux de leur art exécutés dans la même ville aux frais de la [illegible] ; — à la démolition des portes et remparts de Saint-Amand-Montrond ; — à la discussion entre les habitants de Sury-en-Vaux et ceux de [illegible] pour la propriété de leurs communaux ; — au projet d'acquisition d'une maison à La Châtre, pour servir de [illegible] ; — à l'élection des officiers municipaux de Châteauneuf.

C. 18. (Liasse.) — 104 pièces, papier

1765-1767. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à la contestation entre les habitants du Châtelet et le sieur de Bretagne, abbé commandataire de l'abbaye de Puy-Ferrand, au sujet de réparations entreprises par lui à ladite abbaye ; — à la nomination et au traitement des officiers et suppôts de l'Hôtel-de-Ville de La Charité-sur-Loire ; — au procès de ladite ville contre le sieur Guillobet pour la construction d'une horloge publique ; — à la réclamation faite par le gouverneur de la jouissance des fossés de la ville ; — à la demande présentée par les anciens officiers municipaux, pour être exempts de la collecte; — à la contestation entre le Gouverneur et le Subdélégué de Châteauroux, à l'occasion du logement de ce dernier dans le château ; — aux difficultés faites par le sieur Baucheron, ancien échevin de La Châtre pour la remise des registres de la ville détenus entre ses mains ; — au procès entre le chapitre, les fabriciens et les officiers municipaux de la même ville pour réparations à leur église.

C. 19. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1768. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à l'établissement d'un maître d'école à Châteaumeillant ; — à la construction d'une place devant le Palais-de-Justice de Châteauroux ; — à des demandes de secours pour parvenir à solder les dettes de la ville d'Issoudun et pour réparer le grand et le petit ponts ; — à une requête pour la conversion des droits d'entrée sur le bois en un pareil sur le vin ; — à la contestation entre la Ville et le Bailliage de Bourges, au sujet d'une chambre de l'Hôtel-de-Ville cédée aux notaires et réclamée par les officiers du Bailliage, comme servant à la communication des causes au parquet des gens du Roi ; — au différend survenu entre le maire et le lieutenant-général de police pour la distribution des boutiques dans l'Hôtel-de-Ville durant les foires du Palais : — à l'acquisition d'un Hôtel-de-Ville pour Aubigny ; — au procès intervenu entre le prieur et les habitants de Saint-Vérain pour une coupe de bois.

C. 20. (Liasse) — 112 pièces, papier.

1768-1769. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à la demande faite par la ville de Donzy, d'être autorisé à imposer de nouveaux droits sur l'entrée des vins ; — à la réclamation élevée par les habitants d'Ennordres contre les collecteurs chargés de lever les deniers destinés à subvenir aux frais du procès entre eux et le curé de la paroisse ; — à l'établissement d'une promenade publique dans la ville de La Charité-sur-Loire ; — au refus du receveur de la même ville, de payer l'augmentation des gages accordés au recteur du collége ; — à la position de bancs nouveaux sur la place Séraucourt à Bourges ; — aux plaintes portées contre le receveur du don gratuit à Saint-Satur, qui refusait de rendre ses comptes ; — à l'opposition faite par quelques habitants de Châteauroux au tracé d'une nouvelle promenade ; — aux réparations du pavage dans le voisinage de l'Hôtel-Dieu de la même ville ; — à la fermeture d'une ruelle à Aubigny ; — au procès soulevé entre le fermier de la terre du Châtelet et les habitants de la ville pour l'acquittement d'une fondation annuelle de messes au prieuré de Neyret, sis dans ladite terre ; — à une proposition de partage entre les habitants des marais couvrant le territoire de Champagne, situé dans le Bas-Berry ; — à des réparations à faire aux bâtiments publics de Dun-le-Roi ; — à l'entretien du pavé de Mehun-sur-Yèvre.

C. 21. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1770-1777. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : au procès pendant entre la mairie de Bourges et les directeurs de l'Hôtel-Dieu, au sujet de l'aplanissement du boulevard des Pauvres ; — à celui d'entre les habitants d'Asnières-lès-Bourges, avec le chapitre de Saint-Étienne de la même ville, les dames de l'Annonciade et autres, au sujet des communaux de la paroisse ; — à l'emprunt de 1,000 livres par la ville de Châteauroux pour distribution de pain aux pauvres ; — à l'arrentement d'une partie des fossés de la ville de Saint-Amand-Montrond ; — à une demande d'autorisation faite par la ville d'Issoudun pour donner plusieurs communaux par bail emphytéotique ; — à l'élection d'officiers municipaux dans ladite ville ; — à la demande en décharge faite par les habitants de Selles-sur-Cher sur l'imposition du don gratuit.

C. 22. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1771-1781. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : au différend survenu entre les officiers de l'élection d'Issoudun et le juge de police relativement aux priviléges et droits respectifs de leurs juridictions ; — au procès existant entre les habitants de ladite ville et ceux de Sainte-Lisaigne, au sujet du taux des tailles pour propriétés situées dans cette dernière paroisse ; — à la demande formée par les Cordeliers d'Issoudun pour être autorisés à réparer leur couvent, en détruisant une partie des bâtiments qui le composaient ; — au procès entre les officiers municipaux et les habitants de la paroisse Saint-Denis-lès-Issoudun, au sujet des impositions ; — au procès avec les fabriciens de la paroisse de Saint-Cyr, de la même ville, au sujet du rétablissement du mur du cimetière abattu pour l'agrandissement de la promenade; — à la réparation des

puits publics de Chârost ; — au différend élevé entre les officiers municipaux et le bailli de Lignières, pour une question de préséance.

C. 23. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1772-1781. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : aux procès de la ville d'Issoudun contre les sieurs Heurtaut-Dumez, maire, et Briosne, procureur du Roi de l'Hôtel-de-Ville. Profitant des édits qui rendaient les offices municipaux perpétuels, moyennant finances, l'un et l'autre avaient acheté le leur en 1771 et 1772. Ils furent mal accueillis par les échevins alors en place, et une hostilité des plus vives fut la suite de la mésintelligence des deux parties, dont chacune comptait des adhérents dans la ville. Ce sont les pièces de cette longue lutte, telles que : plaintes, requêtes, mémoires, etc., adressés à l'intendant par les deux parties, et toute la correspondance qui en résultait qui forme ce dossier. L'affaire se termina par la révocation du sieur Briosne de ses fonctions de procureur du Roi de la ville.

C. 24. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1773-1777. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : au procès du sieur Dumonchy, Père temporel des Récollets de La Charité-sur-Loire, avec les officiers municipaux de la ville pour les honoraires du prédicateur de carême ; — au procès entre les habitants de Sainte-Colombe et Sully et les Chartreux de Bellaray, pour leurs droits d'usage dans les bois de Bois-de-Bréau et Soubran ; — au procès entre les habitants de Beaumont et le sieur De Lablouze pour leurs droits d'usage dans les communaux de cette paroisse ; — à la suppression d'un puits public dans la ville de La Charité.

C. 25. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1774-1780. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à une réclamation des habitants d'Asn[illegible]-lès-Bourges et de Saint-Germain-du-Puits, sur des [illegible]ssements de terrains ; — au procès des habitants de Mehun-sur-Yèvre avec le chapitre de la ville, au sujet du droit de bannalité ; — aux plaintes portées contre les officiers municipaux de la même ville, pour abus d'autorité ; — au procès de la comtesse de Lauraguais, engagiste, avec la ville, pour démolition d'anciens bâtiments banaux ; — au procès entre les habitants de la paroisse de Maillac et le prieur de Saint-Benoit-du-Sault, pour la célébration d'une messe dont il était chargé ; — à la contestation entre les habitants et la maréchaussée d'Aubigny, à raison de la garde du Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu ; — au refus des habitants de Saint-Amand-Montrond de servir au duc de Chârost un droit d'avenage par lui prétendu sur chaque feu de la ville ; — au détournement fait par les PP. Carmes de ladite ville des eaux du Chignon ; — au différend existant entre les habitants et le bureau des finances, pour réparations au pavage de la ville ; — à la plainte portée contre le sieur Dubuisson, principal du collège, pour [illegible] l'exercice de ses fonctions. — Circulaire aux officiers des Élections relativement aux autorisations des communautés pour plaider en matière de tailles.

C. 26. (Liasse.) — 11[illegible] pièces, papier.

1778-1780. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : au procès entre les officiers municipaux de La Charité-sur-Loire et les sieurs Beaufils et de Lachaume, pour le prix des plans faits par ces derniers pour le service de la commune ; — à la vente d'un terrain communal ; — à des réparations à faire à l'Hôtel-de-Ville.

C. 27. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1779-1784. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à la requête du procureur fiscal de Levroux, au sujet de l'irrégularité de la tenue des assemblées de l'Hôtel-de-Ville ; — à la contestation entre le syndic et le curé de Meillant pour raison d'une messe due par ce dernier ; — à la demande faite par les habitants de Saint-Verain, de Neuvy-le-Pailloux et autres paroisses, pour être autorisés à poursuivre des usurpateurs de communaux ; — au procès entre les habitants de la paroisse de Planches et le curé, au sujet de réparations à faire à l'église ; — à la requête présentée par le sieur Chollet, pour être déchargé des fonctions d'échevin d'Henrichemont.

C. 28. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1782-1787. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : au procès de la ville de Sancoins avec le seigneur de Sagonne, au sujet de communaux dont chacune des deux parties [illegible] la propriété ; — à la nomination d'officiers municipaux [illegible] Sancoins ; — [illegible] de la même ville ; — à des contestations relatives à la [illegible] des tailles dans les villes de Sancerre et de Saint-Amand ; — à des difficultés pour [illegible] les assemblées [illegible] à ce sujet ; — au différend existant entre [illegible] Brosses, échevin, et Huet [illegible] et la ville d'Ainay-le-Château, au sujet de leurs [illegible] respectives.

C. 29. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1782-1789. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : aux réparations à faire à l'église et au presbytère de Perroy-la-Motte ; — au presbytère et au cimetière de Sainte-Colombe ; — au presbytère de Donzy et de Bagneaux ; — aux inondations de la Loire dans les paroisses de Colmery et Cessy ; — au pavage de la ville de Donzy ; — à l'institution d'un bureau de charité à Levroux ; — à l'imposition d'office à la taille du marquis de Barbançois ; — aux réparations à faire aux presbytères des paroisses de Francillon et de Ménétréol-sous-Landais, et aux églises de Rouvres-les-Bois et de Celles-sur-Nahon.

C. 30. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1784-1786. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : au procès des habitants de Beaumont-Laferrière avec le baron de Nuchèze, pour la conservation de leurs droits de chasse et de pêche ; — au procès des habitants d'Asnières-lès-Bourges avec le sieur Descolombiers, au sujet de la censive de la mare, dite la Grande-Aujonnière, sise dans la paroisse ; — à la requête des habitants de Buzançais, pour être autorisés à plaider contre le sieur Moreau-Desbreux, relativement à la taille à laquelle ils étaient soumis ; — à la demande faite par les habitants de Saint Doulchard pour obtenir des religieuses de l'Annonciade, décimatrices en cette paroisse, qu'elles contribueraient aux réparations de l'église ; — au différend existant entre l'Intendance et la mairie de Bourges pour l'administration des deniers communs et patrimoniaux de ladite ville.

C. 31. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1787-1788. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à la refonte des cloches de Champillet et Tranzaut ; — aux réparations à faire à l'église et au presbytère de Bussière-d'Aillac ; — *ibid.* au presbytère de Mont-Givray ; — au logement d'un cavalier de la maréchaussée à La Châtre ; — au curement de la rivière d'Igneraís, dans la paroisse de Saint-Chartier ; — aux réparations à faire à l'église de Civray ; — *ibid.* aux presbytères de Lunery et de Saint-Christophe-en Boucherie ; — à la réception des malades à l'hospice d'Issoudun ; — à la demande faite par M. Collet de Messine, de bestiaux étrangers et de graines fourragères ; — à la destination à affecter aux bâtiments de l'abbaye des Cordeliers d'Issoudun, restée vide, faute de religieux ; — à la construction de ponts dans la paroisse de La Celle-Condé.

C. 32. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant avec les délégués et les maires, relative : aux réparations de l'église de Buzançais ; — à la construction d'un nouveau cimetière à Châteauroux ; — à l'entretien des fortifications de la même ville ; — à l'encouragement de sa manufacture de draps ; — à la nomination d'un greffier de la Maréchaussée dudit Châteauroux ; — aux réparations de la grange de la cure de Néon — aux réparations à faire aux églises et cimetières de Douadic, Merigny, et Pezay-le-Sec ; — au projet d'établissement d'un collége au Blanc.

C. 33. (Liasse.) — 122 pièces, papier et plan.

1787-1788. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : aux réparations à faire à l'église de Champroux et autres églises paroissiales, au presbytère de Nannay et au cimetière de Varennes ; — à la prestation de serment par le maire de La Charité-sur-Loire au Bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier ; — aux réclamations présentées par les habitants dudit lieu au sujet de frais de prestation ; — à la nomination d'un principal au collége de la même ville; — au transport du marché de place de *la Revendrie* à celle de *la Verrerie* (avec plan) ; — à des demandes d'autorisations de plaider faites par des habitants de la Marche et de Champroux pour usurpations de communaux.

C. 34. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et les maires, relative : à une réclamation des habitants de Jussy-le-Chaudrier pour la continuation de leur jouissance dans les usages de Soullerins ; — à la destruction du pont de La Charité-sur-Loire, emporté par les glaces, au projet de construction d'un pont provisoire en bois, à l'emprunt proposé, et à la demande d'autorisation d'établir un droit de péage pour y parvenir ; — à l'opposition des habitants de Giry à une imposition pour les gages d'un garde-bois ; — à une autre imposition de même nature sur les paroisses de Raveau, Champroux, La Charité et Munot, pour les gages des gardes des usages de Chaulgnes ; — à des réparations au presbytère de Munot.

C. 35. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1730-1789. — Établissements de bienfaisance, greniers de secours. — Grenier établi dans la ville du Blanc par ordre du Roi, pour secourir les pauvres de la ville et des environs. — Comptes-rendus des grains prêtés et de ceux qui restaient à rentrer ; — Compte de l'imposition des greniers de 1730 jusqu'en 1773 ; — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué relative à cet objet et à l'occasion de la reddition des comptes du garde-magasin

C. 36. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1766-1788. — Dépôts de mendicité. — États des recettes et dépenses pour les opérations tendant à la destruction de la mendicité dans la généralité de Bourges ; — Projet d'établir des maisons de force dans la ville de Bourges aux portes d'Auron et de Saint-Privé ; — Dépôt de mendicité de la même ville ; — Comptes de la régie économique de ce dépôt, pendant les années 1786 et 1788 ; — États du personnel et des fournitures, avec pièces justificatives.

C. 37. (Liasse.) — 33 pièces, papier

1781-1788. — Établissement d'un bureau de charité à Châteauroux. — Mémoires sur son organisation économique et financière. Tableau de ses opérations ; — Projet d'établissement d'une école de filature dans la même ville ; — Demande aux Cordeliers de Châteauroux d'une salle pour la consacrer à cet usage ; — Bureaux de charité d'Issoudun, de Buzançais, de La Charité-sur-Loire, du Blanc, d'Argenton, de La Châtre, de Sancerre, etc. — Correspondance des administrateurs de ces bureaux avec l'intendance. — États des recettes et dépenses de ces divers établissements ; — Projet de fondation d'un bureau de même nature à Selles-sur-Cher.

C. 38. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1724-1725. — Hospices civils. — Hôpital de Bourges. États des recettes et dépenses. — État des réparations des ameublements. — États des entrées des mendiants et du produit de leurs travaux ; — Projet de réunion des petits hôpitaux au Grand Hôpital de Bourges. Mémoires et correspondance à ce sujet ; — Hôpital d'Issoudun établi dans la maison du sieur Duhamel ; états des recettes et dépenses ; états des réparations ; — Instructions ministérielles sur la tenue et l'administration de ces établissements.

C. 39. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1725-1772. — États des recettes et dépenses fournis par les directeurs des hospices civils de la généralité à la direction générale de Paris ; — États des sommes payées aux hôpitaux sur le recouvrement des gages des syndics et greffiers des rôles, avec pièces à l'appui ; — Éclaircissements demandés par le garde des sceaux sur la situation des hôpitaux dans la généralité en 1751. Mémoires et correspondance à ce sujet, intéressant les établissements charitables des villes d'Argenton, Aubigny, Le Blanc, Boussac, Buzançais, La Charité-sur-Loire, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, La Châtre, Issoudun, Levroux, Lussac, Palluau, Sancerre, Sancoins, Saint-Amand-Montrond, Saint-Satur et Vierzon.

C. 40. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1754-1783. — Hôpital des incurables d'Issoudun. — Discussion de l'administration de cet établissement avec diverses communautés religieuses relativement à un projet de réunion des aumônes publiques aux hôpitaux de Bourges et d'Issoudun. — Opposition du Chapitre de l'église de Quebec, comme possédant l'abbaye royale de Maubec contre la prétention élevée par l'hôpital d'Issoudun sur les aumônes de cet abbaye. — Opposition de l'abbé de Barzelle contre des prétentions analogues. — Opposition de l'abbé de Prébenoit pour le même motif. — Discussion entre ledit hôpital et l'Hôtel-Dieu de Châteauroux pour raison de l'attribution d'aumônes à chacun des deux établissements. — Discussion avec le Chapitre Saint-Cyr dudit Issoudun, pour la distraction de partie d'une aumône au profit de la vicairie de la Billée dépendante dudit Chapitre.

C. 41. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1756-1782. — Éclaircissements demandés par le garde des sceaux pour connaître toutes les fondations et les revenus des hôpitaux dans la généralité en 1774. — Mémoires et correspondances à ce sujet avec les subdélégués. — Transaction de l'abbé de Lorroy avec les hôpitaux de Châlons, Tournus et Chagny. — Demande d'augmentation de revenus par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de La Châtre. — Droits d'octrois établis en faveur des hôpitaux. — Justification de ces droits par titres, et arrêt du conseil au sujet des emprunts faits par ces établissements.

C. 42 (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1730-1784. — Police et sûreté générale. — Religionnaires. — Captation d'enfants de protestants par les [illegible] religieux. — Assemblées secrètes des protestants de Sancerre et d'Asnières. — Ordre du Roi pour les dissoudre et arrêter les ministres. — Religionnaires fugitifs. — Contestation entre Regnault de la Motte et ensuite entre ses héritiers et les régisseurs des biens des religionnaires fugitifs. — [illegible] à l'occasion de la succession de la veuve Charpentier. — [illegible] religion de la demoiselle Peilaut. — Autorisations demandées par des religionnaires pour pouvoir vendre ou aliéner des biens provenant de successions, avec un arrêt du conseil relativement aux droits d'héritage ou de créance sur lesdits biens.

C. 43. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1752-1771. — Voitures publiques. — [illegible] sageries. — Augmentation d'un quart sur le prix des voitures publiques. — [illegible] des messagers. — Réclamations [illegible] gillon contre l'autorisation [illegible] gens et effets en cette ville. — [illegible]

d'Issoudun à l'Hôtel-de-Ville.— Actes des fermiers des Messageries de Paris à Toulouse et de Châteauroux à Paris contre celle d'Issoudun. — Suppression par eux de la messagerie de Châteauroux à Orléans. Réclamations des habitants.

C. 44. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1771-1779. — Projet d'ordonnance pour reporter au mercredi au lieu du lundi le départ de la messagerie de Bourges à Châteauroux. — Condamnation du messager de Bourges à Gien pour avoir été rencontré porteur de lettres cachetées et de paquets en dehors du poids toléré. — Mémoires fournis par l'Intendant à Turgot en 1775, sur le service des voitures dans la généralité de Bourges à cette époque. — Pataches établies sur la route de Paris à Lyon Décisions prises à ce sujet. — Réclamations de priviléges par le messager de la Charité à Auxerre.— Etablissement d'un messager de La Châtre à Châteauroux. Contestations à ce sujet.

C. 45. (Liasse.)—152 pièces, papier.

1780-1789. — Renseignements sur le tarif des voitures dans les différents bureaux. — Plaintes du messager de Dun-le-Roi contre la concurrence.—Contestation entre le directeur de la manufacture de la Charité et le directeur des carrosses et diligences de la ville. — Affaire du fermier des pataches contre le fermier général des diligences et messageries. — Modifications dans la marche du carrosse de Bourges à Vierzon. — Contestations entre le messager d'Argenton à Châteauroux et la messagerie de Toulouse. — Contestation du sieur Grassoreille, fermier du carrosse de Bourges à Vierzon et de la messagerie de Vierzon à Issoudun, contre Merceret autre fermier des mêmes voitures et le sous-fermier dudit Merceret.

C. 46. (Liasse.)—162 pièces, papier.

1733-1788. — Poste aux lettres. — Établissement de courriers et postillons sur diverses routes. — Mesures prises pour la sûreté des courriers; leurs priviléges, le contreseing et affranchissement des lettres. — Franchise accordée aux intendants de provinces et à leurs premiers secrétaires, puis retirée à ces derniers.—Changement de jours pour le service de la poste de Saint-Amand-Montrond. — Établissement d'un bureau à Mehun-sur-Yèvre.—Personnel de la poste, nominations et changements de commis.

C. 47. (Liasse.) 138 pièces, papier.

1781-1784. — Police du roulage. — Projets d'arrêt du conseil sur le nombre des chevaux à atteler à chaque voiture et le nombre de voitures qui doivent être conduites par un seul charretier. — Correspondance sur l'opportunité de ces mesures et sur les moyens d'exécution — Proposition de barrières et bureaux d'inspection à élever sur différents points. — Routes sur lesquelles ils pourraient être établis. — Réclamation du commissaire des poudres et salpêtres pour la libre conduite de ces matières jusqu'à la Loire. — Faculté analogue pour les voitures des convois militaires. — Application de la loi aux voitures des fermiers sur les grandes routes. —Son exécution confiée à la Maréchaussée.

C. 48. (Liasse.)—126 pièces, papier.

1730-1738. — Frais de justice pour l'instruction des procès criminels.—Correspondance du ministre et de l'intendant à ce sujet. — États des exécutoires desdits frais pour les procès criminels dans lesquels le procureur du Roi était seul partie.—Imputation sur la caisse de l'extraordinaire des guerres des frais de geôlage des prisonniers.— Insuffisance du domaine royal d'Issoudun à solder les frais des procès criminels instruits en ce Bailliage. — État des frais de justice de la brigade de Châtillon-sur-Indre. — Procès-verbaux de captures et d'arrestations.

C. 49. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1761-1768. — État des frais réclamés par les huissiers pour assignations posées par eux, et par la brigade de la Maréchaussée en résidence à Châtillon-sur-Indre.— États de salaires dûs aux témoins. — État des frais de geôlage dans les prisons.—Exécutoires au profit de l'exécuteur des hautes œuvres pour l'exercice de son ministère. — Procès et condamnation de Nicolas Giraudet, collecteur des tailles à Lussac-les-Églises pour avoir diverti les deniers des impositions. — Mémoires des frais de voyage des officiers de l'Élection du Blanc dans cette affaire et quelques autres analogues. — Mémoires des frais dûs aux serruriers pour enfergement et défergement des prisonniers, et au messager de Châteauroux pour leur conduite.

C. 50. (Liasse.) — 157 pièces papier, 1 pièce, parchemin.

1766-1769. — État des frais de geôlage. — Salaire des témoins et huissiers. — Écrou de deux accusés soupçonnés de vol de chevaux levés des prisons de Vatan et transférés aux prisons de Vierzon. — Observations et réductions faites sur les états de frais fournis par le Lieutenant Criminel au Bailliage criminel d'Issoudun, contre plusieurs jeunes gens coupables d'avoir allumé un feu d'artifice sur la place de La Châtre. — Exécutoire décerné par le Lieutenant Criminel de Châteauroux au profit d'huissiers royaux, de cavaliers de la maréchaussée et du sergent-trompette de la ville, pour journées employées dans des affaires extraordinaires instruites au Bailliage contre des voleurs, banqueroutiers et fous furieux.

C. 51. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1769. — Frais de justice pour les procès criminels. — État des exécutoires et ordonnances décernées sur le domaine pendant le dernier semestre de 1769. — Observations et réductions sur les états de frais fournis par le procureur du Roi au Bailliage d'Issoudun contre Jean Grandeau dans un procès d'assassinat. — État du travail des huissiers employés dans la procédure instruite contre Lemoine, garçon chirurgien à Aigurande, accusé de vol.

C. 52. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1769-1770. — États des frais de geôlage dans les prisons, avec exécutoires au profit des gardiens. — État des frais pour l'enfargement et le défargement des prisonniers. — Salaires des témoins. — État des sommes dues aux brigades de Maréchaussée, aux greffiers, huissiers, et aux chirurgiens pour levées et examens de cadavres.

C. 53. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1770-1772. — Mémoires des frais réclamés par les brigades de Maréchaussée pour service extraordinaire, avec les pièces justificatives. — États de salaires dûs aux témoins et de frais de geôle dans les prisons. — Exécutoires au profit des greffiers et huissiers pour écritures et voyages, aux voituriers pour transport de prisonniers et de cadavres, et à l'exécuteur des hautes œuvres pour faits de son emploi. — Dépenses occasionnées par les enfants trouvés.

C. 54. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1770-1776. — Mémoires des frais réclamés par les brigades de la Maréchaussée pour le service extraordinaire de l'année 1774, avec les pièces justificatives. — Exécutoires au profit des brigadiers de la Maréchaussée, pour leurs courses et captures, des greffiers, des huissiers, pour écritures et voyages, des médecins et chirurgiens pour assistance aux levées de cadavres et questions, et aux exécuteurs des hautes œuvres pour exécution de criminels. — États des salaires dûs aux témoins ; — des frais de réparations aux différentes prisons, etc.

C. 55. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1770-1781 — États : des salaires dûs aux témoins ; — des frais de geôlage dans les prisons, avec exécutoires au profit des gardiens. — Exécutoires au profit des greffiers et huissiers pour écritures et assignations, et des messagers pour transport de prisonniers ; — pour frais d'enfants exposés.

C. 56. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1775. — États : des sommes dues aux brigades de Maréchaussée de Châteauroux et d'Argenton pour service extraordinaire : — des salaires dûs aux témoins dans l'affaire de Bolvet et Mérigot et dans celle de Prévot, Rivières et autres accusés de vols.

C. 57. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1773-1776. — Exécutoires et taxes de témoins, dans les affaires de Silvain Charasson, incendiaire, Denis Nivet, accusé de vol, etc. — État des sommes dues au concierge des prisons de Villequiers pour la nourriture des mendiants et vagabonds confiés à sa garde.

C. 58. (Liasse). — 138 pieces, papier

1780-1786 — Chiourmes. — Ordres pour le transfert des condamnés dans les prisons qui se trouvent sur le passage de la chaine. — Composition des détachements de Maréchaussée ordonnés pour la conduite de la chaine. — États des frais de courses extraordinaires des brigades de la Généralité. — Signalements des condamnés aux galères, dans les prisons, ou des forçats évadés, etc. — Direction de la chaine de Bourges à Moulins-sur-Allier, le 10 à Etrechy, le 11 à La Charité, le 12 à Nevers, le 13 à Saint-Pierre-le-Moutier et le 14 à Moulins — Ordre transmis par le capitaine des chaines à l'intendant pour l'envoi des prisonniers de Bourges à Tours pour y être attachés à la chaine de Rochefort.

C. 59. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1787-1789. — Chiourmes. — R[illegible] de la chaine à Tours par la Maréchaussée ; 13 cavaliers dont un [illegible] 152 livres, plus 72 livres pour la nourriture des condamnés, soit 224 livres ; [illegible] 9 cavaliers [illegible] s'étant arrêté à Bourges, en tout 33 jours coûtant 340 livres 10 sous ; [illegible] 564 livres 10 [illegible]

C. [illegible] (Liasse.) — 72 [illegible]

1720-1735 — [illegible] — [illegible] Leblanc, avec l'intendant sur les affaires intéressant la Maréchaussée. — [illegible] — Tableau de [illegible] en 1720. — [illegible] de la [illegible] de Berry.

C. 61. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1721-1757. — États des revues des différentes brigades de la province. — Signalements des cavaliers et des chevaux. — Correspondance de l'intendant avec le comte d'Argenson et les subdélégués, relative à des nominations de cavaliers de Maréchaussée, et à des faits intéressant leur service, et leur façon de remplir leurs fonctions.

C. 62. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1743-1759. — État des brigades de la Généralité pour 1758. — Correspondance du comte d'Argenson avec l'intendant au sujet de la Maréchaussée. — Mémoire pour l'établissement de quatre nouvelles brigades dans la Généralité. — Extrait de la liste d'étapes à suivre par les soldats de marine traversant le Berry pour se rendre aux colonies. — État des revues des différentes brigades de la Maréchaussée du Berry.

C. 63 (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1728-1786. — Gratification aux cavaliers de la Maréchaussée. — Personnel, nominations. — Chiourmes. Passage des chaines de galériens. — Correspondance de l'intendant avec M. de La Luzerne et le maréchal de Crestine à ce sujet. — Ordres pour tenir prêts les prisonniers destinés aux galères à l'arrivée de la chaîne.

C. 64. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1765-1777. — Services extraordinaires des brigades à la charge du domaine. Correspondance à ce sujet des commandants et prévot de la maréchaussée avec l'intendant. — État des frais de courses présenté par les lieutenants de Maréchaussée, et des gratifications réclamées pour ce service. — Passage du régiment du Dauphin dans la province. — Procès-verbaux de captures et d'arrestations de Jean Gaupar voleur de chevaux, de Pierre Gautier, comme mendiant et vagabond, etc. — Certificats de vie délivrés aux Invalides en résidence, par les curés.

C. 65. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1723-1786. — Étapes et convois militaires. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, syndics des paroisses, étapiers, etc., au sujet des transports et des frais d'étapes. — Feuilles de route des corps de troupes en passage. — États des sommes avancées par le collecteur des impositions ordinaires à Issoudun, aux soldats provinciaux se rendant à l'assemblée de Bourges, en 1782. — Copie (imprimée) de la lettre écrite le 20 août 1779 par le directeur général des finances, Necker, à l'intendant du Berry au sujet des convois militaires.

C. 66 (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1728-1768. — Frais occasionnés par le passage des soldats. — États des fournitures de moyens de transport faites aux régiments passants, et notamment au régiment du Dauphin, dressés par les municipalités, avec la reconnaissance des officiers commandants. — Ordonnances de l'intendant sur la marche des troupes dans la Généralité. — Plaintes du maire du Blanc sur le refus fait par l'administration de l'hôpital de recevoir sur son ordre un soldat malade.

C. 67. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1762-1764. — Frais de route payés aux soldats passants par le commissaire des guerres. — États des soldats malades entrés dans les hôpitaux lors de leur passage dans la province. — Invalides. — Certificats d'existence délivrés par les curés aux invalides retirés dans leurs paroisses. — États des soldes et demi soldes payées aux dits soldats congédiés.

C. 68. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1765-1789. — États de dépenses du trésorier général pour frais de route, fournitures, subsistances etc. accordés aux soldats réformés déserteurs et autres, avec pièces à l'appui. — Ordonnance royale du 12 juin 1785 qui proroge l'époque fixée pour la rentrée en France des déserteurs. — États des sommes payées par les receveurs particuliers aux soldats provinciaux allant passer la revue à Bourges. — États des soldats malades dans les hôpitaux.

C. 69. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1765-1789. — États des marches dans la Généralité dressés par le directeur des étapes de Bourges. — États du prix des marchés passés pour le service de l'étape en 1785 et années suivantes. — Marché passé avec les directeurs généraux des fourrages pour la fourniture de la cavalerie en garnison ou en quartier dans la province de Bourges. — Éclaircissements demandés en 1765 par le duc de Choiseul, sur les invalides retirés en Berry avec de grands congés de l'hôtel. — Réponse des subdélégués à la lettre du ministre.

C. 70. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1768-1772. — États des remboursements à faire au trésorier principal des troupes au départ de Bourges pour les voitures fournies aux régiments passants. — États des che-

vaux et voitures fournis par les paroisses, ainsi que des gens commandés pour la conduite. — Plainte par le maire du Blanc sur le refus fait par l'hôpital de recevoir un soldat envoyé par lui.

C. 71. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1768-1772. — Correspondance de l'intendant au sujet des convois militaires. — États des soldats malades dans les hôpitaux. — Ordonnances de paiement au trésorier général des troupes et aux receveurs de tailles. — Billets de subsistance en route.

C. 72. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1771-1780. — Frais occasionnés par le passage des soldats. — États des dépenses du trésorier général pour frais de route payés aux soldats réformés, déserteurs et autres de passage, et pour fournitures, subsistances, etc., avec pièces à l'appui. — États des soldats malades dans les différents hôpitaux de la Généralité.

C. 73. (Liasse.) — 100 pièces, papier

1787-1789. — Extrait de route d'un détachement de 20 recrues destinées aux colonies, sous la conduite d'un sergent (10 novembre 1788, La Charité; 11, Baugy; 12, Bourges; 14, Issoudun; 15, Levroux; 16, Châtillon-sur-Indre, d'où à Loches.) — Feuille de route de 24 chevaux de remonte du régiment de cavalerie de Royal-Guyenne, conduits par un capitaine, un porte-étendard, un maréchal-des-logis et sept cavaliers, depuis Saint-Amand-Montrond jusqu'à Moulins en Bourbonnais (19 janvier 1789, Saint-Amand; 19, Cérilly; 20, Bourbon-l'Archambault, et 21, Moulins).

C. 74. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1744-1779. — Hôpitaux militaires. — Instructions de M. de Saint-Germain relatives au séjour des militaires dans les hôpitaux. — Lettres des ducs d'Aiguillon et de Choiseul et du marquis de Monteynard, ministre et secrétaire d'État, à l'intendant pour obtenir la régularité du service dans les hôpitaux, obvier aux déclarations mensongères sur le nombre des soldats malades, sur les décès, etc. — État des troupes en garnison en 1756 en Flandre et dans l'Artois. — Mémoires des dépenses faites par les malades. — Ordonnances royales concernant les hôpitaux militaires. — Correspondance de l'intendant avec les administrateurs des hôpitaux de la Généralité sur la présence des militaires dans ces établissements, l'admission des incurables, galeux, épileptiques, vénériens, etc.

C. 75. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1753-1789. — États des entrées et sorties dans les hôpitaux. — Correspondance de l'intendant avec le marquis d'Argenton et le maréchal de Ségur, relative au séjour des militaires dans ces établissements. — États des régiments en quartier dans les Généralités de Tours, Lyon, Paris, Châlons, Alsace, Dauphiné, Languedoc, etc.

C. 76. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1780-1789. — Instructions données par l'intendant aux subdélégués relativement au séjour des militaires dans les hôpitaux. — État des fourriers, sergents et maréchaux-des-logis retirés en Berry, proposés pour être contrôleurs dans les hôpitaux militaires. — Notes adressées à l'intendant sur les différents hôpitaux de la Généralité, leur fondation, leur passé et leur état présent. — Correspondance de M. de Montbarey et du maréchal de Ségur avec l'intendant et, de ce dernier, avec ses administrés, concernant le service de ces établissements et les améliorations à y introduire. — Tarif de la retenue à faire sur la solde des troupes pour les journées du traitement des malades à l'hôpital.

C. 77. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1710-1728. — Milices [illegible] la milice [illegible] en Berry. — [illegible] dans ce corps. — Constructions [illegible] l'ordonnance royale du 25 septembre 1719. — Inventaires généraux des bois et autres matériaux destinés à la construction des casernes de la Généralité réglés soit sur les lieux soit dans les forêts. — Inventaires particuliers des bois coupés dans différentes forêts. — Adjudication des matériaux.

C. 78. [illegible]

1719-1728. — [illegible] appartenant aux communautés religieuses, sur la répartition [illegible]

[illegible]

1744-1781. — [illegible]

de Ségur à l'intendant de faire délivrer des poudres aux soldats en quartier à Bourges, par le commissaire des poudres de son département. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués au sujet des priviléges et exemptions des salpêtrières, de la protection à accorder à leurs recherches, etc. — Différend de Beauvais, salpêtrier, avec le chapitre de Mézières-en-Brenne qui refusait de le laisser travailler chez lui avant qu'il n'eût fourni un cautionnement. — Correspondance de l'intendant avec le ministre Dormesson, à ce sujet. — Arrêts du Conseil d'État du 8 août 1777 et du 24 janvier 1778 qui restreignent la recherche du salpêtre chez les particuliers et permettent aux communautés de se rédimer du droit de fouille par l'établissement de nitrières artificielles.

C. 80. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1768-1787. — Dépenses imputables sur l'extraordinaire des guerres. — Modèles de bordereaux pour les trésoriers particuliers des places. — Plus-value du pain accordé au régiment d'Orléans, cavalerie en quartier dans la province du Berry. — Taxes du pain dans les différentes villes de la province. — Rappel à leurs corps des officiers et soldats des régiments d'Aunis et du Lyonnais en congé dans la province.

C. 81. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1763-1766. — Invalides et soldats réformés. — Soldes et demi-soldes payées aux invalides retirés dans leurs paroisses. — Certificats de vie et de congés délivrés auxdits invalides. — Requête de François Vezien, invalide, retiré à Saint-Benoît-du-Sault, pour toucher l'arriéré de sa pension à raison de cinq francs par jour durant l'exercice 1765. — Certificat de vie du curé de la paroisse Saint-Privé de Bourges, en faveur de Luc Lazy, ancien caporal du régiment de Chartres.

C. 82. (Liasse.) — 106 pièces, papier, 1 parchemin.

1766. — Soldes payées aux invalides et soldats réformés. — Avril-décembre (manque le mois de novembre) — Quittance de 100 livres pour les six premiers mois de 1766, signée Joseph Sirlet, lieutenant invalide à Argenton. — Total des sommes délivrées par le trésorier militaire aux invalides dans la subdélégation du Blanc durant le mois d'octobre : 55 livres 13 sous 4 deniers.

C. 83. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1767, janvier-avril — Certificat de vie du curé de Notre-Dame de Montermoyen de Bourges, en faveur de Joseph-Souffrain de Lavergne, capitaine invalide retiré à Bourges, avec la quittance de ce dernier de la somme de 25 livres pour sa pension de janvier. — Total des sommes payées durant le premier semestre de 1767 aux invalides de la province par le trésorier : 2,876 livres 6 sous.

C. 84. (Liasse.) — 152 pièces, papier

1767, juillet-septembre. — Total des sommes délivrées aux invalides durant le mois de mai dans la subdélégation de Selles-sur-Cher, 30 livres. — Certificat de vie du curé d'Henrichemont en faveur de Jean Mallet, invalide, retiré dans cette paroisse.

C. 85. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1767, octobre-décembre. — Certificat de vie du curé de La Châtre en faveur de Jean Soulat, invalide, retiré dans cette ville, avec le visa du subdélégué. — Total des sommes délivrées aux invalides durant le mois d'octobre dans la subdélégation du Blanc : 22 livres 10 sous.

C. 86. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1767. — Certificat de vie par Denigault, échevin à Levroux, pour Sylvain Pinguet, invalide, et quittance de ce dernier d'une somme de 15 livres pour sa pension de mars. — Total des sommes délivrées aux invalides dans la subdélégation de Châtillon-sur-Indre dans le mois de juillet : 13 livres 10 sous.

C. 87. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1768, janvier-février. — Total des sommes délivrées aux invalides dans la subdélégation de Châteauroux dans le mois de janvier, 56 livres 13 sous 4 deniers. — Correspondance du trésorier avec l'intendant au sujet de la pension à payer à Pierre Gougler, sergent au régiment des gardes-suisses.

C. 88. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1768, mars-mai. — Bon de la subdélégation de La Charité sur le receveur des tailles de ladite ville, pour la somme de 4 livres 8 sous 6 deniers à payer à Louis Arnould, invalide et représentant le chiffre de sa pension du mois d'avril. — Total des sommes délivrées aux invalides dans la subdélégation de La Châtre dans le mois de mars, 25 livres 10 sous.

C. 89. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1768, juin et juillet. — Certificat du gouverneur des Invalides en faveur de Louis Arnould, invalide du régiment

de Condé, retiré à La Charité-sur-Loire, avec le certificat de vie délivré par le curé de ladite ville, pour le paiement de 199 livres 12 sous pour vingt-deux mois quatre jours de sa pension, depuis le 27 février 1766. — Total des sommes délivrées aux invalides de la subdélégation de Bourges durant le mois de juillet : 103 livres 6 sous.

C. 90. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1768, août et septembre. — Certificat de vie délivré par le curé de Levroux au capitaine invalide Silvain Pinguet, retiré dans ladite ville, pour le paiement de sa pension annuelle de 15 livres. — Total des sommes délivrées dans la subdélégation d'Issoudun durant le mois de septembre : 123 livres 10 sous.

C. 91. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1768, octobre et novembre. — Total des sommes délivrées dans la subdélégation de Saint-Amand durant le mois d'octobre : 31 livres 10 sous. — Total des sommes payées durant le 1er semestre de l'année aux invalides de la province par le trésorier : 3,368 livres 14 sous 6 deniers 2/3.

C. 92. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1768, décembre. — Certificats de vie délivrés par le curé de Sacierges en faveur de Philippe Bichier de la Brosse, invalide, avec le visa du subdélégué d'Argenton ; — par le curé de La Charité-sur-Loire en faveur de Jean Mignon, invalide de cette ville, avec visa.

C. 93. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1769, janvier. — Total des sommes délivrées dans la subdélégation de Saint-Amand durant le mois de janvier, 27 livres. — Certificat de vie délivré par le curé de Déols en faveur de Jean Vincent, ancien caporal au régiment d'Auvergne.

C. 94. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1769, février et mars. — Ordonnance de l'intendant en faveur de Georges Wilhoffer, invalide, retiré à Beaumont-Laferrière, avec le certificat de vie délivré par le curé et visé par le subdélégué, pour le service de sa pension à raison de 3 sous par jour. — Total des sommes délivrées dans la subdélégation de Vierzon durant le mois de mars, 31 livres 10 sous.

C. 95. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1769, avril et mai. — Total des sommes délivrées aux invalides dans la subdélégation de Dun-le-Roi durant le mois de mai, 8 livres 17 sous. — Certificat de vie délivré par le curé de Culan en faveur de Marien Bigouret, dit Berry, invalide retiré dans sa paroisse.

C. 96. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1769, juin. — Total des sommes délivrées aux invalides dans la subdélégation de la Châtre durant le mois de juin, 34 livres 10 sous. — Certificat de vie délivré par le curé de Savigny-en-Sancerre pour Pierre Hébert, dit Gendarme, invalide de sa paroisse.

C. 97. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1764-1769. — Dépenses imputables sur l'extraordinaire des guerres. — Certificats de pension aux invalides sortis de l'hôtel pour résider dans la province. — États des officiers et soldats invalides pourvus de pensions ; — de paiement desdites pensions. — Certificats : du sieur d'Espagnac, inspecteur général des invalides détachés dans les provinces, au profit de Léonard Royal, ancien soldat au régiment de Royal-Dragons, pour se retirer à Compiègne, sa paroisse natale ; — du comte de La Serre, gouverneur des invalides, pour Joseph Pirlet, ancien sergent dans les gardes françaises, dans le même but.

C. 98. (Liasse.) — 156 pièces, papier

1769-1789. — Note de l'habillement fourni à Jean-Noël Drechemel, officier invalide dans la subdélégation de Châteauroux : habit de drap bleu, gilet blanc, culotte *id.*, deux paires de bas de laine et un chapeau pour quatre ans. — Étrennes invalides ayant obtenu la pension dans la compagnie de Bourges durant le mois d'août 1773. Nombre des invalides : 3, dont un lieutenant, un soldat et un bas officier. Total de la solde : 222 livres.

C. 99. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1764-1778. — Congés, états de service et certificats de réforme. — Récompenses et pensions militaires. Brevets de pensions. — États des vétérans ayant [illegible] et des invalides en demi-solde dans la province. — Cartes d'habillement, etc. Certificat de service : au régiment d'infanterie de L[illegible] pour Simon Forest, dit Divertissant, caporal de [illegible] et inscrit pour la récompense militaire comme caporal de fus[illegible]

liers: — du duc de Charost en faveur de Rosset, ancien maréchal-des-logis au régiment du Roi, et nommé par lui garde dans sa terre de Saint-Amand.

C. 100. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1765-1766. — État de la dépense faite dans la Généralité durant l'exercice 1765 par Paul Larivière, chargé de faire les avances de soldes aux militaires retirés dans la province. Détail : Total des soldes et demi-soldes, 622 livres 10 sous 4 deniers pour livre, 10 livres 7 sous 6 deniers; 4 deniers des 4 deniers, 3 sous 6 deniers; sacs et quittance, 8 sous; total général, 633 livres 9 sous. — Extrait de la revue faite le 1er août 1766 par le commissaire des guerres en Berry aux invalides de la province. Total, 67 hommes.

C. 101. (Liasse.) — 101 pièces, papier

1766-1767. — Certificat de vie délivré par le curé de Saint-André-d'Argent à Firmin Gaudissart, dit La Foi, invalide demeurant dans sa paroisse, pour lui servir à toucher sa pension. — État des sommes allouées à 19 invalides de la subdélégation de Bourges durant le mois de mars 1767. Total, 110 livres 10 sous.

C. 102. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 8 pièces, parchemin

1766-1789. — Congés, états de service et certificats de réforme. — États de service de Silvain Morat, sergent de la compagnie de grenadiers au régiment de Royal-Roussillon, retiré à La Châtre. — Congé militaire de Jean Lecreux, brigadier de la compagnie des chevau-légers au régiment de Royal-Cravatte. — Brevet de pension et carte d'habillement délivrés à J.-B. Avron, natif de Morogues, ancien cavalier de maréchaussée.

C. 103. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1724-1760. — État des sommes dont il convient de faire fonds avec la taille pour les travaux des ponts-et-chaussées. — États des ouvrages à achever ou à continuer. — Projets d'états du Roi. Inventaire et toisé général des chaussées de la province. — Devis et conditions des baux d'entretien du pavé desdites chaussées.

C. 104. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1734-1752. — Pavage du faubourg des Marins à Châteauroux. — Pavage du chemin du Château à La Châtre. — Réparations à la halle de Dun-le-Roi; — aux ponts de planches de Jussy, de Valençay, d'Argent, d'Ainay-le-Château; — au pavage d'Angle, Châtillon-sur-Indre et Châteauneuf; — à la maison de ville, au collége et au pont de La Châtre. — Pavage de Dun-le-Roi, La Châtre, Châteauroux (moulin de Vindoux), La Charité, Le Blanc, Levroux, Donzy, Lignières. — Démolition des portes de Vierzon.

C. 105. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1753-1759. — Construction d'un pont de bois à Valençay. — Réparations du pont de la Garde à Donzy, de celui de la Marmande à Saint-Amand, et de celui de l'Horloge à Déols. — Sculptures à la porte de Paris (ville de La Charité). — Rétablissement du pont de planches sur la Sauldre à Ennordres, détruit par les ordres du duc de Sully, après la suppression du péage qu'il y prélevait. — Pavage de la ville de Vierzon et de celle de Lignières. — Comblement d'une excavation naturelle survenue au Blanc.

C. 106. (Liasse.) — 124 pièces, papier; 2 plans.

1760-1767. — Reconstruction des ponts de Foëcy et de Ménétréol-sur-Sauldre (plan). — Construction de l'escalier de l'Hôtel-de-ville de La Charité. — Pavage de Mehun-sur-Yèvre. — Confection de la nouvelle place du marché de La Charité (avec plan) et réparations aux puits de la ville. — Restauration du pont de Chabignats à La Châtre et du pont sur le Cher à Saint-Amand-Mont-Rond. — Réparations au quai de Chancelé, près La Charité. — Construction d'une prison militaire à Bourges.

C. 107. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1768-1771. — Pont et chaussées de la forêt de Cheurs. Adjudication des réparations à y faire au sieur Lasimonne. Lenteur et difficulté des travaux. — Travaux aux chemins d'Argent à Blancafort, du Blanc à Châteauroux, etc. — Construction du pont d'Argent sur la Grande-Sauldre. — Réparations au pont de Sel près Henrichemont. — Projet de route de Clavières à Selles par Bourges et Châteauroux. — Réparations à la route de Bourges à Saint-Amand.

C. 108. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1768-1787. — Construction d'un pont à Vicq-sur-Nahon. — Édification d'une croix publique à La Châtre. — Construction d'un pont sur l'Indre à Saint-Maur. — Démolition de la porte de Laumier et de la Tour-galeuse d'Issoudun. —

Agrandissement de la Promenade et nouvelle place du Marché de Châteauroux. — Confection du pont de Saint-Just. — Pavage de Châtillon-sur-Indre.

C. 109. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1771. — Corvées. — États des travaux et des sommes employées. — Requêtes et correspondance. Indication des paroisses de la subdélégation de Boussac, affectées à concourir à la confection de la route de Montluçon à Châteauroux. Tracé de l'alignement de la route de Bourges à Maubranches. — Poursuites contre Velluet, homme d'affaires du comte de Monthel, comme défaillant aux corvées. — Projet de route de Clavières à Selles en passant par Châteauroux et Bourges. — Requête des habitants du Châtelet pour être déchargés des corvées.

C. 110. (Liasse.) — 143 pièces papier; 2 plans.

1771-1779. — Projets d'états du Roi pour les travaux sur les fonds des différents exercices. — États des fonds destinés aux réparations provisoires. — Route de Bourges à Maubranches.—Empiètement du sieur Beaufils sur le chemin de la Charité.—Chemin de Ménétréol à Saint-Bouize.—Grande route de Bourges à Paris par Gien; traversée de la ville d'Aubigny. Démolition de maisons; indemnités à payer (avec 2 plans).—Chemin de Saint-Amand à Montluçon.—Chemin de Sully à Argent.—Route de Sancerre à Aubigny.—Chemin de Vierzon à La Forest. — Pont sur la Vauvise, près le château de Lagrange, sur le chemin de la Charité à Sancerre. — Demande du comte de Nozières pour la construction d'un pont sur l'Yèvre près le moulin de Bablou. — Pont de Thesé sur la chaussée de l'étang de ce nom. — Pont sur le chemin de Sancoins à Bourges. — Ordonnance sur le nombre des chevaux attelés aux charrettes à deux roues.— Établissement de bornes miliaires sur les routes de la Généralité.

C. 111. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1772-1773. — Chemin de Celles à Valençay. — Réclamations : du sieur Duverger, ancien sous-ingénieur de la Généralité, à propos d'un terrain sur la grande route de Paris à Toulouse, entre Châteauroux et Argenton; — de différents particuliers pour la même route.—Réparations des chemins de la ville d'Angle Grande; route de Buzançais à Clion; Devis des ouvrages. — Contestation entre le sieur de Fer, sous-ingénieur de la province de Berry, et Planchard, journalier travaillant sous ses ordres.—Augmentation du traitement des employés.— Règlement pour un uniforme aux ingénieurs.

C. 112. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1774. — Réparation du pont et des chemins de San[illegible]. — Réclamations suscitées par la construction d'un nouveau chemin de Selles à Valençay.—Projet de [illegible] de la route de La Charité à Sancerre [illegible] de La Charité à Paris. — Chemin de Saint-Florent. — Projet de route de Blois au Blanc par Saint-Aignan et Châtillon-sur-Indre. — Confection d'un chemin de Nérondes aux Bourdelins.

C. 113. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1775. — Dégradations au pont de Châteauneuf-sur-Cher. —Travaux sur la route d'Issoudun à Châteauroux. — Tra[illegible] par corvées aux abords de Sury-ès-Bois, Buzançais et autres lieux.—Lettre du sieur Hue, inspecteur général des ponts-et-chaussées en tournée, par laquelle il prévient l'intendant qu'il se dispose à visiter la route du Blanc à Bourges par Châteauroux.—Lettre de Turgot qui recommande le sieur Trésaguet, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, pour un supplément de retraite.

C. 114. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1776-1777. — Demandes en indemnités pour terrains pris lors de la confection des routes.—Réparations des ponts et pavés de Valençay.—Réparations du pont de Cottard près Saint-Amand. — Route du Blanc à Châtillon-sur-Indre. — Construction d'un pont à Vicq-sur-Nahon. — Route de Châteauroux à Selles. — États de situation des travaux et [illegible] d'emploi des fonds en divers endroits. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués relative aux ateliers de charité.

C. 115. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1778-1779. — [illegible] de Saint-Georges-sur-[illegible] [illegible] des habitants. — Dégradations [illegible] au grand chemin de Châteauneuf à Vierzon. — Réparations au pont de Concressault. — États de situation des travaux et d'emplois de fonds en divers endroits. — Question du traitement et du logement de l'ingénieur en chef. — Plantations d'arbres sur le bord des routes.

C. 116. (Registre.) — 53 feuillets, papier.

1787-1789. — États des sommes employées à l'entretien et réparation des routes de la Généralité, savoir : route de Paris à Toulouse; de Bourges à Paris par Gien; de Bourges à

Clermont par Saint-Amand; de Bourges à Tulle par La Châtre; de Bourges à Sancerre et au port de Saint-Thibault; de Bourges à La Charité; de Bourges à Châteauroux et de Bourges à Vierzon.

C. 117. (Liasse.) — 146 pièces, papier; 2 plans.

1754-1781.—Turcies et levées.—Loire et Cher.—Réparations au pont sur le Cher, faisant communiquer Saint-Amand-Montrond à Orval.—Arrêt du Conseil pour le rétablissement dudit pont. — État de répartition de la somme à imposer à cet effet sur les paroisses intéressées. — Cahier des charges — Mémoires des travaux, devis et correspondance (avec 2 plans). — Entretien des levées et chantiers de la Loire de la Charité jusqu'à Briare; Adjudication au sieur Beaufils-Buchet. — depuis Nevers jusqu'à La Charité; Adjudication au sieur Béguin. — Depuis Saint-Florent et Bourges jusqu'à Selles et Vierzon. Adjudication au sieur P. Fronchot. — Situation des ouvrages au 1er janvier 1781, pour l'exercice 1780 et autres antérieurs non apurés. — Balisage et curement de la Loire du Bec-d'Allier à Orléans. Adjudication au sieur Béguin. — Extrait du projet d'État du Roi des turcies et levées pour l'emploi de fonds de l'exercice 1781.

C. 118. (Liasse.) — 154 pièces, papier; 8 plans.

1778-1789. — Haute-Loire et Cher. — Entretien des levées et chantiers de la Loire, depuis La Charité jusqu'à Briare. Adjudication à E. Fr. Beaufils. — Construction d'un quai à la Charité. Adjudication au sieur A. Béguin. — Procès-verbal de l'état du Cher de Selles à Saint-Amand, dressé par le sieur de Provigny pour la navigation de cette partie de la rivière. — Mémoire sur les inondations des rivières du Bas Berry notamment de la Théol (avec plan). — Prolongation de la levée d'Espagne sur la rive gauche de la Loire jusqu'à la Charité (avec 2 plans).—Mémoire des habitants d'Argenvières et de Saint-Léger au sujet des inondations. — Ravages de la Loire sur les terrains de madame la Présidente Brisson et des religieux de Chalivoy (avec plan). —Établissement d'un bac à La Charité et reconstruction du pont en bois de la ville pour remplacer celui emporté par les glaces. — Construction du port de Saint-Thibault avec redressement de la Loire depuis le pont de la Charité jusqu'à Passy (avec 3 plans). — Balisage du Cher depuis Vierzon jusqu'à Selles (avec plan).

C. 119. (Liasse.) — 147 pièces, papiers.

1779-1783. — Haute-Loire. — Construction d'un quai et d'un port, sur le bord de la Loire, en amont du pont de La Charité. Adjudication au sieur Béguin. — Etats des travaux à faire pendant l'exercice 1779, depuis La Charité jusqu'à Saint-Firmin. — Etats des travaux à faire depuis La Charité jusqu'à Briare. — pendant les exercices 1780-1782-1783. — Certificats de réception des ouvrages et pièces de comptabilité pour le solde des travaux exécutés.

C. 120. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1784-1789. — Haute-Loire. — Etat des entrepreneurs des turcies et levées de la Haute-Loire. — Entretien des levées et chantiers de la Loire, depuis le territoire de la Marche jusqu'à Briare, adjudication du sieur G. Baucheton. — Etat des travaux à faire pendant les exercices 1784-1785-1786. —Extrait des avant-projets d'Etat du roi des turcies et levées pour l'emploi des fonds des exercices de 1784 à 1790. — Livre de comptabilité pour l'enregistrement des certificats délivrés par l'Ingénieur en chef et pièces comptables pour le solde des travaux exécutés.

C. 121 (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1781-1786. — Navigation du Cher. — Procès de François-Antoine de Bonnaut, sieur d'Houet, relativement à son droit de moulin sur le Cher, au lieu d'Houet. — Inventaire de pièces offert par lui — Extrait de l'arrêt du Conseil portant règlement général pour la navigation de la Loire et de ses affluents. — Devis des travaux à faire audit moulin d'Houet. — Requête à l'intendant par le marquis Antoine-Charles-Gabriel de Folleville, François de Bonnaut, sieur d'Houet, Agnès-Elisabeth Cailleteau de La Chasseloire, veuve de Charles-Jean, vicomte de Rivière et leurs enfants, et Pierre-Charles, marquis de Bigny, propriétaire de la rivière du Cher, pour la conservation des usines qu'ils possèdent sur cette rivière.

C. 122. (Liasse.) — 139 pièces papier, avec 121 plans.

1783-1788. — Navigation du Cher. — Plans et devis des ouvrages à faire aux usines et pertuis qui nuisent à cette navigation. — Prétentions du sieur Duteil de Norion sur une portion de la rivière. — Droits de pêche appartenant au sieur Delavarenne. — Titres de propriété du moulin de Rouzay au sieur Foucault. — Titres de propriété du moulin Rousseau sur la Vauvise, à Mme de Faugnes. — Devis des ouvrages à faire au pertuis des moulins des Lavoirs, de la Chaise, de Rozière, de Bigny, des Bordes (avec 4 plans). Contestation relative à la navigation du Cher entre les sieurs de Bonneau et Leclerc de Vesvres. — Travaux au pertuis du moulin de Vouet (avec plan). — Travaux aux pertuis des moulins du Breuil et de la Madeleine (avec plan).

C. 123. (Liasse) — 1 pièce, papier.

1786. — Plan du cours de la rivière du Cher, depuis Saint-Amand jusqu'à Saint-Florent, levé en 1764, dessiné en 1786.

C. 124. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1768-1774. — Navigation de l'Indre et de la Claise. — Correspondance du contrôleur général des finances Terray, avec l'intendant pour la canalisation de l'Indre à la Loire ; — états des dépenses faites en 1768, pour l'étude de ce projet ; — correspondance de l'intendant avec M. de Calonne et les subdélégués, relativement au curage des rivières du Nahon et du Fouzon ; — navigation de la Claise ; projets, mémoires, états de dépenses de l'établissement.

C. 125. (Liasse.) — 73 pièces, papier

1779-1785. — Turcies et levées. — Navigation de la Creuse. — Tentatives du sieur Pellé de La Touche pour établir des bateaux sur la Creuse d'Argenton à la Vienne. — Inspection des ingénieurs. — Rapports sur l'état de la rivière et sur la possibilité de la rendre navigable. — Procès verbal concernant ladite navigation, dressé par les trésoriers du Bureau des finances de Bourges.

C. 126. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 27 pièces, parchemin ; 1 plan.

1724-1734. — Travaux des paroisses. — Réparations d'églises et presbytères. — Lettres du ministre d'Ormesson et arrêts du Conseil d'État portant autorisations d'impositions locales pour réparations d'églises, clochers, cimetières et presbytères, avec les devis des travaux nécessaires pour les réparations. — Adjudication des réparations de l'ancienne église abbatiale de Massay, devenue église paroissiale, et vente de cette dernière ainsi que du vieux presbytère. — Adjudications et devis des réparations : à l'église de la paroisse de Quincy ; — à l'église et au presbytère de Berry-Marmagne ; — au presbytère de la paroisse de Nouhan ; — à l'église de Selles-sur-Cher ; — à l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre ; — au presbytère de Bouy ; — à l'église de Linay ; — au clocher de l'église de Saint Ambroix-sur-Arnon ; — aux églises et cimetières de Feux, de Linières, de Néons, d'Étréchy, de Quantilly, de Châteaumeillant, Lissay, Chambon, Crosses, etc. ; — aux églises de Saint-Fulgent et de Saint-Médard de Bourges, et aux presbytères de Chassy, de Condé en Bommiers, Jussy-Champagne, Briantes, de Saint-Privé de Bourges, Morthommiers, et Morogues. — Mémoire des travaux à faire à la Monnaie de Bourges.

C. 127. (Liasse.) — 133 pièces, papier ; 1 plan.

1768-1770. — Réparations d'églises et presbytères, correspondance à ce sujet, entre l'intendant et les subdélégués. — Reconstruction de l'estacade au bord de la Creuse dans la paroisse de Ruffec pour la protection de l'église et du presbytère (plan). — Réparations aux églises et presbytères d'Orsenne, de Neuvy-sur-Barengeon, de Sancerre, de Saint-Cyran, de Not, de Saint-Denys-les-Issoudun, de Boussac, de Saint-Léger, de Lafa, de Vic-sur-Nahon, de Néons, de Tersannes, d'Azy, de Vendœuvre, de Mers, d'Anthiou.

C. 128. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1771-1775. — Refonte des cloches de l'église de Baugy. — Réparations aux églises et cimetières de Maillac, de Beffes, de Boussac, de Villiers, de Pommiers, de Lizeray, de Levet, d'Argenton et à l'église de Saint-Martial de Châteauroux. — Réparations aux presbytères d'Azy, de Chalivoy-Milon, de Brion (Indre), de Saint-Germain-du-Puy, de Montier-Chaume, de Saint-Martin-de-Lamps, de Vareilles, de Civray, de Plou, etc.

C. 129 (Liasses.) — 141 pièces, papier.

1779-1788. — État des impositions lors de l'établissement de l'administration provinciale en Berry fixées par arrêts du Conseil et ordonnances de l'intendant. — États des procédures remises en 1780 par l'intendant à la Commission intermédiaire sur les affaires commencées. — Projets d'arrêts du Conseil pour ordonner sur les différentes communautés de la Généralité, l'imposition destinée aux réparations des édifices du culte et autres charges particulières des communautés. — États des ordonnances rendues par la Commission intermédiaire de l'administration provinciale de Berry pour ladite imposition. — États des [illegible] remises à la Commission intermédiaire. — États des [illegible] faites en vertu des arrêts du Conseil et ordonnances.

C. 130. (Liasse.) — 13[illegible] pièces, papier.

1780-1785. — Subdélégation de Châteauroux. — Construction d'un [illegible] au presbytère de Diors. — Réparations à celui de [illegible]. — Subdélégation d'Issoudun. — Réparations à l'église de [illegible]. — Réparations au presbytère de Saint-Denys-les-Issoudun. — Rétablissement d'un chemin dans ladite paroisse de Saint-Denys. — Nomination d'officiers municipaux à Issoudun. — Subdélégation du Blanc. — Réparations à l'église et au clocher de [illegible].

— Réparations à l'église du Blanc. — Subdélégation de La Châtre. — Réparations au presbytère de Mongivray. — Établissement d'un bureau de charité dans la ville de La Châtre.

C. 131. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1784-1786. — Subdélégation de La Charité. — Refonte des cloches des paroisses de Charentonnay, Ars-en-Bouy, Giry, etc. — Réparations aux églises de Champlein et Munot; — aux presbytères de Gron et Sainte-Colombe-des-Bois ; — aux cimetières de Varennes et Sancergues, etc. — Demandes par les communautés de Châteauneuf, Giry et Vallenay afin d'être autorisées à s'imposer pour procès et gages de leurs gardes.

C. 132. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1786. — Subdélégation de Châteauroux. — Réparations au presbytère de Pellevoisin ; — à l'église et au presbytère de Coings ; — au presbytère de Saint-Lactancin de Châteauroux. — Refonte des cloches de Saint-Denis-lès-Châteauroux. — Réparations à l'église de Buzançais ; — à l'église et au pont de Saint-Maur ; — aux puits publics de Châteauroux. — Demande de secours, par les administrateurs, pour le bureau de charité et le rétablissement de la fabrique de draps de cette ville. — Demande de secours par le sieur Morin, libraire dans la dite ville.

C. 133. (Liasse) — 146 pièces, papier ; 1 plan.

1786. — Subdélégation d'Issoudun. — Réparations au presbytère de Mareuil. — Travaux d'agrandissement à l'église Saint-Jean d'Issoudun. — Réparations à l'église de Sainte-Fauste. — Réclamations pour la nourriture des prisonniers et l'entrée des malades à l'hospice d'Issoudun. — Subdélégation de La Châtre. — Réparations à l'église d'Urciers. — Reconstruction des murs du cimetière de Briantes. — Réparations à l'église et au cimetière de Transault. — Reconstruction du presbytère de Vijon. — Réparations à l'église du Lys-Saint-Georges. — Empiètement par le sieur Coiffard sur le chemin de La Châtre à Montipouret (avec plan). — Oppositions des notaires royaux de Châteaumeillant à l'établissement d'un nouveau notaire dans cette ville.

C. 134. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1788-1789. — Subdélégation du Blanc. — Réparations aux églises de Tournon, de Naslier, de Nesme et de Giroux, et au presbytère de Ruffec. — Droit de bac accordé au seigneur du Blanc. — Réparations au pont d'Angle. — Subdélégation d'Issoudun. — Nominations d'administrateurs à l'Hôtel-Dieu d'Issoudun. — Contestations entre les officiers municipaux et les Ursulines de ladite ville, pour empiètements de terrains commis par elles. — Subdélégation de La Châtre. Réparations du presbytère de Saint-Martin-de-Thésé et de l'église de Saint-Martin-de-Pouligny. — Pavage du pont de Cabignats à La Châtre. — Subdélégation de Châteauroux. Réparations au presbytère de Bouges et à l'église Saint-André de Châteauroux.

C. 135. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1726-1741. — Constructions maritimes, fers et bois de marine, conduite de ces matériaux sur les ports. — Difficultés du transport. Plaintes des fournisseurs à ce sujet, ordres de l'intendant pour qu'il leur soit fourni des moyens de transport. — Contestations pour le prix des voitures. — États des paroisses commandées pour voiturer les pièces. — Relevés des bois dans les différents dépôts. — Exploitation des bois de marine dans les bois d'Acon, du Grand et Petit Bernay, dans ceux de Grossouvre, etc. — Voiturage des bois au port d'Apremont. — Fourniture des fers des Forges de Clavières et voiturage jusqu'à Celle-sur-Cher. — Lettre du ministre de Maurepas à l'intendant pour qu'il donne des ordres tendant à ce que des voitures soient fournis au sieur Leblanc, maître des dites forges, pour le transport de Clavières à Celle-sur-Cher des fers de sa fabrique destinés au port de Brest.

C. 136. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1747-1768. — Bois de marine. — Envoi à Lorient de charpentiers du Berry pour le service de la Compagnie des Indes. — Arrêt du Conseil au sujet des bois de marine entraînés par les inondations. — Contestations entre les mariniers et les meuniers, les marchands de bois et les voituriers pour le transport des bois. — Ordonnance de l'intendant relativement à une livraison de bois de marine par le sieur de Ruffray, pour le service du port de Rochefort, en vertu de laquelle les charretiers de Châtillon-sur-Indre sont tenus de voiturer ledit bois de la garenne de la Châtre au port de la Haye, à raison de 2 sous par pied cube et par lieue, pour les pièces cubant 40 pieds et au-dessous, et de 18 deniers pour les pièces moindres.

C. 137. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1756-1786. — Exploitation des bois du Landais. — Discussions entre les fournisseurs des bois et les commissaires de la marine, sur la difficulté du transport des pièces. — Lettre de M. de Sartine à l'intendant pour hâter le convoi au port de Rochefort, des bois fournis par le sieur de la Chaussade. — Lettres de M. de Maurepas pour empêcher la mauvaise fabrication des fers destinés à la marine, dans les

forges de la ligne de Loire. — Envoi à Lorient de 11 charpentiers levés dans les subdélégations de la Généralité de Bourges, pour la construction des vaisseaux de la compagnie des Indes.

C. 138. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1769-1772. — Statistique. — Population. — États fournis en 1769 par les subdélégués pour établir la nomenclature historique des sièges, corps de ville, chapitres, abbayes, communautés séculières et régulières, châteaux, etc., existants dans la province. — États de population des paroisses de la subdélégation du Blanc dans le ressort de la Sénéchaussée de Montmorillon ; — des subdélégations de Sancerre, Sancoins, Saint-Amand ; — des Généralités voisines de celle de Bourges, et ressortissant en partie aux Bailliages de cette dernière Généralité.

C. 139. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1782. — États de population des paroisses de la Généralité. — Relevés des naissances, des mariages et des décès fournis par les paroisses, les administrations des hopitaux, les supérieurs et supérieures des communautés religieuses, chapîtres, etc., dans l'Élection de Bourges. — Paroisses : d'Argent : Naissances, 26 garçons et 18 filles ; 12 mariages ; morts, 38 hommes et 18 femmes, dont 22 grandes personnes et 34 enfants ; — de Jouy : naissances, 4 garçons et 5 filles ; 3 mariages ; morts, 8 hommes et 9 femmes. Une collecte. — de Léré : naissances, 24 garçons et 13 filles ; 7 mariages ; morts, 20 hommes et 13 femmes. Une maladrerie et une église collégiale.

C. 140. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1782. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection de La Charité. — Paroisses : de Saint-Jacques de La Charité : naissances, 41 garçons et 35 filles ; 21 mariages ; morts, 39 hommes, 30 femmes. Une maison de Recollets, une de Religieuses Bénédictines, un Hôtel-Dieu. — de Sancergues : naissances, 8 garçons, 11 filles ; 4 mariages ; morts, 8 hommes, 12 femmes. Une aumône annuelle de 30 livres faite par le seigneur.

C. 141. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1782. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection d'Issoudun. — Paroisses : de Bommiers : naissances, 20 garçons et 26 filles ; 6 mariages ; morts, 21 hommes et 18 femmes. Un couvent de Minimes. — de Reuilly : naissances, 56 garçons et 40 filles ; 15 mariages : morts, 32 hommes, 53 femmes. Une collecte, un Hôtel-Dieu et une communauté de filles de la Croix.

C. 142. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1782. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection Du Blanc. — Paroisses : de Sainte-Croix-d'Angle : naissances, 8 garçons, 10 filles ; 4 mariages ; morts, 2 hommes et 5 femmes. Un couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin. — de Saint-Cyran : communauté des Recollets, un frère, mort en religion.

C. 143. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1782. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection de Châteauroux. — Paroisses : de Saint-Maur : naissances, 27 garçons et 27 filles ; 18 mariages ; morts, 38 hommes, 34 femmes. 4 collectes et un ermitage. — d'Arton : naissances, 18 garçons et 15 filles ; 9 mariages : morts, 23 hommes, 19 femmes. 4 collectes.

C. 144. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1782. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de La Châtre et Saint-Amand. — Paroisses : de Fougerolles : naissances, 8 garçons et 15 filles ; 5 mariages : morts, 9 hommes, 7 femmes. Abbaye de Varennes de l'ordre de Citeaux : — d'Ainay-le-Château : naissances, 23 garçons et 29 filles ; 8 mariages ; morts, 26 hommes, 19 femmes. Une communauté de Recollets.

C. 145. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1783. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection de Bourges. — Hôpital de Veaugues. Nombre de lits : 6 d'hommes, 7 de femmes. Personnes reçues : un homme ; naissances, zéro ; morts, une femme. — Abbaye de Buxières, communauté de femmes ; morts, les deux sœurs Jeanne Géru et Catherine Soumard.

C. 146. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1783. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de Bourges et de La Châtre. — Paroisses : d'Osrouer : naissances, 26 garçons, 18 filles ; 9 mariages ; morts, 11 hommes, 5 femmes, plus, 9 enfants mâles et 7 filles. — d'Étrechy : naissances, 14 garçons, 8 filles ; 3 mariages : morts, 15 hommes et 14 femmes.

C. 147. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1783. — États de population des paroisses, etc., dans

l'Élection d'Issoudun. — Paroisses de Domerot : naissances, 24 garçons, 19 filles ; 9 mariages ; morts, 28 hommes, 31 femmes ; deux collectes ; — de Saint-Hilaire-en-Lignière : naissances, 46 garçons, 41 filles ; 87 mariages ; morts, 51 hommes, 53 femmes, y compris 12 enfants.

C. 148. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1783. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection du Blanc. — Hôtel-Dieu du Blanc : Nombre des lits, 3 d'hommes et 3 de femmes ; personnes reçues, 11 hommes et 8 femmes ; naissances, néant ; morts, 2 femmes. — Abbaye des Religieux Lazaristes de Fontgombault : néant, l'abbaye étant abandonnée et le grand séminaire de Bourges jouissant de la manse abbatiale.

C. 149. (Liasse.) — 106 pièces, papier

1783. — États de population des paroisses etc., dans l'Élection de Châteauroux. — Paroisses : d'Aubeterre : naissances, 12 garçons, 15 filles ; 13 mariages ; morts, 15 hommes, 11 femmes, dont moitié d'enfants. — Chapitre de Saint-Martin de Châteauroux : aucune mort dans le cours de l'année.

C. 150. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1783. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de Saint-Amand et La Châtre. — Hôtel-Dieu de Saint-Amand : nombre de lits, 6 d'hommes, 5 de femmes ; personnes reçues, 26 hommes, 16 femmes ; naissances, néant ; morts, 5 hommes et une femme. — Paroisse de Saint-Chartier : naissances, 16 garçons et 12 filles ; 10 mariages ; morts, 18 hommes, 17 femmes, parmi lesquels 2 enfants naissants de sexe inconnu (sic).

C. 151. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1786. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection de Bourges. — Hôpital de Veaugues : nombre de lits, 8 d'hommes, 6 de femmes ; personnes reçues, 1 femme ; naissances et morts, néant. — Hôtel-Dieu de Vierzon : nombre de lits, 7 d'hommes, 4 de femmes ; personnes reçues, 120 hommes, 15 femmes ; naissances, néant ; morts, 2 hommes et 2 femmes.

C. 152. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1786 — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de Bourges et de La Charité. — Abbaye des Bénédictines de Saint-Laurent à Bourges : 2 professions de foi ; point de décès. — Paroisse d'Alligny : naissances, 29 garçons et 29 filles ; 14 mariages ; morts, 11 hommes, dont 7 enfants et 12 femmes, dont 2 filles.

C. 153. (Liasse.) — 116 pièces, papier

1786. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection d'Issoudun. — Hôtel-Dieu-d'Issoudun : nombre de lits, 16 d'hommes, dont 6 pour enfants, 12 de femmes, dont 4 pour enfants ; personnes reçues, 259 hommes, dont 10 enfants trouvés, 131 femmes, dont 10 enfants trouvés ; naissances, 11 garçons et 9 filles ; morts, 38 hommes, dont 5 enfants, 19 femmes, dont 5 enfants. — Paroisse de Montlouis : naissances, 7 garçons, 8 filles ; 2 mariages ; morts, 12 hommes et 11 femmes.

C. 154. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1786. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections du Blanc et de Châteauroux. — Hôtel-Dieu du Blanc : nombre de lits, 3 d'hommes et 3 de femmes ; personnes reçues, 14 hommes et 8 femmes ; naissances, néant ; morts, 2 hommes, 4 femmes. — Paroisse de Faverolles : naissances, 25 garçons, 11 filles ; 12 mariages ; morts, 23 hommes et garçons, 20 femmes et filles.

C. 155. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1786. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de Saint-Amand et La Châtre. — Paroisses de Saint-Amand-Montrond et Vieil-Château : naissances, 127 garçons, 128 filles ; 47 mariages ; morts, 132 hommes ou garçons, 142 femmes ou filles, plus un certain nombre supposé d'enfants mis en nourrice (sic). — Hôtel-Dieu d'Argenton : nombre de lits, 2 d'hommes, 3 de femmes ; personnes reçues, 2 hommes, 1 femme ; naissances et décès, néant.

C. 156. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1787. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection de Bourges. — Hôtels-Dieu : de Bourges : nombre de lits, 20 d'hommes, 13 de femmes ; personnes reçues, 368 hommes, 105 femmes ; naissances, 97 garçons, 85 filles ; morts, 60 hommes, 32 femmes, y compris les enfants ; — de Vierzon : nombre de lits, 7 d'hommes, 4 de femmes ; personnes reçues, 91 hommes, 6 femmes ; naissances, néant ; morts, 3 hommes.

C. 157. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1787. — États de population des paroisses, etc., dans

les Élections de Bourges et de La Charité. — Paroisses : de Saligny-le-Vif : naissances, 13 garçons, 10 filles ; 6 mariages ; morts, 10 hommes et garçons, 10 femmes et filles. — de Sainte-Croix de La Charité : naissances, 28 garçons, 17 filles ; 27 mariages ; morts, 39 hommes et garçons, 33 femmes ou filles.

C. 158. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1787. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection d'Issoudun. — Hôtel-Dieu de Levroux : nombre de lits, 6 d'hommes et 6 de femmes ; personnes reçues, 11 hommes, 13 femmes ; naissances, néant ; morts, 4 hommes, 2 femmes. — Paroisse de Lignières : naissances, 15 garçons, 18 filles ; 6 mariages ; morts, 11 hommes et garçons, 12 femmes ou filles.

C. 159. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1787. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection du Blanc. — Communauté des Augustins de Saint-Génitour : ni professions ni décès. — Paroisse de Fontgombault : naissances, 11 garçons, 5 filles ; 2 mariages ; morts, 8 hommes et garçons, 9 femmes ou filles.

C. 160. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1787. — États de population des paroisses, etc., dans l'Élection de Châteauroux. — Hôtel-Dieu de Buzançais : nombre de lits, 4 d'hommes et 4 de femmes ; personnes reçues, 44 hommes, 37 femmes ; naissances, néant ; morts, 7 hommes, 5 femmes ou filles. — Paroisse de Bauché : naissances, 8 garçons et 11 filles ; 5 mariages ; morts, 6 garçons, 3 femmes et 6 filles.

C. 161. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1787. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de Saint-Amand et La Châtre. — Communauté des Capucins de Saint-Amand : un frère mort en religion. — Paroisse de Magny : naissances, 12 garçons, 2 filles ; 1 mariage ; morts, 5 hommes mariés et 20 garçons ; 2 femmes et 3 filles.

C. 162. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1788. — États de population des paroisses, etc., dans l'Election de Bourges. — Hôtel-Dieu de Vierzon : nombre de lits, 7 d'hommes et 4 de femmes ; personnes reçues, 115 hommes, 2 femmes ; naissances, néant ; morts, 4 hommes, 2 femmes. — Communauté des Bénédictins de Charly : une mort.

C. 163. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1788. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de La Charité et d'Issoudun. — Hôtel-Dieu de Donzy : nombre de lits, 3 d'hommes et 3 de femmes ; personnes reçues, 31 hommes, 19 femmes ; naissances, néant ; morts, 2 hommes et 1 femme. — Paroisse de Touchay : naissances, 16 garçons et 11 filles ; 5 mariages ; morts, 7 hommes et 6 femmes, dont 7 enfants.

C. 164. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1788. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections du Blanc et de Châteauroux. — Hôpital de Châtillon-sur-Indre : nombre de lits, 2 d'hommes et 2 de femmes ; personnes reçues, 6 hommes et 3 femmes ; naissances, néant ; morts, 2 hommes et une femme. — Paroisse de Moutiers : naissances, 3 garçons et 3 filles ; 2 mariages ; morts, 4 hommes et 2 femmes.

C. 165. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1788. — États de population des paroisses, etc., dans les Élections de Saint-Amand et de La Châtre. — Hôtel-Dieu de Saint-Amand : nombre de lits, 6 d'hommes et 5 de femmes ; personnes reçues, 33 hommes, 11 femmes ; naissances, néant ; morts, 2 hommes et 3 femmes. — Chapitre de La Châtre : morts, un chanoine et un semi-prébendé.

C. 166. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1783-1788. — États en blanc des décès adressés avec des lettres d'envoi imprimées aux Chapitres, aux supérieurs et supérieures des communautés religieuses et aux directeurs des hôpitaux de la province.

C. 167. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1735-1740. — États des finances de la Généralité arrêtés en Conseil du Roi. — Sommes des impositions : années 1735, 1,167,998 livres 15 sous 9 deniers ; 1736, 1,067,250 livres 3 sous ; 1737, 969,269 livres 11 sous 4 deniers ; 1738, 858,868 livres 7 sous 1 deniers ; 1739, 869,347 livres 10 sous 6 deniers ; 1740, 870,802 livres 11 sous 7 deniers. — Dépense : somme égale.

C. 168. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1741-1746. — États des finances de la Généralité. — Sommes provenant de la recette des impositions, et sur lesquelles doivent être prélevées celles à distribuer aux receveurs généraux des finances et au garde du Trésor

années : 1741, 877,340 livres 11 sous 7 deniers; 1742, 1,095,995 livres 18 sous 1 denier; 1743, 1,116,189 livres 11 sous 7 deniers; 1744, 1,169,977 livres 10 sous, 3 deniers; 1745, 1,192,028 livres 18 sous 11 deniers; 1746, 1,206,438 livres 18 sous 11 deniers. — Dépense : somme égale.

C. 169. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747-1752. — États des finances de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années 1747, 1,206,636 livres 3 sous 6 deniers; 1748, 1,197,183 livres 15 sous 5 deniers; 1749, 1,007,079 livres 18 sous 2 dniers; 1750, 937,183 livres 5 sous; 1751, 901,796 livres 15 sous; 1752, 871,832 livres 2 sous 2 deniers. — Dépense : somme égale.

C. 170. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1753-1759. — États des finances de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années 1753, 962,299 livres 18 sous 4 deniers; 1754, 965,499 livres 18 sous 4 deniers; 1755, 985,247 livres 8 sous 4 deniers; 1756, 991,199 livres 16 sous 1 denier; 1757, 993,118 livres 17 sous 3 deniers; 1758, 1,107,364 livres 2 sous 3 deniers; 1759, 1,071,575 livres 6 sous. — Dépense : somme égale.

C. 171. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1760-1764. — États des finances de la Généralité. — État des deniers de la ferme générale des Domaines, employés au paiement des charges assignées sur le domaine de la Généralité de Bourges. — Somme de la recette des impositions : années : 1760, 1,196,351 livres 16 sous 5 deniers; 1761, 1,102,554 livres 16 sous 8 deniers; 1762 1,170,359 livres 3 deniers; 1763, 1,163,424 livres 4 sous 9 deniers; 1764,975,981 livres 13 sous 6 deniers. — Dépense : somme égale.

C. 172. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

17651-769. — États des finances de la Généralité. — Etat des deniers de la ferme générale des Domaines, employé au paiement des charges assignées sur le Domaine de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années : 1765, 962,522 livres 18 sous; 1766, 1,025,549 livres 6 sous 1 denier; 1767, 1,022,402 livres 2 sous 3 deniers; 1768, 1,081,890 livres 17 deniers d'impositions sur la ville de Bourges en 1778, dont 2 sous 6 deniers; 1769, 54,487 livres 18 sous 1 denier. — Dépense : somme égale.

C. 173. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1770-1772. — États des finances de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années : 1770, 1,113,528 livres 11 sous 9 deniers; 1771, 1,134,578 livres 11 sous 9 deniers; 1772, 1,164,081 livres 3 sous 9 deniers; — Dépense : somme égale.

B. 174. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1773-1775. — États des finances de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années : 1773, 1,164,907 livres 6 sous 3 deniers; 1774, 1,165,032 livres 11 sous. (Manque l'état de 1775). — Dépense : somme égale.

C. 175. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1776-1779. — États des finances de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années : 1776, 1,163,645 livres 14 sous; 1777, 1,180,015 livres 15 sous; 1778, 1,198,951 livres 8 sous 5 deniers; 1779, 1,239,275 livres 15 sous 1 denier. — Dépense : somme égale.

C. 176. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1780-1788. — États des finances de la Généralité. — Sommes de la recette des impositions : années : 1780, 1,239,275 livres 15 sous 1 denier. (Les États des finances manquent pour les années suivantes.) — Dépense : somme égale.

C. 177. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1748-1789. — Impositions, tailles, vingtièmes, capitations et nobiliaires. États ou bordereaux généraux de ces impositions dans les différentes Élections de la Généralité. — État général des vingtièmes dans les Élections en 1789 : Bourges : 175,652 livres 1 sou 1 denier; Issoudun : 103,514 livres 5 sous 9 deniers; Châteauroux : 87,176 livres 19 sous 2 deniers; Le Blanc, 73,309 livres 3 sous 9 deniers; La Châtre, 66,740 livres 740 livres 10 sous 11 deniers; Saint-Amand, 70,458 livres 11 sous 12 deniers; La Charité, 68,958 livres 19 sous 1 denier. Total, 645,810 livres 10 sous 11 deniers.

C. 178. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1710-1784. — Assiette et répartition des tailles et accessoires sur les paroisses de l'Élection de Bourges. — Rôles de répartition. — Sommes réparties par années : 1710 : 53,989 livres; 1712 : 171,731 livres; 1714 : 166,584 livres; 1715 : 202,016 livres; 1716 : 206,228 livres; 1718 : 230,940 livres; 1730 : 207,564 livres; 1731 : 217,064 livres; 1732 : 201,128 livres 5 sous 3 deniers; 1733 : 208,855 livres 5 sous 3 deniers; 1734 : 213,113 livres 5 sous 3 deniers; 1735 : 218,232 livres 5 sous 3 deniers; 1736 : 199,582 livres 5 sous 5 deniers; 1737 : 222,168 livres 5 sous 3 deniers; 1738 : 190,283 livres 5 sous 5 deniers; 1739 : 193,051 livres 5 sous

1740 : 195,946 livres 16 sous 1 denier ; 1741 : 193,964 livres 16 sous 1 denier ; 1742 : 204,234 livres 18 sous 1 denier ; 1743 : 204,434 livres 18 sous 1 denier ; 1744 : 212,901 livres 18 sous 1 denier ; 1745, 214,501 livres 18 sous 1 denier ; 1746 : 216,656 livres 18 sous 1 denier ; 1747 : 216,656 livres 18 sous 1 denier ; 1748 : 204,715 livres 18 sous 1 denier ; 1749 : 213,005 livres, 18 sous 1 denier ; 1750 : 205,605 livres, 18 sous 1 denier ; 1751 : 195,576 livres 8 sous 1 denier ; 1752 : 187,506 livres 17 sous 1 denier ; 1753 : 207,506 livres 17 sous 1 denier ; 1755 : 210,366 livres 17 sous 1 denier ; 1756 : 205,766 livres 17 sous 1 denier ; 1757 : 188,766 livres 17 sous 1 denier ; 1758 : 188,766 livres 17 sous 1 denier ; 1759 : 183,581 livres 17 sous 1 denier ; 1760 : 184,672 livres 17 sous 1 denier ; 1761 : 189,326 livres 17 sous 1 denier ; 1765 : 179,912 livres 7 sous 1 denier ; 1766 : 194,428 livres 7 sous 1 denier ; 1767 : 193,871 livres 13 sous 6 deniers ; 1768, 1769, 1770, 1774, 1775, 1776, 1778, 1779, 1780 : 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; 1781 : 400,676 livres 6 sous 5 deniers ; 1783 : 404,275 livres 13 sous 10 deniers ; 1784 : 400,675 livres 2 sous 5 deniers.

C. 179. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1730-1779. — Projet de département de la taille dans l'Élection de La Châtre pour 1731. — Carte du département de la taille dans l'Élection de La Charité en 1739 et 1763. — Rôle de la taille tarifée par années dans les paroisses de la Celle, Beaumont, Étréchy — États de la diminution accordée sur la taille dans les diverses Élections de 1775 à 1779. — Contestation entre les échevins de Culan et Gilbert Tixier au sujet d'un rejet demandé par ce dernier.

C. 180 (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1769. — Moins imposé sur la taille. — Ordonnance de diminution de l'année dans l'Élection de Bourges. — Taille de l'Élection pour l'année : 189,458 livres 5 sous 4 deniers ; — diminution sur le brevet pour la généralité 90,000 livres ; part de l'Élection dans le moins imposé, 20,746 livres.

C. 181. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1770. — Moins imposé sur la taille. — Ordonnance de diminution sur le 2e brevet de l'année dans l'Élection de Bourges. — Taille de l'Élection pour l'année, 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; — diminution sur le brevet de la Généralité, 50,000 livres ; — part de l'Élection dans le moins imposé, 11, 526 livres.

C. 182. (Liasse.) — 108 pièces, papier

1771. — Moins imposé sur la taille. — Ordonnance de diminution sur le 2e brevet de l'année dans l'Élection de Bourges. — Taille de l'Élection pour l'année, 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; — diminution sur le brevet pour la Généralité 30,000 livres ; — part de l'Élection dans le moins imposé 6,915 livres 4 sous.

C. 183. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1774-1775. — Moins imposé sur la taille. — Ordonnance de diminution sur le 2e brevet des deux années dans l'Élection de Bourges. — Taille de l'Élection pour 1774 : 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; — diminution sur le brevet, 15,000 livres ; — part de l'Élection dans le moins imposé, 3,457 livres 16 sous ; — taille pour 1775 : 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; — diminution, 15,000 livres ; — part de l'Élection dans le moins imposé : 3,457 livres 16 sous.

C. 184. (Liasse.) — [illegible]

1779. — Moins imposé sur la taille. — Ordonnance de diminution sur le 2e brevet de l'année dans l'Élection de Bourges. — Taille de l'Élection pour l'année : 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; — diminution sur le brevet pour la Généralité : 25,000 livres ; — part de l'Élection dans le moins imposé : 4,906 livres 8 sous 7 deniers.

C. 185. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1703. — Affiches et procès-verbaux d'adjudications d'affranchissements personnels de la taille dans les différentes paroisses de la Généralité.

C. 186. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1722-1776. — Capitation et impositions extraordinaires. — États de répartition de la capitation dans les différentes Élections. — 1722 Bourges : 87,[illegible] livres [illegible] ; Saint-Amand : 31,086 livres 12 sous 1 denier. — 1724. Bourges : 85,890 livres ; Issoudun : 44,990 livres ; Châteauroux : 49,984 livres ; Le Blanc : 46,728 livres ; La Châtre : 28,274 livres ; Saint-Amand : 30,228 livres ; La Charité 33,220 livres ; — 1737. Bourges : 99,097 livres 16 sous ; Issoudun : [illegible] livres 6 sous ; Châteauroux : 50,755 livres 2 sous ; Le Blanc : 42,050 livres 16 sous ; La Châtre : 29,8[illegible] livres ; Saint-Amand : 32,0[illegible] livres 1[illegible] sous ; La Charité : 33,[illegible] livres [illegible] sous. — 1748. Bourges : 88,608 livres 1[illegible] sous ; Issoudun : 48,743 livres 8 sous ; Châteauroux : 55,[illegible] livres [illegible] sous ; Le Blanc : 54,275 livres 6 sous ; La Châtre : [illegible] livres

18 sous; Saint-Amand: 32,726 livres 2 sous; La Charité: 33,489 livres 10 sous; — 1753, Bourges: 93,636 livres; Issoudun: 53,484 livres; Châteauroux: 58,740 livres; Le Blanc: 59,484 livres; La Châtre: 33,852 livres; Saint-Amand: 34,218 livres; La Charité: 37,614 livres; — 1754, Bourges: 93,636 livres; Issoudun: 53,484 livres; — 1756, Bourges: 93,248 livres 8 sous; Issoudun: 56,898 livres; Châteauroux: 61,690 livres 16 sous; Le Blanc: 60,225 livres 12 sous; La Châtre: 36,157 livres 12 sous; Saint-Amand: 36,578 livres 8 sous; La Charité: 40,159 livres 4 sous; — 1760, Bourges: 89,786 livres; Issoudun: 58,980 livres; Châteauroux: 64,202 livres; La Châtre: 36,514 livres; Saint-Amand: 36,959 livres; La Charité: 40,941 livres; — 1761, Bourges: 92,694 livres; Issoudun: 60,056 livres 8 sous; Châteauroux: 65,577 livres 12 sous; Le Blanc: 63,085 livres 4 sous; La Châtre: 37,157 livres 12 sous; Saint-Amand: 37,845 livres 12 sous; La Charité: 41,906 livres 8 sous; — 1776, Saint-Amand: 42,226 livres 5 sous; La Châtre: 41,387 livres 15 sous.

C. 187. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1720-1778. — Répartition de la capitation sur les Élections de la Généralité. — État de la capitation pour 1721. — Élection de Bourges: Noblesse, 8,722 livres 10 sous; Officiers et privilégiés, 6,508 livres 15 sous; Bureau des finances, 4,770 livres; Employés, 2,964 livres; Plat-pays, 72,770 livres; Total: 90,735 livres 5 sous. — Élection d'Issoudun: Noblesse, 1,361 livres 15 sous; Officiers et privilégiés, 1,756 livres 10 sous; Plat-pays, 38,080 livres; Total: 41,198 livres 5 sous. — Élection de Châteauroux: Noblesse, 1,633 livres 10 sous; Officiers et privilégiés, 2,573 livres 15 sous; Plat-pays, 44,040 livres; Total: 48,247 livres 5 sous. — Élection du Blanc: Noblesse, 1,449 livres; Officiers et privilégiés, 812 livres; Plat-pays, 37,884 livres; Total: 40,145 livres. — Élection de La Châtre: Noblesse, 1,257 livres 10 sous; Officiers et privilégiés, 1,401 livres 5 sous; Plat-pays, 24,586 livres; Total, 27,244 livres 15 sous. — Élection de Saint-Amand: Noblesse, 892 livres; Officiers et privilégiés, 1,182 livres 5 sous; Plat-pays, 25,200 livres; Total: 27,274 livres 5 sous. — Élection de La Charité: Noblesse, 1,017 livres 5 denier; Officiers et privilégiés, 1,265 livres 10 sous; Plat-pays, 31,860 livres; Total 34,142 livres 15 sous. — Ville de Bourges, moins la noblesse et les privilégiés, 11,235. — Ville d'Issoudun *idem*, 9,125 livres 7 sous 3 deniers.

C. 188 (Liasse.) — 32 pièces, papier; 3 pièces parchemin

1721-1776. — Rôle de répartition de la capitation sur les habitants de la ville de Bourges. — Chiffres par années: 1721: 11,235 livres; 1724: 16,088 livres 10 sous; 1739: 17,590 livres 8 sous; 1748: 26,892 livres; 1774: 20,123 livres 5 sous 8 deniers; 1775: 19,973 livres 4 sous 10 deniers.

C. 189 (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1752. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Détail de la somme imposée: — principal de la capitation: 10,000 livres; 4 sous pour livres, 2,000 livres; impositions extraordinaires, 1,632 livres 8 sous; frais de casernement et milice 1,227 livres 19 sous 6 deniers; somme totale, 14,890 livres 7 sous 6 deniers; répartie par Claude Archambault, conseiller au Bailliage et Présidial et maire de Bourges, Réné Le Bloy, Jean-Louis Dubuisson, Joseph Gay de La Salle, et Jacques Bonnet, échevins.

C. 190. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1753. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 10,000 livres; 4 sous pour livre: 2,000 livres: impositions extraordinaires: 1,662 livres 8 sous; frais de casernement, milice, etc., 1,859 livres 7 sous; somme totale: 15,521 livres 15 sous; répartie par Claude Archambault, maire; Joseph Gay de La Salle; Jacques Bonnet; François-Étienne d'État; et Jean-Louis Dubuisson, échevins.

C. 191. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1754. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 10,000 livres; 4 sous pour livre, 2,000 livres; impositions extra-ordinaires 1,662 livres 8 sous; frais de casernement, milice etc., 1,092 livres 15 sous; somme totale 14,755 livres 3 sous; répartie par Claude Archambault, maire, François-Étienne d'État, Jean-Louis Dubuisson, Jacques-Henri Triboudet et Damours, échevins.

C. 192. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1755. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 10,000 livres; 4 sous pour livre, 2,000 livres; impositions extraordinaires, 1,662 livres 8 sous; frais de casernement, milice etc., 1,037 livres 2 sous 9 deniers; somme totale 14,699 livres 10 sous 9 deniers; répartie par Claude Archambault, maire, Jacques-Henri Triboudet, Louis Damours et Jean Thibault, échevins.

C. 193. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1756. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 10,000 livres; 4 sous pour

livre, 2,000 livres; impositions extraordinaires 1,662 livres 8 sous; frais de casernement, milice etc., 2,600 livres 1 sou; somme totale 16,262 livres 9 sous, répartie par Jacques-Henri Triboudet, sieur de Boisvert, lieutenant particulier au Bailliage de Berry et maire de Bourges, François-Étienne d'État, Jean Thibault, Étienne-François Millet et Claude Bonnardel, échevins.

C. 194. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1761. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation 6,350 livres; doublement de l'impôt: 6,350 livres; 4 sous pour livre des deux sommes : 2,540 livres; imposition extraordinaire : 2,416 livres 14 sous 4 deniers; ustensile de l'infanterie: 7,490 livres; 4 sous pour livre dudit ustensile : 374 livres 10 sous; milice et garde-côtes : 495 livres et 24 livres 15 sous pour les quatre sous pour livre; somme totale : 26,040 livres 10 sous 8 deniers, répartie par J. B. Clément de Beauvoir, sieur du Nointeau, conseiller au Présidial et maire, François-Silvain Grandjean de La Coudraye, Jean-Joseph Vannier, Joseph Gay de La Salle et Jacques Guyard, échevins.

C. 195. (Registre.) — In-f°, 218 feuillets, papier.

1774. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 21,785 livres, 16 sous, avec les 4 sous pour livres; imposition extraordinaire : 1,652 livres 10 sous; somme totale : 23,438 livres 6 sous, répartie par Soumard de Crosses, maire, Germain Soumard de Boisroux, Gabriel Gauthier, Jean-Louis Sué et Étienne Legendre, échevins.

C. 196. (Registre.) — In-f°, 230 feuillets, papier.

1775. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation : 19,762 livres 15 sous; imposition extraordinaire : 2,101 livres 8 sous; frais d'enfants trouvés: 2,791 livres 18 sous; somme totale : 24,655 livres 1 sou, répartie par les mêmes que l'année précédente.

C. 197. (Registre.) — In-f°, 352 feuillets, papier.

1778. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 20,422 livres 4 sous, avec les 4 sous pour livres; imposition extraordinaire : 2,026 livres 7 sous 4 deniers; supplément pour les gages du maître d'école d'Asnières lès-Bourges : 50 livres; somme totale : 22,499 livres 11 sous 4 deniers, répartie par les précédents auxquels s'adjoint Pierre-Jean-Clément de Beauvoir, sieur du Nointeau.

C. 198. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1779. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation et 4 sous pour livre : 20,848 livres 13 sous 8 deniers; imposition extraordinaire, 2,083 livres 10 sous; supplément des gages du maître d'école d'Asnières à imposer sur les habitants dudit village, 50 livres; total: 22,982 livres 3 sous 8 deniers; le marc la livre pour l'imposition extraordinaire montant à 2 sous obole et pite.

C. 199. (Registre.) — In-f°, 210 feuillets, papier.

1781. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation : 21,157 livres 14 sous 11 deniers; avec les 4 sous pour livre; imposition extraordinaire : 2,150 livres 18 sous 8 deniers; somme totale : 23,314 livres 13 sous 7 deniers; répartie par Pierre-Jean-Clément de Beauvoir, maire, Sué, Rossignol de La Ronde, Torchon et Legendre, échevins.

C. 200. (Registre.) — In-f°, 314 feuillets, papier.

1784. — Rôle de la capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation: 24,500 livres 5 sous 10 deniers, avec les 4 sous pour livre et 6 sous pour livre; imposition extraordinaire et 4 sous pour livre : 355 livres 16 sous 8 deniers; somme totale 24,856 livres 2 sous 6 deniers, répartie par les mêmes que l'année précédente.

C. 201. (Registre.) — In-f°, [illegible] feuillets, papier.

1785. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation : 24,501 livres 7 sous 10 deniers avec les 4 sous et les 6 deniers pour livre; imposition extraordinaire : 355 livres 16 sous 8 deniers; somme totale : 24,857 livres 4 sous 6 deniers, répartie par les mêmes que l'année précédente.

C. 202. (Registre.) — In-f°, [illegible] feuillets, papier.

1786. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation : 24,280 livres 17 sous 1 denier avec les 4 sous pour livre; imposition extraordinaire et 4 sous pour livre : 305 livres; supplément de gages du maître d'école d'Asnières, compris les 4 sous pour livre : 50 livres 16 sous 8 deniers; somme totale : 24,636 livres 13 sous 9 deniers, répartie par les mêmes que l'année précédente.

C. 203. (Registre.) — In-f°, [illegible] feuillets, papier.

1788. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation : 24,180 livres 9 sous 7 deniers

imposition extraordinaire, avec les 4 sous pour livre : 355 livres 16 sous 9 deniers ; somme totale : 24,545 livres 6 sous 4 deniers, répartie par Clément de Beauvoir, maire, Sué, Legendre, Callande et Bienvenuat, échevins.

B. 204. (Registre.) — In-f°, 156 feuillets, papier.

1789. — Rôle de capitation de la ville de Bourges. — Principal de la capitation : 23,383 livres 6 sous 4 deniers, avec les 4 deniers pour livre ; imposition extraordinaire, avec les 4 deniers pour livre : 355 livres 16 sous 8 deniers ; somme totale : 23,739 livres 3 sous 4 deniers, répartie par les mêmes que l'année précédente.

C. 205. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1703-1771. — États de répartition et rôles d'imposition de la capitation sur les nobles et les privilégiés dans l'Élection de Bourges, total par chaque année : 1721, noblesse : 11,333 livres, 10 sous ; privilégiés, 15,499 livres 15 sous ; — 1737, noblesse : 3,911 livres 17 sous 6 deniers ; — 1739, privilégiés : 3,630 livres 5 sous ; — 1750, privilégiés : 5,574 livres 14 sous 4 deniers ; — 1767, privilégiés ; 3,679 livres 12 sous ; — 1768, privilégiés : 3,979 livres 17 sous ; — 1771, noblesse : 15,869 livres 3 sous 5 deniers.

C. 206. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1716-1787. — Rôles de répartition de la capitation dans l'Élection d'Issoudun. — États de décharges ou réductions sur la capitation de la ville et du plat-pays, avec les requêtes à l'appui. — Décharge de 27 livres 10 sous à 16 livres 10 sous de capitation au profit de Charles-Louis Guérard, commis au contrôle des actes de notaires et insinuations à Levroux. — Décharge de 4 livres 8 sous dans la paroisse de Puy-Ferrand au profit de Gilbert Alegret, comme étant déjà imposé dans celle de Bedde. — Réduction de 18 livres à 6 livres de capitation au profit des sieur et demoiselle Jourdin, à la suite de partage de biens indirects. — Comptes du recouvrement de la capitation dans ladite Élection.

C. 207 (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1715-1739. — États de répartition et comptes de recettes de la capitation sur les nobles et les privilégiés dans les Élections d'Issoudun, du Blanc, Châteauroux, La Châtre, Saint-Amand et La Charité. — Total par année et par Élection : 1715, Issoudun : 50,894 livres 16 sous ; — 1720 : 54,784 livres 18 sous 2 deniers ; — 1724 : nobles, 1,455 livres 5 sous ; privilégiés, 1,962. — Le Blanc, 1721 : nobles, 1449 livres ; privilégiés, 820 livres 15 sous ; — 1724 : nobles, 1,579 livres ; privilégiés, 838 livres ; — 1737 : nobles, 1,173 livres 14 sous ; privilégiés, 565 livres 8 sous. — Châteauroux, 1724 : nobles, 1,492 livres 10 sous ; privilégiés, 2,556 livres 10 sous ; — 1737 : nobles, 1337 livres 1 sou ; privilégiés, 2,061 livres 2 sous 6 deniers. — La Châtre, 1724 : nobles, 1,024 livres 10 sous ; privilégiés, 1,217 livres 10 sous ; — 1736 : nobles, 928 livres 5 sous ; privilégiés, 1,134 livres 5 sous. — Saint-Amand, 1724 : nobles, 841 livres 15 sous ; privilégiés, 1,082 livres 10 sous ; — 1736 : nobles, 765 livres 15 sous ; privilégiés, 756 livres 15 sous. — La Charité, 1724 : nobles, 1,314 livres ; privilégiés, 1,279 livres 10 sous ; — 1736 : nobles, 1247 livres 2 sous 6 deniers ; privilégiés, 1,107 livres 3 sous ; nobles, 1,171 livres ; privilégiés, 1,032 livres 5 sous.

C. 208 (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1703-1776. — États des décharges, modifications et doubles emplois aux rôles de la capitation pour toutes les classes. — États des officiers communaux en 1703 : le marquis de Reugny, déchargé de 75 livres sur 182 livres à titre d'écuyer ; le sieur Frapier d'Alinet Portemale, déchargé de 61 livres comme trésorier de France ; le sieur de Villerambau, déchargé de 31 livres comme officier du Roi. — Rejets imposés avec la capitation. — Requête des habitants de Menetou-Salon pour avoir un rejet de 103 livres. — Comptes-rendus de la recette de la capitation et des impositions extraordinaires de 1715 à 1755.

C. 209. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1726-1777. — Impositions extraordinaires dans l'Élection de Bourges. — États de répartition sur les paroisses de chaque Élection des augmentations sur la capitation pour gratifications aux maîtres de postes, entretien des pépinières, ustensile et fourrages des milices. — Sommes par années : 1737, fourrages et milice, Bourges : 37,584 livres 15 sous ; Issoudun : 19,186 livres 13 sous ; Châteauroux : 21,412 livres 13 sous ; Le Blanc : 17,750 livres 5 sous ; La Châtre : 12,591 livres 12 sous ; Saint-Amand : 13,518 livres 15 sous ; La Charité : 14,336 livres 15 sous 5 deniers. — 1748, postes, Bourges : 910 livres 7 sous 4 deniers ; Issoudun : 490 livres 16 sous 8 deniers ; Châteauroux : 549 livres 4 sous 4 deniers ; Le Blanc : 538 livres 7 sous 4 deniers ; La Châtre : 320 livres 16 sous 8 deniers ; Saint-Amand : 329 livres 2 sous 4 deniers ; La Charité : 349 livres 5 sous 4 deniers. — 1749, fourrages, Bourges : 60,028 livres ; Issoudun : 33,383 livres 14 sous ; Châteauroux : 37,759 livres ; Le Blanc : 36,818 livres 5 sous ; La Châtre : 21,342 livres 6 deniers ; Saint-Amand : 22,079 livres 8 sous ; La Charité : 23,841 livres 6

sous. — 1767, fourrages, Bourges : 25,935 livres; Châteauroux : 18,482 livres 2 sous ; Issoudun : 16,826 livres 5 sous ; Le Blanc : 17,795 livres 8 sous; La Châtre : 10,516 livres 16 sous; Saint-Amand : 10,674 livres 6 sous; La Charité : 11,815 livres 13 sous. — 1776, postes, Bourges : 1,045 livres 14 sous 8 deniers ; Châteauroux : 739 livres 17 sous 4 deniers, Le Blanc : 711 livres 19 sous 4 deniers ; La Châtre : 419 livres 10 sous 8 deniers; Saint-Amand : 426 livres 15 sous 4 deniers; La Charité : 473 livres 5 sous 4 deniers.

C. 210. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1772-1782. — Imposition de la capitation pour l'entretien des pépinières, l'habillement de la milice, la gratification des maîtres de poste etc., dans les Élections de Bourges et de La Châtre. — États de répartition dans les paroisses et comptes rendus des receveurs. — Requêtes en décharges ou modérations.

C. 211. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1736-1774. — Impositions extraordinaires. — Comptes de recettes et dépenses, par le receveur des tailles de l'Élection de Bourges, de l'imposition faite au profit du vicaire et de la maîtresse d'école d'Asnières, sur la ville de Bourges, avec la capitation de ladite ville depuis 1736 jusqu'en 1773. — Imposition faite pour casernement de diverses compagnies de cavalerie, passages de troupes, logements du commissaire des guerres, de l'ingénieur des ponts-et-chaussées, et des brigades de ponts et-chaussées.

C. 212. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1774-1779. — Comptes des recettes et dépenses du receveur de l'Election de Bourges, des impositions extraordinaires (enfants exposés, casernement des maréchaussées, logements du commissaire et de l'ingénieur; maîtres de postes, magasin du Roi, vicaire et maître d'école d'Asnières) avec pièces à l'appui.

C. 213. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1761-1764. — Assiette du montant des rôles des trois vingtièmes, des 2 sous pour livre du dixième et de 2 sous pour livre du 3e vingtième des biens fonds des nobles et privilégiés et des roturiers, des octrois et revenus patrimoniaux des villes et des taxes d'industrie dans chaque Élection : — 1761, Bourges, 207,673 livres 16 sous 2 deniers; Saint-Amand, 77,898 livres 16 sous 1 denier; La Châtre, 73,811 livres 7 sous 11 deniers; La Charité, 80,075 livres; Châteauroux, 109,934 livres 17 sous 10 deniers; Issoudun, 128,515 livres 6 sous 3 deniers; Le Blanc, 91,844 livres 3 sous 3 deniers. — 1762, Bourges, 207,451 livres 19 sous; Saint-Amand, 77,593 livres 4 sous 4 deniers; La Châtre, 73,713 livres 10 sous 4 deniers; La Charité, 80,060 livres 3 sous 2 deniers; Châteauroux, 107,845 livres 7 sous 6 deniers; Issoudun, 128,241 livres 9 sous 9 deniers; Le Blanc, 92,059 livres 18 sous 8 deniers. — 1763, Bourges, 207,244 livres 6 sous 4 deniers; Saint-Amand, 77,884 livres 5 sous, 2 deniers; La Châtre, 73,651 livres 7 sous 10 deniers; La Charité, 80,034 livres 16 sous 6 deniers; Châteauroux, 107,580 livres 7 sous 5 deniers; Issoudun, 95,283 livres 17 sous 1 denier; Le Blanc, 91,486 livres 15 sous 8 deniers. — 1764, Bourges, 138,776 livres 15 sous 2 deniers; Saint-Amand, 51,519 livres 15 sous 11 deniers; La Châtre, 49,310 livres 7 sous 3 deniers; La Charité, 55,329 livres 11 sous 3 deniers; Châteauroux, 71,323 livres 14 sous 2 deniers; Issoudun, 85,099 livres, 7 sous 10 deniers; Le Blanc, 70,887 livres 5 sous 6 deniers.

C. 214. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1765-1768. — Assiette du montant des rôles des trois vingtièmes, etc. — 1765, Bourges, 138,384 livres 11 sous 10 deniers; Saint-Amand, 51,394 livres 13 sous 9 deniers; La Châtre, 49,291 livres 12 sous 1 denier; La Charité, 53.334 livres, 18 sous, 9 deniers; Châteauroux, 71,108 livres 12 sous, Issoudun, 84,433 livres, 13 sous, 2 deniers; Le Blanc, 60,684 livres 19 sous 5 deniers. — 1766, Bourges, 138,179 livres 8 sous 10 deniers; Saint-Amand, 51,309 livres 5 sous, 1 denier; La Châtre, 49,231 livres 3 sous; La Charité, 53,288 livres 16 sous 10 deniers; Châteauroux, 71,099 livres 16 sous; Issoudun, 84,107 livres 9 sous 10 deniers; Le Blanc, 60,585 livres 1 sou 8 deniers. — 1767, Bourges, 137,886 livres 8 sous 4 deniers; Saint-Amand, 52,608 livres 2 sous; La Châtre, 49,155 livres 18 sous 2 deniers; La Charité, 53,282 livres 9 sous 2 deniers; Châteauroux, 71,091 livres 6 sous 1 denier; Issoudun, 84,062 livres 8 deniers; Le Blanc, 60,618 livres 16 sous [illegible] deniers. — 1768, Bourges, 137,963 livres 10 sous 6 deniers; Saint-Amand, 52,377 livres [illegible] sous 1 denier; La Châtre, 49,037 livres 11 deniers; La Charité, 53,282 livres 9 sous 2 deniers; Châteauroux, 71,[illegible] livres 10 sous 1 denier; Issoudun, 84,014 livres [illegible] sous 1 denier; Le Blanc, 60,610 livres [illegible] sous 9 deniers.

C. 215. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1720-1788. — Assiette des vingtièmes et dixièmes dans l'Élection de La Charité-sur-Loire durant l'année 1757 : nobles et privilégiés, premier vingtième, 9,775 livres [illegible] sous, 2 sous pour livres du dixième, 1,975 livres 2 sous 10

deniers; deuxième vingtième, 9,775 livres 8 sous; total: 21,505 livres 18 sous 10 deniers; — roturiers : premier vingtième 14,267 livres 11 sous 2 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 2,856 livres 10 sous 7 deniers; deuxième vingtième, 14,267 livres 11 deniers; total: 31,391 livres 12 sous 7 deniers; — octrois et revenus patrimoniaux: premier vingtième, 23 livres 7 sous; 2 sous pour livre du dixième, 4 livres 13 sous 7 deniers; deuxième vingtième, 23 livres 7 sous; total: 51 livres 7 sous 7 deniers; — industrie: premier vingtième, 685 livres 5 sous; 2 sous pour livre du dixième, 137 livres 5 sous; deuxième vingtième, 686 livres 5 sous; total: 1,509 livres 15 sous.

C. 216. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1750-1788. — Assiette des dixièmes et vingtièmes dans l'élection d'Issoudun, en 1757. — Nobles et privilégiés : premier vingtième, 15,197 livres 9 sous 9 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 3,039 livres 15 sous; deuxième vingtième, 15,197 livres 9 sous 9 deniers; total : 33,434 livres 14 sous 6 deniers; — roturiers: premier vingtième, 23,666 livres 13 sous; 2 sous pour livre du dixième, 4,738 livres 17 sous 6 deniers; deuxième vingtième, 23,666 livres 13 sous; total: 52,072 livres 3 sous 6 deniers; — octrois et deniers communaux : premier vingtième, 30 livres 11 sous 6 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 6 livres 2 sous 8 deniers; deuxième vingtième, 30 livres 11 sous 6 deniers; total : 67 livres 4 sous 8 deniers; — industrie : premier vingtième 784 livres 3 sous; 2 sous pour livre du dixième, 156 livres 18 sous; deuxième vingtième, 784 livres 3 sous; total: 1,725 livres 4 sous.

C. 217. (Liasse.) — 65 pièces, papier

1757-1789. — Assiette des dixièmes et vingtièmes dans les Élections de Châteauroux et de La Châtre, en 1757. — Châteauroux : nobles et privilégiés : premier vingtième, 12,538 livres 7 sous 3 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 2,507 livres 16 sous 1 denier; deuxième vingtième, 12,538 livres 7 sous 3 deniers; total : 27,584 livres 10 sous 7 deniers; — roturiers: premier vingtième, 16,830 livres 6 sous 9 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 3,370 livres 15 sous 5 deniers; deuxième vingtième, 16,830 livres 6 sous 9 deniers; total : 37,031 livres 8 sous 11 deniers; — octrois et revenus patrimoniaux : premier vingtième, 91 livres 11 sous; 2 sous pour livre du dixième, 2 livres 6 sous 7 deniers; deuxième vingtième, 91 livres 11 sous; total: 201 livres 8 sous; — industrie : premier vingtième, 210 livres 4 sous 6 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 42 livres 1 sou; deuxième vingtième, 210 livres 4 sous 6 deniers; total : 462 livres 10 sous; — La Châtre : nobles et privilégiés: premier vingtième, 5,704 livres 9 sous 3 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 1,141 livre; deuxième vingtième, 5,704 livres 9 sous 3 deniers; total : 12,549 livres 18 sous 10 deniers; — roturiers : premier vingtième, 16,718 livres 10 sous 3 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 3,348 livres 7 sous 10 deniers; deuxième vingtième, 16,718 livres 10 sous 3 deniers; total : 36,785 livres 8 sous 4 deniers; — octrois et revenus patrimoniaux : premier vingtième, 40 livres 10 sous; 2 sous pour livre du dixième, 8 livres 2 sous 2 deniers; deuxième vingtième, 40 livres 10 sous; total: 89 livres 2 sous 2 deniers; — industrie : premier vingtième, 406 livres 1 sou 5 deniers; 2 sous pour livre du dixième, 81 livres 5 sous 6 deniers; deuxième vingtième, 406 livres 1 sou 6 deniers; total: 893 livres 8 sous 6 deniers.

B. 218. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1740-1789. — Assiette des vingtièmes dans l'Élection de Saint-Amand. — Rôles du premier vingtième, des 2 sous pour livre du dixième, du deuxième vingtième, des droits d'octrois et revenus patrimoniaux des villes de l'Élection, à partir de 1757. — États des collecteurs proposés pour la levée des vingtièmes dans l'Élection en 1778. — États des décharges et modérations, avec requêtes à l'appui. — Réduction de l'imposition de 3 livres 18 sous à celle de 2 livres 10 sous (vingtièmes) pour trois ans au profit de Jean Valligny, vigneron à Saint-Amand; — de 15 livres à 12 livres (dixièmes) pour une maison louée, au profit de Charles-François de Rocheblanche, directeur des aides à Châteauroux.

C. 219. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1763-1777. — États de répartition et rôles de l'imposition des vingtièmes sur les nobles et privilégiés dans les Élections de Bourges, La Châtre et La Charité. — Total dans l'Élection de Bourges : nobles, 1776: 261 livres 11 sous 6 deniers ; 1777, 306 livres 15 sous; — officiers et privilégiés, 1776 : 551 livres 12 sous; 1777: 620 livres 13 sous.

C. 220. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1750-1780. — Rôle par supplément des biens de l'ordre de Malte, non compris, à cause des abonnements, dans les rôles des dixième et vingtième de 1750; — minute des biens affectés aux chevaliers de Malte à imposer au vingtième à partir de 1763. — Mémorial des contrôleurs pour l'assiette des vingtièmes. — Relevé des modérations et décharges des vingtièmes dans les différentes Élections de 1774 à 1780.

C. 221. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1741-1789. — Dixièmes et vingtièmes dans l'Élection de Bourges. — Réduction des dixièmes dans la paroisse de Montigny pour les années 1741-1742. — Assiette et comptes de la recette des dixièmes de l'industrie et des offices de l'Élection pour 1746. — Assiette des premiers et deuxièmes vingtièmes et 2 sous pour livre du dixième de l'industrie des villes de l'Élection, à partir de 1757. — États des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes, et notamment de celles accordées par l'administration provinciale sur les vingtièmes et 4 sous pour livre du premier vingtième de 1788. — Rôle de perception des diverses années des dixièmes et vingtièmes.

C. 222. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1742-1750. — Dixièmes et vingtièmes des offices et droits. — Assiette des droits de jurés, prudhommes, contrôleurs, marqueurs, allotisseurs et courtiers de cuirs de Bourges et Châteauroux. — Baux de fermage du droit et rôles de la taxe, 1742-1745. — Bordereaux de rôles du droit de dixième des offices dans la Généralité. — Requêtes en décharges et modérations, et états des dites décharges et modérations du dixième jusqu'en 1750.

C. 223. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1751-1760. — Bordereaux de rôles du droit de dixième des offices. — Requêtes en décharges et modérations. — Rôles arrêtés au Conseil des offices en l'Élection de Châteauroux pour les Eaux-et-Forêts. — Montant de chaque vingtième : Pour le maître particulier des Eaux-et-Forêts de Châteauroux, 7 livres 18 sous 4 deniers; pour le Lieutenant du dit maître, 5 livres ; pour le procureur du Roi, 6 livres 4 sous 2 deniers; pour le garde-marteau 5 livres 4 sous 2 deniers; Pour le greffier, 6 livres.

C. 224. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1754-1762. — Renseignements demandés à l'intendant sur des mémoires présentés au Conseil par divers officiers imposés, et sur les requêtes en décharge ou modération des particuliers parvenues au Conseil, relativement aux droits de vingtièmes sur biens et offices ; — décisions du Conseil sur les différentes demandes ; — affranchissements de lettres et paquets en faveur des employés du vingtième ; — décharges sur les maisons en ruines. — Les mercuriales bases de l'impôt du vingtième pour les biens en régie. — Demande en décharge de deux vingtièmes au profit de M. de Laporte, intendant du Dauphiné, sur son domaine de La Presle en Berry.

C. 225. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1746-1779. — Décharges des vingtièmes des offices — Lettres du Conseil au sujet de l'imposition du droit de vingtième sur les officiers suisses établis en France. — Décharge en faveur de M. Étienne Berault de Poincy, pour motif d'incendie. — Décisions du Conseil sur des requêtes analogues des sieurs Guénois de Prunay, François Labbe. capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Champagne. demoiselle Reine Anjorrant, etc. — Rôles et états des taxes d'offices dans les Élections de Bourges, Saint-Amand, La Charité.

C. 226. (Registre.) — In-f°, 198 feuillets, papier.

1781-1788. — Enregistrement des ordonnances de décharges et modérations des vingtièmes, divisé par Élections, de Bourges, Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité.

C. 227. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1761-1769. — Vingtièmes des offices et droits. — Décisions du Conseil et correspondance ministérielle. — Lettres des sieurs de Courteilles et d'Ormesson, relativement aux vingtièmes des offices et droits. — Modération du vingtième en faveur du commis-greffier de la Monnaie de Bourges. — État des biens de la Généralité d'Orléans imposés dans les rôles de celle de Bourges. — Lettre de M. d'Ormesson à M. de Pommereau pour lui garantir la conservation de ses fonctions de directeur des vingtièmes dans la Généralité. dont l'avait chargé M. de Courteilles.

C. 228. (Liasse.) — 110 pièces, papier

1769-1771. — Décharges des vingtièmes des offices et droits. — Décisions du Conseil et lettres de M. d'Ormesson concernant les décharges et modérations des vingtièmes en faveur du chevalier de Durbois, du marquis de Lancosme. de la marquise de Pierre Buffière, et des sieurs Crublier de Gangeroux, procureur du Roi en l'Élection de Châteauroux. de Maussabré sieur de Gâtesouris, Dorsanne sieur de Saragosse, et autres habitants de la Généralité.

C. 229. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1773-1774. — Décharges des vingtièmes des offices et droits. — Correspondance ministérielle au sujet de la confection des rôles des vingtièmes, du recouvrement de l'impôt, de l'envoi des bordereaux et des comptes des gratifications

aux employés des finances, des éclaircissements à prendre sur les requêtes en décharges des particuliers, etc.

C. 230. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1762-1789. — Rôles d'impositions ordinaires et des vingtièmes pour les paroisses d'Ainay-le-Vieil, Saint-Aignan, Les Aix-d'Angillon, Allogny et Allouis.— Total des impositions par années et par paroisses. — Saint-Aignan, 1762 : 16 livres 1 sous 3 deniers ; 1765 : 6 livres 6 sous ; 1766 à 1775 : 16 livres 1 sou 3 deniers ; 1775 à 1778 : 18 livres 5 sous 3 deniers ; 1778 à 1783 : 31 livres 9 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 45 livres 15 sous 3 deniers; — Ainay-le-Vieil, 1776 à 1777 : 280 livres 14 sous ; 1778 et 1779 : 1,234 livres 8 sous ; 1780 à 1789 : 1,180 livres 4 sous 6 deniers. — Les Aix-d'Angillon, 1768 à 1773 : 763 livres 7 sous 4 deniers ; 1773 : 802 livres 8 sous ; 1774 : 842 livres 1 sou ; 1775 à 1778 : 782 livres 6 sous ; 1778 à 1783 : 2,468 livres 1 sou 6 deniers ; 1785 et 1786 : 1,860 livres 14 sous 6 deniers ; 1787 : 1,279 livres 5 sous. — Allogny, 1765 à 1774 : 292 livres 11 deniers ; 1774 à 1778 : 241 livres 7 sous : 1778 : 636 livres 5 sous ; 1779 à 1789 : 622 livres 15 sous 6 deniers. — Allouis, 1765 à 1773 : 288 livres 14 sous 6 deniers ; 1773 : 235 livres 3 sous ; 1774 à 1778 : 246 livres 13 sous 6 deniers ; 1778 : 617 livres 13 sous ; 1779 à 1782 : 614 livres 16 sous ; 1782 : 868 livres 14 sous 6 deniers.

C. 231. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1762-1789. — Rôles des paroisses de Saint-Ambroix-sur-Arnon, Annoix, Arçay, Arcomps, Argent. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saint-Ambroix, 1765 à 1769 : 368 livres 17 sous 6 deniers ; 1770 : 367 livres 4 sous 6 deniers ; 1771 à 1773 : 361 livres 14 sous 6 deniers ; 1774 : 457 livres 5 sous 6 deniers ; 1775 et 1776 : 414 livres 18 sous 6 deniers ; 1777 : 385 livres 4 sous 6 deniers ; 1778 et 1779 : 757 livres 6 deniers ; 1782 : 888 livres 9 sous 6 deniers. — Annoix, 1765 et 1786 : 82 livres 1 sou 4 deniers ; 1787 à 1771 : 104 livres 1 sou 4 deniers ; 1772 : 126 livres 1 sou 6 deniers ; 1773 à 1777 : 149 livres 16 sous 6 deniers ; — Arçay, 1769 à 1773 : 104 livres 5 sous 3 deniers ; 1774 à 1777 : 109 livres 4 sous 9 deniers ; 1778 et 1779 : 486 livres 17 sous 3 deniers ; 1780 : 488 livres 10 sous 11 deniers ; — Arcomps, 1778 et 1779 : 822 livres 16 sous ; 1780 à 1782 : 792 livres 9 sous 2 deniers ; 1783 à 1786 : 1,152 livres 13 sous 3 deniers ; 1787 : 792 livres 9 sous 2 deniers ; 1788 : 396 livres 4 sous 9 deniers ; 1789 : 792 livres 9 sous 2 deniers ; — Argent, 1772 et 1773 : 1,231 livres 3 sous 1 denier ; 1774 et 1775 : 1,200 livres 6 sous 6 deniers ; 1776 : 1,170 livres 1 sou 6 deniers ; 1777 : 1,167 livres 8 sous 9 deniers ; 1778 à 1782 : 1,600 livres 16 sous 9 deniers ; 1783 à 1785 : 2,328 livres 10 sous 2 deniers.

C. 232. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1761-1789. — Rôles des paroisses d'Argenton, Argenvières, Asnières-Gardefort, Assigny, Aubigny-Ville et Aubigny-Village.—Total des impositions par années et par paroisses : — Argenvières, 1765 à 1771 : 127 livres 13 sous 5 deniers ; 1772 et 1773 : 144 livres 4 sous 5 deniers ; 1774 : 151 livres 8 deniers ; 1775 à 1777 : 189 livres 18 sous 6 deniers ; 1778 : 758 livres 12 sous 6 deniers ; 1779 à 1781 : 754 livres 4 sous 6 deniers ; 1782 : 614 livres 5 deniers ; — Asnières-Gardefort, 1768 à 1773 : 178 livres 12 sous 3 deniers ; 1774 à 1776 : 226 livres 15 sous 6 deniers ; 1777 à 1781 : 342 livres 7 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 499 livres 9 sous ; 1787 à 1789 : 343 livres 7 sous 6 deniers ; — Assigny, 17 5 à 1767 : 249 livres 4 sous 6 deniers ; 1772 : 255 livres 16 sous 6 deniers ; 1773 : 265 livres 3 sous 6 deniers ; 1773 : 268 livres 5 sous ; 1775 à 1777 : 270 livres 8 sous 9 deniers ; 1778 à 1780 : 759 livres 7 sous 9 deniers ; 1787 : 794 livres 17 sous 8 deniers ; — Aubigny-Ville, 1774 : 1,132 livres 15 sous ; 1775 et 1776 : 1,143 livres 14 sous 6 deniers ; 1782 : 1,862 livres 6 deniers ; 1783 à 1786 : 2,708 livres 8 sous ; 1787 : 1,862 livres : 6 deniers ; 1788 : 951 livres 5 deniers ; 1789 : 1,862 livres 6 deniers ; — Aubigny-Village, 1774 : 1075 livres 5 sous ; et 1775 et 1776 : 1,067 livres ; 1777 : 1,067 livres 8 sous 3 deniers ; 1778 à 1781 : 1257 livres 14 sous 3 deniers ; 1787 : 1,143 livres 7 sous 6 deniers.

C. 233 (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1762-1789. — Rôles des paroisses d'Aubinges, Augy-sur-Bois, Avexy, Avor, Azy. — Total des impositions par années et par paroisses : — Aubinges, 1773 : 466 livres 2 sous 6 deniers ; 1774 à 1777 : 475 livres 6 sous 3 deniers ; 1778 : 703 livres 15 sous 9 deniers ; 1779 à 1782 : 703 livres 19 sous ; 1783 à 1786 : 1,025 livres 18 sous 6 deniners ; 1787 à 1789 : 703 livres 19 sous. — Augy-sur-Bois, 1769 à 1772 : 506 livres 4 sous 4 deniers ; 1773 : 533 livres 16 sous ; 1774 : 617 livres 9 sous 9 deniers ; 1775 et 1776 : 903 livres 3 sous 6 deniers ; 1777 : 697 livres 13 sous 6 deniers ; 1778 : 1,024 livres 1 sou ; 1779 à 1782 : 1,017 livres 9 sous ; 1783 à 1785 : 1,387 livres 8 sous 6 deniers ; — Avord, 1778 : 600 livres 17 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 598 livres 13 sous 6 deniers ; 1783 à 1785 : 870 livres 16 sous ; 1787 à 1789 : 598 livres 13 sous 6 deniers ; Avexy, 1766 à 1769 : 335 livres 11 sous 8 deniers ; 1773 : 339 livres 16 sous ; 1774 à 1777 : 344 livres 9 sous 6 deniers ; 1778 à 1781 : 348 livres 17 sous 6 deniers ; — Azy,

1765 et 1766 : 610 livres 14 sous 10 deniers; 1767 à 1772 : 607 livres 8 sous 11 deniers ; 1773 : 620 livres 17 sous 11 deniers ; 1774 651 livres 7 sous 6 deniers ; 1775 à 1777 : 653 livres 1 sou 7 deniers; 1778 à 1782 : 775 livres 8 deniers ; 1783 et 1784 : 1,057 livres 7 sous ; 1785 et 1786 : 1091 livres 2 sous ; 1787 à 1789 : 800 livres 3 sous.

C 234. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762-1789. — Rôles des paroisses de Bannay, Bannegon, Barlieu, Barmond, Baugy et Saint-Baudel. — Total des impositions par années et par paroisses : — Bannay, 1766 : 285 livres 5 sous 10 deniers ; 1767 à 1772 : 287 livres 13 sous 11 deniers; 1773 à 1777 : 294 livres 19 sous 6 deniers ; 1778 et 1779 : 437 livres 6 sous 3 deniers ; 1780 à 1782 : 436 livres 17 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 595 livres 24 sous 6 deniers; 1787 : 483 livres 2 sous 6 deniers. — Barlieu, 1777 : 666 livres 13 sous 10 deniers ; 1778 : 1,095 livres 10 sous 8 deniers ; 1779 : 1094 livres 19 sous 8 deniers ; 1780 à 1782 : 1,100 livres 8 sous 10 deniers ; 1783 à 1786 : 1,600 livres 12 sous 9 deniers ; 1787 à 1789 : 1,107 livres 6 deniers. — Barmond, 1765 et 1766 : 151 livres 19 sous ; 1767 à 1772 : 147 livres 11 sous 1 denier ; 1773 : 150 livres 16 sous 11 deniers ; 1774 : 170 livres 14 sous 6 deniers ; 1775 et 1776 : 163 livres 6 deniers ; 1777 : 163 livres 9 sous 3 deniers ; 1778 à 1789 : 578 livres 14 sous 3 deniers. — Baugy, 1778 : 2,751 livres 16 sous 9 deniers ; 1779 à 1782 : 2,642 livres 6 sous 7 deniers ; 1783 à 1786 : 3,603 livres 3 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 2,542 livres 6 sous 7 deniers.

C. 235. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1762-1789. — Rôles des paroisses de Beffes, Belleville, Bengy-sur-Craon, Berry-Marmagne, Berry-Villequiers, Bessais-le-Fromental, et Betête. — Total des impositions par années et par paroisses : — Beffes, 1764 et 1765 : 102 livres 9 sous 5 deniers ; 1766 à 1772 : 99 livres 3 sous 5 deniers ; 1773 et 1774 : 110 livres 11 sous ; 1775 à 1777 : 106 livres 3 sous ; 1778 à 1781 : 407 livres 11 sous. — Belleville, 1765 à 1772 : 236 livres 1 sous 10 deniers ; 1773 : 238 livres 4 sous 9 deniers ; 1774 à 1779 : 249 livres 5 sous 9 deniers ; 1780 et 1781 : 252 livres 1 sous 8 deniers. — Bengy-sur-Craon, 1768 à 1772 : 351 livres 17 sous 4 deniers ; 1773 : 371 livres 18 sous 5 deniers ; 1774 à 1776 : 384 livres 13 sous 5 deniers ; 1777 : 521 livres 1 sou 6 deniers ; 1778 à 1782 : 849 livres 8 sous 6 deniers ; 1783 et 1784 : 1,158 livres 6 sous. — Berry-Marmagne, 1783 à 1786 : 744 livres 10 sous 6 deniers ; 1787 à 1787 : 561 livres 13 sous 3 deniers. — Berry-Villequiers, 1768 : 281 livres 19 sous 9 deniers ; 1769 et 1770 : 283 livres 6 sous 2 deniers ; 1771 : 287 livres 14 sous 2 deniers; 1772 et 1773 : 360 livres 15 sous 2 deniers ; 1774 : 282 livres 5 sous 3 deniers ; 1775 : 281 livres 3 sous 3 deniers ; 1776 : 284 livres 17 sous 6 deniers ; 1777 : 280 livres 18 sous 3 deniers ; 1778 : 473 livres 8 sous 3 deniers ; 1779 à 1782 : 447 livres 9 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 610 livres 3 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 447 livres 9 sous 3 deniers. — Bessais : 1771 et 1772 : 574 livres 8 sous 6 deniers ; 1773 : 614 livres 11 sous ; 1774 : 700 livres 10 sous ; 1775 : 647 livres 11 sous ; 1776 et 1777 : 645 livres 7 sous ; 1778 et 1779 : 1,435 livres 18 sous 10 deniers ; 1783 : 2,088 12 sous 9 deniers.

C. 236. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1721-1789. — Rôles des paroisses de Blancafort, Blet, Boucard, Saint-Bouise, Boulleret, Bouy, Bouzais. — Total des impositions par années et par paroisses : — Blancafort, 1773 et 1774 : 121 livres 4 sous 6 deniers. — Blet, 1763 : 440 livres 3 sous 7 deniers ; 1765 et 1766 : 410 livres 2 sous 11 deniers ; 1767 à 1773 : 405 livres 15 sous ; 1774 : 444 livres 13 sous 6 deniers ; 1775 : 494 livres 14 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 1,477 livres 6 sous ; 1783 à 1785 : 2,148 livres 8 deniers. — Boucard, 1768 : 383 livres 14 sous 11 deniers; 1767 : 392 livres 10 sous 11 deniers; 1770 à 1772 : 397 livres 3 sous 5 deniers ; 1773 : 401 livres 3 sous ; 1774 : 426 livres 14 sous ; 1775 à 1777 : 430 livres ; 1778 à 1782 : 870 livres; 1783 à 1786 : 1,186 livres 7 sous ; 1787 : 870 livres. — Saint-Bouize, 1765 à 1772 : 190 livres 1 sous 4 deniers ; 1773 et 1774 : 215 livres 11 sous ; 1775 et 1776 : 182 livres 11 sous ; 1777 : 180 livres 7 sous ; 1778 à 1782 : 367 livres 7 sous ; 1783 à 1785 : 500 livres 18 sous 6 deniers ; 1789 : 367 livres 7 sous. — Boulleret, 1768 à 1771 : 420 livres 1 sous 7 deniers ; 1772 : 425 livres 11 sous 7 deniers ; 1773 : 437 livres 18 sous ; 1774 à 1777 : 441 livres ; 1778 et 1779 : 2,017 livres 14 sous 9 deniers ; 1780 à 1781 : 2,027 livres 1 sous 9 deniers. — Bouy, 1766 : 84 livres 10 sous 1 denier ; 1767 à 1772 : 83 livres 12 sous 5 deniers ; 1774 à 1777 : 96 livres 9 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 396 livres 15 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 381 livres 2 sous.

C. 237. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762-1789. — Rôles des paroisses de Brecy, Brinay, Brinon, Bué et Bussy. — Total des impositions par années et par paroisses : — Brecy, 1777 : 302 livres 4 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 740 livres 6 deniers ; 1783 à 1786 : 1,009 livres 2 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 740 livres 6 deniers. — Brinay, 1765 à 1773 : 131 livres 10 sous 7 deniers ; 1774 et 1775 : 142 livres 14 sous 6 deniers ; 1776 et 1777 : 139 livres 1

sous; 1778 : 718 livres 15 sous ; 1779 à 1782 : 635 livres 3 sous; 1783 à 1786 : 1,220 livres 6 sous ; 1787 à 1789 : 894 livres 15 sous. — Bué, 1771 et 1772 : 705 livres 5 sous 2 deniers ; 1773 : 703 livres 8 sous 6 deniers ; 1774 à 1776 : 701 livres 3 sous 6 deniers ; 1777 : 713 livres 4 sous 3 deniers ; 1777 à 1782 : 821 livres 9 sous 3 deniers , 1783 à 1786 : 1,120 livres 3 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 836 livres 6 sous 9 deniers. — Bussy, 1764 à 1766 : 132 livres 13 sous 5 deniers ; 1767 à 1772 : 124 livres 19 sous 6 deniers; 1773 à 1777 : 132 livres 11 sous ; 1778 : 993 livres 18 sous 9 deniers ; 1779 à 1782 : 975 livres 5 sous.

C. 219. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1761-1767. — Rôles des vingtièmes d'industrie pour la ville de Bourges. — Nombre des maîtres dans chacune des communautés d'arts et métiers en 1764 avec les sommes imposées : marchands de draps, 1 maître, 429 livres ; de chanvre, 4 maîtres : 194 livres 19 sous 6 deniers ; de chevaux, 20 : 102 livres 17 sous; chandeliers, 2 : 184 livres 10 sous 6 deniers ; orfèvres 3 : 30 livres 16 sous ; jardiniers, 5 : 59 livres 13 sous 6 deniers; tailleurs de pierre, 6 : 33 livres 16 sous 6 deniers ; corroyeurs, 7 : 32 livres 3 sous 6 deniers; meuniers, 8 : 41 livres 16 sous; bonnetiers, 9 : 70 livres 2 sous 6 deniers ; parcheminiers, 10 : 81 livres 2 sous 6 deniers; paumiers, 11 : 33 livres 11 sous; apothicaires, 12 : 14 livres 17 sous ; perruquiers, 13 : 51 livres 3 sous ; fripiers, 14 : 37 livres 19 sous; drapiers, 15 : 14 livres 6 sous; teinturiers 16 : 9 livres 18 sous ; chaudronniers, 17 : 10 livres 14 sous 6 deniers; pelletiers, 18 livres 16 sous 10 deniers ; mégissiers, 19 : 36 livres 11 sous 6 deniers ; chapeliers, 21 : 37 livres 2 sous 6 deniers; cabaretiers, 22 : 199 livres 13 sous 11 deniers ; tailleurs d'habits, 23 : 61 livres 12 sous ; cordonniers, 27 : 50 livres 1 sou ; bouchers, 25 : 109 livres 14 sous 6 deniers ; boulangers, 26 : 270 livres 12 sous 6 deniers ; menuisiers, 27 : 28 livres 12 sous; bourreliers-selliers, 28 : 95 livres 3 sous.

C. 220. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1768-1778. — Rôles des vingtièmes d'industrie pour la ville de Bourges. — Nombre des maîtres dans chaque communauté en 1776, avec les sommes imposées : marchands de draps, 44 maîtres : 398 livres 15 sous ; ciriers, 28 : 197 livres 14 sous 6 deniers ; marchands de chanvres, 28 : 252 livres 14 sous 6 deniers; tailleurs 23 : 61 livres 12 sous ; maréchaux, 13 : 18 livres 3 sous; teinturiers, 5 : 9 livres 18 sous; perruquiers, 13 : 51 livres 3 sous; paumiers, 11 : 11 livres ; corroyeurs, 3 : 36 livres 17 sous ; orfèvres, 6 : 31 livres 18 sous ; apothicaires, 12 : 15 livres 18 sous ; cabaretiers, 38 : 195 livres 10 sous 6 deniers ; serruriers, 15 : 44 livres 11 sous ; boulangers, 48 : 283 livres 10 sous 7 deniers ; bouchers, 25 : 109 livres 9 sous ; bourreliers, 21 : 95 livres 3 sous ; fripiers, 14 : 36 livres 6 sous; cordonniers, 27 : 50 livres 1 sou ; fourreurs, 2 : 15 livres 19 sous; fourbisseurs, 5 : 17 livres 17 sous 6 deniers; menuisiers 27 : 28 livres 12 sous ; mégissiers, 27 : 19 livres 16 sous ; tailleurs de pierre, 6 : 29 livres 14 sous; chaudronniers, 5 : 14 livres 6 sous ; bonnetiers, 11 : 68 livres 4 sous ; gantiers, 3 : 15 livres 8 sous; marchands de chevaux, 5 : 102 livres 17 sous.

C. 221. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1765-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles d'impositions sur la ville de Bourges : Village d'Asnières et paroisses de Saint-Ambroix, de Saint-Bonnet, du Château et de Sainte-Croix. — Total d'imposition par années et par paroisses. — Paroisses : de Saint-Ambroix, 1777 : 638 livres ; 1778 : 637 livres 6 sous 3 deniers ; 1779 : 635 livres 13 sous 3 deniers ; 1780 et 1781 : 633 livres 3 sous 9 deniers ; de Saint-Bonnet, 1778 : 1,830 livres 19 sous 7 deniers ; 1779 à 1782 : 1,829 livres 3 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 2,494 livres 6 sous 9 deniers ; 1787 à 1789 : 1,829 livres 3 sous 9 deniers ; de Sainte-Croix, 1778 à 1782 : 123 livres 4 sous ; 1783 à 1786 : 168 livres ; 1787 à 1789, 123 de livres 4 sous.

C. 222. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1765-1789. — Rôles d'impositions sur la ville de Bourges, paroisses de Saint-Jean des Champs, de Saint-Médard, de Saint-Oustrillet, Saint-Jean-le-Vieil et le Séminaire. — Total des impositions par années et par paroisses. — Paroisses : de Saint-Jean-des-Champs, 1778 : 852 livres 2 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 846 livres 2 sous 4 deniers ; 1783 à 1786 : 1,153 livres 15 sous 9 deniers ; 1787 à 1789 : 846 livres 2 sous 4 deniers ; de Saint Médard, 1777 : 1,664 livres 15 sous ; 1778 : 1,663 livres 5 sous 9 deniers ; 1779 à 1781 : 1,647 livres 5 sous 9 deniers; 1782 : 1,656 livres 1 son 9 deniers ; 1783 à 1785 : 2,258 livres 5 sous ; 1787 à 1789 : 1,656 livres 1 sous; de Saint-Outrillet, 1778 : 1,716 16 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 1,706 livres 10 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 2,327 livres 1 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 1 706 livres 10 sous 3 deniers ; de Saint-Jean-le-Vieil, 1777 : 527 livres 5 sous 6 deniers ; 1778 : 622 livres 5 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 612 livres 2 sous; 1783 à 1786 . 834 livres 13 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 612 livres 2 sous.

C. 242. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1765-1789. — Rôles d'impositions sur la ville de Bourges, Paroisses de Saint-Fulgent, de Saint-Pierre-le-Guillard et de Saint-Pierre-le-Marché. — Total des impositions par années et par paroisses. — Paroisses : de Saint-Fulgent, 1778 : 937 livres 14 sous ; 1779 : 934 livres 10 sous 9 deniers ; 1780 et 1781 : 930 livres 2 sous 9 deniers; de Saint-Pierre-le Guillard (ville), 1778 : 2,944 livres 5 sous 9 deniers; 1779 : 2,924 livres 19 sous 3 deniers; 1780 et 1781 : 2,921 livres 2 sous 3 deniers ; de Saint-Pierre-le-Guillard (villages), 1777 et 1778 : 2,175 livres 11 sous 11 deniers; 1779 : 2,181 livres 15 sous 2 deniers; 1780 à 1782 : 2,168 livres 6 sous 10 deniers ; 1783 à 1785 : 2,956 livres 16 sous 6 deniers ; 1786 : 2,955 livres 18 sous; 1787 à 1789 : 2,165 livres 10 sous; de Saint-Pierre-le-Marché, 1778 : 1,193 livres 9 sous 6 deniers; 1779 à 1781 : 1,187 livres 16 sous 9 deniers.

C. 243. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1765-1789. — Rôles d'impositions sur la ville de Bourges, Paroisses de Saint-Pierre le-Puellier, de La Fourchaut, de Saint-Privé et de Saint-Ursin. — Total des impositions par années et par paroisses. — Paroisses : de Saint-Pierre-le-Puellier, 1778 et 1779 : 389 livres 2 sous 6 deniers; 1780 à 1782 : 383 livres 12 sous 6 deniers; 1783 à 1785 : 523 livres 2 sous 6 deniers ; 1786 : 523 livres 2 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 383 livres 12 sous 6 deniers ; de La Fourchaut, 1778 : 3,231 livres 3 sous; 1779 à 1782 : 3,229 livres 3 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 4,403 livres 8 sous ; 1787 à 1789 : 3,229 livres 3 sous 3 deniers ; de Saint-Privé, 1779 : 2,069 livres 18 sous 9 deniers ; 1780 à 1782 : 2,045 livres 2 sous 10 deniers; 1783 à 1785 : 2,795 livres 11 sous 6 deniers; 1786 : 2,793 livres 15 sous; 1787 à 1789 : 2,047 livres 13 sous; de Saint-Ursin, 1778 : 1,662 livres 8 sous 9 deniers; 1779 à 1782 : 1,644 livres 1 sou 5 deniers; 1783 à 1786 : 2,241 livres 18 sous 3 deniers ; 1787 : 1,644 livres 1 sou 5 deniers ; 1789 : 1,647 livres 9 sous 6 deniers.

C. 244. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1758-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Saint-Caprais, La Cellette, Saint-Ceols, Cerbois et Civray. — Total des impositions par années et par paroisses. — Paroisses : de Saint-Caprais : 1768 à 1770 : 47 livres 1 sou 9 deniers ; 1771 : 45 livres 15 sous 4 deniers; 1772 à 1774 : 47 sous 5 deniers; 1775 et 1776 : 20 livres 17 sous; 1777 : 47 livres 5 sous ; 1778 à 1782 : 377 [illegible] 5 sous; La Cellette, 1778 et 1779 : 760 livres 7 sous 6 deniers ; 1780 à 1782 : 760 livres 2 sous ; 1783 à 1786 : 1 [illegible] livres 10 sous; 1787 à 1789 : 760 livres 2 sous ; Saint-Céols. 1771 à 1773 : 32 livres ; 1774 à 1777 : 33 livres 19 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 136 livres 5 sous 3 deniers; 1783 à 1786 : 185 livres 16 sous 3 deniers; 1787 à 1789 : 136 livres 5 sous 3 deniers; Cerbois, 1766 à 1773 : 218 livres 1 sou 6 deniers ; 1774 à 1777 : 296 livres 13 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 681 livres 2 sous ; 1783 à 1786 : 928 livres 15 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 681 livres 2 sous ; Civray. 1766 à 1770 : 476 livres 19 sous 3 deniers ; 1771 : 507 livres 4 sous 3 deniers ; 1772 et 1773 : 429 livres 13 sous 3 deniers; 1774 : 483 livres 15 sous 9 deniers ; 1775 : 463 livres 19 sous 9 deniers ; 1776 : 473 livres 6 sous 9 deniers ; 1777 : 527 livres 4 sous 9 deniers ; 1778 à 1781 : 1.766 livres 18 sous 9 deniers.

C. 245. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1755-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Chalivoy-Milon, [illegible], [illegible], La Chapelle-d'Angillon, La Chapelle-Hugon, La Chapelle-Montlinard, La Chapelle Saint-Ursin et la Chapelotte. — Total des impositions par années et par paroisses : — Chalivoy-Milon, 1765 à 1770 : 59 livres 14 sous 10 deniers; 1771 : 59 livres 15 sous 5 deniers ; 1772 et 1773 : 58 livres 9 sous ; 1774 à 1777 : 60 livres 6 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 98 livres 16 sous 3 deniers ; 1783 et 1784 : 134 livres 14 sous 9 deniers; 1785 et 1786 : 131 livres 14 sous 9 deniers ; 1787 à 1789 : 96 livres 12 sous 3 deniers ; — Chambon, 1778 à 1782 : 478 livres 10 sous ; 1783 à 1786 : [illegible] livres 10 sous; 1787 à 1789 : 478 livres 10 sous: — Chanzy. 1777 : 151 livres 16 sous; 1778 : 176 livres; 1779 : 175 livres 2 sous 8 deniers ; 1780 à 1782 : 174 livres 19 sous 10 deniers ; 1783 à 1786 : 238 livres 12 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 174 livres 19 sous 10 deniers : — La Chapelle-d'Angillon, 1778 et 1779 : 1,612 livres 12 sous ; 1780 à 1782 : 1,500 livres 8 sous ; 1783 à 178 : 2.046 ; 1787 à 1789 : 1,500 livres 8 sous ; — La Chapelle-Hugon, [illegible] à 1772 : 97 livres 5 sous ; 1773 : 99 livres 16 sous ; [illegible] à 1776 : 113 livres ; 1777 à 1781 : 130 livres 17 sous [illegible] ; 1782 : 123 livres 7 sous 6 deniers ; [illegible] : 168 livres 4 sous 9 deniers ; 1787 à 1789 : 123 livres 7 sous 6 deniers ; — La Chapelle-Montlinard, 1777 : 348 livres [illegible] sous 6 deniers ; 1778 à 1781 : [illegible] livres 10 sous 6 deniers ; 1782 : 583 livres 11 sous ; — La Chapelle-Saint-Ursin, [illegible] à 1773 : 295 livres 16 sous 9 deniers ; 1774 à 1776 : [illegible] livres 16 sous 6 deniers ; 1777 : 311 livres 18 sous 3 deniers.

1778 à 1782 : 405 livres 6 sous ; 1783 : 589 livres 10 sous 6 deniers; — La Chapelotte, 1769 à 1772 : 392 livres 11 sous 4 deniers; 1773 : 412 livres 8 sous 8 deniers ; 1774 à 1777 : 433 livres 13 sous 3 deniers ; 1778 à 1781 : 455 livres 2 sous; 1782 : 650 livres 1 sou 6 deniers; 1783 à 1786 : 945 livres 11 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 650 livres 1 sou 6 deniers.

C. 246. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1736-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Charenton et Charentonnay. — Total des impositions par années et par paroisses : — Charenton, 1778 : 2,261 livres 1 sou ; 1779 : 2,233 livres 14 sous 8 deniers ; 1780 à 1782 : 2,214 livres 6 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 4,023 livres 1 sou ; 1787 à 1789 : 2,950 livres 4 sous 9 deniers ; — Charentonnay, 1777 : 472 livres 9 sous; 1778 à 1781 : 1,307 livres 7 sous.

C. 247. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1721-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Châteauneuf-sur-Cher, Le Châtelet, Chaumont, Le Chautay, Chéry et Chezal-Benoit.—Total des impositions par années et par paroisses : — Châteauneuf, 1777 : 597 livres 19 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 3,159 livres 6 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 4,308 livres 3 sous 9 deniers; 1787 à 1789 : 3,159 livres 6 sous 9 deniers ; — Chaumont, 1769 à 1772 : 95 livres 17 sous 6 deniers; 1773 : 99 livres 3 sous 6 deniers ; 1774 à 1776 : 123 livres 17 sous 3 deniers ; 1777 à 1781 : 122 livres 13 sous; — Le Chautay, 1765 à 1773 : 103 livres 8 sous 1 denier ; 1774 : 114 livres 8 deniers; 1775 et 1776 : 152 livres 19 sous 3 deniers ; 1777 : 185 livres 19 sous 3 deniers ; 1778 à 1781 : 584 livres 3 sous 3 deniers; — Chéry, 1765 à 1773 : 163 livres 3 sous 9 deniers ; 1774 à 1777 : 177 livres 13 sous 9 deniers ; 1778 à 1782 : 177 livres 13 sous; 1783 à 1785 : 242 livres 5 sous ; 1787 à 1789 : 177 livres 13 sous.

C. 248. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1756-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Saint-Christophe-le-Chaudrier, Clémont, Coigny, Colombiers, Concressaut, Condé-en-Lignières, Contres et Cornusse. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saint-Christophe, 1775 : 421 livres 17 sous ; 1776 : 461 livres 2 sous 6 deniers; — Clémont, 1769 à 1772 : 998 livres 16 sous 1 denier ; 1773 : 1,022 livres ; 1774 : 1,046 livres 9 sous 9 deniers ; 1775 à 1777 : 1,052 livres 4 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 1,319 livres 10 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 1,799 livres 6 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 1,362 livres 2 sous 9 deniers ; — Colombiers, 1777 : 458 livres 3 deniers; 1778 à 1782 : 607 livres 12 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 828 livres 11 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 607 livres 12 sous 3 deniers ; — Concressaut, 1777 à 1782 : 277 livres 15 sous; — Condé, 1776 : 229 livres 18 sous ; — Contres, 1778 à 1782 : 187 livres ; 1783 à 1786 : 255 livres ; 1787 à 1789 : 187 livres ; — Cornusse, 1765 et 1766 : 135 livres 15 sous 2 deniers ; 1767 à 1772 : 122 livres 12 sous 3 deniers ; 1773 : 137 livres 10 sous ; 1774 : 138 livres 12 sous ; 1775 et 1776 : 232 livres 2 sous ; 1777 : 265 livres 2 sous; 1778 à 1781 : 342 livres 2 sous ; 1782 : 364 livres 2 sous ; 1783 à 1785 : 496 livres 10 sous ; 1787 à 1789 : 364 livres 2 sous.

C. 249. (Liasse) — 24 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Corquoy, Couargues, Coulon-sur-Auron, Cours-les-Barres, Coust, Couy, Crécy, Crézançay, Crézancy, Croisy, Crosses, Cuffy, Culan et Cuzay. — Total des impositions par années et par paroisses : — Corquoy, 1779 à 1782 : 365 livres 15 sous; 1783 à 1786 : 498 livres 15 sous ; — Couargues, 1772 : 335 livres 5 sous 6 deniers; 1773 : 347 livres 16 sous 4 deniers ; 1774 : 367 livres 9 sous 3 deniers; 1775 à 1777 : 358 livres 17 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 1,216 livres 17 sous 6 deniers ; 1783 à 1785 : 1,659 livres 7 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,216 livres 17 sous 6 deniers; — Coulon-sur-Auron, 1765 à 1770 : 672 livres 2 sous 4 deniers ; 1771 : 683 livres 2 sous 4 deniers; 1772 et 1773 : 678 livres 14 sous 4 deniers ; 1774 à 1777 : 717 livres 6 sous 3 deniers ; 1778 à 1780 : 1,245 livres 17 sous 3 deniers ; — Coust, 1778 à 1782 : 589 livres 17 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 804 livres 7 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 589 livres 17 sous 6 deniers ; — Couy; 1765 à 1772 : 434 livres 16 sous 9 deniers ; 1773 : 451 livres 2 sous ; 1774 : 728 livres 9 deniers ; 1775 : 505 livres 6 sous 3 deniers ; 1777 : 495 livres 2 sous 3 deniers; 1778 à 1782 : 858 livres 2 sous 3 deniers ; 1783 à 1785 : 1,170 livres 3 sous ; 1786 : 1,252 livres ; 1787 à 1789 : 860 livres 15 sous ; — Crécy, 1765 à 1773 : 249 livres 5 sous 8 deniers ; 1774 : 263 livres 13 sous 6 deniers ; 1775 et 1776 : 269 livres 1 sou 3 deniers ; 1778 à 1782 : 332 livres 10 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 472 livres 13 sous ; 1787 à 1789 : 346 livres 16 sous 9 deniers ; — Crézancy, 1777 : 1,029 livres 12 sous ; 1778 et 1779 : 1,293 livres 17 sous 6 deniers ; 1780 et 1781 : 1,280 livres 4 sous 9 deniers ; 1782 : 1,367 livres 17 sous; 1783 et 1784 : 1,865 livres 5 sous ;

1785 : 1,875 livres 7 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 1,375 livres 5 sous 6 deniers ; — Croisy : 1769 à 1771 : 167 livres 12 sous ; 1772 : 152 livres 15 sous ; 1773 : 164 livres 6 sous ; 1774 : 172 livres 17 sous 6 deniers ; 1775 à 1777 : 156 livres 18 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 368 livres 2 sous 6 deniers ; 1783 et 1784 : 501 livres 19 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 368 livres 2 sous 6 deniers ; — Crosses, 1769 à 1772 : 117 livres 12 sous 11 deniers ; 1773 : 127 livres 10 sous 11 deniers ; 1774 : 129 livres 14 sous 9 deniers ; 1775 à 1777 : 127 livres 6 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 634 livres 8 sous 6 deniers ; 1783 à 1785 : 865 livres 2 sous 6 deniers ; — Cuzay, 1765 à 1772 : 72 livres 15 sous 5 deniers ; 1773 : 79 livres 6 sous 3 deniers ; 1774 à 1777 : 80 livres 19 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 174 livres 9 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 237 livres 18 sous ; 1787 à 1789 : 174 livres 9 sous 3 deniers.

C. 250. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Dame-Sainte, Dampierre-en-Crot, Dampierre-en-Graçay, Saint-Denis-de-Palin, Donzy et Saint-Doulchard. — Total des impositions par années et par paroisses : — Dame-Sainte, 1765 à 1773 : 134 livres 12 sous 6 deniers ; 1774 et 1775 : 201 livres 11 sous ; 1776 et 1777 : 149 livres 6 sous ; 1778 à 1781 : 167 livres 9 sous ; 1782 : 433 livres 9 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 591 livres 1 sou 11 deniers ; 1787 à 1789 : 433 livres 9 sous 6 deniers ; — Dampierre-en-Crot, 1778 à 1782 : 528 livres ; 1783 à 1786 : 720 livres ; 1787 à 1789 : 528 livres ; — Dampierre-en-Graçay, 1766 à 1769 : 108 livres 2 sous 7 deniers ; 1770 et 1771 : 120 livres 4 sous 5 deniers ; 1772 à 1782 : 112 livres 9 deniers ; — 1783 à 1786 : 152 livres 15 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 112 livres 9 deniers ; — Saint-Denis-de-Palin, 1765 à 1772 : 167 livres 19 sous 8 deniers ; 1773 : 174 livres 7 sous 3 deniers ; 1774 : 197 livres 4 sous 8 deniers ; 1775 à 1777 : 193 livres 1 sou ; 1778 à 1782 : 568 livres 8 sous ; 1783 à 1786 : 771 livres ; 1787 à 1789 : 565 livres 8 sous ; — Donzy, 1765 à 1772 : 1,408 livres 3 sous 11 deniers ; 1773 : 1,424 livres 12 sous 3 deniers ; 1774 : 1,487 livres 9 deniers ; 1775 : 1,478 livres 11 sous 6 deniers ; 1776 et 1777 : 1,476 livres 7 sous 6 deniers ; 1778 : 2,846 livres 3 sous 2 deniers.

C. 251. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1764-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Drevant et Dun-le-Roi. — Total des impositions par années et par paroisses : — Drevant, 1777 : 220 livres 11 sous ; 1778 : 742 livres 1 sou 9 deniers ; 1779 : 739 livres 4 sous ; 1780 à 1782 : 737 livres 11 sous ; 1783 à 1786 : 1,005 livres 15 sous ; 1787 à 1789 : 737 livres 11 sous ; — Dun-le-Roi, 1768 : 1.269 livres 17 sous 1 denier ; 1772 : 1,267 livres 2 deniers ; 1773 : 1,267 livres 15 sous ; 1774 : 1,299 livres 14 sous 3 deniers ; 1775 à 1777 : 1.296 livres 2 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 1,570 livres 14 sous 6 deniers ; 1783 à 1785 : 2.141 livres 17 sous 9 deniers.

C. 252. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1754-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Charly, Chârost, Chassy et Château-meillant. — Total des impositions par années et par paroisses : — Charly, 1765 à 1771 : 219 livres 19 sous 4 deniers ; 1772 et 1773 : 217 livres 6 sous 6 deniers ; 1774 : 406 livres 4 sous 9 deniers ; 1775 et 1776 : 404 livres 18 sous 3 deniers ; 1777 : 588 livres 10 sous ; 1778 à 1782 : 1,032 livres 18 sous ; 1783 et 1784 : 1,408 livres 10 sous ; 1785 et 1786 : 1,411 livres 10 sous ; 1787 à 1789 : 1,035 livres 2 sous ; — Chârost, 1765 à 1767 : 505 livres 16 sous 4 deniers ; 1768 et 1769 : 503 livres 18 sous ; 1770 : 503 livres 4 sous 10 deniers ; 1771 à 1773 : 506 livres 10 sous 11 deniers ; 1774 à 1777 : 533 livres 10 sous 9 deniers ; 1778 : 1,565 livres 3 deniers ; 1779 à 1781 : 1,563 livres 18 sous ; 1782 : 1,063 livres 5 sous 9 deniers ; — Chassy, 1769 à 1772 : 297 livres 17 sous 7 deniers ; 1773 : 321 livres 7 sous 6 deniers ; 1774 : 384 livres 8 sous 6 deniers ; 1775 et 1776 : 360 livres 4 sous 6 deniers ; 1777 : 437 livres 5 sous ; 1778 : 998 livres 4 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 1,006 livres 9 sous 6 deniers ; 1783 à 1785 : 1,372 livres 9 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 1,006 livres 9 sous 6 deniers ; — Château-meillant 1777 : 1,454 livres 6 sous 9 deniers ; 1778 à 1781 : 2.557 livres 12 sous 9 deniers ; 1782 : 2.381 livres 12 sous 9 deniers.

C. 253. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Saint-Éloi-de-Gy, Ennordres, Epineuil et Etréchy. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saint-Éloi-de-Gy, 1766 et 1767 : 291 livres 17 sous 1 denier ; 1768 à 1770 : 296 livres 5 sous 1 denier ; 1771 : 274 livres 16 sous 1 denier ; 1772 : 291 livres 1 sou 8 deniers ; 1773 à 1775 : 297 livres 8 sous [illegible] deniers ; — Ennordres, 1778 : 1,169 livres 1 sou ; 1779 à 1781 : 1,1[illegible] livres 16 sous ; — Epineuil, 1777 : 1,289 livres 15 sous ; 1778 : 1847 livres 15 sous ; 1779 : 1,806 livres 9 sous [illegible] deniers ; 1780 à 1782 : 1,723 livres 15 sous 10 deniers.

1783 à 1786 : 2,350 livres 12 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 1,723 livres 15 sous 10 deniers; — Etréchy, 1765 à 1771 : 499 livres 5 sous 1 denier ; 1772 : 506 livres 7 sous 11 deniers; 1773 : 515 livres 4 sous; 1774 : 570 livres 18 sous 9 deniers; 1775 à 1777 : 640 livres 3 sous; 1778 à 1781 : 1,407 livres 14 sous 6 deniers.

C. 254. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1761-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Farges, Faverdines, Feux, Flavigny, Saint-Florent, Foëcy, Fontenay-Tendron et Fussy. — Total des impositions par années et par paroisses : — Farges, 1778 : 595 livres 2 sous ; 1779 à 1782 : 625 livres 12 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 853 livres 2 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 625 livres 12 sous 6 deniers ; — Feux, 1769 et 1770 : 361 livres 19 sous 10 deniers ; 1771 et 1772 : 348 15 sous 10 deniers ; 1773 : 392 livres 15 sous 10 deniers; 1774 : 419 livres 17 sous 5 deniers; 1775 et 1776 : 406 13 deniers; 1777 : 408 livres 4 sous 3 deniers; 1778 à 1782 : 648 livres 3 sous; 1783 à 1786 : 883 livres 13 sous; 1787 à 1789 : 648 livres 3 deniers ; — Flavigny, 1769 et 1770 : 111 livres 11 sous 8 deniers; 1771 à 1773 : 111 livres 5 sous; 1774 : 123 livres 10 sous 9 deniers ; 1775 à 1777 : 122 livres 8 sous 9 deniers ; 1778 à 1782 : 693 livres 1 sou 3 deniers ; 1783 à 1786 : 945 livres 1 sou 6 deniers ; 1787 à 1789 : 693 livres 1 sou 3 deniers ; — Saint-Florent, 1782 : 933 livres 19 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 1,273 livres 11 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 933 livres 19 sous 3 deniers; — Foëcy, 1778 : 1,141 livres 10 sous 6 deniers ; 1779 à 1781 : 1,139 livres 15 sous 6 deniers ; 1782 : 1,173 livres 17 sous 6 deniers; — Fontenay-Tendron, 1765 et 1766 : 100 livres 6 sous 7 deniers ; 1767 à 1773 : 110 livres 3 sous 5 deniers; 1774 : 128 livres 11 sous 9 deniers ; 1775 : 118 livres 13 sous 10 deniers ; 1776 et 1777 : 119 livres 5 sous; 1778 à 1782 : 726 livres 17 sous 9 deniers; 1783 à 1785 : 634 livres 4 sous; — Fussy, 1778 à 1772 : 807 livres 6 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 1,100 livres 17 sous 9 deniers; 1787 à 1789 : 807 livres 6 sous 3 deniers.

C. 255. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1753-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Garigny, Sainte-Gemme, Genouilly, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Germain-des-Bois et Saint-Germain-du-Puits. — Total des impositions par années et par paroisses : — Garigny, 1778 à 1781 : 1,492 livres 18 sous 6 deniers ; 1782 : 1,493 livres 1 sou 1 denier; — Sainte-Gemme, 1765 : 270 livres 4 sous 10 deniers; 1766 à 1771 : 269 livres 4 sous 11 deniers ; 1772 : 297 livres 16 sous 11 deniers; 1773 : 299 livres 3 deniers; 1775 à 1777 : 309 livres 6 sous; 1778 à 1781 : 710 livres 16 sous; 1783 à 1786 : 969 livres 5 sous 3 deniers; 1787 à 1789 : 633 livres 16 sous; — Genouilly, 1766 à 1771 : 695 livres 17 sous 2 deniers; 1772 : 692 livres 15 sous 1 denier; 1773 : 676 livres 2 sous 6 deniers ; 1774 à 1777 : 728 livres 13 sous 6 deniers; 1778 : 1,308 livres 18 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 1,302 livres 6 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 1,775 livres 17 sous 9 deniers ; 1787 à 1789 : 1,302 livres 6 sous 6 deniers ; — Saint-Georges-sur-Moulon, 1777 : 116 livres 14 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 541 livres 17 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 738 livres 18 sous 9 deniers; 1787 à 1789 : 541 livres 17 sous 9 deniers; — Saint-Georges-sur-la-Prée, 1771 : 335 livres 14 sous 6 denier; 1772 et 1773 : 335 livres 10 sous; 1774 : 337 livres 6 sous 6 deniers; 1775 à 1777 : 335 livres 10 sous ; 1778 à 1782 : 1,292 livres 1 sou 3 deniers; 1783 à 1786 : 1,761 livres 18 sous; 1787 à 1789 : 1,292 livres 1 sou 3 deniers; — Saint-Germain-des-Bois, 1768 à 1772 : 302 livres 15 sous; 1774 à 1777 : 354 livres 6 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 390 livres 7 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 532 livres 7 sous; 1787 à 1789 : 390 livres 7 sous 9 deniers ; — Saint-Germain-du-Puits, 1765 : 437 livres 15 sous 6 deniers; 1766 à 1768 : 479 livres 18 sous 1 denier ; 1769 à 1773 : 478 livres 2 sous 10 deniers ; 1774 et 1775 : 486 livres 9 deniers; 1776 : 556 livres 8 sous 9 deniers; 1777 : 555 livres 11 sous 3 deniers; 1778 à 1782 : 789 livres 9 deniers ; 1783 : 1,075 livres 19 sous ; 1784 à 1786 : 1077 livres 3 sous; 1787 à 1789 : 789 livres 18 sous 3 deniers.

C. 256. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1765-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Germigny, Givardon, Givaudin, Le Gravier, Groize, Gron et La Groute. — Total des impositions par années et par paroisses : — Givardon, 1782 : 729 livres 3 sous 8 deniers ; 1783 et 1784 : 994 livres 13 sous; 1786 : 995 livres 5 sous; 1787 à 1789 : 729 livres 17 sous; — Givaudins, 1777 : 40 livres 8 sous 6 deniers; 1778 : 153 livres 14 sous 6 deniers ; 1779 à 1782 : 151 livres 10 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 206 livres 12 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 151 livres 10 sous 6 deniers; — Le Gravier, 1774 : 899 livres 10 sous ; 1775 et 1776 : 947 livres 7 sous 9 deniers; 1777 : 230 livres 2 sous 9 deniers; 1778 à 1781 : 2,073 livres 9 deniers; — 1782 à 1784 : 2,544 livres 18 sous 9 deniers ; 1785 et 1786 : 2,480 livres 7 sous 3 deniers; — Groize, 1765 et 1772 : 185 livres 8 sous 6 deniers;

1773 : 190 livres 18 sous 6 deniers; 1774 à 1776 : 203 livres 17 sous; 1777 : 241 livres 4 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 286 livres 6 sous 9 deniers; — Gron, 1779 à 1782 : 1,003 livres 11 sous; 1783 à 1786 : 1,368 livres 9 sous; 1787 à 1789 : 1,003 livres 11 sous; — La Groute, 1777 à 1779 : 204 livres 12 sous; 1780 à 1782 : 203 livres 15 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 277 livres 17 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 203 livres 15 sous 6 deniers.

C. 257. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1756-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Herry, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Saint-Hilaire-en-Lignières et Humbligny. — Total des impositions par années et par paroisses : — Herry, 1777 : 914 livres 9 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 1,657 livres 11 sous 3 deniers; 1783 à 1786 : 2,238 livres 3 sous 9 deniers; 1787 à 1889 : 1,641 livres 6 sous 9 deniers; — Saint-Hilaire-de-Court, 1765 à 1773 : 219 livres 8 sous; 1774 à 1777 : 229 livres 4 sous 3 deniers; 1778 à 1782 : 249 livres 3 deniers, 1783 à 1786 : 339 livres 11 sous 3 deniers; 1787 à 1789 : 249 livres 3 deniers; — Saint-Hilaire de Gondilly, 1765 et 1766 : 283 livres 15 sous 6 deniers; 1767 à 1772 : 280 livres 9 sous 6 deniers; 1773 : 287 livres 5 sous 6 deniers; 1774 : 325 livres 4 sous 6 deniers; 1775 à 1777 : 345 livres 6 deniers; 1778 à 1782 : 449 livres 10 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 612 livres 19 sous 6 deniers; — Humbligny, 1771 et 1772 : 324 livres 18 sous 3 deniers; 1773 : 330 livres; 1774 à 1777 : 336 livres 12 sous; 1778 à 1782 : 519 livres 4 sous; 1783 et 1784 : 708 livres; 1785 et 1786 : 933 livres 15 sous; 1787 à 1789 : 684 livres 15 sous.

C. 258. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1762-1787. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles de la ville d'Issoudun. — Total des impositions par années et par paroisses : — Quartier de Saint-Louis, 1775 : 4,891 livres 4 sous 3 deniers; 1776 : 4,863 livres 2 sous; 1777 : 4,866 livres 18 sous 6 deniers; 1778 à 1781 : 5,071 livres 8 sous 3 deniers; 1782 : 5,231 livres 8 sous 3 deniers; — Quartier du Château, 1772 : 1,446 livres 13 sous 9 deniers; 1773 : 1,463 livres 8 sous 6 deniers; 1774 : 1,422 livres 2 sous 9 deniers; 1775 et 1776 : 1,453 livres 2 sous; 1777 : 1,441 livres 1 sou 3 deniers; 1779 à 1781 : 1,999 livres 9 sous 9 deniers; — Quartier de Saint-Jean, 1773 : 2,510 livres; 1775 : 2,527 livres 11 sous 9 deniers; 1776 : 2,626 livres 1 sou 9 deniers; 1777 : 2,613 livres 8 sous 9 deniers; 1778 : 3,054 livres 18 sous 6 deniers; 1779 à 1781 : 3,052 livres 9 sous; — Quartier Villatte, 1763 : 3,007 livres 5 sous 6 deniers; 1768 : 1,994 livres 17 sous 2 deniers; 1771 : 1,797 livres 5 sous; 1772 : 1,992 livres 17 sous 1 denier; 1773 : 1,992 livres 6 sous; 1774 : 2,005 livres 16 sous; 1775 : 2,117 livres 17 sous 9 deniers; 1776 : 2,087 livres 18 sous 3 deniers; 1777 : 2,106 livres 14 sous 6 deniers; 1778 : 2,422 livres 11 sous 9 deniers; 1779 : 2,427 livres 9 sous 9 deniers; 1780 et 1781 : 2.428 livres 16 sous.

C. 259. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Ids-Saint-Roch, Ineuil, Ivoy-le-Pré, Jalognes, Jars, Jouy, Saint-Julien, Jussy-le-Chaudrier, Jussy-Champagne et Saint-Just. — Total des Impositions par années et par paroisses : Ineuil, 1778 : 571 livres 3 sous 6 deniers; 1779 à 1782 : 570 livres 1 sou 6 deniers; 1783 à 1786 : 777 livres 7 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 570 livres 1 sou 6 deniers; — Ivoy-le-Pré, 1777 : 1,551 livres 5 sous 6 deniers; 1778 à 1781 : 4,048 livres 11 sous; 1782 : 4.067 livres 5 sous; 1783 et 1784 : 5,546 livres 5 sous; 1786 : 5,549 livres 16 sous 3 deniers; 1787 à 1789 : 4,078 livres 7 sous 9 deniers; — Jalognes, 1769 à 1772 : 319 livres 12 sous; 1773 : 344 livres 12 sous 6 deniers; 1774 et 1775 : 353 livres 5 sous 3 deniers; 1776 : 348 livres 18 sous; 1777 : 389 livres 12 sous; 1778 à 1782 : 884 livres 8 sous 9 deniers; 1783 et 1784 : 1,206 livres 9 sous; 1785 et 1786 : 1,349 livres 5 sous 9 deniers; 1787 à 1789 : 989 livres 9 sous 9 deniers; — Jars, 1768 et 1769 : 764 livres 13 sous 3 deniers; 1770 et 1771 : 778 livres 19 sous 3 deniers; 1772 : 787 livres 15 sous 3 deniers; 1773 : 828 livres 19 sous 9 deniers; 1774 à 1777 : 866 livres 11 sous 6 deniers; 1778 à 1781 : 1,956 livres 13 sous 3 deniers; 1782 : 1,967 livres 13 sous 3 deniers; 1783 à 1786 : 2.683 livres 3 sous 3 deniers; 1787 à 1789 : 1,953 livres 7 sous 3 deniers; — Jouy, 1765 à 1772 : 205 livres 10 sous 11 deniers; 1773 : 211 livres 14 sous; 1774 : 230 livres 16 sous 9 deniers; 1775 à 1782 : 236 livres 15 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 322 livres 17 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : [illegible] livres 15 sous 6 deniers; — Saint-Julien, 1778 à 1782 : 127 livres 17 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 17[illegible] livres 7 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 127 livres 17 sous 6 deniers; — Jussy-Champagne, 1765 à 1772 : 123 livres 19 sous 6 deniers; 1773 : 141 livres 1 sou 7 deniers; 1774 : 144 livres 19 sous 8 deniers; 1775 et 1776 : 143 livres 6 sous 9 deniers; 1777 : 130 livres 13 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 483 livres 15 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 659 livres 14 sous; 1787 à 1789 : 483 livres 15 sous 9 deniers; —

Jussy-le-Chaudrier. 1777 : 416 livres 1 sou 6 deniers ; 1778 à 1781 : 510 livres 8 sous ; — Saint-Just, 1765 à 1772 : 45 livres 18 sous 9 deniers; 1773 à 1777 : 51 livres 4 sous ; 1778 à 1782 : 411 livres 15 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 561 livres 10 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 411 livres 15 sous 9 deniers.

C. 260. (Liasse.) — 18 pièces , papier.

1763-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Lafaye, Lantan, Lapan, Saint-Laurent-sur-Barangeon, Saint-Laurent-de-Cuzion, Lazenay, Saint-Léger-le-Petit, Léré et Levet. — Total des impositions par années et par paroisses : — Lafaye, 1766 à 1769 : 129 livres 11 sous 8 deniers; 1770 et 1771 : 195 livres 8 deniers; 1772 : 157 livres 12 sous 8 deniers; 1773 à 1777 : 181 livres 5 sous 9 deniers ; 1778 à 1782 : 319 livres 6 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 435 livres 9 sous ; 1787 à 1789 : 319 livres 6 sous 9 deniers ; — Lantan, 1765 à 1777 : 34 livres 11 deniers; 1778 à 1782 : 159 livres 9 deniers ; 1783 à 1786 : 217 livres 8 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 159 livres 9 sous ; — Lapan, 1765 à 1772 : 30 livres 9 sous ; 1773 : 36 livres 12 sous 9 deniers; 1775 et 1776 : 29 livres 9 sous 9 deniers; 1777 : 33 livres 6 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 261 livres 9 deniers; 1783 à 1786 : 355 livres 19 sous; — Saint-Laurent-sur-Barangeon, 1765 et 1766 : 243 livres 4 sous 3 deniers ; 1767 à 1773 : 247 livres 12 sous 3 deniers; 1774 à 1777 : 250 livres 12 sous 9 deniers; 1778 à 1781 : 311 livres 2 sous 9 deniers ; 1782 : 404 livres 7 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 551 livres 8 sous; 1787 à 1789 : 404 livres 7 sous 3 deniers ; — Lazenay, 1770 à 1772 : 333 livres 1 sou 8 deniers; 1773 : 351 livres 14 sous 9 deniers; 1774 : 388 livres 11 sous 6 deniers; 1775 à 1777 : 425 livres 8 sous 6 deniers; 1778 à 1782 : 1,446 livres 3 deniers ; 1783 à 1786 : 1,971 livres 16 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,446 livres 3 deniers; — Saint-Léger-le-Petit, 1773 : 390 livres 10 sous ; 1774 à 1777 : 379 livres 14 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 512 livres 6 sous 6 deniers ; — Léré, 1779 : 1,067 livres 16 sous 6 deniers; 1780 et 1781 : 1,082 livres 10 sous 3 deniers ; — Levet, 1766 : 209 livres 16 sous 11 deniers ; 1767 et 1768 : 204 livres 14 sous 7 deniers ; 1768 à 1771 : 194 livres 3 sous 4 deniers ; 1772 : 135 livres 1 sou 11 deniers ; 1773 : 136 livres 16 sous 8 deniers; 1774 à 1777 : 141 livres 5 deniers; 1778 à 1782 : 548 livres 9 sous 3 deniers; 1783 et 1784 : 747 livres 18 sous.

C. 261. (Liasse.) — 19 pièces , papier.

1752-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Limeux, Linières, Lissay-Lochy, Lugny-Bourbonnais, Lugny-Champagne, Sainte-Lunaise, Lunery, Lury. — Total des impositions par années et par paroisses : — Limeux, 1769 à 1772 : 42 livres 2 sous 8 deniers; 1773 à 1777 : 38 livres 5 sous 8 deniers; 1778 à 1782 : 566 livres 5 sous 9 deniers ; 1783 à 1785 : 772 livres 4 sous ; 1787 à 1789 : 566 livres 5 sous 9 deniers ; — Lissay, 1766 à 1771 : 69 livres 11 sous 8 deniers ; 1772 : 80 livres 12 sous 9 deniers ; 1773 à 1777 : 89 livres 8 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 138 livres 18 sous 9 deniers ; — Lochy, 1777 : 42 livres 1 sou 6 deniers ; 1778 à 1782 : 114 livres 19 sous ; — Lugny-en-Bourbonnais, 1766 à 1772 : 66 livres 19 sous 10 deniers ; 1773 à 1777 : 74 livres 14 sous 11 deniers; 1778 à 1782 : 283 livres 15 sous; 1783 à 1786 : 386 livres 18 sous 6 deniers ; — Lugny-en-Champagne, 1766 à 1772 : 218 livres 11 sous 8 deniers ; 1773 : 272 livres 9 sous 8 deniers; 1774 : 280 livres 3 sous 3 deniers; 1775 à 1777 : 314 livres 16 sous 6 deniers; 1778 à 1781 : 593 livres 2 sous 6 deniers; — Sainte-Lunaise, 1765 à 1777 : 3 livres 17 sous; 1778 à 1781 : 157 livres 17 sous ; — Lunery, 1779 à 1781 : 658 livres 7 sous ; 1782 : 660 livres 7 sous 4 deniers ; 1783 à 1786 : 900 livres 10 sous ; — Lury, 1765 à 1770 : 175 livres 3 sous 9 deniers; 1771 : 174 livres 12 sous 9 deniers ; 1772 et 1773 : 270 livres 19 sous 1 denier ; 1775 : 305 livres 16 sous ; 1776 : 303 livres 19 sous ; 1777 : 303 livres 5 sous 6 deniers ; 1778 : 926 livres 10 sous 9 deniers ; 1779 à 1782 : 919 livres 18 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 900 livres 9 sous; 1787 : 660 livres 6 sous 9 deniers.

C. 262. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1764-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Maisonnais, Malleret, Marcilly, Mareuil, Marigny, Marmagne et Marseilles-lès-Aubigny.—Total des impositions par années et par paroisses : — Marcilly, 1765 : 85 livres 15 sous 1 denier ; 1766 à 1771 : 83 livres 19 sous 10 deniers ; 1772 et 1773 : 102 livres 17 sous 2 deniers ; 1774 à 1777 : 99 livres 11 sous ; 1778 à 1782 : 777 livres 3 sous; 1783 à 1786 : 1,059 livres 15 sous; 1787 à 1789 : 777 livres 3 sous ; — Mareuil, 1779 à 1781 : 4,172 livres 11 sous 6 deniers ; 1782 : 3,448 livres 15 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 4,702 livres 17 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 3,448 livres 15 sous 6 deniers ; — Marigny, 1777 : 132 livres 8 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 242 livres 8 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 330 livres 11 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 242 livres 8 sous 3 deniers ; — Marmagne, 1765 : 426 livres 1 sou 4 deniers ; 1766 : 423 livres 6 sous 4 deniers; 1767 à 1772 : 433 livres 8 sous 6 deniers; 1773 : 354 livres 7 sous 6 deniers ; 1774 : 343 livres 9 deniers;

1775 : 450 livres 13 sous 6 deniers ; — 1776 : 472 livres 13 sous 6 deniers ; 1777 : 469 livres 9 sous 9 deniers ; 1778 à 1781 : 1,221 livres.

C. 263. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1752-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. Rôles des paroisses de Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Martin-des Champs, Saint-Martin-de-Court, Massay et Saint-Maur-de Chaveroche. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saint-Martin-d'Auxigny, 1765 à 1771 : 995 livres 14 sous 11 deniers ; 1772 : 1,018 livres 9 sous 3 deniers ; 1773 : 1,034 livres 12 sous 3 deniers ; 1774 à 1776 : 1,032 livres 19 sous 3 deniers ; 1777 : 1,056 livres 10 sous ; 1778 à 1781 : 1,302 livres 18 sous ; — Saint-Martin-des-Champs, 1777 : 406 livres 14 sous 6 deniers ; 1778 à 1781 : 1,309 livres 16 sous 6 deniers ; 1782 : 1,369 livres 15 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 1,867 livres 17 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 1,369 livres 15 sous 6 deniers ; — Saint-Martin-de-Court, 1765 à 1769 : 54 livres 15 sous 8 deniers ; 1770 à 1774 : 53 livres 13 sous 8 deniers ; 1775 à 1789 : 60 livres 16 sous 9 deniers ; — Massay, 1768 à 1771 : 528 livres 4 sous 8 deniers ; 1772 : 534 livres 5 sous 8 deniers ; 1774 et 1775 : 559 livres 12 sous ; 1776 et 1777 : 563 livres 6 sous 9 deniers ; 1778 à 1783 : 576 livres 8 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 786 livres 9 sous ; 1787 à 1789 : 576 livres 8 sous 9 deniers.

C. 264. (Liasse.) — 9 pièces, papier

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Mehun-sur-Yèvre, Meillant, Menetou-Couture, Menetou-Ratel et Menetou-Salon. — Total des impositions par années et par paroisses : — Mehun, 1772 et 1773 : 503 livres 2 sous 7 deniers ; 1774 : 506 livres 18 sous 9 deniers ; 1775 à 1777 : 518 livres 12 sous ; 1778 à 1782 : 906 livres 15 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 1,236 livres 10 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 906 livres 15 sous 9 deniers ; — Meillant, 1777 : 1,399 livres 4 sous ; 1778 : 4,808 livres 13 sous ; 1779 : 4,800 livres 7 sous ; 1780 à 1782 : 4,790 livres 14 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 6,037 livres 1 sou ; 1787 à 1789 : 4,427 livres 3 sous 6 deniers ; — Menetou-Ratel, 1769 à 1772 : 511 livres 10 sous 3 deniers ; 1773 : 543 livres 18 sous ; 1774 : 563 livres 14 sous ; 1775 à 1777 : 549 livres 8 sous ; 1778 à 1781 : 576 livres 18 sous ; 1782 : 650 livres 14 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 887 livres 7 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 695 livres 11 sous 3 deniers ; — Menetou-Salon, 1765 et 1766 : 250 livres 13 sous 6 deniers ; 1767 à 1772 : 249 livres 4 sous 1 denier ; 1773 : 286 livres 11 sous ; 1774 à 1777 : 268 livres 5 sous 10 deniers ; 1778 à 1781 : 904 livres 9 sous 6 deniers.

C. 265. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1763-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Ménétréol-sur-Sauldre, Ménétréol-sous-Sancerre, Mériou, Méry-ès-Bois et Meslon. — Total des impositions par années et par paroisses : — Ménétréol-sous-Sancerre, 1768 et 1769 : 541 livres 12 sous 8 deniers ; 1770 : 541 livres 14 sous ; 1771 à 1773 : 554 livres 4 sous 4 deniers ; 1774 : 558 livres 18 sous 3 deniers ; 1775 et 1776 : 567 livres 14 sous 9 deniers ; 1777 : 576 livres 10 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 573 livres 6 sous 6 deniers ; 1783 à 1785 : 781 livres 16 sous ; 1786 : 784 livres 10 sous ; 1787 à 1789 : 574 livres 14 sous ; — Ménétréol-sur-Sauldre, 1765 à 1772 : 365 livres 11 sous 10 deniers ; 1773 : 369 livres 19 sous 10 deniers ; 1774 à 1777 : 411 livres 5 sous 11 deniers ; 1778 à 1782 : 615 livres 18 sous ; 1783 à 1786 : 839 livres 17 sous ; 1787 à 1789 : 615 livres 18 sous ; — Mériou, 1765 à 1766 : 315 livres 1 sou 3 deniers ; 1767 à 1769 : 312 livres 17 sous 3 deniers ; 1770 : 311 livres 17 sous 7 deniers ; 1771 à 1773 : 310 livres 4 deniers ; 1774 à 1777 : 335 livres 6 sous 9 deniers ; 1778 à 1782 : 819 livres 6 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 1,117 livres 5 sous 6 deniers ; — Méry-ès-Bois, 1768 et 1769 : 414 livres 15 sous 6 deniers ; 1770 à 1772 : 397 livres 3 sous 6 deniers ; 1773 : 404 livres 2 sous 3 deniers ; 1774 et 1775 : 439 livres 15 sous 6 deniers ; 1776 : 437 livres 11 sous 9 deniers ; 1777 : 384 livres 4 sous 9 deniers ; 1778 à 1781 : 528 livres 15 sous 6 deniers ; — Meslon, 1777 : 151 livres 10 sous 6 deniers ; 1778 : 154 livres 11 sous ; 1779 : 147 livres 19 sous ; 1780 à 1782 : 145 livres 7 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 198 livres 5 sous ; 1787 à 1789 : 145 livres 7 sous 9 deniers.

C. 266. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Saint-Michel, Sainte-Montaine, Montigny, Montlouis, Mornay, Morogues, Morthomiers et Moulins-sur-Yèvre. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saint-Michel, 1765 : 126 livres 19 sous 1 denier ; 1766 : 125 livres 12 sous 8 deniers ; 1767 : 117 livres 18 sous 9 deniers ; 1768 à 1770 : 108 livres 5 sous 1 denier ; 1772 : 105 livres 7 sous 10 deniers ; 1773 : 141 livres 8 deniers ; 1774 à 1777 : 140 livres 19 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 365 livres 3 sous ; 1783 : 497 livres 18 sous 6 deniers ; 1784 à 1786 : 496 livres 14 sous 6 deniers ; — Sainte-

Montaine, 1777 et 1782 : 855 livres 16 sous; 1783 à 1786 : 1,167 livres; 1787 à 1789 : 921 livres 16 sous; — Montigny, 1770 à 1772 : 416 livres 5 sous 4 deniers; 1773 : 390 livres 19 sous 6 deniers; 1774 : 392 livres 18 sous 6 deniers; 1775 à 1777 : 395 livres 9 sous; 1778 à 1782 : 604 livres 9 sous; 1783 et 1784 : 824 livres 5 sous; 1785 et 1786 : 1,387 livres 17 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,017 livres 15 sous 6 deniers; — Montlouis, 1777 : 140 livres 5 sous; — Mornay, 1765 à 1771 : 200 livres 19 sous 10 deniers; 1772 : 211 livres 6 sous 8 deniers; 1773 : 213 livres 10 sous 8 deniers; 1774 : 241 livres 3 sous 6 deniers; 1775 à 1777 : 266 livres 4 sous; 1778 à 1782 : 312 livres 8 sous; 1783 à 1785 : 446 livres; — Morogues, 1768 et 1769 : 651 livres 18 sous; 1770 : 649 livres 3 sous 9 deniers; 1771 à 1773 : 646 livres 5 sous 5 deniers; 1774 à 1777 : 650 livres 8 sous 8 deniers; 1778 à 1782 : 1,123 livres 3 sous 3 deniers; 1783 à 1786 : 1,531 livres 11 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,123 livres 3 sous 3 deniers; — Morthomiers, 1766 à 1777 : 8 livres 16 sous; 1778 à 1781 : 270 livres 1 sou; — Moulins, 1765 et 1766 : 138 livres 11 sous 2 deniers; 1767 à 1771 : 134 livres 3 sous 2 deniers; 1772 : 149 livres 9 sous 11 deniers; 1773 : 150 livres 12 sous; 1774 : 179 livres 17 sous; 1775 : 173 livres 11 sous 9 deniers; 1776 et 1777 : 170 livres 5 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 771 livres 15 sous 3 deniers.

C. 267. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Nérondes, Neuilly-en-Dun, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-sur-Baranjon, Neuvy-deux-Clochers, Nohant et Nozières. — Total des impositions par années et par paroisses : — Nérondes, 1768 à 1772 : 754 livres 7 sous 9 deniers; 1773 : 779 livres 13 sous 8 denier; 1774 : 330 livres 5 sous 8 deniers; 1775 : 851 livres 9 sous 3 deniers; 1776 : 846 livres 15 sous 9 deniers; 1777 : 870 livres 19 sous 9 deniers; 1778 à 1780 : 1,464 livres 19 sous 9 deniers; 1782 : 1,706 livres 19 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 2,327 livres 14 sous; — Neuilly-en-Dun, 1768 à 1771 : 219 livres 4 sous 9 deniers; 1772 : 211 livres 18 sous 6 deniers; 1773 à 1777 : 240 livres 6 deniers; 1778 à 1782 : 416 livres 6 deniers; 1783 à 1786 : 567 livres 6 sous; 1787 : 416 livres 6 deniers; — Neuilly-en-Sancerre, 1765 : 272 livres 14 sous 2 deniers; 1766 et 1769 : 256 livres 4 sous 2 deniers; 1770 : 377 livres 4 sous 2 deniers; 1771 et 1772 : 377 livres 2 sous 2 deniers; 1773 : 405 livres 10 sous 8 deniers; 1776 et 1777 : 397 livres 14 sous 3 deniers; 1778 à 1781 : 623 livres 4 sous 3 deniers; 1782 : 766 livres 3 deniers; 1783 et 1784 : 1,044 livres 11 sous 3 deniers; 1785 et 1786 : 1,049 livres 16 sous 3 deniers; 1787 à 1789 : 769 livres 17 sous 3 deniers; — Neuvy-sur-Barangeon, 1768 à 1772 : 404 livres 9 sous 1 denier; 1773 : 408 livres 5 sous 9 deniers; 1774 à 1777 : 437 livres 11 sous 8 deniers; 1778 à 1782 : 878 livres 7 sous; — Neuvy-deux-Clochers, 1765 à 1769 : 434 livres 19 sous 4 deniers; 1770 : 433 livres 3 sous 6 deniers; 1771 et 1772 : 455 livres 12 sous 6 deniers; 1773 et 1774 : 470 livres 13 sous 3 deniers; 1775 à 1777 : 469 livres 19 sous 6 deniers; 1778 à 1782 : 1,366 livres 9 sous 6 deniers; 1783 et 1784 : 1,863 livres 7 sous 6 deniers; 1785 : 1,926 livres 15 sous; 1787 à 1789 : 1,412 livres 19 sous.

C. 268. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Oison, Orcenais, Orval, Osmery, Osmoy et Ourouer. — Total des impositions par années et par paroisses : — Oison, 1777 : 675 livres 19 sous; 1778 à 1782 : 772 livres 15 sous; 1783 à 1785 : 1,053 livres 15 sous; — Orcenais, 1775 : 237 livres 17 sous 6 deniers; 1776 et 1777 : 238 livres 19 sous 6 deniers; 1778 à 1782 : 609 livres 13 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 831 livres 7 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 609 livres 13 sous 6 deniers; — Orval, 1778 : 533 livres 6 sous 9 deniers; 1779 à 1782 : 532 livres 4 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 725 livres 15 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 532 livres 4 sous 9 deniers; — Osmery, 1766 à 1772 : 90 livres 8 sous 6 deniers; 1773 : 125 livres 19 sous; 1774 à 1777 : 128 livres 11 sous 10 deniers; 1778 à 1782 : 559 livres 15 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 763 livres 7 sous; 1787 à 1789 : 559 livres 15 sous 9 deniers; — Osmoy, 1765 à 1768 : 237 livres 9 sous 10 deniers; 1769 à 1772 : 214 livres 7 sous 10 deniers; 1773 à 1777 : 259 livres 9 sous 10 deniers; 1778 à 1782 : 431 livres 1 sou 9 deniers; — Ourouer, 1772 et 1773 : 557 livres 18 deniers; 1774 à 1777 : 590 livres 10 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 1,006 livres 17 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 1,373 livres 6 deniers.

C. 269. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1755-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Saint-Palais, Parassy, La Perche, Saint-Pierre-les-Bois, Saint-Pierre-des-Étieux. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saint-Palais, 1777 : 396 livres; 1778 à 1782 : 620 livres 19 sous; — Parassy, 1768 et 1769 : 556 livres 6 sous; 1770 à 1772 : 544 livres 6 sous 2 deniers; 1773 : 555 livres 3 sous 5 deniers; 1774 : 569 livres 6 sous 3 deniers; 1775 : 585 livres 16 sous 3 deniers; 1776 : 581 livres 14 sous 9 deniers; 1777 : 580 livres 12 sous 9 deniers; 1778 : 945 livres 11 sous 3 de-

niers; 1779 à 1782 : 1,007 livres 3 sous 3 deniers; 1783 et 1784 : 1,373 livres 8 sous; 1785 et 1786 : 1,306 livres 13 sous; 1787 à 1789 : 1,024 livres 4 sous 9 deniers; — La Perche, 1771 et 1772 : 477 livres 12 sous 9 deniers; 1773 : 499 livres 5 sous 3 deniers; 1774 à 1777 : 514 livres 12 sous 3 deniers; 1778 à 1782 : 663 livres 19 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 905 livres 8 sous 9 deniers; 1787 à 1789 : 663 livres 19 sous 9 deniers; — Saint-Pierre-des-Étieux, 1777 : 1,514 livres 8 sous; 1778 et 1779 : 2,109 livres 3 sous 2 deniers; 1780 et 1781 : 2,093 livres 9 deniers.

C. 270. (Liasse). — 24 pièces, papier.

1754-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Pigny, Plaimpied, Plou, Poisieux, Pouilly, Pouzy, Pradeau, Précy, Prély-le-Chétil, Preuilly, Préveranges, Primelles et Pruniers. — Total des impositions par années et par paroisses : — Pigny, 1778 à 1782 : 679 livres 16 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 727 livres 9 sous; — Plaimpied, 1777 : 119 livres 7 sous; 1778 à 1782 : 266 livres 4 sous; 1783 à 1786 : 363 livres; 1787 à 1789 : 266 livres 4 sous; — Plou, 1765 à 1768 : 320 livres 15 sous 5 deniers; 1769 à 1771 : 349 livres 1 sou 11 deniers; 1772 : 333 livres 5 sous 1 denier; 1773 : 352 livres 7 sous 9 deniers; 1774 et 1675 : 387 livres 3 sous; 1776 : 391 livres 11 sous; 1777 : 381 livres 13 sous; 1778 à 1781 : 1,180 livres 6 deniers; — Poisieux, 1765 à 1772 : 192 livres 14 sous 10 deniers; 1773 : 294 livres 18 sous 11 deniers; 1774 à 1776 : 226 livres 7 sous 9 deniers; 1777 : 221 livres 8 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 330 livres 17 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 451 livres 4 sous; 1787 à 1789 : 330 livres 17 sous 9 deniers; — Pouilly, 1778 : 3,561 livres 7 sous 6 deniers; 1779 : 3,917 livres 10 sous 3 deniers; — Précy, 1765 à 1771 : 245 livres 12 sous 2 deniers; 1772 : 260 livres 15 sous 9 deniers; 1773 : 269 livres 11 sous 9 deniers; 1774 à 1777 : 286 livres 16 sous 6 deniers; 1778 à 1782 : 1,650 livres 16 sous 6 deniers; 1783 et 1784 : 2,251 livres 2 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,650 livres 16 sous 6 deniers; — Prély, 1766 : 187 livres 12 sous 11 deniers; 1767 à 1772 : 509 livres 8 sous 5 deniers; 1773 : 454 livres 15 sous; 1774 et 1775 : 458 livres 5 sous 3 deniers; 1776 et 1777 : 439 livres 11 sous 3 deniers; 1778 : 549 livres 11 sous 3 deniers; 1779 à 1782 : 566 livres 1 sous 5 deniers; — Preuilly, 1765 à 1772 : 205 livres 15 sous 7 deniers; 1773 et 1774 : 233 livres 1 sou 3 deniers; 1775 : 227 livres 11 sous; 1776 : 240 livres 14 sous 9 deniers; 1777 : 255 livres 15 sous 9 deniers; 1778 et 1779 : 548 livres 3 sous 9 deniers; 1780 à 1782 : 514 livres 12 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 704 livres 15 sous 6 deniers; — Primelles, 1765 à 1772 : 192 livres 10 sous 1 denier; 1773 : 207 livres 10 sous 4 deniers; 1774 à 1777 : 220 livres; 1778 à 1781 : 293 livres 14 sous; 1782 : [illegible] livres 14 sous; 1783 à 1786 : 490 livres 10 sous; 1787 à 1789 : 359 livres 14 sous.

C. 271. (Liasse). — [illegible] pièces, papier.

1743-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles des paroisses de Quantilly, Quincy, Raymond, Reigny, Rezay, Rians; Riauvis et Sagonne. — Total des impositions par années et par paroisses : — Quantilly, 1768 à 1772 : 309 livres 16 sous 2 deniers; 1773 à 1777 : 323 livres 8 sous; 1778 à 1782 : 400 livres 8 sous; 1783 à 1786 : 546 livres; 1787 à 1889 : 400 livres 8 sous; — Quincy, 1768 à 1773 : [illegible] livres 8 sous [illegible] deniers; 1774 à 1777 : 341 livres 15 sous 6 deniers; 1778 à 1781 : 1,034 livres 11 sous; 1782 : 1,037 livres 12 sous 11 deniers; 1783 à 1786 : 1,414 livres 19 sous [illegible] deniers; 1787 à 1789 : 1,037 livres 12 sous 11 deniers; — Raymond, 1765 et 1866. 58 livres 17 sous 3 deniers; 1767 à 1772 : 29 livres 1 sou; 1773 à 1777 : 31 livres 5 sous; 1778 à 1782 : 516 livres 3 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 703 livres 17 sous 6 deniers; — Rians, 1768 à 1772 : 337 livres 15 sous 3 deniers; 1773 : 348 livres 10 sous 11 deniers; 1774 : 360 livres 9 sous 6 deniers; 1774 à 1777 : 364 livres; 1778 : 876 livres 10 sous 9 deniers; 1779 à 1781 : 876 livres 7 sous 6 deniers; — Sagonne, 1768 à 1772 : 309 livres 15 sous 6 deniers; 1773 : 316 livres 16 sous; 1774 : [illegible] livres 15 sous 8 deniers; 1775 à 1777 : [illegible] livres [illegible] sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 1,109 livres [illegible] sous 9 deniers.

C. 272. (Liasse). — [illegible] pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes.— Rôles d'impositions sur la ville de Sancerre. — Total des impositions par années : — 1779 : 7,74[illegible] livres 16 sous [illegible] deniers; 1780 et 1781 : 7,727 livres 5 sous 5 deniers; 1782 : 7,733 livres 4 sous; 1783 et 1784 : [illegible] livres [illegible] sous 6 deniers; 1785 : 10,570 livres [illegible].

C. 273. (Liasse). — [illegible] pièces, papier.

1765-1789. — [illegible] Rôles des paroisses de [illegible] — Total des impositions par années et par paroisses : — [illegible] 1777 : [illegible] livres [illegible] sous; 1778 à 1782 : [illegible] livres 19 sous; 1783 à 1786 : [illegible] livres [illegible] sous; 1787 à 1789 : [illegible] livres 19 sous; — [illegible] 1768 à

1770 : 390 livres 14 sous 11 deniers; 1771 à 1773 : 385 livres 4 sous 11 deniers; 1774 à 1777 : 400 livres 15 sous; 1778 et 1779 : 453 livres 11 sous 9 deniers; 1780 à 1782 : 426 livres 1 sou 9 deniers; 1783 et 1784 : 581 livres 7 deniers; 1786 : 589 livres 5 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 432 livres 2 sous 9 deniers; — Sancoins (villages), 1770 à 1772 : 594 livres 4 sous; 1773 : 673 livres 7 sous 6 deniers; 1774 : 775 livres 9 sous; 1775 et 1776 : 892 livres 1 sou; 1778 à 1782 : 1,390 livres 18 sous; 1783 à 1786 : 1,896 livres 13 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,390 livres 18 sous; — Saint-Satur, 1778 à 1782 : 1,504 livres 10 sous 6 deniers; 1783 à 1785 : 2,051 livres 12 sous 6 deniers; 1786 : 2,003 livres 7 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,485 livres 12 sous 11 deniers.

C. 274. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1763-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Saligny-le-Vif, Santranges, Saulzais-le-Potier, Savigny-en-Sancerre, Savigny-en-Septaine. — Total des impositions par années et par paroisses : — Saligny, 1768 à 1771 : 199 livres 1 sou 5 deniers; 1772 et 1773 : 145 livres 15 sous 6 deniers; 1774 à 1776 : 153 livres 9 sous; 1777 : 114 livres 19 sous; 1778 à 1782 : 491 livres 3 sous; 1783 à 1786 : 714 livres 8 sous; 1787 à 1789 : 491 livres 3 sous; — Santranges, 1768 à 1773 : 523 livres 17 sous; 1774 à 1777 : 556 livres 14 sous 9 deniers; 1778 et 1779 : 644 livres 13 sous 3 deniers; 1780 à 1782 : 698 livres 4 sous 6 deniers; — Saulzais-le-Potier, 1777 : 499 livres 19 sous; 1778 et 1779 : 935 livres 11 sous; 1780 à 1782 : 878 livres 10 sous 8 deniers; 1783 à 1786 : 1,198 livres 2 deniers; — Savigny-en-Sancerre, 1765 et 1766 : 776 livres 17 sous 5 deniers; 1767 à 1773 : 773 livres 4 sous 9 deniers; 1774 à 1777 : 821 livres 9 sous 9 deniers; 1778 à 1782 : 851 livres 14 sous 9 deniers; — Savigny-en-Septaine, 1778 à 1782 : 1,067 livres 18 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 1,456 livres 5 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,067 livres 18 sous 9 deniers.

C. 275. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1755-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Ségry, Senneçay, Sens-Beaujeu, Serruelles, Sévris, Sidiailles, Saint-Silvain-des-Averdines et Saint-Symphorien. — Total des impositions par années et par paroisses : — Senneçay, 1765 à 1773 : 114 livres 8 sous 6 deniers; 1774 à 1777 : 125 livres 19 sous; 1778 à 1782 : 145 livres 5 sous 3 deniers; — Sens-Beaujeu, 1776 et 1777 : 538 livres 9 sous; 1778 : 1,880 livres 9 sous; 1779 à 1781 : 1,879 livres 7 sous; 1782 : 1,344 livres 9 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 1,833 livres 7 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,344 livres 9 sous 6 deniers; — Serruelles, 1778 à 1782 : 95 livres 14 sous; 1783 à 1786 : 130 livres 10 sous; 1799 : 95 livres 14 sous; — Sevry, 1765 à 1776 : 12 livres 15 sous 3 deniers; 1778 à 1782 : 105 livres 3 sous 3 deniers; 1783 à 1886 : 143 livres 8 sous; 1787 à 1789 : 105 livres 3 sous 3 deniers; — Saint-Sylvain-des-Averdines, 1769 à 1772 : 51 livres 11 deniers; 1773 à 1777 : 59 livres 12 sous 6 deniers; 1778 à 1782 : 815 livres 6 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 1,111 livres 16 deniers; 1787 à 1789 : 815 livres 6 sous 6 deniers; — Saint-Symphorien, 1778 à 1782 : 313 livres 15 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 427 livres 17 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 313 livres 15 sous 6 deniers.

C. 276. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1764-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Soye, Sainte-Solange, Soulangis, Le Subdray, Subligny, Sury-ès-Bois, Sury-près-Léré et Sury-en-Vaux. — Total des impositions par années et par paroisses : — Soye, 1778 et 1779 : 548 livres 7 sous; 1780 à 1782 : 540 livres 15 sous 9 deniers; 1783 à 1786 : 737 livres 8 sous 9 deniers; 1787 à 1789 : 540 livres 15 sous 9 deniers; — Sainte-Solange, 1775 : 497 livres 4 sous; 1776 : 488 livres 8 sous; 1777 : 479 livres 12 sous; 1778 à 1782 : 1,269 livres 2 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 1,730 livres 12 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 1,269 livres 2 sous 6 deniers; — Soulangis, 1765 et 1766 : 178 livres 6 sous 8 deniers; 1767 à 1770 : 169 livres 10 sous 8 deniers; 1771 à 1773 : 166 livres 15 sous 8 deniers; 1774 à 1776 : 170 livres 12 sous 3 deniers; 1777 : 250 livres 14 sous; 1778 à 1782 : 903 livres; 1783 à 1786 : 1,231 livres 7 sous; 1787 à 1789 : 903 livres; — Le Subdray, 1768 à 1772 : 85 livres 7 sous 4 deniers; 1773 : 120 livres 4 deniers; 1774 : 115 livres 14 sous 6 deniers; 1775 à 1777 : 87 livres 13 sous 5 deniers; 1778 et 1779 : 472 livres 11 sous 3 deniers; 1780 à 1782 : 470 livres 18 sous 3 deniers; 1783 à 1786 : 642 livres 3 deniers; 1787 à 1789 : 470 livres 18 sous 3 deniers; — Subligny, 1765 à 1773 : 341 livres 14 sous; 1774 à 1776 : 415 livres 14 sous; 1777 à 1782 : 561 livres 3 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 765 livres 4 sous 6 deniers; 1787 à 1789 : 561 livres 3 sous 6 deniers; — Sury-ès-Bois, 1768 à 1772 : 616 livres 6 sous 3 deniers; 1773 : 651 livres 10 sous; 1774 à 1776 : 695 livres 13 sous; 1777 : 723 livres 14 sous; 1778 et 1779 : 1,108 livres 14 sous; 1780 à 1782 : 1,103 livres 9 sous 6 deniers; 1783 à 1786 : 1,504

livres 14 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 1,103 livres 9 sous 6 deniers ; — Sury-près-Léré, 1779 : 1,097 livres 10 sous 6 deniers ; 1780 à 1782 : 1,123 livres 18 sous 6 deniers : — Sury-en-Vaux, 1768 et 1769 : 689 livres 5 sous 1 denier ; 1770 à 1773 : 678 livres 12 sous 1 denier ; 1774 : 690 livres 9 deniers ; 1775 à 1777 : 690 livres 5 deniers ; 1778 à 1782 : 743 livres 13 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 1,014 livres 1 sou 6 deniers ; 1787 à 1789 : 743 livres 13 sous 3 deniers.

C. 277. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Thauvenay, Sainte-Thorette, Thou, Touchay, Trouy et Uzay-le-Venon. — Total des impositions par années et par paroisses : — Thauvenay, 1765 à 1772 : 302 livres 5 sous 10 deniers ; 1773 : 306 livres 5 deniers ; 1774 : 388 livres 5 sous ; 1775 et 1776 : 339 livres 1 sou 6 deniers ; 1777 : 352 livres 5 sous 6 deniers ; 1778 à 1782 : 642 livres 15 sous 9 deniers ; 1783 à 1785 : 879 livres 3 sous ; 1786 : 878 livres 8 sous ; 1787 à 1789 : 644 livres 3 sous 3 deniers : — Sainte-Thorette, 1768 à 1771 : 181 livres 11 sous 8 deniers ; 1772 : 237 livres 3 sous 11 deniers ; 1773 à 1775 : 151 livres 3 sous — Thou, 1768 et 1769 : 166 livres 9 sous 11 deniers ; 1770 et 1771 : 166 livres 15 sous 5 deniers ; 1772 et 1773 : 233 livres 6 sous 5 deniers ; 1774 et 1775 : 263 livres 14 sous 6 deniers ; — 1776 et 1777 : 260 livres 18 sous ; 1778 à 1782 : 341 livres 4 sous ; 1783 à 1785 : 465 livres 5 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 346 livres 14 sous ; — Touchay, 1774 : 591 livres 9 sous ; 1775 : 645 livres 9 sous ; 1776 : 697 livres 2 sous 6 deniers ; — Trouy, 1768 à 1770 : 271 livres 1 sou 5 deniers ; 1771 : 273 livres 5 sous 5 deniers ; 1772 : 269 livres 19 sous 5 deniers ; 1773 : 285 livres 6 sous ; 1774 : 302 livres 3 sous 6 deniers ; 1775 : 322 livres 8 sous 3 deniers ; 1776 : 321 livres 19 sous 6 deniers ; 1777 : 320 livres 6 sous 6 deniers ; 1778 : 724 livres 6 deniers ; 1779 à 1782 : 726 4 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 990 livres 6 sous ; 1787 à 1789 : 726 livres 4 sous 6 deniers ; — Uzay, 1777 : 150 livres 3 deniers ; 1778 : 233 livres 12 sous 3 deniers ; 1779 : 231 livres 8 sous 3 deniers ; 1780 à 1782 : 229 livres 8 sous 9 deniers ; 1783 à 1786 : 330 livres 2 sous 3 deniers ; 1787 à 1789 : 242 livres 1 sou 9 deniers.

C. 278. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1762-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes — Rôles des paroisses de Vailly, Valigny, Vasselay, Veaugues, Venesmes, Veraux, Verdigny, Verneuil et Vesdun. — Total des impositions par années et paroisses : — V[illegible] 1765 à 1773 : 306 livres 13 sous 11 deniers ; 1774 : 336 livres 3 sous 3 deniers ; 1775 à 1777 : 385 livres 13 sous 3 deniers ; 1778 à 1782 : 654 livres 1 sou [illegible] deniers ; 178[illegible] à 1786 : 891 livres 18 sous ; 1787 à 1789 : 697 livres 1[illegible] sous 9 deniers ; — Vasselay, 1778 à 1782 : 1,158 livres 10 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 1,579 livres 16 [illegible] ; 1787 à 1789 : 1,158 livres 10 sous 6 deniers ; — Veaugues, 1765 à 1773 : 505 livres 1[illegible] sous 10 deniers ; 1774 à 1777 : [illegible] livres 3 deniers ; 1778 à 1782 : 729 livres 19 sous 3 deniers ; 1783 et 1784 : 995 livres 8 sous ; 1785 et 1786 : 1,031 livres 18 sous ; 1787 à 1789 : 764 livres 1 sou 3 deniers : — Venesmes, 1777 : 1,214 livres 2 sous 6 deniers ; 1778 et 1779 : 1,395 livres 12 sous 6 deniers ; 1780 à 1782 : 1,395 livres 7 sous ; 1783 à 1786 : 1,902 livres 15 sous : 1787 à 1789 : 1,395 livres 7 sous ; — Veraux, 1765 et 1766 : 33 livres 17 sous 8 deniers ; 1767 à 1772 : 31 livres 9 sous 3 deniers ; 1773 à 1777 : 61 livres 12 sous ; 1778 à 1781 : 132 livres 19 sous [illegible] deniers ; — Verdigny, 1768 à 1772 : 12[illegible] livres 1 sou 9 deniers ; 1773 : 126 livres 3 sous 5 deniers : 1774 : 126 livres 10 sous ; 1775 à 1779 : 131 livres 15 sous 9 deniers ; 1780 à 1782 : 131 livres 10 sous 3 deniers ; 1783 à 1785 : 179 livres 6 sous 6 deniers ; 1786 : 2[illegible] livres 16 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 148 livres 3 deniers ; — Verneuil, 1766 à 1769 : 64 livres 5 deniers ; 1770 à 1777 : 66 livres 13 sous 5 deniers ; 1778 à 1782 : 1[illegible] livres 17 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 183 livres 18 sous ; 1787 à 1789 : 134 livres 17 sous 3 deniers.

C. 279. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1755-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Vierzon-Ville et Vierzon-Village, Vignoux-sous-les-Aix, Vignoux-sur-Baranjon, Villabon et Villecelin. — Total des impositions par années et par paroisses : — Vignoux-sous-les-Aix, 1778 : 758 livres 6 sous 3 deniers ; 1779 à 1782 : 756 livres 7 sous [illegible] deniers ; 178[illegible] à 1786 : 1,031 livres 8 sous 9 deniers ; — Vignoux-sur-Baranjon, 1777 : [illegible] livres 15 sous [illegible] deniers ; 1778 : 1,[illegible] livres 9 sous 2 deniers ; 1779 à 1781 : 1,[illegible] livres [illegible] sous [illegible] deniers ; 1782 : 1,136 livres 9 sous 8 deniers ; 178[illegible] à 1786 : 1,549 livres 15 sous ; 1787 à 1789 : 1,1[illegible] livres [illegible] sous [illegible] deniers ; — Villabon, 1778 à 1782 : [illegible] livres 11 sous [illegible] deniers ; 178[illegible] à 1786 : 734 livres 8 sous ; 1787 à 1789 : 538 livres 11 sous [illegible] deniers.

C. 2[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1763-1789. — Impositions ordinaires et vingtièmes. — Rôles des paroisses de Villeneuve, Villeneuve-sur-[illegible]

Villequiers, Saint-Vincent-de-Gy, Vinon, Sainte-Vitte, Vorly, Vornay et Vouzeron. — Total des impositions par années et par paroisses : — Villegenon, 1775 à 1777 : 514 livres 4 sous ; 1778 à 1782 : 985 livres 11 sous; 1783 à 1786 : 1,543 livres 18 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 985 livres 11 sous ; — Villeneuve, 1768 a 1773 : 76 livres 9 sous 8 deniers : 1774 à 1777 : 78 livres 1 sou 6 deniers; 1778 à 1780 : 603 livres 10 sous 7 deniers ; — Villequiers, 1778 à 1782 : 1,109 livres 8 sous 3 deniers ; 1783 à 1786 : 1,512 livres 16 sous 6 deniers ; 1787 à 1789 : 1,109 livres 8 sous 3 deniers ; — Saint-Vincent-de-Gy, 1765 à 1769 : 246 livres 10 sous 9 deniers; 1770 à 1773 : 252 livres 9 sous; 1774 à 1782 : 261 livres 3 sous ; 1783 à 1786 : 356 livres 2 sous; 1787 à 1789 : 261 livres 3 sous ; — Vinon, 1768 à 1770 : 426 livres 3 sous 8 deniers ; 1771 à 1773 : 430 livres 13 sous 5 deniers, 1774 : 471 livres 14 sous 9 deniers ; 1775 à 1777 : 347 livres 14 sous 3 deniers, 1778 à 1782 : 637 livres 2 sous 6 deniers ; 1783 à 1786 : 868 livres 16 sous; 1787 à 1789 : 637 livres 2 sous 6 deniers ; — Sainte-Vitte, 1776 : 628 livres 2 sous ; 1777 : 611 livres 12 sous 1778 à 1782 : 681 livres 9 sous; 1783 à 1786 : 929 livres 5 sous ; 1787 à 1789 : 681 livres 9 sous ; — Vorly, 1768 à 1773 : 88 livres 14 sous 7 deniers ; 1774 à 1777 : 97 livres 16 sous; 1778 à 1782 : 566 livres 8 sous ; 1783 à 1786 : 772 livres 7 sous ; 1787 à 1789 : 566 livres 8 sous ; — Vouzeron, 1768 à 1772 : 179 livres 8 sous 7 deniers; 1773 : 183 livres 16 sous 9 deniers; 1774 : 196 livres 2 sous 8 deniers ; 1775 à 1777 : 193 livres 12 sous ; 1778 à 1782 : 890 livres 11 sous 3 deniers ; 1783 à 1785 : 1,214 livres 8 sous ; 1786 : 1.215 livres 15 sous; 1787 à 1789 : 891 livres 11 sous.

C. 281. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1786. — Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale du Berry en matière de vingtièmes. — État des rôles des vingtièmes faits par commissaires, avec le résultat des ventilations adressées à la Commission intermédiaire. — États des seigneurs et propriétaires tenus de fournir la ventilation de leurs biens. — Correspondance ministérielle pour la confection des rôles et la répartition de l'impôt du vingtième. — Réclamation du prince de Croy, seigneur de Culan, en modération et décharge d'imposition.

C. 282. (Liasse.) — 92 pièces, papier

1787-1789. — Commission intermédiaire : vingtièmes des offices et droits. — Réclamation des habitants du comté de Sancerre, devenu portion du domaine royal, par suite de l'échange fait entre la couronne et le baron d'Espagnac. — Relevés du montant des charges accordées sur les vingtièmes. — États des biens possédés par le comte d'Artois dans la Généralité de Bourges.

C. 283. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1759-1764. — Rôles des octrois et revenus patrimoniaux dans les élections de Bourges, Issoudun, La Châtre et La Charité-sur-Loire. — Octrois et revenus de l'Élection de Bourges pour 1764, suivant les subdélégations : Bourges, vingtièmes : 747 livres 9 sous ; 4 sous pour livre 74 livres 15 sous 1 denier. — Aubigny, vingtièmes : 29 livres; 4 sous pour livre : 4 livres 18 sous. — Dun-le-Roi, vingtièmes : 42 livres 3 sous ; 4 sous pour livre : 4 livres 4 sous 7 deniers. — Mehun-sur-Yèvre, vingtièmes : 18 livres 7 sous ; 4 sous pour livre : 1 livre 16 sous 11 deniers. — Sancerre, vingtièmes : 16 livres; 4 sous pour livres : 1 livre 12 sous. Selles-sur-Cher, vingtièmes : 13 livres 8 sous; 4 sous pour livre : 1 livre 6 sous 11 deniers. — Sançoins, vingtièmes : 18 livres 10 sous ; 4 sous pour livre : 1 livre 17 sous 1 denier. — Vierzon, vingtièmes : 11 livres 11 sous; 4 sous pour livre : 1 livre 3 sous 2 deniers.

C. 284. (Liasse.) — 13 pièces, papier

1715-1779. — Comptes-rendus à l'Intendant par le receveur des tailles, dans chaque Élection, de la recette des tailles, capitation et vingtièmes par années. — Comptes de l'Élection de Bourges : — 1762, vingtièmes, recette : 652 livres 10 deniers ; dépense : 652 livres 10 deniers, balance. — 1763, vingtièmes, recette : 613 livres 10 sous ; dépense : 613 livres 10 sous, balance. — 1764, taille et capitation, recette balancée par la dépense : 6,873 livres 10 sous. — 1764 et 1765, vingtièmes, recette balancée : 523 livres 15 sous. — 1765 taille et capitation, recette balancée : 6,873 livres 5 sous. — 1766, vingtièmes : 514 livres; — taille et capitation : 7,109 livres 5 sous. — 1767, vingtièmes : 545 livres ; — taille et capitation : 7,873 livres 10 sous. — 1768, vingtièmes : 515 livres ; — taille et capitation : 8,022 livres 2 sous. — 1769, vingtièmes, 489 livres ; — taille et capitation : 7,272 livres 8 sous. — 1770, vingtièmes : 524 livres ; — taille et capitation : 7,964 livres 10 sous. — 1771, taille, capitation et vingtièmes : 8,921 livres 15 sous. — 1772, taille, capitation et vingtièmes : 8,909 livres 2 sous 10 deniers. — 1773, taille, capitation et vingtièmes : 8,452 livres 10 sous. — 1774, taille, capitation et vingtièmes : 8,061 livres 5 sous. — 1775, taille, capitation et vingtièmes : 8,123 livres 4 sous. — 1776, taille, capitation et vingtièmes : 7,776 livres 8 sous. — 1777, taille, capitation et vingtièmes : 6,821 livres 14 sous.

C. 285. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1750. — Compte-rendu par les receveurs des tailles des diverses Élections, du produit du vingtième simple et 2 sous pour livre du dixième.

C. 286. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1727-1728. — Comptes-rendus par les receveurs de chaque Élection, des recettes et dépenses, des gages et taxations des syndics de paroisses et greffiers des rôles des tailles desdites Élections, avec les pièces justificatives des comptes.

C. 287. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1728-1732. — Droits de confirmation de noblesse. — Droits de maîtrises et d'offices. — États de situation et comptes-rendus du recouvrement des droits de confirmation et ventes de maîtrises d'arts et métiers et corps de marchandise, et droits analogues sur les offices et charges, présentés par le directeur du droit de confirmation et les receveurs des tailles chargés de la perception. — Correspondance du contrôleur-général des finances avec l'Intendant pour hâter les recouvrements. — Requêtes en décharges et modérations de taxes.

C. 288. (Liasses.) — 92 pièces, papier.

1733-1788. — Arrêts du Conseil et déclarations du Roi concernant le droit de confirmation de noblesse. — Note généalogique sur les familles de Laigue et Des Réaux. — Confirmation de la noblesse d'échevinage de la ville de Bourges au profit d'Antoine Rivière, sieur de Chalieu.

C. 289. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1725-1787. — Franc-alleu de Berry. — Impositions sur les différentes villes de la Généralité de Bourges, pour être conservées dans la jouissance du franc-alleu. — Ordonnances d'imposition, états de répartitions et pièces de dépenses. — Droits d'échange pour lots et ventes. — Déclaration du Roi et arrêts du Conseil pour la vente de ces droits. — Procès des habitants du Bourbonnais contre l'adjudicataire-général des fermes au sujet de ces ventes. — Économats des bénéfices vacants. — Prescriptions qui enjoignent à tous détenteurs de bénéfices ecclésiastiques d'en faire connaître les revenus. — Procès de l'[illegible] Ma[illegible] [illegible] fermier de la terre de Grangeneuve, membre dépendant de l'abbaye d'Olivet, et avec les sieur et demoiselle Bourlon, fermiers du prieuré de Toiselay. — Vacance de la comman[illegible]derie de Sainte-Sévère. — [illegible] de Blancafort et de La [illegible] de Bourges.

C. 290. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1732-1778. — Droits [illegible] — [illegible] en restitution de droits. — Réclamation des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, pour les droits à payer à l'occasion de la cession à eux faite de la manse abbatiale par le sieur de Charan, leur abbé. — Droit d'amortissement. — Réclamations du chapitre des Aix-d'Angillon au sujet des droits à payer pour cause de donations et d'arrentements d'héritages. — Droit de franc-fief. — R[illegible] Jean-Baptiste Dagoret et autres enfants et héritiers de la dame Anne Perrinet, leur mère, pour droits sur la dîme des Roches, dans la paroisse de Jalognes. — Droits de contrôle. — Réclamation du sieur Gayaut de Vic, prévôt de la Maréchaussée de Berry, pour les droits d'acquisition des fiefs et seigneuries de La Porte et des Héraux. — Droit d'insinuation. — Réclamation de M. Nicolas de Francière, sieur de Faix, au sujet de son contrat de Mariage avec demoiselle Marie de Bonneau.

C. 291. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1737-1784. — Droits sur les cartes. — [illegible] des cuivres et cartes dans la direction de Châteauroux. — Arrêt du Conseil : qui attribue à l'Intendant la connaissance de ces droits ; — pour [illegible] cuivres, l'augmentation de celui sur les cartes, etc. — Mémoires des [illegible] dans la poursuite des contraventions. — [illegible] par le directeur et le receveur du droit à Bourges. — Contrefaçons des jeux de cartes. — [illegible] saisies. — Modèles de [illegible] et de papiers [illegible] les nouveaux jeux.

[illegible]

1745-1781. — [illegible] — [illegible] 1748 [illegible] [illegible] présenté par [illegible] de Bourges [illegible]

Arrêts du Conseil pour la régie des droits sur la poudre et l'amidon. — État des amidonniers fabricant dans l'étendue de la Généralité. — Requêtes pour l'exercice de cette profession. — Droit de marque sur les cuirs. — Arrêt du Conseil concernant la liquidation des offices sur les cuirs. — Mémoire des tanneurs de Donzy pour être déchargés du paiement du droit municipal sur les cuirs à cause de l'établissement du droit de marque. — État des tanneries existant dans la Généralité de Bourges. — Droit de marque d'or et d'argent. — Dispute de Blayer, sous-fermier dudit droit, avec les orfèvres et horlogers de Bourges, pour l'exercice de la marque.

C. 293. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1756-1765. — Contrôle et insinuations. — Amendes contre les notaires qui négligent de faire contrôler les actes dans la quinzaine. Déclarations en nullité desdits actes et interdiction des notaires en cas de récidive. — Ordonnance portant que ledit contrôle devra avoir lieu au bureau dans l'arrondissement duquel les notaires ont leur domicile. — Révocation de contrôleurs pour cause de malversations dans l'exercice de leurs fonctions. — Demandes en décharges ou restitution relativement à différents droits. — Ordonnances rendues sur lesdites requêtes. — Droits réservés. — Rentes constituées pour ventes d'héritages et stipulées remboursables, non sujettes au centième denier. — Baux à ferme.— Ordonnance qui défend toutes poursuites lorsque les parties sont en requête.

C. 294. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1759-1778. — Établissement en 1759 de 4 sous pour livre d'augmentation sur tous les droits des fermes. — Établissement en 1760 du vingtième ou sol pour livre d'augmentation sur les mêmes droits. — Décisions du Conseil et correspondances de l'Intendant avec les subdélégués et autres sur les questions intéressant la perception de ces nouveaux droits.

C. 295. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1765-1774. — Poursuites exercées par l'adjudicataire-général des domaines contre les particuliers se refusant au paiement des droits nouvellement imposés. — Requêtes à l'Intendant et ordonnances sur lesdites requêtes. — Poursuites contre le marquis de Saint-Brice, pour droit de la renonciation à la communauté demandée par sa femme; — contre le chapitre de Dun-le-Roi, pour droit de contrôle au sujet des dîmes lui appartenant; — contre le chapitre de Saint-Martial de Limoges, pour un droit de centième denier ; — contre le sieur de Beaumont, notaire à Pouligny, pour refus de communication d'actes. — Ordonnance contre Jean Delafond, huissier au bourg d'Azerables, pour vexations par lui commises dans l'exercice de ses fonctions.

C. 296. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1767-1774. — Poursuites par l'adjudicataire général des domaines : — contre les officiers municipaux de Saint-Amand-Montrond, pour droit de contrôle de l'acte d'adjudication de la boucherie de carême de cette ville ; — contre les procureurs fabriciens de diverses paroisses de Bourges, pour le droit de location des bancs de leurs églises ; — contre François de L'Estang, sieur de Condé et autres lieux, pour son droit de franc-fief; — contre Pierre de Marquet, sieur de La Brosse, pour le droit de contrôle ; — contre le chapitre de Saint-Silvain de Levroux, pour les droits d'amortissement.

C. 297. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1769-1788. — Ordonnances rendues par les Intendants et dont appel est interjeté au Conseil par l'adjudicataire général des domaines. — Appel au sujet des droits dûs pour le contrat de mariage du sieur Aumerle, commissaire de police à Bourges ; — au sujet de l'ordonnance qui condamne la dame de Magnac à payer le centième denier de l'usufruit des biens de son mari ; — pour droits de franc-fief sur le fief et métairie du Metz, exigés de M. Heurtaut du Metz; — Bail de Brantan; ordonnances rendues sur requêtes du fermier.

C. 298. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1773-1789. — Priviléges des commis des fermes. — Exemptions de taille et corvées, de tutelle et curatelle, de collecte, de logement des gens de guerre, de guet et de garde. — Arrêt du Conseil qui dispense lesdits employés de prêter serment en justice au sujet des procès-verbaux dressés par eux pour contravention à la perception des droits auxquels ils sont préposés. — Obligation au cautionnement par les mêmes. — Papier timbré. — Obligation pour les notaires de tenir leur répertoire sur papier timbré. — Requête par la Mairie de Châteauroux pour être dispensée de faire usage de ce papier dans les expéditions. — Arrêts du Conseil sur l'emploi du timbre. — Correspondance sur la même matière entre l'Intendant et les subdélégués, au sujet d'adjudications

à faire dans les villes de Vierzon, Sancerre et autres de la Généralité.

C. 299. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier

1774-1781. — Répertoire d'ordonnances rendues contradictoirement par l'administration provinciale sur des affaires domaniales. — Droit de centième denier réclamé à la dame veuve de Gamaches, comme détenant les domaines de Beauveau et de Fontbarry. — Droit d'amortissement réclamé à Don François-Xavier Mondain de La Maison-Rouge, abbé général de l'ordre de Grandmont, pour héritages à lui délaissés. — Droit de franc-fief réclamé au sieur Jean Robin de Scévole, pour la terre du Pié-du-Tour et le fief du Fay, situés paroisses de Migné et de Dampierre. — Réclamation au secrétaire et greffier de l'Hôtel-de-Ville de Châtillon-sur-Indre, pour contravention au droit de contrôle. — Droit d'insinuation réclamé au sieur Huet, lieutenant général de police à Ainay-le-Château, au sujet du testament de sa femme. — Réclamation au marquis de Maupas pour droits réservés de petit sceau et de greffe.

C. 300. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1775-1789. — Droits de greffe. — Réclamations de l'Élection d'Issoudun contre les abus commis par le contrôleur des actes de cette ville ; — des greffiers de l'Élection et du grenier à sel de La Châtre contre l'imposition d'un droit pour la nomination des collecteurs ; — par le sieur Bastide de Boisdusson, du droit de contrôle-tiers du greffe de l'Élection du Blanc ; — de Germain Bourguignon, greffier au Bailliage d'Issoudun, contre la régie des greffes ; — des princes de la maison de Condé, contre le greffier de la maîtrise des Eaux et Forêts d'Issoudun pour entreprises par lui faites sur certains droits appartenant à cette maison.

C. 301. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1716-1723. — Journal des recettes et dépenses du receveur général des domaines : — 26 août 1716, reçu de Jacques, Georges et Jean Tourangin, marchands demeurant à Issoudun, 443 livres 12 sous 6 deniers pour les 2 sous 2 deniers pour livre du prix de l'adjudication à eux faite des bois du Roi de la Maîtrise d'Issoudun ; — 5 mai 1717, payé au sieur Corbin, maître particulier, 120 livres pour son gage de maître alternatif de la maîtrise de Vierzon ; — 19 février 1718, reçu du sieur Chartre, garde-marteau, dans la même Maîtrise, 15 livres pour son gage ; — 21 janvier 1719, payé au sieur Boufflet, procureur du Roi à Bourges, 42 livres pour augmentation de gages ; — 28 mai 1720, payé à [illegible], greffier du Bureau des finances de Bourges, 15 livres 2 sous pour les procès-verbaux faits au bureau de la recette concernant les effets en caisse du prix de divers bois ; — 9 août 1721, payé à [illegible], greffier de la maîtrise de Vierzon, 414 livres 10 sous, montant de son année ; — 23 mars 1722, reçu 507 livres 14 sous 6 deniers du sieur Tixier, adjudicataire des bois du Roi [illegible] d'Issoudun.

C. 302. (Liasse.) — [illegible]

1728-1760. — État des [illegible] maîtrise des Eaux et Forêts de Bourges. — [illegible] officiers, greffiers-arpenteurs, gardes généraux et particuliers et receveurs des amendes des Eaux et Forêts. — Débordement de la Loire ; mémoires sur ses ravages et états du dommage causé. — Requête du sieur T[illegible] marine, pour être autorisé à faire construire un moulin dans la terre de Bellies. — Vente des coupes [illegible] Vierzon, au canton du Boisblanc, sur l'emplacement du chemin projeté de Vierzon à Orléans.

C. 303. (Liasse.) — [illegible]

1761-1784. — Requêtes des [illegible] d'Oudan pour être autorisés à vendre une portion de leur réserve pour aider à leurs réparations. — [illegible] de Saint-Amand-Montrond, [illegible] servant de retraite à [illegible] l'abbaye de Noirlac. — Établissement d'un garde sur les bois communaux de Dampierre et de Saint-Bonnet. — Curage de la rivière d'Auron. — Impositions sur les riverains de l'Yèvre, pour les [illegible]

C. 304. (Liasse.) — [illegible]

1730-1736. — [illegible]

1 septier 2 minots. — Total pour chaque année : 123 muids 11 septiers 2 minots.

C. 305. (Liasse.) — 133 pièces, papier ; 7 pièces parchemin.

1737-1742. — Lettres de commission à l'Intendant pour la répartition de l'impôt du sel sur les paroisses, et rôles de ladite répartition sur les greniers d'Argenton, Buzançais, La Châtre, Issoudun et Saint-Amand-Montrond. — Mêmes chiffres qu'aux années précédentes.

C. 306. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1734-1736. — Poursuites contre les faux-sauniers. — Mémoire sur le faux-saunage dans la province du Berry et sur le personnel des bandes qui le pratiquent. — Signalements, captures, emprisonnements interrogatoires et jugements des faux-sauniers. — Requêtes des familles des coupables en leur faveur. — Ordonnances de mises en liberté. — Lettre du sieur de La Vilène, datée de Montluçon, où il se plaint des déprédations et violences d'une bande de 200 faux-sauniers, dite : *la bande joyeuse de Berry et Marche*, organisée sous la conduite du nommé Louis Verniou. — Procès-verbal de capture de Genitour Remeron, prétendu faux-saunier, à Mehun-sur-Indre. — Lettres du ministre Orry au sujet : de l'évasion de quatre faux-sauniers des prisons d'Issoudun ; — sur divers autres trop âgés pour être envoyés aux colonies et qui doivent subir leur jugement en France ; — sur la complicité du sieur de Ravenelle dans le faux-saunage de la province. — Liste des meuniers de la Creuse soupçonnés d'y participer.

C. 307. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1736. — Mise en liberté de Jacques Collet, cabaretier à Mehun-sur-Indre, accusé de favoriser le faux-saunage ; — signalements des faux-sauniers détenus dans les prisons de Dun-le-Roi ; — état de ceux destinés à passer à l'Ile-de-France. — État des faux-sauniers exerçant sur les inspections d'Argenton et du Blanc.

C. 308. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1737-1739. — Ordonnance de mise en liberté de Sylvain et Jean Charasson, dits Lorat, arrêtés dans le Bas-Berry, sous l'inculpation d'avoir eu des intelligences avec les faux-sauniers. — Refus des ouvriers des forges d'Ardentes, demeurant aux loges de Lacueille et de Dressais, dépendantes du grenier de La Châtre, de prendre du sel à ce grenier, et poursuites exercées contre eux. — Signalements de divers faux-sauniers.

C. 309. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1779-1789. — Détail des fonds assignés par le ministre des finances pour subvenir aux dépenses communes de l'administration provinciale (assemblée provinciale du Berry) et des ordonnances délivrées par la Commission intermédiaire sur ces fonds. — Total des fonds assignés aux dépenses de chaque exercice : — Années 1879-1780 : 33,650 livres ; — année 1781 : 25,050 livres ; — année 1782 : 25,050 livres ; — année 1783 : 16,050 livres ; — année 1784 : 35,750 livres ; — année 1785 : 35,750 livres ; — année 1786 : 35,750 livres ; — année 1787 : 35,750 livres ; — année 1788 : 19,972 livres 10 sous 9 deniers ; — année 1789 : 35,750 livres ; — année 1790 : 18,073 livres 9 sous 6 deniers.

C. 310. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1779-1789. — États des dépenses du greffe de l'administration provinciale et de la Commission intermédiaire. — Somme totale de la dépense pour chaque année : — année 1779 : 10,762 livres 6 sous 6 deniers ; — année 1780 : 79,520 livres 13 sous ; — année 1781 : 3,117 livres 9 sous 6 deniers ; — année 1782 : 1,059 livres 19 sous ; — année 1783 : 2,496 livres 19 sous ; — année 1784 : 1,747 livres 4 sous ; — année 1785 : 17,571 livres 11 sous ; — année 1786 : 2,911 livres ; — année 1787 : 2,111 livres 1 sou ; — année 1788 : 3,757 livres 5 sous 6 deniers ; — année 1789 : 3,376 livres 12 sous ; — 1790 : 2,240 livres 17 sous.

C. 311. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1732-1741. — Arts et sciences. — Agriculture. — Industrie vinicole. — Prohibitions de nouvelles plantations de vignes. — Procès-verbaux de contraventions à ladite prohibition. — États des amendes prononcées contre les délinquants. — Rapport des cavaliers de la Maréchaussée d'Issoudun sur les contraventions commises dans l'étendue de leur circonscription. — Condamnation des Carmes de Saint-Amand-Montrond et de Michel Mallé, vigneron audit lieu, à 50 livres d'amende, pour nouvelles plantations faites dans le vignoble du Fromental.

C. 312. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1742-1753. — Procès-verbaux de contravention à la prohibition de nouvelles plantations de vignes, et états des

amendes.—Requête en décharge d'amende des habitants de la paroisse de La Marche, avec le certificat du curé justifiant de l'extirpation des vignes par eux plantées. — Dénombrement des vignes plantées en 1737, par des habitants de Bourges et des environs.

C. 313. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1732-1789. — Demandes d'envois de plants de vignes du pays pour en essayer la culture au dehors. — Tentative pour acclimater la culture du riz dans la province. — Desséchement des marais dans le duché de Châteauroux. — Machine du sieur Arnoux pour arracher le chaume des terres. — Destruction des hannetons et des charençons. — Mémoires : sur le parcage des moutons ; — concernant l'imposition des vingtièmes sur le produit des bestiaux.

C. 314. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1762-1772. — Délibérations de la Société d'agriculture de Bourges. — Arrêt de fondation. — Liste des premiers membres. — Règlement de la Société. — Procès-verbaux de ses séances.

C. 315. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1728-1785. — Draperie et bonneterie. — Règlements sur les longueurs des draps et autres étoffes des fabriques du Berry. — Procès-verbaux des assemblées du commerce en 1730 dans les villes de Bourges, Issoudun et Aubigny, dans lesquelles ces matières sont discutées. — État du métier de la bonneterie à Bourges en 1785. — Correspondance de l'intendant avec divers au sujet de la fabrique de draperie de M. Maigreau dans la même ville. — De la fabrication d'étoffes d'étoupes et de laine mêlées, tentée par M. Marcandier. — Du projet d'établissement d'une filature de laine au château de Saint-Chartier, par M. de Laperte. — De l'arrêt du Conseil du 30 mars 1775 concernant la manufacture de Bourges. — De l'établissement d'une fabrique de toiles dans la même ville, et des encouragements à donner à la culture du chanvre, et à la filature du fil. — De la nouvelle méthode inventée par M. Marcandier pour le battage du chanvre, et des prix institués pour les filateuses de la campagne. — Correspondance avec les curés des paroisses pour la propagation de la méthode. — Demande de secours par M. Pas, pour être mis à même d'élever une filature à Issoudun. — Rapport de M. Tribert, inspecteur des manufactures de Saint-Quentin, sur la valeur de la méthode Marcandier.

C. 316. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1727-1789. — Forges et fourneaux. — Embauchements d'ouvriers au détriment des maîtres. — Procès de Boullé, contre Vigoureux et Fion ; — de La Chaussade, contre Ladurie ; — de Desvergnes, contre Gallifet, pour ce motif. — Contestation entre les sieurs Patras, directeur des forges de Crezon, et Huet, directeur de celles de Meillant et Forges-Neuves. — Requête du marquis de Lancôme pour joindre une fendrie à sa forge de La Caillaudière ; — de la marquise de Bellâbre pour une autorisation analogue dans sa forge de Gastemine. — Procès-verbaux des violences et dégâts causés par les voituriers des forges. — Renseignements fournis à l'intendance sur le commerce des bois, la production et l'exploitation des forêts, la dimension, le prix et l'emploi du bois à brûler et du charbon dans les différents cantons. — Défense aux maîtres des forges des environs de la Loire de donner des gratifications à leurs ouvriers pour l'économie par eux obtenue sur le charbon, dans la fonte du minerai.

C. 317. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1734-1787. — Industrie et commerce. — Demande d'envoi de terre recueillie auprès de Valan, pour l'essayer à la fabrication de la porcelaine. — Établissement d'une fabrique de sel de potasse sur les terres du comte de Bar. — Découverte d'une mine d'or au moulin de La Baume, près La Celle-Bruère. — Exploitation de mines de houille à Pouilly. — Demande par le sieur Turgot, orfèvre à Paris, pour être préposé à la [illegible] installée à La Charité-sur-Loire. — Établissement des inspecteurs et contrôleurs des gardes-jurés de la draperie à Châteauroux. — [illegible] de M. J[illegible] [illegible] les usines et manufactures de la province. — Confirmation des statuts de la communauté des chandeliers-ciriers de la ville de Bourges. — Observations sur la navigation des rivières du Berry.

C. 318. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1730-176[illegible] — [illegible] — État de l'imprimerie [illegible] de la librairie à Bourges en 1730. — [illegible] statistiques par l'abbé Expilly, pour la confection de son dictionnaire géographique de la France ; — [illegible] M. [illegible] pour savoir s'il existe à Bourges un [illegible] original de Q[illegible]. — proposition faite par M. de [illegible], conseiller d'État, à M. de B[illegible], intendant de [illegible] à la Société [illegible] de Paris. — Projet d'établissement

7.

d'une agence généalogique dans la province par le sieur Thoumin. — Fondation à Bourges en 1780 d'un journal hebdomadaire, sous le titre de *Affiches annonces et avis divers pour la province de Berry.* — Correspondance de l'intendant relativement aux travaux exécutés dans la province, par Cassini, pour la confection de la carte de France. — Projet de description des paroisses de la province par les curés de chaque paroisse. — États descriptifs des paroisses de : Baugy, Brécy, La Chapelle-Hugon, Charly, Le Chautay, Couy, Croisy, Feux, Flavigny, Le Gravier, Groises, Gron, Jalognes, Jussy-Champagne, Lafaye-Livron, Lugny-Bourbonnais, Mornay, Nérondes, Osmery, Ourouer, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Saint-Silvain-des-Averdines, Saligny-le-Vif, Rémond, Vereaux, Villabon, Ambraut, Arthon, Bezagette, Bomiers, Bouesse, Brion, Buxeuil, La Champenoise, Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Martial de Châteauroux, Coings, Déols, Diors, Montierchaume, Étréchet, Jeu-les-Bois, Lourouer, Luant, Maron, Monay, Neuvy-Pailloux, Nots, Sainte-Fauste, Saint-Gaultier, Saint-Martin et Saint-Vincent-d'Ardentes, Planché, Prunier, Sassierges, Tendu, Nelle, Villers, Vineuil et Vouillon.

C. 319. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1767-1779. — Médecine et chirurgie. — Établissement à Bourges du cours d'accouchement de Mme Du Coudray ; — circulaire, à ce sujet, de l'intendant M. Dupré de Saint-Maur. — Réponses des subdélégués et actes d'assemblées des paroisses pour députer chacune une ou plusieurs élèves au cours d'accouchement de Bourges. — Établissement du même cours à Issoudun, installation de Mme Du Coudray dans cette ville. — Établissement du même cours à Châteauroux, avec participation de la ville de La Châtre. — Correspondance et états de dépenses du cours. — Défenses d'exercer à d'autres sages-femmes qu'aux élèves de Mme Du Coudray. — Requête pour autoriser la dame Jouhannet à succéder au cours de cette dernière à Châteauroux. — Correspondance relative aux élèves du sieur de Lyvernette, professeur d'accouchement à Bourges.

C. 320. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1780-1786. — Deuxième cours d'accouchement de Mme Du Coudray à Bourges. — Correspondance, à ce sujet, de l'Intendance avec les paroisses et circulaires imprimées. — État des élèves envoyées à ce cours par les villes et communautés de la Généralité de Bourges, jusqu'en décembre 1781. — Projet d'établissement d'un cours d'accouchement dans chaque ville de la Généralité, en prenant pour professeurs des chirurgiens habiles, Bourges et Saint-Amand-Montrond étant spécialement désignées comme lieu d'essai. — Correspondance de l'intendant avec la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale pour la dépense de ces nouveaux cours.

C. 321. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1745-1788. — Réclamation par M. Perrault d'Issoudun pour la jouissance des privilèges affectés aux lieutenants du premier chirurgien du Roi. — Envois : d'un traité adressé au sieur D... *sur le nouveau système de la voix* ; — d'un procédé publié par l'Académie de chirurgie pour arrêter l'hémorrhagie. — Conditions pour l'admission à l'école vétérinaire. — Consultation de la Faculté de médecine de Paris sur la constatation et le traitement de la maladie vénérienne chez les enfants (imprimé.) — Avis sur les secours à donner aux noyés, par Portal (ibid). — Rapport fait à la Faculté de médecine de Paris par ses commissaires sur diverses maladies, scorbut, cancer, écrouelles (ibid) — Communication à l'intendant sur des cas d'hydrophobie déclarés en diverses localités de la province.

C. 322. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1753-1788. — Poursuites contre les empiriques et notamment contre un nommé Moreau de la paroisse de Duné (Bas-Berry). — Projet d'arrêt devant conférer aux maîtres chirurgiens le titre de notables bourgeois des villes. — Note sur l'épidémie qui sévit durant les années 1759-1760. — Méthodes de traitement dans les différentes maladies et remèdes divers. — Remède de l'abbé Quinet contre la gale. — Envois de traités médicaux dans les provinces par le gouvernement et communications de la Société royale de médecine de Paris. — Programmes des prix distribués par cette Société depuis 1780. — Projet d'établissement, dans la Généralité, d'inspecteurs des chirurgiens par le docteur Mayerne.

C. 323. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1728. — Correspondance ministérielle avec l'intendant. — Lettres des ministres de Maurepas, d'Aguesseau, de Baudry, Leblanc, d'Ormesson. — Réductions et décharges d'impositions. — Droit d'ouverture de boutiques. — Constructions de casernes dans différentes villes de la Généralité de Bourges. — Fournitures à faire à cet effet par lesdites villes.

— Vol d'argent exécuté chez le receveur de la capitation à Bourges; soupçon de complicité pesant sur un cavalier du régiment de la Reine.

C. 324. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1728. — Correspondance ministérielle. — Lettres du ministre M. d'Angervilliers. — Décision prise contre le sieur Fromenton de Lalande, ancien capitaine au régiment de Limousin, pour mauvais traitements exercés sur la voie publique. — Juridiction des archevêques de Bourges dans l'intérieur de leur hôtel. — Logements des officiers d'artillerie, ingénieurs et commissaires des guerres. — Ordonnances sur le chauffage et fournitures des troupes.

C. 325. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1728. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres de Gaumont et Pelletier. — Droits de confirmation sur les marchands. — États d'évaluation des parties casuelles des offices des juridictions d'Élections et greniers à sel de Bourges, La Charité-sur-Loire et Sancoins. — Ordre de faire fabriquer à Bourges des demi-écus, cinquièmes, dixièmes et vingtièmes d'écus, jusqu'à concurrence du chiffre nécessaire pour parer à la disette de ces espèces. — Communication des règlements sur la sortie et l'entrée des marchandises. — Suppression des droits de péage et de barrage prélevés par les échevins de La Charité-sur-Loire. — Remise des 3 deniers en faveur des receveurs des tailles, ayant acquitté le montant des impositions dans la limite de leurs traités. — Réparations à l'hôtel de la Monnaie de Bourges.

C. 326. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1730. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres de Maurepas, d'Angervilliers et Lepelletier. — Ordres relativement au passage de la chaîne des galériens de Bretagne à travers le Berry. — Ordonnances relatives au nombre des voitures à fournir aux troupes pendant leurs marches. — Réclamation des pièces nécessaires pour faire entrer le sieur de Gaumont dans les cadets. — Envoi dans la province des remèdes d'Helvétius, pour être distribués aux pauvres malades.

C. 327. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1730. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres Chauvelin, d'Aguesseau, d'Ormesson et Pajot d'Onsembray. — Assignation donnée au comte de Bar, lieutenant du Roi en Berry, pour contravention aux ordonnances sur les jeux de hasard. — Nécessité pour les officiers du Présidial à Châtillon-sur-Indre, réduits au nombre de quatre seulement, de s'adjoindre trois avocats, pour former le nombre de sept juges, indispensable pour juger en dernier ressort. — Plaintes des habitants de la paroisse de Saint-Étienne d'Argenton, sur la répartition inégale de la taille. — Emprisonnement du maître de poste d'Argenton, pour avoir fait payer au courrier les chevaux par lui fournis pour la malle-poste.

C. 328. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1730. — Correspondance ministérielle. — Lettre des ministres Orry, de La Houssaye et de Gaumont. — Mémoire sur le faux-saunage pratiqué depuis La Haye, en Touraine, jusqu'à Argenton dans le Bas-Berry. — Arrêt du Conseil confirmatif du droit de passage perçu, au profit du sieur de Traçy, au port de Tracy, en Berry. — Décharge, au profit de plusieurs commis des fermes, du droit imposé sur les habitants de la province pour l'acquisition de pompes à incendie.

C. 329. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1731. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres Chauvelin, d'Aguesseau, d'Ormesson, Pajot d'Onsembray, Orry et de La Houssaye. — Confirmation d'établissement de foire dans la terre de Raimond et des droits de foire afférents au seigneur. — Continuation du sieur Asse, durant trois années, dans les fonctions de commissaire de police à Bourges. — Décharge de 142 livres 4 sous sur le chiffre de la capitation annuelle au profit des habitants de Villabon, victimes d'un incendie. — Ordre de se procurer un logement convenable, donné à la dame Corbinon, maîtresse de la poste aux chevaux à Bourges; — autre pour faciliter aux fermiers de la Sainte-Chapelle de Bourges, le prélèvement des droits et péages dont ils jouissent dans leurs terres de Méry-ès-Bois et [illegible]-sur-Sauldre. — Demande d'éclaircissements [illegible] par un habitant de la paroisse de Saint-Georges-[illegible] Prée.

C. 330. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1731. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres Maurepas, d'Angervilliers et d'Argenson. — Ordres relatifs au passage de la chaîne des galériens de Bretagne à travers le Berry. — [illegible] le 10 de chaque mois au ministère. — [illegible]

de Saint-Louis ayant appartenu au sieur La Gravolle, sous-brigadier des gardes du corps, décédé; — pour faire emprisonner deux moines de l'abbaye de Cluny, réfugiés chez les Bénédictins de La Charité-sur-Loire. — Réclamations contre la prétention du commis au contrôle du bureau d'Argenton, de percevoir les droits du sceau pour les actes passés sous le scel de la terre d'Argenton réunie nouvellement au domaine du duc d'Orléans.

C. 331. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1732. — Correspondance ministérielle. — Lettres du ministre Chauvelin. — Condamnation de plusieurs habitants de la paroisse de Guerchy, à une amende de 3,000 livres chacun, pour avoir planté de nouvelles vignes sans autorisation. — Permission d'imposer une somme de 250 livres sur la paroisse de Soye, pour réparations à son église.

C. 332. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1732. — Correspondance ministérielle. — Lettres du ministre d'Angervilliers. — Réclamations pour obtenir des prévôts de la Maréchaussée des états trimestriels des prisonniers, contenant mention des motifs de leur arrestation. — Gratification de 500 livres, avec la concession de deux infirmiers, aux religieuses hospitalières de La Charité-sur-Loire, chargées de soigner les malades du régiment de royale-marine, employés aux travaux du pont de La Charité. — Ordre à l'intendant afin que, lors de ses tournées pour l'imposition des tailles, il passe en revue les brigades de la Maréchaussée. — Établissement d'une étape, pour les troupes en marche, à Châteauneuf-sur-Cher, au val de Barges, entre La Charité et Varzy.

C. 333. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1732. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres d'Aguesseau, d'Ormesson et Pajot d'Onsembray, — Difficulté de juger les affaires prévôtales au Présidial de Châtillon-sur-Indre, par le défaut de conseillers et le mauvais vouloir des avocats. — Nomination de quatre gentilshommes pour travailler avec l'intendant aux états de répartition de la capitation de la noblesse dans les Élections du Blanc, Châteauroux, Issoudun et La Châtre.

C. 334. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1732. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres Orry et de Gaumont. — Ordre pour que le service des postes vacantes soit fait par les communautés des lieux où elles sont établies. — Instruction sur la voie par laquelle les intendants doivent échanger leurs communications pour les mesures à prendre contre le faux-saunage. — Plaintes des habitants de la ville neuve du Blanc, contre le sieur Dumoulin, adjudicataire du pavé du chemin conduisant du Blanc à Bienavant.

C. 335. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1735. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres Chauvelin, d'Aguesseau, d'Ormesson, de Baudry, Pajot d'Onsembray, Trudaine et de La Houssaye. — Démarches pour faire rentrer la nommée Jeanne Bréban, fille convertie d'anciens religionnaires, dans les biens dont ses auteurs avaient été dépouillés suivant les édits rendus contre les protestants. — Arrêt du Conseil du 10 octobre 1735, pour la vente des livres permis aux merciers. — Demande par M. Soumard, président au Présidial de Bourges, pour être déchargé de l'échevinage de ladite ville. — Réparations au pavé du marché de Bourges.

C. 336. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1735. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres Orry et d'Angervilliers. — Saisie de toiles peintes et de mouchoirs d'indienne sur un marchand étranger de passage à Issoudun. — Plaintes de trois cavaliers de la Maréchaussée sur le traitement qu'on leur a fait subir en prison, avec l'élargissement en leur faveur. — Emprisonnements pour refus de tirer à la milice. — Logements militaires. — Passage extraordinaire de mendiants dans la province. — Poursuites à exercer contre des braconniers dans la terre d'Aubigny.

C. 337. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1774-1777. — Correspondance ministérielle. — Lettres des ministres d'Ormesson et d'Ailly, relativement aux impositions. — Décharges et modérations des vingtièmes. — Exemption des vingtièmes en faveur de la principauté d'Henrichemont. — Fixation du chiffre à imposer sur le duc de Chârost. — Remise et modération en faveur de la comtesse de Saint-Julien. — Défenses d'exempter les Suisses de l'impôt des vingtièmes. — Augmentation du nombre des contrôleurs dans la Généralité. — Nominations d'inspecteurs, commissaires et employés, pour la perception de l'impôt. — Congés et gratifications accordés auxdits employés.

ÉLECTION DE BOURGES.

C. 338. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1759-1789. — Procès-verbaux de nomination des syndics dans les paroisses de Nohant-en-Goût, Trouy, Menetou-Salon, Soye, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Just, Plaimpied, Moulins-sur-Yèvre, Azy, Valigny-le-Monial, Santranges, Chassy, Saint-Germain-du-Puits, Saint-Palais, Saint-Silvain-des-Averdines, Osmoy, Vorly, Saint-Denis-de-Palin, Lochy, Jussy-Champagne, Sainte-Lunaise, Cornusse, Senneçay, les Aix-d'Angillon, Saint-Céols, Lapan, Sainte-Solange, Lissay, Savigny-en-Septaine, Berry-Marmagne, Levet, Gron et Vornay.

C. 339. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1708-1738. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs avec les rôles des collecteurs pour plusieurs annnées. — Assemblée des paroissiens de Vailly, du dimanche 18 août 1737, qui nomme pour collecteurs jusqu'en 1746 : — Pour 1738, Silvain Toussaint et Jean Foucher marchands ; — pour 1739, Martin Chigot et Emme Ragu, manœuvres ; — pour 1740, Silvain Chigot, laboureur, et Silvain Champault, manœuvre ; — pour 1741, Guillaume Champault, laboureur, et Silvain Toussaint, manœuvre ; — pour 1742, Claude Senée et Louis Peloille, manœuvres ; — pour 1743, Pierre Sassier, laboureur, et Jean Boucher, manœuvre ; — pour 1744, Charles Chigot, laboureur, et François Ravard, manœuvre ; — pour 1745, Étienne Champault, laboureur, et Étienne Breton, manœuvre ; — pour 1746, Jacques Chigot et Charles Boisgibault, laboureurs.

C. 340. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1740-1743. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Givardon, du dimanche 11 septembre 1740, qui nomme pour collecteurs jusqu'en 1755 : — 1741, Jean Boin et Simon Pougeois ; — 1742, Pierre Labrosse et Denis Réau ; — 1743, Gilbert Cornier et Gilbert Mamet ; — 1744, Gilbert Giraud et Louis Garidat ; — 1745, Claude Charenton et Thomas Gomepetit ; — 1746, Charles Chailloux et Guy Chabriot ; — 1747, Claude Coignier et Jean Cormier ; — 1748, Simon Masson et P[illegible] Heuillard ; — 1749, Roch [illegible] et Thomas [illegible] ; — 1750, Charles Dumaillet et Guillaume Ruche ; — 1751, François Mouzat et Jean Robe[illegible] ; — 1752, [illegible] et Mathieu Bordier ; — 1753, Jean Jullien et François Chaillou ; — 1754, Jean Thonin et [illegible] ; — 1755, Étienne Guillot et François Salebeuf.

C. 341. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1744-1750. — Procès-verbaux des [illegible] paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Sagonne, du dimanche 14 septembre 1749, qui nomme pour collecteurs jusqu'en 1761 : — 1750, Vincent Guery et Gilbert Lalande ; — 1751, Antoine Menard et François Ducrost ; — 1752, [illegible] Dupuis ; — 1753, Gilbert Begard et Pierre Bugerolle ; — 1754, Pierre Rochetaillade et Pierre Crochet ; — 1755, Claude Thurault et Jean Rigault ; — 1756, Gilbert Mammet et Pierre Bougrand ; — 1757, Jean Saleboeuf et Pierre Jonnet ; — 1758, Claude Prévost et Pierre Lamotte ; — 1759, Gilbert Dobier et Gilbert d'Herry ; — 1760, Jean Menard et Jean Maréchal.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1751-1760. — Procès-verbaux des [illegible] paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec le rôle desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Saint-Just, du dimanche 3 juin 1758, qui nomme pour collecteurs jusqu'en 1776 : — 1759, Étienne Desorges, laboureur, seul collecteur ; — 1760, Michel du Couturier, laboureur, seul collecteur ; — 1761, François Gamard, laboureur, seul collecteur ; — 1762, Michel Gamard, laboureur, seul collecteur ; — 1763, François Policard, laboureur, et [illegible] ; — 1764, [illegible], laboureur, et Louis Blondeau ; — 1765 Saturnin Geoffroy et Pierre Gay ; — 1766, François Bergeron, laboureur, et Claude Olivier, manœuvre ; — 1767, Étienne Peronnet, manœuvre, et Jean Revalier, couvreur ; — 1768, Jean Dauphin, [illegible] ; — [illegible] Claude Gamard, laboureur, et [illegible] ; — 1770, Jean Guérin, [illegible] ; — 1771, Étienne [illegible] ; — 1772, [illegible] du Couturier, cabaretier, seul collecteur ; — 1773, Louis et Silvain Petit, [illegible] ; — 1774, Jean [illegible]

laboureur, seul collecteur; — 1775, Pierre Brissé, laboureur, et Antoine Gamard, pêcheur.

C. 343. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1760-1764. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Mehun-sur-Yèvre, du 29 août 1762, qui nomme pour collecteurs jusqu'en 1777 : — 1763, Jean Rodier et Charles Robinet; — 1764, Jean Larchevêque et Jacques Bouchard; — 1765, Jean Mabilat et Étienne Belœuvre; — 1766, François-Martin Mabilat et Jean Auger, boulanger; — 1767, Jean Utré et Jean Blin; — 1768, Pierre Bourdaloue et Réné Larchevêque; — 1769, Charles Thebault et Dominique Chesne; — 1770, Louis Louis et Pierre Jaget; — 1771, Étienne Lemerle et François Michault; — 1772, Joseph Jouffin et François Guibert; — 1773, Étienne Foucher et Urbain Ribault; — 1774, Raymond Bichout et François Tardy; — 1775, Martin Laloge et François Couanon; — 1776, François Thiot et Jean Hubert.

C. 344. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1765-1767. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Subligny, du 21 septembre 1766, qui nomme pour collecteurs jusqu'en 1777 : — 1767, François Raimbault, manœuvre, et François Gaudon; — 1768, Étienne Vaillant, laboureur, et Pierre Chrétien, manœuvre; — 1769, Pierre Léger, meunier, et Étienne Besle tailleur; — 1770, François Girard, manœuvre et Jean Lauverjat; — 1771, Pierre et Simon Gaudon; — 1772, Pierre Paillard, laboureur, et Jean Raimbault; — 1773, Jean Renard, laboureur, et Guillaume Champault, charron; 1774, Étienne Chevreau, laboureur, et Gabriel Arnal; — 1775, Étienne Léger, meunier, et Étienne Raimbault; — 1776, Jean Goguet, laboureur, et Louis Gaudon, sabotier.

C. 345. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1768-1769. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Chalivoy-Milon, du 10 septembre 1769, qui ont nommé pour collecteurs jusqu'en 1776 : — 1770, Gilbert Cirée et Étienne France; — 1771, Jean Paysan et Nicolas Martin; — 1772, Jean Pierre et Gabriel Bertault; — 1773 François Lemoine et Jacques Alleaume; — 1774, Louis Cadot et Antoine Pommier; — 1775, Claude Penault et Jean Lasure.

C. 346. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1770-1774. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Thou, du 5 septembre 1773, qui ont nommé pour collecteurs jusqu'en 1788 : — 1774, la veuve Annet, avec ses gendres, et Joseph Bernardon; — 1775, Jean Léger, laboureur, et Silvain Plamon, manœuvre; — 1776, Silvain Senée, laboureur, et Jean Bourbon, manœuvre; — 1777, Pierre Renard, laboureur, et Jean Pouchon, scieur de long; — 1778, Étienne Lasne, laboureur, et Jean Léger, manœuvre; — 1779, Jean Bedu, syndic, et Pierre Chigot, manœuvre; — 1780, François Boullay, manœuvre et Pierre Dénizé, fendeur; — 1781, Jean Amelot, meunier, et Jean Bouré, manœuvre; — 1782, Pierre Gordet et Guillaume Boisbeau, manœuvres; — 1783, Pierre Tillier, charron, et Sylvain Brenaux, manœuvre; — 1784, Jean Bailly, laboureur, et Jean Montagne, manœuvre; — 1785, Pierre Léger, laboureur, et Pierre Tourange, manœuvre; — 1786, Silvain Senée, laboureur, et Pierre Vattaire, manœuvre; — 1787, Étienne Guillaume, laboureur, et François Pesnon, manœuvre.

C. 347. (Liasse.) — 155 pièces, papier

1775-1779. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens d'Aubinges, du 26 juillet 1778, qui ont nommé pour collecteurs jusqu'en 1791 : — 1779, André Bailly et Jean Larat; — 1780, François Cordier et Étienne Sautereau; — 1781, Étienne Bonnet de Chaumont et Étienne Bonnet de la Brosse; — 1782, Jacques Larat et Vincent Belleville; — 1783, Barthélemy Belleville et François Letour; — 1784, François Dubois et Antoine Lerasle; — 1785, Barthélemy Loiseau et Simon Blin; — 1786, François Gadouin et François Pasdeloup; — 1787, Étienne Dumas et Pierre Societ; — 1788, Jean Cordier et Étienne Verrier; — 1789, Claude et Jean Chabot; — 1790, François Riffaut et Jean Foussard.

C. 348. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1780-1784. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs,

avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Farges, du 14 septembre 1783, qui ont nommé pour collecteurs jusqu'en 1793 : — 1784, Gilbert Lefèvre et Michel Fragny ; — 1785, Clément Pillet et Antoine Fournier ; — 1786, Alexandre Maison et Alexis Luquet ; — 1787, Jean Cazin et Marc Normand ; — 1788, François Bodin et Simon Rogeron ; — 1789, Jean Sachet et Étienne Verrière ; — 1790, Esme Thébault et François Sadé ; — 1791, Denys Thébault et Bouchaud, meunier ; — 1792, Étienne Lebrun et Hugues Chassé.

C. 349. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1785. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Sancerre, du 27 juin 1784, qui ont nommé pour collecteurs jusqu'en 1791 : — 1786, Étienne-Paul Paillard, Jean Thirot, et François Bresseau ; — 1787, Pierre Lejay, aubergiste, Gabriel Flory et Jean Roger, vigneron ; — 1788, Jean Lejay, marchand drapier, François Lesimple et François Planchon d'Auxigny ; — 1789, Pierre Pascaud, marchand, Jacques Dubois et Louis Turpin, dit Pied-fin ; — 1790, Pierre Boullay, Jean Dion et François Vatan.

C. 350. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1786-1787. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses, convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs, pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de La Chapelle-Saint Ursin, de 1785, qui a nommé pour collecteurs jusqu'en 1801 : — 1786, Claude Desroches, laboureur, et Simon Joffrenet, manœuvre ; — 1787, Étienne Derouet et Pierre Bessemoulin, manœuvres ; — 1788, Louis et Étienne Bêtron et Sylvain Bessemoulin, manœuvre ; — 1789 Jean Delorme et Jean Labouchère, manœuvres ; — 1790, Jean Lebrun, et Roch Bessemoulin, manœuvres ; — 1791, Jean Roger, manœuvre, et Jacques Retif, vigneron ; — 1792, Pierre Pichonnat, manœuvre, et Jean Parent, laboureur ; — 1793, Sylvain Bataille, laboureur, et Gilbert Lebeau, manœuvre ; — 1794 Roch Roux, manœuvre, et Jean Lebrun ; — 1795, Jobrille Lebrun, et François Paré, manœuvre ; — 1796, Jean Lechesne et Simon Lebeau, manœuvres ; — 1797, Mathurin Lebeau, manœuvre et Claude Derouet, laboureur ; — 1798, Paul Labouchère et Simon Petit, manœuvres ; — 1799, Pierre Tixier et Ignace Maumoury, manœuvres ; — 1800, Jacques Durin, manœuvre, et Sylvain Boucher, vigneron.

C. 351. (Liasse.) — 12[illegible] pièces, papier.

1788. — Procès-verbaux des assemblées convoquées pour la nomination des collecteurs, avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Charly, du 7 décembre 1787, qui a nommé pour collecteurs jusqu'en 1804 : — 1788, Henri Rigaut et Jean Laurent, manœuvres ; — 1789, Claude Robert, scieur de long, et Ursin Boudrant, manœuvre ; — 1790, Martin Meaune, charron, et Pierre Riffaut, manœuvre ; — 1791, Jean Ponroy, laboureur, et Joseph Lebrun, manœuvre ; — 1792, Étienne Bardeau, laboureur, et Blaise Desfosses, manœuvre ; — 1793, René Guillonnet, laboureur, et Gabriel Miellot, maçon ; — 1794, Gillet Chaon, laboureur, et Louis Claviaut, manœuvre ; — 1795, Nicolas Balijean, laboureur, et Louis Lebrun, manœuvre ; — 1796, Nicolas Balu, laboureur, et Gilbert Damieu, manœuvre ; — 1797, Edme Jamet, fermier, et Gille Rétif, manœuvre ; — 1798, Jean Balu, laboureur et Louis Raillard, manœuvre ; — 1799, Jean Lainé, laboureur, et Coullebaut de Trenousier : — 1800, Denis Cadier, laboureur, et Pierre Autissier, manœuvre ; — 1801, Pierre Porcheron, fermier, et Sylvain Terralle, manœuvre ; — 1802, Gentil, laboureur, et Michel Gaudry, manœuvre ; — 1803, Jean Bernadat et Antoine Sourdillé, manœuvres.

C. 352. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1789. — Procès-verbaux des assemblées convoquées pour la nomination des collecteurs avec les rôles desdits collecteurs pour plusieurs années. — Assemblée des paroissiens de Sainte-Thorette, du dimanche 12 octobre 1788, qui ont nommé pour collecteurs jusqu'en 1811 : — 1789, Guillaume Bourset et Jean Valois : — 1790, Laurien Bernagoux et Étienne Blot ; — 1791, Sylvain Fabry et Jacques Berger ; — 1792, Simon [illegible] et [illegible] ; — 1793, Mathien [illegible] et Sylvain [illegible] ; — 1794, Esme Parat et Sylvain [illegible] ; — 1795, Jean [illegible], laboureur, et Jean [illegible], manœuvre ; — 1796, [illegible] Gervais, laboureur, et Jean Travou, manœuvre ; — 1797, Louis Lacroix, fermier, et Paul [illegible], manœuvre ; — 1798 Jean Pichat, laboureur, et Étienne Mabilat, manœuvre ; — 1799, Nicolas [illegible], laboureur, et [illegible], manœuvre ; — 1800, Sylvain [illegible], laboureur, et Jacques [illegible], manœuvre ; — 1801, Pierre Bosselet, laboureur, et Gilbert Thevenin, manœuvre ; — 1802, Jacques [illegible] et J[illegible] Courtay, manœuvres ; — 1803, Jacques Fuzy et Guillaume Bernagoux ; — 1804, Jean Jovy et [illegible] ; — 18[illegible] François [illegible] et Jean [illegible] ; — 180[illegible] [illegible].

Jacquet; — 1807, Pierre Jacquet, maréchal, et Pierre Prêle ; — 1808, Étienne Charles, laboureur, et Philippe Solare ; — 1809, Sylvain Chalumeau et Fulgent Pineau ; — 1810, Pierre Quartenaut, laboureur, et Esme Parat. — Cette paroisse est à peu près la seule où la liste des collecteurs ait été dressée en 1788 pour plusieurs années, les autres paroisses ayant jugé qu'une pareille élection serait rendue inutile en raison des événements qui se préparaient.

C. 353. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1740-1744. — Enregistrement par année des noms des collecteurs tirés des procès-verbaux d'assemblée des paroisses et tableaux de nominations, déposés au greffe de l'élection par les syndics des paroisses.

C. 354. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1777. — Impositions diverses. — Enregistrement par le receveur des tailles, des contraintes décernées contre les collecteurs des paroisses de l'Élection et des frais taxés en conséquence desdites contraintes.

C. 355. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1772-1782. — Inscription des dépôts de mémoires faits au greffe par les taillables, intentant contre les collecteurs des actions dans lesquelles les communautés d'habitants des paroisses et villes sont parties. — Mémoire de François Choiseau contre les syndics et habitants de Belleville, remis le 16 janvier 1773. — Mémoire d'Étienne-Antoine Grangier contre les syndics et habitants d'Asnières-les-Bourges, remis le 12 janvier 1774 en même temps que l'acte de délibération de l'assemblée desdits habitants, servant de réponse.

C. 356. (Liasse.) — 143 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1643-1731. — Papiers de famille de Jacques Auroy, collecteur de la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges. — Avertissement à Jacques Auroy, serrurier à Bourges, qu'il est taxé au rôle des arts et métiers à la somme de 54 sous ; — dénombrement des habitants de la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier en 1728 ; — exploits d'huissiers et mandements de garnison contre le sieur Auroy pour défaut de paiement de ses impositions ; — inventaire des biens délaissés à sa mort par François Rossignol, vigneron à Bourges, et beau-père du sieur Auroy ; — contrat de mariage dudit Rossignol avec Anne Lajoie ; — quittances signées par l'abbesse de Saint-Laurent de Bourges au profit d'Auroy, du paiement des arrérages d'une rente annuelle par lui dûe à l'abbaye ; — mémoires de travaux faits par Auroy pour diverses personnes.

C. 357. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1666-1795. — Papiers d'affaires de Jean Péan, collecteur des tailles en la paroisse d'Avord. — Contrat de mariage entre Pierre Péan, laboureur à Osmoy, avec Marie Sauvat ; — inventaire des biens dudit Pierre et partage de meubles avec ses enfants, après le décès de sa femme ; — Exploit de saisie mobilière par l'huissier du grenier à sel de Bourges contre Jean Péan, fils du précédent, et collecteur de la paroisse d'Avord ; — contrat de mariage dudit Jean Péan avec Jeanne Miget, veuve Jean Neveu ; — quittances signées de lui comme collecteur au profit des habitants d'Avord, avec les rôles de la collecte.

C. 358. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1693. — Rôles des tailles des diverses paroisses — Rôle de la paroisse de Sainte-Montaine, suivant la commission de l'intendant assisté des Présidents et Lieutenant de l'Élection et du grenier à sel, en date du 15 novembre 1692 : — Pour le principal de la taille, 1,220 livres ; — pour partie de la somme de 6,000 livres, imposées pour le supplément de gages des officiers, commissaires et contrôleurs de guerres, 12 livres ; — pour les six deniers pour livre attribués aux collecteurs, 30 livres 17 sous ; — pour les trois deniers pour livre attribués au greffier des rôles, 15 livres 8 sous ; — total, 1,278 livres 5 sous *égallée* par Étienne Gabourdin et Silvain Gaudry, collecteurs.

C. 359. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1693-1694. — Tailles. — Rôle de la paroisse d'Argent : Pour le principal de la taille, 3,160 livres ; — pour l'imposition ordonnée pour le supplément des gages et offices de commissaire et contrôleur des guerres, 36 livres ; — pour l'imposition ordonnée au bas de ladite commission, de la somme de 54 livres 15 sous 6 deniers, pour le taux du lieu des Boucards ; — pour les 6 deniers pour livre attribués aux collecteurs, 81 livres 5 sous ; — pour le greffier des rôles des tailles établi dans ladite paroisses, 40 sous ; — Total, 3,372 livres.

C. 360. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1694-1697. — Tailles. — Rôles de la paroisse de Sury-en-Vaux, suivant la commission de l'Intendance et

de l'Élection, en date du 15 novembre 1693 : — Principal de la taille, 2,920 livres ; — deniers imposés au bas de ladite commission, pour la radiation du taux de François Jacquet, 28 livres 7 sous 6 deniers ; — 115 sols attribués au vérificateur du présent rôle, 5 livres 15 sous ; — pour les 6 deniers pour livre attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte, 73 livres 16 sous ; — 3 deniers pour livre attribués au greffier des rôles, 36 livres 18 sous 6 deniers ; — somme totale 3,064 livres 16 sous 9 deniers, payable en quatre quartiers ; soit pour chaque quartier 766 livres 4 sous 3 deniers.

C. 361. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1715-1723. — Rôles des tailles. — Rôles de la paroisse de Bué pour 1723, suivant la commission de l'Intendant du 25 novembre 1722. — Principal de la taille, 1,220 livres ; — six deniers pour livre attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte, 30 livres 15 sous ; — pour le sceau, 6 livres, — somme totale, 1,256 livres 10 sous, dont *légalisation* faite par Simon Petit-Bon et Jean Migeon, collecteurs et porte-bourse de la paroisse.

C. 362. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1724. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Concressault. — Principal de la taille, 1,000 livres ; — six deniers pour livre attribués aux collecteurs pour droit de collecte, 25 livres ; — pour gages du syndic, 6 livres ; — pour le sceau du rôle, 4 livres ; — pour les huit sols pour livre pour droit de sceau des années 1723-1724, 4 livres ; — somme totale, 1,039 livres, dont répartition faite sur les habitants par Jean Chigot, porte-bourse, et Charles Lacoin, collecteur de la paroisse.

C. 363. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1727-1728. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Sens-Beaujeu pour 1728. — Principal de la taille, 1,580 livres ; — six deniers pour livre attribués aux collecteurs pour droit de collecte, 39 livres 10 sous ; — les trois deniers pour livre pour la taxation des syndic et greffier, 19 livres 15 sous ; — le sol pour livre aux mêmes, 20 sous ; — le sceau du rôle, 7 livres 4 sous ; — somme totale répartie, 1,651 livres 9 sous.

C. 364. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1729. — Rôles des tailles. — Rôles de la paroisse de Crosses. — Principal de la taille, 550 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 13 livres 15 sous ; — taxation des syndic et greffier, 7 livres 4 sous 6 deniers ; — sceau du rôle, 4 livres 16 sous ; — quittance, 40 sous ; — somme totale, 577 livres 15 sous 6 deniers, répartie par Louis Naudin et Marc Brossard, collecteurs.

C. 365. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1730. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Menetou-Salon. — Principal de la taille, 650 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 16 livres 5 sous ; — trois deniers pour livre des taxations des syndic et greffier, 8 livres 10 sous 9 deniers ; — sceau du rôle, 4 livres 16 sous ; — quittance, 40 sous ; — somme totale, 681 livres 11 sous 9 deniers, répartie par Étienne Augerat et Sylvain Moulon, collecteurs.

C. 366. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1731. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Rians. — Principal de la taille, 1,700 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 42 livres 10 sous ; — taxation des syndic et greffier et sol pour livre d'icelle, 22 livres 1 sou 6 deniers ; — sceau du rôle, 7 livres 4 sous ; — quittance, 40 sous ; — somme totale, 1773 livres 15 sous 6 deniers, répartie par Jean Geston et Jean Geoffrion, collecteurs, suivant la commission de l'Intendant du 9 octobre 1730.

C. 367. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1732. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Villeneuve-sur-Cher. — Principal de la taille, 760 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 19 livres ; — taxation des syndic et greffier des rôles et sol pour livre d'icelle, 9 livres 19 sous 6 deniers ; — sceau du rôle et quatre sols pour livre, 4 livres 16 sous ; — droit de quittance, 40 sous ; — droit d'usages de la paroisse, 1 livre 11 sous 9 deniers ; — deux sols pour livre dudit droit 3 livres 3 sous ; — trois deniers pour livre [illegible] 5 [illegible] ; — somme totale, 797 livres 10 sous 11 deniers, répartie par Sylvain Baujard et Jean B[illegible], collecteurs, suivant la commission de l'Intendant du 18 octobre 1731.

C. 368. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1733. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de B[illegible]. — Principal de la taille, 1,850 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 46 livres 5 sous ; — taxation du syndic et sol pour livre, 24 livres 5 sous 9 deniers ; —

sceau du rôle, 7 livres 4 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usage, 3 livres 17 sous; — somme totale, 1,933 livres 11 sous 9 deniers.

C. 369. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1734. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Saint-Florent d'après la commission de l'Intendant, du premier septembre 1733. — Principal de la taille, 1,130 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 28 livres 5 sous; — taxation de 3 deniers pour le syndic avec le sol pour livre, 14 livres 16 sous 9 deniers; — droit de quittance, 2 livres; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — droit d'usages, 1 livre 13 sous 6 deniers; — somme totale, 1,183 livres 19 sous 3 deniers.

C. 370. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1735. — Rôles des tailles. — Rôle de la ville de Sancerre, d'après la commission de l'Intendant du premier novembre 1734. — Principal de la taille, 6,094 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 173 livres 10 sous; — droit de sceau, 14 livres 8 sous; — droit de quittance, 2 livres; — somme totale, 1,129 livres 18 sous, répartie par Étienne Cornabé, François Labaume, Jacques Du Guay, Pierre Duclou et François Robineau, collecteurs de ladite paroisse.

C. 371. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1735-1736. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Blancafort pour 1735, d'après la commission de l'Intendant du premier octobre 1734. — Principal de la taille, 2,770 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 69 livres 5 sous; — taxation des syndic et greffier avec le sol pour livre, 36 livres 7 sous 2 deniers; — droit de sceau, 9 livres 12 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usages 6 livres 78 sous 6 deniers; — somme totale, 2,894 livres 2 sous 8 deniers, répartie par Jacques Daulne, Sylvain Foucher, Georges Morin et Pierre Chauvin, collecteurs.

C. 372. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1736. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Saint-Caprais: — Principal de la taille, 670 livres; — six deniers aux collecteurs, 16 livres 15 sous; — 3 deniers pour livre au syndic avec le sol pour livre, 8 livres 16 sous; — droit de sceau, 4 livres 16 sous; — quittance générale au receveur, 2 livres; — droit d'usage et deux sols pour livre, 1 livre 2 sous; — trois deniers pour livre dudit droit, 3 deniers; — somme totale 701 livres 9 sous 3 deniers, répartie par Antoine Dodu et Étienne Lavau, collecteurs et porte-bourse.

C. 373. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1737. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Quantilly, suivant la commission de l'Intendant du 8 octobre 1736. — Principal de la taille, 650 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 16 livres 5 deniers; — taxation du syndic et du greffier avec le sol pour livre, 8 livres 10 sous 6 deniers; — droit d'usages, 13 sous 3 deniers; — droit de sceau, 4 livres 16 sous; — droit de quittance au receveur, 2 livres; — somme totale, 682 livres 4 sous 9 deniers, répartie par Pierre Branchu et Michel Belleville, collecteurs.

C. 374. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1737. — Rôles des tailles. — Rôle de la ville d'Aubigny pour 1738. — Principal de la taille, 3,500 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 87 livres; — droit de sceau, 14 livres 8 sous; — droit de quittance au receveur 2 livres; — somme totale, 3,603 livres 18 sous, répartie par Martin Chabot et Martin Muzardeolle, collecteurs.

C. 375. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1738. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Subligny. — Principal de la taille, 1,350 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 33 livres 15 sous; — taxation aux syndic et greffier, 17 livres 14 sous; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — droit de quittance, 2 livres; — somme totale, 1,410 livres 13 sous 6 deniers, répartie par Étienne Charlon et Jean Bradevolle, collecteurs.

C. 376. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1739. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de La Chapelle-d'Angillon, suivant la commission de l'Intendant du 9 octobre 1738. — Principal de la taille, 1,500 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 37 livres 16 sous; — taxation au syndic et au greffier avec le sol pour livre, 19 livres 13 sous 4 deniers; — droit d'usage, 2 livres 15 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — somme totale, 1,569 livres 2 sous 4 deniers, répartie par Jean Thébault, Pierre Lebeau et Sébastien Chevallier, collecteurs.

C. 377. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1740. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Sagonne. — Principal de la taille, 1,220 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 30 livres 10 sous ; — droit de sceau, 7 livres 4 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — somme totale, 1,259 livres, répartie par Jacques Petit et Pierre Crochet, collecteurs.

C. 378. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1741. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Vailly, suivant la commission de l'Intendant du 8 octobre 1740. — Principal de la taille 1,250 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 31 livres 5 sous ; — droit de sceau, 7 livres 4 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — somme totale, 1,290 livres 9 sous, répartie par Sylvain Toussaint et Claude Sonet, collecteurs.

C. 379. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1742. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Moulins-sur-Yèvre, d'après la commission de l'Intendant du 24 août 1741. — Principal de la taille, 690 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 17 livres 5 sous ; — droit de sceau et quatre sols pour livre, 4 livres 16 sous ; — droit de quittance, 2 livres 6 sous ; — droit d'usage et deux sols pour livre, 4 livres 6 sous 6 deniers ; — somme totale, 718 livres 13 sous 6 deniers, répartie par Pierre Carré et Claude Bourgoin collecteurs.

C. 380. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1742-1743. — Rôles des tailles. — Rôle de la ville de Vierzon pour l'année 1742. — Principal de la taille, 7,800 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 195 livres ; — droit de sceau, 148 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — somme totale répartie, 8,011 livres 8 sous.

C. 381. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1743. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Neuvy-sur-Baranjon, d'après la commission de l'Intendant du premier octobre 1742. — Principal de la taille, 1,100 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 27 livres 10 sous ; — droit de sceau, 7 livres 4 sous ; — droit de quittance, 2 livres 6 sous ; — droit d'usages, 2 livres 4 sous 9 deniers ; — somme totale, 1,139 livres 4 sous 9 deniers, répartie par Pierre Lebas, élu commissaire départi, en présence des collecteurs.

C. 382. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1744. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Sancoins, suivant la commission de l'Intendant du 26 septembre 1743. — Principal de la taille, 1,520 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 38 livres ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — droit d'usage et trois deniers pour livre, 1 livre 9 sous 3 deniers ; — droit de sceau et quatre deniers pour livre, 7 livres 4 sous ; — somme totale, 1,568 livres 19 sous 3 deniers, répartie par Jean Chenu et Barthélemy Guillin, collecteurs.

C. 383. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1745. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Vierzon-Village, suivant la commission de l'Intendant du 3 octobre 1744. — Principal de la taille, 2,700 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 67 livres 10 sous ; — droit d'usages, 42 livres 8 sous 9 deniers ; — droit de sceau, 9 livres 12 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres ; — somme totale, 2,821 livres 10 sous, répartie par Sylvain Chauveau, Vincent Michau, Jean Riffaut et Philippe Blanchard, collecteurs.

C. 384. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1745-1746. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Crézançy pour 1746, suivant la commission de l'Intendant du 2 octobre 1745. — Principal de la taille, 780 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 19 livres 10 sous ; — droit d'usage, 4 livres 7 sous ; — droit de sceau, 4 livres 16 sous ; — droit de quittance pour le receveur, 2 livres ; — somme totale, 810 livres 17 sous répartie par François Migeon, collecteur, et Toussaint Melleron son adjoint.

C. 385. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1746. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Saint-Florent, suivant la commission de l'Intendant du 2 octobre 1745. — Principal de la taille, 1,100 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 27 livres 10 sous ; — droit de sceau et quatre sous pour livre, 7 livres 4 sous ; — — droit de quittance pour le receveur, 2 livres ; — droit d'usage, 1 livre 13 sous 6 deniers ; — somme totale 1,138 livres 7 sous 6 deniers, répartie par Jean [illegible] et Sylvain Brisset, collecteurs.

C. 386. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1747. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse d'Ivoy-le-Pré, suivant la commission de l'Intendant du 2 octobre 1746. — Principal de la taille, 3,140 livres ; — six

deniers pour livre aux collecteurs, 78 livres 10 sous; — Droit de sceau, 14 livres 8 sous, avec les quatre sols pour livre; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usage, 1 livre 13 sous 6 deniers; — somme totale, 3,236 livres 11 sous 6 deniers, répartie par Gabriel Boyard, porte-bourse, Martin Chevalier, Étienne Berlin de La Faye, et Pierre Huard, collecteurs.

C. 387. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1747. — Rôles des tailles. — Rôles de la paroisse d'Ourouer, suivant la commission du 5 octobre 1747. — Principal de la taille, 2,000 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 50 livres; — droit de sceau avec les 4 sols pour livre, 9 livres 12 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usages, 8 livres 12 sous 2 deniers; — les trois deniers pour livre, 2 sous 2 deniers; — somme totale, 2,070 livres 6 sous 4 deniers, répartie par Jacques Bastat, collecteur porte-bourse et Jacques Bureau, son adjoint.

C. 388. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1748-1749. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Veraux, suivant la commission de l'Intendant du 12 octobre 1748. — Principal de la taille, 460 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 11 livres 10 sous; — droit de sceau avec les quatre sols pour livre, 4 livres 16 sous; — droit de quittance, 2 livres; — somme totale, 478 livres 6 sous, répartie par Jacques Jamet et Gilbert Brille, collecteurs.

C. 389. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1749. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Foëcy, suivant la commission de l'Intendant du 12 octobre 1748. — Principal de la taille, 1,520 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 38 livres; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — droit de quittance, 2 livres; — somme totale, 1,567 livres 4 sous, répartie par Jean Jouslin et Étienne Vilnot, collecteurs.

C. 390. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1750. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse d'Asnières-Gardefort. — Principal de la taille, 380 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 9 livres 10 sous; — droit de sceau, 3 livres 12 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — droit d'usages, 2 livres 2 sous; — somme totale, 397 livres 10 sous, répartie par Michel Planchon et Jean Juttin, collecteurs.

C. 391. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1750-1751. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Sainte-Lunaise pour l'année 1751. — Principal de la taille, 280 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 7 livres; — droit de sceau, 3 livres 12 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usages, 8 sous 10 deniers; — somme totale, 293 livres, répartie par Jean Auroux et Jean Forest, collecteurs.

C. 392. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1751. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Blancafort, suivant la commission de l'Intendant du 8 octobre 1750. — Principal de la taille, 2,500 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 62 livres 10 sous; — droit de sceau, 9 livres 12 sous; — droit de quittance 2 livres; — droit d'usage, 6 livres 19 sous 2 deniers; — somme totale, 2,581 livres 1 sou 2 deniers, répartie par Louis Jublot, la veuve Claude Girard, Jean Baubois et Michel Maupin, collecteurs.

C. 393. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1752. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Berry-Marmagne. — Principal, de la taille 1,500 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 37 livres 10 sous; — droit de quittance au receveur, 2 livres; — droit d'usages compris les deux sous pour livre, 3 livres 18 sous; — trois deniers pour livre de ladite somme, 1 livre 4 sous; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — somme totale, 1,552 livres 5 sous 4 deniers, répartie par Alexandre Macé, collecteur porte-bourse, et Étienne Bernajon, adjoint.

C. 394. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1753. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Croisy. — Principal de la taille, 750 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 18 livres 15 sous; — droit de sceau, 4 livres 16 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — somme totale, 775 livres 17 sous, répartie par le commissaire en présence d'Étienne Tandy et Claude Girault, collecteurs.

C. 395. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1753-1754. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Senneçay, suivant la commission de l'Intendant du 8 octobre 1753. — Principal de la taille, 560 livres; — six

deniers pour livre aux collecteurs, 14 livres; — droit de sceau, 4 livres 16 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — somme totale, 581 livres 2 sous, répartie par Jean Barathon, collecteur, porte-bourse, et Pierre Michaut, son adjoiut.

C. 396. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1754. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse d'Ivoy-le-Pré, suivant la commission de l'Intendant du 8 octobre 1753. — Principal de la taille, 2,837 livres 10 sous; — six deniers pour livre aux collecteurs, 70 livres 18 sous 9 deniers; — droit de sceau, compris les quatre sols pour livre, 9 livres 12 sous; — droit de quittance pour le receveur, 2 livres 6 sous; — droit d'usages, 1 livre 3 sous 6 deniers; — somme totale, 2,922 livres 3 deniers, répartie par André Fouché, porte-bourse, Jean Vilain, dit Marçon, Charles Mizon, et Jean Robellin, collecteurs.

C. 397 (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1755. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Fontenay, suivant la commission de l'Intendant du 4 octobre 1754. — Principal de la taille, 250 livres; — six deniers pour livre, 23 livres 15 sous; — droit de sceau, 4 livres, 16 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — somme totale, 980 livres 17 sous, répartie par Antoine Charbonnier et Sylvain Charpentier, collecteurs.

C. 398. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1756. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Jalognes, suivant la commission de l'Intendant du 8 octobre, 1755. — Principal, 1,080 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 27 livres; — droit d'usage, 1 livre 2 sous 6 deniers; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 deniers; — somme totale, 1,117 livres 12 sous 6 deniers, répartie par le commissaire en présence de Jacques Salmon, porte-bourse, et Jean Gressin, adjoint.

C. 399. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1756-1757. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Crosses pour l'année 1757, suivant la commission de l'Intendant du 19 octobre 1756. — Principal de la taille, 410 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 10 livres 5 sous; — droit d'usages, 1 livre 7 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — droit de sceau, 4 livres 16 sous; — somme totale, 428 livres 14 sous, répartie par Michel Martin, collecteur, et en l'absence de son adjoint qui n'a voulu comparaître.

C. 400. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1757. — Rôles des taillles. — Rôle de la paroisse de Morogues, suivant la commission de l'Intendant, du 19 octobre 1756. — Principal de la taille, 1,340 livres; — droit de collecte, 33 livres 10 sous; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — droit de quittance, 2 livres; — somme totale, 1,382 livres 14 sous, répartie par Martial Raffin et Louis Bourgoin, collecteurs.

C. 401. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1758. — Rôles des tailles. — Rôles de la paroisse de Reigny, suivant la commission de l'Intendant du 11 octobre 1757. — Principal de la taille, 1,120 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 28 livres; — droit de quittance, 2 livres 6 deniers; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — somme totale, 1,157 livres 10 sous, répartie par Pierre Barreau et Pierre Rasle, collecteurs.

C. 402. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1758. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de La Chapelle-Hugon, suivant la commission de l'Intendant du 14 octobre, 1754. — Principal de la taille, 180 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 4 livres 10 sous; — — droit de sceau, 3 livres 12 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usage, 3 sous 7 deniers; — somme totale, 190 livres 5 sous 9 deniers, répartie par Jean [illegible], collecteur, et son gendre porte-bourse.

C. 403. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1759. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Sury-près-Léré, suivant la commission de l'Intendant du 31 octobre 1758. — Principal de la taille, 1,360 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 34 livres; — droit de sceau, 7 livres 4 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — droit d'usages, 7 livres 11 sous; — somme totale, 1,403 livres 17 sous 11 deniers, répartie par Louis Marchal-Loup Bruère et François Rousseau, collecteurs.

C. 404. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1760. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Aix-d'Angillon, suivant la commission du 6 novembre 1759

— Principal de la taille, 2,040 livres; — six deniers pour livre pour droit de collecte, 51 livres; — droit d'usages, 12 sous; — droit de quittance, 2 livres 8 sous; — droit de sceau, 11 livres 4 sous; — somme totale, 2,105 livres 4 sous, répartie par Claude Long et Étienne Lagneau, collecteurs.

C. 405. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1760-1761. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Concressaut pour l'année 1761. — Principal de la taille, 690 livres; — six deniers pour livre pour droit de collecte, 17 livres 5 sous; — droit de sceau, y compris les quatre sols pour livre, 4 livres 16 sous; — droit de quittance, 2 livres; — somme totale, 714 livres 1 sou, répartie par François Jamet et Jean Bedu, collecteurs.

C. 406. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1761. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Lurcy-le-Sauvage. — Principal de la taille, 460 livres; — six deniers pour livre pour droit de collecte, 11 livres 10 sous; — droit de sceau, 5 livres; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — somme totale, 478 livres 16 sous, répartie par Claude Jaffet, collecteur, porte-bourse, et Pierre Robert, adjoint.

C. 407. (Liasse.) — 119 pièces, papier

1762. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Cornusse, suivant la commission de l'Intendant du 13 novembre 1761. — Principal de la taille, 190 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 19 livres 15 sous; — droit de sceau, 5 livres; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — somme totale, 817 livres 1 sou, répartie par Léonard Jollet, collecteur, et Jean Dumas, adjoint.

C. 408. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1763-1764. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse d'Osmoy pour l'année 1764, suivant la commission de l'Intendant du 16 octobre 1763. — Principal de la taille, 890 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 22 livres 5 sous; — droit d'usages, compris les trois sols pour livre, 2 livres 8 sous 10 deniers; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — somme totale, 916 livres 19 sous 10 deniers, répartie par François Blou, collecteur, porte-bourse, et Edme Fontenaux, adjoint.

C. 409. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1764. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Plaimpied. — Principal de la taille, 640 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 16 livres; — droit d'usage, 1 livre 2 sous; — droit de quittance pour le receveur, 2 livres 6 sous; — somme totale 659 livres 8 sous, répartie par Fleury Renouard, collecteur, porte-bourse, et Pierre Brunet, adjoint.

C. 410. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1765. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse d'Humbligny, suivant la commission de l'Intendant du 22 octobre 1764. — Principal de la taille, 430 livres; — six deniers pour livre pour les collecteurs, 10 livres 15 sous; — droit de quittance pour le receveur, 2 livres 6 sous; — somme totale, 443 livres 1 sou, répartie par Jean Compain, collecteur, porte-bourse, et Louis Étienne, adjoint.

C. 411. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1766. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Vouzeron. — Principal de la taille, 1,210 livres; — six deniers pour livre, droit de collecte, 30 livres 5 sous; — droit d'usages, 2 livres 4 sous 8 deniers; — droit de quittance pour le receveur, 2 livres 6 sous; — somme totale, 1,244 livres 15 sous 8 deniers, répartie par Thomas Grelat, collecteur, porte-bourse et Claude Desbordes, adjoint.

C. 412. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1767. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Lissay. — Principal de la taille, 270 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 6 livres 15 sous; — droit d'usages et trois deniers pour livre, 1 livre 6 sous 9 deniers; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous; — somme totale, 280 livres 7 sous 9 deniers, répartie par Michel Moreau, seul collecteur.

C. 413. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1768. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Neuilly-en-Dun, suivant la commission de l'Intendant du 30 septembre 1767. — Principal de la taille, 1,190 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 29 livres 15 sous; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous; — somme totale, 1,222 livres 1 sou, répartie par Jean Coulon, porte-bourse, et Joseph Colas, adjoint.

C. 414. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1768. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Méry-ès-Bois, suivant la commission de l'Intendant du 30 septembre 1767. — Principal de la taille, 790 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 19 livres 15 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 812 livres 1 sou, répartie par Claude Beaubois et François Fangeux, collecteurs.

C. 415. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1769. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Pouzy, suivant la commission de l'Intendant du 14 septembre 1768. — Principal de la taille, 1,510 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 37 livres 15 sous; — droit de quittance, 2 livres; — droit d'usages, 2 livres 1 sou ; — somme totale, 1,551 livres 16 sous, répartie par Jean Bernadat, collecteur porte-bourse, Louis Thévenin, Gilbert Perreau et Michel Costel, adjoint.

C. 416. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1770-1771. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Jars pour l'année 1770, suivant la commission de l'Intendant du 21 octobre 1769. — Principal de la taille, 2,500 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 62 livres 10 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; —rejet de la somme de 65 livres 8 sous 11 deniers, adjugée à Claude Girault pour sentence d'imposition donnée par erreur à Esme Léger, suivant sentence de l'Élection du 8 avril 1769, ci : 65 livres 8 sous 11 deniers ; — somme totale, 2,630 livres 4 sous 11 deniers, répartie par Julien Alabute et Pierre Gigot, collecteurs.

C. 417. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1771. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Sainte-Lunaise. — Principal de la taille, 290 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 7 livres 5 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 299 livres 11 sous, répartie par Pierre Coudereau, seul collecteur.

C. 418. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1772. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Saint-Just, suivant la commission de l'Intendant du 16 septembre 1771. — Principal de la taille, 400 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 10 livres ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 412 livres 6 sous, répartie par Jean Thuasne, collecteur porte-bourse, en l'absence d'Antoine Gamard, adjoint.

C. 419. (Liasse.) — 10[illegible] pièces, papier.

1773. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Lapan, suivant la commission de l'Intendant du 8 septembre 1772. — Principal de la taille, 260 livres ; — six deniers pour livre pour les collecteurs, 6 livres 10 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 368 livres 10 sous, répartie par Étienne Forgereaux, seul collecteur.

C. 420. (Liasse.) — 9[illegible] pièces, papier.

1773. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Givaudins. — Principal de la taille, 310 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 7 livres 15 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 320 livres 1 sou, répartie par Gabriel Bat[illegible], [illegible] collecteur.

C. 421. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1774. — Rôles des tailles. — Rôle de la ville de Dun-le Roi. — Principal de la taille, 2,494 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 82 livres 7 sous ; — droit de quittance, 3 livres 6 sous ; — somme totale, 2,558 livres 13 sous, répartie par Charles Patureau, J.-J. Guillet et Martin Lagrange, collecteurs.

C. 422. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1775. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Dampierre, suivant la commission de l'Intendant du 22 [illegible] 1774. — Principal de la taille, 730 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 18 livres 5 sous ; — droit de quittance au receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 750 livres 11 sous, répartie par Pierre R[illegible], porte-bourse, et Edme Galliot, collecteurs adjoint.

C. 423. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1776. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Bouy, suivant la commission de l'Intendant du [illegible] 1775. — Principal de la taille, 375 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 9 livres 7 sous 6 deniers ; —

somme totale, 386 livres 13 sous 6 deniers, répartie par Benoit Chollet, collecteur, et Guillaume Lebas, adjoint.

C. 424. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Nave, suivant la commission de l'Intendant du 12 septembre 1776. — Principal de la taille, 1,000 livres ; — droit de collecte, 25 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — somme totale, 1,207 livres, répartie par Gilbert Paterin, Joseph Soupizet, Louis Dedun et Jacques Vaché, collecteurs.

C. 425. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1778. — Rôles des tailles — Rôle de la paroisse d'Annoix, suivant la commission de l'Intendant du 26 août 1777. — Principal de la taille, 280 livres; — droit de collecte de six deniers pour livre, 7 livres ; — droit de quittance pour le receveur, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 289 livres 6 deniers, répartie par Sylvain Richard, collecteur porte-bourse.

C. 426. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1778. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Verneuil, suivant la commission du 26 août 1777. — Principal de la taille, 470 livres ; — droit de collecte de six deniers pour livre, 11 sous 15 deniers ; — droit de quittance, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 484 livres 1 sou, répartie par Marien Charmoin, collecteur porte-bourse, et Jean Berthomier, adjoint.

C. 427. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1779. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de Crécy, suivant la commission de l'Intendant du 30 octobre 1778. — Principal de la taille, 730 livres ; — droit de collecte de six deniers pour livre, 18 livres 5 deniers ; — droit de quittance, 2 livres 6 deniers ; — somme totale, 750 livres 11 deniers, répartie par Hubert Renaut, collecteur porte-bourse, et Jean Bauvais, adjoint.

C. 428. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1780. — Rôles des tailles. — Rôle de la paroisse de La Chapelotte, suivant la commission du 30 septembre 1779. — Principal de la taille, 777 livres; — droit de collecte de six deniers pour livre, 19 livres 8 sous 6 deniers; — somme totale, 798 livres 14 sous 6 deniers, répartie par Jean Robin, collecteur porte-bourse, et Louis Gautier, adjoint.

C. 429. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1762. — Rôles de la capitation, milice, etc. — Rôle des Impositions de la paroisse de Senneçay. — Capitation, 223 livres ; — fourrages, 65 livres 2 sous ; — milice, 36 livres 15 sous ; — ustensile, 89 livres 5 sous ; — milice garde-côtes, 14 livres 14 sous; — maître de poste, 2 livres 6 sous 6 deniers ; — somme totale, 431 livres 2 sous 6 deniers, répartie par Jean Pereau et Louis Baujard, collecteurs.

C. 430. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1763. — Rôle des Impositions de la paroisse de Subligny. — Capitation et quatre sous pour livre, 773 livre; — fourrages, principal, 227 livres; sol pour livre, 11 livres 7 sous; — milice principal, 160 livres; sol pour livre, 8 livres ; — ustensile principal, 265 livres; — sol pour livre, 13 livres 5 sous; — milice, garde côtes principal, 49 livres 10 sous ; sol pour livre, 2 livres 9 sous 6 deniers; — maître de poste, 8 livres 10 sous ; — huit deniers pour livre, 5 sous 8 deniers; — somme totale, 1,518 livres 7 sous 2 deniers, répartie par Jean Bailly, collecteur porte-bourse, et Claude Léger, adjoint, au marc la livre de 19 livres 11 deniers.

C. 431. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1764. — Rôle des Impositions de la paroisse de Pigny, suivant la commission et le mandement de l'Intendant des 16 octobre et 20 novembre 1763. — Principal de la taille, 237 livres 10 sous; — six deniers pour livre aux collecteurs, 5 livres 18 sous 6 deniers ; — droit de quittance, 2 livres 6 sous ; — capitation et quatre sols pour livre, 121 livres ; — fourrages et sol pour livre 31 livres 10 sous ; — entretenement des milices et sol pour livre, 18 livres 18 sous; — maître de poste, 1 livre 5 sous 10 deniers; — somme totale, 172 livres 13 sous 10 deniers, répartie au marc la livre à raison de 14 sous, par François Lebas, collecteur seul.

C. 432. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1765. — Rôle des Impositions de la paroisse de Marigny. — Principal de la taille, 300 livres; — six deniers pour livre, 7 livres 10 sous; — usages, 11 livres 9 deniers; — quittance, 2 livres 6 sous ; — somme totale, 310 livres 7 sous 9 deniers, répartie par les collecteurs.

C. 432. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1766. — Rôle des Impositions de la paroisse d'Aubigny-Ville, suivant la commission de l'Intendant des 13 et 15 octobre 1765 : — Capitation avec les quatre sous pour livre, 1,284 livres; — fourrages, 403 livres; — sol pour livre, 20 livres 3 sous; — entretien de la milice, 249 livres; — sol pour livre, 12 livres 9 sous; — maître de postes, 14 livres 10 sous; — huit deniers pour livre, 9 sous 8 deniers; — somme totale, 1,983 livres 11 sous 8 deniers, répartie au marc la livre du principal de la taille, à raison de 15 sous 6 deniers, par Edme Lagneau, collecteur porte-bourse, François Aury et Jean Perin, adjoints.

C. 433. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1766. — Rôle des impositions de la paroisse de Vierzon-Village : — Capitation, 1,153 livres; — fourrages, 309 livres; — six deniers pour livre, 15 livres 9 sous; — milice, 191 livres; — sol pour livre, 9 livres 11 sous; — maître de postes, 13 livres 15 sous; — huit deniers pour livre, 10 livres 4 sous; — somme totale, 1,692 livres; 5 sous 4 deniers, répartie par Pierre Petit, collecteur porte-bourse, Claude Lesaint, Sylvain Bouard et Sylvain Mouret, adjoints.

C. 434. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1767. — Rôle des impositions de la paroisse de Nançay : Capitation, 527 livres; — fourrages, 136 livres; — sol pour livre, 6 livres 16 sous; — milice, principal, 85 livres; sol pour livre, 4 livres 5 sous; — maître de postes, 5 livres 10 sous; — huit deniers pour livre, 3 sous 6 deniers; — somme totale, 764 livres 14 sous 6 deniers, répartie par Étienne Mizon et Jean Vilquenaud, collecteurs, au marc la livre de la taille à raison de 14 sous pour livre.

C. 435. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1768. — Rôle des impositions de la paroisse de Selles-en-Berry : — Capitation, 2,174 livres; — maître de postes, 20 livres 15 sous; — huit deniers pour livre, 14 sous; — somme totale, 2,195 livres 9 sous, répartie par Marc Bigot, collecteur porte-bourse, et ses adjoints, au marc la livre de la taille à raison de 10 sous 3 deniers et plus à cause des domestiques.

C. 436. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1768. — Rôle des impositions militaires de la paroisse de Lapan, suivant la commission de l'Intendant du 30 octobre 1769 : — Principal, 107 livres, répartie par Charles Pijat, seul collecteur, au marc la livre de la taille qui est au total de 368 livres 16 sous, à raison de 8 sous.

C. 437. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1768. — Rôle des impositions militaires de la paroisse de Sainte-Gemme, suivant la commission de l'Intendant du 30 novembre 1767 : — Principal, 504 livres répartie par Jean Perrot et Jean Creuzy, collecteurs, au marc la livre de la taille, à raison de 8 sous 1 denier.

C. 438. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1769. — Rôle des impositions de la paroisse d'Aubigny-Village, suivant la commission de l'Intendant des 14 septembre et 10 octobre 1768 : — Principal de la taille, 1,520 livres; — six deniers pour livre, 38 [illegible]; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — capitation, 813 livres; — postes, y compris les 8 deniers pour livre, 8 livres 4 sous; — milice, 628 livres; — somme totale, 3,009 livres 10 sous, répartie par Pierre Foucher et Jacques Toussaint, collecteurs, au marc la livre de la taille, à raison de 10 sous 6 deniers obole.

C. 439. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1769. — Rôle des impositions de la paroisse de Nérondes, suivant les commissions de l'Intendant en date des 14 et 30 septembre et 10 octobre 1769 : — Principal de la taille, 1,370 livres; — six deniers pour livre, 34 livres; — droit de quittance, 2 livres 6 sous; — capitation, 733 livres 15 sous; — maitre de postes, compris les huit deniers pour livre, 7 livres 18 sous; — impositions militaires et autres, 505 livres; — somme totale, 2,704 livres 26 sous, répartie par François Marchand, collecteur porte-bourse, et Jacques Rason, adjoint, au marc la livre, à raison de 10 sous 6 deniers en plus pour la capitation et de 8 sous 1 denier pour le militaire.

C. 440. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1770. — Rôle des impositions de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, suivant la commission de l'Intendant

du 21 octobre 1769 : — Principal de la taille, 380 livres; — six deniers pour livre aux collecteurs, 9 livres 10 sous; — quittance, 2 livres 6 sous; — capitation, 203 livres 10 sous; — impositions militaires, 157 livres 10 sous; — maître de poste, 2 livres 10 sous; — huit deniers pour livre, 1 sou 8 deniers; — somme totale, 754 livres 27 sous 8 deniers, répartie par Pierre Léger et Joseph Giraud, à raison de 18 sous 6 deniers obole.

C. 441. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1770-1771. — Rôle des impositions de la paroisse de Neuilly-en-Sancerre pour l'année 1771 : — Principal de la capitation, 253 livres 10 sous; — maître de postes, 3 livres 10 sous; — huit deniers pour livre, 2 livres 4 deniers; — impositions militaires, 274 livres 5 sous; — somme totale, 631 livres 7 sous 4 deniers, répartie par les collecteurs.

C. 442. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1771. — Rôle des impositions de la paroisse de Saint-Satur : — Capitation, 669 livres 10 sous; — maîtres de postes et 8 deniers pour livre, 9 livres 6 sous; — rejet au profit des abbé, prieur, aumônier et couvent de Saint-Satur, de 353 livres, suivant la commission de la taille, ci : 353 livres; — impositions militaires, 520 livres 15 sous; — somme totale, 1,552 livres 1 sou, répartie par Jean Boullé et Jean Morin, collecteurs, au marc la livre à raison de 16 sous 9 deniers pour la capitation et de 8 sous 1 denier pour les impositions militaires.

C. 443. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1772. — Rôle des impositions de la paroisse de Reigny : — Capitation 551 livres 15 sous; — maîtres de postes, y compris les 8 deniers pour livre, 5 livres 18 sous 10 deniers; — impositions militaires et autres, 447 livres 5 sous; — somme totale, 1,004 livres 18 sous 10 deniers, répartie par Jean Gordain, porte-bourse, et Jean Moreux adjoint, au marc la livre à raison de 10 sous 6 deniers pour la capitation et de 8 sous 6 deniers pour le militaire.

C. 444. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1773. — Rôle des impositions de la paroisse de Givaudins. : — Principal de la taille, 310 livres; — six deniers pour livre, 7 livres 15 sous; — quittance, 2 livres 6 sous; — capitation, 166 livres; — postes et 8 deniers pour livre, 1 livre 6 sous 6 deniers; — impositions militaires, 134 livres 10 sous: — somme totale, 621 livres 17 sous 6 deniers, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 18 sous 11 deniers, par la veuve Claude Préau et André Batard son fils, collecteurs.

C. 445. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1773. — Rôle des impositions de la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin, suivant la commission de l'Intendant du 30 octobre 1772 : — Principal de la taille, 361 livres 1 sous; — capitation, 187 livres 10 sous; — impositions militaires, 152 livres; — maîtres de postes et huit deniers pour livre 2 livres 11 sous 8 deniers; — somme totale, 703 livres 2 sous 8 deniers, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 19 sous, par Robert Meon, collecteur porte-bourse, et Jean Lebeau, adjoint.

C. 446. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1774. — Rôle des impositions de la paroisse de Chassy, suivant la commission de l'Intendant du 30 octobre 1773 : — Capitation, 652 livres 10 sous; — maîtres de postes et huit deniers pour livre, 5 livres 18 sous 10 deniers; — impositions militaires et autres, 522 livres 8 sous; — somme totale, 1,180 livres 13 sous 10 deniers, répartie au marc la livre, à raison de 10 sous 9 deniers pour la capitation et de 8 sous 6 deniers pour les impositions militaires, par Sylvain Toré, collecteur porte-bourse et Edme Boidé, adjoint.

C. 447. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1774. — Rôle des impositions de la paroisse de Veraux, suivant la commission de l'Intendant du 30 octobre 1773 : — Capitation, 239 livres 5 sous; — maîtres de postes, 2 livres 5 sous; — huit deniers pour livre, 1 livre 6 deniers; — impositions militaires, 191 livres 10 sous, répartie au marc la livre de la taille, par Gilbert Simonin, collecteur porte-bourse, et Jean Grivaux, adjoint, à raison de 19 sous 1 denier, maille.

C. 448. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1775. — Rôle des impositions de la paroisse de Verneuil : — Capitation, 256 livres 15 sous; — impositions militaires, 201 livres 10 sous; — maîtres de postes et huit deniers pour livre, 2 livres 6 sous 4 deniers;

— somme totale, 463 livres 11 sous 4 deniers, répartie au marc la livre, à raison de 19 sous 3 deniers, par Jacques Lanier, collecteur porte-bourse, et Gaspard Prault, adjoint.

C. 449. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1775. — Rôle des impositions de la paroisse de Vierzon-Ville, suivant les commissions de l'Intendant des 22 août et 30 novembre 1774 : — Principal de la taille, 6,824 livres; — six deniers pour livre, 170 livres 12 sous; — droit de quittance, 2 livres 6 deniers; — capitation et quatre sols pour livre, 3,725 livres; — impositions militaires, 2,970 livres 5 sous; — maîtres de postes, 37 livres 15 sous; — huit deniers pour livre, 1 livre 5 sous 2 deniers; — pour partie du logement de la maréchaussée, 36 livres; — rejet de 62 livres 4 sous 4 deniers au profit de Claude Lacous, marchand, pour dépens à lui adjugés par sentence de l'Élection du 5 novembre 1774, ci 62 livres 4 sous 4 deniers; — de 35 livres 19 sous au profit de Jean Guignard, père, pour modération de taux et dépens, suivant la sentence de l'Élection du 12 septembre 1772, ci 35 livres 19 sous; — de 32 livres 14 sous 6 deniers pour radiation de taux et dépens, suivant la sentence de l'Élection du 12 septembre 1772, au profit d'Étienne Guignard, fils, ci 32 livres 14 sous 6 deniers; — somme totale, 13,898 livres 1 sou, répartie par Jacques Saget, collecteur porte-bourse, Simon Touzelay, collecteur porte-rôle, Claude Lacous et François Michaut, collecteurs adjoints, en présence du commissaire ordonné, du maire, du lieutenant de mairie, des archers, du procureur du Roi de la ville et des principaux notables de Vierzon.

C. 450. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1776. — Rôle des impositions de la paroisse de Villegenon : — Capitation, 879 livres 10 sous; — logement de la Maréchaussée, 7 livres 12 sous 9 deniers; — logement du Prévôt général, 16 livres 5 sous; — maîtres de postes, 9 livres 10 sous; — huit deniers pour livre, 6 sous 4 deniers; — impositions militaires et autres, 763 livres 10 sous; — somme totale, 1,676 livres 14 sous, répartie par les collecteurs à raison de 19 sous 9 deniers, un peu plus de la taille.

C. 451. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1776. — Rôle des impositions de la paroisse d'Ivoy-le-Pré, suivant la commission de l'Intendant du 30 novembre 1775 : — Capitation, 1,150 livres; — impositions militaires, 998 livres 1 sou; — maîtres de postes, 13 livres 5 sous; — huit deniers pour livre, 9 sous; — levée de soldats, 5 livres 5 sous; — logement de la Maréchaussée d'Aubigny, 9 livres 19 sous 6 deniers; — logement du Prévôt général, 21 livres; — somme totale, 2,198 livres 3 sous 6 deniers, répartie par les collecteurs au marc la livre de la taille, à raison de 19 sous 10 deniers.

C. 452. (Liasse.) — 11[illegible] pièces, papier.

1777. — Rôle des impositions de la paroisse de Blet : — Totale de la taille, 2,288 livres 1 sou; — capitation, 1,342 livres 10 sous; — impositions militaires, 1,065 livres 5 sous; — maîtres de postes, huit deniers pour livre, 17 sous 8 deniers; — somme totale, 4,607 livres 13 sous 8 deniers, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 20 sous 3 deniers, par Jean Forestier, collecteur porte-bourse.

C. 453. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1777. — Rôle des impositions de la paroisse d'Allogny : — Capitation, 573 livres 15 sous; — pour partie de logement de Maréchaussée, 9 livres 16 sous; — impositions militaires et autres, 292 livres; — maîtres de postes et huit deniers pour livre 5 livres 18 sous 10 deniers; — somme totale, 1,081 livres 9 sous 10 deniers, répartie par Pierre Souchois, collecteur, au marc la livre de la taille, à raison de 20 sous 5 deniers.

C. 454. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1778. — Role des impositions de la paroisse de Groises, suivant les commissions de l'Intendant des 10 et 30 novembre 1777 : — Capitation 483 livres, — impositions militaires, 425 livres, — taille, 894 livres 1 sou; — somme totale, 1,802 livres 1 sou, répartie par Jean Morin, collecteur porte-bourse, et Jean Rasle, adjoint, au marc la livre de 20 sous 4 deniers.

C. 455. (Liasse.) — 1[illegible]2 pièces, papier.

1778-1779. — Role des impositions de la paroisse d'Annoix : — Capitation, 159 livres 5 sous; — impositions militaires et autres, 150 livres 10 sous, — somme totale, 309 livres 15 sous, répartie par Jean P[illegible], seul collecteur, au marc la livre de la taille à raison de 21 livres 7 deniers.

C. 456. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1779. — Rôle des impositions de la paroisse de La Chapelotte, suivant les commissions de l'Intendant des 30 novembre 1778 et 17 janvier et 18 mars 1779 : — Capitation, 442 livres 5 sous; — impositions militaires, 417 livres 15 sous; — levée de soldats provinciaux, 9 livres 9 sous 6 deniers ; — somme totale 869 livres 9 sous 6 deniers, répartie par Jean Giraut, collecteur porte-bourse, et Jean Lebeau, adjoint, au marc la livre de la taille de 1 sou 9 deniers 1/2.

C. 457. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1780. — Rôle des impositions de la paroisse de Montigny, suivant la commission de l'Intendant — Commission du bureau intermédiaire du 30 novembre 1779 : — Capitation, 848 livres ; — impositions militaires et autres, 806 livres 12 sous ; — taille, 1,539 livres 10 sous ; — somme totale, 3,184 livres 13 sous, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 21 sous 6 deniers, par Jean Roger, collecteur porte-bourse, et François Blain, adjoint.

C. 458. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1781. — Rôle des impositions de la paroisse de Crosses, suivant la commission de l'Assemblée provinciale du 28 novembre 1780 : — Principal de la taille, 380 livres ; — six deniers pour livre, 9 livres 10 sous ; — droit de quittance, 2 livres; — capitation, 214 livres 19 sous ; — autres impositions et accessoires de la ville, 208 livres 8 sous ; — somme totale, 814 livres 17 sous, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 21 sous 8 deniers, par Étienne Paris, collecteur porte-bourse, seul.

C. 459. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1781. — Rôle des impositions de la paroisse de Chavignol, suivant la commission du 15 octobre 1780 : — Principal de la taille, 560 livres ; — six deniers pour livres, 14 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires de la taille, 307 livres 10 sous ; — capitation, 316 livres 16 sous ; — rejet de 112 livres au profit du sieur de Ferrandière, 112 livres ; — somme totale, 1,312 livres 6 sous, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 1 livre 6 sous, par Alexandre Vattan, collecteur porte-bourse, et Antoine-Thomas Baron, adjoint.

C. 460. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1782. — Rôle des impositions de la paroisse de Saligny-le-Vif, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 15 octobre 1781 : — Taille, 900 livres ; — droit de collecte, 22 livres 10 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — capitation, 509 livres 2 sous ; — accessoires de la taille, 494 livres 5 sous ; — somme totale, 1,727 livres 17 sous, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 10 sous 8 deniers, par Jean Vétois, collecteur porte-bourse, et Pierre Bernichon, adjoint.

C. 461. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1782. — Rôle des impositions de la paroisse de Clémont, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 15 octobre : — Principal de la taille, 1,800 livres ; — six deniers pour livre, 45 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — capitation, 1,018 livres 5 sous ; — accessoires de la taille 988 livres 10 sous ; — somme totale, 2,006 livres 15 sous, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 21 sous 8 deniers, obole pite, par François Barberousse, collecteur porte-bourse et Pierre Thion, Jean Bajai et Étienne Lelièvre, adjoint.

C. 462. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1783. — Rôle des impositions de la paroisse de Menetou-Ratel : — Principal de la taille, 1,480 livres ; — six deniers pour livre, 37 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — capitation, 837 livres ; — accessoires de la taille, 841 livres ; — somme totale, 3,197 livres, répartie au marc la livre de la taille de 22 sous 1 denier, par Gilbert Gibault, collecteur porte-bourse, et Jean Gobin, adjoint.

C. 463. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1783. — Rôle des impositions de la ville de Sancerre, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 19 août 1782 : — Principal de la taille, 5,300 livres ; — six deniers pour livre, 132 livres 10 sous ; — droit de quittance 2 livres ; — accessoires de la taille, 3,011 livres ; — capitation, 2,997 livres ; — rejet d'imposition au profit de Jacques Naudet, 13 livres 4 sous 9 deniers ; — somme totale, 11,455 livres 14 sous 9 deniers, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 1 livre 2 sous 2 deniers, par Simon Leclerc, collecteur porte-bourse, et Esme Bouquet et Romble Forest, adjoint.

C. 464. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1784. — Rôle des impositions de la paroisse de Savigny-en-Septaine : — Principal de la taille, 800 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 20 livres ; droit de quittance, 2 livres ; — accessoires de la taille, 432 livres ; — capitation, 445 livres ; — quatre deniers pour livre, 14 livres 12 sous 4 deniers ; — somme totale, 891 livres 12 sous 4 deniers, répartie au marc la livre, à raison de 21 sous 9 deniers, par Antoine Laudat, père et fils, collecteurs.

C. 465. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1785. — Rôle des impositions de la paroisse de Menetou-Salon, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 1er octobre 1784 : — Principal de la taille, 480 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 12 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires, 264 livres ; — capitation compris les 4 sous pour livre et autres impositions, 272 livres ; — somme totale, 536 livres, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 21 sous 9 deniers, par Jean Brière, collecteur porte-bourse, et François Chabin, adjoint.

C. 466. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1785. — Rôle des impositions de la paroisse de Quantilly, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 1er octobre 1784 : — Principal de la taille, 510 livres ; — six deniers pour livre 12 livres 15 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires à la taille, 280 livres ; — capitation, compris les 4 sous pour livre et autres impositions, 289 livres ; — somme totale, 569 livres, répartie au marc la livre de la taille, à raison de 21 sous 9 deniers, par Jean Bussière, collecteur porte-bourse, et Jean Millet, adjoint.

C. 467. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1786. — Rôle des impositions de la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 3 septembre 1785 : — Principal de la taille, 1,690 livres ; — six deniers pour livre, 42 livres 5 sous ; — impositions accessoires, 928 livres ; — capitation, 955 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — somme totale, 3,617 livres 5 sous, répartie par Étienne Larpent, syndic, Sylvain Garnier, collecteur porte-bourse, et Louis Fève, adjoint.

C. 468. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1786. — Rôle des impositions de la paroisse d'Assigny : — Principal de la taille, 1,230 livres ; — six deniers pour livre aux collecteurs, 30 livres 15 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires à la taille, 675 livres ; — capitation, 696 livres ; — somme totale, 1,434 livres 10 sous, répartie au marc la livre, à raison de 21 sous 9 deniers, par Sylvain Montagne, collecteur porte-bourse, et Louis Lelièvre, adjoint.

C. 469. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1787. — Rôle des impositions de la paroisse de Sancoins-Villages, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 11 septembre 1786 : — Principal de la taille, 1,810 livres ; — six deniers pour livre, 45 livres 5 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires, à la taille, 994 livres ; — capitation, 1,023 livres ; — somme totale, 2,017 livres, répartie au marc la livre à raison de 21 sous 9 deniers, par Jean Poubeau, collecteur porte-bourse, et Simon Foucher, adjoint.

C. 470. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787. — Rôle des impositions de la paroisse de Charly, suivant la commission de l'Assemblée provinciale du 11 septembre 1786 : — Principal de la taille, 1,700 livres ; — six deniers pour livre 42 livres 10 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires de la taille, 934 livres ; — capitation, 961 livres ; — somme totale, 3,699 livres 10 sous, répartie à raison de 22 sous et plus, par Claude Michon, collecteur porte-bourse, et Jean Bernadat, adjoint.

C. 471. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787. — Rôle des impositions de la paroisse d'Aubigny-Ville : — Principal de la taille, 2,[illegible] livres ; — six deniers pour livre, 64 livres 10 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires, 1,417 livres ; — capitation, 1,460 livres ; — somme totale, 2,877 livres, répartition faite au marc la livre de la taille à raison de 21 sous 9 deniers, par Jean Bardin, charron, collecteur porte-bourse, Charles [illegible] et Guillaume [illegible], ses adjoints.

C. 472. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787. — Rôle des impositions de la paroisse de Lugny-Champagne : — Principal de la taille, [illegible]

livres ; — six deniers pour livre, 8 livres 5 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires de la taille, 181 livres ; — capitation, 187 livres ; — somme totale, 708 livres 5 sous, dont la répartition a été faite au marc la livre, à raison de 21 sous 8 deniers, par Pierre Chollet, collecteur porte-bourse.

C. 473 (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1788. — Rôle des impositions de la paroisse de Bussy, suivant la commission du 15 octobre 1787 : — Principal de la taille, 1,150 livres ; — six deniers pour livre, 28 livres 15 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — accessoires de la taille, 632 livres ; — capitation, 631 livres ; — somme totale, 7,283 livres, répartie au marc la livre à raison de 21 sous 9 deniers, par Claude Depoignie, collecteur porte-bourse, et François Sédin, adjoint.

C. 474. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1788. — Rôle des impositions de la paroisse de Morthomier : — Principal de la taille, 350 livres ; — six deniers pour livre, 8 livres 15 sous ; — droit de quittance 2 livres ; — impositions accessoires à la taille, 192 livres ; — capitation, 198 livres ; — somme totale, 750 livres 15 sous, répartie au marc la livre, à raison de 21 sous 8 deniers, par les collecteurs.

C. 475. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1789. — Rôle des impositions de la paroisse de Chalivoy-Milon, suivant la commission du Bureau intermédiaire du 14 novembre 1788 : — Principal de la taille, 320 livres ; — six deniers pour livre droit de collecte, 8 sous ; — droit de quittance 2 livres ; — accessoires de la taille, 173 livres ; — capitation, 178 livres ; — quatre deniers pour livre, droit de collecte, 5 livres 17 sous ; — somme totale 686 livres 17 sous, répartie au marc la livre à raison de 21 sous 8 deniers, par Gervais Paysant, collecteur porte-bourse, et Étienne Des Broires, adjoint.

C. 476. (Liasses.) — 146 pièces, papier.

1720-1762. — Contraintes des huissiers des tailles contre les redevables déposées aux greffe de l'Élection. Chiffres du montant des contraintes par paroisses et par années : année 1720 : Bué, 307 livres ; Groise, 197 livres ; Montigny, 468 livres ; Sancerre, 918 livres ; Saint-Satur, 455 livres ; Vinon, 128 livres ; — année 1721 : Azy, 992 livres ; Asnières-Gardefort, 155 livres ; Bué, 767 livres Feux, 435 livres ; Groises, 588 livres ; Jalogne, 340 livres ; Ménétréol-sous-Sancerre, 1,327 livres ; Montigny, 878 livres ; Neuvy-deux-Clochers, 470 livres ; Rians, 1,240 livres ; Sancerre, 8,556 livres ; Saint-Satur, 2,734 livres ; Sury-en-Vaux, 2,700 livres ; Sainte-Solange, 1,105 livres ; Veaugues, 785 livres ; Verdigny, 605 livres ; Vinon, 500 livres ; Saint-Bouize, 481 livres ; — année 1722 : Azy, 650 livres ; Asnières-Gardefort, 120 livres ; Bué, 435 livres ; Feux, 284 livres ; Groise, 315 livres ; Jalogne, 290 livres ; Ménétréol-sous-Sancerre, 710 livres ; Montigny, 665 livres ; Rians, 525 livres ; Sancerre, 2,720 Sury-en-Vaux, 1,059 livres ; Sainte-Solange, 527 livres ; Veaugues, 375 livres ; Verdigny, 350 livres ; Vinon, 266 livres ; Saint-Bouize, 165 livres.

C. 477. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1763-1765. — Contraintes des huissiers des tailles. Chiffres par paroisses et par années : années 1764 : Aubinges, 812 livres ; Bannay, 552 livres ; Boulleret, 1,711 livres ; Crezancy, 469 livres ; Humbligny 285 livres ; Les Aix, 1,636 livres ; Menetou-Ratel, 997 livres ; Menetou-Salon, 244 livres ; Montigny, 1,080 livres ; Morogues, 1,055 livres ; Neuvy-deux-Clochers, 742 livres ; Neuilly-en-Sancerre, 481 livres ; Parassy, 375 livres ; Reigny, 731 livres ; Saint-Céols, 106 livres ; Sainte-Gemme, 963 livres ; Saint-Michel, 350 ; Jars, 1,252 livres ; Soulangis, 824 livres ; Subligny, 1,295 livres ; Annoix, 240 livres ; Cuzay, 200 livres ; Saint-Just, 270 livres ; Soye, 295 livres ; Vornay, 400 livres, — année 1765 : Aubinges, 792 livres ; Bannay, 617 livres ; Boulleret, 1,673 livres ; Crézancy, 428 livres ; Humbligny, 223 livres ; Les Aix, 1,852 livres ; Menetou-Ratel, 1,060 livres ; Menetou-Salon, 269 livres ; Montigny, 874 livres ; Morogues, 868 livres ; Neuvy-deux-Clochers, 604 livres ; Neuilly-en-Sancerre, 453 livres ; Parassy, 382 livres ; Reigny, 646 livres ; Saint-Céols, 156 livres ; Sainte-Gemme, 880 livres ; Saint-Michel, 390 livres ; Jars, 1,142 livres ; Soulangis, 924 livres ; Subligny, 1,177 livres ; Annoix, 180 livres ; Cuzay, 124 livres ; Saint-Just, 185 livres ; Soye, 321 livres ; Vornay, 271 livres.

C. 478. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1766-1770. — Contraintes des huissiers des tailles. Chiffres par paroisses et par années : années 1767 : Allogny, 689 livres ; Allouis, 1,045 livres ; Avexy, 442 livres ; Barmond, 386 livres ; Berry-Marmagne, 1,035 livres ;

Bouy, 327 livres ; Crecy, 498 livres ; Foëcy, 1,049 livres ; Limeux, 514 livres ; Marmagne, 1,250 livres ; Mehun, 1,268 livres ; Neuvy-sur-Barangeon, 1,035 livres ; Quincy, 940 livres ; Saint-Éloi, 702 livres ; Saint-Laurent, 743 livres ; Sainte-Thorette, 750 livres ; Selles-sur-Cher, 4,506 livres ; Vierzon-Ville, 5,869 livres ; Vierzon-Village, 1,883 livres ; Vignoux-sur-Baranjon, 1,414 livres ; Vouzeron, 827 livres ; Annoix, 145 livres ; Bussy, 572 livres ; Cuzay, 156 livres ; Saint-Just, 179 livres ; Soye, 332 livres ; Vornay, 249 livres ; — année 1768 : Allogny, 590 livres ; Allouis, 1,088 livres ; Avexy, 225 livres ; Barmont, 416 livres ; Berry-Marmagne, 973 livres ; Bouy, 323 livres ; Crecy, 384 livres ; Foëcy, 637 livres ; Limeux, 492 livres ; Marmagne, 1,004 livres ; Mehun, 969 livres ; Neuvy-sur-Baranjon, 1,066 livres ; Quincy, 896 livres ; Saint-Éloi, 587 livres ; Saint-Laurent, 478 livres ; Sainte-Thorette, 366 livres ; Selles-sur-Cher, 4,836 livres ; Vierzon-Ville, 6,132 livres ; Vierzon-Village, 1,529 livres ; Vignoux-sur-Baranjon, 1,462 livres ; Vouzeron, 779 livres ; Annoix, 101 livres ; Bussy, 705 livres ; Cuzay, 121 livres ; Saint-Just, 95 livres ; Soye, 273 livres ; Vornay, 136 livres.

C. 479. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1771-1773. — Contraintes des huissiers des tailles. Chiffres par paroisses et par années : année 1772 : Allogny, 559 livres ; Allouis, 887 livres ; Avexy, 510 livres ; Barmont, 320 livres ; Berry-Marmagne, 830 livres ; Bouy, 207 livres ; Crécy, 463 livres ; Foëcy, 1,050 livres ; Limeux, 489 livres ; Marmagne, 941 livres ; Mehun, 1,018 livres ; Neuvy-sur-Baranjon, 881 livres ; Quincy, 1,016 livres ; Saint-Éloi, 672 livres ; Saint-Laurent, 573 livres ; Sainte-Thorette, 574 livres ; Selles-sur-Cher, 5,207 livres ; Vierzon-Ville, 7,633 livres ; Vierzon-Village, 1,841 livres ; Vignoux-sur-Baranjon, 1,322 livres ; Vouzeron, 640 livres ; — année 1773 : Allogny, 734 livres ; Allouis, 1,032 livres ; Avexy, 491 livres ; Barmont, 364 livres ; Berry-Marmagne, 941 livres ; Bouy, 251 livres ; Crécy, 569 livres ; Foëcy, 1,041 livres ; Limeux, 466 livres ; Marmagne, 1,057 livres ; Mehun, 933 livres ; Neuvy-sur-Baranjon, 974 livres ; Quincy, 997 livres ; Saint-Éloi, 602 livres ; Saint-Laurent, 590 livres ; Sainte-Thorette, 636 livres ; Selles-sur-Cher, 3,694 livres ; Vierzon-Ville, 5,725 livres ; Vierzon-Village, 1,955 livres ; Vignoux-sur-Baranjon, 1,204 livres ; Vouzeron, 992 livres.

C. 480. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1774-1776. — Contraintes des huissiers des tailles. Chiffres par paroisses et par années : année 1774 : Argent, 2,206 livres ; Blancafort, 1,498 livres ; Clémont, 1,739 livres ; Concressault, 619 livres ; Dampierre, 538 livres ; Ennordres, 1,425 livres ; Ivoy-le-Pré, 2,297 livres ; La Chapelle-d'Angillon, 1,294 livres ; Méry-ès-Bois, 689 livres ; Prély, 805 livres ; Saint-Doulchard, 802 livres ; Saint-Martin, 1,456 livres ; Sainte-Montaine, 975 livres ; Saint-Palais, 464 livres ; Vallenay, 678 livres ; Lapan, 220 livres ; Levet, 600 livres ; Lissay, 306 livres ; Lochy, 181 livres ; Saint-Caprais, 828 livres ; Sainte-Lunaise, 261 livres ; Senneçay, 481 livres ; Trouy, 516 livres ; — année 1775 : Argent, 1,589 livres ; Aubigny-Ville, 1,340 livres ; Aubigny-Village, 460 livres ; Blancafort, 1,307 livres ; Clémont, 1,284 livres ; Concressault, 184 livres ; Dampierre, 318 livres ; Ennordres, 587 livres ; Ivoy-le-Pré, 1,582 livres ; La Chapelle-d'Angillon, 509 livres ; Méry-ès-Bois, 505 livres ; Oizon, 520 livres ; Prély, 312 livres ; Saint-Doulchard, 524 livres ; Saint-Martin, 1,390 livres ; Sainte-Montaine, 796 livres ; Saint-Palais, 317 livres ; Vallenay, 346 livres ; Lapan, 178 livres ; Levet, 433 livres ; Lissay, 237 livres ; Lochy, 161 livres ; Saint-Caprais, 578 livres ; Sainte-Lunaise, 162 livres ; Senneçay, 298 livres ; Trouy, 222 livres.

C. 481. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1777-1779. — Contraintes des huissiers des tailles. Chiffres par paroisses et par années : année 1778 : Aubinges, 1,014 livres ; Bannay, 766 livres ; Boulleret, 2,277 livres ; Crézancy, 161 livres ; Humbligny, 317 livres ; Les Aix, 1,765 livres ; Menetou-Ratel, 1,627 livres ; Menetou-Salon, 369 livres ; Montigny, 1,205 livres ; Morogues, 950 livres ; Neuvy-deux-Clochers, 876 livres ; Neuilly-en-Sancerre, 576 livres ; Parassy, 405 livres ; Reigny, 921 livres ; Saint-Céols, 146 livres ; Sainte-Gemme, 1,[illegible] livres ; Saint-Michel, 294 livres ; Sens, 1,372 livres ; Soulangis, 795 livres ; Subligny, 1,506 livres ; Arçay, 527 livres ; Lapan, 284 livres ; Saint-Caprais, 758 livres ; — année 1779 : Aubinges, 372 livres ; Bannay, 275 livres ; Boulleret, 938 livres ; Crézancy, 223 livres ; Humbligny, 148 livres ; Les Aix, 629 livres ; Menetou-Ratel, 540 livres ; Montigny, 558 livres ; Morogues, 428 livres ; Neuvy-deux-Clochers, 327 livres ; Reigny, 349 livres ; Saint-Céols, [illegible] livres ; Sainte-Gemme, 451 livres ; Saint-Michel, 119 livres ; Soulangis, 299 livres ; Arçay, 252 livres ; Lapan, 124 livres ; Saint-Caprais, 301 livres ; Sainte-Lunaise, 96 livres ; Trouy, 193 livres.

C. 482. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1780-1788. — Contraintes des huissiers des tailles. Chiffres par paroisses et par années : année 1785

Givaudins, 167 livres; Plaimpied, 237 livres; Lissay, 148 livres; Lochy, 157 livres; Anneçay, 189 livres; Vorly, 192 livres; Saint-Denis-de-Palin, 306 livres; Contre, 41 livres, Saint-Germain-des-Bois, 324 livres; Levet, 355 livres; Sainte-Lunaise, 43 livres; Saint-Julien, 86 livres; Lapan, 170 livres; Arçay, 249 livres; Saint-Caprais, 363 livres; Trouy, 385 livres; Le Subdray, 338 livres; Saint-Florent, 315 livres; Villeneuve, 322 livres; — année 1786 : Givaudins, 234 livres; Plaimpied, 277 livres; Lissay, 105 livres; Lochy, 159 livres; Anneçay, 217 livres; Vorly, 259 livres; Saint-Denis-de-Palin, 412 livres; Contres, 169 livres; Saint-Germain-des-Bois, 405 livres; Levet, 340 livres; Sainte-Lunaise, 106 livres; Saint-Julien, 136 livres; Marigny, 66 livres; Lapan, 234 livres; Arçay, 269 livres; Saint-Caprais, 339 livres; Trouy, 399 livres; Le Subdray, 340 livres; Saint-Florent, 455 livres; Villeneuve, 463 livres.

C. 483. (Registre) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1761-1762. — Enregistrement des exploits et contraintes des huissiers des tailles. — Paroisse de Limeux. Contrainte du 21 décembre 1761 pour la somme de 190 livres décernée par le sieur Goyer, receveur des tailles de l'Élection de Bourges, visée par les sieurs Perlé et Sué, élus en ladite Élection, taxée par Dagoret, Marcandier et Sapiens, à 3 livres 10 sous; — paroisse de Villeneuve-sur-Cher. Contrainte du 4 mars 1762 pour la somme de 450 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Vivier de Boiray, taxée à 3 livres 15 sous.

C. 484. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1762-1763. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Lurcy-le-Sauvage. Contrainte du 16 décembre 1762 pour la somme de 112 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubois, et taxée par les élus Vivier et Huet et le Procureur du Roi, à 2 livres 15 sous; — paroisse de Saint-Germain-du-Puits. Contrainte du 1er mai 1763 pour la somme de 622 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubois, et taxée par Sué et Dagoret et le procureur du Roi d'Amours, à 3 livres 15 sous.

C. 485. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1763-1765. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Saint-Éloi-de-Gy. Contrainte du 8 mars 1764 pour la somme de 424 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Sué, et taxée par Sué et Corbin, élus, et le Procureur du Roi, à 3 livres 15 sous; — paroisse de Sagonne. Contrainte du 16 octobre 1765 pour la somme décernée par le receveur, visée par l'élu de Boiray, et taxée par les élus Sapiens et Dubois et le Procureur du Roi, à 4 livres 10 sous.

C. 486. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1764-1766. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Prély-le-Chétif. Contrainte du 2 mars 1765 pour la somme de 564 livres décernée par le receveur, fixée par l'élu Marcandier et taxée par Sué et Marcandier, élus, et le Procureur du Roi, à 3 livres 10 sous; — paroisse de Bussy. Contrainte du 2 mars 1765 décernée par le receveur, visée par l'élu de Boiray, et taxée par les élus Marcandier et Sapiens, et le Procureur du Roi, à 4 livres 5 sous.

C. 487. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1765-1766. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Charly. Contrainte du 19 décembre 1765 pour la somme de 476 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubois et taxée par Marcandier et Dubois, élus, et par le Procureur du Roi, à 4 livres; — paroisse de Bengy-sur-Craon. Contrainte du 3 mai 1766 pour la somme de 1,575 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Marcandier et taxée par Dubois et Sapiens, élus, et par le Procureur du Roi, à 5 livres.

C. 488. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1766-1767. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Brécy. Contrainte du 16 décembre 1766 pour la somme de 170 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubois et taxée par les élus Marcandier et Dubreuzé, à 3 livres 5 sous; — paroisse de Vasselay. Contrainte du 7 mars 1867 pour la somme de 477 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Marcandier et taxée par Guay et Marcandier, élus, et le Procureur du Roi, à 3 livres.

C. 489. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1767-1768. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse d'Assigny. Contrainte du 25 décembre 1767 pour la somme de 308 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubois et taxée par Guay et Dubois, élus, et par le Procureur du Roi, à 5 livres 5 sous; — paroisse d'Osmery. Contrainte du 24 août 1769 pour

la somme de 494 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubreuzé, taxée par Lauverjat et Sapiens, et le Procureur du Roi, à 4 livres 5 sous.

B. 490. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1768-1770. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Moulins-sur-Yèvre. Contrainte du 22 décembre 1768 pour la somme de 226 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Dubreuzé et taxée par les élus Dubois et Dubreuzé, et par le Procureur du Roi, à 3 livres 10 sous ; — paroisse de Concressault. Contrainte du 5 mai 1770 pour la somme de 225 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Vivier de Boiray et taxée par les élus Sapiens et Demahis-Dubreuzé, et le Procureur du Roi, 3 livres 19 sous.

B. 491. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1770-1771. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Sainte Thorette. Contrainte du 1er février 1770 pour la somme de 385 livres décernée par le receveur, visée et taxée par les élus Demahis-Dubreuzé et Sapiens, et le Procureur du Roi, à 3 livres 17 sous ; — paroisse de Boucard. Contrainte du 17 août 1771 pour la somme de 1,469 livres décernée par le receveur, et taxée par les élus Lauverjat et Sapiens, et le Procureur du Roi, à 5 livres 10 sous.

B. 492. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1770-1772. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Mehun-sur-Yèvre. Contrainte du 17 août 1771 pour la somme de 1,305 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Sapiens et taxée par les élus Sué et Lauverjat, et le Procureur du Roi, à 7 livres 10 sous ; — paroisse de Neuvy. Contrainte du 12 août 1772 pour la somme de 381 livres décernée par le receveur, visée par l'élu de Boiray et taxée par les élus Dubreuzé et Sapiens, et le Procureur du Roi, à 4 livres 15 sous.

B. 493. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1771-1773. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Barmont. Contrainte du 12 octobre 1772 pour la somme de 517 livres décernée par le receveur, visée et taxée par les élus Demahis, Sué et Lauverjat, et le Procureur du Roi, à 3 livres 19 sous ; — paroisse de Cornusse. Contrainte du 4 août 1773 pour la somme de 165 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Vivier de Boiray et taxée par Lauverjat de Corgy et Sapiens, élus, et le Procureur du Roi, à 4 livres 8 sous.

B. 494. (Registre.) — In-folio, 1[illegible] feuillets, papier.

1772-1774. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse de Sainte-Montaine. Contrainte du 19 octobre 1772 pour la somme de 419 livres décernée par le receveur, visée par le lieutenant Gay et taxée par les élus Lauverjat et Dubreuzé, et par le Procureur du Roi, à 4 livres 10 sous ; — paroisse de La Chapelotte. Contrainte du 7 mars 1774 pour la somme de 475 livres décernée par le receveur, visée et taxée par les élus Gay, Lauverjat et Ragu, et le Procureur du Roi, à 4 livres 13 sous.

B. 495. (Registre.) — In-folio, 1[illegible] feuillets, papier.

1774-1776. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Ville de Sancerre. Contrainte du 23 octobre 1775 pour la somme de 6,971 livres décernée par Dumontet, receveur des tailles, visée par l'élu Lauverjat de Corgy et taxée par les élus de Boiray, Ragu et Lauverjat, à 10 livres 10 sous ; — paroisse de Mery-ès-Bois. Contrainte du 16 mars 1776 pour la somme de 126 livres décernée par le receveur, visée par l'élu de Boiray et taxée par les élus Lauverjat et Dubreuzé, et le Procureur du Roi, à 3 livres 19 sous.

B. 496. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1777-1778. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse d'Augy-sur-Aubois. Contrainte du 8 mars 1777 pour la somme de 2,012 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Vivier de Boiray et taxée par les élus Lauverjat de Corgy et de Mahis-Dubreuzé, et le Procureur du Roi, à 5 livres 16 sous ; — paroisse de Villabon. Contrainte du 16 mai 1778 pour la somme de 730 livres décernée par le receveur, visée par le président de l'Élection, Vivier de Boiray et taxée par les élus Dubreuzé et Ragu, et le Procureur du Roi, à 4 livres 8 sous.

B. 497. (Registre.) — In-folio, 18[illegible] feuillets, papier.

1778-1779. — Exploits et contraintes des huissiers des tailles : — Paroisse d'Allogny. Contrainte du [illegible] janvier 1778 pour la somme de 443 livres décernée par le receveur, visée par l'élu Sapiens et taxée par Vivier de Boiray et Delorme, élus, et par le Procureur du Roi, à [illegible]

livres 4 sous; — paroisse de Saint-Georges sur-Moulon. Contrainte du 28 août 1779 pour la somme de 230 livres décernée par le receveur, visée et taxée par de Boiray, Sué et Lauverjat, élus, et par le Procureur du Roi à 3 livres 4 sous.

C. 498. (Registre) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1692-1696. — Enregistrement des changements de domiciles, reçus de finances des syndics, et autres publicats de l'Élection. — François Bernard, architecte du Roi, par certificat signé Michel Delaunay, curé de Celles, signifie aux échevins dudit Celles qu'ils n'aient plus à le porter aux rôles de la paroisse, parce qu'il va demeurer à l'île d'Aix, proche Rochefort. — Requête de Claude Bordereuil, avocat en Parlement, pour être admis à exercer l'office de greffier des impositions à Sancoins, et admission du requérant.

C. 499. (Registre). — In-4°, 145 feuillets, papier.

1701-1710. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc., enregistrés au greffe de l'Élection. — Étienne Bastard fait dire aux habitants de Fussy qu'ils aient à le comprendre au rôle des tailles de leur paroisse, attendu qu'il n'est plus de Bourges mais qu'il habite Pigny, paroisse dudit Fussy. — Reçu de Charles Cellier, 199 livres 10 sous pour la finance de l'office de syndic perpétuel de la paroisse des Aix-d'Angillon en l'Élection de Bourges. Gages 13 livres 10 sous.

C. 500. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1708-1709. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — Nomination de Louis Monier et Felix Bardon pour collecteurs porte-bourse de la paroisse de d'Augy, durant l'année 1709. — Claude Coquier fait savoir aux syndics et collecteurs de la paroisse de Tendron, que s'étant mis en service dans la paroisse de Nérondes, avec toute sa famille, il ne devra plus figurer sur les rôles des tailles de Tendron.

C. 501. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1715-1719. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — Prestation de serment du sieur Jean Fouchier, comme garde dans la brigade pour les tabacs au département de Bourges. — Jean Bedu fait savoir aux syndic et habitants de la paroisse de Boucard, qu'ils n'aient plus à le comprendre aux rôles des tailles dans cette paroisse, attendu qu'il a transféré son domicile à Saint-Satur.

C. 502. (Registre.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1727-1728. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — Jacques Voisin, laboureur, fait savoir aux syndic et habitants de la paroisse de Quincy, qu'ils n'aient plus à le comprendre aux rôles de leurs tailles, attendu que depuis la Saint-Georges dernière il exploite la métairie de Boisgisson, dans la paroisse de Preuilly. — Jean Prot prévient les syndic et habitants de Vierzon, qu'il ne saurait être imposé dans leur collecte, attendu qu'il n'y possède rien, et qu'il loge chez son fils qui le nourrit charitablement.

C. 503. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier,

1728-1734. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — La dame Gonin fait savoir aux syndic et collecteurs de la paroisse d'Ourouer, qu'ils n'aient plus à la comprendre en leurs rôles des tailles et autres impositions, attendu qu'elle a rendu compte à ses enfants et leur a fait l'abandon de ses biens. — Michel Guilleraut, marchand à Sancerre, fait savoir aux échevins et habitants de la ville qu'il la quitte pour aller habiter la paroisse de Sainte-Gemme.

C. 504. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1734-1742. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — L'abbé de Plaimpied fait savoir que les meuniers et locataires des moulins bannaux de Plaimpied et Lassay, dépendances de l'abbaye, chargés de tailles excessives, ont dû abandonner lesdits moulins, où personne, pour les motifs ci-dessus, ne veut les remplacer, qu'il se voit forcé par là de faire valoir lui-même ces moulins, et que, en vertu de son privilége, il prie les collecteurs pour l'année 1736 de le rayer de leurs rôles. — Philippe Labbe, seigneur de Champgrand et de Coiffard, fait savoir aux collecteurs de Vornay, qu'il entend exploiter par lui-même son dit domaine de Coiffard, et qu'ils aient conséquemment à ne plus imposer les locataires, valets et domestiques de ladite propriété.

C. 505. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1737-1743. — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — Ce registre se compose de deux cahiers dont l'un portant pour titre : Registre des congés et sorties enregistrés au greffe de l'Élection générale de Bourges ; répond aux titres ci-dessus et comprend les mois d'octobre et novembre 1737. — L'autre partie qui va de

novembre 1739 en mars 1743, a pour titre : Registre tenu par le greffier de l'Élection générale de Bourges pour enregistrer toutes les procédures criminelles qui seraient faites audit siége ; c'est un simple cahier de produits et décharges des affaires. — Chacune de ces deux parties ne comprend pas plus de deux feuillets écrits, le reste est en blanc.

C. 506. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1746-1749. — Changements de domicile, reçus de finances des syndics, etc. — Marie Godefroid fait signifier aux syndic et habitants de la paroisse de Sainte-Solange, que le domaine qu'elle possède dans ladite paroisse se trouvant sans colon et inexploité, il n'y a pas lieu à l'imposer pour ledit domaine. — Enregistrement de l'adjudication faite par la mairie de Bourges en 1747, de la ferme des places du marché de la porte Gordaine.

C. 507. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1769-1775 — Changements de domiciles, reçus de finances des syndics, etc. — Réclamation de Léonard Dionné, de Verneuil, contre son imposition aux rôles des tailles de 1771 pour la totalité de sa locature dont il n'occupe plus qu'une moitié. — Georges Serf, bourgeois et propriétaire au Gravier, fait signifier aux échevins de Sancoins qu'on ait à le rayer des rôles de la ville pour 1773, attendu qu'il a transféré son domicile dans ladite paroisse du Gravier.

C. 508. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1781-1789. — Changements de domiciles, reçus des finances des syndics, etc. — Le sieur Brisson de Plagny, domicilié à Bourges, fait savoir que pour jouir de l'exemption de la taille en sa qualité de noble, il entend faire exploiter lui même deux métairies situées en la paroisse de Sainte-Thorette, appelées, l'une Les Berthettes, l'autre Les Bergères. — Jean-Jacques Achet, fermier de la seigneurie du Pezeau, prévient les syndics et habitants de la paroisse de Boulleret, qu'il n'aient plus à le comprendre aux rôles de leurs impositions, attendu qu'il abandonne ladite ferme et va s'établir sur une autre paroisse.

C. 509. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1728-1744. — Enregistrement des déclarations faites au greffe de l'Élection par les taillables exploitant des biens dans différentes paroisses. — Déclaration de Sylvain Bidault, meunier de la paroisse de Foëcy, des héritages qu'il exploite tant en propre ferme, acense, que partage des fruits, dans les paroisses de Foëcy et d'Allouis, savoir : Le moulin de Bablon et ses dépendances, paroisse de Foëcy, plus [illegible] arpents de prés, le tout affermé de divers propriétaires, plus deux maisons, sises audit Foëcy, l'une à lui appartenant et l'autre par lui acensée, en outre 172 boisselées de terres et 6 quartiers de vigne à lui propres, [illegible] de terre d'acense, le tout paroisse d'Allouis.

C. 510. (Registre.) — In-4°, [illegible]

1766-1768. — Déclarations faites au greffe de l'Élection du défrichement de terres restées incultes depuis plus de 40 ans. — Pierre-Claude Cartier, avocat en Parlement, demeurant à Châteauroux, déclare avoir fait défricher, depuis 1762, 66 boisselées ou environ de genièvres et broussailles dans les paroisses de Vorly et Senneçay, et avoir l'intention d'y faire défricher une dizaine d'autres boisselées de terre incultes. — René Gassot, seigneur de Ferolle et du Courpoy demeurant à Bourges, déclare avoir fait défricher 12 arpents de pacages, situés près le château du Courpoy, paroisse de Bouy.

C. 511. (Registre.) — In-4°, [illegible]

1768-1769. — [illegible] — Saturnin Ferry, meunier au moulin de l'Étourneau, paroisse de Givaudins, déclare avoir commencé et vouloir continuer le défrichement d'une terre inculte de 60 boisselées, dite la terre du Gros-Buisson, dans ladite paroisse de Givaudins ; — Jean Dusault, fermier du domaine d'Ondrée, paroisse de Baugy, déclare avoir défriché une pièce de terre de 100 boisselées, dépendante dudit domaine et appelée le champ de La Péniciière.

C. 512. (Registre.) — [illegible]

1769-1771. — [illegible] — Jean-Baptiste Tombereau, procureur fiscal de la justice de Saint-Palais et Quantilly, [illegible] boisselées, dite le Champ-des-Fontinettes, dépendante du domaine de [illegible] — [illegible] 1768 [illegible] paroisse de Valligny.

C. 513. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1779-1781. — Déclarations de défrichements : — Claude Callande, receveur de l'Université de Bourges, y demeurant, déclare vouloir faire défricher un canton de terre inculte nommé Prébourde, de sept arpents, situé paroisse de Saint-Doulchard. — René de La Châtre-Duverny, fermier de la seigneurie de Barmont, y demeurant, déclare vouloir faire défricher 30 boisselées de terres aux Aillis, paroisse dudit Barmont.

C. 514. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1783-1786. — Déclarations de défrichements : — François Riffaud, marchand à Dun-le-Roi, déclare qu'il fait défricher une pièce de terre de cinq boisselées environ, dépendante de la locature sise au pâtureau de Nizerolle, paroisse de Bussy. — Louis Dorsanne de La Fontaine, demeurant à Vierzon, déclare être dans l'intention de faire défricher 55 boisselées de terres dans les paroisses de Vierzon et de Brinay.

C. 515. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1692-1738. — Enregistrement des réceptions des commis aux aides. — Réceptions : de Jean-Baptiste-Louis Maillé, comme entreposeur des tabacs dans la ville d'Aubigny ; — de Jean Limosin, comme commis ambulant des droits d'entrées au portes de Bourges, en remplacement de Jacques Javary ; — de Jacques Crespin, comme commis à l'exercice des droits d'aides dans la généralité de Bourges.

C. 516. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1746-1749. — Réception des commis aux aides — Réceptions : de Simon Bernard, comme commis à l'exercice des droits d'aides dans la ville de Bourges ; — de Jean-Jacques Ruby, comme commis aux aides dans l'étendue de la ferme desdits droits.

C. 517. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1749-1789. — Réception des commis aux aides. — Réceptions : de Denis Duplan, comme régisseur des droits sur les cuirs dans la ville de Bourges ; — de Nicolas-François Ponchon, comme receveur au bureau d'entrepôt du tabac à Villequiers ; — de Louis Ducary, comme buraliste pour la distribution de la formule au bureau nouvellement établi à Blet ; — de Claude-Philippe de Monfrabœuf, prêtant pour la deuxième fois serment comme receveur des aides au département de Dun-le-Roi, par suite de la perte par lui faite de l'expédition du serment déjà prêté en cette qualité.

C. 518. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1742-1743. — Enregistrement du sol pour livre perçu sur le vin vendu en gros dans la ville de Bourges, par les habitants non bourgeois réputés étrangers. — Étienne Cocu, de Saint-Georges, un poinçon de vin déposé chez Boirot, à Bourges, vendu 13 livres à Denis Fousset de Saint-Denis-de Palin, 13 sous. — Le curé de Vasselay, un poinçon encavé chez Rondet à Bourges, vendu 9 livres à Christophe Gorin, même ville, 9 sous. — Produit du sol pour livre perçu pendant le mois de décembre 1742 : 34 livres 17 sous.

C. 519. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1692-1694. — Causes de l'Élection et du grenier à sel. — François Margat, fermier du droit de treizième de la ville de Bourges, demandeur, contre la veuve Levez, défenderesse ; condamnation de ladite Levez à payer au demandeur 120 livres 1 sou 8 deniers pour droit d'entrée et de treizième de vin par elle vendu dans la ville. — Marin Trémeau, tailleur, demandeur en radiation de taxe et d'opposition d'abus, contre Maria Rousseau et Mathieu Nicolas, collecteurs de la paroisse de Ménétréol-sur-Sauldre, défendeurs ; jugement qui déboute le demandeur et le condamne aux dépens.

C. 520. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1701-1710. — Causes d'audience de l'Élection. — Vincent Douard, lieutenant au Bailliage de Sancerre, demandeur en main-levée d'un cheval de labour à lui appartenant, saisi sur son métayer, contre Sylvain Legeret, leveur des tailles de la paroisse de Villabon, défendeur ; jugement qui ordonne par provision main-levée dudit cheval et au principal décide qu'une enquête aura lieu pour connaître de son vrai propriétaire. — Jacques Boubier, marchand à Lantan, imposé dans la paroisse de Lugny-en-Bourbonnais, demandeur en décharges d'imposition dans ladite paroisse, contre Charles Patrian, syndic de Lugny, défendeur ; jugement qui décide que le demandeur, n'ayant pas encore acquis demeure par an et jour audit Lantan, continuera pour cette année à figurer aux rôles de la paroisse de Lugny.

C. 521. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1719-1723. — Causes d'audience. — Lecture et publication en date du 29 février 1720 : 1° D'un édit con-

cernant les bénéfices possédés par les religieux de plusieurs communautés, donné en novembre 1719, enregistré au Parlement le 10 décembre suivant ; — 2° d'une déclaration du Roi pour établir en conformité de celle du 22 janvier 1710, la juridiction du premier chirurgien du Roi, donnée à Paris le 10 février 1719, enregistrée le 13 décembre suivant; — 3° d'un arrêt du Conseil d'État concernant la réunion des domaines, justices et autres droits domaniaux, du 3 février 1720. — Bernard Dumoulin, demandeur en réparations à faire à un bâtiment par lui acquis du défendeur, contre Simon Poncet, notaire royal, défendeur ; sentence qui nomme des experts pour visiter ladite maison pour, sur leur rapport, être décidé ce qu'il appartiendra.

C. 522. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1728-1734. — Causes d'audience. — Charles Thuaux, vigneron, demandeur en translation de domicile, contre les échevins et habitants de Sancerre ; sentence qui condamne le demandeur à rester imposé par droit de suite au rôle des tailles de la ville de Sancerre pour l'année 1730. — Esme Berton, demandeur en main-levée, contre Antoine Bourjonnier, collecteur des tailles de la paroisse de Valligny-le-Monial, défendeur ; sentence qui condamne le défendeur à rendre la vache saisie sur le demandeur et de plus à des dommages-intérêts.

C. 523. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1734-1737. — Causes d'audience. — Jean Dutrou, collecteur de Vierzon, demandeur, contre Pierre Mion et Jean Fleury, défendeurs ; sentence qui condamne les défendeurs à payer 12 livres 10 sous sur eux imposée pour taille et capitation de l'année, plus aux dépens. — NOTA. La presque totalité de ce registre n'est que du papier blanc.

C. 524. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1746. — Causes d'audience. — Ce registre primitivement dressé pour l'inscription des affaires jusqu'en 1739 et portant la date de 1746, est resté complètement en blanc.

C. 525. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1693-1694. — Plumitif de l'Élection et du grenier à sel. — « Aujourd'hui samedy 7 août 1694. « Nous lieutenant de l'Élection et grenier à sel de Bourges étant allé au palais pour y tenir l'audience à deux heures de rellevée, nous aurions rencontré seullement le sieur Beccueau, esleu et grénetier en nostre d. siège, et d'autant que par les réglemens et arrests de la Cour des Aides, il nous est déffendu de rendre aucun jugement [illegible] juges, après avoir attendu fort longtemps et près d'une heure et n'estant venu aucun des autres officiers, nous nous sommes retiré et en avons fait le présent acte que nous avons signé. *Signé* : Alabat. » (Les autres notes du registre ne portent ni les noms de parties, ni les motifs de la cause).

C. [illegible]

1719-1726. — [illegible] pur et simple. — François Bouché, contre Antoine Carré ; le syndic de la paroisse d'Ourouer sera mis en cause à la diligence du demandeur. — Enregistrement d'un arrêt de la Cour des Aides du 5 mai 1724 qui ordonne que les lettres de surannation de 1630, ainsi que les arrêt et réglement des années 1662 et 1620 seront exécutés, ce faisant que tous ecclésiastiques ou communautés régulières ou séculières seront imposées et comprises aux rôles des tailles pour toutes nouvelles acquisitions et pour les immeubles qui leur écherront par succession ou donation

C. [illegible]

1728-1734. — Plumitif. — Sur la remontrance du Procureur du Roi que le sieur Courtin jouit des droits de la ville de Mehun, sans avoir rapporté aucun bail au greffe, sentence qui octroie commission audit Procureur du Roi pour faire assigner Courtin et les échevins de Mehun à représenter les titres dont il jouit. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État du 24 octobre 1730 qui permet aux fermiers des aides d'entretenir ou résilier les marchés, [illegible] nières années des baux.

C. [illegible]

1734-1740 — [illegible] ment de la taille sera fait par les quatre collecteurs. [illegible]

C. 529. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1744-1746. — Plumitif. — Les chanoines de Saint-Ursin de Bourges, demandeurs, contre les habitants de La Chapelle-Saint-Ursin et François Laurent, défendeurs, défaillants ; renvoi à huitaine avec permission aux demandeurs d'enlever leurs blés, à la charge de les représenter au besoin. — Enregistrement de trois déclarations du Roi : La première du 15 février 1744, contre les contrebandiers qu'elle condamne aux galères ; la deuxième qui dispense de la taille les trésoriers provinciaux des ponts et chaussés ; la troisième qui dispense les acquéreurs d'offices de chevalier d'honneur des Bureaux des finances de faire preuve de noblesse.

C. 530. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1746-1749. — Plumitif. — Étienne Turpin, demandeur, contre les habitants de Vouzeron et d'Allogny, défendeurs ; condamnation par défaut du demandeur à payer ses impositions par droit de suite en 1748 à Vouzeron, en 1749 à Allogny. — Sur la remontrance du Procureur du Roi que les fermiers du droit forain à Bourges le perçoivent sans délivrer quittances, sentence qui les oblige à présenter leurs registres pour être cotés et paraphés sous huitaine et à délivrer les dites quittances.

C. 531. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1749-1759. — Plumitif. — La communauté des orfèvres de Bourges, demandeurs, contre Henry Blayet, orfèvre de ladite ville, défendeur ; sentence par défaut contre ce dernier qui adjuge aux demandeurs les conclusions par eux prises. — Lecture et publication de la déclaration du Roi du 8 septembre 1755 pour la continuation de la perception des droits du domaine, barrage, pied roi de Paris et autres droits analogues.

C. 532. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1759-1788. — Plumitif. — Charles Jossant, demandeur en surtaux, contre les habitants et collecteurs des Aix-d'Angillon de 1762 ; sentence qui ordonne l'exécution provisoire du rôle des tailles pour l'année en cours, et quant au reste, nomme des arbitres pour donner leur avis sur la demande. — Lecture et enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État et lettres patentes sur icelui, du 3 novembre 1762, portant règlement pour le paiement du don gratuit par les villes et bourgs, en retard.

C. 533. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1764-1768.— Plumitif—Louis-Étienne Bardet, demandeur en radiation d'impôts contre les syndic et habitants de la paroisse des Aix-d'Angillon, défaillants ; jugement par défaut qui raie le demandeur du rôle des tailles et impositions accessoires de l'année 1763 où il a été imposé malgré son changement de domicile. — Jean Martin, demandeur en décharge de collecte, contre les syndic et habitants de la paroisse d'Asnière-Gardefort ; jugement qui décharge le demandeur de la collecte de ladite paroisse pour l'année 1768, et met à sa place le collecteur de l'année suivante.

C. 534. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1768-1780. — Plumitif. — Charles Charlemagne et autres fermiers des droits patrimoniaux de la ville de Bourges, demandeurs, contre Calmard, marchand, défendeur ; sentence qui déclare le procès-verbal de saisie d'une cassette faite sur les demandeurs, nul par défaut de lecture à lui faite et ordonne main-levée de ladite saisie. — Lecture et ordonnance d'enregistrement de : 1° Les édits de rétablissement de la Cour des Aides de Paris, et de celle de Clermont-Ferrand ; — 2° de l'édit de suppression des offices d'avocat en parlement et rétablissement des offices de procureurs ; — 3° de lettres patentes en forme d'édit portant création de la charge de garde des sceaux de France en faveur de M. de Miroménil, en date du 24 août 1774

C. 535. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1780-1784. — Plumitif. — Charles Charlemagne, ancien fermier des droits d'octroi et patrimoniaux de la ville de Bourges, demandeur, contre Pierre Robert, ancien directeur des Aides à Bourges, défendeur ; sentence qui déclare le demandeur mal fondé en sa demande d'entérinement des lettres de rescision par lui obtenues à la chancellerie du palais, et en toutes ses autres demandes contre le défendeur et le condamne aux dépens. — Mathias Néron, demandeur en décharge de collecte, contre les syndic et habitants de Saint-Éloi, défendeurs défaillants ; sentence par défaut, qui décharge le demandeur de la collecte de l'année 1784 et ordonne d'en nommer un autre à sa place.

C. 536. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1692-1695. — Décharges et procès portés au greffe de l'Élection et grenier à sel. — Noms des procureurs : — Dufour, Chedin, Pain, Evezard, Boyer, Dubois, Poncet.

C. 537. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1745-1788. — Prises en charge et décharges des procédures criminelles de l'Élection. — Remise au greffe par Dumont, procureur, de 22 interrogatoires faits à l'occasion de rébellions et voies de fait contre les commis des Aides. — Dépôt au greffe par le sieur Goyer, receveur de tailles, pour le recouvrement des diverses impositions.

C. 538. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1630-1694. — Enregistrements de provisions, de baux d'octroi et autres, de requêtes, sentences, procès-verbaux, etc. — Quittance de Nicolas de Fougères, seigneur de Gougnons, au sujet de l'amende contre lui portée pour avoir pris indûment la qualité d'écuyer. — Assemblée des habitants de la paroisse de Berry pour la répartition des tailles de l'année 1667. — État des frais faits pour le recouvrement des tailles de l'Élection de Nevers durant l'année 1688. — Enregistrement des réceptions de Commis aux Aides de 1692 à 1694.

C. 539. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1678-1700. — Publication d'enchères de la charge de second président en l'Élection de Bourges. — Contestation de la communauté des maîtres menuisiers, tonneliers et charrons de la ville de Bourges, avec François Auroy, fermier des bois ouvré et non ouvré et menue quincaillerie, pour raison de l'imposition du sol pour livre sur ouvrages dudit métier de charron. — Dépens pour Jacques Pijot, demandeur, contre les échevins de Dun-le-Roi, défendeurs. — Dépens pour Jean Joly, avocat en Parlement, demandeur, contre les syndic et habitants de la paroisse de Jussy-le-Chaudrier, défendeurs. — Procès-verbal de conduite et emprisonnement d'un faux saunier par le sieur de Bellegarde, capitaine de la brigade de Châteauroux. — Ordonnance de l'Élection de Bourges du 24 septembre 1693, qui permet d'introduire des batteurs dans les granges des redevables des tailles. — Acte d'installation du sieur de La Borde comme receveur du grenier à sel de Bourges. — Vente aux enchères du blé de Pierre Bluteau, leveur des tailles de la paroisse de Savigny, par les syndics de ladite paroisse saisissants. — Procès-verbal du fermier des aides de la Généralité de Bourges, contre Germain Cordier et sa femme, cabaretiers en la dite ville, accusés de vente de vin à cache-pot. — Enregistrements des publications de l'Élection de Bourges de 1692 à 1695.

C. 540. (Liasse.) — [illegible]

1701-1702. — Poursuites par Jean de La [illegible], fermier de la marque des [illegible], demandeur, contre Louis Daulnon, chapelier à Bourges, et [illegible] de ladite ville, défendeurs, pour les droits de marque; — de Jean Martin, fermier de la dace à Bourges, contre Henri Roujon, marchand toilier. — Procès entre Benjamin Perrinet, marchand à Sancerre, et les échevins de ladite ville au sujet du taux de la taille imposée sur ledit Perrinet. — Poursuites des sieurs Albert et Leroux, sous-fermiers des tabacs, contre divers accusés de vendre du tabac de fausse marque.

C. 541. [illegible]

1703. — Sentence pour Jean Chertier, collecteur des tailles de la paroisse de Veaugues, défendeur, contre Jean Bonneville, de ladite paroisse, demandeur en opposition d'abus. — Procès pour même motif entre les collecteurs de Givardon et Claude Boin, marchand de ladite paroisse. — Rôles des étapes de l'Élection de Saint-Amand-Montrond en 1703. — Rapport pour la veuve [illegible], demanderesse en opposition de surtaux, contre les syndic et habitants de Saint-Satur. — Enregistrement des octrois de Bourges, Dun-le-Roi, Aubigny et Sancoins pour 1703. — Procès-verbal de reconnaissance d'un déplacement de borne entre les paroisses de Sury-sur-Loire et Savigny, par Annet Ergot, meunier de ladite paroisse de Savigny. — Descente du président de l'Élection aux prisons de Bourges pour la mise en liberté de trois collecteurs qui y étaient détenus.

C. 542. (Liasse.) — [illegible]

1703. — Enregistrement des baux [illegible] Cher, Sancerre, etc. — Plainte et information pour Jacques Rolland, syndic de la paroisse de Flavigny, contre Pierre Rochery, collecteur de la paroisse. — Réception de Pierre Da[illegible], lieutenant en l'Élection. — [illegible] Procureur du Roi [illegible] — Réception de Pierre Gassot aux fonctions de président en l'Élection de Bourges. — [illegible] de la paroisse d'[illegible] contre les [illegible] de ladite paroisse.

C. 543. [illegible]

1704. — [illegible] et autres droits de la ville de Bourges pour 1704. — [illegible]

suites contre Jean Coquille, faux poudrier. — Contestation entre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, le syndic de la paroisse de Saint-Denis-de-Palin et les collecteurs de ladite paroisse, relativement aux droits imposés sur les biens possédés par ledit chapitre dans la paroisse.

C. 544. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1705. — Sentence pour Jacques Dagousset, collecteur des tailles de la paroisse de Corquoy, contre Michel Pétré et André Brunet, habitants de ladite paroisse, demandeurs en opposition d'abus et de surtaux. — Requête, instruction et autres pièces du procès intenté contre Mery Régnault, aubergiste à Mery-ès-Bois, par Louis Grandvallet, commis à la recette des Aides, pour un cheval à lui appartenant et mort des suites d'une blessure faite audit cheval dans l'auberge dudit Régnault.

C. 545. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1706. — Sentence pour Guillaume Bouzique, marchand à Marigny, contre le syndic de ladite paroisse, demandeur, relativement au taux de ses impositions. — Déclarations par les orfèvres de Bourges, du dépôt des marques des ouvrages d'or et d'argent au greffe de l'Élection au mois de septembre 1706. — Réception du sieur Bruère, procureur du Roi en l'Élection. — Déclaration au greffe de l'Élection de Bourges, par François Landry de Séricourt, directeur des Aides de la Généralité, relativement à la continuation du timbre durant le bail commençant le 1er octobre 1707.

C. 546. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 2 pièces parchemin.

1707. — Sentence pour les collecteurs de la paroisse de Léré saisissant les blés de plusieurs habitants de ladite paroisse, contre les commissaires établis auxdits blés, défendeurs. — Enregistrement sur requête du bail fait à Léonard Villeneuve, du droit de dace et des octrois de la ville de Bourges pour neuf années, commençant au 1er février 1707. — Procédure pour Pierre Baujard, marchand fermier de la seigneurie de Bannegon, défendeur, contre Jean Rigault, collecteur de la paroisse de Verneuil, demandeur. — Procédures pour Jean Martin, fermier des Aides, demandeur, contre Jacques Simon, cabaretier à assiette de la ville de Sancoins, défendeur. — Sentence de radiation pour les paroisses de Feux, Neuilly-en-Sancerre, Fussy, Chassy, Lafaix et Vouzeron.

C. 547. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1708. — Enregistrement : du bail des octrois de la ville de Vierzon ; — des lettres de provision du sieur Rousseau de Bellisle, comme maire de la même ville; — du bail fait à Jacques Lechantre, Sylvain et Jacques Moreau, marchands poissonniers de Bourges, de la sous-ferme des halles et changes de la ville et du droit d'imposition du sol pour livre sur le poisson entrant. — Sentence de solidité contre les habitants de la paroisse de Crosses. — Sentence pour Jean Ragu, meunier, demandeur en radiation et en abus de taxe contre les collecteurs de la paroisse de Thou, défendeurs.

C. 548. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1709. — Sentence de solidité contre les habitants de la paroisse de Saint-Laurent. — Demande en radiation : par Gilbert, notaire royal à Germigny, à cause de translation de domicile, contre les syndics de la ville de Sancoins et paroisse de Germigny; — par Jean Boistard, pour raison de translation de domicile de la paroisse de Sury-en-Vaux en celle de Sainte-James, contre les syndics des deux paroisses. — Demande en restitution de meubles pour Annet Pointard, laboureur de la paroisse de Boulleret, contre le collecteur de ladite paroisse, tant pour lui que pour ses consorts, collecteurs de l'année 1705.

C. 549. (Liasse.) — 146 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710. — Poursuites par François Jourdain, marchand à Aubigny, demandeur en opposition d'abus et surtaux, contre Étienne de La Pierre et consorts, collecteurs audit Aubigny. — Enregistrement au greffe de l'Élection des conventions passées entre dame Anne Guinet, veuve de Pierre Léveillé, seigneur des Fosses, et son jardinier, pour le service dudit jardinier dans sa maison. — Procès-verbal des commis aux Aides de Dun-le-Roi, contre les époux Bureau, pour vente de vin à cache-pot. — Poursuites du syndic de la paroisse de Tendron, contre Noël Charenton, collecteur et adjoint au lieu de Gilbert Égot, dissipateur des deniers publics, et Gabriel Faure, ancien collecteur de Tendron, demandeur pour 300 livres. — Demande de règlement de taux pour la veuve Croisié, contre le syndic et les échevins de Sancerre.

C. 550. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1711. — Demande en condamnation de solidité par François Aupic, commis à la recette des tailles de l'Élection de Bourges, contre Charles Billon, habitant de la paroisse de Valligny. — Opposition de Gilbert Durand, chirurgien à Nevers, contre la saisie opérée par les collecteurs de la paroisse de Veraux, de trois chartées de seigle sur son fermier Jean Meline. — Acte de réception du sieur Claude

Bécuau seigneur de Rozay, à l'office de conseiller élu à l'Élection de Bourges. — Sentences de *solidité* contre les principaux habitants des paroisses de Laverdine, La Cellette, Marigny, Sury-près-Léré, Levet, La Chapelle-d'Angillon et Saint-Florent.

C. 551. (Liasse.) — 101 pièces, papier

1711-1712. — Contestation entre Gilbert Doré, aubergiste à Augy-sur-Aubois, dépositaire de deux bœufs saisis à la requête de Gilbert Rousseau, sur Joubert, son consort, comme collecteur des tailles de la paroisse de Valligny en 1709, d'une part, et le sieur François, ci-devant curé de Bardais, demandeur en représentation desdits bœufs. — Lettres et pouvoirs des habitants d'Aubigny, opposants au surtaux de ladite ville. — Procès-verbaux des commis aux aides en différentes paroisses. — Sentence sur requête au profit de Sébastien Audonnet, demandeur en décharge de collecte ou changement de consorts.

C. 552. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1712 — Bail des aides de la généralité de Bourges, enregistré au greffe de l'Élection le 9 juin 1712. — Acte de réception de M. Richard Aubry, en l'office de conseiller avocat du Roi au siége de ladite Élection. — Procès-verbal de compte pour Philbert-François Poignault, collecteur des tailles et porte-bourse de la paroisse de Saint-Satur, contre François Aupic, receveur des tailles de la même ville.

C. 553. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1713. — Procès-verbaux : de l'état du registre tenu par Pierre Dumant, commis à la recette des tailles de Bourges; — du capitaine des gardes du tabac de Bourges, contre Jérôme Fabre, commis au bureau du carrosse de ladite ville, pour refus de visite dans les magasins du carrosse; — des commis des aides de Bourges, contre le geôlier des prisons pour fraude sur les droits du vin. — Enregistrements : des baux d'octroi de Selle, d'Aubigny, de Mehun-sur-Yèvre, etc.; — des provisions de l'office de lieutenant du Maire de la ville de Selles au profit de Nicolas Jouin.

C. 554. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1714. — Contestation entre le collecteur de Sancerre et Jacques Alabat, notaire royal en la paroisse de Proux, relativement aux taux de ses impositions. — Procédure criminelle intentée à la requête du procureur du Roi de l'Élection de Bourges, contre les maire et échevins de ladite ville pour abus dans l'exercice de leurs fonctions, comme violation des règlements dans la levée d'octrois, [illegible] arbitraires et fraude dans la reddition des comptes annuels — Enregistrement des provisions du sieur E[illegible] G[illegible] de Berthun, comme gentilhomme servant de [illegible] de Berry.

C. 555. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1715. — Procès-verbal du fermier des aides, contre Herault et sa femme pour contrebande de tabac. — P[illegible] de Henry Crestin, fermier, en partie, des droits de contrôle sur les cuirs, à Dun-le-Roi, contre Charles Bureau, mégissier, s'opposant à la visite de sa marchandise. — Enregistrement du bail de Pierre Gautier, sous-fermier de la vente des tabacs pour la Généralité de Bourges, Bourbonnais, Auvergne. — Procès-verbal de la vérification du rôle des tailles de Vierzon pour 1705. — Réception de François Desmoulins à la charge d'huissier aux tailles de l'Élection.

C. 556. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1716. — Information faite à la requête de Miterrand, vigneron à Bourges, contre le fermier des aides, pour excès commis contre ledit Miterrand. — Procès-verbaux des aides mis au greffe de ladite année 1716. — Enregistrement de la saisie réelle de la charge de receveur général des finances sur le sieur Godefroy.

C. 557. (Liasse.) — 135 pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1717. — Enregistrement du bail des droits de contrôle et marque sur les objets d'or et d'argent dans la Généralité. — Cautionnement pour le bail des octrois de la ville de Vierzon. — Contestation entre [illegible] de la ville de Dun-le-Roi et les fermiers des droits sur les cuirs dans la Généralité.

C. 558. (Liasse.) — 11[illegible] pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1718. — Contestation entre [illegible] et Jacques Gaudebet, [illegible] Du B[illegible] et Étienne Le[illegible] [illegible] — [illegible] portée par [illegible] à Bourges, contre deux commis aux aides [illegible] — Décharge de la collecte de [illegible] commis à la vente des tabacs.

C. 559. (Liasse.) — 119 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1719. — Enregistrement des lettres confirmatives des privilèges accordés aux officiers de la monnaie de Bourges, fait en conséquence d'une ordonnance du 27 décembre 1719. — Réception du sieur Jean de Lestang, comme commis aux tabacs. — Enregistrement du domaine de Peljai, situé paroisse de Nérondes, par Esme Gascoin sieur de Berthun. — Instruction contre le sieur de Sauzay pour excès par lui exercés contre des commis aux aides dans l'exercice de leurs fonctions.

C. 560. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1720-1721. — Dictum pour le sieur François Mareschal, seigneur de La Motte, officier du duc d'Orléans, contre le fermier des droits de la ville de Bourges, réclamant le droit d'entrée de six poinçons de vin. — Romble Picard, vigneron de la paroisse de Crezancy, opposant en abus et malversation contre les collecteurs de Reigny. Requête et procédures. — Commission pour la distribution des papiers et parchemins timbrés, donnée sur requête au sieur Sallé, avec la réception dudit.

C. 561. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1722. — États des salaires et déboursés à l'occasion de plusieurs procès dûs par les intéressés dans la régie des tabacs à Julien Déferrand, procureur de ladite ferme en l'Élection de Bourges. — Procuration de la communauté de la ville de Sancoins pour poursuivre les instances pendantes pardevant l'intendant et l'Élection, contre divers habitants de ladite ville.

C. 562. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1723. — Contestation entre Charles Carré, marchand à Sancoins, demandeur en transaction et règlement de taxe, d'une part, et de l'autre, les syndics et habitants de la ville de Sancoins et Jean Dorniers syndic de la collecte de Lurcy, tant pour lui que pour la généralité des habitants. — Demande en radiation de taxe par David Rousselet, chirurgien à Blet, en vertu de son privilége.

C. 563. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1724-1725. — Acte de déclaration faite au greffe de l'Élection de Bourges, par M. Margat, seigneur de Bussière, nommé maire de Bourges, qu'il entend vivre noblement. — Enregistrement des provisions de la charge de porteur en cuisine du commun de la maison du Roi accordée à Louis Bousquet. — Différend entre le fermier de la marque d'or et d'argent et Gabriel Thibaut, ancien garde de la communauté des orfèvres de Bourges. — Enregistrement du bail des cuirs de Celles et de Saint-Agnan fait à Réné Chevallier, avec un échantillon du cuir marqué.

C. 564. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1726-1728. — Procès des corroyeurs, bourreliers et cordonniers de la ville de Bourges, contre le sous-fermier de la marque des cuirs. — Contestation entre les échevins de la ville de Sancoins et le sieur Goyer, receveur des tailles en l'Élection de Bourges, d'une part, et le collecteur dudit Sancoins.

C. 565. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1728-1729. — Commandements faits en vertu de contraintes à la requête du fermier de la marque des cuirs, contre les cordonniers et corroyeurs de Bourges. — Installation de Philippe Courtin en l'office de sergent royal des tailles de l'Élection de Bourges. — Bail des octrois des villes d'Aubigny et de Dun-le-Roi.

C. 566. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1730-1734. — Sentence d'enregistrement du bail des aides pour l'année 1732, au profit du sieur Genty, avec l'acte de dépôt des empreintes du papier et parchemin timbré. — Sentence d'enregistrement des baux d'octrois d'Aubigny, Mehun-sur-Yèvre, Vierzon. — Acte de réception du sieur Mouron, à l'office de conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bourges. — Plainte donnée par le procureur du Roi, sur la dénonciation des collecteurs de Sagonne pour 1735, contre Jean Langlois, garde dudit Sagonne. — Sentence d'enregistrement du bail de la marque d'or et d'argent adjugé par l'Intendant à Henry Blayet, orfèvre à Bourges.

C. 567. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1735-1736. — Procès-verbal, plainte et information pour le fermier des aides, contre François Leveillé, accusé de vendre vin à faux bouchon. — Distribution des deniers provenus des effets vendus sur la veuve Tribalat, à la requête du receveur des tailles. — Sentence d'enregistrement des lettres patentes obtenues par l'abbé Lehourt, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, au sujet des exemptions

des tailles sur le moulin et la métairie de la seigneurie d'Ouzy, dépendante dudit trésorier.

C. 568. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1737-1740. — Procédure extraordinaire sur la demande en inscription de faux formée par Antoine Desraux, aubergiste à Bourges, contre un prétendu procès-verbal fait en sa maison par deux commis aux aides. — Procès-verbal de rébellion et plainte portée en conséquence par les fermiers des aides, contre plusieurs habitants des Aix-d'Angillon. — Déclaration de M. Soumard, président au Présidial nommé maire de Bourges, qu'il entend vivre noblement et jouir des priviléges affectés à cette charge.

C. 569. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1741-1745. — Réception et installation du sieur Perrinet de La Cour, comme élu en l'Élection de Bourges.— Installation et enregistrement par la cour des aides des provisions de Claude Dagoret, comme conseiller du Roi et lieutenant en la même Élection. — Réception de Jean Méalin, portier de la porte d'Auron à Bourges. — Procès-verbaux de l'état des terres et des récoltes dans les différentes paroisses de l'Élection en 1743 et 1745.

C. 570. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1746. — Enquête et confrontation de témoins avec divers accusés de rébellion envers les commis aux aides, dans l'exercice de leurs fonctions.

C. 571. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1746-1749. — Enregistrement : du bail des octrois de la ville de Selles ; — de la procuration de J.-J. Macé des Coteaux, pour les fonctions de directeur des aides à Bourges. — Prestation de serment par Jean Clemenceau, commis aux aides. — Installation de Jacques Chevrier, seigneur de Champré, comme procureur du Roi au siége de l'Élection de Bourges. — Procès-verbal de l'état des terres et récoltes dans les différentes paroisses de l'Élection en 1747. — Enregistrement du bail des places de la porte Gordaine et autres marchés de la ville de Bourges, fait à Claude Amathieu. — Enregistrement des lettres de provisions de gentilhomme de la vénerie des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi, accordée au sieur Louis Bailly.

C. 572. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1750-1751. — Installation de M. Gilbert d'[illegible] dans les fonctions de procureur du Roi en l'Élection. — Réception de Gaspard Baudry, fils, comme huissier audiencier en l'Élection, au lieu et place de son père. — Nomination du syndic de la paroisse de Saint-Germain-du-Puy en 1750. — Réception de Jean-Pierre de Masson, écuyer, comme entreposeur des tabacs à Vierzon. — Enregistrement du bail des octrois de Dun-le-Roi au profit de Quentin Leroy, fermier des aides.

C. 573. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1753-1759. — Jugement qui ordonne l'enregistrement des provisions de la charge de garçon des levriers de la louveterie du Roi, accordées au sieur François Poignant-Dumont. — Réception de M. [illegible] procureur postulant au siége de l'Élection générale de Bourges. — Sentence d'enregistrement, rendue sur requête, des lettres de vétérance et d'honneur accordées à Pierre Lebas de Moulinneuf, ancien élu doyen en ladite Élection. — Enregistrement des beaux d'octrois pour 1757, de Vierzon, Mehun, Dun-le-Roi, Sancoins et Selles. — Réception et enregistrement des provisions de garde général des Eaux et Forêts du duché d'Aubigny, accordées à Edme Buinon.

C. 574. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1760-1763. — Procès-verbal fait pardevant le lieutenant de l'Élection et concluant à ce que Jacques Davau, laboureur, fut autorisé à achever la perception des deniers royaux de la paroisse d'Osmoy, à la place du collecteur reconnu insolvable. — Commission de Claude-Germain Gallois, receveur des aides pour la perception des droits municipaux de la ville de Bourges par provision, à cause du décès du sieur Macé des Coteaux, directeur des aides au bureau de Bourges. — Scellés apposés au bureau des aides après le décès dudit Macé des Coteaux pour sûreté des droits d'octroi et du don gratuit. — Sentence d'enregistrement des baux d'octroi de Bourges, Selles, Sancerre, Mehun, Dun-le-Roi.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1764-1766. — Jugement [illegible] l'assemblée des [illegible] d'un nouveau syndic [illegible] d'imposables. — Enregistrement [illegible]

poste accordé à Louis Caillat, à Bourges. — Procès-verbal du dépôt fait au greffe de l'Élection, des plombs destinés à servir de pièces de comparaison dans le cas où il y aurait des plombs contestés aux toiles de coton étrangères.— Sentence d'enregistrement des provisions de greffier en la communauté des chirurgiens de Vierzon, pour Louis Cissoigne, marchand audit Vierzon. — Installation de Jean Desmahis du Breuzé, conseiller en l'Élection de Bourges.

C. 576. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1767-1769. — Procès-verbal fait en l'hôtel du lieutenant de l'Élection, commissaire nommé par le siége, qui constate l'insculpation des empreintes des nouveaux marteaux pour la marque des cuirs. — Procédure criminelle pour l'adjudicataire général des fermes, contre Jean-Baptiste Gublin, arrêté dans l'exercice de la contrebande du tabac. — Ordonnance du siége, contenant commission rogatoire au président du grenier à sel d'Aubigny, pour recevoir le serment du sieur Gourru, commis à Concressault pour la perception du droit gratuit. — Sentence d'enregistrement des lettres d'honneur et installation du sieur Dubois, conseiller élu en l'Election de Bourges.

C. 577. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1770-1774. — Procès-verbal de la visite faite aux prisons royales de Bourges par le président de l'Élection, le vendredi saint de l'année 1770. — Procès-verbal de l'état des terres et des récoltes pour ladite année 1770. — Acte d'assemblée du 19 novembre 1771 de la communauté des procureurs en l'Élection de Bourges, contenant l'évaluation du prix de leurs charges conformément à l'édit de février de ladite année 1771. — Sentence d'enregistrement de la quittance de finance portant confirmation de noblesse obtenue par M. Vivier de Boisray, maire de Bourges. — Procès-verbaux de rébellion faite par des habitants de la principauté d'Henrichemont, aux commis aux aides de la résidence des Aix-d'Angillon.

C. 578. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1775-1781. — Ordonnances : sur requête, qui permet au collecteur des tailles de la paroisse de Senneçay pour 1776, de faire faire une nouvelle grosse de son rôle qu'il a perdu ; — pour l'enregistrement des lettres de surannation et relief d'adresse de lettres de dispenses d'un degré de service pour acquérir la noblesse, obtenue par Étienne Boursaut du Tronçay ; — pour le dépôt des nouvelles vignettes destinées à la marque des tabacs pendant la durée du bail des fermes générales, sous le nom de Nicolas Salzard. — Enregistrement des provisions de l'office de marchand mercier et joaillier de la garde-robe du Roi, pour le sieur Pic de Belligny, à Sancerre.

C. 579. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1782-1783. — Copies de contraintes données aux chefs de garnisons et déposées au greffe de l'Élection pour le recouvrement de la taille de 1782. — Arrêté du bureau de la commission intermédiaire de l'administration provinciale du Berry, qui fixe les salaires des chefs et hommes de garnison employés par le receveur des tailles. — États et prestations de serment de quatre chefs de garnison. — Procès-verbal d'insculpation de quatre nouvelles presses, sept nouveaux marteaux et sept nouveaux poinçons pour servir à la marque des cuirs dans l'étendue de la généralité, avec deux échantillons de cuir et de peau ornés des marques.

C. 580 (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1786-1787. — Enregistrement : d'un arrêt du Conseil obtenu par les officiers municipaux de la ville de Bourges, tenant lieu des beaux d'adjudication des droits patrimoniaux et des droits d'octroi appartenant à ladite ville ; — des baux d'octrois d'Aubigny, Vierzon, Dun-le-Roi, Sancoins, Mehun-sur-Yèvre, Sancerre.

C. 581. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1749-1789. — Enregistrement des commissions des commis aux aides. — Procédure faite au siége de l'Élection de Bourges, à la requête du procureur du Roi, en continuation de celle faite au siége de l'Élection d'Issoudun, contre Jérôme Dansard et consorts accusés de tentative de subornation de témoins.

C. 582 (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1743-1761. — Enregistrement des déclarations du Roi, arrêts du Conseil, de la Cour des Aides, et lettres patentes publiées au siége de l'Élection. — Déclarations du Roi : pour la continuation du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finance, pendant neuf années de 1750 à 1758 ; — qui règle la perception du droit établi sur les cartes à jouer. — Lettres patentes en forme de déclaration qui modifient la manière d'acquérir la noblesse par les maires de la ville de Bourges. — Édit qui supprime les

offices créés sur les ports, quais, halles et marchés de Paris, ainsi que les droits antérieurement établis sur le beurre, le fromage et les œufs. — Arrêt de la Cour des Aides concernant les garnisons.

C. 583. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1726-1789. — Récollements des colonnes pour les nominations de collecteurs de l'Élection, présentées au greffe par les syndics de chaque paroisse.

C. 583 bis. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790. — États des revenus dépendant des abbayes, chapitres, communautés, cures, prieurés et autres bénéfices dans l'étendue de l'Élection de Bourges; relevés exécutés pour l'assiette des impositions dans l'année 1790.

Élection de Saint-Amand.

C. 584. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1757-1775. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses convoquées pour la nomination des collecteurs, avec le tableau ou colonne desdits collecteurs durant plusieurs années. — Assemblée du 29 juillet 1759 des paroissiens de Maisonnais, qui nomment pour syndic Mathieu Robert, marchand au village de Châsté, susdite paroisse, en remplacement d'Étienne Soupizon, décédé et pour collecteurs jusqu'en 1768 : — 1760, Antoine Lejaut, porte-bourse, et Étienne Bouet, consort; — 1761, Silvain Aubailly, porte-bourse, et Jean Aumarier, consort; — 1762, Philippe Noix, porte-bourse, et Jean Desbois, adjoint; — 1763, Jean Algré, porte-bourse, et Jean Noix, adjoint; — 1764, Jean Sallé, porte-bourse, et Jean Chagnou, adjoint; — 1765, Jean Aubailly, porte-bourse, et Silvain Chiron, adjoint; — 1766, Luc Chiron, porte-bourse, et Antoine Touzet, adjoint; — 1767, Jean Farcinat, porte-bourse, et Jean Giraud, adjoint; — 1768, Mathieu Robert, porte-bourse, et François Nugné, adjoint.

C. 585. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1776-1789. — Tableaux ou colonnes des collecteurs. — Assemblée du 12 août 1781, des paroissiens de Moussais, qui nomment pour collecteurs jusqu'en 1787 : — 1782, Jean Augrandenis, laboureur, collecteur porte-bourse, et Antoine Amiot, vigneron, consort; — 1783, Joseph Simonnet, meunier, collecteur porte-bourse, et Joseph Martin, journalier, consort; — 1784, François Huguet, laboureur, collecteur porte-bourse, et Jean Lacroix, laboureur, consort; — 1785, Antoine Laubry, collecteur porte-bourse, et George Phelipon, journalier, consort; — 1786, Blaise Minet, laboureur, collecteur porte-bourse, et Pierre Minet, journalier, consort; — 1787, Pierre Galard, meunier, collecteur porte-bourse, et Jean Bouchet, journalier, consort.

C. [illegible]

1695-1766. — Actes de réception et d'installation du personnel de l'Élection, accompagnant les requêtes des membres élus. — Nomination de Philippe Robinet au bureau des déclarations, ci-devant installé à Ainay-le-Vieux et transporté à la Cellette. — Réception de François Chauveton à l'office de sergent royal des tailles en l'Élection. — Information de bonne vie et mœurs et réception de Jean-Gabriel Robin, licencié en lois, à la charge de substitut du Procureur du Roi. — Enregistrement [illegible] provisions obtenues par Charles Ragon, écuyer, seigneur des Barres, conseiller secrétaire du Roi, comme pourvu de l'office de conseiller-secrétaire en la chancellerie près la Cour des Monnaies de Lyon. — Signification au Bureau, par Étienne Roy, adjudicataire des finances provenant de la vente des offices de lieutenants criminels près les Élections, de l'arrêt du Conseil d'État d'août 1693, créant ces offices.

C. 587. (Liasse.) — 77 [illegible]

1766-1789. — Réceptions et installations du personnel. — Actes de réceptions : — de [illegible] en qualité de commis-surnuméraire aux exercices à Saint-Amand; — d'Antoine-François Ri[illegible] la régie au département d'Ainay-le-Château; — de Pierre Regnaut, nommé commis [illegible] Meillant; — d'Étienne Dub[illegible] l'Élection. — Procès-verbal d'installation de Pierre Geoffrenet de Radais, dans [illegible]

C. [illegible]

1704-17[illegible]. — États de répartition [illegible] par l'Intendance. — [illegible] — 1704, 62,[illegible] livres; — 1707, 62,[illegible] — 1711, [illegible] livres; — 1713, 52,010 [illegible] — 1714, [illegible] livres; — 1716, 70,[illegible] livres; — 1718, 80,[illegible] — 1719, 79,[illegible] livres; — 1720, [illegible] — 1721, 81,310 livres; — 1722, [illegible] — 1728, [illegible] livres; — 1729, 78,[illegible] — 17[illegible]

1731, 76,558 livres; — 1732, 71,694 livres 8 sous 4 deniers; — 1733, 74,380 livres 8 sous 4 deniers; — 1734, 77,724 livres 18 sous 4 deniers; — 1735, 79,555 livres 18 sous 2 deniers; — 1736, 71,951 livres 18 sous 2 deniers — 1737, 79,892 livres 18 sous 2 deniers; — 1738, 69,892 livres 18 sous 2 deniers; — 1739, 90,908 livres 18 sous 2 deniers; — 1740 et 1741, 71,979 livres 6 deniers; — 1742 et 1743, 74,655 livres 17 sous 7 deniers; — 1744 et 1745, 77,480 livres 17 sous 7 deniers; — 1746 et 1747, 78,256 livres 17 sous 7 deniers; — 1748, 75,454 livres 17 sous 7 deniers; — 1749, 78,348 livres 17 sous 7 deniers; — 1750, 75,148 livres 17 sous 7 deniers; — 1751, 72,484 livres 17 sous 7 deniers; — 1752, 69,256 livres 7 sous 7 deniers; — 1753, 78,466 livres 7 sous 7 deniers; — 1754, 79,652 livres 7 sous 7 deniers; — 1757 et 1758, 76,464 livres 7 sous 7 deniers; — 1759, 74,572 livres 7 sous 7 deniers; — 1760, 75,397 livres 7 sous 7 deniers; — 1761, 77,297 livres 7 sous 7 deniers; — 1762, 74,533 livres 7 sous 7 deniers; — 1763, 73,571 livres 7 sous 7 deniers; — 1764, 75,703 livres 7 sous 7 deniers; — 1765, 75,228 livres 7 sous 7 deniers; — 1766, 81,290 livres 2 sous 1 denier; — 1767, 81,057 livres 4 sous 11 deniers; — 1768, 79,713 livres 6 sous 11 deniers (1er brevet), 32,828 livres 1 sou 6 deniers (2e brevet); — 1769 à 1772, 79,213 livres 6 sous 11 deniers.

C. 589. (Liasse.) – 99 pièces, papier.

1715. — Rôles des tailles et des impositions diverses par paroisses. — Tailles. — Rôle de 299 livres 14 sous 2 deniers, somme imposée sur la paroisse de Coust, suivant la commission de l'Intendant et des officiers de l'Élection du 6 novembre 1714. — Principal de la taille, 280 livres; — droit de quittance 40 sous; — droit de collecte de 6 deniers pour livre aux collecteurs, 7 livres; — droit de sceau, 3 livres 6 sous; — gages du syndic, 3 livres 6 sous 8 deniers; — gages du greffier, 3 livres 10 sous; — droit de vérification, 11 sous 6 deniers; — total, 299 livres 14 sous 2 deniers.

C. 590. (Liasse) — 92 pièces, papier.

1726-1729. — Tailles. — Rôle de 2,117 livres 3 deniers, imposés pour 1726 sur la paroisse de Charenton, suivant la commission du 6 novembre 1725, ladite somme répartie par Pierre Dairot, porte-bourse, Pierre Ragon, Joseph Bouillot et Philibert Neveu, consorts. — Principal de la taille, 2,030 livres; — droit de collecte de 6 deniers pour livre, 50 livres 15 sous; — 3 deniers pour livre du secours des hôpitaux, 25 livres 7 sous 6 deniers; — le sol pour livre, 25 sous 9 deniers; — droit de sceau, 9 livres 12 sous; — total, 2,117 livres 3 deniers.

C. 591. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1737. — Tailles. — Rôle de 2,969 livres 17 sous, imposés sur la paroisse de Meillant, suivant la commission du 13 septembre 1736, la dite somme répartie par Guillaume Pinot, collecteur porte-bourse, Pierre Duperon, Jean Autixier et Jean Quéneau, collecteurs consorts. — Principal de la taille, 2,830 livres; — droit de collecte, 75 livres 15 sous; — 3 deniers et sol pour livre du droit des hôpitaux, 39 livres 15 sous 4 deniers; — usages, 2 sous pour livre et 3 deniers pour livre, 12 livres 14 sous 8 deniers; — droit de quittance, 40 sous, — droit de sceau, 9 livres 12 sous; — total, 2,969 livres 17 sous.

C. 592. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1751-1755. — Tailles. — Rôle de 949 livres 16 sous, imposés sur la paroisse de Loye pour l'année 1751, suivant le mandement du 13 octobre 1750, ladite somme répartie par Michel Daffault, collecteur porte-bourse, et Martial Laborde, consort adjoint. — Principal de la taille, 920 livres; — droit de collecte, 23 livres; — droit de quittance, 40 sous; — droit de sceau, 4 livres 16 sous; — total, 949 livres 16 sous.

C. 593. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1758-1759. — Tailles. — Rôle de 4,831 livres 17 sous, imposés pour 1759 sur les habiants de Saint-Amand, suivant mandement de l'Intendance du 2 novembre 1758, ladite somme répartie par Antoine Robin, collecteur porte-bourse, Jean Pallaut, boulanger, Gabriel Petit, vigneron, Étienne Bagnaut, vigneron, et François Raby, huilier, consorts. — Principal de la taille, 4,698 livres; — droit de collecte, 117 livres 9 sous; — droit de quittance, 40 sous; — droit de sceau, 14 livres 8 sous; — total, 4,831 livres 17 sous.

C. 594. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1761. — Tailles. — Rôle de 582 livres 7 sous 10 deniers, imposés sur la paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier, suivant le mandement du 19 octobre 1760, ladite somme répartie par Charles Guilleminet, collecteur porte-bourse, et Saturnin Cheminot, consort adjoint. — Principal de la taille,

560 livres ; — droit de collecte, 14 livres ; — droit d'usages, 27 sous 10 deniers ; — droit de quittance, 2 livres ; — droit de sceau, 5 livres ; — total, 582 livres 7 sous 10 deniers.

C. 595. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1762.— Tailles.—Rôle de 2,079 livres 5 sous 9 deniers, imposés sur la paroisse de Toul-Sainte-Croix, suivant le mandement du 15 octobre 1761, ladite somme répartie par Antoine Lavillatte, collecteur porte-bourse, Jean Gasty et Étienne Montaigne, consorts. — Principal de la taille, 1,950 livres ; — droit de collecte, 48 livres 15 sous ; — droit d'usages, 4 livres 8 sous 9 deniers ; — droit de quittance 2 livres ; — droit de sceau, 10 livres ; — 37 livres pour réimposition au profit de Jean Brichonnet, laboureur, pour radiation de ses taux, ci 37 livres ; — 27 livres au profit d'Antoine Vernaudou, laboureur; — total, 2,079 livres 5 sous 9 deniers.

C. 596. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1763. — Tailles. — Rôle de 340 livres 5 sous, imposés sur la paroisse de La Chapelle-Hugon, suivant le mandement du 13 octobre 1762, ladite somme répartie par Antoine Moreaux, voiturier, collecteur porte-bourse, et Jean Suget, consort. — Principal de la taille, 330 livres ; — 6 deniers pour livre de droit de collecte 8 livres 5 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — total, 340 livres 5 sous.

C. 597. (Liasse.) — 98 pièces, papier

1764. — Impositions diverses. — Rôle de la paroisse d'Ainay-le-Château, suivant le mandement de l'Intendant du 20 novembre 1763.— Capitation, 1,256 livres ; — fourrages avec le sol pour livre, 347 livres 11 sous ; — milice avec le sol pour livre, 215 livres 5 sous ; — maître des postes et 8 deniers pour livre, 14 livres 14 sous 6 deniers ; d'où à déduire pour neuf domestiques, 11 livres 5 sous ; — somme totale, 1,822 livres 5 sous 6 deniers, répartie au marc la livre de la taille à raison de 14 sous 5 deniers et demi.

C. 598. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1765. — Impositions diverses. — Rôle de la paroisse de Saint-Loup-des-Chaumes, suivant le mandement du 25 novembre 1764. — Capitation et 4 sols pour livre, 125 livres ; — fourrages avec le sol pour livre, 31 livres 13 sous ; — habillement de la milice avec le sol pour livre, 21 livres; maître de poste et 8 deniers pour livre 1 livre 5 sous 10 deniers : — somme totale, 181 livres 18 sous 10 [illegible], répartie au marc la livre de la taille à raison de 14 sous 7 deniers.

C. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1766-1767. — Impositions diverses. — Rôle [illegible] paroisse de Crézançy pour 1766, suivant le [illegible] 13 octobre 1765. — Capitation, 14 livres ; — fourrages et sol pour livre, 38 livres 17 sous ; — milice et le sol pour livre, 24 livres 3 sous ; — maître de poste et les 8 deniers pour livre, 1 livre 5 sous 10 deniers ; — somme totale, 204 livres 5 sous 10 deniers, répartie au marc la livre de la taille à raison de 12 sous 8 deniers.

C. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1768. — Tailles. — Rôle de la paroisse de La Celle-Bruère, suivant le mandement du 7 octobre 1767. — Principal de la taille, 747 livres ; — droit de collecte, 18 livres 13 sous 6 deniers ; — usages avec les 3 deniers pour livre, néant ; — droit de quittance au receveur, 2 livres ; — somme totale, 767 livres 13 sous 6 deniers, répartie par Martin Auroux, collecteur porte-bourse, et Pierre Legris, consort.

C. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1769. — Impositions diverses. — Rôle [illegible] de Nozières, suivant le mandement des 30 septembre et 10 octobre 1768. — Capitation [illegible] pour livre, — 214 livres 5 sous ; — maître des postes et 8 [illegible] 2 livres 6 sous 6 deniers ; — [illegible] du 2e brevet, 165 livres 16 sous, — somme [illegible] 382 livres 7 sous 6 deniers, répartie au marc la livre de la taille [illegible] de 10 sous et demi pour la capitation, et 8 sous [illegible] pour les impositions militaires.

C. [illegible]. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1770-1771. — Tailles. — Rôle de la paroisse d'Arpheuille pour l'année 1770, suivant la commission du 1er novembre 1769. — Principal de la taille, [illegible] livres ; — six deniers pour livre de droit de collecte, 18 livres [illegible] — droit de quittance, 2 livres ; — somme totale, [illegible] livres 5 sous, répartie par [illegible], collecteur porte-bourse, et Pierre Lainé, consort.

C. 603. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1772. — Impositions diverses. — Rôle de la paroisse de Chavannes, suivant le mandement du 30 novembre 1771. — Capitation et 4 sous pour livre, 144 livres 10 sous ; — maître des postes et 8 deniers pour livre, 1 livre 5 sous 10 deniers ; — impositions militaires (2e brevet), 118 livres ; — somme totale, 363 livres 15 sous 10 deniers, répartie au marc la livre de la taille à raison de 10 sous 6 deniers pour la capitation, et 8 sous 6 deniers pour les impositions militaires.

C. 604. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1773 — Tailles. — Rôle de 2,000 livres 15 sous, imposés sur la paroisse de Culan, suivant le mandement du 10 septembre 1772, ladite somme répartie par Léonard Loche, collecteur porte-bourse, et Antoine Benoit, consort. — Principal de la taille, 1,950 livres ; — droit de collecte, 48 livres 15 sous ; droit de quittance du receveur, 2 livres ; — total, 2,000 livres 15 sous.

C. 605. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1773. — Impositions diverses. — Rôle de la paroisse de Valon, suivant le mandement du 30 octobre 1772. — Capitation et 4 sous pour livre, 466 livres ; — maître de poste et 8 deniers pour livre, 4 livres 13 sous ; — pour partie du logement de la brigade de maréchaussée de Culan, 4 livres 15 sous ; — impositions militaires, 380 livres ; — somme totale, 855 livres 8 sous, répartie au marc la livre de la taille à raison de 10 sous 8 deniers pour la capitation et 8 sous 6 deniers pour les impositions militaires.

C. 606. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1774. — Tailles. — Rôle de 785 livres 13 sous, imposés sur la paroisse d'Arcomps, suivant le mandement du 31 août 1773, ladite somme répartie par Gilbert Vincent, collecteur porte-bourse, et Étienne Leduc, consort. — Principal de la taille, 726 livres 10 sous ; — droit de collecte, 18 livres 3 sous 3 deniers ; — droit de quittance, 2 livres ; — 38 livres 19 sous 9 deniers de réimposition au profit de Louis Pattot ; — total, 785 livres 13 sous.

C. 607. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1775. — Tailles. — Rôle de 442 livres 15 sous, imposés sur la paroisse de La Chapelle-Aude, suivant le mandement du 29 août 1774, ladite somme répartie par Jean Passat, collecteur porte-bourse, et Léonard Mineaux, consort. — Principal de la taille, 430 livres ; — six deniers pour livre de collecte, 10 livres 15 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — total, 442 livres 15 sous.

C. 608. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1775. — Impositions diverses. — Rôle de la collecte de Chalivoy-les-Mèles, suivant le mandement du 30 novembre 1774. — Capitation et 4 sous pour livre, 330 livres ; — maître de postes et 8 deniers pour livre, 3 livres 7 sous 2 deniers ; — impositions militaires, 271 livres ; — somme totale, 613 livres 7 sous 2 deniers, répartie au marc la livre de la taille à raison de 10 sous 9 deniers pour la capitation, et 8 sous 6 deniers pour les impositions militaires.

C. 609. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777. — Tailles. — Rôle de 2,470 livres 4 sous, imposés sur la paroisse de Bannegon, suivant le mandement du 16 septembre 1776, ladite somme répartie par Jean Martin, laboureur, collecteur porte-bourse, et Simon Quesniau, consort. — Principal de la taille, 2,408 livres ; — six deniers de collecte, 60 livres 4 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — total, 2,470 livres 4 sous.

C. 610. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1777. — Impositions diverses. — Rôle de la paroisse d'Allichamps, suivant le mandement du 30 novembre 1776. — Capitation et 4 sous pour livre, 217 livres 5 sous ; — maître de postes et 8 deniers pour livre, 1 livre 5 sous 10 deniers ; — impositions militaires, 186 livres 15 sous ; — somme totale, 405 livres 5 sous 10 deniers, répartie au marc la livre à raison de 10 sous 11 deniers pour la capitation, et 9 sous 4 deniers pour les impositions militaires.

C. 611. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1778. — Tailles. — Rôle de 1,293 livres 10 sous, imposés sur la paroisse de Morlac, suivant le mandement du 12 août 1777, ladite somme répartie par Sylvain Dagois, laboureur, collecteur porte-bourse, et Jean Béguin, tisserand, consort. — Principal de la taille, 1,260 livres ; — six deniers de collecte, 31 livres 10 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — total, 1,293 livres 10 sous.

C. 612. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1779. — Tailles. — Rôle de 282 livres 6 sous 9 deniers, imposé sur la paroisse de Soye-l'Église, suivant le mandement du 27 octobre 1778, répartie par Silvain Conseil, journalier propriétaire, et collecteur porte-bourse, seul. — Principal de la taille, 273 livres 10 sous ; — six deniers pour livre de droit de collecte, 6 livres 16 sous 9 deniers ; — droit de quittance, 2 livres ; — total, 282 livres 6 sous 9 deniers.

C. 613. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1780. — Impositions diverses. — Rôle de la paroisse de Saint-Benin, suivant le mandement de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale du 30 novembre 1779. — Capitation et 4 sous pour livre, 486 livres 10 sous ; — impositions militaires, 463 livres 11 sous ; — somme totale, 950 livres 1 sou, répartie au marc la livre à raison de 11 sous 1/4 par la capitation, et 10 sous 6 deniers pour les impositions militaires.

C. 614. (Liasse.) — 126 pièces, papier

1782. — Impositions diverses. — Rôle de la collecte Du Venon, suivant le mandement de la commission intermédiaire du 22 novembre 1781. — Principal de la taille, 165 livres ; — droit de quittance, 2 livres ; — impositions accessoires de la taille, 89 livres 15 sous ; — Capitation avec les 4 sous pour livre, 93 livres 7 sous ; — somme totale, 354 livres 4 sous 6 deniers, répartie au marc la livre à raison de 10 sous 6 deniers pour les accessoires, et 10 sous 11 deniers pour la capitation.

C. 615. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1785 — Impositions diverses — Rôle de la paroisse de Vesdun, suivant le mandement du 2 septembre 1784. — Principal de la taille, 1,990 livres ; — droit de collecte, 49 livres 15 sous ; — droit de quittance, 2 livres ; — accessoires de la taille, 1,084 livres ; — capitation et 4 sous pour livre, 1,126 livres ; — somme totale, 4,251 livres 15 sous, répartie au marc la livre à raison de 11 sous 1/2 denier pour la capitation, et 10 sous 7 deniers et demi pour les accessoires

C. 616. (Liasse) — 45 pièces, papier.

1785. — États de distribution par paroisses, du moins imposé sur la taille. — Liste des paroisses avec le chiffre des diminutions accordées : — Bannegon, 21 livres ; — Bord 33 livres 5 sous ; — Blaize, 16 livres 10 sous ; — Chalivoy-les-Mèles, 29 livres 3 deniers ; — Champaix, 6 livres ; — Charenton, 24 livres ; — Coigny, 44 livres 19 sous 3 deniers ; — Ainay-le-Vieux, 24 livres ; — Allichamps, 43 livres ; — Ardennais, 15 livres ; — Arpheuille, 51 livres ; — Aude, 38 livres 14 sous 3 deniers ; — Épineuil, 27 livres ; — Faverdines, 150 livres ; — Germigny, 140 livres ; — Ile, 16 livres ; — La Cellette, 52 livres ; — La Perche, 25 livres ; — La Groutte 9 livres ; — Loye, 36 livres ; — La Celle-Bruère, 13 livres 10 sous ; — Lavaufranche, 86 livres ; — Leyrat, 18 livres ; — Le Venon, 57 livres ; Malleray, 30 livres ; — Marçais, 102 livres ; — Meillant, 105 livres ; — Mèslon, 9 livres ; — Morlac, 86 livres ; — Ainay-le-Château, 39 livres ; — Orcenais, 30 livres ; — Pradeau, 18 livres ; — Reigny, 33 livres ; — Saint-Bonnet-le-Désert, 28 livres 10 sous ; — Saint-Christophe-le-Chaudrier, 24 livres ; — Saint-Georges, 7 livres 10 sous ; — Saint-Janvrin, 20 livres 10 sous ; — Saint-Marien, 37 livres 10 sous ; — Saint-Pierre-des-Étieux, 58 livres 10 sous ; — Saint-Pierre-le-Botz, 21 livres ; — Saint-Silvain-sous-Thou, 170 livres 9 sous 10 deniers ; — Saint-Silvain-de-Ballerot, 27 livres ; — Soye-l'Église, 14 livres ; — Toul-Sainte-Croix, 125 livres 15 sous ; — Vallenay, 31 livres ; — Vallon, 121 livres 10 sous ; — Vaux, 4 livres 10 sous ; — Vernais, 12 livres ; — Vesdun 121 livres 10 sous.

C. 617. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1786. — États de distribution par paroisses du moins imposé sur la taille : — Saint-Amand, 129 livres 11 sous 6 deniers : — Allichamps, 59 livres ; — Ainay-le-Vieux, 24 livres ; — Ainay-le-Château, 196 livres ; — [illegible] 11 livres ; — Arpheuille, 27 livres ; — Aude, 36 livres ; — Bannegon, 24 livres ; — [illegible], 86 livres 15 sous ; — Bessais, 151 livres 8 sous ; — [illegible] 24 livres ; — [illegible] 21 livres 15 sous ; — Blaize, 17 livres ; — [illegible] ; — Chalivoy-les-Mèles, 28 livres ; — [illegible] 21 livres ; — Champaix, 11 livres 10 sous ; — [illegible], 19 livres 10 sous ; — Charenton, 205 livres 19 sous ; — [illegible] 15 livres ; — Colombiers, 45 livres ; — [illegible], 120 livres ; — Drevant, 16 livres ; — Faverdines, 34 livres ; — [illegible] 17 livres ; — [illegible], 46 livres ; — Germigny, 72 livres ; — [illegible], 12 livres ; — Ile, 58 livres 10 sous ; — [illegible] 5 livres 10 sous ; — La Celle-Bruère, 56 livres ; — La Cellette, 28 livres ; — La Chapelle-Aude, 35 livres 10 sous ; — La Perche, 78 livres ; — La [illegible], 2 livres 10 sous ; — Letelon, 30 livres ; — Le Venon, 45 livres ; — Le Vern-

Château, 19 livres 6 sous; — Leirat, 11 livres; — Maisonnais, 81 livres; — Malleray, 14 livres; — Marçais, 107 livres; — Meillant, 168 livres; — Mèlon, 41 livres; — Mongenou, 9 livres; — Morlac, 52 livres; — Moussais, 50 livres; Nozières, 70 livres; — Orcenais, 49 livres 10 sous; — Persac, 37 livres 10 sous; — Pradeau, 9 livres; — Reigny, 32 livres 10 sous; — Saint-Bonnet, 36 livres 10 sous; — Saint-Benin, 45 livres 10 sous; — Saint-Georges-de-Poisieux, 39 livres; — Saint-Loup, 68 livres 10 sous; — Saint-Marien, 11 livres 10 sous; — Saint-Pierre-des-Étieux, 90 livres; — Veraux, 29 livres; — Vesdun, 193 livres 10 sous; — Uzay, 6 livres; — Saint-Silvain-sous-Thou, 7 livres; — Saint-Silvain-Ballerot, 12 livres 10 sous; — Sainte-Vitte, 38 livres; — Saint-Janvrin, 79 livres; — Saulzais-le-Potier, 23 livres; — Thaumier, 55 livres 10 sous; — Toul-Sainte-Croix, 12 livres; — Vallon, 12 livres; — Vaux, 33 livres; — Vernais, 8 livres.

C. 618. (Liasse) — 120 pièces, papier.

1751-1767. — Procès-verbaux dressés par les commis aux Aides : — contre la population de Saint-Amand, pour sévices et menaces envers lesdits commis dans l'exercice de leurs fonctions; — contre plusieurs tanneurs, d'Ainay-le-Château, pour vente de cuirs non marqués; — contre Simon Vieunay, habitant de Saint-Amand, pour défaut de déclaration à l'entrée de la ville d'une charrette de bois de chauffage; — contre des habitants du village des Granges, paroisse de Saulzais-le-Potier, pour plantation illicite de pieds de tabac dans leurs jardins; — contre Chaumeton, huissier des tailles dans la paroisse de Saint-Aignan-des-Noyers, pour exactions dans ses fonctions.

C. 619. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1768-1778. — Procès-verbaux : contre Antoine Piat, du bourg d'Arçay, pour vente de viandes, sans abonnement, au dehors de sa boutique; — contre Jean Sabouret, cabaretier, au bourg et paroisse de Saint-Désiré, pour commerce frauduleux de boisson; — contre Pierre Dard, cabaretier à Saint-Amand, pour vente de blé au marché, sans déclaration préalable et paiement de droit au bureau; — contre Jean-Baptiste Verrier, menuisier audit Saint-Amand, pour refus, accompagné de menaces, de laisser visiter sa cave.

C. 620. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1779-1789. — Procès-verbaux : — contre Pierre Chambrette, vigneron, au village de La Bouchatte, paroisse d'Épineuil, pour débit de boisson clandestin; — contre le sieur Duré, médecin à Saint-Amand, pour entrée en fraude d'une voiture chargée de bois; — contre Pierre Barbarin, boucher à Saint-Amand, pour défaut de déclaration des bêtes par lui abattues et débitées en ville; — contre la veuve Benard, marchande dans la même ville, pour son refus d'acquitter les droits d'entrée de deux charges de sabots, par elle introduites en ville sans déclaration; — contre Jean Billiard, fournier de ladite ville, pour défaut de paiement des droits d'entrée pour des fagots; — contre les époux Perron, tanneurs, pour refus d'ouverture de leur tannerie, afin de permettre la visite de leurs cuirs et peaux.

C. 621. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Dénombrement des paroisses composant l'Élection de Saint-Amand. — Procédures contre plusieurs collecteurs, pour déficit dans le chiffre de leur recette. — Requête d'Auguste-Thomas-Nicolas Denise, fils du receveur des tailles en l'Élection, pour être autorisé à compulser au greffe, contre le sieur Pinet, garde des bois de la princesse de Charolais, dame de Saint-Amand, comme indigne d'exercer aucune fonction publique. — Requêtes : de Marien Lemur, laboureur à Saint-Désiré, chargé de la collecte des tailles et de celle du sel de la paroisse, pour être déchargé d'une des deux collectes; — de Jean Lainel, syndic de la paroisse de Chalivoy-les-noix, pour que Henri Girard, meunier au moulin de Chalivoy, soit forcé d'accepter les fonctions de collecteur; — d'Élisabeth Richet, veuve de Louis Debize, qui demande à être déchargée de la collecte d'Épineuil qui venait d'être attribuée à son mari, lors de sa mort.

C. 622. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1727-1728. — Enregistrement des changements de domicile : — Avertissements : par la veuve Charles Loche, aux paroissiens de Culan de son transfert de domicile dans la paroisse de Saint-Palais, avec requête et décharge d'impositions; — aux paroissiens d'Ainay-le-Château, par Marguerite Jobier, veuve de Jean-Baptiste Theuraut, ancien conseiller et Procureur du Roi en la Châtellenie dudit Culan, de l'abandon de tout son bien par elle fait à ses enfants. — Enregistrement d'un cheptel de bestiaux consenti par Anne Raquin, veuve Jean Quinaut, demeurant au Cheseau, paroisse de Valon, au profit de Gilbert Raquin du même lieu.

C. 623. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1729-1731. — Changements de domicile. — Déclarations : par Jean Billet qu'il a cessé depuis deux ans d'habiter la paroisse d'Uzay pour celle d'Allichamps et demande en conséquence à être rayé du rôle des tailles de la première collecte ; — par François Salbœuf, syndic de la paroisse de Bessais-le-Fromental, réclamant diminution sur le taux de sa cote de tuilier, comme s'étant séparé de son associé, qui a emporté avec lui une partie du mobilier ; — par Louis Mongardien, qui demande à son profit décharge complète de toute taxe, comme n'ayant ni feu ni lieu, et se disposant à aller vivre avec ses parents.

C. 624. (Liasses.) — 4 pièces, papier.

1729-1764. — États des exploits et commandements, exécutions et procès-verbaux, faits à la requête du sieur Soumard de Pigny, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection. — Inscription des départs et retours des buissiers aux tailles pour l'exécution des contraintes dudit receveur des tailles. — Rôle de distribution des procès au tribunal de ladite Élection, et état des prises en charge des sacs de procédures par le greffier.

C. 625. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1758-1778. — Écrou des collecteurs détenus aux prisons de Saint-Amand pour dettes d'impôts. — Procès-verbaux d'emprisonnement : de Jean Diviseau, collecteur porte-bourse de la paroisse de Vesdun, comme refusant de verser 1,851 livres, restant dûes de la capitation et autres impositions de sa collecte ; — d'Antoine Petit, collecteur porte-bourse de la paroisse de Chavannes, pour refus de versement de 147 livres 12 sous restant dûes sur la taille, la capitation et autres impositions de sa paroisse.

C. 626. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764. — Compte rendu devant l'intendant, par Thomas-Jacques Denise, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Saint-Amand, de la recette et de la dépense de sa perception. — Certificats de garnisaires imposés chez les collecteurs en retard de versement. — État du montant des frais de garnison pour l'année et par paroisse, d'après le dépouillement des bulletins et la taxe y apposée par les officiers de l'Élection.

C. 627. (Cahier.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1778. — Enregistrement des poursuites faites à la requête du receveur de l'Élection contre les collecteurs en défaut. — Montant des contraintes des huissiers pour les impositions ordinaires : 762 livres 10 sous ; — frais de garnisaires, 534 livres ; — frais de contraintes pour les vingtièmes, 202 livres 2 sous ; — frais de [illegible] 306 livres ; — chiffre total des poursuites, 1,804 livres 12 sous.

C. 628. (Cahier.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1779. — Enregistrement des poursuites contre les collecteurs. — État du montant des poursuites : — Frais de commandement de la taille de février, 164 livres 13 sous ; — commandement des vingtièmes du mois de mai, 189 livres 4 sous ; — commandement de la capitation du mois de juin, 178 livres 19 sous ; — frais de saisie du mois d'octobre, 189 livres 16 sous ; — frais de saisie du mois de décembre, 279 livres 4 sous ; — total, 992 livres 16 sous.

C. 629. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1778-1779. — Enregistrement des frais de garnisons. — Évaluation par mois de l'année 1778 : — février, 28 livres 10 sous ; — mai, 52 livres 10 sous ; — août, 16 livres 10 sous ; — septembre, 79 livres 10 sous ; — novembre, 54 livres ; — total, 231 livres.

C. 630. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1779-1780. — Enregistrement des frais de [illegible] — Évaluation par mois de l'année 1779 : — janvier, 29 livres ; — février, 19 livres 10 sous ; — mars, 21 livres ; — avril, 19 livres 10 sous ; — mai, 27 livres ; — juin 22 livres 10 sous ; — août, 13 livres 10 sous ; — septembre, 42 livres — octobre, 33 livres ; — novembre, 25 livres 10 sous ; — décembre, 31 livres 10 sous ; — total, 283 livres.

C. 631. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781-1788. — États des [illegible] par les collecteurs sur les quatre quartiers de la taille et les impositions accessoires, les deux [illegible] de la capitation, et les quatre quartiers des 1er, 2e et 3e vingtièmes, [illegible] les 4 sous pour livre du premier vingtième.

C. 632. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1704-1758. — Procédures, sentences et autres pièces judiciaires de l'Élection. — Sentence qui déclare Étienne Baujard et la veuve Papotier, mal fondés dans leur réclamation pour fait de surtaxe contre les collecteurs de Bannegon. — Plainte du Procureur du Roi, contre les commis aux Aides en résidence à Saint-Amand, coupables de manœuvres répréhensibles exercées dans le but de surprendre des débitants de boisson en fraude. — Requête de Martin Champaignat, syndic de la paroisse de Mongenou, pour sortir de la prison où il a été enfermé comme impliqué de complicité dans la substitution faite irrégulièrement par les habitants dudit Mongenou d'un collecteur à celui nommé par l'administration. — Procès-verbal d'apposition de scellés après décès chez le sieur Philbert Soumard de Pigny, conseiller du Roi, et receveur ancien et alternatif des impositions dans l'Élection.

C. 633. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Sentence qui déclare Roger Pibaut, maître charpentier et garde des bois et chasses de la seigneurie de Saint-Amand, rayé des rôles de la ville dudit Saint-Amand, comme fermier du domaine de l'Étang, situé dans la paroisse de Saint-Georges. — Ordonnance de l'Élection qui décharge pour cause de pauvreté Gilbert Collin et Jean Vigneron, de la collecte de Neuilly-en-Dun et en charge Jean Jouhanneau et Michel Charenton. — Enquête faite en l'hôtel du président de l'Élection, pour connaître de l'exploitation par Jean Duvernay, du domaine de Sandais, situé dans la paroisse de Teneuil, et fixer en conséquence le chiffre de ses impositions. — Décharge des fonctions de collecteur de la ville de Cérilly au profit de Jean Thibaut, sieur de Beauregard, comme syndic de ladite localité.

C. 634. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1760-1769. — Procès-verbal du contrôleur et des commis aux Aides de Saint-Amand, contre la veuve Antoine Chameau et son fils, pour entrée en fraude. — Ordonnance de mise en liberté de Gilbert Rollin, collecteur de la paroisse de Saulzais-le-Potier, emprisonné depuis trois mois, pour raison de privation de nourriture; — ordonnance d'enregistrement au greffe de l'Élection, de l'arrêt du Conseil d'État du 24 novembre qui nomme Julien Alaterre, pour six années, adjudicataire général des fermes unies du royaume. — Enquête faite pour les maires et échevins de Saint-Amand, contre le sieur Collas dit Muscadet, collecteur de la paroisse d'Orval, accusé de falsification des rôles de tailles et prétendant ne savoir écrire. — Procédure criminelle, faite à la requête du Procureur Roi, contre Bujon et Hérault, sergents en l'Élection, accusés de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions.

C. 635. (Liasse.) — 38 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1760-1779. — Information judiciaire faite à la requête de Balthazar Rolle, collecteur porte-bourse de la paroisse du Vieux-Château de Saint-Amand, contre Anne Pallaut, femme de Laurent Chapus, vigneron, pour fait de rébellion contre les collecteurs de la taille dans l'exercice de leurs fonctions. — Requête en décharge d'impositions par Charles-Bonaventure Duchet, propriétaire d'une métairie, paroisse de Drevant, contre les collecteurs de ladite paroisse. — Homologation par le bureau, de la nomination d'Antoine Mombeaux et Jean Bupreste, comme collecteur de Farges, et de Gilbert Augonet, comme collecteur porte-bourse de la ville de Saint-Amand. — Requête d'Étienne Voisin, teinturier dans la même ville, tendant à le faire décharger des fonctions de collecteur pour cause de misère. — Règlement des chevauchées dans les paroisses de l'Élection pour l'année 1772.

C. 636. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1780-1789. — Décharge au profit de Pierre Chollin, des fonctions de collecteur de la paroisse de Saint-Pierre-le-Bost, et nomination de Jean Debize, comme collecteur à sa place. — Dépôt fait au bureau, par Nicolas Salzard, adjudicataire général des gabelles et fermes unies, des vignettes destinées à l'entrepôt des tabacs de Saint-Amand, avec les modèles desdites vignettes. — Mémoires : d'Edme-Pierre Gaboret, receveur et régisseur de la Châtellenie de Cérilly, réclamant contre le taux de la collecte sur lui imposée par les habitants; — de Claude Touraton, notaire et premier échevin de Culan, Silvain et Gabriel Bouriaut et Jean Chagnon, laboureurs, pour le même motif, contre les collecteurs dudit Culan. — Procès-verbal de vente à la criée des effets saisis sur Philippe Plasson, laboureur de la paroisse de Crezançay, sur les poursuites de Philippe Manouvrier, aussi laboureur au même lieu.

C. 637. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1701-1702. — Causes d'audience. — Jean Fouquet, bailli de Saint-Amand, demandeur en requête contre Jean Audebert, marchand boucher, défendeur défaillant; sentence

qui condamne celui-ci, par défaut, à payer au demandeur la somme de 66 livres d'une part et d'autre 21 livres, pour vente et délivrance à lui faite de marchandises de son métier, plus aux frais. — Jacques Penot, demandeur, contre Jacques Navet, défendeur; sentence qui déclare nul le troc de cheval fait entre les parties et condamne le défendeur à rendre à Penot son cheval dans l'état où il l'a reçu, sinon sa valeur, en reprenant sa cavale, plus à des dommages-intérêts envers la partie contraire et aux frais.

C. 638. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1709. — Causes d'audience. — Jean Mamet, laboureur, demandeur, contre Gilbert Gon, collecteur des impositions de la paroisse de Saint-Pierre-les-Étieux, défendeur, et le sieur de Lamétairie dépositaire; jugement qui autorise, moyennant le paiement de 4 livres 10 sous, le demandeur à retirer un lit à lui vendu à ce prix pour le surplus de ses cotes, et quant au dépositaire des marchandises saisies en gage et vendues au prix de 5 livres, comme il n'en a versé que 3 livres, à en payer le surplus au demandeur, sauf 10 sous de retenue pour les frais de saisie. — Georges Bouchaut et Luc Arnoux, habitants de la paroisse de Charenton, demandeurs en requête contre Claude Richet, tanneur et collecteur des tailles et autres impositions de ladite paroisse; condamnation de Richet à rendre compte aux demandeurs de la recette par lui faite des deniers de sa collecte durant l'année 1707.

C. 639. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1708-1711. — Causes d'audience. — Jean Binou et Claude Gausionnat, commissaires établis à la garde du blé saisi sur Sébastien Billon, demandeur en paiement de salaire, contre Pierre Debize, Léonard Gardais et Philippe Lemur, saisissants, et Pardoux Dupuis, collecteur de la paroisse de Léré pour l'année 1707, défendeurs; jugement par défaut qui condamne ledit Dupuis aux frais de battaison des blés saisis, suivant la taxe fixée par le bureau de l'Élection d'après le nombre des journées employées, dont les demandeurs devront fournir l'état. — Jean Mounay, demandeur, contre Jean Germain, concierge des prisons de Saint-Amand et défendeur; sentence qui ordonne audit Germain d'ouvrir la porte de la prison à la femme dudit Mounay, prisonnier, quand elle viendra voir son mari et lui apporter à manger, avec permission toutefois de visiter ce qu'elle apportera, sans en pouvoir rien prendre, et qui lui défend, sous les peines de droit, de mettre coucher dans les cachots les prisonniers pour dettes *civiles* sans autorisation de justice.

C. 640. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1710-1712. — Causes d'audience. — Jacques Rosseau [illegible] Christophe et François-Xavier Bellevue, fermiers des droits établis sur les cuirs et demandeurs, contre Mardi Pavillard, tuteur de ses bas enfants, par suite du décès de Louis Pavillard, son fils, et défendeur; sentence qui autorise ledit Pavillard à arrêter le traité fait par son fils avec les demandeurs au jour de son décès, et, pour les cuirs par lui depuis vendus ainsi que ceux qu'il vendra à l'avenir, le condamne à en payer droit aux demandeurs, qui à cet effet établiront à Saint-Amand un bureau de visite et de perception. — Gilbert Simonnet, demandeur en opposition, contre Jean Cottard et consorts collecteurs des tailles de la paroisse d'Uzay, défendeurs; sentence qui condamne lesdits collecteurs à restituer à Simonnet un chaudron et trois assiettes d'étain qui lui ont été enlevées, et en outre aux dépens.

C. 641. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1714-1717. — Causes d'audience. — Antoine Martin, fermier des Aides, dans le ressort de l'Élection, demandeur en représentation de meubles, contre Michel Puiperdu, gardien constitué des meubles saisis sur Georges Drouin, défendeur; jugement par défaut qui condamne Puiperdu à représenter lesdits meubles, pour la vente en être faite de la manière accoutumée. — Charles Asse, demandeur en abus d'imposition et surtaxe, contre les habitants de la paroisse de Saint-Benin; sentence qui ordonne aux parties de faire assembler leurs experts le lundi suivant, au-devant de l'église paroissiale dudit Saint-Benin, à huit heures du matin, pour procéder à l'expérience sur la plainte des demandeurs.

C. 642. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1722-1726. — Causes d'audience. — Étienne Georges, collecteur des tailles dans la paroisse d'Allichamps pour l'année 1721, demandeur en saisie et vente de blés, contre Jean Bujon, propriétaire saisi, et Jean Sadrin, commissaire; condamnation dudit Bujon à payer à Georges 16 livres 12 sous 6 deniers pour la taille du sieur Martin, et en ce qui concerne son propre taux autorise le demandeur à [illegible]. — Réception et prestation de serment de Claude [illegible], procureur, et [illegible], greffier du bailliage de Saint-Amand, appelés à exercer les mêmes fonctions auprès de l'Élection pendant trois mois, en [illegible] de son [illegible].

C. 643. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1723-1726. — Causes d'audience. — Claude Guignonnet, collecteur des tailles de la paroisse de Vallon pour 1722, demandeur en rapport de diligence, contre Jean Duchezaut, commissaire établi à la saisie de la récolte des prés et des vignes du domaine de La Chassagne, défendeur; condamnation par défaut dudit Duchezaut au paiement des causes de la saisie. — Messire Albert de Rilha, chevalier, comte de Saint-Paul, baron de Boussac, demandeur en opposition aux commandements de paiement à lui fait, contre Charles Cordier, fermier des Aides, poursuivant et défendeur; jugement qui, sans tenir compte des allégations du comte de Saint-Paul, qu'il ne possède ni vignes, ni pressoir bannal, ni dîmes de vin dans la paroise où est situé le manoir seigneurial de Boussac, le déboute de son opposition et autorise contre lui la continuation des poursuites dudit Cordier.

C. 644. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1726-1727. — Procès-verbal de la déclaration faite au greffe de l'Élection, par Claude Bignon, procureur de la ferme des Aides, de l'arrêt du Conseil d'État du 1er octobre 1626, réglant les droits d'enregistrement, tant des baux des Aides, que des nouvelles procurations et commissions qui seront délivrées par les fermiers des Aides. — Réception et prestation de serment de Jean Fouquet, comme commis greffier de l'Élection.

C. 645. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1727-1728. — Causes d'audience. — Présentation au bureau, par Claude Bignon, son procureur, des empreintes du timbre pour papier et parchemin, et déclaration de dépôt desdites empreintes au greffe. — Jean Bignon, recteur des écoles à Cérilly, demandeur en opposition d'abus et exactions, contre Jean Jarouflet et consorts, collecteurs dudit Cérilly; jugement qui réduit le taux de l'imposition du demandeur à 5 sous, et, pour l'abus, condamne Jarouflet et Chapus, collecteurs, par forme d'amende, à supporter en l'année 1728, à la décharge des autres paroissiens de la collecte, le double du taux auquel ils étaient pour leur part imposés en 1726.

C. 646. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1728-1730. — Causes d'audience. — Condamnation par défaut, contre François Millet, syndic de la paroisse de Saint-Désiré, à 50 livres d'amende et aux dépens, faute par lui d'avoir satisfait dans les délais voulus, au récollement de la colonne de sa paroisse. — Enregistrement : de deux déclarations royales pour la levée du cinquantième des revenus pendant dix ans; — d'édits : concernant les secrétaires du Roi près les cours et chancelleries présidiales, les receveurs et contrôleurs généraux des domaines et les receveurs particuliers des bois; — de la déclaration portant suppression de l'impôt du cinquième; — de l'édit qui supprime les contrôleurs principaux des postes; — d'arrêts du Conseil, lettres patentes et règlements intéressant la fabrication et la vente en gros et en détail des eaux-de-vie; — de la déclaration concernant les taillables qui exploitent des biens dans plusieurs paroisses d'une même Élection; — des lettres patentes concernant les visites des commis des fermes dans les communautés religieuses de femmes, et les privilèges des commensaux de la maison du Roi.

C. 647. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1730-1732. — Causes d'audience. — Charles-François de Rocheblanche, directeur des Aides de l'Élection, demandeur, contre Antoine Rouget, foulon du moulin Cleret, paroisse de Puyferrand; sentence qui condamne le défendeur à l'amende pour faits de fraude, tout en le déclarant absous sur le fait de rébellion, et prononce confiscation du vin saisi, avec permission de le faire vendre au profit du Roi. — Jean-Baptiste-Joseph Bequas, sieur de Bord, émancipé d'âge et néanmoins procédant sous l'autorité de son oncle et curateur, demandeur en radiation de la cote de son père, contre Claude Maisonneuve, collecteur des tailles à Saint-Amand; jugement, qui, en maintenant l'exécution provisoire du rôle de l'année, l'en déclare rayé pour l'avenir; dépens compensés entre les parties.

C. 648. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1732-1734. — Causes d'audience. — Me Philbert Soumard, sieur de Pigny, receveur des tailles en l'Élection, demandeur, contre les habitants de la paroisse de Vaux; jugement qui condamne solidairement André d'Issoudun, laboureur, Pierre Boucher, vigneron, et autres principaux paroissiens dudit Vaux à payer au demandeur la somme de 262 livres 13 sous 2 deniers restant dûe sur la taille de 1725, vû l'insuffisance des collecteurs de cette année. — François Marendet, demandeur en décharge de la commission des tailles dans la paroisse de la Chapelle-Hugon, contre Florimond Bouladrier, défendeur; jugement par défaut qui condamne ledit Bouladrier à faire la collecte à la place du

demandeur, à défaut par lui d'avoir procédé à la convocation des habitants et au récollement de la colonne des collecteurs de la paroisse.

B. 649. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1734-1735. — Causes d'audience. — Sentence qui déclare que, sans avoir égard à la requête présentée par Richard Viennet, aubergiste à Saint-Amand, il sera tenu de remplir les fonctions de collecteur porte-bourse pour 1735, ayant pour adjoints Me François Journet, procureur, Jean Baguenault, Pierre Gaudin et Pierre Rollin. — Jean Quairas, le jeune, demandeur en radiation des rôles de Cérilly, contre Jean Jarouflet, syndic dudit Cérilly; sentence qui déclare le demandeur rayé des rôles de ladite collecte comme étant inscrit déjà sur ceux de la paroisse de Naves.

C. 650. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1735-1736. — Causes d'audience. — Jean-Baptiste Soumard, sieur de La Cour commis à la recette des tailles, demandeur, contre Gabriel Perron, collecteur de Soye-l'Église pour l'année 1727, défendeur; jugement qui condamne Perron à payer à Soumard 1° 5 livres 1 sous 11 deniers restant dûs des impositions de sa collecte; 2° 11 livres 4 sous, frais déboursés par ledit Soumard contre lui, plus aux dépens de l'instance, taxés à 7 livres. — Gilbert de Laspic, bourgeois, demandeur en radiation de rôles d'impositions contre la généralité des habitants de la collecte de Cérilly, représentés par le sieur Brane, échevin dudit Cérilly, défendeur et défaillant; jugement qui maintient le demandeur sur les rôles de La Chapelle-Hugon et le déclare rayé de ceux de Cérilly.

C. 651. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1736-1737. — Causes d'audience. — Pierre Maillaut du village de Boussais, demandeur, contre Gervais Duperron, syndic, représentant la collecte de Meillant et d'Arpheuille réunis, défendeur défaillant; jugement qui décharge Maillaut de ladite collecte et ordonne aux habitants de s'assembler le dimanche suivant pour en nommer un autre à sa place, faute de quoi il sera fait nomination d'office d'un collecteur. — Enregistrement d'une déclaration du Roi du 8 septembre 1736 concernant les inscriptions de faux, et d'un arrêt de la Cour des Aides du 20 juillet 1736 relatif aux tailles.

C. 652. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1737-1739. — Causes d'audience. — Enregistrement : de l'édit portant suppression de plusieurs charges de la grande vénerie, — des déclarations du Roi en [illegible] des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres et de la continuation de perception des droits y énoncés, [illegible] des lettres patentes autorisant les commis et employés des fermes de Lorraine et de Bar à poursuivre les contrebandiers et faux sauniers réfugiés sur les terres dans l'obéissance du Roi. — Déclaration par Gilbert Perronin, sieur de Marembert, lieutenant civil et criminel aux Bailliage et Maîtrise des Eaux et Forêts de Saint-Amand, Bruère et Épineuil, pour n'être plus compris aux rôles des tailles dudit Saint-Amand, comme ayant rompu ménage et ne jouissant plus d'aucun bien dans la collecte.

C. 653. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1738-1739. — Causes d'audience. — Antoine Masacrier, fermier des droits de péage de Saint-Amand, demandeur, contre Georges Merlin, meunier du moulin de la Chaume-Billeron, pour passage de bestiaux sur son pont au détriment dudit fermier; jugement qui déboute le demandeur et le condamne aux dépens taxés à 105 sous 6 deniers. — Vincent Bayard et Jean Leclerc, bourgeois de Charenton et de Saint-Amand, et demandeurs, contre Étienne Crézolle, marchand à Charenton, défendeur défaillant; jugement qui ordonne au profit des demandeurs main-levée de 15 mesures de froment, 15 de seigle, 18 de marsèche et 18 d'avoine, pour être employées à l'ensemencement de leurs terres.

C. 654. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1739-1740. — Causes d'audience. — Mathieu Auberger, foulon et syndic de la paroisse de Moussais, [illegible], contre Jean Chauchet, collecteur de ladite paroisse, défendeur; représentant les habitants de Moussais; jugement par défaut qui décharge Auberger de la collecte pour l'année 1740, et nomme collecteur à sa place Jean [illegible], meunier. — Enregistrement de l'arrêt de la Cour des Aides du 4 octobre 1740, concernant l'alimentation des prisonniers pour dettes, et ordonnance du bureau en conséquence qui fixe à 6 sous par jour la nourriture de chaque prisonnier.

C. [illegible]. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1740-1744. — Causes d'audience. — Sentence qui déclare Gilbert Fagot et François [illegible] déchargés de la collecte des tailles dans la paroisse de Saint-Pierre-les-Étaux pour l'année 1743, et condamné pour les remplacer les deux premiers collecteurs compris à la colonne de 1743. — Georges Philippon, opposant à la saisie de ses meubles, Jean Lépinat étant nommé commissaire à ladite saisie.

contre Michel Aupic, collecteur des tailles de La Perche ; jugement par défaut, du défendeur, qui ordonne main-levée de la saisie, somme le commissaire de délivrer la vendange à Philippon, et condamne le défaillant aux dépens, taxés à 10 livres 4 sous.

C. 656. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1744-1745. — Causes d'audience. — Enregistrement : de sept édits du mois de décembre 1743, portant augmentation des finances aux titulaires de divers offices ; — de deux déclarations royales du 13 octobre et 3 décembre même année, relatives à la perception de plusieurs droits, et accordant l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales ; — de deux lettres patentes des 22 août et 25 octobre réglant le commerce des vins, eaux-de-vie et autres boissons. — Jugement rendu, à la requête du Procureur du Roi, contre Gilbert Chauchard, collecteur porte-bourse de la ville de Cérilly, qui défend audit Chauchard d'user à l'avenir des termes par lui employés dans la sommation où il invitait ledit Procureur du Roi à lui nommer les dénonciateurs qui avaient déposé dans un procès instant à sa requête, contre lui Chauchard, sauf, en cas de récidive de la part de ce dernier, à user de plus grande rigueur contre lui.

C. 657. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1745-1747. — Causes d'audience. — Jugement qui décharge Philippe Huart, marchand à Saint-Amand, de la collecte de la ville pour l'année 1746, sauf à être repris, s'il y a lieu, à son rang, pour être collecteur, et commet à sa place François Maignan, de la même ville. — Jacques Chaumeau, vigneron à Saint-Amand, demandeur en radiation d'impôts, contre M. Pierre Bignon, conseiller du Roi, maire de ladite ville, défendeur pour la communauté des habitants ; jugement qui déclare le demandeur rayé des rôles de la taille comme mineur, et ordonne la restitution à son profit par le défendeur de la somme d'impôts déjà versée par lui.

C. 658. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1747-1748. — Causes d'audience. — Ordonnance du Bureau qui interdit à Chaumeton, sergent des tailles dans l'Élection, de forcer dorénavant les collecteurs à faire leurs rôles chez lui et sous sa direction, ainsi que d'y travailler par lui-même, par ses parents, ses amis, ou autres personnes interposées, et d'être présent à aucune assiette de tailles, à peine d'interdiction et d'amende, enfin autorise les collecteurs à faire faire leurs rôles par qui bon leur semblera. — Réception de Jacques Libaut comme greffier en remplacement de Jean Fouquet, convaincu d'avoir manqué de respect aux officiers du bureau, en les accusant d'avoir raturé les registres confiés à sa garde.

C. 659. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1749-1752. — Causes d'audience. — Pierre Debize, sieur des Brignats, bourgeois à Saint-Amand, demandeur en translation de domicile, contre les habitants de Culan, représentés par Philippe Michelon, leur syndic ; jugement qui, en considération de ce que la maison, précédemment occupée audit Culan par le demandeur, appartient à sa fille mineure, dont il est tuteur, le déclare rayé des rôles de la paroisse de Culan. — Procès-verbal de l'audience du 30 avril 1749, constatant que ce jour là, faute d'affaires, l'Élection a chômé.

C. 660. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1752-1755. — Causes d'audience. — M. Charles Lebaille, chevalier, comte d'Argenteuil, et Jacques Uriot, propriétaire des droits de contrôle, prudhomme, vendeurs de cuirs etc., demandeurs en reconnaissance et vérification de traité sous signature privée, contre Pierre Gavaut, marchand tanneur, défendeur défaillant ; jugement qui condamne ce dernier, en exécution du traité, à payer 36 livres pour trois termes de son abonnement, plus les termes à échoir à leur date, enfin aux dépens taxés à 6 livres 3 sous. — Quentin Leroy, fermier des Aides, demandeur, contre Pierre Rousse, marchand voiturier, paroisse du Vieux-Château, à Saint-Amand ; jugement qui condamne le défendeur pour contravention à 75 livres d'amende, et déclare bonne la saisie des marchandises opérées sur lui et dont il autorise la vente.

C. 661. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1755-1758. — Causes d'audience. — Jacques Lamétairie, laboureur de la paroisse de Saint-Pierre-des-Étieux, nommé collecteur porte-bourse de ladite paroisse pour l'année 1756, et demandeur en décharge de collecte, contre Étienne Dumay, syndic de la paroisse et défendeur défaillant ; sentence qui maintient la nomination du demandeur, dépens compensés. — Enregistrement d'une déclaration du Roi du 8 septembre 1755, portant continuation de la perception du doublement des droits du domaine, barrages, poids-du-roi, et autres droits analogues.

C. 662. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1758-1760. — Causes d'audience. — Décision du bureau, en vertu de laquelle la somme de 300 livres payée par le sieur Étienne Josse, pour ses droits d'installation en la charge de président en l'Élection, devra être divisée en sept portions égales, pour être distribuée au personnel du bureau. — Sentence d'enregistrement : d'une déclaration du Roi du 8 juillet 1759, portant augmentation du tarif des ports de lettres, et établissement d'un nouveau bureau de poste à Paris ; — de deux édits de septembre même année, l'un qui établit une subvention pour les charges de guerre, l'autre qui crée cent receveurs des rentes assignées sur l'Hôtel de Ville de Paris.

C. 663. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1760-1762. — Causes d'audience. — Louis Antoine Fouquet, maire, et Charles-Dominique Berchon, échevin de Saint-Amand, demandeur aux fins du procès-verbal des percepteurs du don gratuit, contre Sébastien de Fayolles, brigadier de la maréchaussée, dans la même ville ; sentence qui, déboutant les demandeurs de leurs prétentions, condamne le défendeur à payer le don gratuit suivant le tarif fixé par l'arrêt du Conseil du 3 février 1759, et ordonne main-levée de la saisie opérée sur lui. — Autre sentence qui déclare Jean Réalle de La Tour, capitaine au bataillon de milice de Limoges, ci-devant lieutenant au régiment de Languedoc, rayé en cette qualité des rôles des tailles et capitation de la paroisse de Bessais-le-Fromental.

C. 664. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1762-1763. — Causes d'audience. — Jacques Batailler, notaire royal et commissaire à terrier, demandeur en translation de domicile, contre le maire et les habitants de Saint-Amand : sentence qui déclare les poursuites de translation faites par Batailler bonnes et valables, et ordonne qu'il ne pourra être porté aux rôles de Saint-Amand durant plus de deux années, sous les peines de droit. — Sentence d'enregistrement de l'édit d'avril 1763 qui ordonne le dénombrement des fonds du royaume, et proroge provisoirement partie des impôts, en supprimant le troisième vingtième et les doublements de la capitation.

C. 665. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1763-1766. — Causes d'audience. — Pierre B[illegible] Duchet, commis du bureau des Aides à Saint-Amand, demandeur en radiation d'augmentation de taxes, contre les habitants de la ville représentés par le maire M. Geoffrenet de Bauplains ; sentence qui, en raison des fonctions exercées par le demandeur, le décharge d'une surtaxe de 3 livres 10 sous sur la taille, qu'elle met au compte des défendeurs et de plus du taux de sa capitation motivée par cette surtaxe, fixant à 30 sous le chiffre de la taille imposée par ledit Duchet, tant qu'il gardera ses fonctions de commis aux Aides. — Simon Couillard et autres vignerons au village de La Perche, demandeurs, contre les habitants de la collecte de ce nom, sentence qui renvoie les défendeurs de la demande contre eux formée, pour défaut dans l'exploit d'assignation, faute par l'huissier d'avoir écrit de sa main la date de l'immatriculation, et la formule : *parlant à*, tant sur l'original que sur la copie, et d'avoir signé ladite copie.

C. 666. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1766-1767. — Causes d'audience. — Interdiction au sieur Sacrot, huissier audiencier de l'Élection, de ses fonctions pendant deux mois, pour refus d'assistance à la compagnie, lorsqu'elle était allée en corps féliciter, à leur passage, le duc et la duchesse de Chârost, seigneurs de Saint-Amand. — Sentence qui déclare rayée des rôles des tailles de Saint-Amand, à cause des fonctions exercées par son mari, Jeanne Robin, veuve en premières noces de Pierre-François Guillemot, médecin, et remariée à Charles Lebrun, porte-étendard dans le régiment du Roi, — cavalerie

C. 667. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1767-1770. — Causes d'audience. — Sentence [illegible] la mairie de Saint-Amand en défaut de [illegible] recettes du don gratuit, qui déclare que [illegible] ce droit, en six ans, à en juger par les preuves fo[illegible] plus que suffisante pour acquitter 22 000 [illegible] tixation [illegible] Saint-Amand [illegible] suspend les [illegible] jusqu'à ce que l'administration municipale ait [illegible] ses comptes [illegible] au profit de [illegible] [illegible]

C. [illegible] (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1770-1772. — Causes d'audience. — [illegible] au profit de P[illegible] [illegible]

de la paroisse de Saint Pierre-des-Étieux pour l'année 1771, et commet à sa place François Navez, comme étant plus anciennement marié que lui. — Sentence d'enregistrement : 1° de l'édit d'avril 1771, portant suppression de la Cour des Aides de Paris ; 2° de celui de mars même année, portant création de chancelleries près les Conseils supérieurs de Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers.

C. 669. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier

1772-1774. — Causes d'audience. — Sentence qui, vu l'incertitude résultant des lettres patentes de 1745 sur les droits d'octroi, lesquelles n'expliquent pas si les marchandises entrant à Saint-Amand doivent payer les droits seulement lorsqu'elles traversent le pont de la Marmande, ou si toutes denrées et marchandises y sont soumises, par où qu'elles arrivent, décide que les adjudicataires des octrois de Saint-Amand se pourvoiront au Conseil du Roi en interprétation desdites lettres, et n'admet provisoirement la perception que sur le pont de la Marmande, sans que les conducteurs soient tenus d'abandonner leurs voitures au pont pour venir faire leur déclaration au bureau des Aides. — Dépôt fait à titre d'échantillon par Jean et Pierre Charenton, Jean Duret et François Laureau, chamoiseurs et mégissiers, de quatre morceaux de peaux de mouton blanches, portant l'empreinte de leurs noms au marteau, suivant la prescription des lettres patentes du 2 avril 1772.

C. 670. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1774-1777. — Causes d'audience. — Marie-Anne Moreau, veuve Désiré, et ses deux fils mineurs, exploitant ensemble leurs biens, demandeurs en opposition aux rôles des tailles de la paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier ; sentence qui déboute les poursuivants de leur demande, attendu que le privilége d'exemption des tailles accordé aux mineurs ne peut s'étendre aux biens qu'ils exploitent par domestiques, et que la démission des biens faite par la mère aux enfants ne les libère pas des charges fiscales portant sur ces biens tant qu'elle continue à demeurer avec lesdits enfants. — Sentence d'enregistrement de quatre édits, le premier qui supprime les corvées et ordonne la confection des grandes routes à prix d'argent ; le deuxième qui supprime les offices créés sur les ports, quais, halles, marchés et chantiers de Paris ; le troisième portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers ; le quatrième abolissant la caisse de Poissy.

C. 671. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1777-1779. — Causes d'audience. — Sentences : qui annulle un procès-verbal dressé par le régisseur des droits réservés à Saint-Amand, pour refus des droits d'entrée sur une voiture de foin menée au marché ; ladite annulation fondée sur ce que : 1° le commis rédacteur du procès-verbal n'avait pas interpellé le propriétaire de la voiture d'assister à sa rédaction, d'en entendre la lecture et de le signer ; 2° il ne lui en avait pas laissé copie ; 3° il avait voulu contre l'usage exiger le paiement des droits avant la vente de la marchandise, le conducteur ne pouvant à ce moment l'abandonner pour aller payer au bureau ; — qui décharge de la collecte de Saint-Amand Antoine Guérinat, chapelier, et Robert Drouin, menuisier dans ladite ville, l'un comme affligé d'une hernie, l'autre comme trop récemment marié.

C. 672. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1779-1781. — Causes d'audience. — Sentences : qui décharge de toute imposition, dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Étieux, Jean Arnoul, dit Brisson, manœuvre, comme n'ayant pas atteint l'âge de majorité ; — qui ordonnent l'enregistrement : 1° d'un arrêt de la Cour des Aides du 28 novembre 1780, relatif à l'apposition des scellés faite sur les meubles de François Gaudet, directeur des Aides à Saint-Amand ; 2° des lettres patentes du 4 août même année, pour la prise de possession par Jean-Vincent Réné, de la perception des droits de timbre sur les papiers et parchemins ; 3° de celles du 15 septembre, concernant les taxes d'offices des gardes-haras et gardes-étalons ; 4° et de la déclaration du Roi du 24 août même année portant abolition de la question préparatoire.

C. 673. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1782-1784. — Causes d'audience. — Sentences : qui, en vertu des priviléges accordés au prince de Croy, seigneur de Culan, de faire valoir ses domaines en exemption de taille par lui ou ses domestiques, déclare Benoit, laboureur exploitant pour le prince le domaine de l'Herpinerie, déchargé de la taille aux rôles dudit Culan ; — qui, faisant droit à la requête de Pierre Étève, sergent aux tailles, curateur judiciaire à la succession vacante de François Gaudet, directeur des Aides, décédé sans héritiers, lui accorde une indemnité à raison des démarches par lui faites pour veiller à la défense de la succession, de son assistance à la confection de l'inventaire, et des déboursés par lui avancés, ladite indemnité mise au compte de François Marie comte de Fougières, seigneur

des terres d'Orval et Saint-Amand, comme ayant été envoyé par privilége en possession de la succession en déshérence du sieur Gaudet.

C. 674. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1784-1786. — Causes d'audiences. — Sentences, qui ordonnent l'enregistrement : 1° des lettres de provisions, qui nomment Mre Jean-Baptiste Desjobert, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, près le Parlement de Grenoble; 2° des lettres patentes du 10 juin 1784, qui autorisent les chefs de garnisons des Généralités du ressort de la cour des Aides de Paris, à vendre les effets saisis sur les contribuables; 3° d'une déclaration du 20 juin même année, qui exclut de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffouse et de tous autres du corps helvétique où la prélation était exercée contre les Français; 4° d'un arrêt du Conseil et des lettres patentes rendues en conséquence, du 21 juillet suivant, autorisant pour les eaux-de-vie la liberté de distillation et de sortie du royaume.

C. 675. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1788-1790. — Causes d'audience. — Sentence d'enregistrement : 1° des lettres patentes du 12 octobre 1789, qui sanctionnent le décret de l'Assemblée nationale sur le prêt à intérêt ; — 2° de celles du 18 octobre concernant, les unes, la perception et le recouvrement des impôts et le prix du sel; les autres, la confection des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789, et la répartition des impositions ordinaires de 1790, enfin l'abolition du droit de franc-fief; — 3° de celles du même mois d'octobre en forme d'édit, qui sanctionnent le décret sur la réformation de la jurisprudence criminelle ; — 4° de celles du 6 novembre sur le décret concernant l'envoi et l'enregistrement des décrets de l'Assemblée nationale dans les cours, tribunaux, municipalités et corps administratifs ; — 5° de celles du 14 novembre concernant la déclaration à faire des biens ecclésiastiques à la cour des Aides ; — 6° de celles du 27 novembre ordonnant la confiscation de grains et farines saisis en contravention des lois ; — 7° de celles du 3 décembre intéressant les municipalités ; — 8° de celles du 29 novembre, les unes qui interdisent aux fonctionnaires publics de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vin de ville, etc ; les autres, qui remplacent les provisions d'offices de judicature par des commissions en cas de nécessité, et qui suppriment les droits de mutations et d'annuel.

Élection de la Charité

C. 676. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 1 pièce, [illegible].

1709-1712. — Copies des états du recouvrement des tailles et de la capitation. — Droits d'usages [illegible] sur les communautés laïques de l'Élection. Quittances au receveur des tailles par le commis à ce recouvrement [illegible]. — Affectation par l'intendant, de 364 livres à l'Élection pour finance des offices d'inspecteurs des bâtiments pour 1710 [illegible] perception de ladite finance. — Correspondance du seigneur de Berry avec Bernard de [illegible], receveur des tailles de l'Élection relativement auxdites impositions.

C. 677. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1709-1712. — Journal de la recette des tailles et autres impositions. — Paroisses de Guerchy, Pouilly, Précy, Gariguy, Marcy, Marcilly, Mesve, Saint-Martin-de-la-Manche, Beaumont, Donzy, Le Gravier, Saint-Martin-des-Prés, La Charité, Chasnay, Saint-Martin-du-Tronçay, Saint-Martin et Saint-Quentin-les-Marais. — Total, 1.288 livres.

C. 678. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1709-1710. — Journal des recettes des tailles — Inscription des quittances délivrées par le receveur aux collecteurs des paroisses. — Paroisse d'Étréchy : 1709 : le 16 février, reçu de Jean Pilon, 145 livres ; 28 février, reçu de François Giton, 80 livres ; 3 juin, reçu de Jean Pilon, 41 livres, 21 novembre, reçu de Jean Pilon, 50 livres. — 1710 : 23 janvier, reçu de François Pillon, 238 livres ; 1er mars, reçu de François Pillon, 107 livres ; 2 avril, reçu de François Pillon, 78 livres ; 6 [illegible], de François Pilon, 115 livres ; 14 août, id., 57 livres ; 6 septembre, id., [illegible] livres ; [illegible] décembre, id., 55 livres, 28 décembre, id., 20 livres ; — total, 1,100 livres.

C. [illegible] (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1712-1714. — Recette des tailles. — Inscription des quittances délivrées par le receveur aux collecteurs des paroisses. — Paroisse de Saint-Quentin-les-Marais : 1712 : reçu de [illegible] : 20 février, 34 livres [illegible]

14 mars, 29 livres; 6 juin, 20 livres; 7 septembre, 33 livres, 21 novembre, 33 livres; — 1713 : 16 janvier, 32 livres; 20 février, 30 livres; 5 mars, 35 livres; 22 septembre, 3 livres 15 sous; 1er novembre, 33 livres; 22 novembre, 19 livres; 30 décembre, 9 livres; — 1714 : 20 janvier, 20 livres; 25 avril, 45 livres; — total, 373 livres.

C. 680. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1714-1716. — Recette des tailles. — 23 avril 1715, paroisses de Colmery, Debource, Aulxy, Saint-Andlain, Saint-Vrain, Ménétréol-sur-Sauldre, Bagnault, Varenne, Tauvenay, Cessy, La Celle, Saint-Martin-du-Pré, Couloustre, Anthion, Sully-Vergers, Saint-Quentin-des-Marais, Marcilly, Maunay, et Menetou-Ratel; — total, 1,106 livres.

C. 681. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier

1709-1712. — Recette de la capitation. — Inscriptions des quittances délivrées par le receveur aux collecteurs des paroisses. — 17 mai 1711, total des paroisses de Saint-Martin-du-Tronçay, Alligny, Colmery, Saint-Quentin-des-Marais, Champlain, Herry, Couy, Sancergues, Marcy, Dampierre, Donzy, Argenvières et Maunay : 769 livres 5 sous. — Les 16 premiers feuillets du registre sont seuls écrits le reste est en blanc.

C. 682. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1712-1715. — Recette de la capitation. — Inscription des quittances délivrées par le receveur aux collecteurs des paroisses. — Paroisse du Gravier, 1712 : le 14 mars, reçu de Parandeau, 64 livres; 24 mars, reçu de Parandeau, 313 livres; 27 juin, reçu de Fretier, 207 livres; 26 décembre, reçu de Parandeau, 60 livres; — 1713 : 12 janvier, reçu de Parandeau, 167 livres; 29 novembre, reçu de Parandeau 250 livres; — 1715 : 8 mars, 11 livres; total, 1,072 livres. — Les 21 premiers feuillets du registre sont seuls écrits; le reste est en blanc

C. 683. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1709-1711. — Recette de l'ustensile et autres impositions accessoires. — Inscriptions des quittances délivrées par le receveur aux collecteurs des paroisses. — Paroisse de Sainte-Colombe : ustensile, 229 livres; — fourrages, 199 livres; — milice, 21 livres; — fourrages, 12 livres; total, 461 livres; — Les 19 premiers feuillets du registre sont seuls écrits; le reste est en blanc.

C. 684. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1712. — Recette de l'ustensile et autres impositions accessoires. — Inscription des quittances délivrées par le receveur aux collecteurs des paroisses. — Paroisse de Charentonnay : — ustensile, 572 livres; — fourrages, 237 livres; total, 809 livres.

Bureau des Finances.

C. 685. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1659-1684. — Voirie. — Autorisations, sur requêtes, données pour des percements et alignements de rues et de chemins, ouvertures de boutiques, poses d'enseignes et d'auvents, etc. — Autorisations : aux PP. Jésuites de Bourges de s'emparer de la rue basse, à condition d'en ouvrir une autre à proximité; — au sculpteur Arnoulx, de faire des modifications dans ses ateliers; — au grand séminaire de la même ville, d'enclore le terrain vain et vague qui l'entoure; — aux Ursulines de fermer une ruelle les joûtant.

C. 686. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1685-1699. — Alignements et usurpations sur des chemins et des terrains vains et vagues situés hors des villes et villages. — Ordonnance du bureau qui défend au maître particulier des Eaux-et-Forêts de Bourges de connaître des usurpations dans les communaux. — Requête par Antoine Rozay, laboureur dans la paroisse de Fussy, pour la cessation des poursuites contre lui intentées pour usurpation d'un chemin. — Ordonnance d'alignement d'une maison sise à Bourges et appartenant à Silvain Boze, procureur au Présidial. — Procès-verbaux faits : par le Trésorier général Desfriches, pour l'alignement de la muraille du couvent des Ursulines de la même ville; — par le Trésorier Brisacier, pour la pose d'un *travail* de maréchal devant la boutique de Pierre Botin.

C. 687. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1700-1708. — Autorisations sur requêtes : aux habitants de La Charité pour la démolition d'une des tours de la ville; — aux habitants de Cérilly pour abattre les parapets des murs de ladite ville. — Discussion de M de Bengy de Puyvallée avec ses voisins au sujet de l'écoulement des eaux

des fossés de son château de Puyvallée. — Autorisations : à l'archevêque de Bourges, Léon de Gesvres, pour faire ouvrir une porte à l'enclos de son palais sur la rue Notre-Dame-de-Sales ; — pour la construction de l'hôtel Catherinot dans la rue Saint-Ambroix ; — pour la pose de *boute-roues* devant la maison du receveur de la Sainte-Chapelle. — Poursuites contre les riverains du chemin de Bourges à Sancerre et autres, pour dégradations commises sur lesdits chemins.

C. 688. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1709-1718. — Sentence du bureau qui condamne les religieux de Saint-Sulpice-lès-Bourges, le marquis de Boutillier et autres riverains du chemin de Bourges à Sancerre, à rétablir ledit chemin par eux endommagé. — Autorisation pour la suppression d'un puits commun dans la rue Notre-Dame-du-Fourchaut. — Procès-verbaux d'usurpations commises : par les habitants sur les chemins de Couy, de Saint-Satur à Saint-Thibaut, de Sagonne à Meillant, etc ; — par le maire de Vierzon, de plusieurs passages dans cette ville. — Saisie et mise en vente d'une place appartenant à deux habitants de Bourges, pour refus par eux fait d'en entretenir le pavé.

C. 689. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1719-1726. — Plaintes des habitants de Sancerre et de Saint-Satur, contre les empiétements de l'abbaye de Saint-Satur sur les chemins conduisant de ces deux villes au port de Saint-Thibaut. — Poursuites : contre le sieur Raillard, pour démolition d'une sienne maison sise à Bourges rue Porte-Neuve ; — contre plusieurs habitants d'Asnières-lès-Bourges, pour anticipations sur la voie publique. — Autorisations : pour la construction d'une arcade destinée à arc-bouter les deux côtés de la rue Casse-Cou ; — pour l'ouverture d'une carrière à la porte Saint-Privé.

C. 690. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1727-1734. — Procès-verbal de visite dans les rues et ruelles de Bourges, pour constater les contraventions contre les ordonnances de police au sujet de l'encombrement des voies de circulation. — Poursuites contre les sieurs Dumoutet et Arnoulx, entrepreneurs, pour raison de carrières ouvertes par eux sur deux routes dans le voisinage de Bourges. — Autorisation aux pères Minimes pour la construction de leur église dans cette ville. — Procès-verbal relatif aux dégradations commises sur les murailles de Villequiers.

C. 691. (Liasse.) — 12[illegible] pièces, papier.

1735-1740. — Autorisations : au sieur Jean-Baptiste Cristo, imprimeur à Bourges, de rebâtir sa maison ; — pour la fermeture d'une ruelle avoisinant les remparts de Saint-Amand. — Procès-verbaux et états de saisie [illegible] stationnant sur la voie publique dans la ville de Bourges. — Plaintes des habitants de Dun-le-Roi sur le mauvais état de la route de Bourges à Lyon passant par leur ville. — Procès-verbal de dégradations commises sur la [illegible] Mehun à Bourges, dans la paroisse de B[illegible]. — [illegible] tion du Bureau avec le sieur de Bre[illegible] pour la [illegible] murs d'Aigurandes.

C. 692. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1741-1744. — Ordonnance du Bureau pour forcer les habitants de Graçay à l'entretien de leur pavé. — Requêtes : pour le changement de direction de partie du chemin de Verrières à Laverdine ; — pour le pavage de la ville de Graçay. — Procès-verbal de l'état de [illegible] maison contigue aux grandes écoles de la ville de Bourges. — Ordonnances, sur requêtes, pour alignement.

C. 693. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1745-1749. — Procès-verbaux [illegible] par les paroissiens de Preuilly sur la route de Graçay à Bourges ; — de dégradations commises par les habitants sur les murailles de la ville de La Châtre. — Autorisations : [illegible] perruquier-baigneur-étuviste de Bourges, d'arborer enseigne de son métier ; — de faire des réparations à l'ancien hôtel de l'Intendance, acquis par le marquis de Bigny ; — de construire un mur [illegible] du grand Séminaire de Bourges.

C. 694. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1750-1754. — Ordonnance du Bureau pour le rétablissement du pavé de La Châtre. — Mémoire du sieur [illegible] Bussy sur la Voirie. — Autorisation pour réparations aux murs de la ville de Sa[illegible]. — Procès-verbal [illegible] d'anticipations faites sur le chemin de S[illegible] Benoît-du-Sault. — Ordonnance du Bureau [illegible] de Ch[illegible]. — Procès-verbal [illegible] du pavé de Bourges. — Transaction du Bureau avec le sieur [illegible] un [illegible] de [illegible] Bourges. — En[illegible] Saint-Amand [illegible]

près du domaine de Lhomme, paroisse de Nozières, tendant à constater sa véritable direction. — Ordonnance pour le pavage de la ville de Saint-Amand-Montrond.

C. 695. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1755-1758. — Arrêts et lettres patentes obtenus par les religieux de la Charité, pour indemnité de terrains par eux perdus dans la confection du chemin de Paris à Lyon. — Autorisation pour la confection du réfectoire du Petit-Séminaire de Bourges. — Permission accordée au chanoine Lacour, d'ouvrir une porte particulière dans les murs de ville de Vierzon. — Ordonnances de pavage pour les villes de Bourges et du Blanc. — Exécutoires décernés au profit de Jean Dumoulin, entrepreneur des pavages de Saint-Amand, contre les échevins de la ville. — Permission d'enseigne à Jean Bernet, coutelier à Bourges.

C. 696. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1759-1761. — Procès-verbal relativement à une excavation produite spontanément dans les rues de la ville haute du Blanc. — Autorisations : pour la reconstruction du pignon de l'abbaye de Bussières à Bourges. — Procès-verbaux d'usurpation par les habitants sur des héritages de la commune d'Asnières-les-Bourges ; — à un bourgeois de La Châtre de faire reconstruire les murs de son jardin, étant murs de ville, à la charge de cens et rentes envers le domaine ; — pour le percement d'une porte dans les murs de Vierzon.

C. 697. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1762-1765. — Autorisations : pour la suppression d'une ruelle dans la ville de Saint-Amand ; — pour l'abaissement d'une portion des murs de la ville de Sancoins ; — pour la démolition des portes de ville de La Chapelle-d'Angillon. — Requête des habitants des Aix-d'Angillon pour l'ouverture d'une rue. — Procédures relativement à la démolition d'une maison ordonnée pour l'élargissement du marché de Bourges. — Ordonnances d'alignements.

C. 698. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1766-1768. — Ordonnances : d'alignements et autorisations de reconstruction de partie du village d'Asnières-les-Bourges, à la suite d'incendie; — du Bureau du 30 janvier 1766, pour la propreté des rues. — Autorisations pour la suppression de ruelles dans la ville de Bourges, sur le bord de l'Yévrette, et dans celle de La Châtre. — Mémoire des échevins de La Charité-sur-Loire pour le pavage de leur ville. — Requête de ceux de Levroux pour le même objet. — Autorisation aux PP. Carmes de Bourges de reconstruire une partie de leur église menaçant ruine.

C. 699. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1769-1771. — Nomination d'un agent-voyer à Nérondes et à Ainay-le-Château. — Autorisations : pour la construction d'un grenier à sel à Vierzon; — pour la restauration des rues du village de Luçay-le-Masle; — pour la démolition d'une des tours de ville de Dun-le-Roi, et de l'ancienne porte Barbarin à Mehun-sur-Yèvre; — pour l'enlèvement des terres sur les remparts de la ville de Bourges. — Adjudication des matériaux d'une vieille maison sise à Bourges, rue Saint-Bonnet, menaçant ruine, sans maître connu et dont la démolition a été ordonnée pour cause de sécurité publique. — Ordonnances d'alignements. — Procès-verbaux d'usurpations commises sur les communaux de Sancoins et de Jouy.

C. 700. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1772-1773. — Bail du pavé de la ville d'Argenton. — Procès-verbaux d'usurpations sur les chemins de Gron à Saint-Igny et de Sancergues à La Charité. — Poursuites contre le sieur Beaufils de La Chaume, bourgeois de cette dernière ville, pour entreprises du même genre sur l'ancien grand chemin de la Charité à Bourges. — Autorisation pour l'agrandissement du cimetière de Brécy. — Ordonnances de pavage pour les villes d'Angle et de Saint-Savin. — Autorisations : d'ouverture de boutique accordée à Jacques Chedin, maître cirier et relieur de livres à Bourges; — pour la pose d'un auvent à la façade de la comédie, dans la même ville; — aux paroissiens de Saint-Jean-des-Champs de ladite ville, de boucher le puits de leur cimetière. — Commissions d'agents-voyers dans les circonscriptions de Donzy, Sancerre, Lignières, Concressault, La Souterraine.

C. 701. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1774-1775. — Ordonnances du Bureau concernant les chemins d'Ainay-le-Château et Dun-le-Roi; — pour la propreté des rues dans la ville de Lignières. — Autorisation d'ouvrir une porte dans les murs de ville de Vierzon. — Ordonnances : générale du Bureau pour la conservation des grands chemins; — pour le pavage

de Châteauroux, Maillé, etc. — Condamnation à 30 livres d'amende contre le sieur Duchateau, pour enlèvement de pierres dans les carrières de Larcenau, près Vierzon. — Autorisation à Gabriel, marchand à Bourges, de faire placer un tableau mobile au-dessus de sa boutique, pour servir d'enseigne. — Ordonnance du Bureau, qui interdit à la mairie de Bourges d'entreprendre des travaux de nivellement sur les remparts sans l'autorisation des Trésoriers généraux.

C. 702. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1776-1777. — Autorisations de suppressions de plusieurs ruelles dans les villes de Dun-le-Roi, Saint-Savin, Saint-Amand-Montrond et Bourges. — Procès-verbal d'excavations produites par l'affaissement du pavé dans une des rues de cette dernière ville. — Autorisations pour l'établissement d'un abattoir pour les chevaux dans la même ville, et pour la démolition d'une partie des murailles de Vierzon. — Ordonnance d'alignement pour la manufacture d'étoffes établie à Bourges, dans le faubourg Saint-Sulpice.

C. 703. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1778-1779. — Procès-verbal d'usurpation d'un chemin dans la paroisse d'Allouis. — Procédures contre Henri Dupré, marchand à Argent, pour enlèvement de pierres destinées à la route d'Argent à Blancafort. — Réquisitoire du Procureur du Roi contre plusieurs habitants d'Argenton, accusés d'avoir ouvert une carrière sur le bord de la route de Paris à Toulouse. — Concessions : de terrains dans la ville de La Charité au profit de la mairie ; — d'une portion des fossés de Dun-le-Roi. — Autorisation à Sigaud-Lafond, professeur de physique au collège de Bourges, de boucher une des croisées de son logement. — Ordonnances d'alignement.

C. 704. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1780-1781. — Autorisation pour la reconstruction des murs du cimetière de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges. — Procès-verbal de la visite des remparts de la même ville. — Ordonnances : pour le pavage de Cérilly, d'Argenton, etc. ; — pour le grillage des soupiraux de caves sur les rues ; — pour l'alignement des rues Joyeuse et Saint-Louis, à Bourges. — Concession au sieur Jean-Baptiste de Lalande, sieur de Coulanges, capitaine d'infanterie, d'une partie de l'ancien chemin de Vierzon à Massay, en compensation des terrains pris sur sa propriété pour la confection de la nouvelle route. — Procès-verbal d'assemblée des habitants du village d'Asnières-lès-Bourges, pour délibérer sur la requête de Pierre Tisserat, tendant à être autorisé à bâtir près de sa maison et dans le même alignement.

C. 70[illegible]. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1782-1784. — Autorisations pour l'ouverture d'une porte dans les murs de ville de Vierzon, et la démolition de la porte du Cygne à Aubigny. — Concession d'un terrain sur le chemin de Charenton à Saint-Amand. — Ordonnances du Bureau : pour les constructions ou réparations des bâtiments situés sur les bords des grandes routes ; — pour la conservation des chemins aboutissant à Selles-sur-Cher ; — pour la police des routes dans l'étendue de la Généralité de Bourges ; — contre ceux qui arrachent ou mutilent les arbres qui les bordent ; — pour le pavage des villes de Châteauroux et Châteauneuf-sur-Cher.

C. 706. (Liasse.) — 12[illegible] pièces, papier.

1785-1786. — Autorisations : pour la démolition de la porte Saint-Pierre dans la ville de La Charité ; — pour la reconstruction de la façade du théâtre à Bourges ; — pour la restauration de La Chapelle de Saint-Loup, appartenant aux chanoines du Château-lès-Bourges ; — pour la [illegible] struction du four banal de Vierzon ; — pour la suppression d'une ruelle à Bourges. — Ordonnance de pavage [illegible] ville de Lignières. — Concession d'une portion de l'ancienne route de Paris à Bourges, près cette dernière ville. — Ordonnances d'alignements.

C. 707. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787-1790. — Ordonnance du 15 mars 1788 [illegible] interdit à qui que ce soit l'exploitation, [illegible] des carrières des environs de Levroux. — [illegible] Jean Blin, tondeur à Châteauroux, d'avancer l'alignement de sa construction sur la route de Paris à T[illegible] — Concession, au sieur Dubacq, d'une [illegible] chemin de Dun-le-Roi à Saint-Amand, en dédommagement du terrain pris sur lui pour la confection du nouveau. — Ordonnance d'alignement pour la nouvelle [illegible] construite à Bourges.

[illegible]

XVIII[e] siècle. — [illegible] murailles de Dun-le-Roi.

C. 709. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1620-1640. — Réparations et entretien des voies de communication. — États de dépenses annuelles des Ponts-et-Chaussées. — Baux de travaux, devis et réceptions d'ouvrages sur les routes : de Bourges à Saint-Amand; — de Bourges à Orléans et Mehun-sur-Yèvre ; — de Blois à Saint-Aignan: — au port de Palluau, sur l'Indre ; — aux ponts de La Noüe, de Vaux, de Palluau, de Selles, Déols, Saint-Gildas, Bourdeilles, etc. — Décharge au profit de Jean Lejuge, entrepreneur des travaux dans cette dernière localité. — Réception de 55 toises de pavé et d'une arcade de pont nouvellement fait entre les stations de Maurepas et Berry.

C. 710. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1641-1671. — Baux de travaux, devis et réceptions d'ouvrages sur la route de Bourges à Vierzon, et de Bourges à Paris. — État des frais occasionnés par l'enlèvement de plusieurs ponts à la suite des inondations de 1640, et dont le prince de Condé, engagiste, demande le remboursement par voie d'impositions extraordinaires sur la Généralité. — Baux des ponts de Déols, Saint-Gildas, Ardentes, Saint-Florent, Orval, Nohant, Châtost, Bannegon, Changy, Le Blanc, Levet, Vierzon. — Procès-verbaux : pour la reconstruction d'un moulin sur le Cher, au lieu d'Houet; — pour la confection d'un égoût destiné à détourner les eaux de la ville du jardin des religieuses de la Visitation de Bourges.

C. 711. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1701-1746. — Baux du pavage des villes du Blanc, de La Châtre, de Selles-sur-Cher, de Saint-Amand, de Bourges et de La Charité, avec les réceptions des travaux soumissionnés. — Procès-verbal par le sieur Bicher, trésorier du Bureau, relatant les âges successifs du pavé des rues Du Blanc. — Information faite à la requête du Procureur du Roi pour réparation à faire aux ponts de Saint-Florent et d'Argenton. — Baux et adjudication des travaux à la suite. — Requête des habitants de Reuilly pour que les trésoriers généraux fassent réparer les ponts de l'Arnon et de La Théol, au passage de la route de Paris à Toulouse.

C. 712. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1748-1787. — Procès-verbaux d'adjudications et mémoires des frais du pavage dans les villes de Châteauroux, La Charité, Bourges, Vierzon, Le Blanc, La Châtre, Argenton. — Requête des habitants de Pouilly pour obtenir d'être déchargés de l'entretien du pavé de leur ville. — Mémoire adressé par le chapitre du Château-lès-Bourges, pour que la dépense du pavage de la rue du Château soit maintenue à la charge de l'État.

C. 713. (Liasse.) — 55 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1558-1653. — Impositions. — Édits, lettres patentes et arrêts du Conseil relatifs : à la création de la Généralité d'Orléans, distraite en partie de celle de Bourges ; — à celle de l'Élection de Romorantin; — à la séparation de cinq paroisses de l'Élection de Bourges pour être unies à celle de Gien ; — à la réunion de l'Élection du Blanc à la Généralité de Bourges ; — à l'égale répartition des tailles par les élus ; — à la vérification de la finance des contrôleurs des tailles ; — à l'attribution de 6 deniers pour livre aux greffiers des Élections dans les levées de deniers extraordinaires ; — à la création ou suppression de différents offices de finances ; — aux taillables qui exploitent des biens dans différentes paroisses d'une même Élection; — aux impositions motivées par la guerre de Montrond.

C. 714. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1637. — Impositions diverses. — Départements des élus de l'Élection de Bourges, pour les comptoirs de Bourges et La Châtre. — Archiprêveré de Dun-le-Roi : Paroisses d'Annoix, Saint-Denis-de-Palin, Cuzay, Dun-le-Roi, Bussy, Lantan, Chalivoy-Milon, Givardon, Chaumont, Neuilly-en-Dun, Augy-sur-Aubois, Saint-Aignan-des-Noyers, Lurcy-le-Sauvage, (les bourgeois du Roi).— Valigny-le-Monial, Naves, Sancoins, Saint-Palais, Saint-Sauvier, Tercillac, La Cellette, Contre, Verneuil, Saint-Germain-du-Bois, Charly, le Petit-Sancoins, taille, 14,246 livres 17 sous 4 deniers ; — taillon, 2,292 livres 11 sous 8 deniers; — maréchaussée, 621 livres 11 sous 9 deniers.

C. 715. (Liasse.) — 45 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1692-1788. — Tailles. — Commissions pour l'imposition de la taille. — Lettres d'envoi et pièces relatives à la perception de l'impôt. — Déclaration du Roi portant règlement pour l'imposition et le recouvrement de la taille et accessoires en 1761. — Décision du Conseil d'État qui charge Nicolas Godefroy, receveur général des finances à Bourges, du recouvrement de l'impôt dans la Généralité pour l'année 1712.

C. 716. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1711-1789. — Tailles. — Lettres patentes pour la commission de la taille dans l'Élection de Bourges. — Chiffres du taux de l'imposition par années : 1711, 222,600 livres; — 1715, 242,016 livres; — 1728, 236,264 livres; — 1730, 234,560 livres ; — 1731, 234,002 livres; — 1733, 237,988 livres 5 sous 5 deniers; — 1734, 237,885 livres 5 sous 5 deniers; — 1735, 229,944 livres 5 sous 5 deniers; — 1736, 230,838 livres 5 sous 5 deniers; — 1737, 233,178 livres 5 sous 5 deniers; — 1738, 233,451 livres 5 sous 5 deniers; — 1741, 235,552 livres 18 sous 1 denier; — 1743, 235,552 livres 18 sous 1 denier ; — 1744, 235,552 livres 1 denier; — 1745, 235,552 livres 18 sous 1 denier; 1746, 236,471 livres 18 sous 1 denier; — 1748, 239,249 livres 19 sous 1 denier; — 1749, 239,249 livres 19 sous 1 denier; — 1752, 240,658 livres 11 sous 9 deniers; — 1753, 240,658 livres 11 sous 9 deniers; — 1761, 224,926 livres 1 sou 9 deniers ; — 1762, 225,170 livres 12 sous ; — 1765 231,943 livres 18 sous 3 deniers; — 1778, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; — 1788, 400,675 livres 2 sous 5 deniers; — 1789, 397,212 livres 11 sous.

C. 717. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1661. — Rôles des tailles de l'Élection de Saint-Amand. — Somme totale imposée sur l'Élection : 61,600 livres. — Cotisation de la paroisse de Saint-Amand : 3,000 livres.

C. 718. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1668-1720. — Répartition de la taille de 1687 à 1719. États de répartition. — Extraits du brevet de la taille. — Procès-verbaux de chevauchées. — Ordonnances du Bureau contre les greffiers des Élections, faute d'avoir rapporté les départements des tailles et les procès-verbaux de chevauchées des trésoriers, de 1668 à 1683.

C. 719. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1720-1739. — États de la répartition des tailles faites par le Bureau sur les diverses Élections avec les extraits du brevet de la taille. — Procès-verbaux des chevauchées des trésoriers dans les Élections. — État du département de la taille dans la Généralité pour 1721 : Élections : de Bourges, 226, 266 livres 10 sous; — de La Châtre, 82,600 livres; — de Châteauroux, 139,500 livres; — de Saint-Amand, 78 livres; — du Blanc, 115,500 livres; — d'Issoudun, 121,585 livres, — de La Charité, 100,500 livres; — pour 1737 Élections : de Bourges, 333,331 livres : — de La Châtre, 91,259 livres — de Châteauroux, 135,805 livres, — de Saint-Amand, 83,790 livres ; — du Blanc, 127,394 livres 3 sous 2 deniers; — d'Issoudun, 123,546 livres, — de La Charité, 76,973 livres.

C. 720. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1741-1767. — États de la répartition de la taille faite par le Bureau sur les diverses Élections. — Mémoires adressés au Bureau sur l'état des récoltes dans les paroisses. — Observations sur les procès-verbaux des chevauchées. — État du département de la taille dans la Généralité pour 1741 : Élections : de Bourges, 233,552 livres 5 sous 5 deniers : — de La Châtre, 76,809 livres 8 sous 1 denier; — de Châteauroux, 127,829 livres 4 deniers ; — de Saint-Amand, 85,077 livres 18 sous 2 deniers; — du Blanc, 137,189 livres 13 sous 10 deniers ; — d'Issoudun, 122,643 livres 1 sou 10 deniers ; — de La Charité, 90,400 livres 15 sous 6 deniers. — pour 1766 : Élections : de Bourges, 246,173 livres 5 sous 8 deniers ; — de La Châtre, 870,94 livres 16 sous 6 deniers; — de Châteauroux, 152,156 livres 12 sous 9 deniers ; — de Saint-Amand, 90,235 livres 13 sous 8 deniers; — du Blanc, 132,973 livres 4 sous 8 deniers; — d'Issoudun, 144,574 livres 12 sous 11 deniers ; — de La Charité, 98,247 livres 5 sous 10 deniers.

C. 721. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1767-1776. — États de la répartition de la taille faite par le Bureau avec les extraits du brevet de la taille. — Procès-verbaux de chevauchées des trésoriers et mémoires sur l'état des récoltes dans les paroisses. — Procès-verbal de la visite faite en 1767 dans l'Élection de Saint-Amand-Montrond, composée de 98 paroisses ou collectes, dont 22 en terres fromentales, 39 en terres à seigle et 37 en terres mitoyennes : rapport des grains ; diminution des 2/3 sur les années communes, vignes gelées, foins inférieurs d'un quart sur le rendement ordinaire ; — visite en 1775, dans l'Élection du Blanc, divisée en 3 subdélégations : Le Blanc, Saint-Benoît et La Souterraine ; 1re section, froment et orges, récoltes médiocres, vignes, foins et autres productions, détruites par la sécheresse ; 2e et 3e sections, terres de seigle, récoltes maltraitées par la gelée.

C. 722. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1657-1788. — États de la répartition de la taille de 1777 à 1788 avec les extraits du brevet de la taille

Procès-verbaux de chevauchées des trésoriers dans les Élections et mémoires sur l'état des récoltes. — Procès-verbaux de visite : dans l'Élection d'Issoudun en 1782 : gros blés clair-semés par suite de brouillards; marsèche ayant souffert de la sécheresse; avoine assez bonne; vignes en partie grêlée; prairies inondées; bestiaux malades d'épizooties dans la Champagne et le Bois-Chaud; — dans l'Élection de La Châtre en 1785 : céréales, moitié des années communes; fourrages nuls, et, par suite, mortalité des bestiaux; arbres rongés par les chenilles; vignes bonnes; paroisse de Saint-Gaultier et Tinay grêlées; le village du Cluseau, dans cette dernière paroisse, ravagé par l'incendie. — Vérification de la recette des tailles dans l'Élection d'Issoudun.

C. 723. (Liasses.) — 45 pièces, papier.

1757-1787. — Commissions aux trésoriers du Bureau, pour les chevauchées. — Réceptions des receveurs et collecteurs des tailles. — Requête de Antoine Demenitroux, fermier du Châtelet, pour la nomination des collecteurs préposés au prélèvement de 20 livres de taille annuelle, de 1757 à 1759, sur les habitants du Châtelet. — Commission des chevauchées de l'année 1772, qui nomme Sébastien-Louis-Étienne Corbin, pour l'Élection de Bourges; Paul-Élie-Salomon Lassée de Maron, pour celle d'Issoudun; Claude Henri Masson, pour celle de Châteauroux; Jacques-Paul Moreau Desbreux, pour celle du Blanc; René-Conté de Paumelle, pour celle de La Châtre; Louis Thévenin de Chezal, pour celle de Saint-Amand; et Pierre Gaudar de Laverdine, pour celle de La Charité. — Enregistrement de la procuration de Joachim Gorneau, avocat en Parlement, commis à l'exercice de la recette générale des domaines et bois.

C. 724. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1731-1777. — Inventaires et apposition de scellés après décès, chez les receveurs des tailles. — Inventaire fait au bureau des biens du feu sieur de La Barre de Francheville, receveur des tailles à La Charité, suivant la Commission donnée au sieur de Laverdine. — Requête de Silvain Desfoussiers, fermier de la baronnie de La Châtre, à l'effet d'être payé par privilége sur la succession du sieur de Rancy, commis à la recette des tailles en ladite Élection, et son locataire. — Apposition de scellés et inventaire chez Pierre Lemort, sieur de Laforêt, élu en l'Élection de Bourges. — Requête de Georges Troxmorton, esquire, pour la levée des scellés apposés sur les effets de John Rawlins, anglais, mort à Bourges.

C. 725. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1695. — Capitation. — Ordonnances de décharges ou diminutions, faites sur requêtes, par l'intendant dans les rôles la capitation. — Décharges : de 20 livres en faveur de Charles Gasnier, comme taxé à la fois sur les rôles de Marmagne et de Mehun-sur-Yèvre; — de 7 livres en faveur de Jean Arnoux, comme imposé à la fois dans les paroisses d'Ourouer et de Croizy.

C. 726. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1696. — Capitation. — Ordonnances de décharges ou diminutions; — modération de taxe de 30 livres à 3 livres en faveur de Bernard Bouguier, garçon chirurgien, célibataire, à Villantroy. — Décharges en faveur des époux Barat, dans la paroisse de Vineuil, comme déjà taxés dans celle de Châteauroux.

C. 727. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1696. — Capitation. — Ordonnances de décharges ou diminutions : en faveur de Jacques Bigot, écuyer, sieur de Tersan, taxé quoique servant dans la compagnie des gardes du Roi; — en faveur de R.-Marie Dutillier, religieuse professe, comprise à tort dans les rôles de la paroisse de Bellefaye.

C. 728. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1698. — Capitation. — Ordonnances de décharges ou diminutions : — Modérations : de la somme de 15 livres à 15 sous en faveur de demoiselle Françoise de Barville, comme ne possédant aucun fief; — de 10 livres à 30 sous, pour mêmes motifs, en faveur de Charles de Boislinard, écuyer, sieur du Châtillier.

C. 729. (Liasse.) — 100 pièces, papier

1742-1778. — Vingtièmes. — Décharges, sur requêtes, au profit des trop imposés dans la ville de Lignières. — Sentences du Bureau : qui déclare que la somme de 11 sous à laquelle a été imposé Michel Collin, pour les deux vingtièmes et les 2 sous pour livre du dixième, pour l'année 1768, seront payés par Jeannetard du village de Boisrenaut; — qui décide que l'imposition de 2 livres 19 sous 5 deniers, sur François Beauvais, chirurgien, pour une chenevière et maison, ladite terre seule lui appartenant, l'imposition sera répartie entre lui et Jean Angot, procureur, propriétaire de la maison.

C. 730. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1615-1731. — Revenus des villes, octrois et deniers communs. — Correspondance des administrateurs des villes avec le Bureau à ce sujet. — Requêtes, des maires et échevins, au sujet des taxes imposées sur les habitants. — Défenses du Bureau auxdits maires et échevins d'imposer des taxes. — Diverses ordonnances du Bureau réglant l'intervention des baillis dans la confection des baux d'octrois et la réception des comptes. — Baux d'octrois de Châteauroux et de Saint-Amand, et nominations de receveurs d'octrois en différentes villes de la Généralité.

C. 731. (Liasse.) — 156 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1731-1780. — Octrois des villes. — Baux des octrois de Saint-Amand, Issoudun, Châtillon-sur-Indre, Châteauroux et Buzançais. — Mandements du syndic des habitants de ladite ville de Buzançais, pour paiements de sommes dûes à divers, de 1740 à 1754. — Requêtes : de Pierre Galard, sieur du Châtelier, pour l'enregistrement de sa commission de receveur des octrois de Bourges; — de François Dupuy, comme receveur des octrois de Châteauroux. — Ordonnance contre les receveurs des octrois de la Généralité mis en demeure de présenter leurs états au vrai. — Adjudication de la seconde moitié des octrois de La Charité faite sur le tiercement d'Étienne Beaufils pour la somme de 2,110 livres.

C. 732. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1726-1768. — Octrois. — États au vrai des recettes et dépenses des deniers communs et d'octrois des villes de Saint-Amand, 1729-1742; Lignières, 1726-1756; Selles, Dun-le-Roi, etc. — États des octrois de Saint-Amand, de 1738 à 1742 : recette : en 1738 et 1739 : 1,030 livres, plus le sol pour livre; en 1740 et 1741 : 760 livres; en 1742 : 4,537 livres. — Dépenses : en 1738 : 700 livres 4 sous 11 deniers; en 1739 : 1,000 livres 19 sous 11 deniers; en 1740 : 1,310 livres 11 sous 11 deniers; en 1741 : 838 livres 9 sous 10 deniers; en 1742 : 1,636 livres 18 sous 5 deniers. — État des octrois de Lignières, de 1726 à 1729 : recette : en 1726, 1727 et 1728 : 451 livres, en 1729 : 290 livres 12 sous 10 deniers. — Dépenses : en 1726 et 1727 : 328 livres 5 sous, en 1728 : 613 livres 5 sous; en 1729 : 717 livres 10 sous. — État des villes de la Généralité jouissant de la seconde moitié des octrois à elles attribuée : — dans l'Élection de Bourges : Bourges, Mehun, Vierzon, Dun-le-Roi, Aubigny, Sancoins, Sancerre et Selles; — dans celle d'Issoudun : Issoudun, Levroux, Lignières, Châteauroux, Déols, Valençay, Buzançais, Châtillon-sur-Indre; — dans celle de Saint-Amand : Saint-Amand, Ainay-le-Château; — dans celle de La Charité : La Charité et Donzy; — dans celle de La Châtre : La Châtre.

C. 733. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1619-1729. — Procès-verbaux des scellés apposés chez les receveurs des impositions de différentes paroisses, décédés dans l'exercice de leurs fonctions, et inventaires de la caisse et des papiers trouvés à leur domicile après la levée desdits scellés. — Procès contre les sieurs Lançon, Duman et Baret, comme impliqués dans une accusation de vol au préjudice de la Monnaie de Bourges.

C. 734. (Liasse.) — 15[illegible] pièces, papier.

1666-1726. — Diminution du taux des espèces monnayées. — Procès-verbaux des espèces monnayées trouvées dans les bureaux des receveurs de la Généralité, après la diminution du prix des monnaies. — Requête du receveur de La Châtre contre la défectuosité des poids vendus dans ladite ville.

C. 735. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1657-1674. — Procédures résultant de la perception des deniers publics. — Gages des officiers, finances et taxations d'offices. — Ordonnances pour vérification des états de recettes et dépenses des receveurs généraux et particuliers. — Différend entre la mairie d'Issoudun et François Champeaux, au sujet des droits perçus par les officiers des Élections et greniers à sel retranchés. — Ordonnances sur requêtes pour et contre les collecteurs et receveurs des tailles en différentes affaires, résultant de l'exercice de leurs fonctions. — Enquêtes pour les mêmes motifs. — Requêtes et ordonnances pour le paiement des gages de différents officiers. — [illegible]

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1675-1716. — Ordonnances pour paiement des gages des lieutenants généraux, conseillers du présidial, des huissiers commissaires [illegible], etc. — [illegible] aux receveurs des deniers publics. — Ordonnances pour [illegible]

ceux du prévôt de Bourges. — Requêtes pour enregistrement des quittances de finances des augmentations de gages héréditaires. — Requêtes des communautés d'arts et métiers de La Charité, pour enregistrement de leurs quittances de finance, à propos de la réunion des offices d'auditeurs et examinateurs des comptes de leurs communautés. — Procurations pour affirmation d'état des directeurs des tailles.

C. 737. (Liasse.) — 138 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1718-1726. — Procès intenté au sieur Delagrange, receveur des tailles triennal en l'Élection de La Charité, pour malversations dans l'exercice de ses fonctions. — Procès de faux, pour raison d'une quittance de gages et taxations de l'office de contrôleur ancien des tailles de 1712, faussement fabriquée, instruit par le bureau, entre Pierre Selleron, élu, contrôleur en l'Élection de La Châtre, demandeur, d'une part, contre Pierre Peron, ancien receveur des tailles en ladite Élection, et Pierre Letellier, Procureur du Roi au grenier à sel de La Châtre et ci devant receveur des tailles en la même Élection, défendeurs, d'autre part.

C. 738 (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1711-1730. — Requêtes : des habitants de La Charité, pour l'enregistrement d'un arrêt concernant la réunion de l'office de maire alternatif et triennal à celie de maire ancien; — des officiers du Présidial, pour enregistrement des patentes leur accordant 200 livres pour les menues nécessités du siége ; — de la communauté des barbiers et perruquiers de Bourges, pour enregistrement de leurs quittances de finance à propos de la réunion des offices d'inspecteurs et contrôleurs de leur communauté; — requêtes en paiement de gages. — Procès-verbaux de cotes et paraphes apposés aux registres de divers officiers de finances.

C. 739. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1660. — États des officiers de judicature, police et finances, dans la Généralité, ayant gages et droits, et des offices non remplis. — Gages des officiers du Bureau des finances de Bourges : Jacques Bolaire, président, 4,197 livres de gages; Gabriel Breuillet, deuxième président, ibid.; Nicolas Ladvocat, Martin d'Alloneau, Claude Bigot, Charles de Brisacier, Louis Foucaut, Claude Ribodon, Noël Cornuel, François Guittard, Vincent Sarrazin, Jacques Bigot, Jean Tenon, Jacques Millet, Maurice Bicher, Héritiers-Pierre de Beauxamis, Héritiers-Jean Marpon, Héritiers-Benoît Ravot, François de Chabenat, Étienne Depardieu, Réné de La Châtre, François Charreton, Pierre Lebègue, trésoriers généraux, la plupart, 3,148 livres pour trois quartiers de gages; Charles Balaire, Procureur du Roi au Bureau, 3,948 livres; François Gibieuf, avocat du Roi, 1,573 livres 17 sous 6 deniers pour trois quartiers ; Jacques Guillot, greffier, ancien, alternatif ; etc., 3,343 livres ; Lionnet Guynet, receveur des épices, 362 livres 10 sous ; Henri-Isambert Mercier, receveur des consignations, 200 livres; Henri-Barthélemy Prévost et Nicolas Godon, collecteurs de le Généralité, 490 livres; Pierre Germain, 1er huissier du Bureau 550 livres ; Jean Cornillat et Charles Madinet, huissiers, chacun 115 livres.

C. 740. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1663. — Gages d'offices. — États des gages et droits casuels et héréditaires des officiers des Élections de La Charité, tant réservés que supprimés. — Élection de Bourges, officiers réservés : Claude Gassot, président ancien, gages et droits casuels : — gages anciens, 330 livres 7 sous; — gages assignés sur le taillon, 17 livres 11 sous 4 deniers; — droits de chevauchée, 100 livres; — augmentation de gages (édit de 1635) 60 livres; — (édit de 1639) 10 livres; — à cause de l'Élection d'Issoudun supprimée, 233 livres 3 sous 6 deniers ; — taxations, 30 livres; — droit du sceau, 85 livres 4 sous 9 deniers ; — droit de bordereau, 30 livres 10 sous. — Gages et droits héréditaires : — Augmentation de gages (édit de 1652) 70 livres ; — 50 sous par paroisses d'anciens droits de vérifications et signatures des rôles, 895 livres; — droits réduits en rentes au denier quatorze, 1,096 livres 8 sous 4 deniers; — taxations attribuées aux payeurs des droits des officiers de l'Élection, 82 livres 15 sous 4 deniers ; — nouveaux 10 sous par paroisse des droits de vérification, etc , 179 livres.

C. 741. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1671. — Gages d'offices. — Comptes de remboursement des receveurs particuliers du taillon et droits héréditaires des officiers supprimés des Élections de la Généralité : — A Étienne Riglet, receveur particulier triennal du comptoir de Bourges, et payeur triennal des gages des officiers de la maréchaussée de Berry, la somme de 7,531 livres 5 sous pour son remboursement du corps dudit office, gages, taxations et droits héréditaires à lui appartenant; — à Jean de Beauvais, élu supprimé en l'Élection de Saint-Amand, la somme de 787 livres 10 sous pour son remboursement de 15 sous par paroisse de signatures de rôles.

C. 742. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1664-1667. — Correspondance des intendants des finances avec les trésoriers du Bureau sur la répartition de la taille, les taxes et droits des officiers, les charges du domaine, etc.

C. 743. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 42 pièces, parchemin.

1789-1790. — Lettres patentes et déclarations du Roi portant sanction des décrets de l'assemblée nationale; lesdites lettres et déclarations adressées au Bureau de Bourges et relatives aux impositions, aux contributions patriotiques, à la caisse d'escompte, aux droits domaniaux, aux fermes et gabelles, aux octrois, aux forêts, aux rentes constituées, aux rentes nationales, aux mendiants, aux juifs, à la voirie.

C. 744. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1580. — Comptabilité générale. — États de la valeur des finances de la trésorerie générale de Bourges. — Liste du personnel du Présidial de Bourges : — Président : Guillaume Regnier; — Lieutenants : le même, lieutenant général; Antoine Fradet, lieutenant criminel; Pierre Biet, lieutenant particulier; — Conseillers lais : François de Cambray, François Regnier, Pierre Bidault, Jean Bouer, Claude Desbourdiers, Nicolas Madinet, Jean Lemercier, François Prudhomme, Philippe Labbé, Guillaume Maréchal; André Girardeau, conseiller et garde des sceaux; Guillaume Foucault, conseiller d'église; Gabriel Labbé et Claude Lebègue, avocats du Roi; Pierre Bigot, procureur du Roi; Antoine Gaudeau, enquêteur; François Godet, adjoint; Jean Houltrau, greffier; François Communy, huissier; Claude Poirier, receveur et payeur;

C. 745. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1581. — Comptabilité générale. — États de la valeur des finances de la Trésorerie générale de Bourges. — État des domaines aliénés du duché de Bourbonnais. — Terres et seigneuries non encore réunies : — 1° la terre et châtellenie de Chaveroche, vendue en 1523, pour 16,000 livres au maréchal de Chabannes; — 2° la terre et châtellenie de Belleperche et Riousse, hors les bois et le château, vendue en 1537, pour 6,000 livres, à Guillaume Bourgoing, conseiller au Parlement : — 3° les seigneuries de Germigny, Breuille et Lailly, données à perpétuité au trésorier Babou, par la Régente, mère de François Ier ; — 4° la terre et la seigneurie de Toury-sur-Allier, vendue pour 2,000 livres à titre de rachat perpétuel, par Anne de Beaujeu et Charles de Bourbon, à Claude de Fromental, chevalier ; — 5° les droits de la prévôté de La Chapelle, assise à Banegon, vendus en 1555 par le duc de Bourbonnais, pour 360 livres à Guillaume Bochetel, chevalier.

C. 746. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1581. — Comptabilité générale. — États au vrai expédiés aux comptables de la trésorerie de Bourges. — Gages des officiers de l'Élection de La Châtre sur la recette du taillon : — Aux président et trois élus, pour leurs gages à cause du taillon, à raison d'un écu chaque, 4 écus; au greffier, un écu; aux susdits président et élus, pour la crue du tournois au parisis, à raison de 21 sous à chacun d'eux, un écu, un tiers, 4 sous; au contrôleur, 21 sous; au procureur du Roi, 21 sous; au greffier, un écu, dix sous; au receveur pour ses gages, à cause de la crue du tournois au parisis, et à raison de 6 deniers pour livre, 21 écus, 2/3, 6 sous 6 deniers. — Somme des gages : 30 écus 2 sous 6 deniers.

C. 747. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1681-1719. — Maréchaussée. — Rôles des revues des différentes brigades par l'intendant. — États de distribution de la solde des officiers et archers composant lesdites brigades. — Compte des recettes et dépenses pour les maréchaussées de la Généralité en 1686. — Chiffre de la recette sur les Élections de Bourges, Châteauroux, Saint-Amand, Issoudun, 28,693 livres. — Dépense pour les trois premiers quartiers de l'année, dans l'Élection de Bourges, savoir : maréchaussée générale du Berry : 8,400 livres, à répartir entre le prévôt général et ses deux lieutenants, le procureur du Roi pour les montres, le greffier, deux exempts et vingt archers; — maréchaussée provinciale : 9,630 livres, à répartir entre le prévôt principal, les 2 lieutenants de maréchaussée, le lieutenant criminel au bailliage, le procureur du Roi, le greffier, un exempt et 26 archers. — Dans l'Élection de Châteauroux, savoir : résidence de Châteauroux et Argenton : 890 livres, à répartir entre le lieutenant provincial, son assesseur et le premier archer ; résidence de Châtillon-sur-Indre : 1,631 livres 10 sous, à répartir entre le lieutenant criminel, son assesseur, le greffier, le prévôt de résidence, le premier archer et les 5 archers du lieutenant, et les 8 archers du prévôt. — Dans l'Élection de Saint-Amand : 7,542 livres 10 sous, à répartir entre le vice-sénéchal de Bourbonnais, son lieutenant, son greffier, le premier archer et les 26 autres archers.

C. 748. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1644-1708. — Listes des étapes des soldats. — États des frais. — États de liquidation faits au bureau des étapes fournies aux troupes lors de leurs séjours dans les différents lieux de passage. — Liste des étapes du régiment d'infanterie du maréchal de La Meilleraie, dans la Généralité, en partant de Pouilly : Sainte-Montaine, Méry-sur-Cher (un jour de séjour) et Rounay; — de la compagnie de gendarmes du duc d'Anjou, partant de Romorantin : Villegongis, Saint-Martial, Saint-Benoit-du-Saut (un jour de séjour) et Magnac. — Arrêts du Conseil : pour le recouvrement des sommes à payer par ceux qui ont abusé de la fourniture des étapes; — portant création de conseillers du Roi, commissaires, trésoriers généraux de France pour la vérification des comptes des étapes.

C. 749. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1682-1785. — Juridiction domaniale du Bureau. — Évocations d'affaires pardevant les trésoriers comme seuls juges du domaine. — François Padiers, ci-devant fermier général du domaine de Châteauroux, demandeur en représentation de meubles saisis, contre la communauté des bouchers de Bourges, défendeurs; sentence qui ordonne main-levée de la saisie. — Poursuites contre Jean-Louis Lefèvre, huissier fieffé, pour malversations dans l'exercice de ses fonctions.— Jean Bernard, prévôt de La Châtre, contre Catherine Lépine, veuve Silvain Desfossés, fermière du domaine de La Châtre, Louis Marteau, cabaretier audit lieu intervenant; condamnation dudit Bernard à payer trente années d'arrérages d'une rente de 4 boisseaux froment. — Évocations au profit de divers.

C. 750. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1779-1786. — Affaires domaniales. — Administration de l'apanage du comte d'Artois. — Mémoire en faveur de la conservation des receveurs généraux du domaine dans l'apanage. — Correspondance du sieur Beugnet, intendant du prince, au sieur Boyer, à Bourges, touchant : —le service de la poste aux lettres; — les droits féodaux mouvants de la grosse tour d'Issoudun et Vierzon;— les gîtes et geôlages dûs aux concierges des prisons de Bourges et de La Châtre;— la naissance de la duchesse d'Angoulême ;— le procès des habitants d'Henrichemont avec le fermier au sujet de la capacité des mesures en usage dans la souveraineté.

C. 751. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1537-1776. — Affaires domaniales. — Engagements du domaine. — Droits et revenus divers. — Domaine de Bourges. — Adjudications du domaine de Bourges et de celui de La Salle-le-Roi (1775). — Domaine d'Argenton. — Baux des fours bannaux, du tabellionnage, des droits de viguerie, languayage de porcs, péages et foires d'Argenton et de diverses dîmes (1775-76) — Domaine d'Issoudun. — Confirmation des priviléges d'Issoudun en 1537. — Ventes des terres d'Issoudun et Vierzon. — Acquisition d'une maison pour servir d'auditoire audit Issoudun (1731-32). — Domaine de Châteauroux. — Inventaire des titres dudit domaine. — Règlement pour les droits de péages et foires de Châteauroux, Déols et Ardentes (1720). — Contestation du domaine avec le sieur de Prunget au sujet des fiefs de Mazières, Boizay et Chandaire. — Renouvellement de la liève du domaine (1751). — Domaine de La Châtre. — Arrentement de divers terrains (1741-67). — Arrêts du Conseil relativement aux charges des divers domaines de la province (1741-43). — Nota. Cette liasse contient les copies d'un certain nombre de titres des XVIe et XVIIe siècles, qui y figurent comme pièces à l'appui.

C. 752 (Liasse.) — 96 pièces, papier

1769-1779. — Enregistrement : du bail des domaines de Bourges et de Dun-le-Roi; — de celui de Châteauroux; — de celui de Vierzon. — Confection du terrier de Châteauroux; — ferme des péages de cette ville et du poids du Roi de Vierzon. — Ordonnance en faveur du comte d'Essuile, concessionnaire du canal de Châteauroux. — Enregistrement du bail général et de celui d'Henrichemont. — Procès entre M. de Maussabré, sieur du Puy-Barbeau, et les héritiers de Champeaux. — Actes d'arrentement de différentes propriétés à divers. — Concession des marais de Contres, au comte de Vaudreuil par le comte d'Artois, apanagiste. — Ordonnance au profit du sieur de Duranty, pour raison des péages de Concressault et de Dampierre. — Arrentement d'une ancienne boucherie à Bourges.

C. 753. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1684-1691. — Ferme de la gassotterie de la ville de Bourges, appartenant au prince de Condé, comme seigneur engagiste du domaine de Bourges. — Opposition du prince au décret de la seigneurie de Trouy. — Saisie en son nom

du lieu du Chastellier pour droits à lui dûs; — des terres de Dossé et Sigonneau, sur le sieur de La Ferté. — Opposition du prince à la distribution des deniers provenant de la saisie de la terre de Maron par la veuve Catherinot.

C. 754. (Registre.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1233-1708. — Recueil des droits de péage, plaçage et ventes des terres, seigneuries, etc., de Saint-Benoît-du-Saut, Meaubec, Neuillet-les-Bois, Lignac, Basèges, Saint-Savin, Vierzon et Saint-Florent. — Tarif des droits dûs au Roi en 1450, à cause de la terre et seigneurie de Vierzon : — « Une couete de lit garnie de cuissins, 20 deniers; » — une vache, 20 deniers; — la charrette chargée de cordeau, par cheval, 12 deniers; — le cent de laine, 12 deniers; — les 3 toisons, 12 deniers; — la peau de vache, 2 deniers; — le lot de celles à poil, 12 deniers; — le cuir de bœuf, 12 deniers; — la peau de vache, 1 denier; — 3 moutons ou *ouailles* (brebis) 1 denier; — le porc ou truie, 1 denier; (en ces quatre choses le paiage (péage) à le tiers denier.) — la paire de bœufs, 3 deniers; — le cheval passant, 4 deniers; — le cheval chargé de draps, par ballot, 4 deniers; — la charrette chargée de pots de terre, par cheval, 12 deniers; — les Cholliers (marchands de chau) par cheval, 12 deniers; — draps cordés en charrette, le ballot, 4 deniers; — le cheval chargé de pois, 4 deniers; — le cheval chargé de graisse de porc en doit 1 livre, la charrette 2 livres, le chariot 4 livres; — chevaux ou ânes chargés de saumon, la tête d'un; — la charge de lamproies, jusqu'à un quarteron, une, audessus 2 lamproies par cheval; — le cent d'aloses, une; — le cent de seiches (raies) et harengs, 2 deniers; — le millier de ferrailles, 4 deniers; — le cheval chargé de poisson d'eau douce, 12 deniers; — le pain de cire, 1 denier; — le cent de pois, 6 deniers; — le cent d'huile, 3 deniers; — la charrette chargée de blé, vin ou merrain, par cheval, 12 deniers; — les roues neuves, 4 deniers; — les meules de moulin, 12 deniers; — la charrette chargée de fer, 12 deniers par cheval; — le cheval chargé de ceps ou de chanvre, 4 deniers; — la charrette de chanvre, 12 deniers; — le bateau, 2 deniers; — le chalan, 2 deniers; — la chaloupe, 6 deniers; — et la grande chaloupe, 12 deniers.

C. 755. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1717-1725. — Ensaisinement et enregistrement des contrats de mutation des fiefs et censifs du domaine d'Issoudun, Mehun, Vierzon et Dun-le-Roi. — Ensaisinement du contrat de vente du fief de La Grèlerie fait par les sieurs Gougnon au profit d'Anne Pinon, seigneur de Quincy, le 12 novembre 1719. — Enregistrement du contrôle de l'acte de prise de possession de l'abbaye de Plaimpied, par le seigneur abbé, ledit acte à la date du 23 decembre 1722.

C. 756. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1716-1724. — Ensaisinement des contrats d'acquisition et autres titres translatifs de propriété des héritages tenus en roture, dépendants du domaine de Mehun et de la censive de Vierzon. — Ensaisinement de la déclaration faite par Claude Dubreuil, prévôt, capitaine et juge royal de La Salle-le-Roi, qu'il est propriétaire de diverses portions d'héritages, tant terres que prés, situées audit lieu de la Salle-le-Roi. — Déclaration par Jeanne Richou, veuve de Jean Collon, pour elle et ses enfants mineurs, du moulin de la Boune, autrement le moulin Miniau, situé à Vierzon.

C. 757. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1610-1611. — Terrier du domaine de Vierzon. — Noël Ricardeau, hôtelier, sur la chaussée des ponts de Vierzon, se reconnait par chacun an redevable envers le Roi, de communauté avec son voisin, de 5 sous tournois de faîtage, pour son auberge du cheval blanc, sise audit lieu. — François Laurent, verdier des eaux et forêts de Vierzon, y demeurant, se reconnait redevable pour la maison qui lui appartient, rue du Marché au vin, de 20 deniers de faîtage. — Nota. Cet article est un extrait fait en 1731 d'un terrier plus complet déposé à la Chambre des Comptes.

C. 758. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 2 plans.

1548-1741. — Domaine de Vierzon. — Procès entre la princesse de Conty, engagiste du domaine de Vierzon, demanderesse, d'une part, et de l'autre les religieux Bénédictins de ladite ville de Vierzon et divers particuliers, dont ils prennent la cause en main, au sujet de l'étendue du censif de l'abbaye dans la ville.

C. 759. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1728-1773. — Domaine de Vierzon. — Décharge donnée par le sieur Theurier, fermier dudit domaine, au sieur Boutin, son prédécesseur, des titres et papiers de sa ferme. — Baux au profit de Louis Bourguignon et autres, pour des vignes sises au Clos-du-Roi, paroisse de Vierzon. — de Silvain Rivière et les siens, pour le four banal dit four

d'en bas, moyennant 176 livres par an; — de Pierre Nion, pour le four d'en haut, moyennant 150 livres; — de Jacques Chantereau, pour la levée des amendes dans l'étendue du bailliage, moyennant 11 livres par an; — de Mathurin Chappus, pour le droit de plaçage et de pied-fourché moyennant 38 livres.

C. 760. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1661-1767. — Domaine de Meillant. — Comptes des régisseurs et fermiers de 1714 à 1730. — Domaine de Bourges. — Ordonnance sur requête pour l'emploi des gages du capitaine de la *Salle-le-Roi*. — Contestation entre le sieur François Mercier et les habitants de Saint-Martin-d'Auxigny, au sujet des usages de la forêt d'Haute-Brune. — Présentation de lièves par les fermiers — Contestation du domaine avec le marquis de Montmorency au sujet du prétendu franc-aleu de la terre de Châteaubrun.

C. 761. (Registre.) — In-folio, 577 feuillets, papier.

1735-1753. — Liève du duché de Châteauroux. — Le sixte de Laage, paroisse de Jeu-les-Bois, petite dîme se levant sur tous les laboureurs du village de Laage, en ladite paroisse, où le duché de Châteauroux prend un sixième, le seigneur du Magné la moitié, l'abbaye de Varenne et le vicaire de la vicairie de Pérote le surplus, affermé 28 livres. — Étangs dépendant du duché, Déols et Saint-Gildas. — L'étang Saint-Michel, paroisse de Lourouer, affermé 150 livres. — L'étang de la Gerbe, paroisse de Saint-Maur, arrenté. — L'étang de Chizay, à Novrin, arrenté. — L'étang du Maine, paroisse de Lourouer, affermé. — L'étang de La Motte, même paroisse, affermé. — L'étang de La Chapelle et celui de La Forge, à Boisay, paroisse de Velle, arrenté. — L'étang de La Ronde, paroisse de Luant, arrenté. — L'étang du Prieur, ibid., ibid. — L'étang des Pourtaux, l'étang de Cimenteuille et l'étang du Jotton, paroisse de Tendu, arrentés

C. 762. (Registre.) — In-folio, 367 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Liève du duché de Châteauroux. — Louis Perrussault, doit 5 sous de cens et rentes sur le bois Gabault, près le village des Chezeaux, paroisse de Rivarenne, suivant déclaration du 6 août 1687. — Les sieurs Calais Ducluseau et Dubet Ducluseau, tiennent à foi et hommage de la seigneurie de Cors, le droit en la rivière de Creuse, dépendant du fief du Cluseau, et qui consiste dans le droit de rivière, droit de pêche, et tous exploits à faire dans ledit cours d'eau, depuis le pont du Frêne jusqu'au gué de l'Isle.

C. 763. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1780. — Liève générale du duché de Châteauroux. — Premier volume. — Droits de péage des foires de Châteauroux : — Pour chaque gassot, 12 deniers; — pour chaque boisseau, 6 deniers; — pour chaque charge de cheval de châtaignes, noix, prunes, poires, etc., un grand quart et 10 deniers; — pour un charroi entier, un boisseau et 2 sous 6 deniers; — pour chaque marchand à la halle, 4 deniers; — cordonniers et marchands d'œuvre blanche étrangers, id., 10 deniers; — pour un charroi de vin, bois, peaux, vinaigre, etc., 2 sous 6 deniers; — pour chaque charge de cheval, mulet ou âne, de pareilles marchandises, 10 deniers; pour chaque bœuf ou vache passant, 4 deniers; — pour chaque porc passant, 4 deniers; — pour chaque porc en foire ou marché, 4 deniers; — pour chaque cent de moutons, 5 deniers; — pour chaque poulain, mulet ou bourrique passant, 4 deniers; — pour chaque bouc ou chèvre, 10 deniers; — pour chaque charroi d'huile passant, 2 sous 6 deniers; — pour chaque charge de cheval passant, 10 deniers; — pour droit de mesure de l'huile vendue en ville, une pinte et chopine pour 70 pintes; — pour le droit de poids de marchandises, 5 sous du cent; — pour chaque cuir de peau de bœuf ou vache, 4 deniers. — Nota. La présente liève ne fait pas mention des droits de greffe dont la perception, faite à part, n'entrait pas dans la régie générale du duché. — Noms des domaines compris : Déols et les Ardentes, Braffioux, Chamois, Courçenay, Montichay, les grands et petits Villemartin, Glys, Grangeroux, Le Verger, Bitray, Le Mez-du-Chêne, Mirebeau, Laplace, Gireugne, Villers, Le Mez-Champignolle, Notz, Labbé. — Noms des moulins : Saint-Denis, La Rochette, Chambon, Valençay, Vindoux et Coulombiers.

C. 764. (Registre.) — In-folio, 627 feuillets, papier.

1780. — Liève de Châteauroux. — Deuxième volume. — Noms des paroisses comprises dans la perception des cens et rentes : — Saint-Maur, Vineuil, Villers, Niherne, Luant, Velle, Tendu, La Perouille, Saint-Martin, Saint-Vincent d'Ardentes, Arthon, Jeu-les Bois, Le Lys-Saint-Georges. Montgivray, Vic-sur-Chartier, Malicornay, Maunay, Étréchet, Lourouer, Bomiers, Villegongis, Chezelle, Francillon, La Champenoise, Brion, Guilly, Rouvres, Poulaine, Levroux, Montierchaume, Neuvy-Pailloux, Diors, Coings, Notz, Marron, Saint-Gaultier, Baulmont et la Ville d'Issoudun.

C. 765. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1760. — Domaine de Châteauroux. — Liève de la terre et seigneurie domaniale du Magny, relevant de la grosse tour de Châteauroux, fournie par Louis Vallet et Nicolas Georget, fermiers de ladite terre.

C. 766. (Liasse.) — 39 pièces, papier

1638-1776. — Don du duché de Châteauroux à la marquise de La Tournelle. — Édit de création des juges royaux dans le domaine de Châteauroux. — Rénovation du terrier général dudit duché. — État des fiefs relevant de Châteauroux. — Aveux et dénombrements des fiefs : — de La Mothe, paroisse d'Ardenais, par dame Petit de Panevinon ; — de Villeclair et Nieul, paroisse de Niors, par Jacques-Robert de Bonaut, sieur de Longuebourde ; — du Riau, paroisse de Marçais, par Perrine-Thérèse de Beaufort, veuve Jean de Bonneval, sieur de Riau ; — du dîme de Chercherioux, dans la paroisse de Saint-Pierre de Notz, par Henri Conté, bourgeois d'Issoudun.

C. 767. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

1634. — Inventaire général des titres concernant les fiefs de la terre et seigneurie de Châteauroux. (2e volume, commençant à l'F.) — Titres de Fougerolles et Fromentau, Fougères, Les Finaux, La Ferté Sainte-Fauste, La Feuge, la Forêt-aux-Guyons, la Forêt-Mallard, Fongoin et Houtret, le Petit-Fontenay, La Gabionnière, etc., Le Genevrier et Saint-Pierre-de-Nau, Gargilesse, La Gatterie, Grandeffe, Greuille et Chanteloube, Grattin, La Garde, La Gravolle, Gournay, Levroux, etc., Luant, Le Lis-Saint-Georges, Laval, Lautepelotte, Lafa, Laudes, Laleu-Ferandières, Lardeau, Mallers et La Mardelle, Magnelet, Mehun-sur-Indre, Menas, Montipourret, Mirebeau, Le Mez-Savary, La Morte Claise, Montrot, Mongivray, La Moranderie, Niherne, Neuvy-Saint-Sépulcre, Nohant, Neuvy-Pailloux, Nieul, Nots, Corcenay, La Notte, Nuret-le-Feron, Nouzières, Orsanne, etc., Osme, Préveranges et Sidiailles, Puy-Genaut, Parçay, Presle et Magnet, La Parrie et l'Ébaupin, Plessis, Palluau, Prunget, Puy-Moreau, Perturberaut, La Pérouille, Pontarron, Plaix et Gautret, Raucheux, La Rezière, La Rivières-des-Portes, La Rue, La Rocherolle, Rochefolle, Les Roches, Rezay, Thenay, etc., Serrequene, Tendu, Trullaut, Les Touches, Vaux, Varennes, Villemoriers, Villedieu, Vauzelle, Villerais, Villers, Vineuil, Vouillon, Vernusse, La Ville-au-Ménaux, Vorly, Vachon, Villegongis.

C. 768. (Liasse.) — 10[illegible] pièces, papier.

1780-1785. — Enquêtes des fermiers du domaine de Châteauroux, contre le fermier général ; — nominations et prestations de serments des experts, et procès-verbaux d'expertises. — Poursuites du Receveur général des domaines contre les fermiers. — Contestation entre les trésoriers et l'inspecteur général des domaines, au sujet de son droit de visite dans le greffe du Bureau.

C. 769. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1554. — Terrier, reçu Denis Sotery, notaire royal, des rentes annuelles dues au Roi et à Marguerite de Savoie, duchesse de Berry, dans l'étendue de la ville, terre et chatellenie, seigneurie et mouvance de Dun-le-Roi, lesdites rentes payables à la Toussaint ou le dimanche suivant.

C. 770. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1684-1763. — Régie du domaine d'Issoudun. — État de recettes et dépenses de 1746 à 1761. — Engagement dudit domaine d'Issoudun et de celui de Vierzon. — Droits divers du domaine d'Issoudun : — fiefs et droits de rachat, greffe du bailliage, baux des prisons et entretien, amendes, droit annuel, frais de justice. — Édits, déclarations et arrêts concernant les seigneurs engagistes.

C. 771. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1643-1719. — Poursuites du fermier du domaine contre divers pour défaut de paiement des droits de [illegible] — Requête et procès-verbaux d'enquête concernant lesdits droits. — Droits de [illegible] et de [illegible] appartenant aux Chapitres de La Châtre pour cette ville et de Saint-Étienne de Bourges pour Vierzon. — Droits de bac de Drevant aux Religieux de Notre-Dame-de-Moutier [illegible] — [illegible] de foire au sieur de [illegible] — Droits de [illegible] au bac du Blanc. Tarif et autres pièces intéressant ce droit. — Baux des droits de [illegible] des ponts de Port-[illegible] Bail du domaine de Berry en 1643. — Bail des domaines de Bourges et Dun-le-Roi en 1643. — [illegible] de Condé, engagiste, et le sieur [illegible], pour [illegible] du fief de Saint-[illegible]

C. 772. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1720-1743. — [illegible]

en 1728. — Bail de la conciergerie de ladite ville. — Ordonnance sur les poids du Roi. — Enregistrement de l'engagement de la seigneurie de Mehun-sur-Yèvre. — Droit de boucherie dans la même ville. — Requêtes pour droits de péages et de plaçages à Bourges, Vierzon, etc. — Démolition des murs de Villequiers. — Tarif des droits de foires de Crevant. — Concession d'une portion des murailles de La Châtre. — Prétentions du fermier du domaine de Bourges sur les amendes. — Droit de péage et passage au bac du Blanc. — Murs de Villequiers, La Charité, Déols et Châteauroux ; concessions et démolitions.

C. 773. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1670-1683. — Édits, règlements et arrêts concernant les droits de contrôle, épices, amendes, péages et greffes. — Procès : de Gablin, sous-fermier des péages de Châteauroux, contre divers au sujet desdits péages ; — d'Étienne Naudin, contre Mary, sous-fermier des péages de Déols pour même motifs. — Confirmation des droits de péage sur le pont de Lury, au profit du chapitre de Saint-Étienne de Bourges. — Vérification et tarif des droits de péages de la paroisse de Bazèges. — Arrêts du Conseil d'État concernant les droits d'épices perçus dans les bureaux des finances, correspondance du bureau de Bourges à ce sujet avec ceux des autres Généralités. — État des droits perçus dans celle de Bourges, mémoires, etc.

C. 774. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1724-1751. — Procédures extraordinaires relatives aux droits de contrôle. — Exécutoire pour le loyer de la maison de l'exécuteur des hautes-œuvres, à Bourges. — Poursuites contre un sergent pour faux en écritures dans l'exercice de son ministère. — Extraits de rôles des amendes prononcées à la police. — Procès-verbaux d'enquête concernant les dîmes du Roi. — Lettres patentes portant commutation des droits d'usages de la terre de Dournon dans la forêt de Saint-Laurent-sur-Barenjon. — Dépôt de proclamats pour rentes assises sur les terres de Villemenard et Bourdeilles. — Enquêtes concernant le dîme de la seigneurie d'Autry.

C. 775. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1626-1768. — Arrêts et ordonnances concernant les publications et enregistrements des baux des fermes du Roi. — Enregistrement du bail des fermes générales. — Droits dûs au fermier du Châtelet par les marchands forains. — Bail du Châtelet et de La Châtre. — Droit de bourgeoisie. — Enregistrements : de lettres de noblesse ; — du bail de Bourges et Dun-le-Roi ; — de la terre du Magny — de celle de Vouillon. — Ordonnance pour fourniture de pain aux prisonniers de Mehun-sur-Yèvre. — État des officiers des Élections, greniers à sel, dépôts et traites foraines de la Généralité de Bourges en 1713.

C. 776. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1723. — Sommier des biens nobles et fiefs, situés dans l'étendue du contrôle de Saint-Amand-Montrond, dressé par le sieur Bignon, percepteur audit Bureau de contrôle. — Découvertes de droits anciens et courants douteux. — Paroisses de situation des biens : Saint-Amand, Ainay-le-Vieux, Allichamps, Arcomps, Bouzais, Colombier, Drevant, Épineuil, Farges-Allichamps, Faverdines, La Cellette, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint-Georges-de-Poisieux, Saint-Pierre-des-Étieux, Saulzais-le-Potier, Vallenay, Vallon, Urçay.

C. 777. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1746-1768. — Concession d'une place et de portion des murailles dans la ville à Vierzon. — Baux du poids du Roi et du dîme de Nohant. — Concessions : — d'une des tours de La Châtre ; d'une portion des murs de Levroux ; — des fossés de Villequiers. — Baux de droits de péages et du poids du Roi à Châteauroux, Issoudun, Déols, Ardentes. — Requêtes des dames de Sainte-Claire de Bourges pour enregistrement des titres d'une rente à elles octroyées pour dix années. — Aveux de bourgeoisie. — Présentation de la liève de Bommiers. — Baux des boucheries de Mehun-sur-Yèvre et de La Châtre. — Inventaire du mobilier de La Sainte-Chapelle, réunie au chapitre de Bourges (1762). — Baux pour droits de pêche et arrentements de dîmes. — Requête pour autorisation de défrichements. — Enregistrements : du bail des domaines de Bourges et Dun-le-Roi en 1730 et 1757 ; — de Pruniers en 1758 et 1762 ; — du Breuil en 1789 ; — de Châteauroux en 1761. — Concession du terrier de Châteauroux. — Enregistrement du bail général des fermes.

C. 778. (Liasse). — 107 pièces, papier ; 3 plans.

1751-1770. — Ventes de dîmes au marquis de Castelneau. — Reconnaissance des droits de franchises de la ville de La Châtre. — Baux : du terrage et censif de Gournay ; — de la dîmerie de Bonaigle ; — de la métairie de Pré-Bourin ; — des bois de Cerbois. — Arrentement du domaine de

Châteauroux, au profit de divers particuliers. — Convention du Bureau avec le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges au sujet de la mouvance des fiefs de La Beuvrière et Saint-Georges-sur-la-Prée.

C. 779. (Liasse.) — 120 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1660-1771. — Adjudications : des fermes du domaine ; — des droits seigneuriaux, droits d'aubaine, de bâtardise et autres. — Rôles des rentes provinciales. — Procès : du fermier du domaine, contre la communauté des bouchers de Bourges, au sujet d'une rente due au domaine ; — contre les habitants de la Salle-le-Roi, pour des redevances à cause de terres sises audit lieu de la Salle-le-Roi. — Instruction sur l'ensaisinement. — Charges assignées sur le domaine. — Baux de réparations des prisons de Bourges. — Arrêt du Conseil d'État : portant règlement pour la perception des droits dûs au Roi en cas de mutations dans ses domaines ; — concernant le droit que les Bureaux de finances ont de faire les baux des bénéfices tombés en régale. — Mémoires : sur la régale ; — sur les offices de jurés-priseurs-vendeurs de meubles. — Édits, arrêts, ordonnances et lettres concernant l'annuel des charges.

C. 780. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1596. — Reventes et adjudications des greffes et places de clercs, et ventes du parisis de leurs droits et émoluments. — Adjudication de l'augmentation du parisis des places de clercs du greffe de la prévôté de Mehun-sur-Yèvre. — Vérification de la finance payée pour le greffe et place de clerc du grenier à sel de Vierzon.

C. 781. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1617. — Expéditions de rachat et vente des greffes civils et criminels, et des places de clercs, tabellionages, droits de parisis, de petits-sceaux, etc., antérieurement vendus et engagées à faculté de rachat perpétuel. — Adjudication du greffe des affirmations aux juridictions royales de la ville de Bourges, au profit de Claude Dubreuil, procureur audit Bourges. — Acte de continuation de jouissance du petit-scel aux contrats de Mehun-sur-Yèvre, au profit l'ancien adjudicataire, faute de plus haut enchérisseur.

C. 782. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1548-1558. — Gabelles. — Enregistrement des attaches et vérifications faites sur les baux à ferme des anciens greniers à sel contractés pour dix ans. — Baux : à Louis Olivier, habitant de Nevers, des greniers de Nevers et Saint-Sauge. — A Pierre Chevalier, marchand à Cosne, du grenier de Sancerre. — Liste des greniers compris dans ledit enregistrement : Tours, Chinon, Loches, Loudun, Vendôme, Châteaudun, Blois, Montrichard, Amboise, La Ferté-Bernard, Saumur, Le Mans, Angers, Beaufort, [illegible], Condé, Château-Gonthier, Laval, La Flèche, Mayenne, Craon, La Gravelle, Hervet, Bourges, Issoudun, Buzançais, Vierzon, Selles, Sully, La Charité, Nevers, Saint-Sauge, Decize, Château-Chinon, Moulins-en-Gilbert, Saint-Pierre-le-Moutier, Moulins-en-Bourbonnais, Montluçon, Orléans, Romorantin, Cosne, Sancerre et Clamecy.

C. [illegible] (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1710-1719. — Liève de recette des bois du Roi dans la Généralité de Bourges. — Maîtrise d'Issoudun. — Jean Bourjot, adjudicataire, moyennant la somme de 3.168 livres 15 sous ; 2 sous 2 deniers pour livre, 343 livres [illegible] sous 7 deniers ; total, 3,512 livres 7 deniers. — Maîtrise de Vierzon : Étienne Torchon, adjudicataire en la gruerie d'Allogny, moyennant la somme de 7,527 livres ; 2 sous 2 deniers pour livre, 815 livres 8 sous 6 deniers : total, 8,342 livres 8 sous 6 deniers.

C. [illegible] (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1668. — Table alphabétique de La Forêt-le-Roi, faite en 1668, par Germain Chenu, arpenteur-juré de la [illegible] de Bourges, et de l'ordonnance des trésoriers du bureau. — Noms des divers cantons : — La Grande-Turbaterie, Le Champ-Bodin, Le Champ Thienant, La Grande-Coigneterie, L'Ouche-Cherrier, Le Crot-Bruneau, L'Ouche-Salvert, Les Burtes, Le Buisson-Grison, La Tournellerie, Les Plures ou Carroir-Grison, Le Champ-Pelé, la place Bediard, Les Champs-Geyons, la place [illegible], la place [illegible], L'Ouche-à-Preux, Les Grandes-Ouches, le village des [illegible], La Grande-Place, la place du Bois, le village des [illegible], la place Enfant, Les Ouches, [illegible], la place [illegible], la place du Crot, le village des Queux, la place [illegible], la place [illegible], Le Pont-Rompu, les places [illegible], le village des [illegible], Le [illegible]

C. [illegible] (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1609-1613. — [illegible] par les commissaires [illegible] de plusieurs [illegible] à Mehun-sur-Yèvre, et [illegible] par ceux qui les avaient [illegible] pour défaut de

service de la rente. — Acte de foi et hommage de la seigneurie de La Vernusse, fait par Vincent Sarrazin, président de l'Élection de Bourges, pour sa femme, et Pierre Millet, avocat au Présidial, pour son pupille Philippe Millet, seigneurs dudit lieu. — Nota. Le dernier cahier du registre arraché.

C. 786. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1724-1779. — Papiers provenant de la succession du sieur Betoulat des Bonneaux, mis sous scellés après son décès et transportés occasionnellement au Bureau des finances. — Titres de propriété des biens des Bonneaux. — Baux et quittances relatifs aux domaines des Avenats et d'Étrechet. — Lods et ventes du domaines de La Riparerie avec procédures relatives. — Transactions et autres pièces au sujet du même domaine. — Correspondance générale du sieur Betoulat.

C. 787. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1602-1637. — Dépenses pour travaux aux édifices publics. — Devis et baux d'adjudications des travaux à faire pour réparer : les châteaux de Mehun-sur-Yèvre et de La Salle-le-Roi ; — les maisons des différents ordres religieux, dans la ville de Bourges ; — la Grosse-Tour et le Palais-Royal de la même ville. — Inventaire du mobilier de ladite Grosse-Tour, années 1616 et 1618.

C. 788. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1638-1758. — Devis et adjudications des réparations à faire : aux logis du Roi, Grosse-Tour, Bureau des finances, palais et prisons de Bourges ; — aux prisons et palais de Dun-le-Roi, et Vierzon ; — au château de cette dernière ville. — Visite et procès-verbal des réparations à faire au château de Clavières, pour le comte d'Essuile, comme jouissant du domaine de Châteauroux.

C. 789. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1528. — Compte des recettes et dépenses du receveur ordinaire du domaine pour l'année financière courant de la Saint-Jean 1527 à la Saint-Jean 1528. — Recette de froment à Soulangis, à cause des *moissons de bœufs ;* droit perçu à la Saint-Michel, par l'apanagiste, sur tout cultivateur semant et récoltant froment dans des terres labourées à bœufs ou à chevaux, consistant en trois boisseaux de froment, mesure des Aix-d'Angillon, pris chez le cultivateur, et pour le cas seulement où il a semé du froment. — Nota. La mesure des Aix était des 7/8 de celle de Bourges.

C. 790. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1544. — Compte des recettes et dépenses du receveur ordinaire du domaine, pour l'année financière courant de la Saint-Jean 1543 à la Saint-Jean 1544. — Recette de froment. — « Et est assavoir que à la recepte de froment, seigle et marseiche, en la quarte a deux boisseaulx, en la myne quatre boisseaulx, au septier a huict boisseaulx, et au muy a douze septiers, et aussi trois septiers combles à la mesure du grenier de Bourges, font quatre à la mesure dudit lieu du marché de Bourges. En la quarte d'avoine à troys boisseaulx, ung quart. En la myne six boisseaulx et demy. Au septier a treize boisseaulx vallans quatre quartes, et au muy a douze septiers. » — Rentes muables. — « Et est assavoir que à la mesure de Bourges ou septier d'avoine a treize boisseaulx, en la myne a six boisseaulx et demy, et font les deux mynes ung septier. Ou septier a quatre quartes En la quarte à troys boisseaulx et un quart, et au muy à douze septiers. »

C. 791. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1555. — Compte des recettes et dépenses du receveur ordinaire du domaine pour l'année financière courant de la Saint-Jean 1554 à la Saint-Jean 1555. — Dépenses. — Chapitre des aumônes. — Bourges : aux bonshommes de Bleron, 50 sous par an ; — aux vicaires de la chapelle du château de La Salle-le-Roi, 9 livres par an pour les messes ; — aux prieur et chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, 4 livres par an, à cause de la chapelle fondée dans la Grosse-Tour de Bourges ; — aux mêmes, 12 livres tournois par an pour les vergers ou murailles où est assise la Chambre des Comptes du Roi, dans la même ville ; — au maître de l'Hôtel-Dieu, cent sous parisis par an.

C. 792. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1620-1622. — Compte des recettes et dépenses du receveur ou fermier du domaine de Bourges, pour les trois années financières courant de la Saint-Jean 1619 à la Saint-Jean 1622. — Fermes muables du domaine : — Le droit de coutume des bouchers de Bourges, soit 20 sous à la Chandeleur, par chacun d'eux au nombre de 40 ; — le droit de coutume des boulangers, soit 2 deniers parisis par semaine et par maître ; — la ferme des étaux du marché de la Porte-Ornoise, affermée 12 écus par an ; — celle du pain forain, soit 1 denier parisis par charge de pain bourgeois entrant en ville chaque semaine ; — celle de l'œil du saumon, soit un sol parisis par chaque saumon frais entrant ; — celle du louage

des chevaux, pour vendange, soit 2 deniers parisis à la Saint-Martin d'hiver; — le droit de coutume des pelletiers, soit 5 deniers parisis à la Saint-Outrille, et 11 deniers parisis, à la Saint-Martin d'hiver, par maître; — la ferme du gros poids, soit pour l'entrée du poids à vendre, un crapou et une demi livre pesant de chaque charge; — la coutume des tanneurs et cordonniers, soit 6 deniers parisis à Pâques et à Noël par chaque maître; — la coutume des blés, vins, draps et œuvres de prix, laines, suifs, etc. soit la moitié du péage des denrées vendues à Bourges; — la coutume du hareng, soit 3 deniers parisis du millier; — la ferme des basanes, soit une basane par chaque charge entrant; — la coutume des tonneliers et charpentiers, soit 2 deniers parisis par an pour l'entrée des bois d'œuvre; — la ferme des 13 changes de la porte Gordaine, néant, la ville en jouissant; — celle de la prévôté et greffe de Trouy, un écu sol par an; — celle du Pré-le-Roi, paroisse de Saint-Just, un écu sol; — celle de la prévôté de La Salle-le-Roi, un écu sol; — celle du greffe de ladite Salle-le-Roi, dix écus; — celle des exploits et amendes des bailliage, conservatoire, prévôté et justice municipale.

C. 793. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1583-1588. — Aliénations du domaine. — État des terres et autres portions du domaine aliénés dans le ressort du Bureau. — Portions du domaine de Bourges aliénées et non encore réunies : — 1° les Moulins-le-Roi, à Bourges, donnés par le duc Jean de Berry aux chanoines de la Sainte-Chapelle ; — 2° la seigneurie et prévôté de Trouy, donnée à Guillaume Pelourde; — 3° la seigneurie de Concressault, donnée en 1421 au connétable Jean Stuart; — 4° le Clos-le-Roi, près Bourges, donné la même année à l'archevêque de ladite ville; — 5° Les Prés-le-Roi, sur la rivière de Moulon, donnés aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges ; — 6° les 12 changes de la porte Gordaine, à Bourges, aliénés à divers depuis l'année 1514; — 7° le scel aux contrats de la Prévôté de Bourges, vendu en 1514 à Jean Fradet, lieutenant général au Bailliage ; — 8° la boucherie de la Porte-Neuve dudit Bourges, vendu la même année à plusieurs ; — 9° la ferme de la panneterie dudit Bourges, ibid. ; — 10° les revenus de la rivière de Moulon, vendus à Jacques Thiboust, de Quantilly ; — 11° la ferme de La Baillie de Guyot de Billy, à Bourges, vendue en 1514 ; — 12° la ferme du sel entrant en ville, donnée en 1533 aux chanoines de Notre-Dame-de-Sales ; — 13° la maîtrise des bouchers de Bourges, donnée en 1540 à Antoine Godard ; — 14° la justice du Petit-Moulon, vendue à Guichard de Thou, sieur des Porteaux ; — 15° 110 livres sur les bouchers de la boucherie de Saint-Ladre, et les pêcheurs de Bourges, données à la Sainte-Chapelle ; — 16° 12 livres de rentes diverses données au même chapitre.

C. 794. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1563-1719. — Engagements du domaine. — État des aliénations faites de 1563 à 1565. — Autre état daté de 1603. — Adjudications des greffes et greniers à sel, de 1578 à 1600. — Contrat d'aliénation du domaine au prince de Condé en 1674. — État des domaines aliénés et vendus en 1702. — Divers baux à rentes faits de 1634 à 1667.

C. 795. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1581-1722. — Aliénation de la terre de Mehun-sur-Yèvre en 1581. — Baux du domaine de Mehun en 1600. — du domaine de Bourges en 1643. — Information pour sévices commis sur un huissier fieffé. — Requêtes : du marquis de Châteauneuf pour l'adjonction au palais de justice de Bourges d'un bâtiment destiné au dépôt des minutes des greffes; — des princes de la maison de Condé pour jouir, comme engagistes, des droits domaniaux dans la Généralité. — Ordonnances du Bureau défendant aux prévôts de procéder à la conduite des prisonniers ni d'ordonner aucuns deniers du domaine. — Jugement qui confère au seigneur de Savigny droit de boucherie dans l'étendue de sa seigneurie. — Ordonnance pour fourniture de pain aux prisonniers. — Autorisation aux religieuses de l'Annonciade de Bourges d'avoir rentes en fiefs nobles ou autres sans payer droits de franc-fief. — Don de retrait féodal accordé à divers.

C. 796. (Liasse.) — 133 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1693-1721. — Emprunts, constitutions et amortissements de rentes par le Bureau au profit de plusieurs particuliers. — Constitution par le Bureau d'une rente annuelle de 279 livres, payable le 4 avril, au profit d'Étienne Gaudard de [illegible], un des trésoriers généraux de Bourges, [illegible] de cette rente passé quatre ans plus tard. — de [illegible] livres 7 sous 6 deniers au profit de François [illegible] de Mazières, professeur à l'école de droit, avec [illegible] amortissement au bout de 19 ans. — Reconnaissance d'un emprunt de 2,000 livres fait au denier vingt par les trésoriers au profit de Jacques [illegible]. — Correspondance du Bureau avec le sieur [illegible] de [illegible], au sujet d'emprunts par lui contractés à [illegible] pour payer la finance de la charge de second président réunie au corps

C. 797. (Registre.) — In-folio, 373 feuillets, papier.

1563. — Affaires ecclésiastiques. — Aliénations du temporel de l'Église dans la Généralité de Bourges, suivant l'édit de Janvier 1563. — Ventes : par l'abbaye de Châteauneuf-sur-Cher de trois pièces de terre, sises paroisse de Lissay, au profit de Germain Myneau, notaire royal à Bourges, et autres pour la somme de 325 livres; — par le cellerier de l'abbaye de Déols, d'un écu d'or et deux poules de rente, assis sur un pré dans la paroisse d'Ourouer et appartenant à Jean de Latour, baron de Châteauroux, et au profit dudit seigneur, pour la somme de 54 livres tournois

C. 798. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1563. — Aliénations du temporel ecclésiastique. — Ventes : par le prieuré de Bléron, d'une terre nommée La Vallée-au-Prieur, au profit d'Antoine Baraton, pour la somme de 40 livres; — par le commandeur de l'Orme-Thiault, le chapitre de Saint-Outrille-lès-Graçay, et les vicaires de Notre-Dame de Graçay, de plusieurs rentes assises sur les possessions de Charles de Pisseleu, seigneur de Coulon-sur-Auron, et au profit dudit seigneur, pour la somme de 200 livres tournois.

C. 799 (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1563.—Aliénations du temporel ecclésiastique.—Ventes : par le chapitre de Notre-Dame-de-Sales de Bourges, d'une maison sise audit Bourges, rue Porte-Neuve, au profit de Jean de Broises, marchand, y demeurant, pour la somme de 505 livres; — par l'abbé de Saint-Ambroix de Bourges, d'une rente de 20 sous tournois assise sur un pré situé à Montbernard, paroisse de Saint-Éloi-de-Gy, au profit de Réné Lecomte, conseiller au présidial de Bourges, pour la somme de 206 livres.

C 800. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier

1564.—Aliénations du temporel ecclésiastique.—Ventes : par le chapitre de Notre-Dame de Mehun-sur-Yèvre, du moulin de Vendegon, situé paroisse de Saint-Éloi-de-Gy, et de rentes diverses, au profit de Guillaume Marin, procureur du Roi audit Mehun, pour la somme de 240 livres; — par le prieur de Saint-Palais, de la vigne dite du Prieur, sise audit Saint-Palais, au profit de Pierre Berthon, pour la somme de 41 livres tournois.

C. 801. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1563-1564. — État par extraits des biens aliénés du temporel ecclésiastique dans la Généralité. — Ventes : à Antoine Chastin, pour l'abbaye de Saint-Ambroix de Bourges de 75 sols tournois de rente et 15 boisseaux de blé froment, marsèche et avoine, mesure de Bourges, à prendre chaque année, sur des terres de la paroisse de Vignoux, appartenant à Guillaume de Sauzay; — à Pierre Rivière, marchand à Bourges, par l'Hôtel-Dieu de cette ville, d'une pièce de terre assise au vignoble du Grand-Donjon. — Nota. Ce registre est une copie faite au XVIIe siècle d'un plus ancien.

C. 802. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1563-1565. — État par extraits des biens aliénés du temporel ecclésiastique.—Ventes : par l'abbaye de Fontgonbaud, de plusieurs pièces de prés et terres, pour la somme de 360 livres à Jean de Mondion, sieur de Mazères; — par l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges à Jacques Bochetel, chevalier et greffier de l'ordre du Roi, seigneur de Breuilhamenon et de Sainte-Lizaigne, et pour la somme de 430 livres, des droits de terrage que ladite abbaye percevait annuellement sur ladite terre de Breuilhamenon. — Nota. Ce registre est une transcription du XVIIe siècle.

C. 803. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1659. — Réclamations contre les poursuites du commis au recouvrement des taxes imposées sur les biens aliénés par gens de main-morte. — Marie Guignard, demanderesse en réception d'opposition contre la taxe à elle imposée comme jouissant d'héritages aliénés par le chapitre de Levroux, contre Paul Guichard, commis, défendeur. — Jean Perrot, chanoine de l'église Saint-Cyr d'Issoudun et administrateur de l'Hôpital de la même ville, demandeur en main-levée des bestiaux saisis sur Arion, comme appartenant audit hôpital, contre ledit commis aux taxes, défendeur. — Nota. Ce cahier est incomplet des derniers feuillets.

C. 804. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1702-1706. — Rôle du sixième denier imposé sur les acquéreurs des aliénations ecclésiastiques. — Impositions : sur Claude Dupuré, acquéreur de l'abbaye de La Prée, pour 1,806 livres en l'année 1563, de la métairie et île de Roussière, sises paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon et annexées à la seigneurie de Marsauve; — sur la marquise de Rodes, acquéreur de l'abbaye de Saint-Benoit-du-Sault

pour 450 livres en l'année 1564, d'une rente de 29 sous, 24 boisseaux de seigle, 4 poules et autres droits assis sur le village de Rodes.

C. 805. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1706. — État sommaire des aliénations ecclésiastiques dans le diocèse, dressé sur les rôles du sixième denier : — nº 334. — Aliénation du chapitre de Châteauneuf-sur-Cher. — Sylvain Cribleau, seigneur du Magnou, acquéreur en 1563, de 15 septiers de blé, moitié froment, moitié seigle, et 40 sous de rente à prendre sur plusieurs pièces de terre situées paroisse d'Arçay, ladite propriété transmise à demoiselle Anne de Cribleau, d'Arçay ; — nº 912. — Aliénation du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun. — Bernard de Thery, acquéreur en 1577, de la métairie dite du Chapitre, et d'une rente de trois septiers de blé sur ladite métairie, ladite propriété transmise à Jean Berry, médecin à Issoudun.

C. 806 (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1705-1719. — Enregistrement des contrats d'acquisition et autres titres translatifs de propriété dans la Généralité de Bourges intéressant les gens de main-morte. — Acte de vente, par Charles Jaupitre, écuyer, seigneur de Dames et du Bouchet, aux religieuses Carmélites de Bourges, du domaine du Bouchet, sis paroisse de Sainte-Lunaise. — Déclaration faite par le prieur, le syndic et les habitants de Morlac, des héritages laissés par testament de Gilbert Alaudret, à ladite église de Morlac pour fondations pieuses. — Nota. La date d'ouverture de ce registre est 1715, les titres antérieurs y figurent par transcription.

C. 807. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1586-1588. — Rôles de l'imposition établie dans le diocèse de Bourges pour les frais de tenue des assemblées du clergé, gages d'officiers, etc. — Dénombrement des imposés pour l'archiprêveré de Bourges : l'archevêque, le chapitre et le doyen de l'église de Bourges ; — la communauté des vicaires de ladite église ; — le chapitre et trésorier de la Sainte-Chapelle ; — le grand archidiacre, le chancelier de l'église de Bourges ; — les archidiacres de Bourbon, de Châteauroux, de Narzène, de Sologne, de Buzançais, de Sancerre, de Graçay et de Bruères ; — l'archiprêtre de Bourges avec le curé de Saint-Doulchard et son vicaire ; — le sous-chantre de l'église de Bourges ; — les chapitre et curé du Château ; — les chapitres et vicairies de Saint-Ursin et de Notre-Dame-de-Salles ; — les doyen, chapitre et vicaires de Montermoyen : — le chapitre Saint-Pierre-le-Puellier, curé et vicaires ; — les religieuses de l'Annonciade ; — les chapitre, chanoines et vicaires de Mehun-sur-Yèvre, avec les vicaires de Saint-Jean-Hors-les-Murs et de Sainte-Catherine ; — les abbés et convents de Saint-Sulpice et de Saint-Ambroix — les abbesses de Saint-Laurent et de Beauvoir ; — l'abbé de Plaimpied ; — les prieurs de Bleron, de Saint-Quentin, de la Comtal et de Saint-Michel ; — les vicaires de Saint-Pierre-le-Guillard, Saint-Médard, Saint-Pierre-le-Marché, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Outrillet, Saint-Bonnet, Saint-Laurent et les cures paroissiales de l'archiprêveré

C. 808. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1588-1592. — Rôles de l'imposition établie dans le diocèse sur le clergé. — Dénombrement des imposés pour l'archiprêveré de Graçay : les prieurs, chapitres et vicaires de l'église collégiale de Notre-Dame de Graçay, de Saint-Oustrille, près Graçay, et de Vatan ; — les abbé, chambrier, pitancier, fermier, sacristain et chantre de Massay et La Berthenoue ; — les prieurs de Saint-Loup, Lury, Saint-Romain et Saint-Martin de Graçay ; — l'abbé et le sacristain de La Vernusse ; — le vicaire de La Marche et les cures paroissiales de l'archiprêveré. — Exempts : les prieurs de La Chapelle-de-Coups, de Collumiers, de Reuilly et l'abbé de Bardelle.

C. 809. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1593. — Rôles de l'imposition établie dans le diocèse sur le clergé. — Dénombrement des imposés pour l'archiprêveré de Sancerre : les prieurs et chapitres des Aix-d'Angillon et de Sancergues, avec les curés ; — l'abbé de Saint-Satur, avec le sacristain ; — les prieurs curés d'Henry, Jalognes, [illegible] Champignon et du lieu Dieu-Sainte-Anne ; — le curé de Pierrefitte-ès-Bois ; — la chapelle de Pesselières ; — les prieurs de Savigny, Menetréol et Saint-Thibaut ; — la communauté des vicaires de Sancerre ; — les curés d'Étrechy et de Neuvy-deux-Clochers ; — les curés de Sancerre ; — les chapelles de Saint-Jean de Sancerre, Saint-Denis et Saint-André, l'Hôtel-Dieu et la léproserie de Sancerre ; — les vicaires de Notre-Dame, de Saint-Antoine et de Saint-Jean de Saint-Satur ; — de Sainte-Catherine, Saint-Jacques, Saint-Léger et de Boisvert ; — le prieur de Saint-Martin de Sancerre ; — les doyen et chanoines de Léré ; — les prieur et sacristain de Menetou-Ratel ; — le prieur de Saint-Céols ; — le recteur de l'Hôtel-Dieu de Charmes ; — l'abbé de Chalivoy et les cures paroissiales de l'archiprêveré.

C. 810. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1596. — Rôles de l'imposition pour frais de tenue des assemblées du clergé et remboursement aux chevaliers de Rhodes. — Dénombrement des imposés pour l'archiprêveré de Montluçon : les doyen et chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon ; — le prieur de Nevez ; — le prieur-curé de Tarjac ; — les prieurs de La Marche, de Mazerat, de Notre-Dame de Montluçon, de Malicorne et Rongières, de La Tronchette-Villebret, de La Perouse, de Neuville-Sainte-Thérence ; — les curés de Saint-Prejet, Villebret, Ids ; — les prieurs-curés de Durdat et Beaune ; — les curés de Notre-Dame de Montluçon, de Châteauroux, d'Ésertives, de Saint-Angel, de Chamblet, de Celle-Sainte-Patrocle, de Commentry, de Colombiers, de Louroux, de Baulne, de Perouze, d'Armignac, Avez, Arfeuille, Neuville-Sainte-Thérence, Saint-Gonest, Paulier, Neretz, Lavaux, Sainte-Anne, Rounet ; — le prieur de Colombier ; — les vicaires de Saint-Mathurin, Saint-Blaise et la Madelaine en l'église de Montluçon ; — la vicairie de Saint-Georges en l'église de Sertines.

C. 811. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

XIVe siècle. — Fois et hommages. Aveux et dénombrements. — « Ce sont les noms de ceulx qui tient en foy et homage de Monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne (Jean de France) conte de Pouitou et à cause de la Duché et pays de Berry. » — Enregistrements des fois et hommages, aveux et dénombrements pour les Grosses-Tours de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Vierzon, Issoudun, Concressault et Dun-le-Roi. — *Nommées* ou dénombrements de la mouvance de Bourges : Le comte de Sancerre, pour sa comté ; — le sire de Sully, pour les Aix et La Chapelle-d'Angillon ; — le seigneur de Linières, pour son Châtel de Brécy ; — le seigneur de Maubranches, pour la Tour de La Chaussée à Bourges ; — Le seigneur de Contremoret, pour son fief dudit Contremoret ; — Henri Sarrebource, pour son hôtel dans la ville (village) de Moulins ; — Jean Tuvrin de Vierzon, pour la justice de Morthommiers ; — Guillaume Harpin, pour partie du dîme de Trouy ; — Guillaume Leroy, pour les terres de Saint-Florent et Villeneuve-sur-Cher ; — Jean Quotin, pour la terre et justice de Dierry, paroisse de Savigny-en-Septaine ; — Jean Bonin, pour son hôtel et manoir de Ferroles ; — Jean Labat, pour son hôtel du Plaix, paroisse de Levet ; — Guillaume Benoît, pour terrages dans le bailliage de Ruelles ; — Étienne Vallée, pour dîmes et terrages dans les paroisses de Vasselay et Vignoux-sous-les Aix ; — Marguerite, veuve Étienne Estevart, pour la justice des tisserands de Bourges, et la coutume des chevaux de ladite ville ; — Alexandre de Vassy et Brisson de Sceaux, pour les maisons par eux possédées à Bourges sur la paroisse de Saint-Outrillet.

C. 812. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1398. — « C'est le livre des nommées du pays de Berry fait par Guillaume Anison, procureur général et clerc des fiez dudit pays par très excellent et puissant prince Jehan fils de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poito et de Boloigne et per de France, en l'an 1398. » — Fois et hommages, aveux et dénombrements pour les Grosses Tours de Bourges, Dun-le-Roi, Concressault, Graçay, Vierzon, Mehun et Issoudun. — Dénombrement de la mouvance de Concressault : Jean Turaut, pour deux moulins dans la paroisse dudit Concressault ; — Jean Porée, écuyer, sr de La Brosse, pour le Génetoy de La Brosse. — Guillaume de La Porte, chevalier, sr de Champlinaut, pour cens et héritages au lieu de La Burgencière ; — Jean Charlemagne, pour la terre du Mesnil ; — Robert de Frigebaut, écuyer, pour la terre de Foucquembault (Fourchambault) ; Jean de Vaux, écuyer, pour la terre et seigneurie de Sauldre ; — Étienne de Lenfournet, écuyer, pour ledit lieu de Lenfournet et dépendances ; — Jean de Boucart, écuyer, sr de Blancafort, pour les tailles de Corbery ; — Jean de La Lande, clerc, pour la terre et seigneurie de Provenchère ; — Guillaume Poillecinge, bourgeois de Concressault, pour cens et rentes dans la paroisse de Dampierre-en-Crot, dans la châtellenie dudit Concressault ; — Simonnet Lebouc, écuyer, pour la maison de La Bordinière, même terre et justice ; — Jean Groignet, bourgeois d'Aubigny, pour le Buisson de l'Haste, ibid. — Nota. Transcription faite en 1723 sur l'original de la Chambre des Comptes de Paris.

C. 813. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, parchemin.

1398-1541. — « Table et pancarte des fiefs mouvans sans moyen du Roy et de la Royne de Navarre (Marguerite) duchesse de Berry, à cause de son d. Duché de Berry, faict en septembre l'an 1541 par Me Jacques Thiboust, notaire et secrétaire du Roy, de la coronne et Maison de France, secrétaire aussi de ladicte dame. » — Formulaire des lettres d'hommage et de fidélité. — Charte de don du duché de Berry fait à Marguerite de Navarre, par François Ier en 1517. — Lettre de don de la jouissance de la forêt de Chœurs dépendante de la seigneurie d'Issoudun, au sire de La Trémouille et de Bomiers, par Marguerite de Navarre en 1518. — Ordonnance de Louis XII

touchant le guet (28 mars 1501). — Lettres-royaux sur les francs-fiefs et nouveaux acquêts du 1er octobre 1519. — Lettres d'érection des Grands-Jours de Berry, contenant le style et ordonnance, et la création des officiers pour l'exercice de ladite juridiction des Grands-Jours. — Procès-verbal et lettres d'arrêts obtenues par le duc d'Orléans, comte de Blois, contre le procureur du Roi, au sujet de certains lieux distraits par lui, avec arrêt de provision. — Dénombrements des droits appartenant au vicomte *hérédital* de Bourges. — Transcriptions des aveux et dénombrements du duché de Berry faits en 1398 au duc Jean de Berry, en 1519 à Marguerite de Navarre. — Sommaire du dénombrement de la terre et châtellenie de Boussac. — Fois et hommages du duché de Berry pour l'année 1541, avec le répertoire alphabétique des fiefs du duché, rangés sous leurs différentes mouvances, le tout, de la main de Jacques Thiboust.

C. 814. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1461-1568. — « Homaiges, faicts au pays et duché de Berry despuis le temps de Très Hault et Très Excellant prince Charles, fils et frère de Roy de France duc de Berry, jusques aujourdhuy (1568). » — Fois et hommages : par Guy de Chauvigny, chevalier, seigneur de Châteauroux et vicomte de Brosse, à Charles frère de Louis XI et duc de Berry, de sa baronnie de Châteauroux et de ses autres terres et seigneuries ; — par Claude de Laubépine, conseiller du Roi, secrétaire d'État et des commandements, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, à Marguerite de Savoie, duchesse de Berry, du fief et tour de La Chaussée, autrement hôtel Jacques-Cœur, à Bourges. — « Cy s'ensuyvent les noms des personnes qui ont héritaiges tenus en fief ou autrement de Monsieur le Duc ou aultres en la ville de Bourges et autour, lesquels ont esté mandez par l'ordonnance de la Chambre pour savoir comment et de qui ils les tenoyent (juillet 1472). »

C. 815. (Registre.) — In-fol., 235 feuillets, papier. (Manquent les fol. 1 à 12.)

XVIe siècle. — État des fiefs et arrière-fiefs relevant du Roi dans le duché de Berry — Guillaume de Fontenay, sieur de La Tour-de-Vèvre, tient en fief des comtes de Sancerre et en arrière-fief du Roi, ladite Tour-de-Vèvre avec la moitié des grands fossés, et d'où dépend la seigneurie de Mousseret ; plus tient directement du seigneur des Aix-d'Angillon et en arrière fief du Roi, la seigneurie et ville de Neuvy-à-deux-Clochers, avec toutes dépendances, y compris 35 arrière-fiefs ; plus, et aux mêmes titres, du seigneur de Boiteaux, l'hôtel et maison de La Bouloise, avec toutes dépendances et dix arrière-fiefs ; plus et aux mêmes titres, du seigneur de Beaujeu, la justice haute, moyenne et basse de toute la terre de Reigny, avec deux arrière-fiefs en dépendant. Et sert un homme d'armes au ban et arrière-ban.

C. 816. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1609. — Déclarations de fois et hommages des fiefs relevant des grosses tours de Bourges, Dun-le-Roi, Issoudun et Mehun-sur-Yèvre, et recherches touchant les usurpations faites sur le domaine dans l'étendue de ces ressorts féodaux, d'après la commission donnée à Adam Lechangeur et Henri Lemarechal, trésoriers de France, en la Généralité de Bourges. — Fois et hommages : par Marie de [illegible], veuve de Claude Mingot, écuyer, pour le fief de *La Maison-Peinte*, situé paroisse de Vornay ; — par Jacques Larcois, tisserand en draps et serges, à Bourges, pour la maîtrise des tisserands en draps et serges, de ladite ville ; — par Daniel Riglet, pour le fief de Jacquelin, paroisse de Saint-Germain-du-Puy ; — par Jacques de Chabannes, vicomte de Savigny, pour les terres et justices, seigneuries et vicomté de Savigny, Dierry et Le Perreau ; — par Philippe Bonnet, avocat au Présidial de Bourges, pour la seigneurie du Génetoy, paroisse de Soulangis ; — par Pierre Bengy, pour la seigneurie de Loye, paroisse de Morogues ; — lettres royaux portant révocation de l'hommage rendu pardevant le lieutenant de Dun-le-Roi pour le lieu de Gratin-le-Bois, et ordonnant qu'il ne sera porté en fief que 8 ou 10 arpents dépendant dudit lieu, avec le fief de La Vèvre ; — mainlevée à Marie de Castin de la saisie du terrage de Bourgneuf, paroisse de Saint-Éloi-de-Gy, faisant partie du fief de Dames, omis dans le dénombrement par elle présenté à la Chambre des Comptes.

C. 817. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, [illegible].

1609-1611. — Fois et hommages, aveux et dénombrements du duché de Berry, faits et rendus entre les mains desdits Adam Lechangeur et [illegible]. — Fois et hommages : par Jean Girard, bourgeois de Bourges, de la terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Morthomiers et du fief, [illegible] et seigneurie de [illegible], mouvance de Bourges ; — par André de [illegible], écuyer, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, pour les terres, justices hautes, moyennes et basses, et seigneuries de [illegible] Sir-Aimé, paroisse de [illegible], et de [illegible], paroisse de [illegible], mouvance de Dun-le-Roi ; — par Jean [illegible], apothicaire à Bourges, de [illegible]

neuve-sous-Rampenay, dans la paroisse de Pigny, avec les cens et rentes y attachés; — par Guillaume Pot, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, prévôt des ordres et son 1er écuyer tranchant, porte-cornette de Sa Majesté, grand-maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes, pour raison de la terre, justice, châtellenie et seigneurie de Menetou-Salon et de Coquin, paroisse de Menetou, mouvance de Mehun-sur-Yèvre; — par Michel Augier, bourgeois, de la maison dite des *Trois-Rois*, sise à Vierzon, rue des Changes, mouvance dudit Vierzon; — par Claude Delacroix, chevalier, baron de Plancy, du lieu, terre et seigneurie de Mailly, paroisse de Lazenay, mouvance d'Issoudun.

C. 818. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1612-1628. — Fois et hommages, aveux et dénombrements du duché de Berry. — Composition avec Louis de Sauzay, écuyer, baron de Contremoret, pour les profits de fief et revenus de l'année par lui dûs, à cause de l'acquisition faite à ses frères de leur part de ladite seigneurie de Contremoret. — Fois et hommages : par Étienne Duchène, pour raison du lieu de La Grange-Saint-Jean, paroisse de Trouy, mouvance de Bourges; — par Nicolas Macé, sr de La Vèvre, pour les grand et petit étangs de Mirebeau, dits étangs des chanoines, près Dun-le-Roi, et le grand péage de Dun-le-Roi, dit le péage de Long, mouvance dudit Dun-le-Roi; — par Jacques d'Estat, maître particulier des Eaux et Forêts en la maîtrise de Bourges, pour le domaine d'Héry, mouvance de Vierzon; — par Pierre Charrier, sr de Miterrant, du fief et lieu seigneurial de Milanfray, paroisse d'Allogny, justice et mouvance de Mehun-sur-Yèvre; — par Jacques de Castelnau, baron de La Maurissière, pour la terre, justice et seigneurie de Saint-Georges-sur-Arnon, mouvance d'Issoudun.

C. 819. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1630-1646. — Fois et hommages, aveux et dénombrements du duché de Berry. — Fois et hommages : par Pierre Bonnet, avocat en parlement du fief de La Périsse, par lui acquis des époux Fabio Bernardi et Suzanne Cujas, fille du jurisconsulte de ce nom, paroisse et mouvance de Dun-le-Roi; — par Jean Fradet, sr de Saint-Aoust, Bourdeilles et Villeménard, maître de camp, capitaine d'une compagnie, lieutenant de l'artillerie de France, capitaine des chasses de la province, pour raison de la terre, justice et châtellenie de Bourdeilles, à lui provenant de son mariage avec Jeanne-Marie de Saint-Gelais de Lusignan, et située paroisse de Vignoux-sur-Baranjon, mouvance de Mehun-sur-Yèvre; — par Felix Feron, marchand à Bourges, pour la maison du *Petit-Chat*, sise dans ladite ville, vis à vis la boucherie de la Porte-Neuve, et mouvant de la grosse tour dudit Bourges; — par François Simon, pour le manoir de La Gantinière, paroisse de Brinay, mouvance de Vierzon; — par François Alexandre, pour le fief de Concisain, mouvance d'Issoudun.

C. 820. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1646-1656. — Fois et hommages, aveux et dénombrement du duché de Berry. — Fois et hommages : par Réné de Cocqueborne, écuyer, seigneur et vicomte de Fussy, pour raison de ladite véhérie ou vicomté de Fussy, mouvance de de Bourges; — par Claude Turpin, pour raison de l'office de sergent royal fieffé héréditaire au domaine du Berry; — par Charles Pinon, vicomte de Quincy, pour ladite vicomté de Quincy, mouvance de Mehun-sur-Yèvre; — par Jean Bigot, écuyer, pour la terre et seigneurie de Senay, paroisse de Brinay, mouvance de Vierzon; — par Pierre Maugis, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, pour la haute, basse et moyenne justice de la paroisse de Crosses, mouvance de Dun-le-Roi; — par Charles de Saint-Gelais de Lusignan du Puy, chevalier, seigneur de Saint-Gelais et autres lieux, pour la terre, justice et châtellenie de Marseuvre, mouvance d'Issoudun, pour celles de Laloé, et les fiefs de Malitorne, Bablou, La Garenne-Dugué, et Villalin, mouvance de Mehun-sur-Yèvre.

C. 821. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1659-1669. — Fois et hommages, aveux et dénombrement du duché de Berry. — Fois et hommages : par Nicolas Catherinot, seigneur de Coulon-sur-Auron, conseiller et avocat du Roi au Bailliage de Berry et Présidial de Bourges, échevin de cette ville, pour raison dudit fief de Coulon, mouvance de Bourges; — par Pierre Berault, écuyer, sieur de Fontbon et de La Roize, conseiller du Roi, président, lieutenant au Bailliage de Berry, pour raison des grand et petit étangs de Fontbon, et terres y attenantes; et par Jean Fata, marchand, à Paris, du droit de La Prosie, levé dans les foires de Dun-le-Roi, le tout mouvance dudit Dun-le-Roi; — par Gilbert Chantelat et son frère pour le fief du Buisson-Pouilleux, paroisse de Berry, mouvance de Mehun; — par Guillaume de Bonnault, écuyer, prieur du prieuré de Méry-sur-Cher, pour le dîme et terrage des Patoufleaux, plus pour la quarte partiè du grand terrage de la paroisse de Méry, indivis avec le commandeur de Villefranche et le vicaire de Sainte-

Catherine, plus de la métairie de la Collinerie et de celles des deux Clodis, même paroisse de Méry, le tout mouvance de Vierzon. — Souffrance jusqu'à l'âge de majorité, en faveur des enfants mineurs de Jacques Deshayes, docteur en médecine à Issoudun, pour l'hommage des dîmes de Vaux et Vilaines, relevant de la tour d'Issoudun.

C. 822. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1667-1673. — Fois et hommages, aveux et dénombrement du duché de Berry. — Fois et hommages : par Michel de Castelnau, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur de Breffes, seigneur de Castelnau et autres lieux, pour raison de ladite seigneurie de Castelnau, mouvance d'Issoudun ; — par François Riglet, écuyer, seigneur de Malsay, pour raison de la terre, justice et seigneurie dudit Malsay, sise en la paroisse de Bucy, mouvance de Dun-le-Roi : — par dame Charlotte d'Hardoncourt, veuve de Louis, marquis de La Châtre, chevalier, comte de Nancray, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur de Bapaume, pour la seigneurie et châtellenie de Neuvy sur-Baranjon, mouvance de Mehun : — par Léonard de La Rivière, préconiseur-juré de la ville de Bourges, pour son dit office fieffé de préconiseur; — par Jeanne Laurent, veuve Bureau, pour le censif de la Folie, paroisse et mouvance de Vierzon.

C. 823. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1680-1693. — État des fiefs du duché de Berry, compris sous les 5 mouvances de Bourges, Issoudun, Dun-le-Roi, Mehun et Vierzon, et dont les vassaux sont en souffrance de faire hommage ou fournir dénombrement. — Fiefs de Morthomier, La Salle et Prunay. M. de Ponçay en fait hommage le 30 juillet 1682; saisie féodale du 10 avril 1686. Avis du dénombrement le 4 décembre même année. — La [illegible]-Herpin, paroisse de Mereau, justice de Lury. Nicolas de Fayolle, chevalier, seigneur d'Allonne, en fait hommage, tant pour lui que pour ses frères, le 27 juin 1687. Saisie féodale du 30 octobre 1688. Présentation du dénombrement le 2 juin 1669. Réception du dénombrement le 22 mai 169[illegible] — Le censif volant de Mirebeau, dans la ville de Bourges, partagé entre le prieur du prieuré de Saint-Paul, de [illegible] ville et quatre co-possesseurs. Saisies féodales du 5 avril 1680, 14 juillet 1682, 17 [illegible] 1691. — La [illegible] du Peron et de Lesteuf appartenant au sieur de Riffau[illegible] à Thomas de La Thaumassière. Saisies féodales du 5 juin 1680, du 5 mars 1682, du 24 octobre 1683, du 18 avril 1685 et du 6 juillet 1686. — Dîmes de vins de la paroisse de Saint-Georges de Poisieux, appartenant au seigneur de Castelnau. Saisie féodale du 22 février 1685.

C. 824. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1704. — État sommaire des fiefs relevant de la couronne dans les 5 mouvances de Bourges, Issoudun, Dun-le-Roi, Vierzon et Mehun-sur-Yèvre, dressé d'après les aveux et dénombrements. — Mouvance de Bourges : — [illegible] et seigneurie d'Aubigny, à la duchesse de Portsmouth. Hommages du 10 avril 1693. Dénombrement du 9 juin 1696. — Terres, justices et seigneuries de Brécy, Sainte-Solange, et Moulins-sur-Yèvre, au sieur de Culant. Dénombrement fourni le 6 mai 1701. — Mouvance d'Issoudun : — Métairie et moulin d'Arnaise, au sieur Heurtault de Bagneux. Dénombrement fourni en 1702; — terres de Condé, Saint-Léger, Thizay et Janvarennes, aux héritiers du sieur de Thizay, président au bailliage d'Issoudun, d'où passées, celles de Condé et Saint-Léger, au sieur Denouet, contrôleur général des monnaies à Paris, les autres au sieur Dorsanne, lieutenant général à Issoudun. — Mouvance de Dun-le-Roi : — Terre et justice de Chambon et Saint-Just, au sieur Foucault. Dénombrement fourni le 28 mars 1704; — terre, justice et seigneurie de Chalivoy-Milon, le grand et petit étangs de Mirebeau et péage du Long, appartenant aux chanoines de Saint-Sulpice, avec le Moulin-Neuf et l'étang de Freslon. — Mouvance de Mehun-sur-Yèvre : — La métairie de Valuau, paroisse de Bouy, au sieur Denis Bailly, procureur au Présidial de Bourges, et au sieur François Pigeon. Hommage du 23 mars 1704. — [illegible] terrage et droit de travers en la paroisse de Lury, à Jean Hurault. Hommage le 7 septembre 1[illegible]. — Mouvance de Vierzon : — Le fief de [illegible], paroisse de [illegible], à Nicolas [illegible], [illegible] du Roi au Présidial; — les [illegible] de La B[illegible], ou B[illegible]-M[illegible] [illegible] avec la maison dite La Noüe-des-Vaux, à Louis Estevard, seigneur de La Gra[illegible]. Hommage du 23 [illegible].

C. [illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1704. — Fois et hommages, aveux et dénombrement du duché de Berry. — [illegible]

C. [illegible]. — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1699-1726. — Fois et hommages du duché de Berry. — Mouvance de Bourges : — La veuve [illegible], écuyer, pour la justice et seigneurie d'[illegible] et de J[illegible]

paroisse d'Étréchy, et une rente de 10 livres sur ces deux villages ; — Michel d'Argent, sieur de La Gazeline, pour la vicomté de Soulangis paroisse dudit nom. — Mouvance d'Issoudun : — Jean-Hyacinthe Agobert, sieur de La Ferandière, conseiller du Roi, président en la Prévôté d'Issoudun, pour les terres, justices et seigneuries de Tizay, Saint-Léger et Condé, et dîmes de Janvarennes; — Claude de Lafond, chevalier, sieur de La Beuvrière et autres lieux, pour les terres, justices et seigneuries de Paudy, Dion et Saint-Romain. — Mouvance de Dun-le-Roi : Pierre-Gabriel de Rolland, écuyer, et Anne de Rolland, sa sœur, pour le fief de Nizerolles, paroisse de Bussy ; — Jean-Baptiste-Marie Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, maître de la garde-robe du Roi, et ses frères mineurs, pour la terre, fief et seigneurie de Bois-Sir-Amé, paroisse de Vorly. — Mouvance de Mehun-sur-Yèvre : Gabriel Lebègue, écuyer, sieur de Lacour et du Chaillou, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Bourges, pour le fief de Milanfray, paroisse d'Allogny ; — Paul Ragueau, écuyer et avocat en parlement, pour le fief et métairie de Villeperdue, paroisse de Sainte-Thorette. — Mouvance de Vierzon : Gaspard Mallier, bourgeois de la ville de Vierzon, pour le lieu et fief de Chaumont, paroisse de Brinay ; — Philippe de La Châtre, mari d'Anne de Lestang, et agissant pour elle, pour le fief de Senay, paroisse de Preuilly. — Mouvance de Bourges : Joseph de La Hautonnière, chevalier, marquis dudit lieu, sieur de La Pihoraye, La Beucherie, Montaudin, La Ferrière, Concressault, Dampierre, Blancafort, gouverneur de Rennes, pour la terre, justice et seigneurie dudit Concressault ; — Jacques Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, pour le lieu et métairie de Château-Guillard, autrement Marchoisy, paroisse de Senneçay. — Mouvance d'Issoudun : Charles Pot de Rhodes, baron de La Maisonfort, pour la terre, seigneurie et baronnie dudite Maisonfort; — Paul Agard, écuyer, sieur des Tureaux, pour les droits d'échange, honorifiques et prééminences dans l'étendue de la paroisse de Lury. — Mouvance de Dun-le-Roi : Philippe Chevalier, sieurie de Chambon, pour la terre, justice et seigneurie dudit Chambon, paroisse de Saint-Just ; — Jean Moreau, bourgeois du Châtelet, pour le pré de La Roche, autrement Ambraye, paroisse de Corquoy. — Mouvance de Mehun : Françoise Lepigeon, veuve de Denis Bailly, conseiller au Présidial de Bourges, pour le fief et métairie de Valluau, paroisse de Bourges ; — Sylvain Feuillet, laboureur, pour le lieu et métairie de La Berthet, bourg et paroisse de Sainte-Thorette. — Mouvance de Vierzon : Jean Léveillé, écuyer, sieur des Fosses, pour les dîmes de blés, lainage et charnage et autres choses décimables, dans la paroisse de Sainte-Lunaise ; — François Thébaut, écolier en l'Université de Bourges, fils de Réné Thébaut, conseiller au Présidial de Bourges, nommé par les habitants de la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de ladite ville, homme vivant et mourant, pour le quart des dîmes de la fabrique dans la paroisse du Subdray. — Mouvance de Bourges : Pierre Millet, prêtre-curé de Contres, pour une maison rue Charbonnière, près la Porte-Neuve, paroisse de Saint-Outrillet, à Bourges ; — Guillaume Anjorrant, chevalier, seigneur de Villatte et du Solier, pour la moitié du lieu du Solier et de Bois-Curin. — Mouvance d'Issoudun : Jean Boutet, marchand à Pérassay, pour la métairie et domaine du Faux, prés et bois, paroisse dudit Pérassay ; — Guillaume Corbin, écuyer, sieur des chaumes, pour portion du dîme de la paroisse de Sainte-Thorette ; — Mouvance de Dun le-Roi : demoiselle Marguerite Presterau, veuve Silvain Chalamelle, pour le pré de l'Estang, situé au village de Chault, paroisse de Culan ; — demoiselle Éléonore-Geneviève Seurrat, pour portion du lieu et métairie du Clos-Landry, paroisse de Levet. — Mouvance de Mehun : Blaise Fabre, curé de Berry, pour la terre des Tureaux autrement des Figuiers, démembrée du fief des Granges-Rouges ; — Jean Gougnon, écuyer, pour le bien seigneurial de La Greslerie, paroisse de Vouzeron. — Mouvance de Vierzon : demoiselle Claude Debize, pour la tierce partie des grands dîmes de blés, lainage et charnage de la paroisse de Saint-Baudel ; — Claude Richer, avocat en parlement et ancien bailli du comté de Nançay, pour le bien seigneurial de Boismarteau et de la grande métairie de Faix, paroisse de Vierzon. — Mouvance de Bourges : Jean Lhuillier, écuyer, sieur de Bouy, pour le lieu, fief et véhérie de Bouy, paroisse de Saint-Georges-de-Moulon ; — François de Guybert, sieur de Fontillay, pour ledit fief de Fontillay, paroisse de Berry-Marmagne. — Mouvance d'Issoudun : Jean-Baptiste de Feuilles, chevalier, sieur de Brégy, Feuilles, Aigurande et autres lieux, pour la terre, seigneurie et justice d'Aigurande, paroisse du même nom ; — Pierre Jolivet, laboureur, de Saint-Ambroix-sur-Arnon, pour le moulin de Boissereau, dans ladite paroisse de Saint-Ambroix. — Mouvance de Dun-le-Roi : Louis Deschamps, écuyer, sieur Du Vernay, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi, pour le moulin de La Presle, paroisse de Reigny ; — Pierre de La Chapelle, chanoine et grand archidiacre de la cathédrale de Bourges et François Gassot, au lieu de sa femme, pour le lieu seigneurial du Plaix. — Mouvance de Mehun : les Religieuses Ursulines de Bourges, pour le fief de La Motte-d'Inçay, paroisse de Berry-Marmagne ; — Gaspard Gaucher, sieur de La Maranderie, pour le domaine des Colas, paroisse de Teillay. — Mouvance de Vierzon : Jacques Hervet, marchand à Bourges, pour le

lieu et fief de La Piauderie, situé à l'Orme-de-la-Lieue, paroisse de Vierzon ; — Pierre-Georges d'Entraigues, chevalier, seigneur de La Chapelle-Roize, Mareuil, La Croizette et autres lieux, pour lesdites terres, justices et seigneuries de Mareuil et La Croizette, et des bois de Bois-Jaffier, dans la paroisse de Primelles. — Mouvance de Bourges : les religieuses Annonciades de Bourges, pour partie des dîmes de blé et vin de la paroisse de Pigny, indivis entre elles et l'abbé de Saint-Ambroix. — Jean-Baptiste Ragueau, bourgeois de La Charité-sur-Loire, reçu homme vivant et mourant pour les religieuses de la Visitation dudit Bourges, à cause de la dîme du Bouché-Bastard, dans les paroisses de Vorly et Senneçay. — Mouvance d'Issoudun : Jean-Baptiste Barré, conseiller procureur du Roi en l'Élection et grenier à sel d'Issoudun, pour le moulin du Colombier dans le faubourg de Villatte, dite ville ; — Guillaume Heurtaut, écuyer, seigneur de Mérolles, pour les fief et métairie de Chanteloup, paroisse de Lizeray, et du dîme d'agneaux et de cochons de lait, dans le village de Sonnor, même paroisse. — Mouvance de Dun-le-Roi : Françoise-Angélique Mareschau, abbesse du monastère de Saint-Laurent à Bourges, pour la terre, justice et seigneurie de Verneuil ; — Claude Riglet, écuyer, seigneur de Malçay et autres lieux, pour la terre, justice et seigneurie dudit Malçay, et partie des droits d'échange et honorifiques de la paroisse de Boissy. — Mouvance de Mehun : Pierre Sure, vicaire en la paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun, pour le fief de La Motte-d'Inçay, paroisse de Berry ; — Charles Jaupitre, écuyer, seigneur de Dames et du Bouchet, pour le lieu et fief du Petit-Dames, paroisse de Saint-Éloi-de-Gy. — Mouvance de Vierzon : Réné de Menou, sieur de Chaulinaut, pour le lieu de La Collinerie, paroisse de Méry ; — Claude Petit, écolier en l'Université, reçu homme vivant et mourant pour la portion des dîmes de la paroisse du Subdray appartenant à la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges. — Mouvance de Bourges : Louis de Barbançon, chevalier, sieur de Marmagne, pour le fief de Toutvent, paroisse de Menetou-Salon ; — François Léveillé, écuyer, sieur de Clos-Landry, conseiller au Bailliage et Présidial de Bourges, pour la moitié des dîmes de la paroisse de Lochy, indivis avec le curé. — Mouvance d'Issoudun : Pierre Nadaud, sieur du Perat, capitaine d'infanterie, pour le moulin de Lautrec ou de Chinault, dans la paroisse de Saint-Denis-lès-Issoudun : — Claude-Adrien de Lafond, chevalier, sieur de Laferté-Gilbert et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, pour les terres, justices et seigneuries de La Ferté, La Beuvrière et Paudy, Diou, Saint-Romain et Montbouzran. — Mouvance de Dun-le-Roi : François Letellier de Louvois, marquis de Courtanvaut, baron de Montmirel, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine des cent-suisses de sa garde ordinaire, fils aîné du ministre Louvois et l'un de ses héritiers, pour lui et ses co-légataires, à cause des terres et seigneuries de Culan et de La Forêt-Grailly. — Denis [illegible], vicaire, reçu homme vivant et mourant pour la justice haute, moyenne et basse de Laleuf-Bouzon, appartenant au chapitre du Château-lès-Bourges. — Mouvance de Mehun : Philippe Berthet, seigneur de Bruères, pour un pré dans la prairie des Guénins, paroisse de Barmond ; — Joseph Leclerc, sieur du Moutet, pour le fief de Chancenay, paroisse d'Allouis. — Mouvance de Vierzon : Louis Bourin, huissier, pour une maison sise à Vierzon, et nommée La *Corne*. — Arrêt du Conseil d'État du 21 juillet 1722, qui règle que les vassaux du Roi, qui n'ont pas rendu leur foi et hommage, à cause de son joyeux avénement à la couronne, et qui le rendront dans deux mois, seront reçus à le faire, sans autres frais que ceux du timbre. — Nota. Ce registre a été artificiellement composé par la réunion de six registres partiels ayant conservé chacun leur pagination, leurs tables et leurs couvertures spéciales.

C. 827. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1727-1756. — Fois et hommages du duché de Berry. — Mouvance de Bourges : Gabriel-Charles-François marquis d'Angennes, sieur de Cissonne, Messy et autres lieux, pour la terre, seigneurie et justice haute, moyenne et basse de Concressault, paroisse dudit nom ; — souffrance accordée à Robert de Guibert et sa sœur, pour la terre de Fontilay. — Mouvance d'Issoudun : Souffrance accordée à Jean-Charles de Lafond, pour les terres et seigneuries de La Beuvrière, Paudy et La Ferté-Gilbert ; — Hommage de Charles Trottignon, pour le lieu de Chéry, paroisse de Chauday. — Mouvance de Dun-le-Roi : François Durozier, vicaire offert comme homme vivant et mourant par le chapitre de Saint-Étienne de Bourges, pour [illegible] Chaussée, paroisse de Bussy ; — Jean-Louis Cougny, sieur Du Breuil, pour le bois de La Bégassière. — Mouvance de Mehun-sur-Yèvre : Jean de R[illegible], chevalier de l'ordre de Saint-Louis, sieur de L[illegible], pour la terre et seigneurie de Coulanges, paroisse de Lury ; — Pierre de L[illegible], pour [illegible], paroisse de [illegible]. — Mouvance de Vierzon : [illegible] de Menou, pour le fief de [illegible], paroisse de Méry-sur-Cher ; — René de S[illegible], écuyer, pour la terre de [illegible], paroisse de [illegible]. — Mouvance de Bourges : [illegible], sieur de La Maison-Rouge, [illegible] en l'Élection de Bourges, pour le [illegible], paroisse de [illegible]. — [illegible]

dard, écuyer, sieur de Laverdine, trésorier de France au Bureau des finances, pour l'hôtel de Châteauneuf, à Bourges. — Mouvance d'Issoudun : Claude-François Girard, écuyer, seigneur de Villesaison, conseiller du Roi, pour plusieurs dîmes de vin, paroisse de Neuvy-Pailloux ; — Benoît Perrin, prêtre du diocèse de Lyon, pour le fief de Vouzay, et les dîmes de Sainte-Thorette et de Saugy. — Mouvance de Dun-le-Roi : François duc d'Harcourt, pair de France, pour sa femme Marie-Magdelaine Letellier de Louvois de Barbezieux, pour les terres et seigneuries de Culan et la Forêt-Grailly ; — Charles de Rivière, chevalier, sieur de Rifardeau, pour la terre et seigneurie Du Châtelier, paroisse de Levet. — Mouvance de Mehun : Nicolas Esterlin, écuyer, conseiller au Bailliage et Présidial de Bourges, pour le fief du Chaumoy, paroisse d'Allouis; — Claude Turpin, conseiller du Roi, pour le censif des Delats, paroisse du Subdray ; — Vincent Boutet, meunier, pour le lieu et fief de là Piauderie, paroisse de Vierzon. — Mouvance de Bourges : — Pierre Collet, prêtre, docteur à Bourges pour un dîme de la paroisse de Vasselay, dit les Ricards ou la Croix-Ravier; — François-Xavier Bernard, curé de Saint-Florent, pour le dîme du village de Marsœuvre, dite paroisse. — Mouvance d'Issoudun : François Heurtault, conseiller au Bailliage dudit Issoudun, pour le dîme de Tassay, paroisse de Chauday ; — Louis Arthuis, écuyer, sieur de Vaux, pour le fief de Marandé, paroisse de Condé en Bommiers. — Mouvance de Dun le-Roi : Albert-Mathias de Gaucourt, chevalier, pour sa terre de Jussy-le-Chaudrier, paroisse dudit nom ; — Charles de Rivière, sieur de Rifardeau, pour le fief du Colombier, paroisse de Levet, ainsi que les dîmes et justice du Châtellier. — Mouvance de Mehun : François-Claude de Herouard, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, sa sœur Jeanne-Françoise et ses frères François-René et Louis-Eustache de Hérouard, chevalier, sieur de Givroux, pour le pré de l'Ile-Sathenat, paroisse de Berry-Marmagne ; — Claude-Nicolas Bertrand, pour le fief de la Garenne-du-Gué, paroisse d'Allouis. — Mouvance de Vierzon : Magdelaine Cherrier, veuve Boulier, pour une maison sise à Vierzon, rue des Changes; — François de La Châtre, sieur de Senay, et Guillaume de La Châtre, sieur de La Berterie, bourgeois d'Issoudun, pour lesdits fiefs de Senay et La Berterie. — Mouvance de Bourges : Antoine Bengy, écuyer, sieur des Porches, et Philippe Bengy chanoine de l'église de Bourges, pour la terre des Porches, paroisse de Givaudins ; — Nicolas Gouru, huissier audiencier au Présidial de Bourges et sergent-préconiseur-juré-hérault-d'armes en ladite ville, pour ce dernier office fieffé. — Mouvance d'Issoudun : Louis Duplessis-Châtillon, chevalier, lieutenant général des armées du Roi, pour les terres de Saint-Gelais, Châteaumeillant et Saint-Aoust ; — Jean de Bertin, chevalier, comte et baron de Bourdeille, Brantôme et maisons nobles de Périgueux, seigneur de Frateaux, Basdefol, la tour de Boué, La Motte-Verger, et conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, pour la terre, justice et seigneurie du Boué. — Mouvance de Dun-le-Roi : Jérôme Petitpierre, meunier au moulin de Laforge, paroisse de Pernay, pour le bien de Merdelon et une vigne au vignoble de Jarry ; — Catherine Marie, veuve Louis Charlemagne, pour la terre, justice et seigneurie de Soulangis, paroisse de Levet. — Mouvance de Mehun : — Réné Thomas, sieur des Colombiers, conseiller au Bailliage et Présidial de Bourges, pour le pré des Guénins, paroisse de Barmond ; — Charles de Foucault, chevalier, sieur du Coupoy, Jean de Foucault, chevalier, sieur de Rozay, et Guillaume de Foucault, chevalier, lieutenant au régiment royal d'artillerie, pour la terre et seigneurie des Fontaines, paroisse d'Allouis. — Mouvance de Vierzon : Alexandre de Lage, chevalier, sieur de Cerboy, et sa mère, Jean Marie comte de Saint-Julien, premier baron de La Marche, seigneur de La Rochelle, au nom d'Anne de Lage, sa femme, pour les terres et seigneuries de Cerboy, Loutiers, Puy-Solignot, les Beausses, Villeure, le moulin de La Roche, des dîmes de Lury, Cerboy, Coulanges et le lieu de Tremblay. — Mouvance de Bourges : Souffrance aux mineurs Bengy et Labbe, pour l'hommage du fief du Poiriou, paroisse de Sainte-Solange ; — Réné de Chabenat, chevalier, pour les terres, justices et seigneuries de Savigny-en-Septaine, Nohant-en-Goût et Villebœuf, dans les paroisses de Savigny et Nohant. — Mouvance d'Issoudun : dame Anne Courtin, veuve de François-Joseph de Lestang, écuyer, sieur des Girards, conseiller du Roi au Bailliage d'Issoudun, pour le fief de Villement, paroisse de Saint-Outrillet, et le moulin de La Douaire, dans les faubourgs d'Issoudun. — Mouvance de Châteauroux : Étienne-Sulpice Parton, conseiller et avocat du Roi au Bailliage de Châteauroux, pour la dîme de La Notte, levée sur la métairie des Cantins, et pour celle du Châtellier, paroisse de Saint-Maur ; — main-levée de la saisie-féodale exercée, pour foi et hommage, contre Louis-Philippe Joulin, écuyer, pour la terre et seigneurie de Pisseloup, dont l'hommage avait été contesté entre Neuvy-Saint-Sépulcre et Châteauroux. — Mouvance de Dun-le-Roi : Charles-François de Riffardeau, prieur de Manzay, pour la terre et seigneurie du Châtelier, paroisse de Levet. — Mouvance de Mehun : Étienne Turpin, juge-gruyer des forêts d'Allogny, maîtrise de Vierzon, pour la locature de Bourgy, paroisse dudit Allogny. — Mouvance de Vierzon : Joseph Sarlon, notaire royal et procureur

fiscal de la terre et seigneurie de La Maisonfort, pour la maison de *La Corne*, dans la ville de Vierzon. — Mouvance de Bourges : Sébastien de Village, bourgeois, pour le lieu seigneurial du Génetoy, et la métairie de Fougeret, paroisse de Soulangis ; — David-Pierre Perrinet Du Pezeau, écuyer, seigneur de Rezay, Nancray et autres lieux, pour les dîmes dudit Nancray, dans la paroisse de Jars. — Mouvance d'Issoudun : Pierre-Jean-Baptiste Tristan, chevalier, sieur de Soupize, mousquetaire de la garde du Roi, pour les fiefs de Rebat, et Pré-Pellet, et le tiers de la justice de Vornay. — Mouvance de Châteauroux : Claude de Boizay, chevalier, sieur de Courcenay, Diors, La Feuge et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, pour les terres et seigneuries de Diors et Sainte-Fauste, paroisses desdits lieux, le fief de Menats, paroisse d'Étréchet, et les dîmes de la paroisse de Bretagne ; — Claude-Joseph-Armand Dubet, écuyer, sieur de Miron, trésorier des salines de Montmorot, près Lons-le-Saunier ; Armand Alexandre Dubet, écuyer, sieur de Grestin, et leur sœur, épouse séparée de Étienne Dumontier, sieur d'Arblay, pour les fiefs de Grestin, et La Perouille. — Mouvance de Dun-le-Roi : Pierre Dupeyroux, chevalier, sieur de Crézauçay, pour les fiefs du Champ-Barrat et du Pré-Friault, paroisse de Saint-Julien ; — Laurent de Villeneuve, pour l'office d'huissier noble fieffé à Sainte-Sévère. — Mouvance de Mehun : Antoine-François Morat, notaire royal à Issoudun, pour les fief et métairie du Briou, paroisse de Méreau, et celui de La Contaudière et l'étang de La Frégeolière, paroisse de Teillay. — Mouvance de Vierzon : Jean-Louis Bauduin, chevalier, seigneur de Dournon, président trésorier de France et général des finances de Bordeaux, pour le censif de la Folie, paroisse de Vierzon. — Mouvance de Bourges : Jean-Julien Paris, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Berry, pour la censive de la Haute-Brune, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; — Louis Sapiens, bourgeois de Bourges, pour les grands dîmes de Nohant et de Saint-Martin, paroisse de Nohant-en-Goût. — Mouvance d'Issoudun : Jean Gaudin, vicaire de Venesme, pour le dîme de vin de Torfou, paroisse de Sainte-Lizaigne ; — Claude-Joseph Barré, sieur de Lépinière, avocat en parlement, lieutenant général du duché-pairie de Chârost, pour le moulin du Colombier, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun, les fief et dîme de Lépinière, dîme de Favril ou des Allouettes, et dîme de vin de Rochefort, paroisse de Lizeray. — Mouvance de Châteauroux : Paul-Louis duc de Beauvilliers, pair de France, comte de Buzançais, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie au régiment de son nom, pour la terre et comté de Buzançais : — Jean Guimon de [illegible] en parlement, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel, au Bailliage de Châteauroux, pour le fief [illegible] et le dîme des Bordes, paroisses de [illegible] — Mouvance de Dun-le-Roi : Charles Leroy, chevalier, baron d'Allarde, seigneur de Laumoy, et autres lieux, pour les fief, justice et domaine du Puy-de-Vareune, paroisse de Neuilly-en-Dun. — Mouvance de M[illegible] marchand à Mehun-sur-Yèvre, pour le lieu des Terres-Rouges, démembré du fief des Granges-Rouges, paroisse de Marmagne. — Mouvance de Vierzon : Paul Corbin, aubergiste à Vierzon, pour le fief de l'Ouche-Reuilly, paroisse dudit Vierzon ; — Joseph Merceret, marchand au même lieu, pour la métairie de Fougerye, au village de Varenne paroisse de Vierzon. — Nota. [illegible] formé par la réunion de sept registres partiels, et dans les mêmes conditions que le précédent.

C. [illegible] Registre. — In-f[illegible] papier.

1756-1776. — Fois et hommages [illegible] — Mouvance de Bourges : Michel-Henri-Claude de La Barre, sieur de Villatte et autres lieux, lieutenant d'artillerie et du génie des armées de France, pour le fief de La Mollandrie, paroisse de [illegible]. — [illegible] Catherine Péchereau, épouse séparée de Pierre Levellié, écuyer, sieur du Fournay et autres lieux, pour les droits d'échange, honorifiques et prééminences de la paroisse de Mesve, dans l'Élection de La Charité-sur-Loire ; — Mouvance d'Issoudun : [illegible] élu en l'Élection générale d'Issoudun, pour le fief et métairie du Puy-Saint-Cyr, paroisse de Saint-Cyr dudit Issoudun ; — Pierre Girard, écuyer, sieur de Vorlay, pour le fief et métairie de Pouillaut, paroisse de Lizeray. — Mouvance de Châteauroux [illegible] de Sizeres, pour le [illegible] Marçais : — [illegible] conseiller des conseils du Roi, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, [illegible] Presle, situé dans le [illegible] — Mouvance de Dun-le-Roi [illegible] — Michel Frémont, huissier-fieffé, pour son dit office d'huissier-fieffé, [illegible] — Mouvance de Mehun [illegible] La Motte-Vouzeron, [illegible]

s'étendant sur la rivière du Baranjon et les paroisses de Saint-Laurent et Vouzeron, les fiefs d'Hauterive, des grande et petite Souche, du grand Mont, des haut et bas Puits, etc., dans lesdites paroisses ; — Jacques Bailly, meunier, pour le moulin de La Chappelonnière, paroisse de Saint-Hilaire-sous-Court. — Mouvance de Vierzon : — Jean Massicat, tisserand, en draps, de Vierzon, pour une maison avec dépendances cultivées, dans le faubourg de la Porte-aux-Bœufs : — Jean-François de Boisselet, écuyer, mousquetaire du Roi, au nom de sa femme, Marguerite-Perpétue Lévêque, pour le lieu et fief d'Herry, paroisses de Vierzon et Saint-Hilaire-sous-Court, et les censifs des Igonières et des Plantes-Furetières, dite paroisse de Vierzon.

C. 829. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1713-1717. — Aveux et dénombrements du duché de Berry. Premier volume. — Dénombrements : — de la vicomté de Chipoux, paroisse de Vorly; du Grand-Vorlay, paroisse de Saint-Hilaire-en-Lignières ; — de la terre de Pâlin, paroisse de Saint-Denis; — de la seigneurie d'Availles, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun ; — du fief de La Vernusse, paroisse de Vignoux ; — des moulins de Préaux, paroisse de Notre-Dame de Mehun ; — de la terre de Thizay, paroisse de ce nom — des moulins des Ponts de Dun-le-Roi ; — des terres de Nançay, Neuvy et la Garenne, paroisse de Neuvy-sur-Baranjon ; — du lieu de Bois-Labbé, paroisse de Sainte-Colombe ; — des dîmes de la paroisse de Segris et de ceux de Sainte-Lizaigne ; — du fief Du Plaix, paroisse de Levet ; — de la vicomté de Savigny-en-Septaine, paroisse du même nom ; — des dîmes de la paroisse de Lizeray ; — des étangs de Lavau et Jarry, paroisse d'Allouis ; — du lieu et métairie du Ribat, paroisse de Paudy ; — du moulin de Lautrec, paroisse de Saint-Denis-lès-Issoudun ; — du Pré Péloille, paroisse de Mehun-sur-Yèvre ; — de la terre de Luet, paroisse de Marmagne ; — du lieu de Villeperdue, paroisse de Sainte-Thorette ; — des boucheries de Dun-le-Roi ; — du lieu de Varie, paroisse de Saint-Doulchard ; — du fief du Petit-Vorlay, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun; — des seigneuries des Bergeries et de Clavières, paroisse de Vasselay ; — du fief de Champroy, paroisse de Lunery ; — du lieu et métairie du Lac, paroisse de Saint-Marcel ; — du château et seigneurie de Cerbois, dans la terre et justice de Lury ; — du fief du Grand-Chaumont, paroisse de Brinay; des fiefs et manoirs de Mailly et du Noyer, paroisse de Lazenay ;— des terres et seigneuries de Saragosse et Mérolles, paroisse de Limeux ; — des seigneuries de Fins et Dun-le-Poëlier ; — du fief de La Grange-Saint-Jean, paroisse de Trouy ; — de la seigneurie de Chambon, paroisse du même nom ; — de la métairie de Beaucaire, paroisse de Saint-Just ; — de la vehérie de Bouy ; — de la vicomté de Fussy ; — de la terre de Bois-Jaffier, paroisse de Primelle ; — du fief de la Forêt, paroisse de Méry-sur-Cher ; — de la terre de Coulange, paroisse de Lury ; — du domaine des Tureaux et du droit d'échange dans la paroisse de Lury ; — de la métairie du Parc ou des deux Clodis, paroisse de Méry : — de la terre du Poiriou, paroisse de Sainte-Solange; — de la terre de Boisvert, paroisse de Saint-Just; — des terres et seigneuries de La Croisette, Mareuil, Saint-Ambroix-sur-Arnon, et les grand et petit Mallerais.

C. 830. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1718-1721. — Aveux et dénombrements (Tome deuxième) : — de La Croisette et dépendances (suite) ; — de la terre de Mareuil, paroisse du même nom ; — des fiefs de Senay et La Berterie, paroisse de Preuilly ; — de la vicomté de Quincy ; — du fief et métairie de Rezay, paroisse du même nom ; — du terrage d'Allouis Alias : des Chambellans, dans les paroisses d'Allouis, d'Allogny et Vouzeron ; — de la seigneurie de La Motte-d'Inçay, paroisse de Berry-Marmagne ; — du lieu de Boisvert, paroisse de Saint-Just ; — du fief de Chancenay, paroisse d'Allouis; — de la vicomté de Dun-le-Roi ; — de la métairie de Montcorneau, paroisse de Barmond ; — des censif et dîme de la paroisse de Sainte-Perpétue ; — du fief du petit Dame, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy ; — des dîmes de Sainte-Thorette, et de Séris ; — des étangs de Fontbon, paroisse de Lantan ; — des dîmes de Nohant-en Goût, et de Nancray ; — du fief de Sion, paroisse de Vierzon ; — de la terre de La Loé et de la Garenne-du-Gué, paroisse de Foecy ; — du fief de Coulon, paroisse de Soye ; — de la terre d'Autry, paroisses de Méreau et Saint-Hilaire-sous-Court;—des fiefs : de Chantegrue, paroisse de Foecy ; — de l'Épinière, paroisse de Lizeray ; — du Chaillou, paroisse de Mareuil ; — de Villeperdue, paroisse de Sainte-Thorette; — de La Grange-Saint-Jean, paroisse de Trouy ; — de la terre de Verneuil, paroisse du même nom. — des dîmes de la paroisse de Lizeray ; — de ceux de Nohant et de la Genevraye ; — de ceux de Masseuvre;— de plusieurs maisons sises à Bourges, paroisse de Saint-Outrillet ; — du fief de La Godinière, paroisse de Brinay ; — des fief d'Ivoy, vicomté du Perron, et bois de La Percheraye, paroisse de Vasselay et Saint-Éloi-de-Gy ; — du fief de la Fontaine-aux-deux-Frères paroisse de Reuilly ; — d'une rente de blé sur le lieu de La Borderousse; — du moulin de La Chappelonnière, paroisse de Saint-Hilaire-sous-Court ; — de la terre et seigneurie de Brinay, paroisse dudit nom.

C. 831. (Registre.) — In-folio, 544 feuillets, papier.

1721-1728. — Aveux et dénombrements (troisième volume) : — de la terre de Fontillay, paroisse de Berry ; — du fief du Briou, paroisse de Mereau ; — des fiefs de la Fregeolière et de La Contaudière, paroisse et justice de Teillay ; — de la métairie de Pisseloup, paroisse de Quincy ; — d'une rente de blé sur le moulin Vrillet, paroisse de Lugny-Champagne ; — des dîmes de Saint-Baudel ; — des fiefs : — du Genetoy, paroisse de Soulangis ; — de Toutvent, paroisse de Meneton-Salon ; — d'Héry, paroisse du même nom ; — de Noriou et de La Chenaye, paroisse de Foecy ; — de la maison de *La Corne*, à Vierzon ; — du bois Rabachon, paroisse de Saint-Éloi-de-Gy ; — du fief de Bonaigle, paroisse de Vierzon ; — de la seigneurie et château de Chevilly, paroisses de Lury et Mereau ; — d'une dîme de vin en la paroisse de Sainte-Lizaigne, dite le Pressoir-à-l'Évêque ; — des terres Du Subdray ; — des dîmes de Cerbois et Saint-Georges-sur-Moulon ; — de la terre Du Châtelier, paroisse de Levet ; — des terres et seigneuries de Morthomiers, La Salle et Prunay ; — de la justice de Laleuf-Bouzon, paroisse de Thaumiers ; — du fief de Laroche-Chancenay, paroisse d'Allouis ; — de la justice de Clugnac ; — du censif volant de Mirebeau, dans la ville de Bourges ; — des seigneuries et maison de Charly et Guygosaine, dite paroisse de Charly ; — du moulin à papier dit du Pré, paroisse de Sainte Lizaigne ; — des fiefs et justices des Brosses, des Barres et Lavineux, paroisse de Bussy ; — de la dîme de Saint-Germain-Du-Puy ; — des hôtels de l'*Écrevisse* et de la *Levrette*, à Bourges ; — de la justice Du Puy-de-Varenne, paroisse de Neuilly ; — des terres et seigneuries d'Aigurande et Aigurandet, paroisse d'Aigurande ; — des moulins des Ponts et Boissereau, paroisse de Dun-le-Roi ; — de la seigneurie Du Chassin, paroisse de Pérassay ; — des droits perçus sur les denrées dans la ville d'Issoudun ; — du fief et métairie de Thery, paroisse Du Chouday ; — du fief de Barmond, paroisse de ce nom ; — de la terre, seigneurie, vêhérie et vicomté de Cologne, s'étendant sur les paroisses Du Subdray, de Trouy, Morthomiers, Lapan, et Saint-Pierre le-Guillard de Bourges ; — du censif de La Forêt, paroisses de Vasselay et Saint-Martin ; — du fief de Jacquelin, paroisse de Saint-Germain-du-Puy ; — de la justice de la paroisse de Saint-Sauvier ; — de la terre de Meneton-Salon et Coquin, paroisse dudit Meneton ; — de la baronnie de La Maisonfort, paroisse de Genouilly ; — du fief de Serruelles, paroisse de Luçay-le-Chetif.

C. 832. (Registre.) — In-folio, 602 feuillets, papier.

1726-1732. — Aveux et dénombrements (quatrième volume) : — du lieu et métairie de La Pionnerie, paroisse de Vierzon ; — de la justice d'Osmery et Laleu, et dîme d'Érechy, paroisse d'Osmery, avec l'ordonnance qui délimite les deux justices d'Érechy et Lalouze ; — de la seigneurie de La Souche, paroisse de Vouzeron ; — du moulin Du Chassin, paroisse de Perassay ; — de la dîme de vin [illegible] de Villefavant, dans la paroisse de Neuvy-Pailloux ; — de la terre, justice et seigneurie de Jussy-Champagne et Quinquempoix ; — du fief Du Plaix, paroisse de Levet ; — de la maison du Roi, à Issoudun ; — de la terre et baronnie de Bourdeilles, et du vicomté de Villeménard, paroisse de Vignoux-sur-Baranjon ; — du droit de rivière, dit Vachon, dans les paroisses de Mehun et Crécy ; — des droits de foires d'Issoudun ; — du lieu et domaine Du Faux, paroisse de Perassay ; — de la maison des *Trois-Rois*, à Vierzon ; — du [illegible] Chezeau-le-Bert, paroisse de [illegible] ; — du fief de La Motte-de-Chaumay, paroisse de Méry-sur-Cher ; — de [illegible] *Pucelle*, à Mehun ; — de la terre Du Courpoy, paroisse de Bouy ; — de la terre et seigneurie de Laloé et Foecy, paroisse de ce nom ; — de la terre de Menetou-Salon, ibid ; — des terres et seigneuries : Du Boué, paroisse de Préveranges ; — d'Availles, paroisses de Saint-Cyr d'Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon ; — du fief Des Tureaux, paroisse de Lury ; — des bois Du Briou, paroisse de Pigny ; — de la terre et seigneurie de Luet, paroisse de Marmagne ; — de la terre Du Château-Herpin, paroisse de Mereau ; — de la métairie de Bourdoiseau, paroisse de Lazenay ; — de la terre et seigneurie de [illegible], paroisse du même nom ; — du lieu et métairie de La Colinerie, paroisse de Méry sur-Cher ; — de la baronnie de Sauveterre, paroisse de Saint-Loup-sur-Cher ; — de la terre de [illegible], paroisse du même nom ; — de la terre de [illegible], en [illegible] ; — de l'hôtel de l'*Écrevisse* ou [illegible] *Chaussée*, à Bourges ; — du fief de l'Éteuf ou des Brissets, paroisse d'Arçay ; — de la métairie Du Colombier, paroisse de [illegible] ; — de la justice de Crosses, paroisse de ce nom.

C. 833. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1732-1736. — Aveux et dénombrements ([illegible] volume) : — de la terre Du [illegible], paroisse de Soulangis ; — du fief et métairie de Bois-Marteau, paroisse de Vierzon ; — de la vicomté, justice et vêhérie [illegible], paroisse de Lissay ; — des terres et seigneuries de [illegible], paroisse de [illegible] ; — de Fontillay, paroisse de Berry ; — de [illegible], paroisse de [illegible] ; — de l'hôtel de la *Levrette*, à Bourges ; — [illegible] Colombier, [illegible] à Vierzon [illegible] ; — [illegible] d'Arnaise, paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon ; — du lieu et métairie de [illegible], paroisse de [illegible] ; — de la

terre de Dames, paroisse de Saint-Éloi-de-Gy; — de la justice d'Atilly et Joigny, paroisse d'Étréchy ; — du dîme en vin de Torfou, paroisse de Sainte-Lizaigne; — du moulin de Boissereau, paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon; — du fief de Pouillaut, paroisse de Lizeray; — du vignoble de Bouniou, paroisse de Saint-Doulchard; — du fief d'Héry paroisse dudit nom ; — des dîmes de Segris, ibid. — des terres de Condé et Saint-Léger, ibid.; — de la terre et vicomté de Quincy, ibid.; — des terres et seigneuries : de Concressault, Dampierre et Blancafort, ibid.; — de Sainte-Solange, ibid ; — de Brécy, ibid ; — du Puy-de-Varenne, paroisse de Neuilly ; — du fief et censif de La Fontaine-Rouge, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; — du moulin Des Réaux, paroisse de Mehun ; — du fief de Fougery, paroisse de Vierzon ; — du dîme de la paroisse de Sainte-Thorette ; — des terres et seigneuries de Saint-Florent et de Saint-Caprais, paroisses de mêmes noms ;—du lieu Du Petit-Vorlay, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun ; — du fief de Valleau, paroisse de Bouy ; — des bois de La Bégassière, paroisse de Verneuil ; — de la justice et seigneurie de Givroux, paroisse de Saint-Denis-de-Palin ; — de la véhérie et vicomté de Chipoux, paroisse de Vorly ; — de la baronnie de La Maisonfort, paroisse de Genouilly ; — de celle de Sauveterre, paroisse de Saint-Loup-sur-Cher ;— du lieu Des deux Clodis, paroisse de Méry-sur-Cher ; — de la baronnie de Sainte-Sévère, paroisse du même nom ; — du fief de Fosses, paroisse de Brinay ; — de la dîme de Tassay, paroisse de Chouday ; — de la rivière garennée de Vachon, paroisse de Mehun.

C. 834. (Registre.) — In-folio, 571 feuillets, papier.

1736-1741. — Aveux et dénombrements (sixième volume) : — de la terre de Masseuvre, du port de Villeneuve et des Turlivins, paroisses de Villeneuve et Saint-Florent ;— de la terre et seigneurie de Sigonneau, paroisse de Maray ; — de la baronnie de Contremoret, paroisse de Fussy; — du lieu de La Grange-Saint-Jean, paroisse de Trouy ; — du fief de Toutvent, paroisse de Menetou-Salon ; — de la terre d'Autry, paroisse de Mereau ; — du lieu de Millanfray et de la justice d'Allogny, paroisse de ce nom ; — de la terre d'Availles, paroisses de Saint-Cyr d'Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon ; — de la terre Du Châtellier, paroisse de Levet ; — du domaine Des Pâtureaux, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun; — de la forêt et du domaine Des deux Clodis, paroisse de Méry-sur Cher ; — du fief de La Périsse, paroisse de Dun-le-Roi ; — du lieu de Marmande, paroisse de Condé; — du duché-pairie d'Aubigny, paroisse de ce nom ; — du moulin Du Pré paroisse de Sainte-Lizaigne ; — du fief de Villeperdue, paroisse de Sainte-Thorette ; — de la justice d'Atilly et Joigny, paroisse d'Étréchy ; — de la seigneurie Du Grand-Vorlay, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun; — du moulin de Landrande, dans les faubourgs d'Issoudun ; — du fief de Bois-Labbé, paroisse du Colombier ; — de la véhérie des Fontaines et de la métairie du Martel, paroisse d'Allouis ; — de la terre de Boussac.

C. 835. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier

1741-1750. — Aveux et dénombrements (septième volume) : —du fief de Chantegrue, paroisse de Foecy ;— du moulin de Lautrec, paroisse de Saint-Denis-les-Issoudun ; — de la terre et seigneurie de Soulangis, paroisse de Léré ; — des dîmes de la paroisse de Sainte-Lizaigne ; — de la terre et seigneurie Des Porches, paroisse de Givaudins ; — de la seigneurie et justice de Vaux-sous-Moudun ; — du fief et métairie de l'Alouette, paroisse de Vierzon ; — du lieu de Chanteraine, paroisse de Saint-Pierre de Notz ; — du fief de La Villatte, paroisse du Magny ; — du fief de Bois-Large, paroisse de Déols et de Saint-Pierre-de-Notz ; — de la seigneurie d'Ivry, vicomté Du Peron et bois de La Percherie ; — des fiefs : Du Château-Gaillard, paroisse de Nihernes; — de Valeau, paroisse de Bouy; — de La Doucinière-d'Ambrault, paroisse du même nom ; — des dîmes de la paroisse de Lignerolle ; de la seigneurie de Chambon, paroisse de ce nom ; — des fiefs de l'Ébaupin et de La Madrolle, paroisse de Vêle ; — de la seigneurie Du Plaix, paroisse d'Ardenais ; — de la vicomté de Soulangis, paroisse du nom ; — du fief de Château-Gaillard, *alias* Malchoisy, paroisse de Senneçay ; — du lieu de Cizières, paroisse de Marçais ; — de la terre de Vauzelle, paroisse de Vêle ; — du lieu et fief de Bagneux, paroisse du même nom — de la métairie Du Bois-Ravau paroisse de Chézelle; — Du Petit-Magnolet, paroisse d'Arton; — du fief de Genevrier, paroisse de Saint-Maur; — de la seigneurie Du Châtelier, paroisse de Levet; — des fiefs : de Laleuf, paroisse de Nohant; — de Gratin, paroisse de Chézelle ; — du vicomté de Lissay, paroisse de ce nom ; — du moulin Du Pally, paroisse de Saint Maur ; — de la terre et seigneurie de Maron, paroisse dudit nom ; — de la seigneurie de Montaboulin, paroisse de Diors et Montierchaume; — du fief de La Mardelle, paroisse de Vineuil, — du fief et métairie de La Coquinière, paroisse d'Arton ; — de la métairie de Corneçay, paroisse de Montierchaume.

C. 836. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1751-1756. — Aveux et dénombrements du duché de Berry, y compris le duché-pairie de Châteauroux. — Aveux et dénombrements : — du lieu et fief Du Tronçay, paroisse Du

Subdray; — des fiefs : d'Homme, paroisse d'Étrechet; — Des Preugnerates, paroisse de Saint-Maur; — de La Garenne Du-Gué, paroisse d'Allouis, — des dîmes de Nancray et de Lochy; — des seigneuries Des Bordes et de Coudières, paroisse de Jeu-les-Bois; — de la terre et seigneurie de Malleray et Des Mousseaux, paroisse de Touchay; — des fiefs de Châteaufort, La Fellotterie, Prévert, et des dîmes Buret et Mouvry, paroisses de Montierchaume, de Saint-Pierre-de-Notz, de Déols et de Diors; — de l'étang Génicot, paroisse de Lourouer; — du fief de Pertubraut, paroisse de La Perouille, et de l'étang Turpin, paroisse de Luant; — des grandes dîmes de Nohant et de Saint-Martin; — du fief Du Pont, *alias* de Vauzelles, au bourg et paroisse de Briantes; — de la seigneurie de Preuilly, paroisse du même nom; — du dîme de lainages de la paroisse de Lizeray : — du lieu, fief et métairie de Charnay, paroisse de Méry-ès-Bois. — NOTA. Registre incomplet des derniers folios.

C. 837. (Registre) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1756-1760. — Aveux et dénombrements du duché de Berry, y compris le duché de Châteauroux. — Aveux et dénombrements : — des fiefs et métairies de Charnay, paroisse de Méry-ès-Bois (suite); — de Château-Gaillard, paroisse de Niherne; — de la maison de *La Corne* paroisse de Vierzon; — des moulin et métairie d'Arton, paroisse du même nom; — du dîme de Ninerolle; — du domaine de Fougery, paroisse de Vierzon; — du droit de rivière en la paroisse de Diors; — des dîmes de vin de la paroisse de Sainte-Lizaigne; — du moulin de La Chapellonnière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Court; — du lieu de Nizerolles. paroisse de Bussy; — des fiefs : de Cosnay, paroisse de Saint-Martin-Des-Las; — d'Availles, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun et Saint-Georges; — de la terre et seigneurie d'Ozan, paroisse d'Étréchet; — du dîme de Nau ou de l'Écorche-Bœuf, paroisse de Saint-Amand; — du fief du Colombier, *alias*, de Villeneuve, paroisse de Jeu-les-Bois; — de ceux Du Briou et de La Frégolière, paroisse de Mereau; — des moulins de La Presle, paroisse de Reigny, et Du Colombier, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun; — du fief de Villemort, paroisse de Marçais; — de la locature de Virolan, paroisse de Briantes; — du lieu et fief Du Faux, paroisse de Pérassay; — du fief et métairie de La Coquinière, paroisse d'Arton; — des droits d'échanges et honorifiques dans la paroisse de Mêves; — des terres, justice et baronnie de Donçay et Sigonneau; — de celle de Barmond, paroisse de Chouday; — de l'hôtel *Pucelle* en la ville de Mehun-sur-Yèvre; — des terres et seigneuries : de Puy-Moreau, paroisse d'Arton; — de Grandetfe, paroisse de Luant, — de la baronnie de Bourdeilles, et des seigneurie de Varenne, fief de Guérigny et vicomté de Villeménard, y annexées : — du fief et seigneurie de Vernusse, paroisse de Vignoux.

C. 838. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1261-1756. — États des fiefs des diverses mouvances du Roi dans la province, à l'exception de celle de Dun-le-Roi. — Mouvance de Bourges : Terre et seigneurie de Loye, sise paroisse de Morogues, et censif en dépendant, appartenant à M. Gibieuf, foi et hommage rendus le 28 août 1711 ; — le fief de la Chouardière, paroisse de Saint-Palais, hommage, par Guillaume Berthier, avocat en Parlement, le 16 juin 1725; — terre, justice et seigneurie d'Aigurande, appartenant à Jean-Baptiste Flexelles, comte de Brigy, hommage du 16 septembre 1697; — terre justice et seigneurie de Bellefaye, hommage par Michel Jubin de Lavaud, du 29 janvier 1607. — Mouvance de Châteauroux : dénombrement de la terre, justice et seigneurie de Saint-Aoust, fourni par Louis Duplessis-Châtillon, marquis dudit lieu, 16 décembre 1741; — foi et hommage de la seigneurie de Perturbraut, par Jean Perrusseau, le 16 juin 1742. — Mouvance de Mehun : l'hôtel de la cour Baron, paroisse de Saint-Outrillet à Bourges, foi et hommage rendu par Jean de Sauzay, au duc Jean, apanagiste, de Berry en 1461 ; — François Bernard, notaire royal à Mehun, pour une maison sise dans ladite ville et nommée la maison de l'Y *grec*, foi et hommage du 22 novembre 1670. — Mouvance de Vierzon : Fois et hommages : des terres, justices et seigneuries de Sarragosse et Mérolles, rendu par Toussaint Dorsanne, écuyer, sieur desdits lieux, le 2 janvier 1670 ; — des fiefs et seigneuries de La Forêt, *alias*, de la Genetière, de la métairie de La Cour, et du Poirier-Peron, rendu par Charles de Bonnault, écuyer, le 9 juin 1673

C. [illegible] (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1710-1769. — [illegible] des fiefs du [illegible] de Berry compris sous les mouvances de Bourges, Issoudun, Dun-le-Roi, Mehun et Vierzon. — Mouvance de Bourges : terre, justice et seigneurie de [illegible], [illegible] hommage par Louis-François de [illegible], écuyer, le 14 janvier 1687, dénombrement par le même, le 6 [illegible] 1704 ; — hommage par Denys de [illegible], le 11 mai 1719, dénombrement par le même du 15 novembre 1736 ; — [illegible] par Michel Rochet du 5 août 1768. — Mouvance d'Issoudun : terres de Barmond et [illegible], paroisse de [illegible], hommage par Gabriel Bouffet, sieur de [illegible], le 11

février 1724 ; — par la dame Catherinot, sa veuve, le 4 mars 1734, pour Villenoue seulement ; — hommage répété le 2 juin 1740 par Beraut de Poincy, pour sa femme, Marie-Anne Bouffet. — Mouvance de Dun-le-Roi : terre, justice et seigneurie de Vaux-sous-Modun, hommage par le marquis de Pressigny, le 14 novembre 1711 ; — autre hommage du 5 mars 1722, par Timoléon de Morsant de Pressigny, chevalier, sieur de La Crette, Chauvier, baron de Saint-Désiré, Vassigny et Vaux ; — autre du 15 juin 1728, par Jacques Moreau, chevalier, sieur de Nassigny, président en parlement ; — autre du 19 avril 1732, par Timoleon de Morsant de Pressigny, sus nommé. — Mouvance de Mehun : terre, justice et seigneurie de Coulanges, paroisse de Lury, hommage pour la moitié, par François de Rochefort, chevalier, sieur de Luçay, du 29 août 1698 ; — hommage de l'autre moitié, par Étienne-Réné de Rochefort, le 5 novembre 1713, — dénombrement par le même du 1er novembre 1715 ; — hommage de la totalité, le 19 mai 1732, par Jean de Rochefort, exempt des gardes du corps, et Pierre de Rochefort, son frère ; — dénombrement par les mêmes, le 20 septembre 1732 ; — hommage par Esme-Jean-François de Boisselet, chevalier, ancien mousquetaire, le 22 décembre 1769. — Mouvance de Vierzon : lieu et fief seigneurial de Champroy, paroisse de Lunery, hommage, par Réné Catherinot, écuyer, du 21 mai 1794 ; — dénombrement, par le même, du 8 juin 1715 ; — hommage par Réné de Sauzay, écolier en l'Université de Bourges, du 14 août 1732. — Nota. Cet état n'a été mené jusqu'en 1769 qu'à l'aide d'additions successives et souvent marginales.

C. 840. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier ; 416 parchemin.

1614-1722. — Aveux et dénombrements des fiefs de la mouvance de Bourges. — Dénombrements : du censif de Saint-Paul de Bourges ; — de la vicomté justice et véhérie de Cologne, s'étendant sur les paroisses Du Subdray, Trouy, Morthomiers, Arçay, Lapan et Saint-Pierre-le-Guillard ; — de la dîme de la paroisse de Pigny ; — de la terre et métairie Du Tronçay, paroisse Du Subdray ; — des fiefs : de Varie, paroisse de Saint-Doulchard ; — du Genetoy, paroisse de Soulangis ; — de la dîme de Nancray, paroisse de Jars ; — des grands dîmes de la paroisse de Vasselay ; — du fief de Closlandery, paroisse de Levet ; — de l'hôtel de Châteauneuf à Bourges ; — des dîmes de la paroisse de Nohant-en-Goût ; — du fief de La Grange-Saint-Jean, paroisse de Trouy ; — de la terre de Villeneuve-sur-Cher, paroisse de ce nom ; — de la dîme de Villaine, paroisse de Vasselay ; — de la justice de Fontilay ; — de la vicomté de Fussy, paroisse de ce nom ; — de la dîme de la paroisse de Fenestrelay ; — de la vicomté d'Arçay et du fief de l'Éteuf, paroisse d'Arçay ; — des terres de Savigny, Dierry et Le Préau ; — de la terre de Bouy, paroisse de ce nom ; — de la métairie de Fougeray, paroisse de Soulangis ; — du censif de la Fontaine-Rouge, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; — de la seigneurie de Luet, paroisse de Marmagne ; — des fiefs : d'Ivry, paroisses de Vasselay et Saint-Éloy ; — du Porche, paroisse de Givaudins ; — de la terre d'Aubigny ; — de celle de Contremoret, paroisse de Fussy ; — du fief de Jacquelin, paroisse de Saint-Germain-du-Puy ; — des terres de Brécy, Sainte-Solange et Moulins-sur-Yèvre, paroisses des mêmes noms ; — du moulin de Coulon, paroisse de Graçay ; — du fief de Férolles, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; — de la terre de Saint-Georges, paroisse du même nom ; — de la justice et censive de Villeneuve-sous-Rampenay, paroisse de Pigny, — du fief Du Briou et des droits honorifiques de ladite paroisse de Pignou ; — des fiefs : de Château-Gaillard, *alias*, Marchoisy, paroisse de Senneçay ; — de Toutvent, paroisse de Menetou-Salon ; — des dîmes de Sainte Lunaize ; — de la terre de Loye, paroisse de ce nom ; — de la vicomté de Fussy, paroisse de ce nom ; — des dîmes de celle de Lochy.

C. 841. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier ; 504 parchemin.

1644-1733. — Aveux et dénombrements des fiefs de la mouvance d'Issoudun. — Dénombrements : du fief de Marandé, paroisse de Condé ; — des métairies : d'Étrille-Pigeon, même paroisse ; — du Puy-Saint-Cyr, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun ; — des fiefs : de Pouillaut, paroisse de Lizeray ; — du Petit-Chezolet, même paroisse ; — de La Petite-Grange, paroisse de Villenoue ; — de Mailly, paroisse de Lizeray ; — des dîmes de l'Épinière et Fauville, paroisse de Lizeray ; — du moulin Du Colombier, paroisse de Saint-Cyr ; — des dîmes : de Tassay, paroisse de Chouday ; — de Chezeaudebert, paroisse de Paudy ; — des moulins de Landraude et La Douaire, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun ; — des dîmes de Segris ; — du fief de Théry, paroisse de Chouday ; — du fief du Ribat et du Pré-Pilet, paroisse de Paudy ; — des dîmes de la paroisse de Sainte-Lizaigne ; — du fief de Chanteloup, paroisse de Lizeray ; — des dîmes de Sainte-Thorette ; — du fief d'Arnaise, paroisse de Saint-Ambroix ; — du dîme de l'Archevêque, paroisse de Sainte-Lizaigne ; — de la métairie des Pâtureaux, paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun ; — des dîmes de Fins et Dun-le-Poëlier ; — du fief de La Fontaine aux-deux-Frères, paroisse de Reuilly ; — de la terre de Sermelles, paroisse de Luçay-le-Chétif ; — des dîmes d'Availles, paroisses de Saint-Cyr d'Issoudun ; — des fiefs : du Lac, paroisse de Saint-Marcel ;

— de Changy, paroisse de Dame-Sainte; — du comté de Châteaumeillant; — des métairie et moulin de Rouzay, paroisse de Condé; — du moulin de Lautrec, paroisse de Saint-Denis-les-Issoudun; — de la terre de Castelnau, paroisse de Plou; — du Pied-Favée, paroisse de Maron; — du domaine de Serennes, paroisse de Dion; — de la terre et seigneurie de Marseuvre, paroisses de Lunery et Saint-Florent; — du fief Du Faux, paroisse de Pérassay; — de la terre, justice et seigneurie d'Aigurande; — du fief de Montbraut, paroisse de Coing, et de la justice de Clugnac, démembrement de la seigneurie de Boussac.

C. 842. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, parch.; 201 feuillets, papier.

1503-1741. — Aveux et dénombrements des fiefs de la mouvance de Dun-le-Roi. — Dénombrements : de la seigneurie de Trouy, paroisse du nom; — du fief de Chambon, paroisse de Saint-Just; — des seigneuries de Jussy et Quincampoix, paroisse dudit Jussy; — de la prairie de La Roche, paroisse de Corquoy; — de la terre de Soye, paroisse de ce nom; — du Prieuré de Charly, paroisse du même nom; — du fief de Parseiche, paroisse de Vornay; — de la maison *Des Quatre-Coins* à Dun-le-Roi; — des fiefs : de Nizerolles, paroisse de Bussy; — de Soulangy, paroisse de Levet; — de la terre de La Vèvre, paroisse de Bussy; — des fiefs : du Châtellier, paroisses de Levet, Arçay, Lochy et Saint-Just; — de Boisvert, paroisse de Saint-Just; — des boucheries de Dun le-Roi; — des moulins Des Ponts aux faubourgs de ladite ville; — des dîmes Du Bouchet-Bastard, dans les paroisses de Senneçay et Vorly; — de la justice et seigneurie de La Celle-Bruère; — du prieuré de Chaumont; — du lieu seigneurial de Verneuil, paroisse de Neuilly-en-Dun; — du Pré-Châtelain, paroisse de Saint-Symphorien; de la terre et seigneurie de Soye; — des grand et petit étangs de Fontbon, paroisse de Lantan; — des fiefs : des Barres et Lavineux, paroisse de Bussy; — de Clos-Landry, paroisse de Levet; — de Linerolle, paroisse de Bussy, — de la justice du Châtellier et de la métairie de Louis, paroisse de Levet; — du fief de Givroux, paroisse de Saint-Denis-de-Palin; — de la terre de Saint-Germain-des-Bois, paroisse de ce nom; — du fief de La Périsse, paroisse de Dun-le-Roi; — des justices de Puisaucelon, Azières et Les Vauvraines, paroisse d'Ourouer; — de la justice de Crosses; — de celles de Lantan et d'Osmery; — du fief de Merdelon, paroisse de Dun-le-Roi.

C. 843. (Registre.) — In-folio, 390 feuillets, parch.; 356 feuillets, papier.

1660-1716. — Aveux et dénombrements des fiefs de la mouvance de Mehun-sur-Yèvre. — Dénombrements du fief Des Colas, paroisse de Teillay; — du fief et seigneurie des Fosses, paroisse de Brinay; — de la voierie de Saint-Laurent-sur-Baranjon, paroisse de ce nom; — [illegible] La Roche-Chancenay, paroisse d'Allouis; — des dîmes des grand et petit Bourgy, paroisse d'Allogny; — du fief de La Souche, paroisse de Vouzeron; — des moulins et rivières de Préaux, paroisses de Mehun-sur-Yèvre et Allouis; — de la vicomté de Quincy, paroisse du nom; — de la métairie de Villeperdue, paroisse de Sainte-Thorette; — du Haut-Puy, paroisse de Vouzeron; — du Buisson-Pouilleux, paroisse de Berry; — du terrage des Chambellans, paroisses d'Allouis, d'Allogny et Vouzeron; — du moulin d'Hauterive, même paroisse de Vouzeron, — de la [illegible] Des [illegible], paroisses d'Allouis et Vignoux-sur-Baranjon; — des étangs de Lavau et Jarry, paroisse d'Allouis; — des fiefs de La Braye, paroisse de Preuilly; — de Colombe, paroisse de Saint-Baudel, — des dîmes d'Orsay; — de la [illegible] de Pisseloup, paroisse de Quincy; — des métairies de La grande et La petite Garenne et du moulin Rouettin, paroisse d'Allouis; — du moulin de Préaux, paroisse de Mehun-sur-Yèvre; — des fiefs : de Chantegrue, paroisse de Foecy; — de Coulanges, paroisse de Lury; — de la motte de Vouzeron, paroisse de ce nom; — de la seigneurie de Villeménard, paroisses de Vignoux et Saint-Laurent-sur-Barangeon et d'Allouis; — de la vicomté de Bourdeilles, paroisse de Vignoux; — du comté de Nançay, paroisse de ce nom; — des terres de Nourion et La Chenaye, paroisse de Foecy; — du fief de Marçay, paroisse de Quincy; — de la seigneurie de Barmond, paroisse de ce nom; — des terres de Laloé et Foecy, paroisse de ce nom; — du domaine de La Grêlerie, paroisse de Vouzeron; — du fief de Valluau, paroisse de Bouy; — du lieu du Colombier, paroisse de Sainte-Thorette; — de la terre et seigneurie de Menetou-Salon; — de celle du Mont, paroisse de [illegible]; — de celle de Dames, paroisse de Saint-Eloi-de-Gy; — du fief de Sigonneau, paroisse de Nançay.

C. 844. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, parch.; [illegible] feuillets, papier.

1600-1726. — Aveux et dénombrements des fiefs de la mouvance de Vierzon. — Dénombrements des fiefs [illegible] d'Aubusset et Verdaux, paroisse de Brinay; — [illegible] et Champigny, paroisse de Sainte-Thorette; — [illegible] paroisse de Vierzon; — [illegible] même paroisse; — [illegible] *La Corne* et de [illegible] de *La Magdeleine* [illegible] de Vierzon; — des fiefs de La [illegible] même paroisse; — de La Forêt, paroisse de Méry-sur-Cher; — [illegible] paroisse de Preaux; — [illegible]

Des Motillons; — Du Grand-Chaumont, paroisse de Brinay; — du Chaillou, paroisse de Mareuil; — des Deux-Clodis, paroisse de Méry-sur-Cher; — de La Quinerie, paroisse de Vierzon; — du Château de Cerboy et justice de Lury, paroisse de ce nom; — des Tureaux, même paroisse; — du Château-Herpin, paroisse de Mereau; — du fief de Boismarteau et de la métairie de Faix, paroisse de Vierzon; — du censif des Higonnières, même paroisse; — du fief de La Colinière, paroisse de Méry-sur-Cher; — de La Motte-de-Charnay, même paroisse; — du lieu de Champroy, paroisse de Lunery; — de La Maisonfort de Brinay, paroisse du nom.

C. 845. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1609-1776. — Fois et hommages. Aveux et dénombrements rendus au Roi dans la mouvance de Bourges. — Aveux et dénombrements : du dîme et terrage de Prémareuil, paroisse de Saint-Gaudon, par Lambert de Cambray, maître des eaux et forêts du duché d'Orléans; — de la véhérie et vicomté de Lissay, par demoiselle de Barbançon; — du fief de Varie, paroisse de Saint-Doulchard, par François Maréchal, sieur de La Motte; — de maisons sises à Bourges, paroisse Saint-Outrillet, par Jacques Bonnet, marchand de draps de soie; — d'une autre rue Porte-Neuve, par Claude Robertet, id.; — de l'hôtel de *La Levrette*, rue Jacques-Cœur, par Marie-Anne Baudoin, veuve Bengy; — du censif de Mirebeau, dans la même ville, par Marguerite Rivière, veuve Gouyon de Montgermain; — du censif de Saint-Paul, par Anne Noblet, veuve Philippe Noblet, sieur de Thou; — du fief d'Ivry, paroisse de Vasselay, par Didier Maire, vicomte du Peron; — de celui de Jaglin, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, par Joseph Perrotin de Barmond; — de la seigneurie de Concressault, par Charlotte de Prie, veuve François Allamand, ancien président au grand conseil; — des dîmes du village d'Asnières-les-Bourges, par Réné Thomas des Colombiers, conseiller au Présidial; — de la vicomté de l'Éteuf ou des Brissets, par Catherine de La Thaumassière, veuve Étienne d'Amours, conseiller au Présidial; — de la terre de Brécy, par Denis de Culan; — du fief de Touvent, paroisse de Menetou-Salon, par Louis de Barbançon; — de la seigneurie de Villeneuve-sur-Cher, par Marie Lenormant, veuve Vincent Soumard, trésorier des finances; — du fief de Loye, paroisse de Morogues, par Madelaine Gibieuf, veuve Christophe de Francière; — du censif de La Fontaine-Rouge, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, par Marguerite Cuzin, veuve Thomas Thomas; — du Genetoy, paroisse de Soulangis, par Sébastien de Village; — du moulin Villet, etc., paroisse de Lugny, par Jean Philbert de Courvol; — du fief Du Tronçay, paroisse Du Subdray, par Philippe Boursaut de Lizy; — du dîme de La Croix-Clavière, paroisse de Vasselay, par Françoise Chigot, veuve Pierre Bienvenuat, conseiller au Bailliage; — du fief de Luet, paroisse de Marmagne, par Jean-Baptiste-Maximilien Lerasle professeur de droit en l'Université de Bourges; — des dîmes de Sainte-Lunaize, par Paul Bouffet, sieur de Monsauge; — du fief de Coulogne, paroisse Du Subdray, par Josué Robin.

C. 846. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier

1753. — Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et châtellenie d'Aubigny, paroisse de ce nom, pourvue de justice haute, moyenne et basse, par Charles Lenox, duc de Richemond, Lenox et Aubigny, pair de France, d'Angleterre et d'Écosse, et seigneur dudit Aubigny, érigée en duché-pairie par lettres patentes de Louis XIV, non encore vérifiées, et relevant du Roi à cause de sa grosse Tour du Louvre. — Fiefs, terrages et droits en dépendant : Le château de La Verrerie, paroisse d'Oison; avec 5 métairies, La Métairie-Neuve, La Taverne ou le Ruau, La Garenne ou Le Marais, l Étang. — Les fiefs : de La Vézinière, paroisse d'Oizon; — des Berrués, paroisse de Sainte-Montaine; — une partie des maisons de la ville d'Aubigny-sur-Nère, et héritages extérieurs. — Les manœuvreries et métairies dans la paroisse d'Aubigny savoir : Les Martinats, Les Bernardières, Malvoisine, Les Meneaux, Les Chapeaux, Les Girards, Le Coin, Marnières, Les Chabots, Blet, La Crototière, Les Forts, l'Orme-Buisson, Les Vises, La Branlardière, Les Naudins, Les Houets, Le Gros-Bois, Les Pognons, Les Velluets, Les Bessons, La Gariolle, Les Granges-Rouges, Le Cerveau, Les Rousseaux, Chasseigne, La Lache, Les Deshommes, Les Places, Les Carrois, Les Pellés, Les Brassins, Villeneuve, Merlot, La Mercerie, Les Tartes et Gorjau. — Dans la paroisse d'Oizon de : celles des Raimbaults, Les Pornins, Les Gauchers, La Licorderie, Les Laurents, Les Épinereaux, Les Renons, Le Grazon, La Vallée, Les Baux, Le Gué, Les Péans, Le Breuzé, La Chaudière, La Turandière, Ragis, Les Dieux, Paurot, Les Aglus, La Chaplottière, Les Falots. — Dans la paroisse de Dampierre : Le Grand-Lieu, La Cormerie Le grand et Le petit Miguillin, La Bergerie. — Dans la paroisse de Ménétréol : La Grande Roche. — Dans la paroisse d'Argent : Les Grands-Billards et Subléne. — Dans la paroisse de Sainte-Montaine : Les Bouchards, Les Berrués, Les Abrués. — Dans la paroisse de Clémont : Les Berauds, Les Petits-Nerots, La Godinière, Buridan, Le Lieu-

Pornin, La Bezaudière, La Dijonnière, Les Vallots, Baudreau. — Et les moulins : Des Forts et Des Filles, paroisse d'Aubigny ; Dubois, paroisse d'Oison ; Colommiers et Berne, paroisse d'Oison.

C. 847. (Registre.) — In-folio, 312 feuillets, papier.

1772. — Aveu et dénombrement de la terre d'Aubigny. — Reproduction de l'article précédent.

C. 848. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1761. — Aveu et dénombrement des terres, justices et seigneuries de Concressault et Dampierre-en-Crot, mouvantes en fief de la grosse Tour de Bourges, rendu par Françoise-Hélène d'Angennes, dame du Tremblay, Concressault, Blancafort, Dampierre et autres lieux, en date du 19 novembre 1761. — Fiefs, terrages et droits dépendant desdites seigneuries de Concressault : les terrages : du Regond, paroisse de Dampierre et Barlieu ; — de Luissant, *alias*, Provenchère, paroisses de Blancafort et Oison ; — de Ronceraux, sur les mêmes paroisses et sur celle d'Argent ; — les lieux et métairies de : La Ratterie, paroisse de Concressault ; — Les Poupardins, paroisse de Dampierre ; — Montifaut, paroisse d'Oison ; — les fiefs : de La Bourdinière, paroisse de Concressault ; — de Chanteloup, paroisse de Blancafort ; avec les terrages des Labbes, de Provenchère et de Romecrault ; — de La Motte-des-Prariaux, paroisse de Blancafort ; — de Nouant, paroisse d'Oizon ; — de Lenfournet ; — des Beaux et de Fricambault ; — de Corbery, paroisse de Barlieu ; — le censif de La Bergenterie, paroisse de Blancafort ; et le prieuré de La Mère-Dieu, près le château de Concressault.

C. 849. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1680-1681. — Transcription des actes de fois et hommages, aveux et dénombrements des fiefs mouvants de l'hôtel Jacques-Cœur, autrement l'hôtel de La Chaussée, à Bourges, appartenant au ministre Colbert, et comme dépendance du marquisat de Châteauneuf-sur-Cher. — Sous-fiefs : le lieu et métairie de Babylone, paroisse d'Osmoy, par Jeanne Bongar, veuve de Regnaud Auger, avocat en Parlement, et Geneviève Auger, veuve de Simon Reffatin, bourgeois de Bourges. — Le fief et métairie de Berry, paroisse de ce nom, par François Charlemagne, écuyer ; — le lieu de La Folie-Montespedon, paroisse de Saint-Doulchard, par les religieuses de l'Annonciade de Bourges, présentant pour homme vivant et mourant, Guillaume Labbé ; — le fief de Palin, paroisse de Saint-Denis-de-Palin, par Étienne Forcadel, écuyer, conseiller du Roi, commissaire et receveur général des deniers provenant des saisies réelles du Parlement et du Châtelet : — le quart du moulin de ville, paroisse de Saint-Georges-de-Moulon, par François Lebègue, écuyer, sieur de Montpensier.

C. 850. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778. — Aveu et dénombrement faits au comte d'Artois, frère du Roi et apanagiste du Berry, par Charles marquis de Bussy et de Castelnau, maréchal des camps et armées du Roi, pour : — 1° le fief noble du Grand-Turlivin, paroisse de Villeneuve-sur-Cher, mouvance de Bourges ; — 2° la terre et seigneurie de Marseuvre, paroisses de Lunery et Saint-Florent, avec la métairie et le moulin de [illegible], paroisse du Lunery, et le domaine du Vivier, paroisse de Civray, mouvance d'Issoudun ; — 3° la terre, justice et marquisat de Castelnau, les terres, seigneuries et justices de Poisieux, Saint-Georges-sur-Arnon, Sainte-Lizaigne et Migny, paroisses des mêmes noms, aussi mouvantes d'Issoudun avec les métairie et moulin de Loray, paroisse de Poisieux, dépendant de la terre de ce nom, la justice de Migny, démembrée de la Prévôté d'Issoudun et annexée à la terre de Castelnau, et le fief du Château-Chardon, paroisse de Sainte-Lizaigne, la moitié du dîme d'Availles, et celui de Pié-Girard, dépendances de la terre de Sainte-Lizaigne.

C. 851. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1406-1519. — « C'est le pappier-journal [illegible] fiefs, rachaps, réceptions de hommes du Rey et autres choses soumis à la justice d'Issoudun et à ce [illegible] domaine d'icelle seigneurie. » — Noms des hommes et femmes qui ont fait aveu au Roi à cause de la seigneurie d'Issoudun en 1510. — Lettres de [illegible] de la seigneurie de Saint-Léger, pour Jacques de La [illegible], sieur de Bomiers, 1512. — Lettres royaux et [illegible] Jean Fradet, lieutenant du bailli de Berry, pour la rédaction de la coutume, en 1514. — État des baronnies, [illegible] seigneuries, prévôtés et véhéries du ressort d'Issoudun. — Hommage par Jean de Brosse, sieur de Fins, en 1462, [illegible] baronnie de Fins, sous la réserve [illegible] seigneurie est une baronnie. — Dénombrement des fiefs [illegible] de Milandres, de Saint-Georges, d'Availles et [illegible]. — État des aveux faits en 1406. — Statuts des [illegible] et des boulangers d'Issoudun, en 1463. — [illegible]

1490 pour la réformation des abus dans le Bailliage d'Issoudun. — Partage des serfs et serves, fait par le Procureur du Roi d'Issoudun avec les vassaux du Roi dans la mouvance. — Dénombrement des cens et rentes assises sur les maisons situées au château d'Issoudun et dus annuellement au Roi. — Statuts des boulangers d'Issoudun en 1426. — Requête de Guy de Chauvigny au duc de Berry, au sujet de sa baronnie de Châteauroux. — Lettres de don de la forêt de Chœurs au sieur de La Trémouille en 1514. — Sentence de l'an 1505 donnée contre les bouchers d'Issoudun. — Lettres de création de l'office d'enquêteur dans les juridictions royales en 1514. — Lettres d'affranchissement du droit de mortaille accordées en 1423 aux habitants d'Issoudun. — Lettres de privilèges des maîtres, frères et sœurs de son Hôtel-Dieu (1465). — Ordonnances et lettres patentes pour l'établissement et la tenue des grands jours en Berry (1517-1519). — déclaration des foires d'Issoudun, avec le tarif des droits d'entrée. — Ordonnance de 1501 touchant le guet. — Liste des fiefs mouvants de la grosse tour d'Issoudun. — Nota. La transcription de ce registre est de 1541, une main plus moderne, celle de M. Baraton de Chouday, trésorier de France, en 1757, y a ajouté la liste des prudhommes de Bourges avant 1400, et celles des notaires d'Issoudun, 1394-1690, et des échevins de la même ville, 1429-1599.

C. 852. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier

1371-1660. — État ou mémoire des fiefs mouvants de la grosse tour d'Issoudun. — Baronnie de Châteauroux, saisie féodale sur Pierre Daumont, seigneur en partie, opposition sentence du Bailliage d'Issoudun du 23 décembre 1540, qui le déboute jusqu'au paiement des droits de fief. — Autre saisie du 28 octobre 1554 sur Jean de Latour, sieur de Chataume aussi seigneur en partie. — Érection en 1616 de la baronnie en duché-pairie, avec distraction du ressort d'Issoudun, en faveur de Henri de Condé, 2e du nom. — Baronnie de Graçay, don qu'en fait le 22 février 1371 le duc Jean de Berry à la Sainte-Chapelle de Bourges; donation en vertu de laquelle les barons de Graçay, prétendent n'être tenus à faire foi et hommage au Roi, ni payer droit de rachat. — Fief de Liniers, Charles de La Rochefoucauld en fait hommage et rend l'aveu en décembre 1554. — Baronnie de Sainte-Sévère. Gilbert de Blanchefort, écuyer, sieur de Janvrin, saisi féodalement le 3 octobre 1554, bien qu'ayant fait hommage le 22 octobre 1550 et faute du dénombrement qu'il ne donne que le 25 novembre 1554. — Seigneurie de La Maisonfort. Lettres patentes du 23 mars 1406, faisant don à Gabriel de La Chastre des droits de relief, rachat, etc., et devoirs seigneuriaux dûs par suite de la cession de ladite châtellenie faite par Olive Graçay à Abel de La Chastre, père dudit Gabriel. — Baronnie des Fins, hommage du 17 août 1542 par Olive de La Brosse. — Châtellenie de Mareuil, hommage par Jean de Damas, le 17 juillet 1555. — Chârost, saisie du 7 novembre 1554 sur Philippe Chabot, chevalier de l'ordre, amiral de France. — La Ferté-Gilbert, saisie féodale sur Gilbert Viesacq, du 20 octobre 1550, faute de foi et hommage. — Seraines; inféodation dudit lieu en 1543 moyennant le désistement du sieur de Moulinneuf. — Seigneurie de Paudy, foi et hommage par Claude Charrier, écuyer, le 19 octobre 1564 et dénombrement par le même le 12 février 1556. — Le même en 1541 fait l'hommage de la terre et seigneurie de Saint-Romain, dont le dénombrement est compris dans celui de Paudy. — Seigneurie de Choday, hommage par Jean Chevrier, écuyer, le 12 octobre 1550. — Thery, Robert Boyaux, foi et hommage, aveu et dénombrement du 5 juin 1554. — Condé, foi et hommage du 18 mars 1631, par Joachim de Jaucourt, écuyer. — Seigneurie de Villenoux, hommage et dénombrement du 3 mars 1554, par Françoise Loiseau, veuve de François Leroy. — La Petite-Grange, acquisition du fief en 1548, par Jean d'Artuis, dit d'Availles. — Prunières, saisi féodalement le 12 octobre 1554. — Terre et seigneurie de Léger, hommage du 6 octobre 1554, par Louis-Étienne Du Breuil, chevalier de l'ordre. — Châtellenie de Marseuvre, foi et hommage du 3 mai 1539, par Georges Du Puy, sieur Du Coudray. — La Motte-de-Villement, foi et hommage, aveu et dénombrement du 3 novembre 1529, par François Girard, prieur de Saint-Cyr. — La Crozette, Saint Ambroix et le grand Malleray, hommages du 7 mai 1524, par Réné de Rochefort. — Marandes, hommage par Jacques Bernard, bourgeois, le 25 septembre 1554. — Seigneurie, terre et justice de Lazenay, dénombrement du 3 octobre 1536, par le sieur Girardeau. — Fief d'Availles, dénombrement pour moitié le 28 septembre 1555, par Paris-Moyne. — Le Puy-Saint-Cyr, dénombrement du 4 septembre 1548, par Pierre Mouton. — Milandres, François Du Sauzay, hommage et dénombrement pour moitié, du 23 avril 1520. — La Gravolle, acquise en 1656, par Guillaume Chauveton. — Le Puy-Sainte-Lizaigne, acheté par Guillaume Bouchetel, conseiller du Roi et secrétaire d'État. — Le fief de Pouillaut, acquis par Mathurin Chapus. — Château-Chardon, en 1546 hommage et dénombrement par Guillaume Carcat, vicaire de Saint-Cyr d'Issoudun. — Fond-Moreau, saisie féodale du 7 novembre 1554, sur Françoise de Lougny. — Terre de Breuillamenon, hommage du 6 juillet 1644, par Marie Girard, femme de Jacques de Castelneau. — Arnaise, hommage pour moitié du 22 juillet 1530 par Claude de

Preuille, etc. — Terres et seigneuries mouvantes sans moyen d'Issoudun et dont l'hommage ne se fait pas au Château dudit Issoudun. — Liste des fiefs relevant des tours de Bourges, Mehun et Vierzon.

C. 853. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1541-1769. — Fois et hommages, aveux et dénombrements, rendus au Roi, à cause du domaine d'Issoudun, pour les fiefs et seigneuries de Rozay, Belletaye, Marandé, Paudy, La Ferté-Gilbert, Lepinière, Villenoue, Le Grand-Vorlay, Aigurande, La Pérouse etc., et plusieurs moulins situés dans le bas Berry, dont un moulin à papier, dit le moulin du Pré, paroisse de Sainte Lizaigne; par Pierre Chevrier, sieur de Champré; Michel Jabin de L[illegible], baron de Gougnon; Louis Arthuis, écuyer, sieur de Vaux; Adrien de Lafond, chevalier, sieur de La Ferté-Gilbert et Paudy; Claude-Joseph Barré, lieutenant général à Chârost; Jean Collet, sieur de Messine, ancien prévôt et subdélégué d'Issoudun; Pierre Giraud, écuyer; Marie Dargier, veuve de Jean-Marie Scouriou, chevalier, ancien officier au régiment de Normandie; Jean Ducarteron, écuyer; et Pierre Turquetin, maître papetier.

C. 854. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1741. — Aveu et dénombrement de la terre et comté de Châteaumeillant, mouvant en fief de la grosse tour d'Issoudun, rendus par Louis Duplessis-Chatillon, chevalier, marquis dudit lieu et de Nohant, seigneur de Châteaumeillant, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur d'Argenton. — Noms des fiefs relevants de ladite terre : Léché, Lécherolle, Vieux-Moulin, La Mathas, Le Poirier, Les Coûts, Avre, dîmes de Neret, les grand et petit Clerfond, La Salle, la forêt de Viché, Cortet, Rochejean, métairie de la J[illegible], dîmes et villages de Coubles, Septfonds, etc., Charasse, Larefard, La Motte-Beaucoulon, Chantemerle, Le Guet, Sioudret, Lesboulais, Boussais, Châtelus, Marans[illegible], Lavallas, Bord, dîmes de Villemoy et autres, grand dîme d'Ureier.

C. 855. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier

1741. — Cet article est un double du précédent.

C. 856. (Liasse.) — 55 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1525-1741. — Fois et hommages, aveux et dénombrements des fiefs mouvants de la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre. — Aveux des terres : de Bourgy, de Coulanges, de Laloé, de La Grelerie, de Char[illegible] et Villen[illegible], La Garinière, des rivières de [illegible], moulin d'H[illegible]rive, de l'hôtel Pucelle à Mehun, etc.; par : Étienne Turpin, gruyer de la gruerie d'[illegible]; [illegible], chevalier; dame Charlotte-Louise de Laloé, veuve de Charles de Lusignan Dupuy, marquis de Saint-Gelais; [illegible] Pinon, chevalier, vicomte de Quincy; Françoise Ragueau, veuve Barthelemy-Michel Du Tremblay, avocat du Roi au Bailliage et Présidial de Bourges; [illegible] du Roi, prévôt de l'Élection de Bourges; [illegible] P[illegible]din, veuve de Paul Ragueau, écuyer, avocat en Parlement; François de Lavarenne, prévôt de Mehun-sur-Yèvre; Pierre Guerry, chanoine à Mehun-sur-Yèvre; Simon Chastillon, marchand au bourg de Valençay; François de Lavarenne, lieutenant au Bailliage de Mehun-sur-Yèvre et capitaine du Château dudit Mehun, et Louis Vermeil, bourgeois de ladite ville. — Lettres d'érection de la terre de Bourdeilles en châtellenie au profit de Louis de Fumée, sieur de Bourdeilles et Picardière (1631).

C. 857. (Registre.) — [illegible]

1609-1611. — [illegible] dans les Bailliages de Mehun et Vierzon. — [illegible] Mehun. — La justice de Menetou-Salon et Coquin, par Guillaume Pot, sieur de Rhodes. — Les terres et seigneuries de Thinay, Quincy, La Bresse, Étréchy, etc.; par François de Lestang, écuyer. — [illegible] Courtemix, justice [illegible] Quincy, [illegible] de La Roche-Saint-Laurent, et moulin des Vignaux, par Jean S[illegible], écuyer; [illegible] Chanteloup, par Michel [illegible] de La Baye, par [illegible] la rivière d'Yèvre, par [illegible] — la métairie de Montcorneau, par François Rousseau; — celle de La Pommerie, par Jacques [illegible] seigneurie de Coulanges, par Philippe de Crevecœur, écuyer. — [illegible] terres, justices et seigneuries de [illegible].

Malitorne, moulin de Daluet, métairies de La Chevalerie et de La Sabotterie, seigneuries de l'Épinière et du Thureau-Raymond, par Georges de Laloé; — les métairie de La Boulaudrie et seigneurie de La Roche-sur-Baranjon, par Philippe Lemaire, écuyer, sieur du Briou; — les seigneuries de Bourgy et du Colombier et garenne de Chantegrue, par Adam Bonnin, écuyer; — l'étang de Bablou, par Claude Naudion, sergent royal au Bailliage de Mehun, etc.

C. 858. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 3 pièces, parchemin

1665-1778. — Fois et hommages, aveux et dénombrement rendus au Roi à cause du domaine de Vierzon, pour les seigneuries de Faix, Lazenay, Mautrot, Le Creux, La Perrisse et Concisain, Sarragosse et Mérolles, Bonaigle, La Gaudinière, le grand Chaumont, Aubusset et Verdeaux, Méry-sur-Cher, etc., et divers fiefs et maisons, tant au dedans qu'au dehors de Vierzon, par Christophe-François de Francières, sieur de Faix; Barbe de Chauday, veuve de Jacques de Bernard, sieur de Champigny; Jean-Baptiste-Claude Dorsanne, chevalier; Jean-Claude Barbier, maître barbier et chirurgien à Bourges; François de Lavarenne, lieutenant général à Mehun-sur-Yèvre; Joseph Béchet, secrétaire et contrôleur général des guerres; Marie-Charlotte-Louise Delams, veuve de Jean-François Millain, chevalier, secrétaire du Roi; Antoine de Bonnaut, chevalier. — Baux consentis par le domaine, à divers particuliers, de terrains sis aux environs de Vierzon.

C. 859. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1710. — Aveu et dénombrement, par dame Barbe de Chaudet, veuve de Jacques de Bernard, chevalier, sieur de Champigny, des terres et seigneuries de Lazenay, Mautrot, Le Creux, La Perrine et Concisain, et d'un demi-quart de dîme de grains et charnage de la paroisse de Cerboy, mouvances de Vierzon et d'Issoudun.

C. 860. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

1366-1742. — Relevé des fiefs mouvants du Roi à cause de son domaine de Châteauroux et des seigneuries réunies audit duché, avec la mention des hommages et dénombrements. — Listes des paroisses comprise au présent relevé : Ardentes, Saint-Aoust, Arthon, Anvaux, Ambrault, Aigurande, Ardenais, Argenton, Saint-Aubain, Le Blanc, Bussière-d'Aillac, Bouesse, Bretagne, Bouges, Brion, Châteauroux, La Champenoise, Colombiers, Cluis-Dessus, Coings, Saint-Chartier, Chezelles, Cors, Sainte Colombe, Douarde, Déols, Diors, Étréchet, Fougerolle et Fromentaux, La Ferté-Sainte-Fauste, La Garenne, Gargilesse, Gaudechan, Saint-Georges, Gournay, Saint-Janvrin, Jeu-les-Bois, Levroux, Linières, Luant, Lis-Saint-Georges, Lourouer-près-Châteauroux, Lourouer près La Châtre, Latz, Magny, Maisonnais, Maron, Marçais, Saint-Maur, Montierchaume, Montifault, Mehun, Malicornay, Mongivray, Monchevrier, Montipouret, Morlac, Neuilly-les-Bois, Neuvy-Pailloux, Neuvy-Saint-Sépulcre, Neyret, Niherne, Nohant, Norde, Orsenne, La Perouillle, Préveranges, Pruniers, Rivarennes, Rouvres, Sauzay, Sassierges, Tendu, Velles, Villedieu, Villegongis, Villers, Vineuil.

C. 861. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1366-1609. — Fois et hommages, aveux et dénombrements de la terre de Cluis-Dessus, mouvance de Châteauroux. — Hommages : par le sire de Culan en 1433; — par les sieurs de Gaucourt en 1462, 1561 et 1609; — par Emery de Tafors en 1366; — Guy de Sully en 1373; — Guy de Chauvigny en 1540 et 1580. — Copie exécutée à la date de 1759, sur les registres de la Chambre des Comptes.

C. 862. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1756. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Cluis-Dessus, relevant du Roi à cause du duché de Châteauroux, rendu par Charles marquis de Gaucourt, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, savoir : le Château, la ville et châtellenie de Cluis-Dessus, l'enclave des Cognets, paroisse de Saint-Denis de Jouhet, plus les fiefs, seigneuries et justices de Gournay, Malicornay, Le Repaire, Le Fresne, Le Châtelier, Courtaillet, Lâge-Poteau, Seris, Les Gouttes, Les Fougères, Charron, Le Breuil-Brun, Les Combes et Villedoing, Les Sauvages, Montevrier, Mignançay, Neuville, Fontais, Poiribus, La Gayette, Lâge-Bras-Defer, La Grange-Blondet, Les Bois-Billeron, La Barre et Pé-d'Ozon, Vauzelle en partie, La Fréminière, Pé-Labosse, Bois-Couraud, Loubatière, La Bastide, Le Breuillat, Le Moulin-Garaud, Bournay ou les Rosiers, Villiers, Pouzay et L'Ebaupin, dîmes terrages, cens et rentes, etc.

C. 863. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1746. — Fois et hommages, aveux et dénombrements, des terres et seigneuries de Presles, Mers, Le Magnet, Chanteloube, Veniers, Montipouret, Grandesse, Laqueuille, Sarzay, Angibault, Bellefont, Villemort, Saint-Denis de Jouhet, Rochefolle, et autres fiefs en dépendant, dans les

paroisses de Mers, Montipouret, Tranzault, Jeu-les-Bois, Saint-Martin d'Ardentes, Saint-Vincent d'Ardentes, Marron, Sassierge, Saint-Aoust, Vic-sur-Saint-Chartier, Sarzay, Mongivray, La Châtre, Chassignol, Saint-Denis de Jouhet, Le Magny, Saint-Pierre et Saint-Étienne de Neuvy-Saint-Sépulcre, par Pierre-Jean-François de Laporte, intendant de la Généralité de Moulins.

C. 864. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1754. — Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et châtellenie de Saint-Aoust, relevant en plein fief du Roi, à cause du duché de Châteauroux, par Marie-Félicité Duplessis-Châtillon, comtesse de Chabannes, veuve de François-Antoine comte de Chabannes et de La Palisse, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Verdun. — Sous-fiefs : La Grange-au-Senéchal *alias* des Étangs-Brissés; La Chapelle et Riolat.

C. 865. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1672-1779. — Aveux et dénombrements rendus au Roi à cause du duché de Châteauroux, des fiefs et seigneuries de Neuvy-Pailloux, de Bois-Large, de Montgivray, de Moulinneuf et Chauchefou, de La Doucinière, de Labarre, du Fromenteau, de l'étang des Genêts, de Bussière-d'Aillac, du Grand-Tary, de Grand'effe, etc. : — par : les supérieur et prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Paris; — Pierre-René Dupin, sieur de Boislarge; — Jacques-André Perault, bourgeois de Romorantin; — Philippe Baucheron de Bellegrue, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi; — Claude Duchesneau, écuyer; — René de La Cour, chevalier; — Armand-Charles de Buchepot, écuyer; — Gatien Boucher, ingénieur en chef du Dauphiné; — Pierre-Jean Leroy, chevalier, baron de Bussière-d'Aillac; — François Poubeau, bourgeois du bourg de Neuret; — Marc Pingaut, bourgeois et Marie-Louise de Bony, sa femme, du bourg de Luant.

C. 866. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1504-1776. — Fois et hommages, aveux et dénombrements, rendus au Roi, à cause du domaine de Dun-le-Roi, pour les fiefs et seigneuries : de Chambon et Bois-Sir-Amé, Jussy-Champagne, Les Barres et La Vineuil, Boisbeaud, Soulangis, Saint-Germain-des-Bois et Bennay, Le Chatellier, etc. ; — par Jean et André Pinon, Jean Trousseau, Antoine de Candue, sieur de Saint-Just, François Moreau, sieur de Boisvert, et Philippe Chevalier, Silvain de Gaucourt, chevalier, et Philippe Labbe, sieur de Champerand, Jeanne d'Herouard, épouse de Henri de Ronard, écuyer; Jeanne-Anne Lebègue, fille majeure de Mathias Lebègue, chevalier; Claude, Antoine et Vincent Sarrazin, écuyers, et demoiselle Madelaine Sarrazin, leur sœur; Balthazar de Garnaches, chevalier, Jean Niquet, écuyer, et Charles de Rivière, écuyer.

C. 867. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1726. — Fois et hommages, aveux et dénombrements de la terre justice et seigneurie de Jussy-Champagne ou Jussy-Quinquempoix, mouvantes en fief de la grosse tour de Dun-le-Roi, rendus par Sylvain de Gaucourt, chevalier sieur de Jussy. — Détail du fief : Les métairies des Caves, de La Maison-Rouge, de La Garenne, de La Gachonnerie, de Craon et Moulin du Ravoy, situés paroisse dudit Jussy.

C. 868. (Liasse.) — 158 pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1669-1679. — Requêtes et procurations pour enregistrement de fois et hommages, aveux et dénombrements. — Saisies féodales. — Saisie de la baronnie de Linières, sur la dame de Nouveau. — Foi et hommage de la Maison de la monnaie à Vierzon. — [illegible] de Chateauneuf pour la foi et hommage [illegible] appelé le [illegible] : — du fief de [illegible] — [illegible] prieur de Cluny, pour la justice et le prieuré de Cluny; — de Jacques de [illegible], sieur de La [illegible], pour son fief de [illegible]; — de Jean [illegible], bourgeois de Paris, pour son droit de *prange* levé aux foires de Dun-le-Roi. — Foi et hommage du lieu de La Maison-Fort, par le sieur de Vitry. — Dénombrement du [illegible], par le sieur Labbe de Saint-Georges. — Opposition au dénombrement de la vicomté de [illegible]. — Saisie de la terre de Châteauneuf-sur-Cher.

C. 869. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1680-1699. — Fois et hommages [illegible] dame [illegible] de Saint-Aoust, des terres de [illegible] et autres; — par la veuve [illegible] de la [illegible] — par la veuve de [illegible] pour la terre de [illegible]; — par la veuve de Charles de Saint-Gelais [illegible], pour les terres de [illegible] et [illegible]. — [illegible] pour foi et hommage [illegible] de [illegible] de La [illegible]. — [illegible] des lettres patentes de foi et hommages [illegible] par le prince de Condé, du duché-pairie de Châteauroux, du comté de Sancerre et [illegible], Saint-Florent, Saint-[illegible]

Vailly et La Celle-Bruère. — Foi et hommage par le marquis de Bigny, pour la terre de Jussy-Champagne ; — par Claude de Lafond, intendant de Bourgogne pour la terre de La Beuvrière. — Changement du nom de la seigneurie de Thinay en celui de Barmond.

C. 870. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1702-1707. — Fois et hommages : par Marguerite d'Angennes pour la terre de Concressault ; — par Claude Dorsanne pour le fief de Tizay. — Requêtes : des paroissiens de Saint-Pierre-le Guillard de Bourges, pour choisir homme vivant et mourant ; — du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, pour la terre du petit Chezollet ; — des religieuses de l'Annonciade de Bourges, pour les dîmes de Pigny, Fussy, Vasselay, Saint-Georges-de-Moulon, et Saint-Éloi-de-Gy. — Foi et hommage par Charles Pot de Rhodes, pour la terre de Menetou-Salon. — Dénombrement de ladite terre. — Saisie du fief d'Availles. — Surséance pour la veuve de Charles Lusignan de Saint-Gelais. — Dénombrement de l'hôtel *Pucelle* à Mehun-sur-Yèvre ; — des terres de Châteauneuf-sur-Cher et Lignières, par les enfants du marquis de Seignelay. — Foi et hommage par le sieur de La Marche, pour les terres de Fins et Dun-le-Poilier. — Surséance en faveur du duc de Béthune-Chârost pour le dénombrement du duché-pairie de Chârost.

C. 871. (Liasse.) — 151 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1708-1711. — Foi et hommage d'Antoine Dorsanne, archidiacre de l'église de Paris, pour droit de pêche dans l'Yèvre. — Délai de quinzaine accordé au même pour l'hommage de Luet. — Requête des directeurs du séminaire de Bourges comme seigneurs censiviers de la paroisse de Montermoyen dans la même ville. — Fois et hommages : par Jean Barathon, pour le fief de Dames ; — par Pierre Bengy, lieutenant général criminel à Bourges, pour l'hôtel de la *Levrette* sis en cette ville ; — par le prieur de Chaumont pour moitié de la justice dudit Chaumont ; — par la dame de Maugis des Granges, pour la justice de Crosses ; — par Jean-Baptiste de Flesselle, vicomte de Corbeil, pour la terre d'Aigurandes ; — par le sieur Rossignol de Laronde, pour la maison de la monnaie à Vierzon. — Inventaire des procurations pour fois et hommages en 1711.

C. 872. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1712-1713 — Hommage par Henri de Châtillon de la terre de Concressault. — Saisie de la seigneurie de Cetboy. — Délais accordés : à Réné Catherinot pour l'hommage de Champroy ; — au comte de Saint-Paul pour la baronnie de Boussac. — Hommage par le marquis de La Châtre pour les terres de Nançay et de Neuvy-sur-Baranjon ; — par le sieur Turquetin, du moulin à papier situé sur la Théol, paroisse de Sainte-Lizaigne.

C. 873. (Liasse.) — 149 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1714-1715. — Procuration des jésuites de Nevers pour l'hommage de la seigneurie de Pâlin. — Saisies : des droits d'échange, honorifiques et prééminences de la paroisse d'Allouis ; — de la seigneurie de Menetou-Salon. — Procuration du marquis de Brichanteau, pour l'hommage de la seigneurie de Chaumont. — Érection de la terre de Bourdeille en baronnie. — Aveu et dénombrement de la grande boucherie de Dun le-Roi. — Hommage par Réné Heurtaut de la véhérie et vicomté dudit Dun-le-Roi. — Acte de notoriété comme quoi les garçons peuvent présenter foi et hommage à 14 ans et les filles à 12 ans.

C. 874. (Liasse.) — 125 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1716-1717. — Fois et hommages : pour Gabrielle Berthault, veuve Étienne Girard, pour le fief de La Périsse ; — par Claude de Lafond, maître des requêtes honoraire, pour les fiefs de La Bernadière, de La Ferté-Gilbert et du Paudy ; — par François de La Châtre, pour le fief de Senay. — Procurations : de Cl.-Edme de Dreux, sieur de Nancré pour hommage des dîmes de ladite terre de Nancré ; — par l'abbesse de Saint-Laurent de Bourges pour la terre de Verneuil — Foi et hommage par Gabriel-Pierre de Rolland, pour la seigneurie de Nizerolles.

C. 875. (Liasse.) — 154 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1718-1723. — Foi et hommage par l'abbé de Thou, des terres de Menetou-Salon et La Maisonfort. — Saisie de ladite terre de Menetou. — Procurations : de l'abbaye de Saint-Sépulcre de Vierzon, à l'effet de choisir homme vivant et mourant pour le fief de Siou ; — de l'abbaye de Notre-Dame de La Charité, pour les dîmes de Saint-Caprais et de Saint-Florent ; — des jésuites du collége de Bourges, pour le fief de Pisseloup. — Hommage de la terre de Concressault, par H. de Châtillon, sieur de ladite terre. — Saisies : de la terre de Linières, sur Colbert-Seignelay ; — de la dîme de Séris dans la paroisse d'Allouis, sur les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Hommage par le comte de Saint-Paul, baron de Boussac, de ladite terre de Boussac. — Surséance à Louis Millet pour hommage des droits de halles et boucheries à Issoudun. — Dénombrement de

l'hôtel Bengy à Bourges. — Poursuites contre les religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice à Bourges, pour raison de fois et hommages auxquels ils sont tenus comme seigneurs temporels.

C. 876. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1724-1726. — Main-levée de la saisie féodale des fiefs de La Ferté-Gilbert, Pauly, etc., sur Adrien de Lafond. — Hommage des terres de Mareuil et La Croizette, par le marquis d'Ancenis; — de l'hôtel de *l'Écrevisse* à Bourges, par les héritiers Faure. — Aveu et dénombrement de la terre d'Aigurande, par le marquis de Brézis. — Procuration pour le dénombrement des halles, boucherie et autres droits domaniaux d'Issoudun. — Hommage de la terre de Vaux-sous-Modun, par le marquis de Pressigny; — de l'hôtel de Cambray, à Bourges, par Antoine Agard de Morogues; — de la baronnie de Sainte-Sévère, par Christophe de Flesselles, sieur de Bregy; — par le sieur Carré de Mongeron, pour moitié de la justice de Crosses. — Érection du marquisat de Maupas en faveur du sieur Agard de Morogues.

C. 877. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1727-1731. — Hommages : par le marquis de Castelnau, pour la terre de Castelnau; — pour la seigneurie de Coulanges, par Jean et Pierre de Rochefort; — pour la maison de la *Madelaine* à Vierzon; — pour le fief de Villeperdue, par le sieur Guay des Miners; — par le sieur Thabaud de Laterrie, pour les terres de Saint-Florent et Saint-Caprais; — pour la moitié de la justice de Crosses, par le sieur Sonnant de Beaulieu; — pour la terre de Vaux-sous-Modun, par le comte de Rupelmonde. — Délai accordé au marquis de Brice, pour l'aveu et dénombrement de la baronnie de Boussac.

C. 878. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1732-1735. — Fois et hommages : par Louis Marandon, secrétaire du Roi, pour la terre de Maisonfort; — par le comte Du Bellay-Langry, pour les terres de Laloé et de Foëcy. — Procuration de l'abbé commendataire de Notre-Dame d'Issoudun, pour l'hommage des fiefs dépendants de ladite abbaye. — Hommage par le sieur Girard de Villesaison, des dîmes de Neuvy-le-Pailloux. — Surséance au profit de Balthazar de Gamaches, pour les terres de Saint-Germain-des-Bois et Bannay. — Hommage par le duc d'Harcourt pour les seigneuries de Culan et La Forêt-Grailly; — par la marquise de La Ferté, pour la terre de Ségonzac [illegible]; — par Nicolas Bertrand, directeur de la Monnaie de Bourges, pour le fief de Chaumont; — par Turpin de La Tuile [illegible] rivière garennée de Varillon, dans la paroisse de Mehun-sur-Yèvre.

C. 879. (Liasse.) — [illegible]

1736-1740. — Hommage de la terre d'Aubigny, par le duc de Richemond. — [illegible] l'hommage de la seigneurie [illegible] La Ferté-Gilbert. — Hommages : par le sieur de Notz [illegible]; — par Claude Dupin, des terres de Cors et de Naillac; — par Claude Dorsanne des fiefs de Merolles, Mailly, etc.

C. 880. (Liasse.) — [illegible]

1741-1743. — Hommages : par [illegible] de Bonneval pour le fief de [illegible]; — par [illegible] pour la terre de Bussière-d'Aillac; — par le chanoine Gassot de La Vernusse, pour le fief de [illegible]; — par le sieur Amigault, bailli de Culan, pour le fief de Bagneux; — par le sieur Guy de Latour, pour le lieu de La Motte-Vouzeron et autres fiefs; — par les héritiers de Morogues pour l'hôtel de Cambray, à Bourges. — Érection du fief de Villedieu en comté. — Hommage par le sieur d'Aussigny, pour la seigneurie d'Arthon; — par François de Barbançois, pour le fief de Villegongis. — Saisies : du fief de Bonnetin, sur le marquis de Montmorency; — du fief de Grandeffe, etc.

C. 881. (Liasse.) — [illegible]

1744-1747. — Fois et hommages : par [illegible] pour la seigneurie de Saint-Georges-de-Moulon; — pour le moulin à papier dit le moulin du Pré, paroisse de Sainte-Lizaigne; — par [illegible] veuve de Bily, pour les [illegible] de la paroisse de [illegible] de Fontenay et de la paroisse de [illegible]. — Délais accordés à Mme veuve Guy de Latour [illegible] hommage du fief de Vouzeron. — Hommages : par [illegible] Cathernot pour le fief de [illegible]; — par le sieur [illegible] Marigny pour la seigneurie de [illegible]; — par le sieur de Rivière, pour la terre du Châtellier; — par Catherine de Barbançois pour [illegible]; — par le sieur [illegible] pour [illegible]. — Saisie de la Motte-Feuilly, sur le marquis [illegible]. — [illegible] au sujet du [illegible] de la terre de [illegible]. — Hommage par Louis-[illegible] pour [illegible]. — Dénombrement par Charles de [illegible] de La Ferté [illegible].

C. 882. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1748-1751.—Hommages : par François-Antoine de La Palisse, pour la terre Saint-Aoust ; — par le chevalier d'Anglas de Crézancy, pour les justice et censive d'Attilly et Joigny ; — par Charles de Gaucour, pour la terre de Cluis-Dessus. —Main-levée de la saisie de la terre de Boué, faite sur le comte de Bertin, baron de Bourdeilles et Brantôme. — Érection en marquisat de la terre de Presle en faveur du sieur de La Porte. — Délai en faveur de la marquise de Culan, pour l'hommage de la seigneurie de Brécy. — Foi et hommage pour l'office de héraut d'armes de la ville de Bourges. — Dénombrement du fief de La Pérouse par le sieur de Villaine. — Saisie de la seigneurie de Neuvy-Saint-Sépulcre.

C. 883. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1752-1755. — États des fiefs susceptibles de saisie pour l'année 1752. — Hommage par Paul Gallucio de l'Hopital, des fiefs de Bois-Sir-Amé et Chezal-Chauvier. — Opposition au dénombrement de la terre de Saint-Aoust, par la comtesse de Chabannes. — Hommages : du comté de Buzançais, par le duc de Beauvilliers ; — du fief de Larue et du dime des Bordes par le sieur Guymond de La Touche.— Présentation d'homme vivant et mourant, par le séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour l'hommage de la seigneurie de Neuvy-Pailloux.

C. 884. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1756-1757. — Hommages : par le sieur de Barbançois, de la baronnie de Contremoret et des droits d'échange et honorifiques de la paroisse de Fussy ; — du fief de Château-Gaillard, par le sieur Crublier de Saint-Cyran. — Réception d'homme vivant et mourant présenté par la communauté des bouchers de Dun-le-Roi, pour l'hommage des boucheries de ladite ville.—Hommages : pour La Motte-de-Vouzeron, par la dame Gay de Latour ; — par le sieur Dubreuil du Bost, pour la terre de Gargilesse. — Dénombrement de la seigneurie d'Arthon, par le sieur d'Aussigny. — Hommage par le marquis de La Châtre du comté de Nançay et des seigneuries de Neuvy-sur-Barangeon et La Grande-Garenne.

C. 885. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1758-1762. — Hommage par François Letellier, procureur du Roi au grenier à sel de La Châtre, pour la seigneurie d'Angibault. — Dénombrement de la seigneurie d'Ars, par le sieur Bardon. — Hommage par le marquis de Simiane pour deux pièces de terre dans la seigneurie de Blet. — Opposition au dénombrement du marquisat de Presle présenté par le sieur de La Porte,—Hommages : pour le fief de La Périsse, par le sieur Vandeblin ; — pour la seigneurie de Jussy-le-Chaudrier, par le sieur de Champgrand. — Surséance au marquis de Longouany, pour les seigneuries de Levroux et du Briou.

C. 886. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1762-1766. — Aveux et dénombrements : des boucheries de Dun-le-Roi ; — de la terre d'Aubigny ; — de celles de Châteaufort ; — de Séruelles ; — de La Périsse. — Saisie de la terre de Neuvy-Saint-Sépulcre. — Hommage du Château-Herpin, par le sieur du Clozel ; — des terres et seigneuries de Culan, La Forêt-Grailly, Aigurande et La Roche-Guillebaud, par le prince de Croy. — Surséances de six mois en six mois au sieur Bardon, pour le dénombrement de la seigneurie d'Ars ; — au sieur Du Ligondais, pour le dénombrement du fief du Plessis

C. 887. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1767-1770.—Foi et hommage pour le comté de Nançay, par Gabriel Du Buat, ambassadeur de France en Allemagne. — Érection en comté de ladite terre de Nançay. — Fois et hommages : pour le moulin à papier dit moulin du Pré, dans la paroisse de Sainte-Lizaigne ; — pour la forêt au Guyon, par Mme de Douhaut. — Aveu et dénombrement par le marquis de Blosset, de la terre de Bourdeille. — Foi et hommage pour la terre de Diors par le comte de Boisay de Courcenay. — Aveu et dénombrement de Neuvy-le-Pailloux, par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

C. 888. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1771-1789. — Saisie du marquisat de Presle, par le sieur de La Porte. — Ordonnonce du Bureau concernant les oppositions aux saisies féodales et aux jugements rendus sur icelles. — Fois et hommages : pour le fief d'Aigurande par Marie Dargier ; — par le marquis de Brunoy, pour les terres de Châteaumeillant. Saint-Amand et Saint-Janvrin. — Surséance à Gabriel Catherinot, au sujet de la vicomté de Coulogne ; — Fois et hommages : par la duchesse de Brancas, pour la terre de Menetou-Salon et celle de Pot ; — par la veuve du sieur Pierre Bengy, pour le fief de Puyvallée ; — par Pierre de l'Estang, pour la terre de Saint-Florent. — Enregistrements : des lettres d'érection en marquisat de la terre de Villegongis ; — de la terre de Bour-

deilles en faveur du sieur de Blosset ; de la seigneurie de Châtillon-sur-Indre et autres en marquisat de Chaillou.

C. 889. (Liasse.) — 99 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1704-1713. — Poursuites contre les vassaux défaillants à rendre l'hommage et fournir le dénombrement de leurs fiefs. — Procédures et jugements. — Saisie féodale contre Guillaume Loison, cabaretier à Sancerre, pour le fief du Tripot sis dans ladite-ville. — Procès entre Mme Claude de Seve, veuve de Claude Girard procureur du Roi en la Chambre des Comptes de Paris, poursuivant l'aveu et dénombrement des fiefs de Plotard et Champigny, contre Jacques de La Châtre, sieur de Bouré, Armand de Béthune, duc de Chârost, et les religieuses d'Orsan, parties opposantes à la réception dudit aveu et dénombrement. — Poursuites contre Étienne Charlemagne, saisi féodalement, et le séminaire de Bourges intervenant dans la cause, lesdites poursuites tendantes à faire reconnaitre comme relevant du Roi des immeubles du temporel dudit séminaire, aliénés au profit du saisi.—Saisies féodales : des dîmes de Montierchaume, contre le sieur Pierre Chapuzet, bourgeois d'Issoudun, propriétaire pour un quart desdites dîmes. — Contre le sieur de Rochefort, propriétaire pour moitié de la terre de Coulange.

C. 890. (Liasse.) — 93 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1714-1715. — Procédures et jugements. — Saisies féodales : du domaine de Fougery. Claude de Bourdalone, sieur dudit lieu de Fougery, et demoiselle Marie Bailly, opposants à ladite saisie ; — des droits d'échanges, honorifiques et prééminences de la paroisse de Nérondes, sur les seigneurs de Fontenay, propriétaires ; — des dîmes de Crécy, sur la dame Noblet ; — de la métairie du Grand-Jarrien, sur Louis Frat, laboureur ; — du fief de La Godinière, sur Jacques Thoret, détenteur, — de la terre de La Maisonfort, sur le sieur Johanneau, fermier de ladite terre ; — de la justice de Corqueux, sur le prieur de Châteauneuf.

C. 891. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1723-1726. — Procédures et jugements. — Saisies féodales : de la terre de Verneuil, sur le sieur Perichon ; — du fief de Sauzay, sur le sieur Meunier ; — de la dîme du village des Bordes, sur le sieur Guillot ; — de la terre de Trouy, sur Jean Perrin ; — de la justice de Clugnac, sur Léonard Rougeré ; — de la seigneurie de Brecy, sur le sire de Culan.

C. 892. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1713-1715. — Ordonnances rendues sur les saisies féodales. — Saisies pour défaut de foi et hommage : de la terre du Brion, relevant de Mehun, sur Jean Clementgeon ; — de celles de Charnay et Buffray, relevant de Vierzon, sur Pierre Moreau ; — de Coulanges, relevant de Mehun, sur la veuve [illegible] Rochefort ; — de Senay, relevant de Vierzon, sur Philippe Puis ; — de Teillay, sur Pierre Godin ; — d'Ivry, mouvant de Bourges, sur Mathurin Prevost ; — d'Availle, mouvant d'Issoudun, sur Jean Chinault ;—de Plaimpied, mouvance de Bourges, sur le sieur Sapiens ; — de La Margotière, mouvance de Dun-le-Roi, sur Jean Guillot ;—de Vornay, même mouvance, sur Servant de Persèche et la dame Noble :— du Courpoy et d'Urtebize, mouvant de Mehun, sur Louis et Antoine Bonin ; — de La Prinquestte, même mouvance, sur [illegible] Trouenet veuve Garnier ; — [illegible], mouvant de Dun-le-Roi, sur les époux Chevalier et le sieur Foucault ; — de l'hôtel de la Monnaie de Vierzon, sur le sieur Fenion ; — des moulins de Lautrel ou Chinaut, et du Pré, mouvant d'Issoudun, sur François Lecamus ; — des terres de Bourdeilles et Villemenard, mouvant de Mehun, sur le sieur Fenion ; — de La Perouse, mouvant d'Issoudun, sur le sieur Du Carteron ; — de Sainte-Sévère, même mouvance, sur Pierre Villeneuve ; — de Batisse même mouvance, sur le sieur Perrot ; — de Culan, mouvant de Dun-le-Roi, sur François Chalamelle, sieur de Porcheresse ; — de Linières, mouvance d'Issoudun sur l'abbé de Seiglière ; — de Châteauneuf, mouvance de Bourges, sur le même ; — de Bois-sir-Amé, mouvance de Dun-le-Roi, sur le même ; — du Ploux, même mouvance, sur François Mineau ; — de Mareuil, mouvance d'Issoudun, sur Pierre Tramm[illegible] ; — de La [illegible], même mouvance, sur Pierre Brunet ; — des Tureaux, mouvance de Vierzon, sur Antoine Granier ; — de La M[illegible], mouvance d'Issoudun, sur le sieur Jo[illegible] ; — de La Grêlerie, mouvance de Mehun, sur François B[illegible] ; — de Menetou-Salon, même mouvance, sur Nicolas [illegible] ; — de Villepeirdue, même mouvance, sur Anne E[illegible] ; — de Chanceнay, même mouvance, sur François C[illegible] ; — etc.

C. 893. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1727-1747. — Saisies féodales. — [illegible]. — Saisies : de la terre de Castelnau, sur le sieur Brunet ; — de la justice de Vornay, sur le sieur [illegible] ; — du censif de Mirebeau, à Bourges, sur le sieur et la demoiselle Goyet de Montgermain ; — de la [illegible] de Bourges ; — des [illegible] de Lazenay et des Bergeries

— Convention entre le Bureau et le procureur du Roi près ledit Bureau, au sujet du droit exclusif prétendu par ce dernier, de faire saisir les fiefs ouverts dans la mouvance du Roi.

C. 894. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1750-1752. — Saisies féodales. — Contraintes. — Saisies : de la terre de Diors, sur le sieur de Boisy ; — de la seigneurie de Villegongis, sur le sieur de Barbançois ; — du fief de Champroy, sur Pierre Larché. — Sentence du Bureau, contre Me Louis Duplessis-Châtillon, qui ordonne un supplément d'aveu et dénombrement de la terre de Châteaumeillant. — Saisie féodale du censif des Igonnières à Vierzon, sur le sieur Adrien Corbin.

C. 895. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753-1782. — Saisies féodales. — Contraintes. — Saisies : de la seigneurie de Bois-Sir-Amé, sur le marquis Paul Galucio de l'Hopital ; — de la terre de Chambon, sur les sieurs frères de Culon ; — de la seigneurie de Cluis-Dessus, sur Guillaume Dubois. — Contraintes de Bourges, Issoudun, Dun-le-Roi, Mehun et Châteauroux. — Projets de contraintes. — États des fiefs mouvants du Roi et mis en contrainte et des vassaux à poursuivre. — États des ordonnances rendues contre les commissaires établis aux saisies féodales.

C. 896. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1710-1789. — Requêtes pour taxes de dépens adjugés par sentences du Bureau. — États de frais et exécutoires pour sommes dues à cause de saisies féodales. — Exécutoire de la somme de 196 livres décernée par le Parlement de Paris, au profit du sieur du Courpoy, contre les sieurs La Thaumassière, de Gérissay et Simonnet. — État des frais dûs par le marquis de Brégis, au sujet du dénombrement de sa terre de Sainte-Sévère. — Requête de l'exécuteur des sentences criminelles du Bailliage de Berry, pour le loyer de sa maison. — Taxes de dépens pour les religieuses de la Visitation de Bourges, contre Paul Clavier, fermier du domaine de La Salle-le-Roi. — Pour Antoine Boucaumont, avocat en Parlement, contre les échevins, conseillers et notables de Dun-le-Roi.

C. 897. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1662-1696. — Ordonnances sur requêtes pour les provisions obtenues par les officiers des juridictions et administrations de la Généralité, et par tous fonctionnaires récemment pourvus par le Roi, (subdélégués d'intendance ; officiers et suppôts des hôtels de ville ; présidents, conseillers, etc. du Bureau des finances ; receveurs des impositions ; huissiers des tailles, etc. ; contrôleurs généraux, receveurs etc. ; des domaines ; maîtres et gardes des Eaux et Forêts ; contrôleurs du grand et petit sceau ; officiers et magistrats de police ; prévôts, lieutenants, archers de la maréchaussée ; contrôleurs aux revues et logements militaires ; vicaires des vicairies de paroisses ; capitaines et concierges des palais et châteaux royaux ; gouverneurs des villes ; présidents, conseillers, etc., des juridictions tant laïques qu'ecclésiastiques) afin d'obtenir enregistrement et lettres d'attache de leurs nominatious, et être admis à prêter serment. — Actes de réceptions et procès-verbaux de prestation de serment par les fonctionnaires et employés ressortissant du Bureau des finances. — Ordonnances du Bureau pour obliger les employés aux recettes et autres fonctionnaires des finances à fournir caution, et rendre compte du maniement des deniers publics. — Requêtes : de Jean Arnoul, écuyer, pour être reçu et installé en la charge de trésorier de France ; — des officiers de la maréchaussée de Berry, pour la nomination d'un receveur des gages de leur corps.

C. 898. (Liasse) — 95 pièces, papier.

1697-1704 — Ordonnances sur requêtes au profit : d'Étienne Alasseur, vicaire de l'église de Mehun-sur-Yèvre, pour ses provisions ; — de Pierre Dagoret, pour les lettres qui lui accordent les gages intermédiaires de l'office de lieutenant en l'Élection de Bourges, depuis le jour du décès de son prédécesseur jusqu'à celui de sa nomination ; — de François Hotte, pour ses provisions de greffier-secrétaire de de l'Hôtel-de-Ville de La Charité-sur-Loire ; —de Christophe Pinon, pour son office de conseiller assesseur de l'Hôtel-de-Ville de Châteauroux ; — de Gabriel Loreau, pour les fonctions d'archer en la maréchaussée provinciale de Berry ; — de Barthélemy Thibeaudeau, sieur de La Tauperie, pour son office de conseiller du Roi, commissaire particulier aux revues et logements des gens de guerre, dans la ville d'Argenton ; — de Jean Isnard, procureur du Roi au grenier à sel de La Haye, pour son office de conseiller-maire de Saint-Savin ; — de Jean Chichery, pour celui de conseiller élu en l'Élection du Blanc. — Réception de François Leturc à l'exercice de l'office de receveur des épices du Bureau des finances.

C. 899. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1704-1710. — Ordonnances sur requêtes au profit : de Louis-Gilbert Bord, pour être reçu à l'office de grenetier du grenier à sel de Saint-Amand ; — de Michel Martinet, pour l'office de receveur des domaines et bois de la Généralité de Bourges ; — de François Aupic, commis à achever le recouvrement des impositions de l'Élection de Bourges, pour l'année 1709 ; — de Jean Corrijon, pourvu de la charge de Prévôt provincial et lieutenant criminel de robe courte de la maréchaussée de Châtillon-sur-Indre ; — de Jean-François Thibault, pourvu de l'office de conseiller du Roi, président alternatif et mi-triennal au grenier à sel de Saint-Amand-Montrond ; — d'André Bonin, sieur de Tremillaut, lieutenant général au duché de Châteauroux, nommé conseiller-maire-alternatif de ladite ville de Châteauroux ; — de Jean Cartier, acquéreur d'un des quatre offices de subdélégué de l'intendant de Berry, créé par édit d'avril 1704 (subdélégation de Selle-sur-Cher) ; — de Jean Bastide, pourvu d'un office de contrôleur-élu-réservé, relativement à une erreur commise à son détriment dans le chiffre des gages dudit office.

C. 900. (Liasse.) — 104 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1711-1723. — Ordonnances sur requêtes au profit : de François Graillet, conseiller du Roi, lieutenant de robe courte en la maréchaussée provinciale de Berry, pour l'enregistrement des provisions de sa charge ; — de Joseph-Marie Frapier, pour ses commissions d'avocat du Roi en l'Élection de La Charité-sur-Loire ; — de Jean de Valenciennes, conseiller du Roi, vérificateur particulier du franc-salé au grenier à sel d'Argenton, pourvu de l'office d'avocat du Roi au même grenier : — de Pierre Duman, commis à la recette particulière des tailles de l'Élection de Bourges, pour 1710, et qui fournit pour la caution de 6,000 livres exigée, la personne de Mᵉ Raymond-Bertrand-Gaussens de Lamy, habitant de Bordeaux, et pour certificateur Silvain Debrielle, huissier des tailles en l'Élection ; — de François Aupic, pourvu de l'office de contrôleur-trésorier-receveur des ponts et chaussées de la Généralité ; — de Pierre Barilleau, nommé sergent des tailles en l'Élection de Châteauroux.

C. 901. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1724-1735. — Ordonnances sur requêtes au profit de Richard Aubry, pour ses provisions de procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville de Bourges ; — de Antoine Hendelot de Chazé, écuyer, conseiller du Roi, garde des rôles des offices de France, pourvu de l'office de receveur général [illegible] et mi-triennal des finances de la Généralité de Bourges ; — de Aignan-Gaspard Lendele de G[illegible], pourvu de [illegible] conseiller du Roi, contrôleur général ancien des finances et des domaines et bois de la Généralité ; — de Pierre-R[illegible] Cottereau, nommé conseiller au Bailliage et Présidial de Bourges ; — Commission provisionnelle donnée en faveur de Gabriel de Lagoutte, pour recevoir [illegible] sieur de Rancy, les impositions de l'Élection de La Châtre. — Procuration par François Duris, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Châteauroux, donnée à François Moreau, huissier des tailles en ladite Élection, pour présenter au Bureau des finances l'état au vrai de son exercice. — Prestation de serment par le sieur François Chaussechat, commis à l'exercice de la recette générale des finances de la Généralité.

C. 902. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1736-1743. — État [illegible] par les receveurs des tailles de la Généralité, pour raison de leurs exercices et maniments de deniers. — Requête de Melchior Witas, pour l'enregistrement de ses lettres de provisions de sergent des tailles en l'Élection de Bourges. — Requête, information de vie et mœurs, et réception de Louis Bled, sous-huissier fieffé du Bureau des finances. — Ordonnances sur requêtes : au profit de François-Joseph Jacquemet, prêtre, chantre, chanoine de l'église de Bourges, official ordinaire de l'archevêque, et syndic du clergé du diocèse, demandant l'enregistrement des lettres d'homologation du contrat d'acquisition fait par le clergé de Bourges en 1711 des offices de greffier et contrôleur des insinuations ecclésiastiques créés par les édits de 1691 et 1703 ; — de M[illegible] Joseph Faure, écuyer, sieur d'Allouis, capitaine au régiment de Guyenne, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, pourvu de l'office de lieutenant des maréchaux de France au Bailliage et Présidial de Bourges ; — du sieur [illegible], nommé conseiller du Roi, prévôt et juge [illegible] d'Issoudun.

C. 903. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièce, parchemin.

1744-1748. — Prestation de serment de Pierre-Joseph de l'Etang, [illegible] receveur général des domaines et bois de la Généralité de Bourges. — Information de vie et mœurs de Toussaint-[illegible], [illegible] d'un office d'huissier fieffé [illegible] Berry. — Ordonnances sur requêtes au profit de François P[illegible] [illegible]

La Châtre; — de Nicolas Gourdon, pourvu de l'office de capitaine du château de la ville de Vierzon; — d'Étienne Taillandier, avocat en Parlement, nommé conseiller-garde-marteau des Eaux et Forêts d'Issoudun; de Louis-Joseph de Scevolle, président au grenier à sel d'Argenton — Procès-verbal de vérification des facultés de Claude Boudard, huissier au grenier à sel d'Issoudun, présenté comme caution par Réné Pougin, receveur ancien des tailles de l'Élection générale d'Issoudun, pour la somme de 6,000 livres.

C. 904. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1749-1755. — Acceptation par le Bureau, de la caution fournie par Léon Duris, sieur Dufresne, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Châteauroux, dans la personne de Jean Bourdillois, procureur, et de Gabriel Moreau, comme certificateur. — Ordonnances sur requêtes : de Robert-Louis Goyer, pour sa charge de receveur alternatif et ancien des tailles en l'Élection de Bourges; — de Jean-Baptiste Bonnelat, nommé contrôleur du prêt et droit annuel de la Généralité pour l'année 1756; — de Jean Guymont, avocat, pourvu de l'office de conseiller du Roi, assesseur civil et criminel aux Bailliage et prévôté réunis de Châteauroux; — de Jacques Laurencin, président trésorier de France au Bureau, pourvu de lettres de vétérance qui l'autorisent à se qualifier trésorier de France honoraire; — des officiers du Bailliage et Présidial, pour l'enregistrement des provisions du sieur Millet, l'un d'eux, nommé lieutenant général de police à Bourges, ledit office réuni à leur corps, et dont les gages leur appartiennent en commun. — Arrêt du Conseil et lettres patentes obtenues par Charles Egrot, trésorier au Bureau, pour toucher les gages intermédiaires attribués à son office, jusqu'au jour de sa réception.

C. 905. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1756-1766. — Réception de Henri Malatier, huissier-audiencier, garde-meubles au Bureau des finances. — Ordonnances sur requêtes pour les provisions de Claude Julien comme archer à la connétablie d'Aubigny; — au profit : de Jacques Charron, pour ses lettres de dispense d'âge comme conseiller-élu de La Charité-sur-Loire; — de Thomas-Jacques Denise, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Saint-Amand, pour ses lettres de survivance et retenue de service de l'office de receveur ancien, résigné par lui en faveur de son fils; — de Jean-Robert Douart, pourvu de l'office de conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Dun-le-Roi pour les lettres de dispense de parenté par lui obtenues à cause du sieur Bureau, président dudit grenier, son beau-frère; — de Claude Callande, marchand et fermier du domaine de Bourges et Dun-le-Roi et en particulier du Poids-le-Roi, dans les deux localités, pour consacrer la nomination par lui faite d'Étienne Sulpice Mabilat, bonnetier, et de Jean Limousin, commis des fermes de la ville, comme employé audit poids public.

C. 906. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1760-1774. — Ordonnances sur requêtes au profit : de François-Étienne de Montferrand, pour son office de greffier en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts d'Issoudun; — de Humbert Gaillard, avocat en Parlement, pour la charge de conseiller au Bailliage et Présidial de Châtillon-sur-Indre; — de Silvain Soupiron, pourvu de l'office de conseiller-secrétaire-greffier-garde des archives de la ville de Mehun-sur-Yèvre; — pour la nomination et prise de possession par Pierre Lebas, prêtre du diocèse de Bourges, d'un bénéfice appelé la vicairie de Saint-Michel, en l'église dudit Mehun; — pour : Hilaire Mille, notaire royal à Lignières, nommé receveur-syndic dans ladite ville; — Joseph Faye, avocat, en Parlement, pourvu de l'office de conseiller du Roi, avocat au Bailliage et Présidial de Châtillon-sur-Indre.

C. 907. (Liasse.) — 128 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1775-1789. — Ordonnances sur requêtes au profit : de Jean Arnal, notaire et contrôleur des actes de la principauté d'Henrichemont, pour sa commission de receveur du domaine de ladite principauté; — de Pierre de Saint-Martin de La Trémouille, pour son acte de nomination à la mairie de Saint-Michel, dans l'église de Mehun-sur-Yèvre; — de Louis-François Thabaud, pourvu de l'office de conseiller président, ancien, alternatif et triennal des traites foraines de la ville de Châteauroux; — de Louis-Claude-Marthe Barbault de Glatigny, conseiller du Roi, ancien receveur des finances de la Généralité, nommé en la même qualité dans le Dauphiné, et pour décharge de cautionnement; — de Jean Eustache, nommé conseiller du Roi et du comte d'Artois, apanagiste de Berry, et échevin de la ville de Vierzon. — Requête de la communauté des procureurs du Bailliage et autres juridictions de la ville de Bourges, demandant à exercer le même emploi auprès du Bureau des finances.

C. 908. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1674-1694. — Enregistrement des cautionnements fournis au Bureau par les receveurs comptables de la Géné-

ralité. — Présentation de cautionnements : par Toussaint de La Juvenie, marchand, pour Jérôme Jacquet, receveur des tailles au Blanc ; — par demoiselle Marthe-Henriette de Rougemont, pour son mari Gabriel Godaire, receveur des tailles en l'Élection de Saint-Amand ; — par Jacques Villain, bourgeois, pour Jean Letellier, receveur au comptoir de La Châtre ; — par François Genillay, pour François-Nicolas Pépin, receveur des tailles en l'Élection d'Issoudun.

C. 909. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1703-1710. — Enregistrement des cautionnements. — Acceptation de Charles Lequieux, bourgeois de Paris, au lieu de Pierre Goinbeau, précédemment accepté, pour caution de Claude Guédon, pourvu de l'office de receveur général des finances de la Généralité, mi-alternatif et réuni au Bureau. — Réceptions : d'Antoine Frégemont, pour caution de Jean-Genitour Richier, receveur alternatif des tailles de l'Élection du Blanc, et d'Antoine Renier, pour certificateur du cautionnement ; — de Pierre Cheminon, commis aux recettes générales des finances de Bourges, comme caution de François Pinon, conseiller du Roi, receveur alternatif des tailles, deniers communs et d'octroi de l'Élection de Saint-Amand ; — d'Étienne Michel, bourgeois, comme caution de Louis Bille, conseiller du Roi, receveur général ancien, mi-triennal et alternatif des domaines et bois de l'État, dans la Généralité.

C. 910. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1669-1753. — Inventaires et décharges des actes de cautions des comptables de la Généralité reçues au Bureau. Réception des cautions : de Guillaume Duris, sieur de Vineuil, bourgeois de Châteauroux, pour Léon Duris sieur Dufresne, jusqu'à concurrence de 6.000 livres ; — de Catherine de Chal, veuve de Pierre Roquet, receveur de la halle aux toiles à Paris, pour Nicolas Roquet, receveur ancien des tailles de La Charité-sur-Loire ; — de Claude Boudard, caution, et du sieur Bourdesolles, certificateur de sa solvabilité, pour Réné Pougin, receveur ancien des tailles de l'Élection d'Issoudun ; — de Benjamin Hubert, caution, et Pierre Chavinon, certificateur, pour François Chaussechat, commis à la recette générale des finances de Bourges pour l'exercice de 1724.

C. 911. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1771. — Personnel. — État général des employés supérieurs et des buralistes de la Généralité de Bourges. — M. Deschamps de Latour, ci-devant contrôleur ambulant à Limoges et contrôleur des actes à Saint-Maixent en Poitou, 24 ans, passé à Moulins le 1er novembre 1771. — M. D[illegible]meau, ci-devant inspecteur à Moulins, en place du 1er novembre 1771, 28 ans, marié. — M. de Laspic, commis au bureau de La Charité, 30 ans d'âge, bon sujet, travaille avec zèle et intelligence, mérite de l'avancement (depuis qu'il est chargé des affaires de Mgr le [illegible] de [illegible], n'est pas reconnaissable.) — M. Du Doussat, au bureau de Boussac, 33 ans, révoqué pour debet, en fuite et remplacé par le sieur Lesieur nommé le 14 août 1773, jeune homme d'une famille honnête, annonçant les plus heureuses dispositions.

C. 912. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1625-1628. — Juridiction du Bureau. — Plumitif. — Sentences : qui ordonne au receveur général de la Généralité de Bourges de faire rentrer les fonds du quartier d'octobre 1625, et solder sur lesdites rentrées la somme de 3,172 livres 9 sous, réclamée par le sieur Du Chou ; — qui renvoie le sieur Simon Poupardin à se pourvoir de ses lettres de provisions pour être installé dans son office d'élu en l'Élection de Bourges. — Autorisation au maître maçon Jean Lejuge, de tirer du sable au lieu d'Arnaise, pour la construction d'un pont sur l'Arnon, près de Saint-Ambroix-sur-Arnon.

C. 913. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1629-1639. — Plumitif. — Sentences : qui interdit aux hôteliers, taverniers et cabaretiers de Bourges et d'Issoudun, non pourvus de lettres pour jouir du droit d'hérédité, de tenir auberges, tavernes ou cabarets, sans avoir, au préalable, financé [illegible] ; — en faveur de Jacques Nau, [illegible] des deniers d'octroi, communs et patrimoniaux, de Sancerre et Buzançais, qui ordonne qu'il sera payé de ses gages de l'année 1633, à raison de 150 livres pour chacun des six offices dont il est pourvu ; — pour les habitants de [illegible] ; qui ordonne que lesdits habitants feront liquider en assemblée générale [illegible] — [illegible] années [illegible].

C. [illegible]

1640. — Plumitif. — [illegible]

Lochet, qui le décharge de l'imposition de la subsistance dans cette dernière paroisse et le laisse taxé seulement sur les rôles de Préaux. — Ordonnance à Étienne Riglet, receveur particulier du taillon au comptoir de Bourges, de ne pas employer pour le recouvrement des deniers de sa charge d'autres sergents que les sergents des tailles. — Sentence rendue contre Guillaume de Beaune et autres habitants de la contrée de Vaux, paroisse de Quantilly, refusant de payer leurs taux d'imposition, en vertu de leurs priviléges, et qui les condamne au paiemet de ladite taxe.

C. 915. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1641. — Plumitif. — Pierre Chauchard, élu leveur de la subsistance au quartier de Sérilly, contre Louis Joumeau et Gilbert Vilmont, leveurs de la même subsistance; condamnation de Joumeau à payer les deux premiers quartiers échus de ladite subsistance et procéder avec Vilmont à la levée du dernier quartier. — Communication sur requête aux habitants de Vornay, de l'aveu et dénombrement du lieu de Perseche, présenté par la veuve de Jean Sergent, sieur dudit lieu, dans lequel elle a compris induement le droit de rivière et d'avenage.

C. 916. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1642. — Plumitif. — Françoise Bourgoing, veuve Jacques Morette, ancien fermier de la seigneuric de Bourges, demanderesse, contre les fermiers actuels du domaine, défendeurs défaillants; ordonnance de main-levée au profit de la demanderesse, des oppositions des défendeurs à la saisie de blés faite par ladite veuve sur Pierre Bergier, et qui lui alloue 40 livres à prendre sur lesdits blés. — Enregistrement d'une sentence de l'Élection de Bourges qui commet Gabriel Chabenat à remplir par provision l'office de receveur du taillon et payeur de la maréchaussée de Berry à Bourges, en attendant ses lettres de provisions.

C. 917. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1643. — Plumitif. — Antoine Lucas, demandeur en autorisation de fouilles dans les terrains de l'arsenal, contre Nicolas Lefevre, salpêtrier, opposant auxdites prétentions; renvoi des parties pardevant le bailli de l'artillerie, poudres et salpêtres à Paris. — Ordonnance d'élargissement au profit de Georges Boucaut, sergent royal, détenu prisonnier, à la condition par lui de fournir caution pardevant le premier des officiers de l'Élection de Châteauroux.

C. 918. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1649. — Plumitif. — Etrennes de l'année données par le Bureau : à Claude Roy, maître de la poste, 20 livres; au facteur du messager, 40 sous; à Nicolas Cœurdoux, 20 livres; à Georges Collin, 8 livres; à Jean Chouan, 10 livres; à Jean Cornillat 10 livres; à Thomas Fontaine, 6 livres; à la servante de Chouan, 3 livres; au petit vitrier 20 sous; total, 80 livres. — Commission donnée aux trésoriers de Bauxamis, Depardieu et Millet, pour se transporter dans les Élections de La Châtre, Du Blanc et de Châteauroux, pour y combattre les faux bruits d'une remise de tailles qui en rendent le prélèvement impossible aux receveurs.

C. 919. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1652. — Plumitif. — Denis Lefer et Charles Sain, receveurs généraux des finances à Bourges, demandeurs, contre Jean Chenu, et Henri Bengy, receveurs particuliers des tailles audit Bourges, défendeurs; jugement qui ordonne que les défendeurs délivreront aux demandeurs les originaux de leurs contraintes pour qu'ils en puissent prendre communication. — Jugement par défaut contre les sieurs de Marmagne et Villeneuve, qui interdit auxdits sieurs de s'attribuer la jouissance des communaux sis en l'étendue des paroisses de Marmagne, Villeneuve et Berry, et ordonne que bail en sera fait au profit du Roi jusqu'à ce que lesdits condamnés aient fait apparoir leurs titres de propriétés desdits communaux.

C. 920. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1656. — Plumitif. — Ordonnances : à Michel Courtier, receveur général des finances, de payer aux religieuses de Sainte-Claire, à Bourges, la somme de 75 livres pour l'aumône à elles assignée sur la recette générale des finances; — au sieur Charlemagne, receveur ordinaire du domaine, de payer à Innocent de La Chapelle, la somme de 100 livres pour une année de ses gages de concierge du palais royal de Bourges.

C. 921. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1659. — Plumitif. — Délai de huitaine accordé au sieur Mutaut, marchand, locataire d'une boutique aux foires du palais réclamant contre l'incommodité de la place qu'il y occupe, pour justifier des titres en vertu desquels il en jouit. — Sentence qui condamne Jean Chandière, libraire à Bourges, preneur à rente d'une autre boutique dans la grande salle du palais, de payer au fermier du domaine, 9

livres pour 3 années de son arrentement. — Ordonnance au sieur Antoine Charlemagne, fermier du domaine, d'avoir à rendre compte sous le plus bref délai au Bureau de sa perception durant les exercices 1657 et 1658

C. 922. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1660. — Plumitif. — Sentence qui ordonne que le sieur de Lusignan sera payé des gages attachés à sa charge de capitaine des chasses pour les plaisirs du Roi, ès bois et buissons d'Yèvre près Vierzon, et plaines de Mehun-sur-Yèvre, par les receveurs du domaine. — Commission donnée au sieur Foucaut, trésorier général, pour se transporter sur la propriété du sieur Lajoie, requérant en matière de voirie alignement, et dresser procès-verbal de son expertise, sur lequel le Bureau statuera. — Ordonnance à Jean Chouan, receveur des tailles, d'avoir à présenter ses états de recettes pour être vérifiés.

C. 923. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1666. — Causes d'audiences. — Philippe Thomas, sieur de Bellegarde, lieutenant de la maréchaussée de La Châtre, demandeur en paiement de gages, contre Armand-Nicolas Pépin, receveur des tailles en l'Élection d'Issoudun, sentence qui ordonne vérification au préalable des comptes du payeur desdits gages, et pour la question de réparation d'honneur soulevée par le sieur Pépin, ordonne d'assigner l'huissier qui a porté l'exploit au nom du demandeur. — Sentence qui déclare l'élargissement d'Antoine Picard, enfermé dans les prisons de Bourges, à la condition par lui de fournir des meubles suffisants à garantir la somme pour laquelle il a été enfermé.

C. 924. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1668. — Plumitif. — Jean Malgousty, commissaire à la saisie faite sur Jean Chouan, receveur des tailles en l'Élection de Châteauroux, à la requête du receveur général des finances, et demandeur en délivrance de deniers, contre Vincent Piel, receveur des tailles en ladite Élection, défendeur défaillant ; sentence qui condamne ledit Piel à payer au receveur général comme garant de son commissaire, le montant de la recette de 1868 faite par Jean Chouan (Résidu d'un registre originairement plus considérable).

C. 925. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1685. — Plumitif. — Sentence qui décide que les redevances de cens et rentes, auxquelles était tenu François Granjean, notaire royal à Bourges, comme propriétaire de la métairie des Buissons, envers Madeleine Petit, dame de Beaunenil, Savigny, etc., seront réduites, savoir : [illegible] 36 sous de cens et rente argent, 9 boisseaux froment, 12 boisseaux avoine et une geline de rente foncière pour la métairie des Buissons, en 15 sous argent et le reste id. ; 2 [illegible] 13 sous 6 deniers de cens et rente, un boisseau et 1/2 froment, et 3 avoine, pour une terre dite de la Maladrie ; et 3s 10 deniers de cens, un boisseau et 1/2 froment et 3 avoine, pour un pré dans la paroisse de Savigny, en 2 sous 10 deniers de cens [illegible]bles, le tout payable sur ladite métairie des Buissons ; — autre qui condamne Jacques Gaucher, prêtre du diocèse de Bourges, à payer au domaine de Mehun-sur-Yèvre, 3 livres pour trois années d'arrérages de rente foncière sur une maison sise à Vierzon, place des Bancs. — Dénonciation au Bureau, contre Antoine Bengy, chanoine de la cathédrale de Bourges, seigneur en partie de Chappes, pour usurpation d'un chemin tendant du château de Chappes à Fenestrelay.

C. 926. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1688. — Plumitif. — Sentence qui condamne le sieur Rousseau, maître carrier, en cent sols d'amende pour dégradation d'un chemin aux abords de Bourges, avec injonction de le rétablir dans son état primitif. — Surséance à la délivrance au profit de Jean Busson, procureur au Parlement de Paris, d'un certificat qui lui permette de faire partie du Bureau, jusqu'à plus ample informé, par la compagnie, de ses degrés de parenté et de la vente de sa charge de procureur. — Marcel Pearon, fils de défunt Marie Mars, demandeur en saisie arrêt et délivrance de deniers, contre Gabrielle Prunget, veuve Charles Mars, ancien archer de la maréchaussée de Berry, et Denis de Gaumont, receveur des tailles en l'Élection de Bourges, condamnation des défendeurs à payer au demandeur 225 livres qui lui sont dues, à prendre sur les gages dudit feu Charles Mars.

C. 927. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1690. — Plumitif. — Sentence qui ordonne la [illegible]tion des héritages provenus de la succession de [illegible] Boullier, saisis sur ses héritiers pour la vente et adjudication desdits biens. — Pierre de La Chapelle, sieur du P[illegible], docteur en l'Université de Bourges, exerçant les actions de Françoise Gaultier, son épouse, demandeur, contre [illegible] Cartier, défendeur, condamnation de ce dernier à payer au demandeur [illegible] d'une maison sise à la Petite-Croix, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, à raison de 12 livres par an. — Jacques P[illegible], [illegible]

de l'autorité de son père, demandeur, contre Jean Feux, bourgeois de Riom, défendeur défaillant ; sentence qui condamne le défaillant à payer au demandeur, 1° 78 livres, dette reconnue par son fils ; 2° 15 livres pour avances faites durant sa maladie, et en outre aux dépens.

C. 928. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1671. — Plumitif. — Sentence qui déclare que les receveurs des tailles de l'Élection d'Issoudun délivreront les deniers des gages du greffier en l'Élection et grenier à sel dudit Issoudun, jusqu'à concurrence de 1,800 livres, somme à laquelle ledit office a été taxé par l'édit de novembre 1689 réglant l'augmentation des gages héréditaires ; — qui ordonne que le receveur des tailles en l'Élection de Bourges délivrera sur le second quartier des gages d'archer de feu Pierre Dubuisson, 25 livres à Claude Riglet, sieur de L'Estang, pour somme due, et le reste à la veuve. — Ordonnance pour assignation à comparaître, contre Jacques Thebaut, laboureur de la paroisse de Laz, près La Châtre, pour anticipation par lui faite sur le grand chemin de Saint-Chartier à Châteaumeillant.

C. 929. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1692-1693. — Plumitif. — Déclaration par François Martinat, fermier du prieuré de La Celle Bruère, mouvant en fief de Dun-le-Roi, et saisi féodalement, que les décimes et autres charges dudit prieuré payées, il reste dû sur le prix de la ferme, 100 livres 16 sous 8 deniers qu'il offre payer. — Ordonnance de scellés sur les biens de Léonard Boussajon, marchand à Bourges, lesdits biens appartenant au Roi par droit de bâtardise. — Sentence qui commet le sieur Bicher, trésorier du bureau, comme expert, à l'effet de constater le dégât causé au gué de Rodais, paroisse d'Allichamps, par Jean Fouquet, sieur de Rodais, bailli de Saint-Amand-Montrond.

C. 930. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1703-1705. — Plumitif. — Condamnation de Léonard Guilhon, chevalier, sieur de Menetou-Couture, défaillant, et malgré la transaction passée entre lui et les habitants de la paroisse de Mornay, à abandonner le communal par lui usurpé près du bourg de Mornay, et combler les trous qu'il y a faits pour en extraire de la terre à briques et le fossé dont il l'a entouré. — Jugement par défaut contre Jean Coret, prieur du prieuré de Saint-Paul-lès-Bourges, pour le retard apporté par ledit prieur à faire foi et hommage de la moitié du censif de Mirebeau à lui appartenant, et qui ordonne la saisie de ladite portion de censif.

C. 931. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1712-1713. Plumitif. — Sentence qui accorde à Blaye Fabre, curé de Saint-Georges-sur-Arnon, la somme de 127 livres 10 sous de portion congrue assignée sur la terre de Cueilleret, saisie féodalement. — Le sieur d'Herouard, demandeur en vérification de l'aveu et dénombrement par lui fait de la vicomté de Chipoux, contre M. Colbert, sieur de Châteauneuf, Lignières et Bois-Sir-Amé, défendeur défaillant ; sentence qui ordonne l'acceptation dudit aveu et dénombrement, à la condition qu'il ne préjudiciera en rien aux droits de justice que le sieur Colbert a sur les terres dont il est seigneur.

C. 932. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1713-1714. — Plumitif. — Sentence au profit de François Juffin, fermier du lieu des Préaux, mouvant de Mehun-sur-Yèvre et saisi féodalement, qui ordonne mainlevée des scellés placés à la porte de la grange de ladite métairie des Préaux, et déclare que le bail conventionnel fait audit Juffin par le propriétaire sera transformé en bail judiciaire. — Jacques Barathon, chanoine de Saint-Cyr d'Issoudun, demandeur en vérification de son aveu et dénombrement du quart des dîmes de la paroisse de Segry, contre l'abbé de Notre-Dame de La Prée, et Léonard et Laurent Pardet, défendeurs ; le Bureau donne acte au demandeur de ce qu'il n'entend contester à l'abbé son exemption de dîme sur toutes les terres à lui appartenant ou par lui exploitées dans la paroisse, et pour lesdits Pardet le droit de ne payer que demi dîme sur toutes les terres aliénées de ladite abbaye de La Prée.

C. 933. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1714-1716. — Plumitif. — Antoine de Courtieux, fermier de la commanderie de Lavaufranche, demandeur en opposition à l'exécution d'une ordonnance du Bureau, qui commet ledit demandeur à la régie de la terre de Bellefaye saisie féodalement, contre Jean de Saint-Thorent, ancien commissaire à ladite saisie et défendeur en ladite opposition ; sentence qui ordonne la décharge réclamée par le demandeur à la condition par lui d'indiquer bons et suffisants commissaires pour ladite régie. — Sentence qui condamne le sieur

d'Argent à une amende de 20 livres pour avoir coupé trois piles d'ormes dans un communal de la paroisse de Soulangis-sous-les-Aix.

C. 934. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1716-1717. — Plumitif. — Vermeil contre Barathon; congé contre Vermeil, et pour le profit, acte du consentement de Barathon, lequel demeure décrété. — Ville, demandeur, contre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges; sentence qui condamne les défendeurs à faire enregistrer les titres des legs ou fondations à eux faites depuis le 1er janvier 1702, et à faire ensaisiner leur déclaration pour le fief de Séris.

C. 935. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1717-1718. — Plumitif. — Déclaration par Jean Delacroix, sacristain d'Ainay-le-Château, que Louis Theveneau, métayer du Chaillou, a fermé d'une haie le chemin allant de ladite métairie du Chaillou au moulin du Paillard, paroisse de Charenton. — Sentence qui ordonne aux sieurs Blondet et Laurent de faire construire un déchargeoir ou glacis entre leurs moulins à draps et celui de Marteauneuf, situées sur la rivière de Noin dans la paroisse de Donzy.

C. 936. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1718-1719 — Plumitif. — Déclaration par les deux frères Pitaut et François Guillot, laboureurs et manœuvres de la paroisse de Saint-Symphorien, contre le sieur Gilbert du Péron, sieur de Mazières, accusé par eux d'avoir usurpé le communal dit la Chaume-des-Boireaux, sis dans ladite paroisse de Saint-Symphorien. — Ordonnance qui interdit à Jacques Charbonneau, commis sous-huissier fieffé au Bureau, de ne plus à l'avenir exercer lesdites fonctions, à cause des plaintes portées contre lui. — Lettres de commission provisoire de greffier accordées par les trésoriers, à Charles-François Daulne, praticien en attendant la commission qu'il doit retirer de la grande chancellerie dans les trois mois.

C. 937. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1719-1721. — Plumitif. — Ordonnance de saisie féodale de la moitié des terres et seigneuries de Laloé, Foecy et La Garenne-du-Gué, mouvantes de Mehun-sur-Yèvre, à la requête de Louis de Gand de Mérodes de Montmorency, prince d'Enghien, seigneur engagiste du domaine de Mehun, et sur les héritiers de Hilaire Lelong, sieur des Fongis. — Sentence qui condamne le marquis de Bre[illegible]teau, sieur de Bannegon, à réparer la chaussée et les ponts dudit Bannegon, sur la longueur de 50 toises, dans l'espace de quinzaine, les péages et, au besoin, les autres revenus de la terre de Bannegon devant répondre de la dépense.

C. 938. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1721-1724 — Plumitif. — Déclaration par Jacques Bengy, sieur de Puyvallée, conservateur des priviléges royaux de l'Université de Bourges, Leclerc, docteur et professeur en droit en ladite Université, et Julien Desserand procureur en l'Élection de Bourges, qu'une maison de leur voisinage sise rues Coar-Sarlon et du Charrier, menace ruine. — Déclaration de Réné Bechereau, conseiller et avocat du Roi au Bailliage et Prévôté de Vierzon, qui s'oppose à l'aveu et dénombrement de la terre de Theillay, fait par Alexandre Delâge, sieur de Cerboy, et Anne Courtin, sa femme. — Nota. Registre formé des débris de plusieurs plumitifs endommagés par l'incendie.

C. 939. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1720-1721. — Plumitif. — Condamnation de M[illegible] Dubourg, laboureur, au village du Poiriou, paroisse de Sainte-Solange, à remettre en état le terrain usurpé par lui sur le chemin public de Sainte-Solange à Parassy, dans le délai de quinzaine, plus en 25 livres d'amende et aux frais. — Sentence contre Pierre Bernazou, qui, à défaut d'hommage et de dénombrement, ordonne la saisie féodale d'une pièce de terre à lui appartenant, sise paroisse de Berry et relevant féodalement de la grosse tour de Bourges. — Sentence qui condamne Nicolas Petitpierre, comme tuteur des mineurs Taillet et Guillot à payer chacun au receveur du domaine 4 livres 10 sous, pour droit d'ensaisinement du fief de Mardelon, relevant de Dun-le-Roi, plus aux dépens. — Condamnation de Charles Préverost, marchand, à payer les droits de poids du ballot de marchandises par lui introduit en ville, pour le paiement duquel [illegible] lesdites marchandises seront vendues. — Nota. Fragment d'un registre originairement plus considérable.

C. 940. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1742. — Plumitif. — Sentence qui ordonne [illegible] du fief de La Grange-Saint-Jean, mouvant de Bourges, [illegible] féodalement sur le marquis d'Armancourt [illegible] sa femme Thérèse [illegible] son contrat de mariage ayant [illegible]

de ladite terre, — Gilbert Pasquet, fermier du domaine de Bourges, demandeur, contre Vincent Jamet de Menetou-Salon, défendeur; sentence qui ordonne main-levée du beurre à la livre saisi sur le défendeur au marché de la place Gordaine dudit Bourges. — Commission donnée à Thevenin Duchezal, l'un des trésoriers généraux du Bureau, pour faire l'adjudication du bail des octrois de Saint-Amand.

C. 941. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier

1743-1746. — Plumitif. — Charles de Bonneval, sieur de La Roche-Baudy, et Gabriel Robin de Villeneuve, opposants à l'aveu et dénombrement du lieu de La Motte-Marçais, contre Jean Renault, poursuivant la vérification dudit dénombrement et défendeur; jugement qui conserve les opposants dans leur droit de pacage sur les chaumes de ladite seigneurie faute de droits contraires prouvés par le sieur Renault. — Autorisation au sieur Lemerle d'ouvrir une porte dans les murs de ville de Mehun-sur-Yèvre, moyennant une rente de 5 sous au profit du domaine — Déclaration par Toussaint-Nicolas Gouru, nommé récemment huissier fieffé héréditaire du domaine de Berry, qu'il n'entend exercer aucune autre fonction concurremment avec celle dont il vient d'être pourvu.

C. 942. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1746-1747. — Plumitif. — Commission à Jacques Poncet, fils de Jean Poncet, notaire à Bourges, pour exercer les fonctions de receveur général des domaines de la Généralité, en remplacement de Antoine Laleu de Livry, décédé. — Condamnation par défaut contre Étienne Matron, sieur de Senevaux, à payer au profit du fermier du duché de Châteauroux, 276 livres 4 sous 6 deniers et une livre de cire, pour arrérages de rentes dûs sur la seigneurie de Léguillon — Sentence de main-levée des marchandises indûment saisies par le fermier du domaine de Bourges sur Thomas Grillon, marchand forain, et condamnation dudit fermier aux dépens.

C. 943. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1748.— Plumitif.— Sentences : qui ordonne pour motifs de sécurité, la démolition d'une maison sise à Bourges et appartenant au sieur Lafond charcutier; les frais de la démolition et dépens de l'instance devront être pris sur la vente des matériaux; — qui ordonne que la saisie féodale du fief de Bouesse, mouvant de Châteauroux, saisi pour défaut d'aveu et dénombrement sur le sieur de Gaucourt, tiendra tant que ledit seigneur ne fournira pas son dénombrement et maintient pour commissaire à ladite saisie Étienne Fradet, cabaretier au bourg de Bouesse. — Ordonnance du Bureau qui défend à tous marchands et bourgeois de Châteauroux d'avoir chez eux aucuns fléaux, balances, romaines et poids pouvant peser plus de 25 livres, de ne vendre œuvre de poids qui n'ait été préalablement pesée au poids le Roi, avec pareille recommandation pour les forains, messagers et rouliers transportant des marchandises du dehors dans la ville, et autorisation au fermier du poids du Roi de faire en maisons et boutiques toutes visites qu'il reconnaîtra nécessaires.

C. 944. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1749. — Plumitif. — Sentence qui relève Jean Blin, laboureur, de deux jugements prononcé contre lui, l'un par la justice de Sainte-Sévère, l'autre par le Bailliage d'Issoudun, pour anticipation sur une voie publique, et fait défense aux parties de procéder ailleurs qu'au Bureau pour tous cas de voirie. — Condamnations : de Claude Chabanne, cordonnier à Châteauroux, à payer à l'adjudicataire du pavage de la ville 30 livres 12 sous 6 deniers pour pavé neuf ou réparation de vieux pavé devant sa maison, à raison de 5 livres la toise carrée de pavé neuf, et 30 sous du pavé relevé; — de Bessé, charpentier à Bourges en 10 livres d'amende, pour avoir construit sans l'autorisation du Bureau un pan de bois sur le devant d'une maison dans la ville.

C. 945. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1750-1753. — Plumitif. — Claude Testard, bourgeois de Paris, ancien fermier général du domaine de Châteauroux, contre Silvain Picard et François d'Ourouer laboureur au Teil, paroisse de Niherne, défendeur défaillant, jugement qui condamne ces derniers à payer 992 livres 13 sous 6 deniers d'une part et 378 livres de l'autre pour plusieurs années d'arrérages. — Germain-Christophe de Flexel, marquis de Brégy, au nom de la dame veuve Charles Aucapitaine, écuyer, opposante à la saisie féodale du domaine de La Bernardière, paroisse de Mouhers; sentence de main-levée de ladite saisie, ledit fief étant reconnu ne pas relever de la couronne.

C. 946. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1753-1756. — Plumitif. — Sentence qui commet le sieur Dardy, fermier, à faire fonctions de commissaire à la

saisie féodale des terres, justices et seigneuries de La Ferté-Gilbert, Le Paudy, Montbougeot, Dion et Saint-Romain, paroisses du même nom, relevant d'Issoudun, et convertit son bail en bail judiciaire. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil qui supprime le péage établi au profit du chapitre de Sancergues sur le passage de la rivière de Vauvise, dans ladite paroisse de Sancergues. — Jugement qui condamne le sieur Ragon à rétablir, de manière à le rendre praticable aux voitures, le chemin de Lignières à Saint-Amand, dans son passage au lieu de La Chaume-Longue.

C. 947. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1750-1762 — Plumitif. — Condamnation du sieur Borgaire à restituer à André Dréchesne, curé de la paroisse de Saint-Maur, pour raison de la dîme des années 1746 et 1747, 40 gerbes de froment, sur le double de ce nombre, cueillies dans le champ de l'Arrachis, paroisse dudit Saint-Maur. — Louis Tabouet, fermier des revenus de la terre de Brives, demandeur, contre Jean Rochoux, laboureur, de ladite paroisse de Brives, défendeur et défaillant; condamnation de Rochoux à payer audit fermier, 9 poules pour neuf années d'arrérages de la *poule de Pâques* due par tous les habitants de Brives à ladite seigneurie. — Condamnation de Jean Augery, cabaretier et dépositaire de 4 porcs saisis pour défaut de paiement de droits de péages à représenter les porcs, lesquels seront vendus aux marchés de Châteauroux ou de Déols, pour des deniers en provenant être remboursés les droits de péages, frais d'instance et frais de garde.

C. 948. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1769-1771. — Plumitifs. — Sentence qui condamne le sieur Nabilat, nommé commissaire au fief de l'hôtel Barbarin, saisi féodalement, à payer au receveur général des domaines 100 livres pour tenir lieu des fruits et revenus dudit fief durant l'année 1765. — Condamnation de Vincent Damourette, boucher à Châteauroux, à payer à la ferme des péages et poids et mesures de la ville, 54 livres pour deux ans de ferme verbale de passage des suifs et peaux provenant des abattages dudit Damourette. — Condamnation de Pierre-François Sabatier habitant de La Châtre, à rétablir la fuie du colombier du domaine de la ville, plus aux dépens. — Nomination de Jean Huet pour commissaire de police dans la ville d'Ainay-le-Château. — Nota. Registre formé des débris de plusieurs plumitifs endommagés par le feu.

C. 949. (Registre.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1718-1719. — Défauts et congés. — Défauts : à Louis Bille, receveur général des domaines et bois de Berry, demandeur en saisie et arrêt contre Jean Masson, sur lequel la saisie est faite, et Godin, propriétaire du fief de L[illegible], défendeurs défaillants; — à LL. AA. SS. le prince et la princesse de Condé, demandeurs, contre Jean Boué, fermier de la terre de Brinay, défendeur défaillant ; — à Catherine Vailly, veuve Étienne de La Varenne, demanderesse en réception d'aveu et dénombrement du fief de La Godinière, contre Jean, François et Dominique de Rochefort, Louis-Joseph et Anne-Ursule de Barbançon, etc., opposants à la réception dudit aveu et défendeurs défaillants.

C. 950. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1718-1719. — Inscriptions des présentations au Bureau. — Pierre Prince, procureur pour LL. AA. SS. le prince et la princesse de Condé, sur l'assignation donnée à la diligence du sieur Couturier à Pierre Gaultier, fermier de La Fontaine-aux-Deux-Frères. — François Dumont, pour Claude Regnault, chapelain de La Salle-le-Roi, les supérieur et directeur du séminaire de Bourges et Pierre Lemosnier, receveur du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, demandeurs en saisie et arrêt de délivrance de deniers, contre Mathieu Girard, directeur et receveur général des domaines de Berry.

C. 951. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1551-1554. — Expéditions du garde [illegible] — [illegible] ments d'édits, arrêts du Conseil, lettres patentes [illegible] de commissions et de provisions d'offices, etc. — Lettres [illegible] Henri II qui accordent aux maire et échevins de la ville de Bourges, sous forme d'octroi, cinq sous par chaque muid de sel vendu au grenier de Bourges. — Réception des devis et estimation des dépenses à faire pour la construction d'une chambre et bureau destiné à l'Élection de Bourges. — Procédures sur les offres faites par [illegible], marchand d'Orléans, pour la ferme des greniers à sel de Château-Chinon, Decize et Moulins-en-Gilbert; [illegible] au même desdits greniers. — Lettres de don de quelques profits de fief, à Jean Delaunay, tailleur de la Reine. — Nomination de François de Valois comme capitaine et châtelain de Hérisson en Bourbonnais. — Ordonnances et provisions pour le paiement des gages des officiers des Présidiaux de Bourges, Orléans, Moulins. — Commission [illegible]

M. Hugues de Coligny comme receveur de la gendarmerie en Nivernais. — Proclamation pour l'exhibition des titres de ceux qui tiennent des domaines du Roi.

C. 952. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1554-1557. — Expéditions du greffe. — Lettres de Commission pour Jacques Morize de l'office de receveur alternatif de la solde et augmentation de la gendarmerie en l'Élection de Bourges. — Don fait par le Roi à Francisque Ville, lieutenant de la compagnie du prince de Melphe, de la terre, châtellenie et seigneurie de Montluçon, en échange de celle de Romorantin, qui lui avait été précédemment accordée puis retirée. — Provisions à Antoine Barraut des fonctions de garde des prisons au château de Montluçon. — Mandement pour solde des réparations faites à l'étang et au moulin d'Ainay-le-Château. — Abandon fait par le Roi à Jacques de La Coudre, des droits et devoirs seigneuriaux par lui dûs à cause du fief de Valaines. — Don aux religieux de Mehun-sur-Loire, d'une somme de 15 livres tournois de rente à prendre sur la recette d'Orléans ; — autre pour une année aux Pères Mineurs de la Trinité de Gien, d'une rente de 400 livres sur la recette générale de Bourges. — Permission accordée aux habitants de Buzançais, de prendre le reliquat des 235 livres 4 sous imposées pour le paiement des gages des Présidiaux de Tours. — Lettres de survivance en faveur de Nicolas, fils de Pierre de Bourdie, sieur de Villeneuve, des fonctions de concierge et garde du château de Moulins-en-Bourbonnais.

C. 953. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1557-1560. — Expéditions du greffe. — Bail et adjudication des réparations à faire à l'hôtel de la prévôté d'Orléans. — Inventaire des procès-verbaux des chevauchées et procédures, faits par Claude Genton, prévôt de la maréchaussée de Berry, ses lieutenants, greffiers et archers, depuis le 15 janvier 1556 jusqu'au 20 mars 1557, et remis entre les mains du garde des sceaux. — Nomination de Leger-Boucher, comme sergent de la forêt de Tronçay. — Don fait par le Roi aux fourriers du Dauphin de 400 écus, à prendre sur les profits du fief d'Orléans. — Octroi fait aux habitants de Nevers de huit blancs par minot vendu dans leur grenier à sel. — Dispense de non résidence pour un an au capitaine de Beaugency. — Lettres au receveur ordinaire d'Orléans pour faire les fonds de répartition aux prisons de la ville. — Commission donnée à Me Jacques Gassot, comme receveur des décimes et solde des 50,000 hommes de pied récemment levés.

C. 954. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1571-1572. — Expéditions du greffe. — Lettres de provisions en faveur de Pierre de Laubespin comme receveur ancien des aides et tailles en Bourbonnais. — Lettres patentes pour le paiement des gages du contrôleur du grenier à sel d'Orléans. — Octroi fait aux habitants de Romorantin, de 20 deniers de crue sur chaque minot de sel vendu dans le grenier de leur ville, pour subvenir aux réparations de leurs murailles. — Lettres de dispense accordées au sieur Michel Gardat, contrôleur du grenier à sel de Moulins, pour commettre à l'exercice de son office. — Vérification des patentes pour l'augmentation des gages des receveurs des aides et tailles en l'Élection de Nivernais. — Nomination de quatre nouveaux archers du prévôt à Orléans en remplacement de quatre autres destitués pour cause de protestantisme. —Aumône de 45 livres tournois faite par le Roi aux sœurs du couvent de Sainte-Claire, à Bourges. — Lettres pour la continuation de l'octroi accordé à la ville de Bourges de la crue de 12 deniers pour livre sur la taille, à l'effet d'entretenir la navigation de l'Yèvre.

C. 955. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1573-1576. — Expéditions du greffe. — Lettres de don et aumône faite par le Roi aux religieuses de Sainte-Claire de Gien, de la somme annuelle de 180 livres durant cinq ans. — Exécutoire au receveur des deniers communs de la ville d'Orléans contre les fermiers des greniers à sel d'Orléans et Pithiviers pour le paiement de 517 livres 3 sous 4 deniers tournois. — Commission à Guillaume Daniel pour l'intendance des turcies et levées de la Loire et du Cher. — Constitution par le Roi de 2,259 livres 16 sous 8 deniers tournois de rente au profit de dame Anne de Montletard. — Avis sur l'érection d'un grenier à sel demandé par les habitants de Châtillon-sur-Indre. — Lettres d'exemption de tailles en faveur des habitants de Bourges. — Augmentation de gages au profit du vice-sénéchal de Bourbonnais, son lieutenant, son greffier et ses archers, et fixation du nombre desdits archers à 30 au lieu de 24. — Lettres de don fait par le Roi à la Reine de Navarre, de la somme de 2,500 livres par an de revenu, sous forme de pension, prise sur les aides de l'Élection de Berry.

C. 956. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1576-1579. — Expéditions du greffe. — Lettres patentes pour la vérification du contrat de l'assignation du domaine de la reine Élisabeth, veuve de Charles IX. — Lettres de décharge des tailles, crues et subsides, en faveur des villes de Bourges et Issoudun et d'autres paroisses de la province, pour raison des intempéries de l'année. — Lettres patentes portant nouvelle attribution de gages au receveur des aides du Bourbonnais. — Bail à ferme, au profit de Thomas Robin, des greniers à sel de Nevers, Saint-Saulge, Saint-Pierre-le-Moûtier, et chambre à sel de Sancoins. — Nomination de Philibert de Mesangarbe, comme procureur du Roi au Bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier. — Acquit et décharge au profit des habitants de Nevers de la somme de 2,000 livres par eux fournie pour leur part de l'entretien de 12,000 hommes de pied. — Rapport sur les ravages occasionnés par la grêle en différentes paroisses du Berry. — Lettres de provisions à Noël Sauzay, nommé élu particulier à Vichy.

C. 957. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1578-1579. — Expéditions du greffe. — Lettres patentes pour la continuation de l'imposition de 6 deniers pour livre de la taille sur les habitants d'Issoudun, pour la réparation du portail et des tours du château dudit Issoudun. — Proclamation du règlement d'exemptions aux contributions extraordinaires dans la ville de Bourges; exempts : les officiers du Roi, ceux du duc de Berry, ceux de la Reine, ceux de la gendarmerie, ceux de l'Élection, ceux de l'Université, moins les ecclésiastiques, et ceux de la Monnaie de Bourges. — Commission pour imposer la somme de 578 écus pour les munitions fournies par la ville d'Issoudun au camp de La Charité-sur-Loire. — Accusé de réception du réglement fait par le Roi pour le Bureau des finances. — Arrêt du Conseil d'État concernant le retranchement des gages du quartier de juillet 1579. — Remontrances au Roi pour l'exécution de ses lettres-patentes concernant les greffes des paroisses. — Contrat passé par l'État avec Guichard Favée, au sujet des rentes constituées sur les greniers à sel. — Avis au Roi sur les réparations à faire aux pont et port de Lazenay, paroisse du même nom. — Réception des lettres closes concernant les taxes des hôteliers et cabaretiers de l'Élection de Bourbonnais.

C. 958. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1578-1580. — Expéditions du greffe. — Lettres d'union de l'office de général des finances à celui de trésorier de France au Bureau de Bourges, en faveur de François Lemareschal. — Lettres de commission de l'office de conseiller et garde des sceaux au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en faveur de François Taveau. — Édit d'érection des greffes des Élections de Châteauroux et La Châtre. — Lettres de nomination de Claude de La Châtre, comme bailli et gouverneur de Berry. — Commission à Pierre Lallemant pour faire la recette du domaine de Cusset. — Nomination de Claude Poirier, comme receveur et payeur alternatif des gages des officiers du Présidial de Bourges. — Commission à Mᵉ Nicolas [illegible], pour l'office de [illegible] avocat du Roi en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais.

C. [illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1579-1582. — Expéditions du greffe. — Réception de lettres closes du duc de Berry, pour le paiement de la garnison de la grosse tour de Bourges. — Pouvoir accordé aux officiers de la Sénéchaussée et du Présidial du Bourbonnais d'ordonner pour leurs nécessités 120 livres à prendre sur les exploits et amendes, en outre des 150 livres qu'ils lèvent d'habitude. — Publications relatives aux aliénations du domaine. — Délaissement fait par le Roi à la maréchale de Montmorency, des terres et châtellenies de Montluçon, Hérisson, Bourbon, Verneuil, Souvigny et Gannat dans le duché de Bourbonnais. — Délaissement à la Reine douairière Élisabeth, du reste du duché. — Cession perpétuelle, par augmentation d'apanage, au profit du duc d'Alençon, frère du Roi, des duchés d'Anjou, Touraine et Berry. — Aliénation des greffes du Bureau des finances, du Grenier à sel de Bourges et de l'Élection de Montluçon. — Commission pour le fait de l'affranchissement des serfs.

C. [illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1579-1582. — Expéditions du greffe. — Lettres patentes pour les [illegible] de Saint-Aignan. — [illegible] Busset, au lieu [illegible] tion du mois de juin 1578. — [illegible] légitimation de [illegible] naturels d'Étienne [illegible] — Commissions pour imposer [illegible] 2 sous 6 deniers pour livre aux greniers et chambres à sel de Bourges, Dun-le-Roi, [illegible] et Saint-Saulge. — [illegible]

la saisie et vente des biens des rebelles. — Lettres qui autorisent une imposition de deniers à Bourges pour les réparations de l'hôpital des pestiférés. — Requête des élus de Châteauroux pour avoir un local particulier destiné à l'exercice de leur charges. — Lettres : pour la construction d'un pont à bateaux près de Nevers; — pour la forme de paiement de la solde des soldats composant la garnison de la Grosse Tour de Bourges; — pour le renouvellement des munitions de cette forteresse.

C. 961. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1581-1582. — Expéditions du greffe. — Nomination par les échvins de Nevers, de Toussaint Perude, pour receveur des deniers de la crue de 8 deniers par minot de sel vendu au grenier de Saint-Pierre-le-Moûtier. — Lettres du Roi concernant l'état du domaine aliéné. — Lettres de commission de l'office de greffier en l'Élection de Châtillon-sur-Indre, en faveur de Guillaume Babou. — Commission aux élus de Bourbonnais pour l'imposition sur les habitants de la châtellenie de Chantelle, d'une somme de 34 écus 1/3 par mois destinée à l'entretien d'une garnison de six soldats dans le château dudit Chantelle. — Patentes portant suppression des commissaires généraux provinciaux, collecteurs et regratiers du sel. — Mandement aux receveurs de Berry, de payer à Philippe Heurtault la somme à lui due, pour avoir surveillé les travaux faits à la prison d'Issoudun. — Ordonnance relative à l'envoi au greffe du Parlement de Paris, des papiers saisis sur les sieurs Bourgoing et Boullay. — Patentes pour faire solder aux receveurs les gages dûs à la reine douairière. — Commission pour imposer sur les contribuables de l'Élection de Châteauroux 500 écus pour l'acquisition d'un logis destiné à devenir l'auditoire de l'Élection. — Plaintes par les villages de la paroisse de Vierzon au sujet des charges exagérées pesant sur les habitants des campagnes au bénéfice de ceux des villes, et lettres patentes délivrées en conséquence. — Publication pour la vente aux enchères des vieilles munitions de la Grosse Tour de Bourges.

C. 962. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1582-1583. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de l'édit de février 1582 sur le fait de l'imposition de la draperie. — Ordonnance sur requête portant surséance en faveur de la ville de Bourges au prélèvement des impositions de la même année, par suite des ravages que la peste y a occasionnés. — Édit de suppression de l'Élection d'Issoudun. — Ordonnance touchant l'exécution de l'établissement de celle de Romorantin. — Refus de vérification des lettres-patentes portant imposition de 3,000 écus, pour les frais des grands jours de Clermont. — Commission à Nicolas Maillard, pour la garde des vivres et munitions de la Grosse Tour de Bourges. — Lettres patentes : pour le paiement des gages des lieutenant et archers de maréchaussée en résidence à Montluçon; — pour la continuation du grenier à sel de Dun-le-Roi.

C. 963. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1578-1584. — Expéditions du greffe. — Enregistrement des lettres du 20 décembre 1576, portant délaissement par Henri III à la maréchale de Montmorency, des terres et châtellenies de Montluçon, Hérisson, Bourbon, Verneuil, Souvigny et Ainay-en-Bourbonnais; et de celles du 24 septembre 1579 qui font attribution à la reine douairière Elizabeth du duché de Bourbonnais, moins les seigneuries de Murat et de Gannat, dont elle jouissait déjà, et celles ci-dessus délaissées à M[me] de Montmorency. — Réunion au domaine du greffe de l'Élection de Châteauroux et son aliénation en faveur de M[e] Gabriel Richard. — Lettres de concession d'aumônes aux religieuses d'Iseure et de Sainte-Claire de Moulins. — Aliénations des greffes du Bureau des finances, du Grenier à sel de Bourges, et des Élections de Montluçon, de Châteauroux et de Nevers.

C. 964. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1582-1584. — Expéditions du greffe. — Enregistrement des lettres de commission de l'office de Procureur de la Prévôté de Bourges, au profit de Jacques Bigot. — Lettres de commission de l'office de contrôleur des deniers communs de la ville d'Issoudun au profit de Jacques Bernard. — Arrêt du Conseil et lettres patentes par lesquelles il est ordonné 200 écus de pension à Nicolas de Villaines, sur les gages du vice-sénéchal de Bourbonnais. — Nomination de Jacques Picaut comme Procureur du Roi au grenier à sel et siége particulier de l'Élection de Decize.

C. 965. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1583-1584. — Expéditions du greffe. — Requête, lettres-patentes et avis du Bureau pour le doyen et chapitre Saint-Nicolas de Montluçon, pour continuation de leurs priviléges de finances dans ladite ville. — Déclaration du Roi contenant suppression des sergents des tailles. — Publication pour les baux à ferme des greniers d'Issoudun et

Buzançais et chambres en dépendant. — Bail à ferme par adjudication au profit de Nicolas Godefroy d'Orléans, du grenier de Sancerre, à raison de 45 livres par muid, pour droit de gabelle et de 2 livres pour le prix du marchand. — Refus de vérification des lettres de jussion pour les nouveaux droits des grenetiers et contrôleurs des greniers à sel. — Lettres patentes : pour la réunion du grenier de Lury à la Généralité de Bourges; — pour la construction d'un auditoire aux élus de Châtillon-sur-Indre. — Permission aux habitants de Moulins d'imposer jusqu'à la somme de 2,500 écus destinés à l'établissement d'un collége.

C. 966. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier.

1584-1586. — Expéditions du greffe. — Commission pour interdire aux officiers, réduits et supprimés dans les Élections de La Châtre et Châteauroux, l'exercice de leurs offices. — Lettres d'union de plusieurs feux et maisons entre les paroisses d'Abilly et de Saint-Étienne de Buzançais. — Main-levée au profit du sieur de Drou, chambellan du duc d'Anjou, d'un terme de revenu de la seigneurie de Mehun-sur-Yèvre. — Commission accordée aux habitants de la paroisse de Saint-Oustrille-du-château de Bourges de s'imposer de 66 écus pour la réparation de leur église. — Vérification du bail des cinq grosses fermes fait au profit de Réné Brouard. — Don fait par le Roi à Nicolas de Gouy, des profits échus par suite de la vente de moitié de la seigneurie de Saint-Germain-des-Bois. — Composition entre le maire et les échevins de Bourges et autres villes de la Généralité avec Nathanaël Guignard, fermier du subside du vin, sur le chiffre de ce subside. — Nomination d'André Gassot comme capitaine de la Tour de Dun-le-Roi.

C. 967. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1585-1587. — Expéditions du greffe. — Pouvoir octroyé aux officiers du Présidial de Bourges, d'ordonner jusqu'à 40 livres par an pour les menus frais du siége. — Commissions : pour imposer à l'effet de pourvoir aux réparations des prisons d'Issoudun et du pont de Beaugency ; — pour le paiement des gages de 25 arquebusiers à cheval et autant de soldats à pied pour la sûreté du pays de Berry. — Rétablissement, avec augmentation de gages, au profit de Jules Gassot, des deux greffes du Bureau des finances. — Refus de vérification des lettres de provisions de Jacques Panier, pour la charge de receveur des deniers communs d'Issoudun. — Acte de caution fourni par André Turpin, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres pour le Lyonnais, le Forez, le Dauphiné et le pays de Dombes. — Lettres patentes pour le paiement [illegible] des gages de Jean Duval, receveur du taillon à Châteauroux. — Nomination de Nicolas de C[illegible] comme maître des Eaux et Forêts de Mehun-sur-Yèvre. — Règlement sur le fait de l'exercice des présidents du Bureau des finances.

C. 9[illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1587-1591. — Expéditions du greffe. — [illegible] au maire et aux échevins de Bourges pour l'imposition [illegible] deniers destinés à subvenir aux frais occasionnés par la peste et aux réparations publiques. — Ordonnance pour l'exécution des lettres patentes concernant la vente du tiers des bois de haute-futaie appartenant aux réformés. — Lettres patentes : qui ordonnent de faire battre au plus tôt les blés et enfermer le grain qui en proviendra dans les villes et places fortes ; — relatives au paiement de finance exigé des prévôts des maréchaux, à l'effet de les faire jouir de l'augmentation de gages à eux nouvellement [illegible] ; — portant séparation de la paroisse de Berry et des villages de Craon, Clanay, Villars, Nohant et La Court d'avec les habitants de Montfaucon, dans l'assiette des impositions ; — augmentation de gages d'une partie des membres du grand Conseil. — Ordonnance pour la vente du sel à la mesure [illegible] quart.

C. 9[illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1592-1593. — Expéditions du greffe. — Commission expédiée pour l'imposition de 15 écus par [illegible], en ce qui concerne l'Élection de Bourges, [illegible] Sancerre et à Issoudun, montant pour le comptoir de Bourges à 4,575 écus. — Lettres d'attache du Bureau des finances sur les lettres patentes du 9 octobre 1592 et [illegible] des Comptes, relatif au transfert de l'Hôtel des Monnaies de Bourges à Nevers. — Remise faite par Henri IV, sur la demande de la princesse de Condé, aux habitants de la paroisse de Brassy de quatre [illegible] de leurs tailles. — Requête de François B[illegible], receveur des tailles en l'Élection de Bourges, pour être autorisé à faire la recette en place de Pierre Bengy, son compagnon d'office, resté dans la ville de Bourges, qui méconnaît l'autorité du Roi, et lettres de commission à lui accordées en conséquence. — [illegible] de l'office de maître particulier [illegible] des Eaux et Forêts à Mehun-sur-Yèvre, au profit d'A[illegible] B[illegible]. — [illegible] au profit de Guillaume O[illegible] de l'office [illegible] greffier du vice-Bailliage de Gien. — Provisions au profit de J[illegible] Levendé de l'office de lieutenant et [illegible] de la ville de Dun-le-Roi.

C. 970. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1594-1595. — Expéditions du greffe. — Acte fait sur le rétablissement à Bourges du Bureau des finances, transféré, durant les troubles, à Sancerre et à Issoudun. — Enregistrement des lettres patentes du 18 décembre 1592, ordonnant la distraction de 32 paroisses de l'Élection de La Châtre et leur réunion à l'Élection de Châteauroux. — Articles présentés au Roi par le clergé, la justice, les finances et le tiers-état de la ville de Bourges relativement à l'accord passé entre la couronne et le maréchal de La Châtre, et lettres patentes rendues en conséquence. — Permission accordée à Jacques Millet, élu en l'Élection de Bourges, de résigner son office, à condition de survivance.—Confirmation et continuation de l'aumône faite aux religieuses de l'Annonciade de Bourges. — Ordonnance au receveur général des finances à Bourges de payer aux religieux Carmes de cette ville la somme de 27 écus 46 sous tournois pour une année du loyer du Bureau des finances.

C. 971. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1595-1596.— Expéditions du greffe. — Enregistrement de l'édit du 20 décembre 1594 portant suppression de l'office d'élu particulier à Aubigny. — Nomination de Jean Cottin comme geôlier des prisons de Bourges. — Arrêt du Conseil touchant le paiement de la compagnie du maréchal de La Châtre. — Commission pour imposer mille écus dans l'Élection de Châtillon-sur-Indre, pour la construction d'un auditoire et d'une prison. — Édit sur la juridiction et les priviléges des officiers d'Élections. — Baux à ferme des différents greniers à sel de la Généralité. — Commission à Louis Charnan de l'office de receveur des deniers destinés à l'entretien de la navigation de l'Yèvre et du Cher. — Édit de suppression de l'Élection d'Issoudun nouvellement créée. — Arrêt du Conseil touchant la nomination aux offices de lieutenants généraux et de procureur du Roi. — Ordonnance pour la marque et l'abattage de trois arbres dans la forêt de Haute-Brune, destinés aux réparations de la Maison du Roi à Bourges.

C. 972. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1597-1598. — Expéditions du greffe. — Commissions aux président et officiers de l'Élection de Bourges pour l'imposition des tailles de l'année 1597 sur les villes et bourgs de ladite Élection, à l'exception des villes franches de Bourges et d'Issoudun. — Arrêt du Conseil et lettres patentes portant décharge à Pierre Bengy, receveur des aides et tailles en l'Élection de Bourges, de la commission de recevoir le nouveau subside d'entrée des villes de la Généralité. — Nomination de Guillaume Doullé, lieutenant conservateur des priviléges de l'Université de Bourges. — Lettres d'écrou pour l'emprisonnement de Claude Poirier, payeur des gages des officiers du Présidial de la même Élection. — Commissions pour décharger de la taille les paroisses des Élections de Bourges et de Châtillon qui avaient eu le plus à souffrir des troubles. — Ordonnance aux leveurs du subside récemment mis sur la ville de Bourges, de contraindre les cotisés à paiement, malgré la défense faite par l'Élection, et injonction d'assigner à défaut de paiement.

C. 973. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1598-1599. — Expéditions du greffe. — Commission pour imposer sur le grenier de Sancerre 50 sous 4 deniers tournois par chaque minot de sel pour les nouveaux subsides. —Mandement du Bureau, pour le paiement du loyer de l'hôtel des trésoriers des finances. — Acte d'installation de Nicolas Macé, Jean Foucaut, et Adam Lechangeur, conseillers du Roi et trésoriers généraux établis à Bourges, avec leurs lettres de provisions. — Avis donné au Roi sur le fait de la construction des ponts d'Argent. — Lettres d'augmentation de gages à François Carcat, procureur du Roi au Bailliage d'Issoudun. — Déclaration du Roi sur l'affranchissement de tailles au profit des habitants de Boisbelle. — Nomination de Gabriel Manceron à la charge de conseiller au Présidial de Bourges.

C. 974. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1599-1601. — Expéditions du greffe. — Commission aux élus de l'Élection de Bourges pour faire les visites et chevauchées dans les paroisses des Élections de La Châtre, Châteauroux et Châtillon-sur-Indre. — Augmentation de gages à Me Tanneguy Parton, Prévôt de Mehun-sur-Yèvre. — Lettres patentes pour contraindre les privilégiés de la ville de Bourges à payer leur part de la subvention mise sur la ville. — Ordonnance aux élus de Berry de faire entre eux le département des paroisses de leurs Élections, et d'y entreprendre des tournées. — Installation du sieur Millet dans sa charge de trésorier général. — Commission en faveur de Vincent Esterlin, comme conseiller et garde des sceaux au Présidial de Bourges.

C. 975. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1601-1602. — Expéditions du greffe. — Enregistrement des lettres de commission du geôlier des prisons royales de Bourges, données le 26 octobre précédent, en faveur de Esme De Laporte. — Commission pour imposer la somme de 127 livres sur la ville et les faubourgs de Dun-le-Roi. — Lettres patentes pour le remboursement des offices supprimés des élus, contrôleurs, receveurs des tailles, avocat du Roi et président en l'Élection de Châtillon-sur-Indre. — Nomination de François de Laubépine, comme capitaine du château de La Salle-le-Roi. — Commission pour réitérer aux officiers supprimés des Élections de La Châtre, Châteauroux et Châtillon-sur-Indre, la défense d'exercer leurs offices. — Lettres d'octroi accordées aux habitants de Decize, de 12 deniers sur chaque minot de sel vendu au grenier de Château-Chinon.

C. 976. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1602-1603. — Expéditions du greffe. — Lettres de distraction des habitants de la terre, justice et seigneurie de Nancray, du reste des habitants de la paroisse de Jars quant à la collecte. — Refus de vérification des lettres patentes concernant la concession de 8 écus, faite au fermier du sel sortant de Bretagne par la Loire, sur le sel de confiscation porté aux greniers de son fournissement. — Arrêt et lettres patentes pour la recherche des autorisations d'exercer accordées aux hôteliers et cabaretiers. — Don fait par le Roi à la marquise de Canillac, d'une année des revenus de la terre de Culant. — Commission pour imposition de deniers sur les divers greniers à sel de la Généralité.

C. 977. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1603-1604. — Expéditions du greffe. — Présentation de l'édit de ventes des offices de jaugeurs et mesureurs de vaisseaux à vin et autres boissons, et de l'arrêt du Conseil rendu pour son exécution. — Augmentation de gages au profit de Claude Fradet, lieutenant criminel à Bourges. — Commission aux grenetiers et contrôleurs des greniers à sel pour vendre le sel des forfaitures et confiscations. — Réception de l'édit concernant les vendeurs et acheteurs de biens en gros. — Expéditions sur les gages des officiers de la Cour des Monnaies. — Commission aux élus de Berry pour informer des abus commis dans la recherche du droit de marc d'or. — Injonction faite au greffier du Bureau de tenir, outre le registre ordinaire des expéditions, un registre particulier pour l'inscription sommaire des arrêts du Conseil, lettres patentes, lettres closes, etc., reçues au Bureau des finances. — Arrêt du Conseil et lettres patentes concernant la vente par tiercement ou doublement des offices de mesureurs et jaugeurs des vaisseaux à vin.

C. 978. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1604-1606. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau pour le remboursement des receveurs particuliers des gabelles supprimés dans la Généralité. — Acte de caution de Pierre Chevrais, sieur de Morimières, adjudicataire de la ferme de 15 deniers tournois, à lever sur chaque paire ou jeu de cartes, et de 2 sous 6 deniers, sur chaque balle de dés et chaque jeu de tarots. — Lettres patentes pour faire publier la mise en sous-ferme des greniers à sel de la Généralité, par Jean Demousset, fermier général. — Arrêt du Conseil qui dispense Thomas Robin, receveur général de fournir caution jusqu'à 30 mille livres. — Arrêt du conseil et lettres patentes pour l'établissement d'un péage au pont du Gourd sur l'Arnon, pour subvenir à son entretien. — Ordonnance rendue sur la requête de l'abbé de Saint-Sulpice-lès-Bourges, pour le paiement des rentes assignées sur les deniers de la gabelle.

C. 979. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1606-1607. — Expéditions du greffe. — Distraction de l'Élection de Bourges des trois paroisses de Vaux-sous-Modun, La Nage et La Chapelaude, pour être réunies à l'Élection de Saint-Amand, et, en échange, distraction des paroisses du Gravier, Croisy et Flavigny, dans l'Élection de Saint-Amand, pour être réunies à l'Élection de Bourges. — Acte expédié sur l'arrêt de la chambre des conseils du 1er juin précédent, touchant l'état des taxes faites pour le supplément des charges du domaine. — [illegible] des offices de regrattiers et collecteurs de la gabelle. — [illegible] rétablissement des visiteurs et marqueurs de [illegible]. — Nomination de Pierre [illegible] aux fonctions de [illegible] ville et château de Vierzon. — Acte concernant l'état des taxes mises pour le supplément des charges du domaine.

C. 980. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1607-1608. — Expéditions du greffe. — Commission pour contraindre ceux qui font entrer des marchandises dans la ville de Bourges à payer les droits [illegible]. — Lettres d'attache du Bureau sur les [illegible] aux Minimes de Gien, le 8 août précédent, pour [illegible].

nuation de leur octroi. — Nomination de Mathurin de Castelnau, sieur de Mauvissière, comme capitaine des villes et château d'Issoudun. — Présentation faite par les officiers du Bailliage de Berry de Me Antoine Descayeux, comme receveur ordinaire du domaine. — Arrêt du Conseil et lettres patentes sur requête des habitants de Boisbelle, pour confirmer leur affranchissement des tailles. — Bail fait par le Roi à Paul Lejeune de l'imposition de la gabelle, assise sur la vente faite aux greniers, au lieu des subsides prélevés sur le voiturage du sel.

C. 981. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1608. — Expéditions du greffe. — Commission pour imposer sur les habitants de Châteauroux la somme de 6,138 livres 15 sous. — Arrêt du Conseil d'État sur les lettres patentes obtenues par François Lemareschal, sieur de Corbet, pour la survivance de son office de trésorier général de France en la Généralité de Bourges. — Ordonnance au profit de Nicolas Bourru, trésorier des turcies et levées de Loire, Cher et affluents, pour la délivrance de l'état de recouvrement des deniers de sa charge — Quittance du droit de marc d'or au profit de Jean Lavaudrier, lieutenant du Prévôt des maréchaux de Berry. — Commission donnée à Henri Lemareschal, sieur de Lassay, pour vérifier les abus commis par les collecteurs de l'impôt du sel. — Contrainte contre ceux qui se refusent à payer les taxes du supplément des charges du domaine.

C. 982. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1609. — Expéditions du greffe. — Édit de création et acte de l'établissement d'un grenier à sel à Saint-Amand-Montrond. — Commissions à Adam Lechangeur, sieur du Coustau, et Henri Lemareschal, sieur de Lassay, pour la confection des terriers du domaine et la réception des fois et hommages. — Contrainte pour le paiement de la taxe mise sur les marchandises entrant dans la ville de Bourges. — Brevet et lettres patentes du don fait par le Roi de la somme de 600 livres aux sieurs de Villegangnon et Chaillou, maîtres ordinaires en la Chambre des Comptes.—Arrêt du Conseil et lettres patentes portant règlement pour les officiers de la maréchaussée de Berry. — Commission aux élus de Berry pour dresser l'état des pertes occasionnées par la gelée et les débordements de la Loire dans plusieurs paroisses de la Généralité. — État des droits d'épices des trésoriers généraux de France.

C. 983. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1610. — Expéditions du greffe. — Articles accordés au Conseil avec Isaac du Ryer, secrétaire ordinaire de la chambre, pour le droit du port des commissions des tailles, taillons et crues. — Acte du Bureau sur le fait de la présence des trésoriers généraux de France, dans les cérémonies religieuses, vis-à-vis des autres corps constitués. — Commission à Henri Lemareschal pour examiner les offres de rachat, faites à la couronne, des greffes des tailles aliénées. — Nomination de François Lesueur comme capitaine et concierge de la Maison du Roi et du Palais royal de Bourges. — Permission accordée par le Roi aux arquebusiers d'Aubigny de tirer le papegaut. — Mandement de l'épargne pour le trésorier des ligues Suisses. — Permission accordée à Pierre Bailly, salpêtrier de la ville de Bourges, d'établir ses ateliers dans les souterrains du Palais royal de cette ville.

C. 984. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, parchemin.

1611. — Expéditions du greffe. — Ordonnance pour retirer des mains des héritiers de Me Anne Besson, ancien greffier du Bureau, les papiers du greffe qu'il avait en dépôt. — Permission acccordée aux maire et échevins de la ville de Bourges d'administrer la pancarte du Roi durant l'année 1612 pour le paiement de 4,800 livres, taxe imposée sur ladite ville pour sa part de la subvention de la même année; à quoi est joint le tableau du tarif des droits d'entrée à Bourges pour la même époque. — Ordonnance relativement à Sara Garnier, appelante au Parlement de Paris d'une condamnation à mort prononcée contre elle par la Prévôté de Bourges, qui refuse d'accorder à la suppliante une diminution sur les frais de sa conduite de la prison de Bourges à celle de Paris. — Présentation du rôle des taxes imposées sur la communauté des notaires de Bourges. — Actes de refus des lettres pour la continuation de l'octroi antérieurement fait au profit des religieuses de Sainte-Claire de Bourges; et de l'octroi accordé aux habitants de Dun-le-Roi. — Ordonnance qui enjoint à Gaspard Agard, élu en l'Élection de Bourges et receveur du taillon, de se démettre de ce dernier office dans le laps de six mois. — Bail général à Thomas Robin du fournissement des greniers à sel du royaume pour six années. — Permission accordée à la mairie de Bourges d'administrer la pancarte de la subvention pendant le cours de l'exercice de 1612.

C. 985. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1612. — Expéditions du greffe. — Ordonnance et commission pour faire arrêt dans tous les greniers à sel de la Généralité de 5 sous et 2 sous 6 deniers, levés sur chaque minot pour le rachat des greffes et autres droits du domaine

au profit de Charles Paulet. — Arrêt du Conseil et lettres patentes relatives à la décharge faite en faveur de la ville de Bourges du tiers de la subvention de 1612. — Ordre aux grenetiers de Vierzon, Issoudun et Dun-le-Roi, d'avoir à rapporter les états de maniements des octrois, dressés par eux. — Mandement du trésorier de l'épargne, portant assignation de 28,400 livres sur la recette générale au profit du duc de Sully. — Ordonnance qui défend à Germain Gendreau, receveur alternatif du domaine, de payer aucune somme sans ordre des trésoriers. — Commission du Conseil d'État à Antoine Marchant pour la réformation des gabelles dans les généralités de Berry, Orléans et Tours. — Bail général des aides du royaume fait au profit de Denis Faydeau. — Ordonnance aux officiers du grenier d'Issoudun pour imposer deux paroisses de leur ressort indûment usurpées par le grenetier de Saint-Amand, et lettre à ce dernier qui lui interdit de poursuivre dorénavant.

C. 986. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1613. — Expéditions du greffe. — Ordonnance pour faire rapporter aux habitants de Blois les lettres d'octrois à prendre par eux sur les deniers des turcies et levées. — Règlement pour le paiement des rentes assignées sur les gabelles. — Arrêt de la Chambre des Comptes et avis des trésoriers de Bourges sur le rétablissement de l'Élection de Châteauroux. — Présentation d'un arrêt du Conseil rendu au profit des trésoriers généraux de la Généralité de Picardie contre les officiers de l'Élection de Dourlens. — Bail de sous-ferme fait par Thomas Robin à Georges Raymond pour le fournissement des greniers à sel de Bourges, Sancerre et Dun-le-Roi. — Mandements de l'épargne pour assignation de 2,000 livres à l'archevêque de Bourges et de 6,000 livres au baron de La Châtre. — Ordonnance portant défense à Léonard Branlebois, maître maçon, de démolir la chambre des élus comprise dans l'enclos du palais du Roi, à Bourges, sans l'autorisation du Bureau des finances. — Arrêt du Conseil portant distraction de deux archers du vice-sénéchal de Bourbonnais, en résidence à Saint-Amand, au profit du lieutenant de Châteauroux et Argenton. — Arrêt du Conseil et lettres patentes pour informer des désastres occasionnés par l'inondation de la Loire.

C. 987. (Registre.) — In-folio, 25[illegible] feuillets, papier.

1614. — Expéditions du greffe. — Enregistrement des lettres de commission de l'office de maître des Eaux et Forêts d'Issoudun données en faveur de Jean Girardin, et des lettres de survivance de l'office de capitaine de la ville et château de Vierzon, accordées à Jacques de La Comtesse. — Lettres patentes pour l'imposition de la subvention de l'année 1614. — Commission à la mairie de Bourges pour qu'elle avise dans quelle forme il conviendra de lever la somme à laquelle elle a été taxée. — Subdélégation du trésorier général Breuillet, pour faire le bail de la subvention d'Issoudun — Attribution, par voie d'échange, des [illegible] de Vaux et Neuilly au grenier à sel de Saint-Amand, et de celles de Thaumiers et Cougny au grenier de Dun-le-Roi. — Défense faite aux officiers des Eaux et Forêts de Mehun-sur-Yèvre d'exécuter aucune commission sans prendre l'avis du Bureau. — Acte de réception en survivance, au profit de Jacques de Lacomtesse, de l'office de capitaine de la ville et château de Vierzon.

C. 988. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1615. — Expéditions du greffe. — Ordonnance sur la réception, par le messager ordinaire, de deux paquets venant de la Cour et contenant, l'un l'édit des exempts des tailles, l'autre un arrêt du Conseil portant révocation de plusieurs commissions. — Vérification d'un ancien don fait à un particulier du premier étage des changes de la porte Ornoise à Bourges. — Arrêt du Conseil et lettres patentes relativement au don fait de vieux arrérages de gages à la ville d'Issoudun, pour lui permettre de faire l'acquisition d'un hôtel commun. — Acte sur l'opposition formée par le corps de ville de Bourges à l'exécution des lettres patentes [illegible] taxes des députés aux États Généraux. — Don fait par le Roi au duc de Sully, du profit de fief de la terre de Culant, avec l'acte de foi et hommage rendu par le duc pour ladite terre. — Vérification de la finance payée par Gabriel Richard pour le supplément du greffe de l'Élection de Châteauroux. — Commission [illegible] crue extraordinaire affectée à l'entretien d'une compagnie de cent chevau-légers. — Translation de l'Élection et du grenier à sel de Saint-Amand-M[illegible] tenant et des archers [illegible] Bourbonnais, en la ville d'Ainay-le-Château.

C. [illegible] (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1616. — [illegible]

Procès-verbal d'installation de Adam Lechangeur dans les fonctions de président des trésoriers généraux de France au Bureau des finances de Bourges. — Don fait par le Roi aux habitants d'Issoudun du tiers de la subvention de l'année 1615. — Lettres pour le rétablissement dans leur lieu primitif des Élections de Châteauroux, La Châtre et Saint-Amand, des lieutenances de la Maréchaussée de Châteauroux, Argenton, Issoudun et Saint-Chartier, grenier à sel et lieutenant de la vice-sénéchaussée de Bourbonnais à Saint-Amand, transportés durant les troubles à Ainay-le-Château. — Lettres de commission qui nomment le prince de Condé, Henri de Bourbon, capitaine et gouverneur de la grosse Tour de Bourges en remplacement du comte de La Châtre. — Mandement de l'épargne pour la solde de la garnison d'Argenton.

C. 990. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1617. — Expéditions du greffe. — Défenses faites aux collecteurs des paroisses dans l'étendue du comptoir de La Châtre, Élection de Châteauroux et grenier à sel d'Issoudun et Buzançais, de contraindre les habitants à rembourser les deniers déjà par eux payés aux commis du prince de Condé. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil et des lettres patentes portant remise aux habitants d'Issoudun du tiers de la subvention imposée sur eux. — Déclaration du Roi contenant l'attribution de la qualité d'élus aux contrôleurs des tailles. — Arrêt du Conseil et lettres patentes pour l'imposition sur le pays de Bourbonnais d'une somme de 20,000 livres pour la construction d'une muraille destinée à enfermer les faubourgs de Moulins dans la ville. — Nomination de Denis Catherinot, comme conseiller au Présidial de Bourges. — Commission, pour Charles Leboulanger, de la charge de trésorier des Ponts et Chaussées.

C. 991. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1618. — Expéditions du greffe. — Présentation au Bureau d'un mandement de l'épargne pour assigner 130,000 livres à Pierre Chomel, trésorier général des ligues des Suisses et des Grisons. — Vérification de l'édit et des lettres patentes pour l'établissement, ventes, etc., des gardes des petits sceaux et maîtres clercs dans chaque Élection en chef du royaume. — Édit de création en titre d'office des greffes des Bureaux des finances. — Arrêt du Conseil et lettres patentes touchant les cautions des receveurs. — Don fait par le Roi à la ville de Bourges, du tiers de la subvention de l'année 1617. — Enregistrement des lettres de commission à Gilles de Flécelles pour la charge de trésorier et receveur général des Ponts et Chaussées de France.

C. 992. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets, papier.

1619. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil et des lettres patentes pour l'imposition en deux années sur la ville d'Aubigny de la somme de 3,200 livres. — Présentation au Bureau du mandement de l'épargne portant assignation à l'archevêque de Bourges de la somme de 2,000 livres. — Vérification du contrat de vente héréditaire des offices de garde du petit scel et de la place de maître clerc en l'Élection de Bourges. — Acte de caution de Jean Morin, receveur des tailles à Saint-Amand. — Ordonnance aux élus dudit Saint-Amand de faire mettre aux mains dudit receveur les départements de 1619. — Vérification des lettres patentes de réunion et suppression des offices triennaux de grenetier et contrôleur au grenier de Selles-sur-Cher. — Attribution, par voie d'échange, des paroisses de Saint-Julien et de Saint-Symphorien à l'Élection de Bourges et de celles de Rousson et Chavannes à l'Élection de Saint-Amand-Montrond.

C. 993. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier

1620. — Expéditions du greffe. — Avis donné au Roi touchant la ruine par le feu de la grange du lieu seigneurial de Turly près Bourges, appartenant à l'archevêché. — Ordonnances : pour faire rapporter aux officiers du Présidial leurs lettres de provisions; — pour interdire au lieutenant d'Issoudun d'entreprendre sur les fonctions des trésoriers généraux. — Arrêt du Conseil et lettres patentes relativement à la jouissance des domaines d'Issoudun, Vierzon et Château-Chinon, accordée au prince de Condé. — Décret de prise de corps contre Me Hugues Baugy, élu en l'Élection de Saint-Amand-Montrond, pour malversations dans l'exercice de ses fonctions. — Commission à la mairie de Bourges pour aviser sur le mode de l'assiette de 450 livres de taxes imposée sur ladite ville.

C. 994. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1621. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de la commission pour l'imposition de la somme de 166 livres sur la paroisse de Linières, — Lettres de commission à MM. Bolacre et de Brisacier pour la revente des offices de sergents des tailles des paroisses. — Ordonnance pour la translation du Bureau des finances dans les bâtiments du

Logis du Roi. — Règlement pour les huissiers du Bureau. — Ordonnances : réglant les droits de la charge de greffier du même Bureau ;— qui décide que le traitement des trésoriers, en cas d'absence de quelqu'un d'entre eux, sera réparti également entre les présents et les absents. — Lettres d'honneur accordées à M. Lechangeur, pour le faire jouir des prérogatives et qualités attachées au titre de trésorier général de France, avec le procès-verbal de son installation dans ces fonctions. — Lettres patentes qui nomment Henri de Bourbon, prince de Condé, Bailli de Berry. — Commission contre tous possesseurs et acquéreurs de portions aliénées du domaine, telles qu'offices de greffiers et clercs, petits sceaux, commissaires des tailles, regratiers de l'impôt, etc., pour les contraindre à renvoyer leurs titres au Bureau, afin qu'attache leur en soit délivrée.

C. 995. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1622. — Expéditions du greffe. — Ordonnance sur requête portant règlement pour les deniers communs de la ville de Vierzon. — Mandement aux officiers de l'Élection de Bourges pour l'installation de Jacques de Boisrouvray, commissaire examinateur en ladite élection. — Arrêt du Conseil qui fixe l'état des sommes dont les receveurs généraux et particuliers des gabelles, créés en 1620, doivent donner caution. — Ordonnance touchant la Commission des cas réservés. — Contrat de vente du greffe des affirmations de l'Élection de Bourges, au profit de Charles Perrochel, sieur de Grandchamp, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de ses finances et grand audiencier de France. — Édit de création de deux nouveaux élus par Élection. — — Commission à Jean Lavaudier, lieutenant de la Maréchaussée, pour saisir les biens du sieur Juvignat, constitué prisonnier à Bourges. — Édit de création des offices de receveurs et contrôleurs généraux et receveurs particuliers des gabelles auprès de chaque grenier à sel.

C. 996. (Registre.) — In-folio, 347 feuillets, papier.

1623 — Expéditions du greffe. — Lettres d'octroi au profit des habitants d'Orléans de 18 sous sur chaque minot de sel pour l'entretien du pavé de la ville. — Contrat de la vente faite à Pierre Thuillier de l'office de greffier triennal au grenier à sel de Bourges. — Nomination de Jacques Maindestre comme maître de poste à Bourges. — Édit de création de deux conseillers des vivres dans chaque Élection. — Contrat de la vente faite à François Bergeon de l'office de maître clerc en l'Élection de Châteauroux, avec attribution d'un denier pour livre sur les sommes perçues. — Placet au Roi par le sieur de Germigny-près-Bourges, pour obtenir dédommagement du tort causé à son domaine par les travaux entrepris pour la navigation de l'Auron. — Don viager fait à Jean Dehée du profit des prisons royales de la ville de Bourges. — Enregistrement du Bail [illegible] fermes du royaume, la douane de Lyon comprise, au profit de Jean Lagrange, pour six ans, et moyennant 880.000 livres par an.

C. 997. (Registre.) — In-folio, 420 feuillets, papier,

1624. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de l'Arrêt du Conseil pour faire information des pertes résultant des intempéries de l'année dans la paroisse d'Humbligny. — Ordonnance au profit des Élections de Vierzon et Dun-le-Roi pour leur accorder de connaître des différends survenus entre les marchands et le fermier des traites foraines. — Contrat d'adjudication de l'office de greffier triennal au grenier à sel de Sancerre, au profit de Louis Girard, conseiller au Parlement de Paris; — édit de création en titre d'office de deux conseillers-lieutenants et deux gardes-contrôleurs des grandes et petites mesures près des greniers à sel. — Adjudication à Claude Charlot d'un office de conseiller du Roi et commissaire particulier des vivres en l'Élection de Bourges. — Ordre au maître des Eaux et Forêts de la maîtrise de Bourges relativement à une usurpation de chemin public que le chapitre de Saint-Étienne de Bourges était accusé d'avoir commis dans la paroisse de Bengy, pour que ledit maître eût à y pourvoir. — Édit qui supprime les sergents des tailles et les remplace par un deuxième commissaire créé en titre d'office, pour faire les rôles d'impositions

C. [illegible] (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1625. — Expéditions [illegible] veurs particuliers de ne plus recevoir à l'avenir les droits [illegible] aux élus par [illegible] du Conseil [illegible] livres 3 sous sur la ville de Saint-Amand-Montrond. — Nomination de [illegible]

ladite paroisse, avec l'arrêt du Conseil portant permission d'imposer sur les communautés la somme nécessaire au remplacement de leur finance.

C. 999. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1626. — Expéditions du greffe. — Édit portant attribution aux receveurs des tailles et taillon de la Généralité de Bourges, de la qualité de conseiller du Roi et d'un denier pour livre des fonds par eux perçus, de plus portant dispense de caution en leur faveur.—Commission du Roi pour l'imposition et la levée dans les Élections de la crue extraordinaire des tailles. — Édit portant création des avocats et procureur du Roi alternatifs près des Élections et greniers à sel, et suppression des substituts auxdits siéges. — Subrogation du bail des gabelles faite par Pierre Payen au profit de Jean Anime, pour les cinq dernières années restant à courir. — Ordonnance sur requête pour contraindre les échevins de Sancerre à délivrer annuellement 100 livres, prises sur la caisse des octrois de la ville, à Claude Chabat, principal du collége de ladite ville.— Lettres patentes pour la visitation du pont de Palluau, menaçant ruine, par l'un des trésoriers généraux. — Bail à loyer, fait au profit de Gabriel Descayeux, d'une partie du logis du Roi dans la ville de Mehun-sur-Yèvre.—Autorisation accordée à Jean Lejuge, adjudicataire des réparations à faire au pont de Saint-Ambroix-sur-Arnon, pour tirer du sable de la sablonnière d'Arnaise.

C. 1000. (Registre.) — In 4°, 150 feuillets, papier.

1626. — Expéditions du greffe. — Ordonnance qui défend au receveur général des finances de vider ses mains des deniers des quartiers de juillet et octobre. — Défense à François Communy de voiturer les deniers des Ponts et Chaussées. — Enregistrement des don et remise faits par le Roi aux maire et échevins de Bourges de la moitié de la subvention de l'année 1625. — Instructions aux échevins de Vierzon pour les réparations à faire au pont de Sou sur l'Arnon. — Édit portant création d'un lieutenant-particulier-élu et d'un élu en chaque Élection, et suppression des lieutenants des Élections particulières. — Enregistrement des lettres de provisions du sieur de Guénegaud, comme trésorier de l'épargne, — Ordonnance qui assigne les propriétaires des domaines engagés à rapporter leurs contrats d'engagements pour être vérifiés. — Confirmation de l'octroi à perpétuité, accordé aux religieux Bénédictins de Saint-Sulpice-lès-Bourges, du droit de *manée* sur le sel entrant dans la ville.

C. 1001. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1627. — Expéditions du greffe. — Commission du Roi pour l'imposition et la levée d'une crue de 16,000 livres sur la Généralité, savoir : 10,000 livres pour les notables et 6,000 livres pour les Ponts et Chaussées, — Ordonnance du Bureau sur les plaintes du receveur général des finances à cause des droits héréditaires des acquéreurs, dont le paiement retarde celui des deniers de sa charge. — Contrat de revente du greffe des présentations de Châtillon-sur-Indre. — Nomination de Claude Biet, comme lieutenant général aux Bailliage de Berry et siége présidial de Bourges. — Commission à Jean Lepain pour l'office de grenetier au grenier de Bourges en remplacement de Louis Chabot. — Acte du Bureau sur la présentation d'une Commission du Roi adressée au Président Dumaresq pour la vérification des octrois des villes. — Ordre au receveur du domaine de retenir 50 livres sur les gages du lieutenant général et du Procureur du Roi, pour les affecter à la conduite d'un prisonnier à Paris.

C. 1002. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1627. — Expéditions du greffe. — Commission donnée à Denis Guillard, président en l'Élection de Châteauroux, pour visiter le passage de La Trégonce, près Levroux, sur la route de Châteauroux à Selles, à l'effet de constater à cet endroit l'état du chemin. — Réglement du Bureau sur le fait des gabelles dans la Généralité. — Avis donné par les trésoriers généraux au prince de Condé, engagiste, sur la requête en dédommagement présentée par Jean Lejuge, entrepreneur des ponts sur l'Arnon, dans la paroisse de Saint-Ambroix, et dont les matériaux avaient été enlevés par le débordement de la rivière. — Édit qui révoque un précédent portant création de seconds avocats et de procureurs du Roi alternatifs près des Élections, et ordonne une attribution de gages nouveaux aux anciens. — Arrêt du Conseil et lettres patentes qui accordent au Bureau la somme de 2,000 livres pour renouveler son ameublement. — Délaissement fait à Philippe Heurtaut, de communaux situés proche son lieu du Mez, en dédommagement d'un pont et d'un chemin construits sur son terrain. — Décision du Bureau qui fixe à 4,000 livres la somme à payer par les trésoriers généraux, à l'avenir, en entrant en charge. — Nomination de Jacques Maridé comme verdier des Eaux et Forêts de Mehun-sur-Yèvre. — Ordonnance sur requête qui autorise le grenier à sel d'Henrichemont à se fournir aux greniers de Bourges ou de Sancerre, avec privilège de franc-salé.

C. 1003. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1628. — Expéditions du greffe. — Acte de prise de possession d'un nouveau local affecté aux réunions du Bureau des finances. — Ordonnances du Bureau : pour les droits de contrôle des actes des greffiers et des notaires; — pour délivrer lettres d'attaches aux hôteliers et cabaretiers, avec le réglement des droits desdites attaches. — Mandement de l'épargne portant assignation de 14,000 livres à Étienne Jappin, trésorier général de l'artillerie de France, pour achat de salpêtre. — Lettres de privilège du droit de gabelle au profit des habitants de Boisbelle. — Réception d'Adrien Fauvin, commis à la recette du domaine pour l'exercice 1628-1629. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil qui autorise les officiers des greniers à sel à prendre leur salage, soit en nature, soit en argent.

C. 1004. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1628. — Expéditions du greffe. — Acte de translation du Bureau des finances en la ville d'Issoudun à cause de la contagion qui régnait à Bourges. — Lettres patentes pour la continuation de la levée de 2 sous 6 deniers et 5 sous faite au profit des habitants de Vierzon sur chaque minot de sel vendu au grenier de la ville, durant six années finissant au 1er avril 1534. — Ordonnance du Bureau sur la présentation de l'arrêt du Conseil touchant le bail général des aides. — Arrêt du Conseil et lettres patentes portant attribution aux receveurs des tailles et greffiers des Élections, de droit de vérification et signature des rôles. — Règlement sur les fonctions des greffiers des dépris du vin, créés par édit de février 1627, et sur les droits attribués à ces offices.

C. 1005. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1629. — Expéditions du greffe. — Ordonnance sur requête des habitants d'Issoudun pour la démolition des pignons du logis du Roi dans ladite ville. — Acte de rétablissement du Bureau des finances dans la ville de Bourges, après la cessation de la contagion. — Nomination de François Fouchier comme avocat du Roi au Présidial de Bourges. — Arrêt du Conseil qui donne pouvoir aux receveurs du taillon de retenir par leurs mains les 3 deniers pour livre à eux attribués. — Commission du Roi pour la levée de 12 deniers pour livre, durant six ans, sur les fonds des turcies et levées des rivières de Loire, Allier, Cher, Yèvre et Auron. — Contrat d'engagement des offices de courtiers de vin dans les paroisses de l'Élection de Châteauroux. — Nomination de Jean Thomas, contrôleur-garde des mesures au grenier à sel de Saint-Amand. — Ordonnance [illegible] chemins de Bourges à Reuilly et à Graçay.

C. 1006. (Registre. — In-folio, [illegible] feuillets, papier.)

1629. — Expéditions du greffe. — [illegible] de l'édit d'avril 1627 portant création de quatre trésoriers généraux et autre officiers dans chaque bureau des finances, avec attribution de la juridiction domaniale; — du bail général des gabelles pour dix années au profit de Thomas-Guyot ; — des lettres patentes de l'union faite de l'office de receveur des debets de quittances à l'office de receveur et payeur provincial ancien des rentes dans la Généralité de Bourges au profit de Jean Sergent ; — de l'édit de création de trois offices de trésoriers payeurs dans les régiments du Berry. — Déclaration faite par les procureur et avocat du Roi, nouvellement installés dans la chambre du trésor, qu'ils ne prétendent nulle connaissance au fait des finances.

C. 1007. (Registre. — In-folio, [illegible] feuillets, papier.)

1630. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau pour signifier aux élus l'interdiction à eux faite de prendre connaissance de l'édit relatif au droit d'hérédité concédé aux hôteliers et cabaretiers. — Édit portant suppression des offices de trésoriers payeurs des régiments et provinciaux, et création de trois offices de contrôleurs des deniers communs dans les villes en possédant déjà. — Rôle des taxes imposées sur les officiers de la Maréchaussée de Berry pour leur survivance. — Contrat d'engagement au profit de Marc David, secrétaire de la chambre du Roi, du contrôle des greffes des bailliage et prévôté de Concressault. — Arrêt du Conseil, qui décharge la ville de Bourges de 2,600 livres sur sa cote part à la taxe pour l'habillement des troupes. — Contrat de vente faite à Jean Boursault de l'office de receveur collecteur ancien des droits aliénés. — Députation du [illegible] pour poursuivre à Paris le procès du Bureau contre le lieutenant général au Bailliage et les officiers de l'Élection de Bourges.

C. 1008. (Registre. — In-folio, 118 feuillets, papier.)

1630. — Expéditions du greffe. — Ordonnance [illegible] règlement du costume porté par les officiers du Bureau [illegible] leurs séances. — Contrat de la vente faite à [illegible] de trois offices de greffiers et [illegible] des rôles des tailles en l'Élection de Bourges et [illegible] La Châtre, Châteauroux et Saint-Amand. — [illegible]

de saisie féodale sur l'acquéreur du lieu de La Grêlerie, mouvant de Mehun-sur-Yèvre, vendu par décret sur les héritiers Godard. — Vérification des finances à maître Claude Cousin, nommé commissaire et receveur des saisies réelles des terres et seigneuries des Bailliage et autres justices de Bourges.

C. 1009. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1631. — Expéditions du greffe. — Vérifications de finances : à Me Pierre Lecomte pour l'attribution des droits de signatures de rôles ; — à Blaise Gevry, avocat du Roi au grenier de Sancerre, pour l'attribution du droit de franc-salé. — Lettres patentes : portant érection de la terre de Bourdeilles en titre de châtellenie, au profit de Louis de Fumée sieur dudit Bourdeilles ; — conférant au prince de Condé la charge de capitaine et gouverneur des ville et château d'Issoudun ; — accordant à la veuve du maréchal de La Châtre la survivance de ses fonctions de capitaine du château de Mehun-sur-Yèvre. — Lettres d'amortissement au profit des Jésuites du collége de Bourges des terres et domaines par eux possédés dans l'étendue de la province de Berry.

C. 1010. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1631. — Expéditions du greffe. — Ordonnance pour la construction d'une chapelle dans l'intérieur du logis du Roi à Bourges. — Procès-verbal d'une descente faite par le sieur Dumarais, président trésorier, au couvent de Charly, pour reconnaître le dommage fait aux religieux par l'ouverture d'un chemin le long de leur maison. — Vérification de finance à Jean Laverdant, receveur particulier alternatif au grenier à sel de Bourges, pour jouir chaque année de deux minots de franc-salé. — Règlement du Conseil concernant l'expédition des lettres d'assiette des impositions. — Arrêt du Conseil et lettres patentes pour la saisie des revenus des partisans de Monsieur frère du Roi.

C. 1011. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1632. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de l'édit d'octobre 1631, portant création de 50 offices d'exempts des Prévôts et chevaliers du guet et 300 archers dudit guet. — Contrat d'engagement de l'office de receveur-collecteur des droits aliénés au comptoir de Bourges au profit de Benjamin Petit. — Édits de création de l'office de contrôleur du régalement des tailles et de ceux de commissaire triennal des tailles et de commissaire triennal des vivres. — Enregistrement du bail général des aides fait pour sept années, de 1632 à 1639. — Ordonnance du Bureau qui interdit au sieur Lagrange, fermier des cinq grosses fermes, de prélever aucun droit sur les marchandises et denrées croissant et naissant dans la province de Berry, non plus que sur celles qui y entreront ou en sortiront. — Édit portant attribution de 12 deniers pour livre aux officiers des Élections, au lieu de leurs droits de vérification et signature des rôles. — Arrêt du Conseil et lettres patentes qui déchargent les paroissiens de Sagonne de la taille et de l'impôt du sel.

C. 1012. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1632. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau faisant défense aux receveurs des tailles d'acquitter aucun denier à la recette générale des finances en vertu de prescriptions et mandements du receveur général des finances. — Arrêt du grand Conseil concernant la juridiction contentieuse du domaine et de la voirie. — Vérification de finance à Nicolas Aubépin, pourvu de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Buzançais, pour l'attribution en hérédité de 5 deniers à son prédécesseur et pour celle des droits de franc-salé et de descente. — Bail général des gabelles de France, fait à Philippe Hamel, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, pour huit années consécutives ; arrêts de vérification dudit bail à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides ; procès-verbal de son enregistrement au Bureau avec les commissions des trésoriers pour l'enregistrement aux greffes des différents greniers de la Généralité. — Commission à Philippe Bailly pour exercer la charge de solliciteur des affaires du domaine. — Avis au Roi pour la décharge de quatre années de la taille au profit des habitants de Châtillon-sur-Loire.

C. 1013. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1633. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau contre le lieutenant particulier du Bailliage de Bourges, dans un conflit de juridiction entre lui et le Bureau sur une question domaniale. — Commission à Me François Lesieur pour faire la recette générale du taillon durant ladite année 1633, au lieu de feu Simon Bouchardeau. — Deux mandements de l'Épargne, portant assignation, l'un de 19,790 livres au trésorier général de la cavalerie légère, l'autre de 10,403 livres au trésorier de l'extraordinaire des

guerres. — Commission royale à André Delafosse, adjudicataire des cinq grosses fermes, pour en jouir en attendant l'expédition de son bail.

C. 1014. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1633. — Expéditions du greffe. — Acte par lequel les trésoriers généraux s'interdisent de se prévaloir de l'édit de création d'un office de trésorier général de France garde scel, pour en traiter ou y prendre part, sous peine d'être exclus du Bureau. — Édit de création de 200 offices de chevaliers du guet, 200 lieutenants, 200 exempts et 600 archers dudit guet, y compris les 50 exempts et archers antérieurement créés par édit d'octobre 1631. — Édit de création d'un second président et d'un lieutenant criminel en l'Élection de Bourges. — Ordonnance qui défend à Jean Sergent de s'immiscer dans la perception du droit de 2 sous pour livre des épices des trésoriers généraux et de 5 sous pour droit de sceau. — Commission pour saisie de meubles sur Gabriel Barton, fermier du domaine de Bourges et absent. — Acte de députation de trois des trésoriers du Bureau au grenier à sel dudit Bourges pour faire délivrer le droit de franc-salé accordé à eux et à leurs collègues. — Arrêt du Conseil, obtenu par les habitants de Châtillon-sur-Loire, et portant qu'ils seront à l'avenir imposés aux tailles par le Bureau des finances.

C. 1015. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1634. — Expéditions du greffe. — Bail de la location de deux boutiques dans la grande salle du palais de Bourges, faite à deux marchands de la ville. — Enregistrement de l'édit de création des trésoriers généraux et provinciaux des Ponts et Chaussées et de la nomination de Me Thomas de Comans auxdites fonctions. — Bail d'arrentement, au profit de Jean Limosin, d'une maison meublée à Bourges, échue à la couronne par droit de déshérence. — Deux édits, l'un de création des receveurs-collecteurs des droits aliénés sur le sel, l'autre par l'attribution de l'hérédité aux officiers des greniers. — Enregistrement de la commission attribuée par délégation à Nicolas Molard et Léonard Boursault pour la recherche des francs-fiefs et nouveaux-acquêts dans la Généralité. — Arrêts et règlements concernant les fonctions des procureurs et avocats du Roi aux Bureaux des finances.

C. 1016. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1634. — Expéditions du greffe. — Ordonnances portant que les droits de serment et d'épices des trésoriers généraux seront à l'avenir partagés entre les membres assistants; — qui interdit au lieutenant du prévôt provincial de la Maréchaussée de faire juger ses prisonniers ailleurs que dans son ressort; — contre les prévôt et lieutenants des maréchaux pour mettre entre les mains des receveurs du domaine les inventaires des biens des gens accusés de crimes, avec les extraits des amendes adjugées au Roi. — Acte d'installation de Me Gabriel Breuillet dans sa charge de président du Bureau, suivi de la copie de ses lettres de commission. — Défense faite à Jean Boursault, receveur des droits aliénés sur les tailles, d'user de contraintes contre les officiers possesseurs d'offices héréditaires soumis aux taxes. — Arrêt du Conseil et lettres patentes pour la distraction de plusieurs villages de la paroisse de Saint-Martin-de-Lamps.

C. 1017. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1635. — Expéditions du greffe. — Commission du Bureau à Pierre et Louis Auger pour l'exercice de la justice de Soye en qualité de juge et de procureur du Roi. — Enregistrement des lettres de commission de maître de la poste de Bourges accordées à Jacques Maindestre. — Ordonnances : qui enjoint au Prévôt provincial de la Maréchaussée de Berry de fournir au receveur du domaine tous les inventaires des biens des gens prévenus de crimes; — qui ordonne saisie des biens ecclésiastiques aliénés en vertu de l'édit de mai 1563. — Commission à Raymond de Larippe pour la charge de capitaine du château de Vierzon. — Confirmation des privilèges de la principauté souveraine de Boisbelle.

C. 1018. (Registre.) — In-folio, 1[illegible] feuillets, papier.

1636. — Expéditions du greffe. — [illegible] du Bureau des finances pour sa translation dans la ville de Mehun-sur-Yevre, à cause de [illegible] Bourges, et réinstallation du Bureau à Bourges après [illegible] d'absence. — Mandement [illegible] de Bourges de 2,000 livres pour ses gages de conseiller d'État. — Édit, déclaration du Roi et arrêt du Conseil pour l'exemption des tailles au profit des officiers des greniers à sel, et la création d'un greffier par chaque grenier. — Commission du Roi pour imposer [illegible] dans la Généralité sur les deux derniers quartiers [illegible] pour l'attirail du canon. — Nomination de [illegible] comme trésorier des Ponts-et-Chaussées de France. — [illegible] de la [illegible] de la ville [illegible]. — [illegible]

en 100 livres d'amende, pour s'être induement pourvu en la Cour des Aides, afin d'être déchargé de ses contributions, au mépris des arrêts du Conseil et des ordonnances du Bureau. —Commission du Roi, qui, en l'absence du prince de Condé, confie le gouvernement de la province au maréchal de Valençay.

C. 1019. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1637. — Expéditions du greffe. — Lettres patentes obtenues par les héritiers de Edme Stuart, duc de Lenox, sieur d'Aubigny, pour raison de la foi et hommage par eux due au Roi à cause de ladite terre et seigneurie d'Aubigny. —Ordonnance contre Jean Lejuge, maître entrepreneur, pour un délit de voierie dans une construction par lui faite aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu de Bourges. — Mandement de l'épargne portant assignation au prince de Condé de 50,000 livres pour partie de sa pension annuelle. — Ordonnance pour saisie des biens meubles et immeubles d'André Guillaume, nattier, accusé de s'être approprié trois sacs d'argent dans une maison étrangère. — Arrêt du Conseil qui accorde à François Baraton, sieur de Malassize et gendarme de la compagnie du Roi, une terre vaine et vague près de la ville d'Issoudun. — Commission du Bureau pour faire assigner les vassaux en retard de rendre leurs fois et hommages. — Lettres patentes en faveur de Jean Fradet, sieur de Saint-Aoust, qui érigent la Châtellenie de Bourdeille en baronnie, la terre de Villemenard en vicomté et la paroisse de Vignou sur-Baranjon en justice. — Édit qui supprime toutes Élections particulières, et fait attribution de gages et droits aux officiers des Élections principales.

C. 1020. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1638. — Expéditions du greffe. — Avis donné par le Bureau sur les désastres occasionnés dans la paroisse de Blancafort, par les intempéries de l'année, avec l'arrêt du Conseil et la Commission donnés en faveur des habitants. — Ordonnance contre Louis Ducoing, sieur de Soye en partie, au sujet d'entreprises faites dans ladite paroisse de Soye dans un dénombrement fourni par le sieur Ducoing de sa seigneurie. — Nomination de David Viguier, lieutenant criminel en l'Élection de Châteauroux. — Lettres pour la continuation durant neuf années, de l'octroi accordé aux religieuses Annonciades de Bourges, de 15 minots de sel à prendre dans le grenier de ladite ville. — Ordonnance portant interdiction à l'architecte du couvent des Carmélites d'exécuter les constructions projetées par lesdites religieuses sur autre alignement que celui donné par le Bureau.

C. 1021. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1639. — Expéditions du greffe. — Enregistrement du bail des sous-fermiers des Aides dans les Généralités de Bourges et Moulins fait à Hugues Parceval, pour trois années et neuf mois commençant le 1er avril 1639. — Arrêt du Conseil qui défend de dépasser le taux de l'abonnement dans la taxe prélevée sur les habitants de Châteauroux. — Commission au receveur du domaine pour faire la recherche de la confiscation des biens du nommé Hubert de Guignes, sieur de La Roche, mis à mort judiciairement. — Enregistrement de la commission de Paul Carteron comme geôlier et concierge des prisons royales de Bourges. — Arrêt du Conseil qui distrait la paroisse de Coulon de l'Élection de Bourges et la réunit à celle de Gien. — Ordonnance des trésoriers portant défense aux officiers des Eaux et Forêts de faire aucune vente de bois dans les forêts, sans avoir au préalable justifié de leurs pouvoirs au Bureau.

C. 1022. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1640. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau enjoignant aux receveurs des tailles de ne lever le sol pour livre attribué aux collecteurs que concurremment avec les deniers de la taille. — Lettre d'honneur accordée à Ithier Hobier, ancien président et trésorier général de la Généralité de Bourges. — Lettre de commission en faveur de Pierre Jaupitre comme fourrier de la vénerie pour le loup de Gaston d'Orléans, frère du Roi. — Lettres de don fait par le Roi à François Baraton de six arpents de terre vaine et vague proche d'Issoudun. — Confirmation du privilége d'exemption de taxes au profit des habitants de la justice du Fief-Pot, comme faisant partie de la franchise de Boisbelle-Henrichemont. — Arrêt du Conseil portant pareille exemption pour les ecclésiastiques nobles. — Ordonnance qui autorise le cours des douzains marqués dans l'étendue de la Généralité.

C. 1023. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1641. — Expéditions du greffe. — Arrêts du Conseil : qui révoque les usages dans les forêts du domaine aux officiers des Eaux et Forêts et à tous autres privilégiés et usagers; — portant que les habitants d'une paroisse qui en sortiront pour aller habiter sur une autre, paieront cinq années du jour et an passé après leur départ, et que les rôles seront vérifiés par l'un des trésoriers généraux au refus des élus. — Lettre de cachet réglant les étages à suivre

par les soldats en route pour rejoindre leurs régiments; routes des recrues des régiments de La Feuillarde, de Turenne, d'Aubeterre et de Langeron. — Ordonnance du Bureau sur le don fait par le Roi au sieur de Saint-Mesmin des lods et ventes de la seigneurie de Parassy. — Acte d'installation de Me Étienne Depardieu dans l'un des 4 offices de trésorier de France créés par édit de mai 1625.

C. 1024. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1642. — Expéditions du greffe. — Commission du Bureau aux sieurs d'Allonneau et Bigot pour se transporter dans l'Élection du Blanc et, en prenant possession de ladite Élection, travailler au département des impositions. — Enregistrement des règlements faits par le Roi pour la distribution des étapes et pour tout ce qui concerne le logement et la police des troupes marchant en campagne et traversant la Généralité. — Nomination du sieur Jacques Gougnon comme avocat du Roi au Bailliage et siége présidial de Bourges. — Arrêt du Conseil qui distrait l'Élection du Blanc de la Généralité de Limoges pour l'annexer à celle de Bourges, avec le procès-verbal de la prise de possession de cette Élection par le sieur Bigot. — Lettres patentes confirmatives de noblesse pour demoiselle Anne Baraton. — Ordonnance du Bureau au profit de Jacques Barbellion, maître vitrier, pour l'entretien des vitres du Logis du Roi, à Bourges, et de l'hôtel du Bureau des finances pendant trois années.

C. 1025. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1643. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de divers édits royaux et arrêts du Conseil concernant l'hérédité des offices des notaires royaux, la réunion à ces offices de ceux de gardes-notes et tabellions et l'augmentation de leurs émoluments. — Avis au Roi au sujet de terrains vains et vagues dans les forêts de Vierzon et Mehun-sur-Yèvre. — Nomination de Me Germain Lefèvre comme chapelain de la chapelle du palais royal de Bourges. — Ordonnances : pour informer contre le bruit faussement répandu d'une remise des tailles; — pour faire assigner les communautés à présenter au Bureau leurs lettres d'octrois. — Arrêt du Conseil portant que les maîtres de postes seront payés de leurs gages par les mains des receveurs des tailles. — Jugement qui autorise René Velluet à construire à ses frais un pont sur la rivière d'Airin dans la paroisse de Bussy, malgré l'opposition des riverains. — Édit de création d'un Bailliage et siége présidial dans les villes de Dieppe et Châtillon-sur-Indre.

C. 1026. (Registre.) — In-folio, 14[illegible] feuillets, papier.

1644. — Expéditions du greffe. — Commission du Bureau au procureur du Roi contre les usurpateurs de communaux, pour qu'ils soient assignés par-devant les trésoriers généraux. — Ordonnance contre les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, pour qu'ils aient à rapporter au Bureau les titres en vertu desquels ils prétendent au droit de manée et d'enrai sur tout le sel arrivant au port de Chappe de ladite ville. — Règlement au sujet de la distribution des épices entre les membres du Bureau. — Déclaration du Roi portant que les officiers des maisons royales ne seront pas compris aux rôles des tailles. — Lettres patentes déclarant le fief de La Brosse et ses dépendances compris désormais au rôle de la paroisse de Quincy. — Jugement qui condamne Jacques Maindestre et Jacques Berluaut, clercs du greffe du Bailliage de Bourges, à 12 livres d'amende et à restitution du plomb par eux enlevé aux fenêtres hautes du palais du Roi. — Lettres patentes portant création en comté au profit de M. de Saint-Aoust de la terre, seigneurie et châtellenie de Châteaumeillant.

C. 1027. (Registre.) — In-folio, 1[illegible] feuillets, papier.

1645. — Expéditions du greffe. — Contrat de l'engagement des seigneuries de Bourges et Dun-le-Roi fait au prince de Condé. — Permission donnée à Jean Chaudière, libraire à Bourges, de construire une boutique dans la salle du palais de Bourges. — Commissions aux élus de Bourges et d'Issoudun pour imposer sur les habitants les deniers de *la subsistance*. — Arrêts du Conseil portant révocation de toutes les commissions particulières envoyées dans les Généralités; — faisant défense à tous huissiers et sergents de procéder à l'exécution des contraintes sans avoir pris l'attache du Bureau; — imposant aux officiers des Élections l'obligation d'assister en corps au département des impositions; — qui remplace par une imposition de 30,000 livres la taxe mise sur [illegible]; — portant que les contribuables taxés au-dessous de 30 sous pourront nourrir une vache sans qu'elle soit imposée à la taille. — Jugement du Bureau qui condamne les religieuses Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges et l'entrepreneur [illegible] à 30 livres d'amende, et leur enjoint de se conformer à l'alignement dans la construction du mur de leur jardin.

C. 1028. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1646. — Expéditions du greffe. — Commission du Bureau pour la saisie féodale des fiefs relevant de la grosse Tour de Bourges, à défaut de foi et hommage. — Lettres patentes données en faveur du sieur Pinon, pour l'érection de la terre et seigneurie de Quincy en titre de vicomté. — Arrêt du Conseil défendant de comprendre les collecteurs des tailles dans les rôles des aides. — Requête des officiers du Bailliage de Dun-le-Roi, et ordonnance rendue en conséquence par le prince de Condé pour les réparations à faire au palais de ladite ville. — Tarif des droits dûs au Roi dans la ville et les faubourgs de Bourges sur toutes marchandises et denrées entrant, tant les jours de foires que les autres jours.

C. 1029. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1647. — Expéditions du greffe. — Lettres patentes obtenues par Charles Bonin écuyer, sieur du Corpoy, qui créent et érigent en haute, moyenne et basse justice ladite terre du Corpoy, dans la paroisse de Bouy. — Enregistrement du contrat fait par les commissaires royaux pour les rentes du domaine, à Jean Marpon, de la vente des offices de greffier alternatif et triennal des Bailliage et Prévôté de Mehun-sur-Yèvre et Saint-Laurent-sur-Baranjon. — Sentence du Bureau qui condamne à 50 livres d'amende Réné Gault, grenetier au grenier à sel de Sully, pour n'avoir pas obtempéré à l'injonction faite de présenter à l'enregistement du greffe les lettres qui le commissionnaient pour le prélèvement de la taxe imposée sur les officiers des Élections et greniers de la Généralité.— Ordonnance qui enjoint à François Raimbault, huissier, exécuteur du précédent jugement, de se retirer pour éviter les violences de l'intendant. — Arrêt du Conseil qui accorde aux trésoriers généraux le privilége de franc-sallé.

C. 1030. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1748. — Expéditions du greffe. — Jugement relatif au droit d'aubaine rendu au sujet du décès à l'Hôtel-Dieu de Bourges d'Alexandre Dubreuil, natif du pays d'Artois. — Déclaration du Roi portant qu'il ne sera fait à l'avenir aucune imposition qu'en vertu d'édits dûment vérifiés. — Vérification de finance au duc de Vendôme, à l'effet par lui de jouir de 65 livres 7 sous 8 deniers de gages, comme propriétaire du greffe du Bailliage de Châtillon-sur-Indre. — Contrat de la vente du domaine dudit Châtillon fait par le même au marquis d'Hervault. — Déclaration du Roi portant révocation des intendants de justice et remise du reliquat des tailles, jusques et y compris l'année 1646 et un demi quartier de 1648 et 1649.—Arrêts du Conseil : défendant aux officiers des Élections de toucher leurs gages par les mains des collecteurs des paroisses ; — donnant pouvoir aux receveurs des tailles de prendre tels huissiers que bon leur semblera pour l'exécution de leurs contraintes. — Arrêt du Parlement de Paris qui ordonne main-levée de la saisie féodale exécutée sur la terre de Parassy.

C. 1031. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1649. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau : pour informer contre les pillages exercés par les gens de guerre sous les ordres du sieur de Boisvilliers, dans la paroisse de Girou (archipreveré d'Issoudun), et notamment sur le receveur des tailles ; — portant qu'il sera informé des divertissements de fonds publics commis par Michel Lecomte, receveur à Châteauroux, et pourvu à son remplacement. — Lettres d'amortissement obtenues par les Ursulines de Bourges pour le fief de La Motte-d'Inçay, par elles récemment acquis. — Arrêt du Conseil contre Pierre Sarrazin et Claude Sauvat, officiers de l'Élection de Bourges, qui leur enjoint, ainsi qu'à tous les autres élus, de donner avis au Bureau, lorqu'ils voudront procéder à la répartition des tailles, afin que les trésoriers puissent députer ceux d'entre eux qu'ils jugeront convenables. — Lettre écrite par le Bureau aux principaux seigneurs et gentilshommes de la province, pour les inviter à aider les agents du Roi à faire rentrer dans le devoir les paysans rebelles au paiement des impôts. — Tableau des étapes dans la Généralité ; routes : des gendarmes de la compagnie du duc de Vendôme, Chemillé, Châtillon-sur-Indre, Vendôme, Le Blanc ; — du régiment d'infanterie de la reine, Romorantin, Rouvre-les-Bois, Vendôme, Le Blanc ; — du régiment d'infanterie de Navarre, La Charité-sur-Loire, Menetou-Couture, Augy-sur-l'Aubois; — du régiment de cavalerie du duc d'Enghien, Graçay, Mehun-sur-Indre, Saint-Marcel, Saint-Benoît ; — du régiment de cavalerie du prince de Condé et de celui de La Meilleraye, Graçay, Vendôme, Le Blanc.

C. 1032. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1650. — Expéditions du greffe. — Arrêt du Conseil contre les gentilshommes qui empêchent leurs fermiers de payer les tailles. — Ordre du Roi pour le licenciement de la compagnie de chevau-légers du duc d'Enghien. — Jugement entre les habitants du Bourgdieu et ceux de la ville de Châteauroux pour la contribution de ces derniers à la subsistance des troupes étant audit Bourgdieu. — Arrêt du Conseil, qui, en raison des troubles, transfère à Boussac

l'Élection de Saint-Amand-Montrond. — Acte du maître des cérémonies de France décidant que les trésoriers généraux du Bureau des finances de Dijon avaient parlé debout au Roi.

C. 1033. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1651. — Expéditions du greffe. — Ordonnances : pour le logement du régiment de la Reine, de passage à Bourges; — portant que le château de Baugy sera gardé par un archer et un soldat; — que les receveurs des tailles du comptoir de Bourges prendront pour argent comptant, des échevins d'Issoudun, les acquits des paiements par eux faits à deux compagnies du régiment de Ruvigny; — pour le pain à fournir aux troupes par les villes et bourgs de Dun-le-Roi, Meillant, Bannegon, etc. — Réglements, arrêtés, lettres de cachet et contrôle pour le logement des troupes de passage en Berry. — Actes de démission par le prince de Condé de la charge de lieutenant général et gouverneur du Berry, au profit de M. de Persan. — Arrêt du Conseil qui établit un contrôleur auprès de chaque Bureau de recette des tailles.

C. 1034. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1652. — Expéditions du greffe. — État des paroisses de l'Élection de Saint-Amand, transféré, durant les troubles de la Fronde, à Boussac et à Sagonne, suivant arrêt du Conseil du 29 novembre 1651. — Arrêts du Conseil : qui ordonne que les rentes de l'Hôtel-de-Ville, assignées sur les recettes générales, seront payées de préférence à toutes autres assignations; — qui impose la somme de 100,000 livres sur les villes de la Généralité de Bourges pour la démolition de la forteresse de Montrond; — portant que les officiers des aides et ceux des Élections de la Généralité de Lyon prêteront serment pardevant les trésoriers de France; — qui règle que les fonds affectés au paiement des officiers des compagnies souveraines seront acquittés par les receveurs généraux; — qui établit un commis dans chaque Bureau de recette des cinq grosses fermes; — Commission de Mᵉ François Lecomte pour faire les montres du Prévôt des maréchaux de Berry. — Lettres patentes pour le rétablissement à Paris de la Chambre des Comptes transférée à Pontoise.

C. 1035. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1653. — Expéditions du greffe. — Lettres patentes par lesquelles le Roi fait don à la ville de Bourges des matériaux de sa grosse Tour récemment démolie en cette ville, et lui concède son droit de subvention. — Arrêt du Conseil obtenu par les habitants de Châtillon-sur-Indre pour la réparation du pont de la ville. — Attache sur l'arrêt du Conseil portant imposition de la somme de 10,600 livres pour la démolition des châteaux de Montrond, Baugy, Culan et Le Châtelet. — Déclaration du Roi pour l'[illegible] des commis à la visite des postes. — Ordonnance pour l'enregistrement de l'arrêt du Conseil concernant la translation des postes de Bourgneuf à Montbeulin, d'[illegible] à [illegible], de Neuvy à Ennordres, de Soisme à Aubigny, de Pierrefitte à Argent, etc. — Lettres d'octroi aux habitants de Sancoins du droit de *courte-pinte* et appétissement des mesures du vin vendu en détail dans la ville de Sancoins et sa circonscription.

C. 1036. (Registre.) — In-folio, 117 [illegible], papier.

1654. — Expéditions du greffe. — [illegible] du Bureau contre le sieur et la dame de Saint-Maurice, pour raison d'une entreprise par eux faite sur le grand chemin de Bourges à Lyon. — Enregistrement de la commission du sieur Léon de Mazoyer, comme capitaine des villes et château de Châteauroux et de Bourgdieu, et prestation de serment par le dit de Mazoyer en cette qualité. — Arrêt du Conseil et commission du Roi portant distraction des paroisses de Sagonne, Neuilly-en-Dun, Augy-sur-Aubois et Jouy de l'Élection de Saint-Amand, pour être unies à celle de Bourges.

C. 1037. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1655. — Expéditions du greffe. — Ordonnance sur requête, qui [illegible] de l'Université. — [illegible] faveur d'[illegible] Jacques, [illegible] 1ᵉʳ juillet 1655 [illegible] 1662. — [illegible] Conseil qui ordonne que les [illegible] dans les mains des receveurs dudit domaine les épices de leur compte. — Acte d'opposition formée par les officiers de l'É[illegible] d'Issoudun. — [illegible] Jean [illegible] comme receveur des tailles à Châteauroux. — Arrêt du Conseil qui [illegible] Généralité. — Lettres [illegible]

dun des deniers de ladite subvention. — Ordonnance des trésoriers portant amende contre Pierre Beaupoil faute d'avoir présenté au Bureau le bordereau de sa voiture.

C. 1038. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1655. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau sur la requête des habitants de Saint-Martin-d'Auxigny, usagers de la forêt de Haute-Brune, réclamant contre les coupes de bois faites à leur préjudice dans ladite forêt. — Démission du prince de Conty au profit du maréchal de Clérambault de sa charge de gouverneur de Berry et de toutes autres à lui appartenant dans la province, avec les lettres de provisions données audit maréchal de Clérambault pour ledit gouvernement et la charge de bailli de Berry. — Déclaration du Roi, avec commission, pour la levée des fancs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements. — Ordonnances : portant que le sieur Menant rapportera le pouvoir en vertu duquel il s'immisce dans la recherche desdits francs-fiefs ; — tendant à la répression des ravages commis dans les forêts du Roi. — Arrêt du Conseil portant que la requête présentée par le sieur Boutroux relativement à la navigation de la rivière d'Issoudun serait communiquée à Messieurs du Bureau pour avoir leur avis, avec l'avis du Bureau. — Ordonnance portant que les habitants du bourg de Déols payeront à ceux de La Champenoise, la somme de 263 livres pour l'étape par eux fournie aux militaires logeant dans ladite paroisse, faute par ceux de Déols de les avoir reçus chez eux, suivant l'ordre du Roi.

C. 1039. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1656. — Expéditions du greffe. — Arrêts du Conseil d'État : qui distrait la paroisse de Quincy de l'Élection d'Issoudun, nouvellement rétablie, et la déclare de nouveau comprise dans le département de l'Élection de Bourges, la remplaçant par la paroisse de Serruelles.; — portant que le franc-salé ne sera maintenu aux ecclésiastiques que sur titres ; — qui décharge les Pères Jésuites, du logement des gens de guerre et de toute contribution relative à l'entretien et logement des troupes et garnisons, ainsi qu'à toutes impositions autres que les décimes et tailles royales. — Ordonnance de saisie de tous les fiefs des grosses Tours de Bourges, Issoudun, Vierzon, Dun-le-Roi et Concressault, pour défaut de fois et hommages. — Édit de création de l'Élection d'Issoudun. — Ordonnances du Bureau : qui déclare l'amende réglementaire de 5 livres encourue par les greffiers des Élections de Bourges, Châteauroux, Le Blanc et Issoudun, faute d'avoir rapporté les départements des impositions des années 1654, 1655 et 1656 ; — portant peine d'emprisonnement contre Claude Pinette, procureur du Roi en l'Élection de Châteauroux, pour avoir empêché l'exécution de la commission de Claude Libaut, commis à la recette des tailles en 1649 et 1652, dans ladite Élection. — Ordonnance de révocation de la précédente.

C. 1040. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1657. — Expéditions du greffe. — Décision prise par le Bureau pour le prélèvement d'épices, à l'avenir, sur les officiers reçus et prêtant serment entre les mains des trésoriers, ainsi que pour toutes autres expéditions en général. — Avis donné au Roi relativement à la navigation de la Creuse. — Autorisations : au sieur Marpon de Bussy de faire construire une muraille au-devant de la maison seigneuriale dudit Bussy ; — à Jacques Marchandon, marchand pâtissier, de faire mettre un étau devant sa boutique, sur la place des Quatre-Piliers à Bourges — Arrêt du Conseil qui ordonne que la rente de 3,337 livres 17 sous 6 deniers due au prince de Conty, employée en l'état des finances de la Généralité de Bourges, lui sera payée pour les années 1655, 1656 et 1657 et suivantes, et à l'avenir, chaque année, par les receveurs généraux des finances, concurremment avec la première partie de l'épargne, sur ses simples quittances.

C. 1041. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1658. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau qui commet le sieur de La Métherie, président et trésorier général, pour aller constater l'état de dégradation des chemins tendant de Bourges à Bourbon-les-Bains et en dresser procès-verbal. — Permission accordée à Toussaint Cormier, notaire royal à Bourges, de reconstruire le mur de sa maison, situé dans la rue de Bourbonnoux de ladite ville. — Édit qui impose aux collecteurs des tailles l'obligation de donner aux taillables quittances des sommes reçues. — Nomination de Nicolas Catherinot comme avocat du Roi au Présidial. — Mandement de l'épargne de la somme de 37,487 livres 10 sous pour les appointements du maréchal de Clérambault, gouverneur de la province de Berry. — Arrêt du Conseil obtenu par les religieuses de Sainte-Claire de Bourges et portant imposition sur les Élections et comptoirs de la Généralité de Bourges de 16,000 livres répartie en quatre années, pour les réparations à ~~faire~~ au couvent desdites religieuses.

C. 1042. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1659. — Expéditions du greffe. — Ordre à Blanchet-Lefort, sieur de Cernoy, de rapporter au Bureau les titres en vertu des quels il prétend à un droit de péage sur la rivière qui coule auprès dudit Cernoy. — Arrêts du Conseil d'État : portant qu'il sera informé des attroupements, courses, exactions et violences des gens de guerre envoyés en quartier d'hiver dans la Généralité de Bourges durant ladite année 1659 ; — qu'à commencer de la même année, les receveurs des tailles recevront les deniers du taillon, conjointement avec ceux des tailles et subsistances, en vertu d'un même département; — pour l'imposition de 55,360 livres motivées par l'épuisement des recettes générales et particulières. — Ordonnance qui autorise le sieur Milet, trésorier général à Bourges, à changer la direction d'un chemin public dans le voisinage de son domaine de Manay. — Avis du Bureau sur les droits à concéder à Étienne Doin, bourgeois de Paris, entrepreneur de la navigation de la Creuse.

C. 1043. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1660. — Expéditions du greffe. — Acte du Bureau qui décide que les trésoriers généraux de Bourges, actuellement à Paris, iraient féliciter le prince de Condé de son heureux retour. — Ordonnances du Bureau : contre Guillaume Foucault, maître particulier des Eaux et Forêts dans la maîtrise de Bourges, pour s'être attribué la connaissance d'usurpations faites dans la forêt de Haute-Brune par les habitants de la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny ; — contre le lieutenant général d'Issoudun, pour avoir voulu s'attribuer la connaissance des fois et hommages des fiefs mouvants de la grosse Tour dudit Issoudun ; — pour les réparations à faire au couvent des religieuses de Sainte-Claire à Bourges, sur le rapport de MM. Bigot et de Contremoret, trésoriers généraux du Bureau. — Arrêts du Conseil : qui interdit aux fermiers des deniers de l'État de payer à l'avenir aucune des pensions accordées par le Roi à ses officiers par lettres patentes, vérifiées ou non; — qui ordonne qu'expertise soit faite et procès-verbaux dressés des dégâts et ruines arrivés par suite d'intempéries dans les paroisses de La Chapelle-d'Angilon, de Précy-le-Chétif et d'Ennordre ; — Ordonnance portant qu'il sera informé contre ceux qui ont publié la remise des tailles des années 1657, 1658, 1659 et 1660 ; — contre les échevins d'Issoudun à cause de l'imposition par eux établie pour la subsistance des troupes.

C. 1044. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1661. — Expéditions du greffe. — Arrêt du Conseil obtenu par les Pères de l'Oratoire de Bourges, contre le sieur de Vitry, jouissant par engagement du domaine de Mehun-sur-Yèvre, pour une rente de 80 livres 6 sous 8 deniers qu'ils ont droit de prendre annuellement sur ledit domaine. — Ordonnance du Bureau concernant la saisie féodale de la terre et vicomté de Saint-Georges-de-Moulon, faite à la requête du prince de Condé, seigneur engagiste du domaine de Bourges, sur Antoine Labbe, écuyer, sieur du Parc, et la prétendue saisie féodale faite dudit lieu du Parc, à la requête d'Antoine Ricard, receveur du domaine de Mehun, en vertu de la commission du lieutenant général dudit Mehun. — Autorisation accordée au curé et aux échevins de Vierzon, de faire démolir un pan de muraille de vingt pieds de haut, vulgairement appelé *le Château de Vierzon*. — Procès-verbal dressé par les trésoriers généraux de leur transport au grenier à sel, pour s'y faire délivrer leur franc-salé. — Autorisation accordée aux propriétaires riverains de faire clore l'extrémité de la rue des Galands-Verts, dans la ville de Bourges. — Députation du sieur [illegible], trésorier général de France, pour faire l'inventaire des biens délaissés par Sébastien Roullier, prêtre, lesdits biens revenant au Roi par fait de bâtardise. — Nomination de Germain Levallois comme vicaire de la vicairie de Sainte-Catherine fondée primitivement dans la grosse Tour de Bourges, et après la destruction de celle-ci, transportée dans les prisons royales de la même ville.

C. 1045. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1662. — Expéditions du greffe. — Décret de prise de corps, décerné à la requête d'un des collecteurs d'Ainay-le-Château contre Pierre Baugy, avocat du Roi, et autres, pour raison de violences par eux commises sur ledit collecteur. — Ordonnance du Bureau portant que [illegible] recette des tailles dans l'Élection d'Issoudun rapporteront au Bureau les [illegible] en conséquence [illegible] des gens de guerre dans les paroisses. — Jugement qui condamne Françoise Dumont, veuve de Me [illegible], dame de [illegible] et La Pérouse, à payer au prince de Condé, engagiste du domaine d'Issoudun, la somme de 1,333 livres 8 deniers pour les profits [illegible] à cause de l'acquisition [illegible] faite par [illegible] du tiers du [illegible] Chassin et [illegible] de La Pérouse. — Lettre du Roi qui mande aux trésoriers généraux de ne procéder dorénavant à l'exécution d'aucun arrêt ni commission du Conseil d'État qu'ils n'en [illegible] M. Colbert, intendant des finances, suivie d'une lettre dudit

Colbert sur le même sujet, et de deux autres lettres du même concernant les impositions et le passage des troupes dans la province.

C. 1046. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1663. — Expéditions du greffe. — Commission au procureur du Roi pour faire assigner les propriétaires des biens aliénés du temporel de l'église à en venir faire la foi et hommage au Bureau, et les gens de main-morte à rapporter leurs lettres d'amortissement. — Ordonnance qui défend au lieutenant du Bailliage de Mehun-sur-Yèvre de prendre connaissance des procès et différends concernant le domaine dudit Mehun. — Déclaration faite par Pierre Baigneux, receveur des tailles en l'Élection de Châteauroux, pour l'abandon de ladite recette. — Nomination de M. Hugues Bengy, comme lieutenant criminel au Bailliage et Présidial de Bourges. — Ordonnance portant Commission au procureur du Roi pour faire assigner les propriétaires des biens aliénés du temporel de l'église à en faire foi et hommage, et les gens de main-morte à rapporter au Bureau leurs lettres d'amortissement. — Transcription des lettres du don fait par Charles VII à Jean Stuart, connétable de l'armée d'Écosse, de la terre et seigneurie d'Aubigny-sur-Nère.

C. 1047. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1664 — Expéditions du greffe. — Lettres de provisions d'Étienne Jaupitre, pourvu des fonctions de conservateur des priviléges royaux de l'Université de Bourges. — Lettre de Colbert par laquelle il convie les trésoriers généraux à prendre intérêt dans la compagnie des Indes-Orientales. — Ordonnance portant défense à toute personne de faire courir le bruit de la remise des tailles. — Commission du Roi pour l'imposition des tailles de l'année 1665 sur les comptoirs de Bourges et La Châtre et les Élections de Châteauroux, Saint-Amand-Montrond, Le Blanc et Issoudun. — Commission de François de Mareuil, pourvu, en survivance de son père, de l'office de contrôleur pour les montres de la Maréchaussée de Montmorillon.

C. 1048. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1665. — Expéditions du greffe. — Arrêts du Conseil : concernant les chemins que les seigneurs péagers doivent faire réparer ; — portant que le cinquième des bestiaux donnés à cheptel ne pourrra être saisi que jusqu'à concurrence des taux des cheptelliers ; — portant décharge en faveur des trésoriers généraux de l'assignation contre eux donnée en la Cour des Aides, sous la prévention d'usurpation du titre d'écuyer. — Arrêt rendu en la Cour des grands jours, entre le prince de Condé et Godefroy de Larochemont, marquis de Vicq, pour raison de la saisie féodale de la seigneurie de Boussac sur ce dernier. — Ordonnance qui défend aux receveurs généraux et particuliers de payer aucuns gages d'officiers qu'à ceux qui justifieront être bien et dûment pourvus de provisions, et reçus et installés dans leurs charges.

C. 1049. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1666. — Expéditions du greffe. — Arrêts du Conseil : concernant le remboursement du casuel des officiers des Élections ; — portant que les charges de receveurs des tailles et taillon de l'Élection de Baugency seront décrétées au Bureau des finances d'Orléans; — qui assure les fonds destinés aux ouvrages et réparations des ponts et chaussées; — concernant le remboursement des rentes provinciales. — Ordonnances du Bureau : pour le changement de la partie du chemin de Bourges aux Aix-d'Angilon, sur la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis ; — contre les arrêts de la chambre concernant la réception des fois et hommages ; — portant que les receveurs généraux des finances tiendront bon et fidèle registre de leurs recettes. — Lettres de don fait par le Roi des deniers de la subvention aux habitants de la ville d'Issoudun, pour neuf années à partir du 1er janvier 1661.

C. 1050. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1667-1670. — Expéditions du greffe. — Enregistrement des lettres de commissions accordées à Gilbert Tresteau pour les fonctions de capitaine et concierge du logis du Roi et palais royal de Bourges. — Arrêts du Conseil : qui défend d'assigner les receveurs généraux et tous comptables pardevant autres juges que les trésoriers généraux du Bureau des finances; — qui enjoint aux comptables de présenter leurs comptes à la Chambre qu'après avoir vérifié les états au vrai au Bureau et au Conseil ; — rendu pour l'exécution du bail des domaines fait à Claude Vialet. — Quittances de finances pour Me Nicolas Davesnes, pourvu de l'office de Vice-Sénéchal de Bourbonnais, à la résignation de Louis Noblesse de Latour. — Ordonnance qui révoque, faute de caution, Me Louis Godard de sa commission de receveur des tailles dans l'Élection d'Issoudun. — Lettres de l'Intendant Marin, relativement au remboursement des droits héréditaires et rentes. — Nomination de Pierre Billart comme Me de la poste de Nohant, transférée à Maubranches. — Condamnation en 100 livres d'amende contre Nicolas Monicault,

officier du grenier à sel de Dun-le-Roi et Jérôme Jacquet, président en l'Élection du Blanc, faute d'avoir rapporté leurs lettres de provisions au Bureau pour y être reçus.

C. 1051. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1670. — Expéditions du greffe. — Arrêt obtenu par les chanoines de Saint-Étienne de Bourges pour le paiement des sommes employées sous leurs noms dans les États du Roi. — Enregistrement des patentes obtenues par le sieur Pinon pour l'établissement de deux foires au bourg de Quincy. — Ordonnance interdisant aux échevins des villes et communautés de faire faire leurs baux d'octrois et de réparations ailleurs qu'au Bureau des finances. — Reconnaissance donnée par les trésoriers au sieur Augier, avocat, que la chapelle, récemment construite par eux, l'a été sur des fondations lui appartenant, et qu'en cas de dégradations il aura droit à une indemnité. — Arrêt du Conseil pour qu'il soit informé par l'intendant Tubeuf contre Jérôme Jacquet, Laurent de Laforêt et Claude Colin, président et élus en l'Élection du Blanc, interdits dans l'exercice de leurs charges, et sur Joseph Bonnamy, receveur, qui aura à présenter au Bureau les comptes de sa recette. — Commission du petit sceau de la ville de Mehun au profit de Simon Vermeil. — Lettres patentes obtenues par Claude Gassot, vicomte de Chipoux, pour changement dans le trajet du chemin de Vorly à Bois-Sir-Amé. — Arrêt du Conseil qui réforme les lettres de commission de lieutenant général accordée à Claude Biet, et en efface les mots « au domaine » lui défendant de prendre la qualité de lieutenant général au domaine de Berry.

C. 1052. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1671. — Arrêt du Conseil qui accorde un délai d'un an à Aignan de Loynes, contrôleur général des finances dans la Généralité de Bourges, pour y faire sa résidence et exercer sa charge. — Quittance de finance au sieur Étienne Lauverjat comme commis du petit-sceau aux Aix-d'Angillon. — Enregistrement des lettres patentes obtenues par le maréchal de Castelnau, pour l'échange du nom de Breuilhamenon porté par sa terre, en celui de Castelnau et l'érection de cette terre en titre de marquisat. — Ordonnance portant que le commis à la recette générale des finances de l'année, ainsi que les receveurs et commis à la recette particulière, présenteront état dans huitaine, et, pour l'avenir, fourniront toutes les six semaines des états en trois colonnes et d'autres semblables états ensuite tous les trois mois, à peine de 50 livres d'amende.

C. 1053. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1672. — Expéditions du greffe. — Commission du Roi pour l'imposition des tailles de l'année 1673 aux comptoirs de Bourges et de La Châtre, savoir : Bourges, tailles et crues, 22,368 livres ; maréchaussée, 18,532 livres ; droit de contrôle, 500 livres ; étapes, 14,600 livres ; La Châtre : tailles et crues, 53,500 livres ; droit de contrôle, 300 livres ; étapes, 3,200 livres. — Enregistrement des lettres patentes de création d'un marché tous les mercredis à La Ferté-Gilbert et de deux foires par an, obtenues par le sieur de Lafond, garde des rôles et des offices de France, seigneur dudit lieu. — Ordonnance portant que les élus de l'Élection de Bourges viseront les contraintes de Julien Dagron, commis à la recette des tailles dans l'Élection. — Listes des présidents et trésoriers généraux de France, avocats et procureurs du Roi réservés ou supprimés dans les bureaux des finances du royaume, en vertu de l'édit de février 1672. — Lettres patentes pour l'établissement de l'hôpital général de Bourges. — Désignation de deux des trésoriers pour régler les places accordées aux marchands dans la grande salle du Palais de Bourges, pour la foire des Innocents.

C. 1054. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1673. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau portant saisie-arrêt des fruits et revenus de la terre d'Aubigny, par suite du décès sans héritiers de Charles Stuart, duc de Richemont et de Lenox, et qu'il sera donné avis au Conseil pour la réunion de ladite terre au domaine. — Autorisation accordée aux jésuites de Bourges de faire construire un théâtre dans la grande salle du palais de cette ville pour la représentation de leurs tragédies. — Contrat de la vente faite à Gaspard Gourdon par les commissaires généraux des greffes alternatif et triennal des Bailliage, Prévôté et Eaux et Forêts de Vierzon, avec la quittance du prix de vente. — Arrêts du Conseil : qui réduit le nombre des présidents et trésoriers généraux des Bureaux des finances à 14 par Bureaux ; — portant que tous les officiers des Bureaux des finances seront reçus à jouir du droit annuel. — Lettres patentes par lesquelles le Roi confère le gouvernement de la province de Berry au prince de Marsillac, François de La Rochefoucauld. — État arrêté au Conseil des officiers des Eaux et Forêts de la Généralité de Bourges.

C. 1055. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1674. — Expéditions du greffe. — Commission à Mr Henri Renon pour le contrôle de la recette générale des

finances de l'année en l'absence du contrôleur général de la Généralité. — Arrêts du Conseil : portant décharge et exemption du droit de francs-fiefs au profit des trésoriers généraux de France ; — par lequel les trésoriers généraux du Bureau de Soissons sont maintenus contre les juges royaux et officiers d'administration dans la juridiction contentieuse du domaine, saisies féodales, réception des hommages et dénombrements, etc. — au profit des trésoriers généraux d'Alençon, portant qu'en toutes assemblées, publiques ou particulières, ils auront le pas sur les gentilshommes. — Ordonnances sur requêtes : au profit de Gille Poupardin, élu supprimé pour le paiement de son remboursement ; — au profit de Gaspard Luillier, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du gouverneur de la province, pour son remboursement de la somme de 116 livres 3 sous 6 deniers, par lui avancés pour les réparations faites au logis du Roi à Bourges. — Ordonnance du lieutenant général d'Alençon qui décharge les trésoriers généraux du service personnel du ban et arrière ban.

C. 1056. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1675-1676. — Expéditions du greffe. — Autorisation accordée à Pierre Lesueur de prendre des mottes de terre dans le communal de la Grande-Aujonnière, au village d'Asnières-les-Bourges. — Mandat de paiement de 10 livres sur le fermier du domaine, au profit de Blaise Thierry, exécuteur de la haute justice de Bourges, pour loyer d'une demi année de sa maison. — Arrêts du Conseil : qui décharge les présidents trésoriers généraux de France du service personnel, ainsi que des taxes du ban et de l'arrière-ban ; — qui règle la préférence des veuves et enfants des officiers décédés pour la levée des offices vacants aux parties casuelles. — Commission au marquis de La Vallière, pour commander dans la province de Berry, en l'absence du prince de Marcillac, gouverneur, et du comte de Saint-Aoust, lieutenant du gouverneur. — Ordonnances : qui interdit aux juges ordinaires et maître des Eaux et forêts de prendre connaissance des usurpations sur les grands chemins ; — qui enjoint aux seigneurs de représenter les lettres autorisant la perception des droits qu'ils lèvent les jours de foires et marchés. — Lettres patentes obtenues par René Dorsanne, sieur de Tizay, pour l'établissement de deux foires audit lieu.

C. 1057. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1677-1681. — Expéditions du greffe. — Ordonnance du Bureau portant défense au juge royal de Mehun-sur-Yèvre de faire des baux pour la conduite des prisonniers et de prendre connaissance des questions intéressant le domaine. — Enregistrement des lettres de commissions de Jean-François d'Archambault comme bailli de Châtillon-sur-Indre. — Injonction faite au curé de Déols de publier les deniers d'octrois dudit lieu pour en être fait bail par les trésoriers du Bureau. — Ordonnance portant qu'il sera donné avis au Roi de la vacance de l'archevêché de Bourges, et qu'il sera procédé à l'adjudication des revenus dudit archevêché. — Commission pour le comte de Lusignan nommé capitaine des chasses pour les plaisirs du Roi, ès-bois et buissons d'Yèvre. — Ordonnances et mandements au profit de l'exécuteur de la haute justice de Bourges, pour le paiement de son loyer et de ses exécutions. — Vérification des titres d'un péags sur la Sauldre. — Foi et hommages rendus par Charles-Joseph de Rochefort, sieur de Coulanges, pour la terre, seigneurie et châtellenie dudit Coulanges, mouvant féodalement de Mehun-sur-Yèvre. — Arrêt du Conseil confirmatif de la noblesse des maires de Bourges. — Nomination de Pierre Léveillé comme receveur des épices du Bureau des finances. — Permission accordée au curé de Saint-Fulgent de Bourges d'avoir une clef des prisons royales de la ville pour venir confesser les prisonniers. — Ordonnance pour l'abbé de Saint-Pierre de Vierzon, confirmative de son droit de foire dans la ville. — Concession faite au profit de Mgr l'archevêque Phelippeaux de La Vrillière des fossés de la ville de Bourges, pour l'agrandissement du jardin de l'archevêché.

C. 1058. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1682-1684 — Expéditions du greffe. — Enregistrement des lettres d'érection en marquisat de la terre de Châteauneuf-sur-Cher, pour ressortir féodalement de la grosse Tour de Bourges et relever judiciairement du Bailliage de la même ville. — Réglement du Bureau sur le fait de la voierie concernant les constructions à faire dans l'intérieur des villes. — Autorisations : à Michel Moreau, sieur et vicomte de Soulangis, trésorier général au Bureau de Bourges, pour le rétablissement des fossés servant de clôture à ses jardins sur les chemins de Soulangis aux Aix-d'Angillon et à Menetou-Salon ; — aux religieuses Ursulines d'Issoudun pour la clôture d'une ruelle longeant leur maison. — Ordonnance qui interdit à tous ceux qui ont été revêtus de la charge d'échevin postérieurement à 1667 de prendre la qualité de nobles et le titre d'écuyer — Rôle de la montre ou revue de la Maréchaussée provinciale de Berry. — Permission au sieur Monicault, président au grenier à sel de Bourges, de détourner le chemin de Soulangis aux Aix-d'Angillon, qui traversait les cours de sa métairie de La

Jonchère. — Autorisation aux Pères jésuites du collège de Bourges et aux directeurs du séminaire de la même ville pour la clôture de deux ruelles. — Exécutoires pour le salaire de l'exécuteur des hautes-œuvres de Bourges.

C. 1059. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1685-1689. — Expéditions du greffe. — Arrêt du Conseil qui approuve et confirme les partage et transaction faits entre Charles de Rivière, vicomte de Belair, et Gaspard Thaumas de La Thaumassière, écuyer, vicomte de l'Éteuf et d'Arçay, relativement à la justice et voirie ou vicomté dudit Arçay. — Enregistrement des provisions de Me particulier ancien des Eaux et Forêts de Vierzon au profit de François Corbin. — Ordonnance portant que les propriétaires de la baronnie de Boussac rapporteront dans quinzaine au Bureau l'hommage qu'ils prétendent avoir fait dudit Boussac à la chambre des Comptes. — Saisie réelle de l'office de procureur postulant au Bailliage et Présidial de Bourges sur Jacques Péan. — Ordre à Antoine Gasq de remettre au greffe du Bureau la balle de marchandises laissée chez lui par défunt Louis Lache, marchand forain du pays de Savoie. — Certificat constatant que Me Aignan de Loynes, contrôleur général des finances de la Généralité de Bourges, a exercé sa charge sans avoir provoqué aucune plainte. — Défense au juge de Mehun-sur-Yèvre de passer outre au bail de conduite d'un vagabond à la Conciergerie de Paris sans qu'il y ait été procédé par le Bureau. — Règlement pour les foires de Noël ou du Palais à Bourges. — Reconnaissance au profit de dame Marie de Châtillon du droit de péage dans l'étendue de la terre et paroisse de Blancafort. — Contrat de vente faite par les commissaires généraux au profit de Louis de Bourbon, prince de Condé, des domaines et droits domaniaux appartenant au Roi dans la Généralité de Bourges. — Tarifs des droits de péage et de passage de La Touratte et du port Saint-Thibault.

C. 1060. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1689-1691. — Expéditions du greffe. — Autorisation accordée par le Bureau aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Vierzon de faire construire une galerie au-dessus d'une rue située dans le faubourg des Ponts de ladite ville, et appelée la rue du Port. — Ordonnances : contre l'entreprise faite par Gilles Morin de La Guerche sur le terrain nommé communal de Chalivoy ; — enjoignant aux Bénédictins de Saint-Sulpice, aux Chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, aux Jésuites et aux Religieuses Annonciades de la même ville de, dans les six semaines, rapporter les titres de propriété des biens qu'ils détiennent depuis cent ans, sous peine d'y être contraints par saisie desdits biens ; — qui reçoit Philippe [illegible], sieur de Saint-Soin, opposant à la saisie féodale dudit lieu de Saint-Soin, comme n'étant pas en fief ; — [illegible] la représentation des titres de péages, droits de foires de Ménétréol, Méry-ès-Bois, Nérondes, [illegible], Bonnebûche, Moulin-Porcher, Avord, Crevant, Concressault, Dampierre, Blancafort, Saint-Aoust, etc., avec les tarifs des droits à percevoir ; — contre un jugement du Prévôt de Bourges concernant le droit de four dû au domaine par les boulangers de la ville. — Arrêt du Conseil portant que les élus de l'Élection de Bourges se rendront au Bureau des finances toutes les fois qu'ils y seront mandés pour le service du Roi. — Jugement arbitral sur le différend suscité entre l'avocat du Roi et le procureur du Roi au Bureau relativement à leurs charges. — Édit de création d'un office de conseiller honoraire dans chacun des Présidiaux du royaume.

C. 1061. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1691-1693. — Expéditions du greffe. — [illegible] du refus fait par les élus de Bourges de se rendre au Bureau pour l'informer de l'état des récoltes dans les différentes paroisses de l'Élection pendant l'année 1691. — Édits de création : d'un office de premier président dans chaque Bureau de finances du royaume ; — d'un président, juge des droits d'entrée et de sortie et autres y joints, d'un lieutenant, d'un procureur du Roi, d'un greffier et de deux huissiers sergents royaux, pour composer une juridiction dans chaque ville du royaume possédant des bureaux pour la perception des droits du domaine. — Enregistrement d'une lettre d'honneur accordée au sieur Jacques Millet, ci-devant trésorier général de France au Bureau de Bourges. — Autorisations : à [illegible], de Lignières, de faire clore une ruelle voisine de sa maison ; — à Étienne [illegible] Contres, de changer la direction d'un chemin dans la paroisse de Contres. — [illegible] domaines du Berry [illegible] en vertu de [illegible] — Arrêt du Conseil [illegible] Bourges [illegible] possession de la juridiction [illegible]. — Ordonnance [illegible] Saint-Amand-Montrond, pour le rétablissement [illegible] dans la paroisse d'[illegible].

C. 1062. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1693-1695. — Expéditions du greffe. — Acte du Bureau sur les heures de séances des conseillers, de 9 heures et demi à 11 heures et demi, avec conditions pour chacun d'eux d'assister à 40 séances pour avoir droit aux épices. — Ordonnance du Bureau qui arrête et confirme le tarif des droits de péage de la seigneurie de Villequiers. — Lettres patentes portant confirmation d'érection en titre de comté des terres et seigneuries de Nançay, Neuvy-sur-Barangeon et la Grande-Garenne, cette dernière seigneurie remplaçant celle de Sigonneau, qui depuis 1609, date primitive de cette érection, avait été détachée dudit comté. — Quittance de finance de 83,333 livres 6 sous 6 deniers payée par le personnel du Bureau, y compris son greffier, pour être admis au droit annuel sans payer aucun prêt. — Confirmation du droit de port et passage au profit de l'abbaye de Notre-Dame-d'Ahun au port de Drevant sur le Cher. — Arrêt du Conseil qui réduit le droit annuel des présidents trésoriers généraux de France, à l'exception de ceux d'Orléans et Moulins.

C. 1063. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1695-1696. — Expéditions du greffe. — Autorisation à Pierre-Germain Moreau, sieur de Cueilly, de construire un mur de clôture audevant de sa maison située dans les faubourgs de Villequiers. — Lettres patentes qui autorisent le changement de nom de la terre et seigneurie de Thinay en celui de Barmond-sur-Yèvre, avec établissement d'une foire audit lieu. — Vérifications de finances : à Nicolas Thierry, pourvu de l'office de conseiller du Roi, maire de la ville de Selles-en-Berry ; — à Réné Thomas, nommé lieutenant de robe longue en la Maréchaussée provinciale de Berry en remplacement d'André Bourdaloue ; — à Jean Vauvret, lieutenant de la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, en résidence à Saint-Amand-Montrond. — Lettres d'intermédiat obtenues par M. Agard de Maupas, trésorier général au Bureau de la Généralité. — Ordonnance du Bureau qui commet Silvain Blanchard, président en l'Élection de La Châtre, pour inventorier les biens meubles et immeubles laissés par feu Jean Letellier, ancien receveur des tailles et octrois en ladite Élection. — Actes de clôture des registres des droits annuels et de contrôle, recette de l'année 1697.

C. 1064. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1697-1699. — Expéditions du greffe. — Enregistrement de l'Édit de création de l'Élection de La Charité-sur-Loire du mois de février 1696. — Nomination de Sébastien-Pierre Bernot, comme président en ladite Élection. — Arrêt contradictoirement rendu au Conseil d'État entre la mairie et le Bureau des finances de la ville de Bourges, et par lequel les trésoriers généraux sont maintenus dans l'exercice de la grande et petite voirie. — Provisions de Me Étienne Alasseur pourvu de la vicairie de Saint-Michel, fondée dans l'église de Notre-Dame de Mehun-sur-Yèvre (extrait des insinuations ecclésiastiques). — Arrêt du Conseil et lettres patentes qui règlent les épices, façon et frais des comptes de la recette des tailles dans l'Élection de La Charité, à 494 livres par an, et dans l'Élection de Bourges les réduit à 1,414 livres. — Vérification de finance à la communauté des procureurs des Bailliage, Présidial et Prévôté de Bourges. — Décret de l'archevêque de Bourges, Léon de Gèvres, portant union au séminaire de Bourges de la vicairie de La Magdelaine et autres, fondées en l'église de Montermoyen, dans ladite ville, avec l'ordonnance du Bureau sur ledit décret. — Autre ordonnance portant que les huissiers du Bureau feront leur service par semaine, et chacun à leur tour.

C. 1065. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1699-1700. — Expéditions du greffe. — Vérification de finances pour les lettres de noblesse obtenues par Louis Busson, sieur de Labreuille. — Ordonnance pour l'abbé de La Prée, qui le maintient dans le droit de jouir des droits de *poisage* ou de *pougoise* dans la ville d'Issoudun. — Arrêt du Conseil qui défend à tous receveurs comptables d'exiger aucuns droits de quittance pour les mêmes parties qu'ils recevront où qu'ils paieront, au-dessous de la somme de 25 livres, à peine de concussion. — Vérifications de finances : à François Crublier, sieur de La Villeneuve, conseiller du Roi et maire perpétuel de la ville de Châteauroux, et Jean Jourdin pourvu du même office à Aubigny ; — aux officiers de la maitrise particulière des Eaux et Forêts de Bourges ; — aux communautés des orfèvres, pâtissiers et chirurgiens de la même ville, pour la réunion des offices d'auditeurs et examinateurs des comptes desdites communautés créés par édit de mars 1694.

C. 1066. (Registre.) — In-folio, 465 feuillets, papier.

1700-1703. — Expéditions du greffe. — Acte de vente des droits honorifiques de la paroisse de Lissay à Françoise Gibieuf, veuve de François Doullé, conseiller du Roi, président du Bureau des finances, par l'adjudicataire des droits d'échange honorifiques et de prééminence dans la Généralité. — Lettres d'extinction du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier à Bourges. — Ordonnance pour la levée des scellés apposés,

après sa mort, chez Claude Baraton, sieur de Villeneuve, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de Berry. — Tarif des droits de péage et de passage pour la baronnie de Sauveterre et Saint-Loup, et la ville du Blanc. — Arrêt du Conseil en faveur de M. Pot de Rhodes, engagiste du domaine de Mehun-sur-Yèvre, concernant le droit annuel des offices dudit Mehun lui appartenant, avec la procuration à lui donnée pour recevoir ledit droit. — Quittances de finance : à Claude Dorsanne, président au Bailliage d'Issoudun ; — aux communautés des marchands de blé et de chevaux, tisserands en draps, bouchers et apothicaires de Bourges, pour les offices d'auditeurs des comptes dans lesdites communautés. — Acte d'abandon, par les habitants de Bonay, d'un canton de terre au profit de M. Gévry de Launay. — Déclaration du Roi, qui supprime deux offices de trésoriers de France, et confirme les droits du Bureau sur l'assistance au département des tailles et l'inspection des Ponts et Chaussées.

C. 1067. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1703-1705. — Expéditions du greffe. — Autorisation accordée à maître Aignan Berthault, lieutenant général à Dun-le-Roi, pour faire boucher un cul-de-sac dans ladite ville. — Saisie réelle de l'office de président au Bailliage et Présidial de Bourges, faite sur Me Pierre Lebègue. — Vérification de finances pour créations d'offices divers auprès des hôtels-de-ville de Dun-le-Roi, Châteauroux, et La Châtre ; — et dans les corps et communautés des procureurs du Duché-pairie d'Aubigny, de la Prévôté de Sancoins, du Présidial et de la Conservatoire de Bourges, des Bailliage et Prévôté de Concressault et de Dun-le-Roi, de l'Élection de Saint-Amand, etc. — Procès-verbaux de clôture des registres de recettes et contrôles du droit et prêt annuel pour l'année 1704. — Bail à ferme du péage de la porte d'Auron à Bourges, au profit de Jean Bernardin, boutonnier.

C. 1068. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1706-1708. — Expéditions du greffe. — Permission accordée à Jules Hardouin Mansard, surintendant général des bâtiments, arts et manufactures, comte de Sagonne, baron de Jouy, etc., d'enfermer dans son parc une portion du chemin de Blet à Sancoins, à la condition par lui de le remplacer par un passage dans le bourg dudit Sagonne. — Enregistrement des lettres de commission de l'office de vice-sénéchal de Bourbonnais, à la résidence de Saint-Amand, données en faveur de Blaise Chenu, sieur des Barres. — Saisie réelle de l'office d'exempt en la maréchaussée générale de Berry faite sur Louis Thauvenet. — Arrêt du Conseil servant de règlement pour les [illegible] des comptables. — Nomination de Louis Joseph Bernot, sieur de Charant, comme subdélégué de l'intendance à La Charité. — Vérifications de finances pour [illegible] d'offices aux communautés d'arts et métiers de la ville d'Issoudun.

C. 1069. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1705-1706. — Expéditions du greffe. — Quittances de finances à Me Pierre Chauvelon, [illegible]. — Arrêts du Conseil : qui accorde 300 livres par an aux officiers de l'Élection de La Charité-sur-Loire, pour leur chauffage, chandelle et buvette ; — qui permet à la marquise de Béthune d'acquérir les offices de lieutenant, de maire, assesseur et échevin de la ville de Selles-en-Berry, les provisions desdits offices étant accordées à Pierre Jouin, Léon Trottignon et Pierre Girault. — Cession d'une somme de 1,620 livres faite par Jean Busson, lieutenant en l'Élection de Saint-Amand-Montrond, aux religieuses de Lignières, pour les faire jouir, en son lieu et place, de la somme annuelle de 190 livres d'augmentations de gages. — Bail de boutiques appartenant au domaine et situées rues d'Auron et du Poids-le-Roi, à Bourges, au profit de Jacques Cluzel, marchand, et sa femme. — Vérifications de finances, pour réunion d'offices, aux communautés d'arts et métiers de la Charité-sur-Loire.

C. 1070. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1708-1711. — Expéditions du greffe. — Lettres de commission des offices : de prévôt général en la Généralité de Berry, donnée au profit de Henri Gayault, sieur de Cru, et ancien capitaine au régiment d'infanterie de la reine ; — de lieutenant criminel [illegible] en la Maréchaussée de Châtillon-sur-Indre, au profit de [illegible] ; — de subdélégué de l'intendance dans la ville de Sancerre, au profit de Jacques [illegible]. — Quittance de finance au profit de Jacques Toubeau, pour l'office héréditaire de receveur alternatif et triennal des deniers d'octrois patrimoniaux de la ville de Bourges. — Ordonnance du Bureau, qui accepte François [illegible] le jeune, procureur au Présidial, comme caution de [illegible], commis à la recette générale des finances de Berry.

C. 1071. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1711-1721. — Expéditions du greffe. — Lettres du Roi qui ordonnent que M. [illegible], [illegible] des enfants

mineurs de feu Sylvain Gaudon, lieutenant de robe courte en la Maréchaussée de Châtillon-sur-Indre, touchera au profit de ses pupilles les gages attribués audit office. — Vérification de finances à François Toubeau, sieur de Boisbriou, pour la jouissance de la justice de Pigny. — Ordonnance du Bureau pour le renouvellement des fois et hommages de la part des vassaux de la couronne, à cause du changement de règne. — Commission de maître particulier ancien et mi-triennal des Eaux et Forêts de Vierzon accordée à Adrien Corbin, avocat au Parlement. — Procuration de Mathieu Girard, ancien conservateur des Eaux et Forêts de Blois, pour la régie du domaine de la princesse de Conty, engagiste. — Commissions à Barthélemy-Joseph Renard, sieur de La Bouchardière, commissaire aux revenus de Châtillon-sur-Indre, pour un office de conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Brevet de maître de poste de Levroux accordé à Joseph Pinguet. — Édit qui commue les offices de conservateurs provinciaux des offices en des charges de trésoriers généraux de France. — Contrat de vente de la justice de Vornay au profit du sieur Heurtaut. — Arrêts du Conseil : qui ordonne que l'office de maire alternatif de La Charité-sur-Loire demeurera désuni de l'office de maire ancien, et sera réuni à la communauté de la ville. — en faveur de Mathias Brisacier, trésorier général au Bureau des finances, qui lui confère la commission de visiteur des Ponts et Chaussées dans la Généralité ; — qui rétablit les trésoriers de France dans la jouissance du franc-salé, dont ils avaient été privés ; — qui accorde au concierge du palais de Bourges le droit de percevoir par année 200 livres sur la recette du domaine. — Nota. Ce registre a été formé par la réunion de six cahiers ou registres pourvus chacun d'une table particulière.

C. 1072. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1721-1732. — Expéditions du greffe. — Bail des péages de la ville de Bourges, passé au profit d'Esme Gagnepain, marchand de la ville. — Ordonnance du Bureau interdisant aux marchands de ladite ville de tenir dans leurs maisons aucuns fléaux, balances, romaines et poids au-dessus de 25 livres, et de vendre marchandises au-dessus de ce chiffre, qu'elles n'aient été présentées au poids-le-Roi. — Provisions de l'office de gouverneur de la ville du Blanc accordées à Antoine Martinet. — Procès-verbaux de clôture des registres de recettes et contrôle du prêt et droit annuel de l'année 1725. — Inscription de faux formée par la veuve d'un élu de l'Élection de La Châtre, contre deux registres du sieur Peron, receveur des tailles de ladite Élection. — Ordonnance pour l'homologation du contrat de délaissement d'un communal fait par les habitants de Chassy au profit du sieur de La Charnaie. — Lettres patentes confirmatives de la possession des terre, seigneurie et châtellenie de Mehun-sur-Yèvre par Louis de Gand de Mérode, de Montmorency, prince d'Issenghen, lieutenant-général des armées du Roi, du fait de sa femme, Marie-Louise Pot de Rhodes. — Provisions de l'office de major en la ville de Bourges accordées à Étienne Chenu. — Érection en marquisat sous le nom de Maupas, des terres de Parassy et Maupas réunies, au profit de Pierre-Antoine Agard de Morogues, ancien colonel d'un régiment d'infanterie. — Arrêts du Conseil : portant que la paroisse de Limeux sera distraite de l'Élection d'Issoudun, pour être réunie à celle de Bourges ; — enjoignant à ceux qui exercent des offices de judicature et autres, sans provisions ni commissions du grand sceau, seront tenus d'en obtenir sous toutes peines dûes. — Nota. Ce registre est formé par la réunion de trois registres ou cahiers pourvus chacun d'une table particulière.

C. 1073. (Registre.) — In-folio, 562 feuillets, papier.

1732-1746. — Expéditions du greffe. — Contrat de la vente faite par Henri Gayault, sieur du Cru, Prévôt général de la Maréchaussée de Berry, d'une maison située à Issoudun et destinée à faire le palais-de-justice. — Réception de Charles Cahouet, sieur de Neuvy, comme trésorier général au Bureau des finances de Bourges. — Lettres de provisions de l'office de président au grenier à sel de Sancerre, données au profit de Jacques Laurent, avocat au Parlement de Bordeaux. — Ordonnance du Bureau qui défend aux meuniers et rouliers de Bourges de faire ferrer les roues de leurs charrettes avec de gros clous de cheville carrés, et de les atteler de plus de deux chevaux, pour ménager le pavé de la ville. — Baux : du domaine de La Salle-le-Roi, au profit de Pierre Meunier, contrôleur des actes notariés à Bourges ; — de la terre et baronnie du Châtelet au profit d'Antoine-Joseph Deménitroux. — Lettres de provisions de la charge de lieutenant-général du Berry données en faveur de Charles Colbert, comte de Seignelay. — Lettres patentes qui autorisent les vassaux à rendre leurs fois et hommages par procureurs quand ils seront éloignés de plus de cinq lieues. — Lettres de noblesse accordées à Pierre de Briquet de La Chaume, commis au département de la guerre. — Permission accordée à Henri-Antoine Deschamps, de démolir jusqu'à hauteur de 12 pieds, une portion du mur d'enceinte de la ville de Dun-le-Roi. — Bail du domaine de La Salle-le-Roi au profit de Pierre Meunier. — Arrêts du Conseil : qui arrente à Léonard Galbois, marchand à Bourges, la maison sise rue d'Auron

et nommée *La Panneterie* ; — qui ordonne que, faute par le sieur Gravier, élu à Mauriac, d'avoir fait enregistrer ses provisions et prêté serment au Bureau des finances de Riom, il demeurera interdit de ses fonctions et ses gages retranchés des États de finances ; — qui décharge les officiers du Bureau des finances de la dépense de nourriture et entretien des enfants exposés dans la ville. — Nota. Ce registre a été formé par la réunion de quatre registres, pourvus chacun d'une table particulière.

C. 1074. (Registre.) — In-folio, 634 feuillets, papier.

1646-1656. — Expéditions du greffe. — Lettres de désunion des château, forge et moulin d'Ablou, de la paroisse de Saint-Cyran, et de leur union à la paroisse de Saint-Gilles. — Aveu de bourgeoisie par Jean Debout, laboureur, demeurant à la Petite-Preugne, paroisse de Saint-Janvrin, terre du Châtelet, membre dépendant du domaine royal de Châteauroux. — Erection en marquisat des terres et seigneuries de Sarzay, Saint-Denis de Juhet, Saint-Chartier, Vic-sur-Saint-Chartier, Mers, Presle et le Magnet, sous le nom de marquisat de Presles, au profit de Pierre-Jean-François de Laporte, conseiller du Roi, maître des requêtes de l'hôtel, intendant du Dauphiné. — Ordonnances de concessions de terrains pris dans les fossés de Villequiers et accordés par le Bureau à divers particuliers. — Constitution de 96 livres 6 sous 4 deniers de rente au profit du sieur Dorguin pour lui tenir lieu des bois réunis par le Roi à la forêt de Châteauroux. — Brevet accordé par le Roi à Jean Brulé, prêtre curé de la paroisse de Saint-Benoît, à Paris, qui lui fait don du prieuré de Bléron, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny. — Bail des revenus de la baronnie de Bommiers au profit de Louis Mérigot et sa femme. — Acte de fondation de la vicairie de Saint-Michel en l'église de Mehun-sur-Yèvre, au profit de Jean Courlin, Chanoine semi-prébendé de l'église collégiale de Notre-Dame dudit Mehun. — Sentence du lieutenant général du duché de Châteauroux, contenant le tarif des péages de la seigneurie. — Arrentement de 5 étangs dépendants dudit domaine de Châteauroux, au profit de Jean Turpin. — Arrêts du Conseil : portant règlement pour les poids et mesures dans la ville et faubourgs de Paris ; — pour la prise de possession du bail des fermes générales unies sous le nom de Jean Graudin. — Nota. Ce registre a été formé par la réunion de trois registres, pourvus chacun d'une table.

C. 1075. (Registre.) — In-folio, 851 feuillets, papier.

1756-1772. — Expéditions du greffe. — Bail des domaines de Bourges et Dun-le-Roi, au profit des sieurs Callande frères. — Aveu de bourgeoisie par le sieur Antoine Boucher en la terre et seigneurie du Châtelet. — Autorisations accordées à divers d'ouvrir des portes [illegible] de ville à Vierzon. — Enregistrement de droits de foires au profit du sieur Jourdin, acquéreur du fief de Charnay. — Lettres de noblesse accordées au sieur Louis Rhodier de la Bourdine. — Édit en faveur des lettres de courtiers. — Baux : de la seigneurie [illegible] moyennant 4,750 livres; — de celle de Bommiers à Pierre Proteau moyennant 4,600 livres. — Autorisation accordée aux habitants de la Chapelle-d'Angillon de démolir une des portes de leur ville. — Déclaration du Roi qui permet à tous propriétaires et seigneurs de marais, *palus* et terres inondées d'en faire opérer le desséchement, après visite préalable. — Lettres patentes pour la continuation de 4 foires à Lussac et la création de 2 autres et d'un marché, au même lieu. — Confirmation de l'aumône faite par le Roi aux religieuses Clarisses et de l'Annonciade à Bourges. — Lettres patentes qui arrentent à François Leblanc de Marnaval, fermier général des forges des Clavières, le château du Parc et la fabrique y installée, à Châteauroux, avec les dépendances. — Arrêts du Conseil : concernant les droits des greffiers des Bureaux des finances ; — qui ordonne la démolition de la Sainte-Chapelle de Bourges et le transport du mobilier de cette église dans l'église métropolitaine de Saint-Etienne. — Lettres de terrier du domaine de Châteauroux.

C. 1076. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1772-1790. — Expéditions du greffe. — Arrêts du Conseil : qui proscrit le franc-aleu dans le domaine de Châteauroux ; — [illegible] Réné, pour faire la recette des droits de l'administration générale des domaines ; — qui concède au comte d'Essonie le domaine de Châteauroux, y compris les forges, et règle la navigation [illegible] — [illegible] Boissoudy, pourvu de la charge de receveur ancien des tailles en l'Élection [illegible] avocat en Parlement, nommé procureur du Roi en l'Élection de [illegible]

pour une période de 22 ans, et à la charge par lui de construire deux fourneaux, une forge et une fonderie à Vierzon; — d'Henrichemont au profit de François Salmon, marchand. — Établissement d'une assemblée provinciale en Berry. — Érection en marquisat de la terre de Villegongis au profit de Léon-François de Barbançois, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, premier lieutenant au régiment des gardes françaises; — Réunion de la baronnie de Bourdeilles à la seigneurie de La Mothe-Vouzeron, et leur érection en marquisat, en faveur de Blosset, ancien capitaine du régiment d'infanterie du Roi et colonel des grenadiers royaux. — Lettres patentes sur les décrets de l'Assemblée nationale.

C. 1077. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1701-1766. — Juridiction. — Dictums et sentences. — Armand de Béthune duc de Chârost, pair de France, contre la dame de Sève et les religieuses d'Orsan; jugement qui déboute le duc de ses prétentions et déclare les fiefs de Plotard et Champigny, situés en dehors de la justice et terre de Chârost; — autres jugements : qui déclare les métairies de Gouère et Soulas, fiefs relevant de la grosse Tour d'Issoudun; — qui déboute Étienne Contancin, curé en la paroisse d'Allouis, de ses prétentions sur la dîme des Champs-Belands *alias* des Affouaux, contre M. Louis de Gand de Mérodes de Montmorency, prince d'Issenghen, seigneur engagiste de Mehun-sur-Yèvre; — qui autorise l'aveu et dénombrement de la terre de Boussac, par les héritiers d'Albert de Rilhac, chevalier, comte de Saint-Paul, baron dudit Boussac. — Dictums : qui prononce main-levée, au profit du chapitre de Vatan, de la saisie féodale opérée sur le moulin Cyr; — pour Jean Maynard, prêtre curé de Culan, demandeur en débouté d'opposition formée à son aveu du dîme d'Épirange, contre les prétentions de Jean Berthin sieur de Boué.

C. 1078. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1700-1747. — États de la recette et distribution des épices des trésoriers présentés par le greffier. — Comptes-rendus par le même de dépenses par lui faites pour le Bureau des finances.

C. 1079. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1610-1788. — Priviléges, prérogatives et juridiction des trésoriers généraux. — Priviléges généraux. — Dispenses de résidence aux trésoriers de France. — Créations d'offices et changements dans le personnel et les attributions du Bureau. — Création d'un chevalier d'honneur parmi les trésoriers du Bureau de Bourges. — Préséances — Arrêts et règlements pour la préséance entre les trésoriers et officiers de Bailliages et Présidiaux, membres des chapitres, etc., et autres officiers et dignitaires.

C. 1080. (Liasse.) — 138 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1561-1771. — Priviléges, prérogatives et juridiction des trésoriers. — Exemption pour les trésoriers des droits seigneuriaux et féodaux; du droit de ban et arrière-ban; du droit de confirmation; du franc-salé, et autres prérogatives en toute matière d'impositions et taxes; tailles et capitation, droits d'aides et octrois, enfants-trouvés, pavage, milice et logements militaires. — Gages et augmentations des offices du Bureau. — Paiement du droit annuel sans frais en faveur des trésoriers,

C. 1081. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1629-1749. — Privilèges, prérogatives et juridiction des trésoriers.—Contestations des trésoriers des finances avec les lieutenants généraux et officiers du Bailliage, des Élections, des Greniers à sel, des Eaux et Forêts; les receveurs des tailles, les receveurs et contrôleurs du domaine; les maires et corps de ville, etc., pour les droits de provisions de leurs charges, pour leur assistance aux chevauchées, pour les droits d'enregistrement des érections de terres en marquisats, comtés, et baronnies; pour appositions de scellés sur les bénéfices en régale, pour le droit de séance au Bureau, etc. — Procès avec les officiers de l'Élection de Bourges relativement à la dépendance de ces derniers par rapport aux trésoriers de la Généralité.

C. 1082. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1670-1759. — Priviléges, prérogatives et juridictions des trésoriers. — Correspondance avec les autres Bureaux du royaume : avec celui de Bordeaux qui prétend être en droit de commettre les Sénéchaux pour les affaires du domaine ou de voirie; — avec celui de Riom pour l'office de son greffier; — avec celui d'Alençon, qui réclame le droit de décret sur les biens des condamnés à mort; — avec celui de Bordeaux au sujet des profits féodaux; — avec celui de Tours sur le contrôle des saisies féodales; — avec celui de Moulins, qui dispute aux officiers des Eaux et Forêts les droits de péage et de passage; — avec celui de Poitiers relativement au droit de minage dans la ville, dont il prétend prélever sa part, etc.

C. 1083. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1628-1768. — Priviléges, prérogatives et juridictions des trésoriers. — Poursuites contre les sieurs Durand et Horay, contrôleurs au grenier à sel de Selles, et Picard, procureur du Roi au même grenier, pour refus de leur part de faire enregistrer leurs provisions et prêter le serment devant le Bureau. — Arrêts et sentences qui maintiennent les trésoriers de France dans le droit d'apposer les scellés, par prévention aux lieutenants généraux et tous autres juges royaux, sur les biens et effets dépendants des bénéfices consistoriaux vacants en régale et d'en faire la description et l'inventaire pour la conservation des droits du Roi.

C. 1084. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1668-1742. — Priviléges, prérogatives et juridiction des trésoriers. — Étendue de la juridiction du Bureau. — Contestations : avec le Parlement de Paris, au sujet de l'appel de ses sentences; — avec la chambre des Comptes pour l'étendue respective de leurs juridictions; — Arrêts du Conseil : portant main-levée en faveur des trésoriers généraux de Bourges pour leurs gages saisis par les trésoriers de la chambre des Comptes, faute d'envois de dénombrements, inventaires de cautions et décharges d'anciennes souffrances; — qui défend à ladite chambre des Comptes de qualifier les procureurs du Roi des Bureaux des finances de substituts du procureur général de cette chambre, ni d'entreprendre sur la juridiction desdits Bureaux (imprimés); — qui interdit à la même chambre de prononcer des souffrances sur les gages des officiers des Bureaux de son ressort (imprimé). — Règlement du Conseil rendu entre la chambre et les Bureaux de Châlons et de Bourges. — Requêtes des trésoriers des Bureaux d'Amiens, Soissons, Bourges, Orléans, Châlons, Riom, Moulins, Poitiers, Limoges, La Rochelle, Bordeaux, Lyon, Tours, Montauban et Auch, contre les prétentions du procureur général de la chambre des Comptes. — Arrêt du Parlement de Paris sur l'appel audit Parlement des sentences rendues par les Bureaux des finances — Lettres et mémoires à ce sujet. — Édits et arrêts qui maintiennent les Bureaux de finances dans la connaissance des affaires du domaine.

C. 1085. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1660-1691. — Priviléges, prérogatives et juridiction des trésoriers. — Étendue de la juridiction du Bureau. — Contestations des trésoriers avec le Prévôt de Bourges pour l'exercice de la juridiction du domaine.

C. 1086. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1700. — Priviléges, prérogatives et juridiction des trésoriers. — Étendue de la juridiction du Bureau. — Contestation des trésoriers avec le maire et les échevins de la ville de Bourges pour la connaissance des causes de la voirie. — Ordonnances du Bureau : qui annullent les décisions de l'hôtel-de-ville relativement au fait de voirie; — qui concèdent aux habitants des autorisations d'alignements, ainsi que la pose d'enseignes et de bornes dans les rues. — Arrêts du Conseil et déclarations du Roi portant règlements pour les fonctions et droits des officiers de la voirie. — Déclaration portant que les trésoriers du Bureau de Dijon connaîtront en première instance de tout procès et différend concernant le domaine, la grande et petite voierie.

C. 1087. Registre. — In-folio, 114 feuillets, papier.

1701-1720. — Emprunts faits par les membres du Bureau pour le paiement de la charge de trésorier de France créée par édit de janvier 1697, et réunie au corps du Bureau par autre édit de décembre 1698. — Emprunté du sieur de Prunay, conseiller au Présidial de Bourges par contrat du 6 mars 1702, la somme de 10,000 livres au denier vingt-deux. Intérêts : 454 livres 10 sous 10 deniers [illegible] le 17 février 1720 sur les [illegible] — Emprunté de Simon Robillard, marchand, par contrat du 4 juillet 1705, la somme de 2,000 livres [illegible], remboursement opéré le 5 mars 1714.

C. 1088. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1705-1775. — [illegible] Bureau. — États de [illegible] et autres officiers du Bureau des finances de la [illegible] de Bourges. — Comptes-rendus des receveurs généraux au sujet de [illegible] à l'appui. — [illegible] pour l'année 1744. Principal 5,030 livres; 2 sous pour livre : 533 livres, total, [illegible] pour non-valeurs, 66 livres, reste : 5,457 livres, qui, par la suppression des 4 deniers [illegible] livres 10 sous, se réduisent à la somme définitive de 5,376 livres 4 sous.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

C. 1089. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1778-1786. — Établissement et organisation de l'Assemblée. — Arrêt du Conseil du 12 juillet 1778, portant établissement d'une Administration provinciale dans le Berry. — Lettres de convocation adressées aux 16 députés devant composer l'Assemblée du 5 octobre suivant. — Règlement du 1er novembre même année, concernant la première Assemblée. — Lettres de convocation adressées aux députés pour l'Assemblée générale du 10 novembre. — Lettres patentes : du 9 mai 1779 pour une nouvelle Assemblée provinciale ; — du 30 juillet, en interprétation des précédentes ; — Lettres de convocation de l'Assemblée générale pour le 16 août et le 22 octobre suivant, et pour les 20 octobre 1783 et 20 octobre 1786. — Lettre du contrôleur général qui approuve les nouveaux membres élus en 1786. — Discours du commissaire du Roi à l'ouverture des Assemblées de 1780 et 1783. — Règlement pour l'administration provinciale du 23 août 1783. — Règlement du 6 juin, interprétatif du précédent. — Décision du 24 mars 1784 qui règle la forme de la correspondance pour la Commission intermédiaire.

C. 1090. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1779-1788. — Projet de division de la Généralité en 24 arrondissements, avec subdivisions en districts, envoyé aux députés de l'Assemblée en 1779 ainsi que les instructions en réponse. — État des députés du tiers-état sous la division des 24 arrondissements. — Projet de délégués adjoints de l'administration dans les arrondissements. — État des délégués avec les lettres d'acceptation de leur délégation. — Divisions particulières et par districts des arrondissements entre les députés et délégués. — Listes des députés de l'Assemblée provinciale aux sessions de 1778, 1780, 1783 et 1786 (imprimées).

C. 1091. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1778-1786. — Procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale. — Délibérations relatives à : la composition du Bureau de la Commission intermédiaire ; — la confection et l'entretien des chemins ; — les impositions comprises dans la ferme générale ; — l'état de l'agriculture dans les différentes Élections. — Mémoires sur la navigation des rivières dans la province ; — sur la confection d'un canal du Berry ; — la gabelle, le commerce et les manufactures. — Projets de modifications pour la collecte et le classement en départements des ingénieurs. — Dons volontaires pour encourager l'agriculture et aider à la confection des routes. — Impositions, emploi des fonds, comptes des fonds libres de la capitation et des vingtièmes, ainsi que des fonds variables. — NOTA. Ce registre est un débris d'un volume plus considérable à demi consumé par le feu.

C. 1092. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1779-1786. — Procès-verbaux des séances de l'année 1779. — Copies des procès-verbaux des sessions de 1783 et 1786. — Rapports du procureur syndic et du Bureau de la comptabilité lus à la séance du 11 novembre 1786.

C. 1093. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1779-1789. — Dépenses communes de l'administration provinciale. — Ordonnancement par l'intendant des frais d'administration. — Comptes des frais d'installation des Bureaux en 1789 dans le nouveau local de la rue Jacques-Cœur. — Pensions de retraites servies aux anciens employés de l'administration.

C. 1094. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1779-1780. — Dépenses communes de l'administration provinciale. — États et pièces justificatives des comptes. — Compte de 1779 : — Recettes : fonds faits par le directeur général des finances : autorisation donnée à la Commission de tirer sur les fonds libres de la capitation, exercice 1779, 4,000 livres ; — plus sur les fonds libres des vingtièmes de 1780, 4,000 livres ; — plus sur les vingtièmes du même exercice, 4,305 livres 10 sous, dont il n'a été tiré que 2,762 livres 6 sous 6 deniers ; — total, 10,762 livres 6 sous 6 deniers. — Dépenses : — les dépenses effectives de l'administration pendant l'année 1779 montent, suivant le compte arrêté le 11 janvier 1780 à 10,762 livres 6 sous 6 deniers ; — somme égale, 10,762 livres 6 sous 6 deniers.

C. 1095. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1781-1786. — États et pièces justificatives des comptes de l'administration provinciale. — État des impressions faites par l'imprimeur Cristo pour l'administration, de janvier à

décembre 1781. — États des rôles des vingtièmes pour 1782. — Gratifications aux tueurs de loups et autres dépenses de l'année 1783. — Frais de reliure, ports de lettres, loyer du Bureau, etc.

C. 1096. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1787-1790. — États et pièces justificatives des comptes de l'administration provinciale. — États des frais de voyages dans la province déboursés par la Commission intermédiaire pour le département des impositions de 1790. — Montant de la dépense : — 1er département : frais d'auberge, etc., 1,085 livres 16 sous ; contribution du commissaire du Bureau des finances remboursée à la Commission, 99 livres 12 sous ; — frais de poste, 518 livres ; contribution du commissaire du Bureau des finances remboursée à la commission, 33 livres 10 sous ; — 2e département : frais d'auberge, etc., 672 livres ; contribution du commissaire du Bureau des finances remboursée à la Commission, 149 livres 11 sous 6 deniers ; — frais de poste, 189 livres ; contribution du commissaire du Bureau des finances remboursée à la Commission, 41 livres 15 sous ; — total de la dépense, 2,464 livres 16 sous ; — remboursement du Bureau, 317 livres 8 sous 6 deniers ; — reste à la charge de l'administration de la province, 2,147 livres 7 sous 6 deniers.

C. 1097. (Liasse.) — 129 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1778-1789. — Impositions. — États de répartition de l'exercice 1778-79. — Arrêt du 27 juillet 1779 pour l'imposition des sommes accessoires à la taille. — Copies pour chaque Élection des lettres patentes portant commission pour le département des tailles de l'année 1780. — Répartition des dépenses comprises dans le bordereau de la capitation pour 1700. — Tarifs pour la répartition des impositions de la même année. — Extrait du brevet arrêté au Conseil pour 1780. — États pour la composition du brevet général des impositions à répartir au département de 1780 pour 1781. — Lettres patentes portant commission pour le département des tailles de 1781. — Arrêt du Conseil du 4 septembre 1782 qui ordonne l'imposition de 2 sous pour livre sur les droits d'usages, nouveaux acquêts, etc. — Répartition de 1782, brevet général et pièces relatives à l'imposition des droits d'huiles et savons pour 1783. — Tarifs pour la répartition des impôts accessoires de la taille pour 1783. — Extraits du brevet général de 1781 à 1789.

C. 1098. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1778-1789. — Actes d'assemblées des paroisses pour la nomination des collecteurs (1778-1780). — Rôles de répartition des impositions par paroisses. — Rôle de l'Élection de Saint-Amand pour 1778 : — taille, 79,213 livres 6 sous 11 deniers ; — deuxième brevet, 38,80[illegible] livres 3 sous 2 deniers ; — capitation, 44,029 livres 7 sous 4 deniers ; — imposition sur les nobles, 2,197 livres 17 sous ; — imposition sur les officiers de judicature, 975 livres 8 sous 1 denier ; — imposition sur les exempts et privilégiés, 336 livres 17 sous 6 deniers ; — somme totale 165,557 livres 19 sous 2 deniers.

C. 1099. (Liasse). — 63 pièces, papier.

1780-1790. — États de la répartition des impositions faite par les députés de la Commission intermédiaire sur chaque Élection. — Sommes imposées [illegible] sur l'Élection de Bourges : — 1780 : 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; — 1781 : 400,521 livres 1 sou ; — 1782 : 400,676 livres 6 sous 5 deniers ; — 1783 : 404,275 livres 13 sous 10 deniers ; — 1784 : 400,675 livres 2 sous 6 deniers ; — 1785 : 400,675 livres 2 sous 6 deniers ; — 1786 : 400,675 livres 2 sous 6 deniers ; — 1787 : 400,675 livres 2 sous 6 deniers ; — 1788 : 400,675 livres 2 sous 5 deniers ; — 1790 : 452,298 livres 19 sous 2 deniers. — Nota. Manquent les états pour la répartition des impositions de 1789.

C. 1100. [illegible]

1780. — États de répartition des impositions [illegible] par les députés de la Commission intermédiaire. — Cartes ou projets de département de la taille par Élections. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1779, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres [illegible] deniers, feux, 19,893 ; — [illegible], 122,678 livres [illegible] sous, feux, 12,039 ; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous ; — Châteauroux, [illegible] ; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers, feux, 9,877 ; — Saint-Amand, 79,203 livres 6 sous, feux, 8,24[illegible] ; — La Charité, 86,483 livres 16 sous [illegible] deniers, feux 8,8[illegible].

C. 1101. [illegible]

1781. — Brevet général des impositions et [illegible] ments. — États de répartition de la taille, [illegible] et capitation compris dans le brevet général de 1781. [illegible]

les plumitifs, cartes ou projets de département de la taille par Élections pour la même année. — Montant de la taille dans les différentes Élections avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 19,770 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 12,302; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; — Chateauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 11,802 feux; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers; 10,052 feux; — Saint-Amand, 79,203 livres 6 sous; 8,453 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 8,979 feux.

C. 1102 (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1782. — États de répartition, plumitifs et cartes ou projets du département de la taille par Élection. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1781, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 19,772 feux; — Issoudun, 122,678 livres, 13 sous; 12,445 feux; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 11,981 feux; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous; 10,494 feux; — Saint Amand, 79,213 livres 15 sous 11 deniers; 8,593 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 9,119 feux.

C. 1103. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1783. — États de répartition, plumitifs et cartes. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1782, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 19,772 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 12,604 feux; — Le Blanc, 13,030 livres; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 12,106 feux; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers; 10,275 feux; — Saint-Amand, 73,213 livres 6 sous 11 deniers; 8,683 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 9,220 feux.

C. 1104. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1784. — États de répartition, plumitifs et cartes.—Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1783, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 20,492 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 12,776 feux; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 12,252 feux; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers; — Saint-Amand, 79,213 livres 6 sous 11 deniers; 8,755 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 9,245 feux.

C. 1105. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1785. — États de répartition, plumitifs et cartes. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1784, avec le nombre des feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 20,472 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 12,883 feux; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; 13,180 feux; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 12,344 feux; — La Châtre, 77.640 livres 6 sous 11 deniers; — Saint-Amand, 79,633 livres 6 sous 11 deniers; 8,914 feux; — La Charité, 86 483 livres 16 sous 5 deniers; 9,265 feux.

C. 1106. (Liasse) — 21 pièces, papier.

1786. — États de répartition, plumitifs et cartes. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1785, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 20,474 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 11,163 feux; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; 13,189 feux: — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 12,508 feux; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers; — Saint-Amand, 79,213 livres 6 sous 11 deniers; 9,042 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 9,522 feux.

C. 1107. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1787. — États de répartition, plumitifs et cartes. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1786, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 20,474 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 11,163 feux; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; 13,189 feux; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 12,659 feux; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers; 10,560 feux; — Saint-Amand, 79,213 livres 6 sous 11 deniers; 9,137 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 9,407 feux.

C. 1108. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1788. — États de répartition, plumitifs et cartes. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1787, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers; 20,472 feux; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous; 13,505 feux; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous; 13,200 feux; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers; 12,699 feux; — La Châtre, 77,640 livres; 10,828 feux; — La Charité, 86,483 livres 16 sous 5 deniers; 9,778 feux.

C. 1109. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1789-1790. — États de répartition, plumitifs et cartes pour 1789, avec le brevet général de 1789-1790. — Montant de la taille dans les différentes Élections pour 1788, avec le nombre de feux : — Bourges, 189,458 livres 5 sous 2 deniers ; 20,861 feux ; — Issoudun, 122,678 livres 13 sous ; 13,678 feux ; — Le Blanc, 130,432 livres 16 sous ; 13,218 feux ; — Châteauroux, 136,013 livres 17 sous 7 deniers ; — La Châtre, 77,640 livres 6 sous 11 deniers ; 10,992 feux ; — Saint-Amand, 79,213 livres 6 sous 11 deniers ; 9,198 feux ; — La Charité, 86,483 livres 6 sous 5 deniers ; 9,861 feux.

C. 1110. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1789. — Instructions : concernant la formation des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1787 ; — sur la manière d'opérer les compensations de la moitié des quittances de décimes et de capitation payées par les mêmes, avec leurs capitations dans les rôles de supplément ; — Modèles d'Ordonnances de compensation.

C. 1111. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1789-1790. — Instructions concernant le département des impositions ordinaires pour 1790. — Ordre du cérémonial à observer dans les opérations du département de la même année. — Modèles de nouveaux mandements pour l'imposition des ci-devant privilégiés. — Lettres des officiers des Élections aux députés du Berry pour l'Assemblée nationale concernant le nouveau projet de département. — Modèles de mandements pour les rôles de suppléments des six derniers mois de 1789 et de ceux des impositions de 1790.

C. 1112. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1790. — Instructions sur les divisions territoriales relativement à la confection des rôles de 1790. — Requête des habitants de la communauté de Thenay, à l'effet de voir leur paroisse distraite de celle de La Châtre. — Proclamation royale du 16 octobre 1789 pour la répartition des impositions ordinaires de 1790. — Modèles de bordereaux de vérification des rôles. — Liste des députés ou correspondants de la province invités au département des impositions de 1790. — Tarifs pour la répartition des impositions.

C. 1113. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1779-1785. — Instructions pour l'assiette et la répartition de la taille. — Modèles des rôles d'impositions. — Tableau pour connaître le produit des biens-fonds. — Copie d'un procès-verbal d'arpentement. — Mémoire du receveur des tailles de l'Élection de Bourges sur le recouvrement de l'impôt. — Décision du contrôleur général du 30 septembre 1784, concernant la nomination des collecteurs. — Rôles de répartition de la taille pour 1780 dans les Élections de Bourges, Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand. — Compte de l'emploi de 6,000 livres accordées par le Conseil pour la vérification de la taille en 1785.

C. 1114. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1782-1789. — Tailles. — Demandes de commissaires préposés d'office à la confection des rôles des paroisses faites par la Commission intermédiaire de l'Assemblée. — États de nominations desdits commissaires. — États de l'année 1788 : — Élection de Bourges, pour la paroisse de Moulins, M. Dubreuzé, élu ; — Élection d'Issoudun, pour la paroisse de Massay, M. Guignault ; pour celle de Saint-Georges-sur-la-Prée, M. Pez Duplessis, élu ; — Élection du Blanc, pour l'enclave de Château-Ponsat, Me Guiller, lieutenant de l'Élection de La Charité, pour Beaumont-Laferrière, M. Delasne, conseiller ; pour Narcy, M. Leblanc ; pour Donzy, MM. Deladurye, lieutenant, et Pechereau, procureur du Roi ; pour Précy, M. Chaillou.

C. 1115. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1782-1788. — Moins imposé sur la taille. — Instructions relatives au moins imposé. — Requête de [illegible], chirurgien gradué et accoucheur à [illegible], pour être continué dans la modération d'imposition que lui valaient les services par lui rendus dans l'exercice de son art, et autres requêtes analogues. — Renseignements demandés par l'intendant de la Généralité sur la convenance des concessions à faire. — Correspondance de l'Assemblée avec le contrôleur général des finances sur le même sujet. — États de répartition sur les sept Élections des sommes accordées en moins imposé.

C. 1116. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1780-1789. — Inventaire des pièces [illegible] fonds accordés en moins imposé à l'Assemblée générale sur la taille de 1780 à 1789. — Arrêts du Conseil rendus au

moins imposé : — qui fixent la remise (8 février et 23 décembre 1780) ; — qui règle la diminution en moins imposé de 1782 (25 janvier); — ibid. de 1783 (29 octobre et 24 décembre 1782) ; — ibid. de 1784 (30 décembre 1783) ; — ibid. de 1785 (1 1 janvier 1785) ; — ibid. de 1786 (31 janvier 1786); — ibid. de 1787 (19 juin 1787) ; — ibid. de 1788 (29 mars 1788) ; — ibid. de 1789 (11 avril 1789). — Arrêts qui approuvent la distribution (5 juillet 1780 ; 10 juillet 1781 ; 16 juillet 1782 ; 17 juin 1783 ; 24 août 1784 ; 19 juillet 1785 ; 18 juillet 1786 ; 25 septembre 1787 ; 4 octobre 1788 ; 16 août 1789).

C. 1117. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780-1782. — États des pertes souffertes par les contribuables en 1779-80, et de ceux qui doivent participer à la somme accordée en moins imposé sur la taille de 1781. — États de répartition des diminutions accordées dans les Élections. — Récapitulation des chiffres des pertes des sept Élections : — Bourges, 308,507 livres ; — Issoudun, 272,092 livres ; — Châteauroux, 116,733 livres ; — Le Blanc, 186,116 livres ; — La Châtre, 152,074 livres ; — Saint-Amand, 212,401 livres ; — La Charité, 75,468 livres ; — total, 1,317,381 livres.

C. 1118. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1783. — États de perte souffertes par les contribuables et de ceux qui doivent participer à la somme accordée en moins imposé sur la taille de 1783. — Projets de distribution. — Requêtes en moins imposé dans les Élections de Bourges et d'Issoudun ainsi que des habitants de Naves, qui demandent par suite d'intempéries une indemnité sur les impositions de 1782 et diminutions sur les années suivantes. — Requête analogue des paroissiens de Pruniers.

C. 1119. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1783. — États depertes et requêtes en moins imposé dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité. — Requêtes des habitants : de la paroisse de Parnac, qui réclament quelque indemnité en diminution d'impôts pour pertes subies par suite d'intempéries ; — de la paroisse d'Ardenay, qui pour mêmes motifs, demandent à être durant dix ans exempts de corvées ou travaux publics.

C. 1120. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1784. — États de pertes et requêtes dans les Élections de Bourges et d'Issoudun, et projets de distribution. — Requête des habitants de Méry-ès-Bois pour être autorisés à faucher leurs blés ravagés par la grêle, et à être déchargés pour le même motif de leurs impositions ; — autre dans le même sens, des paroissiens de Condé en Bommiers.

C. 1121 . (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1784. — États de pertes et requêtes dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité. — Requêtes : des habitants d'Azay-le-Feron pour modération du chiffre de leurs impôts motivée sur la dépréciation de leurs récoltes ravagées par le papillon ; — des habitants de Préveranges dont les bestiaux sont atteints de mortalité.

C. 1122. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1785. — États des pertes, requêtes, etc. — Requêtes : des habitants de Soulangis pour modération de leurs impôts, motivée par la perte de leurs récoltes à la suite d'intempéries ; — des habitants de Saint-Martin-de-Tournon, par suite des grandes sécheresses.

C. 1123. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1786. — Notes et renseignements pour la distribution du moins imposé. — Avis des officiers municipaux et autres sur les demandes en décharge. — Diminutions proposées par les officiers des Élections. — États des contribuables qui doivent participer à la somme accordée en moins imposé sur la taille de 1786. — Projet de distribution avec supplément audit projet.

C. 1124. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1786. — États de pertes et requêtes dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : de Catherine Chantereau, veuve de François Durant, meunier du moulins de Mazières, paroisse de Sainte-Solange, pour décharge en faveur des services rendus par son feu mari à la paroisse ; — du sieur de Montmorant, comme étant imposé à Paris, où il a son domicile.

C. 1125. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1786. — États de pertes et requêtes dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : de Sylvain Clément, billardier à

Bourges, pour être déchargé de 22 livres 6 sous d'imposition à raison d'infirmités ; — des deux collecteurs de la paroisse du Château de la *même* ville pour être déchargés de 28 livres 1 sou 9 deniers montant du taux des insolvables, et 16 livres 5 sous 6 deniers, montant de celui de chacun d'eux.

C. 1126. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1786. — États de pertes et requêtes dans les Élections de Chateauroux et d'Issoudun : — Requêtes : des habitants d'Etréchet pour réduction de l'augmentation de 50 livres sur le principal de la taille, motivée par la perte de leurs fourrages à la suite de sécheresses ; — de Philippe-Claude Arthuis, lieutenant général civil, criminel et de police à Issoudun, motivée par les ravages de l'incendie dans son domaine des Amourets, paroisse de Montlevic.

C. 1127. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1786. — États de pertes et requêtes dans les Élections du Blanc, La Châtre, et Saint-Amand. — Requêtes : des habitants de Saint-Léger-de-Vicq, pour décharge d'impositions, motivée par la stérilité de l'année ; — des habitants du Mont-Saint-Savin, pour raison de disette de récoltes et mortalité de bestiaux.

C. 1128. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1787. — Diminutions sur la taille proposées par les officiers des Élections. — Requêtes dans les différentes Élections : — Requêtes : des habitants de la paroisse de Bengy, pour modération d'impôts motivée sur la destruction complète des récoltes dans une partie de la paroisse par suite d'intempéries ; — en décharges d'impôts et de corvées par Martin Blondeau, fermier, des dîmes d'Urcier, par suite d'incendie de son domaine dudit d'Urcier.

C. 1129. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1788. — Notes et renseignements pour la distribution des sommes accordées en moins imposés. — Projets de distribution. — États de pertes et requêtes dans les diverses Élections. — Requêtes : en décharge de 191 livres 3 sous 3 deniers restant à percevoir sur le rôle de la paroisse de Selles, par Pierre-François Bourgoin, collecteur de la contribution aux travaux publics de ladite paroisse ; — en modération de taux, par les habitants de Dame-Sainte, pour pertes de récoltes.

C. 1130. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1789. — États : des paroisses pour lesquelles il a été demandé des états de répartition dressés dans lesdites paroisses ; — de distribution entre les Élections de 25.000 livres de diminution accordées par le Roi en moins imposé à la Généralité sur la taille de 1789. — Instructions et notes pour la distribution.

C. 1131. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1789. — Projets de distribution dressés par les officiers des Élections et requêtes à l'appui. — États des pertes subies par la paroisse de Boussac par suite des grêles. — Requête des habitants de Barbançois-Villegongis, pour le même motif.

C. 1132. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1789. — Projets de distribution. — Relevé des incendiés compris dans la distribution. — État des pertes subies par la paroisse de Montlouis par suite des grêles. — Relevé des renseignements adressé à la Commission intermédiaire par les députés des différents arrondissements sur les pertes occasionnées dans les récoltes de l'année 1788.

C. 1133. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1783-1789. — Requêtes pour le moins imposé dans les Élections de Bourges, Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, Saint-Amand, La Charité ; — en décharge des habitants de Saint-Céols comme imposés outre mesure, en raison du petit nombre des habitants de la paroisse ; — en diminution par les habitants de la paroisse de Suilly-Vergers, motivée par la longue sécheresse qui a ruiné leurs récoltes.

C. 1134. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1782-1785. — Ordonnances de la Commission intermédiaire pour la répartition du moins imposé sur les paroisses. — Chiffre de la distribution pour la Généralité par années : — 1782 : 20.000 livres. — 1784 : 25.000 livres. — 1785 : 25.000 livres.

C. 1135. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1779-1780. — États de répartition du moins imposé sur la taille. — Répartition de 25.000 livres accordées par le Roi en diminution sur la taille de la Généralité en 1780. —

Élections de : Bourges, 2,720 livres 10 sous; — Issoudun, 4,173 livres 14 sous ; — Châteauroux, 5,995 livres ; — Le Blanc, 3,139 livres ; — La Châtre, 2,805 livres 10 sous; — Saint-Amand, 2,188 livres ; — La Charité, 3,978 livres 6 sous ; — somme égale, 25,000 livres.

C. 1136. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1780-1781. — États de distribution du moins imposé. — Taille de l'Élection pour 1780, 189,458 livres 5 sous 2 deniers. — Diminution sur le brevet pour la Généralité, 25,000 livres. — Part de l'Élection dans le moins imposé, 4,500 livres. — Taille pour 1781, 189,458 livres 5 sous 2 deniers. — Diminution sur le brevet pour la Généralité, 25,000 livres. — Part de l'Élection dans le moins imposé 4,500 livres.

C. 1137. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1782-1784. — États de distribution du moins imposé. — Part de l'Élection dans le moins imposé pour l'année 1782, 4,590 livres 6 sous 3 deniers. — Part de l'Élection pour 1783, 9,778 livres 13 sous 9 deniers. — Part de l'Élection pour 1784, 5,381 livres 9 sous 9 deniers.

C. 1138. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1780-1786. — États de distribution du moins imposé. — Chiffres des diminutions accordées à l'Élection de Bourges sur la taille de : 1780, 2,720 livres 10 sous ; — 1781, 4,500 livres; — 1782, 4,590 livres 6 sous 3 deniers ; — 1783, 9,467 livres 2 sous 9 deniers ; — 1784, 5,381 livres 9 sous 9 deniers; — 1785, 4,802 livres 10 sous; — 1786, 6,566 livres 15 sous 9 deniers.

C. 1139. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1786-1788. — États de distribution du moins imposé. — Part de l'Élection de Bourges dans le moins imposé pour l'année 1786, 6,566 livres 15 sous 9 deniers; — Part de l'Élection pour 1787, 4,047 livres 10 sous 3 deniers ; — Part de l'Élection pour 1788, 3,794 livres 1 sou 6 deniers.

C. 1140. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1787-1789. — États de distribution du moins imposé. — Chiffres des diminutions accordées à l'Élection de La Châtre sur la taille pour : 1787, 1,933 livres 18 sous ; — 1788, 1,674 livres 17 sous ; — 1789, 5,849 livres 12 sous.

C. 1141. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1780 — Capitation. — États de répartition par paroisses. — Taux de la capitation par Élections. — Élections : de Bourges, 107,175 livres 8 sous 5 deniers ; — d'Issoudun, 69,398 livres 12 sous 4 deniers; — de Châteauroux, 76,942 livres 4 sous 4 deniers ; — du Blanc, 73,785 livres 1 sou ; — de La Châtre, 43,920 livres 14 sous 3 deniers; — de Saint-Amand, 44,810 livres 11 sous 4 deniers ; — de La Charité, 48,923 livres 7 sous 5 deniers.

C. 1142. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1780. — Rôles de la capitation des taillables, ainsi que des nobles, exempts et privilégiés, officiers de police et de finances, commis des aides, villes franches, etc., dans chaque Élection de la Généralité. — Élections : de Bourges, 107,175 livres 8 sous 5 deniers ; — d'Issoudun, 69,398 livres 12 sous 4 deniers ; — du Blanc, 73,785 livres 1 sou; — de Châteauroux, 76,942 livres 4 sous 4 deniers ; — de La Châtre, 43,920 livres 14 sous 3 deniers; — de Saint-Amand, 44,810 livres 11 sous 4 deniers ; — de La Charité, 48,923 livres 7 sous 5 deniers.

C. 1143. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1780-1789. — Projets de répartition de la capitation des exempts et privilégiés. — États de situation de la répartition. — États des changements à faire sur les rôles. — Minutes de répartition de la capitation des nobles. — Demandes en décharges des capitation et vingtièmes. — Rôles de la capitation des exempts et privilégiés, dans les Élections de Bourges et d'Issoudun. — Demande en décharge de M. de Boissoudy, receveur particulier des finances de l'Élection d'Issoudun. — Mémoire du Bureau intermédiaire de l'administration de l'Élection de Poitiers sur l'assiette de la capitation des nobles.

C. 1144. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1780-1789. — Capitation des non taillables. — Minutes de répartition de la capitation des nobles. — Demandes en décharges des capitation et vingtièmes. — Rôles de la capitation des exempts et privilégiés dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité.

C. 1145. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1779-1788. — Rôles de répartition de la capitation des non taillables, nobles, exempts et privilégiés, officiers de justice, etc. — Chiffres des rôles de l'Élection de Bourges pour 1780 : — nobles, 26,182 livres 3 sous ; — exempts et privilégiés, 8,501 livres 16 sous ; — officiers de justice, police et finances, 16,366 livres 10 sous ; — Employés des Aides, 1,212 livres 10 sous ; — employés des gabelles, 1,059 livres 10 sous 6 deniers.

C. 1146. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1779-1790. — Renseignements et instructions relativement à la capitation des non taillables. — Rôles des villes franches, des employés des Aides et des gabelles, des ouvriers de la manufacture royale de Châteauroux. — Correspondance pour répartition et décharges. — Requêtes en décharge de M. de Montagnac, lieutenant général du haut et bas Berry, comme imposé à la fois aux rôles de Paris et d'Issoudun. — États de répartition de la capitation des non taillables de 1780 à 1787 dans les villes de Bourges et d'Issoudun.

C. 1147. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1781-1789. — Rôles de la capitation à Issoudun de 1784 à 1789. — Relevés des rôles de la capitation des villes franches, remis chaque année à la Commission intermédiaire pour être visés.

C. 1148. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1780-1788. — Requêtes pour décharges et modération de la capitation par Élections, et principalement pour les officiers de justice ; — Requêtes : par Étienne-François Salle, avocat du Roi au Bailliage et Présidial de Bourges, pour décharges de sa capitation ; — des officiers de l'Élection de Saint-Amand, pour obtenir la réduction qui leur est habituellement accordée.

C. 1149. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780-1781. — Requêtes pour décharges et modération de la capitation par Élections ; — Requêtes : par Charles-François Leblanc de Marnaval, écuyer, demeurant à Châteauroux, pour modération à 3 livres du taux de sa capitation porté à 108 livres 17 sous 9 deniers ; — par Charles Geoffrenet de Champdavid, écuyer, garde du corps du Roi, compagnie du Luxembourg, pour décharge de 30 livres 1 sou, comme faisant double emploi.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781-1783. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans les Élections de Bourges et d'Issoudun. — Requêtes : par Pierre Blanchard, prieur du chapitre de Notre-Dame-de-Sales à Bourges, pour décharge de 36 livres d'imposition pour une seconde domestique ; — par Françoise Boudet de Puymaigre, demeurant à Bourges, pour décharge totale de sa capitation des années 1779-80-81.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781-1783. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité. — Requêtes : par Gabriel Douard-Dufresne, capitaine de cavalerie et lieutenant des maréchaux de Berry, pour décharge de 115 livres imposées sur son beau-père décédé ; — par Gabriel de Louan, sieur de Courçais, officier au régiment de Belzunce-d'Argou, pour être déchargé de sa capitation sur les rôles de la paroisse d'Arcomps, comme déjà imposé sur ceux de Montluçon.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1784-1785. — Requêtes pour [illegible] de la capitation dans l'Élection de Bourges. — Requêtes en décharge de moitié : par Antoine Porcher, faiseur de bas à Bourges, comme ne [illegible] pour ses maîtres ; — par André [illegible] à Bourges, pour voir réduire [illegible] de 12 livres [illegible] 5 livres 12 sous.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1784-1785. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : par Michel [illegible], chirurgien à [illegible], pour décharge de toute imposition, [illegible] ; — pour modération : par Jean [illegible], procureur du Roi [illegible] à sel de Bourges.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1784-1785. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans l'Élection de Bourges. — Requêtes

par Jacques Sabouret, cavalier de la maréchaussée, à la résidence d'Aubigny, pour décharge, à cause de services rendus à l'administration; — par François Sadrin, bedeau de l'Université de Bourges, pour modération, à cause de pauvreté.

C. 1155. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1784-1785. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand, La Charité. — Requêtes : par le sieur Patureau du Broutay, maréchal des logis de la maison du comte d'Artois, pour être rayé des rôles des nobles de Châteauroux, comme payant sa capitation en sa qualité sus mentionnée ; — par Henri-Louis Viart, chevalier sieur de La Mothe-Dussault, dans la Généralité de Poitou et de La Roche-Aguet, demandant à être inscrit aux rôles de celle de Bourges, comme imposé dans les deux à la fois.

C. 1156. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1787. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : en décharge par la femme de Étienne Baraton de Bourges, détenu dans les prisons de la ville; — en modération par Yvernault, prêtre titulaire de la vicairie des Copins, fondée dans l'église de Saint-Étienne de Bourges, à cause de la diminution d'un héritage lui appartenant, et sur lequel on a fait passer le nouveau chemin d'enceinte dudit Bourges.

C. 1157. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1787. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans les Élections de Châteauroux, Issoudun, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité. — Requêtes : par Marie Petiteau, sage-femme de Châteauroux, pour être en cette qualité, elle et son mari, déchargés d'impositions; — par Denis Gaignault de Beaulieu, juge au grenier à sel d'Issoudun, pour modération à 20 livres de la somme de 56 livres 19 sous 3 deniers à laquelle il a été taxé.

C. 1158. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1788. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : par Alexandre Moyret, papetier à Crécy-les-Mehun, pour modération sur son taux d'impositions; — pour décharge par Martin de Beaupoil, commis général à la descente des blés au département de Berry, comme déjà taxé en sa qualité d'employé des fermes de la direction de Châteauroux.

C. 1159. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1788. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand, La Charité. — Requêtes en décharge : par Vincent Ledoux, messager de Levroux à Châteauroux, pour services rendus à l'administration; — par le marquis de Villaine, maréchal des camps et lieutenant de la compagnie de Luxembourg, comme déjà imposé à son corps d'armée.

C. 1160. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1789. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans l'Élection de Bourges. — Requêtes en décharge : par Jean Michau, concierge des prisons de Bourges, pour raison de sa charge; — pour les deux cavaliers de maréchaussée d'Aubigny, le surveillant du cantonnier et l'huissier à la même résidence.

C. 1161. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1789. — Requêtes pour décharges et modérations de la capitation dans les Élections d'Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre et Saint-Amand. — Requêtes en décharge : par Madelaine Robillard, comme exerçant l'art de sage-femme à Issoudun ; — par les héritiers de feu Jean Crublier de Grangeroux, conseiller honoraire en l'Élection de Châteauroux, indûment taxé comme vivant.

C. 1162. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1790. — Notes et renseignements sur les demandes en décharges ou modérations de la capitation. — Avis des officiers municipaux et autres. — Requêtes dans les différentes Élections : par MM. Duchesneau et Rivière de Riffardeau, anciens officiers au régiment des gardes-françaises, comme imposés chacun sur deux rôles différents; — par demoiselle Marie Chenoux, demeurant à Jarnage en Marche, pour même motif.

C. 1163. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1777-1789. — États des décharges de capitation accordées aux officiers de justice de 1779 à 1789, et brouillon de pareils états de 1777 à 1782. — État pour 1788 : — Élections : de Bourges : capitation, 5,641 livres 2 sous 6 deniers, taux réduit, 1,736 livres 1 sous 19 deniers; — d'Issoudun : capitation, 2,260 livres 2 sous 6 deniers; taux réduit 719 livres 5 sous; — de Châteauroux : capita-

tion, 2,866 livres 10 sous; taux réduit, 764 livres 2 sous 6 deniers; — du Blanc : capitation, 496 livres 2 sous 6 deniers; taux réduit 126 livres 5 sous; — de La Châtre : capitation, 441 livres; taux réduit, 234 livres 7 sous 6 deniers; — de Saint-Amand : capitation, 551 livres 5 sous; taux réduit, 155 livres 5 sous ; — de La Charité : capitation, 755 livres ; taux réduit, 175 livres 7 sous 6 deniers.

C. 1164. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1780. — Ordonnances de décharges et modérations. — Décharges : de 33 livres 1 sou 3 deniers sur le rôle de la paroisse de Couargue, au profit de Jean Millet collecteur des tailles, — de 6 livres sur les rôles de la noblesse de l'Élection de Saint-Amand, au profit de la dame Leborgne.

C. 1165. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780. — Ordonnances de décharges et modérations. — Décharges : de 202 livres 7 sous sur les rôles de la noblesse de l'Élection de Bourges, au profit de M. de Foucault, colonel commandant du régiment mestre de camp dragons ; — de 6 livres, au profit du sieur de Rouchery de Saint-Victor.

C. 1166. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1780 — Ordonnances de décharges et modérations. — Décharges : de 51 livres 13 sous de tailles, capitation et accessoires, sur les rôles de la paroisse de Sancerre, au profit du sieur Grangier, subdélégué audit Sancerre ; — de 3 livres sur les rôles de capitation du village d'Asnières-les-Bourges, au profit de Jean Lacomble, collecteur de l'année.

C. 1167. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1781. — Ordonnances de décharges et modérations. — Décharges : de 26 livres sur 60 livres portées aux rôles de l'Élection de La Charité, au profit de Louault, greffier de ladite Élection ; — de 31 livres 16 sous 9 deniers sur les rôles de la noblesse de l'Élection d'Issoudun, au profit du sieur Dorsanne de Montlevic.

C. 1168 (Liasse.) — 75 pièces, papier

1780. — Vingtièmes. — Actes d'Assemblées des Communautés pour la nomination des commissaires répartiteurs des vingtièmes dans les paroisses. — Extrait imprimé des registres de délibérations de l'Assemblée provinciale concernant la nomination desdits commissaires. — Circulaires imprimées de l'Assemblée destinées aux commissaires et restées sans emploi.

C. 1169. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1783-1787. — Ventilation des vingtièmes des propriétés pour les rôles de 1783, 1784 et 1787. — États des propriétés susceptibles de ventilations. — Ventilations : de la terre de Germigny, paroisse de [illegible] ; celles de Bannegon et de Rhimbé, par Louis-César de Bonneval ; — du marquisat de [illegible] ; — du duché de Charost et de la terre de Meillant, par le duc de Béthune-Chârost ; — du marquisat de [illegible] ; — de la baronnie de Culan et des seigneuries de Preveranges et de la Forêt-Grailly, par le prince de Croy.

C. 1170. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1779-1789. — Abonnement des vingtièmes. — Arrêt du Conseil du 27 novembre 1779, portant abonnement des vingtièmes dans la Généralité. — Rôles d'assiette de l'imposition des vingtièmes. — Chiffres de l'assiette en 1780 et 1786 : — Bourges, 1780 : 175,601 livres 8 sous 9 deniers ; 1786 : 253,082 livres 14 sous 11 deniers ; — Issoudun, 1780 : 103,592 livres 12 sous 1 denier; 1786 : 149.621 livres 8 sous 8 deniers ; — Châteauroux, 1780 : 86.615 livres 15 sous 10 deniers ; 1786 : 126.109 livres 14 sous 4 deniers ; — Le Blanc, 1780 : 73,257 livres 2 sous [illegible] deniers ; 1786 : 106,257 livres 5 sous 6 deniers ; — La Châtre, 1780 : 66.660 livres 16 sous 2 deniers ; 1786 : 96,877 livres 8 sous 3 deniers ; — Saint-Amand, 1780 : 70,936 livres 4 sous 5 deniers ; 1786 : 102,284 livres 3 sous ; — La Charité, 1780 : 68.405 livres 13 sous 2 deniers ; 1786 : 99.779 livres 2 sous 10 deniers. — Nota [illegible] 1781, 1787, 1788.

C. 1171. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781. — Rôles des vingtièmes des paroisses de [illegible], Moulins-sur-Yèvre, Saint-Florent, Beteste, Saint-Jean-les-Chaumes, [illegible].

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1785-1788. — États des Rôles des vingtièmes [illegible] par commissaires en 1786 [illegible]

termédiaire. — Rôles des paroisses de Parassy, Manay, La Perouille, Luant, Thenay, Augy-sur-Aubois, Rezay, Narcy, Meobec et Chasseneuil.

C. 1173. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1783-1790. — États des rôles des vingtièmes donnés à copier pour les années 1784 à 1790. — États des copies de rôles pour l'année 1783.

C. 1174. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1784. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans les Élections de Bourges, Issoudun, Châteauroux. — Réclamation des commissaires à la répartition des vingtièmes dans la paroisse d'Avexy, relativement à la décharge obtenue par Louis Tixier, marchand, imposé dans ladite paroisse. — Requête en modération, par Joseph-François marquis de Préaulx, pour sa dite terre de Préaulx, Élection de Châteauroux.

C. 1175. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1779-1780. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand, La Charité. — Requêtes : pour décharge par Charles-Étienne Fleury de La Bruère, conseiller secrétaire du Roi, pour une maison à lui appartenant à Châteauroux et restée inhabitée ; — en modération de taxe, par Raimond Betholaud, procureur à la Souterraine, en considération d'une pension annuelle par lui payée aux religieuses de ladite ville.

C. 1176. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1784. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans les Élections du Blanc, de La Châtre, Saint-Amand, La Charité. — Requêtes : par Henri-Charles de Mauvise, sieur de Teillou, pour la nomination de nouveaux commissaires-répartiteurs dans la paroisse de Sauzelle ; — par Nicolas Becquas, bourgeois de Cérilly, pour radiation d'une partie de sa taxe, comme faisant double emploi avec le reste.

C. 1177. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1779-1786. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans les différentes Élections. — Requêtes : par les habitants de la paroisse de Vercillac contre le mode de confection du rôle des vingtièmes dans leur paroisse en 1782 ; — par dame Pauline-Victoire Leblanc de Marnaval, veuve du comte Louis-François Hélion de Barbançois, pour que la cote des vingtièmes mise sur les biens autrefois appartenant à son père soit divisée, attendu qu'elle ne possède plus qu'une partie de ces biens. — Requête en décharge par le comte de Buzançais au sujet des vingtièmes et accessoires dudit comté de Buzançais.

C. 1178. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1782-1788. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : en diminution par la veuve Torchon, proportionnée à la rente dont son immeuble est grevé au profit des religieuses de Bussières à Bourges ; — en décharge par Claude Germain, greffier du comté de Sancerre, comme exerçant au nom du Roi, acquéreur dudit comté, cette charge de greffier, exempte par là même de l'imposition des vingtièmes.

C. 1179. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1782-1788. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection de Bourges. — Requêtes : en modération par le comte de Melfort, propriétaire des forge et verrerie d'Ivoy-le-Pré, comme taxé à un taux exorbitant en face des charges industrielles qui pèsent sur lui ; — en décharge par le receveur particulier de Bourges, pour l'office de notaire à Quantilly tombé aux parties casuelles.

C. 1180. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1782-1788. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection de Bourges. — Requêtes en décharge : par Dominique Dobin, greffier en chef du Bailliage royal de Vierzon, pour raison dudit greffe, exempt des vingtièmes comme domanial ; — par Nicolas Jarlat, marchand, à Bourges, pour une maison domaniale, dont il a payé le droit de franc-fief.

C. 1181. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1784. — Requêtes en décharge ou modérations des vingtièmes dans l'Élection d'Issoudun. — Requêtes en diminution : par Pierre de La Châtre sieur de Senay, motivée pour la pension dont ses domaines sont grevés envers les communautés religieuses d'Issoudun ; — par François

Pigelet, bourgeois d'Issoudun pour double emploi dans l'impôt dont il est taxé à la fois aux rôles de Brives et d'Issoudun.

C. 1182. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1782-1785. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection d'Issoudun. — Requêtes : en décharge ou remboursement par Pierre-Mayeul-Alexis Terrasse des Vallins, des arrérages annuels de la rente foncière dont est grevé envers l'Hôtel-Dieu de Bourges son domaine des Billons, paroisse de Venesme ; — en décharge, par François-Charles Pellerin, lieutenant réformé du régiment d'infanterie de l'Ile-de-France, des vingtièmes de la dîme de Marteau, paroisse de Clion, pour le récompenser de ce qu'il a dû débourser au sujet de ladite dîme tant en droits de francs fiefs que dixièmes.

C. 1183. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1782. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection de Châteauroux. — Requêtes en décharge : par Louis Girard, sieur de Vasson, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Condé, pour cause d'incendie dans les propriétés imposées ; — par Silvain Prevôt, procureur du Roi en l'Élection, comme ayant payé les droits de francs-fiefs de la propriété imposée, ce qui l'exempte des vingtièmes pour l'année.

C. 1184. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1785-1788. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection de Châteauroux. — Requêtes en diminution : par Marie-Anne-Angélique de La Pivardière de Villemorant, veuve de Jean Hilarion Huet, sieur de la Tour du Breuil, pour pertes de récoltes ; — de Nicolas Crublier de Chandaire, procureur du Roi au Bailliage de Châteauroux, tendant au transfert, avec diminution, de la taxe des rôles de Châteaumeillant sur ceux de Saint-Saturnin.

C. 1185. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1782. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection du Blanc. — Requêtes en diminution : par Raymond Betoland du Drut, pour raison d'une pension viagère par lui annuellement payée aux religieuses hospitalières de la Souterraine ; — par la vicomtesse de Rochechouart pour aliénations faites par elle dans sa vicomté de Bridiers.

C. 1186. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1785-1788. — Requêtes en décharge ou modération de vingtièmes dans l'Élection du Blanc. — Requêtes : par Jean de Beaufort, notaire royal et procureur à Saint-Benoît-du-Sault, pour n'être taxé aux rôles qu'en la première de ces deux qualités ; — en réduction par Jean-Baptiste Dufour, sieur de Jarafix, pour le dixième de la moitié d'une rente noble à lui appartenant sur le village de La Jauroux.

C. 1187. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1782-1788. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes dans l'Élection de La Châtre. — Requêtes : de Jean Bellaigue, notaire royal à Préveranges, demandant que la communauté des notaires dudit Préveranges ne soit employée aux rôles que pour deux, et qu'elle ne le soit pas par la communauté fictive de Saint-Saturnin ; — en décharge durant cinq ans, par Léonard Duhail, sieur de Lalie, motivée par les désastres résultant d'intempéries dans ses propriétés.

C. 1188. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1782-1788. — Requêtes en décharge ou modération de vingtièmes dans les Élections de Saint-Amand et La Charité. — Requêtes : en remise de moitié par Mme la marquise de Bonneval sur les vingtièmes de sa terre de Germigny, à cause de la mortalité des [illegible] de cette terre ; — en décharge, par Jean-François Destraces, maître de forges et fermier général de la châtellenie de Donzy, motivé par des sinistres.

C. 1189. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1778-1780. — États et ordonnances de décharges ou modérations des vingtièmes dans les Élections. — États de décharge : de 31 livres 8 sous 1 denier en faveur du sieur de Lavarenne, lieutenant général de [illegible] ; — de [illegible] livres au profit du sieur Caillaud, lieutenant général de Montmorillon.

C. 1190. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1780-1781. — Ordonnances de décharges et modérations des vingtièmes. — Décharges : de 6 livres 12 sous sur les rôles de la paroisse d'[illegible], Élection de [illegible], pour l'année 1780, en faveur du sieur [illegible], avocat en Parlement ; — de 2 livres 15 sous sur les

rôles de la paroisse du Château, Élection et ville de Bourges, 1781, en faveur du sieur Destureaux, chevalier de Saint-Louis.

C. 1191. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1786-1789 — États des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes des biens-fonds. — Montant des décharges durant l'année 1787 : — janvier : exercice 1785, 19 livres 4 sous ; — exercice 1786, 217 livres 4 sous 5 deniers ; — février : exercice 1785, 220 livres 14 sous 7 deniers ; exercice 1786, 126 livres 6 sous 6 deniers; exercice 1787, 5 livres 14 sous 5 deniers ; — mars : exercice 1785, 13 livres 2 sous 5 deniers; exercice 1786, 438 livres 8 sous 5 deniers ; exercice 1787, 73 livres 13 sous 7 deniers ; — avril : exercice 1785, 99 livres 6 sous 11 deniers ; exercice 1786, 142 livres 14 sous 5 deniers ; exercice 1787, 1,329 livres 5 sous 7 deniers ; — mai : exercice 1785, 1 livre ; exercice 1786, 88 livres 11 sous 6 deniers ; exercice 1787, 59 livres 18 sous 5 deniers ; — juin : exercice 1785, 9 livres 9 sous ; exercice 1786, 33 livres 2 sous 6 deniers; exercice 1787, 8 livres 13 sous 11 deniers ; — juillet : exercice 1785, 10 livres 4 sous 10 deniers ; exercice 1786, 43 livres 5 sous 8 deniers ; exercice 1787, 5 livres 18 sous 10 deniers ; — août : exercice 1785, 2,646 livres 16 sous ; exercice 1786, 52 livres 9 sous; exercice 1787, 88 livres 11 sous 9 deniers; — septembre : exercice 1786, 16 livres 6 sous 4 deniers; exercice 1787, 11 livres 4 sous 4 deniers ; — octobre : exercice 1786, 84 livres 13 sous ; — novembre : exercice 1786, 92 livres 19 sous 7 deniers ; exercice 1787, 237 livres 14 sous ; — novembre : exercice 1786, 319 livres 2 sous 10 deniers ; exercice 1787, 53 livres 19 sous 3 deniers

C. 1192. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1780. — Comptes-rendus par les receveurs des vingtièmes à la Commission intermédiaire. — Ordonnances de décharges et modérations. — Décharge de recouvrement de la somme de 77 livres au profit du collecteur de la ville de Sancerre. — Modération de 4 livres 8 deniers sur 41 livres 16 sous au profit de M. Ragu, conseiller en l'Élection de Bourges.

C. 1193. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1779-1788. — Vingtièmes et capitations. — États des décharges et modérations sur les vingtièmes. — Compte de l'Élection des vingtièmes de Saint-Amand pour 1782 : — Biens fonds, 69,957 livres 3 sous 11 deniers ; revient net à la recette générale, 67,349 livres 14 sous ; — industrie, 150 livres 3 sous; revient net à la recette, 145 livres 3 sous 10 deniers ; — offices et droits, 360 livres 12 sous 6 deniers; revient net à la recette, 354 livres 12 sous 4 deniers ; — montant de la quittance comptable, 67,849 livres 10 sous 2 deniers.

C. 1194. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1780-1788. — États des décharges et modérations accordées sur la capitation. — Avis des officiers municipaux et receveurs, et autres pièces à l'appui des ordonnances de décharge. — Compte de la capitation de l'Élection de Bourges pour 1782 : — Capitation, noblesse, 10,893 livres 7 sous 3 deniers ; revient net à la recette générale, 10,631 livres 6 sous 8 deniers ; — officiers privilégiés, 3,108 livres 9 sous ; revient net à la recette, 1,587 livres 15 sous 9 deniers ; — officiers de judicature, police et finance, 6,010 livres 9 sous 3 deniers ; revient net à la recette, 2,376 livres 8 sous 9 deniers ; — fermes des aides, 286 livres 15 sous 6 deniers; revient net à la recette, 281 livres 19 sous 11 deniers ; — plat pays et ville de Bourges, 130,133 livres 7 sous 5 deniers ; revient net à la recette, 124,587 livres 9 sous 9 deniers ; — total général, 139,465 livres 10 deniers.

C. 1195. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1750-1789. — Bordereaux de comptes et états généraux des vingtièmes. — États généraux du montant des rôles des vingtièmes pour les années 1758, 1759, 1761, 1763 à 1765 et 1768 à 1780. — Bordereaux des comptes du vingtième de la Généralité pour les années 1750, 1751 et 1769 à 1786 — Projets de bordereaux de la capitation et des vingtièmes pour les exercices 1784 et 1785. — Comptes de la capitation de l'année 1781.

C. 1196. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1780-1790. — Inscriptions de décharges et modérations d'impôts, avec les décisions de la Commission intermédiaire. — 1780 (juin) Germain Tixier, à Sainte-Sévère, déchargé à la suite de pertes de bestiaux. — 1781 (juillet) Pierre Courtoin, d'Étréchy, déchargé par suite d'incendie de bâtiments et récoltes. — 1782 (février) la dame Rabion, veuve Prévôt de Saligny, déchargée, le revenu net de sa propriété étant inférieur à la déclaration. — 1783 (décembre) M. Dumont, collecteur de Crevant, déchargé, les biens soumis à l'imposition se trouvant réunis au domaine du comte d'Artois, et faisant partie de l'abonnement. — 1784

(août) Charles Trumeau, à Saint-Hilaire, déchargé comme ayant payé les droits de franc-fief, pour jouissance pendant 20 ans, du domaine de Tuysant. — 1785 (décembre) Léonard Dumont de La Bréjade, réduit de moitié de ses impositions de l'année, la majeure partie du domaine sur lequel elles portaient ayant été incendiée. — 1786 (mai) le sieur Gestat, au Chautay, déchargé, le fonds qui fait l'objet de l'imposition appartenant en réalité au Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. — 1788 (août) Simon Gaumier, préposé comme collecteur de la paroisse de Parassy, déchargé du recouvrement de l'impôt pour raison de double emploi dans l'inscription de son nom. — 1789 (octobre) le sieur Gay, déchargé de l'imposition mise sur lui comme propriétaire d'une maison vacante de locataire depuis l'année précédente. — 1790 (avril) la veuve François Vizou, à Déols, demande de décharge pour non-valeur, la maison qui fait l'objet de l'imposition s'étant écroulée au mois de décembre précédent. — Nota. Fragment d'un registre primitivement plus complet.

C. 1197. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1780-1789. — Rejets d'impositions. — Ordonnances de rejets rendues sur requêtes dans les Élections de Bourges, Issoudun, Châteauroux. — Requêtes : par les habitants de Boulleret, pour voir imposer sur le rôle de 1783 de la paroisse, la somme de 93 livres 18 sous 6 deniers adjugée à titre de dommages et intérêts au profit des usagers des landes dudit Boulleret sur quelques habitants insolvables de la paroisse ; — par le collecteur de Sainte-Lizaigne, pour obtenir décharge de la somme de 44 livres 15 sous due par feu Paul Maujouin, laboureur, dont il n'a pu faire faire la rentrée ; — par François Noël, ancien régisseur des droits réservés, pour être autorisé à faire imposer par addition sur les paroisses de Châteauroux, Déols, La Châtre, Châteaumeillant, Argenton et Saint-Gautier, la somme des droits réservés aux inventaires, qu'ils ont été condamnés à lui payer.

C. 1198. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1785-1789. — Ordonnances de rejets rendus sur requêtes dans les Élections du Blanc et de La Châtre. — Requêtes : par Sylvain Moreau, syndic de la paroisse de Saint-Aigny, demandant le rejet sur les habitants de ladite paroisse de deux sommes déboursées indûment par le réclamant pour sa contribution à des dépenses d'utilité locale; —par les officiers municipaux d'Argenton, demandant l'ordonnancement sur la taille de ladite ville d'une somme de 113 livres 6 sous par eux avancée pour le passage des troupes.

C. 1199. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1785-1789. — Ordonnances de [illegible] sur requêtes dans les Élections de Saint-Amand et la Charité, — Requêtes : par Auguste-Thomas-[illegible] de La Pacaudière, conseiller du Roi, receveur particulier des finances de l'Élection de Saint-Amand, qui demande le rejet sur les rôles de la capitation de Farges de la somme de 173 livres 4 sous 5 deniers [illegible] Armand Desbruères, collecteur de ladite paroisse de Farges. — Requête en opposition du sieur François Petit, régisseur de la terre de Thauvenay, contre la taxe d'office dont il a été frappé.

C. 1200. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1780-1789. — États des sommes en rejet dans les différentes paroisses de la Généralité, en vertu d'arrêts de la Cour des aides ou de sentences des [illegible]. — [illegible] 1789 dans l'Élection de Bourges : — paroisse [illegible] Clément, manœuvre, déchargé de 35 livres 16 sous 6 deniers, surtaxe au rôle de 1787 ;— François Millet, manœuvre, radiation au même rôle de 36 livres 14 sous 9 [illegible] — Jean-Fériol Bonnard, syndic, déchargé en cette qualité de 13 livres 11 sous 6 deniers; — paroisse de Brécy : Nicolas Crochet, laboureur, 394 livres 11 sous 9 deniers réduite à 132 livres le surplus porté par erreur; — paroisse de Lantan : Hottereau, imprimeur à Bourges, cessionnaire du sieur Hottereau, des Bruères, curé de Lantan, modéré à 84 livres ;—François Séguin, fermier de Bussy, rayé au rôle de 1785, pour la somme de 23 livres 8 sous. — [illegible] Quincy : Silvain Gatte, manœuvre, surtaxe de 19 livres 17 sous portée par erreur au rôle de 1788; — paroisse de Sury-en-Vaux : les syndics et collecteur, modéré de 141 livres 3 sous pour frais de [illegible]; — paroisse de Saint-Germain-des-Bois : le sieur [illegible] 17 sous 11 deniers, frais à lui [illegible] en 1782; — paroisse de [illegible] regrattier, 288 livres 5 sous 10 deniers [illegible] collecte en 1785; — paroisse de [illegible] Mme la présidente Brisson, 128 livres pour une sentence du Bailliage de Bourges, relative aux [illegible] elle et les habitants de la paroisse [illegible] — paroisse de Saint-[illegible] Pierre [illegible] 83 livres 3 sous 9 deniers, [illegible] Forêts, touchant la conservation des [illegible] de Villequiers [illegible] Lecomte, [illegible] 170

livres décharge de collecte de 1788 ; — paroisse de Sancerre : la veuve Bouillé-Perrinet, 78 livres 14 sous 6 deniers pour surtaxe au rôle de 1788

C. 1201. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1779-1789. — Taxes d'office. — Plumitifs : des taxes d'offices aux départements de 1782 à 1789 ; — des taxes d'offices des gardes étalons de 1779 à 1783. — Tableau des taxes d'office de l'Élection du Blanc en 1780 : paroisses de Saint-Cyran et Saint-Étienne du Blanc : Dubrac de La Salle, médecin de l'Hôtel-Dieu, 15 livres ; — de Lavarenne de Charant, procureur du Roi, des traites 16 livres ; — paroisse de Saint-Genitour : le sieur Brichier, procureur du Roi du dépôts des sels, 15 livres ; — Isaac-Senné Desjardins, lieutenant du dépôt des sels, 6 livres ; J.-B. Bernard, greffier dudit dépôt, 14 livres ; Turquet de Mayerne, médecin des pauvres, 6 livres; — paroisse de Morterolles : le sieur Sudrot, maître de poste, 54 livres; — paroisse de Saint-Benoît-du-Sault : le sieur Dubrac subdélégué, 6 livres; Vezien de l'Isle, président des traites, 9 livres ; Philippe Bernard, greffier des traites, 30 livres ; — paroisse de Chaillac, Nuaud du Breuil, garde étalon, 45 livres ; — paroisse de Parnac : le sieur Delanaux, maître de poste, 30 livres ; — paroisse de Saint-Sulpice : le sieur Peuchaud, maître de poste, 15 livres ; — paroisse de Beaulieu : le curé, pour acquisitions faites dans la paroisse de Cromas, 12 livres.

C. 1202. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1779-1789. — Requêtes en décharge ou modération des taxes. — Requêtes : par J.-B. Lesourd, ancien premier secrétaire de l'intendance, pour être taxé d'office au rôle de la capitation des exempts et privilégiés de la ville de Bourges; — par les habitants de la paroisse de Saint-Pierre d'Abilly-les-Buzançais pour la réduction de la taille de Claude Chauvière, président du grenier à sel de Buzançais, et domicilié dans leur paroisse ; — par Claude-Augustin Guymoud de Brelay, arpenteur-juré en la maîtrise des Eaux et Forêts de Châteauroux, pour être taxé d'office.

C. 1203. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1785-1789. — Requêtes en décharge ou modération des taxes d'office pour les Élections de Bourges et d'Issoudun, sur lesquelles il a été fait droit au département. — Requêtes en modération : par Étienne Lhomme, maître chirurgien de l'hospice de Sancoins, pour les services qu'il y a rendus; — pour cause de pauvreté, par Claude Loche, ancien procureur fiscal au Bailliage de Châteaumeillant. — Notes et observations pour les taxes d'office au département de 1789 dans les susdites Élections.

C. 1204. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1785-1789. — Requêtes en diminution des taxes d'offices dans les Élections de Châteauroux, Le Blanc et La Châtre, sur lesquelles il a été fait droit. — Requêtes : de Philippe-Joseph Penissault, commis des aides au Bureau de Lavandière, Élection du Blanc, excipant de son privilége pour être affranchi de la taille; — en modération et suppression de corvée, par Étienne-Guillaume de Thabaud-d'Archis ancien député de la ville de La Châtre. — Notes et renseignements pour les taxes d'offices aux départements de 1789 dans les susdites Élections.

C. 1205. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1785-1789. — Requêtes en diminution des taxes d'office dans les Élections de Saint-Amand et La Charité pour lesquelles il a été fait droit. — Requête en modération de Mathurin-Étienne Beaufils, avocat en Parlement, sous-officier au grenier à sel de La Charité. — Notes et renseignements pour les taxes d'office aux départements de 1789 dans les Élections. — Notes sur les modérations desdites taxes portées au rôle de 1780.

C. 1206. (Liasse.) — 93 pièces, papier

1781-1790. — Notes et instructions relatives au recouvrement des impositions dans la Généralité. — Arrêt de la Cour des Aides du 4 septembre 1761 concernant les garnisons.— Réclamations des huissiers des tailles de la Généralité relativement aux contraintes à décerner dans les paroisses. — Correspondance de l'assemblée, au sujet de troubles excités dans le Sancerrois pour la perception des impôts, avec le sieur de Boiray, président de l'Élection. — Vol de 360 livres fait aux dépens du sieur Creuzet, collecteur de Tracy. — Plaintes du sieur Goblet, conseiller en l'hôtel-de-ville de Paris, au sujet des poursuites exercées par le receveur des impositions de La Charité. — Arrêté de nomination des 12 receveurs généraux des finances. — Lettre de la municipalité de Donzy à l'assemblée nationale relativement à la mise en recouvrement de la première partie des rôles des vingtièmes de 1790.

C. 1207. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1782-1789. — Envois de garnisaires dans les Élections de Bourges, Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre et

La Charité. — Demande de révocation par le receveur particulier de l'Élection de Bourges, pour cause de négligence, d'Antoine Nicolet, chef de garnison, dans ladite Élection. — État des chefs de garnison proposés en 1789 à la Commission intermédiaire par le receveur particulier de l'Élection de Châteauroux. — Proposition d'Antoine Metivier pour être admis comme garnisonnier de l'Élection du Blanc.

C. 1208. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1780-1781. — États de situation de la Généralité au 1er janvier 1782. — États de recette des impositions dans les Élections de la Généralité pendant les mois de janvier à juin 1780 et de mars à décembre 1781. — Chiffres de recette de l'Élection de Bourges : — 1780 : janvier, impositions ordinaires, 43,268 livres 15 sous 9 deniers ; vingtièmes, 14,563 livres 13 sous 3 deniers ; — février : impositions ordinaires, 26,828 livres 18 sous 3 deniers; vingtièmes, 13,639 livres 7 sous 4 deniers ; — mars : impositions ordinaires, 31,057 livres 17 sous 4 deniers; vingtièmes, 17,610 livres 6 sous 1 denier ; — avril : impositions ordinaires, 33,598 livres 14 sous ; vingtièmes, 21,021 livres 16 sous 2 deniers ; — mai : impositions ordinaires, 31,454 livres 2 sous 11 deniers ; vingtièmes, 24,221 livres 3 sous 9 deniers ; — juin : impositions ordinaires, 22,868 livres 8 sous 3 deniers ; vingtièmes 12,364 livres 15 sous ; — 1781 : mars : impositions ordinaires, 53,453 livres 12 sous 2 deniers ; vingtièmes, 9,669 livres 8 sous 5 deniers ; — avril : impositions ordinaires, 37,981 livres 3 sous 3 deniers ; vingtièmes, 23 869 livres 8 sous 10 deniers ; — mai : impositions ordinaires, 44,561 livres 12 sous 10 deniers : vingtièmes, 19,673 livres 2 sous 2 deniers ; — juin : impositions ordinaires, 37,085 livres 19 sous 10 deniers; vingtièmes, 15,303 livres 6 sous 11 deniers ; — juillet : impositions ordinaires, 17,714 livres 13 sous 6 deniers ; vingtièmes, 14,163 livres 10 sous 3 deniers; — août : impositions ordinaires, 24,543 livres 3 sous ; vingtièmes, 7,289 livres 5 sous 8 deniers ; — septembre : impositions ordinaires, 59,419 livres 18 sous 6 deniers ; vingtièmes, 11,779 livres 13 sous ; — octobre : impositions ordinaires, 45,225 livres 6 sous 7 deniers ; vingtièmes, 15,342 livres 6 sous 8 deniers ; — novembre : impositions ordinaires, 35,772 livres 19 sous 5 deniers ; vingtièmes, 21,671 livres 5 sous 8 deniers ; — décembre : impositions ordinaires, 34,920 livres 19 sous 11 deniers ; vingtièmes, 18,892 livres 7 sous 9 deniers.

C. 1209. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1786. — États de recette des impositions durant l'année. — États de situation au 1er janvier 1787. — Chiffres de recette de l'Élection de Châteauroux : janvier : impositions ordinaires, 57,761 livres 18 sous ; — février : impositions ordinaires, 42,154 livres 4 sous ; vingtièmes, 3,710 livres ; — mars : impositions ordinaires, 71,594 livres 16 sous 9 deniers ; vingtièmes, 37,571 livres 13 sous ; — avril : impositions ordinaires, 62,511 livres 15 sous 6 deniers ; vingtièmes, 36,085 livres 16 sous ; — mai : impositions ordinaires, 70,693 livres 3 deniers; vingtièmes, 48,842 livres 14 sous 7 deniers ; — juin : impositions ordinaires, 81,324 livres 7 sous 3 deniers ; vingtièmes 53,007 livres 6 sous 4 deniers ; — juillet : impositions ordinaires, 71,331 livres 1 sou 10 deniers; vingtièmes 44,834 livres 1 sou ; — août : impositions ordinaires, 60,344 livres 14 sous 1 denier ; vingtièmes, 28,375 livres 9 sous 4 deniers; — septembre : impositions ordinaires, 127,741 livres 7 sous 9 deniers ; vingtièmes, 42,099 livres 9 sous 5 deniers ; — octobre : impositions ordinaires, 108,102 livres 19 sous 11 deniers ; vingtièmes, 50,015 livres 10 sous 6 deniers ; — novembre : impositions ordinaires, 100,303 livres 7 sous 6 deniers ; vingtièmes, 62,571 livres 4 sous 9 deniers : — décembre : impositions ordinaires, 101,114 livres 1 sou 10 deniers ; vingtièmes, 55,688 livres 18 sous 1 denier.

C. 1210. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1788. — États de recette pour l'année. — État de situation de la Généralité au 1er janvier 1789. — Chiffres de la recette de l'Élection du Blanc : janvier : impositions ordinaires, 23,773 livres 2 sous 3 deniers ; vingtièmes, 8,223 livres 11 sous 3 deniers ; — février : impositions ordinaires, 30,610 livres 10 sous ; vingtièmes, 7,643 livres 5 sous 6 deniers ; — mars : impositions ordinaires, 21,735 livres 1 sou 6 deniers ; vingtièmes, 5,588 livres 18 sous 9 deniers ; — avril : impositions ordinaires, 22,024 livres 11 sous ; vingtièmes, 6,100 livres 6 sous 6 deniers ; — mai : impositions ordinaires, 25,330 livres 5 sous 6 deniers ; vingtièmes, 6,625 livres 8 sous 6 deniers ; — juin : impositions ordinaires, 20,183 livres 18 sous 6 deniers ; vingtièmes, 4,840 livres 5 sous 6 deniers ; — juillet : impositions ordinaires, 11,247 livres 19 sous 4 deniers ; vingtièmes, 2,694 livres 16 sous ; — août : impositions ordinaires, 15,155 livres 12 sous ; vingtièmes, 2,776 livres 14 sous 6 deniers ; — septembre : impositions ordinaires, 26,548 livres 14 sous 9 deniers ; vingtièmes, 2,773 livres 18 sous 9 deniers ; — octobre : impositions ordinaires, 25,422 livres 16 sous 9 deniers ; vingtièmes, 3,312 livres 15 sous 3 deniers ; — novembre : impositions ordinaires, 23,663 livres 11 sous 3 deniers ; vingtièmes, 3,561 livres 2 sous 9 deniers ; — décembre : impositions ordinaires, 27,214 livres 12 sous ; vingtièmes, 3,328 livres 4 sous.

C. 1211. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1789-1790. — États de recette pour les deux années. — Chiffres de la recette de l'Élection d'Issoudun pour 1789 : janvier : impositions ordinaires, 33,004 livres 12 sous 6 deniers ; vingtièmes, 10,053 livres 2 sous 5 deniers ; — février : impositions ordinaires, 19.942 livres 19 sous 1 denier; vingtièmes, 8,558 livres 12 sous 5 deniers ; — mars : impositions ordinaires, 26,696 livres 1 denier ; vingtièmes, 16,312 livres 14 sous ; — avril : impositions ordinaires, 10,238 livres 15 sous 2 deniers ; vingtièmes, 7,148 livres 7 sous ; — mai : impositions ordinaires, 16,949 livres 12 sous 11 deniers ; vingtièmes, 11,970 livres 6 sous 7 deniers ; — juin : impositions ordinaires, 20,070 livres 11 sous ; vingtièmes, 11,358 livres 18 sous 8 deniers ; — juillet : impositions ordinaires, 17,720 livres 4 sous ; vingtièmes, 11,524 livres 7 sous 8 deniers ; — août : impositions ordinaires, 2,894 livres 12 sous 9 deniers ; vingtièmes, 1,481 livres 3 sous 7 deniers ; — septembre : impositions ordinaires, 11,809 livres 19 sous 3 deniers ; vingtièmes, 3,806 livres 14 sous 2 deniers ; — octobre : impositions ordinaires, 19,671 livres 5 sous ; vingtièmes, 6,458 livres 11 deniers ; — novembre : impositions ordinaires, 24,952 livres 7 sous 4 deniers ; vingtièmes, 5,026 livres 10 sous 7 deniers ; — décembre : impositions ordinaires, 21,029 livres 9 sous 4 deniers ; vingtièmes, 9,055 livres 2 sous 4 deniers.

C. 1212. (Liasse.) — 111 pièces, papier

1790. — Contributions patriotiques. — Bordereaux du montant des rôles arrêtés pour les villes et communautés composant l'arrondissement des recettes particulières de Bourges, d'Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Châtre et Saint-Amand. — Déclarations fournies par les contribuables jouissant d'un revenu inférieur à 400 livres. — Correspondance des officiers municipaux à la Commission intermédiaire, et autres pièces intéressant l'établissement dans les communes de la contribution patriotique.

C. 1213. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1787. — Modèles des États concernant le recouvrement et sa situation au 1er janvier de chaque année. — États de recette des impositions de la Généralité dans l'année 1787. — États de situation au 1er janvier 1788. — Chiffres de la recette de l'Élection de La Charité : janvier : impositions ordinaires, 9,751 livres 9 sous ; vingtièmes, 10,878 livres 11 sous 3 deniers ; — février : impositions ordinaires, 13.501 livres 15 sous 2 deniers ; vingtièmes, 8,666 livres 1 sou 4 deniers ; — mars : impositions ordinaires, 22,044 livres 14 sous 9 deniers ; vingtièmes, 4,136 livres 11 sous ; — avril : impositions ordinaires, 17,492 livres 7 sous ; vingtièmes, 7,868 2 sous 10 deniers ; — mai : impositions ordinaires, 17,448 livres 13 sous 1 denier ; vingtièmes, 2,240 livres 16 sous 8 deniers ; — juin : impositions ordinaires, 16,314 livres 16 sous 9 deniers ; vingtièmes 8,894 livres 11 sous 4 deniers ; — juillet : impositions ordinaires, 15.382 livres 4 sous 6 deniers ; vingtièmes, 7,990 livres 12 sous 9 deniers ; — août : impositions ordinaires, 6,354 livres 19 sous 6 deniers ; vingtièmes, 1,886 livres 2 sous ; — septembre : impositions ordinaires, 20,011 livres 16 sous 7 deniers ; vingtièmes, 5,048 livres 10 sous ; — octobre : impositions ordinaires, 20,100 livres 10 sous ; vingtièmes, 5,508 livres 8 sous 4 deniers ; — novembre : impositions ordinaires, 14,269 livres 2 sous 5 deniers ; vingtièmes, 11,050 livres 14 sous 6 deniers ; — décembre : impositions ordinaires, 11,997 livres 13 sous 8 deniers ; vingtièmes, 12,237 livres 2 sous 6 deniers.

C. 1214. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1780. — Emploi des fonds des impositions. — Comptabilité des fonds libres des vingtièmes et de la capitation et des dépenses accessoires de la taille et imposées avec la capitation des villes franches. — Compte pour l'année : fonds libres des vingtièmes, 26,650 livres ; — pension de retraite des employés, 11,100 livres ; — reste pour les dépenses de l'administration provinciale, 15,550 livres ; — fonds libres de la capitation, 15,219 livres 4 sous 10 deniers ; — dépenses accidentelles, 11.919 livres 4 sous 10 deniers ; dépenses annuelles, 3,300 livres ; — somme égale, 15,219 livres 4 sous 10 deniers.

C. 1215. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1781. — Comptabilité des fonds libres des vingtièmes et de la capitation et des dépenses accessoires de la taille et imposées avec la capitation des villes franches : — fonds libres des vingtièmes, 26,650 livres ; — pensions de retraite des employés, 10,700 livres ; — Reste pour les dépenses de l'administration provinciale, 15,950 livres ; — fonds libres de la capitation, 15,609 livres ; — dépenses accidentelles, 12,309 livres ; — dépenses annuelles, 3,300 livres ; — somme égale, 15,609 livres.

C. 1216. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1782. — Comptabilité des fonds libres des vingtièmes et de la capitation, et des dépenses susceptibles de variation,

comprise dans le brevet général : — fonds libres des vingtièmes, 26,650 livres ; — pensions de retraites des anciens employés des vingtièmes, 10,700 livres : — reste pour les dépenses de l'administration provinciale, 15,950 livres ; — fonds libres de la capitation, 15,609 livres ; — dépenses annuelles fixes, 3,300 livres, — dépenses accidentelles, 12,309 livres ; — somme égale, 15,609 livres.

C. 1217. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1783. — Comptabilité des fonds libres des vingtièmes et de la capitation et des dépenses susceptibles de variations, comprises dans le brevet général : — fonds libres des vingtièmes, 26,650 livres; — pensions de retraite des employés, 10,700 livres; — reste pour les dépenses de l'administration provinciale, 15,950 livres; — fonds libres de la capitation, 14,749 livres; — dépenses annuelles fixes, 3,300 livres; — dépenses accidentelles, 11,449 livres ; — somme égale, 14,749 livres.

C. 1218. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1780-1782. — Emploi des fonds. — Dépenses ordonnées sur les fonds libres de la capitation. — Gratifications aux destructeurs de loups; — mandements des subdélégués et certificats au profit des chasseurs; — mémoire pour la destruction des loups, par le sieur de Rochery de Saint-Victor, lieutenant de la grande louveterie de France et de celle du comte d'Artois en Berry.

C. 1219. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1780-1783. — Emploi des fonds libres de la capitation. — Secours aux incendiés pendant les années 1780, 1781, 1782, 1783; incendie de 22 maisons au bourg de Blancafort, arrivé le 6 septembre 1780. — Traitement des bestiaux attaqués d'épizootie ; — mémoire sur l'épizootie de 1781 et 1782. — Établissement dans la province des élèves de l'école vétérinaire d'Alfort; — pensions accordées pour l'entretien des dits élèves ; — secours au sieur Bigot, l'un d'eux, pour l'aider à s'établir à Bourges. — Gratifications au sieur Baudot, médecin de La Charité-sur-Loire.

C. 1220. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1780-1786. — Emploi des fonds libres de la capitation. — États des mandats et ordonnances délivrés par la Commission intermédiaire sur les dépenses variables des exercices de 1782 à 1785, acquittés par le receveur général des finances. — États de l'intendance et [illegible] nant l'entretien des pépinières royales, les frais d'équipement de la milice, le casernement des Maréchaussées, le loyer des greniers du Roi, le logement du Commissaire des guerres, celui de l'ingénieur en chef et celui des officiers de Maréchaussée. — Réclamation [illegible] de Pouilly, pour toucher sa gratification annuelle de 120 livres.

C. [illegible]

1783-1784. — Emploi [illegible] États d'ordonnance délivrés sur les fonds libres. — États de distribution. — Secours aux incendiés; incendie de 22 maisons au bourg de Parassy le 16 mai 1784. — Gratifications aux destructeurs de loups ; — mandements des subdélégués et certificats au profit des chasseurs.

C. 1222. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1785-1787. — Emploi [illegible] tion. — États de distribution. — Traitement des bestiaux attaqués d'épizootie. — Gratification à un vétérinaire de l'École du Bourbonnais. — Secours aux incendiés. — Incendie de 14 maisons au bourg de Feux le 15 mars 1787. — Épidémie de petite-vérole à Baugy, secours donnés par Raillard, maitre en chirurgie à Nérondes.

C. [illegible]

1787. — Emploi [illegible] — États de distribution. — Comptes des impressions faites par l'imprimeur Cristo pour l'Assemblée provinciale. — États [illegible] les épidémies et épizooties, ainsi que pour les sinistres et les [illegible] correspondances.

[illegible]

1788. — [illegible] — États de distribution [illegible] rigueurs de l'hiver de 1788-89. — [illegible] — [illegible] la destruction des loups [illegible] d'Alfort. — [illegible] correspondances.

C. 1225. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1789. — Emploi des fonds libres de la capitation. — Gratifications aux tueurs de loups avec les états. — États de pensions d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort. — Secours : aux ateliers de draperie et de filature de Bourges ; — aux victimes de sinistres et d'intempéries. — Pièces à l'appui des états, requêtes et correspondances.

C. 1226. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1780-1789. — Emploi des fonds libres de la capitation. — Notes relatives aux ordonnances délivrées par l'intendant pour des dépenses non comprises dans les distributions. — Acquisition de pompes et sceaux à incendie pour la ville d'Issoudun. — Cours d'accouchement à Bourges. — Épidémie de coqueluche à Baugy, etc. — Correspondance ministérielle avec l'assemblée pour l'expédition des ordonnances au profit des parties prenantes.

C. 1227. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1782-1789. — Comptes des fonds libres de la capitation. — Fonds des dépenses variables. — États de distribution pour les différents exercices. — Relevés des dépenses assignées sur ces exercices.

C. 1228. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1782-1789. — Notes relatives aux ordonnances délivrées par l'intendant pour dépenses non comprises dans les distributions. — Dépenses variables à acquitter sur le produit du brevet général. — Instructions sur l'emploi des fonds libres, des fonds variables et de ceux destinés aux frais d'administration à compter du 1er janvier 1789.

C. 1229. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1781-1790. — Comptes des fonds libres de la capitation. — Fixation des fonds libres. — États de distribution pour les différents exercices. — Relevés des dépenses assignées sur ces exercices. — Inventaire des pièces produites à l'appui du compte général de l'emploi des fonds libres.

C. 1230. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1782-1787. — Emploi des fonds des dépenses variables — États de distribution et requêtes. — Entretien des pépinières ; fonds destinés à cet emploi en 1783, montant à 3,000 livres. — Allocation au sieur Lallemant, entrepreneur de la pépinière de La Charité-sur-Loire. — Gratification annuelle de 75 livres par lieue aux maîtres de postes de la route de Paris à Toulouse. — Sommes allouées à cet effet durant le premier semestre de 1736, 2,575 livres.

C. 1231. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1782-1789. — Emploi des fonds des dépenses variables. — États de distribution et requêtes pour les exercices de 1788 et 1789. — Comptes des gratifications des maîtres de postes de la route de Paris à Toulouse, exercices 1780, 1781, 1782. — Honoraires : au sieur Guillaume, géographe, pour études du canal projeté de Vierzon au Veurdres ; — aux sieur Buron et Lelièvre, pour études du canal projeté de la Haute à la Basse-Loire.

C. 1232. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1780-1786. — Dépenses locales. — Constructions et réparations aux églises et presbytères des paroisses. — Impositions et lettres ministérielles relativement aux dépenses locales. — Arrêts du Conseil des 25 février, 31 juillet et 20 novembre 1781 ; 22 octobre 1782 ; 5 août 1783 ; 19 octobre 1784 ; 17 mai et 11 octobre 1785 ; 24 janvier, 4 avril et 18 juillet 1786, 1786 ; 30 janvier, 27 mars, 31 juillet et 18 décembre 1787 ; 29 mars, 28 juin et 1er novembre 1788 ; 27 juin 1789 et 14 février 1790, qui autorisent les adjudications.

C. 1233. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1780-1786. — Dépenses locales, devis, adjudications et réceptions des travaux. — Réparations : au presbytère et à l'église de Crosses ; — à l'église Saint-Médard de Bourges ; — à l'église et au cimetière de Savigny-en-Septaine ; — à celle de Vaugues ; — à celle de Vierzon ; — à l'église et au cimetière de Précy ; — à celle d'Ardenais ; — au cimetière de Charentonnay ; — au presbytère de Coulon-sur-Auron ; — aux église, clocher et cimetière de Fussy ; — à l'église de Feux ; — aux église et cimetière de Berry ; — à l'église de Saint-Martin-d'Auxigny.

C. 1234. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1781-1788. — Dépense slocales annuelles. — Rôles : de la somme de 205 livres à imposer sur les habitants de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, pour la construction d'un escalier, savoir : principal 200 livres ; les six deniers pour livre au collecteur, 5 livres ; total, 205 livres ; dont les 2/3

pour les propriétaires montant à la somme de 136 livres 13 sous 4 deniers et pour les biens des habitants à 68 livres 6 sous 8 deniers. — de la somme de 2,740 livres 15 sous à imposer sur les habitants de Preuilly pour la construction d'un presbytère dont les 2/3 pour les propriétaires montant à la somme de 2,683 livres 6 sous 8 deniers, plus pour le collecteur, 53 livres et pour la confection du rôle 4 livres 8 sous 4 deniers.

C. 1235. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1781-1788. — Dépenses locales annuelles. — Rôles de répartition des sommes imposées pour travaux à faire dans les paroisses de Châteauroux, Le Blanc, La Châtre, Saint-Amand et La Charité. — Rôles : de la somme de 520 livres 7 sous 6 deniers à imposer sur les habitants de la paroisse de Saint-Maur, pour le rétablissement des ponts et chaussées, se décomposant ainsi qu'il suit : principal, 475 livres ; six deniers pour livre au collecteur, 12 livres 7 sous 6 deniers ; prix de confection du rôle, 13 livres ; total : 520 livres 7 sous 6 deniers. — de la somme de 1,071 livres 15 sous 9 deniers à imposer sur la paroisse de Germigny-l'Exempt, pour les réparations du presbytère et du cimetière, se décomposant ainsi qu'il suit : principal, 1,030 livres 11 sous 9 deniers ; les six deniers pour livre au collecteur, 17 livres ; coût du procès-verbal d'assemblée des habitants pour la nomination du collecteur, 7 livres 4 sous ; coût de la confection du rôle, 17 livres; total, 1,071 livres 15 sous 9 deniers.

C. 1236. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1781-1788. — Dépenses locales annuelles. — Requêtes et assemblées des paroisses pour réparations et autres travaux à obtenir. — Adjudications, visites et réceptions des travaux dans les paroisses d'Ainay-le-Château, Cérilly, Naves, Saint-Bonnet-le-Désert, Valigny-le-Monial, Hains, Bethines, Paizay-le-Sec et Saint-Léger-de-Vicq.

C. 1237. (Liasse.) — 114 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1779-1790. — Dépenses locales annuelles. — Délibérations des communautés pour l'imposition au marc la livre de la taille des dépenses annuelles, telles que loyers, entretiens, etc. — États généraux des impositions ordinaires et annuelles pour dépenses locales, et des impositions extraordinaires mises annuellement avec la capitation sur les communautés, pendant les années 1780 à 1790. — Imposition des gages du postillon d'Issoudun. — Arrêts du [illegible] pour dépenses annuelles des 10 août 1779 ; 17 juin 1780 : 3 mars et 4 mai 1781 ; 5 octobre 1784 ; 16 [illegible] 178[illegible] ; 22 [illegible] 1786 ; 25 septembre 1787 ; 13 septembre 1788 et 20 septembre 1789.

C. 12[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1779-1781. — Fonds de charité. — [illegible] secours en ateliers de charité comprises dans les états approuvés par le Roi sur les fonds de 1779, 1780 et 1781. — Requêtes pour établissements d'ateliers : sur le chemin des forges de Vilaines au champ de foire d'Argenton ; — sur celui de Dun-le-Roi à Châteauneuf-sur-Cher ; — aux abords de La Châtre ; — au pont de Reuilly ; — sur les routes de Bourges à Saint-Florent, de Vierzon à Linières et de Saint-Amand à Meillant.

C. 12[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1782-1783. — Fonds de charité. — [illegible] secours en ateliers de charité comprises dans les états approuvés par le Roi sur les fonds de 1782 et 1783. — Demandes d'ateliers : aux abords de Dun-le-Roi et d'Ainay-le-Château ; — sur les chemins : de Vailly à Aubigny ; — de Saint-Satur au port Saint-Thibault ; — de Sancerre aux Aix-d'Angillon ; — de Levroux à Ecueillay.

C. 12[illegible]. (Liasse.) — 11[illegible] pièces, papier.

1757-1790. — Ateliers de charité. — Demandes de secours en ateliers de charité comprises dans les états approuvés par le Roi sur les fonds de 1784. — [illegible] d'ateliers sur les chemins : [illegible] ; — des Aix-d'Angillon à [illegible] ; — [illegible] ; — [illegible] — Lettres [illegible] des fonds de charité.

C. 12[illegible]. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1785-1787. — Ateliers de charité. — Requêtes pour obtenir des fonds de charité. — [illegible] 1785. — [illegible] 1785. — [illegible] états des fonds de 1786 et [illegible] 1787.

C. 1242. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1781-1788. — Distributions des fonds de charité. — États des fonds à employer dans les arrondissements. — Requêtes au Bureau intermédiaire pour participer aux distributions, avec les rapports des ingénieurs sur lesdites requêtes. — Devis des travaux à faire. — Réparations aux ponts d'Entraigues ; — aux abords de Reuilly et de Vatan. — Translation du cimetière de Lussac-les-Églises. — Constructions : de ponts sur la route de Tours à Clermont ; — d'une chaussée avec pont à Chavignol.

C. 1243. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1787-1788. — Distributions des fonds de charité. — Demandes auxquelles il n'a rien été accordé dans la première distribution des fonds de 1787. — Demandes employées dans les distributions de 1788. — Réparations : à la route et au pont de Clémont-sur Sauldre ; — à la route de Donzy à Cosne ; — au pont de Pâlin ; — aux abords de la paroisse de Velle ; — au chemin d'Argy.

C. 1244. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1789-1790. — Distributions des fonds de charité. — États de distribution et requêtes employées dans les états. — Réparations des chemins dans les paroisses de Vaugues, Verdigny, Feux, Cornusse, Ainay-le-Château, Nérondes, Graçay, les Aix-d'Angillon, Cerilly, Ingrandes, etc.

C. 1245. (Liasse.) — 146 pièces, papier ; 6 plans.

1780-1789. — Comptes des fonds d'ateliers de charité. — Embranchements et chemins particuliers. — Embranchement de la route de Gien depuis le pont de la Rampanne jusqu'à Henrichemont : 1° du pont de la Rampanne à Fussy ; 2° de Fussy à Vignoux ; 3° abords de Menetou-Salon. — Embranchement de Saint-Palais ; chemins : d'Henrichemont à La Chapelle-d'Angillon ; — d'Aubigny à Sancerre : 1° abords d'Aubigny ; 2° de Bomard à Sancerre ; — d'Argent à Blancafort ; — de Bourges au port Saint-Thibaut : 1° des Aix-d'Angillon à Saint-Céols ; 2° de Sancerre au port Saint-Thibaut ; — de Sancerre à Henrichemont.

C. 1246. (Liasse.) — 76 pièces, papier ; 4 plans.

1770-1789. — Embranchemnts et chemins particuliers. — Chemins : de Sancerre à La Charité du côté de Sancerre, et de La Charité à Sancerre par La Chapelle-Montlinard ; — Traverse de Villemenard. — Embranchement de Brécy à Baugy ; — Chemins : de Charentonnay à Villequiers ; — de La Charité à Mèves et à Donzy ; — Route de Varzy à Donzy par Narcy ; — Chemins : de La Charité à Avallon par Arthel ; — de Bourges au Bec-d'Allier, par Bengy et Nérondes ; — de Nérondes aux Bourdelins ; — de Chalivoy à Dun-le-Roi ; — de Dun-le Roi à Bannegon ; — de Dun-le-Roi à Saint-Amand : 1° paroisse d'Arphenille ; 2° montagne de La Croix-Duchet. — Embranchement de Lissay ; chemin de la route de Saint-Amand à Plaimpied par le pont d'Enon.

C. 1247. (Liasse.) — 137 pièces, papier ; 6 plans.

1780-1789. — Embranchements et chemins particuliers. — Chemins : de Saint-Amand à Meillant ; — de Saint-Amand à Charenton ; — de Saint-Amand à Culan du côté de Saint-Amand, et de Culan à Saint-Amand du côté de Culan ; — de Huriel à La Châtre ; — de Bourges à La Châtre ; — de La Châtre à Cluis et à Neuvy-Saint-Sépulcre ; — de Saint-Florent et rives du Cher ; — de Saint-Florent à Mareuil et à Issoudun ; — de Vierzon à Brinay, à Quincy et à la forêt d'Allogny ; — Communication de la route de Toulouse par Chéry ; — Embranchements de Graçay et de Saint-Benoît-du-Sault à la même route. — Chemins : de Saint-Benoît-du-Sault à Sassierges, à Chaillac et au Blanc ; — de Diors à Châteauroux ; — Communication de Montbel à la route de Buzançais à Châtillon ; — Chemin d'Angle à Chauvigny, Poitiers et Châtellerault par Maillé.

C. 1248. (Liasse.) — 68 pièces papier, 2 plans.

1780-1789. — Sommes accordées à diverses paroisses sur les fonds de Charité. — Noms des paroisses et situation des ateliers : Abords et traverse de Mehun-sur-Yèvre ; — abords de Vierzon et de Bourges ; — Asnières-lès-Bourges ; — abords des Aix-d'Angillon, de Léré, de Sancerre, de La Charité, de Sancoins, de Dun-le-Roi, d'Ainay-le-Château, de Châteauneuf-sur-Cher, de Lignières et de La Châtre.

C. 1249. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1780-1789. — Sommes accordées aux paroisses ; — situation des ateliers : Abords d'Issoudun, de Châteauroux, de Boussac, d'Argenton, de La Souterraine, de Levroux, de Valençay, de Selle, de Buzançais, de Châtillon-sur-Indre et du Blanc.

C. 1250. (Liasse.) — 116 pièces papier, 1 plan.

1780-1789. — Sommes accordées aux paroisses d'Achères, Argenvières, Argy, Anthiou, Azy, Bannay, Bardais,

Barlieu, Barmont, Bauché et Vandeuvre, Berry-Villequiers, Bessais-le-Fromental, Blancafort, Bouges, Bué, Cérilly, Charly, Chavignols, Chavin, Chevannes, Clemont, Cugnac, Cluis-dessus, Coings, Cornusse, Couargues, Couy, Crecy, Crosses, Crost, Culan, Farges, Fussy, Groises, Gartempes, Guilly, Henrichemont, Herry, Jalognes, Ingrande, La Chapelle-d'Angillon, Lafaye et Chassy, Langé, Lantan, Lapan, La Prée, Mont Saint-Savin, Lourouer, Lugny-Bourbonnais, Lugny-Champagne, Lussac-les-Églises, Mereau, Merigny, Meunet, Meurs, Migné, Montchevrier, Montlevic, Morogues, Levroux, Nalier, Néré, Neuvy-deux-Clochers, Neuvy-Saint-Sépulcre, Osmery et Raymond, Le Paudy, Pigny, Pouilly et Saint-Andelin, Pouligny-Notre-Dame.

C. 1251. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Sommes accordées aux paroisses de Reuilly, Saint-Baudel, Sainte-Bouise, Saint-Cyran-du-Jambot, Sainte-Colombe, Saint-Denis-de-Palin, Saint-Doulchard, Saint-Eloi et Vasselay, Saint-Florentin, Saint-Gaultier, Sainte-Gemme, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Germain-du-Puits, Saint-Igny, Saint-Lactencin, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Maurice, Saint-Michel-de-Volangis, Saint-Michel-en-Brenne, Sainte-Montaine, Saint-Palais, Saint-Pierre-de-la-Bussière, Saint-Severin et Saint-Germain, Saint-Céols, Sainte-Solange, Port-Saint-Thibaut, Sancergues, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Senneçay, Sens-Beaujeu, Sury-en-Vaux, Menetou-Ratel, Chavignol et Verdigny, Sury-près-Léré, Thauvenay, Thevé et Saint-Chartier, Trecy, Vailly, Vaux, Vercillac, Vignoux, Villegenon, Villeneuve, Villequiers, Villers, Vinon, Vorlay, Vorly.

C. 1252. (Liasse.) — 95 pièces papier, 3 plans.

1780-1790. — Devis et autres pièces relatives aux ateliers de charité surveillés immédiatement par la Commission intermédiaire; — Dénombrement des ateliers; Chemins : de Bourges à Allogny; — à Asnières par le Pont de Moulon; — de Bourges à Savigny; — à Crosses et Raymond; — abords de la porte Saint-Privé et chemin de Saint-Privé à Barbotte; — Chemin de communication du bourg de Saint-Martin-d'Auxigny à la Forêt; — de Saint-Palais à Quantilly; — du Pié-Montaigu; — d'Henrichemont à La Chapelle-d'Angillon; — Levée et ponts de Chappe; — Chemin de Bourges au Port Saint-Thibaut; — Embranchement de Turly.

C. 1253. (Liasse.) — [illegible] pièces papier, 2 plans.

1780-1790. — Devis et autres pièces, etc. — Dénombrement des ateliers; Chemins : des Aix-d'Angillon à Rians; — d'Azy à La Charité, traverse d'Attilly; — Embranchement de Brécy à Baugy; — Levée et pont de [illegible]; — Chemins : de Bourges à Dun-le-Roi; — à Saint-Florent; — à Marmagne; — à Mehun-sur-Yèvre.

C. 1254. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1786-1790. — Emploi des fonds de charité. — Construction dans le faubourg Saint-Sulpice de Bourges d'un moulin à foulon, par les soins de l'administration, comme annexe à la filature et fabrique de draps, précédemment fondée pour soulager les pauvres du pays. — Mémoires des travaux, mandats et états de dépenses; — Relevé général des dépenses; — Distribution des secours accordés aux pauvres par le comte d'Artois dans l'étendue de son apanage; — États généraux de recettes et dépenses du Bureau de charité du Blanc, durant les années 1784-85, et de celui de Châteauroux, de 1778 à 1784. — Fonds de 3,600 francs, accordé par le Directeur général des finances, pour distribuer du riz dans la province en 1789.

C. 1255. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1779. — Travaux publics, Corvées. — Frais de corvées pour les départements de Bourges et Châteauroux, durant l'exercice 1779; — Département de Bourges : routes de Paris à Toulouse, de Vierzon à Bourges, de Bourges à Issoudun, de Paris à Clermont. Total des frais, 7,422 livres, 5 sous, 11 deniers; — Département de Châteauroux : routes de Paris à Toulouse, d'Issoudun à Châteauroux, de Tours à Clermont, de Valençay à [illegible], de [illegible]. Total des frais, 4,978 livres, 13 sous.

C. 1256. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1779. — Frais de corvées pour les départements de La Châtre et La Charité-sur-Loire, durant l'exercice 1779. — Département de La Châtre : routes de Paris à Toulouse, de Tours à Clermont. Total des frais, 3,612 livres, 11 sous, 6 deniers. — Département de La Charité : Routes de Paris à Lyon, de Bourges à La Charité, de Bourges à Gien, chemins de Donzy à Cosne, de Bourges à Nérondes. Total des frais, 5,280 livres, 10 sous, 4 deniers.

C. 1257. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1779. — Adjudications des tâches assignées par corvées pour l'année. — Tableau des jours de réceptions des tâches faites pour la corvée d'automne; — Rôles des corvées; — Procès-verbaux de visites des ateliers en activité; — États par arrondissements des paroisses en retard d'acquitter leurs tâches de l'année; — États par paroisses des défaillants à la corvée dans le même temps.

C. 1258. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1780. — Adjudications et minutes des rôles de répartition des tâches assignées par corvées pour l'année; — États par paroisses des tâches adjugées ou à adjuger; — Délibérations des paroisses sur l'exécution des tâches assignées; — Copies ou extraits de lettres écrites aux députés ou délégués pour l'adjudication des tâches, avec l'état de distribution des paroisses assignées entre les députés ou délégués, et les états de situation des travaux de l'année.

C. 1259. (Liasse.) — 138 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1779-1784. — Observations concernant les travaux à faire sur les différentes routes de la province par corvées; — Demande d'exemptions sur la contribution aux travaux publics; — Mémoire par le duc de Chârost sur la confection et l'entretien des chemins du Berry; — Arrêt du 27 mai 1780 pour la confection des tâches de corvée sur les grandes routes; — État des contributions destinées aux travaux des routes de la généralité; — États de situation des ateliers.

C. 1260. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1779-1790. — Ordonnance sur les travaux publics du 29 septembre 1779; — Indemnités des terrains pris pour la confection de routes; — Requêtes des intéressés, avec les rapports de l'Ingénieur; — État des indemnités à donner pour vignes prises dans la montagne de Sancerre, lors de la confection de la route, accompagné des quittances; — Compte de l'emploi des reliquats de fonds destinés au payement des indemnités; — Adjudication des matériaux provenant de la démolition d'une partie de l'église Saint-Privé de Bourges.

C. 1261. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1782. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1781. — Départements de Bourges et Châteauroux; — Mandats de payement pour les appointements du trésorier des Ponts-et-Chaussées, les gages des conducteurs des travaux, et autres objets portés à l'état des gages des conducteurs; — Montant des frais du département de Bourges, 7,254 livres 14 sous 2 deniers; — Id. de Châteauroux, 2,234 livres 18 sous.

C. 1262. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1782. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1781. — Départements du Blanc, de La Châtre et de La Charité; — Mandats de payement; — Montant des frais du département du Blanc, 3,298 livres 12 sous 3 deniers; — Id. de La Châtre, 1,992 livres 7 sous 6 denier; — Id. de La Charité, 2,412 livres.

C. 1263. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1783. — Dépenses pour travaux publics, exercice 1782. — Départements de Bourges et Châteauroux; — Mandats de payement; — Montant des frais du département de Bourges, 6,503 livres 5 sous; — id. de Châteauroux, 3,058 livres 10 sous.

C. 1264. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1783. — Dépenses pour travaux publics, exercice 1783. — Départements du Blanc, de La Châtre et La Charité; — Mandats de payement; — Montant des frais du département du Blanc, 3,102 livres 15 sous; — id. de La Châtre, 2,346 livres 8 sous 4 deniers; — id. de La Charité, 3,263 livres 8 sous.

C. 1265. (Liasse) — 101 pièces, papier.

1784. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1783. — Départements de Bourges et Châteauroux; — Mandats de payement; — Montant des frais du département de Bourges, 16,615 livres 4 sous 10 deniers; — id. de Châteauroux, 2,126 livres 19 sous 6 deniers.

C. 1266. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1784. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1873. — Départements du Blanc, de La Châtre et de La Charité; — Mandats de payement; — Montant des frais du département du Blanc, 3,887 livres 17 sous 8 deniers; — id. de La Châtre, 3,030 livres 16 sous; — id. de La Charité, 2,525 livres 12 sous 8 deniers.

C. 1267. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1785. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1784. — Départements de Bourges et Châteauroux ; — Mandats de paiement ; — Montant des frais du département de Bourges, 4,999 livres 14 sous ; — id. de Châteauroux, 1,971 livres 3 sous.

C. 1268. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1785. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1784. — Départements du Blanc, de La Châtre et de La Charité ; — Mandats de paiement ; — Montant des frais du département du Blanc, 3,737 livres 11 sous ; — id. de La Châtre, 2,326 livres ; — id. de La Charité, 2,855 livres 5 sous 8 deniers.

C. 1269. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1786. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1785. — Départements de Bourges et Châteauroux ; — Mandats de paiement ; — Montant des frais du département de Bourges, 4,956 livres 8 sous ; — id. de Châteauroux, 2,212 livres 16 sous.

C. 1270. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1786. — Dépenses pour travaux publics, exercice de 1785. — Départements du Blanc, de La Châtre et de La Charité ; — Mandats de paiement ; — Montant des frais du département du Blanc, 3,663 livres 5 sous ; — id. de La Châtre, 2,577 livres 7 sous 4 deniers ; — id. de La Charité, 2,641 livres 10 sous.

C. 1271. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1781. — Devis des ouvrages à exécuter sur les routes de la province. — Route de Gien : ateliers des Trois-Fontaines, de Plains, de Saint-Georges, des bois du Platet, des Bruères et des Caves ; — Route de La Charité : ateliers de La Charité à Sancergues, de Sancergues à Charentonnay, de Charentonnay au pont de La Clocheterie, de la Clocheterie au Coupoy, du Coupoy à Brécy, de Brécy à Maubranches, de Villemenard, de Barbotte et de Chappes ; — Route de Lyon : ateliers de Mattaverne à Pouilly, de Pouilly à Mesve, de Mesve à La Charité et de la Charité à Barbeloup.

C. 1272. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1781. — Devis des ouvrages à exécuter. — Route de Saint-Amand : ateliers du faubourg d'Auron, de Tallery, de la Grange-Saint-Jean, de Lissay, de Levet, de [illegible], de Noirlac et de Saint-Amand ; — Route de Bourges à la Châtre : ateliers de Rivernet, de Chavy, d'Étailles à la Grosse-Borne, de la Grosse-Borne à la Vauzelle et de la Vauzelle au Pont de Thevé ; — Route de La Châtre à Châteauroux : ateliers de Châteauroux à Lisle et de Corlay à Vic.

C. 127[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers des Rosiers au Bourg-Dieu et de l'Étang-du-Roi ; — Route de Bourges à Vierzon : ateliers du bois de Gerissay, de La Dumenerie, de Dournon, de Croulas à Baranjon et de Mehun ; — Route de Toulouse : ateliers de la borne de l'Orléanais à Vierzon, de Vatan et du Bourg-Dieu, de Celon au Fay et du Fay à Ruffec ; — Route de Valençay à Selle : atelier de la forêt de Gâtine ; — Route de Châteauroux à Tours : ateliers de Buzançais à Enard et des vignes d'Estrées à Saint-Genou ; — Route et atelier d'Azay à Châtillon ; — Route du Blanc à [illegible] : ateliers de Maurepas et d'Ingrande.

C. 127[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier, [illegible].

1782. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à Vierzon : ateliers de la levée des Vèves, de l'aqueduc du pré d'Aunier, du pont de Baranjon aux sables de Croulas, du pont de Sion au pont de Chevry et de Dournon ; — Route de Toulouse : ateliers de Saint-Léonard, de Massay à Vatan, de Châteauroux à Lotier, de Lotier à Argenton, d'Argenton au Fay, de la borne de l'Orléanais à Vierzon ; — Route de Valençay à Selles : atelier de la forêt de Gâtines ; — Route de Châteauroux à Tours : [illegible] ; — Route et atelier de Châtillon à Azay ; — Route du Blanc à Saint-Savin : [illegible] Blanche et de Maupas.

C. 127[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1782. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de [illegible] ateliers de Saint-[illegible], du bois de [illegible] Platet à Saint-Georges et au pont [illegible] res et [illegible] — Route de La Charité : ateliers de Chappes, de [illegible] de Chappe à [illegible] ; — Route de La Charité à [illegible] atelier de Saint-Lazare-aux-[illegible] ; — Route de [illegible] à Cosne : atelier de [illegible] — Route de

Bourges à Saint-Amand : ateliers de Levet au bois de Fleuret, de Jarriolles à Bruères, de Bruères à Saint-Amand et de Jarriolles à Coudron.

C. 1276. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1782. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à La Châtre : ateliers de Villiers à la chaume des Aix et des Baudoins ; — Route de La Châtre à Châteauroux : ateliers de La Chassaigne à Corlay, de Nohan à Vicq et de Châteauroux à Lisle; — Route d'Issoudun à Châteauroux : ateliers d'Angères aux Finaux et des vignes du Bourg-Dieu.

C. 1277. (Liasse.) — 111 pièces, papier, 4 plans.

1783. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Toulouse, département de Bourges : ateliers de la borne de l'Orléanais à Vierzon, de Vierzon à Massay, de Massay à Vatan et des sables du Port-Dessous; — département de Châteauroux : ateliers de Vatan à Châteauroux et de Châteauroux à Lothier; — département du Blanc : ateliers de Lothier à Argenton et au Fay, du Fay aux limites du Limousin; — Route de Valençay à Selles : atelier de la forêt de Gâtine; — Route de Tours à Châteauroux : ateliers de Buzançais à Enard et de Clion; — Route d'Azay à Châtillon : ateliers d'Azay, des Bordettes et de Chailloux; — Route de Blois au Blanc : atelier de Chailloux ; — Route du Blanc à Saint-Savin : ateliers du Blanc et de Saint-Savin.

C. 1278. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1783. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Gien : ateliers du Présavoy, de la montagne d'Archelet, des Trois-Fontaines, du pont de la Rampanne, du château de Saint-Georges, du Pié Montaigu et de La Chapelle-d'Angillon; — Route de La Charité : ateliers de Maubranches à Bourges, de la traverse de Maubranches et des abords de Sancergues; — Route de La Charité à Varzy : atelier du Gros-Bûcher; — Route de Lyon : ateliers de Mouron à Mesve, de Mesve à Charenton, de Charenton à Pouilly, de Barbeloup et de Maltaverne; — Route de Donzy à Cosne : atelier du gué de Gêne; — Route de Bourges à Saint-Amand : ateliers de la plaine de Lissay, de Levet, de Celon et de Jarriolles.

C. 1279. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1783. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à La Châtre : ateliers de la chaume des Aix à Villiers, de Villiers à Lignières, de Lignières au Plaix, de Saint-Christophe à Felletin et de La Châtre à Thevé; — Route de La Châtre à Montluçon : atelier de la montagne de La Châtre; — Route de La Châtre à Châteauroux : atelier de Nohan à Vicq; — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers d'Augères aux Finaux et des Rosiers; — Route de Bourges à Vierzon : ateliers de Mehun au coude de Sinay, de La Dumenerie, du pont de Sion, du pont de Baranjon, etc.

C. 1280. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1784. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers de Charost, de Charost à Issoudun, des Rosiers et des Rosiers aux Finaux; — Route de Bourges à Vierzon : atelier de Mehun à Bourges; — Route de Paris à Toulouse, département de Bourges : ateliers du pont des Boireaux à Massay et des limites de l'Orléanais à Vatan; — département de Châteauroux : ateliers de Vatan à Lothiers et de Lothiers à Châteauroux; — département du Blanc : ateliers de Lothiers à Morterolles et d'Argenton à la croix Dubreuil; — Route de Valençay à Selles : atelier de Valençay ; — Route de Tours à Châteauroux : ateliers de Buzançais et de Buzançais à Châtillon; — Route de Blois au Blanc : atelier de Chailloux à Châtillon; — Route de Bourges à Poitiers : ateliers du Blanc à Certibault et d'Ingrande à Saint-Savin.

C. 1281. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1785. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Gien : ateliers de La Gravette, Fussy, Saint-Georges, Saint-Palais, les Bruères et le Pié Montaigu; — Route de Bourges à La Charité : ateliers de La Charité à Sancergues, de Charentonnay au Coupoy, de Barbotte et des abords du faubourg Saint-Privé; — Route de Varzy : ateliers de Saint-Lazare à La Charité et de La Charité au Gros-Bûcher; — Route de Donzy à Cosne : atelier de Donzy au gué de Gêne; — Route de Paris à Lyon : ateliers de Maltaverne à Pouilly, de Pouilly à Mêves, de Mêves à La Charité, de la Marche à Barbeloup; — Route de Bourges à Saint-Amand et Montluçon : ateliers de Bourges à Levet et de Levet à Bruères; — Route de Bourges à La Châtre : ateliers de Châteauneuf-sur-Cher, de Villiers à Lignières et du pont du Plaix à Saint-Christophe; — Route de La Châtre à Culan : atelier des Molats; — Route de La Châtre à Châteauroux : ateliers de La Châtre à Corlay et des Clavières à la forge de Lisle.

C. 1282. (Liasse.) — 108 pièces, papier, 4 plans.

1785. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers de Chârost à Issoudun et d'Issoudun à Châteauroux; — Route de Vierzon : ateliers de La

Croix-Milet et de Vierzon à Baranjon; — Route de Toulouse, département de Vierzon : ateliers de Massay à Vatan et du chemin de Vierzon à Issoudun; — département de Châteauroux : ateliers de Vatan à Châteauroux et de Châteauroux à Lothiers; — département du Blanc : ateliers de Lothiers à Argenton, d'Argenton au Fay et du Fay à l'enclave du Limousin; — Route de Valençay à Selles : ateliers de Selles et de Valençay à Fontguenan; — Route et ateliers de Buzançais à Châtillon; — Route de Blois au Blanc : atelier de Chailloux à Châtillon-sur-Indre; — Route de Châteauroux à Saint-Savin, par Le Blanc : ateliers de la garenne de Vaux, du Blanc et d'Ingrande à Saint-Savin.

C. 1283. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1786. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Gien : ateliers du faubourg Saint-Privé, de Fussy, de Saint-Georges à La Pepière, de La Pepière à Saint-Palais, de Saint-Palais au Pié-Montaigu et d'Argent à Gien; — Route de La Charité : ateliers de Saint-Privé et de Chappe, du Coupoy à Brécy, de Brécy à Maubranches, de Maubranches à Villemenard, de Charentonnay au pont du Coupoy et de La Châtre à Sancergues; — Route de Varzy : ateliers du Gros-Bûcher et de la forge des Grillots; — Route de Lyon : ateliers de Maltaverne, Pouilly, Mêves et de La Charité à Barbeloup; — Route de Donzy à Cosne : ateliers de Donzy et du gué de Gêne; — Route de Bourges à Montluçon : ateliers de Tallery, de Levet, de Bruère et de l'enclave de Vallon; — Route du Blanc au port de Mornay : atelier du pont de Sancoins; — Route de Bourges à La Châtre : ateliers de Çay et de Chailloux; — Route de La Châtre à Châteauroux et à Culan : ateliers de Corlay à Ardentes, de Clavière à la forge de Lisle et du Mas à Culan; — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers de Chârost à Issoudun et d'Issoudun au Bourg-Dieu.

C. 1284. (Liasse.) — 108 pièces, papier

1786. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Vierzon : ateliers de Mehun et de Vierzon à Mehun; — Route de Toulouse, département du Blanc : Ateliers d'Argenton au Fay et du Fay à l'enclave du Limousin; — département de Châteauroux : ateliers de Vatan à Châteauroux et de Châteauroux à Lothiers; — département de Vierzon : atelier de Port-Dessous, de la limite de l'Orléanais à Vierzon, de Vierzon à Massay et de Massay aux enclaves de l'Orléanais; — Route de Châteauroux à Tours : ateliers des ponts de Buzançais et de Buzançais à Chambon et à Châtillon; — Route du Blanc à Blois : atelier de Châtillon; — Route de Poitiers : ateliers de Vizay à Ruffec, d'Ingrande et de Saint-Savin.

C. 1285. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787. — Devis d'ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à Châteauroux, département de Châteauroux : ateliers de Charost à Issoudun et d'Issoudun à Bourg-Dieu. — Route de Châteauroux au Blanc et à Poitiers, arrondissement du Blanc : ateliers de la garenne de Vaux, de Ruffec à Cyran [illegible] d'Ingrande; — Route de Bourges à La Charité, département de Bourges : ateliers de Charentonnay, Le Coupoy, Brécy, Villemenard, Maubranches, Barbotte, Chappe et [illegible] de Bourges; — Route de La Charité, arrondissement de La Charité : ateliers de Sancergues et de Charentonnay; — Route de La Charité à Varzy : atelier du Gros-Bûcher.

C. 1286. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1790. — Devis de travaux à exécuter. — Route de Bourges à Vierzon : atelier de Bourges à Mehun; — Route de Gien : ateliers du Pié-Montaigu, de La Loge et de La Chapelle-d'Angillon; — Route de Bourges à Châteauroux : atelier de Bourges à Saint-Florent; — Route de Bourges à La Charité : atelier de Châteauneuf à Levet; — Route de La Châtre à Culan : atelier de Culan au Mas; — Route de Bourges à Saint-Amand : atelier de [illegible]; — Route de Lyon : de Bourges au port Saint-Thibaut, de Châteauroux à Blois.

C. 1287. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1788-1789. — Devis des réparations et constructions des ponts et ponceaux sur différentes routes de la province. — Réparations des ponts de Saint-Florent; — Construction de deux ponts sur la route d'Issoudun à Châteauroux et sur la route de Valençay à Selles; — Confection d'arceaux et arches : sur la route de Gien; — sur celle de Châteauroux à La Châtre.

C. 1288. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1781. — Adjudications des ouvrages à exécuter sur les routes. — Route de Gien : ateliers des Trois-Fontaines, de Plaine, de Saint-Georges, de Saint-Palais [illegible] et au Pié-Montaigu; — Route de La Charité : ateliers de Sancergues, de Charentonnay, du pont de La [illegible], du Coupoy, de Brécy, de Maubranches, de Villemenard et de Chappe. — Route de Lyon : ateliers de Maltaverne, Pouilly, Mêves et Barbeloup. — Route de Saint-Amand : ateliers de Tallery, Lissay, Levet, [illegible] et [illegible] de Saint-Amand. — Route de La Châtre à [illegible]

liers de Vic à Corlay et de Saint-Fiacre; — Route de Bourges à La Châtre : Ateliers de Rivernet, de Chavy, d'Étaillé à la Grosse Borne, de La Vauselle et du pont de Thevé; — Route d'Issoudun à Châteauroux : ateliers des Rosiers au Bourg-Dieu et de l'étang Leroi.

C. 1289. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1781. — Adjudications des ouvrages à exécuter. — Route de Vierzon : ateliers de La Dumenerie, de Dournon, de Berthaux, de Croulas, de Vesve et de Gérissay; — Route de Toulouse, département de Vierzon : atelier de la borne de l'Orléanais à Vierzon; — département de Châteauroux : atelier de Vatan à Châteauroux; — département du Blanc : ateliers de Celon au Fay et du Fay à Ruffec; — Route et atelier de Valençay à Selles; — Route de Tours à Châteauroux : ateliers de Buzançais à Emard et des vignes d'Estrées à Saint-Genoux; — Route de Châtillon-sur-Indre à Azay; — Route du Blanc à Saint-Savin : atelier d'Ingrande et de Maurepas; — Adjudications des transports du pavé et du sable.

C. 1290. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1782. — Adjudications des ouvrages à exécuter. — Route de Gien : ateliers de Feulardes, de Saint-Georges, de Saint-Palais et du Pié-Montaigu; — Route de La Charité : ateliers de Pignoux, Barbotte, Maubranches, Villemenard et Fenestrelay; — Route de La Charité à Varzy : atelier de Saint-Lazare à Genièvre; — Route de Donzy à Cosne; — Route de Saint-Amand : ateliers de Tallery, Levet, le bois de Fleuriet, Jarrioles et faubourg de Saint-Amand; — Route de Bourges à la Châtre : ateliers de la chaume des Aix à Villiers et des Baudoins; — Route de La Châtre à Culan : atelier de la montagne de Culan; — Route de La Châtre à Châteauroux, département de La Châtre : ateliers de Nohant-Vic et de La Chassagne; — département de Châteauroux : atelier de Châteauroux à Lisle; — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers d'Augeray et des vignes du Bourg-Dieu.

C. 1291. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1782. — Adjudications des ouvrages à exécuter. — Route de Vierzon : ateliers de Mehun, du pont de Baranjon et de Dournon; — Route de Toulouse, département de Vierzon : atelier de Massay à Vatan; — département de Châteauroux : atelier de Châteauroux à Lothiers; — département d'Argenton : ateliers de Lothiers à Argenton et d'Argenton au Fay; — Route de Valençay à Selles : atelier de la forêt de Gâtine; — Routes de Châteauroux et Tours : ateliers de Buzançais à Esnard; — Route du Blanc à Blois : atelier d'Azay-le-Féron; — Route du Blanc à Saint-Savin : ateliers d'Ingrande et de la Croix Blanche; — Adjudications des transports des pavés et du sable.

C. 1292. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1783. — Adjudication des travaux à exécuter. — Route de Gien : ateliers de Feularde, des Trois Fontaines, de Saint-Georges, du bois du Platet et du Pié-Montaigu; — Route de La Charité : ateliers de Villemenard, de Maubranches et de Sancergues à La Charité; — Route de La Charité à Varzy; — Route de Lyon : ateliers de La Marche à Barbeloup, de Mèves et de Pouilly; — Route de Donzy à Cosne : atelier de Donzy au gué de Gêsne; — Route de Saint-Amand : ateliers de Lissay, Levet, Celon et Jarriolles; — Route de Bourges à La Châtre : ateliers de la chaume des Aix, de Linières au Plaix, de Saint-Christophe à Feuilletin et d'Étailles; — Route de La Châtre à Culan : atelier du pont de La Châtre; — Route de La Châtre à Châteauroux, département de La Châtre : ateliers de Nohan à La Châtre et à Vic-Saint-Chartier; — département de Châteauroux : atelier de Châteauroux à Lisle.

C. 1293. (Liasse) — 70 pièces, papier.

1783. — Adjudications des ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers des Finaux à Augerets et aux Rosiers. — Route de Vierzon : ateliers de Mehun, du pont de Sion, du pavé de la Brissonnerie et du pont de Barangeon; — Route de Toulouse, département de Bourges : ateliers de Vierzon à Massay et de Massay à Vatan; — département de Châteauroux : ateliers de Châteauroux à Lothiers et du pont de Gaugé; — département du Blanc : ateliers d'Argenton, du Fay, de Boisraymond et de Ruffec; — Route de Valençay à Selles : atelier de la forêt de Gâtines; — Route de Châteauroux à Tours : ateliers de Châtillon et de Buzançais à Esnard; — Route d'Azay à Blois : ateliers des Bordettes, de Chailloux et d'Arzay; — Route du Blanc à Poitiers : ateliers de la rampe du Blanc et de Saint-Savin; — Adjudications des transports des pavés et du sable.

C. 1294. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1784. — Adjudications des ouvrages à exécuter. — Route de Bourges à La Charité : ateliers de Brécy, Villemenard et de La Charité au Coupoy; — Route de Bourges à Gien : ateliers de Bourges à Fussy, des Trois Fontaines, de Saint-

Georges, du bois du Platet, de Saint-Palais au pié Montaigu, du pont des Caves et de La Chapelle-d'Angillon; — Route de La Charité à Varzy; — Route de Paris à Lyon : ateliers de Maltaverne à Pouilly et de la Marche à Barbeloup; — Route de Donzy à Cosne; — Route de Bourges à La Châtre : ateliers de Châteauneuf, la chaume des Aix, et de Linières au Plaix; — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers de Villeneuve, Charost, Issoudun, et des Rosiers à Châteauroux; — Route de La Châtre à Châteauroux : ateliers de Corlay à Vic et de Vic à La Châtre; — Route de La Châtre à Culan : atelier du pont de La Châtre à Champillier; — Route de Bourges à Saint-Amand : ateliers de Lissay, de Levet à Coudron, de Jarrioles, Fleuret, Pellevezin, Bruères et de Letelon; — Route de Bourges à Vierzon : ateliers du pavé des Grands Moulins et de celui de La Brissonnerie; — Route de Toulouse, département de Vierzon : ateliers de la borne de l'Orléanais à Vatan et de Vierzon à Massay; — département de Châteauroux : ateliers de Vatan à Lothier et de Lothier à Châteauroux; — département du Blanc : ateliers de Lothier à Monterolles, du Fay à Boisrenaud et d'Argenton à la croix du Breuil; — Routes du Blanc à Blois, de Châteauroux à Tours, de Bourges à Poitiers, de Valençay à Selles; — Adjudications des transports des pavés et du sable.

C. 1295. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1785. — Adjudications des ouvrages à exécuter. — Route de Gien : atelier d'Argent à Gien; — Route de Bourges à La Charité : ateliers des abords de Bourges, de Barbotte, de Villemenard, de Brécy, de Charentonnay, du Coupoy et de Rousselan; — Routes de Varzy, de Lyon et de Donzy à Cosne; — Route de Saint-Amand : ateliers de Levet, du Coudron, de Jarrioles, de Bruères à Saint-Amand et du Grand-Tertre à Jappeloup; — Route de Bourges à La Châtre : ateliers du pavé de Çay, des Aix à Villiers, de Villiers à Linières et du pont du Plaix à Saint-Christophe; — Routes de La Châtre à Culan et Châteauroux; — Route de Bourges à Châteauroux : ateliers de Charost à Issoudun et d'Issoudun à Châteauroux; — Route de Vierzon : ateliers de Saint-Sulpice, de La Brissonnerie et des abords de Vierzon; — Route de Toulouse, département de Vierzon : atelier de Massay à Vatan; — département de Châteauroux : ateliers du pont des Chapelles, de celui de Gogé, du bois du Verger, etc.; — département du Blanc : ateliers de Lothier à Argenton, d'Argenton au Fay et à l'enclave du Limousin, et embranchement de La Souterraine à Morterolles; — Routes de Châteauroux à Tours : d'Azay à Blois, de Valençay à Selles, de Bourges à Poitiers; — Adjudications des transports des pavés et du sable.

C. 1296. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787. — Devis et adjudications des travaux. — Route de Gien : ateliers de Bourges à Fussy, de Saint-Georges à la Pepière, de Saint-Palais au Pié-Montaigu et de Bourges au pont des Bruères; — Route de Bourges à Saint-Amand et Montluçon, département de Saint-Amand : ateliers de Levet, de Bruère, de La Maillerie; — Route de Bourges à Tulle, arrondissement de Châteauneuf : ateliers de Levet à Châteauneuf, de Çay, de Villiers et de Linières à Villiers; — arrondissement de La Châtre : atelier de [illegible] à La Châtre.

C. 1297. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier, [illegible] plans.

1786-1789. — Devis et adjudications. — Route de Paris à Toulouse, département de Vierzon : ateliers des limites de l'Orléanais à Vierzon, des faubourgs de Vierzon, de Vierzon à Massay, de Massay à Vatan; — département d'Argenton : ateliers de Lothier à Argenton, d'Argenton au Fay et du Fay à l'enclave du Limousin; — département de Châteauroux : ateliers de Lothier à Châteauroux et de Châteauroux à Vatan.

C. 1298. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787-1789. — Devis et adjudications. — Route de Bourges à Vierzon, arrondissement de Bourges : [illegible] Mehun; — arrondissement de Vierzon : atelier de Vierzon; — Route de Saint-Amand au pont de Mornay, arrondissement de Saint-Amand : atelier de Saint-Amand à Charenton. — arrondissement de Sancoins : ateliers de Sancoins [illegible] Sagonne; — Route de Châteauroux à Blois par Valençay : ateliers de Levroux à Valençay, de Valençay à Selles et de l'enclave de Selles; — Route du Blanc à Blois : [illegible] Châtillon à Azay et à Chaillou. — Embranchement de La Souterraine à Morterolles.

C. 1299. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787-1789. — Devis et adjudications. — Route de Châteauroux à Tours : ateliers de Buzançais à Châtillon et [illegible] Chambon; — Route de Châteauroux à La Châtre, département de La Châtre : atelier de La Châtre à Corlay; — département de Châteauroux : ateliers de Châteauroux à la [illegible] de Lisle, de Clavière à [illegible] et d'[illegible] à Corlay. — Route de La Châtre à Culan : ateliers de La Châtre à Champillet, de Champillet à Châteaumeillant et de [illegible] Mas. — Embranchement de Donzy à Cosne : [illegible] de Gêne. — Devis pour l'entretien des chaussées [illegible]

C. 1300. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1788-1789. — Devis et adjudications. — Route de Gien : ateliers de Bourges à Fussy, de Saint-Georges à La Pepière, de Saint-Palais, du Pié-Montaigu et de Bourges au pont de Bruères ; — Route de Bourges à Saint-Amand et Montluçon, département de Bourges : ateliers de Bourges à Levet, Lissay et Coudron ; — département de Saint-Amand : atelier de Coudron aux limites du Bourbonnais ; — Route de Bourges à Tulle, arrondissement de Châteauneuf : atelier de la chaume des Aix à Villiers ; — arrondissement de La Châtre : ateliers de Thevé à La Châtre et à Saint-Christophe et des Baudoins ; — Route de Bourges au port Saint-Thibaut : ateliers de Sancerre, des Aix et des Aix à Saint-Céols.

C. 1301. (Liasse.) — 98 pièces, papier

1788-1789. — Devis et adjudications. — Route de Bourges à Châteauroux, département de Bourges : atelier de Bourges à Saint-Florent, — département de Châteauroux : ateliers de Chârost à Issoudun et d'Issoudun au Bourg-Dieu ; — Route de Châteauroux au Blanc et à Poitiers, arrondissement du Blanc : ateliers de Saint-Savin, du Certibaut et de Cyran ; — atelier de Saint-Gaultier ; — Route de Bourges à La Charité, département de Bourges : abords de la ville de Bourges ; — Route de La Charité à Varzy : atelier du Gros-Bûcher ; — Route de Lyon : ateliers de Maltaverne, de Mesve, de Pouilly et de La Charité à Barbeloup.

C. 1302. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1777-1790. — Devis et adjudications de l'entretien des chaussées en pavé : pour 1777, à Nicolas Bonneau et Louis Lesève ; — pour 1784, à Christophe-Félix Lefèvre ; — États d'entretien des différentes routes, durant les années 1777-1778.

C. 1303. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1779-1782. — Requêtes en modérations et décharges des tâches et deniers imposés aux paroisses pour la confection des voies de communication ; — Réclamations pour abus commis sur les propriétés particulières par les constructeurs de chemins, soit par empiétements de terrains, soit par extraction illicite de pierres ; — Demandes présentées par les entrepreneurs, pour modifications dans les conditions d'adjudications, et pour exposer les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution de leurs entreprises.

C. 1304. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1782-1786. — Demandes d'indemnités : pour les terrains occupés par l'emplacement des routes ; — pour les bâtiment ou héritages envahis pour les mêmes motifs ; — Requêtes des propriétaires, relativement aux fouilles de carrières faites dans leurs héritages, ou aux rapports de terres exécutés sur leurs propriétés.

C. 1305. (Liasse.) — 26 pièces, papier, 2 parchemins

1781-1790. — Demandes d'indemnités pour envahissements de terrains ou fouilles de carrières ; — Requêtes : de Vincent Alliot-Sallé, sous-fermier des carrières de la baronnie de Levroux, pour empêcher les habitants de Levroux d'user de la carrière royale, voisine de celles qu'il exploite ; — de Charles-François Gibieuf, sieur de Chappes, pour réclamer contre la prise de marais à lui appartenant, lors de la construction de la route de La Charité.

C. 1306. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1781-1789. — États de situation des ouvrages ordonnés par l'État du Roi pour chaque exercice ; — États de dépenses pour gratifications et salaires des employés et ouvriers, frais de levées de plans, de nivellements, de sondages, etc. ; — Correspondance relative à la confection et à l'envoi de ces états ; — Notes, mémoires et renseignements sur les travaux à faire ; — Mémoire sur l'utilité du pont de Saint-Florent ; — Notes sur trois pierrées à établir sur la route de Bourges à Vierzon et sur les arceaux et aqueducs de la même route.

C. 1307. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1779-1781. — Certificats de perfection de tâches et mandements pour le paiement des adjudicataires ; — Certificat de l'inspecteur Lesueur, attestant qu'au 6 janvier 1781, Jean Lerède, adjudicataire de la paroisse de Levet, atelier de Tallery, a fini sa tâche non encore reçue.

C. 1308. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1788-1790. — États de distribution d'appointements et salaires des employés et ouvriers par départements, du mois de mars 1788 au mois de juin 1790.

C. 1309. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1783-1789. — Avis des fonds adressés au trésorier

pour solde des travaux, exercices de 1782 à 1786; — Extrait des états de distributions, depuis 1779 jusqu'en 1787; — État des remises faites en 1788 et 1789 sur l'exercice 1787.

C. 1310. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance entre l'Ingénieur en chef du Berry, M. Lejolivet, l'Inspecteur des ponts et chaussées, M. Lesueur, et les ingénieurs, MM. de Garos, sous-ingénieur à La Charité-sur-Loire, et Saint-André, ingénieur à La Châtre, concernant : les états de frais de conduite des corvées, les réclamations des communautés à ce sujet, la distribution des tâches, les devis estimatifs des ouvrages à faire sur les grandes routes et dans les ateliers de charité (routes de Toulouse, La Souterraine, La Châtre et La Charité), avec envoi des plans à l'appui ; — Notes et rapports sur les adjudicataires des travaux et sur les conducteurs et piqueurs employés à les diriger et surveiller.

C. 1311. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1782-1783. — Correspondance avec l'ingénieur en chef, dans laquelle M. Saint-André signale la conduite des paroissiens de Saint-Martin et Saint-Julien de Théré, qui ont arraché les piquets d'alignement sur les ateliers de la route de Bourges; — celle d'un particulier qui s'opposerait par la violence à la continuation des travaux au ruisseau de Rivernet, route de Bourges à La Châtre, et émettrait la prétention de détruire ce qui aurait été fait; — insiste sur la nécessité de construire un petit aqueduc en pierres sèches sur la portion de chemin comprise entre Les Baudouins et Lafont-des-Caves; — sur l'épuisement d'une carrière destinée aux travaux de la route de La Châtre à Corlay; — sur le refus des habitants de Saint-Bonnet-le-Désert de donner à faire ou d'exécuter les tâches qui leur sont imposées ; — Rapports des sous-ingénieurs sur la situation des tâches dans le département de La Châtre; — instructions données par M. Lesueur sur les conditions à observer pour la construction d'un ponteau sur la chaussée, dans les chenevières de Barangeon.

C. 1312. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1784-1786. — Correspondance avec M. Vorle, ingénieur en chef de la province, dans laquelle M. l'inspecteur Lesueur se plaint : du dispositif des travaux de 1784, dans lequel on n'a aucun égard pour son âge avancé et ses trente-huit années de service; — des entrepreneurs, qui s'obstinent à ne pas ranger leurs matériaux sur les routes en train de confection, conformément aux instructions; — de la négligence qu'on apporte à mettre le traitement des employés aux ponts et chaussées de niveau avec leurs nécessités; — il explique le mode de travail exécuté sur le chemin de Vierzon à Massay, et qui provoque les plaintes des fermiers des messageries; — il exprime ses inquiétudes sur la solidité d'une partie de la levée entre Massay et Port-Dessous.

C. 1313. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1783-1788. — Correspondance de M. Vorle, ingénieur en chef, avec les membres de la Commission intermédiaire, relativement à : l'ouverture d'une route d'Auxerre à Nevers et devant traverser le Berry sur une longueur d'environ neuf cents toises, entre Brinon-les-Allemans et Prémery; — à la nouvelle direction proposée par les échevins de Culan, pour le chemin de cette ville à Châteaumeillant; — à l'opposition faite par les riverains à ce qu'on tire de la pierre de leurs champs pour la réparation du chemin de Nevers à Donzy; — au service imposé aux conducteurs des ponts et chaussées, et aux gratifications à leur accorder; — aux décharges de la capitation réglées au profit de la même administration; — au remplacement de M. Dufau, ingénieur à Bourges, par M. Perron, ancien ingénieur de Bretagne; — sur l'exploitation d'une mine de plomb dans les environs de Châteaumeillant.

C. 1314. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1780-1789. — Plans des travaux à exécuter pour la viabilité des routes. — Plans des abords de la ville de La Châtre et des chemins à y réparer; — de la ville de Mehun-sur-Yèvre (en partie), 1787; — de la route d'Henrichemont à La Chapelle-d'Angillon; — du chemin de Valentigny aux Aix-d'Angillon; — du projet de construction d'un pont en bois sur le ruisseau de Valentigny, dans la paroisse des Aix, 1787; — du bourg de Villeneuve-sur-Cher et d'un projet de pont à construire sur le Cher, à l'entrée dudit bourg, 1787 (4 pièces); — d'un projet de chemin de [illegible] à Bourges; — de la grande route de Troyes à La Rochelle, depuis la ville de La Charité-sur-Loire jusqu'aux abords de Bourges, [illegible]; — de la [illegible] et de la traverse de [illegible], route de Bourges à La Charité (2 pièces); — d'un projet de pont et de canal pour le moulin de [illegible], paroisse de Saint-Germain-du-Puy, même route, 1786; — du pavé de [illegible] Roi, de la rue du Château et de la place [illegible], à Bourges, [illegible] 1780 et 1785 par l'ingénieur [illegible] [illegible] [illegible] Jacques-[illegible] [illegible] de la route de Vierzon [illegible]

en 1785 par le même; — de l'alignement projeté pour la rue de la Sirène, *ibid.*, en 1785, par le même; — de la route de Gien entre Bourges et Feularde; 1787; — du faubourg Saint-Privé, des abords du pont de Saint-Privé, route de Troyes à La Rochelle, du chemin à construire entre les portes Saint-Privé et Saint-Ambroix, et de la rue de Saint-Bonnet, à Bourges; 1781 à 1788; (6 pièces); — de la chaussée à construire dans le faubourg de Saint-Ambroix, *ibid.*, 1787; (2 pièces); — de la ville et des abords de La Charité-sur-Loire, et des deux rampes à construire pour l'abordage du bac, à l'occasion de la destruction du pont, coupé par l'inondation de janvier 1789.

C. 1315. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1779-1785 — Correspondance de l'Assemblée et de la Commission intermédiaire avec le Ministre des finances, relativement : à la capitation imposée sur la noblesse; — à un projet d'abonnement des aides; — à une nouvelle répartition des vingtièmes ; — à une demande de franchise de contrôle du papier timbré pour les délibérations des communautés; — aux dépenses occasionnées par le service de la louveterie, les secours aux paroisses éprouvées par les sinistres, les intempéries, etc.; — au maintien du système des garnisaires dans l'élection de Bourges; — à la route projetée de Bourges à Moulins-sur-Allier; — aux baux d'entretien des chaussées de pavés dans la Généralité ; — au fait de la commande de corvée faite à un subdélégué; — aux logement et casernement des maréchaussées et régiments divers; — à la franchise des lettres.

C. 1316. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1785-1790. — Correspondance de la Commission intermédiaire au Ministre des finances, relativement : au prix des ouvrages exécutés sur la route de Bourges à Paris par Desfarges dit Villars; — aux gratifications accordées aux maîtres de poste, aux tueurs de loups, aux ingénieurs; — à la confection des rôles des vingtièmes pour 1786; — au mode d'évaluation de la lieue à raison de 2,000 toises; — à la réparation ou reconstruction des puits publics d'Issoudun, du presbytère de Sainte-Solange, du pont de Montbel-sur-l'Indre, des ponts et chemins de Mérigny, Valençay et de la Charité; — aux dépenses pour le casernement du régiment de Condé; — à la concession de la corvée; — au logement de la maréchaussée et gages de l'entrepreneur des pépinières, à Bourges; — aux frais de confection d'une carte bailliagère du Berry.

C. 1317. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1786. — Statistique. — Questions relatives à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, envoyées dans les divers arrondissements de la Généralité, avec les réponses sous forme de tableaux; — sol, engrais, productions, grains, semences, labours, récoltes, instruments agraires, moissons, conservation et emploi des grains, prés, prairies artificielles, animaux, carrières et mines, défrichements; — laines, chapellerie, toiles, chanvres, filatures, teintures, papeteries, tuileries, briqueteries, poterie, faïence, porcelaine, verreries, forges et fourneaux, tanneries et parchemineries.

C. 1318. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1786. — Agriculture. — Renseignements statistiques agricoles fournis par les syndics des paroisses et les subdélégués, sur les différentes paroisses ou subdélégations, d'Aubigny, Azy, Coulon-les-Graçay, Ignol, Nérondes, Ourouer, Tendron, Croisy, Flavigny, Sagonne, Girardon, Augy, Jouy, Saint-Michel, Marmagne, Mareuil, Primelles, Lunery, Civray, Dame-Sainte, Saint-Ambroix-sur-Arnon, Segry, Gouere, Dampierre-le-Vieux, Chezal-Benoît, Saint-Baudel, Villecelin, La Celle-sous-Condé, Lignières, Saint-Hilaire-en-Lignières, Saint-Christophe-en-Boucherie, La Bertenoux, Montlouis, Ineuil, Saint-Symphorien, Saint-Julien, Chambon et Vallenay; — Mémoires anonymes : sur la culture de la vigne et du chanvre; — pour obvier à la disette des fourrages; — Demandes faites par les agriculteurs de graines de prairies artificielles.

C. 1319. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1784-1785. — Mémoires anonymes présentés à la Commission intermédiaire pour concourir aux prix proposés par l'Assemblée, en 1785, au sujet des trois questions suivantes : sur les moyens d'accroître la population en Berry, sur la fabrication et le commerce de la bonneterie à Bourges, et sur les conditions de la culture et de la récolte des céréales dans la province.

C. 1320. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1789. — Convocation des États-Généraux; — arrêt du Conseil d'État fixant au 1er mai 1789 la tenue des États-Généraux du royaume; — adresse de remercîment au Roi par la Commission intermédiaire de l'Orléanais, au sujet du doublement du tiers.

Département du Cher.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.

Instruction publique.

D. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier, 3 pièces, parchemin.

1552-1774. — Note sur la fondation de l'université de Bourges; — Statuts et règlements de ladite Université, certifiés par ses députés, en 1625; — autre règlement, du mois de janvier 1761; — Grades et offices, formules et modèles d'actes de réception aux grades de bachelier, licencié et docteur dans les différentes facultés; — Procès-verbaux de délibérations du conseil de l'Université, en date de juillet 1657, touchant la forme des lettres des maîtres ès-arts; — Union à l'abbaye de Saint-Sulpice-lès-Bourges de l'office de vice-conservateur apostolique, à charge, par l'abbé, de serment prêté entre les mains du recteur.

D. 2. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1488-1727. — Priviléges et exemptions; — Procès de l'Université contre la ville au sujet de l'impôt du treizième perçu sur les débitants de vin; procédures, mémoires et transactions entre les parties; — Arrêts de la Cour des aides, du 2 avril 1559 et du Conseil d'État, du 2 juillet 1642, qui maintiennent l'Université dans ses priviléges d'exemption de toutes tailles, subsistances, emprunts et subsides quelconques; — Lettres patentes de François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, confirmatives desdits priviléges; — Dénombrement des docteurs, régents, officiers et suppôts en jouissance d'exemption (1555).

D. 3. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1559-1582. — Priviléges de l'Université et arrêts obtenus par elle contre les maire et échevins de Bourges, avec les procès-verbaux d'exécution desdits arrêts; — Arrêt de la Cour des aides, du 2 avril 1559, et sentences des élus en exécution du 3 septembre 1560; — Lettres patentes de Charles IX, du 12 octobre 1564, en faveur de l'Université; — Articles accordés en 1576, par François d'Alençon, duc de Berry; — Transaction entre l'Université et la [illegible], du 28 juillet 1581; — Sentence de la Conservation de Bourges portant défense de délivrer des lettres [illegible] sans la testimoniale du recteur.

D. 4. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier, [illegible] pièces, parchemin.

1561-1777. — [illegible]

du domaine. — Règlement de l'indemnité versée à l'Université pour la réunion de ses messageries au domaine.

D. 5. Registre. — In-folio, 168 feuillets, papier.

1636-1692. — Faculté de droit. — Délibérations de l'École. — Transaction entre le maire et les échevins de la ville de Bourges et les docteurs et régents de l'Université, relativement aux gages de ces derniers. — Affiches pour la publication de la chaire vacante par le décès de François Broé, docteur régent en droit civil. — Installation de Jacques Chenu dans la même qualité. — Réception et installation d'Antoine Dominici. — Projet de rétablissement des études du droit dans l'Université, en vertu des lettres patentes d'avril 1679 et d'un arrêt du Conseil du 3 septembre suivant.

D. 6. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1688-1701. — Délibérations de l'École : sur la compétition entre les sieurs Jumel et de La Chapelle, pour la dignité de chancelier ; — dans les difficultés du Gouvernement avec le Saint-Siége, au sujet de la régale et des libertés de l'Église gallicane; — pour la nomination d'un nouveau bedeau général ; — pour réparations à faire à la bibliothèque de la nation germanique ; — pour la nomination d'un papetier-juré de l'Université.

D. 7. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1694-1789. — Délibérations de l'École. — Présentation et acceptation de Joseph Leclerc comme institutaire. — Concession, par les professeurs de droit, à ceux de la faculté de médecine, de leur grande salle pour l'installation de François Dupérin, reçu docteur en médecine. — Ordres donnés à l'Université pour la signature par tout son personnel du Formulaire d'Alexandre VII contre Jansénius et mesures prises en conséquence — Réclamations de la faculté de droit contre l'intention d'enlever à l'Université de Bourges connaissance de la dispute de deux chaires vacantes, pour la transporter à Orléans. — Nomination et installation de Jean-Pierre Trottier, docteur en droit, à une chaire vacante, avec dispenses d'âge.

D. 8. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1721-1789. — Livre du recteur, contenant mention de l'élection des recteurs, des inscriptions pour examens, des installations et décès des docteurs et régents, des nominations à bénéfices, des élections d'officiers et suppôts, et toutes matières intéressant les écoles. — Élections : de Claude Guyard, docteur régent de la faculté de théologie, comme recteur; — de Jacques Guyard, docteur en droit, au même titre; — d'Étienne Couturier, doyen de la faculté de médecine, aussi au même titre. — Intervention de l'Université dans un débat entre le collége des Jésuites et un grammairien de la ville de Bourges. — Réclamations et démarches de l'Université pour ses priviléges touchant les corvées. — Fixation de l'indemnité due à l'Université pour la réunion de ses messageries au domaine royal. — Arrêt du Parlement portant règlement pour les écoles de Vierzon et pour fondations faites dans les écoles et dans les colléges de Bourges.

Nota. — On lit sur les pages qui ouvrent le registre le dénombrement du personnel de l'Université en 1721 et années suivantes, et sur les feuilles de garde, « l'ordre tenu par Messieurs de l'Université et officiers d'icelle, en la réception de Mgr d'Anguien (le grand Condé) en cette ville de Bourges. » 2 mai 1626.

D. 9. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1656-1665. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : d'Étienne Gassot, de Bourges, novembre 1658, réinscrit en avril 1660, avec son grade de licencié; — de Claude Gassot, frère du précédent, novembre 1659; — de J. Claude Gougnon, de Bourges, novembre 1661 ; — d'Edmond Mérille, de Bourges, mai 1662; — de Claude Soumard, berrichon, novembre 1664; — de Louis-François Dey de Séraucourt, du diocèse de Reims, février 1667.

D. 10. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets, papier.

1680-1684. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : de Claude Dorsanne, de Bourges, mai 1680; — de Clément Chamillard, de Bourges, février 1682; — de Pierre Labbe de Saint-Georges, de Bourges, février 1683; — de Jérôme Dey de Séraucourt, du diocèse de Reims, mai 1684.

D. 11. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1684-1687. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : de Pierre Labbe de Saint-Georges, du Berry, février 1685; — de J.-Joseph Tillier, du diocèse de Bourges, août 1685; — de Pierre Gallus, de Bourges, février 1687; — de Raymond de Turenne, du diocèse de Limoges, mai 1687.

D. 12. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1687-1690. — Livre matricule des écoliers. — Inscrip-

tions : de Laurent Bry de La Thaumassière, de Chartres, novembre 1687 ; — de Jean Piganiol, du diocèse de Saint-Flour, 1688 ; — de Joachim Carmantrand, du diocèse de Clermont, février 1689 ; — de Jean de Bèze de Nohe, du Nivernais, novembre 1689 ; — de Louis Hardouin, du diocèse de Chartres, mai 1690.

D. 13. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1695-1702. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : de Jean-Nicolas Mérille, du diocèse de Bourges, novembre 1695 ; — de Philippe Labbe de Champgrand, de Bourges, février 1696 ; — de J.-J. Le Voyer, de Paris, août 1696 ; — de S.-Honoré Scarron, du diocèse de Bourges, mai 1698 ; — de François Landry de Séricourt, du diocèse de Paris, juillet 1700 ; — de Gaspard de La Thaumassière, du diocèse de Bourges, novembre 1700.

D. 14. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1702-1705. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : de Adrien Corbin, du diocèse de Bourges, juillet 1702 ; — de François Desbans, du diocèse de Bourges, novembre 1702 ; — de Nicolas Gassot de Berlières, de Bourges, juillet 1703.

D. 15. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1731-1747. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : de J.-B. Collet de Messine, du Berry, novembre 1731 ; — de Cyr-Jacques Renauldon, du Berry, prêtre, novembre 1732 ; — de Claude Pérussault, du Berry, juillet 1733 ; — de Louis François Alabat Desvazaux, novembre 1735 ; — de Louis-Claude Chauvelin, parisien, avril 1738 ; — de J.B. Cristo, de Bourges, novembre 1745 ; — de C.-François Gibieuf, de Bourges, juillet 1747.

D. 16. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1748-1790. — Livre matricule des écoliers. — Inscriptions : de Jean-Claude Soumard des Crosses, du Berry, février 1750 ; — de Germain-Fiacre Soumard de Boisroux, du Berry, janvier 1752 ; — de P.-Jacques Vermeil, du Berry, novembre 1752 ; — de François-Mathieu Toubeau, de Bourges, janvier 1755 ; — de Gabriel et Louis Decencière, du Berry, janvier 1756 ; — de Jean Boyer, du Berry, avril 1760 ; — de Claude Gay de Feularde, du Berry, janvier 1763 ; — de François Barbat, Duclosel, Ducayre, du pays de Clermont, janvier 1764 ; — de Merle de La Brugière, du Limousin, prêtre, avril 1788 ; — de Philippe Petitjean de Maransange, du Berry, avril 1789 ; — de François Sale, du Berry, [illegible] 1791.

Nota. — Le premier et le dernier feuillet manquent. Quelques feuilles supplémentaires continuent les inscriptions jusqu'en 1792.

D. 17. (Registre.) — In-4° [illegible] feuillets, papier.

1665-1682. — Livre matricule des écoliers gradés. — Inscriptions : de François [illegible], [illegible] 1672 ; — de Alexandre et Gabriel de Lattaignant, de Paris, septembre 1673 ; — de Jacques Gougnon, du Berry, licencié, mars 1676 ; — de [illegible] de La Thaumassière, de Bourges, licencié, [illegible] 1677 ; — de [illegible], de Bourges, bachelier, janvier 1682 ; — de Joseph Bernot de Charant, du diocèse d'Auxerre, bachelier, janvier 1682.

D. 18. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1682-1695. — Livre matricule des écoliers gradés. — Inscriptions : de Clément Chamillard, licencié, février 1683 ; — de Vincent Vermeil, du Berry, et de Pierre de La Chapelle, de Bourges, licenciés, juin 1684 ; — de François Soubiran, de Sens, licencié, août 1688 ; — de Raymond de Turenne, du diocèse de Limoges, licencié, septembre 1688 ; — de Claude Dorsanne, du Berry, licencié, mai 1689.

D. 19. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1696-1715. — Livre matricule des écoliers gradés. — Inscriptions : de Jean-Nicolas M[illegible], de Bourges, [illegible], février 1697 ; — de René-Louis Bourdaloue, du Berry, licencié, août 1701 ; — [illegible], bachelier, [illegible] 1703 ; — de [illegible], bachelier, juillet 1703 ; — de Jacques Prendergast, de Dublin, bachelier, mars 1705 ; — de [illegible], du Nivernais, bachelier, janvier 1706 ; — de Jean-Jacques et [illegible], du Berry, [illegible] 1708 ; — [illegible] 1711 ; — [illegible] 1715.

D. [illegible] (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1715-1766. — [illegible]

— de François Cristo, du Berry, licencié, juillet 1762; — de François Bernot de Charant, de Bourgogne, licencié, août 1764.

D. 21. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1680-1684. — Livre d'inscriptions pour examens. — Inscriptions : de Jean Mercier, reçu à passer son examen de bachelier, mars 1680; — de Nicolas de La Thaumassière, reçu à soutenir publiquement sa thèse pour le baccalauréat, janvier 1681; — du même, admis à soutenir sa thèse pour la licence, mai 1682; — de Pierre Labbe, admis à subir son examen de bachelier, décembre 1683; — de Pierre de La Chapelle, admis à passer son examen de licence, mai 1684.

D. 22. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1684-1693. — Livre d'inscriptions pour examens. — Inscriptions : de Dominique Cambassarez, du diocèse de Montpellier, admis à passer sa thèse de bachelier, juin 1690; — de Jean Mauduit, du Berry, *ibid.*, janvier 1693.

D. 23. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1693-1704. — Livre d'inscriptions pour examens. — Inscriptions : de Philippe Labbe, de Bourges, admis à passer sa thèse de bachelier, mai 1693; — du même, admis à soutenir sa thèse pour la licence, mai 1696; — de Nicolas Mérille, de Bourges, admis à passer sa thèse de bachelier, décembre 1696; — du même, admis à concourir pour la licence, mai 1697; — de Jean de La Chapelle, du Berry, admis à passer sa thèse de bachelier, mai 1698; — du même pour la licence, mars 1699; — de Gaspard de La Thaumassière, admis aux examens de bachelier et de licencié, mars 1702 et mai 1703.

D. 24. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1737-1771. — Livre d'inscriptions pour examens. — Inscriptions : de Pierre-Michel Buchet, admis à soutenir sa thèse de baccalauréat, février 1737; — de Gabriel Damours, de Bourges, *ibid.*, avril 1740; — de J.-B. Michel Desperiez, du Limousin, *ibid.*, mars 1746; — de Philippe-Amable Arthuys, du diocèse de Bourges, *ibid.*, avril 1750; — de Jacques-François Bernot de Charant, de l'Auxerrois, *ibid.*, mai 1764; — de Félix Pallet, du Berry, *ibid.*, mai 1770.

D. 25. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1759-1767. — Inscriptions des extraits baptistaires et des dispenses d'études. — Lettres de dispenses d'études et d'interstice : pour Étienne Bouyon, prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand; — pour Louis Dupuy, vicaire d'Ébreuil, en Auvergne; — pour François Damas, prêtre du diocèse de Nevers. — Baptêmes : d'Antoine Daniel, né à Allonche, en Auvergne, 7 juin 1719; — d'Antoine Siron, de Montluçon, 19 juin 1735; — de Jean Baron, d'Issoudun, 20 octobre 1739.

D. 26. (Registre.) — In-f°, 6 feuillets, papier.

1561-1562. — Livre du recteur, comprenant la mention des réceptions aux grades de bachelier, licencié et docteur en droit et maître ès-arts, les lettres de provisions des officiers de l'École, etc. — Réceptions : de Jean Valtier, du diocèse de Langres, au grade de docteur en droit civil, août 1561; — de Jonas Warden Kapff, d'Heidelberg, au même grade, janvier 1562.

D. 27. Registre. — In-f°, 18 feuillets, papier,

1583-1585. — Réceptions des gradés. — Réceptions : de Jean Girard, de Bourges, comme bachelier en droit canon, mars 1583; — de Louis Le Caron, angevin, au baccalauréat en droit civil, et d'Isaac Arnault, de Paris, au même grade en droit civil et canon, janvier 1584; — de Jacques Groslot, d'Orléans, au grade de bachelier en droit civil, avril 1585.

Nota. — Manquent les admissions aux grades de licenciés, qui devaient figurer à la fin, après celles des bacheliers.

D. 28. (Registre.) — In-f°, 45 feuillets, papier.

1583-1585. — Réceptions des gradés. — Réceptions : de Jean Chenu au grade de licencié, avril 1585; — de Samuel Spifame, *ibid.*, septembre même année; — de Frédéric Burchart, de Spire, au grade de docteur; — de François Raguau, *ibid.*, juin même année; — de Simon Nordlinger, *ibid.*, septembre même année; — de Jean Chaumeau, comme maître ès-arts, juillet 1585; — de Germain Lauverjat, comme sonneur de cloche de l'École.

D. 29. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1680-1689. — Réceptions des gradés. — Réceptions : de Jacques Alabat, comme licencié en droit civil, décembre 1685; — de François Minard, d'Autun, et de Jean Dorguin, de Bourges, au même grade, septembre 1688, et de Pierre Monfoy, d'Autun, au grade de bachelier, même date.

D. 30. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1689-1700. — Récepions des gradés. — Réceptions :

de Jean Evesard, de Bourges; de Benoît Laville, de Clermont; de Pierre Henry, de Langres, de Pierre Crété, d'Auxerre; de Balthazar Pelée, de Sens, et de Guy Segnot, d'Autun, aux grades de licenciés, juin 1689; — de J.-J. Le Voyer, de Paris, au grade de bachelier, août 1696.

D. 31. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1577-1606. — Nominations des bacheliers en droit canon. — Réceptions : de Sébastien Lallemant, clerc du diocèse de Langres, vicaire à Saint-Étienne, à Saint-Pierre-le-Guillard et à Notre-Dame de Montermoyen, à Bourges, février 1577; — de Nicolas Bourgeois, docteur en théologie, mars 1604.

D. 32. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1231-1642. — Collége Sainte-Marie, de Bourges. — Cartulaire. — Chartre de Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, au sujet des droits respectifs que lui et l'Église de Déols avaient sur les habitants dudit bourg de Déols (1231). — Transaction entre l'abbé de Déols d'une part, le prieur du Saint-Sépulcre et le chapelain d'Olice, d'autre part, relativement aux dîmes de la paroisse d'Olice (1238). Lettres de donation de divers héritages, par le prince de Condé, au collége de Bourges (1627). — Lettres monitoires obtenues par les Jésuites pour avoir révélation des titres et papiers de la seigneurie de Surins adirés (1633).

D. 33. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1504. — Transcription, par la main de Jacques Thiboust, sieur de Quantilly, notaire et secrétaire du Roi, élu en Berry, des actes concernant la fondation du collége Sainte-Marie par Jeanne de Valois, duchesse de Berry. — Liste des principaux de l'établissement; — Testament de la duchesse Jeanne de France, sa fondatrice et première femme de Louis XII; — Épitaphe, en forme d'élégie, de la même, avec son oraison; — Ordre des fêtes célébrées au collége Sainte-Marie. — Donation, faite par Anne de France, duchesse de Bourbonnais, à la maison des Annonciades, fondée à Bourges par la duchesse Jeanne, sa sœur.

Nota. — La transcription de ce registre est de l'année 1554.

D. 34. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1504-1726. — Enregistrement des titres de l'érection du collége Sainte-Marie et de l'établissement des Jésuites dans ce collége. — Testament de Jeanne de Valois, duchesse de Berry, qui fonde le collége (1504). — Contrat de réunion du prieuré de La Contal audit collége. — Établissement des Jésuites par le sieur Nicquet (1572). — Contrats de donations faites par la famille Nicquet audit collége. — Arrêt de bannissement contre Jean Châtel. — Traité de la ville de Bourges avec les principaux du collége. — Lettres patentes et bulles portant confirmation des contrats de donations faites en faveur des PP. Jésuites et des priviléges du collége.

D. 35. Liasse. — 14 pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1624-1786. — Privilèges et exemptions du collége Sainte-Marie. — Déclaration du Roi contenant décharge, en faveur des Jésuites du royaume, de toutes impositions concernant la subsistance, le logement et l'entretien des troupes, en payant les décimes pour les bénéfices unis à leurs maisons et colléges, et les tailles pour les autres biens; — Lettres royales pour le changement de l'étape de la paroisse de Berry, transportée en celle Saint-Éloy de Gy; — Sentence de l'Élection de Bourges qui décharge les PP. Jésuites du droit d'entrée sur les vins provenant des dîmes de leur maladrerie de Saint-Lazare; — Arrêt du Parlement de Paris qui admet le sieur Maigreau, économe du collége de Bourges, à jouir du privilége de *committimus* et des droits de scholarité.

D. 36. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1736-1742. — Inscriptions des vœux des Pères [illegible] profession dans la maison. — Profession des [illegible] par les PP Armand-Charles Bolle et François Olivier de l'Abbaye, entre les mains du P. Gilbert-Xavier Aumaistre, recteur dudit collége.

D. 37. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1762-1764. — Actes divers, requêtes, [illegible], ordonnances et jugements relatifs à l'expulsion des Jésuites du royaume et à l'administration des biens du collége en leur absence. — Déclarations par l'économe des revenus de l'établissement et des dépenses d'entretien [illegible]. — Apposition de scellés dans le collége et [illegible] du mobilier. — Transport de l'argenterie à la Monnaie de Bourges. — Inventaire des meubles, effets, [illegible] et papiers trouvés dans le château de Surins et dans les autres biens du collége, situés dans le ressort du bailliage de Châteauroux.

D. 38. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1786. — Installation des PP. de la Doctrine chrétienne en remplacement des PP. Jésuites. — Procès-verbal, par le lieutenant-général du bailliage, de la mise en possession du collége par les Doctrinaires, auquel sont joints les pouvoirs donnés aux délégués de différents corps pour y assister.

D. 39. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1788-1790. — Délibérations de la communauté des PP. Doctrinaires, directeurs de l'établissement. — Délibération qui assure à Sigaud de Lafond, professeur de physique et à sa femme, la jouissance viagère de la maison qu'ils occupent (2 septembre 1787). — Arrêt du Parlement en faveur du collége, qui enlève à l'Université de Bourges le droit de connaître de la police intérieure de cet établissement (15 avril 1788).

Nota. — Les douze premiers feuillets seuls sont écrits.

D. 40. (Registre.) — In-f°, 232 feuillets, papier.

1584-1586. — Liève des revenus du collége dressée par Renaudon et Rousseau, notaires. — Inscriptions des acenses et redevances dûes par les fermiers, et quittances; — Doivent par année : les frères Torchon, pour leur ferme de Launay, 2 muids froment, autant seigle, 1 muid 9 setiers marsèche, 6 setiers avoine, 75 livres argent, 3 milliers de *pesseaux* (échalas), trois charretées de foin, un porc gras ou 8 livres au choix, 2 charretées de perches de vingt-quatre, 3 oies grasses, 3 oisons, 6 poules et 2 charretées de paille; — M. de Lestang, pour moitié, Renaut Béguin et François Lenaut, pour l'autre moitié, de rente sur Montaudry et Villalin, 5 boisseaux froment, autant seigle, 8 avoine, 6 *jaux* (coqs) et 7 parisis; — Marie Toubeau, veuve Fortier, 20 deniers parisis de cens sur 3 quartiers de vignes, sis au vignoble de Puyjaulin, paroisse du Château-lès-Bourges; — Étienne Chenu, procureur au bailliage et présidial, 2 deniers parisis sur un demi-arpent de vignes, au vignoble de Montebrette, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard; — Pierre Asse, huissier audit bailliage et présidial, 2 livres pour sa maison située à Bourges, près de la boucherie de la Porte-Neuve; — Rentes annuelles, en dehors des rentes foncières, servies au collége par les communautés : la ville de Bourges, 550 livres, soit 137 livres par quartier; — les chapitres : de Saint-Étienne 180 livres, soit 45 livres par quartier; — Saint-Ursin 125 livres, soit 36 livres; — Notre-Dame de Salles 110 livres, soit 27 livres 10 sous; — Saint-Pierre-le-Puellier 70 livres, soit 17 livres 10 sous; — Montermoyen, *ibid.*; tous lesdits chapitres, chacun pour une prébende préceptoriale; — la Sainte-Chapelle, un poinçon de vin.

D. 41. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1592-1609. — Liève des revenus du collége, comprenant l'état des dettes actives et passives de 1604 à 1605. — (1605.) Dettes passives, non compris les charges et rentes en denrées et argent : pour le viatique de Nancy, 33 livres 6 sous 8 deniers; — pour emprunt à l'effet de solder des marchands, 240 livres; — pour reste de solde au marchand de drap Mercier, 119 livres 10 sous; — *ibid.* au chaudronnier, 11 livres; — pour le manteau du prieur au mercier Guénois, 26 livres; — pour 2 aunes de drap à faire des bonnets, 12 livres; — pour le manteau du principal, 37 livres 7 sous 6 deniers; — pour toile, etc., 63 livres 3 deniers; — pour une pièce de serge verte, 45 livres; — au receveur de Saint-Ambroix, pour marsèche vendue, 59 livres 10 sous; — au boulanger, pour fourniture de pain blanc et cuisson de pain bis, 35 livres; — au ciergier, 17 livres 14 sous; — au potier d'étain, pour la vaisselle de Lazenay, 23 livres 14 sous; — au cordonnier, 22 livres; — au libraire, 62 livres 7 sous; — au relieur, 4 livres 5 sous; — à la dame Verioli, pour beurre et chandelle, 67 livres 11 sous; — à la demoiselle Poupelin, pour toile fine, 52 livres; — au trésorier, le seigneur de Bengy, pour achat de bétail, 300 livres, etc. — Dettes actives : Le receveur de la ville doit le quartier d'avril de la rente par avance, 250 livres; — ceux des chapitres des églises de Bourges, 100 livres; — argent prêté au métayer des Chaumes, sur deux obligations, 138 livres; — pour transport de dette sur le sieur de Boisrouvray, 322 livres; — pour prêt sur obligations au métayer de Vaubut, 61 livres; — pour prêt à Marquet de Pigny, 10 livres; — avances faites à Torchon, fermier de Launay, sur son bétail, 63 livres 19 sous 2 deniers; — pour acenses de terres, sises au Fontguedon, à Marc Moreau, charron, 12 livres, etc.

D. 42. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

Vers 1780. — Liève des biens, rentes, droits, cens et redevances du collége. — Désignation des héritages. — Les domaines et locatures de la basse-cour de Lazenay et de Chasserat; les moulins et marais dudit Lazenay, paroisse de Château-lès-Bourges; — les prés Ribault, Niquet et Pins-Perdus, paroisse de Saint-Privé; — les prés dans les paroisses de Berry, Bouy, Vasselay; — les domaines de Boisneret et Vaubut, et la métairie de Prouzier, paroisse de Brécy; — le droit de pêche dans les rivières de Lazenay et d'Arrajon; la métairie de Saint-Lazare ou du Pont-d'Ainon, paroisse de

Givaudins; — la terre d'Yvernault; — le moulin de Celon: — les maisons dans la ville de Bourges et plusieurs dîmes et rentes.

D. 43. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1542-1718. — Relevés par feuilles des reconnaissances d'arrentements, baux et autres titres de propriété des Jésuites, extraits des terriers et registres du collége. — Ville de Bourges. — Paroisses de Notre-Dame de La Fourchaut et Saint-Oustrille. — Reconnaissances au profit du collége : par les PP. Carmes de Bourges, de plusieurs maisons joutant leur couvent; — par Marie Marchant, d'une maison sise au carrefour du grand Saint-Christophe; — par François Ragneau, d'une maison située près la boucherie de la Porte-Neuve, dans la ruelle du Petit-Chat; — Marché entre Jean et Claude Musson, père et fils, paveurs, et les PP. Jésuites, pour l'entretien, durant sept années du pavé devant le collége et dans les cours de plusieurs maisons, moyennant la somme de cent sous par an, payable le jour de la fête du saint Sacrement; — Baux : pour 9 ans, de la maison de ville du collége, « grande et petite, » située rue de Paradis, paroisse de Notre-Dame de La Fourchaut, au prix de 300 livres; — pour 7 ans, d'une autre maison dans la même rue, faisant le coin de la ruelle de Casse-Cou qui descend à la rue des Augustins, et moyennant 120 livres par an.

D. 44. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1541-1694. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Marché. — Reconnaissances : par David Chenu, d'une maison sise rue de Mirebeau; — par Vincent Panier, à cause de l'acquisition par lui faite de Simon Regnault et consorts, d'une maison sise dans la même rue, et chargée de 7 deniers obole, et de 4 deniers de cens accordable, payables à la Notre-Dame d'août, plus de 3 livres envers le curé de Saint-Jean-des-Champs; — Baux : pour 5 ans, à Claude Augier, veuve Jacques Bonnet, d'une maison sise rue Mirebeau, pour 35 livres par an; — d'une autre, même rue, au-dessous de l'ancien Hôtel-de-Ville, et moyennant 30 livres; — à Jean Gendreau, sergent, d'une autre même rue, acquise par les PP. Jésuites de Pierre Durand, moyennant 60 livres payables en deux termes, et à la charge par le preneur de payer une rente de cent sous à la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché; — Quittance d'accordement portant reconnaissance, au profit du collége, à François Frotier, de 10 sous de rente et un denier parisis de cens, accordable payables en deux termes, par moitié, l'une avec les deniers parisis à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre à Noël, ladite rente due par ledit Frotier pour [illegible] d'une maison [illegible] et [illegible] de B[illegible].

D. 45. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1478-1780. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisses de Saint-Bonnet et Saint-Privé. — Acquisition, sur Jean Robert, d'un arpent [illegible] situé au Clos-aux-Chèvres, paroisse de Saint-Privé; — Baux : pour 9 ans, à Guillaume, [illegible] de 8 [illegible] dans la prairie de Moulon; — pour le même temps, à François Seguin, d'un quartier de marais situé dans la grande allée des Pins-Perdus, moyennant 7 livres par an, payables à la Saint-Martin d'hiver; — Reçu : en 1763, de Jean Troupillon, meûnier du moulin Leroi, 105 livres 6 sous pour évaluation faite suivant la mercuriale de 96 boisseaux froment de rente due sur ledit moulin par les vénérables de la Sainte-Chapelle, anciens propriétaires du moulin; — en 1767, des chanoines de Saint-Étienne de Bourges, héritiers de ceux de la Sainte-Chapelle, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 92 boisseaux de blé froment, dûs chaque année par le même moulin.

D. 46. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1503-1781. — Relevés, par feuilles; — Ville de Bourges; — Paroisse du Château-lès-Bourges; — Village de Lazenay; — Rivières et prairies dudit Lazenay. — Métairies de Chazerat, de Graveret et de la Basse-Cour de Lazenay. — Vignes, prés et marais du Château. — Reconnaissances : par Edme Doizon, d'une maison [illegible]; — par Pierre Grouleau, comme [illegible] sa femme et autres héritiers d'Antoine Georges, son père, d'une locature située au village de Lazenay et d'une vigne dite des Jésuites, le tout chargé d'une livre d'argent et un chapon et 2 deniers de cens [illegible] Saint-Martin d'hiver; — par [illegible] d'un arpent de vigne [illegible] 30 sous [illegible] 10 sous [illegible] de cens accordable, payable à la même [illegible]. — Vente par Michel B[illegible], au profit de Pierre J[illegible] d'un arpent de vigne [illegible] — Baux : pour 9 années [illegible] — à Jean G[illegible], pour 7 années [illegible] village de Lazenay, moyennant 120 livres et 2 chapons [illegible] la Saint-Michel; — à Jean [illegible].

des Puijaulins et des Croix et dans la prairie de Lazenay, pour 43 livres par an, payables à la même époque.

D. 47. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1579-1780. — Relevés, par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisse du Château. — Vignoble des Puijaulins ou Pijolins, autrement Plantes des Jésuites. — Reconnaissances : par Pierre Gibieuf, d'un arpent de vigne audit vignoble; — par François Raby, pour un demi-arpent dans les mêmes Plantes, chargé de la moitié de 4 livres, de la moitié d'une poule ou 5 sous de rente et de la moitié d'un denier de cens accordable, payables à la Saint-Martin d'hiver; — par Alison Bourdesolle, veuve de Claude Tixier, comme tutrice de ses enfants, d'un arpent de vigne, au même vignoble, chargé de 15 deniers parisis de cens accordable; — Arrentement à Claude Bardin d'un demi-arpent de terre à convertir en vigne, et chargé de 35 sous tournois de rente et 15 deniers de cens accordables; — Quittance d'accordements portant reconnaissance au profit du collége, à Laurent de Pigny, de 22 deniers obole de cens et rente accordable et payable aux PP. Jésuites, pour la seigneurie de Lazenay, à cause de l'acquisition faite par ledit Laurent, de trois quartiers de vignes auxdits Pijolins; — Abonnement, pour 7 années, de 3 arpents de vignes au même lieu, moyennant 90 livres et 20 boisseaux de blé méteil et marsèche par année.

D. 48. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1502-1782. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisse du Château. — Vignoble des Bouloises, autrement Plantes des Jésuites. — Arrentement, par le collége, à Louis et Étienne Druneau, de 21 arpents de terre, sis audit vignoble, à mettre en vignes, chargés de 3 livres, une poule ou 10 sous de rente et 1 denier de cens accordable, payables à la Saint-Martin d'hiver; — Reconnaissances censuelles : par Jean Déséglise, notaire, pour un demi-arpent de vigne auxdits clos; — par Marie Brochet, veuve d'Esme Poupardin, et leurs enfants, d'une vigne faisant la moitié d'un arpent, dont l'autre appartient à Martin Jacquet, et chargée de 3 livres, une poule ou 10 sous de rente et 1 denier parisis de cens accordable, payables à la Saint-Martin; — Ventes : par Silvain Thuillier à Pierre Desroches, d'un demi-arpent de vigne dans la censive du collége, chargé de 35 sous de cens par an; — par Catherine Veron, fille majeure, à Jacques Beauvais, d'un demi-arpent au vignoble des Grosses-Bouloises, échu à ladite Veron par partage fait avec son frère, et chargé de 35 sous de rente.

D. 49. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1580-1781. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisse du Château. — Vignobles des Perrières-Sèches, des Averdines, des Plantes, de l'Hôtel-Dieu, de la Justice et des Fileuses. — Reconnaissances censuelles : par Brisson Soumard, d'un arpent de vigne aux Perrières-Sèches; — par Jean-Petit Paslaigre, pour une autre pièce de vigne aux Plantes de la Justice, chargée de 4 livres, une poule de rente et 4 deniers parisis de cens; — par Vincent Robin, François Bloucard, Jean Baucheton et Philippe Gamard, beaux-frères, d'un demi-arpent de vigne aux Fileuses, faisant partie de 3 arpents, arrentés précédemment à Jean Guillaume, Jean Gamard, Antoine Girault, Jean Doison, Jean Maréchal et Claude Bardin, et chargé de 35 sous de rente et 15 deniers de cens accordables ; — Arrentement à Jean Maréchal d'un arpent de terre à mettre en vigne, faisant partie d'une pièce de 5 arpents, située près de la Justice et des Pijolins, ledit arpent chargé de 4 livres, une poule ou 10 sous de rente et 4 deniers parisis de cens accordables; — Déguerpissement fait par Francois Vermon de 3 quartiers de vignes aux Plantes de l'Hôtel-Dieu, chargées envers le collége de 4 livres 10 sous et envers l'Hôtel-Dieu de 25 sous de rente foncière, le déguerpissement offert pour cause d'insolvabilité et accepté par le collége.

D. 50. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1544-1659. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (*intrà et extrà muros*). — Reconnaissances : par Mathieu Perronnet, d'un arpent de vigne au vignoble de Montebrette, chargé à cause du prieuré de La Comtale, de 4 deniers parisis de cens accordables et payables le jour de Saint-Symphorien ; — Quittances d'accordements au profit : de Philippe Labbe, pour 6 deniers de cens et rente accordables, à cause d'une maison sise près la Porte-Neuve, héritée par lui de Marie Couson, et concédée par le collége libre de toutes actions, hypothèques, poursuites et contraintes; — d'André Gabault, laboureur, des droits d'accordement dûs pour 2 arpents de vigne acquis de Gabriel Servant et Robert Ronsard au vignoble du Petit-Montebrette, portant reconnaissance, au profit du collége, de 8 deniers parisis de cens, payables au jour de Saint-Symphorien; — Baux à ferme pour 9 ans, par le prieur de La Comtale : à Benoît Avrillon, François Guérin et Benoît Baratin, de la métairie du Porche, paroisse de Givaudins, moyennant 4 muids de blé méteil, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, un porc, 6 poules, 2 oies grasses, une douzaine de fromages, un quart de chanvre et 309 *gluis* (bottes) de paille,

le tout payable à la Saint-Michel ; — à Jean Bonnin et Pierre Bonnet, d'une pièce de terre labourable et contiguë à la vigne de La Perche, moyennant 3 septiers de blé comme dessus.

D. 51. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1662-1720. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (*extra-muros*). — Reconnaissances : par Joseph Guénois de deux arpents de vignes, nommées les Galoppes, sis au vignoble de Montebrette, et chargées de 8 deniers de cens accordables ; — par Jean Crevanta, de 3 quartiers au vignoble de La Perche, chargés de 3 deniers de cens ; — Baux : pour 7 années, du droit de garenne de la rivière d'Arajon et du revive de trois quartiers de prés, partagés par moitié, à fourche et rateau, avec les vicaires de Saint-Étienne de Bourges, moyennant 36 livres et 2 plats de poisson de valeur de 30 sous chacun par an ; — pour 5 ans, de la moitié de 8 autres arpents de prés à partager de même avec les chanoines de Saint-Étienne, près du Moulin-Bâtard, moyennant 70 livres.

D. 52. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1574-1697. — Relevés par feuilles. — Ville de Bourges. Paroisses de Saint-Pierre-le-Guillard (*extrà muros*) et de La Chapelle Saint-Ursin. — Reconnaissances : par André Hébaut de trois quartiers de vignes au vignoble du Petit-Montbrette, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, chargés de 2 deniers parisis de cens, payablés à la Saint-Symphorien ; — par l'abbesse de Notre-Dame de Beauvoir de trois arpents dans le même vignoble, paroisse de La Chapelle, chargés de 14 deniers parisis, payables à la Saint-Martin d'hiver ; — Quittance à Pierre Bernard des profits de lods et de ventes dûs sur un quartier tiercier de vigne sis au même vignoble ; — Quittance d'accordement portant reconnaissance à Claude René de 4 deniers parisis de cens accordables, payables à la Saint-Symphorien, à cause du prieuré de La Comtale, pour un arpent de vigne acquis de Gilles Constant.

D. 53. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1541-1718. — Relevés par feuilles. — Paroisses de La Chapelle Saint-Ursin, Sainte-Thorette, Foëcy et Quincy. — Baux : pour 7 ans, par le prieur de La Comtale, de la dîme du vin à lui appartenant sur la vigne dite l'Ouche-de-l'Aubier, près du village de La Chapelle Saint-Ursin ; — pour le même temps, de la métairie de Soulas, paroisse de Foëcy, moyennant 192 boisseaux froment, 100 méteil, 100 seigle, 192 avoine et 16 marsèche, mesure de Mehun, et pour les menus suffrages, 6 chapons et 1 porc par année ; — pour 9 ans, à Jean et Silvain Soulas, de la métairie de Montaugy, paroisse de Foëcy, plus, de 2 arpents de prés dans la prairie de Bied, moyennant 4 muids de blé, moitié froment, moitié seigle, 1 muid méteil, 1 marsèche et 1 avoine, mesure de Mehun-sur-Yèvre, un porc de 3 livres, 2 oies grasses et 10 poules, solidairement payables à la Saint-Michel ; — à Jean Dauriaux, pour 5 ans, du droit de dîme de lainage, charnage, pois, fèves, chanvre appartenant au prieuré, moyennant 7 livres par an, payables au même jour ; — Marché fait par le prieur de La Comtale avec Antoine Bureau, maçon, de toutes les réparations à faire aux murailles du domaine de Launay, *alias* de La Comtale, à la charge par le prieur de fournir les matériaux nécessaires, et moyennant la somme de 21 livres ; — Remboursement d'une rente de 15 livres assignée sur la métairie de Vaubut, fait par le collége aux chanoines de Notre-Dame de Salles.

D. 54. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1541-1788. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Saint-Doulchard, Berry, Bouy, Saint-Eloy-de-Gy, Vasselay, Fussy, Saint-Martin-d'Auxigny et Menetou-Salon. — Baux : pour 5 ans, à Jean Torchon et Jean Naudon, de deux pièces de terre au terroir de Rintruy, paroisse de Saint-Doulchard, moyennant 4 setiers 5 boisseaux 1/3 froment, autant de seigle et de marsèche et 2 poules, et de 2 arpents de prés dans la prairie de Joigny, moyennant 2 écus 2/3 et une poule, payables : le blé à la Saint-Michel, et le reste à la Saint-Martin d'hiver ; — pour 9 années, à [illegible], d'un buisson et chaume jadis en pré, contenant trois arpents, appelé le Buisson-Bouchard, paroisse de Saint-Doulchard ; plus, de deux autres terres, même paroisse, moyennant 18 setiers de blé froment, seigle et marsèche, payables à la Saint-Michel ; — pour 7 ans, à Jean [illegible], de la [illegible] d'Onzy, *alias* d'Ardon, dépendant de la seigneurie de [illegible]zenay et partagée indivisément avec le Chapitre de Saint-Étienne de Bourges, moyennant 7 livres 10 sous par an, payables le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

D. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1473-1785. — Relevés par feuilles. — Paroisses de [illegible]

moyennant 80 boisseaux méteil, 50 marsèche et 15 avoine, mesure de Bourges, payables par année; — Recette de 1900 livres, pour 19 années d'arrérages d'une rente de 100 livres due au collége sur le domaine de Moulins-sur-Yèvre; — Reconnaissances : par Madeleine Lelarge, veuve de Jean Claveau, écuyer, sieur du Buisson-Guillot, dudit lieu et métairie du Buisson-Guillot, dans la paroisse de Ste-Solange, avec ses appartenances et dépendances, le tout chargé de 23 sous 6 deniers de cens accordables, payables à la Saint-Martin d'été; — Quittance au collége, par Jean Charlemagne, de la somme de 74 livres, pour le rachat de trois pièces de terre au terroir de Villecomte, paroisse de Sainte-Solange, vendues par décret sur le prieuré de La Comtale, lors des aliénations des biens ecclésiastiques en 1563, et, depuis, adjugées au collége par sentence de la Conservatoire de Bourges, du 6 septembre 1611.

D. 56. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1453-1530. — Relevés par feuilles. — Terres de Surins, Niherne et dépendances. — Paroisses de Niherne et autres. — Baux : par le couvent de Déols, de tous les héritages dépendant de la chambrerie de Déols, situés dans la paroisse de Niherne; — par le fermier de Surins, à Denys Gaillard, de la prévôté de la terre et justice dudit Surins, profits et émoluments, moyennant 3 livres 5 sous par an ; — à Martin Guignard des dîmes de lainage et charnage de ladite terre, moyennant 40 livres ; — Déclarations et aveux : du chesal Jean Vincent, contenant une minée avec 3 arpents de prés, chargés de 3 minées de froment, 3 setiers avoine, 3 gelines et 3 *bians* (corvées) de rente; — de deux quartiers de prés en la rivière de Vaux, à rente de 2 sous 6 deniers et un *bian;* — du droit de poursuite des hommes et femmes serfs et serves de la terre de Niherne par toute la baronnie de Châteauroux.

D. 57. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1529-1608. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Extraits des aveux et dénombrements. — Aveux et dénombrements des moulins à blé et à draps de Niherne, valant, année commune, 3 muids de blé. — Droits de foire du seigneur de Niherne à Châteauroux, à cause de la seigneurie de Terre-Vieille, partageable avec le fief du Metz : sur chaque marchand de plats ou écuelles, un plat ou 18 deniers; sur chaque marchand de meubles, un meuble ou 10 deniers; sur chaque *poirassier*, N. de poires; sur chaque *ognonnier*, N. d'oignons; sur chaque *ferrandier*, 2 deniers; sur chaque *pintier* du dehors, 1 denier tournois.

D. 58. (Liasse.) — 35 pièces, papier

1618-1669. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Reconnaissance, au profit du prince de Condé, de deux setrées de terres à La Volette, paroisse de Bouges. — Sentence de la Conservatoire, condamnant la veuve et les mineurs Jean Robinet à payer au collége plusieurs années de rentes sur divers héritages situés à La Sauras; — Arrentement, par Jean Pinon à Sébastien Bodichon, de trois quartiers situés aux Vieilles-Vignes de Surins, paroisse de Niherne, moyennant 50 sous et 2 poulets de rente, payables à la Saint-Martin, et à la charge du droit de dîme et censif envers la seigneurie de Surins ; — Commandement, à la requête du fermier de Surins, contre Jean Pinoteau, aux fins de paiement de 2 boisseaux de froment, mesure de Surins, 2 chapons et 3 deniers de cens et rente, dûs sur une grande maison sise à Surins et appartenant à la veuve Gilles Brimballe, le tout payable à la Saint-Michel; — Obligation, par Étienne Tixier et Pierre de Peuchaut au profit du collége, de la somme de 161 livres, représentant par appréciation 17 setiers, 4 boisseaux de marsèche et autant d'avoine, mesure de Déols, un porc et 4 chapons, restant dûs par lesdits pour une année de l'acense de la métairie de Bretagne.

D. 59. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1672-1679. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Reconnaissances censuelles : par Gabriel de La Rivière, de la seigneurie de La Rivière, paroisse de Chambon, avec la Métairie Haute en dépendant, chargée de 18 boisseaux avoine, mesure de Surins, payables à la Saint-Michel ; — par Georges Dalligny, de la vigne de la Girarde, sise aux Plantes de Surins, paroisses de Niherne et autres; — par le Curé de Niherne, de 18 hommées de vignes, situées aux Vieilles-Vignes de Surins, et chargées de droits de dîme et censif, à raison de 20 deniers par arpent; — Arrentement à Charles Gilbert d'une chambre *de* maison couverte de paille, une masure y attenant et un petit jardin, moyennant 100 sous et 2 poules, payables à la Saint-Michel ; — Bail, pour 9 ans, à Nicolas Brûlé, de 3 ilons sur la rivière d'Indre, moyennant 3 livres et 2 poulets et une poule, payables à la même époque.

D. 60. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1680-1684. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Baux : pour 7 ans, du pré dit les Sept-Quartiers de la Ronde, dans la prairie de Lallemagne, paroisse de Villedieu ; — pour 9 ans, à Étienne Bouisse, de

plusieurs autres prés dans la prairie de Rony, paroisse de Saint-Maur, moyennant 6 livres et une poule, payables à la Saint-Michel ; — pour le même temps, à Silvain Gabellin, de la dîme des bois dépendant de la seigneurie de Surins, dans la paroisse de Niherne, levée sur Le Beaumerain, La Jossandière, Château-Gaillard, Clair-Bois et Poulichonnet, et d'un petit dîme, dit le Dîmerot, situé à Luant et partagé avec le sieur Grandeffe sur les blés, vins, pois, fèves, chanvres, lins et légumes, sauf les lainage et charnage, moyennant 6 setiers froment et autant de seigle, mesure de Surins, et 4 poulets à la Saint-Michel; — Transaction entre les Jésuites, le curé de Niherne et Jean Rouet, portant reconnaissance au profit du collége du droit de dîme qui se partage par moitié entre le seigneur de Surins et le curé de Niherne sur une maison du bourg de Niherne, nommée la Pinotellière, avec ses dépendances, sur quoi ledit Rouet doit dîmes de lainage, charnage, blé, légumes, chanvre, lin, pois et fèves, et sur une pièce de terre située au Buisson-Collin, dans les mêmes conditions.

D. 61. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1685. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Dénombrements : des terres de la métairie des Côteaux, paroisse de Niherne et dépendances; — du lieu de la Grouaille, paroisse de Mehun-sur-Indre, redevable à la seigneurie de Niherne, de 2 boisseaux froment, une poule et 6 deniers de cens; — de 18 setrées de brandes, tailles et buissons dans la paroisse de Niherne, dites la Bruanderie, et chargées de 4 livres d'argent, un chapon, une poule, 2 poulets et 12 deniers de cens et rente ; — du petit étang de Ramsay, chargée de 112 sous 6 deniers ; — du village de Chezeauneuf, devant à la seigneurie de Niherne, par an, 10 boisseaux froment, 3 chopines d'huile, 2 poules et 2 sous 6 deniers de cens.

D. 62. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1686-1698. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Baux : pour 5 ans, de la dîme de Chambon, paroisses de Villedieu et Saint-Lactancin ; — pour le même temps, à Barthélemy Villain, de la métairie des Côteaux, paroisse de Niherne, moyennant 30 setiers de blé, mesure de Châteauroux, froment et marsèche, et 10 douzaines d'avoine, 10 poules, 10 fromages, 2 chapons, 3 livres de beurre, en outre, l'obligation pour le preneur de fournir bœufs et charrois pour les réparations de la métairie ; — pour le même temps, du moulin de Mirebeau, paroisse de Mehun-sur-Indre, moyennant 30 setiers froment, mesure de Châteauroux, et 14 setiers mouture, même mesure, qui est de 8 setiers, savoir : 6 de mouture, 1 de froment et 1? de méteil, payables à la Saint-Michel; — Ventes : par Silvain Gabidier à Jacques et Louis Codet, de 12 [illegible] de terre, mesure de Buzançais, situées au Chêne-Guérin, paroisse de Mehun-sur-Indre, moyennant le droit de dîme; — par Denis Gauriot à Nicolas Brûlé, de 2 [illegible] de terre au terroir de Rochefort, paroisse de Niherne, moyennant 4 livres 10 sous; — Quittance à Jean [illegible] de la sixième partie au total d'une rente de 2 setiers froment, 2 chapons et 2 sous 6 deniers de cens accordables, ledit blé mesure de Bouges, dûs sur des terres situées à La Volette, paroisse dudit Bouges.

D. 63. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1703-1714. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Quittance de 2 boisseaux avoine, 5 boisseaux froment, 4 livres argent, 2 poules, une journée de rente et 10 deniers de cens, dûs sur le lieu de La Bergerie ; — Bail à cens fait à Jean Maquin, de l'étang de La Brouarderie avec la terre l'environnant, paroisse de Niherne, moyennant 4 boisseaux froment, mesure de Surins, 2 chapons et 6 deniers de cens et rente, et à la charge d'y construire maison avec étable et de n'y tenir de cheptel que du seul collége ; — Reconnaissance par Catherinot de La Sauras, sur les héritages de la Soulaterie, d'une rente de 18 boisseaux froment, seigle et marsèche, par tiers, 2 poules et 20 deniers de cens ; — Arrentement à Nicolas Piat de la journée de 6 hommes de vigne à prendre dans la Grande-Vigne de Niherne, moyennant 4 boisseaux froment, mesure de Surins, 4 poulets et 12 deniers de cens, payables à la Saint-Michel.

D. 64. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1711-1785. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Niherne, etc. — Bail, pour 9 ans, [illegible] les îles de Surins, paroisse de Niherne; — Quittance de 22 livres 14 sous pour 18 ans [illegible] et 6 deniers de cens dûs sur le Petit-Mal[illegible] Crot; — Bail emphytéotique, par [illegible] du domaine de Châteauroux [illegible] André Giraud, frères, de la métairie du T[illegible], paroisse de Niherne, moyennant, par année, 20 setiers de blé [illegible] marsèche et [illegible] par tiers, mesure de [illegible] 6 chapons, 6 [illegible] 3 livres ; — Reconnaissance [illegible], par Jean [illegible], de 18 [illegible] vignes dans le [illegible] de Surins [illegible] Renaud, chargés de 10 deniers de cens accordables.

D. 65. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

XVIIIme Siècle. — Relevés par feuilles. — Paroisse de Mosnay. — Projets de reconnaissances à terrier à rendre à la seigneurie d'Yvernault, avec charge de la dîme du douzième et de droits de fourrages; — Reconnaissances : par Jean Mitaly, charron, au bourg de Mosnay, pour une maison, jardin et terre de trois boisselées, joutant les bruyères du collége, sur laquelle maison il doit une poule de feu, et sur les terres le droit de terrage; — par Jean Chavenat, maréchal audit bourg, pour une maison avec jardin prise dans le communal, sur laquelle est dû 5 sous, 2 chapons, 1 poule et 3 deniers de cens.

D. 66. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1492-1767. — Relevés par feuilles. — Paroisse de Chezelles. — Procédures pour paiement de rente de 16 boisseaux froment, 12 de seigle, autant marsèche, 28 d'avoine, 4 poules et 2 chapons de cens et rente, dûs sur le lieu du Petit-Chatellet; — Quittances de paiement : par le sieur Faguet, d'une rente foncière et seigneuriale de 24 boisseaux de froment et autant de seigle, mesure de Surins, 2 chapons, 2 poules et 6 deniers de cens, dûs par an à la seigneurie de Surins, sur le domaine de Châtillon; — par Louis Pinault, métayer du Pavillon, au bois de Varailles, de 12 boisseaux avoine et 1 poule, pour les avenages dudit lieu; — Cession, par Michel Labbé à Noël Fourré, d'un arpent de vignes au vignoble de Chezelle, moyennant 63 livres payables, chaque année, à la Saint-Nicolas; — Vente faite au collége, par Jean de Laplace, de la récolte de blés ensemencée en diverses pièces, au lieu de la Bruanderie, moyennant 60 livres.

D. 67. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1600-1685. — Relevés par feuilles. — Paroisses de Liniez et Vatan. — Ratification, par le recteur du collége, de la vente faite par le provincial à la demoiselle de Bellefond, de la seigneurie de Mers, moyennant 6,000 livres; — Reconnaissances au profit du collége : par Pierre Chapon, pour 9 setrées de terres, dites Le Buisson-Barault, autrement Le Péron, paroisse de Vatan, justice de Liniez, chargées de 3 boisseaux froment et 2 boisseaux marsèche, payables à la Saint-Michel; — par Claude Huchet, Simon Bailly et Pierre Delacube, pour 18 boisselées au lieu de La Boisselière, chargées de 2 boisseaux froment de rente, mesure de Vatan, payables solidairement à la Saint-Michel.

D. 68. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1611-1683. — Relevés par feuilles. — Prieurés de Genouillac et de Blancafort. — Vente à Pierre et à Jacques Borderie, du revenu de l'ancien prieuré de Genouillac, consistant en cens et rentes, pour 100 livres par an, payables au 1er mai; — Quittance aux mêmes de 900 livres payées pour l'amortissement d'une partie de la rente de 1,000 livres par an, par eux due de l'acquisition précédente; — Bail, pour 9 ans, du revenu du prieuré de Blancafort, plus de 2 hommées de prés, dits les Prés du Pont, près dudit Blancafort, moyennant 1,100 livres de ferme annuellement, en outre de la façon des vignes et à la condition de nourrir les bailleurs et leurs chevaux, lorsqu'ils viendront à Blancafort; — Transaction sur procès entre le collége et Jacques Gillet, prieur du prieuré de la Mère-Dieu, par laquelle ledit Gillet se désiste de ses prétentions à la jouissance partielle des dîmes de lainage et charnage dans les terroirs de Rainçon, de La Haie-Blanche et du Bois-de-Champ, à la charge, par le collége, de lui payer, comme prieur de la Mère-Dieu, 12 livres de rente foncière.

D. 69. (Liassé.) — 30 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1614-1771. — Baux et arrentements. — Affectations : d'une rente de 100 livres au collége, sur le domaine du Bourbonnais, par Jeanne de Valois, sa fondatrice; — d'une autre de 600 livres, par le collége Louis-le-Grand, sur tous ses biens; — d'une autre de 93 livres et d'une pension de 250 livres, constituées au profit des Jésuites, par l'Hôtel-de-Ville de Bourges. — Relevé des rentes dûes aux Jésuites sur la ville et les environs. — Baux généraux et particuliers passés par le collége, de 1631 à 1771. — Baux particuliers des prés, moins ceux annexés à la métairie et au moulin de Lazenay.

D. 70. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1680-1685. — Baux et autres contrats de propriété passés par devant Rousseau, notaire. — Acenses : à Charles Girard, libraire, d'une maison proche le collége pour y ouvrir boutique, moyennant le prix annuel de 70 livres et une rame de papier à écrire; — à Liebon Barachier, laboureur, de la métairie du Coudray-des-Chaumes, paroisse de Marmagne, vulgairement appelée La Comtale de Marmagne, pour le prix de 300 boisseaux de froment, 40 de méteil, 160 d'avoine et 20 de vesces, 2 oies grasses, 8 poules, un porc à prendre dans la porcherie du preneur, « après la truie et le verrat ôtés, » 11 livres d'argent et 600 *gluis* ou bottes de paille.

D. 71. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1687-1703. — Baux, etc., passés, au nom des Jésuites, par devant Cormier et Pontois, notaires. — Acenses : de la.

métairie de Boisvert à Barthélemy et Louis Desprez, laboureurs, pour 9 années, moyennant un muid de froment, 6 setiers de seigle, autant de méteil, 12 setiers d'avoine, 4 chapons, 2 poules et 4 poulets; — Bail pour 9 ans, au profit de Michel Torton, marchand, de la terre et seigneurie d'Yvernault, moyennant 700 livres par an, payables en deux termes ; — Arrentement fait au même des maisons et terrains anciennement occupés par les forges et fourneaux dudit Yvernault, moyennant 100 livres par an, payables de même; — Marché passé avec Jean Maréchal, pour faire, durant 7 ans, 2 arpents de vignes dans la paroisse du Château, moyennant 60 livres et 20 boisseaux de blé, par tiers méteil, seigle et marsèche.

D. 72. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1700-1707. — Baux, etc., passés, au nom des Jésuites, par devant Pontois, notaire. — Arrentements de terres et prés, sis à Osmoy au profit de Jean Alabat de Louvert, archidiacre de Châteauroux, chanoine de la cathédrale de Bourges, moyennant 5 livres 10 sous de rente; — Acenses : moyennant 7 livres 10 sous, au profit de Pierre Maillet, jardinier, d'un quartier de marais assis aux Prés-Niquet, près Bourges; — moyennant 60 livres par an et pour 9 années, au profit de Pierre Delafosse, maître menuisier, d'une maison sise à Bourges, rue de Paradis.

D. 73. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1743-1746. — Baux, etc., passés, au nom des Jésuites, par devant Goury, notaire. — Baux : des prés de Vasselay à Nicolas Pivet, voiturier, pour 9 ans, moyennant 76 livres par an; — de marais situés aux Pins-Perdus, paroisse de Saint-Privé de Bourges, à Charles Materiou, jardinier, pour 9 ans, moyennant 34 livres et un demi-quart chanvre femelle, à chaque Saint-Martin d'hiver.

D. 74. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1383-1780. — Titres de propriétés par paroisses. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — Bâtiments du collége ou de l'ancien prieuré de La Comtale et maisons avoisinantes. — Rentes dues sur des maisons des rues Porte-Neuve et Paradis. — Rachat, par la ville de Bourges, au prieur de La Comtale, pour 25 livres, d'une rente de 31 livres 3 deniers, assise sur une maison voisine du collége. — Reconnaissance, par Guillaume Muzet, au prieuré de La Comtale, de 40 sous de rente sur une autre maison occupée par lui et voisine de la précédente. — Sentence d'accordement donnée à Jean Leliot, pour acquisition d'une maison, sise rue Paradis, et sur laquelle était due, au profit du collége, une rente de 50 sous et 4 deniers de cens.

D. 75. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1403-1737. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — Rentes assises sur les [illegible] du collége ou de l'ancien prieuré de La Comtale et maisons avoisinantes. — Arrentements de l'ancien jardin du collége et d'une place près du tripot de Bel-Ébat et dudit jardin. — Constitution d'une rente de 3 livres et 4 deniers de cens sur une maison faisant l'angle de la rue Saint-Michel. — Autres arrentements des jardins situés derrière le collége.

D. 76. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1556-1756. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — Bâtiments du collége ou de l'ancien prieuré de La Comtale et maisons avoisinantes. — Transaction entre les Jésuites et Pierre Corbin pour un passage derrière le collége. — Procédures pour constructions indûment élevées par les Jésuites sur un des murs d'enclos du collége. — Acquisitions, par le collége, de différents jardins et bâtiments, joutant le derrière de la maison collégiale. — Rente de 7 livres 10 sous assise sur le jeu de paume du Petit-Chat, situé derrière le collége. — Acquisition de 2 maisons avoisinant la rue Casse-Cou.

D. 77. — [illegible]

1615-1634. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — Plans de reconstruction des bâtiments du collége Sainte-Marie, dressés par Étienne Martellanze.

D. 78. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1682-1786. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — [illegible] collége et ouverture d'une [illegible], par les Jésuites. — Ordonnances de la Ville et du Bureau des Finances à ce sujet. — Enquêtes [illegible]. — Procès-verbaux d'experts. — Lettres royaux qui [illegible] les Jésuites à s'emparer de la [illegible]

D. 79. (Liasse.) — [illegible]

1497-1790. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — [illegible] maisons [illegible] voisines du collége. — [illegible]

quisition et baux desdits immeubles — Bail, par l'économe sequestre du collége, au profit d'Anian-Joseph Sigaud de Lafond, professeur de physique, au prix de 200 livres par an, d'une maison attenant à l'établissement. — Reconnaissance au profit des PP. Jésuites par les PP. Carmes de Bourges, de 15 sous et un denier parisis de cens accordable sur une maison située vis-à-vis l'église du collége, ladite reconnaissance portant nomination de vicaire.

D. 80. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1674-1789. — Ville de Bourges. — Paroisse de Notre-Dame du Fourchaud. — Maison sise rue de Paradis et contiguë à la rue ouverte par les Jésuites. — Procédures relatives à une rente de 100 livres due par ledit immeuble. — Bail de la même maison au profit de Louis Augier, professeur et doyen de la faculté de droit en l'Université de Bourges.

D. 81. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 13 pièces, parchemin

1403-1693. — Ville de Bourges. — Paroisses de Notre-Dame du Fourchaud et de Saint-Pierre-le-Marché. — Titres des maisons contiguës au collége et données aux Jésuites, lors de leur établissement à Bourges, ou antérieurement annexées au collége. — Acquisition d'une ces maisons par Jeanne de Valois, duchesse de Berry, pour servir à l'agrandissement du collége. — Donation testamentaire faite aux Jésuites par Jean Niquet, bourgeois de Bourges, de diverses propriétés immobilières, parmi lesquelles une maison contiguë au collége. — Procès entre les Jésuites et les héritiers Niquet, au sujet de cette donation, avec la transaction qui suivit.

D 82. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 16 pièces, parchemin, plus 1 plan.

1463-1748. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Marché. — Cens et rentes dûs aux Jésuites sur des maisons de la rue Mirebeau. — Vente à Antoine Vulcob d'une maison plus tard possédée par les Jésuites — Droit de mouvance prétendu par l'abbé de Saint-Ambroix, de Bourges, sur l'une desdites maisons. — Reconnaissances censuelles au profit de l'abbaye de Saint-Sulpice et du collége.

D. 83. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1577-1751. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Marché. — Maison des Alabat, sise rue Mirebeau. — Échange, par le collége, à la veuve Lamoignon d'une portion de cette maison. — Procédures entre le collége et l'abbaye de Saint-Sulpice, au sujet des cens et rentes dûs sur d'autres maisons de la même paroisse. — Donation de tous ses biens aux Jésuites par Claude Raboin, cabaretier à Bourges, moyennant le logement et l'entretien, sa vie durant.

D. 84. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 6 pièces parchemin, plus 1 plan.

1494-1774. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Marché. — Actes d'acquisition faits par les PP. Jesuites, de plusieurs maisons dans la rue Mirebeau. — Procédures contre la veuve Brisson, pour répétition d'une maison cédée au feu sieur Brisson, coutelier, par bail emphytéotique, pour inobservation des clauses du contrat. — Baux de la maison dite *du Cadran*, dans ladite rue Mirebeau. — Plan du censif des rues des *Toiles* et du *Chat* fait par Charpentier, en 1755.

D 85. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1494-1774. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Pierre-le-Marché. — Procès entre les Jésuites et Jacques Lamy, relativement à la propriété d'une maison voisine du collége. — Diverses rentes et cens dûs sur des maisons sises rue Mirebeau et contiguës au collége. — Acquisitions et baux de loyers d'autres maisons voisines.

D. 86. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1464-1761. — Ville de Bourges.— Paroisses de Saint-Jean-le-Vieil et Saint-Oustrillet. — Rentes : de 40 sous et 4 deniers de cens dûs sur une maison sise aux Quatre-Coins; — de 50 sous et 4 deniers sur une maison proche de l'église de Saint-Jean-le-Vieil. — Legs fait au profit des PP. Jésuites d'une autre maison, située rue de La Couarre.

D. 87. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1418-1787. — Ville de Bourges. — Paroisses de Saint-Pierre-le-Guillard et Saint-Doulchard. — Rentes foncières : de 4 livres sur une maison sise audit Bourges, rue Porte-Neuve; — de 12 sous 6 deniers et 2 deniers de cens sur terre et maison au canton de Tallery, au profit de la maladrerie de Saint-Lazare — Bail d'un droit de pêche dans la rivière d'Arajon, de deux ilons, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, plus d'une vigne au clos Chambêlan, paroisse de Saint-Doulchard, par le collége et les vicaires de l'église de Bourges, propriétaires indivis.

D. 88. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1580-1572. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-

Pierre-le-Guillard (*extra muros*). — Procédures entreprises, à la requête du collége, contre divers, au sujet des cens dûs sur les vignes du clos des Montebrettes, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, près Bourges.

D. 89. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1584-1789. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Privé. — Baux de plusieurs pièces de terre situées au terroir de la Croix-Moreau ; — Bail : d'une pièce de terre contenant 24 boisselées au profit de Louis Gé, d'Asnières-lès-Bourges, moyennant 20 livres et 2 poulets ; — d'une setrée de terre, appelée l'Haste, moyennant 20 sous par an ; — d'une pièce de pré dans la prairie de Moulon, au lieu dit les Prés-Minaux, au profit de Jean Peaudecerf, vigneron à Asnières, moyennant 200 livres argent et 8 poulets ; — d'une autre de 8 arpents au même lieu, au profit de Jean Châtelain, moyennant 96 livres par an.

D. 90. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1502-1525. — Terre de Lazenay-lès-Bourges. — Terrier ou livre des obligations, marchés, acenses, arrentements, acquisitions, etc., dressé pour Guillaume Compaing, seigneur dudit Lazenay, par les notaires Rodillon et de Brielle. — Acenses : du moulin de Lazenay, faite à André Bault et à sa femme, pour 20 livres, 4 poules, une oie, un pourceau et 2 douzaines d'anguilles ; — de la métairie de Chasserat, sise audit Lazenay, faite à Antoine et Pierre Mignotin, pour 9 ans et moyennant 3 muids de blé froment, seigle et marsèche, un muid d'avoine, mesure de Bourges, un pourceau du prix de 25 sous tournois, 2 douzaines de fromages, 2 oies grasses et 2 chefs de poulaille par an ; — Vente par Vincent Chaumont à Guillaume Compaing, d'une métairie sise à Mieffou, paroisse d'Aubigny-sur-Nerre et dépendances.

D. 91. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1516-1536. — Terrier ou livre des obligations, marchés, acenses, arrentements, acquisitions, etc. pour Guillaume Compaing, seigneur de Lazenay, dressé par les notaires Rodillon et de Brielle. — Acenses : de 2 arpents de prés aux Grands Prés de Lazenay ou Prés de la fontaine, au profit de Guillaume Pynon et Denis Lebon, pour 8 livres et 2 poules ; — du moulin de Lazenay à Oustrille Souppet et son fils et Oustrille Pinaut, son neveu, pour 36 livres, un pourceau, 2 douzaines d'anguilles, 2 oies, 2 oisons et 6 poules ; — Bail emphytéotique par la veuve Compaing, au profit de Jean Biot, tanneur à Bourges, pour 10 livres tournois, monnaie dudit Bourges, d'une place de tannerie [illegible] furent incendiés par le grand feu de 1487, [illegible] blir 2 maisons ; — Vente faite à Guillaume Compaing, seigneur de Lazenay, par Jean Guillerier, laboureur de la paroisse d'Aubigny-sur-Nerre, de 2 [illegible] ladite paroisse, le vendeur se chargeant des droits de lods et ventes à payer au sieur d'Aubigny.

Nota. — Les premières pages du registre sont remplies par un compte des revenus du domaine en 1502.

D. 92. (Registre.) — In-4°, [illegible]

1579-1583. — Terrier de la seigneurie de Lazenay-[illegible] Bourges, pour les Jésuites du collége. — Reconnaissances [illegible] par Mathurin Coudray, bonnetier, d'une maison sise à Bourges, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché ; — par Pierre Gibieuf, marchand à Bourges, d'un droit de mutation sur une pièce de vigne du vignoble de Puyjaulin, paroisse de Lazenay ; — par Mathurin Coudray, marchand bonnetier à Bourges, d'un droit d'accordement sur une maison sise rue Mirebeau, paroisse de Saint-Pierre-le-Marché.

D. 93. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; [illegible]

1476-1705. — Mémoire du censif de la seigneurie de Lazenay et du vignoble de Puyjaulin, partagé avec le Chapitre du Château-lès-Bourges. — Transactions dudit Chapitre avec celui de Montermoyen, relativement audit partage. — États, en forme de lièves, de la même censive. — Bail à Jean Gamard pour un demi-arpent de vignes au vignoble dudit Puyjaulin, moyennant 35 sous et 15 deniers de cens [illegible] à la Saint-Martin d'hiver. — Reconnaissance [illegible] bin, veuve Jean Bigot, au profit du collége, de 30 deniers de cens accordable, affectés sur 2 [illegible]

D. 94. (Registre.) — In-8°, [illegible]

XVIIme Siècle. — Lieve des revenus de la terre de Lazenay et du vignoble de Puyjaulin. — Reconnaissances de 100 sous de rente et cens, par Edme Doizon, sur une maison et ses appartenances [illegible] Lazenay ; — de 2 sous 6 deniers de cens, par [illegible] boucher, de Bourges, sur [illegible] et antérieurement par [illegible] religieuses de la Visitation, de Bourges, et par [illegible] curé d'Osmoy, et Jean [illegible] de Berry.

D. [illegible]

1447-1681. — [illegible]

Bouloises, et des Justices, paroisse du Château-lès-Bourges. — Donations, ventes et arrentements d'héritages à Lazenay. — Rentes : de 5 sous et un chapon sur la métairie du Graveret; — d'un boisseau froment, *id.* seigle et 3 deniers de cens sur le lieu dit la vallée de Chasserat ; — de 100 sous sur la Petite-Carrière.

D. 96. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, parchemin.

1675. — Inscriptions des arrentements des vignes des Bouloises, situées paroisse de Château-lès-Bourges, faites par Renauldon et Olivier, notaires. — Arrentements faits : à Jean Privé, l'aîné, vigneron, demeurant au Château, d'un arpent de terre à planter en vigne ; — à Noël Saligot, vigneron, de la paroisse Saint-Ursin, de Bourges, d'un demi-arpent de terre, en partie en vigne.

D. 97. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, parchemin et papier, et 2 plans.

1665-1782. — Inscriptions des cens et rentes dûs aux Jésuites pour la terre de Lazenay et les censifs des vignes des Bouloises, des Plantes aux Jésuites, de la Justice et des Fileuses en dépendant, par Renauldon, Rousseau et Poncet, notaires. — Reconnaissances : par Jacques Robinet des Grangiers, conseiller du roi, ci-devant avocat du roi au bailliage et présidial de Bourges et autres, de 3 livres et une poule ou 10 sous de rente, et un denier de cens annuels sur une vigne entre eux indivise et située aux Bouloises ; — par les veuves François Gousselin et Gilbert, d'une rente de 4 livres et une poule, pour plusieurs pièces de vignes, situées à la Justice.

Nota. — La deuxième partie de ce registre, qui est en papier, contient les titres de 1665 à 1685. La portion en parchemin est afférente aux années 1780-1782.

D. 98. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 13 pièces, parchemin, plus 2 plans.

1456-1789. — Censive des Perrières-Sèches, paroisse du Château. — Baux : à Jean Maréchal, d'une maison taillée en grotte dans les carrières de Lazenay, moyennant 35 livres par an ; — audit Jean Maréchal du droit de pêche dans l'Auron, près le moulin de Lazenay, pour 9 ans, moyennant 13 livres par an; — à Nicolas Gaultier, pour 7 ans, des bâtiments de la métairie du Graveret, moyennant 6 écus d'or sol et 2 poules par an, payables à la Saint-Michel ; — Exploits de saisies faits sur les héritages et vignes dudit Graveret et des Perrières-Sèches ; — Reconnaissances de rentes sur les vignes des Bouloises, des Plantes, de l'Hôtel-Dieu et des Fileuses, dite paroisse du Château.

D. 99. (Liasse.) — 53 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1525-1758. — Baux des prés de l'Ile-à-la-Truie, dans la prairie de la Charterie, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, à partager avec les vicaires de Saint-Étienne ; — Droit de pêche dans la rivière d'Arajon, paroisse de Marmagne, également indivis entre les mêmes; — Procédures du collége contre le sieur Dorsanne de Montlevic pour la propriété dudit droit, et contre le chapitre de la Sainte-Chapelle, pour l'entretien de la rivière.

D. 100. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1509-1771. — Paroisses de Berry et Bouy. — Baux du pré Olivier et de prés situés dans la prairie du Chêne, paroisse de Berry ; — Reconnaissances de rentes : d'un boisseau de froment et 10 deniers de cens sur un chezal au village de Fontillay ; — de 5 setiers de froment dûs par les Jésuites aux Bénédictins de Saint-Sulpice-lès-Bourges sur la métairie de La Comtale-Launay ; — Baux de ladite métairie et de prés dans la prairie des Balles, paroisse de Bouy; — Procès avec le sieur de Courpoy pour la dîme de Bouy.

D. 101. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 2 pièces, parchemin, plus 6 plans, dont 1 en parchemin.

1651-1787. — Paroisse de Brécy. — Domaine de Perouziers, bois et autres dépendances situés dans ladite paroisse; une partie des bois étant dans celle de Marmagne; — Vente par les Jésuites à Jean Dongouraud et Silvain Guinard de la coupe de 30 arpents de bois taillis dépendant de la métairie de Pérouziers et situés à Brécy ; — Procès-verbal de plantation de bornes séparatives des bois du collége d'avec ceux de l'Hôtel-Dieu de Bourges, audit lieu; — Arrêt du Conseil d'État autorisant la vente de 35 arpents desdits bois.

D. 102. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 15 pièces, parchemin, plus 1 plan.

1544-1773. — Paroisse de Saint-Doulchard. — Arrentement et vente d'héritages, sis dans ladite paroisse; — Reconnaissances des rentes dues sur la vigne des Quatre-Grains et sur des maisons sises dans le bourg ; — Baux : des prés du Rivage, dans la prairie des Petits-Prés, et de ceux de la Batterie dans la prairie d'Ouzy; — de terres à Malitorne, au terroir Creuzat ou Champ-Brissot; — Acense d'une dîme de blé et vin au vignoble de la Sablonnière.

D. 103. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1497-1734. — Paroisse de Foëcy. — Baux de la métairie de Montaudry, autrement de La Comtale ou des Soulas. — Reconnaissances : de rentes assises sur le village des Pains, sur le lieu de la Vergetterie et autres lieux de la même paroisse; — d'un droit de terrage sur la terre de la Pointe; — d'une dîme de blé, vin, lainage et charnage sur les héritages de Montaudry.

D. 104. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1500-1762. — Paroisses de Marmagne et de la Chapelle-Saint-Ursin. — Reconnaissances de rentes assises sur la métairie du Coudray-des-Chaumes et celle de La Berthomière, situées toutes deux au village du Coudray et formant le domaine de La Comtale, ainsi que sur la métairie de Cors et sur le domaine de La Tripauderie. — Baux des prés de la métairie de Bijou; — Requête des Jésuites au bailli de Berry contre les chanoines de Saint-Ursin, leur disputant la dîme de Bouchambert, avec la sentence de la Conservatoire, qui maintient les requérants dans sa possession; — Transaction entre le collége, Jacques Debrielle, Antoine Berthet et Étienne Hemetou, par laquelle ces derniers cèdent aux Jésuites toutes les rentes et cens précédemment acquises par feu Jacques Berthet, lors de l'aliénation des biens ecclésiastiques, sur le prieuré de La Comtale, et reconnaissance par eux consentie au profit dudit prieuré : 1° de 8 boisseaux marsèche et 8 avoine, mesure de Bourges, de rente due sur une métairie du village de Cors; 2° d'une autre rente de 2 boisseaux froment et 2 seigle, dite mesure, due sur les héritages du Coudray-des-Chaumes.

D. 105. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 14 pièces parchemin.

1257-1789. — Paroisse de Sainte-Solange. — Reconnaissances de dîmes, cens et rentes dûs sur héritages sis au village de Villecomte et au Buisson-Guillot, par la vicairie de Notre-Dame du Blanc-Manteau, fondée dans la cathédrale de Bourges; — Procédures entre les Jésuites, le sieur Claude Gassot et Mme de Ganache, veuve de Culant, pour les droits de dîme et de censive réclamés de part et d'autre sur des héritages sis aux mêmes lieux; — Arrêt du Parlement de Paris qui constate que chaque arpent de terre du Buisson-Guillot doit, par année, 4 deniers parisis de rente au collége de Bourges, à cause du prieuré de La Comtale; — Vente par Jean Morin à Ameline, veuve de Pinault dit Blancpapin, de 2 pièces de terre dans la paroisse Sainte-Solange, moyennant 13 sous et 4 deniers de cens au profit du vendeur; — Baux par les Jésuites à divers des dîmes de Villecomte.

D. 106. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1554-1758. — Paroisse de Sainte-Solange. — Procédures des Jésuites : avec Étienne Dérault, écuyer, sieur de Poincy, Villecomte et Boisguillot, et la dame Aubry, veuve Jean de Culant, seigneur de Sainte-Solange, relativement à la censive de Villecomte; — avec les sieurs Girard et Charlemagne pour droits prétendus par eux sur la métairie et le moulin dudit Villecomte; — avec Denis de Culant, chevalier, seigneur de Brécy, demandeur d'un nouveau vicaire vivant et mourant, pour les foi et hommage à lui dûs par le prieur de La Comtale ou ses ayants-droit.

D. 107. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1486-1750. — Paroisses de Sainte-Thorette et Saint-Eloi de Gy. — Vente par décret de la métairie de La Rolanderie, paroisse de Sainte-Thorette, sur Guillaume Touchard, à la charge par le sieur Després, acquéreur, de 18 [illegible] de cens envers le prieuré de La Comtale; — Vente par transaction, par les PP. Jésuites, à Étienne Corbin, bourgeois à Bourges, de la Rolanderie, réservé une rente sur ladite métairie de 40 sous et 4 deniers de cens au profit du collége; — Reconnaissance desdits cens et rentes par Claude Bécuau et Anne Corbin, sa femme; — Acquisitions par les PP. Jésuites sur Pierre Colladon, docteur régent en la faculté de médecine à Bourges, de 2 quartiers de prés, dans la prairie de Dame, paroisse de Saint-Eloi de Gy.

D. 108. (Cahier.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1453-1507. — Terres de Surins et Niherne. — Copie informe de l'ancien terrier de la seigneurie de Surins. — Reconnaissance par Thomas et Jean [illegible] de 12 sous 6 deniers tournois et 2 chapons de rente et 2 sous de cens sur diverses pièces [illegible] audit Surins. — [illegible] au profit de l'abbaye [illegible], à Jean Caillat, de [illegible] d'un chesal et de terres, le tout sis audit Niherne.

Nota. — [illegible] XVIIe siècle.

D. 109. [illegible]

1624-1671. — [illegible] Reconnaissances [illegible] par divers, de 3 boisseaux de froment de rente sur plusieurs pièces de terres [illegible] Linez, — par Pierre [illegible] à [illegible] et Jean Richard, marchand à Châteauroux, de 2 boisseaux de [illegible]

ment et marsèche sur une pièce de terre sise aux Péroux, dite paroisse de Liniez; — par Antoine Thibault et les frères Malainé Michaut, de Liniez, de 2 boisseaux de froment de rente annuelle sur 18 boisselées de terre, sises au terroir de Masseron, *alias*, le moulin de la Grande-Roue; — par Claude Huchet, maréchal à Liniez. Simon Bailly, vigneron à La Chapelle Saint-Laurian, et Pierre de Lacube, greffier au grenier à sel de Vierzon, de 2 boisseaux froment, mesure de Vatan, pour une terre sise à La Mulottière; — Déclaration des ventes perçues par Jacques Duchartre, fermier desdites rentes, avec l'acte d'affirmation passé par devant Prévert, notaire, en 1671.

D. 110. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets

1672. — Terrier de la seigneurie de Surins. — Reconnaissances : par Jean Ballin, laboureur, de 2 sous 6 deniers de cens et rente par lui dûs sur une maison sise au Bois-de-Varailles, paroisse de Chézelle, et appelée la Gérarderie; — par Jean Rouhet, laboureur, du droit de dîme sur la maison de la Pinotellière, sise au bourg de Niherne; — Arrentements faits au profit de Vincent Foucault et Jean Caillault, laboureurs à Surins, de deux déserts, contenant 13 journées de vignes *à marer*, au vignoble des Plants de Surins, moyennant un chapon et une poule de rente et 2 sous de cens par année.

D. 111. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, parchemin.

1673-1706. — Terrier de la seigneurie de Surins, reçu Griffon, notaire. — Reconnaissance par Pierre Richard, de 10 sous de rente et 20 deniers de cens dûs sur douze journées de vignes, sises aux clos du bois de Villedieu; — Arrentements : par Jean Simon, marchand de Surins, à Sébastien Bodichon, laboureur à Niherne, de la vigne de la Palluce, sise aux Vieilles-Vignes de Surins; — par Pierre Pinon, notaire et sergent au duché-pairie de Châteauroux, au profit de Silvain Simon, journalier au bourg de Surins, de 9 journées de vignes aux Jeunes-Plants des vallées dudit Surins, soumises aux droits de dîme et cens, et moyennant 3 livres 10 sous et une poule de rente annuelle; — Vente faite par Sulpice Georges, laboureur à Surins, au profit du R. P. Martin de Villers, procureur du collége de Bourges, et agissant pour la Cie de Jésus, d'une rente annuelle de 25 sous, assise sur 4 journées de vignes, sises au vignoble des Vieilles-Vignes de Surins.

D. 112. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier et parchemin.

1704-1744. — Terrier de Surins et du Bois-de-Varailles. — Cession d'un droit d'héritage au profit d'André et Philippe Benoit, meûniers à Villedieu, par Jean Catherinot et Marie Benoit, sa femme; — Échanges de vignes sises à Surins entre Pierre et Gatien Georges, lesdites vignes chargées de rentes envers la seigneurie de Surins; — Reconnaissance par Vincent Legay, laboureur au Bois-de-Varailles, du droit de terrage, de 12 gerbes une, auquel il est soumis à cause des terres possédées par lui audit Bois-de-Varailles.

D. 113. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1630-1779. — Titres relatifs à la confection du terrier des terres de Surins, Niherne, Yvernault, etc. — Obtention par les Jésuites des lettres de terrier et enregistrement desdites lettres à la Conservatoire de Bourges. — Traité avec le sieur Meignan pour la confection dudit terrier; — État de la consistance des terres et seigneuries de Surins, Niherne, Yvernault, Bretagne, leurs dépendances et annexes.

D. 114. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

XVIIIme Siècle. — Projets de reconnaissances à terrier à rendre à la seigneurie de Surins. — Reconnaissances : par Jean Pinard, demeurant à Saint-Christophe, d'une vigne située au Clos des Jardins, chargée de dîme et cens; — par les héritiers Pierre Nivet, demeurant à Vaux, pour une chenevière, située aux Grandes-Chenevières de Surins, paroisse de Niherne.

D. 115. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

XVIIIme Siècle. — Projets de reconnaissances à terrier à rendre à la seigneurie de Niherne et à la terre du Bois-de-Varailles. — Reconnaissances : par Antoine Bienvenu, demeurant paroisse de Niherne, d'une loge et une terre dans ladite paroisse, chargées de droits de dîme et terrage, savoir : de 12 gerbes deux et 2 poules, une pour la dîme, une pour le terrage; — de l'abbé de Méobec, pour le pré de Longueville, situé dans la prairie de Vaux, même paroisse, et dépendant de la métairie de Saint-Laurent, moyennant 4 deniers de cens par arpent.

D. 116. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1506-1787. — Notes et extraits de liéves intéressant les terres de Surins et Niherne. — Rente due par la métairie du Teil, appartenant à l'abbé de Saint-Gildas : 12 setiers 6 boisseaux froment, mesure de Surins; — Déclarations et comptes-rendus partiels des revenus de Surins; — État de recette du produit des prés de Surins en 1692 et années sui-

vantes; — Inventaire de quelques papiers conservés au château dudit Surins; — Note sur le terrage de Liniez.

D. 117. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1540-1544. — Liève de la seigneurie de Surins. — La métairie de Surins, dite la Grange-au-Chambrier, acensée moyennant un muid six boisseaux de froment, *id.* seigle et marsèche, un muid d'avoine, 6 chapons, 12 fromages, 3 boisseaux de fèves, *id.* de pois (haricots), un pourceau ou 30 sous et 10 sous pour les chanvres; — le moulin de Chauchefeu, appartenant au chapitre de Levroux, doit de rente annuelle : un setier froment, 2 setiers seigle et un setier d'orge ou marsèche; — le moulin de Maraize doit, à la mesure de Surins, rendu conduit aux greniers dudit lieu, et aux quatre termes de Saint-Michel, Noël, Notre-Dame de chasse-Mars et Saint-Jean-Baptiste : 4 setiers froment, 3 muids mouture, 10 livres tournois argent, 12 chapons et 12 anguilles.

D. 118. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1548. — Liève de la seigneurie de Surins. — La prévôté de Surins acensée 4 livres tournois — celle du Bois-de-Varailles, 20 sous; — le four à ban de Surins, 7 livres 10 sous tournois; — le *coureil* (verrou) et baise-main dudit lieu, avec le revenu en dépendant, acensé 7 livres tournois; — la grand'dîme et terrage de Surins : 8 muids et 2 setiers de blé par quarts (froment, seigle, marsèche et avoine), 2 boisseaux de pois (haricots) et autant de fèves; — la dîme des bois : 4 muids 2 setiers de blé *ibid.*; — le terrage du Bois-de-Varailles : 4 muids un setier et 6 boisseaux de blé *ibid.*, à la petite mesure de Déols; — la dîme de Chambon : 4 muids 6 boisseaux *ibid.*, mesure de Buzançais; — la dîme de Vineuil, appelée le douzain des portes : 19 setiers de blé, froment, marsèche et avoine, mesure de Surins.

D. 119. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1572. — Liève de la seigneurie de Surins et du Bois-de-Varailles. — La prévôté de Surins, acensée à Silvain Loisen, pour 8 livres 5 sous par an; — le four bannier de Surins à Noël Perchant, pour 20 livres par an; — la rivière de Surins à Philippon Sernoux, pour 15 livres 5 sous par an et 4 plats de poisson; — le charnage de Surins à Philippe Mallard, pour 20 écus par an.

D. 120. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1591. — Liève de la seigneurie de Surins. — Rente due par Innocent Gastelin pour la terre de Laglan : de 4 boisseaux froment, plus 4 deniers tournois de cens; — de 2 sous tournois de cens dûs par Jean Billard sur ses héritages, situés au bourg du Bois-de-Varailles; — de 2 deniers tournois dûs par les Frères de la confrérie de Saint-Sulpice, fondée dans l'église de Niherne, pour une vigne sise au Clos de Surins; — de 6 deniers tournois par la veuve Vincent Re[illegible] pour la maison occupée par elle et nommée La Bidonnerie.

D. 121. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Liève de la seigneurie de Surins. — Moulins de Surins. — Rentes dues : par le moulin de Maraize, détenu par Silvain et René Perchault, 4 setiers froment, 3 muids mouture, mesure de Surins, 12 chapons et 10 livres argent; — par le moulin de Cellon, détenu par Maurice Besançon, un muid froment, 2 muids mouture, mesure de Buzançais, 6 chapons et 13 livres 10 sous argent; — par le moulin de Chauchetout, situé paroisse de Villegongis, appartenant au chapitre de Levroux, un setier froment, autant marsèche, 2 setiers seigle, mesure de Surins, et 2 chapons.

D. 122. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Liève de la seigneurie de Surins. — Détail des principales redevances de la terre. — La [illegible] vins à prendre dans les vignobles tenus à cens de [illegible] rie; — celles de lainage et charnage, prélevées au bourg de Surins à Niherne, à La Mardelle, à Chezaumont, à Mirebeau, à La Sausais, à Chambon, à Cellon, à Saint-[illegible] et à la Forêt-aux Guyards; — le droit de boutage dû par les vendant vin au bourg de Surins, à raison de 2 pintes par poinçon; — la dîme des chanvres et lins des [illegible] linières du même bourg; — [illegible] Bois-de-Varailles : — la dîme de [illegible], dans la paroisse de Niherne, tant de blé que vin et autres choses [illegible], à raison de 12 l'un; — la même [illegible] paroisse de Villedieu, [illegible] la paroisse de Niherne, à raison de 12 l'un; — la [illegible] Guyons, dans les paroisses de [illegible]; — les terrages du Bois-de-Varailles, [illegible]; — le douzain de Vineuil [illegible] Vineuil.

NOTA. — Le premier feuillet de cette liève a été [illegible]

D. 123. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Fragment d'une liève de la [illegible] Surins. — Rente due par la métairie de [illegible]

tiers froment, 3 setiers 6 boisseaux marsèche, id. avoine, mesure de Buzançais, et 2 chapons; — autre rente de 40 sous due par le curé de Chambon pour le droit de patronage par moitié, aux fêtes de Pâques et de la Toussaint.

D. 124. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Liève, par extraits, de la terre de Surins. — Rentes dues : par Gabriel Lav, sur la grande maison sise proche les grandes chenevières de Surins, 2 boisseaux froment, 2 chapons, plus 3 deniers de cens; — Cens dû par André Ducoux sur la maison de La Croix, au village des Francillons, 12 deniers par an.

D. 125. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Liève, par extraits, de la terre de Surins. — Reconnaissances : de 5 sous et 2 chapons de cens et rente dûs par Pierre Bobigeat et autres, sur la terre des Fontaines, près le bourg de Surins; — de 2 livres 10 sous de rente et 2 deniers de cens dûs par Jean et Pierre Georget sur l'île ou pré Georget, dans la rivière d'Indre.

D. 126. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Liève, par extraits, de la seigneurie de Surins. — Rentes dues par le sieur de l'Étang sur la terre de la Gordonnerie, 2 boisseaux et demi de froment, 2 poules, plus 6 deniers de cens; — droit de terrage du Bois-de-Varailles, de 12 gerbes l'une, pour tous laboureurs et journaliers de ladite terragerie.

D. 127. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

XVIIme Siècle.—Liève, par extraits, de la seigneurie de Surins. — Revenus de la terre de Niherne. — Le château affermé 32 livres; le colombier, désert, néant; — le droit de boutage et rouage (un seul cabaret); — le droit d'avrillage, 3 livres; — le four banal, 23 livres; — le moulin banal, 384 boisseaux mouture, 48 méteil, 3 chapons, 6 poulets, 6 fromages, 3 livres de beurre, un porc, un gâteau, 24 anguilles; — les métairies : de Niherne, 600 boisseaux par tiers, froment, marsèche et avoine, un porc et 4 chapons; — des Cotteaux, 96 boisseaux froment, 84 marsèche, autant avoine, 4 chapons, 2 poules, 12 poulets, 6 livres de beurre, un porc et 12 fromages.; — de Tilly, 120 livres, un porc, 3 chapons, 6 poulets, 12 fromages, une livre de beurre; — des Fossés, 120 boisseaux blé et avoine, par quarts, 6 poulets et 3 livres d'argent; — les rentes sur héritages divers, maisons, vignes, etc.

D. 128. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1641-1644. — Liève de la terre de Surins. — Revenus des prés dépendant de la seigneurie. — Le pré Bon, sur l'Indre, près du bourg de Surins, affermé 100 livres et 6 poulets; le pré de l'Aubier, sur la même rivière, 12 livres et 2 poulets; les 4 arpents du Couvent, même situation, 30 livres et 4 poulets; l'île Cornu, 12 livres et 2 poulets; le pré Got, même situation, 50 livres et 4 poulets; la prairie de Vaux, sur la même rivière, 12 livres et 4 poulets; les 2 arpents de Sainte-Marie, *ibid.*; les 4 arpents des Reculées, 50 livres et 6 poulets; les 2 arpents proche les pâtureaux de Vaux, 7 livres; la prairie de l'Allemagne, 16 livres et 4 poulets; l'Arpenton, 6 livres et 2 poulets; l'arpent Martin, 9 livres et 2 poulets; les 2 arpents du Parc, 16 livres et 4 poulets; l'arpent Prevost, 8 livres et 2 poulets; l'arpent de La Vredelle, 3 livres 5 sous et 2 poulets; les 2 arpents des Étables, 14 livres et 2 poulets; les 2 arpents du Gué-au-Loup, 20 livres et 2 poulets; le demi-arpent des Écluseaux, 40 sous; la prairie de Niherne et les îles Tillains, 106 livres et 8 poulets; les 4 arpents du Breuil, 40 livres et 6 poulets; les trois quartiers du gué de Caunay, 15 livres et 2 poulets; l'arpent et demi du Four, 20 livres et 4 poulets; les Grandes-Iles de Surins et la Petite-Reculée, 72 livres et 8 poulets; la Grande-Reculée, 120 livres et 8 poulets; les Huit-Vingt-Pas, 68 livres et 6 poulets; le Pré-du-Receveur, 40 livres et 6 poulets; celui de Lardelay, 20 livres et 8 poulets; l'îlon de la prairie de Niherne, arrenté 50 sous et 2 poulets; le pré de la prairie du Puy, 3 livres; les Huit-Pointes, dans la prairie de Chezelles, 4 livres; l'île à Thiaut 18 livres; les Agâtis, 37 sous et 6 poulets.

D. 129. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1675. — Liève de la seigneurie de Surins. — Revenus des métairies. — Les métairies : de Malvoisine, un muid froment, un seigle, un marsèche, mesure de Buzançais, 18 douzaines d'avoine, un pourceau, 12 chapons, 12 fromages; — du Pin, 32 setiers de blé par quart comme dessus, dite mesure de Buzançais, un pourceau, 6 chapons, 12 fromages; — de La Mardelle, 3 setiers froment, id. seigle, id. marsèche, 6 douzaines et 6 boisseaux avoine, mesure de Surins, et 2 chapons; — du Tiel, appartenant à l'abbé de Saint-Gildas, 12 setiers 6 boisseaux froment; — de Fourche, 10 setiers froment, mesure de Châteauroux, ou 13 setiers méteil, mesure de Maussan.

D. 130. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1689-1692. — Liève de la seigneurie de Surins, dres-

sée par le notaire Georges Bruslé. — Déclarations : du château, consistant en maison forte avec fossés, cour, grange, étables, bergeries, jardins, bois, pacages, garenne, colombier et cent boisselées de terre, valant 60 livres; — des fossés à demi desséchés, affermés 3 livres; — du four banal, affermé 15 livres et un gâteau de 20 sous; — de la rivière, avec le droit de pêche depuis les écluses du moulin de Maraise jusqu'au bout du Plein d'Onis, affermée 21 livres; — du droit de guet et garde, perceptible à la Saint-Étienne, à raison de 2 deniers par feu, soit en tout 5 sous par an; — plus les bâtiments, terres, vignes, prés, etc.

D. 131. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1698-1704. — Liéve, en forme de compte, des terres de Surins et Niherne. — Inscriptions : d'une rente de 3 boisseaux seigle et autant de marsèche, mesure de Surins, due par le sieur de Boisvilliers sur les terres qu'il possède aux Coutures de Niherne et sur sa vigne de Rochefort; — de 10 sous de rente et 6 deniers de cens dûs par le sieur Guymon, avocat à Châteauroux, pour une mâsure située proche de sa métairie du Pavillon; — Marché fait avec Pierre Destournes et Jean Potin, *besserons* de la paroisse de Villegongis, pour le semis en gland du bois de Brisevent, et le creusement d'un fossé à l'entour, à raison de 6 sous la toise, largeur 5 pieds, profondeur 3 pieds, la fourniture de 3 milliers de plant d'épines pour les buissons étant à la charge des deux entrepreneurs, plus 48 sous pour le vin du marché.

NOTA. — Les neuf premières pages du registre manquent.

D. 132. (Cahier.) — Grand in-folio, 10 feuillets, papier.

XVIIIme Siècle. — Liève, par extraits, de la seigneurie de Surins. — Rentes dues : par Silvain Brault, garde-chasse de Surins, pour une vigne située au clos des Vieilles-Vignes, 15 sous un denier de cens; — par Étienne Robert et Jean Gaudin, d'Issoudun, sur la métairie de l'Ormeau, paroisse de Bretagne, 6 boisseaux froment et autant de marsèche.

D. 133. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1705-1706. — Liève de la seigneurie de Surins. — Revenus de la Saint-Michel 1705 à la Saint-Michel 1706. — Le château, occupé par les domestiques, néant; — le colombier, outre la provision de la maison, 25 livres 10 sous, — le four banal, 15 livres et un gâteau de 20 sous; — la rivière non affermée, la provision seulement; — les dîme et terrage de Surins, avec le produit des terres du château : froment, 793 boisseaux, seigle 542 id., marsèche 618 id., avoine 916 id. : — la dîme de vin, donnée à la veuve George- B[illegible] pour la dédommager d'une année de *vimere*, néant — la dîme de lainage et charnage, néant. — la dîme de chanvre, 207 livres de chanvre; — le droit de boutage, néant; — la paisson du bois de Varailles, néant; — la dîme de Laleau, froment 185 boisseaux, seigle 59 id., marsèche 145 id. [illegible] 78 id. : — la dîme des bois, avec les dîme et terrage de R[illegible], 111 boisseaux de chaque grain. — la dîme de Ch[illegible] 54 boisseaux de chaque grain et 6 poulets; — la dîme de la forêt aux Guyons, 48 boisseaux de chaque grain et 6 poulets; — le terrage du Bois-de-Varailles, 60 boisseaux de chaque grain; — le douzain de Vineuil, 33 livres, etc.

D. 134. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1706. — Liève de la seigneurie de Surins. — Rentes : de 25 sous, due par Planchard sur le pré des Finaux; — de 5 livres et 2 poulets, due sur une maison sise à Villegongis.

D. 135. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1706-1707. — Liève de la seigneurie de Surins. — Indication des sources de revenus par année : le château, occupé par les domestiques, néant; — le colombier et la rivière non affermés, exploités seulement pour les provisions de la maison; — la paisson du bois de Varailles, néant, le bois ayant été coupé; — les terres données à labourer à droit de terre, savoir : de 12 gerbes 3, compris la dîme et le terrage; — les chenevières et les vignes non affermées et exploitées pour la maison, etc.

D. 136. (Registre.) — Grand in-folio, [illegible] feuillets, papier.

1708. — Liève de la seigneurie de Surins. — Le [illegible] de Chambon, pour droit de patronage, doit 40 sous, payables à la Toussaint et à la Purification par moitié; — Fiacre Rousseau et le curé de Chezelle, pour une maison occupée par le curé au Chezal-Thibaut, doivent un chapon et 4 deniers de cens.

D. 137. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1763. — Liève, par extraits, des terres de S[illegible] Niherne et Bretagne, délivrée au fermier par [illegible] séquestre des biens du [illegible] — Inscriptions des rentes dues par Pierre Guérineau de Levroux sur le D[illegible] Demeure, sise à Bretagne : 20 boisseaux froment, [illegible] de Bro[illegible], 2 chapons et 2 deniers de cens; — par P[illegible] et De[illegible], du Bois-de-Varailles, sur La M[illegible], sur

audit Varailles, 3 sous et une poule et 6 deniers de cens; — par Mme Hélène Huart, sur le lieu du Petit-Charnay, dans la paroisse de Reboursin : 10 boisseaux de seigle et 12 d'avoine, mesure de Vatan, avec 2 chapons, payables à la Saint-Michel.

D. 138. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

Fin du XVIIIme Siècle. — Lièvе de la seigneurie de Surins. — Rentes dues : par le sieur de Boisvilliers sur ses héritages, sis à Niherne, 3 boisseaux seigle et autant de marsèche, plus 2 deniers de cens; — par le sieur Janvois, curé de Villegongis, pour sa maison dudit Villegongis, 30 sous de rente et 5 deniers de cens.

D. 139. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1588. — Lièvе de la terre de Niherne. — Métairies : du Bourg, affermée moyennant 12 fromages, un pourceau, 7 chefs de poulaille et 2 oisons; — de la Mardelle, 9 setiers froment, 10 setiers marsèche, 10 douzaines d'avoine, un pourceau, une douzaine de fromages, 8 chefs de poulaille; — des Cotteaux, un muid froment, 9 setiers marsèche, 10 douzaines d'avoine, un pourceau, 7 chefs de poulaille, une douzaine de fromages; — des Fossés, 6 boisseaux méteil, un pourceau, 15 fromages, 8 chefs de poulaille; — de La Touserandière, 5 setiers froment, 6 setiers seigle, 6 douzaines avoine, un pourceau, 20 fromages, 12 chefs de poulaille; — de Treschy, 17 setiers et un quart de blé, un pourceau, 12 fromages, 6 chefs de poulaille.

D. 140. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1682-1690. — Lièvе, par extraits, de la seigneurie de Niherne. — Revenus de la métairie des Cotteaux : froment, marsèche, seigle, de chacun 8 setiers; avoine, 8 douzaines; un boisseau de pois et un boisseau de fèves, 3 chapons, 3 poules, 12 poulets, 2 oies grasses, 2 oisons, 4 livres de beurre, 18 fromages, un gâteau de 30 sous, un porc de la valeur de 8 livres, et 4 livres pour les réparations.

D. 141. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1694-1696. — Lièvе de la seigneurie de Niherne. — Détails du revenu de la terre : le château et maison forte dudit Niherne, avec les prés et la garenne y attenant, loué pour le prix annuel de 30 livres; — le droit d'avrillage, « qui se lève sur tous les bestiaux qui vont pacager dans les prairies de l'Indre, à prendre depuis les planches du bourg de Saint-Maur, en suivant ladite rivière, jusques aux chenevières de Mirebeau, à la réserve de la prairie de Surins, et ce, pour la liberté de pacage depuis le 25e mars jusqu'au 1er mai; et se paie, pour chaque lot de moutons, 5 sous; pour chaque aumaille, 4 deniers, et pour chaque cavale ferrée, 10 deniers, et pour celles qui ne sont pas ferrées, 4 deniers; » acensé 3 livres, etc.

Nota. — A la dernière page, se lit la circonscription de la justice verrière de Niherne.

D. 142. (Cahier.) — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Lièvе, en forme de mémoire, des terres de Niherne et de Mehun-sur-Indre. — Revenus de la seigneurie de Mehun : la maison seigneuriale, fortifiée, avec ses dépendances, la garenne et un pré, affermé 160 livres et 16 poulets; — la justice moyenne et basse de la seigneurie; — le droit de boutage dans l'étendue de ladite justice, savoir : une pinte par poinçon de vin vendu au détail; — le droit sur l'assemblée de la Saint-Barthélemy, avec la ferme du jeu de quilles; — la ferme : du four banal, 45 livres; — du moulin banal, arrenté pour 150 livres argent, un pourceau de 4 livres, un gâteau d'un boisseau froment, aux Rois de la fève, 2 poules, 4 poulets, 2 douzaines d'anguilles et un denier de cens; — le droit d'avrillage, qui est de 12 deniers par cheval ferré, un carolus pour ceux non ferrés, 2 liards par bœuf et 4 deniers par vache allant paître dans les prairies du seigneur, plus un double pour chaque mouton; — le droit de guet et garde dans le bourg de Mehun et les revenus des bois, étangs et autres dépendances de la terre.

D. 143. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1776. — Lièvе de la seigneurie de Niherne. — Désignation des prés de Niherne : le Grand-Pré du Château, de 7 arpents, près dudit château; les 4 arpents des îlons, dans la prairie de Niherne; la Fosse de Sainte-Marie, dans ladite prairie; la Courance-au-Gué, dans Les Vallées; les 5 quartiers des Gâtelets; les 4 arpents de la Seigneurie; le quartier Cordas, situé aux Nots.

D. 144. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1655. — Lièvе des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne et autres, comprises dans les terre et seigneurie de Surins et Niherne. — Notes des rentes dues : par Nicolas Trumeau, pour l'héritage des Taureaux, 29 boisseaux un quart de froment, un chapon et 2 poules; — par la veuve de Louis Pénigault, lieutenant à Levroux, François Revillon et Charles Mareschal, pour les terres des Déserts, paroisse de

Fontenay, 6 boisseaux froment, autant marsèche, 2 poules et 2 deniers de cens.

D. 145. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1684. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes : de 2 deniers de cens dûs par Louis Balin et Martin Nicault, pour une vigne au clos de la Baste, paroisse de Liniez ; — de 6 boisseaux froment et 3 poules de rente, dûs par Pierre Brigand pour les terres du Poirier, *alias* de Préroux, paroisse de Bouge.

D. 146. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1685-1686. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes de rentes dues : par Noël Lhomme, pour une maison avec ouche et terre, appelée la Guignarde, proche le village des Michaux, paroisse de Liniez, 2 boisseaux froment, autant de marsèche, un demi-chapon; — par Étienne Sebault, pour l'héritage du Petit-Charnay, paroisse de Reboursin, 10 boisseaux seigle, 12 boisseaux avoine et 2 chapons.

D. 147. (Cahier.). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1687. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes de rentes ; de 2 boisseaux froment et marsèche, dûs par Étienne Dumontier, pour une maison et héritage sis aux Bergeries, paroisse de Liniez ; — de 8 boisseaux froment, id. marsèche, id. avoine, un chapon et 4 deniers de cens dûs par Jean Fagault, docteur en médecine à Buzançais, pour la métairie de Miron, sise à Sigougnolle, paroisse de Bretagne.

D. 148. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1688. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes : de 3 boisseaux de froment dûs par Adrien de Cremille, sieur de la Coëffrie, pour une terre sise en la paroisse de Sainte-Colombe; — de la dîme de Lusson, *alias* du Bourdieu, affermée à Chuet.

D. 149. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1689-1690. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes de : un boisseau froment, id. marsèche et une poule de rente dûs par Louis Balin, Antoine Charpentier et Michel Sadouet, sur le lieu dit le Courtil-aux-Murailles ; — de 2 boisseaux froment et marsèche, dûs par la veuve François Mathurin sur [illegible] proche le pont de Liniez.

D. 150. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1691-1692. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes de : 2 boisseaux froment et marsèche de rente, dûs par Noël Malassené, sur l'héritage des Malassénés, paroisse de Liniez ; — de 10 boisseaux et demi de froment, id. marsèche et un demi-chapon, dûs par Mme de Dampierre pour l'héritage des Massi[illegible].

D. 151. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1693-1695. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes : d'un boisseau froment de rente et un denier de cens dûs par Noël Lhomme et M[illegible] Michau, sur une terre sise au Carroir-aux-Mules, paroisse de Liniez ; — de 26 livres argent, 2 setiers froment, id. marsèche et 2 chapons, dûs par Louis Babin pour le terrage des Aprées.

D. 152. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1696-1697. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes : de 3 boisseaux froment et 3 boisseaux marsèche, mesure de Vatan, rente due par Pierre Chapon pour une terre sise au Buisson-Barrault, paroisse de Liniez ; — de 2 boisseaux froment, dûs par le métayer de l'Hôtel-Dieu de Vatan, sur la [illegible] dudit Hôtel-Dieu.

D. 153. (Cahier.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1698-1700. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes : de 2 boisseaux froment et une poule de rente, dûs par le sieur de [illegible] sur la [illegible] du Perroux, paroisse de Liniez ; — de 3 boisseaux de froment dûs par Adrien de Cremille, sieur de la Coëffrie, pour les Terres Blanches, paroisse de Sainte-Colombe.

D. [illegible]. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1624-1702. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes des rentes dues : par [illegible] Camelin et Sylvain M[illegible] sur la terre des F[illegible] Noiraltes, paroisse de Liniez, un boisseau froment et un demi-poule ; — par [illegible] M[illegible], sur [illegible] la D[illegible], paroisse de Bretagne, 20 boisseaux froment, mesure de Bourges, 2 chapons et 2 deniers [illegible]

D. 155. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1701-1703. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes de rentes dues : par Étienne Franchet, sur une maison sise au bourg de Liniez, un boisseau froment; — par Gilles Revillon et autres, pour la terre de la Petite-Volette, paroisse de Bouge, 2 boisseaux froment, id. marsèche, 2 chapons et 4 deniers de cens.

D. 156. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1703-1704. — Liève des paroisses de Vatan, Liniez, Bouge, Bretagne, etc. — Notes : de 2 boisseaux froment, dûs par Babin, Charpentier et Nicault sur la terre des Pierres-Folles; — de 2 boisseaux froment par Jean Giraudon sur la terre des Chappelettes, au gué de Nohan.

D. 157. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1709. — Liève de la seigneurie de Bretagne. — Notes : de 2 boisseaux froment, mesure de Vatan, dûs par Jean Goujat, vigneron, sur une terre sise à la Croix-de-Chéron, paroisse de La Chapelle-Saint-Laurian; — de 2 boisseaux froment, par Laurian Princelet et Simon Bailly, sur la terre de la Mulotière, paroisse de Liniez.

D. 158. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

XVIIIme Siècle. — Mémoires et états instructifs de la terre de Surins. — Terre de la Fleuranderie, rentes en grains : à l'Ormeau-de-la-Justice, 36 boisseaux; au Clos-des-Pâtureaux, 6 id.; au Peneray, 18 id.; aux Sandies, 30 id.; au Buisson-de-la-Maucoiffée, 18 id.; aux Gérauts, 8 id.; au terroir de La Loge, 18 id.; au chemin du Breuil, 6 id.; aux Fougères, 66 id.; aux Châtelets, 172; aux Rocheriats, 60 id.; au Colombier, 33 id.; au terroir du Jardin, 18 id.; à la vallée du Pressoir, 36 id.; aux Déserts, 3; au Noyer-Michelot, 46 id.

D. 159. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1690-1718. — Comptes de recette du produit des prés de la terre de Surins et Niherne. — Désignation des prairies : le Pré-Bon; l'Hardillier; l'Ile-à-Thiault; la Grande-Reculée; le Grand-Ilon; le Pré-du-Receveur; les Huit-Saignées; le Pré-de-l'Aubier; id. de Pinon; id. de Cacheleuf; le Pré-de-la-Notte; le Pré-du-Pont; les Rabusses; l'île Cornu de Pinon; id. de Surins; le Pré-du-Couvent; le Pré-Gaut; le Pré-des-Gautrats; l'agatis de Cacheleuf; l'agatis de Pinon; les prés : des Dreuillats, de Sainte-Marie, de l'Allemagne, de Vaux; les Cinq-Pointes; les prés : des Béguins, de l'Étable, de l'Éronce, du Gué-au-Loup, de La Verdelle, Martinet, l'Arpenton, Prévaut, des Écluseaux; les îles Teillant; les prés : Vivant, des Boissonnelles, du Four, du Breuille, du Gué-de-Canne, Auray, de La Mardelle-Chambon, Lusseau; le Grand-Pré de Niherne; les ilons du Grand-Reguin, de la prairie de Niherne; la Fosse Sainte-Marie; la Courante-au-Gué; les Gâtelets; les quartiers : Cordas, Vernon, de la Petite-Jouanne, du Buisson-Collin, de Mâchefer, Germain, Brassin; les pacages du château de Niherne; le Quartier-Brûlé; la Fosse-de l'Étioux; le Pré-de-la-Fontaine.

D. 160. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1718-1719. — Compte de la dépense et de la recette des blés de la terre de Surins et Niherne. — (Avril 1718.) Recettes : 7 boisseaux froment, 5 id. avoine; dépenses : 163 boisseaux froment, 6 id. méteil, 9 id. seigle, 147 id. marsèche, 5 id. avoine; — (mai 1718.) Recettes : 43 boisseaux froment, 43 id. seigle, 5 id. avoine, 43 id. marsèche; dépenses : 94 boisseaux froment, 44 id. méteil, 72 id. seigle, 226 id. marsèche, 5 id. avoine; — (juin 1718.) Recettes, néant; dépenses : 58 boisseaux froment, 12 id. méteil, 179 id. seigle, 275 id. marsèche; — (juillet 1718.) Recettes : 13 boisseaux froment, 9 id. seigle, 20 id. marsèche; — dépenses : 27 boisseaux froment, 113 id. seigle, 166 id. marsèche; — (août 1718.) Recettes : 36 boisseaux avoine; dépenses : 166 boisseaux seigle, 171 marsèche, 18 id. avoine; — (septembre 1718.) Recettes : 38 boisseaux méteil, 84 id. mouture; dépenses : 92 boisseaux seigle, 93 id. marsèche; — (octobre 1718.) Recettes : 323 boisseaux froment, 121 id. seigle, 84 id. avoine; dépenses : 24 boisseaux froment, 83 id. seigle, 76 id. marsèche, 84 id. avoine; — (novembre 1718.) — Recettes : 160 boisseaux froment, 108 id. seigle, 372 id. avoine, 414 id. marsèche, 60 id. mouture; dépenses : 146 boisseaux froment, 72 id. seigle, 109 id. marsèche, 94 id. avoine; — (décembre 1718.) Recettes : 391 boisseaux froment, 191 id. seigle, 428 id. avoine, 386 id. marsèche; dépenses : 108 boisseaux froment, 77 id. seigle, 82 id. marsèche, 52 id. avoine.

D. 161. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1730-1736. — Comptes des recettes de la terre de Surins. — Recette des blés pour la Saint-Michel 1731 par les dîmeurs de Surins et terragers. — Reçu toute la ferme du froment, 2 setiers et demi, 150 boisseaux; toute la ferme du seigle, 150 boisseaux; à valoir sur la ferme de marsèche, 139 boisseaux; à valoir sur la ferme d'avoine, 80 boisseaux.

D. 162. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1722-1750. — Livre de recettes et dépenses des revenus du château de Surins. — Tableau des recettes et dépenses de l'année 1722. — Recettes : janvier, néant ; dépenses : néant ; — recettes : février, 709 livres 1 sou ; dépenses : 586 livres 19 sous ; — recettes : mars, 197 livres 17 sous ; dépenses : 158 livres 12 sous 6 deniers ; — recettes : avril, 170 livres 15 sous ; dépenses : 227 livres 13 sous ; — recettes : mai, 654 livres 9 sous ; dépenses : 746 livres 12 sous ; — recettes : juin, 203 livres 19 sous ; dépenses ; 355 livres 5 sous 6 deniers ; — recettes : juillet, 1,948 livres 19 sous ; dépenses : 1,905 livres 8 sous ; — recettes : août, 1,783 livres 9 sous 6 deniers ; dépenses : 1,683 livres ; — recettes : septembre, 732 livres 5 sous ; dépenses : 695 livres 6 sous 9 deniers ; — recettes : octobre, 688 livres 3 sous 6 deniers ; dépenses : 732 livres 8 sous 6 deniers ; — recettes : novembre, 723 livres 17 sous 5 deniers ; dépenses : 191 livres 16 sous 10 deniers ; — recettes : décembre, 273 livres 4 sous ; dépenses : 840 livres 19 sous 4 deniers. — Total général des recettes : 5,095 livres 19 sous 5 deniers ; total général des dépenses : 8,124 livres 1 sou 5 deniers.

D. 163. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1708-1714. — Comptes des fournitures avancées aux métayers de la terre de Surins pour la mise en culture des terres. — Terre des Châtelets-Hauts : 50 boisseaux froment, chômage en 1708 et 1709 ; fourni pour la récolte de 1711 moitié de la semence, 27 boisseaux, et tout le fumier, à condition de partage à moitié, sans compter les dîme et terrage ; — Terre de La Chenière : 6 boisseaux seigle ; rien fourni ; partage au quart, de 12 gerbes une, y compris dîme et terrage.

D. 164. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1762. — Livre des opérations de l'économe-sequestre préposé au régime de la terre de Surins. — Compte du métayer de la cour de Surins : cheptel : un cheval de 5 ans, 2 juments avec poulains, 2 vaches, dont une avec veau ; un taureau ; prix de ferme : 109 livres, compris un pré et le four à ban ; tontes : 147 livres de laine à partager, provenant de 74 moutons.

D. 165. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin, plus 1 plan

1759-1790. — Devis des réparations à faire aux bâtiments des domaines de Surins, Niberne et dépendances. — Reconstructions : de la grange de La Richarderie, avec le plan de ladite grange ; — des ponts de Surins à Niberne, sur l'Indre. — Procès-verbal des experts pour les réparations à faire à la terre de Niberne, en décembre 1790.

D. 166. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1623-1658. — Sécularisation des abbayes de Déols et de Saint-Gildas, et du prieuré de Grammont. — P[illegible] pour l'exécution des bulles obtenues par Henri II de Bourbon, prince de Condé, pour les sécularisations ; — sentence donnée par l'official de Bourges, commissaire en cette partie. — Fondation des classes de théologie par le même et donation, à cet effet, de la terre de Surins, de la métairie de Bretagne, des prieurés d'Yvernault, de Mers et de Genouillac, ainsi que de plusieurs rentes. — Vente par le collége de la terre de Mers.

D. 167. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1402-1751. — Domaine de Mehun-sur-Indre, dépendant de la seigneurie de Surins et Niberne. — Partage de serfs entre le duc de Berry et le prieuré de La Comtale, à cause du lieu de Montandry, près Mehun. — Rente d'un muid de blé, due au collége sur le domaine de Mehun ; — quittances de rentes actives et passives, dues respectivement par le domaine de Mehun et le collége. — Reconnaissances de divers cens et rentes assis sur des héritages de la paroisse dudit Mehun-sur-Indre.

D. 168. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1678-1682. — Ventes, arrentements et autres contrats passés au nom des Jésuites par devant [illegible], notaire, intéressant la terre de Surins. — Reconnaissance par [illegible] Larcher, cordonnier, du droit de cens sur 4 [illegible] de vignes sises aux Vieilles-Vignes, à raison de 2 sous 6 deniers par arpent. — Ferme de la dîme de Chambon pour 15 setiers par quart. — Arrentement à [illegible] [illegible] [illegible] — [illegible] 20 setiers [illegible] — [illegible] au village de [illegible], paroisse de [illegible], au profit de Sébastien Gabillier.

D. 169. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1486-1695. — [illegible] — [illegible] — [illegible] Denis P[illegible] profit de Jean D[illegible]

dier, seigneur de Niherne, des héritages à lui arrentés par Étienne Neveu. — Enquête concernant le terrage de Surins, contre Pierre Trochoux, sieur de La Saulais, qui justifie pour le collége du droit et de la circonscription dudit terrage.

D. 170. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1485-1727. — Contrats d'acquisitions, échanges et autres transactions faites par Jean et Gilbert Duverdier, seigneurs de Niherne. — Adjudication par décret de la terre de Niherne, saisie sur François Duverdier, seigneur de La Chapelle-Ortemulle, adjugée en 1682 aux Jésuites du collége de Bourges. — Relevé des terrains composant le fief de Niherne. — Partage entre Silvain, Noël et Gilles Perchault, fils et héritiers de Gratien Perchault et de Laurence Gallochon, de la métairie de La Mardelle et autres biens, par eux délaissés.

D. 171. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 27 pièces, parchemin.

1480-1741. — Contrats d'acquisitions, échanges et autres transactions faites par les seigneurs de Niherne, et principalement par Jean Duverdier. — Amortissement par ledit seigneur de plusieurs rentes affectées sur ladite terre, à Jean Gastineau, seigneur de Saint-Bonnet, et François Guérin, seigneur des Colombiers. — Procuration de Gilbert Duverdier, seigneur de Niherne, à Claude Bridard, pour sa déclaration de foi et hommage des biens qu'il tient de lui en fief.

D. 172. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 pièces, parchemin et plan.

1785-1788. — Procédures concernant le pré de l'Ile, dans la prairie de Surins, et le pré des Réguins, ainsi que la propriété d'une étable au bourg dudit Surins, avec un plan informe des lieux qu'intéresse le procès.

C. 173. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1684-1699. — Baux d'héritages situés dans la paroisse de Niherne et paroisses environnantes.—Baux d'accense: de la métairie des Coteaux à Barthélemy Vilain pour 30 setiers de blé froment, marsèche et avoine, par tiers, 10 poulets, 2 chapons, 10 fromages et 3 livres de beurre; — de l'abbaye de Bretagne, pour 7 ans, à Gilles Biard, pour 18 livres et un chapon.

D. 174. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1601-1751. — Baux à ferme de la métairie des Coteaux, paroisse de Niherne. — Transaction au sujet d'une revendication de la locature de Ransay, dans la même paroisse, en vertu du droit de retrait-lignager.

D. 175. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1465-1751. — Constitutions de rentes et baux à cens relatifs aux terres et cheseaux des métairies de la Grande et de la Petite-Mardelle, sises paroisse de Niherne. — Donation en faveur d'études, par Jean Duverdier, seigneur de Niherne, à son fils Jean, écolier, de la rente d'un boisseau froment et 3 deniers de cens, due sur une maison de la Grande-Mardelle. — Vente de ladite terre au collége, par Charles-Benjamin de Pierre-Buffier, baron de Prunjet. — Procès devant la Conservatoire de Bourges entre les Jésuites et le seigneur de Mirebeau pour la propriété de la Petite-Mardelle, acquise par ceux-ci de particuliers à qui elle avait été arrentée, à condition qu'ils ne la vendraient ni ne l'engageraient. — Sentence de condamnation du seigneur de Mirebeau.

D. 176. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1549-1750. — Baux de la métairie de La Sauras, paroisse de Niherne. — Contestation du collége avec le sieur Libaut, élu en l'Élection de Châteauroux, comme envahisseur de 4 boisselées de terres de ladite métairie. — Procédures au sujet de l'acquittement des rentes assises sur les terres de la Sauras, et reconnaissances des mêmes rentes. — Dénombrement des terrains du fief de la Sauras; — Vente d'une partie de ces héritages à Jean Georget, dit la Tonnelle.

D. 177. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1475-1761. — Métairie de Tilly ou Thillé, paroisse de Niherne. — Baux du lieu des Challuats ou Challuau, réuni plus tard audit Tilly. — Rachat du fief de Tilly, autrement appelé le Bois-de-Mirebeau, aux religieux de Sainte-Croix de Buzançais. — Baux à cens du lieu de La Gouzatterie ou Goujatterie, dépendant de Tilly. — Baux à cens et à rente de la métairie même de Tilly. — Contrats de vente ou d'échange de différentes portions de cet héritage. — Procédures contre Silvain Ferré, pour le paiement des arrérages dudit Tilly.

D. 178. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1725-1728. — Procédures entre le collége, demandeur en restitution d'un pré, nommé l'Ile-Guilgaut, situé sur les bords de l'Indre, paroisse de Chambon, et d'autre part, Joseph

Camelin, curé de Buzançais, Claude Moreau et Félix Dumas, comte de Neuville, ce dernier prenant fait et cause pour Claude Bataillé, défendeurs, de Neuville et Camelin devant faire preuve de possession et les autres abandonner ce qu'ils détiennent injustement de ladite prairie.

D. 179. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1523-1750. — Procédures, exploits et mémoires concernant les droits de cens, rentes et terrages dûs au collége sur les héritages du Bois-de-Varailles; — Contrat d'arrentement, par l'abbé de Déols à Jean Richard, d'un héritage sis audit lieu, ayant maison *à trois aiguilles* et plusieurs pièces de terre. — Abandon fait au profit du collége par Laurent Doudeau, sieur de Lagarde, de la métairie de La Richarderie, paroisse de Chezelle.

D. 180. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1675-1753. — Bois de La Richarderie, paroisse de Chezelle, dépendant de la seigneurie de Varailles. — Discussion des Jésuites avec le sieur Bottin, marchand de bois, pour la propriété de quelques pieds d'arbres. — Procès avec François Moreau, notaire à Châteauroux et le sieur Bertrand Degreuil, de la même ville, au sujet du bois de La Richarderie, adjugé à vil prix à Degreuil, sous le nom du sieur Moreau.

D. 181. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1436-1781. — Métairie des Fossés, paroisse de Mehun-sur-Indre. — Ventes par Raffin Frezon à Jean Duverdier, seigneur de Niherne, de plusieurs prés et terres sis aux Fossés. — Échanges entre ledit seigneur et divers particuliers d'héritages sis au même lieu. — Baux à rente de la métairie des Fossés, primitivement pour 9 boisseaux froment, 2 setiers et demi d'avoine, 6 gelines, une livre de cire et six *bians* de bordelage, et plus tard pour huit ou dix setiers de blé, par quart froment, seigle, marsèche et avoine, et quatre ou six poulets de menus suffrages et 3 livres en argent; plus le droit de terrage et la dîme, à raison de 2 gerbes sur 12, pour plusieurs pièces de terres en dépendant. — Bail à cens et à rente par Charles Duverdier, seigneur de Niherne, à Guillaume Delalant, charbonnier, de La Touche des Fossés, paroisse de Niherne, et de l'herbe de l'étang de Rançay, moyennant 12 livres, 2 poules et 4 deniers de cens et rentes. — Déclaration faite par Gilles Delaplace pour prouver que la terre de Maubras, située près de l'étang de Rançay, dépendait de la seigneurie de Niherne et non de celles de Villedieu et Rançay.

D. 182. (Liasse.) — 55 pièces, papier, 14 pièces, parchemin.

1628-1744. — Métairie de [illegible], paroisse de Saint-Pierre de Lamps. — Baux de ladite métairie, moyennant 4 muids froment, seigle [illegible] de 18 boisseaux par setier, mesure de Buzançais, [illegible] 35 sous, 12 chapons, 12 [illegible] 2 [illegible] fromage et 6 deniers parisis de cens; lesdites conditions transformées définitivement en 420 livres par an — Procédures contre François Chauvignon pour paiement desdits arrérages.

D. 183. (Liasse.) — 55 pièces, papier; [illegible]

1492-1769. — Terre d'Yvernault — État [illegible] fourni au collége par André Brunet, fermier de la terre d'Yvernault, de la consistance de ladite terre. — Baux de la mise en ferme du greffe d'Yvernault. — Amortissement d'une rente de 20 livres 18 sous, due par les Jésuites au prieuré de Saint-Marcel d'Argenton sur ladite terre. — Arrentement fait par les religieux de Déols à Guillaume Sabouron, de deux setrées de terre en la forêt Noubert, moyennant 2 setiers seigle, mesure de Déols, et un chapon, payables à Noel. — Sentence [illegible] Châteauroux entre le tuteur des héritiers Touranton d'une part, et Étienne Galas, curateur à la succession vacante, et le collége, défendeur, qui envoie les PP. Jésuites en possession de deux métairies situées au village d'Yvernault, à charge de rentes à servir; — Partage entre les héritiers Péchereau, par lequel Gabriel Tauvenet et Louis Bourillon s'engagent, aux noms de leurs [illegible] de 38 livres 14 sous 8 [illegible]

[illegible]

1517-1519. — Terre d'Yvernault. — [illegible] pour 1517-1519 [illegible]

à cause des dîmes : « La moitié des grains dixmes d'Yvernault ont esté levés par moitié au pris de 7 écus 6 sols tournois, par Guillaume Crublier, la moitié de la moitié et l'autre moitié, par Mss. Vincent Ficquanet et Jehan Saupie, qui est pour la moitié : froment, 6 sols tournois; seigle, 2 écus 6 sols; marceche, 18 sols; avoine, 2 écus 6 sols tournois. »

D. 185. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1555-1789. — État des revenus des terres de Surins et Yvernault. — Enquête sur monitoire concernant les droits à percevoir par la seigneurie d'Yvernault. — Sentence du bailli d'Yvernault qui condamne les habitants de La Grange, des Thomasses, etc., à payer les droits de fouage à ladite seigneurie, à raison de 5 sous et 2 chapons, ou une poule et 3 deniers de cens.

D. 186. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1677-1788. — Aménagements des bois appartenant aux Jésuites dans les maîtrises de Bourges et d'Issoudun, et notamment dans les seigneuries de Surins et Niherne. — Ventes et adjudications des coupes. — Procès-verbaux du grand-maître des eaux et forêts relativement auxdites coupes. — Procédures des Jésuites poursuivants contre les adjudicataires. — Discussion entre les Jésuites et le seigneur de Saint-Lactencin pour la propriété de quelques arbres de la seigneurie de Surins. — Réceptions à la maîtrise des eaux et forêts de Châteauroux des gardes des bois desdites terres.

D. 187. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1769-1770. — Procès-verbaux de circonscription des bois dépendant des terres de Surins et d'Yvernault, faits par les sieurs Delestang et Barbarin, lieutenant général et conseiller commissaire, en vertu de l'arrêt du Parlement du 6 septembre 1769.

D. 188. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1231-1671. — Coutumes et priviléges des terres de Surins et Niherne. — Charte accordée par Guillaume de Chauvigny, seigneur de Château-Raoul, pour les coutumes des villages de Surins, Lobois et Cigonoles, *alias* Valeles. — Délibération des habitants dudit Surins pour contribuer à l'entretien des chemins de la paroisse, moyennant la confirmation de leurs franchises. — Arrêt du Conseil d'État pour la décharge des décimes de Saint-Gildas, le Bourg-Dieu et Grammont. — Transaction réglant les droits de sépulture des seigneurs de Niherne et Rançay et leur droit de banc au chœur de l'église de Niherne. — Sentences confirmatives de servitudes, partages et affranchissements de serfs. — Monitoire à la requête des Jésuites à fin de révélation de leurs droits sur lesdites terres, par suite d'incendie des titres.

D. 189. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1762-1790. — Baux généraux de la terre de Surins à Jean-Baptiste Verdy, de 1762 à 1780, moyennant 8,000 livres par an ; — bail des seigneuries de Surins, Niherne et Bretagne ; du domaine de Malvoisine, plus de la petite dîme de Lusson, perçue dans la paroisse de Saint-Hippolyte près Vatan et deux terrages dans la paroisse de Bretagne, à partager avec le seigneur de Bouge, moyennant 300 livres par an, et pour en jouir de 1790 à 1799.

D. 190. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1567-1734. — Procédures entre les Jésuites et le curé de Niherne d'une part, et le seigneur de La Chapelle-Ortemulle de l'autre, au sujet du droit de suite réclamé par ledit seigneur dans leur dîmerie, à cause de la franchise qu'il y avait. — Mémoire concernant les prétentions du curé contre le collége, au sujet des droits de suite dans la dîmerie de Surins; — transaction entre les parties.

D. 191. (Liasse.) — 76 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1466-1685. — Droits de justice et directe des seigneuries de Surins et Niherne. — Contestation entre le collége et le seigneur de Villedieu au sujet de la justice de Surins; procédures, mémoires et requêtes ; — Procès entre le seigneur de Niherne et le garde de la prévôté de La Brenne, à cause la justice dudit Niherne. — Procès-verbal d'installation d'un bailli et d'un procureur fiscal en ladite justice. — Donation par Henri de Bourbon, prince de Condé, aux Jésuites du collége Sainte-Marie de la seigneurie de Surins et dépendances, des prieurés d'Yvernault, Mers et Genouillet, de la métairie de Bretagne et de cens et rentes à prélever en diverses paroisses, à condition d'en acquitter les charges foncières et de fournir homme vivant et mourant.

D. 192. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1490-1759. — Fours et moulins banaux de Niherne. —

Affranchissement par le seigneur de Niherne, au profit du couvent de Landois, situé paroisse de Niherne, de l'obligation où étaient les religieux de cuire le pain de leurs colons à son four, moyennant une maille par an. — Compromis entre l'abbé de Beaulieu, chambrier de Déols, et le seigneur de Niherne, au sujet de leur contestation pour savoir à qui appartenait la moitié de la dîme du moulin à draps de Niherne. — Constitution d'une rente de 6 livres par ledit seigneur sur lesdits moulins à Berthomier Colombier, au capital de 50 livres tournois. — Baux à ferme des mêmes moulins, primitivement pour 30 setiers mouture, plus, en menus suffrages, 6 poulets, 2 chapons, 2 oisons et un quarteron de harengs ou 40 sous, et postérieurement, pour 150 livres argent, 24 anguilles, un gâteau et 12 deniers de cens.

D. 193. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1788-1789. — Procédures concernant le droit de dîme de Laleau et la banalité du four de Surins. — Sentence de la Conservatoire de Bourges qui condamne les défendeurs à payer aux prêtres doctrinaires, successeurs des PP. Jésuites dans l'administration du collége, le droit de dîme réclamé.

D. 194. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1425-1732. — Droits de boutage, avrillage, mesures et étalons dûs à la seigneurie de Surins. — Maintenue et garde du droit d'avrillage donnée par le lieutenant général d'Issoudun en faveur du seigneur de Niherne. — Sentences de la Conservatoire de Bourges pour le paiement dudit droit, consistant en 5 sous par *loquet* de moutons, 10 deniers pour chaque chevaline ferrée et 4 deniers pour les non-ferrées, et autant pour chaque chef d'aumailles. — Baux des droits de boutage et d'avrillage. — Transaction entre le seigneur de Niherne et celui de la Tour-de-Rançay pour le partage de ce droit de boutage. — Contestation entre les seigneurs de Brenne et de Niherne pour le droit de mesure, et prétentions à ce sujet du procureur fiscal de la baronnie de Châteauroux.

D. 195. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1706-1711. — Comptes du droit d'avenage levé sur les habitants de Surins, Varailles et Niherne. — Chaque laboureur doit, à la Saint-Michel, 12 boisseaux d'avoine et une poule; chaque journalier, 6 boisseaux d'avoine et une poule, le tout rendu conduit au château dudit lieu, et à la mesure de Surins, revenant, mesure de Châteauroux, à 14 boisseaux pour les laboureurs et 7 pour les journaliers.

D. 196. (Registre.) — 40 feuillets, papier, sans couverture.

1736. — Comptes du droit d'avenage et du droit de guet sur les habitants de Surins. — A chaque fête Saint-Michel, chaque laboureur demeurant dans l'étendue de la seigneurie de Surins est obligé de payer, rendus conduits au château, 12 boisseaux rez avoine et une poule; les journaliers ou manœuvres, 6 boisseaux rez avoine et une poule; tous les habitants du bourg de Surins doivent à ladite seigneurie, le lendemain de Noël, pour droit de guet, chacun deux deniers.

Nota. — Sauf trois ou quatre feuilles, le registre est resté en blanc.

D. 197. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1645-1759. — Dîme et terrage de Surins. — Contestation faite au collége de son droit de terrage par Claude Ledoux, seigneur de Fleurandry, et Pierre Torchon, seigneur de La Saulaye. — Procès-verbaux de déclarations du bornage, des dîmes et terrage de Surins; — poursuites et sentences contre divers pour le paiement desdits droits. — Reconnaissance par les habitants de Surins au profit du collége du droit de dîme sur toutes choses décimables à Surins, à raison de 12 gerbes une; du droit de terrage, de 12 gerbes deux; et du droit d'avenage, à raison de 12 boisseaux avoine et une poule par laboureur, et moitié pour les journaliers, plus du droit de cens et de celui de guet et de garde au château.

D. 198. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1512-1789. — Baux de la dîme de Surins, moyennant 25 setiers, mesure de Surins, froment, seigle, [illegible] et avoine par quart et 6 poulets de menus suffrages; — de la grand'dîme de blé de Niherne, moyennant 34 setiers [illegible]. — Contestations : du collége avec la maladrerie de [illegible] pour sa dîme de lainage et charnage; — avec le seigneur de la métairie du Teil, pour la dîme des terres de [illegible] et de Gronilles. — Reconnaissances des [illegible] du Bois et de la rame, paroisse de Niherne; — de la Forêt aux [illegible], même paroisse; — des Fosses dépendant du fief de [illegible] et des Liquettes, dépendant du fief du même nom, paroisses de Niherne et Mehun-sur-Indre.

D. 199. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1781-1788. — Procédures concernant les droits d'avenage dûs annuellement à la terre de Surins, de 6 boisseaux

d'avoine, avec sentences du bailliage de Bourges, rendues contre Pierre Nicolas, dit Gabriot, Philippe Brancon et autres, qui les condamnent au paiement desdits droits et à en passer titre nouvel et reconnaissances.

D. 200. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1480-1777. — Dîme et terrage de Rançay, paroisse de Niherne. — Procès entre les seigneurs du village de Rançay et celui de Niherne pour la seigneurie de la terragerie de Rançay. — Assignation à Noël Vincent, dit Maroton, laboureur à Rançay, pour paiement de moitié de la dîme pour droit de suite dans les terres par lui labourées avec ses bœufs couchant dans la dîmerie de Rançay. — Baux de la dîme de Rançay par le seigneur de Niherne.

D. 201. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 18 pièces, parchemin et 2 plans

1526-1769. — Titres généraux concernant la terragerie du Bois-de-Varailles. — Procédures et arrêts pour plantations de bornes délimitant sa circonscription. — Procès-verbaux de descentes pour reconnaître ladite circonscription et déplantation des bornes; — procédures au sujet de leur enlèvement. — Baux de la ferme du terrage; — poursuites pour paiement des droits de terrage et d'avenage de la part des habitants de Varailles.

D. 202. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1599-1772. — Terrages et droits de cens et rentes dûs sur les héritages situés dans la seigneurie de Varailles.— Procès du collége avec le chapitre de Québec, seigneur de l'abbaye de Méobec, tant en son nom que pour Thomas Darnault, son fermier du prieuré de Chezelles pour les droits de terrage; — Transaction entre le sieur Guimon de La Chaussée, le sieur François de La Mothe et autres seigneurs de Surins, pour la terragerie du Bois-de-Varailles. — Procédures et sentences du bailliage de Châteauroux pour paiement du terrage des enclaves de Varailles.

D. 203. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1606-1667. — Poursuites faites au nom des PP. Jésuites contre les habitants du Bois-de-Varailles au sujet du droit d'avenage dû par chaque habitant, à raison de 12 boisseaux avoine, mesure de Déols, et une poule par laboureur avec les sentences rendues par la Conservatoire de Bourges au profit du collége contre Charles Rousseau et Sulpice Gaberon, habitant du village de Varailles. — Procès-verbal dressé relativement à un enlèvement de bornes pratiqué dans la terragerie du Bois-de-Varailles.

D. 204. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1706-1782. — Droit d'avenage de la seigneurie de Varailles. — Sentences de la Conservatoire : contre Pierre Bailly et Hugues Beaufrère pour le paiement dudit droit avec les procédures; — contre Pierre Hardelet, laboureur au Bois-de-Chêne, pour les mêmes causes.

D. 205. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1787. — Procédures à la requête du collége contre les habitants du Bois-de-Varailles pour le paiement du droit d'avenage.

D. 206. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1461-1766. — Cens et rentes dûs dans la paroisse de Niherne. — Reconnaissances par divers : de 3 sous 4 deniers de cens sur les vignes du clos aux Plantes ; — de 25 sous de rente sur le pré des Finaux; — d'une livre de cire ou 10 sous pour droit de passage dans les îles de Surins; — de 2 setiers froment et marsèche, une douzaine d'avoine, 2 gelines de rente et 3 deniers de cens sur le bois des Vaux, autrement la Chaume-de-Niherne; — de 6 boisseaux seigle et marsèche sur les terres situées à Rochefort, les grandes et petites Coutures et les Chenottes, et sur plusieurs maisons sises au bourg de Surins.

D. 207. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1615-1742. — Rentes sur les bois de Niherne. — Reconnaissance au profit du Collége : par Sylvain Perchaut, Mathurin Griffon, Étienne Moulin et autres, d'une rente de 18 boisseaux froment, autant de seigle, autant de marsèche et autant d'avoine, à la mesure du grand setier, payable à la Saint-Michel, et affectée sur le Bois-Chambrier. — Procédures contre les mêmes pour paiement d'arrérages de ladite rente. — Transaction entre les héritiers Doucet et les Jésuites, par laquelle lesdits héritiers abandonnent au Collége 26 arpents de bois dans la paroisse de Niherne, dits les bois Maroton, indivis entre les parties, pour s'acquitter des arrérages dûs par eux, et estimés à mille livres.

D. 208. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1479-1726. — Cens et rentes dûs sur la métairie du

bourg de Niherne, dite la Grande-Métairie de la Couture. — Reconnaissance de 2 sous 6 deniers de cens et rente sur le lieu de la Chevèche, réuni à ladite métairie. — Baux de fermages. — Requête à saisie pour restant de fermages à payer sur la Grande-Métairie, par les Jésuites, contre Georges Bruslé, notaire au duché de Châteauroux.

D. 209. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1490-1723. — Cens et rentes, dîmes et terrages. — États des rentes dues à la seigneurie de Surins, dans la paroisse de Niherne, et en partie contestées par les redevables. — Actes de ventes et d'arrentements par divers de maisons sises au bourg de Surins. — Reconnaissance au profit du Collége, par Pierre Pernin, d'une vingt-quatrième partie de pré dans la prairie de Surins, appelé le pré des Aubiers, moyennant 20 deniers de cens et rente, faisant la vingt-quatrième partie de 37 sous 9 deniers, payables à la Saint-Michel. — Acte d'arrentement par les PP. Jésuites au profit de Gabrielle Nivet et Charles Renaud, son fils, de vignes situées dans le vignoble des Vieilles-Plantes de Surins, moyennant 5 livres de rente et 3 sous 6 deniers de cens, la rente payable à la Saint-Martin, et le cens aux vendanges.

D. 210. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1424-1715. — Cens et rentes dûs dans la paroisse de Niherne.—Reconnaissances par divers : de 4 livres, une poule, 1 chapon, 2 poulets de rente, et 12 deniers de cens sur la Bruarderie ; — de 6 boisseaux froment de rente et 2 deniers de cens sur une terre à la Couture-de-Niherne et au terroir de Pillevilain ; — d'un boisseau froment de rente, une poule et 12 deniers de cens sur les Chantres de la Vigne-Fourchaut ; — de 2 livres 10 sous de rente, et 2 deniers de cens sur le pré Georget. — Bail fait par les Jésuites à Sulpice et Nicolas Bizouard, de la métairie de la Basse-Cour de Surins, pour 9 ans et moyennant 20 livres par année, le quart de tous blés, tant gros que menus, et fruits des vignes, et, pour menus suffrages, un gâteau de la valeur de trente sous. — Partage entre les héritiers Bourdillon de la métairie de Longueville, à la charge de servir les droits et les devoirs seigneuriaux.

D. 211. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1506-1769. — Cens et rentes dûs sur les domaines de la Sauras et du Teil, paroisse de Niherne. — Procédures entre Hardoin Guillemet et Jean Robinet, au sujet d'une rente de 27 boisseaux de blé par tiers, une poule et 5 sols 6 deniers de cens sur des héritages sis au village de la Sauras. — Sentence du duché de Châteauroux, rendue contre Jacques Penier et Catherine Brossard, qui adjuge au Collége les arrérages durant six ans de 4 boisseaux froment de rente foncière, un chapon et 2 deniers de cens dus sur divers héritages situés audit village de la Sauras. — Reconnaissance d'une rente de 150 boisseaux de froment, mesure de Surins, revenant à 175 boisseaux, mesure de Châteauroux, sur le domaine du Teil. — Devis des réparations à faire à la métairie du Teil, donnée aux Jésuites par le prince de Condé, comme étant aux droits de l'office de chambrier de l'abbaye de Saint-Gildas.

D. 212. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1551-1785. — Procédures du Collége contre les frères Dorance et autres pour paiement d'arrérages de deux rentes dues sur la métairie du Teil, à cause de la terre de Surins : l'une de 150 boisseaux froment, mesure de Surins ; l'autre de 32 setiers de blé par tiers, froment, marséche et avoine, 8 chapons, 8 poules et une porc ou 6 livres argent. —Transaction entre l'abbé de Sainte-Colombe, Charles Duverdier, sieur de Niherne et débiteur dudit abbé, et François de Raps, écuyer, sieur de Ferolle, relativement à la moitié de la seigneurie de Vaux et à la totalité du fief de la Doucinière, situés paroisses de Niherne et Saint-Maur, et vendus par ledit de Ferolle audit sieur de Niherne, laquelle transaction maintient à ce dernier la propriété des deux domaines.

D. 213. (Liasse.) — 32 pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1536-1782. — Cens et rentes dûs sur les vignobles de la paroisse de Niherne. — Détail des clos des vignobles : clos des Vieilles-Vignes ou [illegible], des [illegible]-Plantes ou des Vallées ; du [illegible], du [illegible] et de celui de Villedieu ; de [illegible], du [illegible], des Grandes-Vignes-de-Niherne et des [illegible], des [illegible] et de Rochefort.

D. 214. (Liasse.) — 18 pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1480-1760. — Prairies de Niherne et Surins. — Échanges entre les seigneurs de Niherne, l'abbaye de [illegible] et autres, de prés situés sur les rivières de Niherne, de Vaux, de la Claise et de [illegible]. — Procédures entre les Jésuites et le comte Charles-Joseph de [illegible], seigneur de Villedieu, au sujet de la prairie d'[illegible], située sur le bord de l'Indre, avec l'arrêt du parlement de Paris qui condamne le Collége à payer audit sieur de Villedieu [illegible]

5 sous 4 deniers pour indemnité du droit de cens existant sur ladite prairie, et à fournir pour le même objet homme vivant et mourant; — nomination par les Jésuites de Charles Villier, comme vicaire vivant et mourant, fourni au sieur de Villedieu. — Baux à divers par le collége des prés ci-dessus indiqués.

D. 215. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 29 pièces, parchemin.

1439-1784. — Arrentements et autres actes concernant les rentes assises sur les terres de la Brouarderie et de la Placauderie; les Chaumes et le petit arpent de la prairie de Vaux; le Puy-Méry; le champ Guillot; la métairie des Caillats; des héritages aux villages de Niherne et des Fossés, et le bois dit Quartier-de-Niherne; le tout situé paroisse dudit Niherne. — Adjudication faite par les commissaires du roi au profit de Mathurin Malard, d'une rente de 8 boisseaux froment, mesure de Surins, revenant à 5 boisseaux, mesure de Bourges, affectée sur la métairie dite des Caillats, à la réserve de 2 deniers de cens accordable, retenus par le sieur de Surins. — Arrentement par le chambrier de Déols, au profit de Jean Caillat, d'héritages sis à Niherne, moyennant 7 boisseaux froment, mesure de Surins, payables à la Saint-Michel. — Convention entre le Collége et la dame veuve Crublier de Saint-Cyran, par laquelle les Jésuites consentent à ce que la rente de 24 boisseaux avoine, mesure de Châteauroux, et un denier de cens, affectée sur le bois dit le Quartier-de-Niherne, le soit à l'avenir sur le Bois-Caillaut.

D. 216. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1526-1725. — Cens et rentes assis sur des héritages situés dans le territoire de Rançay, paroisse de Niherne. — Reconnaissances de 5 boisseaux froment, 9 avoine, 3 poules et 4 deniers de cens sur le petit chesal des Choudiez; — de 14 boisseaux froment, 3 douzaines boisseaux avoine, 4 poules, 1 chapon et 6 deniers de cens sur le domaine de Vincent; — de 5 livres 12 sous de rente et 6 deniers de cens pour la dernière herbe de l'étang de Rançay. — Reconnaissances de rentes affectées sur les héritages des Poitous, de La Touche-de-Niherne, du pré de Vaux, etc.

D. 217. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1430-1781. — Cens et rentes assis sur des héritages situés dans le territoire de Rançay. — Procédures entre Charles Joyeux, laboureur à Rançay; le sieur Turquet, bourgeois de Châteauroux, et les Jésuites, opposants à la saisie dudit Turquet, pour arrérages de fermage de la métairie de Rançay. — Échange de terre entre les seigneurs de Niherne et de Montenay, par lequel ce dernier donne en contre-échange le quart de ladite métairie, et autres échanges et ventes de terres sises à Rançay, à charge de cens au profit de la seigneurie de Surins. — Bail à cens par le sieur de Niherne de 3 boisselées de terre à Rançay, moyennant 3 boisseaux froment, mesure de Châteauroux, 2 gelines et 3 deniers de cens.

D 218. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1522-1786. — Rentes affectées sur des maisons et autres héritages sis au bourg de Surins et environs. — Requête présentée à la Conservatoire de Bourges par Jean Guillaume, contre les PP. Jésuites, demandeurs en paiement de 29 années d'arrérages d'une rente de 26 livres 13 sous 4 deniers, et de partie d'une autre rente de 40 livres due à la seigneurie de Surins sur des héritages de la paroisse de Niherne. — Reconnaissance au profit du Collége par Étienne Thuillier de 25 sous de rente, payables à la Saint-Martin d'hiver, et un denier de cens, payable aux vendanges, sur 5 boisselées de terre au clos des Vieilles-Vignes de Surins. — Sentence de la Conservatoire, rendue par défaut contre Pierre Caillaut et Jean Moireau, qui les condamne à passer nouvelle reconnaissance des héritages qu'ils tiennent comme héritiers d'Étienne Rocheriou, et qui sont chargés de 4 boisseaux froment et 6 deniers de cens et rente envers la seigneurie de Surins. — Baux à cens de maisons sises au bourg de Surins.

D. 219. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1531-1783. — Cens et rentes dans la paroisse de Chezelles. — Baux à cens passés par le Collége à divers : de maisons et héritages appelés le Châtillon, situés dite paroisse de Chezelles, et dépendant de la seigneurie de Surins, moyennant 24 boisseaux froment et autant de seigle, mesure de Surins, 2 poules, 2 chapons et 6 deniers de cens et rente accordables, payables à la Saint-Michel, et chargés en outre du droit de dîme; — à Barthélemy Malitard, d'une terre et maison au village du Bois-de-Varaille, moyennant 2 poules de rente et un sou de cens, accordables et payables à la Saint-Michel; ledit immeuble sujet en outre au droit de terrage envers la seigneurie de Surins. — Reconnaissance au profit du Collége, par Jean Renault, de 100 sous, 1 chapon et 3 deniers de cens et rente, accordables et payables à la Saint-Michel, sur 2 pièces de terre dite la Grouaille-à-David ou terres de Surins, même paroisse. — Transaction entre le seigneur de Surins et les héritiers Fadeau, portant reconnaissance au profit dudit seigneur de 12 boisseaux fro-

ment de rente et 2 livres 2 sous 6 deniers de cens sur plusieurs héritages dans ladite paroisse.

D. 220. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 2 plans.

1597-1788. — Mémoire pour établir l'antiquité de la circonscription du Bois-de-Varailles et des droits de terrage y attachés. — Procédures des Jésuites contre les habitants et propriétaires de ladite circonscription pour l'acquittement de ces droits. — Désistement par plusieurs habitants au profit du Collége du droit de glandée qu'ils prétendaient dans le bois de la Richarderie.

D. 221. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1578-1726. — Reconnaissance au profit du Collége, par Germain Pinault, de 2 sous 6 deniers de cens et rente, payables à la Saint-Michel, sur la terre de La Barotterie, sise au Bois-de-Varailles. — Dénombrement de la métairie du Bois-de-Varailles, appartenant au sieur Trottignon ; — transaction entre les Jésuites et le sieur de Lassay, qui délivre la métairie du Bois-de-Varailles du droit de terrage de 2 boisseaux seigle, 2 marsèche, un froment et un d'avoine, auquel ladite métairie était tenue envers le Collége. — Procédures par devant la Conservatoire de Bourges, à la requête des Jésuites, contre les sieurs Blanchard et Basset et la dame Camelin, relativement au droit d'un denier de cens, réclamé d'eux sur chaque arpent du bois Fougeret, situé dans la paroisse de Chezelles.

D. 222. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

1490-1784. — Cens et rentes dûs au Collége dans la seigneurie de Varailles, paroisse de Chezelles, par le comte de Poix, étant aux droits des seigneurs de Gratin. — Droits de terrage et redevances dûs par la métairie de La Dagueserie, celle du Chêne, celle du Bois-Raveau, les maisons du Chezal-Thibault et différentes terres situées dans la circonscription du Bois-de-Varailles, au profit du Collége ; — poursuites en réclamation de ces droits contre le sieur et la dame de Vouhet, seigneurs de Gratin. — Procédures, mémoires et enquête au sujet du terrage de Varailles avec sa délimitation faite en 1656, en vertu d'une ordonnance du bailliage de Châteauroux.

D. 223. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1660-1764. — Terrages de Bretagne, paroisse de Bouges. — Reconnaissance par Anne Lenormand, veuve de Jacques Alleaume, dame de Bouges, et consorts, pour une rente de 24 boisseaux froment, 2 chapons et 2 [illegible] niers, affectés sur les terres de La Volette, dépendantes de la métairie de Verdenay, paroisses de Bouges et Sainte-Colombe. — Poursuites faites par [illegible] Collége, contre François Gaultier, bourgeois de Levroux, au sujet des arrérages d'une redevance annuelle d'un boisseau froment et une poule de cens et rente, sur une maison située aux Chézeaux, paroisse de Bouges. — Procédures entre le Collége et Pierre Brigaud, assigné en rénovation de titres et paiement des arrérages d'une rente de 3 boisseaux froment et un denier de cens dûs sur 30 boisselées de terre, nommées le Peroux, et situées paroisse de Bouges.

D. 224. (Liasse.) — [illegible]

1594-1763. — Métairies de Bretagne et de [illegible] — Bail pour 9 ans à Pierre Nic[illegible] la Métairie de Bretagne, moyennant 4 muids de blé par tiers froment, marsèche et avoine, mesure de Déols, payables à la Saint-Michel ; avec le dénombrement de ladite métairie : — accord portant abandon par Pierre de Ponchault aux PP. Jésuites d'un arpent de vigne situé à Sigougnolle, à cause de la même métairie ; — ratification par le recteur du collége de la vente de la métairie précédemment faite par le Père procureur au profit de Jacques de Chartres, bourgeois d'Issoudun. — Bail fait par le Collége au profit de Jacques Philippe et Dominique Mesnard, de la métairie de Brisevent, moyennant le quart de tous blés, [illegible] pour menus suffrages. — Comptes de fermages rendus par les métayers dudit domaine. — Plan des domaines de Bretagne et de Brisevent, fait au XVIIe siècle.

D. 225. (Liasse.) — [illegible]

1575-1710. — [illegible] rières et de la Justice, dans la paroisse de Bretagne. — Re[illegible] unes desdites terres.

D. 226. [illegible]

1624-1766. — [illegible]

paroisse de Bretagne. — Bail fait pour 5 années par Jacques Legrand à Jean et Pierre Mestivier, de la métairie de Sigougnolle, moyennant 7 setiers froment, 8 setiers marsèche, 8 douzaines rez avoine, et à la charge de payer 6 boisseaux froment et marsèche à l'abbaye de Bretagne. — Reconnaissances au profit du Collége par André Trottignon et Louis Guérard, de 6 boisseaux marsèche sur la terre des Ormeaux, paroisse de Bretagne ; 3 boisseaux froment, autant de marsèche et un chapon, et un denier de cens sur une autre terre au village de Sigougnolle, et un boisseau et demi froment et autant marsèche, avec une demi poule et un denier de cens sur la Nouée-des-Déserts, sise même paroisse.

D. 227. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1586-1782. — Reconnaissances par divers habitants de la paroisse de Bretagne : de 6 boisseaux froment, 6 marsèche, un chapon et 12 deniers de cens sur la métairie de la Joigneterie ; — de 20 boisseaux froment, 2 chapons et 12 deniers de cens sur la métairie de la Douceterie ; — de 6 boisseaux froment, un chapon, une poule et 2 deniers de cens sur les terres de Sigougnolle ; — de 8 boisseaux froment et autant marsèche et avoine, un chapon et 4 deniers de cens sur la métairie de Miron. — Lettres et mémoires du bailli de Vatan, relatifs aux redevances et droits dûs à la seigneurie de Bretagne, et appartenant au Collége.

D. 228. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1631-1782. — Cens et rentes dûs sur la terre de Bretagne. — Reconnaissances : d'une rente de 2 boisseaux froment et marsèche sur les terres de Malassenay ; — de deux autres rentes, l'une de 2 boisseaux froment sur les terres de Masseron ou Moulin-de-la-Grande-Roue, l'autre de 2 boisseaux froment et un denier de cens sur les Champlettes ; — d'une autre de 2 boisseaux froisseaux froment sur les terres de la Croix-Chérou ; — d'une autre de 13 livres et une poule sur le moulin Puté ; — d'une autre de 4 boisseaux, moitié froment et marsèche, et un demi-chapon sur une maison de la Gunarderie ; — d'une autre de 3 boisseaux froment et 2 de marsèche sur le Buisson-Barraut ; — d'une autre de 4 boisseaux de froment sur les terres des Pierres-Folles et autres dépendant du lieu des Bergeries.

D. 229. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1726-1783. — Cens et rente de la terre de Bretagne, dans la paroisse de Liniez. — Procédures par devant le baillage de Bourges, entre le Collége et André et Jean Nicault, avec sentence qui condamne ces derniers à payer les arrérages d'une rente foncière de 47 boisseaux froment, 11 marsèche, mesure de Vatan, et 4 chapons sur l'héritage des Godeaux, dans la paroisse de Liniez, et à en passer titre nouvel et reconnaissance ; — autres procédures entre ledit collége et Marguerite Dumontier, veuve de Louis Lecomte, de Vatan, pour paiement d'arrérages de rente et cens de 4 boisseaux froment et 2 marsèche, mesure de Déols, assis sur divers héritages au village des Bergeries, même paroisse de Liniez.

C. 230. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1763-1783. — Cens et rentes de la terre de Bretagne, dans la paroisse de Liniez. — Procédures pour le Collége : contre Jérôme Mousselet, maréchal-ferrant au bourg de Liniez, pour paiement d'arrérages et renouvellement d'une rente foncière d'un boisseau froment, mesure de Vatan due à la Saint-Michel sur une maison dudit Liniez ; — contre Aubépin de Razay, relativement aux arrérages de quatre parties de rentes foncières, l'une de 10 boisseaux et demi froment, autant de marsèche, et demi-chapon, due sur le domaine des Bergeries, autrement l'héritage des Massicards ; l'autre, semblable sur les terres des Guignardes ; l'autre, de 4 boisseaux froment et autant de marsèche sur la terre des Gauriats, et la quatrième, de 3 boisseaux froment sur une autre terre voisine ; avec sentence de la Conservatoire de Bourges en faveur du Collége.

D. 231. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1764-1787. — Cens et rentes de la terre de Bretagne, dans la paroisse de Liniez. — Procédures pardevant les Bailliage et Conservatoire de Bourges : entre le Collége et les héritiers Boileau, avec sentence par défaut, rendue contre ces derniers, pour paiement d'arrérages et reconnaissance nouvelle d'une rente de 4 boisseaux froment, autant marsèche et 6 deniers de cens sur 2 pièces de terre situées : l'une au Gué-Michau, l'autre à la Pièce-Carrée, paroisse de Liniez ; — contre Gilles Plet et Jean Joly, à cause de deux rentes : l'une de 2 boisseaux froment et 2 deniers de cens ; l'autre de 20 livres et 6 deniers de cens sur divers autres héritages de la même paroisse.

D. 232 (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1702-1782. — Cens et rentes de la terre de Bretagne, dans les paroisses de Liniez et Fontenay. — Acte d'arrentement à Silvain Popineau, vigneron, de l'héritage du Terdre,

paroisse de Liniez, moyennant 2 boisseaux marseche de rente, et sentence du Bailliage de Bourges qui condamne Silvain Popineau, fils du précédent, à payer, comme héritier de son père, les arrérages de ladite rente, et à en passer titre nouvel. — Procédures pour le même héritage : contre Louis Délibéré, aubergiste à Liniez; — contre Étienne Piat, fermier du domaine des Déserts, paroisse de Fontenay, à cause d'une rente d'un boisseau froment et un denier de cens sur une terre du Carroir-aux-Ruettes, dite paroisse, et d'une autre d'un septier froment, 2 chapons et 12 deniers de cens sur ledit domaine des Déserts.

D. 233. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1513-1763. — Cens et rentes de la terre de Bretagne, paroisse de Saint-Silvain. — Procédures à la requête du marquis de Longonnay, seigneur de Levroux, contre les sieurs Fagues, Guilgaut et Foussedoire, pour une rente de 3 sous 6 deniers de cens affectée sur la terre de La Verdinerie, proche Levroux, dépendant de la seigneurie de Bretagne, et détenue par les défendeurs, avec dénonciation des poursuites faites contre eux aux PP. Jésuites comme bailleurs de fonds et garants.

D. 234. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1630-1692. — Procédures par devant le Bailliage de Bourges entre les PP. Jésuites et divers redevables des terres de Niherne et Bretagne, pour paiement d'arrérages de rentes affectées sur des héritages situés paroisses de Liniez, Buxeuil, Fontenay, Saint-Laurian et autres, et compris sous le titre commun de la ferme de Vatan.

D. 235. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1624-1705. — Cens et rentes de Niherne et Bretagne, dans les paroisses de Liniez, Bouges et La Chapelle-Saint-Laurian. — Reconnaissances par Pierre Bailly, Jean Piat et Jean Nicault, d'une rente de 3 septiers froment et 3 chapons sur l'héritage des Godeaux, paroisses de Liniez et La Chapelle, et d'une autre de 11 boisseaux froment et 11 de marseche et un chapon sur la métairie de la Gréleterie. — Baux à ferme de tous les revenus, cens, rentes et arrentements levés sur les terres de Vatan, Bouges, Bretage, etc., moyennant 90 livres par an en 1623, 100 livres en 1629, 120 livres en 1639, 140 livres en 1650 et 160 livres en 1654.

D. 236. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1763-1787. — Cens et rentes de Niherne et Bretagne, dans les paroisses de Liniez, Bouges et La Chapelle-Saint-Laurian. — Procédures devant le Bailliage de Bourges pour le Collége : 1° contre Étienne Rouleau, pour paiement d'arrérages et renouvellement de reconnaissance d'un boisseau froment et une demi-poule, affectée sur une terre sise au Buisson-Barrault, paroisse de Liniez ; — 2° contre Pierre Brigault, [illegible] 3 boisseaux froment et un denier de cens sur la terre du Peroux, paroisse de Bouges ; — 3° contre [illegible] pour une autre rente de 2 boisseaux froment sur la terre de La Milonière, paroisse de La Chapelle-Saint-Laurian.

D. 237. (Liasse.) — [illegible]

1730-1787. — Cens et rentes dans les paroisses de Niherne, Liniez, Villegongis et Saint-Laurian. — Procédures à la requête de Jésuites : 1° contre Marie-Anne Lemercier, pour reconnaissance d'une rente de 14 boisseaux froment, 36 d'avoine, 4 poules, un chapon et 6 deniers de cens sur les Vincents, au village de [illegible], paroisse de Niherne ; 2° contre Babillard, meunier au moulin de Mirebeau, paroisse de Mehun-sur-Indre, pour une autre rente de 12 boisseaux froment, une poule, une journée d'homme et 2 deniers de cens sur une terre du Chezeau-neuf, même paroisse ; 3° contre Pierre Laubert, pour une autre rente de 2 boisseaux froment et un denier de cens sur le moulin de la Grande-Roue, paroisse de Liniez ; 4° contre Marc Ledoux, pour une autre rente d'un boisseau froment et 6 deniers de cens sur le lieu dit de La Muraille, paroisse de Saint-Laurian. — Signification faite aux PP. Jésuites, à la requête de [illegible] çois, de l'acquisition faite par lui, en 1782, du moulin de Chaume-Rose en [illegible], dans la paroisse de Villegongis, à la charge de payer [illegible] de 12 boisseaux froment, 12 de seigle et 12 de marsèche, mesure de Sarius, et une poule [illegible]

D. 238. [illegible]

1591-1781. — [illegible] 12 boisseaux [illegible] 24 [illegible]

sèche et une poule due annuellement à la seigneurie de Surins ; — procédures faites à la requête du collége contre lesdits Lucas, pour le paiement de trois années d'arrérages de ladite rente.

D. 239. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1650-1754. — Dîme de Lusson, paroisse de La Chapelle-Saint-Laurian et terrage de la baillie Bergerat ou des Apprées, paroisses de Fontenay et Liniez, divisible avec le chapitre de Vatan. — Baux desdites dîme et terrage et poursuites pour le paiement.

D. 240. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1397-1781. — Cens et rentes sur différents héritages sis dans les paroisses de Niherne, Mehun-sur-Indre, etc. — Procès du collége avec les héritiers de Longeville, pour arrérages de deux rentes de 7 boisseaux froment, un chapon, une poule, une journée d'homme et 10 deniers de cens, dues sur les terres de la métairie de Longeville. — Transaction entre François Duverdier de La Chapelle et Silvain Poitou, meunier de la paroisse de Neuillay-les-Bois, et consorts, au sujet d'une rente de 14 boisseaux froment, 3 douzaines rez d'avoine, 4 *bians*, un chapon, 3 poules et 24 deniers de cens, sur des héritages situés au village de Rançay, par laquelle Poitou et consorts se reconnaissent redevables desdits cens et rente, mais moyennant diminution.

D. 241. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1695-1783. — Cens et rentes de la paroisse de Pouligny. — Procédures pour deux rentes chacune de 6 boisseaux froment, 3 chapons et 10 sous d'argent, dûs à la terre de Surins sur le village de La Boucaudière, la prairie de Pouligny et autres prés de la même paroisse, contre : 1° Guillaume Jourdin, meunier et laboureur à La Boucaudière; 2° Jean Denizot, Denis Chastre et autres, avec la sentence de la Conservatoire qui condamne ces derniers à payer aux Jésuites les arrérages de ladite rente et à en passer titre nouvel.

D. 242. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1705-1782. — Procédures à la requête des PP. Jésuites contre Jean Denizot et consorts, au sujet d'une rente de 10 boisseaux froment, 3 chapons et 10 sous argent sur La Boucaudière, paroisses de Pouligny et Rouvre-les-Bois; — 2° contre Silvain Sébaut, bourgeois de Graçay, pour la reconnaissance nouvelle et paiement des arrérages d'une autre rente de 10 boisseaux seigle, 12 d'avoine sur le Petit-Charnay, paroisse de Saint-Rebourcin.

D. 243. (Liasse.) — 37 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1430-1781. — Terrages des paroisses de Villedieu, Crots, Saint-Maur, Saint-Martin-de-Lamps et Saint-Lactancin. — Reconnaissances : d'une rente de 50 sous, 2 chapons et 6 deniers de cens sur le Petit-Malvoisine, autrement le Petit-Corbin ; — d'une autre de 8 boisseaux seigle sur le *dîmerot* ou quart de la dîme de Saint-Maur et huitième de celle du Luant ; — d'une autre de 60 boisseaux froment, autant de seigle, autant de marsèche, autant d'avoine sur la métairie du Pain, paroisse de Saint-Lactancin. — Sentence rendue en la châtellenie de Saint-Martin-de-Lamps, au profit du seigneur de Surins, contre Phelipon Petiot et consorts, qui fixe les cens et rentes de Francillon, dans ladite paroisse de Saint-Martin, à 3 setiers froment, 2 1/2 marsèche, autant avoine, mesure de Buzançais, et 10 sous de cens.

D. 244. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin

1628-1706. — Procédures pour le paiement des arrérages de la rente foncière due sur les moulins de Celon, situés paroisse de Villedieu, saisis à la requête du Collége sur Gabriel Macé, Sylvain Morin, Denis Darnaut, Jean Besançon et Gabrielle Besançon, veuve Ligier Gabridier, ladite rente comprenant un muid froment, 2 muids moudure, mesure de Buzançais, 6 livres argent, 6 chapons et un porc ; — vente par décret au profit du Collége desdits moulins de Celon, saisis sur Gabriel Macé, Jean Besançon et autres.

D. 245. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1636-1760. — Baux et mémoires relatifs au dîme de Chambon ou dîme des Calleaux, au dîme de La Bruère, appelé le grand dîme des quatre seigneurs et au petit dîme de La Ligaraine. — Bail pour neuf ans, par les Jésuites, au sieur Potin de Longeville, des dîmes de Chambon et de Mehun-sur-Indre et du pré aux Écluseaux, moyennant 18 boisseaux par tiers froment, marsèche et avoine. — Sentence de la Conservatoire qui condamne les PP. Jésuites, comme seigneurs décimateurs, à fournir au curé de Mehun les vases sacrés et ornements pour son église.

D. 246. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1624-1782. — Cens et rentes de la paroisse de Cham-

bon. — Reconnaissances par divers, au profit du Collége de Bourges : d'une rente de 18 boisseaux avoine sur la Métairie Haute, au lieu dit La Rivière-Chambon ; — d'une autre de 25 sous sur une vigne au clos des Chintes ; — d'une autre de 40 sous et 2 deniers de cens sur une terre sise au Murat. — Déclaration par les habitants de Chambon qu'il n'existe aucun usage dans la paroisse.

D. 247. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1586-1752. — Bail par les religieux de Déols du dîme ou douzain de Vineuil; — Partage entre les Jésuites et le curé de Niherne du dîme de la métairie de Nuisance; — Procédures entre les Jésuites, les religieux de La Vernusse, le curé de Vineuil, etc., au sujet du supplément de portion congrue réclamé par ledit curé, et des dîmes des Salles, prétendues dans ladite paroisse par lesdits religieux.

D. 248. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1577-1716.— Terre d'Yvernault, paroisse de Mosnay. — Contrat d'affermage des dîme et terrage de Mosnay et de la seigneurie d'Yvernault, par l'abbé de Déols à Catherine Bienfaite, veuve François Mauduit. — Procédures des Jésuites contre le curé de Mosnay, au sujet de la part de sa portion congrue tombant à la charge des seigneurs d'Yvernault. — Requêtes adressées par les Jésuites : au conservateur des priviléges de l'Université de Bourges contre les Augustins de Montmorillon, pour les faire contribuer au supplément de ladite portion congrue; — au parlement de Paris, pour la contribution due par le seigneur de Cluis pour raison de ses dîmes.

D. 249. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1734-1740.— Procédures des Jésuites contre Guillaume Duris, sieur de Vineuil, et autres, au sujet du cens général et circonscrit de la seigneurie d'Yvernault; — sentence du Bailliage de Châteauroux, appel au Parlement, évocation au conseil; — affaire demeurée sans conclusion, mais où les Jésuites s'attribuaient gain de cause.

D. 250. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1578-1758. — Procédures des Jésuites contre Jean Ratault et consorts, au sujet d'une rente assise sur la métairie de La Tuilerie, paroisse de Tandu, à cause de la Seigneurie d'Yvernault, ladite rente de 24 boisseaux froment, autant de marsèche, 48 d'avoine, 4 chapons, 2 [illegible] 32 sous 6 deniers de cens. — Arrêt du Parlement rendu au profit du Collége, qui condamne Ratault et consorts à payer 35 années d'arrérages de ladite rente.

D. 251. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1595-1691. — Quittances données au nom du Collége pour les paiements : d'une rente de 13 septiers froment assise sur la métairie de La Fourche, paroisse de La Champenoise ; — d'une rente de 7 deniers de cens sur divers héritages situés au Bois-Douhaut, paroisse de Saint-Jean-du-Bois et autres paroisses. — Sommation faite au seigneur de Surins, par Philippon Collin, fermier de ladite seigneurie, pour obtenir réduction du prix de ferme de la métairie de la Grange-au-Chambrier, des dîme et terrage, de la rente de Mourillon et de celle de La Fourche. — Bail pour dix ans, à titre de *ferme de moisson*, par les religieux de Notre-Dame-d'Aiguevive, à Silvain Luquet, de la métairie des Fourches ou de La Fourche, moyennant 4 muids froment et marsèche, mesure de Châteauroux, plus les menus suffrages.

D. 252. (Liasse.) — 8 pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1484-1685. — Aveux et dénombrements de la terre, justice et seigneurie de Niherne, relevant de la baronie, puis du duché de Châteauroux, par : Jean Duverdier, sieur de Niherne et de Tilly, en 1484 (incomplet) et 1529; — Charles Duverdier, écuyer, sieur desdits fiefs, en 1607 ; — François Duverdier, écuyer, sieur de La Chapelle-Ortemale (sans date) ; — le P. jésuite Martin de Viller, procureur du collége Sainte-Marie de Bourges, en 1685.

D. 253. (Carton-portefeuille.) — [illegible] pièces, papier.

XVIIIme Siècle. — Plans des seigneuries de Surins et Niherne, avec celui de la métairie de [illegible], des seigneuries de Bretagne et d'Yvernault, des métairies du Teil, de la [illegible], de Malvoisine, du fief de [illegible], du moulin de Celon; des bois [illegible] et spécialement de la forêt d'Yvernault, etc., [illegible] des explications des plans des terres de Surins et Niherne, Bretagne et Yvernault, et des bois de Surins et d'Yvernault.

D. 254. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

XVIIIme Siècle. — [illegible] sur le plan de la terre de Surins.

D. 255. (Rouleau.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

XVIIIme Siècle. — Plan de la terragerie de Surins au Bois-de-Varailles, de La Richarderie et du Petit-Châtillon, paroisse de Chezelles; — plan des bois des Jésuites dans la maîtrise d'Issoudun.

D. 256. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1541-1616. — Prieuré de La Comtale. — Terrier général dressé par les notaires Rodillon, Mestier, Fouchier, Debrielle et Bernardon. — Acences : de la métairie de Montaudry à Georges Soulas, laboureur, pour 18 ans, moyennant 4 muids et demi de blé, par tiers de froment, seigle et marsèche, et un muid d'avoine, mesure de Mehun-sur-Yèvre, 60 sous tournois ou un pourceau du même prix, une douzaine de fromages, 2 oies grasses, 6 poules et 20 livres argent; — à Pierre Lecomte, marchand à Mehun, des prés de l'île de La Comtale, paroisse de Thinay, pour 7 livres 10 sous tournois et *deux chefs de poullages* par an. — Reconnaissance par Louis Musson, paveur à Bourges, de 8 deniers parisis de cens accordable, payable à la Saint-Symphorien, sur une vigne située paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, au vignoble de Montebrette. — Quittance au profit de François Frottier, sergent royal à Dun-le-Roi, pour paiement des droits d'accordements dûs sur une maison par lui acquise et située à Bourges, rue Mirebeau, et des arrérages de 10 sous de rente et un denier de cens sur ladite maison.

D. 257. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, parchemin.

1576-1582. — Terrier du prieuré, dressé par le notaire Bonnet. — Reconnaissances : par Pierre de Village, procureur de cour laie à Bourges, d'une rente de 4 livres 14 sols tournois et 6 deniers parisis de cens, sur une maison sise dans ladite ville, rue Porte-Neuve; — par Jeanne Gamineau, veuve de Maurice Hullin, notaire royal à Bourges, de 60 sols tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle et 4 deniers de cens, accordables sur sa maison située rue Saint-Maurice, vis à-vis le collége Sainte-Marie; — par les Religieux Carmes de Bourges, pour 9 livres 10 sols tournois de rente et 4 deniers parisis de cens accordables, sur l'emplacement de deux maisons autrefois ruinées et attenantes à leur couvent; — par Antoine Thenault et Louis Bidault, laboureurs à Quincy, et les héritiers Soulas de Foëcy, d'un muid froment, 6 septiers seigle et 6 grands septiers avoine, mesure de Mehun-sur-Yèvre, 4 chapons et un porc de 40 sous tournois de rente, payables à la Saint-Michel, sur une terre *terrageau,* contenant six mouhées et située dite paroisse de Quincy.

D. 258. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1588-1628. — Terrier du prieuré, dressé par le notaire Bernardon, et dit *terrier de Montebrette.* — Reconnaissances : par Rénée de Rolland, abbesse de Beauvoir, de 6 sols parisis de cens pour la jouissance de la rivière dépendant de ladite abbaye, dans la paroisse de Marmagne, et 14 deniers sur les vignes de Montebrette; — de 6 deniers parisis de cens par Jean Corbin, marchand à Bourges, pour les héritiers de Robert Corbin, sur le tripot de Bel-Ébat, sis audit Bourges; — de 15 deniers parisis de cens et rente, accordable et payable à la Saint-Martin d'hiver, sur une vigne du vignoble de Puy-Jaulin, paroisse du Château-lès-Bourges. — Accord entre les PP. Jésuites et les chanoines du chapitre Saint-Étienne de Bourges, portant désistement par ceux-ci du cens à eux dû sur le jardin de Georges Descrosses, apothicaire, et voisin du collége Sainte-Marie.

D. 259. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1628-1641. — Terrier dressé par le notaire Lamoignon. — Reconnaissances : de 6 livres 14 sous de rente perpétuelle et de 6 deniers de cens sur une maison sise à Bourges, rue du Petit-Chat, par Pierre de Village, huissier de l'élection de Bourges; — de 6 deniers parisis de cens, dus par Nicolas Pigeon, maître en l'art d'écriture et mathématiques, sur une maison sise rue Paradis, à Bourges; — de 15 deniers parisis de cens accordable, dûs par Marc Petit, vigneron, pour une vigne sise en Puyjaulin ou Pijaulin; — de 2 deniers parisis de cens accordable, par Gilbert Dufour, vigneron, sur une vigne du vignoble du Petit-Montebrette.

D. 260. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1643-1661. — Terrier de Montebrette, dressé par le notaire Renauldon. — Reconnaissances : par Hilaire Toubeau, libraire, de 2 deniers parisis de cens sur une maison sise à Bourges, rue de Paradis; — par Jean Cristo, imprimeur et libraire, d'une somme de 4 deniers parisis sur une autre maison, voisine de la précédente et même rue; — par François et Jacques Maras, marchands à Bourges, de 2 sous et 6 deniers parisis de cens et rente sur une terre aux Perrières-Sèches, paroisse du Château-lès-Bourges; — par Jacques et Jean Legros et consorts, laboureurs, paroisse de Crécy, de 9 boisseaux de blé méteil et 9 boisseaux d'avoine, mesure de Mehun, sur la terre de l'Aubier, située paroisse de Quincy. — Nota. — Il n'y a d'écrits que 60 feuillets, dont une portion au commencement, l'autre à la fin du registre, et chacune des deux en sens inverse de l'autre.

D. 261. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1687-1692. — Terrier dressé par le notaire Cormier. — Reconnaissances : par Pierre Ragueau, avocat de la ville de Bourges, de 6 deniers parisis de cens, dûs sur trois quartiers de vignes du vignoble des Petites-Montebrettes ; — par Doizon, vigneron, de 100 sols de cens et rente, pour une maison creusée dans les carrières de Lazenay, paroisse du Château-lès-Bourges ; — par Étienne Laudat et Claude Martineau, marchands toiliers audit Bourges, d'un denier parisis de cens accordable, pour une vigne sise au vignoble de La Perche, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard.

D. 262. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1718-1720. — Terrier dressé par le notaire Debrielle. — Reconnaissances : par Antoine Somard, cordonnier, de 22 deniers parisis de cens, dûs sur trois quartiers de vignes sis au vignoble des Puyjaulins, paroisse du Château-lès-Bourges ; — par Louis Guillot et Nicolas Chauvelat, vignerons, de 4 livres et une poule ou 10 sous de rente et un denier de cens, sur une vigne du clos des Justices, dans ladite paroisse du Château ; — par Claude Sarrazin, sieur de Soulangis, de 8 deniers parisis de cens sur deux arpents de vigne au vignoble de Montebrette ; — par Jacques Bailly, procureur ès juridictions royales de Bourges, de 6 deniers parisis de rente sur une maison sise à Bourges, rue de Paradis.

D. 263. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1468. — Liève des revenus du prieuré, signée Baiseton et Doulceron, notaires. — Acense moyennant 100 sols tournois par an d'une chambre du prieuré aux échevins de la ville de Bourges pour y tenir leurs assemblées. — Inscriptions : de 4 deniers de cens, dûs sur un arpent de vigne sis au clos de Montebrette, par Guillaume de Cambray, conseiller au parlement et vicaire de la vicairie de la Trinité dans l'église Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, pour raison de ladite vicairie ; — de 6 parisis de cens par Pierre Niquet, pour sa maison sise rue Mirebeau, à Bourges, sur laquelle le maître de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, à 50 sous de rente ; — de 4 deniers parisis de cens, dûs par Michau Guilletier, de la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, pour une vigne sise à Pont-Arnault, en ladite paroisse ; — de 2 deniers parisis, par Pierre Chertier, dit Dordon, pour 4 boisselées de terre en la paroisse d'Osmoy ; — de 6 deniers parisis, par Huguet Machet, notaire et secrétaire du roi, pour 12 boisselées de terre dans la paroisse de Sainte-Solange.

D. 264. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1512. — Liève du prieuré, signée François Garin. — Inscriptions : de 75 sols tournois de rente et 6 deniers de cens, dûs par Hector et Guillaume Dumoulin, sur une maison et jardin, à eux appartenant [illegible] du prieuré de La Comtale ; — de 22 sols et [illegible] de rente, dûs par Martin de La Pelete pour les terres [illegible] arrentées dans la paroisse de Saint-Michel-de-Voulangis ; — de un muid seigle, mesure de Mehun-sur-Yèvre, par la duchesse apanagiste (Marguerite de Navarre), sur le lieu du Bois-de-Vost, plus 3 charretées de bois, [illegible] paisson de ses porcs, plus 4 septiers seigle, même mesure, sur les dîmes et terrages de la seigneurie de La Brosse, plus une charretée de bois, sur le Bois-Ravault.

D. 265. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1638. — Liève du prieuré. — Inscriptions : de 20 sous de rente et 2 deniers parisis de rente, par [illegible] ancien huissier au Châtelet de Paris, et receveur de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, pour sa maison sise rue Mirebeau, dans ladite ville ; — de la moitié des dîmes de lainage et charnage, et du dîme des petits blés (pois, fèves, millet, chanvre, etc.) de la paroisse de Bouy, partagée par le prieur de La Comtale avec le sieur du Coupoy ; — de 8 boisseaux marsèche et autant avoine, mesure de Bourges, de rente, due par messire Hemetout sur la métairie de Cors, paroisse de Marmagne.

D. 266. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1644-1645. — Liève du prieuré. — Inscriptions : de 20 sous de rente et 10 deniers de cens, dûs par [illegible] à la Saint-Jean et à Noël, sur une maison sise à Bourges, rue Mirebeau, à l'enseigne de *la Garde de Dieu* ; — [illegible] due par Louis, Jean et Sylvain Chevalier et Jean Dehais, pour la métairie de Bois-Vert, savoir : froment, d'un muid 3 septiers, méteil et seigle, 9 septiers [illegible] septiers ; 15 sous, 2 poules, 4 poulets et un porc ou 100 sous ; — de 7 boisseaux froment [illegible] de La Comtale, pour [illegible] Saint-Doulchard ; — [illegible] en 8 setiers froment, un muid [illegible] un muid avoine, un porc, 2 oies grasses et 10 poules.

D. 267. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1531. — Compte du receveur de La Comtale. — Dé-

penses du receveur : 32 livres pour 4 tonneaux de vin ; — 23 sous tournois à celui qui a « habillé le orloge ; » — 45 sous tournois pour un voyage à cheval à Linières de 3 jours ; — 12 deniers pour achat d'un grand sac à mettre des pièces de procédure.

D. 268. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1574. — Comptes du receveur. — Reçu de Pierre de Village, greffier des eaux et forêts de Bourges, 4 livres 14 sous tournois de rente foncière et 6 deniers parisis de cens, sur une maison sise à Bourges, près la boucherie de la Porte-Neuve ; — payé aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges 4 boisseaux froment et autant de marsèche, mesure de Bourges, à eux due chaque année à la Saint-Michel.

D. 269. (Registre.) — Petit in-folio obl., 66 feuillets, papier.

1578. — Mémorial des rentes annuellement dues aux PP. Jésuites, à cause du prieuré de La Comtale. — Doit par année le clergé de Bourges, 700 livres, valant 233 écus 1/3, qui se décomposent ainsi qu'il suit : les vénérables de Saint-Étienne doivent neuf vingt livres, valant 60 écus, soit par quartier : 45 livres ou 15 écus ; — les vénérables de Saint-Ursin, six vingt-cinq livres, valant 41 écus 2/3, soit par quartier : 31 livres 5 sous ou 10 écus 25 sous ; — les vénérables de Notre-Dame-de-Salles, 110 livres, valant 36 écus 2/3, soit par quartier : 27 livres 10 sous ou 9 écus 10 sous ; — les vénérables du Château, 145 livres, valant 48 écus 2/3, soit par quartier : 36 livres 5 sous ou 12 écus 5 sous ; — les vénérables de Saint-Pierre-le-Puellier, 70 livres, valant 23 écus 2/3, soit par quartier : 17 livres 10 sous ou 5 écus 2/3 et demi ; — les vénérables de Notre-Dame-de-Montermoyen, 70 livres, valant 23 écus 1/3, même somme que la précédente.

D. 270. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1200-1677. — Baux et autres contrats intéressant le prieuré de La Comtale. — Vignobles des grandes et basses Montebrettes, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Donation par Renaut Chartier (*Quadrigarius*) du censif de Montebrette audit prieuré. — Transactions : entre le prieur et les chanoines de Notre-Dame-de-Salles pour la délimitation de leurs censifs dans le vignoble de Montebrette, et procès-verbaux de plantation de bornes ; — entre les Jésuites et les habitants de La Chapelle-Saint-Ursin, au sujet de 4 setrées de terre arrentées à Pierre Barbier. — Sentence de la Conservatoire de Bourges, en faveur du prieur de La Comtale, contre les mineurs Sarrazin et Regnier, à cause de cens dûs sur les vignes de Montebrette.

D. 271. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1574-1591. — Baux et autres contrats intéressant le prieuré de La Comtale, reçus par Bonnet, notaire. — Acense de la rivière de Lazenay à Jean Bergier, pêcheur, pour trois ans, moyennant 50 sols, un plat de poisson et une poule. — Prise de possession par Innocent Niquet des fonctions de gouverneur des pensionnaires du Collége. — Marchés passés par les PP. Jésuites : avec Claude Lacaille, couvreur, pour l'entretien des bâtiments du Collége, tant à Bourges qu'*extra muros* ; — avec Guillaume Mitterand, blanchisseur, pour le nettoyage du linge et des draps du Collége. — Rachat de 50 sous de rente du sieur Macé, élu en l'élection de Bourges, sur une maison acquise par lui des héritiers Ragneau.

D. 272. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1605-1631. — Baux et autres contrats reçus Bernardon, Lamoignon, Babou, Couturier et autres notaires. — Acenses : pour trois ans, à Jean Badère, maître paumier du jeu de paume du Petit-Chat, à Bourges, et transaction avec le couvent de Saint-Sulpice, au sujet dudit immeuble ; — pour sept ans, du prieuré de Blancafort à André Daulne, marchand audit Blancafort. — Transaction avec les habitants de Lazenay, près Bourges, pour le passage conduisant aux marais de Lazenay. — Acense des carrières dudit Lazenay, et bail des métairies de Lazenay à la dame Minereau. — État des revenus du prieuré, dressé en 1622, pour l'exercice de Hubert Garnetot, commis pour neuf années en qualité de receveur du Collége. — Compte portant obligation de 4 muids et 4 septiers seigle, payables à volonté, au profit du prieuré, contre Laurent Jourdrin et Thomas Tarnault, laboureurs à Lazenay.

D. 273. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1634-1645. — Baux et autres contrats reçus Lamoignon, notaire. — Ventes : à Pierre Borderie, prêtre, et Jacques Borderie, laboureur, du revenu de l'ancien prieuré de Genouillac ; — à Nicolas Lemaire et autres, d'une coupe du bois Perouzier, dans la paroisse de Brécy. — Acenses : à Pierre Laroche, vigneron, de tout l'enclos de la maladrerie de Saint-Ladre de Bourges, à la réserve de la chapelle et du cimetière ; — de la métairie de La Comtale, paroisse de Berry, et d'une portion de l'île du même nom, paroisse de

Marmagne; — Transaction portant vente de la terre de Mers à la demoiselle de Bellefond.

D. 274. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 6 pièces, parchemin; 1 sceau.

1341-1752. — Prieuré de Blancafort. — Aveu et dénombrement dudit prieuré et cure. — Terrier de la censive; — Lettres patentes de Louis XI, qui autorisent la fortification du Lieu-Dieu du Fresne, avec sceau royal; — Accord entre les Jésuites, prieurs-curés de Blancafort, et Hélie de Lafère, seigneur du dit Blancafort, en vertu duquel les Révérends Pères reconnaissent les droits du dit sieur sur ce qu'ils possèdent dans l'étendue de sa terre, et consentent à lui servir pour ce homme vivant et mourant; — Acte de fulmination des bulles de Paul V et de Grégoire XV, qui érigent la vicairie de Blancafort en titre de bénéfice au profit des Jésuites.

D. 275. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1630-1756. — Procédures entre les PP. Jésuites, prieurs et curés primitifs de Blancafort, et frère Michel d'Auteroche, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de l'Hôpital de Blancafort, prétendant que les Pères ne possédaient que le tiers de la dîmerie dans l'étendue de la paroisse. — Requête des Jésuites à l'archevêque de Bourges, à l'effet d'obtenir une réduction dans la taxe des décimes imposés sur le collége à cause des revenus du prieuré, avec un état des revenus et des charges.

D. 276. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1622-1727. — Prieuré de Genouillat. — Donation par Henri de Bourbon, prince de Condé, aux Jésuites de Bourges, du prieuré de Genouillat. — Vente dudit prieuré par le collége à Pierre Borderie, prêtre, et Jacques Borderie, laboureur. — Procédures entre le prieur de Genouillat, les PP. Jésuites et le curé dudit Genouillat pour le paiement de la portion congrue dudit curé. — Lettres de rescision obtenues par le collége contre la vente anciennement faite du prieuré.

D. 277. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1574-1694. — Maladrerie de Saint-Lazare ou Saint-Ladre. — Titres de la réunion de la maladrerie au collége, par suite de concession de la ville : — acte de donation et prise de possession; — règlements entre la ville et les Jésuites. — Revendications des chevaliers de Malte de Saint-Lazare de Jérusalem. — Procédures et transactions entre eux et les Jésuites.

D. 278. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 24 pièces, [illegible]

1438-1675. — Administration de la maladrerie de Saint-Lazare. — Provisions des administrateurs. — Procédures entre les Jésuites et François Parmentier, dit Saint-Ange, pour l'administration de l'hospice. — [illegible] la mairie de Bourges pour se faire rendre compte par les administrateurs. — Règlement de 1543 pour [illegible] intérieure de l'établissement. — Réclamations d'une rente établie au profit de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges sur la foire de Saint-Ladre. — Sentences qui condamnent les Jésuites à payer des pensions à [illegible]

D. 279. (Registre.) — [illegible] papier.

1407-1534. — Lieve des cens et rentes [illegible] lége à cause de la maladrerie de Saint-Lazare. — Reconnaissances : par Robinet d'Étampes pour 2 arpents et 1/2 de vigne assis au vignoble d'Archelet, 10 deniers [illegible] — par Jean de Village, marchand à Bourges, pour demi-arpent de vigne au clos de Laguillon ou Gibejon, près Bourges, 2 deniers parisis; — par [illegible] pour 2 [illegible] vigne au vignoble d'Archelet, 8 deniers parisis.

D. 280. (Registre.) — [illegible] papier.

1542. — Terrier de la maladrerie Saint-Lazare, reçu Berault, notaire, et autres. — Reconnaissances : de 3 sous 9 deniers tournois de rente, due par Michel Paon, libraire, pour un arpent et demi de vigne sis au clos des Fortunes, paroisse de Saint-P[illegible] — [illegible] Guillaume Pajot, marchand à Bourges, sur une maison sise rue aux Vaches, dans le faubourg Saint-Privé. — Bail d'acense des terres de La Chapelle-Saint-Ursin, faite à François Berault et autres, [illegible] 20 [illegible] et 2 poules.

D. 281. (Liasse.) — [illegible]

1601-1618. — [illegible] de Bourges, par Pierre Pajot, hôtelier. — Arrentement, au profit de Charles [illegible]

D. 282. (Registre.) — [illegible] papier.

1624-1641. — [illegible]

Couturier. — Reconnaissances : de 12 livres de rente et 20 deniers de cens, due sur la métairie du Brion, paroisse de Nohant-en-Goût, par Pierre Durand, conseiller du Roi et son avocat au Bailliage et Présidial de Bourges ; — de 3 deniers parisis de cens sur une vigne au Petit-Montebrette, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, par Étienne Soif, cardeur à Bourges ; — de 50 sous et 3 septiers froment, mesure de Bourges, sur le lieu et métairie de Festin, dans la paroisse de Givaudins, par Étienne Duchêne, sieur de La Grange-Saint-Jean.

D. 283. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1398-1761. — Arrentements, ventes et baux des biens appartenant à la maladrerie de Saint-Lazare. — Ville de Bourges. — Paroisse de Saint-Bonnet. — Titres de rentes dues sur les maisons situées dans ladite paroisse ; — arrentements à la charge de 5 sols, un chapon et 2 deniers de cens parisis, *pour la sauce* ; — de 2 livres 15 sous ; de 27 sous 6 deniers, et de 7 sous 8 deniers sur plusieurs maisons situées dans les rues Saint Bonnet et des Augustins.

D. 284. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1488-1790. — Paroisse de Saint-Privé. — Métairie de Saint-Lazare, située dans l'enclos de la maladrerie. — Reconnaissance d'une rente de 3 boisseaux froment et 3 deniers de cens sur les terres situées le long des murs de l'enclos. — Baux desdites terres. — Donation à l'hospice d'une maison sise au faubourg Saint-Privé. — Échange d'une vigne entre l'hospice et Étienne Houet. — Baux des granges de Saint-Lazare et de l'enclos de la maladrerie.

D. 285. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1456-1672. — Paroisse et faubourg de Saint-Privé. — Reconnaissances de rentes : de 5 sous sur un jardin de la rue de Fermain ou de Saint-Firmin ; — de 20 sous sur une maison proche le cimetière ; — de 16 boisseaux froment et 40 marsèche sur les granges du dîme de la Sainte-Chapelle de Bourges ; — de 8 livres, due sur une terre dans la rue du Pré.

D. 286. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1500-1745. — Paroisse de Saint-Privé. — Moulins le Roi et de Chappe. — Sentence de la Conservatoire de Bourges, qui condamne le trésorier de la Sainte-Chapelle à payer à l'administrateur de la maladrerie de Saint-Lazare 3 muids de blé froment, mesure de Bourges, pour 3 années d'arrérages d'une rente due à la maladrerie sur lesdits moulins. — Baux d'acense à divers des moulins le Roi par les chanoines de la Sainte-Chapelle, à charge de payer la rente de Saint-Lazare. — Procès entre les mêmes chanoines et les Jésuites, mis en possession de l'hospice Saint-Lazare et des marais Ribaut et de Pain-Perdu, en dépendant, pour le gouvernement des eaux de la rivière des moulins le Roi. — Mémoire contre la sentence du maître particulier des eaux et forêts de Bourges, rendue contre les chanoines de la Sainte-Chapelle, opposants à la conduite des bateaux sur la rivière. — Requête des Jésuites à ladite maîtrise de Bourges, pour forcer les meuniers des moulins de Chappe à tenir leurs pelles levées au niveau fixé par les ordonnances. — Assignations à la requête des mêmes, données aux pêcheurs et vignerons de Saint-Privé de ne plus pêcher dans les marais des Jésuites.

D. 287. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1741. — Paroisse et faubourg de Saint-Privé. — Marais Ribaut et de Pain-Perdu. — Procédures entre le collége, comme propriétaire desdits marais, et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, comme propriétaire du moulin le Roi, pour la navigation de l'Yèvre aux environs dudit moulin le Roi, appartenant audit chapitre, et pour le droit, réclamé par les Jésuites, de fossoyer leur pré de Saint-Ladre.

D. 288. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1640-1763. — Paroisse de Saint-Privé. — Baux d'acense des prés et marais Ribaut. — Procès-verbaux d'arpentage des marais. — Reconnaissance par les Jésuites envers l'hôtel-de-ville de Bourges d'un denier de cens sur chaque arpent desdits marais. — Cession de prés et marais au collége par la ville et le chapitre du Château-lès-Bourges.

D. 289. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1666-1787. — Paroisse de Saint-Privé. — Baux d'arrentements à divers de prés et marais situés aux terroirs de Barbotte, aux Prés-Niquets, aux Ribauts et au Pain-Perdu. — Ordonnance du lieutenant général du Bailliage de Berry, qui, sur la requête de l'économe-séquestre du collége, lui permet d'affermer ses marais par un bail général. — Ferme générale des marais des prés Niquet, Pain-Perdu et Ribault pour neuf années et moyennant 2,300 livres par an,

au profit de Michel Thébaud, Pierre Martinet et François Gabard.

D. 290. (Rouleau.) — 2 pièces, papier.

XVIIIme siècle. — Paroisse de Saint-Privé. — Plan des marais possédés par les Jésuites aux Prés-Niquet, au Pain-Perdu et aux Ribault, avec un état du toisé des lieux.

D. 291. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1568-1789. — Paroisse de Saint-Privé. — Reconnaissances de rentes dues sur héritages situés au village d'Asnières-lès-Bourges et environs. — Baux de prés dans la prairie de Moulon.

D. 292. (Rouleau.) — 1 pièce, papier.

1781. — Paroisse de Saint-Privé-lès-Bourges. — Plan du pré du Moulon, dépendant du collége.

D. 293. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1498-1625. — Paroisse de Saint Privé. — Vignoble d'Archelet. — Procédures terminées par un compromis entre le maître de la maladrerie de Saint-Lazare et Philippe Johanson, au sujet de 4 deniers de cens assignés sur une vigne dudit vignoble. — Sentence d'arbitres et procès-verbal d'arpentage et de plantation, dans le canton d'Archelet, de bornes séparatives d'entre les Jésuites et l'archevêque de Bourges.

D. 294. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1408-1784. — Paroisse de Saint-Privé. — Vignobles du haut et du bas Machereau, du haut et du bas Coulangy. — Procédures relativement à la délimitation du censif des Machereaux. — Baux et autres titres intéressant les rentes foncières assises sur les vignes et terres des Coulangy, des Machereaux, de La Gargauderie, de Gateloup et de Gibejon ou Léguillon.

D. 295. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 22 pièces, parchemin.

1409-1790. — Paroisse de Saint-Privé. — Vignobles des Fortunes, des Fosses et de Gâte-Bourse ou du Pressoir-Houet. — Donation aux PP. Jésuites par Jacques Bochetel, chevalier, conseiller du Roi, d'une vigne appelée la Plante, sise au vignoble des Fosses. — Quittance portant reconnaissance au profit de la maladrerie de Saint-Lazare d'une rente de 7 sous 6 deniers, payable à la Saint-Martin d'hiver, sur une vigne au vignoble de Gâte-Bourse. — Bail emphythéotique, passé par le maître de la maladrerie au profit de Guillaume Poyen, d'une vigne du vignoble des Fortunes, moyennant 20 sous de rente annuelle.

D. 296. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1540-1741. — Paroisse de Saint-Privé. — Dîme [illegible] d'Asnières-lès-Bourges, cantons des Grosses-Plantes, des Rogères et des Gravettes. — Procédures entre les Jésuites, seigneurs décimateurs de ces vignobles, et Claude Forest, procureur au Bailliage de Bourges, concernant le mode de perception du dîme. — Sentence de la Conservatoire qui fixe cette perception au treizième de la récolte, suivant la coutume locale, les poinçons employés devant être étalonnés à la jauge de Bourges, et les hottes de 3 boisseaux de ladite mesure. — Baux divers de ladite dîme d'Asnières.

D. 297. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1468-1723. — Paroisse du Château-lès-Bourges. — Extraits des procédures, mémoires, arrêts et sentences entre l'archevêque de Bourges, le collége, le prieur de Bléron et autres ecclésiastiques, au sujet d'une rente de 3 muids de vin due sur le clos des vignes dit le Clos-de-l'Archevêque ou clos de Saint-Paul. — Lettres patentes de Charles VII portant donation usufruitière à l'archevêché de Bourges dudit clos, nommé alors le Clos-le-Roi, à la charge d'une rente de 3 muids de vin au profit de la maladrerie de Saint-Lazare.

D. 298. (Liasse.) — [illegible]

1537-1787. — Paroisse de [illegible]. — [illegible] relatives aux cens et rentes dus sur les [illegible] du bas Belin. — Baux de la métairie de Saint-Lazare [illegible] Pont [illegible] ; — reconnaissances de cens et rentes dues sur ladite métairie. — Baux et titres de rentes de [illegible] Festin, avec un plan du Bois-Brûlé en dépendant.

D. 299. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1549-1599. — Paroisse de [illegible]. — Reconnaissances de cens et rentes dus sur diverses terres sises au terroir des [illegible], au village de la [illegible], et au village des [illegible].

D. 300. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1542-1742. — Paroisses de Quincy et de Foëcy. — Procès-verbal de certification des criées du fief de Rosiers, en la justice de Quincy, avec l'opposition faite par les Jésuites pour raison des rentes à eux dues sur ledit fief. — Autre opposition par les mêmes à l'ordre des biens de la succession Moret, vendus dans le village de Villalin, même paroisse de Quincy, pour la conservation d'une rente de 3 boisseaux avoine, une demi-poule et 3 deniers de cens, avec la sentence du bailli de Quincy et Foëcy qui maintient les Pères dans leur possession. — Commission obtenue au Conseil de Paris qui annule l'arrentement fait par eux au sieur Soullas de la métairie de Montaudry.

D. 301. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 10 pièces, parchemin; 1 plan.

1519-1696. — Paroisse de Quincy. — Métairies de Vaubut, Pisseloup et Boisneret. — Arrêt d'enregistrement par la Chambre des Comptes des lettres d'amortissement des biens donnés par le sieur Niquet pour l'établissement des Jésuites au collége de Sainte-Marie. — Don fait auxdits Jésuites par le duc de Berry des profits par eux dûs à cause de Pisseloup; — procédure pour le déguerpissement dudit lieu par Clément Agard au profit des mêmes. — Baux des métairies de Vaubut et Boisneret. — Amortissement des fiefs de Lazenay, Pisseloup et Vaubut accordés aux Jésuites en 1565. — Procès-verbaux d'arpentage desdites terres.

D. 302. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1589-1781. — Paroisse de Quincy. — Bail de plusieurs métairies situées dans ladite paroisse, moyennant 16 septiers froment, 2 d'avoine et 4 poules. — Procédures contre Cachon, Prot et Chapus, pour les évincer de la terre de l'Aulne, chargée d'une rente de 9 boisseaux méteil et 13 avoine; ladite terre sise proche le village de Marsay, le tout suivi de transaction entre les parties.

D. 303. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1478-1643. — Paroisses de Nohant-en-Goût et de Villabon. — Échange, par la maladrerie de Saint-Lazare, de prés et terres à Nohant contre une rente de 5 livres 12 sous 6 deniers, assise sur une maison de Bourges. — Arrentement d'un bois dans la même paroisse. — Vente faite aux PP. Jésuites d'une maison et dépendances sise à Villabon, par André et Étienne Thévin.

D. 304. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1594-1645. — Paroisse de Menetou-Salon. — Procédures par-devant le bailliage de Menetou, relativement à la mouvance de trois arpents de prés sis au canton de Bonnefond, prétendus relever en plein fief de la terre de Menetou, contrairement à l'opinion des administrateurs de Saint-Lazare. — Adjudication par décret de 9 arpents de prés dans la prairie de Voiselle et de La Motte-Bonnefond, saisis par Jean Charlemagne, et adjugés à Pierre Durand, moyennant 465 écus.

D. 305. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1521-1694. — Paroisses de Gron, de Saint-Michel-de-Volangis et de Saint Germain-du-Puy. — Baux de prés et terres situés dans lesdites paroisses, et notamment du pré de Lafau, au village de Villemenard. — Quittance portant reconnaissance par François Remichon, au profit de Saint-Lazare, d'une rente de 50 sous payable à la Saint-Michel, sur une maison de la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis. — Délaissement au profit de la même maladrerie, par Philippon Jean, lépreux, d'une terre dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy.

D. 306. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1502-1731. — Paroisses d'Osmoy et de Savigny-en-Septaine. — Baux à cens et arrentements de terres sises dans la paroisse d'Osmoy. — Arrêt du Conseil concernant le décret des terres de Savigny et du Préau, qui maintient le maître de Saint-Lazare dans la perception d'une rente de 5 livres 12 sous 6 deniers sur les terres du Préau, ladite rente consentie antérieurement par Charlotte Devienne, dame dudit Savigny.

D. 307. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1606-1701. — Constitution de rentes au profit de Saint-Lazare. — Traités entre l'Hôtel-Dieu et le collége de Bourges, pour le partage des biens de la maladrerie. — Compromis entre les Jésuites et l'abbé de Saint-Ambroix, d'une part, pour ladite maladrerie, et avec la Sainte-Chapelle de Bourges, d'autre part, pour la portion congrue du curé de Saint-Privé. — Exemption du sol pour livre d'entrée pour la vendange du dîme de Saint-Lazare. — Refus des Jésuites de contribuer à l'entretien des pauvres renfermés.

D. 308. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1572-1573. — Compte rendu par Pierre Durand, rece-

veur de la maladrerie Saint-Lazare, des recettes et dépenses de la Saint-Michel 1572 à la Saint-Michel 1573. — Recette : argent, 902 livres 12 sous 4 deniers ; froment, 2 muids 2 septiers 6 boisseaux ; méteil et seigle, 8 muids 16 septiers 6 boisseaux ; marsèche, 2 muids 7 boisseaux ; avoine, un muid 5 septiers 3 boisseaux et 1/2 ; plus 50 poules, un pourceau, un cent de *gluis* (bottes) de paille et 6 fromages. — Dépense : argent, 546 livres 12 sous 11 deniers ; froment, un muid 17 septiers 6 boisseaux et 1/2 ; méteil et seigle, 5 muids 3 septiers ; marsèche, 3 septiers ; avoine, 19 septiers, 6 gluis de paille et un chevreau. — Le comptable est donc en déficit de 355 livres 19 sous 5 deniers ; 3 septiers 7 boisseaux et 1/2 froment ; 3 muids 3 septiers 6 boisseaux méteil et seigle ; un muid 9 septiers 7 boisseaux marsèche ; 8 septiers et 3 boisseaux et 1/2 avoine ; la volaille et autres objets comestibles ayant été consommés par les malades.

D. 309. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1577-1578. — Compte de Pierre Durand, de la Saint-Michel 1577 à la Saint-Michel 1578. — Recette : argent, 306 écus 45 sous 7 deniers ; froment, 5 muids 6 septiers 7 boisseaux ; méteil et seigle, 5 muids 2 septiers 5 boisseaux ; marsèche, 4 muids 6 boisseaux ; avoine, 2 muids 6 septiers 10 boisseaux. — Dépense : argent, 382 écus 60 sous ; froment, 3 muids 9 septiers 5 boisseaux ; méteil et seigle, 10 septiers 6 boisseaux ; marsèche, 3 muids 5 septiers 7 boisseaux ; avoine, un muid 4 boisseaux ; — Déficit : argent, 43 écus 2 livres 12 sous 6 deniers ; froment, un muid 9 septiers 2 boisseaux ; méteil et seigle, 4 muids 3 septiers 7 boisseaux ; marsèche, 6 septiers 7 boisseaux ; avoine un muid, 6 septiers 7 boisseaux.

D. 310. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1588-1589. — Compte de Pierre Durand, de la Saint-Michel 1588 à la Saint-Michel 1589. — Recette : argent, 313 écus 44 sous ; froment, un muid, 9 septiers, 6 boisseaux ; méteil et seigle, un muid ; marsèche, un muid, 4 boisseaux ; avoine, 10 septiers. — Dépense : argent, 146 livres 27 sous 6 deniers ; froment, même quantité que la recette ; méteil et seigle, 2 muids, 10 septiers, un boisseau ; marsèche, même quantité que la recette ; avoine, 2 muids, 10 septiers, 6 boisseaux ; — Déficit : argent, 167 écus 16 sous 6 deniers ; méteil et seigle, un muid, 17 septiers, un boisseau ; avoine, 2 muids, 4 boisseaux, 6 septiers.

D. 311. (Registre.) — In-f°, 43 feuillets, papier.

1594-1595. — Compte de Pierre Durand, de la Saint-Michel 1594 à la Saint-Michel 1595. — Recette, [illegible] 27 sous 2 deniers ; froment, un muid 9 septiers 6 boisseaux ; méteil et seigle, la dépense [illegible] marsèche, 11 septiers ; avoine, [illegible] — Dépense : argent, 137 écus 43 sous 8 deniers ; froment, même quantité qu'à la recette ; marsèche, 11 septiers 3 boisseaux ; — Déficit : argent, 552 [illegible] 13 sous 6 [illegible] 3 [illegible] marsèche.

D. 312. [illegible]

1581-1582. — Livre de recette [illegible] de la Saint-Jean 1581 à la Saint-Jean 1582. — [illegible] des métairies de Lazenay-lès-Bourges, La B[illegible], le Graveret, [illegible] Pierre P[illegible] marsèche, de chaque, un muid 6 septiers ; avoine, un muid, 4 [illegible] 6 [illegible] 24 [illegible] 12 [illegible] un pourceau gras, 300 gluis de paille, un charroi de paille pour les lits, [illegible]

D. 313. (Registre.) — [illegible]

1715-1759. — Livre de recette des revenus. — Dîmes perçues au profit du collége : dîmes de lainage, charnage, blé et chanvre dans l'enclos de la maladrerie Saint-Lazare ; — dîmes de vin et de blé dans les clos des [illegible] Rogères, des Garettes ; — dîme de lainage et charnage et toutes autres choses décimables dans la metairie d'Henon.

Nota. — Les [illegible] contraire la recette des arrérages des rentes constituées au profit du collége.

D. 314. (Registre.) — [illegible]

1718-1751. — [illegible] des métairies, moulins, prés, bois et vignes compris dans [illegible]

Nota. — [illegible]

D. 315. (Registre.) — [illegible]

1570-1782. — [illegible]

Compte du 1er mars 1752 au 1er avril 1753 : Recette totale, 10,877 livres 3 sous; — reste du compte précédent, 209 livres 14 sous; — total, 11,076 livres 17 sous; — Dépenses, 10,046 livres 17 sous; — différence en plus, 1,030 livres; — plus, reste en boni de surcompte, 370 livres; — total, 1,400 livres.

D. 316. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1762-1767. — Compte de régie de l'économe-séquestre commis à l'administration des biens des anciens Jésuites, du 28 mai 1762 jusqu'à la fin de 1766. — Vendu à Limouzin, marchand à Bourges, 353 toisons, payables à 110 livres le cent, soit 388 livres 5 sous; — plus, pour épingles, à 20 sous du cent, 3 livres 10 sous; — total, 391 livres 16 sous. Lesdites laines provenant des locataires et fermiers des carrières et locatures de Lazenay, Chasserat, les Prouziers et de la maladrerie Saint-Ladre. — Reçu du sieur Trottignon 182 livres 8 sous 9 deniers, y compris 3 livres 16 sous 6 deniers de frais, pour dix-huit années d'arrérages d'une rente foncière dépendant de la terre de Surins, de 4 boisseaux froment, 10 boisseaux marsèche, un chapon, un demi-poule et 8 deniers de cens dus sur différents héritages.

D. 317. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1767-1789. — Compte de régie pour 1767-1768. — Recette : de 21,600 livres du fermier des terres de Surins, Niherne, Bretagne, Yvernault et annexes; — de 100 livres du fermier de la tuilerie de Surins; — de 668 livres 19 sous du fermier de la métairie de la Basse-Cour de Lazenay-lès-Bourges; — de 449 livres 10 sous du meunier dudit Lazenay; — de 736 livres 10 sous du fermier de Chasserat, dépendant de Lazenay; — de 1,302 livres 10 sous du fermier de Pisseloup ou Boisvert, paroisse de Quincy; — de 940 livres du fermier de Vaubut, même paroisse; — de 890 livres du fermier de Prouziers, paroisse de Brécy; — de 435 livres du fermier de la métairie Saint-Lazare, dite du Pont-d'Ainon, paroisse de Givaudins; — de 873 livres 9 sous des fermiers des 2 locatures de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Privé, à Bourges, etc.

Nota. — A la fin, on a ajouté un état des revenus et des charges du collége pour l'année 1789.

D. 318. (Registre.) — In folio, 40 feuillets, papier.

1769. — Compte de régie. — Recette de 800 livres pour huit années d'arrérages de la fondation de la duchesse de Berry Jeanne, veuve de Louis XII, du 10 janvier 1504, sur le domaine du duché de Bourbonnais, depuis appartenant aux princes de Condé. — Dépense de 100 livres payée au sieur Juchereau, clerc, docteur agrégé à la faculté des arts de l'Université de Bourges, pour une année de ses appointements.

D. 319. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1770. — Compte de régie. — Recette de 1,200 livres pour années d'arrérages d'une rente perpétuelle rachetable à 13,000 livres, due par le collége de Louis-le-Grand à celui de Bourges par contrat de constitution du 24 avril 1769. — Dépenses de 204 livres payées au sieur Dufour, de Châteauroux, expert commis à la surveillance des réparations à faire dans les biens de Surins, Niherne et Bretagne, situés dans le ressort du Bailliage de Châteauroux.

D. 320. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1771. — Compte de régie. — Recette de 1,150 livres pour la ferme générale d'une 1/2 année des terrains et marais situés paroisse Saint-Privé-lès-Bourges, faite moyennant 2,200 livres, payables par moitié à la Saint-Michel et à la Saint-Jean. — Dépense de 1,800 livres au sieur Dupérin, prêtre, curé de Marmagne et principal du collége, pour une année de ses appointements.

D. 321 (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1772. — Compte de régie. — Recette : de 111 livres 13 sous pour deux années du bail de la pêche de l'Aranjon; — de 13 sous pour un an de ferme de celle de Lazenay. — Dépense de 20 livres 2 sous pour l'acquisition d'une fusée de fonte pesant 74 livres pour le moulin de Lazenay.

D. 322. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1773. — Compte de régie. — Recette de 30 livres 3 sous pour prix de vente de vieux bois d'ouvrage trouvés dans les greniers et galetas du collége, sur lesquels 8 livres 12 sous payés à l'huissier-priseur pour frais de vente. — Dépense de 700 livres payées au sieur Achard, préfet des études, pour une année de ses appointements.

D. 323. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1774. — Compte de régie. — Recette de 3 muids de vin à prendre de redevance établie sur l'ancienne vigne de

l'Archevêché, située aux portes de Bourges. — Dépense de 680 livres 3 sous 6 deniers pour l'établissement et entretien du jardin du collége.

D. 324. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1775. — Compte de régie. — Recette de 12 livres d'arrérages d'une rente foncière hypothécaire sur des héritages sis au village de Gros-Chêne, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny. — Dépense de 263 livres 3 sous pour acquisition de livres et autres objets nécessaires à la distribution des prix.

D. 325. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1776. — Compte de régie. — Recette de 9 livres 12 sous 6 deniers pour vente par moitié avec le fermier de 12 *vassivaux*, à raison de 6 livres la paire, de 10 peaux de vieilles brebis, de celle d'une taure d'un an, de 2 veaux, et de 14 vieilles brebis, à raison de 7 livres 15 sous la paire, le tout provenant de la métairie de la Basse-Cour de Lazenay. — Dépense de 756 livres 12 sous 6 deniers pour réparations aux bâtiments du domaine de Surins.

D. 326. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1777. — Compte de régie. — Recette de 100 livres argent, un millier de tuiles et cinq poinçons de chaux pour une année de fermage de la tuilerie de Surins. — Dépense de 660 livres payées au commis des tailles pour les vingtièmes et deux sols pour livre, imposés sur le collége pour l'année 1776.

D. 327. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1778. — Compte de régie. — Recette de 400 livres pour trois années de ferme des 3/4 des dîmes des blés, pois, fèves, lainage et charnage de Villecomte et du Buisson-Guillot, paroisse de Sainte-Solange. — Dépense de 258 livres 12 sous pour les frais de la fête de sainte Jeanne, fondatrice du collége, et pour la messe fondée dans l'église du collége, le 25 août, pour la naissance du Roi.

D. 328. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1779. — Compte de régie. — Recette des pensions préceptoriales dues par les chapitres de la ville, pour l'année : du chapitre Saint-Étienne, 180 livres; de Saint-Ursin, 125 livres; du Château, 145 livres; de Notre-Dame-de-Sales, 110 livres; de Saint-Pierre-le-Puellier et de Montermoyen, chacun 70 livres; — total, 700 livres. — Dépense de 20 livres aux sieurs Pezaut, clerc, et Joly, prêtre, docteurs agrégés à la faculté des arts de l'Université, pour une année et demie de leurs appointements.

D. 329. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1780. — Compte de régie. — Recette de [illegible] livres, prix de 24 boisseaux froment, à raison de 39 sous 6 deniers le boisseau, suivant la mercuriale de Bourges, pour une année de rente foncière assise sur la métairie de Fe[illegible]. — Dépense de 110 livres en augmentation de gages au portier du collége, pour avoir monté l'horloge et donné ses soins au cabinet de physique.

D. 330. (Registre.) — In-folio, 3[illegible] feuillets, papier.

1781. — Compte de régie. — Recette de 310 livres pour une année de ferme de la dîme du vin d'Asnières. — Dépense de 763 livres 4 sous pour l'acquisition d'un exemplaire de la collection de l'*Encyclopédie* en 20 volumes, dont 17 reliés.

D. 331. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1782. — Compte de régie. — Recette : de 700 livres pour le fermage du domaine de Vaubut, plus de 100 francs reliquat du bail précédent; — de 75 livres pour vente de 46 noyers défectueux dans la terre de Lazenay. — Dépense de 120 livres 10 sous pour les travaux du menuisier du collége.

D. 332. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1783. — Compte de régie. — Recette de 16 boisseaux froment et de 10 de marsèche dus par le chapitre Saint-Étienne, à cause de l'ancienne Sainte-Chapelle de Bourges, pour une année de rente foncière sur la dîme de Saint-P[illegible]. — Dépense de 150 livres payées au sieur R[illegible], docteur agrégé à la faculté des arts, pour une année de ses honoraires.

D. 333. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1784. — Compte de régie. — Recette de 3 livres 8 sous pour une année de cens et rente sur les domaines du Haut et Bas-Bel[illegible]. — Dépense de 252 livres pour les travaux de la serrurerie durant l'année.

D. 334. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1785. — Compte de régie. — Recette de 26 livres du fermier de la fausse rivière de Lazenay, pour deux années de ferme. — Dépense de 61 livres 1 sou 6 deniers pour frais de voyage fait au bois de Prouziers, par les officiers de la Maîtrise des eaux et forêts de Bourges et l'économe du collége.

D. 335. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1786. — Compte de régie. — Recette de 16 boisseaux de froment et 4 de marsèche, pour une année de rente due sur la Tripaudrie, paroisse de Marmagne. — Dépense de 1,000 livres pour les honoraires du comptable lui-même, durant une année.

D. 336. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1786. — Cet article est une copie du précédent.

D. 337. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1762. — Dettes actives et passives. — Oppositions des créanciers des Jésuites entre les mains de l'économe-séquestre des biens de ladite communauté pour remboursement de [illegible].

D. 338. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1698-1761. — Contrats de constitutions de rentes consenties à divers par les Jésuites et depuis amorties; — Quittances de remboursement et correspondances à ce sujet.

D. 339. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1611-1771. — Cens et rentes dues par le collége. — Transactions et autres titres concernant les rentes dues aux abbayes de Saint-Sulpice de Bourges et de Loroy, aux chanoines et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, de Saint-Étienne, de Notre-Dame-de-Sales et de Saint-Pierre-le-Puellier, au Grand-Séminaire et à l'Hôtel-Dieu de la même ville, à la prévôté de Saint-Pierre-d'Évaux, et les rentes et suppléments de portions congrues dus aux prieurs, curés et fabriques de La Mère-Dieu, de Chambon, de Saint-Privé-lès-Bourges et de Saint-Pierre-le-Marché, dans la même ville.

D. 340. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1762. — Pièces justificatives des comptes des recettes et dépenses rendus par l'économe-séquestre du collége. — Déclarations des traitements servis aux principal et sous-principal ou préfet, professeurs, régents, etc., faites en exécution des arrêts du Parlement des 6 et 13 août 1762; — traitements par quartiers : 1º du principal, 300 livres; 2º du sous-principal et préfet général des études, 175 livres; 3º du professeur de logique, 175 livres; 4º du professeur de physique, 175 livres; 5º du professeur de rhétorique, 250 livres; 6º du régent de seconde, 150 livres; 7º du régent de troisième, 150 livres; 8º du régent de quatrième, 150 livres; 9º du régent de cinquième, 150 livres; 10º du professeur en théologie de l'Université, 175 livres; — traitement de Claude Boussiat, domestique, pour l'année, 50 livres.

D. 341. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1763. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-séquestre. — Quittances : par le supérieur, de 4 boisseaux froment et autant marsèche, de rente foncière due sur le prieuré de La Comtale et payable à la Saint-Michel; — par le receveur de l'Université de Bourges, de 72 livres 10 sous, d'une part, et de 71 livres 10 sous, de l'autre, sommes avancées pour frais de distribution des prix dans les deux années 1762 et 1773; — par Jean Gauthier, Pionnier, de 439 livres 10 sous, pour le curage des fossés du domaine de Lazenay, sur une longueur de 1,758 toises superficielles; — par Gilbert Pinon, couvreur, de 323 livres pour 64 toises carrées et 22 pouces de couverture en paille, à raison de 5 livres la toise, y compris la fourniture des matériaux.

D. 342. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1764. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-séquestre. — Dépenses : de 12 livres 8 sous pour la copie du grand terrier du collége, l'achat du papier marqué et la reliure; — de 125 livres pour un quartier des appointements du sieur Morin, suppléant stable de rhétorique; — Remise faite à l'économe général du clergé de France de 263 livres 7 sous 6 deniers, produit des laines de l'année 1763, vendues par les trois colons du prieuré de La Comtale. — Quittance, par Edme Masson, prieur-curé d'Arçay, de 60 livres servies par les archidiacres de Sologne, Bourbon et Sancerre, pour six mois d'arrérages d'une rente viagère établie sur les revenus de l'église de La Ferté-Imbaut.

D. 343. (Liasse.) — 99 pièces, papier

1765. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-séquestre. — Quittances : de 10 livres, par M. Sallé de Chou,

commissaire-expert, pour prix de l'estimation des bestiaux et effets mobiliers du domaine de Prouziers, paroisse de Brécy ; — de 9 livres, par le receveur de l'église métropolitaine de Bourges, commis à l'administration des revenus de l'ancien chapitre supprimé de la Sainte-Chapelle, pour trois années de rente foncière due sur le lieu de la Maladrerie, en place du dîme de lainage et charnage, ladite rente échéant à la Saint-Jean ; — de 30 livres, par le garde des bois de Surins, pour un quartier de ses gages.

D. 344. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1762-1766. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Expéditions d'ordonnances du lieutenant-général sur les devis de réparations faites aux biens du collége. — Compte rendu par l'économe pour 1762 de la régie des biens situés dans le ressort du baillage de Châteauroux. — Quittances : de 100 livres, par le sieur Carré, prêtre-vicaire, fermier du prieuré de Blancafort, pour huit mois de la desserte dudit prieuré; — de 75 livres, par le sieur Lesueur, prieur de La Mère-Dieu, pour une année des dîmes dépendantes dudit prieuré de La Mère-Dieu.

D. 345. (Liasse.) — 104 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1765-1766. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Menues dépenses de septembre à septembre : 18 livres aux PP. Jacobins pour le service célébré par eux à l'anniversaire de la fondation du collége ; — 15 livres à l'organiste pour son service ordinaire et celui de la rentrée des classes et des O de Noël ; — 18 livres au pâtissier pour le pain bénit de deux années ; — 10 livres 2 sous pour le blanchissage du linge d'église ; — 25 livres pour pain à chanter, vin et chandelle, pour la chapelle ; — 3 livres 10 sous pour balais ; — 3 livres pour réparations au mobilier de l'hôtel ; — une livre 10 sous pour bouquets, le jour de la procession des roses ; — 180 livres pour messes pendant l'année scolastique; — 30 livres pour l'entretien de l'horloge et du rôtissoire ; — 4 livres pour travaux de serrurerie ; — 15 sous pour l'achat d'un seau ; — 22 livres pour cierges et encens ; — Total, 333 livres 17 sous.

D. 346. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1767-1768. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 103 livres 10 sous, par Pierre Billebard, pour l'entretien annuel du jardin du collége ; — de 181 livres, par le receveur de l'Université, pour la distribution des prix de l'année 1767. — Supplément, en forme d'état, au compte général adressé par l'économe-sequestre le 1er août 1767 au procureur général, en exécution de l'arrêt du parlement du 7 avril précédent. — Lettre du président Rolland audit économe-sequestre, et observations au sujet de ce compte général avec les réponses de l'économe.

D. 347. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1767-1768. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de la dépense faite au profit de l'abbaye de Lorroy de 8 boisseaux froment et autant de marsèche, mesure de Bourges, dûs chaque année sur le dîme de Villecomte, paroisse de Sainte-Solange ; — de 15 livres, par le sieur Charpentier, arpenteur, pour prix de l'arpentage du Bois-Brûlé, indivis entre le collége et la dame Rougnon ; — de 115 livres 4 sous, par Jacques Gavault, pour travaux de menuiserie à la chapelle de la Congrégation des écoliers et au domaine de la Basse-Cour de Lazenay. — Requête adressée au Lieutenant général de Bourges, par Gaspard Fricalet, maître entrepreneur, pour la vérification des états et devis estimatifs des travaux exécutés par lui pour le collége, tant avant qu'après l'expulsion des Jésuites.

D. 348. (Liasse.) — 12[illegible] pièces, papier.

1769. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittance de 356 livres 8 sous 10 deniers, par Jacques-Christophe Sauger, procureur, pour vacations de son métier durant l'année. — Mémoire des travaux exécutés par François Audebert, maître charpentier, dans la terre de Surins : au château de Surins, 181 livres 8 sous ; au domaine de La Richarderie, 63 livres 19 sous ; au [illegible], 138 livres 17 sous; au domaine de La Goguetière, 45 livres 13 sous ; à la locature de [illegible], 38 livres ; au moulin de Malaise, 227 livres 14 sous ; au four banal de Surins, 9 livres 14 sous ; au domaine de Niberne, 103 livres 17 sous ; à la Maison Brûlée, 21 livres 10 sous ; au moulin de Niberne, 348 livres 16 sous ; aux ponts de Surins, 9 livres ; au domaine de La [illegible], 27 livres 1 sou ; à celui de [illegible], 24 livres ; à celui de [illegible], 34 livres ; à celui des [illegible], 18 livres 16 sous ; à celui des [illegible], 8 livres ; [illegible] des prés de Surins, 116 livres 1 sou ; à [illegible] de Bretagne, 48 livres ; au domaine de [illegible], 12 livres ; à la tuilerie de Surins, 289 livres 13 sous ; au domaine de Malvoisine, 259 livres 6 sous ; au four banal de Niberne, 2 livres 11 sous ; au [illegible] de l'église de Niberne, 13 livres 6 sous.

D. 349. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 9 livres 12 sous remboursés à Dufour, expert des réparations à faire aux domaines de Surins, Niherne, Bretagne et Yvernaut, pour ports de lettres; — de 11 livres 14 sous 6 deniers, par le sieur Charpentier, pour onze copies d'ordonnances rendues sur les devis de réparations à faire aux biens du collége, papier marqué compris; — de 12 livres, par Potier, pour la conduite au château de Surins de 120 livres de riz destiné à la nourriture des pauvres de la terre dudit Surins; — de 124 livres 7 sous 9 deniers, par le charpentier Aunier, pour la part de contribution du collége dans la reconstruction du pont de bois des marais Ribaut, près Bourges.

D. 350. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1771. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 20 livres 10 sous, par le charpentier Audebert, pour réparations à la charpente d'une maison dépendant du collége, — de 312 livres 12 sous 6 deniers, par Fricalet, entrepreneur, pour fourniture de pierres dures provenant des démolitions de la Sainte-Chapelle de Bourges; — de 75 livres 18 sous, par J.-Bte Bernard, pour réparations aux couvertures de la métairie de Saint-Ladre, près Bourges; — de 10 boisseaux froment et autant marsèche et avoine, par les chanoines de Notre-Dame-de-Sales, pour une année de rente foncière, due par le collége sur la métairie d'Hénon. — Autorisations données par le Bailliage de Bourges à l'économe, pour l'exécution des travaux à faire, d'après l'examen des devis présentés.

D. 351. (Liasse.) — 144 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1772. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 19 livres 8 sous 5 deniers, distribués par le professeur de rhétorique « pour animer l'émulation dans sa classe »; — de 197 livres 5 sous, par Mme Barrois, marchande libraire à Paris, pour fourniture de livres de prix. — État des frais occasionnés par la distribution des prix, en dehors de l'acquisition des livres : 6 livres à la loueuse de chaises; 9 livres pour les couronnes; 9 livres 10 sous pour les gardes : 25 livres pour la collation des écoliers chargés du plaidoyer; 9 livres pour le programme dudit plaidoyer; une livre 11 sous pour papier de musique, transport de fauteuils et de clavecin; total, 60 livres 1 sou.

D. 352. (Liasse.) — 204 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1773. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 161 livres 16 sous, par Gaspard Fricalet, entrepreneur, pour l'estimation par lui faite des réparations à exécuter dans les propriétés du collége; — pour le port de la somme de 266 livres, envoyée par le carrosse à Paris; — de 19 livres 10 sous pour la part du collége dans la portion congrue du curé de Saint-Privé-lès-Bourges; — de 313 livres, par le receveur des tailles de l'Élection de Bourges, pour la part des vingtièmes afférente au collége sur le rôle des impositions de 1773; — de 46 livres 17 sous 6 deniers, par le receveur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, pour les arrérages, durant trois ans, de deux rentes, l'une de 12 livres 12 sous 10 deniers, l'autre de 3 livres, dues audit Hôtel-Dieu et échéant au mois de juillet. — Mémoire présenté à la cour supérieure de Blois par Pierre de Lestang, lieutenant général honoraire au Bailliage de Bourges, pour être récompensé des soins pris par lui à l'administration des biens du collége depuis l'expulsion des Jésuites. — Requête de l'économe au lieutenant général pour être autorisé à faire vendre aux enchères les vieux bois d'ouvrages devenus inutiles, que possède le collége. — Arrêts du conseil supérieur de Blois, qui jugent les comptes de l'économe pour les années 1772 et 1773.

D. 353. (Liasse.) — 208 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1774. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 100 livres accordées au sieur Martial Barrault, archiviste du collége, pour le classement de sa bibliothèque; — de 27 livres 15 sous au sieur Foucher, pour les travaux de vitrerie dans les classes; — de 1,200 livres accordées à titre de gratification au sieur de Lestang, lieutenant général honoraire au Baillage et Présidial de Bourges, pour soins extraordinaires donnés à l'administration des affaires et des biens de l'établissement. — Bail à réméré de l'entretien des jardins du collége fait à Étienne Moulinier, pour 9 ans, moyennant 160 livres par an, payables par quartiers. — Pièces de la procédure intervenue entre le meunier des moulins Leroi et François Gabard, jardinier et fermier des marais du collége, pour le gouvernement des eaux de la rivière desdits moulins.

D. 354. (Liasse.) — 182 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1775. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 114 livres 9 sous pour le creusement de deux fossés au domaine de Vaubut; — de 10 livres pour l'acquisition d'un bois de lit; — de 38 livres 18 sous 6 deniers pour l'entretien de l'ameublement de la chapelle du collége; — de 240 livres au sieur Barrault, pour 2 mois employés au dépouillement des titres du collége, en

vertu de l'arrêt du Parlement du 6 septembre 1769. — Montant des honoraires du personnel du collége par quartiers : 1° le principal, 450 livres ; 2° le sous-principal, 175 livres ; 3° le professeur de théologie, 200 livres ; 4° le professeur de philosophie, 250 livres ; 5° le professeur de rhétorique, 250 livres ; 6° le professeur de seconde, 200 livres ; 7° le professeur de troisième, 200 livres ; 8° le professeur de quatrième, 175 livres ; 9° le professeur de cinquième, 175 livres.

D. 355. (Liasse.) — 140 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1776. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances de 160 livres par le tuilier de Surins, pour dix milliers de tuiles et briques destinées au rétablissement de la tuilerie dudit Surins ; — de 19 livres 10 sous pour la cote-part du collége dans la portion congrue du prieur-curé de Saint-Privé de Bourges ; — de 285 livres 8 sous, par le principal, pour déboursés destinés à l'entretien de la sacristie du collége ; ladite somme se décomposant ainsi qu'il suit : 36 livres pour pain à chanter, vin et chandelle ; 24 livres à l'organiste ; 18 livres aux Pères Jacobins pour la messe de fondation ; 18 livres de pain bénit ; 12 livres pour l'achat d'un psautier et d'un antiphonaire et une livre 12 sous pour signets ajoutés auxdits livres ; 8 livres pour raccommodage des aubes ; une livre 16 sous de bouquets pour la procession des roses ; 4 livres pour raccommodage des vases de la chapelle ; 12 livres pour le blanchissage du linge d'église ; 52 livres 10 sous pour cierges ; 67 livres 10 sous pour frais de la messe du Roi, célébrée au 23 août.

D. 356. (Liasse.) — 163 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1777. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : par le chapitre de Notre-Dame-de-Sales, de 10 boisseaux froment, autant de marsèche et autant d'avoine, pour une année d'arrérages de la rente foncière due sur la métairie d'Hénon ; — de 21 sous 9 deniers, par le commis du Poids-le-Roi, pour le droit de pesage d'une cloche à fondre ; — de 27 livres, par Louzeau, marchand papetier, pour 12 mains de papier grand raisin destiné à faire des registres pour les archives du collége ; — de 9 livres 10 sous par le greffier du bureau des finances, pour les frais de la saisie féodale du fief de Niherne.

D. 357. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1778. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 157 livres 14 sous, par Meunier, paveur, pour le pavage de 80 toises carrées devant le collége ; — de 22 livres 18 sous, par G[illegible] pour réparations à la couverture de la grange d'Yvernault ; — de 1,800 livres pour le traitement annuel de l'économe-sequestre ; — de 140 livres, par Pierre Desbans, orfèvre, pour la vente d'un calice et de sa patène en argent ; — de 827 livres 4 sous, prix d'acquisition d'une machine électrique, pour le cabinet de physique du collége ; — de 30 livres, par [illegible]ment, facteur d'orgues, pour réparations à l'orgue de la chapelle.

D. 358. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1779. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 30 livres, par le sieur Dandumon, pour les soins donnés par lui à l'horloge du collége ; — de 6 livres aux deux experts chargés d'examiner [illegible] ; — de 48 livres, par Boyer, libraire, pour achat d'un carton d'autel pour la chapelle de Saint-Lazare ; — de 17 livres 10 sous pour un missel destiné à la chapelle du collége ; — de 1,089 livres pour prix d'instruments de physique destinés au cabinet du collége ; — de 200 livres pour gages annuels du portier ; — de 199 livres pour frais de représentation de la pastorale jouée par les élèves le jour de la distribution des prix, en y comprenant 174 livres payées au sieur Gervaise, compositeur de la musique de la pièce et aux musiciens exécutants.

D. 359. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier ; [illegible]

1780. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 3,019 livres 2 sous 6 deniers, par Perrot, maître maçon, pour [illegible] les réparations exécutées à la maison occupée par Sigaud-Lafond, professeur de physique ; — de 100 livres, par le sieur Pezet, docteur [illegible] versité, pour [illegible] et de ses infirmeries ; — de 250 livres, par [illegible] pour 150 toises de [illegible] tarie de La G[illegible] de la terre de Surins ; — de 1,440 livres, pour une année des appointements du sieur Meunier, [illegible] des cens et rentes et droits seigneuriaux dus aux terres de Surins, Niherne, Bretagne et Yvernault.

D. [illegible] (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1781. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 279 livres 11 sous [illegible] par [illegible] pour travaux en [illegible] sequestre [illegible] 1779 et toute l'année 1780 ; — de [illegible] livres 18

sous, par François Brisson, pâtissier-traiteur, pour le menu de la collation offerte aux élèves le soir de la distribution des prix, savoir : deux grands gâteaux, 9 livres ; 4 douzaines de biscuits, à une livre 4 sous la douzaine, 4 livres 16 sous ; 8 douzaines de tartelettes et gâteaux, à 6 sous, 2 livres 8 sous ; fromage, une livre 12 sous ; trois salades, à 6 sous, 30 sous ; un cent d'écrevisses, 2 livres ; 14 assiettes de fruits, 3 livres 9 sous ; vin, 7 livres ; fourniture de linge et argenterie, 3 livres 10 sous ; personnel de service, 2 livres 8 sous ; — de 180 livres, par Silvain Auroy, ancien serviteur du collége, pour 15 mois de la pension viagère qui lui a été constituée, à raison de 3 livres par semaine.

D. 361. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1782. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 7 livres 10 sous, par le fermier du carrosse de Bourges, pour le transport à Paris d'un sac contenant 1,504 livres 5 sous en espèces ; — de 235 livres 10 sous 11 deniers, par le sieur Foucher, pour peintures et vitrerie, de mars 1781 à juillet 1782 ; — de 2 livres 10 sous, par Chédin, pour reliure du registre contenant les reconnaissances des cens et rentes de la seigneurie de Lazenay. — État, avec leurs prix, des instruments et objets acquis dans l'année pour le cabinet de physique : un pyromètre, 250 livres ; un alambic à lampe, avec vaisseaux de rechange, 30 livres ; deux fourneaux de chimie, 14 livres ; 18 petits matras, 3 livres 12 sous ; six cornues, 3 livres 12 sous ; machine à pression pour les liquides, 36 livres ; électrophore, 18 livres ; planétaire électrique, 18 livres ; un aimant en faisceau et son support, 66 livres.

D. 362. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1783. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Dépense pour un quartier du traitement des principal, régents et agrégés du collége, 2,775 livres, savoir : pour le commis-receveur du tribunal de l'Université, 500 livres ; pour les 2 professeurs de théologie, à 250 livres l'un, 500 livres ; pour les 2 professeurs de philosophie, id., 500 livres ; pour le professeur de rhétorique, 300 livres ; pour les 4 professeurs d'humanités, à 225 livres l'un, 900 livres ; pour les 2 agrégés de la faculté des arts, à 37 livres l'un, 75 livres. — Quittances : de 29 livres 18 sous, par le greffier de la Maîtrise des eaux et forêts de Bourges, pour les frais de réception d'Antoine Fournier comme garde des bois du collége, savoir : au maître particulier, 9 livres ; au lieutenant, 6 livres ; au procureur du Roi, 6 livres ; au greffier, 6 livres ; à l'huissier, pour l'assignation des témoins, 2 livres 13 sous ; pour timbre, 5 sous ; — de 27 livres 10 sous, par le recteur du collége, pour le prix de louage pendant onze jours d'une chaise de poste employée à faire le voyage de Surins ; — de 111 livres, par le sieur de Beaulieu, pour prix des 9 premiers volumes du *Monde primitif*, de Court de Gebelin.

D. 363. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1784. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 39 livres 13 sous, par le sieur Guiard, au nom de Raymond Bonetier, curateur aux biens vacants des Jésuites pour les frais et déboursés de la cause portée au Parlement entre lui et le sieur Maigreau, économe-sequestre, lequel a été condamné à les payer ; — de 90 livres, par Lesage et Cie, directeur de la manufacture de Bourges, pour 30 aunes d'indiennes employées à faire des rideaux de croisées à la chapelle et pour la garniture du tombeau ; — de 24 livres, du sieur Baland, pour ses honoraires d'une année comme organiste du collége ; — de 200 livres, pour le montant des gages du portier pendant le même temps.

D. 364. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1785-1786. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 250 livres 2 sous pour la célébration de la fête de sainte Jeanne de Valois et le *Te Deum* en l'honneur de la naissance du duc de Normandie ; — de 100 livres, par le receveur de l'Université, pour tenir lieu du *Prandium magnificum*, dû par les PP. de la doctrine chrétienne, mis en possession du collége, à cause de leur immatriculation dans la faculté des arts ; plus, de 500 livres pour le *Jentaculum leve* ; — de 47 livres 6 sous pour fournitures au cabinet de physique ; — par le collecteur des tailles, de 960 livres pour l'imposition du trentième ; — de 133 livres 6 sous, par Naudé, tapissier, pour la garniture de la boîte à renfermer le costume de cérémonie du recteur de l'Université ; — de 94 livres pour abonnement au *Mercure*, *Affiches du Berry*, et autres papiers publics utiles à l'Université et au collége.

D. 365. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1787. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : par le boulanger, pour la consommation du mois de janvier, 162 livres 2 sous ; pour celle du mois de mars, 186 livres 3 sous ; — de 1,289 livres un sou, par le sieur Desbans, orfèvre, pour acquisition de couverts d'argent ; — par l'Hôtel-Dieu de Bourges, de 9 livres pour trois années de rente foncière sur le droit de rivière de

Lazenay, et 37 livres 17 sous 6 deniers pour trois autres années d'une rente sur l'hospice Saint-Lazare ; — par le receveur de la capitation de la paroisse du Fourchaud, de 5 livres 8 sous, pour l'imposition personnelle des trois domestiques du collége, et de 5 livres 11 sous 6 deniers pour celle du portier.

D. 366. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1788. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 1,643 livres 17 sous 6 deniers, par les officiers du Bailliage, pour les frais de mise en possession du collége par les Pères de la doctrine chrétienne ; — de 137 livres 15 sous pour fournitures de faïencerie ; — de 36 livres, par Allègre, tourneur, pour 2 douzaines de chaises à l'usage du réfectoire ; — de 37 livres 4 sous, pour la fourniture de 31 setiers de vin blanc.

D. 367. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1789. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Dépenses pour fournitures de bureau au mois de juillet, 17 livres 9 sous. — Quittances : de 110 livres 15 sous au sieur Beaujais, pour la confection du jardin de Lazenay ; — de 600 livres pour la pension du sieur Giraudon, professeur émérite ; — de 201 livres, par le sieur Prévost, libraire, pour acquisition des *Mémoires* de l'Académie des sciences, et deux autres ouvrages ; — de 24 sous, par le nommé Jacquet, qui a monté la garde durant 24 heures pour le premier des quatorze doctrinaires du collége. — Lettres de voiture : de Laporte jeune, commissionnaire à Moulins-Bourbonnais, pour l'envoi au sieur Mosse, procureur du collége, d'un panier de soixante bouteilles de vin de Bourgogne ; — de Jacques Bruzeau, marchand d'arbres à Orléans, pour l'envoi au sieur Alcaux, aussi procureur du collége, de 113 tilleuls, 95 sycomores, et des arbustes à fleurs.

D. 368. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1790. — Pièces justificatives des comptes de l'économe-sequestre. — Quittances : de 108 livres, par le sieur Moyreau, apothicaire, pour fourniture de médicaments ; — de 30 livres, par Giovani-Baptista Gavazy, pour vente de : un baromètre anglais, 15 livres ; un baromètre portatif, 9 livres ; deux petits thermomètres, 2 livres, et quatre tubes courbes, 4 livres, destinés au cabinet de physique ; — de 12 livres, par l'imprimeur Cristo, pour l'impression d'une ode en français sur la mort de l'archevêque Georges-Louis Phélypeaux, de 4 pages in-4°, avec couverture ; — de 18 livres, par le même, pour vente d'un missel du diocèse de Bourges, relié ; — de 22 livres 8 sous à la femme Pallet, lingère, pour façon de 17 nappes, à 8 sous pièce, 6 livres 16 sous ; deux serviettes, à 3 sous, 6 sous ; 35 tabliers simples, à 6 sous, 6 livres 10 sous, et 12 tabliers à poches, à 8 sous, 4 livres 16 sous : total, 22 livres 8 sous.

D. 369. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1763-1773. — Procès-verbaux et devis estimatifs de réparations faites ou à faire aux biens du collége. — Devis général des réparations aux biens des ci-devant Jésuites, tant dans le ressort du Bailliage de Bourges que de celui de Mehun en 1763 ; — pour les terres de Surins, Niherne, Yvernault, Bretagne et dépendances. — États présentés par l'économe-sequestre des réparations à faire à l'église du collége et à d'autres propriétés en 1767. — Devis : pour la reconstruction de la voûte de la rue Casse-Cou ; — pour la réparation de l'écluse du moulin de Lazenay-lès-Bourges ; — pour la reconstruction du mur de clôture du jardin dudit Lazenay, en 1771.

D. 370. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1767-1786. — Procès-verbaux et devis estimatifs de réparations. — Procédures entre le collége et divers pour les grosses et menues réparations d'une maison sise à Bourges, rue de Paradis. — Devis de réparations aux autres maisons voisines du collége et aux bâtiments du collége même ; — au grand pont de Niherne, aux bâtiments du domaine des Grandes-Mardelles, et de ceux dépendant de la terre de Surins ; — au château et domaine de Lazenay-lès-Bourges ; — à la locature de Saint-Lazare, paroisse de Saint-Privé.

D. 371. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1730-1762. — Livre de compte de l'exploitation des métairies dépendant du collége. — Note sur le prix des blés pendant une période de quinze ans. — En 1727, les [illegible] ont été vendues 14 sous 4 deniers le [illegible] ; en 1728, 11 sous 3 deniers ; en 1729, 16 sous ; en 1730, 14 sous ; en 1731, 14 sous ; en 1732, 14 sous 10 deniers ; en 1733, 13 sous ; en 1734, à 3 sous ; en 1735, 14 sous 6 deniers ; en 1736, 14 sous 3 deniers ; en 1741, 14 sous ; en 1742, 13 sous.

D. 372. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1762-1786. — Comptes des [illegible] du collége. — Déclarations [illegible] [illegible]

la métairie de Chasserat, pour 850 livres de cheptel; — par Mathieu Richard, fermier du moulin de Lazenay, d'un cheptel de quatre vaches, pour 70 livres.

Nota. — La moitié du registre seule est écrite.

D. 373. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1595. — Inventaire des biens des Jésuites. — Évaluation de tous les objets mobiliers trouvés au collége Sainte Marie, tant dans les classes et les chambres que dans l'église, après l'édit de proscription motivé par l'attentat de Jean Châtel. — Déclaration des dettes actives et passives. — Inventaires des propriétés de Lazenay-lès-Bourges, de Chasserat, de Vaubut et de Launay, dépendant dudit collége.

D. 374. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1601. — Inventaire des titres du collége Sainte-Marie, dressé par ordre de la mairie, après l'expulsion des Jésuites. —Vente, en 1509, par Alexise de Goguelin, femme de Macé Bastard, à Antoine de Vulcob, échevin de la ville, d'une maison pour le prix de 450 livres tournois. — Commission et arrêt du Parlement du 13 août 1575, afin de mettre les Jésuites en possession de ce qui leur avait été accordé par lettres royales et bulles papales. — Commission au lieutenant général d'expulser du collége Sainte-Marie ceux qui le détiennent pour y installer les PP. Jésuites. — Procès-verbaux des réparations à faire au collége. — Testament et donation de Jean Niquet aux Pères, et autres pièces intéressant l'établissement de la Compagnie de Jésus dans la ville de Bourges.

D. 375. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1601. — Inventaire des titres et papiers trouvés dans le collége, dressé par le greffier de l'hôtel de ville, du 12 mars au 16 avril 1601.

Nota.—Cet article n'est qu'une copie du numéro précédent.

D. 376. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1555-XVIIIme Siècle. — Inventaires des titres du collége. — Inventaire du collége et du prieuré de La Comtale (1555-1755, pages 34 à 73, incomplet);—autre (1564-1625). — Inventaires : des titres intéressant le prieuré de La Comtale, extraits des archives de la prévôté de Nahon (1401-1513); — du censif de La Comtale (1714-1750); — de la seigneurie de Niherne (1397-1658); — de la maladrerie Saint-Lazare de Bourges, réunie au collége (1598-1741). — Mémoire par extraits des registres, terriers, titres et papiers restitués au sieur de Bengy, lieutenant général au Bailliage et Présidial de Bourges, et par lui remis au dépôt en janvier 1775.

D. 377. (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

Première partie du XVIIIme Siècle. — Inventaire des titres du Collége. — Fondation du Collége. — Union au collége du prieuré de La Comtale. — Donations par le sieur Niquet des propriétés de Lazenay, Chasserat, Graveret, Vaubut, Pisseloup et Prérouziers. — Union au collége du prieuré de Blancafort et de la maladrerie de Saint-Lazare ou Saint-Ladre, près Bourges.

D. 378. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Inventaire des titres de Niherne. — 13 juillet 1480, sentence pour Charles Duverdier, contre Étienne Dumonchemin, prétendant à la possession d'un chezal dans le village de Rançay, paroisse de Niherne. — 8 mai 1487, foi et hommage par ledit Duverdier, sieur de Niherne, de ladite seigneurie de Niherne au duché de Châteauroux.

D. 379. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

XVIIme Siècle. — Cet article est une transcription du précédent, faite par la même main.

D. 380. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

Fin du XVIIme siècle. — Inventaire des titres de Niherne. — Terre et métairie de Niherne. — Droits de servitude, rouage, boutage et mesures; — four et moulin bannal; — prairies; — métairies des Coteaux, de Teilly et des Fossés; — rentes dues sur Ramsay et La Mardelle, et dîmes et terrages de Ramsay et des Fossés.

D. 381. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

Fin du XVIIme siècle. — Inventaire des titres de Niherne, pour ce qui concerne les droits de servitude, de mesure, de rouage et de boutage, savoir : 1° droit de servitude complet avec droit de suite; 2° droit de mesure avec marque seigneuriale; 3° droit de rouage de 4 deniers par charrette de vin; 4° droit de boutage de 4 pintes par poinçon vendu en détail dans la paroisse.

Nota. — Cet inventaire est de la même main que le précédent.

D. 382. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

Fin du XVIIme siècle. — Inventaires des titres de Surins, Yvernault et dépendances. — Terre et seigneurie de Surins; — métairie de La Gogueterie; — moulins de Maraize et de Celon; — La Mardelle; — terrage du bois de Varandes; — La Richarderie; — le Petit-Chatillon; — métairies Dupin, de Malvoisine et de Brisevent; — Mardelle de Niherne; — bois au Chambrier; — seigneurie d'Yvernault; — terrage de Vatan; — métairie de Foarche; — moulin de Chauchefou; — prés de l'Allemagne.

D. 383. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

Fin du XVIIme siècle. — Inventaires des titres de Surins, Yvernault et dépendances.

Nota. — Ce registre, de la même main que le précédent, et sans en être une copie, en est la répétition dans une disposition différente.

D. 384. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

XVIIme siècle. — Inventaire des titres de Surins, Niherne, Yvernault, Bretagne et dépendances. — Procédures concernant le droit de terrage et d'avenage du bois de Varailles. — Procès-verbal de visite à Rançay des bâtiments sujets à rentes envers Surins. — Baux à ferme des cens et rentes de Vatan, Bouges et Bretagne.

D. 385. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

Deuxième moitié du XVIIIme siècle. — Inventaire des titres de Surins, Niherne, Yvernault, Bretagne et dépendances. — Procédures contre Eudes Lefort, relatives à la métairie de l'Ormeau, paroisse de Bretagne. — Transaction entre les sieurs de Surins et le curé de Niherne, d'une part, et le sieur de La Chapelle-Ortemulle, d'autre part, pour le droit de suite. — Rentes et dîmes du collége sur les paroisses de Foëcy et Quincy.

D. 386. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1603. — Inventaire des titres de la maladrerie de Saint-Lazare. — Reconnaissance de 12 sous 6 deniers de rente par Jean Chabrias sur deux maisons sises au faubourg Saint-Privé-lès-Bourges. — Vente par Étienne Lallemant, licencié en lois, tant pour lui que pour ses sœurs, du lieu du Poireau, à la charge de 112 sous 6 deniers de rente au profit de la maladrerie.

D. 387. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1763-1768. — Collége de Vierzon. — Délibérations des administrateurs du collége. — Fonctions de [illegible] confiées concurremment au greffier du Bailliage et au [illegible] de la ville. — Arrangement pris avec les sœurs du Saint-Sépulcre pour l'instruction des filles de la ville. — Retraite du sieur Duplessis, principal du collége, [illegible] même titre à celui d'Issoudun.

D. 388. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1767-1777. — Délibérations des administrateurs. — Arrangement avec les Bénédictines de Vierzon pour la réparation des salles de leur couvent affectées à l'éducation de la jeunesse. — Liste de la distribution des prix pour l'année 1768. — Nomination de J. René de [illegible], lieutenant particulier du Bailliage, comme commissaire du collége pour la ratification du règlement relatif au [illegible] R[illegible].

D. 389. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1778-1790. — Délibérations des administrateurs. — Adjudication aux enchères de la [illegible] des terres de Saint-Lazare et du Bourg-Loiseau, dépendantes du collége. — Démission de Pierre-René B[illegible] des fonctions de principal régent des écoles de Vierzon. — Nominations de Dumont, Jo[illegible] et R[illegible] aux trois bourses affectées au collége de Bourges, sur les deniers de la fondation d'Étienne Rousseau.

D. 390. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier, [illegible] parchemin.

1569-1693. — Hôpital de Saint-Lazare de Vierzon réuni au collége. — [illegible] des réparations à faire à la maladrerie de Saint-Lazare. — Nomination d'un chapelain par les échevins de Vierzon pour le service de la chapelle de l'hôpital. — [illegible]

D. 391. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier, [illegible] pièces, parchemin.

1606-1790. — Baux [illegible] — [illegible] 308 livres 7 sous [illegible] pour 1,815 livres 4 sous [illegible]

du lieutenant général du Berry qui condamne Martin Gourdon à se dessaisir d'une maison située près de Saint-Lazare et au profit dudit hospice. — Baux : des terres de Saint-Lazare au profit de Silvain Gaudouin, Michau et autres, moyennant 4 livres par septrée de terrain ; — de la locature dudit Saint-Lazare, et obligation de 468 livres par Philippe Leroy, pour neuf années de jouissance, à raison de 60 livres par an.

D. 392. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1628-1788. — Rentes dues au collége de Vierzon, à cause de Saint-Lazare. — Reconnaissances de rentes : de 5 livres 10 sous, due par la communauté des procureurs du Bailliage de Vierzon; — de 5 livres, due par Gabriel Gendrot, maître barbier, chirurgien, sur un quartier tiercier de vigne sis au clos des Malvoisines; — de 10 livres, par les époux Guignard, sur le champ de foire de Vierzon; — de 5 livres 5 sous, par Bailly, notaire, sur une maison de la rue Gallerand, à Vierzon. — Échange entre le collége et Gilles Gourdon, avocat du roi au Bailliage dudit Vierzon, d'une rente de 18 livres assise sur des héritages dépendant de Saint-Lazare, contre une autre rente due audit Gourdon sur les octrois de la ville.

D. 393. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1763-1790.— Procès entre les administrateurs et habitants de la ville de Vierzon et les officiers du Bailliage, relativement à l'exécution du testament d'Étienne Rousseau, avocat en Parlement, léguant à la ville une somme de 120,000 livres pour l'amélioration de l'instruction publique. — Extraits du testament Rousseau. — Mémoires et consultations d'avocats et arrêt du Parlement du 19 mai 1783 qui règle l'emploi à faire dudit legs. — Discussion entre la municipalité de Vierzon et le sieur Theurier, receveur des revenus provenant de la fondation Rousseau, au sujet des comptes à rendre des fonds par lui perçus en cette qualité.

D. 394. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1765-1783. — Pensions assignées sur la fondation d'Étienne Rousseau au profit des sieurs Duperron, Boin et autres. — Bordereaux de comptes et quittances des parties prenantes.—Arrêts du Parlement de Paris : du 4 août 1767, qui autorise le sequestre à verser au collége de Vierzon, sur l'assignation faite aux écoles de la ville : 1° 1,500 livres une fois payée; 2° une somme annuelle de 360 livres par semestre, à partir de 1768 ; — du 22 août 1775, qui autorise les héritiers Rousseau à se faire restituer par la ville de Vierzon les déboursés faits en son acquit et décharge.

D. 395. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1785-1786. — Procès du sieur de Bergues, accusé d'un détournement de 30,000 livres dans un remboursement de rentes fait au collége de Vierzon par les États de Bretagne, et qui faisaient partie de la fondation Rousseau.

C. 396. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1733-1790. — Comptes-rendus annuels par Claude Leclerc, François Tribard, Étienne Grezault, Jacques Auger, etc., receveurs, tant de la maladrerie de Saint-Lazare que du collége de Vierzon, et par Joseph Gueret et Paul Theurier, sequestres de la fondation Rousseau.

D. 397. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1768-1783. — Pièces justificatives des comptes du sieur Auger, receveur du collége de Vierzon pour les années 1768 à 1771 et 1776 à 1779. — Quittances : de 150 livres aux receveurs Pères Bénédictins pour six mois de l'enseignement par eux donné aux élèves; — de 40 livres au sieur Corbin de La Chevretterie, pour demi-année du loyer occupé par le principal de latin. — Procédures entre les administrateurs du collége, d'une part, les religieuses du Saint-Sépulcre, le sieur Bazin, principal, et autres, d'autre part, au sujet des sommes par eux réclamées comme instituteurs du collége.

D. 398. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787 — Inventaire des titres du collége de Vierzon.

D. 399. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1737-1759. — Collége de Charenton. — Reconnaissances d'une rente due audit collége : 1° par Catherine Savenaut, veuve Jacques Jobier, greffier au Bailliage de Charenton; 2° demoiselle Anne de Foullenay du Teilleux, sur un jardin situé dans la ville de Charenton.

Département du Cher.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

Féodalité. — Communes. — Bourgeoisie et Familles.

Titres féodaux.

E. 1. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1522. — Comté de Sancerre. — Procès-verbal du bail à ferme du comté de Sancerre, passé par messire François de Beuil, archevêque de Bourges, agissant au nom de son pupille, le jeune comte Jean de Beuil, moyennant 2,150 livres tournois par an, au profit de Michel Daniel, Guillaume Aubry et Guillaume Amenjon, associés.

E. 2. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1787-1789. — Procès-verbaux d'adjudication des dîmes appartenant au Roi à cause du comté de Sancerre et de la baronie de Vailly, dans les paroisses de Sancerre (four-banal, halle, etc.), de Vailly (château, moulin et four-banaux), Assigny, Barlieu, Blancafort, Sainte-Bouize (rivière garennée), Feux, Gardefort, Sainte-Gemme, Ménétréol-sur-Sauldre (four, moulin, domaine des Eaux-Belles), Savigny-en-Sancerre, Sury-ès-Bois, Thou, Villegenon, Vinon (moulin-banal), et des terres de Villechaux, près Cosne.

E. 3. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1619-1788. — Procès au Parlement de Paris, entre François Turpin, écuyer, sieur de Longchamps, vétéran des gardes du corps du Roi, et consorts, [illegible] René sire de Bueil, comte de Marans, et les siens, de quatre rentes de 312 livres annuelles, contre les héritiers bénéficiers dudit de Bueil, pour être remboursés du principal et de trente années d'arrérages de ladite rente. — Devis et réparations à faire aux [illegible] ainsi qu'au moulin de Badineau, dépendant du comté de Sancerre.

E. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1700-1702. — Aveu et [illegible] gneur Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé [illegible] Sancerre, par messire Jean [illegible] la Boullaye, pour le fief de la Boullaye [illegible] Sardelle, situé paroisses de Subligny, Sainte-Gemme, Sury-en-Vaux et Savigny-en-Sancerre. — [illegible] Sancerre, qui condamne Pierre [illegible] sieur de la Boullaye 15 sous 2 [illegible] chezal de la M[illegible], situé paroisse de Subligny. — [illegible]

voirs donnés à Pierre Lefait, notaire royal à Boucard, par la veuve de David Pierre Perrinet du Pezeau, pour faire au comte de Sancerre la foi et hommage du Pezeau, de Buranlure, le Jarrier et autres fiefs relevant dudit comte de Sancerre.

E. 5. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1678-1776. — Actes de foi et hommages faits au sieur de Gardefort, vassal du comte de Sancerre, du dîme de mars, dans la paroisse de Vinon, par Pierre Regnault, bourgeois de Sancerre, Simon Courtillat, sieur de la Voye, président au grenier à sel de la même ville, et J.-B. de Paris, écuyer, sieur de Lamotte, mari de Suzanne Courtillat. — Vente par dame Jeanne Suzanne de Paris, veuve de Charles-Philippe de Valois, marquis de Mursay au profit de Joseph Leblanc, marchand à Saint-Thibaut, de sa portion dans le dîme de mars.

E. 6. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1669-1785. — Terre des Chaises, paroisse de Sainte-Gemme; — Baux à ferme de ladite terre : par Pierre de Turgis, conseiller du roi, directeur général des fermes en Berry, au profit de Nicolas de Rume, sieur des Bergeons, bourgeois à Ivoy-le-Pré, de René Grangier, marchand à Sury-en-Vaux, de Noël Boullay, marchand à Sainte-Gemme, et de Jean-Jacques Souciet, notaire et procureur au bailliage de Menetou-Ratel; et par Charles de Martinville, marquis d'Estouteville et autres héritiers du président de Mulers, au profit d'Antoine Grangier, bailli dudit Menetou. — Saisie réelle du fief des Chaises et de la dîme de Verdigny, à la requête des religieuses Annonciades de Bourges, sur demoiselle Louise de Rume, veuve de Jean Darmillon, ancien président au grenier à sel de Sancerre, pour défaut de paiement d'une rente annuelle de 100 livres tournois. — Procédures entre les sieurs et dames de Brinon, seigneurs des Chaises, contre Edme de Boisselet, sieur de la Boullaye, pour prise de possession indûment faite par ce dernier au détriment desdits de Brinon, d'un terrain dit le Buisson, sis paroisse de Sainte-Gemme, et dépendant de la seigneurie des Chaises.

E. 7. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1640-1790. — Terre de la Grange-Chaumont, paroisse de Sainte-Bouize. — Aveux et dénombrements de ladite terre faits : en 1640, à Henri de Bourbon, prince de Condé et comte de Sancerre, par Louis de Buffevent, chevalier; et en 1665, à Louis de Bourbon, fils du précédent, en la même qualité, par René de Buffevent, aussi chevalier. — Procès-verbal de circonscription de la justice de La Grange. — Notes sur le droit appartenant aux seigneurs de ladite terre de la moitié du bac sur la Loire, établi au Port-des-Vallées, à Pouilly, et d'un moulin banal sur la Vauvise, avec les baux de ce moulin.

E. 8. (Liasse.) — 15 pièces, papier, 4 feuillets parchemin.

1608-1772. — Principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont.—Marché pour la construction de la ville d'Henrichemont passé le 28 décembre 1608, entre Maximilien de Béthune, duc de Sully, d'une part, et de l'autre, Hugues Cosnier, entrepreneur du canal de Briare et consorts. — Dénombrements faits en 1707 et 1723 de la population de la principauté. — Rôle d'imposition sur les habitants d'Henrichemont, dressé en 1755, d'une somme de 65,000 livres 15 sous pour la construction d'une chapelle. — Déclaration du prince souverain d'Henrichemont au sujet d'une maladie épidémique sur les bêtes à cornes (1746). — Statuts promulgués par le même pour la communauté des chirurgiens d'Henrichemont (1752). — Edit de création d'un grenier à sel dans la même ville (1772).

Titres de Famille.

E. 9. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1667-1721. — La Briffe. — Marquisat de Sancergues. — Lettres à terrier de la terre de Sancergues et de ses annexes renouvelées en 1667, 1683 et 1718 avec les actes d'enregistrement desdites lettres par le lieutenant général de Bourges; — Assignation au curé de Précy et aux habitants des paroisses de Précy, Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly et Marseilles-lès-Aubigny, pour les contraindre à rendre foi et hommage des fiefs relevant de ladite terre.

E. 10. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1584-1601. — Terrier de Sancergues, Bion et Chaumasson, reçu par Pierre Chapus, notaire royal, pour messire Jacques de Senneterre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, sieur de Groslière, Saint-Victor en Auvergne, Brinon-sur-Saudre en Sologne, Sancergues, Bion et Chaumasson en Berry, les Rauches, Tronsanges et la Loge-Patrouillat en Nivernais. — Le

terrier s'arrête à l'année 1591, et est complété par un extrait du terrier de Marnay, en date de 1601.

E. 11. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1584-1595. — Terrier de Sancergues, Bion et Chaumasson. — Copie de la première partie de la pièce précédente, prolongée jusqu'en 1595.

E. 12. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, parchemin.

1633. — Terrier de Sancergues et dépendances, reçu par Jacques Denis, notaire, tabellion, garde-notes héréditaire au Bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, pour Marguerite Charron, veuve de Jean d'Estrappes, vivant conseiller du Roi en sa cour du Parlement de Paris, sieur de Précy, comme mère et tutrice de Léonard d'Estrappes, héritier de monseigneur Léonard d'Estrappes, vivant archevêque d'Auch et sieur de Menetou-Couture, Bion, les Rauches, etc.

E. 13. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1723. — Terrier de Sancergues, reçu par Bruneau et Moreau notaires, pour Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, chevalier, conseillers aux conseils du Roi, maître des requêtes de l'hôtel, marquis de Sancergues et baron de Peyrat.

E. 14. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1723-1725.—Transcriptions de reconnaissance de cens et rentes pour joindre au terrier de Sancergues, par le notaire Bruneau. — Déclarations et ratifications de reconnaissances: par Meillant et Bazin, — par les Barbey, Sadier et autres, — par Philippe Balan et Simon Dornin, — par les Foucault, — par le sieur de Tourny, — par les mineurs Marin Guérineau, — par le sieur Jolly, — par les Faucard, — par la veuve Raimbault, — par Simonet et Bedu, — par la dame Mellin, etc.

E. 15. (Registre.) — In-8°, 84 feuillets, papier.

1518-1519. — Liève déclarative de cens et rentes et autres droits et devoirs seigneuriaux dûs à Jean d'Etampes, chevalier, sieur de Sancergues, Bion, Chaumasson, les Rauches et Saint-Léger-le-Petit, pour raison desdites terres et seigneuries, à la Saint-Etienne, lendemain de Noël, à la Saint-Léger et à la Saint-Martin d'hiver; — et à Jean Chevalier, sieur des Rauches, de Sancergues et de Beffes, pour ladite terre et seigneurie de Beffes, le jour de Saint-Rémy.

E. 16. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1594-1609. — Liève déclarative des cens et rentes et autres droits et devoirs seigneuriaux dûs à messire Jacques de Senneterre, pour les seigneuries de Sancergues, Bion, Chaumasson, les Rauches, Marciot, Bessileau et Saint-Martin-des-Champs, et perçus par Jean Chandorat, receveur. — Louis Collinet, laboureur à Chaumasson, [illegible] Ambroix, Hugues Collinet et autres, pour un [illegible] par eux occupé en commun audit Chaumasson, et un pré en dépendant, doivent par an: argent, 20 sous tournois; froment, 2 boisseaux; marsèche, 3 boisseaux; 2 corvées; une poule et un denier de cens.

E. 17. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1594-1609. — Cet article est un double de la pièce précédente.

E. 18. (Registre.) — Petit in-folio, [illegible] feuillets, papier.

1633. — Relevé par extraits du terrier de Sancergues et Bion, reçu Jacques Denis, notaire royal à la Charité-sur-Loire, conféré avec l'aveu et dénombrement desdites seigneuries de l'année 1708. — Jacques Chateignier, marchand à La Charité-sur-Loire, au lieu de François Châteignier, son père, pour l'emplacement de l'ancien moulin Battereau, dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, 4 livres 3 deniers pour 2 hommées de pré près Sancergues, dites le Pré de la Saulaye: 20 deniers de rente et 2 deniers de cens; — pour une motte sise au lieu Saint-Martin, au-dessus du moulin du Fourneau, d'une contenance de 4 à 5 boisselées: 17 sous 6 deniers et une poule de rente, plus 4 deniers de cens; — pour un pré d'un quart d'hommée, près dudit moulin: 5 deniers de cens; — pour un autre pré, cour et jardin, dépendances dudit moulin, 3 sous 4 deniers de cens et rente.

E. 19. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1649-1655. — Liève déclarative des cens, rentes et autres droits et devoirs dûs à Marguerite Charron, veuve de Jean Destrappes, sieur de Précy, conseiller au Parlement de Paris, comme tutrice de son fils Léonard Destrappes, sur les terres de Sancergues, Bion et les Rauches [illegible] par le notaire Denis. — [illegible] Marceau, Sylvain de Bar, écuyer, sieur de [illegible]; Thibaud de Farrou, écuyer, sieur de Vallières; François Barbier, [illegible] au Bailliage et [illegible]; Paul Rialet, notaire royal et [illegible] à La Charité

Martine Manjour, veuve de Jean Dorléans; François Macellon, Louis Senneterre, Claude Héliot et autres laboureurs et manœuvres de la paroisse d'Héry, doivent, de cens et rentes par an, rendu conduit à Sancergues, le lendemain de Noël : 4 écus, 15 sous 10 deniers d'argent, 23 boisseaux de froment et 19 d'avoine, mesure de Sancergues, 14 chapons et 5 poules.

E. 20. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1649-1655. — Copie de la liève précédente, délivrée, en 1771, par Hugues Charlemagne, ancien fermier de la seigneurie de Sancergues, à Jean Noël, fermier entrant.

E. 21. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1671-1677. — Liève de Sancergues et Bion, extraite du terrier de 1633 et prolongée jusqu'en 1677, pour les droits et devoirs perçus par Jean Noël, de 1671 à 1677, époque de sa mort. — Les sieurs Silvain Michelet, au lieu de Beauforest, et le sieur de Troussebois, au lieu de Jacques Crochet, pour le pâtural du Paradis, près le village des Ropignons, doivent 15 sous de cens et rentes indivis; — Ledit sieur de Troussebois, au lieu du sieur de Saint-Jean, au lieu de la demoiselle Guyot, pour l'étang de la forêt des Rauches, 20 sous de rente et 10 deniers de cens; — Les mêmes, pour 2 hommées de pré, dit le Pré-Charbot, à Bion : 5 sous de rente et 6 deniers de cens.

E. 22. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1483-1484. — Compte-rendu par Jean de La Barre, écuyer, capitaine et receveur des terres des Rauches, de Sancergues, Bion et Chaumasson, à Jean d'Etampes, chevalier, sieur desdites terres, des recettes et dépenses annuelles, de la saint Jean-Baptiste 1483 à la Saint-Jean 1484. — Recettes : en deniers, 301 livres 7 sous 11 deniers tournois; en froment, 3 muids, 8 septiers, 6 boisseaux; seigle et moudure, 3 muids, 7 septiers, 2 boisseaux; marsèche, 25 septiers, 9 boisseaux; avoine, 2 muids, 4 septiers, 10 boisseaux. — Dépenses : en deniers, 371 livres 15 sous 4 deniers; en froment, 5 muids, 7 septiers, 6 boisseaux; seigle, 3 muids, 9 septiers; marsèche, 2 septiers, 8 boisseaux; avoine, 9 septiers, un boisseau.

E. 23. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1495-1496. — Compte-rendu au même par Guillaume Coquart, prêtre et receveur. — Recettes : deniers, 608 livres 3 sous 2 deniers tournois; — Grains : froment, 13 muids, 11 septiers, 15 boisseaux et demi; seigle, 9 muids, 4 demi septiers, 2/3 de boisseaux; moudure, 3 muids, 1 septier, 13 boisseaux; marsèche, 2 muids, 3 septiers, 5 boisseaux; avoine, mesure de Sancergues, 3 muids, 6 septiers, 14 boisseaux et demi et demi-quart; ibid, mesure de Chaumasson, 1 muids, 9 septiers 10 boisseaux; poules, 214 1/3; chapons, 11; agneaux, 38; pourceaux, 6; laines, 112 toisons. — Dépenses : deniers, 654 livres 14 sous 5 deniers; — Grains : froment, 5 muids, un septier, 12 boisseaux et demi; seigle, 3 muids, 5 septiers, boisseau un demi-tiers; moudure, 3 muids, 11 septiers, 13 boisseaux; marsèche, un muid, 5 septiers; avoine, mesure de Sancergues, 3 muids, 9 septiers, 9 boisseaux; ibid, mesure de Chaumasson, 3 muids, 3 septiers, 5 boisseaux; poules, 122; chapons, 17; agneaux, 38; pourceaux, 6; laines, 42 toisons.

E. 24. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1500-1501. — Compte-rendu par le même au même. — Mêmes chiffres qu'au compte précédent.

E. 25. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1507-1508. — Compte-rendu au même par Raimond d'Escolières, capitaine et receveur desdites terres. — Recettes : deniers, 2,313 livres 9 sous 5 deniers obole; — Grains : froment, 29 muids, 3 septiers, 6 boisseaux; seigle, 16 muids, 5 septiers, 2 boisseaux 1/3; moudure, 9 muids, 8 septiers, 10 boisseaux; marsèche, 3 muids, 9 septiers, 10 boisseaux 1/3; avoine, 11 muids, 5 septiers, 14 boisseaux et demi; poules, 322 et demie; pourceaux, 8. — Dépenses : deniers, 1,903 livres 7 sous 3 deniers; — Grains : froment, 22 muids, 8 septiers, 8 boisseaux et demi; seigle, 15 muids, 8 septiers, 2 boisseaux et demi; moudure, 8 muids, 1 septier, 15 boisseaux 1/4; marsèche, 3 muids, 9 septiers, 9 boisseaux et demi; avoine, 2 muids, 9 septiers, 5 boisseaux; poules, 3; un chapon.

E. 26. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1507-1508. — Cet article est un double de la pièce précédente.

E. 27. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1507-1508. — Autre double de la même pièce.

E. 28. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1520-1521. — Compte-rendu à Claude d'Étampes,

par Jean Impault, capitaine et receveur. — Recettes : deniers, 1,651 livres 3 sous 7 deniers pite ; — Grains : froment, 11 muids, 3 septiers, 10 boisseaux et demi, plus 1/3 et 1/4; seigle, 10 muids, 5 septiers 1/5 et demi quart ; moudure, 3 muids, 13 boisseaux 1/4 ; marsèche, un muid, 7 septiers, 2 boisseaux ; avoine, 7 muids, 10 septiers, un boisseau et 1/3; 35 chapons; 234 poules; 63 agneaux; 8 pourceaux ; laines, 92 toisons. — Dépenses : deniers, 1,589 livres 2 sous 6 deniers; grains : froment, 9 muids, 11 septiers, 8 boisseaux ; seigle, 9 muids, 8 septiers, un boisseau et 1/4; moudure, 3 muids, un septier, 14 boisseaux 1/3 et un demi-tiers, marsèche, un muid, 5 septiers, un boisseau et demi; avoine, 4 muids, 8 septiers, 5 boisseaux ; 3 chapons; 101 poules; 63 agneaux; 8 pourceaux ; laines, 92 toisons.

E. 29. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1521-1522. — Compte-rendu par le même au même. — Recettes : deniers, 867 livres 13 sous 2 deniers et pite ; — Grains : froment, 13 muids, 7 septiers, 3 boisseaux 1/3; seigle, 7 muids, 8 septiers, 2 boisseaux et demi et 2/3 ; moudure, 3 muids, 4 septiers, un boisseau ; marsèche, un muid, 5 septiers, 12 boisseaux 1/3, 1/4 et un demi-quart ; avoine, 6 muids, 2 septiers, 5 boisseaux 3/4 ; 35 chapons; 234 poules; 8 pourceaux. — Dépenses : deniers, 189 livres 17 sous 2 deniers ; — Grains : froment, 14 muids, 11 septiers, 9 boisseaux 1/3 et 1/4 ; seigle, 6 muids, 9 septiers, 8 boisseaux 2/3 et 1/4; moudure, 3 muids, 13 boisseaux 2/3; marsèche, un muid, 7 septiers, 3 boisseaux 1/3 et 1/4; avoine, 4 muids, 4 septiers, 13 boisseaux ; 3 chapons; poules, néant; 4 pourceaux.

E. 30. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1524-1525. — Compte-rendu par le même au même. — Mêmes chiffres qu'au compte précédent.

E. 31. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1527-1528. — Compte-rendu par le même au même. — Recettes : deniers, 2,602 livres 14 sous ; — Grains : froment, 12 muids, 8 septiers, 3 boisseaux ; seigle, 6 muids, 4 septiers, 2 boisseaux ; moudure, 3 muids, 2 septiers, 12 boisseaux ; avoine, 6 muids, 7 septiers, 1 boisseau ; 232 poules ; 26 chapons ; 9 pourceaux. — Dépenses : deniers, 2,626 livres 15 sous 6 deniers ; grains : froment, 38 muids, 11 septiers, 2 boisseaux ; seigle, 20 muids, 7 septiers, 5 boisseaux, moudure, 8 muids, 11 septiers, 15 boisseaux ; avoine, 10 muids, 3 septiers, 8 boisseaux ; poules, chapons, pourceaux, néant.

E. 32. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1577-1579. — [illegible] chevalier, par Damien Douard, receveur. — Recettes : argent, 110 écus 35 [illegible] — Grains : froment, 105 septiers, 15 boisseaux 2/3 ; [illegible] 21 septiers, 7 boisseaux ; avoine, 54 septiers, 3 boisseaux 1/3 ; mouture, 71 septiers, 5 boisseaux ; marsèche, 44 septiers, 5 boisseaux 1/2 et demi 1/3 ; méteil, un septier ; vin, 5 poinçons ; 29 chapons, 122 poules et 1/2, 109 poulets ; 41 agneaux ; 75 toisons. — Dépenses : argent, 270 écus ; grains : froment, 310 boisseaux ; seigle, 21 septiers, 13 boisseaux, 6 septiers, 12 boisseaux et 1/2 ; mouture, 4 septiers, 15 boisseaux ; marsèche, 304 boisseaux ; vin, 2 poinçons ; 22 paires de poulets.

E. 33. (Registre.) — [illegible]

1587-1588. — [illegible] terre, par Michel Robert, receveur. — Excédant des recettes en grains : pour le froment, 165 écus, 18 sous et 7 septiers, un boisseau 2/3 ; pour le seigle, 24 écus et 4 septiers un boisseau et 1/2 ; pour la marsèche, 57 écus 36 sous et 8 septiers, 8 boisseaux et 1/2 et 2/3 ; pour la mouture, 45 écus 20 sous et 9 septiers ; pour l'avoine, 46 écus 24 sous et un septier 14 boisseaux 1/2 et 2/3 ; en vin, un poinçon et 1/2 ; pour poulets, 3 écus et 1/2 ; pour poules, 13 [illegible] pour beurre et fromage, un écu et 30 sous ; pour laines, 71 livres et 5 toisons. — Reste [illegible] 32 sous 2 deniers.

E. [illegible] (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1590-1591. — [illegible]

— Reste dû au receveur 10 écus 7 sous 7 deniers et 8 poulets.

E. 35. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1592-1593. — Compte-rendu par le même au même. — Excédant des recettes, en grains : pour le froment, 88 septiers 4 boisseaux 1/2 et 2/3 ; pour le seigle, 8 septiers 7 boisseaux; pour la mouture, 23 septiers 13 boisseaux; pour la marsèche, 25 septiers 15 boisseaux 2/3; pour l'avoine, 71 septiers, 14 boisseaux 1/4 et 1/2; en vin, 3 poinçons et 1/2 et 10 pintes; en poulailles, 55 chapons, 255 poules, 30 poulets ; 12 douzaines d'œufs; 60 livres de beurre, autant de fromage; un agneau et demi; 2 tonneaux de noix ; une lamproie. — Reste dû au receveur : 103 écus 41 sous 6 deniers.

E. 36. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1594-1595. — Compte-rendu à Jacques de Senneterre, par Jean Chandorat, receveur. — Excédant des recettes pour l'exercice : en argent, 16 écus 37 sous 7 deniers; — en grains, pour le froment, 18 septiers, 5 boisseaux; pour le seigle, 15 septiers, 5 boisseaux 2/3 et demi-tiers; pour la mouture, 6 septiers, 15 boisseaux et 1/2; pour la marsèche, 9 septiers, 13 boisseaux; pour l'avoine 5 septiers, 15 boisseaux; plus 14 chapons, 18 poules, et 1/2, et 39 œufs.

D. 37. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1596-1597. — Compte-rendu au même par le même. — Excédant de recette en argent : 15 écus, 42 sous. — Le receveur reste devoir sur les grains : pour le froment, 6 septiers, 10 boisseaux et 1/2; pour l'avoine, 5 septiers, 4 boisseaux; pour le petit blé, 3 septiers, 8 boisseaux et 1/2; pour chapons, 4 écus 24 sous; pour poules, 4 écus 54 sous; plus 78 œufs. — Il est dû au receveur : en méteil, 8 boisseaux ; en seigle, 3 septiers 2 boisseaux; en moudure, un septier, 8 boisseaux ; en marsèche, 5 septiers, 13 boisseaux et 1/2 et 1/3.

E. 38. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1604-1605. — Compte-rendu au même par le même. — Excédant de recette en argent : 24 livres 13 sous 8 deniers. — Le receveur reste devoir en grain : pour la marsèche, 16 septiers, 5 boisseaux et 1/2; pour l'avoine, 42 septiers, un boisseau et 1/2 et 1/3. — Il est dû au receveur : pour le froment, 55 septiers, 4 boisseaux 1/3; pour le seigle, 19 septiers, 10 boisseaux 1/3; pour lamoudure, 13 boisseaux. — Il doit en outre : 54 chapons, 123 poules et 1/2, 52 poulets, 51 livres de beurre, 16 fromages et 156 œufs.

E. 39. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1605-1606. — Compte-rendu au même par le même. — Excédant des recettes en argent : 61 livres 4 sous 1 denier; — en grains : pour le froment, 90 septiers; pour le seigle, 45 septiers, 3 boisseaux et 1/2; pour la moudure, 5 septiers, 11 boisseaux ; pour la marsèche, 42 septiers, 2/3 et demi-quart de boisseau; pour l'avoine, 59 septiers, 14 boisseaux 2/3 et demi-tiers; pour le petit blé, 2 septiers; plus : 81 chapons, 224 poules, 58 poulets, 61 livres de beurre, 26 livres de fromage, et 195 œufs.

E. 40. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1756-1769. — Comptes-rendus par le sieur Butet, receveur du marquisat de Sancergues et terres en dépendant, avec les pièces justificatives desdits comptes. — Chiffres des recettes et dépenses par années : — 1756, recettes 8,681 livres 6 deniers; dépenses : 452 livres 3 deniers. — 1757, recettes : 18,665 livres 3 deniers; dépenses : 17,746 livres 7 sous 9 deniers. — 1758, 7,519 livres 15 sous 3 deniers; dépenses : 6,822 livres 10 sous 3 deniers. — 1759, recettes : 6,965 livres 5 sous 6 deniers; 6,369 livres 16 sous. — 1760, recettes : 7,632 livres 6 sous 6 deniers; dépenses : 7,409 livres 15 sous 8 deniers. — 1761, recettes : 8,674 livres 12 sous 2 deniers ; dépenses : 8,957 livres 17 sous un denier. — 1762, recettes : 7,623 livres 16 sous 7 deniers; dépenses : 7,461 livres 12 sous 3 deniers. — 1763, recettes : 3,010 livres 17 sous 10 deniers ; dépenses : 4,374 livres 11 sous 9 deniers. — 1764, recettes : 7,022 livres 3 sous 3 deniers; dépenses : 7,003 livres 17 sous 10 deniers. — 1765, recettes : 5,892 livres 11 sous 5 deniers; dépenses : 5,574 livres 8 sous 6 deniers. — 1766, recettes : 14,495 livres 5 sous 11 deniers; dépenses : 14,042 livres un sou 6 deniers. — 1767, recettes : 5,226 livres 4 sous 6 deniers ; dépenses : 4,774 livres 7 sous 6 deniers.

E. 41. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1543-1547. — Expéditions des actes de propriété intéressant la terre de Sancergues, passés par devant Étienne

Genoux, notaire en la Châtellenie de Sancergues. — Bail d'acense du prieuré de Sancergues, par Jean de Troussebois, sieur de Villegenon et père du prieur de Sancergues, à scientifique et religieuse personne Jean de Troussebois son frère, pour 3 années et moyennant 100 livres tournois par an payables à la Saint-Jean-Baptiste. — Décharge donnée par les époux Pornet de Groises, au profit de Gonin-Despens, pour une somme de 15 livres tournois, une robe, une paire de manches et une paire de chausses, suivant transaction entre les parties au sujet des droits prétendus par la femme Pornet sur la succession de Guillaume Despens, son premier mari. — Vente par Pierret Mollet, charron à Charentonnay, au profit d'Edmond Bailly, Jean Delaveau et Jean Lasne, du même lieu, d'une pièce de terre contenant 4 boisselées et sise aux Usages de Charentonnay, ladite terre chargée, envers ledit sieur de Charentonnay, de 7 sous tournois et un chapon de rente et d'un denier tournois de cens, payables à la Saint-Michel. — (Il manque à ce registre les derniers feuillets.)

E. 42. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1598-1721. — Baux d'acenses : des dîmes des seigneuries de Sancergues et Bion, pour les années 1598, 1600, 1618 et 1637 ; — de la prévôté de Sancergues, pour la somme de 11 livres, au profit de Pierre Barron ; — des terres de Sancergues, les Roches et Montodon, au profit de Jean Peloille, pour 7 ans, au prix de 2,500 livres, la terre de Montodon étant comprise pour 500 livres ; — De la terre de Sancergues seule, pour 6 ans, à François Chapottet, pour 1,000 livres d'argent et 100 boisseaux d'avoine par an.

E. 43. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 17 pièces, parchemin et 1 plan

1230-1782. — Transaction entre l'abbé de Chalivoy et Renaud, sieur de Montfaucon, au sujet des dîmes de Sancergues. — Actes de vente : au prix de mille écus d'or, de la terre de Sancergues, au profit de Jean d'Etampes, chevalier, sieur de la Ferté-Nabert, par Étienne d'Aventois, écuyer, sieur d'Herry ; — de plusieurs maisons sises à Sancergues, au profit de l'archevêque d'Auch, Léonard d'Estrappes, par le Chapitre de Sancergues, — de cinq hommées de pré situées à Bion, audit archevêque, par François Lanne, meunier, dite paroisse de Lugny. — Arrentement par Jean Têtard, sieur de Jarnay, à Jacques Pellerin, d'une métairie sise audit Jarnay. — Délaissement, par suite de transaction, entre les Picards et le sieur de Sancergues, de 2 arpents et 1/2 de bois appartenant audit seigneur et envahi par lesdits Picards.

E. 44. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1299-1618. — Bois. — Vente par Jean des Rauches, damoiseau, fils d'autre Jean, chevalier, et d'Alice, de 120 arpents dans le bois des Rauches, au profit de Geoffroy François. — Enquête faite par Jean Chenu, écuyer, capitaine des Rauches, contre le commandeur des Bordes, pour déterminer les limites dudit bois des Rauches. — Sentence par provision rendue par le bailly de Berry, entre le même commandeur, demandeur en complainte pour raison de la justice dudit bois, et Jean d'Etampes, chevalier, sieur de Sancergues et des Rauches, qui adjuge au demandeur la recréance des choses contentieuses. — Acense du bois des Rauches, par Jacques de Senneterre, au profit de Toussaint Lerasle, meunier à Jussy-le-Chaudrier.

E. 45. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1509-1519. — Procédures faites aux requêtes du palais entre Guillaumin de Guérard, chevalier, et Michel de Cambray et leurs femmes, demandeurs, contre Jean d'Etampes, chevalier, sieur de Sancergues, ayant pris cause pour Jean et Jacques Grignot et consorts, défendeurs et opposants pour raison de la propriété du bois d'Augy, situé dans la justice de Sancergues, avec sentence des requêtes du Palais, au profit des défendeurs.

E. 46. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1555-1784. — Procès entre Charles-Armand de la Briffe, marquis de Sancergues, et la famille Saget, au sujet d'un terrain dit le champ de la Comtesse, situé paroisse de Sancergues, et baillé à cens par le sieur de Richebourg à Pierre Sadier, sa vie durant, et sentence de rentrée en possession au profit du sieur de Sancergues. — Demande au Bailliage et Présidial de Bourges, par ledit sieur de Sancergues, en revendication d'une affaire enlevée à sa juridiction contre Étienne Galopin. — Accord entre le marquis de la de la Briffe, sieur dudit Sancergues, et Nicolas Saget, pour curement de fossés. — Mémoire sur le fief de [illegible], prétendu relevant de Sancergues.

E. 47. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1591-1787. — Contestation [illegible] transaction entre Charles-Armand de la Briffe, sieur de Sancergues, et François [illegible], curé de Saint-Martin-des-Champs audit Sancergues, touchant les [illegible] des dîmes dudit Saint-Martin

— Autre transaction entre le curé dudit Saint-Martin, le sieur de Sancergues et celui de Deux-Lyons, pour supplément de la portion congrue du curé. — Procès-verbaux des limites fixées à différentes époques entre les dîmes de Saint-Martin et celles de la seigneurie de Deux-Lyons.

E. 48. (Liasse.) — 38 pièces, papier; 35 pièces, parchemin.

1659-1789 — Baux généraux et sous-baux des domaines, moulins, dîmes, terrages, champarts, cens et rentes, droits de bourgeoisie, etc., des terres de Sancergues, prés et dépendances, avec les états des terres, prés et revenus. — État des sous-fermes : la terre de Sancergues; le domaine de Bion; les dîmes des Peloux, de Soulerins et de Saint-Martin-des-Champs; les moulins à vent et à eau; les domaines du Grand-Brion, du Tonneau, du Sachot, des Chesnières, des Chaumereaux, du Coudray, du Petit-Brion; les dîmes, cens et rentes de Précy; les domaines ou locatures du Bourdeau, des Barres, des Ouasses, et les dîmes de Garigny.

E. 49. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1784-1789. — Procès à Sancergues et à Bourges, entre Jaques Cortet, fermier des dîmes et terrages du marquisat de Sancergues, et le sieur Métairie (Nicolas-Armand), fermier à Deux-Lyons, à l'occasion d'un droit de terrage, assis sur le terroir des Sablons, dans ladite seigneurie. — Sentence du président de Bourges qui condamne Métairie à payer le droit en litige.

E 50. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1324-1773. — Aveux et dénombrements, fois et hommages au comte de Sancerre, des terres, justice et marquisat de Sancergues et dépendances, et de celle d'Herry : par Pierre de Sully; — par le sire Louis de Plancy; — par Jean d'Etampes; — par François Galliot de Genouillac; — par Jacques de Senneterre, écuyer, sieur de la Grôlière, et son frère, le chevalier de l'ordre, François de Senneterre; — par Léonard Destrappes, sieur de Précy, et par sa veuve Jacqueline Bouchu; — par Charles Bonaventure-Quentin de Richebourg, conseiller du roi. — Procès-verbal d'arrachement de bornes dans l'étendue de la justice de Sancergues.

E. 51. (Registre.) — In folio, 120 feuillets, parchemin.

1644. — Aveu et dénombrement fait le 13 décembre 1644 au comte de Sancerre de la châtellenie de Sancergues et de la terre de Bion, par Léonard Destrappes, écuyer, sieur de Précy, Menetou-Couture, Sancergues, Bion et autres lieux, par devant Jacques Denys, notaire royal à la Charité-sur-Loire.

E. 52. (Registre.) — In-folio, papier, 188 feuillets, couvert en parchemin.

1644. — Cet article est une copie du numéro précédent.

E. 53. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1708. — Aveu et dénombrement fait le 25 juin 1708 au comte de Sancerre, des terre et marquisat de Sancergues, par Jacqueline Bouchu, veuve de Léonard Destrappes, chevalier, marquis de Sancergues et Bion, sieur de Précy et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, ladite dame, marquise de Sancergues et Bion, dame de Précy, du Coudray, des Barres, de Soullerin et du Chaumoy, par devant Louis Dutartre, notaire royal à Sancergues.

E. 54. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1726. — Aveu et dénombrement fait le 31 décembre 1726 au comte de Sancerre, du marquisat de Sancergues, par Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et marquis de Sancergues, par devant Pierre Dureau, notaire à Nérondes.

E. 55. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1726. — Cet article est un double du numéro précédent.

E. 56. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1387-1783. — Acte de foi hommage rendu par Jacques Cochon, écuyer, sieur de La Motte, à Jacques de Menou, chevalier, seigneur de Sancergues, du fief de La Motte-Cochon, situé dans la paroisse de Lugny. — Autorisation accordée par le seigneur de Sancergues à Simon Cochon, sieur de La Motte, d'avoir fossés, pont-levis et enceinte de château. — Procédure faite au bailliage de Berry entre Jacqueline Bouchu, dame de Sancergues, demanderesse en saisie-arrêt, faute de paiement, de la somme de 900 livres à elle due par Charlotte Deschamps, veuve

Claude Perreau, maître des eaux et forêts du comté de Sancerre, pour les profits de la vente du fief de La Motte-Cochon *aliàs* Chaumont, contre Renaut Courtillat, débiteur de la demoiselle Deschamps à cause de la coupe d'un bois dépendant de ladite seigneurie. — Déclaration de cens et rentes dûs par divers au seigneur de la terre de Marnay et Villaine.

E. 57. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1722-1783. — Acte d'érection du fief de Grimonville, par le sieur de Richebourg, marquis de Sancergues, au profit de René de Bar, chevalier, sieur de La Motte-Cochon et La Vèvre, avec plan dudit fief. — Foi et hommage, aveu et dénombrement desdits fiefs de Grimonville et La Vèvre aux sieurs de la Briffe, marquis de Sancergues, par Marie Françoise de Bar, veuve du vicomte Étienne Labbe de Saint-Georges.

E. 58. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1552-1745. — Vente par Jacqueline Dumoulin, veuve de Guichard de Thou, en son vivant commissaire des Guerres, au profit de Jean de Culon et de Claude d'Étampes, sa femme, du fief noble et manoir de Trois-Brioux, situé dans la paroisse de Charentonnay, moyennant 4,600 livres tournois. — Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements par Charles, François, Aignan et Louis de Culon, et par Lancelot de Boullard, aux seigneurs de Sancergues, pour la terre et seigneurie de Trois-Brioux. — Procès par devant le Bureau des finances de Bourges, entre le marquis de Sancergues et le directeur du domaine dans la Généralité, relativement à la reconnaissance des portions de la terre de Charentonnay relevant du marquisat de Sancergues pour le paiement des droits de quint et requint réclamés sur ladite terre de Charentonnay, acquise par le sieur Culon de Trois-Brioux.

E. 59. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 12 pièces, parchemin; 1 plan.

1458-1787. — Actes de foi et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs de Sancergues, pour les fiefs de Fraigne, Sarré et Mineray, par Claude de La Porte, Jean-Jacques Dufour, chevalier, Gabriel de Jaucourt, et Armand de Mornay, lieutenant général de l'artillerie de France, tous seigneurs de Deux-Lyons. — Liève ou déclaration des cens et rentes dûs au marquisat de Sancergues sur les fiefs de Fraigne et Sarré, Bois Griffon, Louet, Augy et La Rive. — Mémoire et instructions pour Charles-Armand de La Briffe, marquis de Sancergues, contre le marquis de Jaucourt, sieur de Deux-Lyons, et Pierre Goblet, conseiller du roi, sieur des terres du Briou et de Jarnay, relativement aux limites respectives des justices de Sancergues, Briou et Jarnay, et à celle du fief de Fraignes, avec le procès-verbal d'arbitres et la transaction intervenue entre les parties, plus un plan.

E. 60. (Liasse.) — 12 pièces, papier; [illegible]

1388-1727. — Terre de Bois-Griffon, [illegible] justice de Bion, dépendante de la terre de Sancergues. — Foi et hommages, aveux et dénombrements dudit fief de Bois-Griffon, rendus aux seigneurs de Sancergues. — Bail judiciaire du même fief sous le nom de l'Hôtel-[illegible] des héritiers de Blaise de La Corcelle, pour cinq ans, au profit de Martin Perreau. — Contrat de vente par Benoît Griffon, dudit fief à noble homme Jean de La Couldre. — Saisies féodales et procédures au marquisat de Sancergues contre Marguerite Barat, dame de Bois-Griffon, pour défaut de foi et hommage.

E. 61. (Liasse.) — [illegible]

1532-1773. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Élisabeth de Faverolles, veuve de Jean de Laporte, sieur d'Issertieux, à Léonard d'Estrappes, sieur de Sancergues, des terres et seigneuries d'Augy et Mousseaux et du fief de la Rive. — Transaction entre ledit sieur de Sancergues et de Saint-Martin-des-Champs, et Jean de Laporte, sieur d'Issertieux et du Brion, au sujet des [illegible] fiques de l'église de Saint-Martin-des-Champs. — Vente de la métairie de Montifaut, par Philippe Renouard, veuve de Me Pierre Sallé, notaire et greffier de la seigneurie de Sancergues, au profit de son fils, Jean Sallé, à charge de cens et rentes envers le sieur de Sancergues.

E. 62. [illegible]

1779-1788. — [illegible] celui de Deux-Lyons.

E. 63. [illegible]

1494-1583. — [illegible]

Lugny-Champagne, au sujet de la moitié du dîme de Pougand indivis entre les deux parties. — Transaction à ce sujet, entre Jacques de Senneterre et Thomas Simon, curé, ratifiée par les habitants de Lugny et le sieur de Billeron.

E. 64. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1406-1787. — Transaction entre le seigneur de Sancergues et le chapitre dudit lieu, au sujet d'une rente de 8 livres argent et 8 septiers de blé, par tiers, froment, seigle et marsèche et des dîmes de Saint-Martin et Pougand, cédés en échange de plusieurs héritages par ledit chapitre au sieur Jean d'Etampes. — Cession par les mêmes chanoines audit seigneur de Sancergues du domaine des Foucaux pour le rachat de la même rente.

E. 65. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1750. — Extrait, en forme d'inventaire, des titres concernant le droit de péage sur la Vauvise, appartenant par moitié au seigneur dudit lieu, et par l'autre au chapitre dudit Sancergues. — Arrêt du conseil d'État, qui maintient ledit chapitre et le sieur de Richebourg, seigneur de Sancergues, dans la possession de ce droit indivis.

E. 66. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1621-1626. — Lettres patentes de Louis XIII, qui autorise, à Sancergues, en faveur de Léonard d'Estrappes, évêque d'Auch et seigneur dudit lieu, le rétablissement d'un marché le jeudi de chaque semaine et de 4 foires les 1ers mars, juillet, octobre et 31 décembre de chaque année. — Acte d'assemblée des habitants de Sancergues pour avoir leur consentement audit rétablissement. — Traité entre le seigneur et les marchands merciers touchant les conditions de rétablissement desdites foires.

E. 67. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1481-1775. — Enquête, par le prévôt de Sancergues, sur la mesure de la seigneurie par laquelle il est dit que 17 de ses boisseaux valent 24 boisseaux de Bourges. — Procédures faites au bailliage de Bourges, sur la capacité dudit boisseau, entre Jacqueline Bouchu, dame de Sancergues et Précy, et le chapitre dudit Sancergues. — Procès-verbal du lieutenant général de Bourges, qui règle que 8 des boisseaux de Sancergues reviennent à 13 de Bourges. — Autres procédures sur le même sujet, entre Charles-Armand de La Briffe, marquis de Sancergues, contre les héritiers Labbe de Saint-Georges et autres.

E. 68. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1775-1780. — Suite du procès entre le marquis de Sancergues et la famille Labbe de Saint-Georges, relativement à la capacité du boisseau de Sancergues.

E. 69. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1780. — Suite du procès entre le seigneur de Sancergues et la famille Labbe de Saint-Georges. — Sentence du Parlement de Paris, qui décide que le boisseau de Sancergues vaudra 2 boisseaux de Bourges.

E. 70. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1676-1730. — Arrentement par Jacques Bonnet, marchand, à Anselme Rappin, bourrelier, d'une maison sise à Sancergues, moyennant 15 livres de rente foncière, rachetable au capital de 3,000 livres. — Acquisition par droit de retenue de ladite maison, sur Guillemineau, son dernier possesseur, pour en faire l'auditoire, par Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues.

E. 71. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781. — Baux : du greffe de la justice de Sancergues, au profit du sieur Louaut, pour neuf années, moyennant 48 livres par an; — du droit de langue sur tout bœuf ou vache tué audit Sancergues, au profit du sieur Gendron, maître d'école, pour neuf ans, moyennant 10 livres par an. — Note sur le droit de boulangerie remplaçant celui de four banal.

E. 72. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1697-1708. — Édit pour le rétablissement des offices de langueyeurs de porcs dans les justices et les seigneuries. — Déclaration du Roi portant réunion des offices de juges-gruyers, procureurs du Roi et greffiers, précédemment créés, avec quittance de la somme de 178 livres payée par la dame de Précy pour ladite réunion. — Autre quittance de 40 livres au nom de ladite dame pour droit d'enregistrement de ses armes à l'armorial du royaume.

E. 73. (Liasse.) — 49 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1663-1682. — Procédures entre Jacqueline Bouchu,

veuve de Léonard d'Estrappes, sieur de Précy et de Sancergues, contre le chapitre de Sancergues, pour raison du droit de pêche, prétendu par ledit chapitre en deux endroits de la rivière dudit lieu, avec l'arrêt du Parlement qui maintient ladite dame comme jouissant seule dudit droit de pêche, sauf le long du pré de Saint-Sulpice, où la pêche sera commune avec ledit chapitre. — Procès-verbal du plan de délimitation du pré de Saint-Sulpice.

E. 74. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1675-1727. — Sentence de la justice du marquisat de Sancergues rendue au profit de dame Jacqueline Bouchu et de Charles-Bonaventure Quentin, sieur de Richebourg et marquis de Sancergues, contre divers particuliers, et notamment contre les religieux de l'abbaye de Chalivoy, coupables d'avoir pêché dans la rivière dudit Sancergues au mépris du droit du seigneur, avec les procédures sur lesquelles sont intervenues lesdites sentences.

E. 75. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1755-1788. — Procès-verbaux et rapports des gardes du marquisat de Sancergues tant pour délits de pêche que pour dilapidation dans les bois de cette seigneurie. — Transactions entre les parties. — Lettre à l'intendant de la terre de Précy, par le curé de Marseilles-lès-Aubigny, pour s'excuser d'avoir chassé sur les dépendances de cette terre.

E. 76. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1779. — Procès-verbal d'un acte d'assemblée des habitants de Sancergues pour l'établissement d'un maître d'école destiné à desservir les deux paroisses de Sancergues et de Saint-Martin-des-Champs, aux conditions suivantes : logement fourni par les deux paroisses, à raison de 25 livres chacune, rétribution de 240 livres par an, donnée moitié par le seigneur de Sancergues, moitié par les archidiacres de Bourges; total : 290 livres. — Quittances du sieur Gendron, maître d'école, de ces différentes sommes.

E. 77. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 3 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1661. — Érection de la châtellenie de Sancergues en marquisat, au profit de Léonard d'Estrappes, conseiller au Parlement de Paris. — Procès-verbaux d'information et lettres d'érection.

E. 78. (Registre.) — 260 feuillets, papier.

1624-1625. — Terre de Précy. — Terrier des seigneuries de Précy, Le Coudray, Soulerins et Les Barres, composant la terre de Précy, et des fiefs de Loudun, Chaumasson, Bion, Farges, en dépendant : les déclarations reçues par Me Thube, notaire royal, au profit de Léonard d'Estrappes, sieur de Sancergues et Précy.

E. 79. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1721-1728. — Terrier reçu par Mes [illegible] et [illegible]neau, notaires, des terres, fiefs, justices et seigneuries de Précy, Le Coudray, Loudun, Chaumoy, Lerat, Soullerin, Faye, Villatte et Bion, au profit de Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, chevalier, maître des requêtes de l'hôtel, baron de Peyrat et marquis de Sancergues.

E. 80. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1720-1725. — Transcriptions de [illegible] cens et rentes, extraites des terriers de Précy, Le Coudray, etc. — Notes sur les limites de la justice du Coudray. — Reconnaissances : des Maulards; — de Marchand et Forceau; — de Jean Pigeot; — d'Edme Curet; — des sieurs Butet et Deville; — des Sautereau et Bouquet; — de Jacques Bazin, etc.

E. 81. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1330-1338. — Lieve informe de [illegible] cens et rentes, bourdelages, tailles, corvées et autres droits dûs à Mme Jeanne de Mornay, dame de Précy, pour les terres de Précy, le Coudray, [illegible], [illegible], Faye, [illegible], le grand et le petit Briou, le Liard, etc.

E. 82. (Registre.) — [illegible], papier.

1441-1470. — Lieve des cens et rentes des terres et seigneuries de Précy, Le Coudray, [illegible] et [illegible] — [illegible] et reçus par [illegible] Jean-François Lejeune et Germain Bordier, notaires du roi.

E. 83. (Registre.) — [illegible], papier.

1479-1480. — Lieve des cens et rentes des [illegible]

terres reçue par ledit Chornet, pour Pépin de Bonnay, écuyer, seigneur de Précy, et dame Marguerite d'Ourouer, veuve de Jean, frère dudit Pépin, comme tutrice d'Antoine de Bonnay, son fils.

E. 84. (Registre). — In-folio, 15 feuillets, papier.

1480-1481. — Liève des mêmes terres reçue par la même et pour les mêmes.

E. 85. (Cahier). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1488. — Liève ou compte rendu pour le dernier semestre de 1488, des mêmes terres au sieur de Précy, par Guillaume Brassin, receveur.

E. 86. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1490-1492. — Liève informe des mêmes terres pour le sieur Pépin du Coudray, par Jean Loche, receveur.

E. 87. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1494-1495. — Liève des mêmes terres pour ledit Pépin de Bonnay et par le même receveur.

E. 88. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1494-1495. — Cette pièce est un double de l'article précédent.

E. 89. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1495-1496. — Liève des mêmes terres pour ledit Pépin de Bonnay, et par le même receveur.

E. 90. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1495-1496. — Cette pièce est un double de l'article precédent.

E. 91. (Registre). — In-folio, 23 feuillets, papier.

1497-1498. — Liève informe et incomplète des mêmes terres, pour le même seigneur.

E. 92. (Cahier). — In-folio, 30 feuillets, papier.

1524-1570. — Liève des mêmes terres, commencée en 1524 pour René Thizard, qui en était nouvel acquéreur, et poursuivie jusqu'en 1570.

E. 93. (Cahier). — In-8°, 26 feuillets, papier

1535-1537. — Liève déclarative des cens et rentes de la seigneurie des Barres et le Chaumoy, appartenant alors au sieur de Vendôme, et qui furent vendues en 1548 au sieur de Précy.

E. 94. — (Registre). In-folio, 85 feuillets, papier.

1570-1471. — Liève informe des cens et rentes de la seigneurie de Préçy, Les Barres et Soullerins (manquent les premiers feuillets).

E. 95. (Registre). — In-folio, 68 feuillets, papier.

1570-1640. — Liève informe de la seigneurie du Coudray, jusqu'en 1614, époque où elle fut réunie à celle de Précy, avec sa continuation après ladite réunion de 1621 à 1640.

E. 96. (Registre.) — 458 feuillets, papier.

1601. — Inventaire, en forme de liève, des titres de la terre de Précy et de ses dépendances, dressé pour Antoine d'Estrappes, sieur dudit Précy.

E. 97. (Registre.) — 508 feuillets, papier.

1640. — Copie de la pièce précédente, faite à l'effet de dresser un nouveau terrier de la terre de Précy.

E. 98. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1733-1754. — Inventaires des meubles et effets contenus dans le château de Précy, avec les procès-verbaux d'apposition et de reconnaissance des scellés, après la mort des sieurs Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, conseiller du roi en ses conseils, et maître des requêtes honoraires de son hôtel, et autre Charles-Bonaventure, conseiller au Parlement de Paris, marquis de Sancergues, Précy et autres lieux.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1747-1754. — Livre-journal des recettes et dépenses du régisseur de la terre de Précy.

NOTA. — Ce registre faisait partie d'une série de comptes dont le reste ne se retrouve pas.

E. 100. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1778-1783. — Règlements et arrangements faits entre le sieur de La Briffe de Préaux, seigneur de Précy, et le sieur François Frasey, régisseur, pour l'administration de ladite terre de Précy. — États des revenus et des charges de la même terre. — Sentences du Bailliage de Bourges qui condamnent le sieur Frasey à rendre compte de sa régie, et acte de décharge de ladite régie.

E. 101. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1536-1555. — Généalogie de la famille de Bussière, seigneurs de Précy. — Affranchissement du ban et arrière-ban pour Denys Hurault, baron d'Huriel et seigneur dudit Précy.

E. 102. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1651-1724. — Acte de fondation d'une chapelle dans le château de Précy, par Léonard d'Estrappes, baron de Précy et Sancergues. — Autorisations accordées par les archevêques de Bourges à Mme de Richebourg, dame desdites seigneuries, d'y faire dire la messe. — Vente par René de Froulay, comte de Tessé, marquis de Laverdines, et dame Marie-Élisabeth Bouchu, sa femme, au profit de Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, des terres et seigneuries de Sancergues, Précy, Le Coudray et dépendances. — Donation par Jacqueline Bouchu, veuve de Léonard d'Estrappes, marquis de Sancergues, du marquisat de Sancergues et des terres de Précy, le Coudray, les Barres et Soullerins, en dépendant, au profit de son neveu Étienne-Jean Bouchu, conseiller au Parlement de Metz, à l'occasion de son mariage avec Élisabeth Rouillé, fille de Jean Rouillé, comte de Meslay et conseiller du roi en tous ses conseils. — Baux à divers par le marquis Léonard d'Estrappes, des terres et seigneuries de Beffes et des Rauches, et des revenus en provenant.

E. 103. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1448-1729. — Exemption accordée aux seigneurs de Précy et de La-Rue-de-la-Marche, du droit de péage sur les ponts de La Charité-sur-Loire. — Procédures, mémoires et sentences du conseil.

E. 104. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1784. — *Procédures* et sentence du Bailliage de Sancergues, concernant l'abattage des arbres et l'abaissement des haies dans le voisinage du moulin-à-vent de Précy.

E. 105. (Liasse.) — [illegible]

1525-1788. — Baux [illegible] au profit de divers, par les seigneurs de Précy, des dîmes des seigneuries de Précy et les Barres. — Mémoires et consultations, relativement à la contestation sur les limites de la dîmerie de Précy, entre ledit sieur de Précy et le prieur d'Aubigny. — Sentence du Parlement, au profit de Léonard d'Estrappes, sieur de Précy, contre le curé de Garigny, qui maintient ledit seigneur dans la jouissance du dîme de [illegible] ladite paroisse de Garigny.

E. 106. (Liasse.) — [illegible]

1457-1757. — Vente par [illegible] cheval au bailliage de Sens, à Pierre de La Bussière, sieur de Précy, d'une partie des dîmes de Jussy, dits les dîmes des Pétous, dans la Paroisse de Jussy-le-Chaudrier. — Commission du bailli de Sancergues, en faveur de Louise d'Étampes, dame dudit Sancergues, pour saisir les dîmes de Jussy, se partageant avec le commandeur des Bordes. — Transaction portant acquisition du dîme des Pétous, entre Marguerite Descolons, veuve de Coussaint Cottignon, sieur de La Charnaye, et Gilberte Tremeau, femme de Léonard Lefèvre, huissier au Châtelet de Paris. — Procès-verbal de plantation des bornes dudit dîme. — Baux du même dîme pour 3, 6 et 9 années au profit de divers.

E. 107. (Liasse.) — [illegible]

1598-1633. — Procédures faites, [illegible] du Palais qu'au Parlement de Paris, entre Jean d'Estrappes, sieur de Précy, demandeur et frère Annet de Chattes de Gossant, commandeur des Bordes, [illegible] 1630 et 1633.

E. 108. (Liasse.) — [illegible]

1455-1780. — [illegible]

par Jean de Laverne, seigneur de Vauvrille, de la terre de Doué et des saisins de Garigny, indivis avec le prieur d'Aubigny, les religieuses de Saint-Laurent de Bourges, et les seigneur de Menetou-Couture et du Coudray. — Bail pour un an du dîme des saisins, par Catherine de Bouchu, veuve Léonard d'Estrappes, ayant droit de bail sur tous les copropriétaires, au profit de Jean Genty, moyennant 43 boisseaux et 1/2 froment, marsèche et avoine, mesure de Montfaucon, par saisin, outre 21 boisseaux froment, mesure de Villequiers, pour la pension du curé de Garigny, assignée sur le dîme de Garigny. — Bail pour neuf ans, fait par le sieur de La Briffe aux sieurs Besnard et Lebrun, de sa part du grand dîme de Garigny, d'un tiers des dîmes de Précy et des Barres, et de la moitié de ceux du Chaumoy et du Coudray, moyennant 1,675 livres, et de deux cents de grosse paille, payables en deux termes chaque année.

E. 109. (Liasse.) — 47 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1666-1668. — Procédures faites, tant aux requêtes du Palais qu'au Parlement, entre Léonard d'Estrappes, sieur de Précy, demandeur, et Jean Brault, curé de Garigny, défendeur. — Sentence des requêtes qui maintient le demandeur en possession des dîmes de blé, lainages, charnages et autres levés dans la paroisse de Garigny, et nommés le dîme de Chaumoy. — Autre arrêt confirmatif du premier.

E. 110. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1537-1729. — Procédures faites tant en la justice de Vauvrille qu'au Bailliage de Bourges, entre Chrétienne d'Assigny, dame de Vauvrille, demanderesse en saisie féodale du grand dîme de Garigny, dit les Saisins, acquis du sieur de Dois, par Antoine d'Estrappes, sieur de Précy, et en paiement de profits de quint, contre ledit sieur d'Estrappes, défendeur, suivie de transactions entre les parties.

E. 111. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1520-1653. — Mémoires et procédures touchant les dîmes de Bion, dans la paroisse de Jussy. — Transaction entre le curé de Jussy et Léonard d'Estrappes, seigneur de Précy, Sancergues et Bion, par laquelle le curé consent que ledit seigneur lève la moitié du dîme sur le Champ-du-Bois.

E. 112. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1405-1706. — Ventes : par Gilbert Fortet, à noble Etienne, seigneur d'Avantois, de tous les héritages lui appartenant dans la châtellenie de Sancergues, et de ses droits sur le dîme de Soullerins, paroisse de Jussy-le-Chaudrier; — par Marguerite Artaut, veuve de Jean Desfontaines, à Robert Desmanchins, sieur de Villabon, de ses droits sur les dîmes de Soullerins, ainsi que des cens, rentes et fouages dudit Soullerins. — Sentence du bailli de Berry, entre ledit Desmanchins, demandeur, et le commandeur des Bordes, au sujet dudit dîme, qui ordonne que la complainte du demandeur sera fournie, les choses contentieuses sequestrées, et le commandeur condamné aux dépens. — Tansaction entre Pierre Desmanchins et Mary Pluvinet, pour la moitié des dîmes de Soullerins, Faye et Villatte, indivis avec ledit Pluvinet. — Baux à rente du dîme de Soullerins.

E. 113. (Liasse). — 39 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1491-1665. — Bois. — Transaction entre Pierre Duvivier, marchand à La Charité-sur-Loire, et Vieilchastel, maître de la forge d'Aubigny, avec bail, au profit de ce dernier, de 5 arpents du bois de la Quenouille, dans la paroisse de Marseilles-lès-Aubigny, sous la charge de 10 sous de cens. — Procédures devant le Parlement de Paris, entre frère Annet de Chattes de Gossant, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Bordes, et Pierre Gautier, élu de La Charité, touchant la possession du bois de la Quenouille. — Sentence qui condamne le demandeur à payer audit Gautier 12,300 livres, et, moyennant cette somme, lui adjuge la propriété dudit bois, frais compris.

E. 114. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1677-1692.—Procès de Jacqueline Bouchu, veuve de Léonard d'Estrappes, et dame de Précy, demanderesse en dommages et intérêts, contre Clémence Pierrat, veuve Louis de Boyau, écuyer, sieur de Villemont, pour raison de coupes de bois indûment faites par la défenderesse non usagère dans les bois et usages de la Grosellière. — Procédures, mémoires, requêtes et sentences du marquisat de Sancergues et du Présidial de Bourges.

E. 115. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1542-1722. — Mémoires judiciaires touchant la retenue censuelle du bois des Tranches, autrement du bois Denizot, situé dans la paroisse de Précy, justice du Coudray, unie au marquisat de Sancergues, pour M. de Richebourg, sieur dudit Sancergues, contre les sieurs de

Rochy et le sieur de Rimbé, seigneur de Châteauvert. — Bail de la glandée dans le bois de la Grosellière, même situation, par dame Jacqueline Bouchu, veuve de Léonard d'Estrappes, marquis de Sancergues, au profit d'Étienne Arraut.

E. 116. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1745-1750. — Forges et fourneaux de la terre de Précy. — Comptes en nature des fontes, des dixièmes et onzièmes ouvrages du fourneau rendus par le sieur Lescurre, régisseur de l'exploitation, pour le compte du sieur de La Briffe, propriétaire de l'usine.

E. 117. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1750-1781. — Forges et fourneaux de Précy. — Comptes de régie de 1750 à 1755. — Mémoires judiciaires et consultations relatives aux réparations desdites forges et fourneaux et de leurs dépendances. — Reconnaissances des objets mobiliers appartenant aux propriétaires de l'usine.

E. 118. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1755-1782. — Ferme générale des terres de Sancergues et Précy. — Inventaires des outils et ustensiles du fourneau de Précy. — État des lieux desdites terres et domaines, dressé entre les sieurs Duminy et associés au bail de ces terres, et le sieur Butet, nouveau fermier.

E. 119. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1782-1781. — Procès entre Angélique Taupin, veuve de Louis Massue Durie, maître de forges, et Jean-Baptiste Butet, de La Charité-sur-Loire, son associé, d'une part, et les sieurs et dames de La Briffe, conjointement propriétaires des terres de Précy et Sancergues, d'autre part, relativement à l'exploitation de la forge de Boucard, dépendante de ladite terre de Précy et exploitée par ladite Taupin et ledit Butet. — Transaction, relativement à la ferme de la même terre, entre ledit Jean Butet et Jacques-Louis Benard, maître de forges à La Guerche, comme intéressé par suite d'héritage dans la même exploitation.

E. 120. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1456-1780. — Baux : par Pierre de Coudray, sieur de Précy, à Jean de La Coudre, de la grande forge des Barres, sise à Précy, moyennant cinq milliers de fer par an; — par Jeanne Graçay dame de Précy, à Philippon Luzarche, du moulin neuf de Précy, sous la charge de 12 septiers de blé de rente : — par Pépin de Bonnay, à Pierre de Vieil-Chatel, des mines de fer de Houdun, pour 5 ans, moyennant 15 livres tournois par an ou un millier de fer long au choix ; — par le même, à Antoine [illegible], paroissien de Précy, du lieu dit La Motte-de-Faye, pour 18 ans, moyennant 8 jaux [illegible] par an; — des revenus de la terre de Précy et dépendances, moyennant 7,730 livres 5 sous par an, payables en 2 termes, ledit bail fait par Léonard d'Estrappes, marquis de Sancergues, au profit de François et Pierre Chappotet père et fils, marchands.

E. 121. (Liasse.) — 1 pièce, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1549-1619. — Aveux et dénombrements, fois et hommages des terres et seigneuries de Précy et Bion aux seigneurs de Sancergues. — Composition entre Pierre et Jean de La Buxière, sieurs de Précy, et Jacques de Menou, sieur de Sancergues, relativement aux fois et hommages qu'ils se devaient respectivement pour ces fiefs. — Foi et hommage rendus à Jacques de Senneterre, sieur de Sancergues, pour la terre de Précy, par Louise de Harville, veuve d'Anne Huraut, baron d'Huriel. — Fois et dénombrements des fiefs de Bion et Chaumasson aux seigneurs de Précy par Louise d'Étampes, dame de la Ferté-Nabert, les Rauches, Sancergues, Brinon-sur-Saudre, Nohant-le-Fuselier, Burtin, Le Muguet et Presles; — par Jacques de Senneterre, sieur de Sancergues et Précy; — par Léonard d'Estrappes, archevêque d'Auch. — Procès-verbal de [illegible] de la justice de Charentonnay.

E. 122. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1397-1724. — Actes de foi et hommages, aveux et dénombrements des terres de Précy et du Coudray, aux seigneurs de Sancergues, et des justices de Précy et du Coudray, au comte de Sancerre, par [illegible], écuyer, Jean et Pépin de Bonnay, [illegible], [illegible] Huraut, baron d'Huriel et sa femme, Pierre et [illegible] Thizard, seigneurs des terres et justices de Précy et du Coudray. — Compromis, relativement aux limites de la justice du Coudray, entre le seigneur de ladite justice et le prieur d'Aubigny-sur-Nère. — [illegible] respectives des justices du Coudray et de [illegible]. — Fois et hommages aveux et dénombrements au comte de Sancerre, pour les terres et seigneuries des [illegible] et de Soulle[illegible] par [illegible] de La Buxière, veuve de [illegible]

Huraut, baron d'Huriel. — Hommage par Charles de Mehun, sieur de Précy, à Louise d'Étampes, dame de La Ferté-Nabert, pour le quart du dîme des Pétous, dans la paroisse de Jussy-le-Chaudrier, et la moitié des usages de Soullerins. — Aveu et dénombrement au comte de Sancerre, par Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues, pour les terres de Précy, le Coudray, les Barres, Loudun et Soullerins.

E. 123. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1687-1720. — Acte de foi et hommage, par César Bezard, procureur au marquisat de Sancergues, au nom de sa femme, et autres héritiers de feu Jean Dubois, à Jacqueline Bouchu, veuve Léonard d'Estrappes, dame de Précy, pour raison d'un climat de terre, dit les terres de Précy, situé dans la justice de Sancergues. — Autre de la même terre, par Jean-Marie Duménil-Simon, chevalier, et consorts, à Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, sieur dudit Précy.

E. 124. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 4 pièces, parchemin; 1 plan.

1627-1779. — Procédures faites aux requêtes du Palais et au Parlement de Paris, entre Jean d'Estrappes, sieur de Précy, demandeur, contre Jean Garnaut laboureur, et le commandeur des Bordes, défendeurs, pour raison de 3 hommées de pré sises au pré de la Place, acquises par les sieurs de Précy et usurpées par la commanderie. — Acte de retrait féodal sur François Godon, acquéreur de Jean et Jacques Collin, au profit du seigneur de Précy, de 24 boisselées de terre sises en la paroisse dudit Précy.

E. 125. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1443-1746. — Aveu et dénombrement fait par Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, sieur de Précy, au prieur de La Charité, du fief des Hôtelleries, situé dans la ville de La Charité-sur-Loire. — Foi et hommage par Jean d'Estrappes, sieur dudit Précy, au même prieur, pour les cens et rentes à lui appartenant dans la rue de la Marche, même ville.

E. 126. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1632-1731. — Aveu et dénombrement au duc de Nevers de la terre, justice et seigneurie de Beffes, par Marguerite Charron, veuve de Jean d'Estrappes, sieur de Précy. — Procès-verbal des terres mises en vente dans les seigneuries de Beffes et Monthodon, par Antoine d'Estrappes, sieur dudit Précy, après saisie opérée sur Pierre Gagnepain, laboureur à Chassy, et Guillaume Robellet, manœuvre à Jussy-le-Chaudrier. — Mémoire des bois appartenant au seigneur de Précy et situés dans les seigneuries de Beffes, de Monthodon et des Rauches.

E. 127. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1452-1787. — Baux à cens et rentes, bourdelages et emphythéose consentis par les seigneurs de Précy, au profit de divers, d'héritages situés à Marseilles-lès-Aubigny, Beffes et Monthodon. — Transaction par laquelle Jean de Bussière, sieur de Précy, ratifie le contrat de vente passé entre Marie Girard, veuve Robert de Bonnay, sieur de Précy, et Jean Lebégue, sieur de Châteauvert, des cens, rentes et bourdelages de Marseilles-les-Aubigny, et se désiste de tous ses droits sur lesdits cens et rentes, moyennant 60 livres. — Procédures au Bailliage de Sancergues et Précy, pour la détermination des terres de Marseilles comprises dans la justice dudit Précy.

E. 128. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 27 pièces, parchemin.

1309-1695. — Foi et hommage, par Jean Chambellan, damoiseau, à Raoul et Philippe Pelorde frères, du manoir de Long-Verger, et de terres, cens et dîmes au village de Farges. — Transaction entre Jeanne de La Roche, veuve en premières noces de Jean d'Aubusson, écuyer, et Guillaume Malvoisin, chevalier, en deuxièmes noces, d'une part, et d'autre, Louis Damiraut et Pierre d'Aubusson, par laquelle est annulé le partage des terres de Farges antérieurement fait entre les parties. — Opposition par Michel de Cambray, sieur de Thérieux, à la saisie féodale des dîmes de Farges par le seigneur de Précy. — Aveu et dénombrement fait par Anne Jaupitre, dame de Boisbriou, à Léonard d'Estrappes, sieur de Précy et Sancergues, du quart des dîmes de Farges. — Procès, tant au Bailliage de Précy qu'au comté de Sancerre, entre Jean d'Estrappes et Jacques Jaupitre, relativement à la saisie féodale dudit dîme.

E. 129. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1549-1745. — Commission donnée par Pierre de la Bussière, sieur de Précy, pour la saisie féodale des terres et seigneuries de Chaumasson et Bion, paroisses de Charentonnay et Jussy le-Chaudrier, à raison du défaut de fois et hommages. — Foi et hommage pour lesdites terres, par François de Senneterre, en son nom et au nom de ses frères, seigneurs de Sancergues, à Jacques Huraut, sieur de

Précy. — Dénombrement de la terre de Chaumasson, par Jean de Foucher, écuyer, au profit d'Antoine d'Estrappes, sieur dudit Précy. — Donation par Renaut de Foucher, écuyer, à François de Foucher, son fils, de moitié de la terre, justice et seigneurie de Chaumasson. — Dénombrement, par Charles de La Barre, sieur du Vernay, au nom de Silvine Fouchier, son épouse, à Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues, du fief de Boisrond, situé paroisse de Charentonnay, et démembré de celui de Chaumasson. — Mémoires, consultations et autres procédures, entre ledit marquis de Sancergues et le sieur de Cullon, au sujet des droits seigneuriaux dépendant des fiefs de Chaumasson et de Trois-Brious.

E. 130. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1335-1719. — Acte de foi et hommage, par Geoffroy Dupuy et Jeannet d'Yore, du fief du vignoble du Clos-Bouchard, *aliàs* des Égrots, situé paroisse de Sury-en-Vaux. — Autre, par Thomas Cosin, à Pépin de Bonnay, écuyer, sieur de Précy, pour le même fief. — Procédures faites au Bailliage de Sancerre, entre Jacqueline Bouchu, veuve de Léonard d'Estrappes, dame de Précy, contre divers habitants de la paroisse de Sury-en-Vaux, appelants d'une sentence du Bailliage de Launay, et Jacques de Seury, écuyer, sieur dudit Launay et de la Bouloise, président du Bureau des finances de Bourges, intimé et défendeur. — Sentence qui déboute ladite défenderesse et déclare le fief des Égrots relevant de la seigneurie de la Bouloise, qui relève elle-même du comté de Sancerre.

E. 131. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 11 pièces, parchemin; 1 plan.

1488-1787. — Fief du moulin de Louet, dans la justice de Bion; fois et hommages, aveux et dénombrement aux seigneurs de Sancergues, dudit moulin, et du dîme de Couy, en dépendant. — Procès de Claude, fils de Jean d'Estrappes, sieur de Sancergues, contre Guillaume Lerasle, et dame Guyonne de Troussebois, dame de Charentonnay, au sujet de l'empiètement fait par le meûnier de Louet sur un chemin tendant de la métairie de Bion à la rivière de la Vauvise, avec un plan du fief de Louet.

E. 132. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1396-1718. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs de Sancergues, du fief de Bion ou Gué-de-Turcy et ses dépendances, par [illegible] — Pierre et Jean de Contremoret, écuyers, sieurs de [illegible] — Pierre d'Apremont, écuyer, sieur de [illegible] — [illegible] Contremoret, sieur de Savoie, et sa fille Françoise de Contremoret, veuve de Jean Bonnet, écuyer; — Jacques de Cullon, sieur de La Charnaye, et Pierre Gayault, écuyer, sieur de Cru, tous seigneurs de Bion.

E. 133. (Registre.) — [illegible]

1553-1554. — Terrier, en deux parties, du fief de Loudun, situé dans la paroisse de Précy, et dépendant de la terre dudit Précy; ledit terrier reçu Etienne Forest, notaire, pour Jean Grené, marchand à La Charité et seigneur dudit fief.

E. 134. (Liasse.) — [illegible]

1332-1682. — Aveu et dénombrement du fief de Loudun et ses dépendances, par Odet Des Prés, damoiseau, à Pierre de Beaumont, sieur de Précy. — [illegible] du Parlement pour Pierre Duvivier, dit le Bœuf, clerc du maréchal de Sancerre, contre Arnoul de Bonnay, chevalier, prétendant avoir foi et hommage des terres de Loudun, l'Écluse et Soulerain, situées dans les paroisses de Précy et Jussy-le-Chaudrier. — Quittance de la somme de [illegible] payée par Huguenin Bœuf et consorts pour la finance des francs-fiefs des terres ci-dessus, [illegible] Léger et de la moitié de celle de Jussy. — [illegible] accordée aux enfants Du Vivier, dit Le Bœuf, par le seigneur de Précy, pour [illegible] — Foi et hommage du fief de Loudun à [illegible] de Bonnay, [illegible] Précy, par Guillemin Fougeraut, marchand à La Charité-sur-Loire, à cause de [illegible] — [illegible] saisie réelle des fiefs des Grandes-Barres et de Loudun, sur Marie Despres, veuve de [illegible] des [illegible] terres, au profit de [illegible] Motte-Cochon, pour [illegible] 6 deniers, représentant une année d'intérêt de 950 livres, dont [illegible] saisissant.

E. [illegible] — [illegible]

1460-1781. — Concession, par [illegible]

de Précy et du Coudray, aux habitants dudit Coudray et du Grand-Brion, de droits d'usage et de pacage dans le bois de Loudun à la charge de cens et rentes. — Délaissement par retrait lignager, fait par Pasquet et Ligier Mureteau à Jean Pousseloup, d'héritages par eux possédés dans le territoire de Loudun. — Extraits de terriers ou lièves déclaratives des cens et rentes dûs aux héritiers de Pierre du Vivier, dit Le Bœuf, le sieur Desprès et Antoine d'Estrappes, pour raison du fief de Loudun, reçus Jean Dabas et Étienne Forest, notaires, en date des années 1530, 1533, 1553 et 1554, 1581 et 1582, 1610 à 1612, 1636 à 1652, et 1683 à 1697.

E. 136. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1624-1649. — Procédures entre Jeanne Coffard, veuve François Pierrat, fermier de la terre de Précy, défenderesse, et le sieur de Précy joint à elle, contre Jean Armenaut, propriétaire du Champ-Godin et du Champ-Argot, défendeur et demandeur en sommation, contre Marie Desprès, veuve Pierre de La Barre, sieur de Loudun, défenderesse, et encore ledit Armenaut demandeur en sommation contre le commandeur des Bordes, pour raison d'une redevance prétendue sur lesdits champs, avec sentence du Bailliage de Jussy-le-Chaudrier, rendue en faveur dudit Armenaut.

E. 137. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1646-1647. — Procédures faites devant le Bailliage de Précy, entre Léonard d'Estrappes, sieur de Précy, demandeur en requête et complainte en cas de saisine, contre Marie Desprès, veuve Pierre de La Barre, écuyer, sieur de Loudun, défenderesse, pour raison du pré de Boisbien, disputé par ladite défenderesse au sieur de Précy.

E. 138 (Liasse.) — 33 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1486-1783. — Transaction par laquelle Pierre Duvivier, marchand à La Charité-sur-Loire, cède, par échange, aux frères Antoine, Étienne et Louis Mureteaux, dix boisselées de terres, sises au Champ-de-Larret, paroisse de Précy, contre une pièce de pré joûtant la queue de l'étang de Loudun. — Partage de la terre de Loudun entre les héritiers de Pierre Du Vivier, dit Le Bœuf. — Échange entre Guérin et Anne Thizart, frère et sœur, seigneurs des Barres, et Jacques Desprès, élu pour le roi en Nivernais, et sa femme Françoise Grené, de toutes leurs directes respectives, à la condition pour Desprès de payer à la seigneurie du Coudray 5 sous de cens, et ledit sieur du Coudray audit Desprès, 6 deniers de cens. — Acquisition par Antoine Destrappes, sieur de Précy, sur Philippe Roux, sieur de Marigny, et consorts, de la sixième partie de la terre de Loudun, cens, rentes et autres droits, pour 600 livres. — Bail pour sept ans, et à moitié profit, de la métairie du Bourdeau, en dépendant, par Marie Desprès, veuve Pierre de La Barre, écuyer, sieur des Barres, aux frères Challemeau. — Contrat de mariage entre Pierre de La Barre et ladite Marie Desprès; — Vente par la même, devenue veuve, à Léonard d'Estrappes, sieur de Précy, des cens et rentes à elle dues sur la métairie des Cheniers, appartenant audit seigneur.

E. 139. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1581-1623. — Procès entre Guillemette Chauvet, veuve d'Alexandre Mineur, et Antoine Baptisé, demandeur en cassation du contrat de vente fait à Guérin Thizart, sieur du Coudray, d'une partie du domaine des Baptisés. — Autre, entre Charles Merlet, fermier de la terre et seigneurie de Précy, demandeur, contre le seigneur dudit Précy, défendeur et demandeur contre Mullon, l'ancien fermier, pour raison de l'opposition dudit Mullon à l'ensemencement, par Merlet, des terres de la métairie Jobin. — Autre, entre André Desprez, sieur de Loudun, demandeur, contre Antoine d'Estrappes, sieur de Précy, au sujet d'une rente de 4 livres 5 sous, 2 boisseaux d'avoine et 2 poules, et de 2 sous 6 deniers de cens, sur certaines terres de la paroisse de Précy. — Autre, entre Jean Fouchier, sieur du Coudray, et le curé de Précy, pour la récolte d'un pré, avec sentence du Bailliage du Coudray au profit dudit seigneur. — Procédures audit Bailliage du Coudray, de Gilberte de Bussière et Adrienne Lejay, sa sœur maternelle, demandeurs en opposition, contre Jean Laudion, curateur des mineurs Vincent Lejay, au sujet du bail des fruits de la Roussellctterie *aliàs* domaine de Loudun, appartenant auxdits mineurs.

E. 140. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 76 pièces, parchemin.

1389-1778. — Baux à cens, rentes, bordelages et champarts faits par les seigneurs de Précy, des héritages situés à Garigny et le Briou. — Bail à bourdelage par Philippe de Bonnay, au profit de Petit-Jean de Douhairas et sa femme, d'un chesal et dépendances, situé paroisse de Garigny, moyennant la charge annuelle de 5 sous, 4 boisseaux froment, mesure de Montfaucon, 4 poules et 2 corvées, plus à la condition de bâtir une cheminée. — Bail à cens et

rente, par Pierre de Bonnay, au profit de Denis Despens, d'un chesal assis au village du Briou, et de plusieurs ouches et terres, moyennant 18 sous de cens et à la charge de bâtir une maison. — Transaction entre Laurent de Lalande, sieur des Loges, Pierre Collinet et Pépin de Bonnay, sieur de Précy, par laquelle les deux premiers reconnaissent ledit seigneur de Précy seigneur censuel d'un pré, dit le Pré-Mouton, situé dans la prairie de Chaumin, paroisse de Garigny.

E. 141. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 54 pièces, parchemin.

1521-1781. — Ventes : par Morise Voulte, à Simon Jarre, d'une pièce de terre dans le territoire de Grandvau, paroisse de Garigny, sous la charge de 2 boisseaux, un de froment, un d'avoine, et du droit de terrage envers le seigneur de Précy : — par Noël Mullon, prêtre, au profit d'Etienne du Montreuil, d'une portion de grange assise à Garigny, à la charge de 7 deniers de cens envers ledit sieur de Précy; — par François Mineux, à Denis Barthélemy, d'une maison au bourg du Grand-Briou, paroisse de Précy, sous la charge de 2 sous 7 deniers de cens et rentes au profit du même seigneur. — Bail à cens et rentes par dame Marie Girard, veuve Robert de Bonnay, seigneur de Précy, à Jean et Pierre Vulgot, de 18 boisselées de terre situées aux Petites-Bouloises, justice dudit Précy, sous la charge de 2 boisseaux, froment et avoine, de cens et rentes, et du champart. — Reconnaissances passées par Dabert, notaire, au profit de Gilbert de Bonnay, sieur de Précy, pour des héritages assis dans les paroisses de Garigny, Précy, Jussy-le-Chaudrier, Saint-Martin-des-Champs, Herry et La Charité-sur-Loire.

E. 142. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1628-1634.— Procédures faites au Bailliage de Précy, entre le procureur fiscal de la terre de Précy, demandeur en paiement de cens et rentes et droits de terrage sur des héritages assis dans la paroisse de Garigny, contre Louis Petit, clerc, déniant les droits de terrage.—Jugements, procès-verbaux de rejets, enquêtes, inventaire de production des titres produits, transaction et reconnaissance des héritages contentieux.

E. 143. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 65 pièces, parchemin.

1519-1664. — Acte de vente de la terre, justice et seigneurie du Coudray, par Pépin et Robert de Bonnay, écuyers sieurs de Précy, au profit de Gilbert Delaporte, écuyer. — Vente de la même terre, par ledit De[illegible] à René Thisart, conseiller du roi, trésorier des [illegible] sieur de Villiers. — Sentence des requêtes du palais entre René Thisart, demandeur, et Gilbert de Bonnay, défendeur, par laquelle ledit défendeur est autorisé à se mettre en possession de la terre du Coudray, à charge de remboursement envers l'acquéreur. — Autre arrêt qui maintient définitivement le sieur Thisart dans ladite possession. — Décret de la métairie des Chaumeraux, sise en la justice du Coudray, fait au profit de Guérin Thisart, sieur du Coudray. — Vente par transaction de la terre du Coudray, par Jean de Fouchier, écuyer, et Madeleine Thisart, sa femme, au profit d'Antoine d'Estrappes, sieur de Précy.

E. 144. [illegible]

1554-1755. — Bail à cens et rente, par Michel Chappus, du domaine de Borderousse *aliàs* du Grand-Tonneau, situé dans la paroisse de Menetou-Couture, au profit de l'abbaye de Chalivoy. — Sentence du Bailliage de Berry qui autorise Jean Chappus, fils et héritier dudit Michel, à expulser du domaine Jean Chauny et ses enfants, faute de titres de jouissance. — Vente dudit lieu du Grand-Tonneau, par François Chappus, sieur des Préaux, à Antoine Gaultier, écuyer, sieur de Saligny. — Mémoires et extraits concernant le lieu du Petit-Tonneau, assis dans la paroisse de Précy et justice du Coudray.

E. 145. [illegible]

1667-1752. — Bail à moitié pour 6 [illegible] maine des Chaumeraux, dans la paroisse de Précy, par Léonard d'Estrappes, au profit de Mary Goubillat, laboureur. — Accense du même [illegible] et moyennant 200 livres par an, par [illegible] Bouchu, veuve [illegible] d'Estrappes, [illegible] et Jacques Héliot, son beau-frère.

E. 14[illegible]

1329-1613. — [illegible] de Mornay, [illegible] Précy [illegible] Bois-aux-Filles, pour la somme [illegible] royaux [illegible] par Philippe de Bonnay, [illegible] [illegible]

rente rachetable de 24 livres au capital de 400 livres, par Pépin de Bonnay, sieur de Précy, au profit d'Etienne Matay, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Inventaires des titres de la terre et seigneurie du Coudray, dépendant de la terre de Précy.

E. 147. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1498-1720. — Transaction portant création d'une rente de 18 livres 10 sous, par Pépin de Bonnay, sieur de Précy et du Coudray, au profit de l'abbaye de Chalivoy, à prendre sur les prés Tallard et l'étang des Barres. — Bail pour neuf années du domaine du Coudray, par Jacqueline Bouchu, veuve Léonard d'Estrappes, sieur de Précy, à Edme Jouet, laboureur, moyennant 370 livres de ferme par an. — Bail à moitié du même pour 12 ans, à Louis et Léonard Tisserat frères.

E. 148. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1630-1778. — Acquisition par Charles Arnaut de la Briffe, chevalier comte de Préaux, et ses sœurs et belles-sœurs, Anne-Charlotte de la Briffe d'Amilly, marquise de Châteaugiron, et Julienne-Marie-Renée Leprestre de Châteaugiron, veuve de la Briffe d'Amilly, sieurs de Précy et Sancergues, à Samuel Guerault, notaire audit Sancergues, du bois de la Forge-Moreau, paroisse de Jussy. — Bail pour six ans par le sieur de Précy à Jean Rousseau, pour 2,000 livres par an, de la terre des Chaseaux, paroisse de Pouilly.

E. 149. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 7 pièces parchemin; 1 plan.

1700-1706. — Procédures au Bailliage de Jussy-le-Chaudrier et au Présidial de Bourges, entre Jacqueline Bouchu, veuve Léonard d'Estrappes, sieur de Précy, demanderesse, contre les époux du Rochy, défendeurs, pour le remboursement par eux, comme propriétaires indivis, de 24 années d'une portion de la redevance de 39 sous en argent, 5 boisseaux et 1/2 froment, 5 boisseaux et 1/2 avoine, mesure des Bordes, des cens et rentes, antérieurement payées à la Commanderie des Bordes, par ladite dame de Précy.

E. 150. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1784. — Procédures au Bailliage de Jussy-le-Chaudrier relativement aux redevances dûes par les seigneurs de Précy à la commanderie des Bordes. — Reconnaissance des cens et rentes passées par lesdits seigneurs au profit de ladite commanderie pour les héritages tenus par eux à cens et rentes. — Quittances desdits cens et rentes. — Transaction entre M. de La Briffe, sieur de Précy, et le commandeur des Bordes, qui fixe la directe sur le pré de Jauge, dans la paroisse de Jussy.

E. 151. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1559-1722. — Procès par devant le Bailliage de Bourges entre le prieur et les religieux de Chalivoy, demandeurs en reconnaissance et payement d'un droit de terrage sur la métairie de Bessileau, dans la justice de Sancergues, contre les prêtres de l'oratoire de Nevers, propriétaires en partie dudit Bessileau, défendeurs et demandeurs en sommation contre le seigneur de Sancergues, défendeur et incidemment, demandeur en matière possessoire contre les religieux de Chalivoy.—Diverses reconnaissances du tenement de Bessileau tirées du terrier de Sancergues. — Sentence du Bailliage au profit du sieur de Sancergues contre les religieux, et transaction entre les parties, par suite d'appel, portant vente par les religieux au sieur de Sancergues : 1° du droit de terrage en litige ; 2° de trois pièces de pré nommées les prés du terrage.

E. 152. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1663-1719. — Acte de vente par Hyacinthe Dubois, curé de Garigny, au profit de Charles-Bonaventure-Quentin de Richebourg, sieur de Précy, du lieu et domaine du Grand-Briou, paroisse de Garigny, moyennant la somme de 1,501 livres, 7 sous, et les emblavures et bestiaux pour 1,019 livres, soit: 2,520 livres. — Autre par François Vendard, manœuvre du Briou, audit curé, de 5 boisselées de terre, dans le Grand-Patureau, de la même paroisse, sous la charge des cens et rentes dues à la seigneurie de Précy.

E. 153. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1608-1728. — Acte de partage entre : 1° Jeanne d'Amboise, veuve de Juillien Trouillet; 2° Me Paul Pierrat, avocat au Bailliage de la Charité; 3° Louis Garnier, marchand à Neuville, des héritages venant dudit Trouillet, et parmi lesquels le domaine du Grand-Briou, situé paroisse de Garigny. — Vente de la moitié de ladite métairie du Grand-Briou par Paul Pierrat au profit de Louise Garnier. — Bail pour 9 années à Esme et Pierre Herris, laboureurs du même domaine, par Léonard d'Estrappes, marquis de Sancergues et acquéreur. — Procès-verbal du bornage des terres.

E. 154. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1545-1712. — Vente par Marie Poinct, veuve d'Étienne Gaudat, à Pierre de La Bussière, sieur de Précy, de plusieurs héritages, sis au Petit-Briou et aux environs, provenant de la succession de Martine Carlon, moyennant 4 livres et deux boisseaux, froment et avoine, de cens et rentes au profit dudit sieur de Précy. — Bail de la métairie du Petit-Briou ou des Cartons, par le sieur de Précy, à Jean Carton, Robert Ricard et Jacques Chauvet, gendres de Carton, laboureurs. — Sentence du Présidial de Bourges condamnant Robert Ricard et sa femme Gabrielle de La Buxière, dame de Précy, à payer à Claude Aligret, sieur de La Croix et de Marnay et sa femme Jeanne d'Estrées, les arrérages d'une rente de 2 setiers, 14 boisseaux de blé à prendre sur la métairie des Cartons.

E. 155. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1476-1778. — Vente par Alexandre Mineux et sa femme, Antoine Baptisé, Pierre-Eugène et Jean Boyer, au profit de Guérin Thisart, sieur du Coudray, du quart de la métairie des Baptisés, paroisse et justice de Précy, moyennant 40 livres. — Bail à rente par le marquis Léonard d'Estrappes, au profit de Pierre Ragobert, de la même métairie, pour six années. — Reconnaissance par Jacqueline Bouchu, veuve du sieur d'Estrappes, au profit de la Commanderie des Bordes, du cens des bois des Baptisés. — Arrentement du domaine des Baptisés par Charles-Bonaventure-Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues, au profit de Jacques Dusault, marchand. — Sentence du Bailliage de Bourges, qui remet le seigneur de Sancergues en possession dudit domaine.

E. 156. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 65 pièces, parchemin.

1396-1520. — Baux à bordelage ou à cens et rente, de différents héritages, dans la paroisse de Précy, par les seigneurs dudit Précy; savoir : D'un chesal à Vincent Métayer à la charge de 25 sous et deux poules de bordelage, 3 sous 6 deniers de cens et une corvée à bœuf; — d'un autre chesal, sis au Petit-Briou, au profit de Jean Mineux, à la charge de 20 sous 10 deniers de cens et rente; — de deux septrées de terre, entre Bailly et Marcy, à Philipon Vieuse, à la charge de 20 sous et un boisseau d'avoine de bourdelage. — Vente par la veuve Brisset Cornault, à Benoît de Lécluse, charpentier, de 3 septrées de terre, dans le territoire de Faye, à raison de 16 sous 2 deniers de [illegible] — Autre par Antoine Bourdeiseau à Simon V[illegible] de maison située au Coudray, moyennant 27 [illegible] un boisseau d'avoine et une poule de [illegible], plus 6 [illegible] de cens.

E. 157. (Liasse.) — [illegible]

1397-1620. — Transaction entre G[illegible] M[illegible]nay, sieur de Vauvrille et Philippon de Bonnay, sieur de Précy, pour partage d'un pré dit le pré des Brosses et justice y attenante. — Bail par P[illegible] de [illegible] Coudre, pour 29 ans, du grand et petit étang des Barres, moyennant trois milliers de fer long par an et la construction d'une forge sur la chaussée du petit étang. — Acte d'échange entre Gilbert de Bonnay [illegible] d'une part, et Pierre et Jean de La Buxière, frères, aussi seigneurs en partie dudit Précy, par lequel les premiers donnent aux deuxièmes leur part dans ladite seigneurie de Précy, moyennant la terre et seigneurie du Jarrier et ses appartenances. — Vente par A[illegible] Pierre de Buxière seigneur de Précy, d'une maison dite la *Maison-Rouge*, sise au bourg du Briou, paroisse dudit Précy. — Transaction entre Denys Hurault, baron d'Huriel et sa femme, Gabrielle de La Buxière, et d'autre part Louis de Bouilles, seigneur des Granges de Langle, pour le rachat d'une rente de 10 septiers de blé, mesure de Montfaucon, assise sur le Moulin Neuf de P[illegible] — [illegible] d'Estrappes, curé à La Charité-sur-Loire, au profit de Charles-Bonaventure-Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues, du domaine [illegible] Couture.

E. 158. [illegible]

1623-1719. — [illegible]

E. 159. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1633-1724. — Vente par François Joully, greffier en l'Élection de La Charité, et sa femme, au profit de Léonard d'Estrappes, seigneur de Sancergues, de la métairie de Chesnière, paroisse et justice de Précy. — Mémoire des terres dépendantes de la métairie de la Groslière, étant dans le censif du seigneur de Précy, paroisse et justice dudit Précy. — Transaction pour les profits de lods en ventes relativement à cette métairie, entre son acquéreur, Pierre de Laubépin, chevaucheur de l'écurie du roi, et ledit seigneur de Précy. — Bail par ledit sieur Léonard d'Estrappes, au profit de Jacques Meusnier, laboureur du domaine de la Groselière, pour six ans et à moitié profit. — Bail par le même au profit de Pierre Febvre et Jean Masson, laboureurs, de la grande métairie du Séchot, dite paroisse de Précy.

E. 160. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 57 pièces, parchemin.

1521-1596. — Vente par Pierre de Menat, paroissien de Saint-Hilaire, à Jean Pousseloup, paroissien de Précy, de 5 boisselées de terre, à la charge de 15 deniers de cens et rente; — Bail à cens, par Pépin de Bonnay, écuyer, seigneur de Précy, au profit d'Etienne Cornault, d'une maison et terre près de l'église dudit Précy, et d'un pré, sous la charge de 8 deniers de cens et 16 sous 8 deniers de rente; — Bail à bourdelage, par le même, au profit de Guillot Chaussechien, de 4 septrées de terre, au finage de Marly, sous la charge de 10 sous, un boisseau d'avoine et une poule de bourdelage; — Donation par Robert Boyau, seigneur de Lagarde, à Marie Cartier, sa femme, d'une maison sise au bourg de Précy, à la charge de 20 sous de rente et un denier de cens envers le seigneur de Précy.

E. 161. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1667-1675. — Procédures entre Léonard d'Estrappes, seigneur de Précy, contre Jean Lhéritier, marchand, à Bourges, propriétaire de la métairie au Comte et de la métairie Berger, et Jeanne Lhéritier, intervenante pour raison des cens et rentes et profits de lods et rentes, dûs audit seigneur de Précy. — Sentence du Bailli de Berry qui reçoit Lhéritier au déguerpissement de huit boisselées de terre au terroir de Marly, pour rester déchargé de la redevance de 3 boisseaux de froment, et le condamne à passer reconnaissance au profit du sieur de Précy, des cens et rentes sur les dépendances des métairies susdites, à payer les profits de lods et ventes, à raison de 4 sous pour livre, plus aux dépens.

E. 162. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

XVIIe et XVIIIe siècle. — Plans d'arpentage des bois, dîmeries, domaines, rivières, moulins, forges, terres, prés, pacages, et autres héritages dépendant du marquisat de Sancergues, et sis dans sa justice, y compris le plan du bourg même de Sancergues.

E. 163. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Plans : des pâturaux et communaux de Marceau, de La Vèvre, de Grimonville et de Bessileau, dressés en 1760 par l'arpenteur Legendre ; — de la terre de Bessileau, dans la paroisse d'Herry. (17e siècle.)

E. 164. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIe-XIIIe siècle. — Plans : de la justice de Mornay, paroisse de Feux, (fin du 18e siècle ;) — du château de Marnay-la-Vève, dans la paroisse de Sancergues, (17e siècle.)

E. 165. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1667. — Inventaires partiels et informes des titres intéressant une partie du marquisat de Sancergues, savoir : les terres et seigneuries de Sancergues, Mornay, Les Roches, Les Barres, Garigny, Jussy-le-Chaudrier, Le Coudray, Soullerin, Marcy, La Groseillère et le dîme des Petoux.

E. 166. (Registre.) — 296 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire informe des titres du marquisat de Sancergues, concernant les fiefs, terres, seigneuries et domaines de Sancergues, Précy, La Motte-Cochon, Trois-Brioux, Fragne, Sarré, Mineray, Bois-Griffon, Augy, Le Mousseau, Larive, les Besards, Chaumasson, les Egrots, Louet, le Gué de Turcy, Les Barres, Loudun, Garigny, Le Coudray, Jussy-le-Chaudrier, Soullerin, Le Briou, Les Baptisés, Chaumereaux, Boisrond, les Chêniers, la Groseillère, le Souchot, Saint-Hilaire, Marcy, le Liard et les dîmes de Garigny, Vauvrille, les Petoux, Pougan, Farges et Boisbouson.

E. 167. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1723. — Inventaire général des titres composant le chartrier de Sancergues, et intéressant le marquisat dudit

Sancergues et la terre et seigneurie de Bion, appartenant au marquis de Richebourg, maître des requêtes de l'hôtel.

E. 168. (Registre.) — 274 feuillets, papier.

1723. — Inventaire général des titres concernant les terres et seigneuries de Précy, le Coudray, les Barres, le grand et le petit Chaumoy, Loudun, Soullerin et dépendances appartenant audit seigneur de Richebourg, marquis de Sancergues.

E. 169. (Registre.) — 335 feuillets, papier.

1723. — Inventaire des titres de Précy, le Coudray et autres membres du marquisat de Sancergues. — NOTA : Cette pièce est la minute de la précédente.

BÉTHUNE-CHAROST.

E. 170. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1758. — SIRIE D'ORVAL. — Terrier reçu Bataillier, notaire, des droits seigneuriaux dûs à S. A. S. M'lle Louise-Anne de Bourbon de Charolais, dame de Saint-Amand, Epineuil et Bruères, par les censitaires de la seigneurie d'Orval.

E. 171. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1478-1497. — Rôles des hommes et femmes, serfs et taillables, tous les ans à la Notre-Dame d'août, à la volonté du sire d'Orval, dans les paroisses de Valon, Saint-Vitte, Saulzais-le Potier, la Cellette, Arcomps, Loye, Saint-Georges-de-Poisieux, la Groute, Bouzais, Bruères-sur-Cher, Valigny-le-Monial, Crézançay, Chezenay, etc.

E. 172. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1331-1766. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs d'Orval, par : Guillet de Vaux, écuyer; Jean Raymond, id; Jean d'Avenière, seigneur de Saint-Aubin; Louis de Mignon, seigneur de la Grenouillère; Jean de Lévy, comte de Charlus, etc ; Claude Du Cartier, seigneur de la Pacaudière; Baltasar de Gamaches, marquis de Coudron; Claude Farjonnet, écuyer, etc., pour les hôtels et moulins d'Entrains, de la Grange-d'Orcenais, de la Grenouillère, du petit Beuvron, et les terres et seigneuries de Lespau; de Montrevault; de Coudron; de Poizieux et Varennes, etc. — Commission donnée par le [illegible] sie féodale des terres d'Ainay-le-Vieil, Meaulne, la Souchere et la Grenouillere, [illegible] hommage, et d'aveu et dénombrement, avec main levée de ladite saisie.

E. 173. [illegible]

1329-1542. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs d'Orval par : [illegible] Alix Bercharde de Blet; Simon de Méve; Jean Legroin, écuyer; Louis de la Tourate; Guillot de Crézancy; Chevenon de Bigny; Jeanne de Varignat, veuve de Guillot de Pesques; Philippe Guerillon; Jean du Vergier, écuyer; Philippe de Baserne, veuve de Jean de Malestu, écuyer; demoiselle Elie Reymonde; Amadour Dubois, etc., pour les terres, justices et seigneuries de Saint-Georges de Poisieux, de Saint-Aignan des Noyers, de Liénesse, de Faverdines, du Bouchet, de Vallenay, et des hôtels seigneuriaux de Lavau, de la Tourate, du Treuil, de Bigny, de Bouzay, de la Roche, de Verneuil, de Fontelin, etc. — Procuration donnée par Jean d'Albret, comte d'Orval, pour exercer le retrait féodal sur la terre et seigneurie de Bonnault, mouvante d'Orval, et vendue par le sieur de Viersac à messire Antoine de Boutillac, chevalier seigneur d'Apremont.

E. 174. Liasse. — [illegible]

1542-1621. — [illegible] ments aux seigneurs d'Orval, par : François Prevost : Thomas de Gadaigne, chevalier de l'ordre du roi : François Péron l'aîné, marchand, et François Péron le jeune: Antoine Batachon, [illegible] Varoux, écuyer, [illegible] lieutenant-général des terres d'Orval, Bruères et Epineuil; Jean de Vignolle, écuyer, Louis Dassy, écuyer; Germain [illegible] Cher; Gilbert Auchappus, écuyer, etc., pour les terres, justices et [illegible]

E. 175. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 29 pièces, parchemin.

1626-1769. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs d'Orval, par : Balthasar de Gamaches ; Catherine Grasset, comme tutrice de son fils Guillaume Labbe; Pierre Lallier, marchand; Silvain de Magnac; Charles de Bonneval ; Roger Leborgne, chevalier, seigneur du Lac ; Charles Ragon, écuyer; Barthélemy Rollet, docteur en médecine ; Etienne Dufour et Marie, sa sœur, etc., pour les terres, seigneuries et justices de Coudron, La Touratte, Arcomps, Champroux, Varennes, Le Bouchet, Le Vernet, du Chêne; les fiefs et métairies de Largineau, de la grande maison de Chavannes, du Faut, de l'Etang-Saint-Georges, de la Roche-Verneuil, de Malsac, de La Châtelette et Grange-Bertine, d'Estivaux, et des dîmes de la Charmée et des Odonais, dans la paroisse d'Épineuil.

E. 176. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 24 pièces, parchemin.

1384-1784. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs d'Orval, par : Louis Desaubiers; Jean Barbarin ; Gilbert Peron et François Peron ; Claude Perrier, écuyer ; Gabrielle de Culant, veuve de Charles de Forges, chevalier, seigneur de l'île Savary ; Antoine Daires, écuyer ; François Duperroux; pour l'hôtel et grange de la Perche ; pour le fief des Granges, paroisse de Saulzais-le-Potier ; pour la justice dudit Saulzais ; pour le pré du Riault, paroisse d'Urçay ; pour l'étang et le moulin de la Dame, même paroisse ; pour le fief, justice et métairie de Champroux, paroisse dudit Saulzais; pour le fief et domaine de Beaupetit, même paroisse. — État dressé en 1579 des saisies féodales exécutées sur les fiefs mouvants de la terre d'Orval.

E. 177. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

1507-1753. — Fois et hommages, aveux et dénombrements rendus par les seigneurs de Saint-Amand et d'Orval : à la châtellenie d'Ainay-le-Vieux, pour les terres du château de Saint-Amand et Changy ; — au baron de Saint-Désiré, par les mêmes, pour les terres de Montrond, Bruères-sur-Cher et les dépendances d'Orval et d'Epineuil, en tant, que relevant de ladite baronie de Saint-Désiré ; — à la châtellenie d'Hérisson, pour ladite terre et seigneurie de Saint-Désiré.

E. 178. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1594-1597. — Terrier du vieux château de Saint-Amand, reçu par les notaires Baugards et Bignon. — Noms des paroisses comprises audit terrier : Saint-Amand ; Colombier ; Drevant et terre de Changy.

E. 179. (Registre.) — Petit in-4°, 56 feuillets, papier.

1602-1632. — Petit terrier du vieux château de Saint-Amand, reçu par le notaire Nodot.

E. 180. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1635-1641. — Terrier du vieux château reçu par le notaire Boytière.

E. 181. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1578. — Liève informe et incomplète des droits dûs à Philippe de Bigny, chevalier de l'ordre, seigneur d'Ainay-le-Vieil, pour les terres et justices du vieux château de Saint-Amand et de Changy.

E. 182. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1596. — Liève informe des mêmes terres dressée pour le même seigneur.

E. 183. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1636-1637. — Autre liève informe dressée sur le terrier du vieux château de 1635-1636, et qui ne comprend que les cens et rentes dépendant de ladite seigneurie du vieux Château sans celles de Changy, Colombier et Drevant.

E. 184. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier

1640-1684. — Liève des terres du Vieux-Château et de Changy, présentée en 1692 au Bailliage de Saint-Amand, par Claude Josset, l'aîné, fermier desdites terres, de 1640 à 1684, au profit du marquis Gaspard Joseph de Montmorin, seigneur desdites terres.

E. 185. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1706. — Renouvellement de la liève précédente par le même, au profit du même.

E. 186. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1722-1732. — Fragment d'une liève du Vieux-Château, présentée en 1731 au Bailliage de Saint-Amand, par Gilbert Peronnin de Marembert et Pierre Lefebvre, sieur de Varenne, depuis 1722, fermiers de ladite terre appartenant à M. Jérôme-Philippe de Pontchartrain, marquis de Châteauneuf. — Manquent les 40 premiers feuillets.

E. 187. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Relevé par extraits dressé vers le milieu du 18e siècle, sur le terrier du Vieux Château, des déclarations de cens et rentes dûes aux seigneurs de ladite terre du Vieux Château. — (De nombreux croquis de plans accompagnent les déclarations.)

E. 188. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1761. — Liève du Vieux Château de Saint-Amand et de Changy, présentée au Bailliage dudit Saint-Amand, par Pierre-Bonaventure Duchet, fermier général, au profit de S. A. S. Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, seigneur desdites terres.

E. 189. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1754-1765. — Liève des reconnaissances dues à S. A. S. Louise-Anne de Bourbon de Charolais, dame de Saint-Amand, Bruères-sur-Cher et Epineuil, lesdites reconnaissances signées Vallet et Batailler, et d'après la minute de Berchon, notaire, pour la paroisse dudit Saint-Amand.

E. 190. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1765-1786. — Liève des nouvelles reconnaissances faites postérieurement à celles du n° précédent, qu'elle complète, pour la même paroisse.

E. 191. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1765. — Liève informe ou compte des cens et rentes dues à Montrond, au jour de Saint-Michel.

E. 192. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1756-1780. — Liève informe de la terre du Vieux Château de Saint-Amand.

E. 193. [illegible]

1786. — Relevé par [illegible] rieurs de la même terre. (De nombreux croquis de plans accompagnent les déclarations.)

E. 1[illegible]

XVIIIe siècle. — [illegible] du Vieux Château de Saint-Amand, Drevant et Colombier. (Manquent les premiers et les derniers feuillets.)

E. 1[illegible]

1555-1735. — [illegible] fiscal du Vieux Château, de plusieurs héritages dans la paroisse de Drevant, [illegible] à faire leurs déclarations, lors de la confection du nouveau terrier. — Petite liève des cens et rentes, dues en ladite paroisse de Drevant. — Relevé alphabétique des noms des censitaires du lieu de la Groute.

E. 1[illegible]

1760-1767. — Liève des reconnaissances faits à S. A. S. Louise-Anne de Bourbon de Charolais, dame de Saint-Amand-Montrond, lesdites reconnaissances signées Vallet et Batailler, et pour la paroisse de Bouzais, dépendante de ladite terre de Saint-Amand.

E. 1[illegible]

1755-1772. — Liève [illegible] dame de Saint-Amand, et signées Vallet et Batailler, pour la paroisse de La [illegible] Saint-Amand.

E. [illegible]

1754-1756. — [illegible] dame de Saint-Amand, et signées Vallet et Batailler, pour la [illegible] Saint-Amand.

E. [illegible]

1754-1757. — [illegible] sances signées Vallet et Batailler.

E. 200. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

Vers 1610-1737. — Publication au nom de Maximilien de Béthune, duc de Sully, pour le renouvellement des baux des terres de Montrond, Saint-Amand, Orval, Bruères et Epineuil. — Procès d'Henri et Louis de Bourbon, princes de Condé, contre : 1° Daniel Duchet, 2° Annet Pascaud et Pierre Lambert, 3° Charles et Jean-Baptiste Ragon, tant pour raison des fermages que pour paiement de rentes assises sur lesdites terres. — Transport et visite des officiers de justice de Saint Amand sur les lieux dépendant de Montrond, pour en constater l'état, suivant la clause du bail fait à Jean Coutange, fermier.

E. 201. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1385-1787. — Vente passée sous le scel de la chancellerie d'Orval, par noble Perreau de Neillac à Guy de Sully sieur de Beaujeu, de plusieurs rentes, cens, servitudes et autres droits dans les paroisses d'Epineuil, Saint-Georges de Poisieux, La Cellette et autres. — Arrentement perpétuel fait par Pierre Pellerin, bourgeois de Saint-Amand, à Clément Barnault, de divers héritages, moyennant 9 sous tournois et un denier et une geline de cens payable à la Saint-Michel. — Transaction entre le duc de Sully, demandeur en désistement, et Claude Thévenin, laboureur de la paroisse de Loye, sur un procès mû entre eux au sujet d'une entreprise faite par ledit Thévenin sur 18 boisselées, mesure d'Orval, des terres terragères dudit seigneur dans ladite paroisse de Loye. — Arrentement judiciaire fait à Me Raoult d'Avril, comme le plus offrant et dernier enchérisseur, d'un mas de terre vain et vague, situé près du village de Bors, paroisse de Saulzais-le-Potier. — Procès du duc de Béthune-Chârost contre les héritiers de Charles Regnault, pour reconnaissance de rentes et cens et paiement d'arrérages.

E. 202. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1574-1779. — Eaux et forêts. — Mémoires, états et rapports dressés : contre les forestiers de Drulon et Bornac, pour bois volé; — contre plusieurs habitants de la ville de Saint-Amand et paroisses circonvoisines, pour délits de toute nature dans les bois de Sully, Jarry, Bornac, Drulon et autres. — Sentence des Eaux et Forêts à Paris, qui reçoit Claude Augeri appelant d'une condamnation du Maître particulier de Saint-Amand, pour avoir, en tant qu'usager, comme habitant d'Epineuil, coupé des arbres dans les bois dudit Epineuil. — Procès entre le prince de Condé (Henri de Bourbon) et le sieur Huguet, maître particulier de Cérilly, propriétaire de la terre et seigneurie de Lalande, paroisse de Saulzais-le-Potier, au sujet des droits d'usage dans les bois de Drulon, Laleu, Lescorchis et Fontillet, dépendant d'Epineuil. — Requête des paroissiens de Farges-Allichamps au duc de Sully, pour n'être plus troublés par ses gardes dans leurs droits d'usagers des bois de Farges. — Autorisation donnée par le comte d'Entraigues, seigneur de Meillant, aux PP. capucins de Saint-Amand de prendre dans la forêt de Meillant le bois qui leur sera nécessaire. — Procès entre le duc de Sully et les habitants d'Uzay-le-Venon, pour le droit de passage prétendu par eux. — Compte de la recette et dépense de la vente des bois de Saint-Amand, Meillant et Charenton, rendu au duc de Béthune-Charost, en 1779, par le sieur Bonnet de Sarsay, bailli et maître des Eaux et Forêts d'Orval-Saint-Amand.

E. 203. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1321-1769. — Aveu et dénombrement rendu à Mme de Sully, par Guillaume de Saint-Christophe, écuyer, pour deux foires en la ville de Saint-Amand, dont l'une dite la foire aux Cercles. — Lettres patentes en date de 1550 et 1614 pour la fondation de quatre foires et d'un marché, le lundi de chaque semaine, au bourg du Vieux Château de Saint-Amand. — Requête des habitants des terres de Saint-Amand, Bruères et Epineuil, pour le transfert au bourg de Saint-Vitte, de la foire tenue jusque-là au village de Panserolle, dite paroisse de Saint-Vitte. — Procès intenté au prince de Condé par le fermier du tabellionage de ses terres, pour empêcher les notaires royaux de passer des actes entre les justiciables desdites terres, à moins de résiliation de son bail. — Assignation donnée à la requête du duc de Sully aux notaires de Saint-Amand, au Bailliage d'Orval, pour leur faire défense de contracter sous le scel dudit Orval. — Sentence du Bailliage d'Orval contre plusieurs habitants de Saint-Amand qui avaient des fours particuliers dans leurs maisons. — Transaction entre le gouverneur de Montrond et les habitants d'Orval, par laquelle ces derniers sont autorisés à avoir des fours à leur usage, moyennant, savoir : les laboureurs ayant ménage et feu, un boisseau de seigle, et les manœuvres et veuves non tenant labourage, un modurier de seigle, mesure dudit Orval. — Certificat donné par les fermiers d'Orval portant que les trois fours de la ville de Saint-Amand ne sont affermés que 44 livres, à la charge de faire cuire le pain des Carmes dudit lieu. — Procès entre les seigneurs de Saint-Amand et les habitants dudit Saint-Amand pour la banalité des fours.

E. 204. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 26 pièces parchemin.

1377-1790. — Ventes faites : par Philippe Guérillon à Hugues de la Genebière du quart de la grande dime de Bouzais, à partir avec les seigneurs d'Orval et de Saint-Georges, à charge de fief envers le premier ; — par Jean de Chez, écuyer, sieur de Mazières, et Philippe de Monteaux, sa femme, à Philippe de Culant, chevalier, seigneur de Saint-Amand, du dime de Monteaux, dans la paroisse de Drevant et autres environnantes ; — par Madelaine Desferres, veuve de Claude Sémelier, à son fils Jean Sémelier, marchand à Saint-Amand, du dime de Montrevault ou Fontelain. — Accord entre Jean de Baudricourt, seigneur de Saint-Amand et Laurent Barbarin, sieur de Meslon, d'une part, et d'autre, Charles Verneuil, curé d'Ainay-le-Vieux, relativement au dime levé induement par ce dernier sur un champ appelé l'Haste-Robin, et dépendant des dimes de Bausse et de Lanzay. — Opposition faite par le prince de Condé à la saisie réelle de la terre du Plaix, parce qu'on y avait compris le terrage de la Grande-Corbeille, au sujet duquel le prince était en contestation avec la dame du Plaix.

E. 205. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1389-1783. — Charte de confirmation des franchises et priviléges des bourgeois de Saint-Amand, par Renulphe de Culan, chevalier. — Appointement donné par le lieutenant du château de Saint-Amand, entre le procureur du seigneur dudit lieu et les habitants de la ville, pour raison de l'exécution faite par ledit procureur sur lesdits habitants, de 5 sous tournois destinés aux réparations et fortifications du château. — Sentence du lieutenant-général de la Sénéchaussée de Bourbonnais, entre Anne de Beaujeu, veuve du seigneur de Beaumont et dame de Saint-Amand d'une part, et les habitants d'autre part, par laquelle ceux-ci sont déclarés justiciables de la seigneurie de Saint-Amand-le-Châtel, et tenus au guet et aux réparations dudit château. — Transaction passée entre Jean de Baudricourt, seigneur de Saint-Amand, Pierre et Étienne Chopin et Jean Godin, par laquelle ces derniers se reconnaissent hommes-serfs dudit seigneur et taillables une fois l'an à son profit. — Réception de Balthazar Damon à la bourgeoisie de Saint-Amand, à la charge de payer les droits accoutumés. — Déclaration de Gilles Bonnet, contrôleur au grenier à sel dudit Saint-Amand, qu'étant devenu habitant d'Ainay-le-Vieil, il n'entend plus jouir du privilége de bourgeoisie dans la première de ces villes. — État des corvées, tant à charrois qu'à bras, fournies au seigneur de Saint-Amand dans les paroisses de Vallenay, Crézançay, Rousson, Saint-Amand, Ardenais, la Groutte, S[illegible] Potier, la Perche, Epineuil, Nozières, Farges, Saint-Georges de Poisieux et la Celle. — Mémoire [illegible] avenages et droits de pacage dans les [illegible] Montrond.

E. 206. [illegible]

1589-1779. — Acte d'assemblée des habitants [illegible] Saint-Amand, convoqués par le sieur de Chavigny, commandant du Château, pour faire la remise des clefs avant son départ, et en avoir décharge. — États de l'artillerie et des munitions du château de Montrond, en 1617, 1621, 1624, 1625 et 1629. — Mémoires de la vaisselle d'argent et vermeil, meubles, livres et tableaux, habits, linge, etc., existant audit château lors de la vente de cette terre par le duc de Sully au prince de Condé, et durant les années qui suivirent. — Compte de la masse de [illegible] château rendu au duc de Chârost par Bonnet de Sarzay, bailli et maître des Eaux et Forêts d'Orval-Saint-Amand.

E. 207. [illegible]

1628-1778. — Requêtes présentées par les habitants de la paroisse de Reigny aux élus de Saint-Amand-Montrond et au prince de Condé, pour être [illegible] orbitants qui avaient été mis sur eux, avec le rôle des tailles de la paroisse et le procès-verbal de la chevauchée des élus. — Procès du prince de Condé contre François Bignon, fermier du contrôle et du greffe des [illegible] les justices de Saint-Amand, Orval, Bruères, Epineuil, la Perche et Beauchezal, pour l'accomplissement du bail de ferme. — Rôle des cabaretiers de la ville et élection de Saint-Amand, taxés en vertu de l'édit de 1627.

E. 208. [illegible]

1400-1616. — [illegible]

vigne sise en Lignières, chargée de 12 sous 6 deniers de rente envers ledit Semelier. — Rôle des habitants de Saint-Amand, possédant héritages dans les terres du seigneur dudit Saint-Amand tenus tant en fief et censive qu'alodialement. — Dénombrement fourni par Jean Lamaille, marchand, des héritages situés à Saint-Amand et en mouvant féodalement.

E. 209. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1329-1747. — Reconnaissance par Jean Chapellenat, de 2 boisseaux de froment de cens sur une maison et une pièce de terre à Saint-Pierre-des-Etieux. — Attestation de M. Pierre Perretat, chanoine de La Châtre, que l'abbesse de Charenton a droit de lever une rente de 40 sous sur la seigneurie des Barres, dans la paroisse de Bessais-le-Fromental. — Échange de plusieurs rentes et héritages entre Philippe Esgrin, écuyer, sieur de Poisieux, et Jacquet Jolli. — Jugement des requêtes du palais, à Paris, au profit du duc et de la duchesse de Nivernais, sieur et dame de Bruères-sur-Cher et Epineuil, contre Vincent et Etienne Rollin, assignés pour déclarer qu'ils sont détenteurs d'héritages situés paroisse de Loye, au terroir de la Grande-Bouge.

E. 210. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1726-1739. — Procès entre le sieur Lheureux, fermier de la terre et seigneurie de Montrond, et mlle de Charolais, dame d'Orval et Saint-Amand, intervenante d'une part, et d'autre, les époux Béquas de Saint-Amand, au sujet des rentes, cens et autres devoirs dont ils étaient tenus envers le seigneur d'Orval et Saint-Amand, et qu'ils refusaient de payer en cette qualité audit Lheureux. — Sentences des 23 novembre et 7 décembre 1726, rendues au Bailliage de Saint-Amand au profit du demandeur. — Autre du 16 mars 1631, rendue par appel en la Sénéchaussée de Bourbonnais, confirmative des précédentes. — Arrêt du Parlement du 5 mars 1739 rendue dans le même sens.

E. 211. (Liasse.) — 144 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1730-1744. — Procès entre Louis Vallet, procureur fiscal de Saint-Amand, chargé de la recette des cens et rentes de Montrond, d'une part, et le marquis Paul Gallucio de Lhospital, sieur de Châteauneuf, défendeur, d'autre part, pour réclamation de cinq années d'arrérages, d'un setier de froment, mesure de Bruères, et 15 sous dûs chaque année, à la Saint-Michel, sur le petit moulin de Rousson et le port de Quairat. — Sentence du bailli de Bruères-sur-Cher qui condamne le marquis de Lhospital, comme propriétaire desdits objets, à fournir les cens et rentes réclamées. — Sentence rendue par défaut par le subdélégué de la réformation du terrier du Vieux Château de Saint-Amand, contre Jean Couverché, tourneur à Saint-Amand, qui le déclare débiteur de 10 sous de rente par an pour 26 journées de vigne, sises au vignoble de Fromental. — Saisies censivières faites à la requête du procureur fiscal sur plusieurs héritages compris dans le censif du Vieux Château, pour défaut par les détenteurs d'en avoir renouvelé les reconnaissances.

E. 212. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1609-1786. — Lettres à terrier délivrées en 1609 à Maximilien de Béthune, duc de Sully, en 1622 à Henri de Bourbon, prince de Condé, et en 1786 à François Marie, comte de Fougières, pour raison des terres et seigneuries de Saint-Amand-Montrond et du Vieux Château.

E. 213. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1466-1611. — Terre et justice de Changy. — Enquête faite à la requête du seigneur du Château de Saint-Amand et de Changy, relativement aux limites respectives des justices de Changy et de Coust. — Sentence arbitrale entre les seigneurs de Changy et de Coust sur le même sujet. — Consultation sur l'insuffisance du dénombrement fourni au seigneur de Changy par le sieur de Mazières, pour son fief du Vieux Meslon.

E. 214. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1410-1783. — Terre de Meslon. — Reconnaissance de 6 sous et un boisseau de froment de rente, plus d'un denier de cens, sur des héritages situés à Coust, consentie par Vincent de Montifault, au profit de Philippe de Bonnay. — Transaction entre Louis de Beauveau, sieur de Saint-Amand-le-Château, et Laurent Barbarin, sieur de Meslon, d'une part, et de l'autre, M. Jean Verneuil, curé d'Ainay-le-Vieux, relativement au petit dîme de Meslon. — Procès entre Jacques Thévenin, sieur de Chezal, élu en l'élection de Saint-Amand, et Louis Palatin de Dio, chevalier, comte de Bresse et d'Ainay-le-vieux, pour le partage d'un terrain dit Chambon-Lochet, situé dans la justice dudit Ainay. — Comptes avec pièces à l'appui, des travaux d'entretien exécutés aux bâtiments du domaine de Meslon.

E. 215. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1667-1675. — Châtellenie de Bruères-sur-Cher et

Epineuil. — Liève des cens et rentes dûs au prince de Condé pour sa baronnie de Bruères, présentée en 1686 au Bailliage de Saint-Amand, par Jacques Regnault, fermier général de la seigneurie de Montrond, et comprenant les paroisses de Bruères, la Celle, Nozières, Farges, Chavanne, Rousson, Crézançay, Chambon, Saint-Symphorien, Saint-Julien, Châteauneuf, Saint-Loup, Vallenay, Uzay et le Venon.

E. 216. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1676-1682. — Liève de la même terre de Bruères, présentée en 1686 au même Bailliage, par Pierre Pezant, receveur particulier de ladite terre.

E. 217. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1683-1691. — Liève de la même terre présentée en 1694 par Louis Fouquet, receveur de la seigneurie de Montrond et fermier de celle de Bruères.

E. 218. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1692-1696. — Liève de la même terre présentée en 1698 par le même.

E. 219. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Relevé informe fait sur les lièves précédentes pour arriver à la constatation des cens et rentes non servies à la seigneurie.

E. 220. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1698-1704. — Liève de la baronnie de Bruères, présentée en 1706 par Gilbert Perron, fermier de la seigneurie de Montrond.

E. 221. (Registre). — In-folio, 43 feuillets, papier.

1711-1719. — Autre liève informe de la même terre.

E. 222. — (Registre). In-folio, 38 feuillets, papier.

1729-1738. — Liève de la même terre renouvelée par Louis Lheureux, fermier de Bruères, et présentée en 1738 pour mlle de Vermandois, dame de Bruères et Saint-Amand.

E. 223. (Cahier.) — [illegible]

1758. — Livre des déclarations par paroisses [illegible] généraux et domaniaux de la baronnie de Bruères [illegible] par le notaire Jacques-François Batailler, commis à la confection des terriers de Saint-Amand, Bruères et Epineuil.

E. 224. (Registre.) — [illegible]

1759. — Liève des cens et rentes et autres droits seigneuriaux dûs au seigneur de Saint-Amand et Bruères, dans les paroisses de Bruères et Alichamp.

E. 225. (Registre.) — [illegible]

1759 *bis*. — Cette pièce est une copie informe de la liève précédente.

E. 226. (Cahier.) — [illegible]

1760. — Liève des cens et rentes et [illegible] seigneuriaux dans la paroisse de la Celle-Bruères.

E. 227. (Cahier.) — [illegible]

1758-1765. — Liève des cens et rentes, etc., dans la paroisse de Nozières.

E. 228. (Cahier.) — [illegible]

1767-1772. — Liève des cens et rentes, etc., dans la paroisse de Farges-Alichamp.

E. 229. (Cahier.) — [illegible]

1760. — Liève des cens et rentes, etc., dans les paroisses de [illegible], Saint-Symphorien, [illegible] et [illegible].

E. [illegible] (Cahier.) — [illegible]

1759-1772. — Liève des cens et rentes, etc., dans la paroisse de Saint-Loup-[illegible].

E. [illegible] (Cahier.) — [illegible]

1765-1771. — Liève des cens et rentes, etc., dans la paroisse de Vallenay.

E. 232. (Cahier). — In-4°, 26 feuillets, papier.

1760-1771. — Liève des cens et rentes, etc., des paroisses d'Uzay et du Venon.

E. 233. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1771-1773. — Liève des cens et rentes, etc., des paroisses de Chavannes, Rousson, Barentheaume et Châteauneuf-sur-Cher.

E. 234. (Cahier). — In-4°, 34 feuillets, papier.

1771-1773. — Cette pièce est une copie informe de la liève précédente.

E. 235. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1784. — Liève de la seigneurie d'Aigue-Morte, dépendant du marquisat de Châteauneuf-sur-Cher.

E. 236. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1472-1767. — Sentence du Bailliage de Bourges entre Jean d'Albret, sieur d'Orval, et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, par laquelle ledit seigneur est maintenu dans la perception des droits de bourgeoisie, suite et parée sur les bourgeois d'Orval et de Bruères, résidents sur la terre de Châteauneuf-sur-Cher. — Aveu de bourgeoisie de Lancelot Coullon et autres habitants de Bruères-sur Cher, sous le droit accoutumé de 12 deniers par chef de famille. — Mémoire concernant la réunion des justices d'Orval, Bruères et Epineuil.

E. 237. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 23 pièces, parchemin.

1344-1787. — Fois et hommages, aveux et dénombrements à la châtellenie de Bruères : par Jean Dumoustier, d'Issoudun ; par Thévenin Meynart; par Jean de Châteauneuf, chevalier; par Jean Lagogué; par Robert d'Etampes, sieur de Salbris; par Huguet Girard; par Jean de Rustical; par Germain Migonnet; par Antoine de Vulcob; par Jacques Thiboust, sieur de Quantilly ; par Joseph de Bigny ; par Guillaume de Laubespine, sieur de Châteauneuf-sur-Cher ; par Nicolas Gibot, écuyer, sieur de Breuil; par Pierre Barbarin le jeune, etc., à cause des hôtels, manoirs et métairies de Chavannes, Larnay, Tréhaut, Bigny, Pré-Girault, Sauzay, etc , des bois de Bor; des terrages et cens de Coudron, etc., de la moitié de la justice de Coudron, et des lieux nobles, fiefs et seigneuries de La Bertauche; de la forêt de Sauzay; de Coudron ; de Vallenay; de Rousson; etc. — État général du fief de Montardon, situé dans la paroisse d'Uzay, et relevant féodalement de Bruères.

E. 238. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

XVe siècle-1788. — Procès-verbal des limites respectives des terres, justices et seigneuries de Bruères et de Meillant. — Mémoires et consultations relatives à une contestation entre le duc de Chârost et mlle de Prégiraud, touchant la propriété d'une partie des Chaumes de Jarrioles. — Vente par Thomas Tupuys à Claude Lelarge, d'une maison sise à Bruères. — Bail de ferme de la Prévôté de Bruères pour cinq années, à Lancelot Coullon, moyennant 50 livres par an. — Contrat de fondation de la chapelle du Chanteau du Breuil, *aliàs* Châteaufer.

E. 239. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1226-1772. — Traduction faite en 1472 de la charte confirmative des privilèges de fondation de la ville franche de La Perche. — Jugements par défaut rendus aux requêtes du Palais au profit du seigneur d'Orval, Bruères et Epineuil, contre divers possesseurs de terres chargées de cens et rentes envers ladite seigneurie. — Reconnaissances reçues Bataillier, notaire, de 1754 à 1772, des héritages censiviers de la Perche dans les paroisses de Loye, Arcomps et Faverdines.

E. 240. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1690-1704. — Liève des cens et rentes dûs au seigneur de Saint-Amand et Bruères, à cause de la baronnie d'Epineuil dans les paroisses de La Perche, La Cellette, Saulzais-le-Potier, Loye, Arcomps, Ainay-le-Vieux et Faverdines; ladite liève présentée en 1706 au Bailliage de Saint-Amand par Gilbert Péron, sieur de Beaumont, fermier de la seigneurie.

E. 241. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1754. — Liève des cens et rentes et autres droits seigneuriaux dûs dans la paroisse d'Epineuil, ladite liève dressée par le notaire Jacques-François Bataillier.

E. 242. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1754. — Liève des cens et rentes, etc., des paroisses de Saint-Vitte et Moussais.

E. 242 *bis*. (Registre.) — In 4°, 33 feuillets, papier.

1754. — Cette pièce est une copie de la liève précédente.

E. 243. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 62 pièces, parchemin

1329-1748. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs d'Epineuil : par Pierre de Boisi, écuyer; par Pierre de Marsac, écuyer; par Guillaume du Bouchet; par Huguet Savary, sieur de la Grange; par Pierre Bertrand, écuyer, sieur de Poisieux; par François Prévost, marchand à Saint-Amand; par Jean de Vignolles, écuyer, sieur de Poligny; par François Du Perroux, écuyer; par Charles de Lagarde, écuyer; par Jean Lardy, sieur de Vaulx; par Charles de Vièvre, écuyer, sieur de Faverdines; par demoiselle Marie de Laporte: par Marguerite Rougier, dame de Champ-Martin; par Gilbert Porchier; par Henri-Louis-Bertrand de Beuvron; par le marquis de Pontchartrain, etc., à cause des lieux nobles, fiefs, terres et seigneuries, hôtels et manoirs du Treuil, de Creuzet, du Bouchet, de La Grange, de Poisieux, de Planche, de Mazières, de La Charnée, de Vaulx, de Faverdines, de Champ-Martin, du Goulais, de Maulne; des justices hautes, moyennes et basses d'Orcenais, Poisieux, Faverdines, et des métairies et moulins de La Grange de Drulon, paroisse de Loye, des Pigeons, paroisse d'Arcomps, de la Borde, paroisse de Soye l'Église, de Taboulet, paroisse de Sauzais-le-Potier, etc.

E. 244. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1426-1768. — Aveux et dénombrements rendus aux seigneurs d'Orval et Saint-Amand, à cause de la terre et châtellenie d'Ainay-le-Vieux : par Geoffroy de Sully, chevalier, sieur de Beaujeu; par Charles de Culant, chevalier, et dame Belasse, sa femme; par Philippe de Bigny, chevalier; par Louis-Armand de Bigny, comte d'Ainay; par Jean-Antoine de Chavry, marquis des Gouttes; — à cause de la terre de la Pacaudière, dans la paroisse de Braise, par Claude Ducarteron; par Charles Descousts, sieur de la Chapelle, et par Auguste-Thomas-Nicolas Denise, receveur des tailles en l'Élection de Saint-Amand; — à cause du lieu et manoir de la Souchie, par demoiselle Catherine de la Condemine, veuve de Guillaume de Bigny. — Blâmes fournis par le duc de Sully contre l'aveu et dénombrement de la terre d'Ainay, rendu par Jean de Bigny, pour insuffisance de déclaration.

E. 245. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 14 pièces, parchemin

1360-1766. — Confirmation par Jean de Sully du don par lui fait à Hélie de Neillac, chevalier, de 20 livres [illegible] nois de rente, et assignation de ladite rente sur le péage d'Epineuil. — Lettres patentes de Jean, duc de Berry, qui concèdent au sire d'Albret, comme seigneur d'Epineuil, le premier ressort de la justice de M[illegible]. — P[illegible] le receveur de la châtellenie d'Hérisson, et Louis-François Chevalier, acquéreur de biens dans la paroisse d'Epineuil, pour doublement des lods et ventes desdits biens, au détriment du sieur Chevalier, faute par lui d'avoir, suivant la coutume du Bourbonnais, rapporté son contrat d'acquisition dans les 40 jours : — contre Jean P[illegible] et P[illegible] Robinet, marchands, saisis féodalement à la requête de S. A. mlle de Charolais, dame d'Epineuil, pour défaut de foi et hommage de biens situés dans la haute justice dudit Epineuil.

E. 246. (Registre.) — In-[illegible]

1744-1776. — Baronnie de Charenton. — [illegible] ladite baronnie, de Chandeuil, le Pondy et La Bonduye, Meillant et Arpheuille, présentée au Bailliage de Saint-Amand en 1779, par Charles-Dominique B[illegible] fermier desdites seigneuries de Meillant et Arpheuille, appartenant au duc de Chârost.

E. 247. (Registre.) — In-[illegible]

1744-1776. — Cette pièce est une copie de la précédente pour ce qui concerne seulement Charenton.

E. 248. (Registre.) — In-[illegible]

1541-1672. — Terrier [illegible] Gabriel de C[illegible] pour sa seigneurie de la V[illegible] dans la terre et paroisse de Charenton, ledit terrier reçu par Nicolas Caillet, notaire royal.

Nota. — Les reconnaissances contenues dans ce registre, forment deux séries, l'une, la principale, qui occupe presque tout le volume, s'arrête à 1578 ; l'autre, supplémentaire et qui ne comprend que quelques pages, va de 1667 à 1672. [illegible]

E. 249. [illegible]

1582-1602. — Nouvelles [illegible] Claude et Jean de C[illegible] et fils du précédent.

E. 250. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1607-1611. — Terrier de Chandeuil, signé Libault. (Manque le 1er feuillet.)

E. 251. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1514. — Terrier des cens et rentes dûs à Georges d'Amboise, seigneur du Pondy et de la Bonduye, dressé par Simon de Cumières, écuyer, receveur desdites terres du Pondy et la Bonduye.

E. 252. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1541-1549. — Autre terrier du Pondy dressé par les notaires Carton et Lochon.

E. 253. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1573. — Liève informe des cens et rentes dûs au Pondy et à la Bonduye.

E. 254. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1778. — Liève informe de Chandeuil et du Pondy.

E. 255 (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1541-1545. — Terrier d'Arpheuille dressé par les notaires Carton et Lochon.

E. 256. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1637. — Nouvelles reconnaissances complémentaires du terrier d'Arpheuille.

E. 257. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1368-1765. — Fois et hommages, aveux et dénombrements: aux seigneurs de Charenton, par Jean Pimentier; Guillaume Granier, etc., pour les fiefs et hôtels de La Faye, La Planche, etc.; — aux seigneurs de Saint-Amand, par Chrétien-François-Georges d'Entraigues, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, comme adjudicataire des terres et seigneuries de Meillant, de Charenton, Chandeuil et le Pondy. — Transaction entre le comte de Sancerre, baron de Charenton, et les habitants dudit, relativement au droit de banvin. — Renouvellement d'hypothèque par Charles de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Barbezieux, au profit de Françoise Chabot, son épouse, sur les terres et baronnies de Meillant, Charenton, Chandeuil et le Pondy.

E. 258. (Liasse.) — 49 pièces, papier; 41 pièces, parchemin, 1 sceaux.

1233-1689. — Acte de foi et hommage au duc de Sully, par le baron Antoine de Brichanteau, conseiller du roi en ses conseils, à cause de ses terres de Charenton, Meillant, Chandeuil et le Pondy. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs de Charenton et Meillant: par Pierre Roussart, bourgeois de Bourges; par Charles et Jean Amelot, conseiller du roi, et autres, à cause des fiefs du Chaillou, de Lhormoy, etc. — Offre de foi et hommage faite par Charles de Bigny, écuyer, sieur d'Ainay-le-Vieux, à m. de Chaumont, sieur de Meillant, pour raison de la moitié du dime de Montcoux, dans les paroisses de Saint-Amand, Drevant et Colombier. — Comptes divers des fermiers de la terre de Meillant. — Accord entre Renaud de Montfaucon, sieur de Charenton, et Guillaume de Chauvigny, sieur de Château-Raoul, pour la suite de leurs vassaux. — Confirmation par Jean de Sancerre, seigneur de Charenton, de l'affranchissement donné aux habitants de Meillant, par Guillaume de Chauvigny. — Procès entre M. de Bigny, seigneur du Vieux-Château de Saint-Amand, et Mme veuve de Brichanteau, dame de Meillant, au sujet de la redevance annuelle de huit poinçons de *fleur de vin* due par ladite dame à cause de sa terre.

E. 259. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, parchemin.

1755-1779. — Terrier de la seigneurie de Meillant dressé par Charles-Dominique Berchon, notaire royal à Saint-Amand-Montrond, pour Armand de Béthune, duc de Chârost.

Nota. — Manquent le commencement du terrier et 39 feuillets dans l'intérieur du registre.

E. 260. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1605. — Liève des cens et rentes dûs à Meillant aux jours de la Saint-Michel et de la Saint-Barthélemy, dressée par Philippe Berthault et Charles Libault.

E. 261. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Autre liève informe de Meillant.

E. 262. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1779. — Liève de Meillant dressée pour le duc de Chârost, par le notaire Berchon.

E. 263. (Liasse.) — 17 pièces, papier

1484-1654. — Rôles des droits d'avenages et de bourgeoisies dûs aux seigneurs de Charenton, Meillant, Chandeuil et le Pondy, pour les années 1484, 1575, 1590, 1598, 1604, 1606, 1608, 1609, 1612, 1613, 1614, 1615, 1617, 1618, 1649 et 1654, et dans les paroisses de Charenton, Meillant, Arpheuille, Saint-Pierre-les-Etieux, etc.

E. 264. (Liasse.) — 46 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1564-1764. — Comptes des fermiers des terres de Lignières et de Thévé. — Ordres donnés aux fermiers par Françoise Chabot, dame de Lignières, de faire fourniture de poisson pour l'approvisionnement de sa maison. — Rachat par Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Lignières et Meillant, du dîme de Bressolles, appartenant à Claude Prévost, moyennant 1,000 francs. — Vente du dîme Gigot, dans la paroisse de Meillant, par Louis Gougnon, sieur des Miniers, au profit d'Armand-Joseph de Béthune, duc de Chârost.

E. 265. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1510-1728. — Terre de Chârost. — Fragment détaché du terrier de Chârost, (1728). — Vente de 1,200 écus d'or, hypothéqués sur la terre de Chârost, par Emery-Zacharie de Crazannes, seigneur de ladite terre, au profit de Pierre Godard, bourgeois de Bourges. — Vente par Jean Huet, licencié en lois, et Andrée de Pigny, à Gaston Foucheret, marchand à Issoudun, des droits appartenant à ladite Andrée, dans la métairie de Bourray, située dans la terre de Chârost, paroisse de Villeneuve-sur-Cher.

E. 266. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1528-1530. — Terre de la Chapelle-d'Angillon. — Terrier des cens et rentes et autres devoirs seigneuriaux dûs à Marie d'Albret, comtesse de Nevers, à cause de sa terre et châtellenie de la Chapelle-d'Angillon, dressé par le notaire Guillaume Bruère.

E. 267. (Registre.) — In-folio, 895 feuillets, papier.

1604. — Terrier de ladite châtellenie, dressé pour Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernais, par les notaires Pierre Dabert et Guillaume Guerry.

E. 268. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin et 1 plan

1539-1788. — Procès-verbaux de circonscription de la terre et justice de La Chapelle-d'Angillon avec plan. — Mémoires relatifs au droit de pêche [illegible] de la Petite-Saudre, contesté au duc de Sully, baron de La Chapelle-d'Angillon, par la [illegible] de Port[illegible], dame d'Au-bigny-sur-Nère. — Baux : [illegible] la période de 1747 à 1770 ; — de la terre et seigneurie de La Chapelle, par ledit duc de Sully, à Etienne Garnier et Elisabeth [illegible] sa femme, [illegible] 2,[illegible] francs tournois de ferme par an ; — des fours bannaux de La Chapelle et d'Ivoy-le-Pré, à Jean Chappu, pour cinq ans, moyennant 120 francs par an. — Échanges entre le seigneur de La Chapelle, la duchesse de Nevers et les religieux bénédictins de Saint-Sulpice-lès-Bourges, de terrains situés tant dans la paroisse de La Chapelle que dans celle des Aix-d'Angillon. — Comptes rendus par les fermiers de la terre et seigneurie de La Chapelle-d'Angillon, en 1605, 1606. 1607, 1608 et 1747.

E. 269. (Liasse.) — [illegible]

1644-1723. — Terre de Brinon. — Acquit des profits payés au seigneur de Brinon, par François de Morainville, pour l'acquisition de la métairie de Glatigny. — Acte de foi et hommage audit seigneur, par Pierre de Berthereau, chevalier, seigneur de Montfraut, pour ce qui relève de lui en fief dans ladite métairie.

E. 270. (Registre.) — [illegible]

1601-1609. — DE BILLY. — [illegible] de Villiers. — Terrier des [illegible] seigneuriaux dûs à Françoise Thizart, veuve de Claude de Trippier, écuyer, sieur en partie de Chassy, ledit terrier dressé par le notaire Brumentin.

E. 271. (Registre.) — [illegible]

1662. — [illegible] pour [illegible] et Claude Desmanchins, écuyer, seigneurs de ladite terre, par le notaire Delarue.

E. 272. [illegible]

1740-1756. — [illegible]

E. 273. (Registre.) — 42 In-folio, feuillets, papier.

1738. — Liève informe ou livre récapitulatif des terriers de Villiers et Chassy.

E. 274. (Registre.) — In folio, 40 feuillets, papier.

1752-1759. — Liève informe des seigneuries de Chassy, Villiers et Dejointes.

E. 275. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1605-1788. — Extraits et copies informes des terriers de la seigneurie de Chassy-Villiers, et états des héritages portés auxdits terriers et tirés par nouveaux tenants et aboutissants. — Minutes et expéditions de reconnaissances des cens et rentes et autres droits contenus auxdits terriers. — Ventes de diverses pièces de terres et prés, à charge par les acquéreurs de payer lesdits cens et rentes dûs au seigneur de Chassy.

E. 276. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 5 pièces, parchemin, 4 plans.

1722-1766. — Nouvelles reconnaissances du terrier de Villiers et Chassy, avec les sentences qui tiennent lieu de celles qui n'ont pu être fournies. — Mémoire des reconnaissances à consentir audit terrier. — État des héritages acquis du seigneur de Manchins par le seigneur de La Charnaye, et qui doivent reconnaissance audit terrier, avec les plans desdits héritages. — Liste des débiteurs d'arrérages à la seigneurie de Chassy.

E. 277. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1601-1686. — Contestations entre les seigneurs Moreau de Villers et Desmanchins, co-seigneurs de Chassy, pour la possession des droits honorifiques. — Transaction entre les parties avec sentence confirmative du Bailliage de Bourges.

E. 278. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1559-1785. — Titres généalogiques fournis par la famille Philippe de Billy, pour faire recevoir le chevalier Leroy dans l'ordre de Malthe. — Contrat de vente de l'office de Conseiller au parlement de Metz, au profit de Vincent Phelippe (1650). — Commission de capitaine dans le régiment de cavalerie de Châtillon, pour Phelippe de Billy (1693). — Lettres de vétéran accordées en faveur de Laurent Moreau, seigneur de Villers, contrôleur-clerc-d'office de la maison du roi (1695). — Provisions en faveur de Jacques Phelippe de Billy, du grade de sous-lieutenant dans le régiment de dragons de Custines (1769). — Certificat des services du même Jacques Phelippe de Billy de Villiers, sous-lieutenant dans les dragons de Custines, puis mousquetaire en la 2e compagnie, puis sous-lieutenant au régiment de dragons de Belsunce, devenu régiment de Ségur (1775-1777). — Tableaux généalogiques des maisons Phelippe et Warcquier, avec planches d'armoiries.

E. 279. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1492. — DE BOISRENAUD. — Terre de Sagonne. — Terrier des droits dûs au seigneur de Sagonne, dressé par le notaire Baillery.

E. 280. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1659. — Terrier des cens et rentes et autres devoirs seigneuriaux de la terre et comté de Sagonne, dressé pour messire François de Laubespine, marquis de Hauterive et Châteauneuf, comte de Sagonne, etc., par Noël Bordesolle, notaire.

E. 280 *bis*. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier

1659. — Cette pièce est une copie du registre précédent.

E. 281. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Fragment d'une liève de la terre de Sagonne. — Nota. Manquent les 150 premiers folios.

E. 282. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1484-1485. — Comptes de recette et dépenses des revenus de la terre et châtellenie de Sagonne, rendus par le receveur Denys Vergereul, à demoiselle Catherine de Chauvigny, comtesse de Brienne, dame de Chaumont et de Sagonne.

E. 283. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1632-1782. — Comptes des revenus de la terre de Sagonne, rendus : 1° Par Jean de Ninerolles, sieur d'Ambour, à M. Charles de Laubespine, marquis de Châteauneuf, comte de Sagonne (1632) ; 2° par Louis-Joseph Becourt, notaire royal, à Antoine-Louis-Joseph Renaud, aussi comte de Sagonne (1782). — Fragment informe d'un compte de la même terre de 1780.

E. 284. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1771-1790. — Pièces à l'appui des comptes de la terre de Sagonne. — Mémoires d'ouvrages fournis et quittances d'ouvriers. — Etat de la dépense faite par Madame de Boisrenaud, comtesse de Sagonne, à l'étang de Sancoins, en 1770. — Marché pour l'entretien des couvertures du château et autres bâtiments de Sagonne, entre M. de Boisrenaud et Gilbert Denizard, couvreur à Bannegon, en 1780. — Etat des droits et vacations dûs pour raison de la sentence de certification du décret volontaire de la terre de Sagonne et de l'engagement de la prévôté de Sancoins, fait en 1772.

E. 284 *bis*. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1771-1790. — Quittances des annuités de la rente dûe au comte de Noailles, par Madame de Boisrenaud, comtesse de Sagonne, et son fils, au principal de 90,000 francs hypothéqués sur la terre de Sagonne, et représentant le surplus de la somme payée pour acquisition de ladite terre.

E. 285. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1488-1780. — Titres de famille des comtes de Sagonne. — Accord entre les fabriciens de l'église de Sagonne et Beraud Franc, écuyer, seigneur de Presle, pour son droit de sépulture dans ladite église. — Vente du comté de Sagonne, par Claude Lebas, écuyer, seigneur de Montargis, au profit de Nicolas-Bernard-Morel de Boitiroux, conseiller, aumônier du roi, abbé et prieur de Buzet (1695). — Retrait dudit comté par Jules Hardouin-Mansard, surintendant des bâtiments et manufactures, sur ledit de Boitiroux (1699). — Mémoire sur les retraits féodaux suivant la coutume du Bourbonnais. — Notice sur la terre et le château de Sagonne. — Contrat de mariage de Vincent Maynon, chancelier au Parlement de Paris, écuyer, seigneur de Clambon, avec Catherine Hardouin-Mansard, fille du précédent. — Procès-verbal du mobilier du château de Sagonne, en 1766, dressé par le sieur Magnelin, fermier. — Etat des terres dépendantes de Sagonne, d'après le livre d'arpentage de la seigneurie. — Projet d'acte de partage entre Antoine-Louis-Joseph Renaud, comte de Sagonne, et Pierre-Joseph Renaud de Boisrenaud, chevalier, son frère et Madame Marie-Rose-Josephe Cardon, leur mère, comtesse de Sagonne.

E. 286. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1636-1770. — Eaux et forêts. Adjudication d'une coupe de bois dans la forêt de Roblay, faite aux sieurs Bonneau et Robillon. — Transaction concernant les droits d'usages dans la forêt de Grand-Noue, [illegible] de Laubespine, comte de Sagonne, et [illegible] des Gouttes, seigneur de la Motte-Berault. — Arrêt du conseil obtenu par le seigneur de Neuvy-en-Nivernais pour le cantonnement du bois de Bouquenault.

E. 287. [illegible]

1428-1658. — Transactions : Entre le seigneur de Sagonne et noble homme Robert Franc, écuyer, relativement au dime des Varennes de [illegible]; — entre [illegible] et Beraud Franc, écuyer, pour le dime de la terre dite le champ Vrignaut. — Lettre de renonciation au profit de Beraud et Martin Franc, des dimes de Sagonne, par Jeanne-Françoise, veuve de Louis Bourdereul.

E. 288. [illegible]

1706-1771. — Procès de Marie-Rose Cardon, veuve de Henri-Pierre-Jacques Regnaud, chevalier, Sr de Boisrenaud, dame engagiste de la Prévôté royale de Sancoins, contre le Sr Ruby de Bergerenne, acquéreur dudit office vacant, faute, par le dernier titulaire d'avoir, en temps utile, payé son droit de paulette, ladite dame veuve, réclamant son droit de nomination audit office.

E. 289. (Liasse.) — [illegible]

1469-1771. — Acte de donation [illegible] par le prince de Condé, des droits de justice et de directe, dépendant de la châtellenie de Bourbon, dans la paroisse de Mernay-sur-Allier. — Charte de fondation de cinq foires et un marché par an, au Veurdre, en [illegible] — [illegible] de 1722, qui adjuge au seigneur de Sagonne, le droit de place aux foires du château du Veurdre, avec copie informe et partielle du terrier de Veurdre annexé à la terre de Sagonne. — [illegible] Procès-verbal qui constate le [illegible] des seigneurs de Sagonne sur les habitants de Sagonne et [illegible] du 22 [illegible] [illegible]

seigneur de Sagonne, pour jouissance de la justice sur l'étang de la Touratte. — Procès-verbal de la maladie contagieuse qui régna en 1632, dans la paroisse de Sagonne.

E. 290. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1669-1780. — Baux : de la terre et comté de Sagonne, pour six années, au profit de Pierre et Jacques Ruby, moyennant 6,000 livres tournois ; — des moulins bannaux de Sagonne, au profit de François Blondeau, de Gilbert Charriot et d'Antoine Voisin, moyennant 32 septiers de blé (1677), 368 fr. (1735), et 800 fr. (1771) ; — de la tuilerie dudit Sagonne, pour neuf et sept ans, au profit de Mathurin et Jean Berthomier et de Jean-Baptiste Huguet, moyennant 120 fr.

E. 291. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1513-1753. — Prise de possession de la vicairie de Sainte-Barbe, fondée dans l'église paroissiale de Sagonne, par Germain Nantagu, curé de Chalivoy. — Procès entre le seigneur de Sagonne et Denis Chenu, prêtre du diocèse de Bourges, titulaire de ladite vicairie, pour l'accomplissement des fondations de ce bénéfice. — État des terres dépendantes de la vicairie de Sainte-Barbe. — Autorisation, donnée par l'archevêché de Bourges au seigneur de Sagonne, de faire célébrer la messe dans la chapelle de son château.

E. 292. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 46 pièces, parchemin.

1388-1741. — Fois et hommages, aveux et dénombrements aux seigneurs de Sagonne : par Charles, seigneur de la Queuille, par Jean Alarose, par Guillaume Ducoin, par Jean Leblanc, par Hubert-Nicolas Blandin, par Philippe de La Souche, par Michel Cadier, par Jean Thevenard, par Jacques de Villaines, chevalier, par François de Charry des Gouttes, chevalier, etc. ; pour les fiefs, terres, justices et seigneuries de Jouy, La Mousse, la Tour de Neure, Acon, la Baume, le Fest, le Pontseuil, Breault-Geoffroy ; *aliàs* : la Soussière, Breault-le-Franc, les Souillards, Saint-Augustin, le Vernay-Boulliste, Sermoise, La Motte-Berault, Presle et Beurray ; — par Dom Guillain Rameau, prieur titulaire du prieuré de Saint-Augustin, dans la paroisse de Château-sur-Allier, pour raison dudit prieuré.

E. 293. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1576-1723. — Lettres d'Henri III, d'octobre 1876, données au profit du seigneur Babou de la Bourdaisière, seigneur de Sagonne, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour l'érection de la baronie de Sagonne en comté. — Lettres de confirmation de ladite érection données le 30 juillet 1699, au profit de Hardouin Mansard, surintendant des bâtiments et manufactures du royaume, et seigneur de Sagonne. — Fois et hommages de la terre de Sagonne, rendues à la Sénéchaussée de Bourbonnais, par Georges Babou de la Bourdaisière, chevalier; François de Laubespine, marquis d'Hauterive; Philibert de Laubespine, chevalier; Philippe de Laubespine et le surintendant Jules-Hardouin Mansard.

E. 294. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 21 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1291-1727. — Ventes : du *mas del Peyrou* et autres héritages à Guidon de Miraumont, par Bernard de Marlat; — d'une terre sise au lieu dit les Ouches de Sagonne, à Pierre d'Arcon, par Alix, femme de Jean Brillon, dit de La Racheire. — Retrait censuel de ladite terre, fait par Philippe Franc sur Pierre d'Arcon. — Partage entre noble homme Robert Franc, écuyer, et Antoine Troussebois, fils de Jean, de tous les héritages, cens, rentes et bordelages, qu'ils avaient en commun par succession de Jean Duguef, chevalier. — Échange d'un pré et d'une terre entre Lancelot Franc et Jean Cocherant, sous la charge d'un denier de cens au profit du seigneur de Sagonne. — Bail des dîmes de Sagonne, par Gilles de Chavry, écuyer, au profit de Pierre Cousson, marchand. — Arrentements à divers, par le comte de Sagonne, de terres situées dans la forêt de la Roublas, à charge de cens.

E. 295. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1765-1775. — Procès entre dame Marie-Rose Cardon, veuve de Henri-Pierre-Jacques Renaud, chevalier, sieur de Boisrenaud, et comtesse de Sagonne, contre Marie Robin, veuve de Joseph Lafond, charpentier, pour paiement d'arrérages d'une rente assise sur la maison de *l'Orangerie*, sise à Sagonne, et précédemment vendue audit Lafond, à charge de 30 francs de rente foncière, 6 deniers de cens, plus un septier d'avoine pour droit de bourgeoisie, le tout payable chaque année, à la Saint-Martin d'hiver.

E. 296. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 plans.

1755-1781. — Procès entre les seigneurs de Sagonne et les habitants de Sancoins, pour la propriété de l'ancien étang de Sancoins. — Exposés et mémoires de l'affaire accompagnés de plans. — Sentence du Parlement du 25 sep-

tembre 1781, qui déclare Madame veuve de Boisrenaud, comtesse de Sagonne, propriétaire du terrain en litige.

E. 297. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1493. — Terre de la Motte-Beraud, paroisse de Sagonne, réunie à la baronie de Sagonne. — Terrier de ladite seigneurie, dressé par les notaires Jean François et Jean Jorrant, pour noble homme Martin Franc, écuyer, seigneur de Presles.

E. 298. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1686. — Terrier des seigneuries de la Motte-Beraud, Presles, Beuré et la Maison-Fort, dressé par Daugy, notaire royal à Sancoins, pour messire Antoine de Charry, chevalier, comte des Gouttes.

E. 299. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1488-1707. — Acte de fondation de quinze messes par an dans la chapelle de la Motte-Beraud, moyennant 15 francs de rente. — Mandats et quittances de ladite somme de 15 fr., par le curé de Saint-Laurent de Sagonne, chargé de desservir ladite chapelle. — Contrat pour le droit de sépulture dans l'église de Sagonne, au profit de Beraud Franc, seigneur de la Motte-Beraud.

E. 300. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 116 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1305-1775. — Baux faits : par Philippe Franc, écuyer, à Pierre Poquet, d'un terrain dit le champ Gendrat, sous la charge de 20 sous d'argent, 4 boisseaux d'aveine et 2 gelines de bordelage; — par Martin Franc, seigneur de Presle, à Pierre Borde, d'une terre au terroir du moulin-à-vent de Sagonne, moyennant 2 deniers de cens. — Ventes : par Philippe Groffet à Robert Franc, écuyer, d'une terre sise aux Varennes de Cernay, moyennant 50 sous tournois; — par Othelin Belinier, écuyer, et Marguerite Seurrelle, sa femme, à Charles Mulot, marchand à Sagonne, de la seigneurie de Peulle, dans les villages de Cernay et Beurray; — par Charles de Malcaire, écuyer, seigneur du Liard, et François de Vilaine, écuyer, seigneur de la Motte-Beraud, de la moitié de la seigneurie de Presle, au profit de ce dernier. — Quittance par Gabriel Havard, au profit de la comtesse de Sagonne, de la somme de 30,120 francs, prix de la terre de la Motte-Beraud, acquise à ladite dame sur ledit Havard, par suite de retrait féodal. — Échange entre Robert Franc, écuyer, et Thevenin de Puille, aussi écuyer, des prés du Clodis de Bernay, contre ceux de la Menotte. — Sentence de la table de marbre, rendue entre le seigneur de la Motte-Beraud et le fermier de Sagonne, pour les usages du Grand [illegible] dans la paroisse. — Amortissement de 50 sous de rente fait à Jean Noël, dit de Paris, par Martin Franc. — Reconnaissance par Jean Jalet, au profit de Lancelot Franc, de plusieurs héritages dans la paroisse de Givardon, sous la charge de 20 deniers et une geline de cens. — Retrait lignager d'une pièce de terre assise en Champ-Rond, fait par Beraud Franc sur Guillaume François, marchand à Sagonne. — Donation d'héritages par Pierre d'Amboise, seigneur de Sagonne, à Beraud Franc, seigneur de la Motte.

E. 301. (Liasse.) — [illegible]

1496-1719. — BONIN. — Seigneurie du Courpoy. — Lettres de concession au profit de Pierre Bonin, seigneur du Courpoy, de la haute, moyenne et basse justice, dans la terre de Bouy, près Mehun. — Arrêts du Parlement de Paris, des 19 août 1645 et 19 [illegible] 1646, [illegible] la noblesse de Charles de Bonin, sieur du Courpoy. — Érection de la terre de Courpoy en châtellenie avec établissement de foire et marché (1646). — Vente de la seigneurie du Courpoy, par François Baraton de Dames, à Philippe-Joseph Perrotin, écuyer, sieur de Barmond, conservateur des hypothèques.

E. 302. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1486. — DE BONNEVAL. — Terre de [illegible]. — Terrier des droits seigneuriaux de ladite terre, dressé pour Jacques de Cluis, écuyer, seigneur de Beaux-plains, par Jean Barillier, notaire.

E. 303. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1503. — Lève des cens, rentes et autres droits de la terre de [illegible]. — [illegible] des lieux [illegible] Thaumiers, [illegible] Le [illegible] buisson, Chauvre, [illegible] le Temple, [illegible] Villevergne et Marant, Givardon, le grand et le petit Vernay, Neuilly, Blet, Varennes, Mauvoisin, etc.

E. 304. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1538-1539. — Lève de [illegible] en 2 parties. En tête de la 1re on lit : « C'est le lieve faite par moy Thomas Pierre, [illegible]

seigneurie de Benegon, Taumeroys, Bergerenes, Le Bruel-aux-Chais et autres debvoirs dùs à noble homme messire Loys Desbares dit Le Baroys, seigneur de Banegon, et maître d'hostel ordinaire du roy nostre sire, pour l'année 1548, commencent au jour et feste de Nactivité de nostre seigneur, et finissent à semblable jour et feste. » En tête de la 2ᵉ qui a été reliée la 1ʳᵉ : « Autres deniers de cens deubs chacun an audit seigneur de Benegon, le lundy d'avant la Pentegonste (*sic*) pourtant louts et ventes en toute directe seigneurie, commencent estre levés par Thomas Pierre abcenseur dudit en l'an 1539. »

E. 305. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1561-1567. — « C'est la liève de la recepte de Benegon, faicte par moy, Thomas Pierre, notaire royal et accenseur dudict Benegon, pour six années commansant au jour et feste de Nactivité de nostre Seigneur, que l'on dira en dacte 1561. »

E. 306. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1590. — « C'est la liève des cens, rentes, droicts et debvoirs deubs chescun an à Mgr noble seigneur et baron de Neufvy, Apremont, Bannegon, Givri, Cour-les-Barres, La Celle-sur-Nièvre, Le Bouchet et la Fougerolle, à cause de ladicte terre, justice et seigneurie de Bannegon, commencée le jour et feste Saint-Jehan-Baptiste de l'an 1590. »

E. 307. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1546. — « Compte premier que rend à noble et puissant seigneur Jaques Desbarres, escuyer, seigneur de Banegon et aultres lieux, Jehan Symon, recepveur dudict seigneur, de la terre et seigneurie dudict lieu de Banegon. »

Nota. — La suite de ces comptes ne se retrouve pas.

E. 308. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1577-1579. — « Compte premier que faict et rend Pierre Mourlet, recepveur de la terre et seigneurie de Neufvy et des appartenances et dépendances appartenant à noble et puissant seigneur Françoys Desbarres, escuyer, seigneur et baron de Neufvy, Apremont, La Celle-sur-Nièvre, Cours-les-Barres, Banegon et Le Bouchet, de tous les deniers, cens, rentes, bourdelaiges, grains, dismes, champars, prés, pastureaux, que aultres droicts et debvoirs deubs à ladicte seigneurie de Neufvy et sesdictes appartenances. » — Recette : argent, 425 fr. 52 sous 4 deniers maille. En grains : froment, 4 septiers 5 boisseaux, seigle 19 septiers 3 boisseaux et 3/4, plus 8 septiers 3 boisseaux 1/2 froment et seigle ; orge, un septier 3 boisseaux 1/2 ; avoine, 30 septiers, poules, 141 et 1/4, poulets, 8. — Dépense, argent : 384 fr. 17 sous 2 deniers. En grains, poules, poulets et cire, la dépense et la récolte se balancent. En ce non compris les chiffres de la terre de Givry et Cours-les-Barres.

Nota. — Les autres comptes du même receveur manquent.

E. 309. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1591-1592. — Compte-rendu de Léonard Savenault à Charlotte de La Rochefoucault, dame de Bannegon, arrêté le 20 octobre 1596. — Recette : argent, 89 écus, 33 sous, 10 deniers ; en grains, mesure de Bannegon, froment, 19 setiers, 4 boisseaux 1/3 ; seigle, 3 muids, un setier, 7 boisseaux, un modurier et 1/2 et 1/3 ; marsèche et modure, 21 septiers, 2 boisseaux 1/2 et 1/3 de modurier; avoine, 13 septiers; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau et 1/2; seigle, un septier, 10 boisseaux et 1/2 ; avoine, 4 septiers, 9 boisseaux, un modurier et 1/2; plus, mesure de Charenton, 5 boisseaux froment et 1/2 ; marsèche, id. ; avoine, id., plus un modurier de noix, 115 poules et 2/3, 5 jaux (coqs) et 1/3, un chapon, 3 oies, 24 livres de beurre, 36 fromages, un quart de chanvre et 12 charretées de paille. — Dépense : argent, 112 écus 57 sous ; grains, mesure de Bannegon : froment, un muid, 5 boisseaux 1/2 ; seigle, 2 muids, un septier, 2 boisseaux ; marsèche, 8 septiers, 2 boisseaux ; avoine, 8 septiers, 5 boisseaux, plus 15 poules, une oie, 2 livres de beurre, 8 fromages et un quart de chanvre, etc.

E. 310. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1592-1593. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le dernier jour d'octobre 1596. — Recette : argent, 94 écus 37 sous 9 deniers ; en grains, mesure de Bannegon : froment, 25 septiers, 2 boisseaux 1/3, et 1/4 de modurier ; seigle, 40 septiers, 3 boisseaux et 1/2 et 1/3 de modurier ; marsèche ou modure, 21 septiers, 8 boisseaux 1/3 et modurier ; avoine, 14 septiers, 5 boisseaux et 1/2 modurier; plus, mesures de Thaumiers et Blet, froment, un boisseau et 1/2; seigle, un septier, 10 boisseaux et 1/2 ; avoine, 4 septiers, 9 boisseaux et 1/2; un modurier de noix, 12 charretées de paille, un porc, 5 oies, un chapon, 5 jaux et 1/3, 125 poules et 2/3, 6 anguilles, 36 fromages, 24 livres de beurre et un quart de chanvre. — Dépense : argent, 106 écus 31 sous 10 deniers ; grains, mesure de Bannegon : froment, 26 septiers, un bois-

seau ; seigle, 61 septiers, 8 boisseaux ; marsèche et modure, 25 septiers, 3 boisseaux ; avoine, 22 septiers, 3 boisseaux, 46 fromages, 24 livres de beurre et 144 poules.

E. 311. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1593-1594. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le 6 novembre 1596. — Recette : argent, 132 écus 21 sous 6 deniers ; en grains, mesure de Bannegon : froment, 27 septiers, 10 boisseaux et 1/3 de modurier ; seigle, 38 septiers 7 boisseaux et 1/2, 1/2 et 1/3 de modurier, marsèche ou modure, 29 septiers, 9 boisseaux, un modurier et 1/2 et 1/3 ; avoine, 17 septiers, 8 boisseaux et 1/2 et 1/3 et 1/20; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau 1/2 ; seigle, un septier, 10 boisseaux 1/2 ; avoine, 4 septiers, 9 boisseaux, un modurier et 1/2 et demi quart, un modurier de noix, 4 quarts de chanvre, un chapon, 5 jaux et 1/3, 121 poules et 2/3, 4 oies, 2 porcs, 6 anguilles, 36 fromages et 24 livres de beurre. — Dépense : argent, 117 écus 36 sous 6 deniers, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 13 septiers, 7 boisseaux 1/2 ; seigle, 26 septiers ; marsèche, 14 septiers, 3 boisseaux 1/2, 88 poules, 2 porcs, 36 fromages, 48 livres de beurre et trois quarts de chanvre.

E. 312. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1594-1595. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le 20 novembre 1596. — Recette : argent, 112 écus 54 sous 9 deniers ; et en grains, mesure de Bannegon : froment, 27 septiers, 8 boisseaux 1/2 et 2/3 de modurier ; seigle, 39 septiers, 10 boisseaux et 1/3 de modurier ; marsèche, 27 septiers, 4 boisseaux et 2/3 de modurier ; avoine, 15 septiers, 6 boisseaux ; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, 1 boisseau 1/2 ; seigle, un septier, 10 boisseaux 1/2 ; avoine, 4 septiers, 9 boisseaux, un modurier et 1/2 et demi quart, un modurier de noix, un chapon, 5 jaux et 1/3, 120 poules 2/3, 4 oies, un porc, 6 anguilles, 24 livres de beurre, 36 fromages et 4 quarts de chanvre. — Dépense : argent, 121 écus 14 sous, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 38 septiers, 10 boisseaux 1/2 ; seigle, 70 septiers, 4 boisseaux 1/2 ; marsèche et modure, 45 septiers, 2 boisseaux ; avoine, 27 septiers, 9 boisseaux 1/2, 95 poules, une oie, 4 anguilles, 24 livres de beurre, 36 fromages et 4 quarts de chanvre.

E. 313. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1595-1596. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le 21 novembre 1596. — Recettes : argent, 115 écus 57 sous 2 deniers, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 23 septiers, 11 boisseaux et 1/2, 1/2 et 1/3 de modurier ; seigle, 39 septiers, 5 boisseaux 1/2 et 1/3 de modurier ; marsèche et modure, 23 septiers, 11 boisseaux et 1/3 de modurier ; avoine, 13 septiers, 8 boisseaux et 1/2 et 1/2 modurier ; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau et 1/2 ; seigle, un septier, 10 boisseaux 1/2 ; avoine, 4 septiers, 9 boisseaux, un modurier 1/2 et 2/4, un modurier de noix, un chapon, 5 jaux 1/3, 124 poules 2/3, 4 oies, un porc, 6 anguilles, 24 livres de beurre, 36 fromages et 4 quarts de chanvre. — Dépense : argent, 78 écus 48 [illegible] grains, mesure de Bannegon : froment, 35 septiers, 11 boisseaux ; seigle, 54 septiers, 2 boisseaux 1/2 ; [illegible] modure, 37 septiers, 9 boisseaux 1/2 ; avoine, 18 septiers, 8 boisseaux 1/2, 4 quarts de chanvre, un boisseau de noix, 5 anguilles, 36 fromages, 24 livres de beurre, 134 poules 1/2 et 3 porcs.

E. 314. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1596-1597. — Compte-rendu du même à [illegible] Chabot, dame de Bannegon, arrêté le 22 novembre 1600. — Recette : argent, 84 écus 4 sous 7 deniers, [illegible], et en grains, mesure de Bannegon : froment : 29 septiers, 7 boisseaux ; seigle, 4 muids, 2 septiers, 10 boisseaux 1/3 ; marsèche, 18 septiers, 5 boisseaux, un modurier et 1/3 ; modure et orge, 13 septiers 1/3 ; avoine, 19 septiers, 7 boisseaux 2/3 et 1/4 de modurier ; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau et 1/2 ; seigle, 11 boisseaux ; avoine, 4 septiers, 11 boisseaux, plus 120 poules 1/2, 5 jaux et 1/4, un chapon, 4 oies, un modurier de noix, 4 quarts de chanvre, 3 porcs, 6 anguilles, 24 livres de beurre et 36 fromages. — Dépense : argent, 124 écus 27 sous ; grains, 26 septiers un boisseau ; seigle, 35 septiers, 2 boisseaux 1/3 ; [illegible], 10 septiers, 6 boisseaux ; modure et orge, 7 septiers, [illegible] boisseaux et 1/2 ; avoine, 9 septiers, 5 boisseaux et 1/2 ; plus, 187 poules, 8 anguilles, 36 livres de beurre et 34 fromages.

E. 315. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1597-1598. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le 23 novembre 1600. — Recette : argent, 142 écus 13 sous 6 deniers, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 27 septiers, 11 boisseaux et 1/2 [illegible] ; seigle, [illegible] septiers, 11 boisseaux et 1/2 ; marsèche, 16 septiers, [illegible] boisseaux 1/2 [illegible] ; modure, 12 septiers, [illegible] boisseaux 1/[illegible] ; avoine, 21 septiers, 2 boisseaux et 1/2 ; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau 1/2 ; seigle, 11 boisseaux ; avoine, 3 septiers, un boisseau, 12[illegible] poules, [illegible]

jaux et 1/4, un chapon, 3 oies, un modurier de noix, 3 porcs, 6 anguilles, 4 quarts de chanvre, 24 livres de beurre et 36 fromages. — Dépense : argent, 142 écus 51 sous ; grains : froment, 5 septiers, un boisseau ; seigle, 43 septiers, 11 boisseau et 1/2 : marsèche, 4 septiers, 5 boisseaux et 1/2 ; modure, 8 boisseaux ; avoine, 20 septiers, 2 boisseaux, 120 poules.

E. 316. (Registre.) — In folio, 94 feuillets, papier.

1598-1599. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le 23 novembre 1600. — Recette : argent, 139 écus 9 deniers, obole et maille, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 28 septiers, 9 boisseaux 1/3 et demi-tiers ; seigle, 48 septiers, 11 boisseaux 1/2 ; modure, 13 septiers, 8 boisseaux 1/3 ; marsèche, 15 septiers, 3 boisseaux ; avoine, 18 septiers, 10 boisseaux et demi 1/3 ; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau et 1/2 ; seigle, 11 boisseaux ; avoine, 3 septiers, 11 boisseaux, 119 poules et 1/2, un chapon, 5 jaux 1/4, un modurier de noix, 3 oies, 3 porcs, 6 anguilles, 4 quarts de chanvre, 36 fromages et 24 livres de beurre. — Dépense : argent, 64 écus 11 sous ; froment, 27 septiers, un boisseau et 1/2 et 1/3 de modurier ; seigle, 15 septiers, 4 boisseaux ; marsèche, 3 boisseaux.

E. 317. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1599. — Compte-rendu du même à la même, arrêté le 24 novembre 1600. — Recette : argent, 135 écus un sou 6 deniers, obole et maille, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 24 septiers, 1/2 modurier ; seigle, 40 septiers, 2 boisseaux, 1/2 modurier ; modure, 8 septiers, 4 boisseaux ; marsèche, 12 septiers, 10 boisseaux ; avoine, 18 septiers, 2 boisseaux ; plus, mesures de Thaumiers et Blet : froment, un boisseau et 1/2 ; seigle, 11 boisseaux ; avoine, 3 septiers, 11 boisseaux, 4 quarts de chanvre, 36 fromages, 24 livres de beurre, 123 poules, un chapon, 5 oies, 5 jaux et 1/4, 3 porcs et un gâteau d'un modurier de fleur de froment. — Dépense : argent, 150 écus 9 sous ; froment, 38 septiers, 11 boisseaux et 1/2 ; seigle, 61 septiers ; modure, 12 septiers, 7 boisseaux et 1/2 ; avoine, 21 septiers, 11 boisseaux et 1/2, 8 quarts de chanvre, 84 fromages, 72 livres de beurre, 282 poules, 4 chapons, 3 oies.

E. 318. (Registre). — In-folio, 60 feuillets, papier.

1600. — Compte-rendu du même au même, arrêté le 4 mars 1603. — Recette : argent, 440 livres 9 sous 7 deniers, maille et obole, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 27 septiers, 11 boisseaux et 1/4 ; seigle, 48 septiers, 4 boisseaux et 1/4 ; marsèche, 16 septiers ; moudure, 7 septiers, 4 boisseaux ; avoine, 19 septiers, 4 boisseaux et 3/4 ; 122 poules, 6 jaux, un chapon, 5 oies, un gâteau, 4 pourceaux, 4 quarts de chanvre, 36 fromages, 24 livres de beurre ; plus, mesures de Charenton, Blet et Thaumiers : froment, un septier, 5 boisseaux et 1/2 ; seigle, 11 boisseaux ; marsèche, un septier, 4 boisseaux ; moudure, 4 septiers, 15 boisseaux. — Dépenses : argent, 436 francs, 14 sous ; froment, 2 septiers, 2 boisseaux ; seigle, 34 septiers, 4 boisseaux ; marsèche, 9 septiers, 4 boisseaux ; moudure, 2 septiers, 63 poules, 8 oies, un gâteau.

E. 319. (Registre). — In-folio, 52 feuillets, papier.

1601. — Compte-rendu du même au même, arrêté le 5 mars 1805. — Recette : argent, 502 livres 14 sous 10 deniers, maille et obole, et en grains, mesure de Bannegon : froment, 22 septiers, 2 boisseaux et 1/2 ; seigle, 41 septiers, 11 boisseaux ; marsèche, 15 septiers, 9 boisseaux et 3/4 ; moudure, 7 septiers, 4 boisseaux ; orge, 4 septiers, 2 boisseaux ; avoine, 21 septiers, 3 boisseaux, 122 poules, 6 jaux, un chapon, 5 oies, un gâteau, 4 pourceaux, 4 quarts de chanvre, 36 fromages, 24 livres de beurre et un modurier de noix ; plus, mesures de Charenton, Blet et Thaumiers : froment, 13 boisseaux et 1/2 ; seigle, 11 boisseaux ; marsèche, un boisseau ; orge, 4 septiers, 9 boisseaux. — Dépenses : argent, 572 francs 3 sous ; froment, 6 septiers et 1/2 ; seigle, 36 septiers ; moudure, 13 septiers, 9 boisseaux ; orge, 16 septiers, 2 boisseaux, 84 poules, un jau, 3 pourceaux, 24 fromages, 48 livres de beurre.

E. 320. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1681-1714. — Extraits des terriers de Bannegon et de la seigneurie de Lavau, dépendante de celle de Bannegon, concernant les dîmes, cens et rentes et autres devoirs dûs aux seigneurs. — Foi et hommage rendu par Nicolas Leroy, seigneur de Cusy et Lavau, à Louis de Brichauteau, sieur de Bannegon, à cause de son fief de Lavau.

E. 321. (Registre). — In-4°, 40 feuillets, papier.

1479. — Terrier de la terre et seigneurie de Rimbé, unie à celle de Bannegon, ledit terrier dressé par Jean Meignin notaire.

Nota. — Manquent les derniers feuillets.

E. 322. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1617. — Fragment d'un autre terrier de la même seigneurie (folios 117 à 160.)

E. 323. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1415-1738. — Aveux et dénombrements donnés : à Odonet de Cluis, seigneur de Rimbé, par Huguenin Defferre, pour plusieurs pièces de prés et terres sises dans la paroisse de Bannegon ; — au prince, duc de Bourbon, à cause de sa châtellenie d'Ainay, par Jean de Cluis, pour sa seigneurie du Rimbé. — Reconnaissances faites par Claude de Penille, sieur de Chameron, au profit de la seigneurie de Rimbé, en 1548 et 1593. — Comptes établis entre les trois frères, seigneurs de Lupy, de Châteauneuf et de Rimbé, relativement à la soulte, à verser à ce dernier par les deux autres, après partage.

E. 324. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1607-1632. — Terre de Germigny-l'Exempt. — Terrier-minute de ladite seigneurie, reçu par Louis Rollines, notaire royal.

E. 325. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1580-1686. — Bail du domaine de Chezelle, au profit de Jean Policard, par Antoine Taillardat, fermier judiciaire de la terre de Germigny. — Marché entre l'intendant de ladite terre et Pierre Marjollet, maître forgeron, pour l'exploitation de la forge de Fontbardais. — Comptes afférents à cette exploitation.

E. 326. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1612-1626. — Boutillier de Chauvigny. — Terre des Aix-d'Angilon. — Terrier-minute de la seigneurie des Aix-d'Angilon, reçu Rouger, notaire. — Lieux sur lesquels portent les cens et rentes reconnus : villages de Ruelle, les Vincents, Villaine, Séry, La Chaume, le Bois-de-Vesvre, Lavau, etc., et ville des Aix-d'Angilon ; terroirs et vignobles de Bapaume, Breton-Moreau, les Agots, les Deserts, Pré-Thuault, Mardesson, Champ-Dur, le Chaillou, le Crot-Trémeau, La Brosse, les Grands-Champs, La Porte-au-Feron, Poiret, Manoury, Le Roulier, Grozelle, Gratte-Chien, la Grosse-Borne, la Godiboule, Poudreau, la Fontaine-Roy, le Clos-Belin, la Grande-Ruesse, les Perrières, les Bouloises, Marsauge, le fief du Rosay, etc., paroisses de Valentigny ou des Aix, de Rians, d'Aubinges et de Parassy.

E. 327. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1631-1668. — Terrier des cens et rentes dûs à dame Gabrielle de Crevant, veuve de François de La Grange, maréchal de France, sieur de Montigny, les Aix, Humbligny, Boiteaux, Séry, etc., dressé par Rouger, notaire.

E. 328. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1678-1681. — Terrier de la seigneurie des Aix, reçu par Lauverjat, notaire en la ville des Aix-d'Angilon.

E. 329. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1678-1684. — Terrier des Aix. — (Nota : Cet article, incomplet des derniers feuillets, n'est que la copie informe du numéro précédent, prolongé de quelques années.)

E. 330. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1773-1778. — Terrier de la seigneurie des Aix, reçu par Teillay, notaire royal dans la ville des Aix-d'Angilon.

E. 331. (Registre.) — In-folio, 1[illegible] feuillets, papier.

1635. — « Liève des cens et rentes deubs à la seigneurie des Ays, paiables au jour et feste de la Purification Nostre-Dame, soubs la halle de ce lieu des Ays. »

E. 332. (Registre.) — Petit in-folio, [illegible] feuillets, papier.

1527-1637. — Bail des prés de la seigneurie des Aix fait en 1527, par Guyon de [illegible], écuyer, seigneur de La Chantre. — Lièves de ladite seigneurie pour les années 1601 et 1637.

E. [illegible]. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1658-1674. — Liève de la seigneurie des Aix-d'Angilon.

E. [illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1612-1682. — [illegible] des héritages compris dans la seigneurie des Aix-d'Angilon, avec les noms des tenanciers et la quotité des redevances, d'après : 1° le terrier des Aix de 1612-1626 ; 2° [illegible]

1631-1668; 3° le registre de transcription des reconnaissances des cens et rentes, pour les Aix, Rians, Aubinges et Parassy, reçu Rouger, notaire, de 1678-1682.

E. 335. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1758-1767. — Liève des Aix-d'Angilon.

E. 336. (Registre). — In-folio, 84 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — « Liève des cens et rentes dûs à la seigneurie des Aix, qui se payent à chacun jour de Notre-Dame de Chandeleur, 2 février, sous la halle des Aix. »

E. 337. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1774-1775. — Livre des reconnaissances et rentes dûes à la terre des Aix, dans la paroisse de Rians, passées par devant Teillay, notaire royal aux Aix.

E. 338. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1527-1529. — Liève des cens et rentes dûs sur les terres et vignobles des hautes et basses Nouelles, dans la paroisse des Aix-d'Angilon, dressé au profit de Etienne Des Ruaux, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du roi, et François Riglet, bourgeois et marchand à Bourges, par Jean Lauverjat, notaire.

E. 339. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1505-1506. — 1er compte de la recette et dépense des revenus de la terre et châtellenie des Aix, rendu par François de Lamoignon, receveur, à dame Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers, d'Eu et de Réthel, dame de la Chapelle-d'Angilon, Argent, les Aix, etc., de la Saint-Jena-Baptiste 1505 à la Saint-Jean 1506. Détail de la recette par deniers : — Droits de bourgeoisie et rentes non muables : 52 livres 17 sous 7 deniers tournois; — loyer de la boucherie, 14 livres; — cens et rentes, 9 livres, 14 sous 1 denier obole ; — tonte des prés, 39 livres 10 sous ; — Prévôté, hallage et four banal, 65 livres 10 sous; — bois, néant; amendes, 14 livres 15 sous; — lods et ventes, 10 sous 10 deniers; — droit de faitage de 20 deniers tournois sur chaque maison nouvellement bâtie dans la ville des Aix, 10 livres 8 sous 4 deniers tournois; — épaves, aubaines, forfaitures et confiscations, néant; — pêche de l'étang des Aix, 69 livres 1 sou 2 deniers. Total, 288 livres 14 sous 11 deniers obole tournois.

E. 340. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1506-1507. — 2e compte rendu par le même à la même, de la Saint-Jean 1506, à la Saint-Jean 1507. — Rentes non muables : 52 livres 12 sous 7 deniers ; — cens et rentes : 14 livres 10 sous 3 deniers obole ; — tailles : 26 sous 8 deniers ; — bourgeoisies : 8 livres 19 sous 8 deniers ; — boucherie : 13 livres 16 sous ; — tonte des prés : 45 livres 1 sou ; — Prévôté, hallage, banvin et four : 67 livres 10 sous ; — lods et ventes : 50 sous ; — épaves, aubaines, forfaitures, etc. : 7 livres 15 sous ; — pêche de l'étang : 3 livres 14 sous 4 deniers ; — Total : 263 livres, 6 sous 6 deniers obole.

E. 341. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1509-1510. — 1er compte rendu à la dame des Aix-d'Angilon, par Jean Lauverjat, receveur, de la Saint-Jean 1509, à la Saint-Jean 1510. — Rentes non muables : 52 livres 8 sous 19 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 10 sous 2 deniers obole ; — tailles : 27 sous ; — bourgeoisies : 8 livres 15 sous 10 deniers ; — boucherie : 12 livres ; — tonte des prés : 40 livres ; — Prévôté, banvin, four, hallage : 68 livres ; — bois : 28 livres 7 sous 6 deniers ; — amendes : 12 livres 10 sous ; — rachats et successions : 7 livres ; — usages : 7 livres 3 sous. — Total : 248 livres 8 sous 6 deniers obole.

E. 342. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1511-1512. — 3e compte rendu à la même par le même, de la Saint-Jean 1511, à la Saint-Jean 1512. — Rentes non muables : 48 livres 7 deniers ; — cens et rentes. 9 livres 14 sous, obole ; — tailles : 29 sous 1 denier ; — bourgeoisies : 8 livres 11 sous 5 deniers ; — boucherie : 12 livres; — tonte des prés : 49 livres 7 sous 6 deniers ; — Prévôté, hallage, four, banvin : 71 livres 7 sous 6 deniers ; — bois et garennes : 115 livres 3 sous 9 deniers; — amendes : 18 livres 17 sous 6 deniers ; — rachats et successions : 4 livres 18 sous 9 deniers ; — lods et ventes : 114 sous 7 deniers ; — usages : 7 livres 9 sous. — Total : 359 livres 13 sous 10 deniers obole.

E. 343. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1512-1513. — 4e compte rendu à la même par le même, de la Saint-Jean 1512 à la Saint-Jean 1513. — Rentes non muables : 58 livres 10 sous ; — cens et rentes : 9 livres 14 sous, obole ; — tailles : 27 sous, 8 deniers obole ;

— bourgeoisies : 8 livres 11 sous 1 denier ; — boucherie : 12 livres ; — tonte des prés : 53 livres 15 sous ; — Prévôté, hallage, four et banvin : 79 livres ; — bois : 104 livres 4 sous 9 deniers ; — amendes : 12 livres 10 sous 10 deniers ; — rachats et successions : 110 sous ; — lods et ventes : 40 sous ; — droit de faitage : 5 sous ; — aubaines, épaves, etc. : 4 livres 2 sous 6 deniers ; — usages : 7 livres 15 sous ; — pêche de l'étang : 35 livres 1 sou. — Total : 399 livres 6 sous 9 deniers.

E. 344. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1514-1515. — 6e compte rendu à la même par le même, de la Saint-Jean 1514 à la Saint-Jean 1515. — Rentes non muables : 58 livres 10 sous ; — cens et rentes : 9 livres 8 sous 2 deniers obole ; — tailles : 26 sous 11 deniers obole ; — bourgeoisies : 8 livres 8 sous 8 deniers ; — boucherie : 12 livres ; — tonte des prés : 55 livres 5 sous ; — Prévôté, four, hallage, banvin : 91 livres 12 sous 6 deniers ; — bois : 265 livres 15 sous ; — amendes : 27 livres 9 sous 2 deniers ; — rachats et successions : 45 sous ; — lods et ventes : 3 sous 4 deniers ; — faitages : 6 livres ; — usages : 7 livres 12 sous ; — pêche de l'étang : 32 livres 5 sous. — Total : 569 livres 2 sous 6 deniers.

E. 345. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1517-1518. — 9e compte rendu à la même par le même, de la Saint Jean 1517 à la Saint-Jean 1518. — Rentes non muables : 48 livres 10 sous 10 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 8 sous 2 deniers obole ; — tailles : 19 sous 4 deniers obole ; — bourgeoisies : 5 livres 1 sou 7 deniers ; — boucherie : 14 livres ; — tonture des prés : 60 livres 7 sous 6 deniers ; — Prévôté, four, hallage et banvin : 68 livres 17 sous 6 deniers ; — dîmes de vin : 27 livres ; — garennes et bois : 100 livres ; — amendes : 17 livres 2 sous 6 deniers ; — lods et ventes : 24 sous 4 deniers ; — usages : 6 livres 13 sous ; — pêche de l'étang : 32 livres 5 sous ; — vente de grains : 93 livres 7 sous 6 deniers. — Total : 490 deniers 1 sou 1 denier.

E. 346. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1525-1526. — 17e compte rendu à la même par le même, de la Saint-Jean 1525 à la Saint-Jean 1526. — Rentes non muables : 48 livres 10 sous 10 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 8 sous 2 deniers ; — tailles : 43 sous 1 deniers ; — bourgeoisies : 5 livres 5 sous 1 denier ; — boucherie : 10 livres ; — tonture des prés : 91 livres 7 sous 6 deniers ; — Prévôté, four, halle, banvin, etc. : 149 livres 5 sous ; — amendes : 18 livres 18 sous 4 deniers ; — rachats et successions : 7 sous 6 deniers ; — lods et ventes : 8 livres ; — usages : 11 livres 17 sous ; — [illegible] : 7 livres ; — pêche de l'étang : 32 livres 5 sous ; — vente de grains : 52 livres 8 sous ; — vente des vins : 116 livres 10 sous ; — vente de poules : 14 sous. — Total ; 571 livres 18 sous 6 deniers.

E. 347. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1526-1527. — 18e compte rendu à la même par le même, de la Saint-Jean 1526 à la Saint-Jean 1527. — Rentes non muables : 53 livres 10 sous 10 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 8 sous 2 deniers obole ; — tailles : [illegible] 1 denier obole ; — boucherie : 10 livres ; — tonture des prés : 87 livres 8 sous ; — Prévôté, four, banvin, etc. : 105 livres 2 sous 6 deniers ; — amendes : 14 livres 5 deniers ; — quints deniers, rachats, etc. : 10 sous ; — usages : 11 livres 15 sous ; — pêche de l'étang : 32 livres 5 sous ; — recettes diverses : 35 sous 6 deniers. — Total : 327 livres 18 sous 9 deniers obole.

E. 348. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1529-1530. — 21e compte rendu par le même à Marie d'Albret, comtesse de Nevers et de Dreux, dame de Jaucourt, les Aix, etc., et souveraine de Boisbelle, de la Saint-Jean 1529 à la Saint-Jean 1530. — Rentes non muables : 53 livres 10 sous 10 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 8 sous 2 deniers obole ; — tailles : 45 livres ; — boucherie : 14 livres : — tonture des prés : 90 livres 5 sous ; — Prévôté, four, halle, banvin : 102 livres 3 sous 9 deniers ; — bois et garennes : 83 livres ; — usages : 14 livres 7 sous ; — pêche de l'étang : [illegible] livres 15 sous ; — vente de blé et vin : 221 livres 3 sous 4 deniers ; — droits de forfaiture d'hommages : 42 livres 8 sous. — Total : 1 479 livres 1 sou [illegible].

E. [illegible] (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1534-1535. — 26e compte rendu par le [illegible] à la même, de la Saint-Remy 1534 à la Saint-Remy 1535. — Rentes non muables : 54 livres 13 sous 4 deniers ; — cens et rentes : 13 livres 19 sous 2 deniers ; — tailles : [illegible] 3 deniers ; — boucherie : 10 livres ; — tonture des prés : 206 livres ; — fermes muables [illegible] banvin, etc. : 111 livres 5 sous. — lods et ventes : 8 livres ; — [illegible] 93 livres ; — épaves, confiscations : 11 livres ; — [illegible] 13 livres 3 sous. — Total : 622 livres 16 sous 9 deniers.

E. 350. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1540-1541. — 32e compte rendu par le même à la même, de la Saint-Rémy 1540 à la Saint-Rémy 1541. — Rentes non muables : 52 livres 19 sous 10 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 7 sous, obole ; — tailles : 44 sous 9 deniers ; — boucherie : 8 livres ; — tonture des prés : 216 livres 10 sous ; — fermes muables : 92 livres 19 sous 3 deniers ; — lods et ventes : 30 sous ; — vente de grains : 396 livres 5 sous 4 deniers ; — usages : 13 livres 12 sous. — Total : 598 livres 9 sous.

E. 351. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1546-1547. — 3e compte rendu par David Rappereau, receveur de ladite terre, à la même, de la Saint-Rémy 1546 à la Saint-Rémy 1547. — Rentes non muables : 52 livres 19 sous 10 deniers ; — cens et rentes : 9 livres 7 sous 1 denier obole ; — tailles : 5 livres 2 sous 6 deniers ; — boucherie : 10 livres ; — tonture des prés : 232 livres 2 sous 6 deniers ; — fermes muables : 158 livres 4 sous ; — lods et ventes : 7 sous 6 deniers, etc. — Total : 474 livres 4 sous 3 deniers obole.

E. 352. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1549-1550. — 2e compte rendu par Ursin Arnaud, receveur, au duc de Nivernais, comte d'Eu, de Dreux, de Réthélois, de Beaufort et d'Auxerre et seigneur des Aix-d'Angillon, d'octobre 1549 au mois d'octobre 1550. — Rentes non muables : 58 livres 9 sous 8 deniers ; — cens et rentes : 8 livres 12 sous 8 deniers obole ; — vente des bois : 127 livres 10 sous : — tailles : 4 livres 7 sous 6 deniers ; — boucherie : 10 livres ; — tonture des prés : 222 livres ; — fermes muables : 152 livres 7 sous 6 deniers ; — lods et ventes : 3 livres 7 sous 6 deniers ; — vente de vin : 81 livres ; — vente de blé : 503 livres 1 sou 10 deniers. — Total : 1,153 livres 17 sous 8 deniers obole.

E. 323. (Registre). — In-4°, 45 feuillets, papier

1559-1560. — 5e compte rendu par le même au même, d'octobre 1559 à octobre 1560. — Cens et rentes, et rentes non muables : 74 livres 10 deniers obole ; — vente des bois : 140 livres ; — tailles : 52 sous ; — boucherie : 12 livres ; — tonture des prés : 151 livres 2 sous 6 deniers ; — fermes muables : 168 livres 8 sous. — Total : 592 livres 17 sous, obole.

E. 354. (Registre). — In-4°, 32 feuillets, papier.

1601-1606. — Compte rendu au même, par Charrette, lieutenant au bailliage des Aix, receveur.

E. 355. (Registre). — In-4°, 36 feuillets, papier.

1612-1613. — Compte rendu par François Lacroix, notaire et procureur en ladite châtellenie des Aix-d'Angilon, à François de Lagrange, seigneur de Montigny et des Aix, de novembre 1612 à septembre 1613. — Montant de la recette en deniers, non détaillée : 89 livres 4 sous ; — de la recette en grains : froment provenant tant d'acenses, rentes et dîmes, que de la réserve de l'année précédente : 505 boisseaux et 1/2 ; seigle, idem., 484 boisseaux; marsèche, idem., 460 boisseaux ; avoine, idem., 426 boisseaux et 1/2 ; mouture, 164 boisseaux.

E. 356. (Registre). — In-4°, 61 feuillets, papier.

1620-1624. — Compte rendu par Germain Montagu, procureur fiscal aux Aix, pour Gabrielle de Crevant, veuve de François de Lagrange, de Montigny, de juin 1620 au mois d'octobre 1622. — Total de la recette en deniers : 3,626 livres 18 sous. — Dépense : 3,676 livres 19 sous. — Compte rendu par le même à la même, pour l'année 1624, des deniers provenant de vente de bétail, remboursement d'obligations, etc. ; recette : 2,017 livres 15 sous. — Dépense : 2,131 livres 16 sous.

E. 357. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier.

1636. — Compte rendu à la même, par Charles Merlet, procureur fiscal aux Aix. — Total de recette : 1,000 livres 14 sous.

E. 358. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1765-1768. — États et mémoires pour l'évaluation du revenu de la terre des Aix. — Produits en grains des métairies, moulin, cens et rentes de ladite terre. — Estimation du fonds de la terre. — Récapitulation des revenus : les Aix et Séry, 3,873 livres 17 sous 8 deniers ; Montigny, 2,829 livres 3 sous 2 deniers ; Humbligny et Boiteaux, 1,774 13 sous 3 deniers; bois, 1,500. — Récapitulation des capitaux : les Aix et Séry, 87,388 livres 10 deniers ; Montigny, 64,309 livres 3 sous 9 deniers ; Humbligny et Boiteaux, 40,197 5 sous 10 deniers ; — bois, 33,000 ; — bestiaux, 4,388 livres 2 sous 2 deniers ; — dettes des métayers, 4,656 livres 8 sous 3 de-

niers ; — de'te des héritiers Rompy, 1,663 livres 16 sous 3 deniers ; — charges de la châtellenie : 50 livres par an pour marier une pauvre fille, au denier 30 : 1,500 livres. — 5 livres par an à l'Hôtel-Dieu, au denier 25 : 125 livres. — 6 livres par an pour messes à La Grange, au même taux : 150 livres. — Total : 1,775 livres.

E. 359. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1779. — Cueilleret ou livre de recette des cens et rentes des terres des Aix, Montigny, Humbligny, Boiteaux, Grange-Fouillay, Bas-Fouillay, Epignol, Lamotte-de-Vèvre et Chantereine.

E. 360. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1753-1783. — Pièces justificatives des comptes. — Quittance des droits acquittés au bureau des Aix-d'Angillon, en 1753, par Louis-Léon Bouthillier de Chavigny, seigneur des Aix comme héritier collatéral de Michel-Claude-Léon de Bouthillier son frère. — Procès verbaux de la prise de possession, en 1758, de la ferme des Aix, de Séry et dépendances, dressés par Claude-Honoré Lesage, notaire royal à Saint-Satur. — États des réparations faites dans les terres de Beaujeu, les Aix, Montigny et Lagrange, de 1753 à 1758. — Comptes de fermages rendus au seigneur de Beaujeu, de 1754 à 1759, par Charpentier, receveur de Beaujeu, et fermier de Beaujeu-Neuilly. — Compte de Louis Ribert, fermier des Aix en 1755. — Observations relativement aux revenus de la terre des Aix en 1777.

E. 361. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1445-1788. — Contrat de donation viagère de la terre et châtellenie des Aix, par Charles d'Albret, comte de Dreux, au profit de Jean Dumesnil-Simon, seigneur de Maupas, à la réserve des foi et hommage, que le donateur se conserve. — Vente de ladite terre par le même au même, moyennant la somme de 5,040 écus d'or. — Acte de retenue fait par le comte de Sancerre, seigneur suzerain des Aix-d'Angilon, de l'acquisition de cette terre, faite par le sieur Dumesnil-Simon. — Contrat d'échange entre l'abbaye de Saint Sulpice-lès-Bourges et le duc de Nevers, seigneur des Aix, de cens, rentes, terres et autres biens situés à la Chapelle-d'Angilon, contre d'autres biens situés aux Aix. — Vente du fief noble de la Grande-Maison, situé au châtel des Aix-d'Angilon, par Antoine de Candue, écuyer, seigneur de Chambon, vicomte de Saint-Just, à Gaillard de Candue, capitaine du château de Guise. — Contrat de mariage de Monsieur Paul de Beauvilliers, chevalier, comte de Saint-Aignan, 1er gentilhomme de la chambre, avec Henriette-Louise Colbert, fille de J.-B. Colbert, marquis de Seignelay, contrôleur général des finances, par lequel François de Beauvilliers, duc et pair, père de la future, lui accorde en dot la terre des Aix-d'Angilon. — Conventions supplémentaires au contrat [illegible] échange de ladite terre des Aix, fait par les [illegible] à Jacques-Léon Le Bouthillier de Chavigny, marquis de Beaujeu.

E. 362. (Liasse.) — [illegible]

1694-1758. — Baux généraux des revenus de la terre des Aix et de ses dépendances, à Emé Picault et Gilbert Votat, pour six ans, moyennant 2,448 livres par an ; — à Jacques Evezard et Pierre Godon, pour six années, moyennant 2,600 livres (1700) ; — à Sebastien P[illegible], pour [illegible] ans, moyennant 2,500 livres (1730) ; — [illegible] par la veuve Pellé, aux sieurs Bezard et M[illegible] (17[illegible]) ; — à François Corsange, marchand à Sancerre, pour 9 années, moyennant 9,600 livres (1758).

E. 363. (Registre.) — [illegible]

1365-1644. — Minutes et transcriptions [illegible] la boucherie et du four banal des Aix-d'Angillon [illegible] métairie de Séry ; — d'arrentements, [illegible] connaissances des cens et rentes dûs en conséquence, à Montigny et à Boiteaux ; — d'acquisitions et [illegible] terres, par les seigneurs des Aix et de Montigny. — [illegible] faits par eux avec [illegible] ; — de foi et hommage, aveux et dénombrements faits à la terre des Aix [illegible] féodales de ladite terre, mouvant de Sancerre ou de ses dépendances, [illegible] Sancerre.

E. 364. (Liasse.) — [illegible]

1553-1777. — [illegible] — Transaction entre le seigneur et les habitants des Aix-d'Angillon, [illegible] propriété des grand et petit M[illegible], [illegible] de pâturage par les habitants [illegible] bestiaux [illegible] — Observations [illegible] sur la vente des bois des Aix, Montigny et [illegible] le comte de Beaujeu. — [illegible] — [illegible] bois et [illegible] — [illegible] Aix, avec les jugements.

E. 365. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1523-1644. — Baux : de l'étang des Aix à Frédéric de Bis, pour 29 ans, moyennant 32 livres 5 sous par an, à la condition par le présent, de faire construire dans cinq ans, une maison pour le meunier du moulin de l'étang; — d'une pièce de pré situé près le pont des Aix, sur la rivière du Colin, et contenant 2 hommées de fauche.

E. 366. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1675-1789. — Fondation par les ducs de Nevers d'une dot pour le mariage de 60 filles pauvres dans leurs terres, dont une choisie dans la seigneurie des Aix. — Arrêt du Parlement du 7 septembre 1675, pour l'exécution de la fondation. — Ordonnance rendue sur la délibération des commissaires nommés pour décider sur l'exécution de l'arrêt précédent. — Quittances payées à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour les amendes et autres intérêts concernant la fondation. — Autres arrêts du Parlement intéressant la matière du 9 mars et 7 septembre 1786, et 18 novembre 1789. (Imprimés.)

E. 367. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1548-1715. — Ratification faite par le chapitre des Aix d'une lettre patente de Marie d'Albret, duchesse de Nevers et dame des Aix, portant fondation d'un anniversaire, par le sieur d'Orval, père de ladite dame, dans l'église collégiale de Saint-Ithier-des-Aix, et moyennant exemption du four banal pour ledit chapitre. — Transaction entre Paul de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, seigneur des Aix-d'Angillon, et le même chapitre relativement au droit de patronage et autres droits honorifiques dans l'église dudit lieu. — Arrêt du Parlement du 7 janvier 1682, pour l'homologation d'un concordat fait entre le chapitre de Saint-Ithier-des-Aix, le curé et les habitants de la paroisse de Valentigny, relativement à la translation de l'église paroissiale de Valentigny dans l'église du chapitre des Aix.

E. 368. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1679-1778. — Procès-verbaux de circonscription de la justice des Aix-d'Angillon. — Notice sur l'étendue des justices des Aix et des terres en dépendant (Boiteaux, Humbligny, Montigny, Neuvy en partie, La Tour de Vèvre, La Grange-Fouillay et Le Bas-Fouillay), extraite de l'aveu et dénombrement de la terre des Aix de 1679. — Note sur les limites de la justice de Saint-Céols.

E. 369. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1626-1784. — Arrêts du Conseil de 1690, confirmatif de la maîtrise des Eaux et Forêts des Aix-d'Angilon. — Baux de la prévôté de la même seigneurie pour 4 années, au profit de Jacques Mallet, marchand aux Aix, moyennant 110 livres par an, payables à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste. — Ventes : de l'office de bailli des Aix et Montigny, au profit d'Etienne Depardieu, avocat en Parlement, à Henrichemont, moyennant 24,000 livres; — du tabellionage de ladite justice des Aix, et de l'office de notaire royal héréditaire audit lieu, au profit de Claude Lauverjat, praticien. — Bail à ferme du tabellionage de Veaugues, au profit de Jean Pinet, procureur fiscal à Montigny, pour six ans, moyennant 20 livres par an. — Prorogation pour 4 ans de tabellionage de Montigny, au profit d'Etienne Rat. — Baux du tabellionage de Morogues et Humbligny, au profit de divers.

E. 370. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1613-1663. — Baux de la boucherie des Aix, contenant les règlements et statuts de ladite boucherie, par lesquels il est interdit aux bouchers de tuer veaux, porcs et moutons pour les vendre en leurs maisons.

E. 371. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1725-1763. — Arrêt du conseil d'Etat du 24 avril 1725, qui maintient Henriette-Louise Colbert, veuve de Paul de Beauvillier, et dame des Aix, dans le droit de banvin, durant le mois de mai de chaque année, dans l'étendue de la ville et faubourgs des Aix-d'Angilon. — Acte de cession dudit droit à l'adjudicataire général des fermes du royaume, par le marquis de Boutillier. — Baux du même droit.

E. 372. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 5 pièces, parchemin.

1643-1785. — Baux : du droit de hallage et plaçage au marché des Aix, au profit de Jean Godinon, marchand, pour 9 années et moyennant 260 livres par an; — du droit de mesurage du bled, à Jacques Couy et autres, pour six ans, moyennant 60 livres par an; — du four banal de la ville des Aix, à Jacques Reuillon, boulanger, moyennant 120 livres. — Sentence du bailli des Aix, qui fixe la foire du bourg de Rians, au lendemain de la fête de Saint-Christophe, fête patronale de la localité.

E. 373. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 9 pièces, parchemin, 3 sceaux.

1594-1780. — Lettres à terrier obtenues en la grande chancellerie du Palais, par les seigneurs et propriétaires de la terre des Aix et terres en dépendant, pour procéder au renouvellement des reconnaissances dûes par leurs tenanciers, et délivrées aux noms de : François de La Grange, sieur de Montigny, conseiller d'Etat, gouverneur de Berry, maréchal de France, lieutenant-général du Blésois et Vendômois, etc. ; — Gabrielle de Crevant, veuve du précédent ; — Paul de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, 1er gentilhomme de la Chambre, colonel de cavalerie ; — Charles-Léon de Boutillier-Chavigny, chevalier.

E. 374. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1301. — Titre d'affranchissement des habitants de la châtellenie des Aix-d'Angillon, par Henri de Sully. (Traduction du titre original et transcription du XVIIe siècle.)

E. 375. (Registre). — In-4°, 17 feuillets, papier.

1293-1329. — Lettres de privilèges et autres, intéressant la Châtellenie des Aix. — Mandement par Philippe Lebel, au bailli de Berry, de garder le jugement rendu entre le comte de Sancerre et la dame de Seuly (1293). — Sentence du Parlement entre le comte de Sancerre et le seigneur de Seuly (1297). — Compromis entre lesdits seigneurs par lequel ils conviennent de se bailler l'un à l'autre leurs *nommées* du don fait par feu de Corcelles sur les seigneurs de Culan et de Graçay (1309). — Autres lettres de compromis entre les mêmes, pour motif de fois et hommages et droits seigneuriaux. — Texte latin de la franchise des habitants des Aix (1301). — NOTA. — Ce registre est un extrait fait au XVIIe siècle d'un recueil plus ancien, par le notaire Bontemps qui l'a signé.

E. 376. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1595-1676. — Actes de foi et hommage de la terre et seigneurie des Aix, par le maréchal de Montigny, au comte de Sancerre (1595). — Au prince de Condé, pour le comté de Sancerre, par le comte de Saint-Aignan (1644 et 1676). — Aveux et dénombrements de la même terre des Aix au même, par la maréchale de Montigny (1641) ; — par le comte de Saint-Aignan (1665) ; — des terres et seigneuries de La Grange-Fouillay, du Bas-Fouillay, de Chantereine et du fief de Vèvre, par la maréchale de Montigny (1641).

E. 377. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1644-1665. — Acte de foi et hommage pour la terre et châtellenie des Aix, par le comte de Saint-Aignan, au prince de Condé, comme comte de Sancerre. — Aveu et dénombrement de la même terre, au même par le même (1665).

E. 378. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1641-1780. — Aveux et dénombrements de la terre et châtellenie des Aix au comté de Sancerre, par Gabrielle de Crevant, veuve de François de Lagrange, seigneur de Montigny, maréchal de France (1641) ; — par Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France et 1er gentilhomme de la Chambre (1679). — Acte de foi et hommage audit comté, par Jacques-Léon de Boutillier de Chavigny, marquis de Beaujeu (1700). — Signification à la princesse de Conti, dame de Sancerre, par Louis-Léon de Bouthillier, qu'il n'entend réunir les terres de Montigny, Boiteaux et Humbligny à la terre des Aix dont elles relèvent. — Etats des dépendances de la terre des Aix qui sont de la mouvance de Sancerre, d'après l'aveu et dénombrement de 1679. — Relevé par extraits des fiefs mouvants de la terre des Aix, avec l'indication des titres qui les concernent.

E. 379. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Listes des fiefs mouvants de la châtellenie des Aix. — État général des dépendances de ladite terre des Aix, mouvant immédiatement de cette terre, et en arrière-fief de Sancerre. — Relevés des fiefs faits sur les aveux et dénombrements des seigneuries de La Tour-de-Vevre (1696), Reigny et fief de La [illegible] (1782).

E. 380. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1523. — Aveux et dénombrements à [illegible], duchesse de Brabant, comtesse [illegible] de Nevers et dame des Aix, par Michel de [illegible], écuyer, seigneur de [illegible], pour : 1° Le dîme de blés, grains [illegible], chanvre, [illegible] le dîme de l'Herbois et [illegible] sur les paroisses de Valentigny, Parassy, Morogues et Aubinges ; 2° le cens de [illegible] à la [illegible], en la [illegible] des Aix-d'Angillon.

E. [illegible]. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1575-1686. — [illegible] et hommages [illegible] aux seigneurs des Aix, de la terre de Parassy, par Pierre [illegible]

(1681) ; — de la moitié du dime de Vilaine, par Gilbert de la Platière, chevalier, seigneur de Montifaut, baron de Torcy (1686) ; — du lieu et métairie du Gué, paroisse de Rians, par Gilbert Brunet, pour Marie Marcschal, sa femme (1684) ; — de prés situés dans la prairie de Rédan, paroisse de Morogues, par les Pères Carmes de Bourges, et autres propriétaires. — Aveux et dénombrements faits aux mêmes : de la terre de Croiches, par Madeleine Hubert, veuve Jacques Paul de Malou, écuyer (1682) ; — du fief des Granges, par Jean Montagu, écuyer (1677) ; — du moulin et métairie de Malluitte, situés au village du même nom, paroisse de Rians, par les héritiers de Jacques Regnier, seigneur des Chaises (1614). Etc.

E. 382. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 34 pièces, parchemin.

1560-1751. — Aveux et hommages des fiefs relevant directement des Aix et situés dans ladite paroisse de Valentigny ou des Aix. — Aveux et dénombrements : du fief du Petit-Champ ; — du censif de Champbetin ; — des terres du Noyer-Trivault et champ de la Beste, et du vignoble de Groselle ; — du fief de la grande maison des Vallières, dans l'enceinte des Aix ; — de la terre des Morées et de celle du champ de Rians. — Fois et hommages : du petit pré de Lusson ; — de la terre de Bourgneuf ; — du champ de la Chambre ; — des terres des Saccates ou Champs-Gaillards ; — du bois de Saint-Ithier.

E. 383. (Liasse.) — 5 pièces, papier, 17 pièces, parchemin.

1482-1751. — Hommages et dénombrements aux seigneurs des Aix, des fiefs situés dans la paroisse de Valentigny ou des Aix, et paroisses voisines. — Fois et hommages : de deux pièces de terre situées au terroir du Chaillou, par Jacques Evezard, maître chapelier à Bourges ; — du censif de la Limaie, par Nicolas Riglet, marchand et bourgeois dans la même ville. — Aveux et dénombrements : du fief du Chaillou, par Charles Cottin, écuyer ; — de la terre et seigneurie de Croisches, par Madeleine Hubert, veuve de Jacques-Paul de Malou, écuyer, secrétaire du roi.

E. 384. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1497-1754. — Fois et hommages, aveux et dénombrements des fiefs de la mouvance des Aix, dans les paroisses d'Étréchy, Baugy, Parassy et Morogues. — Fois et hommages : pour la moitié des terres et seigneuries d'Étréchy et Solérieux, et de la métairie et pressoir de Baugy, dans la paroisse de Parassy, par Emée de Jaucourt, autorisée de justice au refus de son mari, Guillaume de Cossay, et comme héritière de son frère Esme de Jaucourt. — Transaction entre le duc de Sully, seigneur desdites terres, et le maréchal de Montigny, seigneur des Aix, pour l'attribution aux Aix de la mouvance des mêmes terres. — Aveu desdites terres au comte de Saint-Aignan, par Michel Letellier, chancelier France. — Dénombrement de la terre de Parassy, par Pierre de Loines, écuyer, au comte de Saint-Aignan. — Hommages : des fiefs des Granges et de la Planche, dans la paroisse de Parassy, par Jacques-Léon de Montagu, écuyer, sieur de La Garde ; — de la seigneurie de Beauvais, sise dans la même paroisse, par François Desrin, sieur de la Motte ; — du vignoble du Pressoir Baulin, même paroisse, par Jean-Joseph de la Rochedragon, chevalier, sieur de La Vauvrille. — Saisie féodale, faute d'hommage, de la terre de Morogues, sur Toussine Dumesnil, femme de Pierre Danlezy, et Charlotte Dumesnil, femme du sieur de Boutan. — Dénombrements : de la métairie de Loye, dans la paroisse dudit Morogues. — Des prés du Rédan, même paroisse, par les religieux Carmes de Bourges. — Hommage par les héritiers Callier, du pré dit La Noue-Cottin, dans ladite paroisse.

E. 385. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1463-1782. — Hommages et dénombrements dans les paroisses d'Aubinges, Montigny, Crézancy, etc. — Lettres données par dame Marie d'Albret, duchesse de Nivernais, qui autorisent demoiselle Madelaine Trousseau, veuve de Pierre de Sully, gentilhomme de la maison du roi, à bâtir manoir avec colombier, et établir garenne et clapiers dans sa terre de Lusson. — Dénombrement de ladite terre de Lusson, dans la paroisse d'Aubinges, par la même à la même. — Fois et hommages : à Jacques-Léon de Bouthillier de Chavigny, marquis de Beaujeu et seigneur des Aix, par Emée d'Aligret, femme de Pierre-Thomas de La Thaumassière, écuyer, sieur d'Olivet, pour le fief et domaine des Vincents, dans ladite paroisse d'Aubinges. — Hommages et dénombrements : par Antoine Perreau, écuyer, vicomte de Soulangis, à François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan : 1° de ladite métairie des Vincents ; 2° du grand dîme de l'Herboy, levé dans les paroisses d'Aubinges, Rians, Valentigny et Morogues ; 3° et de plusieurs dîmes et héritages dans la paroisse de Soulangis ; — par Jean de Bar, chevalier, seigneur de Baugy, à Jean Dumesnil Simon, seigneur de Maupas et des Aix, pour le lieu et justice de Poulanon, située paroisse de Montigny. — Aveu et dénombrement fait par demoiselle Etiennette Escoreol, veuve Jean Turpin,

écuyer, seigneur de Vaufrelan', pour la terre, justice et seigneurie de Vauvredon, située dans la paroisse de Crézancy.

E. 386. (Liasse). — 24 pièces, papier; 28 pièces, parchemin.

1407-1750. — Hommages et dénombrements dans les paroisses de Rians, Brécy, Saint-Michel de Soulangis, Fussy et Mornay. — Aveu et dénombrement par Jacques d'Estut, chevalier, seigneur d'Insèche, à François de Beauvilliers, seigneur des Aix, des fiefs de Baconet et de Bussède, situés dans la paroisse de Rians. — Hommage rendu par Jean de Foucault, chevalier, seigneur de Marcilly, à Claude-Léon, marquis de Bouthillier, des mêmes terres, du dime de Villaine et du moulin de Petereau, même paroisse. — Vente par licitation desdits héritages, par les héritiers de Marie-Antoinette de Bretagne, veuve René Legalis, au profit de Lucie d'Estut, femme de François Foucault, chevalier, seigneur du Coupoy, et leur sœur. — Hommage à François de La Grange, seigneur de Montigny, par Catherine Saussier, veuve de Guillaume Riglet, contrôleur des finances à Bourges, pour le fief de Malluite, situé paroisse de Rians. — Dénombrement de la métairie du Petit-Malluite, *aliàs* la Bidauderie, à Paul de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, par demoiselle Catherine Bidault. — Hommages rendus : Par Jean Jarrier, marchand à Bourges, à madame la maréchale de Montigny, pour plusieurs terres, rentes et héritages, situés au terroir du Gros-Buisson, dans la paroisse de Brécy; — par Jacques Thiboust, écuyer, sieur de Quantilly, notaire et secrétaire du roi, à Marie d'Albret, duchesse de Nivernais, pour cens et rentes dus sur les vignobles des grand et petit Poilchien, dans la paroisse de Saint-Michel de Volangis; — par Jean de Sauzay, chancelier au Parlement de Paris, au comte d'Albret, pour huit arpents de prés, dans la paroisse de Fussy, dépendant du fief de Feularde; — par Charles de Marande, écuyer, chevalier et maître d'hôtel ordinaire du roi, à demoiselle Gabrielle de La Grange, pour le fief de Berlière, situé paroisse de Mornay-sous-Montfaucon.

E. 387. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1356-1790. — Fois et hommages, aveux et dénombrements fournis à la seigneurie des Aix, et transmis par ses seigneurs au comté de Sancerre, par les chanoines de l'église collégiale de Saint-Ithier-des Aix, pour moitié du dime dit le dime Bastard, assis dans les paroisses de Valentigny et Rians; — par les vicaires de la vicairie de Saint-Jean-Baptiste, fondée dans l'église cathédrale de Bourges, pour les dimes des Noelles et des Bouloises, dans la paroisse de Valentigny; — par Henri Gibieuf, chevalier, sieur de Lafaye, pour les dimes de Breton-M[illegible] [illegible] Barberonne, dans les paroisses de P[illegible] et A[illegible]; — par Philippe de Boiche[illegible], écuyer, pour [illegible] de Vilaines, *aliàs* des Bo[illegible], dans la paroisse de P[illegible]. — et pour les dimes : des grand et petit [illegible] et du Cercueil, même paroisse; — [illegible] Pré [illegible] d'Aubinges; — de G[illegible] et de C[illegible] paroisse de R[illegible].

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1415-1782. — Procédures et [illegible] les fiefs de la mouvance des Aix. — Requête à l'effet de saisir et nomination d'experts pour estimer le droit de rachat dû par Madeleine Lauverjat, femme Pierre Corde', pour moitié du pré des Revivres, dans la paroisse de Valentigny. — Saisie féodale sur l'Hôtel-Dieu d'Aubigny, du fief du Briou, situé dans la paroisse de Morogues, faute de foi et hommage. — Procès entre le seigneur des Aix et le chapitre de Saint-Ithier dudit lieu, par devant le Bailli de Berry, relativement à une rente foncière de 2 [illegible] taient la propriété. — Saisie féodale sur le seigneur de Bar, du fief de La Planche, situé paroisse de Parassy. — Factum pour le chapitre Saint Ithier des Aix, contre les chanoines réguliers de la Trinité d'Aubigny, pour prouver que les dimes possédées par les premiers dans les paroisses de Morogues, Aubinges, Parassy et Humbligny, sous la seigneurie des Aix, sont ecclésiastiques, et comme telles, sujettes à la portion congrue. — Requête au Bailli des Aix-d'Angilon, par le seigneur de ladite terre, pour la saisie féodale des terres des Senates, *aliàs* les Champs-Gaillards, paroisse des Aix, sur le sieur Clerjaut, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Bourges. — Mémoire sur la mouvance des [illegible] des Vauvrins, faisant partie de la terre d'Ourouer.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1453-1773. — [illegible] de 15 sous, au profit de Jean Arnault, par Charles Cottin. [illegible] tournois et de 2 deniers tournois de cens accordable par arrentement perpétuel. — Arrentement pour 29 ans, par An[illegible]

quisition par Toussaint Mozard, marchand, de Léonard Boudet, d'une maison aux Aix, chargée de 2 sous de cens par an, payables au sieur de Cassange, le jour de la Purification. — Sentence rendue en la prévôté des Aix, au profit de la duchesse de Nevers, dame des Aix, contre Jean Alfroy dit Pinard, pour raison de 15 sous tournois de rente annuelle, perpétuelle et foncière, affectée sur trois pièces de terre situées dans la justice des Aix. — Traité entre le seigneur des Aix et les administrateurs de l'hôpital de Veaugues, pour raison de 30 livres de rente dûes par l'hôpital à la terre des Aix.

E. 390. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1663-1779. — Procédures : entre François Pasdeloup, sous-fermier de la terre des Aix, et Pierre Triballat, laboureur, touchant les droits de lods et ventes pour acquisition du sixième de deux locatures situées aux Aix, pour lesquels ledit Triballat est condamné à passer reconnaissance des cens et rentes dûs sur lesdits héritages ; — contre le sieur Masson des Rompis, relativement à la vente par décret, d'héritages lui appartenant, et chargés envers la seigneurie des Aix, de 83 livres 3 sous 9 deniers de rente constituée. — Arrentements par le seigneur des Aix, au profit : de Louis Miget, d'une boisselée de terre en friche sur l'emplacement des anciens fossés de la ville, moyennant 5 sous de rente et 3 deniers de cens ; — de Thomas Doublet, d'une pièce de terre en *pelouse*, située près de l'étang des Aix, moyennant 20 sous de rente et 6 deniers de cens.

E. 391. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 6 pièces, parchemin.

1493-1633. — Vente à François de La Grange, sieur des Aix, par les procureurs fabriciens de la paroisse de Rians, au nom de la communauté des habitants des marais et communaux de ladite paroisse. — Décret en la Prévôté de Bourges des terres de La Motte et Malluitte situées dans ladite paroisse au profit de Guillaume Reguis, lieutenant-général à Bourges, pour 1,705 écus sol. — Baux d'acense, par Charlot Cottin, sieur du Chaillou, au profit : de Jean Belin le jeune, du Moulin de Pereau, situé dite paroisse de Rians, moyennant 12 livres tournois argent, et 12 septiers froment, seigle et marsèche, par tiers, payables à Noël et à la Saint-Jean ; — d'Ursin Lelarge, du pré dit la Noue Colin, dans la prairie du Colin, paroisse des Aix.

E. 392. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1585-1782. — Arrentement fait par demoiselle Marie Barbier, au profit de Jean Chantereau, de 4 hommées de vigne, au vignoble des prés de Chappe, dans la paroisse d'Aubinges, moyennant 2 livres 10 sous de rente. — Reconnaissance, par les Ursulines de Bourges, des héritages dépendant de la métairie de Chaumoux, dans la paroisse d'Aubinges, et tenue par elle en roture. — Vente par Claude de Razay, écuyer, sieur du Vernay, du censif du Chaillou, dans la même paroisse, au profit de Jean Foucher, notaire et procureur fiscal de la justice de Saint-Céols. — Arrentement d'une vigne au vignoble de Gailiard, paroisse de Parassy, par le seigneur des Aix, au profit d'Antoine Foussard, et moyennant 5 sous de rente et un denier de cens. — Résiliement du bail de 45 journées de vigne, au vignoble de Chambetin, paroisse de Crésancy, fait par François Corsange, marchand à Sancerre, au profit de Louis Pierre Salmon, bourgeois à Bourges.

E. 393. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1615-1616. — Minutes de reconnaissances des cens et rentes, dus à la terre des Aix, sur le Clou-d'Argent, le Clou-Baulin, le canton de l'Échalier-Berthelin et le clos Belin, dans la paroisse de Parassy, et payables au jour de la Purification Notre-Dame, sous la halle des Aix ; lesdites reconnaissances signées Rouger et Bonnin.

E. 394. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1610. — Terre d'Ourouer-le-Chambrier. — Minute du terrier des droits et devoirs dus à la seigneurie d'Ourouer, ledit terrier reçu par Claude Donart et Jean Thièvre, notaires royaux, pour François de Gamaches, écuyer, seigneur d'Ourouer et Jartin.

E. 395. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1517. — Aveu et dénombrement de la partie de la terre et seigneurie d'Ourouer, mouvant de la châtellenie des Aix-d'Angilon, donné par Adrien de Gamaches, écuyer, seigneur d'Ourouer, à cause de demoiselle Jeanne Pelourde sa femme, à Marie d'Albret, duchesse de Nevers et dame des Aix, par devant Pierre Durameau, notaire royal à Dun-le-Roi.

E. 396. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1456-1773. — Fois et hommages, aveux et dénombrements des terres et seigneuries de Rigny et Ourouer, aux seigneurs des Aix : par Parceval Pelourde, écuyer, à cause de sa femme Claude de Vilaines (1456) ; — par Madeleine

Pelourde, femme de Jean de Quincampoix (1547) ; — par François de Chabannes, comte de Saignes et baron de Saulx pour partie, (1613) ; — par Georges de Gamaches, chambellan du roi et vicomte de Rémond, pour l'autre partie (1613) ; — par François de Gamaches, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre, sieur de Croisy, Jars et Le Coudray (1618) ; — par Claude de Grivel, chevalier, seigneur comte d'Ourouer, Hérigny, Grossouvre et autres lieux (1678) ; — par Paul de Grivel, chevalier, seigneur desdites terres (1703) ; — par Alexandre-Auguste Grivel, marquis d'Ourouer, avocat en Parlement (1757) ; — par Gabriel Havard, avocat audit Parlement (1773).

E. 397. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1633-1635. — Terre de Séry. — Petit terrier ou livre de reconnaissance des cens et rentes dus à ladite terre, reçu Rouger et Chevilly, notaires.

E. 398. (Cahier). — In-4°, 20 feuillets, papier.

1518. — Liève ou livre des revenus de la terre de Séry, dans les paroisses de Rians et Garigny, dressée par Étienne de Lyon receveur.

E. 399. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1513-1641. — Compte rendu par Étienne Lyon, de la recette des grains faite durant les années 1513-1514. — Etat des rentes, tant en blé et poules qu'en argent, payées chaque année à la Saint-Martin, au château de Séry, que des cens payables le jour de Pâques fleuries, au lieu de Valentigny, pour les années 1637 à 1641.

E. 400. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1613-1654. — Compte rendu à la maréchale de Montigny, des revenus de la seigneurie de Sery. — Etats des rentes dûes à ladite seigneurie, et payables chaque année à la Saint-Martin d'hiver.

E. 401. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1619. — Adjudication sur décret de la terre de Séry et dépendances sur demoiselle Anne Riglet, fille de feu Nicolas Riglet, seigneur dudit Séry, à la requête de Jacques Hervé et Gabrielle Bouchetel, sa femme.

E. 402. (Liasse.) — [illegible]

1415-1785. — Vente par Pierre [illegible] à Valentigny, au profit de Charles Cotin, marchand aux Aix, moyennant 20 écus d'or, de 3 septiers froment, mesure de Bourges, à prendre sur un pré [illegible] Rians, et un chesal avec maison dans celle de Valentigny. — Obligation consentie par Léonard Couzon, de Rians, et consorts, au profit de madame Annet d'Orléans, et portant reconnaissance de 3 septiers froment, 2 de marsèche, 2 d'avoine et une poule de rente, à prendre à chaque Saint-Martin d'hiver, sur un chesal avec maison, sis au village de la Chaume, paroisse de Rians. — Bail des dîmes de Cluy, dans la même paroisse, par le vicaire de la vicairie de Saint-Nicolas, fondée dans l'église cathédrale de Bourges, au profit de Vincent Delaporte et Félix Migraine, à la charge de servir une rente de 18 boisseaux de grains, froment, seigle, marsèche et avoine, par quart. — Arrentement par le seigneur des Aix, au profit de Pierre Cordier et Martin Morin, laboureurs à Aubinges, d'un mas de terre assis aux Marvaux, dite paroisse de Rians, moyennant 200 boisseaux d'avoine, mesure des Aix, 5 sous d'argent et 6 chapons. — Arrêt du Parlement rendu contre François Roger, pour le payement d'une rente de 15 boisseaux de froment, autant de marsèche et autant d'avoine, due sur la métairie de La Vallée, aux Rochers.

E. 403. (Registre.) — [illegible]

1518. — Terres de Montigny, La Motte et La Tour de Vèvre, Veaugues, Boiteaux et le Bas-Fouillay. — Terrier des reconnaissances des cens et rentes dus à Geoffroy de La Grange, écuyer, seigneur de Vesvre et de Montigny, pour ladite terre de Montigny, reçu par Frédéric Debis, notaire royal.

E. [illegible]

1518. — Terrier de M[illegible] — [illegible] nute du numéro précédent.

E. [illegible]

1501. — [illegible] La G[illegible], conseiller au Conseil privé et d'État, [illegible] général et gouverneur de P[illegible] etc., et [illegible] par devant Pierre [illegible] pour les terres de Montigny, La Tour de [illegible] le Bas-Fouillay.

E. 406. (Registre.) — In-folio, 518 feuillets, papier.

1501-1612. — Terrier de Montigny et dépendances. Cet article est la minute du numéro précédent, augmentée d'une annexe comprise entre les années 1609 et 1612.

E. 407. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1682-1697. — Livre des reconnaissances des cens et rentes dûs à la seigneurie de Montigny, passées devant Rouger, notaire, lesdits cens et rentes payables à Montigny, le lendemain de Noël.

E. 408. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1708. — Petit cahier des reconnaissances des rentes dues à la seigneurie de Montigny, passées devant Masson et Rousset, notaires.

E. 409. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

1513-1528. — Liève ou livre de perception des cens et rentes dus à Geoffroy de La Grange, écuyer, seigneur de Vèvre et Montigny, le jour de Saint-Étienne, lendemain de la fête de Noël, par Pierre Pinot et Pothereau, receveur desdites seigneuries. — Noms des localités comprises dans la liève : le village du Cloux ; les Godinots, *aliàs* les Galards ; Montigny ; Bussy ; Villepean ; Le Briou ; Jalognes.

E. 410. (Registre.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

1529. — Liève de Vèvre et Montigny, pour François de La Grange, seigneur desdites terres, signée : Pierre Pinot et François Quenoille, notaires, sous le scel de la Prévôté et châtellenie des Aix-d'Angilon.

E. 411. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1537-1538. — Compte des revenus de la terre de Vèvre et Montigny, rendu au même, par Jean de Saint-Gaure, prêtre et receveur desdites seigneuries. — Noms des localités : Le Cloux ; Montigny ; Le Buisson ; Bussy ; Villepean ; Couy ; Reigny et le Fouillay ; La Reculée ; Belle-Chaume ; le Bois ; Champrond ; le Verger ; Le Briou ; Epineuil ; L'Arable ; Villedoné ; Les Charmées ; Jalognes ; Chavignol et Ménétréol.

E. 412. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

1544. — Censier ou liève des mêmes terres, dressé pour le même seigneur, par les notaires Giverlet et Bailly.

E. 413. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1548-1549. — Liève informe des mêmes terres. — Compte des bourgeoisies de Vèvre dues à cause des usages dudit lieu : François Fontaine : 7 deniers obole et 7 boisseaux d'avoine ; — Arnoul Taffineau : 7 deniers obole et 7 boisseaux d'avoine ; — Jean Vigoureux, « ou ceulx qui se tiennent en la maison et chezal dudict Jehan Vigoreulx » : 7 deniers tournois et 7 boisseaux avoine ; — Esme Lasne : 7 deniers obole, ibid. avoine ; — Maur Lasne : ibid., ibid.

E. 414. (Registre). — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1556. — « Recepte des terres et seigneuries de Vefvre et Montigny, commençant pour l'année 1556. »

E. 415. (Registre.) — Petit in-4°, 73 feuillets, papier.

1574. — Compte des revenus de la seigneurie de Vèvre, Montigny et le Bas-Fouillay, rendu par François Triballat, receveur, et reconnu par Anne de Brichanteau, dame desdites terres.

E. 416. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1575. — Compte informe, présenté à Charles de La Grange, écuyer, seigneur desdits Vèvre et Montigny, des cens payables le jour de la Purification Notre-Dame, (2 février). « Lesquels cens sont cens accordables, portant lots, ventes, deffaulx, recellées et droicts de retenue, selon la coustume tenue audict lieu de Vefvre et Montigny : C'est assavoir les lots et ventes en cas de mutation, de quatre sols tournois pour livre, et le deffault de payer ledict cens audict jour, de cinq sols tournois, et l'amende de recellée, que à deffault de payer les lots et ventes de dans quarante jours, ladicte amende de soixante sols tournois. »

E. 417. (Registre). — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1567-1590. — Lièves informes de Vèvre, Montigny et le Bas-Fouillay, pour 1568, 1577, 1578 et 1585, de Montigny, le Bas-Fouillay et Boiteaux pour 1590 ; la seconde de ces lièves, signée : Anne de Brichanteau, dame de Montigny, et la dernière : de La Grange, seigneur desdites terres, Triballat et Bacquellin, receveurs.

E. 118. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1592-1594. — Comptes des revenus de Vèvre, Montigny et le Bas-Fouillay, rendus à François de La Grange, gouverneur du Blésois et Vendômois et seigneur desdites terres, par François Triballat et Antoine Dubois, receveurs. — Total du dernier compte. Recettes en argent : 70 écus sols ; en grains : froment, 1,142 boisseaux ; seigle, 295 boisseaux ; marsèche, 466 boisseaux ; avoine, 587 boisseaux, plus 136 poules. — Mises et requérandes, en argent : 36 écus 34 sous 1 denier ; en grains : froment, 1,137 boisseaux 3/4 ; seigle, 265 boisseaux ; marsèche, 466 boisseaux ; avoine, 580 boisseaux, plus 130 poules. — Reste dû par le comptable : 33 écus 26 sous ; 4 boisseaux 1/4 froment ; 30 boisseaux 1/4 seigle ; 7 boisseaux d'avoine et 6 poules.

E. 119. (Registre.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1595. — Liève ou compte du revenu des mêmes terres rendu au même par ledit François Triballat.

E. 120. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1595-1596. — Compte rendu par le même au même, des revenus de Vèvre, Montigny, Le Bas-Fouillay, les Aix, Séry, Boiteaux et Humbligny.

E. 121. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1612-1613. — Liève informe de la terre de Montigny. — (NOTA. — Manquent les premiers feuillets. — Cette pièce paraît n'être qu'un fragment d'une autre pièce bien plus considérable.)

E. 122. (Registre.) — Petit in-folio, 233 feuillets, papier.

1613-1661. — Autre liève informe de la terre de Montigny.

E. 123. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1630-1631. — Autre liève informe de la terre de Montigny, incomplète du premier feuillet.

E. 124. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1642. — Autre liève informe de Montigny.

E. 125. (Registre.) — Petit [illegible]

1651-1657. — Trois [illegible] La Tour de Vèvre (1651), Montigny (1652) et [illegible] (1653-1657) reliées en un même recueil.

E. 126. (Registre.) — In-folio, [illegible] papier.

1662-1671. — Comptes [illegible] des seigneuries de Vèvre et Montigny, [illegible] et le Bas-Fouillay.

E. 127. (Registre.) — In-folio, [illegible] papier.

1671-1679. — Liève des [illegible] seigneurie de Montigny, et payables à [illegible] Saint-Martin d'hiver [illegible] à la Saint-Étienne [illegible] Noël ; — 2° à la Tour de Vèvre, et payables [illegible] Saint-Jean-l'Évangéliste ; — 3° au village d'[illegible] paroisse de Veaugues, et payables à la [illegible]

E. 128. (Registre.) — In-folio, [illegible]

XVIIe siècle. — Liève informe [illegible] et seigneuries de Vèvre, Montigny et le Bas-Fouillay.

E. 129. (Cahier.) — [illegible] papier.

XVIIe siècle. — Petite liève [illegible] rentes dûs à la seigneurie de Montigny.

E. 130. (Cahier.) — [illegible] papier.

1693. — Liève des rentes de Montigny, [illegible] à la Saint-Martin d'hiver.

E. [illegible] papier.

1693-1699. — Liève des [illegible] Saint-Étienne, et [illegible] compte est rendu par [illegible] François Sorbet, maître [illegible] et [illegible] sa femme, fermiers de la seigneurie de M[illegible] à la Saint-Jean-Baptiste [illegible]

E. [illegible] papier.

1699. — Liève des rentes de Montigny [illegible] Saint-Martin [illegible]

E. 433. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1705. — Liève des rentes, de la Saint-Martin, pour les mêmes.

E. 434. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1711. — Liève des rentes de la Saint-Martin, pour Jean Arogué, fermier de la seigneurie de Montigny.

E. 435. (Cahier). — In-folio, 33 feuillets, papier.

1723-1740. — Liève des cens de Montigny dûs à la Saint-Étienne, pour Sébastien Pellé et Françoise Chenu, sa femme, fermiers de ladite seigneurie pour neuf années.

E. 436. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1758. — Liève des cens et rentes de Montigny, payables : les rentes à la Saint-Martin d'hiver, et les cens à la Saint-Etienne, ladite liève fournie le 24 juin 1758 par la dame Pellé, veuve du dernier fermier.

E. 437. (Cahier.) — Petit in-folio, 41 feuillets, papier.

1758. — Cet article est un double du précédent.

E. 438. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1758. — « Liève des cens qui se payent au lieu et château de Montigny, le jour de Saint-Etienne, seconde feste de Noël, pour le bail du sieur Corsange, fermier de ladite seigneurie, qui a commencé le 24 juin 1758. »

E. 439. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1758. — Liève des cens et rentes en argent, de Montigny, payables à la Saint-Martin d'hiver, dressé pour ledit Corsange.

E. 440. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1758. — Liève des cens et rentes de la Saint-Martin, payables tant en argent qu'en grains, dressée pour ledit Corsange.

E. 441. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1767-1776. — Liève des cens et rentes de la Saint-Martin, payables en grain et argent. — (Nota. — Cette liève paraît incomplète de la fin.)

E. 442. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1767-1778. — Liève des cens et rentes dûs à la Saint-Etienne.

E. 443. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1778. — Liève des cens et rentes de la Saint-Martin.

E. 444. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1778. — Cet article est un double du numéro précédent.

E 445. (Cahier.) — In folio, 23 feuillets, papier.

1778. — Autre double du même article.

E. 446. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1518-1776. — Relevés sous forme de tables des reconnaissances de cens et rentes portées aux terriers et lièves de Montigny, Humbligny, Boiteaux, La Grange, le Bas-Fouillay, Epignol et la Motte de Vèvre. — États des rentes dues : au sieur Nicolas Buquet, fermier général du duc de Saint-Aignan, sur neuf années de bail échues le dernier décembre 1772 ; — au sieur Pellé, fermier de Montigny, sur neuf autres années échues à la Saint-Georges 1776.

E. 447. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1518-1709. — Etat des reconnaissances des redevances dues à la seigneurie de Montigny, dressé sur les terriers de ladite seigneurie, compris entre les années 1518 et 1709, lesdits terriers signés Debis, Querlet, Thepin, Rouger et Masson, notaires.

E. 448. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1344-1701. — Relevé des fois et hommages, aveux et dénombrements fournis aux seigneurs des Aix-d'Angilon, des terres de Vèvre et de Montigny, de 1344 à 1546. — Actes de fois et hommages fournis par les mêmes terres, à Jean Dumesnil-Simon, Antoine de Beuil, comte de Sancerre, Charles Folcart, baron de Badefol, et Marie d'Albret, comtesse de Nevers, tous seigneurs de la terre des Aix-d'Angilon, par Jean, Geoffroy et François de La Grange, seigneurs desdites terres de Vèvre et Montigny. — Différents états des fiefs mouvants de Montigny, extraits des terriers de la seigneurie.

E. 449. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 70 pièces, parchemin.

1451-1623. — Actes de fois et hommages, aveux et dénombrements, fournis aux seigneurs de la Motte de Vèvre, Jean, Geoffroy, François et Charles de La Grange, par divers paroissiens de Jalognes, Azy et Lugny-Champagne, pour héritages tenus par eux dans lesdites paroisses en fief des seigneurs susdits. — Foi et hommage par François de La Grange à Marie d'Albret, duchesse de Nivernais, comme dame des Aix-d'Angilon, à cause : 1° de la terre, justice et seigneurie de la Motte de Vèvre ; 2° de celles de Vaugues et de Jalognes.

E. 450. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1784-1787. — États et péréquations des redevances en argent et grains dues et portées aux lièves des terres de Montigny, Humbligny, Epignol, Boiteaux, La Grange-Fouillay, le Bas-Fouillay et la Motte de Vèvre, en 1784 et 1785. — Relevés faits des péréquations et comptes-courants avec les redevables des cens et rentes dus auxdites terres et à celle des Aix-d'Angilon.

E. 451. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1449-1736. — Justices des terres de Montigny, d'Humbligny, de Vèvre et dépendances. — Enquêtes faites : par devant le Bailli de Sancerre, pour les limites de la seigneurie de Vèvre (1464) ; — par devant Guillaume Couvers, enquêteur au Bailliage de Bourges, pour les limites des justices du Bas-Fouillay et de Jalognes (1521). — Actes instrumentaires pour les seigneurs de Montigny, à l'effet de déterminer les limites des terres de Montigny et de Vèvre (de 1535 à 1566). — Transaction entre les seigneurs de Montigny, de Veaugues et des Aix-d'Angilon, pour l'étendue de leurs justices respectives (1449). — Sentence des requêtes du Palais pour la délimitation des justices de Montigny, Vèvre et Neuvy-deux-Clochers, au profit de Jean de La Grange, sieur de Montigny, contre Amaury et Philippe de Fontenay (1460). — Procès verbaux des limites des justices de Montigny, Humbligny, Neuvy-deux-Clochers, Bas-Fouillay, et de toutes celles avoisinant (1603 1692). — Procès-verbal de plantation de bornes entre les terres de Vèvre, dépendant du lieu de la Grange-Fouillay, et celles du domaine du Pré, appartenant à l'abbaye de Chalivoy (1736).

E. 452. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 8 pièces, parchemin.

1636-1749. — Baux à ferme généraux et particuliers des seigneuries de Montigny, Humbligny, Boiteaux, La Grange, Vèvre, Bas-Fouillay et dépendances, au profit de : 1° Silvine Lauverjat, [illegible] Montigny ; 2° Simon Charluchet et Charles Triballat, marchands à Montigny et à Humbligny ; 3° [illegible] Souciet, maître chirurgien audit Montigny ; 4° Jean Agogué, procureur fiscal dudit Montigny ; 5° [illegible] Pellé, marchands au même lieu.

E. [illegible]

1492-1529. — Arrentements [illegible] au terroir des Fossés [illegible] par les seigneurs de Montigny, au profit de Pierre Chouro dit Potier, Jean de Gaudes dit Canard, Jean Groux, Antoine Martin aussi dit Canard, et Jean Denys, tous paroissiens dudit Montigny.

E. [illegible]

1459-1788. — [illegible] sis dans les paroisses de Montigny et [illegible] au profit des seigneurs de Montigny, par Jean Chabot, Robert Charrier, Clément Petit, Jacques Petitbon, Antoine et Pasquier Joblin, Etiennette Escoriot, veuve Jean Turpin, Durand Pâlin, Jean Berlier, Jean Robellet, Pierre Millet, Pierre Godinot et autres, tous paroissiens de Montigny, Humbligny, Neuvy-deux-Clochers, Azy et [illegible].

E. [illegible]

1509-1758. — Ventes par [illegible] d'héritages situés dans la paroisse de Neuvy-[illegible] et surtout dans le village de [illegible] Nicolas Mace, sieur des [illegible] donne, à la charge de [illegible] de Montigny. — Partage de biens situés audit Villedonne entre les [illegible] Millet. — [illegible] de La Grange, seigneur de Montigny, cède à Millet dit Besson, la part [illegible] de 8 sous [illegible] cour des Millets, audit lieu de Villedonne.

E. [illegible]

1508-1778. — [illegible]

Vallières. — Contrats de vente faits au nom des seigneurs de Montigny, des dîmes de Paludeau et des Godinots, dans ladite paroisse de Montigny. — Foi et hommage et dénombrement du fief de Paludeau, même situation, rendu par le marquis de Bouthillier-Chavigny, comme seigneur de Montigny, à Madame la comtesse d'Adhémar, à cause de sa châtellenie de Beaujeu.

E. 457. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 5 pièces, parchemin.

1328-1658. — Contrats d'acquisition par François de la Bussière, sieur de Bourdebourreau, Laurent de Saint-Martin, écuyer, archer de la garde du corps du roi, et François de La Grange, écuyer, sieur de Montigny, des dîmes du Fouillay et Bastard, dans la paroisse d'Azy. — Acte de donation de la huitième partie du dîme du Bas-Fouillay, par demoiselle Marie de La Marche, au profit de son neveu, Charles de La Grange, sieur de Montigny. — Procès-verbal de limitation de la dîmerie de la Grange-Fouillay.

E. 458. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1455-1457. — Sentences du Bailli de Vèvre et Montigny, au profit de Jean de La Grange, écuyer, seigneur desdites seigneuries, pour son droit de cornage, de 12 deniers sur chaque bœuf des villages de La Reculée et du Petit-Fouilly.

E. 459. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1471-1611. — Testament de messire Jean de La Grange, écuyer, sieur de Montigny et de Vèvre. — Sentence de l'official de Bourges, qui condamne ledit testateur, à payer au chapitre du Château-lès-Bourges, 10 sols tournois pour fondations de messes faites par lui. — Transactions entre ledit chapitre et Charles et François de La Grange, pour raison de 100 sous de rente dûs sur la terre de Montigny, au profit dudit chapitre.

E. 460. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1360-1521. — Reconnaissance de 5 sous, payables chaque année à la Saint-Michel, par Jean Godino, pour son droit de bourgeoisie, au profit de Jean Breschard, chevalier, sieur de Vèvre. — Concession du droit de bourgoisie par Geoffroy de La Grange, sieur de Vèvre et Montigny, au profit de Louise Lechaigne, femme de Jean Barro, moyennant un droit annuel de 3 sous. — Acte de reconnaissance d'un droit de bourgeoisie de 5 sous, par les habitants de Montigny. — Sentence rendue au Bailliage des Aix-d'Angilon, qui confirme le droit de bourgeoisie dû par les habitants, au profit du seigneur des Aix.

E. 461. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1712-1726. — Baux de la métairie des Bréchères, située dans la paroisse de Jalognes, et dépendant de la terre de Montigny, au profit de Pierre et Silvain Millet, Charles et Jean Pinçon et leurs femmes.

E. 462. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1523-1741. — Rachat par François de La Grange, seigneur de Vèvre et Montigny, d'une pièce de bois sise aux Charmées, paroisse dudit Montigny, de Guillaume Merlet, qui en avait déjà payé les accordements audit seigneur. — Acquisitions par le même, de Pierre Gendrant et autres, de terres et chesaux sis également aux Charmées, et dans la paroisse de Montigny. — Baux de la métairie des Charmées par les seigneurs de Montigny, au profit de Etienne et Ursin Pinet, Silvain et Antoine Salmon, Jean de Verrière, Mathieu Cirot et Claude Jaquelin.

E. 463. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1556-1609. — Rachat par Charles de Lagrange, seigneur de Vèvre et Montigny, de la métairie de Préneray, sise dite paroisse de Montigny, et par lui précédemment vendue avec faculté de réméré à Charles de Riballet, écuyer, sieur de la Chaintre. — Procuration donnée par le même, à Jean d'Assigny, seigneur de la Motte, pour obtenir des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges, la prolongation de réméré des héritages à eux vendus par ledit de la Grange, avec diverses prolongations successives, et pour trois ans chacune de ladite faculté de réméré. — Vente par Antoine et Jacques Salmon, marchands à Bourges, au profit de François de La Grange, d'un pré à Préneray.

E. 464. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 18 pièces, parchemin.

1414-1738. — Contrats d'acquisition, arrentements et baux, par les seigneurs de Montigny : de prés assis en la prairie de Léchy, paroisse dudit Montigny ; — du pré de la Chaume-Blanche, situé paroisse d'Humbligny ; — du pré Jean et du pré de Ligne, *aliàs* de la Reculée, dans la paroisse de Neuilly ; — des terres des Poutardes, assises à Azy, et des Simonsons, dans la paroisse de Montigny.

E. 465. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin.

1457-1529. — Paroisse de Montigny. — Contrats d'arrentement de cens et rentes en deniers et en nature assis sur divers héritages, au profit de Jean, Geoffroy, François et Charles de La Grange, sieurs de Vèvre, Montigny, le Petit-Fouillay, la Reculée et Neuvy-deux-Clochers, par Étienne Salmon, paroissien de Montigny, Pierre Turpin, Étienne Hogier, Guillaume Dubois, Pierre Guyard, paroissiens de Neuvy-deux-Clochers, Jacques et Pierre le Gentil frères, Henri Pudelot, Guillaume Sellier, Guillaume Pinet, Guillaume Robinet, Massaut Pinet, Mauduit Bautin, de Ligny-en-Champagne, Pierre et Colin Bradut frères, Robert Boyau, sieur de La Garde et autres.

E. 466. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin.

1461-1524. — Contrats d'arrentement de cens et rentes, tant en nature qu'en deniers, assis sur divers héritages, au profit de Jean, Geoffroy, François et Charles de La Grange, sieurs de Vèvre, Montigny, Neuvy-deux-Clochers, Veaugues, Lugny, etc. : par Gilles Rosemaut, autrement Rolland, 25 livres tournois de rente, 5 livres tournois pour droit de bourgeoisie, un boisseau d'avoine et 4 deniers de cens accordables sur divers immeubles assis au terroir du Pressoir des Martrais et de Rabuteau; — par Guillaume Pinet, six boisseaux froment et autant d'avoine sur le chesal Briou; — par Philippe Guignard et Guillaume Moreux, 40 livres tournois et six boisseaux d'avoine sur une pièce de bois et buissons assis au Chaumois; — par Jean Groux, 23 livres tournois, quatre boisseaux froment, quatre boisseaux marsèche et quatre boisseaux avoine, le tout mesure des Aix-d'Angilon, sur soixante-six boisselées de terre assises au Grand-Clou et aux Fossés-Blancs; — par Pierre et Jacques Lauverjat frères, deux boisseaux froment sur une pièce de terre assise aux Rauches; — par Pierre Buxière, deux boisseaux marsèche et deux d'avoine sur des héritages assis au chesal des Goyers; — par Guillaume Godinot, 5 livres tournois de rente sur une pièce de terre assise au Beugnon; — par Jean Duroy, dit Perrin, huit boisseaux froment et deux poules de rente, 2 deniers de cens sur divers héritages assis aux Petites-Vallées; — par Pierre André, 15 livres tournois de rente sur des héritages assis au village de la Reculée ou de La Grange; — par Pierre, Julien et Étienne André frères, seize boisseaux froment et deux poules sur le terroir de la Verrie.

E. 467. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1464-1530. — Paroisse de Neuvy-deux-Clochers. — Contrats d'arrentement en nature et en deniers sur divers héritages assis au village de Villedonné, au profit de Jean, Geoffroy, François et Charles de La Grange, sieurs de Vèvre, Montigny, le Petit-Fouillay, la Reculée et Neuvy-deux-Clochers, savoir : par Jouannin Millet, dit Moreau, et Jean Millet, son fils, paroissiens de Neuvy, 3 livres, deux poules et vingt-quatre boisseaux froment, mesure des Aix-d'Angilon, sur divers héritages; — par François Raboin, écuyer, demeurant paroisse de Marcilly, dix boisseaux de blé froment sur une pièce de terre; — par Pierre de Bois-Buart, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, 5 livres tournois sur divers héritages; — par Jean Millet l'aîné, 12 livres tournois; — par Guillaume Fradet, licencié en lois, seigneur de Loye, 5 livres tournois, un cochon et un chevreau; — par Jacques Finot, chanoine de l'église collégiale des Aix-d'Angilon, deux septiers de froment, mesure des Aix, et deux poules; — par Jean et Pierre Millet, huit boisseaux marsèche; — par Hector Augier, marchand tanneur au bourg d'Ivoy-le-Pré, 20 livres 15 [illegible]; — par Gabriel Sainjon, demeurant à Jalognes, douze boisseaux de blé froment de rente foncière et 6 deniers de cens.

E. 468. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1436-1632. — Paroisse d'Azy. — [illegible] ment de cens et rente en nature et en deniers sur divers héritages, au profit des mêmes sieurs de Vèvre : par Régnaut Lauverjat l'aîné et Georges Lauverjat son fils, vingt-quatre boisseaux froment et un chef de poulaille sur le chesal des Rauches; — par Pierre Paulin, 25 sous tournois, deux boisseaux froment et 5 deniers sur héritages assis à la Verrerie; — par Guillaume et Louis Guiton frères, 40 livres et six boisseaux avoine sur une terre au Chaumois; — par Jacques, André et Jean Lauverjat, vingt-quatre boisssaux froment sur le cheseau à murailles, appelé le Cheseau-des-Roches; — par Gilbert André, quatre boisseaux froment et une poule sur une pièce de terre sise en Malleray; — par André Ferrand, 10 sous, quatre boisseaux froment et une poule de rente et 2 deniers de cens sur un héritage [illegible]; — par Étienne Guiot, 4 livres 6 [illegible] au terroir de S[illegible]; — par [illegible] Anne [illegible], veuve de Louis de Lépinière, sieur de Belin, 6 sous tournois, deux boisseaux et demi froment, trois boisseaux marsèche et trois boisseaux avoine, mesure de Montfaucon, de rente, plus 3 deniers de cens, sur divers [illegible] d'Azy; — par Noël Giron, [illegible] boisseaux de blé par tiers froment, [illegible], mesure de Sancerre, sur une pièce de terre [illegible] des Mardelles.

E. 469. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1531-1789. — Paroisses diverses. — Contrats d'arrentement de cens et rente en nature et en deniers dus sur divers héritages assis dans lesdites paroisses, au profit des sieurs de La Grange frères, de François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, et de Jacques-Léon de Boutillier, chevalier, marquis de Beaujeu, seigneur de Sens, Neuilly, La Chapelotte, les Aix-d'Angilon, Montigny, Vèvre, et dame Louise-Françoise de Mesgrigny, veuve dudit Boutillier, tous seigneurs de Montigny, Vèvre, Fouillay et autres lieux, savoir : par Guillaume Girard, 2 écus sols et un denier de cens et rente, sur une pièce de terre appelée les Brulis; — par Guillaume Pinet, prêtre, demeurant à Montigny, quatre boisseaux froment et une poule de rente et un denier de cens ; — par Évrard Pasdeloup, maréchal au bourg de Montigny, six boisseaux et deux tiers de boisseau froment et une poule et deux tiers de poule de rente ; — par Aimé de Fontenay, écuyer, sieur de La Tour de Vèvre, 10 sous tournois de rente, plus un denier de cens, sur une pièce de bois appelée la Forêt-des-Buchets, assise près de ladite Tour de Vèvre; — par Jean Gaudry, notaire et procureur en la châtellenie des Aix, 6 deniers sur un petit chesal assis au vignoble du Pué, autrefois en vigne et actuellement en friche et dont personne ne jouit plus depuis vingt ans passés ; — par Étienne Peron, maréchal à Montigny, une poule de rente sur une pièce de terre, autrefois en vigne, assise au vignoble de Paugrenouilles, autrement les Grands-Buissons; — par Charles Vivier, vigneron de la paroisse de Saint-Satur, 4 livres 10 sous de rente sur une pièce de vigne assise à Saint-Satur, au lieu dit le Crot-Gitois ; — par Mathieu Millet, vigneron à Montigny, 5 sous et un denier de rente sur un désert de vigne assis au terroir du Beugnon.

E. 470. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, parchemin.

1513-1514. — Terre d'Humbligny. — « Registre du pappier terrier et pancarte contenant les recongnoissance des cens, rentes et autre revenu appartenant à noble homme Pierre Harpin, seigneur du Couldray-Herpin et de Humbligny, et à demoiselle Alizon de la Berthonnière, sa femme, à cause de ladite terre et seigneurie de Humbligny. » Signé Thiboust (Jacques) avec l'anagramme de son nom : *« qui voit s'esbat. »* — Ce terrier avait été reçu par Lauverjat, notaire aux Aix-d'Angillon, qui en a signé 207 articles de reconnaissances. Quant à Jacques Thiboust, qui a écrit de sa main le titre ci-dessus, il était notaire et secrétaire du Roi et de la duchesse de Berry, Marguerite de Valois.

E. 471. (Registre.) — In-f°, 222 feuillets, parchemin.

1567. — Terrier, grossoyé, en 1580, par Ferlant, notaire, des reconnaissances passées, en 1567, au profit de Jean Herpin, écuyer, sieur du Coudray et d'Humbligny, pour les héritages situés dans ladite seigneurie d'Humbligny.

E. 472. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, parchemin.

1604-1636. — Liève informe des cens et rentes dus à la terre d'Humbligny.

E 473. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1635-1675. — Autre liève des cens et rentes dus à la seigneurie d'Humbligny le jour de Saint-Jean, lendemain de Noël.

E. 474. (Liasse.) — 5 cahiers, 136 feuillets in-4° et in-f°.

1648-1784. — Lièves des cens et rentes dus à la seigneurie d'Humbligny sur héritages situés dans les paroisses d'Humbligny, Neuvy-deux-Clochers, Sainte-Solange, Groizes et Ménétréol-en-Sancerre, payables à la Saint-Martin d'hiver et à la fête de Saint-Jean l'évangéliste, au château dudit Humbligny. (La première liève ou cahier in-4° est de 1648-49 ; la deuxième in-f°, de 1697; la troisième in-f°, de 1758-1764, et les deux dernières in-f° et in-4° non datées, de la fin du XVIIIe siècle).

E. 475. (Liasse.) — 7 cahiers, 128 feuillets in-4° et in-f°.

1453-1705. — Relevé des reconnaissances et rentes fait sur le terrier d'Humbligny, lesdites reconnaissances signées Lauverjat, Masson et Perinet des Vallières, notaires. — Arrentement du Cheseau de Grignevolle fait par Jean de La Berthonnière, au profit de la veuve Maubert, pour le prix de trois septiers de froment et autant d'avoine. — Aveu et dénombrement rendu au comte de Sancerre par Pierre Herpin, seigneur du Coudray, de Grignevolle et d'Humbligny, pour la métairie de Grignevolle, dans la paroisse de Groizes, contenant 7 à 8 mouées de terre, mesure de Sancerre.

E. 476. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1450-1781. — Délimitation de la justice de Vèvre séparative de celles de La Tour et de Neuvy-deux-Clochers, par transaction du 12 février 1688, entre Michel Letellier, chancelier de France, sieur de La Tour de Vêvre, Neuvy-deux-Clochers, etc., et Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, sieur des Aix-d'Angillon. — Fois et hommages rendus : au Roi, par Jean de La Berthonnière, prévôt de Bourges, à cause de la moitié de la terre d'Humbligny et

autres dépendances; — à Marie d'Albret, duchesse de Nivernais et dame des Aix-d'Angillon, par Herpin, sieur du Coudray et d'Humbligny; — par Jean de La Berthonnière, maître des comptes du duc de Berry, à Jean du Mesnil-Simon, chambellan et conseiller du Roi, sieur de Maupas, de Beaujeu et des Aix-d'Angillon, à cause de la terre d'Humbligny, indivise entre le reconnaissant et Jean de Buelle-Aveu, et dénombrement fait à Jean Dupuy, sieur d'Humbligny, par Jean Raffestin, Louis Millet et Jean Vigouroux, laboureurs à Neuvy-deux-Clochers, de plusieurs pièces de terre situées dans les confins de la justice de La Tour de Vèvre.

E. 477. (Liasse.) — 183 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1561-1768. — Procédures entre le prieur de Saint-Céols et le seigneur d'Humbligny, au sujet de la justice de laquelle dépendait le bois des Vipilières, appartenant audit prieuré, et que chacune des parties revendiquait pour sa juridiction. — Extraits des reconnaissances du terrier d'Humbligny pour le bois du Chaillou et les territoires des Mardelles, du Chezal-Croté, du Carroi-T[illegible], du Chesal-Mouton, de la Maillelterie, de la Hutterie, de l'Ouche aux Mallets, du Buisson des Aliers, du Buisson-Guillon, des Bouloises, des Ragouaires et du Buisson-Millet. — Procédures relatives aux cens et rentes dus sur les métairies de Bretagne, Forthois et Grignevolle, dans les paroisees de Groises et Lugny-Champagne. — Autres procédures relatives aux cens et rentes dus par le curé d'Humbligny aux seigneurs de Boiteaux et Humbligny. — Exploits posés à la requête du procureur fiscal contre les délinquants à la bannée des vendanges. — Extraits du terrier d'Humbligny pour les droits de bourgeoisie et de pacage. — Mémoires sur le domaine des Tranchants; rôles des tailles, comptes, états et quittances du fermier.

E. 478. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1467-1614. — Bois et usages. — Droits d'usage, baux de glandée ou de pacage concédés dans les bois de la seigneurie d'Humbligny : par Pierre Herpin, seigneur en partie d'Humbligny, et Agard Dalbiart, avocat en parlement et sieur d'Humbligny pour l'autre partie, au profit de Guillaume Auconete, paroissien de La Chapelotte, moyennant une redevance annuelle de deux boisseaux d'avoine; — par les mêmes à Pierre Chevenat, paroissien d'Humbligny; — par Hugues Herpin, chanoine des églises de Saint-Ursin et de Saint-Outrille du Château, à Bourges, et seigneur d'Humbligny, au profit de Louis Chollet, laboureur à La Chapelotte, moyennant deux boisseaux avoine et 2 sous 6 deniers tournois de rente annuelle. Il est spécifié que : « Ledit Chollet ne pourra cependant user de ce droit pour des chèvres et ne mener pacager que dans [illegible] trois ans d'âge et un mai, suivant la coutume du pays de Berry. » — Transaction entre François de La [illegible] et Jeanne Mar[illegible], [illegible] au sujet d'un canton de bois appelé [illegible] contenant 60 arpents, qui avait été [illegible] au prix de 40 sous tournois et 450 livres payés comptant, le 11 septembre 1603 [illegible] fait relever de cet arrentement par lettres royaux, rentre en possession contre remboursement. — Procès-verbal d'arpentage des bois de Sainte-Marie, dépendant de la seigneurie d'Humbligny, par Jean Boutillier, arpenteur commis par Beaufière, procureur fiscal de la châtellenie des Aix-d'Angillon, reçu Denis Mayard, prêtre notaire à Beaujeu, Jean Chigot, prêtre curé de Neuilly, étant garde du scel de la châtellenie dudit Beaujeu. — Bail par Guillaume de La Martinatière, receveur et procureur de Jean de La Berthonnière, sieur d'Humbligny, à Hélias Joing et Jean Roblet, paroissiens d'Humbligny, pour 2 écus d'or par année, de la paisson dans les bois de la seigneurie dudit Humbligny, sous la réserve d'y laisser venir le bétail des gens de la seigneurie de Beaujeu.

E. 479. (Liasse.) — [illegible]

1450-1781. — Paroisse d'Humbligny. — [illegible] tions de rentes, ventes, transactions, au sujet d'héritages situés dans ladite paroisse. — Baux des seigneuries d'Humbligny et des Boiteaux consentis : par Jean Herpin, seigneur du Coudray-Herpin, au profit de Gaillaut, Montagu et autres, pour le prix de 350 livres; — par François de La Grange, [illegible] au profit de [illegible] pour le prix de 1,350 livres; — par Gabrielle de Crevant, veuve de François de La Grange, [illegible] au profit d'Étienne [illegible], pour le prix de [illegible] — par Louis [illegible] de Silvain [illegible] pour le prix de 2,[illegible] livres; — par [illegible] de [illegible] Saint-Aignan, pair de France, [illegible] Roi, [illegible] Pierre Salleton, pour le prix de 1,400 livres; [illegible] La Chapelotte, [illegible].

Rians, Aubinges, Montigny, Humbligny, La Grange, Chantereine, etc., au profit de François Societ et de Marguerite Bezard, veuve Salmon, pour le prix de 1,590 livres. — Continuation dudit bail au profit de Rousset, procureur fiscal, et de Marguerite Bezard, sa femme, pour le prix de 1,450 livres. — Arrentements partiels : par Étienne et Jean de La Berthonnière, sieur d'Humbligny, au profit de Guillaume Bruneau, d'un chesal situé au village de Champrond, paroisse de Montigny; — par Hugues Herpin, sieur d'Humbligny, au profit de Étienne Fouassier, d'une maison, d'une grange et deux boisselées de terre, situées à Humbligny, moyennant 5 livres 5 sous et deux poules de rente et 2 deniers de cens.

E. 480. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 35 pièces, parchemin.

1471-1760. — Arrentements et reconnaissances de rente dans la même paroisse. — Reconnaissance par Jean Barillet, prêtre acensataire de l'église paroissiale d'Humbligny, au profit de Jean de La Berthonnière et de Pierre Leconte, clerc du Roi, en la chambre des comptes, à Paris, à cause de Jacquette Bucille, sa femme, d'un denier tournois portant lods et ventes, défaut et amendes, selon la coutume d'Humbligny, ladite rente assise sur une ouche de deux boisselées, « en la ville et terre d'Humbligny. » — Arrentements par Guillaume Maraffin, écuyer, sieur des Boiteaux, fait à Simon Égret, dit Caillaut, et Étienne Manteau, d'un désert assis au vignoble de la Fontaine-des-Boiteaux, contenant un arpent, pour le prix de 5 sous tournois de rente et 2 deniers de cens accordable, portant lods et vente, défaut, retenue et recelés; ladite rente payable à la Saint-Martin d'hiver et le cens le dimanche des Brandons de chaque année. — Confirmation d'arrentement par Jean de La Berthonnière, seigneur d'Humbligny, au profit de Jean Lasne, de 35 sous, neuf boisseaux avoine, deux boisseaux froment et deux poules de rente plus 10 deniers de cens, portant lods et vente, à raison de 4 sous tournois, le tout assis sur une maison située au village de Champrond, terre et justice de Montigny. La maison, ainsi que sept héritages qui en dépendent, avaient été achetés pour le prix de 40 livres tournois par ledit Lasne, de Jean Delacroix, précédent propriétaire; Lasne s'engage à payer au seigneur le droit de lods et vente, à raison de 4 sous tournois pour livre, c'est-à-dire 8 livres pour l'achat de 40 livres. — Vente par Jean Barillet, prêtre, Guillaume Didier et Philiberte, sa femme, paroissiens d'Humbligny, au profit de demoiselle Philippe de Maraffin, dame de Boiteaux, représentée par Bernard Johannin, prêtre, son receveur institué audit Boiteaux, pour la somme de 10 livres 16 sous tournois de rente assis sur quatre arpents de vigne au vignoble du Moulin-à-Vent, dans la justice de Boiteaux. — Acense consentie par Pierre Herpin, sieur du Coudray et d'Humbligny, au profit de Grandjean Bourguignat, paroissien de Neuvy-deux-Clochers, d'une pièce de terre appelée Belle-Chaume, dans la paroisse de Neuvy, pour le prix de 17 sous 6 deniers de cens annuel et pour le temps de deux fois vingt-huit ans.

E. 481. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1588-1747. — Métairie de Franchaud, paroisse d'Humbligny. — Vente par Martin Henri, procureur en cour d'église et notaire apostolique, et Guillemette Gerrieux, sa femme, au profit de Esme Montagu, demeurant au bourg d'Humbligny, de ladite métairie de Franchaud, pour 700 écus sols. — Rétrocession par voie de retenue féodale de la même métairie, au profit de François de La Grange, sieur de Montigny. — Baux de ladite métairie : au profit de Chevalier et Papillon, pour le prix de 400 boisseaux de blé, quart froment, seigle, marsèche et avoine, mesure des Aix; — au profit des mêmes, pour la même quantité de blé et en plus un porc ou 2 écus 40 sous, au choix du bailleur, quatre chapons, huit poules, six livres de beurre frais et douze fromages; — par dame Gabrielle de Crevant, veuve de François de La Grange, maréchal de France, seigneur de Montigny, les Aix, Humbligny et Ollinville, demeurant au château de Séry, paroisse de Rians, au profit de Collin père et fils et pour le même prix de 400 boisseaux, un porc ou la somme de 3 livres au choix de Madame, quatre chapons, huit poules, six livres de beurre, douze fromages, un boisseau de pois et un boisseau de fèves. — Autres baux de ladite métairie consentis : par le duc de Beauvilliers, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chef du conseil royal des finances, seigneur des Aix, Montigny, Humbligny, etc., au profit de Jacques André, pour le prix de 360 livres; — par Jean Agougué, notaire royal et fermier général des seigneuries de Montigny, Humbligny et Boiteaux, au profit de Jacques et Claude André, pour le prix de 355 livres; — par Sébastien Pellé, fermier général, au profit de Pierre Léger, pour le prix de 400 livres; — par Louis Pellé, aussi fermier général, au profit de François et Jean Bonnin frères, pour la somme de 400 livres.

E. 482. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1782-1703. — Partage entre Jean de La Berthonnière et Jacquette Bueille, femme de Pierre Leconce, clerc du Roi, en sa chambre des comptes, à Paris, des prés, terres, vignes, situés paroisse d'Humbligny, et des rentes, cens et poulailles appartenant par indivis audit Jean de La Berthonnière et à défunt Jean Bueille, représenté par ladite Jac-

quette. — Vente par Bernard Jouhannin à Pierre Herpin, sieur du Coudray, de 240 livres. — Acquisition par voie de retenue féodale sur Pierre Housse, sieur du Perreau, d'une maison située au Chesal-aux-Joings, dans le censif d'Humbligny; la rétrocession est faite moyennant quinze doubles ducats d'or et le reste en monnaie courante. — Ventes par César Desroches, seigneur de La Morinière, en Sologne, se portant fort pour Gabrielle d'Orléans, sa femme, à François de La Grange, sieur de Montigny, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, dans le pays de Berry, Blésois, Vendômois et comté de Gien, de la moitié de la terre d'Humbligny, avec ratification de Gabrielle d'Orléans, pardevant Grimault, notaire à Romorantin; — par Silvain Galliot et Catherine Dumas, marchands à Morogues, à Gabrielle de Crevant, maréchale de Montigny, de deux pièces de pré contenant ensemble trois hommées, situées dans la justice de Boiteaux, et, en plus, de deux rentes, l'une de 6 livres 5 sous et l'autre de 3 livres 15 sous, le tout pour le prix de 360 livres; — d'une boisselée de terre située au Champ-de-Bain, paroisse d'Humbligny, pour le prix de 6 livres, vendeur Claude Tremeau, demeurant au village de Champarlant, au profit de Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, ministre d'État, chef du conseil royal des finances, gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, gouverneur et lieutenant-général du Havre-de-Grâce, sieur des Aix-d'Angillon, représenté par François Destrez, écuyer, sieur de Mornay; — par Jean Perrinet des Vallières, représentant Étienne Gassot, écuyer, sieur de Priou, à Jacques-Léon de Boutillier de Chavigny, marquis de Beaujeu, sieur de Sens, Neuilly, La Chapelotte, les Aix-d'Angillon, Montigny et Hambligny, d'une pièce de pré et pacage, de la contenance de 25 à 30 boisselées, située près de Franchaud, dans la paroisse d'Humbligny, pour le prix de 240 livres. — Rétrocession par voie de retenue féodale du pré de l'Étang, dans la censive des Boiteaux, contenant sept arpents ou environ, pour la somme de 800 livres payée comptant en pièces de 16 sous, testons, pistoles et séquins, au profit de François de La Grange, conseiller du Roi au Conseil d'État et privé, gouverneur de Metz, Toul et Verdun, sieur de Montigny, Boiteaux, les Aix-d'Angillon et Ollinville, sur Esaie Riglet, sieur de Lusson, élu en l'élection de Bourges, qui avait acquis de Antoine Amignot, avocat à Bourges. — Ventes : par Guillaume Baron et Gilles Ferry à Gabrielle de Crevant, veuve de François de La Grange, en son vivant maréchal de France, d'un pré contenant deux journées de fauche, assis en la prairie de Sauldre, paroisse d'Humbligny, pour le prix de 40 livres; — de cinq boisselées de terre situées au champ de la Taille, paroisse d'Humbligny, par Germain Margat à Gabrielle de Crevant, maréchale de Montigny, pour la somme de 36 livres 3 sous.

E. 483. (Liasse.) — [illegible]

1515-1779. — [illegible] Luzny-Champagne. — [illegible] de Sancerre, au nom de demoiselle Alix de La Berthonnière, par Pierre Herpin, sieur du Coudray, de Grignevolles et d'Humbligny, son mari, pour la métairie de Grignevolles, située paroisse de Groises et contenant sept à huit moubées de terre ou environ. — Bail emphytéotique, par demoiselle Alix de La Berthonnière, veuve de Pierre Herpin, au profit de Martin Belon, meunier à Groises, de la moitié de la métairie de Grignevolles, formant seize septrées pour la quantité de quatre septiers de froment, trois septiers d'avoine, mesure de Bourges, et trois poules de prestations annuelles et, en plus, 15 deniers de cens accordables. — Vente par Antoine Girard à Catherine Lerasle, femme de Pierre Sorelle, d'une pièce de terre appelée le Champ-de-la-Mardelle, contenant sept boisselées, au lieu de Grignevolles, pour le prix de 4 écus sols d'or; ladite pièce de terre chargée, au profit du seigneur d'Humbligny, d'un quart de boisseau d'avoine et du cens ancien. — Sentence rendue au profit de François de Beauvilliers, chevalier, seigneur d'Humbligny, qui déclare que sur le prix du domaine de Bretagne situé dans la paroisse de Groises, il sera prélevé un capital nécessaire pour le service annuel des cens et rentes seigneuriales portant lods et vente. — Bail judiciaire du domaine des Michons, paroisse de Groizes, contenant 767 boisselées de terre, mesure de Sancerre, adjugé à Jean Lhéritier, maréchal de France, sur les héritages Sociel, pour le prix de 25 livres outre les charges dues envers le seigneur d'Humbligny. — Reconnaissance d'une rente de cinquante-deux boisseaux froment, huit boisseaux avoine, mesure de Bourges, et six poules sur le lieu des Michons, par Pierre Fontaine, au profit de Jacques-Léon de Boutillier-Chavigny, marquis de Beaujeu, seigneur des Aix, Montigny, Humbligny, Boiteaux, La Grange-Fouillay, Chantereine et La Tour de Vèvre.

[illegible]

1461-1551. — [illegible] — Arrentement par Jean de La [illegible], [illegible] de Bourges, à Pierre Beaujeu, d'héritages situés paroisse de [illegible] de Janaillac, bourgeois de Bourges, et Antoinette Bastarde,

sa femme. — Ratification des susdites lettres par les mêmes parties qui s'engagent, en outre chacune, à laisser à l'autre la faculté de retrait en cas de vente, c'est-à-dire que, si Beaujeu vient à vendre les héritages arrentés, La Berthonnière aura droit de les retenir pour le prix stipulé, et si La Berthonnière cède la rente et le cens, Beaujeu aura la faculté de rachat par préférence. — Sentence rendue au comte de Sancerre entre Jean Herpin, sieur du Coudray et d'Humbligny, et Hilaire Nourrissat, Étienne Berluau et autres, au sujet de la susdite rente confirmée sur trois pièces de vignes situées au vignoble de Fredin, de Sainte-Marie et de Croy, en la paroisse de Ménétréol, qui contiennent ensemble vingt-six boisselées.

E. 485. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 12 pièces, parchemin.

1486-1552. — Paroisse de Sainte-Solange. — Baux de la métairie de Villemont. — Acenses : par Jean de La Berthonnière, sieur d'Humbligny, à Roland et consorts, de l'hôtel et métairie de Villemont, sis paroisse de Sainte-Solange, du dîme de la Nozoie-Billeron, du dîme de chanvres dans la paroisse de Sainte-Solange, et des aubraies et ouches dépendant de ladite métairie, pour le prix de 33 boisseaux de blé par tiers froment, marsèche et avoine, deux boisseaux de pois, deux boisseaux de fèves, quatre quarts de chanvre femelle, quatre poules, 20 sous tournois, plus un cochon de demi-année ou 10 sous; — par Marie Royne, veuve de Jean de La Berthonnière, à Jean Rousselin, pour cinq septiers quatre boisseaux froment, autant de seigle, onze septiers marsèche, onze septiers avoine, quatre quarts de chanvre femelle, quatre poules bonnes et recevables et 20 sous tournois ou un pourceau; — par Pierre Herpin, sieur du Coudray et d'Humbligny, à Gillet Terrat, de la même métairie et des terres de Groiselière, pour la quantité de dix-huit septiers de blé par quart froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, six boisseaux de noix, quatre poules, quatre quarts de chanvre femelle et un pourceau ou 30 sous, le tout rendu à Bourges; — par Hugues Herpin, sieur d'Humbligny, à Colas et consorts, de la même métairie, pour deux minots de blé quart froment, seigle, marsèche et avoine, quatre quarts de chanvre femelle, six boisseaux de noix, un pourceau gras et 50 sous, deux oies, quatre poules, une douzaine d'œufs, le tout rendu à Bourges ou au lieu d'Humbligny. — Acense pour onze années par Jean de La Berthonnière, écuyer, sieur d'Humbligny, à Jean Terrat, d'une ouche située au terroir de Maupoirier, paroisse de Sainte-Solange, contenant six boisselées, pour le prix annuel de 20 sous tournois et un demi-quart de chanvre femelle, avec obligation imposée à Terrat de planter : « un quarteron d'aubroys et deux noisates. » — Arrentement pour treize années par ledit de La Berthonnière, à Jean Fusinat, laboureur, de douze boisselées d'ouche, pour le prix de 33 sous et 4 deniers tournois, plus un quart de chanvre et quatre poules. L'ouche est bornée et, parmi les joutes, il en est une appelée la *Sente* royale et dite aussi la sente du pont des Ruelles.

E. 486. (Registre.) — Petit in-f°, 132 feuillets, papier.

1527. — Terre de Boiteaux. — Terrier de la seigneurie des Boiteaux reçu Debis, notaire, au nom de Guillaume Paviot, écuyer, sieur de Boissy-le-Sec et Boiteaux.

E. 487. (Registre.) — Petit in-f°, 357 feuillets, papier.

1567. — Autre terrier de la même terre reçu Trébillat, Beaufrère, Lechêne et Jossassier, notaires, pour les cens et rentes dus le jour des Brandons (1re partie).

E. 488. (Registre.) — Petit in-f°, 251 feuillets, papier.

1571. — Deuxième partie du terrier précédent reçu par les mêmes, pour les cens et rentes dus le jour de la Saint-Pierre et Saint-Paul.

E. 489. (Registre.) — Petit in-f°, 41 feuillets, papier.

1597-1600. — Fragment de liève dressé pour la perception des cens par Triballat, notaire aux Aix, par ordre de François de La Grange, chevalier, sieur d'Humbligny et des Boiteaux.

E. 490. (Registre.) — Petit in-f°, 70 feuillets, papier.

1601-1608. — Liève informe des cens et rentes dus à la seigneurie des Boiteaux.

E. 491. (Registre.) — Petit in-f°, 254 feuillets, papier.

1625-1636. — Autres liêves de la même terre, analogues à la précédente, des années 1625, 1626, 1627 et 1631 à 1636.

E. 492. (Registre.) — Petit in-f°, 108 feuillets, papier.

1567-1705. — Expéditions de déclarations de reconnaissances de cens et rentes dus aux seigneuries d'Humbligny et de Boiteaux reçues en 1705 par les notaires Masson et Perrinet des Vallières. — État des revenus de la terre de Boiteaux, extraits et mis en ordre d'après le terrier de Boiteaux de 1567.

E. 493. (Registre.) — Petit in-f°, 228 feuillets, papier.

1476-1787. — Petite liève de la seigneurie des Boiteaux, signée Chauveau, en 1476. — Autres lièves informes des cens et rentes dus aux terres d'Humbligny et Boiteaux pour les années 1658, 1662, 1671 et 1672, 1699, 1732, 1735, 1758 à 1760, 1758 à 1766, 1758 à 1767, 1767 à 1775, 1778, 1777 à 1787.

E. 494. (Registre.) — Petit in-f° ; 98 feuillets, papier.

1518-1654. — Comptes rendus par Guillaume Nicolet et par Jean Bainade, reçus Pierre Plansson, notaires à Jars, pour Guillaume de Rochechouart, écuyer, sieur de Boiteaux, des revenus de ladite terre pour les années 1518 et 1521. Le dernier de ces comptes rendus présente un boni de 16 sous 6 deniers argent, quarante poules et demi estimées à raison de 15 deniers tournois l'une, soit 50 sous pour le tout, 7 deniers obole, 5 septiers six boisseaux froment, dix septiers seigle, six septiers cinq boisseaux marsèche, vingt-un septiers et un boisseau mouture et trois cents boisseaux avoine. — En tête du registre sont reliés trois fragments de lièves de la seigneurie de Boiteaux, des années 1599, 1607, 1654.

E. 495. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 8 pièces, parchemin.

1485-1545. — Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements de la terre de Boiteaux rendus aux seigneurs de la châtellenie des Aix-d'Angillon par Pierre Deshommes et consorts, dame Eugénie de Blaisy, veuve de Guillaume de Maraffin et Guillaume de Paviot, pour sa femme, Anne d'Autry. — Commission obtenue en la chancellerie de Paris par Charles de Paviot, sieur de Roussay, comme tuteur des enfants mineurs dudit Guillaume et de ladite Anne, pour contraindre ceux qui différaient à rendre les fois et hommages et présenter les dénombrements de ladite terre. — Commission pour faire saisir les héritages de Jeanne et Anna Montmorin, pour défaut de foi et hommage. — Déclaration par Jacques et Philippe Paviot, fils de Guillaume, sieur de Boiteaux, du revenu de ladite terre de Boiteaux, montant à 150 livres par an.

E. 496. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1639-1759. — Baux des terres d'Humbligny, Boiteaux et La Grange-Fouillay, consentis par Mme la maréchale de Montigny, François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, Jacques-Léon de Boutillier de Chavigny, marquis de Beaujeu, et Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, comme seigneurs des terres des Aix-d'Angillon, Humbligny et Boiteaux, au profit de Silvain [illegible], [illegible] Simon Charluchet, notaire à Humbligny, Charles T[illegible] et Pierre Salmon, marchands à Montigny, [illegible] François Societ, déjà fermier de la seigneurie de Montigny. — Autre bail de La Grange-Fouillay par Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, au profit de [illegible], procureur fiscal des terres de Jalognes et Pesselières. — Bail en sous-ferme par ledit Philippot, de la métairie de la Reculée du Fouillay, au profit de [illegible] et Jean [illegible], laboureur à Montigny.

E. 497. (Liasse.) — 1 pièce, papier; [illegible]

1535-XVIIIe siècle. — Extrait du terrier de 1526 concernant les limites de la justice de Boiteaux avec trois plans : deux des vignes de [illegible] et des [illegible] des bois de Boiteaux. — Acte d'affranchissement par [illegible] de Chandemy, chevalier, sieur des Boiteaux, au profit de Guénin et Perrin de Vauvrette frères, serfs, moyennant 36 écus payés comptant et 5 sous tournois payables chaque année par les susdits, à raison de 2 sous 6 deniers chacun pour tout droit de franchise, liberté et bourgeoisie : « iceulx frères et chacun d'eulx et leurs hers descendans des propres corps d'iceulx et chacun d'eulx nés et à naître, avons exempté, quitté, franchi, mis et ramené perpétuellement et par ces présentes exemptions, quittons et franchissons, mettons et ramenons perpétuellement de leur serve condition où ils étaient à l'état de liberté, ingénuité, franchise et bourgeoisie, avec tous leurs biens meubles et héritages qu'ils ont du présent, ou pourroient avoir ou temps advenir tout ainsi, comme si oncques n'eussent été nés ne engendrés sers ne en servitude, et en outre avons voul : et voulons qu'ils puissent acquérir, achapter, vendre, aliéner et faire tous autres actes judiciaires et extrajudiciaires comme personnes franches et de franche condition. » — Lettres passées sous l'autorité de l'official de Bourges et pardevant Raymond et Mayard, prêtres, [illegible] Gillet, paroissien d'Humbligny, [illegible] se reconnait homme taillable [illegible] moyenne justice, [illegible] profit de demoiselle [illegible] de Maraffin, écuyer, seigneur de Boiteaux.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1508-1768. — [illegible] Guillaume de Paviot, seigneur de [illegible] et de Boiteaux, à cause de sa femme Anne d'Autry et les habitants de Boiteaux, au sujet du four banal, [illegible] accords précédemment passés entre lesdits habitants et [illegible]

d'Autry, ancien seigneur, et en vertu desquels les habitants étaient tenus de donner, par chaque feu, un boisseau froment, un boisseau seigle et une poule. Auparavant les habitants servaient, par chaque feu, un boisseau et demi froment et un boisseau et demi seigle pendant la vie de Guillaume de Maraffin, ancien seigneur de Boiteaux. Par la présente transaction, il est convenu que chaque habitant paiera un boisseau froment et 10 deniers de cens, et, en outre de la décharge du droit de banalité, tous lesdits habitants auront droit de circuler par le chemin qui conduit aux usages de Vipillières. — Sentence rendue au bailliage de Berry entre François Cortange, fermier de Boiteaux, et Pierre Lasne, François Blain, François Pasdeloup, André et François Cordier, au sujet du droit de fournage, qui condamne lesdits habitants à fournir chacun un boisseau froment et 10 deniers de cens par année avec intervention de la dame des Boiteaux, Élisabeth Dupin, veuve de Louis-Léon de Boutillier de Chavigny, comte de Beaujeu, baron de l'Orme, sieur des Aix, Montigny, Boiteaux, etc., tutrice des enfants du comte de Blangy, colonel au régiment de la Couronne, et de Perrette de Boutillier, son épouse, et petits enfants dudit Louis-Léon de Boutillier.

E. 499. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 73 pièces, parchemin.

1462-1747. — Arrentements et reconnaissances de rentes accordés par les seigneurs de Boiteaux, au profit de divers, pour héritages assis dans l'étendue de ladite terre de Boiteaux. — Noms des héritages ou des terroirs les contenant : le vignoble Gessier, la côte Bessaut, les Préaux, le vignoble de derrière Boiteaux, id. de Pessy, id. de la fontaine de Boiteaux, l'ouche des Caquereaux, la fontaine du Chêne, la Guette, la fontaine Aubelin, la Groue, la terre Tranche-Rateau, la prairie de Pissot, la Bonne-Pissot, Messines, les chaumes Dalon, Rongerat, le moulin et la prairie de Griveau, les Huittes, Baulin, les chaumes Baudrant, Doillon, la métairie du Gros-Chêne, le bois des Bonnes, le moulin à vent de Boiteaux, la terre des Augerets, le Fouilleux, les Vallées, les Solaires, le vignoble du Chêne-Justin, la garenne de Boiteaux, la tuilerie de Champarlant, le vignoble de la Fosse-Martin, la Brosse-Morin, la Longueroie.

E. 500. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 24 pièces, parchemin.

1446-1782. — Arrentements d'héritages situés dans la seigneurie de Boiteaux, consentis à des paroissiens d'Humbligny et Neuvy-deux-Clochers, par Guillaume de Maraffin et dame Eugénie de Blaisy, sa veuve, sieur et dame de Boiteaux. — Foi et hommage fait à dame Bonne de Champdemy, veuve de Philippe de Blaisy, sieur des Boiteaux, par Pierre Finot des Aix-d'Angilon, pour diverses rentes assises sur des terres situées dans la paroisse de Montigny. — Autre par Jean Godinot et consorts, à Marie d'Albret, duchesse de Nevers, et dame des Aix-d'Angilon, pour partie des dîmes de vin de la seigneurie de Montigny, relevant de la châtellenie des Aix. — Aveux et dénombrements du fief de la Bouloise, situé dans la paroisse de Neuvy-deux-Clochers : par Élisabeth Turpin, veuve de Michel Letellier, à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, sieur des Aix-d'Angilon et Boiteaux ; — par Jacqueline-Louise Perrinet, veuve de David Perrinet, sieur du Pezeau, à Charles-Léon, marquis de Boutillier de Chavigny, sieur des mêmes terres.

E. 501. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1767-1778. — Contrats d'acquisition de divers héritages dans les seigneuries d'Humbligny et des Boiteaux, faits par Anne Societ, veuve de Pierre Deschamps, Henri Naudet, Nicolas Dubout, Pierre Rosé, Esme Chenu, François Chenu, François Auchère, Silvain David, François Mallet, Claude Collin, Jean Mallet, Anne Potelune, veuve de Jean Millet, Jean Légeret, Gabriel Raboin, François Besson, Louis et Silvain Étièvre, Jean Blin, François Auger et Vincent Mizon, paroissiens d'Humbligny, Montigny et paroisses environnantes. — Procédures et jugements contre eux rendus pour lods et ventes dus sur lesdits héritages. — États des mutations faites des biens situés dans les paroisses des Aix-d'Angilon, Rians, Aubinges, Montigny, Humbligny, Morogues et Parassy, de 1767 à 1778.

E. 502. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1523-1758. — Sentence du bailliage de Bourges, du 30 juillet 1540, qui prononce la confiscation du lieu de Bellin, dans la seigneurie de Boiteaux, sur la veuve et les héritiers de Louis de la Perrine, exécuté pour crime de vol et tentative d'assassinat, à l'effet de pourvoir au paiement des dépenses du procès et de l'amende de 7 livres tournois attribuée en dédommagement aux victimes. — Acquisition de la moitié de la terre et justice de Boiteaux faite à François de Villiers, veuve d'Antoine Greslier, sieur de la Roche-Breteau, par François de La Grange, chevalier, seigneur de Montigny. — Baux de la seigneurie de Boiteaux faits par les seigneurs dudit lieu, au profit de Bernard Johannin, curé d'Humbligny (1539), Joseph Tribalat et François Tremeau, son beau-frère (1711), Louis Pellé (1732), et à François et Philippe Pasdeloup frères (1753).

E. 503. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1512-1723. — Transaction entre Charles de Culon, sieur de Poulanon, et Françoise Tirard, sa femme, d'une part, et de l'autre, Anne de La Porte, veuve de François de La Grange, sieur de la Reculée, relativement aux dîmes des « cinquains de Boiteaux ». — Acte de partage du dîme des Cinquains et de celui de Paludeau, entre la dame de La Porte, le chapitre de Sancergues et le curé de Montigny. — Bail à ferme consenti par le sieur de Montigny à François Quenouille et François Montagu, des dîmes de blé de la seigneurie de Boiteaux. — Reconnaissance faite par Louis Terreux, chanoine du chapitre des Aix-d'Angilon et vicaire de la vicairie de Boiteaux, au seigneur dudit Boiteaux, pour son droit de perception des deux cinquièmes du dîme de vin dans ladite seigneurie.

E. 504. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° et in-4°, 114 feuillets, papier.

1633-1703. — Terre de La Grange-Fouillay. — Terrier de ladite seigneurie, reçu par Jean Brangier, notaire, pour Gabrielle de La Grange, fille de Antoine de La Grange, sieur de Montigny, et comprenant les reconnaissances de la paroisse de Jalognes et environs. Deux exemplaires dont un incomplet des premiers feuillets. — État des reconnaissances dans les censifs de Chantegrelet, des Champs-Mous, du village des Pascauts et des terres et vignes des Groux, paroisse de Jalognes.

E. 505. (Registre.) — Petit in-f°; 110 feuillets, papier.

1702-1703. — Terrier en deux parties de la seigneurie de La Grange, reçu pour messire Jacques-Léon de Boutillier de Chauvigny, marquis de Beaujeu, seigneur des Aix et Montigny, par Rouger, notaire aux Aix-d'Angilon, et Masson, notaire à Veaugues.

E. 506. (Liasse.) — 4 cahiers, in-f°; 48 feuillets, papier.

1756-1782. — Petite liève informe de La Grange-Fouillay fournie, en 1758, par la veuve Pellé et utilisée pour la perception des droits de l'année 1759 à l'année 1767. — Liève des cens et rentes dus au château de La Grange-Fouillay, le 1er janvier de chaque année, dressé pour le bail du sieur Corsange. (Les articles y sont accompagnés de croquis des terres et héritages déclarés.) — Copie de la précédente liève ayant servi à la perception jusqu'en 1775. — Autre liève informe de la même terre pour les années 1778-1782.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

XVIIIe siècle. — [illegible] sur les lièves de La Grange-Fouillay [illegible] terroirs des Pougnettes, la Pointe, Cul-Chagnon, la Verrie, les Charbonnières, les Champs-Garniers, le champ aux Grous, le Gros-Fou, *alias* le Pa'ouillat, la Goulette, les Champs-aux-Me[illegible], le Champ [illegible], etc.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1628. — Décret de la terre, justice et seigneurie de La Grange-Fouillay au présidial de Bourges, le 10 mars 1628, au profit de Henri-Antoine de La Grange, chevalier, sieur de Montigny, moyennant 18,000 livres, sur la succession [illegible] de La Grange, seigneur desdites terres.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1405-1758. — [illegible] de Montigny des dîmes de la Reculée-du-Fouillay et des cens et rentes des terres de Pesselières et Jalognes. — Baux de la même métairie consentis par les fermiers de la seigneurie de La Grange-Fouillay, au profit de Romble et Jacques Guillaume, Antoine Millet et Pierre Gitton, des paroisses de Lugny, Azy et Montigny. — Vente du tiers de la métairie de Vèvre, sise dans la paroisse de Lugny-Champagne, au profit de François de La Grange, écuyer, par sa sœur Charlotte de La Grange, veuve de Robert Picard, écuyer, sieur de La Fontaine, moyennant le prix de 1,200 livres tournois.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1634-1766. — [illegible] La Grange-Fouillay [illegible] par Jean [illegible] 1634. — [illegible] situées audit lieu de La Grange.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1499-1632. — [illegible]

Jacques de Treignac, avocat à Bourges, de la métairie de la Reculée du Fouillay, sise paroisse de Montigny. — Vente par Jean de Troussebois, sieur de Faye, au profit de Gabrielle de Clèves, veuve de Jacques Anjorrant, sieur du Coupoy, du lieu et fief du Bas-Fouillay. — Transaction en forme d'acquit de 3,000 livres faite entre le maréchal de Montigny et les receveurs et commis à la recette des droits d'acquisition des terres et seigneuries de la Grange-Fouillay, Chanteaume et le fief de Vèvre, mouvants de Sancerre.

E. 512. (Registre.) — Petit in-f°, 95 feuillets, parchemin.

1551-1561. — Terrier de la seigneurie du Bas-Fouillay dressé par le notaire François Quenouillet, pour Jean de Troussebois, écuyer, seigneur de ladite terre.

E. 513. (Cahier.) — Petit in-f°; 16 feuillets, papier.

1563-1567. — Liève des cens et rentes dus à la seigneurie du Bas-Fouillay. — Compte rendu exécuté en deux parties, celle de 1567 ouvrant le cahier et précédant celle de 1563.

E. 514. (Cahier.) — Petit in-f°; 49 feuillets, papier.

1603-1652. — Fragment d'une liève de cens et rentes de la seigneurie du Bas-Fouillay pour 1603, dressée par Triballat, notaire (pages 505 à 535). — Autre fragment d'une liève de 1652.

E. 515. (Liasse.) — 12 cahiers, in-f°; 192 feuillets, papier.

1693-1784. — Petites lièves informes de la seigneurie du Bas-Fouillay : deux de 1693 et 1699 fournies par Romble-François Souciet, fermier de la terre de Montigny; une autre de 1699-1704, par le même; une autre de 1705; trois autres sans date; une de 1759-1767; une de 1777; une autre de 1784; enfin, une dernière faite le notaire Dagouet, pour le bail du sieur Corsange, 1752-1767. (Les articles y sont accompagnés de croquis des terres et héritages déclarés.)

E. 516. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 34 pièces, parchemin.

1408-1760. — Actes de reconnaissances et rentes et autres devoirs seigneuriaux dus à la terre du Bas-Fouillay, *aliàs* de la Reculée, dans les paroisses de Montigny, Étréchy, Humbligny, Jalognes et sur les villages et terroirs de Champrond, le Puits-Crochet, les Barres, les Brechefères, Massy, les Grous, etc.

E. 517. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 1 pièce, parchemin, 1 plan.

1295-1781. — Extraits et transcriptions des terriers et lièves de la seigneurie du Bas-Fouillay et des titres de procédure, sentences, mémoires, etc., relatifs à la justice, aux cens et rentes de ladite seigneurie. — Extrait général des terriers de 1556 et de 1603. — Autres extraits concernant les terres et cantons des Mardelles, de Reverdy, de Montifaut, des Barres, de Belle-Chaume, des Sempottes, de Malleray, de la Richonnerie, les cheseaux des Paulins et des Columeaux et la grande et la petite Verreries. — Acte de péréquation fait, en 1602, des terres des Rauches, par Boutillier, arpenteur. — Dénombrement de la métairie des Barons. — Plan de la Noue-Renard. — Répertoire du plan de la seigneurie du Bas-Fouillay.

E. 518. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1498-1699. — Terre de Chantereine. — Transaction entre Louis de Hérisson, écuyer, sieur de Glères, d'une part, et Claude Cochon et Philippe Duval, exerçant les actions de Guyonne Cochon, sa femme, d'autre part, héritiers de Guillaume de Hérisson et de Brécy, chevalier, au sujet de la terre de Chantereine; les droits indivis de chacun sont fixés au double point de vue des avantages et des charges. Louis de Hérisson agit comme enfant naturel de Guillaume, légitimé par lettres du Roi, les deux autres comme héritiers en ligne collatérale et neveux de Guillaume, par Catherine Cochon, sa femme, leur tante. — Délaissement de la moitié de la terre de Chantereine par Louis de Hérisson, sieur de Glères, au profit de Guillaume, son fils, étudiant en l'université de Bourges. — Vente par Pierre Julian, habitant de Jalognes, au profit de Philippe Duval, de douze boisselées de terre situées à la Rable, pour le prix de 10 livres tournois. — Vente par Jean Besson, de la paroisse d'Azy, à Philippe Duval, sieur de Chantereine, de neuf boisselées de terre situées au Valon, pour la somme de 9 livres 5 sous. — Sentence rendue par le bailliage de Bourges entre noble homme de Castelnau, sieur de Brécy, et les sieurs de La Grange, qui fixe les limites des seigneuries de Jalognes et de Chantereine avec le procès-verbal de délimitation. — Donation faite par Guyonne Cochon du lieu de Chantereine, au profit du sieur de La Grange, seigneur du Fouillay, de la Reculée et d'Épeuille, son gendre. En 1566, le sieur de La Grange acquiert de nouveau, pour 1,100 livres, le lieu de Chantereine.

E. 519. (Liasse.) — 6 cahiers, in-f° et in-4°; 266 feuillets, papier.

1523-1758. — Deux séries de copies non authentiques de reconnaissances ou extraits de terriers de la terre de

Chantereine, l'un daté de 1523 à 1525, l'autre de 1553 à 1555. — Autre petite liève datée du 24 juin 1758. — Fragment d'un terrier de Chantereine de 1524. Parmi les tenanciers qui y comparaissent, on remarque Étienne Grappart, notaire et praticien, et Marie Descloux, sa femme, qui reconnaissent devoir 2 sous tournois de rente sur une vigne à Verdigny, Guillaume Riffé, prêtre à Sancerre, François Mezart, « costurier » à Sancerre, Étienne Rogier, maréchal, Eugénie Gallée, veuve de Lachaume, pour un verger à Saint-Satur, Pierre Rochot, notaire et praticien à Sancerre, pour une maison audit Sancerre, 15 deniers tournois, André Meusnier, laboureur à Saint-Satur, et Marie Deladois, pour un pré aux Buteaux, 15 sous tournois, Jean Ricart, Étienne Héliot, prêtre à Sancerre, 3 sous tournois de rente pour quinze hommées de vigne au vignoble de la [illegible], Jean Becquin, meunier, pour le moulin de Saurevoy, paroisse de Feux, 4 livres 10 sous de rente, Étienne Gaudry, demeurant à Saint-Satur, Guillaume Moreux, demeurant à Chavignol, etct. Toutes ces reconnaissances sont passées au nom de Guyonne Cochon, dame de Chantereine.

E. 520. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 37 pièces, parchemin, 2 plans.

1369-1766. — Échange entre Jean Pinaut, dit Lafleur, et Pierre de Champdieu et sa femme Marie, d'une pièce de vigne appelée la Plante-de-Maubert, au vignoble de la côte Amigny, chargée d'une obole de cens due à Maubert à chaque fête de Saint-Germain, contre une autre pièce de vigne située au vignoble de Chenet, joutée par celles du chapitre de Bourges et de Guillaume Pellet; l'acte est reçu par Jean de Chevasse, notaire juré, agissant sous l'autorité du sceau du comté de Sancerre, dont Simon Destraits est gardien. — Acence perpétuelle faite par Marie de La Buxière, veuve de Pierre Couchon, et David de La Buxière, agissant au nom de Simon Couchon, fils de Pierre et de Marie de La Buxière, au profit de Perrin Jarreau, demeurant à Sancerre, d'une pièce de vigne sise en la paroisse de Sancerre, au vignoble de la Varenne-Guérinot, pour le cens ou la rente de 2 sous parisis, reçu Darlende, notaire à Sancerre, sous l'autorité de Simon Destraits, bachelier en lois, garde du scel de la comté. — Acence par Simon Couchon, écuyer, à Guillaume Bardet, autrement Monset le jeune, d'une place sise à Sancerre, pour le prix de 5 sous tournois de rente annuelle et un denier de cens. — Vente par Antoine du Val, écuyer, sieur de Saint-Georges-sur-Arnon, à Philippe du Val, écuyer, sieur de Chantereine, de 50 sous tournois assis sur un pré situé dans la prairie de Chesteaux, moyennant 50 livres tournois. — Acence par Charles de La Grange, sieur de la Reculée et des Archières, au profit du même, de quatre arpents de terre situés au territoire de Malleray. — Arrentement par ledit Philippe du Val et Jean du Val, vicaire de Chantereine, au profit de Macé et de Pierre Bouer, laboureurs, demeurant à Azy, d'une maison et héritages en dépendant, situés au village de Fouillay et au Chaumoy. — Sentence rendue par le bailli de Sancerre entre Philippe du Val, représentant sa femme, Guyonne Cochon, et Jean Brion, dit Bicquin, et Anne Godinot, sa femme, détenteurs du moulin de Savernet, dans la paroisse de Feux, et, comme tels, déclarés débiteurs d'une rente de 4 livres 10 sous tournois et de deux chefs de poulailles. — Vente par Émery David à Guillaume Berthon, d'une pièce de vigne située à la petite Cresle, « en la Motte de Bannay », contenant trois hommées; le prix consiste en une rente perpétuelle de 8 sous tournois au capital remboursable de 8 livres, ladite vigne chargée d'un denier tournois de cens dû au propriétaire de Chantereine, reçue Simon Dupuy, notaire à Sancerre, agissant sous l'autorité de Simon Gillet, clerc, garde du scel. — Copie informe d'un échange passé entre Robert de Thauvenay et François de La Grange, sieur de Chantereine, au sujet du cens de Chantereine, dans les paroisses de Sancerre, Vinon, Ménétréol, Thauvenay et Saint-Bouize. Arrêt du 31 mars 1610, des requêtes du palais à Paris, qui prononce le retrait féodal au profit de Jean Dubreuil, comte de Sancerre. — Mémoire sur procès pour les mineurs de Beaujeu, au sujet d'une contestation de droits féodaux entre le fermier du comté de Sancerre et celui de la terre de Montigny, dont Chantereine était une dépendance. (Deux plans de maison dans la ville de Sancerre.)

E. 521. [illegible]

1671-1672. — [illegible] des cens deubs à la seigneurie de Montigny, [illegible] d'Epincol, justice dudit Montigny, paroisse de [illegible], par chacun an à chaque jour de Notre Dame Chandeleur, second jour de février. » — 1671, « liepve des cens et quelques menues rentes deubs à la seigneurie de Montigny, au village de la Thour de Vefvre, par chacun an à chacun jour et feste de Saint Jehan Evangeliste, seconde férie de Noël, [illegible] bourg de Neufvy à-deux-Clochers. »

E. 522. [illegible]

1692-1709. — [illegible]

nutes, l'autre d'expéditions, de reconnaissances de cens et rentes dus à la seigneurie de Montigny, et payables à Épignol à la Motte de Vèvre, passées, en 1709, par Masson et Perrinet de Sablières, notaires.

E. 523. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1477-1768. — Cens et rentes assis sur héritages situés paroisses de Veaugues, Neuvy-deux-Clochers et Crésancy. — Arrentement par Geoffroi de La Grange, sieur de Vèvre et Montigny, à Philippe Petit, d'un cheseau assis aux Meulles, contenant quatre septrées de terre, pour le prix annuel de 20 sous tournois, six boisseaux de froment, trois boisseaux de marsèche, trois boisseaux d'avoine et une poule de rente, et, en plus, 5 deniers de cens. — Autre, par le même, à Martin Bradu, d'un désert situé au vignoble de Sarry, contenant dix hommées, pour 2 deniers tournois et 2 deniers de cens accordable. — Autre, par le même, au profit de Jean Societ, pour le prix de 50 sous tournois et deux poules des héritages suivants : 1° un pré de deux hommées et demie; 2° autre pré d'une hommée; 3° « une noue d'eau » assise en Sarry, d'une demi-hommée; 4° 59 boisseaux de terre, le tout dans la paroisse de Veaugues. — Autre, par le même, à Jean Millet, de douze boisselées de terre situées à Villedonné, moyennant 5 sous tournois, quatre boisseaux froment et 2 deniers de cens. — Vente par Jean Berlier, au profit de Jean des Fougières, sieur de Bussy, d'une maison, quatre boisselées de terre et deux septrées de friches, le tout confiné par les usages de Veaugues, et, en plus, d'une rente de 20 sous tournois, pour le prix de 18 livres payé comptant. — Autre, par Jean Societ, à Hector Augier, marchand tanneur à Ivoy-le-Pré, de la terre de Blanchet, contenant dix boisselées, mesure des Aix, pour le prix de 20 livres, à la charge d'un denier de cens dû au seigneur de Montigny.

E. 524. (Liasse.) — 3 cahiers, in-f°; 72 feuillets, papier.

1758-1767. — Terre d'Épignol. — Liève de ladite terre. Prix des grains de 1758 à 1766, d'après les taux de ladite liève : 1758, prix du boisseau froment, 2 livres 10 sous; seigle, 2 livres; marsèche, 1 livre 12 sous; avoine, 16 sous; — 1759, froment, 2 livres 10 sous; seigle, 2 livres; marsèche, 1 livre 12 sous; avoine, 16 sous; — 1760, froment, 2 livres; seigle, 1 livre 10 sous; marsèche, 1 livre 4 sous; avoine, 14 sous; — 1761, froment, 1 livre 14 sous; seigle, 18 sous; marsèche, 14 sous; avoine, 12 sous; — 1762, froment, 1 livre 18 sous; seigle, 1 livre 4 sous; — marsèche, 1 livre; avoine, 18 sous; — 1763, froment, 1 livre 10 sous; seigle, 1 livre; marsèche, 15 sous; avoine, 15 sous; — 1764, froment, 1 livre 19 sous; seigle, 1 livre 6 sous; marsèche, 1 livre 4 sous; avoine, 1 livre; — 1765 et 1766, froment, 2 livres 12 sous; seigle, 2 livres; marsèche, 1 livre 14 sous; avoine, 18 sous.

E. 525. (Liasse.) — 8 cahiers, in-f°, 138 feuillets, papier.

1681-1789. — Autres lièves de la seigneurie d'Épignol, savoir : 1° une liève des années 1680-1684; 2° une autre liève de 1694; 3° une troisième liève extraite au XVIIIe siècle du terrier de 1601; 4° une autre liève de 1711 à 1724; 5° deux autres du même siècle non datées; 6° un fragment de la liève de 1768 à 1776; 7° celle de 1781 à 1789. — Nomenclature des héritages inscrits dans les lièves : l'Arable, Bétheline, les Bernoux, le Blanchet, le Bois de la Faye, le Bois de Vèvre, le Bois du Cartier-Briart, le Buisson Salmon, les Cartes, les Casaines, le Champ Bureau, le Champ Bouchart, le Champ Benon, le Champ du Bois, le Champ de Devant, le Champ des Paux, le Champ Prévost, le Champ du Prunier, le Chesal aux Belains, les Coustes, les Crés, autrement la Grosellière, les Douhaux, les Écoignes, les Fousses, le Grand Orme, la Grande Ouche, la Guegnarde ou Champ du Prunier, l'Haste, l'Haste-Verny, la Méchin, les Lauzaines, l'Ouche Dubois, la Mairon aux Societ, Maubourdon, la Mauprofonde, les Meulles, la Moissonnière, le Mont, les Moulins, le Moulin des Societ, la Noue Passelat, le Terroir des Pots, la Prairie de la Presle, la Prairie du Syllau, le Pré du Chassignon, le Pré de Derrière, le Pré de Devant, les Prés-Longs, le Pré Métais, le Pué, le Puid, le Puid aux Belaines, le Puid Bonnet, le Sarry, la Sente dės Vignes, Signet, la Soille, les Tourailles, les Tremblées, Trillou, la Vallée de Pué, la Vauvienne, le Vaux de Trillou, Villedonné.

E. 526. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Terre de La Motte de Vèvre. — Extraits informes de reconnaissances des cens et rentes portées aux terriers et lièves de ladite terre, notamment en la liève de la Cornée. — Noms des lieux et terroirs chargés desdits cens et rentes : la Cornée, Sarry, le Chassignol-Renaut, le Carroir aux Morts, le Pué, l'Arable, la Bertouche, le Brulis, la Forêt-Buchet, la Motte-Montservy. — Assignations posées aux débiteurs à fin de paiement et renouvellement de reconnaissances desdits cens et rentes avec mémoires à l'appui.

E. 527. (Liasse.) — 13 cahiers, in-f°; 166 feuillets, papier.

1601-1784. — Terre de La Tour de Vèvre. — Petites lièves informes ou extraits de lièves des cens et rentes dus à

la seigneurie de La Tour et payables à Neuvy-deux-Clochers, pour les années 1601, 1603 et 1604, 1660, 1693, 1711, 1723, 1729, 1758 à 1766, 1767 à 1775 et 1776 à 1784.

E. 528. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1420-1777. — Aveu et dénombrement fait par Guy de Fontenay, chevalier, à Jean Dumesnil-Simon, sieur des Aix-d'Angilon, pour la *belle*, seigneurie et justice de La Tour de Vèvre, dans la paroisse de Neuvy-deux-Clochers. — Autre, par Guillaume Letellier, chancelier de France, à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan. — État détaillé des fiefs relevant de la seigneurie de La Tour de Vèvre. — Acte d'arrentement consenti par Geoffroy de La Grange, sieur de Montigny, au profit d'André Bourgognat et consorts, d'un chesal assis au Chassignon-Regnaut, moyennant 10 sous de rente et 9 deniers de cens.

E. 529. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1497-1724. — Fief du Boulay. — Arrentement par Pierre de Treignac, conseiller de la duchesse de Berry, au profit de Pierre Gillet et consorts, paroissiens de Montigny, d'une partie du vignoble des Grous, dans la paroisse de Jalognes, moyennant 3 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle et un denier tournois de cens accordable. — Fois et hommages rendus au seigneur des terres de Montigny et La Motte de Vèvre, à raison de la mouvance dudit Vèvre, par James Brisson, prêtre à Sancerre, Noël Bouquin, curé d'Étréchy, et consorts, Simon Bailly, Louis Vallet, etc., laboureurs à Jalognes, Étienne Bourgoin, marchand à Gien, par Gaillard, marchand à Sancerre, et autres, pour héritages situés aux terroirs du haut Boulay et de la vallée du Boulay, dans la paroisse de Jalognes.

E. 530. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 13 parchemins.

1469-1778. — Terre des Portaux. — Fois et hommages, aveux et dénombrements du fief des Portaux, aux seigneurs de Montigny, par Pierre Sardé, sieur du Rozay, conseiller au grand conseil, Nicolas Macé, sieur de La Vèvre, trésorier général à Bourges, Antoine de Savignac, écuyer, sieur de La Garde, et Marie Dumesnil, sa femme, Philibert-François Tiroux, écuyer, conseiller en la cour des aides, tous seigneurs dudit lieu des Portaux. — Dîme de Laleu, dans les paroisses de Neuilly-en-Sancerre et Neuvy-deux-Clochers, mouvant de la seigneurie de Montigny ; Fois et hommages rendus aux seigneurs de Montigny, pour raison de ladite dîme, par : Hugues Aligret, greffier criminel du Parlement de Paris, et Ursin, son frère, et, plus tard, Charles Aligret ; — par [illegible], la Jonchère, mari de demoiselle [illegible] Aligret, puis par Jérôme et Jean Marchal ; — par [illegible] et enfin par Jérôme Lemaréchal. — Note descriptive de la circonscription du dîme de Laleu.

E. 531. (Liasse.) — [illegible]

1446-1705. — [illegible] — hommage fait à Jean de La Grange, écuyer, sieur de Vèvre et Montigny, par Pierre de La Porte, [illegible] et Pesselières, pour sa terre de Veaugues, mouvante de la seigneurie de Vèvre. — Autre, par Louis Royau, sieur de La Garde, à Geoffroy de La Grange, écuyer, pour toutes les terres [illegible] — Aveu et dénombrement rendu au même, par Guichard, sieur du Bois de Vèvre, paroisse de Veaugues. — Commission obtenue par François de Lagrange, sieur de Montigny et de La Motte de Vèvre, pour opérer la saisie de la seigneurie de Veaugues, par défaut d'aveu et dénombrement du nouveau seigneur de cette terre. — Acte de souffrance donnée par Charles de La Grange à Marguerite de Cheno, veuve de François de La Porte, [illegible] elle dû pour la terre de Veaugues et resté en retard. — Acquit donné par ledit Charles de La Grange, pour les profits de fief de la terre de Veaugues, à Claude Carré, sieur de Corbigny, de la succession advenue à sa femme, fille de Jean de La Porte, sieur de Veaugues.

E. [illegible]

1777. — Terre de [illegible] — [illegible] aveux et dénombrement des fiefs, mouvant de Sens-Beaujeu, Neuilly, etc., reçus par le bailli de ladite terre, Buchet du Pavillon, pour Gabrielle-Pauline de Boutillier, femme de Jean Balthazar, comte d'Adhémar, ministre plénipotentiaire près [illegible]

E. [illegible]

XVIII siècle. — [illegible] maine et vassalité : donations, acquisitions, retenues [illegible]

E. 534. (Registre.) — In-f°, 296 feuillets papier.

1781. — Inventaire par extraits des titres de la seigneurie de Montigny, appartenant au marquis de Boutillier-Chavigny, dressé par Jean-François Gressin, notaire royal. — Premier volume concernant les titres relatifs à la propriété.

E. 535. (Registre.) — In-f°, 304 feuillets, papier.

1781. — Deuxième volume du même terrier relatif à la mouvance.

E. 536. (Registre.) — In-f°, 310 feuillets, papier.

1781. — Troisième volume du même terrier relatif à la directe.

E. 537. (Registre.) — In-f°, 144 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire général des titres de la Grange-Fouillay.

E. 538. (Registre.) — In-f°, 173 feuillets, papier.

1780. — Inventaire par extraits des terres de la seigneurie du Bas-Fouillay, appartenant au marquis de Boutillier-Chavigny, dressé par Jean-François Gressin, notaire royal.

E. 539. (Registre.) — In-f°, 272 feuillets, papier.

1677. — Deuxième volume de l'inventaire général des titres conservés dans le chartrier des terres et seigneuries de Montigny, La Tour et La Motte de Vèvre, intéressant les paroisses et villages de Vildonnay, Crésancy, Azy, Veaugues, Neuvy-deux-Clochers et Jalognes, le tout appartenant à Paul de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan. (Manque le premier volume.)

E. 540. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1446-1741. — De Blosset. — Baronnie de Bourdeilles et châtellenie de Vouzeron. — Terrier de la châtellenie de La Motte-Vouzeron reçu, en 1704-1708, par Jean Bienvivant, notaire de la seigneurie de Bourdeilles (58 feuillets). — Sentence rendue par Philippe Gay de Lazenay, juge civil et criminel en la justice de Bourdeilles, qui condamne René Guindant et demoiselle Maillet de Nizerolles, sa femme, à payer à Laurent Fayard, sieur de Champagneux, et à Gabrielle-Claude Berger, sa femme, dame de la terre et baronnie de Bourdeilles, quinze années d'arrérages de rentes. — Acte d'enregistrement au greffe du bailliage de Vierzon des lettres d'érection de la terre de Bourdeilles en baronnie, au profit de Jean Fradet, chevalier, seigneur de Châteauroux, de Saint-Aoùt, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron, Saint-Janvrin, Châteaumeillant, baron de Bourdeilles, etc., réunion au bailliage de Vierzon. — Procès-verbal de délimitation et divise des justices de Bourdeilles et de Vouzeron. — Sentence rendue en la justice de Mehun-sur-Yèvre, qui condamne André Baranger à payer à messire Jean Fradet de Saint-Aoùt plusieurs années d'arrérages de cens et rentes dus sur des terres et vignes situées à Beauregard et au village de Villeperdue, paroisse de Sainte-Thorette. — Procès-verbal d'arpentage du lieu de la Briardière soumis, envers la seigneurie de Bourdeilles, à une rente de quinze boisseaux rez d'avoine et trois boisseaux seigle, mesure de Mehun-sur-Yèvre, deux poules et un denier de cens, pour parvenir à la péréquation dudit lieu de Bouchère.

E. 541. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1611-1783. — De Bouchère. — Vente de 36 chênes, dans la chênaie de la métairie de la Roblinière, par Mlle de Bouchère à Silvain Gauvin de Santranges, moyennant la somme de 450 livres. — Bail du domaine du Tourneux à François Loiseau et sa femme, par dame Charlotte Bertrand, veuve de messire François de Bouchère, vivant seigneur de Verdey, demeurant en sa maison de la Cour-Dieu, paroisse de Barlieu, pour la somme de 300 livres, deux chapons, six poulets, deux oies, un dinde, six livres de plain (chanvre) et, en outre, toutes les charges et droits seigneuriaux dont ledit domaine peut être grevé. — Bail d'une manœuvrerie située au village des Delas, paroisse de Barlieu, par dame Charlotte de Chauvin, veuve de défunt Jean de Bertrand, vivant seigneur de la Cour-Dieu, à Antoine Berthon, manœuvre à Concressault, pour la somme de 36 livres, deux poules, deux poulets et deux chapons.

E. 542. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1512-1639. — Du Buat. — Terre de Nançay et Neuvy-sur-Barangeon. — Testaments des seigneurs de la terre de Nançay : Gabriel de La Châtre, 1512 (testament olographe); — Joachim de La Châtre (copie du testament fait à Lyon en 1548); — Gaspard de La Châtre, 1576 ; — dame Marie de Bastarnay, veuve de Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, gouverneur du Languedoc, 1595 ; — Henri de La Châtre, chevalier, comte de Nançay, 1626; — dame Gabrielle du Réau, veuve de François de Cugnac, marquis de Dampierre, sieur du Boucard (1639).

E. 543. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1539-1790. — État des seigneuries et domaines du comté de Nançay, de leur situation, droits et revenus. —

Extrait de l'acte de partage des terres de Nançay et la Maison-Fort, entre les héritiers du marquis Claude de La Châtre, par lequel partage la terre de Nançay échoit à Charles-Louis de La Châtre. — Acte d'abandon des terres de Nançay et Neuvy, à dame Charlotte d'Hardancourt, veuve de Louis de La Châtre, par les créanciers dudit de La Châtre, pour servir de remploi à ladite d'Hardancourt de ses dot, donaire, préciput et avantages. — Vente par décret sur le marquis de La Châtre, de la terre de Nançay, au profit du sieur du Buat. — Délégation des créanciers de La Châtre à payer sur les deniers provenus de la vente de ladite terre de Nançay. — Quittances délivrées par les créanciers, après remboursement, avec l'état des paiements faits par les sieurs de La Châtre et du Buat sur les deniers provenant de la vente de la terre de Nançay.

E. 544. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1631-1747. — Bail du revenu des terres de Nançay, Neuvy, la Chabotière et la Garenne, adjugé à Pierre Agogué, de la ville d'Aubigny, pour la somme de 12,000 livres par an, non compris les charges détaillées audit bail (1631). — Autre bail des mêmes terres pour la même somme et aux mêmes conditions, par Étienne de La Châtre, à Raymond de La Rippe, capitaine de la ville et château de Vierzon, Jean Villandrois, marchand bourgeois dudit Vierzon, et Étienne Lauverjat, avocat en parlement, aussi demeurant à Vierzon (1638). — Autre bail des mêmes terres par Louis, marquis de La Châtre, à Charles Lucas, marchand, demeurant au bourg d'Allogny, aux charges et conditions spécifiées dans le bail, pour la somme annuelle de 10,000 livres tournois (1699). — Résiliement du bail des revenus de la terre de Nançay et dépendances, consenti entre Charles-Louis, marquis de La Châtre, haute et puissante dame Isabelle de Charville, marquise de La Châtre, sa femme, et, d'autre part, Jacques Prat, fermier du comté de Nançay, et Anne-Marie Montperron, sa femme.

E. 545. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1378-1629. — Dimes. — Aveu et dénombrement du dîme du Bouchard, rendu à Guillaume de La Châtre, seigneur de Montboulan, par Geoffroy de Palluau, seigneur de Mazelles. — Acquisition du dîme de Chevry par Gabriel d'Apremont, sieur dudit lieu, chanoine de l'église de Tours et doyen d'Amboise. — Acquisition des dîmes de Foulleray et du petit Chevry, dans la paroisse de Souesme, par dame Françoise Foucher, veuve de Joachim de La Châtre, sur Claude Dupuy, chevalier, sieur du Coudray. — *Nota*. Tous ces titres ne sont que des copies faites sur les originaux par Aumerle et Godin, notaires à Vierzon, [illegible] gistrées le 1er juin 1792, les originaux [illegible] pour liquidation.

E. 546. (Registre.) — [illegible]

1486-1519. — Actes reçus Henry, [illegible] net, Guin[illegible] et B[illegible], notaires à Nançay [illegible] les acquisitions [illegible] de cens et rentes [illegible] entre les seigneurs dudit Nançay [illegible] terre.

E. 547. (Liasse.) — [illegible]

1501-1664. — Acte de vente par Michel Belin, à Jean Amenon, d'une pièce de terre [illegible] Belin, à la Cajoulerie, paroisse de Nançay. — Acquisition par Gabriel de La Châtre, sur François Deslandes, notaire et secrétaire du Roi, d'un pré appelé le Clos-au-Bouat, sis près du vieux Nançay et aboutissant à la queue de l'étang de Chamord. — Lettre obligatoire de 700 livres, par Gabriel de La Châtre, écuyer, sieur de Nançay, et Jean Laurent, écuyer, [illegible] François Deslandes, notaire et secrétaire du Roi. — Vente par Pierron Gassot et Jeanne, veuve de Martin Gassot l'aîné, paroissien de Nançay, à Gabriel de La Châtre, de deux pièces de terre [illegible] — Vente par Guillaume Pommeau et Guillaume Ligier, à Gabriel de La Châtre, d'une maison sise au bourg de Nançay, proche le grand Cimetière.

E. 548. (Liasse.) — [illegible]

[illegible] — [illegible] frère, avec l'acte de renonciation aux héritages échanges, [illegible] entre Perrette, veuve de Jean Courriou et Gilles Henry [illegible]

de Nançay, d'un jardin situé près les Landes de Nançay et dit le Jardin-des-Landes, contre un autre jardin situé au bourg de Nançay.

E. 549. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1482-1757. — Contrats d'acquisitions : d'une portion du domaine de Bourdoiseau par Jeanne, veuve de feu Henri Guillet, et d'une autre partie du même domaine par Philippe Chevalier et Jean Jourdin ; — par Charles Bigonneau, marchand hôtelier à Nançay, de huit boisselées de terre dépendantes de Bourdoiseau et retenues par Mme de Nançay. — Bail à moitié dudit lieu de Bourdoiseau consenti par Louis de La Châtre, sieur de Nançay, à François Auger et Antoinette Bourgoin, sa femme. — Autre bail du même lieu consenti par Mme Charlotte d'Hardoncourt, veuve de Louis, marquis de La Châtre, à Guillaume Loiseau, laboureur audit lieu. — Autre bail de la métairie de Bourdoiseau, avec le cheptel se trouvant dans ledit domaine, consenti par Jean-Baptiste Ricard, fermier général du marquis de Nançay, à François Gaillard, manœuvre, paroissien de Souesme. Évaluation du cheptel : 136 brebis, estimées 748 livres ; 156 moutons, estimés 1,108 livres ; 41 agneaux, estimés 164 livres ; 13 bœufs de trait, y compris 2 taureaux, estimés 596 livres ; 5 vaches mères, estimées 147 livres ; un taureau et 2 taures, estimés 45 livres ; 4 cavales et un poulain de deux ans, estimés 320 livres (1729). — Acquisition par Gabriel de La Châtre, comte de Nançay, de deux rentes d'un septier de seigle assises sur deux maisons du village de Boischerau.

E. 550. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1429-1784. — Contrat d'acquisition par Gabriel de La Châtre de la cinquième partie du moulin du Danjon sur Laurent Bourdaloue. — Arrentement de 3 sous tournois et un chapon de rente annuelle et perpétuelle, par Gabriel de La Châtre, sur un corneau de terre sis au-dessous du moulin du Danjon, appartenant indivisement à Jean, Pierre et Thomas Decisse frères. — Autre par le même, à Jean Garnier et Marc Chantereau, son gendre, du moulin du Danjon et dépendances, pour quinze septiers, dix boisseaux et demi de seigle, 5 sous 9 deniers, quatre chapons et une poule de cens et rente par chaque année. — Acquisition par Joachim de La Châtre du moulin du Danjon, sur Jean Gautier. — Acquisition par Gabriel de La Châtre, chevalier, sieur de Nançay, d'une rente de deux septiers de seigle assise sur une maison au-dessous de l'étang de Chamord. — Bail du domaine du grand Chamord par Louis de La Châtre, à Simon Viguain, Mathurin Desauges, son beau-frère, et Denise et Françoise Bourdaloue, leurs femmes. — Autre bail du même domaine, y compris un cheptel estimé 2,588 livres 10 sous, consenti par Jean Cirodde, receveur du comte du Buat, à Pierre Barbou, laboureur audit domaine, moyennant 24 septiers de blé seigle, 1,500 de « gluis » de chaume, trois journées de maçon, une de charpentier, et pour menus suffrages, quatorze dindes, six chapons, six poulardes, six livres de beurre frais et 10 livres pour profit des porcs. — Vente par Marie-Madeleine Ramon, veuve et commune du bien de défunt Gaspard Loiseau, procureur et notaire dudit comté, d'une locature appelée le Champ-d'Hiver, sise dans la paroisse de Nançay, à Étienne Vallot, maître charpentier, paroisse dudit Nançay. — Autre par Pierre Bouquin, laboureur au grand Boulay, à Louis-Gabriel, comte du Buat, sieur de Nançay, d'une locature, quatre boisselées de jardin et une demi-journée de pré, moyennant le prix de 123 livres. — Autre au même par Silvain Offière et Madeleine Vallot, sa femme, de la locature du Champ-d'Hiver et ses dépendances.

E. 551. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

1466-1783. — Acte de donation faite par Jean Laurent, écuyer, sieur de Champ-d'Hiver, à Jean Amenon, de tous les biens et héritages lui appartenant audit Champ-d'Hiver. — Acquisition de plusieurs pièces de bois, prés et terres, situées au Champ-d'Hiver, par Henri de La Châtre, sur Claude Ganneau, cabaretier à Nançay. — Échange de maisons, jardins et terres labourables, sises au Champ-d'Hiver, entre Henri de La Châtre et Aubin Longis. L'échange n'ayant pas été équivalent, le sieur de La Châtre a accordé à Longis 200 livres, trois septiers de blé seigle et le droit de faire pâturer ses bestiaux sur une pièce de bruère, sise entre le gué du Champ-d'Hiver et les terres attenantes au chemin des Rogations, plus quelques autres droits moins importants. — Acquisition faite par Henri de La Châtre du domaine du Champ-d'Hiver et dépendances, sur Pierre Moreau, Marie Baudin, sa femme, et consorts. — Bail du lieu et métairie du grand Champ-d'Hiver consenti par René Turmeau, en sa qualité de receveur de la terre de Nançay, à Denis Gaillard et Perpétue Desglands, sa femme. — Ratification d'un transport de 6 livres 3 sous de rente, au profit du comte du Buat, sieur de Nançay, par Joseph Meffre, chanoine à Gien, et autres, sur une locature et ses dépendances, le tout situé au Champ-d'Hiver.

E. 552. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1465-1776. — Partage entre les enfants et autres héritiers de feu Jean Merdeçon des biens et héritages à eux

appartenant, situés en partie proche le lieu de la Jourdinière et tenus en terrage et censive de Nançay ; avec justification d'anciens titres établissant la charge de 5 livres, un chapon et une poule de cens sur la maison de Étienne Taillandier, sise au village de la Jourdinière. — Procédures entre Louis, marquis de La Châtre, sieur de Nançay, demandeur en paiement de vingt-neuf années d'arrérages de cens dus par Étienne Taillandier, laboureur, demeurant à la métairie de Longueville, paroisse de Vouzeron, sur une maison lui appartenant, audit village de la Jourdinière. — Bail de la métairie de la Maison-Neuve, par Henri de La Châtre, sieur de Nançay, à Henri Pousset et Philippine Bouquin, sa femme. — Baux à ferme du petit Boulay, autrement la Maison-Neuve, par Louis de Villers, écuyer, sieur de Gaquignolles, au nom du sieur de La Châtre, au profit de Jean Bouchet et Jean Desfosses, laboureurs, moyennant deux muids sept septiers de seigle et quatre septiers blé noir, rendus conduits et mesurés dans les greniers de la seigneurie, huit oies grasses, douze chapons, huit poules, huit livres de beurre et huit fromages. — Autre bail consenti par Jean Cirodde, receveur de la terre de Nançay, pour le comte du Buat, à Étienne Deveau et sa femme, moyennant la somme de 96 livres, outre les charges détaillées au présent bail. — Requête en décharge d'acence et *moisons*, par Pierre Bourgoin et Firmin Salmon, métayers des domaines du Meunet et la grande Chabottière, la gelée et la grêle ayant complètement détruit leurs récoltes. — Reconnaissance par Laurent Bourdois, tant pour lui que pour Jeanne et Françoise Bourdois, ses sœurs, des droits de foulonnerie et autres dus sur un moulin à draps, sis sur la rivière de Raire, dans la paroisse de Nançay. — Obligation par Olivier Moreau et autres envers le sieur Tixier, tuteur onéraire du jeune de La Châtre, de trente-deux boisseaux de seigle pour huit années d'arrérages de cens et rentes dus sur le lieu du Meunet. — Acquisition par Louis-Gabriel, comte du Buat, sur Mathieu et Silvain Métivier, drapiers à Salbris, d'une maison et ses dépendances situées au bourg de Nançay.

E. 553. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 8 pièces, [illegible]

1412-1734. — Contrat d'acquisition pour Jean de La Grée, marchand à Vierzon, de six septiers de seigle de rente annuelle et perpétuelle sur le chesal et manoir de Lerne, par Jean Gauvin, curé de Nançay. — Autre d'une rente de 3 écus d'or sur une maison avec grange et chesal sise à Nançay, pour Jean Chambellan, bourgeois de Bourges, par André Pornet, paroissien de Neuvy. — Constitution de 40 sous de rente et une poule sur le moulin Gentil, faite par ledit sieur Chambellan, au profit de Firmin Gentil, maître [illegible] — [illegible] La Châtre, sur la veuve Pasquet, de Neuvy, et ses enfants, de 30 sous de rente sur la maison du *Mouton*, sise au même bourg de Neuvy. — [illegible] par François Gaulier, marchand à Allogny, des droits seigneuriaux [illegible]

E. [illegible] (L[illegible]) — [illegible]

1580-1642. — [illegible] et des Boiteaux, par Michel Pierre, sur Antoine Larchevêque. — Transaction entre madame de Nançay, tant de son chef que comme ayant la garde noble de ses enfants, et Silvain Olivier, au sujet d'un droit de pacage sur une terre de la Chabottière. — Affranchissement du droit de terrage des lieux de Jeu et les Boiteaux, par Esme de La Châtre, au profit du sieur Bourdois. — Arrentement par madame de Bastarnay et Henri de La Châtre, à Simon Bouquin, de l'étang de La Brosse, moyennant deux septiers d'avoine et deux chapons de rente annuelle.

[illegible]

1554-1778. — Contrat d'acquisition faite par Louis-Gabriel du Buat, comte de Nançay, seigneur de Neuvy, sur le sieur Laurent, comte de Montchenu, chevalier, sieur de Montchenu, Châteauneuf, Galaure et autres lieux, et de dame Angélique-Françoise Busson de Bussy, sa femme, de tous les biens et héritages appartenant audit sieur de Montchenu et à ladite dame et sis en la paroisse de Neuvy-sur-Barangeon. — Autre acquisition par Pierre Berthelot le jeune, marchand hôtelier à Neuvy, sur Nicolas Decisse et Jeanne Chassignol, sa femme, d'une pièce de terre de trente boisselées, assise au Cloudinat, terrage de la Chabottière. — Constitution de 34 livres 10 sous 8 deniers tournois de rente foncière, par Léonard Boursault, sieur des Moreaux, sur Pierre [illegible] — [illegible] de ladite terre.

[illegible]

1487-1642. — [illegible]

cure dudit Neuvy, au sujet d'une place de maison vendue par ledit prieur audit Malescot. — Acquisition d'une journée de pré sur la rivière de Barangcon, chargée de 2 deniers de cens, faite par Laurent Maupou. — Autre, par Martin Chambellan de plusieurs héritages, sis en la paroisse de Neuvy, et de 10 sous de rente, avec les arrérages, sur Marquet Baudon, couturier à Neuvy. — Autre, par Gabriel de La Châtre, sieur de Nançay, d'une pièce de terre, sise à Neuvy, et appelée la Taille-des-Forges. — Autre de plusieurs pièces, sises au territoire de Neuvy, dont une appelée la Bruère Ronde, par maître Ollivier Bourdois, sur Michel Vilpou et Richard. — Autre par le même, sur Jean Malqué et Marguerite Tiercelin, sa femme, d'une maison, bergerie, verger, terres labourables, etc., sis au village des Barauday. — Autre par le même, sur Benoît Tiercelin et autres, de deux pièces de landes assises à la Garenne.

E. [illegible]7. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1370-1783. — Contrat d'acquisition d'une rente de 3 livres 15 sous sur le domaine du bas Chavanon, par Louis de La Châtre, sieur de Nançay, sur Jean de la Noue, praticien à La Chapelle-d'Angilon. — Autre, par Fiacre Millet, laboureur à Nançay, sur Silvain Damond, journalier à Ménétréol-sur-Sauldre, d'une maison sise au bas Chavanon. — Échange de plusieurs terres et autres héritages, situés au bas Chavanon, entre Guillaume Ollivier et Ollivier Bourdois, procureur, greffier et notaire du comté de Nançay. — Autre, par dame Anne de Lugnac, femme de Esme de La Châtre, du domaine de Chavanon, au nom des pauvres de l'hôpital de Nançay. — Extrait de la mercuriale du marché de Neuvy-sur-Barangeon, en 1780 : lundi 24 octobre, le boisseau de froment, 12 sous ; de seigle, 6 sous ; d'avoine, 4 sous 6 deniers ; — lundi 31 octobre, le boisseau de froment, 11 sous 6 deniers ; de seigle, 7 sous ; d'avoine, 5 sous ; — lundi 6 novembre, le boisseau de froment, 11 sous ; de seigle, 6 sous 6 deniers ; d'avoine, 5 sous. — Bail d'acense pour neuf ans de la métairie des Balandards, dans la paroisse de Neuvy-sur-Barangeon, par Perrette Prévôt, veuve de Martin Chambellan, au profit des époux Levert, moyennant, chaque année, dix-huit septiers et demi de seigle, mesure de Mehun-sur-Yèvre, dix-huit poules, trois oies grasses et un pourceau, ou, à sa place, 40 sous tournois.

E. 558. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 28 pièces, parchemin.

1482-1782. — Domaine de Coulon. — Bail d'acense par Louis de La Châtre, chevalier, comte de Nançay, baron de Sigonneau, Menetou sur-Cher et autres lieux, au profit de Toussaint Jourdain, laboureur à Neuvy-sur-Barangeon, du lieu et métairie de Coulon, moyennant la quantité de deux muids cinq septiers de seigle, deux septiers d'avoine, un septier de marsèche, trois septiers de blé noir et quatre boisseaux de mil, mesure de Nançay, six chapons, quatre oies grasses, douze livres de beurre, douze fromages et seize livres de chanvre taillé. — Autre, par madame Charlotte d'Hardancourt, veuve de Louis, marquis de La Châtre, au profit de Jean Delaume et Madeleine Fontenaille, sa femme, du moulin de Coulon, moyennant deux muids quatre septiers de blé seigle, mesure de Nançay, six oies grasses, six chapons, six poules, plus 9 livres 10 sous tournois en argent pour le pot-de-vin. — Autre, par André Moreau, fermier général du revenu de la terre de Nançay, à Théodore Lagoutte et Madeleine Fontenaille, sa femme, du lieu et métairie de Coulon, avec le moulin à blé dudit Coulon, moyennant la quantité de quatre muids de blé seigle, huit oies, huit chapons, huit poules, huit fromages, huit livres de beurre et 8 livres en argent pour le profit des porcs. — Retrait féodal de la métairie du bas Coulon, par Étienne Gassaut, notaire et secrétaire du Roi, sieur de la Chabottière, sur noble James Jansson, écuyer, sieur de Ratilay. — Sentence obtenue par le sieur de la Chabottière, contre Silvain Chevry, laboureur en la métairie du haut Coulon, et sa femme, pour rentes et arrérages de rentes dus audit sieur. — Transaction passée entre dame Françoise de Fouchier, veuve de Joachim de La Châtre, et le sieur Millet de Coulon et consorts, portant affranchissement de servitude et création de 6 sous 7 deniers et un chapon de rente sur une pièce de terre dépendant de la métairie de Coulon. — Demande par le sieur de La Châtre en exécution de saisie pour défaut de paiement des droits seigneuriaux dus sur le lieu de Coulon, par François Devalle. — Procédures entre les parties contenant des extraits des terriers et lièves des terres de Nançay, Neuvy et la Chabottière. — Bail du haut Coulon et de la locature du Bagage, consenti par le comte du Buat devant Pornin, notaire, à Antoine Beaulande et Anne Berthon, sa femme.

E. 559. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1434-1792. — Terre de la Chabottière. — Lettres de prise de possession, après acquisition, de la terre et seigneurie de la Chabottière, par Constant Guillot, conseiller général et trésorier du duc de Bourbon. — Vente par Jean Cordier, licencié en lois et avocat fiscal du duc de Bourbon, à Étienne Gassot, notaire et secrétaire du Roi à Bourges, de la terre, justice et seigneurie de la Chabottière, circonstances et dépendances, moyennant le prix de 2,200 livres. — Acense par dame de Bastarnay, veuve de Gaspard de La

Châtre, sieur de Nançay, à Jean S[illegible], laboureur, [illegible] métairie de la C[illegible], moyennant [illegible] septiers de seigle, un septier de [illegible], un septier de mil, un septier d'avoine et un septier de blé noir, le tout mesure de Nançay. — Copie collationnée d'un aveu et dénombrement de la terre de la [illegible], rendu au Roi par les sieurs de Teillay, le 4 septembre 1555, reçu Millais, notaire.

E. 560. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1[illegible] pièces, parchemin.

1419-1760. — Contrat d'acquisition par Gabriel de La Châtre, sieur de Nançay, de 40 sous et un chapon de rente annuelle et perpétuelle sur des biens et héritages sis à la Grêlerie, paroisse de Vouzeron. — Vente par Noël Goussemin, à Martin Jourdin, d'une terre appelée les Trois-Chênes, assise à la Grêlerie. — Vente par décret des fiefs et manoir de la Grêlerie, des métairies de Longue-Boucle et des Hautes Longues-Boucles, le tout situé paroisse de Vouzeron, adjugé à Étienne Gougnon, pour la somme de 12,500 livres. — Vente par Vincent Rochieu, paroissien de Nançay, à André Thiaut, homme de corps du sieur de Nançay, d'une maison sise audit Nançay, près l'Hôtel-Dieu, chargée de 3 sous tournois et deux poules de rente annuelle envers le seigneur. — Acquisition par Michel de Bourdaloue, dit du Teillau, sur Henri Étienne, de deux journées et demie de pré et de deux arpents de bois situés aux Landes des Forges. — Échange entre Laurent Bourdois, procureur fiscal à Nançay, et Étienne Berault, d'une maison sise au village de Crécy, paroisse de Nançay, contre un chesal et manoir appelé Lassin, avec terres, terrages, bois, prés et dépendances. — Vente par Pierre Jaupitre, tisserand au bourg de Nançay, à Henri de La Châtre, sieur dudit Nançay, de six boisselées de terre labourables, sises près la métairie du champ des Grelets et chargées de cens envers le seigneur et de dîmes envers le curé de Nançay. — Retrait féodal par le sieur de Nançay d'une maison du bourg dudit Nançay, vendue par Jeannet Masny, à Méry Colas, marchand audit lieu. — Contrat d'arrentement du lieu de la Touzinière, paroisse de Souesmes, entre Joachim de La Chatre, seigneur de Nançay, et Étienne Bernier, paroissien de Souesmes, moyennant 2 livres 5 sous et quatre chapons de rente. — Bail des prés de Lalande et de la Brue[illegible] du prieuré, consenti par Louis de La Châtre, à Jean Pommereau, pour la somme de 24 livres tournois et deux chapons. — Procédures entre Louis, marquis de La Châtre, demandeur en paiement d'une rente foncière due sur la Touzinière, et le sieur Gaveau, défendeur.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1367-1736. — [illegible] Neuvy-sur-B[illegible] [illegible] Saint-Étienne de B[illegible] Berry, en décembre 1367 et prise de possession de ladite terre par [illegible] — [illegible] tion de la terre de Neuvy par dame Gabrielle de Batarnay, [illegible] de La Châtre [illegible] Saint-Étienne de Bourges [illegible] — [illegible] seigneurie de Neuvy. — Transaction entre les chanoines et madame de La Châtre, par laquelle il est convenu que ladite dame restera en possession de la terre de Neuvy, acquise par elle dudit Chapitre, en payant aux vendeurs, en supplément du prix, une somme de 5,000 livres. — Désistement par le Chapitre de l'arrêt obtenu au grand conseil, aux fins de rentrer en possession de la terre de Neuvy.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1495-1789. — Acte d'arrentement du lieu de l'Heron, situé paroisse de Neuvy-sur-Barangeon, moyennant 1 livre et deux chapons de rente, par Claude de La Châtre, écuyer, capitaine de la garde française du Roi, au profit de Pierre Gentil, paroissien dudit Neuvy. — Acense du moulin de l'Ileron, moyennant 12 livres par an, par Martin Chambellan, conseiller du Roi, au profit de Jean Cristot, foulon en draps de Neuvy. — Vente par [illegible] à La Chapelle-d'Angilon, et autres, au profit de Louis-Gabriel, comte du Buat, de la maison des Juliens, sise à Graçay, ladite maison chargée d'une rente annuelle de 5 livres, plus de service, messe et vigile le jour de Saint-Julien, salut avec exposition du Saint-Sacrement et bénédiction pour les Juliens, aux fêtes de la Purification et de la [illegible] — [illegible] Neuvy, [illegible] curé de Loreux, en Sologne, et autres, de l'auberge du *Dauphin*, à Neuvy. — [illegible] lieu.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1446-1785. — [illegible]

La Ferté, comme seigneur de Menetou-sur-Cher. — Autre du contrat de vente du domaine de Sauge, dans la paroisse de Nançay, consenti par Marguerite Ratier, veuve Agogué, au profit de Louis-Gabriel, comte du Buat.

E. 564. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1483-1768. — Contrat d'échange entre Jean Aymenon et Pierre Damont, de plusieurs pièces de terre, bois, prés et garenne, situées dans la terre de Nançay, entre la métairie de Theilhau et le lieu de Chamord. — Acquisition par Gabriel de La Châtre, sieur de Nançay, d'un septier de blé à prendre annuellement sur la maison du vendeur, Louis Damont, demeurant au village de Teilhau. — Vente par Jean Javary, marchand à Vierzon, à Jacques Pelleprat, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Vierzon, de la métairie de Teilhau et de la locature du petit Chamord, moyennant 80 livres de rente au principal de 1,600 livres. — Déclaration de la consistance et dépendance des bâtiments et héritages de Teilhau, du petit Chamord et du vieux Nançay, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours et jardins, ensemble onze boisselées environ, valeur 33 livres; item, locature du Teilhau, ensemble cinq boisselées, valeur 15 livres ; quatre mouées, sept septrées en dîmes et terrage, à 16 livres la septrée, valeur 893 livres 6 sous 8 deniers; terre en cens, vingt-cinq septrées et demie, à 18 livres la septrée, valeur 459 livres ; bruyères et taillis, vingt-quatre septrées et onze boisselées, à 18 livres la septrée, valeur 448 livres 13 sous 4 deniers; six septrées de pâtureaux, à 50 livres la septrée, 300 livres; vingt-trois journées de pré, à 50 livres la journée, 1,150 livres; bâtiments d'habitation et d'exploitation du petit et vieux Nançay, cours et jardins, ensemble trois boisselées, 9 livres; une pièce de pré de quatre journées, à 54 livres, valeur 216 livres; trois septrées de pré, taillis, broussailles et pâtureaux, à 36 livres la septrée, 108 livres. — Saisies, criées et ventes d'héritages dépendant de la métairie dudit Teilhau. — Contrat de la vente faite à Louis-Gabriel, comte du Buat, de ladite métairie, par Claude, Martin, Nicolas Jarlat, marchands, et leurs femmes, ainsi que Pierre Savary, leur beau-frère, aussi marchand (1768).

E. 565. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1504-1766. — Acquisition de cens et rentes en grains et en argent, avec droits de terrage dus auxdites terres, sur les lieux et métairies de la haute Brosse, des Breuzioux et autres biens circonvoisins. — Contrat d'acquisition de 12 sous de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur les prés de Lherne et de Jarris, sis dans la terre de Nançay, par Gabriel de La Châtre, sur Jean Desauge, dit Vallin. — Acte d'arrentement de la moitié du lieu des Brosses, à Joachim de La Châtre, par la succession de Jeanne Athonet, femme de serve condition, fait par le sieur de La Châtre, à Louis Athonet, pour 100 sous tournois, six septiers de seigle et quatre chapons de rente annuelle et perpétuelle. — Apposition par Charlotte d'Hardancourt, veuve de Louis de La Châtre, et comtesse de Nançay, à l'ordre des deniers provenant de la vente du lieu de la Brosse, saisi sur feu Étienne Joubert, procureur au bailliage d'Henrichemont, contre Étienne Chollet, écuyer, sieur de la Planche, demandeur en révision de jugement dudit ordre. — Reconnaissance par demoiselle Rouget de Chantilly, comme héritière de Anne Joubert, sa mère, des droits seigneuriaux dus à dame Élisabeth de Nicolaï, veuve de Louis-Charles de La Châtre, sur le lieu du Breuzioux. — Autre des droits et profits seigneuriaux dus par Charles Guindant et Louis Bourin, pour une maison par lui possédée à Nançay et plusieurs héritages situés au village des Brosses. — Sentence des requêtes du palais, à Paris, qui ordonne que l'adjudication de la haute Brosse et du Breuzioux n'aura lieu qu'à la charge des droits dus au seigneur de Nançay. — Copie de la coutume locale de Nançay faite sur l'original, au XVIIIe siècle.

E. 566. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 4 pièces, parchemin.

1589-1789. — Obligations pour sommes dues par plusieurs métayers des domaines de la terre de Nançay : Pierre Bourgoin, laboureur à la grande Villatte, 832 livres 2 sous; Silvain Drumat, laboureur au Champ-d'Hiver, 528 livres 15 sous; Antoine Beaulande, laboureur à la métairie du vieux Nançay, 147 livres 16 sous 8 deniers; Brizonneau, laboureur à la petite Chabottière, 739 livres; Silvain Deveau, laboureur à la métairie de Chamord, 1,580 livres, et autres. — Apposition de scellés et inventaire des meubles de feu Pierre Trouvé, bâtard, décédé sans héritiers au domaine du Grand-Villatte, dépendant de la terre de Nançay, et dont la succession appartenait au comte de Nançay, d'après l'article 29 du titre XIX, de la coutume du Berry (1773).

E. 567. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1453-1775. — Paroisse de Neuvy-sur-Barangeon-Moulins. — Vente par Léonard Gilottin, paroissien de Nançay, à Philippe Poupardin, marchand et hôtelier, d'une pièce de pré sise à Nançay, près et dépendant du Moulin-Vieux. — Quittance des droits de lods et ventes payés à madame veuve de La Châtre, sur le Moulin-Vieux, avec

reconnaissance de cens et rentes sur ledit moulin. — Vente par Étienne David, meunier, à Jean Poupardin, du moulin du Gué. — Opposition, par madame de La Châtre, à la criée du Moulin-Vieux, saisi sur Anne Gaultier, veuve de Ursin Thibault. — Quittance de la somme de 1,319 livres 16 sous, payée par messire de La Châtre, à Pierre de La Coste, sieur de la Grêlerie, pour prix de l'acquisition du moulin de Beauvoir. — Vente par messire de La Châtre, sieur de Nançay, à Guillaume Chambellan, bourgeois de Bourges, du moulin du Rouetin et de 30 sous de rente pour la somme de 100 écus d'or. — Vente par Chambellan, au nom et comme tuteur des mineurs Chambellan, ses neveux, à Laurence Brossard, veuve Poupardin, dudit Rouetin, moyennant 350 livres tournois. — Acense par le sieur de La Châtre, à Guillaume Laurent et Jeanne Lecompte, sa femme, du moulin du Rouetin et dépendances, pour la quantité de deux muids quatre septiers seigle, mesure de Nançay, quatre oies grasses, six chapons et six poules.

E. 568. (Liasse.) — [illegible]

1529-1789. — Moulin de Réparfond ou Moulin-Brûlé. — Acquisition de deux septiers de seigle de rente annuelle et perpétuelle, par Gabrielle de La Châtre, de Guillaume Thénot, sur le Moulin-Brûlé. — Arrentement fait par Joachim de La Châtre, d'une pièce de terre en bruère, sise près le moulin de Réparfond, moyennant 5 sous et un chapon de rente et 3 deniers tournois de cens. — Achat par Joachim de La Châtre du moulin à blé et à draps, dit moulin de Réparfond, appartenant indivisément à Michau Maufourche, Jean Soupiron et Antoine Chabloteau. — Purge d'hypothèques accordée à dame Marie-Sophie Lecordier de Bigord de La Heusse, veuve de Gabriel du Buat, comte de Nançay, seigneur de Neuvy et autres lieux, comme tutrice de demoiselle Marie-Anne-Louise-Pauline du Buat, leur fille, sur la propriété du Moulin-Brûlé et ses dépendances, adjugé audit comte du Buat, décédé depuis. — Bail du Moulin-Brûlé et dépendances, par Pierre-Georges, vicomte du Buat, chevalier, seigneur de Nançay, Neuvy, la Garenne, la Chabottière, Sassaigne et autres lieux, au profit de Aignan Larue et sa femme, pour la somme de 200 livres.

E. 569. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 pièces, [illegible]

1399-1758. — Étangs. — Transaction passée entre Jean Bourdalouc, paroissien de Nançay, et Jean de La Châtre, écuyer, sieur dudit Nançay, pour l'établissement d'un nouvel étang appelé l'Étang-Neuf, dans la justice dudit seigneur, et appartenant, en commun, à lui et audit Bourdalouc. — Acquisition par autre Jean de La Châtre, [illegible] du précédent, de l'Étang-Neuf [illegible] appelé le moulin de Rortay. — Bail consenti par dame Charlotte d'Hardoncourt, veuve de feu Louis, marquis de La Châtre, à [illegible] Gault, de tous les étangs de la terre de Nançay, à savoir : l'étang de la Maison-Neuve, des Voisines, de Billaudry, de [illegible] Varenne, de Coulon, de Dardon, de la grande Boulette, de [illegible] ou gardoir du bout du bourg, pour la somme annuelle de 550 livres tournois.

[illegible]

1406-1663. — Déclaration des prés de la terre de Nançay. — Ventes faites : à Jean de La Châtre, chevalier, sieur de Nançay, par Pierre Graveteau, paroissien dudit lieu, des prairies du Gué, de Malvoisine et des Laurents ; — à Gabriel de La Châtre, par Pierre Herpin, écuyer, sieur du Coudray-Herpin, par les frères Masny et autres, d'une prairie située sur la Rèze, dite le pré des Mottes, et d'autres prés situés sur le Colonnet et dans le voisinage. — Acense faite par Esme de La Châtre, comte de Nançay, à Pierre Poirier, praticien audit lieu, du pré de Malvoisine et du dîme d'Olivet. — Adjudication de la récolte des prairies de [illegible] défaut de paiement des droits seigneuriaux assis sur lesdits prés.

E. 571. [illegible]

1497-1795. — [illegible] d'une place d'ancien moulin. — Procès-verbal de l'état et situation des bois dépendant des terres de Nançay et Neuvy-[illegible]

[illegible]

1711-1790. — [illegible]

dénombrement de ladite terre, par Nicolas de Villaines, écuyer, sieur de La Vève et Chantemerle, à Pierre de Montaudin, chevalier, baron de Fontenay, major du régiment de cavalerie de Monvenelle, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, à cause des château et baronnie de Fontenay. — Sentence rendue par Pierre Douart des Gadaux, lieutenant-général au bailliage de Berry, ressort de Dun-le-Roi, au profit de Louis-François Busson, écuyer, sieur de La Vève, Briande et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, en sa qualité de seul et universel héritier de défunt messire Claude-François Busson de Villeneuve, son père, contre le sieur Antoine Rouillé de Marigny, ancien caissier général des Messageries, au nom et comme père et tuteur de demoiselle Henriette Rouillé de Marigny, sa fille mineure, et de défunte Joséphine Busson de Villeneuve, sa mère. — Nomination de Joseph [illegible], fermier du revenu des terres de Bussy, et René Thomas, fermier à Coiffard, paroisse de Vornay, comme experts pour estimer les héritages et bâtiments de la terre de Bussy et les opérations à faire auxdits bâtiments.

E. 573. (Registre.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

1582-1585. — De Bussy. — Terres de Saint-Florent-sur-Cher et Saint-Caprais. — Livre de recette des revenus desdites terres pour l'année 1582, y compris les arrérages des années antérieures. — *Nota* : Ce journal, par des additions subséquentes, a été poursuivi jusqu'en 1585.

E. 574. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève informe de la terre de Saint-Florent et Saint-Caprais. — Économie de la liève : 1° droits généraux ; 2° cens et rentes payables au château de Saint-Florent, dus sur les vignobles de Pineau, Valencin, Villeneuve-sur-Cher, Le Subdray, Chamfraud, Puyferrand, Saint-Caprais, Chanteloup et Reau.

E. 575. (Registre.) — In-f°, 56 feuillets, papier.

1649-1668. — Autre liève informe de la même terre portant, en marge, déclaration des paiements faits jusqu'en l'année 1668.

E. 576. (Registre.) — In-f°, 62 feuillets, papier.

1685. — Autre liève de la même terre portant déclarations, inscrites en marge jusqu'en 1690, des paiements faits au receveur du prince de Condé, sieur de ladite terre, des cens, rentes et autres droits dus par les tenanciers.

E. 577. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1636-1703. — Requête par les habitants de Saint-Caprais pour être déchargés de tout ou partie des tailles ou gabelles, à l'occasion des pertes et charges qu'ils ont eu à supporter par la présence des hommes de guerre pendant le siége de Montrond. — Aveu et dénombrement des terres de Saint-Florent et Saint-Caprais, comme relevant en fief de la grosse tour de Bourges, fait au nom du prince de Condé, par Pierre de La Chapelle, sieur du Plaix, docteur en droit en l'université de Bourges, avocat au conseil du Prince. — Arrêt du Conseil d'État portant réglement pour la taxe des frais dans les procédures criminelles, où il n'y aura point de partie civile et où les procureurs du Roi seront les seules parties (1683). — Bail du revenu des terres et justices de Saint-Caprais et Saint-Florent adjugé à François Aupic, sieur de Poupelin, et Pierre Aupic, sieur de Jarrien, aux charges et conditions détaillées au bail et pour la somme de 1,800 livres. — Récolement fait devant le bailli de Saint-Florent et Saint-Caprais des baliveaux et autres réserves dans les coupes adjugées à François Toubeau, marchand libraire à Bourges.

E. 578. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1642-1662. — De Chéry. — Terre de Moulin-Porcher. — Liève déclarative des cens, rentes et bordelages dus à ladite terre de Moulin-Porcher, Charly, Boismarmier et Chalivoy-les-Noix, d'après le terrier reçu Pierre Dabert, notaire royal, pour Jacques de Chéry, écuyer, sieur desdits lieux ; ladite liève dressée en 1642 et poursuivie jusqu'en 1662, au moyen des inscriptions de recettes jusqu'à cette époque.

E. 579. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1656. — Autre liève de la même terre, dressée sur le même terrier que la précédente, pour l'année 1656.

E. 580. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1628-1702. — Autre liève informe de la même seigneurie, reçue Beau, notaire, pour l'année 1699 et années suivantes (28 feuillets). — Extrait du terrier du Moulin-Porcher, reçu Sarrazin, pour ce qui concerne les lieux de la Gendinerie et Boissonnet. — Transaction entre Jean Dabert, notaire royal à Charly, gendre et héritier de Georges Demeurat, d'une part, et François Guérin, greffier de la prévôté de Charly, par laquelle ce dernier se reconnaît redevable, entre autres choses, envers la succession Demeurat, de trente bois-

seaux de blé méteil estimé 30 livres tournois. — Extrait de la mercuriale de [illegible] Roi, année 1636 : [illegible] 11 juillet, le boisseau méteil, 17, 18 et 19 sous ; [illegible] 19 juillet, 24, 25 et 26 sous.

E. 581. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1550-1731. — CHEVENON DE BIGNY et CARDINET DE POINVILLE. — Terre de Brognon. — Acte de foi et hommage, aveu et dénombrement rendu par Louis [illegible] de Margival de Saint-Baussant, chevalier, seigneur des Aulnes, Maimbressy, [illegible], etc., pour la part de la terre de Signy-le-Petit, à Henri de Lorraine, [illegible] de Guise, [illegible] de Joinville, baron de Rumigny, à cause de son dit château de Rumigny. — « Registre Cuillet des droicts seigneuriaux de la terre et seigneurie de Brognon, [illegible] que tous les habitants dudict lieu sont obligés payer au jour de Noël, par chacun an, au seigneur dudict lieu pour leurs bourgeoisies, 2 chappons et 19 deniers tournois pour chacun arpent d'héritage [illegible] dudit lieu et terroir. » — Déclaration des bois et censives de ladite seigneurie. — Détail des bois : les haies de Hosset, contenant 18 arpents ; [illegible], 25 arpents ; le bois Saint-Éloy, 130 arpents ; le bois de la Guillette, 90 arpents ; la Plate-Fontaine, 120 arpents ; la passée de Chimay, 120 arpents ; l'Arpentage, 50 arpents ; la Soixante, 95 arpents ; la taille Monsieur, 80 arpents ; la taille Madame, 1 arpent ; le bois Vereux, 70 arpents ; les Boulettes, 60 arpents ; [illegible], 110 arpents, et la garenne des Boulettes, 70 arpents ; total : 1,052 arpents. — Contrat d'échange du bois Carbonnet et de la ferme du Point-du-Jour, contre la terre de Signy-le-Petit, entre Florimond de Margival et Nicolas Mar[illegible] d'Auge. — Bail à cens et surcens perpétuel par ledit de Margival, au profit de Nicolas Rossem, marchand à Brognon, de six arpents de friche, au terroir du bois Saint-Éloy. — Transaction entre le même et Rolandon Martin, seigneur pour les deux tiers de la terre de Brougnon, par laquelle ce dernier cède cette part de ladite terre au sieur de Margival. — Sentence de la prévôté de Paris qui adjuge à Charles de Longueval, chevalier, sieur de Noincourt et de la Brosse, comme héritier, quant aux fiefs situés dans les coutumes de Péronne et Montdidier, et conjointement avec les sieurs de Guise, pour ceux situés dans la coutume locale de Laon et générale de Vermandois, de feu Anne-Marguerite de Saint-Baussaut, femme du comte de Clermont.

E. 582. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1570-1772. — Terre de la Brosse, paroisse de Cressançay. — Contrat d'acquisition d'une pièce de terre appelée [illegible]

[illegible]

9,000 livres payées au sieur Deveaux, par le [illegible] [illegible] — Procès-verbal des droits d'usage dans les bois de Bigny. — Traité [illegible]

[illegible]

1[illegible]5-1[illegible]. — [illegible] seigneurie de Feularde, saisis sur [illegible] du Roi, et lieutenant particulier en l'élection de Bourges. — [illegible] Saint-Georges de Moulon. — Proc[illegible] de la métairie de Feularde, consenti par Robert le Roi, [illegible] sieurs dudit lieu.

[illegible]

XVe siècle. — [illegible] sieurs dudit lieu.

E. 585. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1789. — Procès-verbal dressé par les sieurs Lesève et Mersaut, experts-jurés au bailliage et présidial de Bourges, contenant l'estimation de la terre de Marmagne et ses dépendances, indivise entre Marie-Philippe Le Roy, épouse non commune de messire Chevenon, comte de Bigny, et les enfants mineurs de Charles Cardinet de Poinville, écuyer, sieur de Feularde.

E. 586. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1534. — Terre de Véraux. — Terrier reçu Rondeau et Gauteron, notaires, pour Gaspard Babutte, écuyer, sieur dudit Véraux. — Noms des déclarants inscrits audit terrier : Guillaume Jarry et Jean Julien, communs, Gilbert Ligier, prêtre, et Jean Ligier, son frère, Michau Allant et Pierre Thomas, Pierre Delaporte, maréchal, Jean Lauvergnat, Guillaume Guillot et Gilbert Cafferot, communs et personniers, Bertrand de Mornat, Blaise Perret et leurs femmes, François Sallers, prêtre, la veuve de Julien Gateau et son fils, Grégoire Cathelin, marchand, Jean Dubuisson, écuyer, et Marguerite François, sa femme, Gilbert Grandjean, François Franc, écuyer, sieur de la Maisonfort, Robert-Jean Guillaume, Martin Prud'homme, Claude Graillet, François Teurin, Joachim Guillot, Jean Jarry, Jean Ruard, Denis Crochet, Jean Cibois, Gilbert Singeron, Pasquet Pinault, Louis Martin, Jean Molier, Françoise Franc, veuve de Gilbert de Montgilbert, Jean Joachon, Jean Mathé, notaire royal à Germigny, Jean Jallet, Jean Baron et Gilbert Mizot, Gilbert et Julien Pinon frères, Jean Baron, la veuve de Jacques Refforceau et Joachim Bonin, Jean Girard, comme tuteur d'autre Jean Girard, tous ou presque tous paroissiens de Véraux.

E. 587. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1507-1642. — Déclaration des limites de la justice de la dîmerie de Véraux, collationnée, en 1655, sur les terriers de 1507 et 1609, par Chaulme et Berthomier, notaires à Moulins, en présence des témoins produits, par noble Babutte de Froidefond et à la requête de Francois de Charry-les-Gouttes, chevalier, seigneur dudit lieu et de Véraux. — Baux à ferme du dîme, dit le Sixain de Luisant, au profit de Jean Gousmy, curé de Véraux, et des autres dîmes de la seigneurie au profit de divers. — Procédures pour droit de dîme entre Léonard d'Espaillard, sieur de Villebon et Véraux, Gabrielle de Cossonnière, épouse de Louis de Grivel, sieur de Saint Aubin, représenté par Pierre de Maistre et Ligier de M ussard, curé dudit Véraux.

E. 588. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1534-1651. — Registre factice composé de pièces diverses dont suit l'indication : 1° Terrier de Véraux s'ouvrant par le titre suivant : « C'est le terrier et livre cartulaire des cens, rentes, bourdelaiges, tailles, justice, dismes de bleds, vins et charnaiges, champars, terraiges, maysons, granges, molins, ryvières, prérogatives, usaiges, libertés, domaines et aultres droicts et debvoirs deus et appartenans à noble homme Gilbert de Cresancy, escuyer, sieur des Molles et de Veroux en partie, faict et escript par moy François Madinet, natif de la ville de Bourges, le 1er jour de décembre, l'an de grâce mil cinq cens trente et cinq. » — 2° Baux à cens et rentes, de 1614 et 1616, par Bernard d'Espaillard, sieur de Véraux ; — 3° Procès-verbal de délimitation de la dîmerie de Véraux (1609) ; — 4° Fragment d'un terrier de la terre de Véraux dressé en 1534 ; — 5° Prise de possession de la vicairie de Saint-Jean de Véraux (1564) ; — 6° Autre terrier de Véraux reçu, en 1601, par le nommé Pascault, plus quelques extraits du même terrier.

E. 589. (Registre.) — In-f°, carré ; 44 feuillets, parchemin.

1534-1535. — Prince de Croy. — Terre et baronnie de Culan. — Terrier de la seigneurie de Culan, reçu par Desfougères, notaire, pour Gabriel de Culan, seigneur de ladite terre. — Circonscription du terrier, noms des localités : village des Fougères, paroisse de Sidiailles ; villages de Châtelus et de la Fosse-Ronde, paroisse de Culan ; villages de la Contençon, du Breuillat et de Lesure, paroisse de Saint-Maur ; villages de Villedoumi et du Mauvas, paroisse de Vesdun ; village de Saint-Uret, paroisse de Reigny.

E. 590. (Registre.) — Papier in-4°, 188 feuillets.

1534-1535. — Copie de la pièce précédente (manquent les deux premiers folios), exécutée au XVIIe siècle.

E. 591. (Registre.) — 32 feuillets, papier.

1535. — Terrier partiel et informe de la même seigneurie, reçu Desfougères et Masson, notaires.

E. 592. (Registre.) — Papier in-f°, 38 feuillets.

1535-1541. — Terrier de la même seigneurie, signé des mêmes notaires durant les trois années 1535, 1539 et 1541. — Reconnaissance des droits de bourgeoisie dus par François Beauchêne, Jean Lamoureux, Étienne Delafont, Étienne Berjon, Jean Bouffart, Guillaume Auclerc et autres, tous demeurant dans la franchise et bourgeoisie dudit Culan. Lesdits droits montant, savoir : pour chaque feu, au profit

dudit sieur de Culan, à chaque premier de l'an, 4 sous tournois, et à la Saint-Michel, un boisseau froment, plus pour chaque bête de trait ou paire de bœufs, autre boisseau froment à la même époque, et pour quatre bœufs et plus, trois boisseaux.

E. 593. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1535-1541. — Copie de la pièce précédente faite en 1666 et collationnée par Auchin, greffier et tabellion du bailliage de Beaugy.

E. 594. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1512-1551. — Terrier en forme de livre-journal contenant, sous les dates 1512, 1518, 1519, 1526, 1528, 1531, 1533, 1543 et 1551, transcription par les notaires Delagrange, Morand et Desfougères, d'actes de rachat, permutations et ventes et des droits de franchise, banalité, banvin, foires et marchés, mortaille et taille au quatre cas, dite « droit de quête », dans la terre et au profit du seigneur de Culan.

E. 595. (Registre.) — Cahier, in-f°; 25 feuillets, papier.

1512-1551. — Copie de la pièce précédente faite en 1670 et collationnée par Despriez et Galcoy, notaires au Châtelet de Paris.

E. 596. (Registre.) — Cahier, in-f°; 14 feuillets, papier.

1567-1573. — Petit terrier de la seigneurie de Culan en forme de livre-journal, copie faite, en 1617, par Jean Amyot, notaire royal, sur l'original, signé Guillemin.

E. 597. (Registre.) — Cahier, petit in-f°, [illegible] feuillets, papier.

1568-1581. — Autre petit terrier de Culan en forme de livre-journal, signé Guillemin et Amyot, et contenant la copie, collationnée en 1617, d'acquisitions et ventes, acenses et arrentements, procurations et transports portant obligation d'affranchissement, etc., pour Charles de Culan, chevalier, sieur dudit lieu.

E. 598. (Registre.) — In-f°; 612 feuillets, [illegible]

1668-1673. — Terrier de la terre et baronnie de Culan, reçu Bonnefoy, notaire royal, pour Michel Letellier, chevalier, sieur de Naville, la Ferté-Gaucher, baron de Culan, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire des commandements et finances du Roi. — Dénombrement par villages et dans la ville de Culan, des propriétés constituant la seigneurie : Paroisse de Culan : la ville et le château, les villages de la Fosse-Ronde, la petite Ouselière, la Foi, [illegible] ges de les Fougères, Champ-Blanc, Villiers, le Carteaud, Pinbeau, Frenaire, le Draulot et Chappe; — paroisse de Saint-[illegible] la Barre, Saint-Uret, Neuville, le Breuil de la Motte-Bouissaud, Maugenet, le Breuil-Bourgoin et la P[illegible]; — [illegible] petit Sauzais; — paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier : villages du Breuil-Bourgoin, la Villatte, Pin[illegible] et le [illegible] villages de Valan, Puyraveau, Ville-Doumy, la Prèle, la rue du Pré, Lavaud, Villaine, la Cour, le Verne[illegible] la Goutelle, Ripolle, la Rouanne, l'Étang-Jacqui, Mondau, les Rigolets, la Chaise, les Gontauds, la Coussière, P[illegible], Fappon, les Couraux et le Mauvas.

[illegible]

1668-1673. — Copie de la pièce précédente collationnée, en 1730, par Boursier et Bougainville, conseillers du Roi et notaires de Paris.

[illegible]

1486-1601. — Livre de transcription des déclarations [illegible] terriers des notaires Masson, Moreau, Balon, Desfougères, Menat, Grangeron, Pecot, Trompat, Varaquier et Guil[illegible]

[illegible]

1494-1495. — [illegible]

E. 602. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1498-1499. — Compte rendu à la même par Jean de Lafond, prêtre et receveur de la terre de Culan. — Excédant de recettes : en grains : froment, 30 septiers 2 boisseaux ; seigle, 60 septiers un boisseau 4 coppes; avoine 67 septiers 6 boisseaux 4 coppes; en poulailles, 113 gelines, 25 oies et 19 livres de cire.

E. 603. (Registre.) — In-4°; 114 feuillets, papier.

1517-1518. — Compte rendu à Gabriel de Culan, sieur de ladite terre et châtellenie, par René Badon, receveur. — Recettes : argent, 443 livres 2 sous 3 deniers ; grains : froment, 56 septiers 3 boisseaux ; seigle, 314 septiers 4 boisseaux 4 coppes ; avoine, 204 septiers 4 boisseaux 4 coppes ; 126 gelines, 8 chapons, 23 oies ; cire, 182 quarterons et demi ; toile, 4 courtes; poisson, 27 carpes et 6 brochets. — Dépenses : argent, 459 livres 7 sous 9 deniers; grains : froment, 46 septiers un boisseau 4 coppes; seigle, 377 septiers 3 coppes et demie ; avoine, 160 septiers ; 137 gelines, 10 oies ; cire, 138 livres un quarteron et demi.

E. 604. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1581. — Liève des cens et rentes pour l'année 1581. — En tête on a relié un rôle des tailles serves et fermes immuables de la seigneurie de Culan, pour la même année. In-12 de 28 feuillets, signé Guillemin et Baraguier. — Le total du rôle monte à 32 livres 19 sous 9 deniers tournois; déduction pour la façon du rôle, 15 sous ; pour frais de levée, 33 sous.

E. 605. (Registre.) — Petit in-4°; 50 feuillets, papier.

1583. — Petite liève de la ferme des pacages faite par Gilbert Pernier, lieutenant-général au bailliage de Culan, et rôle des rentes, cens et abonnements annuellement dus à Jean de Beaufort et de Montboissier, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son conseil privé et d'État, gouverneur et lieutenant-général de la Haute-Auvergne, marquis de Canillac et sieur de Culan; ladite liève est signée Guillemin.

E. 606. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1584-1585. — Compte rendu du même au même. — Excédant des recettes : argent, 390 écus 28 sous 10 deniers; grains : froment, 6 septiers 3 boisseaux 2 coupes; seigle, 116 septiers 3 boisseaux 2 coupes; avoine, 135 septiers 7 boisseaux, évalué le tout 500 écus, sur quoi le comptable s'engage à verser 250 écus au mois de novembre 1585, et les autres 250 écus au mois de février 1586. Les redevances en volailles et menus suffrages ne sont pas portées au compte de cette année.

E. 607. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1586-1587. — Compte rendu du même au même. — Excédant de recettes pour l'année : argent, 390 écus 28 sous 6 deniers; grains : froment, 6 septiers 3 boisseaux 2 coupes ; seigle, 116 septiers 3 boisseaux 2 coupes ; avoine, 137 septiers, 7 boisseaux. Le compte de deux années accumulées pour volailles et menus redevances s'élève à un excédant de 438 chefs de volailles gelines, chapons, oies, ainsi que de cochons.

E. 608. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1584-1587. — Comptes rendus au même par Jean Severragol, receveur de la terre de Culan. — Par compte arrêté entre ledit receveur, d'une part, et d'autre, Gilbert Perrinet, lieutenant du marquis de Canillac, et Jean Guillemin, son procureur à Culan, il reste dû par ledit Severragol, sur la recette des trois années, 600 écus d'or sol, tant pour les deniers et grains que cire, volailles, laines, fourrages, etc.

E. 609. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1591-1592. — Liève ou compte rendu par Gervais Maulmont, marchand à Culan, et receveur de ladite baronnie, à dame Gilberte de Chabannes, veuve de Jean de Beaufort, comme ayant l'administration des biens de ses enfants mineurs. — Paroisses et villages abonnés avec les sommes d'abonnement annuel dues à la Saint-Michel : les habitants du village de Trenay, paroisse de Sidiailles, abonnés à 32 sous ; ceux du village de Neuville, dans la paroisse de Reigny, abonnés à 25 sous argent et cinq gelines ; ceux des bourg et paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier, abonnés à un boisseau seigle et une geline ; ceux du village de Châtelus, paroisse de Culan, cinq gelines pour l'héritage du Vergnas ; ceux du Breuil-Bourgoin, paroisse de Reigny, huit gelines pour l'acense du Bois-Coursier.

E. 610. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1598-1599. — Liève pour Jean-Timoléon de Beaufort et de Montbressier, chevalier de l'ordre du Roi, marquis de Canillac, comte de Champeis, baron de Culan, lieutenant-général de la Basse-Auvergne, fournie par Gilbert Yel, Jacques Gontaut et François Trompat, fermiers de la terre de Culan. — Conditions de la redevance en avoine due par les

manants et habitants de la franchise et bourgeoisie de Vesdun. Les hommes mariés ayant 4 bœufs francs doivent 2 septiers, 2 bœufs, un septier; ceux qui sont *carserf* ayant 4 bœufs, 13 boisseaux et demi; ceux sans bœufs et mariés, 4 boisseaux et demi.

E. 611. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° et in-12, [illegible] feuillets, papier.

Commencement du XVII siècle. — Trois fragments de lièves de la même seigneurie, sans dates et sans noms de comptables ni de seigneurs.

E. 612. (Registre.) — 66 feuillets, papier.

1611-1613. — Liève pour Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, duc d'Enghien et de Châteauroux, baron de Culan, dressé par Michel Severragol, François Grangeron et Gilbert Laurent. — Redevances des manants et habitants du village de la Gouttelle, payables au mois de mars : Étienne Jollivet doit 15 deniers argent, 7 boisseaux seigle et 9 boisseaux avoine ; Jacques Jaugot, dit la Seignette, 10 deniers argent et 6 boisseaux 3 coupes de seigle; Jacques et Étienne Jaugot, un boisseau seigle ; Pierre Jaugot, idem.

E. 613. (Registre.) — In-4°; 66 feuillets, papier.

1615-1616. — Liève pour le même, par François Maulmont. — Redevances des habitants du Breuil-Bourgoin, paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier : tous les habitants du village solidairement à la Saint-Michel, 40 sous et 8 gélines; Martin et Jean Desfougères, pour le champ Bonnet, 5 sous; François Coppin, un boisseau seigle ; les hoirs Gilbert Veillat, un boisseau froment ; Antoine Desfougères, pour un chemin traversant sa cour, 2 deniers et 2 boisseaux avoine; Michel Ferraut, 3 deniers, 2 boisseaux seigle, 2 avoine et 2 poules.

E. 614. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1616-1617. — Liève dressée par Antoine Maulmont pour Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand-voyer de France, marquis de Rosny, souverain d'Henrichemont et Boisbelle, sieur de Culan et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, grand-maître de l'artillerie, etc. — Recette des fermiers : ferme du bailliage de Culan, 116 livres, à Gilbert Ragon ; de la moitié du tabellionnage, 40 livres, au même ; de la maison de Chaudrier, 6 livres, à Michel Majault ; du moulin à écorce, 20 livres, à Antoine Bechet ; du droit de bannée de Culan, 40 livres, au sieur de la Garenne; du droit de bannée de Vesdun, 32 livres 10 sous, à Joseph [illegible], 17 livres, à Michel [illegible], 17 livres, à Gilbert Guillemin; du droit de foire de Culan, 25 livres 12 sous 6 deniers, à [illegible] Culan, 4 livres 7 sous 6 deniers, à Michel Majault; du droit de mesurage de Culan, 25 sous, à Louis Guery ; du droit de boucherie, 4 livres, à Gilbert Guillemin ; du péage de Saint-Christophe-le-Chaudrier, [illegible] du mas, 15 sous, à Silvain Vallet : du dîme de chanvre de Villaine, 12 [illegible] de toile à Mathieu Bourgongnet; des guets de la seigneurie de Culan, 30 livres.

E. [illegible]

1617-1618. — Autre liève dressée par le même. — [illegible] de Reigny : Antoine Maulmont, 3 deniers et un boisseau avoine ; tous les autres habitants solidairement et à la Saint-Michel, 25 sous, 5 gelines et un boisseau avoine.

E. [illegible]

1633. — Liève dressée pour Henri de Bourbon, prince de Condé, [illegible] Pierre et Jean Grangeron, fermiers de ladite seigneurie. — Redevances des habitants du village de Trenay, paroisse de Sidiailles : tous les habitants solidairement et à la Saint-Michel, 32 sous; Claude Aumeunier, les hoirs Silvain Grangeron et les hoirs Bernard-Gobin, 7 deniers ; les hoirs Gilbert Alaguillemette et les hoirs Mathurin Denizot doivent, en mars, 3 sous, 2 boisseaux seigle et 2 avoine.

E. 617. [illegible]

1634. — [illegible] nouvel arrentement, 2 sous 6 deniers, [illegible] d'avoine et une poule: André et Philippe [illegible]

E. 618. [illegible]

1637-1639. — [illegible]

Charles Yel et continuée, en 1639, par Antoine et Jean Maugenest. — Estrousse (adjudication) du grand dîme et terrage de Domerat, à Jean Severragol, pour 15 septiers froment; de ceux de Montcouët, à Guillaume Jacquelin, pour 3 septiers un quart; de ceux de Fuset, à Pasquet Amoreau, pour 16 septiers; du dîme au Large, à Silvain Jacquelin, pour 10 septiers; du terrage des côtes de Saint-Uret, à Gervais Camelin, pour 2 boisseaux seigle; du dîme et terrage de Bois-Coursier, à Jean Grangeron, pour 8 septiers et demi; du terrage de La Cour, à Julien Perron, pour 3 septiers seigle; de celui de Nuret, à Antoine Aupère et Guillaume Cocu, pour 8 septiers; de celui de Fouet, à Jean Grangeron, pour 6 boisseaux; du dîme de Chau, à Jacques Auroux, pour 7 septiers; du dîme et terrage de Vallant, à Antoine Meignant, pour 18 septiers; de ceux de Lafont-Courbe, par Guillemin de la Villatte, pour 8 boisseaux et demi; de ceux d'Hémery, par Severragol, pour 9 septiers et demi; du terrage de la Forêt-Vieille, à Matrat, pour 13 boisseaux; du dîme de Vilaine, à Guillaume Jacquelin, pour 3 septiers et quart; de celui du Peu-Jugin, à Jacques Auroux, pour 4 boisseaux et demi; du dîme Challot, à Gilbert Collin, pour 3 boisseaux.

E. 619. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1644. — Liève dressée pour le prince de Condé par Jean Maugenest. — Redevances des habitants du Breuillat, paroisse de Saint-Maur : Jean Abonnet, pour l'usage du Bois-Coursier, 4 sous et une poule; Pierre Audoux, 16 sous 4 deniers et 2 poules, et pour l'usage dudit bois, 4 sous; René Juge, vicaire de l'église de Reigny, 10 sous et un boisseau, 3 coupes seigle. Ledit Audoux, pour l'arrentement de 2 boisselées de terre, 12 deniers et un boisseau avoine.

E. 620. (Registre.) — In-f°, 37 feuillets, papier.

1658. — Liève de Jacques Pallienne. — Redevances des habitants du Breuil de la Motte, paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier : les hoirs de Jean Grangeron, pour les héritages de feu Martin Alasseur, 31 sous argent; les mêmes, pour le pré de Durand, 2 sous 6 deniers, payables en mars; plus sur deux petites *chaumes*, 6 deniers argent et 2 poules; plus au lieu de Larchevêque, 4 sous et une poule; les héritiers Guillaume Giraut, 8 sous argent et 2 boisseaux de seigle.

E. 621. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève anonyme de la même terre. — Redevances des habitants du village de Mondan, paroisse de Vesdun : les hoirs Léonard Prévost, pour nouvelle acense, 2 sous d'argent, 2 boisseaux seigle, un boissseau avoine; plus, d'autre part, un chapon; Désiré de Lorceil, 3 coupes de froment et un chapon; les hoirs Étienne et Mathieu Grandenis, 3 sous 9 deniers; plus pour un mas de terre acquis de Désiré Rapijon, 7 deniers argent.

E. 622. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1701. — Liève de Pierre Martinet, sieur de La Poujade. — Redevances des habitants de la Presle, paroisse de Vesdun : Toussaint Gibouret, pour une pièce de terre appelée la Goutte-à-Vivaut, de 24 boisselées, et une autre de 22 boisselées, situées dans les *aises* de la Presle, 2 sous 6 deniers, un boisseau seigle et une poule, payables en mars; les hoirs de messire Dantigny, curé de Vaux, pour une bruyère nommée le Taillis, un demi-boisseau seigle et une poule, payables à la même époque.

E. 623. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1713. — Liève de Jean Maugenest, sieur de Mignières. — Redevances des habitants du Vernet, paroisse de Loye : les héritiers Étienne Goubaud et Claude Pichet, pour une terre au lieu des Rochers, 6 deniers argent et une poule; Louis Goubaud et les hoirs Pierre Frillon, pour maison, pré, vigne et une terre dite le Champ-de-la-Croix, 2 boisseaux seigle et un poulet; la veuve Sarrazin, pour le moulin Triboulet, situé sur l'Arnon, 2 poules.

E. 624. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1722-1727. — Liève de Sébastien Vouveret, sieur de Vireaux. — Cens et rentes dus par Charles Desages de Poynat, écuyer, sieur des Coust, pour le domaine de Mauras et terres en dépendant, paroisse de Vesdun, 24 sous argent, payables à Noël.

E. 625. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1756. — Liève de Pierre Magnard, sieur de Cornançay. — Redevances dues par les habitants du village de Verneuil, paroisse de Sidiailles : Marguerite Lagarde, veuve Jean-Baptiste Loche, pour maison, terres, prés et bois audit lieu, 3 livres argent, 2 boisseaux seigle, 3 boisseaux avoine; Jean Denizot, pour héritages situés au village des Fougères, une livre 9 deniers et un boisseau seigle; le même, pour une maison, grange et terres, une livre 18 sous argent, 5 coupes seigle et 5 coupes avoine.

E. 626. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1770. — Liève d'Antoine Maurenest [illegible] pour le duc de Croy. — Redevances dues par les habitants du bourg de Reigny : Gilles Lemoine, prieur curé dudit Reigny, pour les revenus de son prieuré, 4 boisseaux froment et 6 boisseaux seigle ; les héritiers Guillaume Aupetitjindre, pour une maison du bourg, 5 sous et une poule, payables à la Saint-Michel ; Gabriel et Jean Aupetitjindre, pour le champ du Lac contenant 20 boisselées, un boisseau et demi seigle ; les mêmes, pour le pacage des Bois-Coursiers, un boisseau et demi seigle et autant d'avoine ; Gabriel Floquet, pour les terres de l'arrentement, 2 sous 9 deniers, 3 boisseaux et demi avoine et une poule, payables à la Saint-Luc ; Claude Touraton, procureur au bailliage de Culan, pour la terre du Châtaignier, 5 sous argent, un boisseau seigle et une poule, payables à la même époque.

E. 627. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1788. — Liève de Simon [illegible], *feudiste*, pour le même. — Cens et rentes dus par Philippe Petitjean, prévôt au Châtelet, pour le moulin Boitet, dans la paroisse de Saint-Maur-Chaveroche, jardin et chenevière en dépendant, ainsi que les terres du Grand-Champ et un bois y attenant, deux boisseaux froment, autant de seigle et deux chapons.

E. 628. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1534-1788. — Extraits des terriers de la baronnie de Culan, pour les villes et paroisses de Culan, Vesdun, Saint-Christophe-le-Chaudrier, Loye, Reigny, Sidiailles, Saint-Maur-Chaveroche. — Tableau général des habitants desdites paroisses dressé, en 1788, par bourgs, villages, [illegible] et locateries. — Table du terrier de la Roche-Guillebaud.

E. 629. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1789. — Liève d'emploi de la baronnie de Culan. — Redevances dues par les habitants du village de la Contenson, paroisse de Saint-Maur-Chaveroche : Pierre Betoulat, marchand, pour divers bâtiments et héritages ; d'une part, 1 livre 4 sous 7 deniers d'argent, 5 boisseaux seigle, une coupe froment, 5 boisseaux 2 coupes avoine, 3 poules, 4 charrois et un herban ; d'autre part, 4 boisseaux seigle, 2 boisseaux froment et 2 chapons ; d'autre, 2 boisseaux seigle, 2 avoine et 3 deniers argent ; d'autre encore, 8 deniers argent, 5 boisseaux 3 coupes avoine ; Jean [illegible], d'une part, 2 sous 6 deniers argent, 3 coupes seigle, autant d'avoine ; d'autre, 15 sous argent, 3 boisseaux seigle, une coupe froment, un boisseau 2 coupes d'avoine ; d'autre, [illegible] 17 sous 8 deniers argent, [illegible] 2 boisseaux et demi avoine et une poule ; Jean [illegible], cardeur, un boisseau froment, un demi-boisseau seigle ; Marie Boneix, veuve Julien Torinat, 6 deniers argent, demi boisseau seigle et autant d'avoine ; Jean Chevrin, marchand, 8 sous 8 deniers [illegible] 3 sous pour le guet.

E. [illegible]

1454-1665. — [illegible] pour Charles de Culan, chevalier, tuteur de Marie, fille de Philippe de Culan et nièce dudit tuteur. — Transaction entre le prince Louis de Bourbon-Condé et Jean de Beaufort, marquis de Canillac, par laquelle le premier se départ au profit du second de ses prétentions sur la terre de Culan. — Contrats de ventes faites par le duc de Montpensier, pair de France, et Jean de Culan audit marquis de Canillac, de leurs droits sur la même terre. — Autre vente faite au [illegible] ses droits sur la succession de Castelnau. — Cession de la terre de Culan par Timoléon de Beaufort, marquis de Canillac, au profit de Pierre Poulaillon, conseiller du Roi, receveur général des décimes dans la généralité de Lyon. — Adjudication par décret de la même terre au susdit de Canillac, [illegible] tuteur honoraire de Madame de Montpensier. — Contrat d'acquisition des terres de Montrond et Culan du duc de Sully, par Henri de Condé, prince du sang. — Vente de la baronnie de Culan et de la terre de Prévéranges, par Armand de Bourbon, prince de Conti, à Michel Letellier, secrétaire d'État. — Saisie réelle de la baronnie de Culan, sur ledit Letellier, à la requête de Édouard Colbert, sieur de Villacerf, premier maître d'hôtel de la Reine.

E. [illegible]

1403-1776. — [illegible] brements de la terre, justice et baronnie de Culan et autres [illegible] terre et seigneurie de Culan, mouvante de la Grosse-Tour de [illegible]

Grassin, écuyer, Jean Grangeron, avocat à Culan, Louis Grangeron, François Yel, sieur de La Cour, et Silvain Chevalier, sieur du Coudray, au nom de leurs femmes ; — de Bois-Contaut, par René de La Chapelle, veuve de Guillaume d'Aubusson, écuyer, et Pierre Magnard, bourgeois, au nom de sa femme Anne Desjobert ; — de Mazères, paroisse de Saint-Maur, par Balthazar Bichon et Léonard Gobin, marchand ; — des Coûts et de Beaumerle, par Pierre Rousseau, dit Lecomte, et Jean Desaiges, écuyer ; — de l'Ozelière, par René d'Ameliers, sieur de Lussac et Bois-sir-Amé ; — de la Gentille et Chambrette, paroisse de Vesdun, par Léonard Gibouret, marchand ; — de Bourgelin, dite paroisse, par Jacques-Pierre et Claude Gontaud frères, Claude Taillandier, lieutenant au bailliage de Culan, pour sa femme, Françoise Lecointe, et par François Giraud, Antoine Goubaud, greffier et procureur au même bailliage, et Jean-Baptiste Meillet, bourgeois, etc. ; — des dîmes de Villiers, dans la paroisse de Sidiailles, de La Cour, paroisse de Vesdun, de Larchafray, au village des Forges, etc., par Bérard Maugenest, sieur de Chezelles, Pierre d'Aigurande, sieur du Plaix, Jean Gontaud, prêtre, et autres.

E. 632. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1577-1733. — Cession de la ferme de la terre de Culan, au profit de Charles de Culan, sieur dudit lieu, par François et Gilbert Perrin, moyennant 1,500 livres par an. — Bail à ferme de la même terre, par Jean de Beaufort, au profit de François Girard et François Maulmond, pour trois ans, moyennant 1,160 écus deux tiers sol par an. — Autre, par dame Gilberte de Chabannes, veuve de Jean de Beaufort, au profit de Mathilde Amyot, Jacques Gontaud et Gervais Maulmond, pour cinq ans, moyennant 2,750 livres par an. — Autre, par Jacques de Myolans, conseiller d'État, tuteur de Jacques de Beaufort, au profit de François Trompat, notaire à Culan, pour six ans et moyennant 1,700 livres par an. — Autre, par le prince de Condé, au profit de Jean Grangeron, avocat, pour six ans et moyennant 4,000 livres. — Marché fait par le bailli de Culan, avec Gilbert Froleau et deux autres pionniers, pour la réparation de l'Étang-Neuf de ladite terre. — Affiche pour l'adjudication au rabais des travaux à faire au pont de Culan. — États des revenus de la même terre.

E. 633. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1515-1782. — Vente par Françoise-Juliette de Rochefort-Salvert, veuve de Charles d'Angenne, sieur de Maintenon, au profit de Maximilien de Béthune, duc de Sully, de la terre et seigneurie de La Roche-Guillebaud. — Autre, par le prince de Conti, au profit de Louis-Marie Daumont de Villequiers, capitaine des gardes du Roi, des terres, baronnie et seigneurie de Montfaucon, Clavay, Baugy, Étréchy, Solerieux, Chanteloup, Pouligny, le Chaumoy, les Essarts, Fontbarry, la Forêt-Grailly et La Roche-Guillebaud. — Procès-verbal d'enquête dressé à la diligence du procureur fiscal de la baronnie de La Roche-Guillebaud, contre Léonard Bellaigue, pour coupe d'un chêne du bois de Champvallet, faisant séparation du bois dudit Bellaigue, avec ceux du sieur de La Roche-Guillebaud. — Vente par les tuteurs de Anne-Éléonore et Marie-Madelaine Letellier, héritières de Louis Letellier, marquis de Barbezieux, au profit d'Anne de Souvray, marquise de Louvois, des terres et seigneuries de Culan, Préveranges, La Roche-Guillebaud et la Forêt-Grailly. — Traité entre Louis de Bourbon-Condé et Armand de Bourbon-Conti, par lequel le premier de ces princes délaisse à son frère les terres de la Forêt-Grailly, la Prugne-au-Pot, La Roche-Guillebaud et Préveranges. — Prise de possession par Joseph Durie, avocat à Moulins, au nom du prince de Croy, du domaine des Perrins, situé paroisse de Saint-Palais, en Bourbonnais.

E. 634. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1624-1781. — Sentence rendue par le maître des eaux et forêts de Culan, qui attribue à Henri de Bourbon, prince de Condé, sieur de Culan, un terrain sis à la Pierre-Dure, paroisse de Vesdun. — Vente par Philippe de La Roche, chevalier, sieur de Lalande-Sauzais, au profit du prince de Croy, sieur de Lalau, des domaine et locature de la Coussière et de la Loubière, dite paroisse. — Vente des métairies de Loye et des Pajons, paroisse de Loye, par Jacques Joulin, sieur de Noray, au profit de Jean-Claude de La Cour, chevalier, sieur de la Barre. — Donations par divers, de rentes au profit du chapitre de Notre-Dame de Culan. — Ordonnance du bureau ecclésiastique de Bourges, concernant les décimes dudit Chapitre. — Autorisation accordée par le prince de Conti aux meuniers de Culan et de la Forêt-Grailly de chasser concurremment dans l'étendue de la bannalité de leurs moulins. — Bail de sous-ferme du moulin de Bonnefond, par le fermier de Culan, à Louis Guéry, pour quatre ans, moyennant 21 septiers de blé deux tiers seigle un tiers froment. — Acquisition par le prince de Croy, de Jean Philippon, d'un jardin situé au bas du château de Culan.

E. 635. (Registre.) — In-4°; 405 feuillets, papier.

1486-1601. — Expéditions des actes de cens, rentes et devoirs, fois et hommages, ventes et autres passés au

profit des seigneurs de Culan, par devant les notaires Masson, Moreau, Badon, Desfougères, Laval, Menat, Penot, Grangeron, Trompat, Varaquier et Guillemin. — Foi et hommage du fief de Lozelière par René d'Anchers, écuyer, sieur de Lussac et Bois-sir-Amé. — Vente par Silvain de Culan, écuyer, sieur de Brécy, en partie, au profit d'Antoine Labreuille, laboureur, demeurant au village de Chireux, paroisse de Loye, du chesal de Denis Alablonde et ses dépendances, dans ladite paroisse. — Bail d'accense annuelle et perpétuelle au nom de messire François de Beaufort, baron de Culan, au profit de Michel Léger, tailleur d'habits, d'une place de sept toises et demie en carré, située près la porte des Bancs, à Culan, moyennant 6 deniers de cens, lods et ventes, portant en directe seigneurie.

E. 636. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1512-1790. — Arrentements, reconnaissances, devoirs, fois et hommages, etc., intéressant la terre de Culan et les seigneuries en dépendant. — Foi et hommage du fief de la métairie des Jaux, paroisse de Noq, au seigneur de La Roche-Guillebaud, par Jacques Lotz, fermier de la terre d'Huriel. — Note sur les défauts à corriger dans le terrier de La Roche-Guillebaud. — Placet présenté à Pierre de Rochefort, sieur de La Roche-Guillebaud, par Marguerite Davène, veuve de Pierre Coffin, procureur fiscal de ladite terre, pour conserver la survivance de cet office à son fils. — Arrentement fait par François de Beaufort, sieur de Culan, à Georges Brissac, laboureur au village de la Presle, d'une *goutte* (pré) située audit village, paroisse de Culan. — Abonnement au profit de Jacques Cogny et Jean Marcaudé, par Gabriel de Culan, sieur dudit lieu, sur plusieurs héritages situés au village de Villedomy, au chiffre de 24 sous de cens. — Note des droits dus au prieuré de Reigny sur les dîmes de la baronnie de Culan. — Reconnaissance par Gilbert Amichaud, sieur de Busson, au profit du prince de Croy, sieur de La Roche-Guillebaud, de plusieurs héritages dépendant du domaine de Busson et compris au terrier de La Roche-Guillebaud.

E. 637. (Liasse.) — 145 pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1475-1790. — Censive de la paroisse de Culan. — État des serfs et serves de la baronnie réclamant l'affranchissement pour leurs personnes et leurs biens. — Quittance de lods et ventes pour une tannerie sise à Lavau, payés au sieur de Culan par Gervais Varaquier. — Baux à cens, contrats de ventes et arrentements à divers pour des jardins, places et maisons dans la ville et censive de Culan. — Transaction entre les fermiers de la terre de Culan et les héritiers Trompat au sujet d'une rente foncière et seigneuriale de 25 boisseaux seigle, 4 [illegible] la baronnie sur [illegible]. — [illegible]sement fait par Auguste d'Azay, chevalier, et dame Françoise de Culan, sa femme, de plusieurs héritages au village de la [illegible] 10 [illegible] 2 [illegible] de commande à prendre sur chaque homme, 6 deniers sur chaque femme et le droit de mortaille. — Transaction entre [illegible] 6 deniers de cens affectés sur le pré Philippe, situé au village de L[illegible] — P[illegible] à Jean Amiot de La Barre, de posséder les héritages par lui acquis autour du village de Châtelus, à charge de 5 sous tournois de cens.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1525-1780. — [illegible] Ventes : par Gabriel de Culan, au profit de Guillaume Moinat, [illegible] Neuville et à lui échu par droit de mortaille exercé sur Louis [illegible] de Gervais Maulmont, bourgeois et marchand à Culan, du courtillage de la Pérotterie, situé entre Maugenest et Saint-Christophe [illegible] — Procédures entre Charles Bouillonnet et Philippe Perrot, fermiers de la terre de Culan, demandeurs, contre Claude Philippe, défendeur, concernant la censive de la Goutte-[illegible] — [illegible] duc de Sully, pair de France, à Jean Auroux, laboureur à Reigny, de plusieurs terres vacantes, proche du village de Lafaye, sous la charge d'un demi-boisseau avoine et 3 deniers de cens, plus 3 boisseaux avoine, une poule et 2 sous 6 [illegible] — [illegible] consentie par Pasquet Auroy, du village de Saint-Uret, au profit du sieur de Culan, de 4 boisseaux d'avoine, mesure [illegible]

E. 639. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1486-1771. — Censive de la paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier — Affranchissement, par Louis de Culan, de Jean Meillet, Marguerite Deffutin, sa femme, et Vincent Molinat, du village de Saint-Christophe, sous la charge de 20 sous d'abonnement. — Reconnaissance par Jean Feneau, du Breuil-Bourgoin, au profit de la seigneurie de Culan, d'une servitude de douze charrois par an, dont un à 4 bœufs d'attelage et les autres seulement à deux. — Bail à cens fait par Charles Delalaut, au profit de Gilbert Veylat, laboureur dudit Breuil-Bourgoin, d'une pièce de terre sise audit lieu, moyennant 2 boisseaux de seigle, 2 d'avoine, mesure de Culan, et 20 deniers tournois de cens, le grain payable à la Saint-Michel et l'argent à la Notre-Dame de mars. — Permission accordée par Gilberte de Chabannes, femme de Jean de Beaufort, sieur de Culan, à Martin Desfougères, laboureur, de jouir des héritages provenant de son père, avec exemption de servitudes et chargés seulement de 18 sous tournois de cens. — Arrentement fait par Gabriel de Culan, chevalier, à Guillaume André, du Breuil de la Motte, d'un *chambon* situé audit Breuil, sous la charge de 5 sous tournois et une geline de cens, payables à la nativité de Notre-Seigneur. — Procès-verbal des bâtiments et terres composant le domaine de la Villatte.

E. 640. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1535-1786. — Censive de la paroisse de Saint-Maur-Chavroche. — Reconnaissance consentie par Pierre Aupert, envers Gabriel de Culan, de 2 boisselées de bois, près du village de Lèvre, à charge d'une coupe et demie froment et 4 coupes et demie d'avoine, le tout formant un boisseau, plus une poule de taille. — Permission accordée par Gaspard Leloup, comme tuteur du jeune baron de Culan, Jacques de Beaufort, au profit de Guillaume Aupert, de bâtir un moulin à blé, moyennant le service de 6 boisseaux de seigle, mesure de Culan, une geline et 12 deniers de cens. — Vente par Charles de Culan, à Louis de Laguille, laboureur au village du Mas, de tout l'héritage, tant mobilier qu'immobilier, de feu Michelle Rava, dont ledit seigneur a hérité par droit de mortaille, moyennant réserve pour lui des devoirs attachés à la possession desdits biens. — Péréquation des héritages appartenant à François Aupert et Charles Dunoyer, dans les *aises* du Mas. — Arrentement fait à Pierre Vallet, tisserand au village de la Contançon, d'une *goutte* et lande ou bruyère près dudit village, moyennant un cens de 12 deniers, payable à la Bonne-Dame de mars.

E. 641. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1486-1784. — Censive des paroisses de Sidiailles, Ardennais et Loye. — Quittance de lods et ventes donnée par Gabriel de Culan, à Michel de La Grange de Trenay, portant reconnaissance de 6 deniers tournois et un chapon de cens, hypothéqués sur divers héritages et payables à la Saint-Michel. — Partage fait entre Étienne Aumoine, habitant de Culan, Georges Gaillard, du village des Fougères, et Pierre Béchet des Chers, dans la paroisse de Sidiailles, de plusieurs héritages, sous la condition qu'ils paieront en tiers les cens dus au sieur de Culan. — Vente et affranchissement faits par Jean de Beaufort, sieur de Culan, au profit de Bertrand Péronnet, laboureur au village du Temple, paroisse d'Ardennais, de tous les héritages échus par droit de mortaille sur Pierre et Gabriel Girard, moyennant le service de 3 sous, payables moitié à Noël et moitié à la Notre-Dame d'août. — Reconnaissance consentie par Clément et Michau Denis, au profit d'Étienne Jolivet, chanoine de Notre-Dame de Culan, du moulin de Cacherat-sur-l'Arnon, sous la rente de 6 boisseaux de seigle, payable à la Saint-Michel.

E. 642. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1534-1786. — Censive de la paroisse de Vesdun. — Arrentements et reconnaissances de cens et devoirs par les tenanciers de Culan, dans les paroisses de la Presle, Frappon et Vesdun. — Permission donnée par le sieur de Culan, à noble Guillaume Pépin et sa femme, de tenir et posséder une métairie située au village de Frappon, sans être tenus au droit de commise, sous la charge du droit de franchise commun à tous les habitants. — Déguerpissement fait par Étienne Amicot d'un mas de terre, dit le Pré-Saulvier, situé aux *aises* de Frappon, et sur lequel sont dus 3 boisseaux de seigle, mesure de Culan, payables à la Saint-Michel. — Cession faite par François de Beaufort, baron de Culan, à Marguerite, Jacqueline et Nicolas Guibouret, d'une terre sise à la Forêt-Rossigneux, à charge de dîme et terrage. — Quittance de droits, de lods et ventes, portant reconnaissance, au profit de Charles de Culan, donnée à Antoine Aufaure, de 12 sous payés pour une maison et dépendances situées près du cimetière de Vesdun. — Bail à vie fait au nom du prince de Croy et au profit de Louis Viard, marchand à Vesdun, d'héritages situés à la Presle, à Puy-Ravau et au Puy-de-Vesdun. — Permission donnée par Charles de Culan, à Jean Pimperdu et Hector Laage, du village de Villedomy, de posséder en franchise plusieurs héritages audit lieu, sous la charge de 17 sous de cens. — Accord fait entre Gabriel de Culan et Mathieu Pupille, du village de Lavau, au sujet

des héritages ayant appartenu à Gilbert Bouchet, dans la justice de Culan, et échus audit seigneur par droit de mortaille.

E. 643. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1770. — Dîmes de la cure de Vesdun. — Procédures au sujet de la dîmerie de la Presle ou Domerat. — Procédures entre le curé de Vesdun et Guillaume Auclerc, bourgeois de Saint-Amand-Montrond, relativement à la dîme de Seau, aboutissant à une transaction par laquelle le sieur Auclerc abandonne tout droit sur cette dîme, moyennant une fondation de messes dans l'église de Vesdun. — Mémoire et déclaration des dîmes de Mondan, la Goutelle, Valan, la Roussanne et les Rapijons, dépendant de la cure. — Baux et adjudication des dîmes de la cure de Vesdun et des novales de La Cour, des Couts, de Mauvas et de Beaumerle lui appartenant.

E. 644. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1686-1788. — Procès-verbal de délimitation entre les paroisses de Vesdun, Moussais et Culan. — États par années des dîmes novales et terrages de la cure de Vesdun. — Procédures au sujet de la dîmerie de Frappon. — Transaction relativement aux susdites dîmes entre le prince de Croy et le curé de Vesdun, par laquelle le prince reste en possession des dîmes de la cure.

E. 645. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin ; 5 pièces, parchemin.

1540-1782. — Bois et pacages. — Procès-verbaux par les sergents forestiers de Culan contre les fermiers pour dégradations dans le bois des Aiguilles et les Bois-Coursiers. — Sentence rendue par la maîtrise des eaux et forêts dudit Culan, pour dégâts commis par les troupeaux dans la garenne de Valan. — Baux et adjudications des dîmes de vin, glandée, paisson et pacage de la baronnie de Culan. — Vente par Michel Letellier, seigneur de Culan, au profit de Jean Branchet et Jean Baucheton, marchands, et Pierre Massé, sieur des Coteaux, des bois de la forêt de Culan, de la Forêt Grailly et de Preveranges. — Dîmes et terrages. — Ferme de la dîme de Fouet et des terrages de Maugenest et du Breuil-Bourgoin, dans la paroisse de Saint-Christophe-le-Chaudrier, au profit de Gabriel Auget [illegible] et Jean Vilquin, pour trois ans, moyennant 70 boisseaux seigle, 2 douzaines de *gluasses* (bottes de paille) et un quart en surplus du seigle récolté. — Reconnaissance par plusieurs habitants des paroisses de Puy-Ferrand et d'Ardenais, d'un droit de terrage par eux dû dans la brande de Chaveroche.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1474-1787. — [illegible] — Confirmation par Louis de Culan, au profit de Jean [illegible]gères, dit de Chambre, du privilége d'affranchissement [illegible] Culan. — Sentence dudit bailli affranchissant du droit de [illegible] — Rôles des [illegible] Culan, de 1613 à 1787.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1265-1786. — [illegible] par Rannoux, sieur de Culan. — Transaction passée entre Gabriel de Culan, d'une part, et Jean Vijonnat et Catherine Barthoulat, au sujet de la franchise dudit Vesdun. — Permission accordée par Louis de Culan, à Léonard Rapijot et à ses *parsonniers*, d'aller habiter hors de ladite franchise et paroisse. — Autre accordée par Jean de Beaufort, sieur de Culan, à Jacques Gontaut, d'acquérir des biens dans sa franchise et censive en payant les droits accoutumés. — Procédures relatives à ladite franchise avec un arrêt du parlement de Paris qui la confirme contre les habitants de Vesdun. — Rôles de la même franchise, de 1567 à 1786.

E. [illegible] (Registre.) — [illegible]

1270-1529. — [illegible] des seigneurs de Culan, contenant les droits de franchise et bourgeoisie, avec les limites de ladite franchise, de banalité de moulin, de banvin, de mortaille, de foires et marchés et de prélèvement de la taille aux quatre cas, et [illegible] seigneurie.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1453-1786. — [illegible]

phile Parnajon, licencié en lois, contre Martin Oppert, ancien fermier du four. — Mémoire pour le banvin de Culan. — Lettres de Charles VIII pour l'établissement d'une foire dans ladite ville. — Procédures pour le péage de son pont à l'occasion de la déclaration du Roi de 1708 ordonnant, au profit du trésor, le doublement, pendant sept ans, des droits de péages. — Procès suivi de transaction entre le sieur de Culan et cinq habitants de la ville au sujet des corvées imposées, à raison de 6 charrois pour chaque possesseur de 4 bœufs, 12 charrois pour chaque paire simple et 24 journées de bras pour ceux qui n'en ont point. — Rôles des corvées, de 1596 à 1786.

E. 650. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1516-1780. — Droits de justice. — Procès-verbaux des limites des justices de Culan, Épineuil, Orval et Châteaumeillant. — Bail du greffe de Culan, au profit d'Antoine Berthoulat, praticien, pour deux ans, moyennant 140 livres. — Sous-ferme de la prévôté, par le fermier de Culan, à Gilbert Guillemin, marchand, pour six ans et moyennant 31 livres par an. — Procès-verbaux d'adjudication des droits d'échange. — Lettre monitoire de l'officialité de Bourges, pour connaître les auteurs des délits de chasse et de pêche dans l'étendue de la baronnie. — Procès-verbaux des sergents contre les délinquants. — Sentences de la maîtrise de Culan contre Guillaume Conquet et autres, pour entreprises par eux faites sur les terrains hermes et vagues de la baronnie, ainsi que sur les chemins. — Lettres à terrier obtenues par le seigneur de Culan.

E. 651. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Terre de Préveranges. — Liève de Préveranges sans date, signée de Bigny. — Dénombrement des villages tenus à faire le guet au château de Préveranges, « ou ne le faisant point ». — Le Bourg, le Betoux, le Robert, la Preugue, Creux, les Maisons, le Max, Colombier, Villeneuve, le Vernet, Dianne, Bouesse-Renard, Pichanet, Montet, la Tamizière, le Moulin-Foulet, Fedars, Estonde, la Gite, Rancier, Chezelles, Sidiailles, les Paris, la Chinaut, Chagnon, le Vergier, Baubriet, la Lande, Commarle, les Chezaux, le Boucheron, Chez-Midi, les Guibeux, Puizeau, la Ferias, la Courdanchère, Montraut, la Coust, les Morands, Villeremond, les Clodures, la Dhue et le Pressoir. « Chascun feu doibvent, au terme de Noël, la somme de troys sols, et oultre doibvent encore chascun ung herban de leur personne au mois de mars ou en moisson, qui s'appelle d'ancienneté l'*Aubin*. »

E. 652. (Registre.) — Petit in-f°, 110 feuillets, papier.

1521. — Liève informe ou compte rendu des revenus de ladite terre de Préveranges présentée à Claude de Bigny, chevalier, sieur de Préveranges, par Jean Froleau, prêtre, receveur.

E. 653. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

1538. — Liève informe de cens et rentes, droits et devoirs présentée à Gilbert de Bigny, chevalier, sieur de Préveranges, incomplète des derniers folios.

E. 654. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets, parchemin.

1538. — Terrier de la terre de Préveranges dressé par Ythier Néraud, notaire royal. — Nomenclature des localités par paroisses comprises au présent terrier. Paroisse de Préveranges : le bourg et la Maison-Dieu, les villages du Betoux, du Robert, de Creux, de la Prugne, de Dianne, de Moullière, Boisse-Renard, Rechigne-Voisin, la Couture, le Vernet, le Colombier, Mons et Laige; — paroisse de Saint-Palais : le bourg, le moulin des Champs et les villages de la Courdanchère, de la Cost, de la Feras, du Puy-Auzeau, de la Lande, de Courmacier, de Baubriet, de la Chinaut, de Montraud, de Lorcerie, du Chezaud, de Chagnon, des Guibeufs, des Fousses, du Mas, du Verger et de Jappe-Loup ; — paroisse de Saint-Pierre-le-Bost : village de Jurigny ; — paroisse de Saint-Saturnin : village du Moulin-Follet ; — paroisse de Sauvier : villages de la Due, des Clodures, de la Villeremont, des Joberts, de Bois-Chevreau, des Chevrauds, du Puyaut et du Pressoir; — paroisse de Mesple : le bourg ; — paroisse de Sidiailles : le bourg et les villages de Pimbaut, Chamblanc, Chezelles, le Rancier, les Tondes, Fedard, la Gitte et Paris.

E. 655. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1538. — Copie de l'article précédent.

E. 656. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1664. — Liève de la seigneurie de Préveranges signée Desjobert, notaire de ladite seigneurie.

E. 657. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1673. — « C'est la liève déclarative des cens, rentes, droicts et debvoirs seigneuriaux de la terre et seigneurie de Préveranges, donnée par Pierre Debize, sieur de la Peyelle, Claude Duchier, sieur en partie de Jupille, et François Duchier, aussi sieur de Jupille comme tuteur de ses frères,

ci-devant fermiers de ladite seigneurie, à messire Charles Pasquet et Léonard Grangeron, à présent fermier de ladite seigneurie, suivant le jugement rendu en la justice dudit lieu, le vingt-quatriesme may 1672. »

E. 658. (Registre.) — In-f°, 350 feuillets, papier.

1687. — Terrier de la terre de Préveranges signé Desjobert, notaire royal à Culan. — Économie du terrier : détail du domaine, des dîmeries et des terres hermes, limite de la justice et seigneurie de Préveranges et Sidiailles, droits de justice, mesures rapportées à celles de Culan, foires et marchés, corvées et herban, château-fort avec ses dépendances, métairie du Fromenteau, métairie et moulin du Bouchauveau, moulins de la Féras et de la Varenne, fief du Vert, forêt de Préveranges, grande dîme de Préveranges, dîme de Betoux, terres hermes, le mas des Gouttes, du Carroir, du Faumeron et de Laugère, les brandes de la Cost, les bois Chevreaux, l'Osme Jean Laville et le carroir de la Prêche.

E. 659. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 81 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Trois extraits ou fragments de lièves de la terre de Préveranges, l'un de 33 et les deux autres chacun de 24 feuillets : le premier contient les reconnaissances pour le bourg de Préveranges, le deuxième celles du village des Preugnes et le troisième, qui est incomplet, des reconnaissances diverses.

E. 660. (Registre.) — In-f°, 46 feuillets, papier.

1691-1695. — Liève informe de la même terre.

E. 661. (Liasse.) — Cahier, in-f°; 116 feuillets, papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Lieve informe et incomplète de la terre de Préveranges, comprenant 75 feuillets in-f°, 2 fragments d'autres lièves de la même comprenant 71 feuillets in-f° en très mauvais état.

E. 662. (Cahier.) — In-f°, 25 feuillets, papier.

1704. — Liève informe de la même terre. — Bourg de Préveranges, compte de Jean Pasquet, procureur pour les biens par lui acquis de François de Laborde : 21 sous d'argent, 12 boisseaux de seigle, 19 d'avoine, la sixième partie d'une poule; pour la demeure tenant feu et lieu, 3 sous de guet, une poule pour le feu et 2 coupes d'avoine pour les *gouttes* (prés), de plus sujet au moulin banal de Bouchauveau; pour sa maison avec jardin, 5 sous argent de cens et rentes et 6 [illegible] de bœuf ou 30 [illegible]; [illegible] héritages, abonnement et rentes seigneuriales, 12 deniers argent, 9 boisseaux de seigle, 8 boisseaux d'avoine et une demi-poule, 2 coupes d'avoine pour les *gouttes*; plus pour le pré Gailliot, 2 boisseaux de seigle et autant d'avoine, et pour les prés des Buttes, 20 sous d'argent.

E. [illegible]

1731. — Liève fournie au duc de Château-Thierry, sieur de Préveranges, par Marie Taillandier, veuve d'Antoine Gestier, fermier de ladite terre de Préveranges.

E. [illegible]

1538-1742. — Extraits des reconnaissances des terriers de Préveranges : 1° du terrier reçu Néraud, en mars 1538, pour la paroisse de Préveranges ; 2° du terrier reçu Lemire, en avril 1687, pour la même paroisse ; 3° du même terrier, paroisse de Saint-Palais ; 4° du terrier reçu par le même, en avril 1697, pour la paroisse de Saint-Sauvier ; 5° du même terrier, pour les paroisses de Sidiailles, Saint-Saturnin et Saint-Pierre-le-Bost ; 6° du terrier reçu Desjobert, en 1741 et 1742, pour le bourg de Préveranges.

E. [illegible] Registre.) — In-4 [illegible]

1756. — Liève de la terre et seigneurie de Préveranges présentée par Jean Duchier, avocat en parlement, lieutenant de la baronnie de Culan, pour son père défunt et François d'Antigny, notaire royal, fermier de ladite terre.

E. [illegible]

1770. — [illegible] veuve de Jean-Baptiste de Lestang, ci-devant fermier de la terre de Préveranges.

E. [illegible]

1771. — [illegible] fermiers de ladite terre.

E. [illegible]

1788. — [illegible] « féodiste ».

E. 669. (Registre.) — In-f°; 61 feuillets, papier.

1538-1589. — Liève d'emploi du terrier de Préveranges.

E. 670. (Liasse.) — 166 pièces, papier; 5 pièces, parchemin, 5 plans.

1634-1780. — Procédures entre le prince de Croy, seigneur de Préveranges, et les religieux de l'abbaye des Pierres, au sujet des devoirs dus par l'abbaye audit sieur pour les fiefs à elle appartenant et dépendant de la terre de Préveranges, avec le plan des héritages litigieux. — Saisie réelle de la terre de Préveranges, à la requête de messire Édouard de Colbert, sieur de Villaçay, premier maître d'hôtel de la Reine, sur Michel Letellier, baron de Culan et seigneur dudit Préveranges, en conséquence de l'acquisition par lui faite des terres d'Armand de Bourbon, prince de Conti. — Quittance de 8,000 livres payées par le même Letellier audit prince de Conti et à Anne Martinozzi, sa femme, à compte sur celle de 141,400 livres, montant de la vente des châtellenies de Culan et Préveranges. — Saisie réelle du lieu noble et fief du moulin du Vert, dépendant de la seigneurie de Préveranges, par Édouard de Colbert, sur Michel Letellier. — Mémoires présentés par le prince de Croy : contre l'abbaye des Pierres, dans une contestation de propriété sur la Croix-Cordeau et Bornay ; — contre le sieur Plassat, à cause des bruyères de la Naite ; — contre le sieur Legrouing de la Romagère, relativement à l'étendue des mas de la Boire et Gerboulon; — contre Devaux, fermier de l'abbaye des Pierres, à cause du domaine de Malvaux ; — contre le prieur de Beigny, pour les dîmes du domaine de la Vallette; — contre messires de la Preugne et de Saint-Thorent, à cause de la brande du Bois-Chevreau ; — contre le sieur Lafaye et Gibouret, au sujet des gouttes de Loubière. — Baux de la terre de Préveranges, de 1604 à 1752.

E. 671. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1606-1780. — Sentence d'ordre de la terre de Préveranges et Sidiailles, saisie à la requête de Maximilien de Béthune, duc de Sully, sur Gilbert de Bigny, pour défaut de paiement d'une somme de 10,000 livres. — Procédures entre le prince de Croy, sieur de Préveranges, et la veuve et les héritiers du sieur d'Antigny, ancien fermier de ladite terre, pour une créance de 8,805 livres 12 sous due par ledit fermier audit seigneur, avec la transaction qui termine le procès. — Procès-verbal des réparations faites au moulin et à l'étang de Bouchonneau, dépendant l'un et l'autre de la terre de Préveranges. — Opposition faite par l'abbé des Pierres au décret de la terre de Préveranges, pour être maintenu en possession des domaines et métairies possédés par l'abbaye dans ladite terre, avec maintien des immunités y attachées.

E. 672. (Registre.) — In-f°, 58 feuillets, papier.

1628. — Décret de la terre de Préveranges et ses dépendances saisie à la requête de messire Maximilien de Béthune, duc de Sully, sur Gilbert de Bigny, écuyer, sieur de Préveranges, et adjugée à Monseigneur le prince de Condé, pour la somme de 32,000 livres tournois.

E. 673. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1538-1786. — Échange entre Michel Letellier, marquis de Barbezieux, baron de Culan et Préveranges, et Louis Dagard, marchand, de la métairie de la Due, sise paroisse de Saint-Sauvier, contre celle des Fromenteaux, sise paroisse de Saint-Palais. — Procédures pour arrérages de rentes entre le prince de Croy, sieur de Préveranges, et les héritiers de Léonard Duteil, laboureur. — Affranchissement par le sieur de Préveranges, au profit de Denis Desjobert, sergent royal, des droits appartenant audit sieur, sur des héritages situés au lieu de la Coust, dans la seigneurie de Préveranges. — Transaction entre le sieur de Culan-Préveranges et les riverains des Bois-Coursiers, qui accorde auxdits habitants, moyennant certaines redevances, l'usage dans lesdits Bois-Coursiers et les terres hermes environnantes. — Bail emphytéotique du moulin de la Féras, par le prince de Croy, au profit de Jeanne Gagnolle et Gilbert Faucart.

E. 674. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1583-1768. — Mas du Ponceau-Charbonnier et de Bombardon. — Divers mémoires sur les usurpations commises par les religieux de l'abbaye des Pierres sur le mas de Bombardon, dans la justice de Préveranges. — Procédures entre ladite abbaye et le sieur Maugenest de Parpirolle, dans lesquelles le sieur de Préveranges est assigné en garantie, à l'occasion d'une suppression de chemin, par ledit de Parpirolle, dans le mas Charbonnier. — Transaction entre le prince de Croy, seigneur de Préveranges, l'abbé des Pierres et les usagers du mas de Bombardon, par laquelle chacune des parties convient de se maintenir dans ses droits respectifs sur ledit mas.

E. 675. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1475-1781. — Déclarations des terres terragères situées dans la brande de Lascaux, par François Desjobert, Martin et Silvain Guillot et consorts. — Cession du droit de pacage dans

les brandes de Bois-Chevreau, par le sieur de Préveranges, à Pierre Aucouturier, à cause de son domaine de la Ribe. — Commandement fait à Thomas Dubois, au nom du sieur de Préveranges, de ne plus à l'avenir empiéter sur les terres dites le mas Saumeron.

E. 676. (Liasse.) — 89 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1163-1738. — Extraits des terriers de l'abbaye des Pierres pour ce qui concerne le mas de la Gite, compris entre les années 1429 et 1737, à l'effet d'aider à l'opposition faite par les religieux aux décrets des terres de Culan et Préveranges. — Opposition par les mêmes au décret de la terre de la Roche-Guillebaud. — Transaction entre les religieux et le seigneur de Préveranges qui leur reconnaît le droit d'avoir des hommes libres dans leurs domaines. — Sentence du juge de Préveranges qui leur reconnaît le droit de clapier et celui des épaves d'abeilles. — Copie de la bulle d'Alexandre III, en date de 1163, qui confirme les religieux des Pierres dans la possession de tous leurs biens présents et à venir. — Sentence du bailli de Berry qui condamne le nommé Simoulin, de Saint-Saturnin, à payer le droit de terrage à l'abbé des Pierres, pour les terres par lui ensemencées dans le mas Charbonnier. — Diverses reconnaissances extraites du terrier de Préveranges, pour arriver à constater les limites véritables des mas Charbonnier et de Bombardon.

E. 677. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1583-1786. — Aveu et dénombrement de la terre de Préveranges fait par Philippe de Bigny au comte de Châteauroux (1584). — Dénombrement des terres novales prétendues par le curé de Préveranges dans l'étendue du dime du sieur de Letellier, seigneur de ladite terre. — Transaction au sujet des mêmes dimes et novales entre le prince de Croy et le curé Gabriel Tardi. — Lettres patentes pour l'établissement d'une foire par mois, au bourg de Préveranges, et d'un marché le mercredi de chaque semaine. — [illegible] par le prince de Croy d'une maison avec chenevière lui appartenant, dans le bourg de Préveranges, pour y installer un maître d'école. — Procédures entre le même, d'une part, et d'autre, la dame Duchier et le sieur Léonard Penne, au sujet de la banalité du moulin de Bouchauveau. — Mémoire contre les prétentions des religieux des Pierres, au sujet des devoirs dus par la seigneurie du moulin Fouillay, au sieur de Préveranges. — Réclamation, par le prince de Conti, du droit de rachat de la terre de Préveranges, dû au Roi, à l'occasion du mariage de mademoiselle de Harcourt avec le prince de Croy, sieur de ladite terre. — Concession accordée par le seigneur de Préveranges à messire de Mantour, sieur de la Tour du Boueix, pour l'installation d'un banc dans le chœur de l'église de Préveranges. — [illegible] de Préveranges [illegible] décimateurs de la paroisse.

E. [illegible]

1628-1631. — [illegible] de Préveranges. — [illegible] Boueix, reçu Jamet, notaire, pour messire François de Vignolles, chevalier, seigneur de Mantour, la Pacaudière, la Tour de Boueix et autres lieux, commandant pour le prince de Condé en son château de Montrond. — Dénombrement des lieux où sont situés les héritages sujets à reconnaissance : [illegible] le Joubaut, de Guillé, Louze, Marceau, Épiraudes, le Magnoux, le Montet, Villeneuve, la Couture, la Bazinerie, Saint-Priest-la-Marche.

E. [illegible]

151[illegible]-1578. — [illegible] de la seigneurie de la Forêt-Grailly, reçu Desfougères et Masson, contenant les déclarations des cens et rentes qui concernent les lieux et paroisses de Vesdun, la Foy-Baladour, Reigny, Saint-Christophe-le-Chaudrier, Pingeneau, Loye et Saint-Uret.

E. [illegible]

1581. — [illegible] et seigneuries de Culan et Praha, Vesdun, Reigny, Loye et Saint-Christophe-le-Chaudrier, concernant les lieux et villages de Bouissaud, la Vauvre, les Bergereaux, Pingeneau, la Villatte, Louzelière, la Foy, la forêt de Culan, Peupeit, Villaine, Mondan, le Breuil de la Motte, Neuville, Saint-Uret, etc.

E. [illegible]

1582-1611. — [illegible]

E. [illegible]

1616. — [illegible] 1616 [illegible]

ces, et Charlotte de Grailly, sa femme, par Monicaut, scribe de Dun-le-Roi, à raison d'un quart d'écu par jour, soit pour cinq jours 3 livres 15 sous.

E. 683. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets, papier.

1581. — Liève d'emploi pour la perception des droits dus à la seigneurie de Culan, extrait fait au XVIIIe siècle du terrier de la Forêt-Grailly reçu, en 1581, par le notaire Guillemin.

E. 684. (Liasse.) — 7 pièces, papier et parchemin, in-4° et in-f°; 76 feuillets, papier.

1449-1788. — Petites lièves ou extraits de lièves de la Forêt-Grailly : la première, comprise entre les années 1449-1466, est sur parchemin et signée Stephanus Michaël ; les autres, sur papier, sont datées de 1668, 1722, 1729, 1744 et 1788. — Noms des villages et cantons nommés dans lesdites lièves : la Foy-Balladour, le Pingeneau, le Vernay, Centuray, Saint-Christophe-le-Chaudrier, Chau, la Fosse-Ronde, Maugenest, le Breuil de la Motte, le Breuil-Bourgoin, Reigny, Vesdun et le village de Fay, dans la paroisse de Moussais.

E. 685. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Liève d'emploi de la Forêt-Grailly.

E. 686. (Liasse.) — 178 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1581-1790. — Minutes de reconnaissances et de fois et hommages rendus au sieur de la Forêt-Grailly, pour les cens et rentes dus sur les héritages de ladite seigneurie. — Quittances des droits passifs des dîmes de la baronnie de Culan, de la Roche-Guillebaud, de Préveranges et de la Forêt-Grailly. — Mémoires concernant les dîmes et terrages de la baronnie de Culan. — Notes reproduisant les limites de la dîme Fuselle, de la dîme Gobon, de la dîme au Large ou des Toureaux, de la dîme de Valan, de la dîme de Foy, de la dîme de l'Érable et de celle de Villaine. — Mémoires des droits dus au sieur de Culan sur les foires de la Roche-Guillebaud. — État des habitants de la seigneurie qui en ont arrenté les terres hermes et vagues. — Extrait pour la terre de Culan des registres du centième denier du bureau dudit Culan, pour la période comprise entre 1758 et 1762. — État de recette de la laide de Culan, en 1787. — Autres états détaillés des lieux et cantons de la seigneurie sur lesquels le baron de Culan a droit de dîme et terrage. — Procédures entre le prince de Croy, sieur de Culan, et la fille mineure et héritière de Pierre Plassat, au sujet d'une reconnaissance de cens et rente établie au terrier de la Forêt-Grailly, en 1582, par Antoine Varaquier et Pierre Devaux des Bergeraux et dont l'assiette était contestée entre les parties.

E. 687. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1599-1782. — Adjudication de la ferme de la seigneurie de la Forêt-Grailly. — État pour les fermiers des bâtiments, prés, terres, vignes, etc., composant ladite seigneurie. — Devis estimatifs des réparations à faire aux châteaux de Préveranges et de la Forêt-Grailly. — Procès-verbal de visite du bois de Peu-Cheny faite par Abraham Amigaut, châtelain et maître des eaux et forêts de Culan. — Autre procès-verbal de dégradations commises dans les bois de la Forêt-Grailly. — Extrait pour ce qui concerne cette seigneurie, du décret des terres de Montfaucon, Baugy, la Forêt et la Roche-Guillebaud, poursuivi, en 1665, sur Louis-Marie Daumont de Villequiers, par le prince de Conti. — Titres d'acquisition de ladite terre de la Forêt-Grailly, de 1524 à 1663, avec quittances des paiements du prix de vente. — Notes et mémoires sur les domaines du Peu-Petit et de la Vallette. — Procédures entre le prince de Conti et le prieur de Reigny pour anticipation de 40 boisselées de terre faite par ce dernier dans les dépendances de la Forêt-Grailly.

E. 688. (Registre.) — In-f° carré, 50 feuillets, parchemin.

1516-1575. — Terre de la Roche-Guillebaud. — Terrier de la seigneurie de la Roche-Guillebaud pour les paroisses de Mesple et Saint-Palais, reçu Degrève, notaire.

E. 689. (Cahier.) — Petit in-f°, 23 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Minute de l'article précédent.

E. 690. (Registre.) — Petit in-4°, 264 feuillets, papier.

1603. — Terrier de la seigneurie de la Roche-Guillebaud, reçu Coffin et Maugenest, notaires, pour le baron Pierre Salvier, seigneur de ladite terre. — Noms et ordre des paroisses et villages compris audit terrier : paroisse de La Chapelotte : villages d'Aligny, Saint-Éloy, Vaux et les Bureaux ; paroisse de Sidiailles : villages des Chez, la Haute-Pierre, Vaux, le Carroir et Chaumont ; paroisse de Viplaix : villages de Barberange, Courzadet, Saint-Éloy, Dagazier, la Presle, Courzat, les Fosses ; paroisse de Praha ou Culan ; paroisse de Mesple : villages du Montet, de Pierreffitte, le bourg de Mesple ; paroisse de Saint-Palais : bourg dudit Saint-Palais et villages de Lorcerie, des Perrins, du

Tieul, de la Maison-Neuve, de la Coust, de Vigny, de Courdanchère; paroisse de Saint-Sauvier : villages des Joberts, la Ville-Breuillaut, Gerboulon, Pressoir, le chezeau Robin et la Romagère.

E. 691. (Registre.) — In-f°, 189 feuillets, papier.

1603. — Double de l'article précédent.

E. 692. (Registre.) — In-f°, 202 feuillets, papier.

1603. — Autre double du même article.

E. 693. (Registre.) — Grand in-f°, 332 feuillets, parchemin.

1785. — Terrier de la seigneurie de la Roche-Guillebaud dressé pour le prince de Croy, baron de Culan, Préveranges et la Roche-Guillebaud, par Sautereau, notaire de la baronnie. — Ordre des matières, justice, propriété, terres hermes, dîmeries, cens et rentes, aveux et dénombrements dans les paroisses de Sidiailles, La Chapelotte, Viplaix, Mesple, Saint-Palais, Saint-Sauvier, la Villebrûlant, les Joberts et Gerboulon.

E. 694. (Registre.) — In-f°, 216 feuillets, papier.

1785. — Copie de l'article précédent.

E. 695. (Cahier.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Petite liève de la même seigneurie pour Alain du Celier-sur-Gieu, fermier de la Roche-Guillebaud.

E. 696. (Liasse.) — 7 cahiers, in-4° ; 460 feuillets, papier.

1603-1780. — Lièves de la seigneurie de la Roche-Guillebaud.

E. 697. (Cahier.) — In-f°, 44 feuillets, papier.

1788. — Autres lièves d'emploi de la même terre.

E. 698. (Registre.) — Grand in-f°, 127 feuillets, papier.

1785. — État général des bâtiments et héritages situés dans l'étendue de la justice de la Roche-Guillebaud, conformément à la carte générale de ladite baronnie faite sur les données du sieur Sautereau.

E. 699. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1535-1726. — Affranchissement par Silvain de Culan fondé de procuration de François de Culan, sieur dudit lieu, d'héritages situés au village de la Filaine, moyennant un revenu annuel de 9 sous tournois, un boisseau seigle et 2 boisseaux et demi avoine, mesure de Culan. — [illegible] hommage rendu par [illegible] d'Huriel, au sieur de la Roche-[illegible] fief des Jaux, situé dans la paroisse de [illegible] — [illegible]ment par Gilbert de Malleray, baron de Gouzon, sieur de la Roche-Guillebaud, [illegible] paroissiens de Saint-Palais, d'un mas de terre situé à Vi[illegible], dans ladite paroisse. — Foi et hommage d'hommes et femmes, dîmes et bois, rendus par Pierre de Guérande, sieur de Beauvoir et du Pal[illegible] à cause de sa baronnie de Saint-Désiré. — Main-levée de la saisie féodale faite de la part du procureur du Roi, au domaine du [illegible] — Procès-verbal de la visite faite, en 1618, du château, des métairies, du moulin, etc., de la Roche-Guillebaud.

E. [illegible]

1663. — « Inventaire des titres de la baronnie de Culan, Préveranges, etc., dressé au nom du prince de Conti, pour monseigneur Letellier, nouvellement acquéreur de ladite terre. » — Les titres sont classés ainsi qu'il suit : réparations, [illegible] état des revenus, fiefs, franchises et taille serve, affranchissements, domaine, lièves et terriers, cens et rentes, acquisitions, hommages.

E. [illegible]

1665. — Autre inventaire qui renouvelle le précédent.

E. [illegible]

1781. — [illegible] de novembre 1781.

E. [illegible]

XVIIIe siècle. — [illegible]

E. 704. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1714-1770. — États et inventaires divers. — Expédition de titres, exécutée en 1714 pour le bailli, des terres et seigneuries de Culan, Préveranges, la Forêt-Grailly et la Roche-Guillebaud, pour être produits dans une cause intéressant ladite seigneurie. — Relevé des contrats propres à soutenir les prétentions du baron de Culan dans la même affaire que les précédentes pièces. — Mémoires des titres des paroisses de Reigny, Saint-Christophe-le-Chaudrier et Loyel. — Dénombrement des villes, paroisses, bourgs, villages et hameaux dépendant des terres de Culan, Préveranges, la Forêt-Grailly et la Roche-Guillebaud. — Acte d'apposition des scellés sur la porte du cabinet du château de Culan, servant de chartrier aux titres de ladite terre.

E. 705. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des titres de la baronnie de la Roche-Guillebaud, s'ouvrant par un *prospectus* ou résumé historique des annales de ladite terre.

E. 706. (Cahier.) — In-f°, 8 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Autre petit inventaire par extraits de la même terre.

E. 707. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Suite de treize plans des terres de la baronnie de Culan. — Plans : des domaines de Peu-Blanc, Bornay, les Bureaux et Malveau ; — du village du Carroir ; — des villages de Maujonant et Chagnon ; — des villages de Vaux-sur-Roche et Barbranche ; — de ceux de Courzat, Courzadet, Péjaudier et du Montins des Aures ; — de ceux de Sermasse, la Presle, le Buisson et la Maillerie des Rats ; — de ceux du Pommay et de l'Épurge ; — des domaines de l'hôpital Saint-Jean, Montvernet et Doranlot ; — du bourg de Mesple et des villages de Massé, du Montet et de Pierreffitte ; — de la Forêt-Auger, de Doumerd, du moulin du Vert, des Ferrands, de Patouille, des villages de Chez, Saint-Rémy, Chaumont, les Joberts, la Ville-Brûlaut, la Boire, Puyard, Gerboulon et Viégny ; — des villages de Beaubuyer, Peuplex et du prieuré de Saint-Palais ; — des bourg et domaine de la Chappelette ; — du village d'Armelle. — *Nota* : manque le plan côté C, les plans étant marqués des lettres A à N.

E. 708. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Suite de neuf plans des terres dépendantes de la baronnie de Culan. — Plans : du mas de la Coussière et des brandes de la Loubière, paroisse de Vesdun ; — des brandes de la Coussière et de la Presle ; — des terres du Peu-Joing, des Coudrets et du Peu de Vesdun ; — des brandes des Bois-Coursiers et de la Goutte-Meaulmont, paroisse de Reigny ; — du mas des Robelins, paroisse de Vesdun ; — du terrage de la Foy, des Bruyères, des Très et du Rafigeau, paroisse de Reigny ; — des terres de la Croix de la Morte, de Pré-Saunier, du mas de la Martinatte, du mas de Peu-Devau ou de la Lande et du mas des Vignes, paroisse de Vesdun ; — des terrages de Beaumerle et de la Cour, dépendants de la baronnie de Culan ; — des terres de la Tombe à Demay, de la Carnaud et du Peu d'Armoin, paroisse de Vesdun. — *Nota* : manque le n° 4 ; deux plans ont des déchirures.

E. 709. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Atlas de 26 feuilles non reliées et muettes des terres dépendantes de la seigneurie de Culan.

E. 710. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Suite de 48 plans non reliés des terres et dépendances de la baronnie de Culan.

E. 711. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan muet de la ville et du château de Culan.

E. 712. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan des villages de Lesvre, du domaine et du mas de la Perche, dans la paroisse de Saint-Maur.

E. 713. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan des terres, des forêts, des landes, des *graveluches* et du bois de Lany, dans la paroisse de Vesdun.

E. 714. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan du bourg de Saint-Christophe-le-Chaudrier, du château de la Forêt-Grailly, de la grande métairie, du domaine de Chabenat, du moulin du Pont, du village de Saint-Uret et des loges voisines.

E. 715. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan d'ensemble de la terre de Préveranges.

E. 716. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Suite de 15 plans non reliés des terres et dépendances de la seigneurie de Préveranges. — *Nota* : Manquent les n°s 11 et 12.

E. 717. (Liasse.) — 2 pièces, papier, in-f°.

1785. — Plans de la justice et baronnie de la Roche-Guillebaud, atlas de 62 feuilles in-f° oblong, dessiné, en 1785, par Sautereau, avec le livret in-f° explicatif des planches de l'atlas.

E. 718. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des terres dépendantes de la seigneurie de la Roche-Guillebaud.

E. 719. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des bois de Préveranges et de la Roche-Guillebaud.

E. 720. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du village de la Ribbe et des Bois-Chevreau.

E. 721. (Registre.) — Petit in-f°; 153 feuillets, papier.

1578. — Culon de la Charnaie. — Terrier de la seigneurie de Chambon, reçu Pierre Douart, notaire royal, pour Antoine de Canduc, écuyer, sieur de Chambon et Saint-Just.

E. 722. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1557-1790. — Daubigny. — Contrat de mariage entre Martin Aumoigne, laboureur à Orval, et Catherine Daubigny, fille de Georges Daubigny et de Jeanne Bourcier. — Sentence du bailliage de Saint-Amand qui condamne Marie Bourdaloue à laisser à Étienne Daubigny la paisible jouissance de six œuvres de vigne, objet de leur contestation. — Contrat de mariage de Jean de Beaufort, sieur de Laugère, avec demoiselle Anne Daubigny. — Donation par Aimée de Brissard d'Alligny, femme autorisée de Charles Becquais, sieur de Laugère et Alligny, en faveur de Jean Daubigny, écuyer, fils de feu Gilbert Daubigny, vivant écuyer, sieur de la Lande, de tous ses biens meubles et immeubles. — Transport et abandon par dame Anne Fouille, veuve de feu Pierre Gaulmin, vivant chevalier, sieur du Mas Saussayer et autres lieux, à Jean Gaulmin, sieur de Lasly, conseiller du Roi et contrôleur [illegible] la généralité de Moulins, d'une obligation [illegible] 10,000 livres tournois à elle due par Jean Daubigny, chevalier, sieur de Baunay, et dame Anne de Lamotte, sa femme, sur le prix d'acquisition de la terre de Baunay. — Contrat de mariage entre Louis Daubigny, chevalier, sieur de Baunay, fils de Jean Daubigny, chevalier, sieur d'Alligny, et de dame Anne de Lamotte, sa femme, avec demoiselle Claude Debord, fille de Gilbert Debord, sieur de Grandfond, avocat au parlement, et Marie-Claude Rousseau, sa femme. — Rôle de la revue passée par Antoine Daguin, chevalier, sieur de Château-Renard, conseiller du Roi, secrétaire ordinaire de son cabinet, intendant de justice, police et finances, à Moulins, et Henri Bolacre, aussi conseiller du Roi, lieutenant-général au même lieu, en présence du procureur du Roi, des gentilshommes convoqués en ladite ville de Moulins. Commandant : Jean Daubigny, écuyer, sieur d'Alligny (châtellenie d'Ainay), 5 valets, 8 chevaux ; cornettes : Joseph de Thiange, écuyer, sieur de Valigny et de Lussat (châtellenie de Montluçon), 3 valets et 5 chevaux, et Hugues Semin, écuyer, sieur de Valembourg, châtellenie de Moulins, 2 valets et 4 chevaux ; [illegible] Souche, écuyer, sieur de Bois-Aubin (châtellenie d'Ainay), 1 valet et 2 chevaux, et Claude de Dueuille, écuyer (châtellenie de Sauvigny), 1 valet et 3 chevaux ; trésorier : Hyacinthe Semin, conseiller du Roi, sieur des Fontaines, châtellenie de Moulins. Châtelains : châtellenie de Moulins, Nicolas Coiffier, sieur de Tilloux, et pour lui René de Châteaubaudeau, 1 valet et 2 chevaux, François d'Estut, écuyer, sieur de Paray-le-Ferry, et pour lui Claude Roger, sieur de Chambonnet, 1 cheval ; châtellenie de Montluçon : Antoine Desbonnet, écuyer, sieur de la Garde, 1 valet et 2 chevaux ; châtellenie de Murat : Philippe de la Garde, écuyer, sieur de Lavau-du-Creux, et avec lui le sieur de Bonneval, écuyer, son gendre, 1 valet et 2 chevaux ; [illegible] Duligondin Fortuné l'aîné, conseiller, sieur du Chazaud, 1 valet et 2 chevaux : châtellenie de Bourbon : Charles Desboyaux et avec lui Antoine de Châteaubaudeau, écuyer, sieur [illegible] 1 valet et 2 chevaux ; [illegible] de Bangy, écuyer, sieur de Bergeron, 1 valet et 2 chevaux, [illegible] la Bergeraude, et avec lui Annet Monnamy, écuyer, sieur de la [illegible]

sieur du Bois-Contau, 1 valet et 2 chevaux; châtellenie de Verneuil : Louis de Saulvieu, écuyer, sieur de Bordeux, 1 valet et 2 chevaux; châtellenie de Souvigny : Claude de Jozeray, sieur de Grandval, 1 valet et 2 chevaux; châtellenie d'Uriel : François de Laboulaye, écuyer, 1 valet et 2 chevaux; châtellenie de Chaveroche : Gaspard, écuyer, sieur du Verger, 1 valet et 2 chevaux; châtellenie de Belle-Perche : de Papillon, écuyer, sieur du Ruau, 1 cheval; châtellenie de la Chaussée : Louis de la Garde, écuyer, sieur de Buxière, 1 valet et 2 chevaux. — Bail à moitié profit de la métairie de Madaut, par Jean Daubigny, chevalier, seigneur d'Alligny, demeurant paroisse de Charenton, à Gilbert et Jean Riboulet père et fils, laboureurs, demeurant ensemble à l'Ételon, paroisse d'Urçay. — Autre bail des domaine et locature de Madaut, paroisse de Charenton, par dame Marie Bonne Daubigny, veuve de feu Gabriel de Montassiégé, vivant seigneur dudit lieu. — Transaction entre Gilbert Daubigny, écuyer, sieur de Prédoré, demeurant au Fourneau, paroisse de Charenton, et Rémy Servantier, laboureur fermier des domaines de Finesse et de Madaut, à la suite de difficultés survenues à l'occasion desdites fermes. — Vente par François-Nicolas Daubigny, écuyer, sieur de Prédoré, tant en son nom que comme fondé de pouvoirs de dame Marie-Anne Chenuat, sa femme, à Jean-Baptiste Guillemot, prêtre curé de la paroisse d'Orval, du quart de la dîme perceptible en ladite paroisse d'Orval, soit blé, chanvre, vin, charnage et autres choses décimables appartenant à ladite dame.

E. 723. (Registre.) — Petit in-f°, 38 feuillets, parchemin.

1475-1476. — DESCROTS. — Terre de Neuvy-le-Barrois. — Terrier reçu Jean Moreau, prêtre, et Jean Barillier, clerc, notaires royaux, pour Pierre du Château, écuyer, sieur dudit lieu et de la Pierre, et demoiselle Marie de Charenton, dame de Fermines, sa femme. — Noms des reconnaissants : Toussaint Passet, paroissien de Neuvy, et Jeanne Robin, sa femme, pour un pré assis au gué de Laye, 5 deniers de cens; — Antoine de Crésancy, sieur des Môles, pour son hôtel des Môles, 2 deniers tournois de cens; — Jean Roy, paroissien de Neuvy, pour une pièce de terre une quartelée ou environ, 2 deniers tournois de rente; — Étienne Rigaud, prêtre desservant ladite paroisse de Neuvy, Guillaume Rousset, Jean Ferrieux, Simon Boulier, prêtre, Jean et Pierre Boulier, ses frères, Pierre Bardot, Michau Bourbon, Robert Cassonnat, prêtre, Jean Rouve, Gilbert Berthomier, André Rondet, Toussaint Pallet, du village de Saint-Chauvais, paroisse de Neuvy-le-Barrois, etc. — *Nota* : Ce registre est incomplet de la fin.

E. 724. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets, papier.

1670-1699. — Extrait du terrier de Neuvy-le-Barrois, reçu Martin Poisson, notaire royal à Neuvy, au profit de Gabriel Descrots, seigneur baron dudit Neuvy. — Noms des reconnaissants : Jean Vaillant, sieur de Mauboux, bourgeois de Neuvy, Jean Gigaut, journalier au bourg dudit Neuvy, Pierre Groslas, laboureur au village de Cérigny, Jacques Pollet, vigneron, et Claude Roy, laboureur, Philibert Griveau, laboureur, paroissien de Saint-Caprais, Jean Boulier, laboureur au village de Fremine, Étienne Lhéritier, journalier au village de Villeneuve, Antoine Richard, vigneron au village de Saint-Caprais, Pierre Fleuret, vigneron au village de la Fleurette, Silvain Cousin, manœuvre au village du grand Breuil, Florimond Audet, laboureur au village de Bougelle, Claude Tixier, sergent royal au bourg de Mornay, Marcou Taillandier, laboureur au village de Cottery, François Vannereux, laboureur au village de Chevellière.

E. 725. (Registre.) — In-f°, 44 feuillets, papier.

1721. — Aveu et dénombrement fait à messire Louis Descrots, comte de Neuvy et Saint-Caprais, par Pierre Pierre, écuyer, sieur de Frasnay, le Ravier, les Môles, etc., pour le fief de Frasnay.

E. 726. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1480-1581. — DUBREUIL DU BOST. — Copies collationnées en forme de terrier des reconnaissances des cens et rentes dus à Jean Herpin, sieur du Château-Herpin, et à ses successeurs, de l'année 1480 à 1581 (70 feuillets in-4°). — Vente d'immeubles par Pierre Herpin, sieur du Coudray, et Alison de la Berthommière, sa femme, au profit de Pierre Pichon, marchand audit Bourges (1497).

E. 727. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1641-1780. — DURBOIS (DE). — Fois et hommages présentés par Antoine Fradet, abbé commanditaire de Saint-Martin de Plaimpied, à Louis Ducoing, sieur de Soye, à cause du dîme entier de lainage et charnage lui appartenant dans ladite paroisse. — Autre, par François Foucault, chevalier, sieur du Coupoy, d'Insèche et d'Alligny, et Jacques Foucault, chevalier, sieur du Rozay, comme héritiers de la feue dame Claude Fradet, leur mère, décédée, veuve de Charles Foucault, chevalier, sieur du Rozay, à Robert Gassot, chevalier, sieur de Soye, à cause de la moitié du dîme de lainage et charnage de cette paroisse. — Autre, par Charles Foucault, chevalier, sieur du Coupoy, d'Insèche et d'Alligny, se portant fort pour François Foucault, son père, et Jacques

Foucault, son oncle, à Gassot de Rochefort, chevalier, sieur de Soye, à cause de la même dîme. — Contrat de mariage entre Jacques-François de Durbois, écuyer, garde du Roi à la compagnie de Nouailles, fils de Jacques de Durbois, écuyer, sieur de la Garenne, et de feue dame Antoinette Guignard, d'une part, et demoiselle Lucie de Foucault de Beruau, fille majeure de feu Guillaume de Foucault, sieur dudit Foucault de Beruau, de Rozay et autres lieux, et de dame Hélène de Gercy, dame de Baunay et autres lieux. — Aveu et dénombrement de la terre de Rozay, rendu par noble Jean de Foucault, écuyer, sieur du Rozay, secrétaire du Roi, trésorier général de France à Bourges, à François de Cugnac, conseiller d'État, baron de Dampierre-la-Rivière et seigneur de Menetou-sur-Cher.

E. 728. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1561-1786. — Terre de Givray, paroisse de Trouy. — Actes de vente du fief noble de Givray, par Pierre de Lalande, fils de Guillaume de Lalande et Jean Crénequin, procureur au présidial de Bourges, au profit de Jean Bidault, doyen de l'église dudit Bourges. — Foi et hommage de la seigneurie de Givray, à Jean Bidault, sieur de Germigny et du grand Mazières, par demoiselle Claude Bidault, veuve d'Antoine Fradet, sieur de Chappes, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage et présidial de Bourges. — Arrentement de terrains en désert situés dans la paroisse de Trouy, par les dames Ursulines de Bourges, au profit de Simon Moncharmont, compagnon tisserand. — Procédure entre la famille Coudereau et les Julien, fermiers du domaine de Givray, y joints les sieurs Guérin et Bouquin, tiers saisis, comme débiteurs des Julien, au sujet du paiement d'une somme de 1,012 livres 6 sous due par les Julien aux Coudereau, intérêts compris.

E. 729. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1446-1782. — Ferté-Senneterre (La). — Copie d'un aveu et dénombrement de Menetou-sur-Cher, rendu à madame la duchesse d'Orléans, à cause de son comté de Blois, par Claude de Fontenay, seigneur de Menetou, devant la chambre des comptes de Blois. — Copie collationnée d'un autre aveu et dénombrement rendu par Claude de La Châtre, à Robert Le Loup, sieur de Menetou-sur-Cher, pour les dîmes de Thénioux et de Châtre. — Procès-verbal de bornage des dîmes et terrages du petit Nançay et de Thénioux fait pardevant Pierre Macé, avocat au parlement, bailli du marquisat de Vatan, à la requête de François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitry, sieur de la Maison-Fort, du petit Nançay, Thénioux et autres lieux. — Extrait du procès-verbal de la vente des terres de Menetou et [illegible], à la requête des créanciers de la succession de feu messire Louis, marquis de La Châtre, adjugées à Henri de [illegible] duc de La Ferté, moyennant la somme de [illegible] cinquante-six mille et quarante livres. — Foi et hommage rendus par maître Silvain Moreau, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Salles, à [illegible] de Senneterre, marquise de La Ferté, à cause des dîmes appartenant audit chapitre de Salles, dans la paroisse de Thénioux. — Bail à ferme des dîmes de Thénioux [illegible] par [illegible]-Guillaume Brisset, procureur fiscal et régisseur de la terre et seigneurie de Menetou-sur-Cher.

E. 7[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1551-1669. — Fleury (de). — [illegible] des Mousseaux, paroisse de Mareuil. — Constitutions de rentes et acquisitions. — Vente par Antoine Louis et Marie Godard, sa femme, à Pierre de Fleury, conseiller du Roi, d'une pièce de terre située au village des Mousseaux, contenant huit boisselées. — Autre, par André Choisy et Marie Gimonnet, sa femme, à Pierre de Fleury, conseiller du Roi, de tous leurs droits, parts et portions sur une maison sise à Mareuil, avec plusieurs pièces de terre et prés, sis même paroisse. — Bail à ferme par Pierre de Fleury, sieur des Mousseaux, conseiller du Roi en l'élection générale d'Issoudun, au profit de Jean Trovessin, hôte vendant vin à Mareuil, d'une pièce de terre de sept septrées, située proche du bois de Beauregard, dite paroisse. — Vente par Marie Adenet, veuve de Silvain Tronsin, à Pierre de Fleury, sieur des Mousseaux, d'un arpent de pré situé sur la rivière d'Arnon, près de la vieille forge de Mareuil.

E. 731. (Registre.) — [illegible]

1504. — [illegible] — [illegible] La Guerche [illegible] pour [illegible] de Bar, chevalier, sieur de Baugy, Étréchy, Chavigny, Chaumont, [illegible] et autres lieux. — [illegible] incomplet des derniers feuillets.

E. 732. (Registre.) — [illegible] papier.

1598-1608. — [illegible] La Guerche [illegible] de Montgobin [illegible] La Guerche.

E. 733. (Registre.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

XVII[e] siècle. — Extrait partiel et incomplet des terriers précédents.

E. 734. (Registre.) — In-f°, 87 feuillets, papier.

1643-1647. — Fragment du terrier de la baronnie de La Guerche, reçu Imbelot, notaire. — *Nota* : Manquent les premiers et les derniers feuillets.

E. 735. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 10 pièces, parchemin, 6 plans.

1538-1786. — Étangs. — Procédures concernant l'inondation des héritages des sieurs Chamorot et Blanzat, par suite de la rupture de l'Étang-Neuf et des étangs Tixerat, Pouldet et Avor. — Mémoire du seigneur de Germigny-l'Exempt prétendant à la propriété de la moitié de l'étang de Pouldet. — Autres procédures entre le sieur Chamorot et le sieur de La Guerche, pour la propriété d'un pré situé dans la prairie du Fief. — Quittance au profit de Marie Maubert, veuve de Daniel de Fougières, écuyer, sieur de Bussy, par le baron de La Guerche, d'une somme de 6,000 livres pour le rachat et amortissement de la rente de 300 livres et un contre-feu de fer de fonte établi annuellement, au profit dudit sieur de La Guerche, sur les fourneau, étang et domaine de Martoux. — Plans des étangs de la Planche, Bourrée et de Pouldet et de prés dépendant de la seigneurie de La Guerche.

E. 736. (Registre.) — Petit in-f°, 103 feuillets, papier.

1502-1503. — Compte des recettes et dépenses de la baronnie de La Guerche rendu à François de Bar, chevalier, sieur de La Guerche, par Étienne Loquin, receveur de ladite terre pour l'année commençant le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, 1502. Total du compte : recette en deniers, 460 livres 19 sous 9 deniers; dépenses (comprise celle du compte), 380 livres 10 sous 4 deniers; reste 80 livres 9 sous 5 deniers. Recette en blé, méteil ou froment, 3 muids 5 boisseaux; en seigle, 3 muids 8 septiers 9 boisseaux; en marsèche, 2 muids 3 septiers 9 boisseaux; en avoine, 7 muids 3 septiers 9 boisseaux; en cire, 38 livres un quarteron; en souliers, 3 paires; en gelines, 236; en chapons, 8; en fromages, 29; en vin, 2 tonneaux; en corvées, 9 journées; le tout reçu et dépensé en grande partie dans le château de La Guerche, demeure du sieur de Bar.

E. 737. (Registre.) — Petit in-f°, 175 feuillets, papier.

1504. — Liève déclarative des droits dus à la seigneurie de La Guerche, extraite du terrier de ladite seigneurie, reçue en 1504 par Daugier, notaire royal, informe et incomplète des derniers cahiers.

E. 738. (Registre.) — Petit in-f°, 88 feuillets, papier.

1525-1526. — Autre liève de la même terre dressé par Jean Loquin, notaire de la baronnie, pour François de Bar, baron de La Guerche, incomplète de la fin.

E. 739. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1671. — Autre liève de la baronnie extraite du terrier, reçu Theret, en 1671. — *Nota* : Les premiers feuillets ont été déchirés.

E. 740. (Registre.) — Cahier in-f°, 33 feuillets, papier.

1671. — Autre extrait plus réduit que le précédent et postérieurement fait du même terrier.

E. 741. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Autre liève de la baronnie de La Guerche extraite du terrier reçu Pierre Gentil, notaire à Nevers.

E. 742. (Registre.) — In-f°, 66 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Cet article est une copie du précédent.

E. 743. (Registre.) — Grand in-f°; 47 feuillets, papier.

1767-1776. — Autre liève de la baronnie de La Guerche dressée par Gabriel-François Doinet, notaire au Veurdre.

E. 744. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1548-1549. — Liève des cens et rentes, bordelages et autres droits de la terre et baronnie de La Guerche, levés par Guillaume Champriat, receveur pour François de Bar, sieur de ladite baronnie.

E. 745. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1602-1756. — Baux des revenus de la terre de La Guerche consentis par les sieurs barons de ladite terre, François de Montholon, Antoine de Tenon, Louis Regnier, chevalier, marquis de Guerchy, comte de Frasnay, etc., à Jean Pinet, marchand à Nevers, pour 583 écus 20 sous (1602); — à Jacques Boutisseau, marchand, et Claude Goutelle, sergent royal à La Guerche, pour 2,100 livres, 50 boisseaux froment, autant de seigle, 12 charretées de foin, 12 de paille, 5 tonneaux de vin pur, un tonneau de demi-vin, un porc gras, 6 brochets, etc., (1631); — à Gil-

bert Votat, marchand à Ourouer, pour 4,500 livres (1722), — à François Fretier, marchand, pour 4,500 livres (1729). — Bail d'acense pour vingt-cinq ans, par Antoine Baratot, à René et Claude Bourdier, d'une maison sise au village du Gravier, moyennant 15 livres par an. — Autre du domaine du Moulin-Neuf, par le baron de La Guerche, au sieur Tillet, moyennant six vingts livres et 6 chapons par an. — Autre par le même, au profit de la veuve Besançon et de Francois Barbier, son gendre, de la métairie du Fief, moyennant 40 livres, 6 poules et 3 pintes d'huile. — Autre par le même, à François Jacquet, cabaretier à La Guerche, du droit de boucherie dans toute la paroisse de La Guerche, moyennant 6 livres par an et une langue de bœuf chaque semaine.

E. 746. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, parchemin.

1668. — Vente par décret et sentence d'adjudication rendue au bailliage de Nevers, de la terre et baronnie de La Guerche, moyennant le prix de 117,000 livres et sans autres charges que les droits et devoirs seigneuriaux, au nom de Philippe Mazarini-Mancini, duc de Nevers, et au profit du sieur de Colons, le jeune.

E. 747. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1469-1777. — Relevé des fois et hommages, aveux et dénombrements des fiefs, mouvant de la baronnie de La Guerche, fait par Glaut, notaire royal. — Actes de fois et hommages pour la seigneurie du Plessis-Fournay, dans la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, présentés aux seigneurs de La Guerche, de 1469 à 1636, par Robert et Jacques de la Coudre, écuyers, François de Chats, écuyer, sieur de Montselin, Antoine Dufouilloux, docteur en médecine, Daniel de Fougères, grenetier, de La Charité-sur-Loire, sieur de Bussy, et dame Marguerite Crochet, sa veuve, puis leurs enfants Daniel de Fougères, commissaire ordinaire de l'artillerie, et dame Marie de Fougères, veuve de Nicolas Coulon, ancien conseiller et secrétaire de la reine Marguerite. — Acte de foi et hommage pour la terre de Jouet, par Georges Babou, chevalier, sieur de la Bour[illegible]isière et comte de Sagonne. — Signification faite au baron de La Guerche, par les religieux de Fontmorigny, afin de rentrer en possession de la justice dudit Jouet, qui jadis leur appartenait. — Acte de foi et hommage pour le fief et fourneau du Chautay, par Jean-Baptiste de Nuchèze, chevalier, sieur de Sauvage. — Autres pour le fief de la Bergerie faits en 1640 et 1680, par Barthelemy et Edme Michelon, av[illegible] procédures entre le baron de La Guerche et Jean Mazelin, sieur des Chapelles, acquéreur [illegible] terminées par une sentence du bailliage de La Guerche, du 10 janvier 1696, qui [illegible] 545 livres pour les profits du fief de la terre acquise par lui.

E. 748. [illegible]

1480-1779. — [illegible] de Bourges contre François de Bar, écuyer, sieur de La Guerche, à la requête de messire Jean Chevalier, docteur régent en ladite université et prieur du Gravier, demandant le renvoi pardevant la conservatoire de la cause survenue entre l'université et le sieur de La Guerche, au sujet des terres novalières. — Procès-verbal des dîmeries de la baronnie de La Guerche. — Procédures entre messire Henri de Reignier, marquis de Guerchy, grand dé[illegible]mateur, contre Claude Vincent, curé du Veuillin, au sujet de la portion congrue de ce dernier. — Bail à cens par François-Marie, comte de Fougières, baron de La Guerche, au profit d'Édouard Fretier, d'une partie des fossés du château de La Guerche, contiguë à la cour du premier. — Vente du fourneau et des étang et domaine de Martoux, par Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de Belleau, époux de Marguerite de Fougières et consorts, au profit de Séraphin de Mauroy, sieur de Saint-Ouen, Germigny, etc., avec l'extrait du terrier de la baronnie de La Guerche de 1599, relatif audit domaine de Martoux. — Vente par le baron de La Guerche, à Jean Gravier, boucher au Chautay, d'une terre dite le jeu de *Bigle* (billes), dans la paroisse du Gravier.

E. [illegible]

1759. — [illegible] François, marquis de Fougières, baron de La Guerche, contre le curé et les habitants du Gravier, relativement aux usurpations commises par ces derniers dans les bois de la baronnie.

E. [illegible]

1680-1770. — [illegible]

E. 751. (Liasse.) — 366 pièces, papier; 138 pièces, parchemin.

1779-1785. — Procédures entre François Marie, comte de Fougières, baron de La Guerche, d'une part, et de l'autre, les sieurs Bourdon, de Barette et Besnard, maîtres de forges, fermiers associés de la terre de La Guerche, sur l'exécution d'un traité passé en mars 1779, entre les parties, pour l'établissement et la construction d'un fourneau sur l'étang de Pin, dans la terre de La Guerche. Arrêt du parlement en date du 27 mai 1784, qui condamne lesdits fermiers à payer au comte de Fougière, pour non exécution de leur traité, une somme de 30,504 livres. Procès-verbaux de la vente bes blés saisis sur lesdits fermiers, dans les domaines du Bout-du-Pont et de la Pouletterie.

E. 752. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1668-1736. — Pièces justificatives du compte de tutelle rendu par Bertrand Lauvergnat, frère et commun de René Lauvergnat, et tuteur des enfants de celui-ci. — Acte de partage entre Guillaume Cosson et Bertrand, son fils, Jean et Florimond Veron et autres habitants de la paroisse de La Chapelle-Hugon. — Requête en assignation au bailliage de La Guerche, par Madeleine Pasquet, contre les héritiers de feu Nicolas Lauvergnat, laboureur au domaine de Courvol, dans la paroisse du Gravier. au service duquel elle était entrée pour un an, moyennant 22 livres de gages en argent, 4 aunes de toile, une paire de bas, une paire de souliers et une quenouille de plain et qui l'avait « engrossée » sous promesse de mariage. — Vente par décret du domaine de la Gribillerie, situé dans les paroisses de Cours-les-Barres et Saint-Germain-sur-l'Aubois et saisi à la requête de Pierre Joly, conseiller du Roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. — Autre décret des biens délaissés par feu Léonard Roi et Marie Clerfeuille, sa femme, saisis à la requête de François Theret, notaire royal et procureur fiscal en la justice et seigneurie de La Guerche. — Sentence du bailliage de La Guerche qui confirme la saisie féodale faite sur Edme Michelon, de son fief de la Bergerie, pour défaut d'aveu et dénombrement fourni au seigneur de La Guerche.

E. 753. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°; 70 feuillets, papier.

1738-1767. — Terre du Chautay. — Extrait informe du terrier du Chautay, reçu en 1738 par Tixier, notaire royal à Nevers, au profit du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans (cahier in-4° de 60 feuillets). — Minutes de reconnaissances de la même terre de 1761 à 1767 (cahier de 6 feuillets signé Glaut). — Petite liève non datée du terrier du Chautay (4 feuillets).

E. 754. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1662-1739. — Seigneurie de Jouet. — Procédures pardevant le lieutenant général de Nevers, entre Louis de Reignier, chevalier, marquis de Guerchy, baron de La Guerche, d'une part, et d'autre, Guillaume Gardin et Joseph Coche, fermiers du droit de minage et quartelage perçu au marché de Jouet, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, relativement au privilège dudit sieur de La Guerche sur ladite *laude* de Jouet. — Poursuites par les mêmes fermiers contre Louis Martin, marchand blâtier à Patinges, pour déclaration frauduleuse de blé mis en vente avec sentence du bailliage de Nevers qui condamne Martin à l'amende et aux dépens et renouvelle les défenses de vendre ailleurs qu'au marché. — Déclaration par le sieur de La Guerche qu'il se désiste du droit de langueyeur de porcs dans l'étendue de la seigneurie.

E. 755. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1757-1759. — Petit terrier des seigneuries de Meauce et Barger, en Nivernais, reçu Glaut, notaire royal à La Guerche.

E. 756. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1445-1694. — Fraignes (de). — Contrat de mariage entre Guillaume de Fraignes, écuyer, fils de demoiselle Jeanne de la Faye, d'une part, et d'autre, Isabeau, fille de Jean de la Condemine, sieur du Bouchet. — Lettres du duc de Bourbon, Jean, sieur de Beaujeu, adressées au sénéchal de Moulins, pour que justice soit rendue à Étienne de Fraignes, sieur de Vaux, frère jumeau du susdit Guillaume, qui réclame, par suite de la mort de ce dernier, à rentrer dans sa part de l'héritage paternel dont il avait laissé la jouissance à son frère durant sa vie. — Acte de foi et hommage rendu au sénéchal de Bourbonnais, par Gabrielle de la Souche, veuve dudit Étienne de Fraignes, pour la métairie de Beauvoir, située dans la paroisse de Vineuil. — Transaction entre François, Guillaume, Eustache, Étienne, Anne, Gabrielle et Catherine de Fraignes, enfants de ladite veuve, et Jean de Fraignes, leur cousin, au sujet d'un chemin conduisant au moulin de Fraignes et que les parties se disputaient. — Contrat de mariage entre François de Fraignes, sieur de Richemont, écuyer, et Madelaine de Villars, veuve d'Antoine de Veillaut, écuyer, sieur du Plaix. — Acte de vente moyennant la somme de 400 livres, par Étienne de Fraignes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à son frère Gilbert de Fraignes, sieur de Chaloche, de tous ses droits sur la succession de leur père et mère. — Contrat de mariage entre

Étienne de Fraignes, écuyer, et demoiselle Marguerite, fille de François, sieur du Peyroux. — Autre de Jean Descouts, écuyer, sieur de Chazemais, fils de Pierre Descouts, conseiller au grenier à sel de Moulins, et demoiselle Jacqueline de Fraignes, fille de feu François de Fraignes, sieur de Chaloche. — Nomination de tuteurs pour les enfants mineurs de feu Benigne de Fraignes et de Jeanne-Marie de la Grave, par crainte de la mort prochaine de leur tuteur Jean de Fraignes, écuyer, sieur de Bussière-en-Combrailles

E. 757. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1598. — GAMACHE (DE). — Terre de Saint-Germain-des-Bois. — Procès-verbaux d'inventaire, apposition, levée des scellés et partage des biens meubles et immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre les enfants mineurs de défunts Claude Cortet, François Cortet, Germain Boullier et Firmin Vollant, tous demeurant en la paroisse de Saint-Germain-des-Bois, terre, justice et seigneurie dudit lieu, devant Robert Poncet, bailli et lieutenant de cette justice, et le procureur fiscal assisté de Étienne Richard, greffier, et par le ministère de Ragueau, notaire royal à Dun-le-Roi.

E. 758. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1484-1642. — Extrait fait en 1671 pour Claude Genton, écuyer, sieur de Coudron et de Saint-Germain-des-Bois, de l'aveu et dénombrement de ladite terre de Saint-Germain fait au Roi, en 1484, par Jean Duban, notaire et secrétaire du Roi, à cause de Collette Alligret, sa femme. — Autre dénombrement des héritages possédés par messire François Vulcob, dans la prévôté de Saint-Germain des-Bois et étant au censif accordable du chapitre de Saint Pierre-le-Puellier de Bourges, qui en demande le renouvellement, conformément aux sentences du parlement et en leur qualité de seigneurs censiviers de ladite terre et prévôté. — Partage entre Germain Dargis et Claude Dargis et ses enfants mineurs, des biens meubles et immeubles entre eux indivis et situés à Baranteaume, dans la seigneurie de Coudron, pardevant Jean Gauldrion, avocat au présidial de Bourges.

E. 759. (Cahier.) — In-f°, 64 feuillets, papier

1584-1611. — Terre de Jussy-Quincampoix et autres. — Copie collationnée sous la date de 1745, de l'aveu et dénombrement des seigneuries de Jussy, Raimond, Lugny, Chanceaux, Coudron et Saint-Germain-des-Bois, relevant du Roi, à cause de sa grosse tour de Dun-le-Roi, [illegible] Monicault, notaire, pour George de G[illegible] ordres du Roi, capitaine de 50 [illegible] bellan ordinaire du Roi, vicomte de Raimond et seigneur de Châteaumeillant, la Fougerolle et Jussy-Champagne. Désignation des domaines [illegible] Châtel et Maison-[illegible] de Quincampoix, [illegible] Jussy, la métairie des Caves, appelée anciennement la métairie du Chate[illegible] Rouge, la métairie de la Gaulme, la métairie de la Corriere, la métairie de la Gachonnerie, la métairie du Crand, avec leurs dépendances en prés, terres, vignes et bois.

E. 760. [illegible]

1493-1770. — V[illegible] Bailly et Guillaume Allaut, d'une maison et portion de [illegible] 26 sous 8 [illegible] 2 [illegible] de cens accordable, payables aux vicaires de la vicairie de Gamache. — « Ce est le pappier et livre des adcenses et obligacions des mestairies des seigneuries de Joigny, Jar'in, Resmon et Lugny, appartenans à noble sieur Adrian de Gamache, escuyer, commenceant le premier jour de mars l'an mil cinq cens cinquante » (premier feuillet d'un registre dont le reste est adiré). — Extrait du terrier de Bourges pour messire Jean de Gamache, conseiller et maître d'hôtel du Roi, fait en 1571 pour autre Jean de Gamache, par Mathurin Mercier et Jean Jacquet, notaires royaux. — Reconnaissances de cens et rentes dus à feu Jean de Gamache, vivant chevalier, conseiller et maître d'hôtel du Roi, sur des [illegible] ges, extraites du terrier dudit défunt et délivrées à messire Jean de Gamache, [illegible] tier : Georges Pillet, orfèvre, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, 45 [illegible] gneron, et Jean Sezallet, tisserand en draps, demeurant à Bourges, 15 [illegible] Philippe du Puy, veuve de messire François de Gamache, [illegible] moyennant 4 livres de rente.

E. 761. (Registre.) — Petit in-f°; 118 feuillets, papier.

Terrier de la seigneurie de Brécy dressé en 1619 par le notaire Michel Decencière pour Louis de Culan, sieur dudit lieu. — Ce registre derelié est incomplet; manquent les cahiers 2 à 7, 8 à 15, 19, 21, 25 à 28, 29 à 31 et 35.

E. 762. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1585-1588. — Gascoing (de). — Seigneurie de Berthun, paroisse de Patinges. — Terrier des rentes, cens, bordelages et autres droits dus à noble demoiselle Catherine Daultry, veuve de Jean Danglars, écuyer, seigneur de Villemenaut, Berthun, Marigny et du Châtel du Bois-en-Donzies, ledit terrier reçu Camuzet, notaire royal à Nevers. Noms des déclarants : Antoine de Berault, marchand, demeurant en la ville de Nevers; Benoît Guette, laboureur à Patinges; Guillaume Callot, paroissien du Gravier; Jean Jannot, de la paroisse du Chautay; Jean Vallette, Simon Collin fils et ses frères, laboureurs, paroisse de Patinges; Jean Tisserat, notaire et praticien, demeurant paroisse du Chautay, etc.

E. 763. (Registre.) — In-4°; 87 feuillets, papier.

1589-1599. — Cet article est la suite du précédent. Noms des reconnaissants : Jacquette Fèvre, veuve de Pierre Boileau, vivant marchand à La Charité, laquelle a confessé tenir et porter à titre de bordelage, selon les us et coutumes du pays et duché de Nivernais, de demoiselle Catherine Daultry, dame de Villemenaut, Berthun, absente, représentée par Antoine de Berault, son procureur; Benoît Guette, laboureur, paroissien de Patinges, terre et justice de Berthun; Jean Breton, François Jannot, Pierre Jannot, laboureurs, paroissiens de Patinges; Jean Vallet, Germain Collin, Sébastien Marion, au village de Lamotte, paroisse de Patinges; Pierre Champroux, meunier, autrefois tisserand en toile, dite paroisse de Patinges; le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans pour l'échange de l'étang des Partitons. — Procès-verbal des limites de la justice de Berthun.

E. 764. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1688-1692. — Terrier de la seigneurie de Berthun reçu par Rouer, notaire royal, pour Jacques de Gascoing, seigneur dudit lieu. Noms des déclarants : Jacques Chandoux, laboureur, Marguerite Merlin, sa femme; Aimé Anthory, aussi laboureur, et Françoise Merlin, sa femme, tous communs, demeurant ensemble, paroisse de Patinges; Jean Forrêt et Marie Rivière, sa femme, aussi paroissiens de Patinges; Eustache Daguin et Anne Dupré, sa femme; Georges Perronnet, marchand, demeurant à La Guerche; Jacques Cornier, jardinier, paroisse de Marseilles-les-Aubigny.

E. 765. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 31 pièces, parchemin.

1404-1739. — Arrentement à titre de bordelage par Regnaud du Bois, sieur de Berthun, à Pierre Dubois, charpentier, d'une pièce de terre et d'une vigne, dans la paroisse de Patinges. — Vente à titre de bordelage par Philibert de Brault, écuyer, sieur de Villemenaut, à Pierre Girardet et sa femme, d'une pièce de terre contenant 15 septiers, sise au finage de Berthun et joutant, dans toute sa longueur, la terre des chanoines de Sainte-Croix d'Orléans. — Acense à titre de bordelage, suivant les us et coutumes de la ville de Nevers, par Philibert de Brault, chevalier, sieur de Villemenaut et Berthun, à Jean Munier de la Motte et sa femme, d'une pièce de terre en laquelle il y a maison, paroisse de Patinges. — Vente par les chanoines du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, à Jean Brochard, sieur de Bernay, de plusieurs maisons et héritages sis en la paroisse du Chautay. — Reconnaissance de bordelage et cens par Pierre Boileau, avocat à Saint-Pierre-le-Moûtier, au profit de don Antoine Boucault, prieur de Patinges, sur des terres, prés et héritages divers, situés en la paroisse de Patinges. — Procédures entre Jacques de Gascoing, sieur de Berthun, Beffes et autres lieux, contre Catherine Blanchon, veuve de feu Michel Maunoir, maître cordonnier à La Charité. Sentence qui condamne la défenderesse à payer audit seigneur cinq années d'arrérages de bordelage dues par elle et son défunt mari sur des terres et héritages sis en la justice de Berthun.

E. 766. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1381-1774. — Procès-verbal de reconnaissance des bornes et limites de la justice de Couddes, paroisse de Patinges, par Jean Marion, conseiller et maître des comptes de la comtesse de Nevers. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Jacques Gascoing, marchand et seigneur de Berthun, pour lui et dame Gabrielle Tenon, sa femme, à François de Cougnac, sieur de Dampierre, La Rivière, Beffes et Bouy, comme légitime tuteur de François de Cougnac, fils de lui et de dame Gasparde de Boucaud, dame du grand et du petit Beffes, à cause de la terre et seigneurie de Berthun, assise en la paroisse de Patinges, ayant tous droits de justice, haute, moyenne et basse. — Copie collationnée de l'aveu et dénombrement du fief de Patinges par lequel messire Claude des Réaux, écuyer, seigneur de l'hôtel de Patinges, y demeurant, reconnaît tenir en fief de messire Jacques Gascong, bourgeois de la ville de Nevers et seigneur

de Berthun, ladite terre et seigneurie de l'Hôtel. — Reconnaissance de cens et bourdelage par dame Denise de Guillon, veuve de Esme-Jean Gascoing, et Jean Gascoing, son fils, sieur de Berthun, au profit des religieux de Fontmorigny, sur le domaine du grand Pelgé, dans la paroisse de Nérondes.

E. 767. (Registre.) — In-f°, 93 feuillets, parchemin.

1600. — Gassot-Lavienne. — Ville de Bourges. — Décret d'une maison située à Bourges, paroisse de Saint-Outrillet, rue de la Cuiller, saisie à la requête de dame Catherine Peigné, veuve de feu maître Rainaud Paulin, vivant conseiller au présidial de Bourges, sur damoiselle Jacqueline Thiboust et Pierre Sardé, son fils, demeurant au lieu seigneurial du Rozay, en garantie d'une somme de 200 écus due par la demoiselle Thiboust à la dame Peigné.

E. 768. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1460-1771. — Foi et hommage rendus par Guichard de Thou, écuyer, sieur des Portaux, du Bois de Vèvre et des Trois-Brioux, à la duchesse usufruitière de Berry, pour raison d'une maison sise à Bourges, rue de la Cuiller, paroisse de Saint-Outrillet, et joutant d'un côté la maison de Michel de Cambray, appelée l'hôtel de *l'Escrevisse*. — Bail consenti par François-Clément Gassot de Lavienne à Claude Bisson, vigneron, d'une maison sise au faubourg Saint-Sulpice, paroisse de Saint-Médard. — Autre par madame de Lavienne, au profit de Marie Blin, veuve de Charles Haraut, vivant marchand boucher à Bourges, d'une pièce de pré, dans la prairie de Saint-Sulpice, paroisse de Saint-Doulchard.

E. 769. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1468-1571. — Paroisses d'Aubinges et Parassy. — Acense par Eustache Bastard, sieur de Montedon et de Soulangis, à Pierre Verrier, laboureur, de 20 boisselées de terre sises à Aubinges, moyennant 15 sous tournois et 12 boisseaux de blé de rente annuelle, plus 2 chefs de poulaille de cens. — Reconnaissance par Jean et Claude Verrier, de cens et rentes assis sur divers héritages situés dans les paroisses de Parassy et Aubinges, au profit de noble homme Jacques Desguerres et demoiselle Françoise Desguerres, sa sœur, dame de Chery, tous deux héritiers de feu Imbert Bastard, leur aïeul.

E. 770. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 18 pièces, parchemin.

1510-1762. — Paroisses d'Azy et de Soye en Septaine. — Copie informe d'un aveu et dénombrement fait à Françoise d'Albret, comtesse de Nevers, dame de la Chapelle et des Aix-d'Angillon, pour les fiefs de la P[illegible] et de Rougerin, situés paroisse d'Azy, par Jean Bardon, écuyer, sieur d'Ery, [illegible] Imbert Bastard, écuyer, fils d'Eustache Bastard, sieur de Soulangis et Montedon. — [illegible] d'Azy [illegible] — Fois et hommages, aveux et dénombrements de la seigneurie de Soye, fournis à la grosse tour de Dun-le-Roi par Perrette Fradet, veuve de Jean Foucault, ancien président au parlement de Bretagne ; Jeanne Deperrelles, veuve de Jean Jaupitre ; Jean Pigné, écuyer ; Renaut de Vielbourg, écuyer ; Marie Ducoing, veuve d'Antoine de Thollet, sieur de Saint-Just, tous seigneurs de ladite terre de Soye. — Reconnaissance de rentes assises sur des immeubles des paroisses de Soye et Azy. — Déclaration faite par M. Gassot de Lavienne du dixième des biens fonds lui appartenant dans les élections de Bourges et La Charité-sur-Loire.

E. 771. [illegible]

1773-1778. — Sentence du bailliage de Bourges qui condamne les propriétaires possesseurs et détenteurs du tènement de terre appelé le Gros-Buisson, situé à Azy, à payer au propriétaire de la terre d'Azy les arrérages échus ou à échoir de la rente foncière en blé y mentionnée et à reconnaître ladite rente, plus aux dépens. — Procès-verbal de l'arpentage fait par Pierre Manoury, arpenteur-juré des eaux et forêts de Bourges, des héritages formant le tènement de terre appelé le Gros-Buisson. — Péréquation de ce que chacun de ses propriétaires, possesseurs ou détenteurs doit payer en argent et en blé.

E. 772. (Liasse.) — [illegible]

1602-1787. — Paroisse de Baugy. — Vente par Charlotte Coudrat, veuve de Guillaume Pineau, à Martin [illegible] d'une maison sise audit bourg, détaillée et joutée, moyennant [illegible]

écuyer, sieur de la Coudre, chevalier du Roi, prévôt général de la maréchaussée de Berry et échevin de la ville de Bourges, de la rente d'une somme de huit vingts livres à eux due sur une maison sise au bourg de Baugy et possédée par Jacques Gabard, tisserand audit bourg.

E. 773. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1587-1774. — Paroisses de Couy, de Crosses et de Dun-le-Roi. — Vente par Antoine Bour, laboureur, paroissien de Couy, à François Lemaréchal, écuyer, lieutenant de la grande voirie, commissaire de l'artillerie, sieur de Lavienne et d'Astilly, d'une pièce de pré contenant 2 hommées, sise à Couy, et moyennant 56 livres. — Acquisition par Claude Gassot, écuyer, sieur de Lavienne, sur François Collinet et Jeanne Chauvet, sa femme, d'un pré appelé le pré de la Vauvise, situé paroisse de Couy et contenant 2 journées de fauche, moyennant six vingts livres et 4 boisseaux de modure. — Vente par Claude et François Since frères, laboureurs, paroissiens de Plaimpied, à messire Claude Bourdaloue, de 3 pièces de vigne contenant un arpent et demi-quartier, sis au vignoble de Chaumoy, paroisse de Saint-Just, pour la somme de 26 écus et deux tiers d'écus d'or. — Autre par Charles de Vachot, sieur du Plessis, et demoiselle Catherine de Montollois, sa femme, au profit dudit Bourdaloue, d'une pièce de terre contenant 5 moubées, située paroisse de Crosses, près la chapelle de Saint-Martin des Las, pour la somme de 250 livres tournois, 25 boisseaux méteil ou seigle et 25 boisseaux marsèche, mesure de Bourges. — Bail de la métairie de la Rue-Neuve consenti par dame Anne Bourdaloue, veuve de Henri Chamillard, sieur de Villatte, à Pierre et Marc Guillemet frères. — Bail de la métairie de Saint-Martin des Las consenti par François Gassot, chevalier, sieur de Rochefort, à Jean Lebrun, laboureur audit lieu des Las, paroisse de Crosses. — Reconnaissance par Germain Boulin, cordonnier au grand faubourg de Dun-le-Roi, d'une rente perpétuelle et foncière de 3 livres sur une maison et un jardin situés au même lieu. — Autre par Jean Bernard dit Leclerc, meunier, demeurant au Moulin-Neuf, paroisse de Dun-le-Roi, de 21 sous et 3 deniers de cens sur une maison et divers héritages sis au Mardelon. — Arrentement par Guillaume Labbe, sieur de Saint-Loup, à Jean Leobon, vigneron, demeurant à Dun-le-Roi, d'une vigne étant en désert, contenant 3 quartiers ou environ, sise à la Grange-Poirier, paroisse de Dun-le-Roi, pour la somme annuelle de 25 sous.

E. 774. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 59 pièces, parchemin.

1557-1776. — Paroisse d'Étréchy-ès-Bois. — Contrat par lequel Marc Boure, bourgeois de Bourges, acense à Jean Naudin, une place avec les murailles en laquelle « souloit avoir maison, grange et bergerie qu'on appeloit aultrement la mestairie à Philippon Boure », assise en la paroisse d'Étréchy. — Sentence du présidial de Bourges qui ordonne la vente aux enchères des biens saisis sur Henri Bedu par Louis de Martignon, grenetier au grenier à sel de Sancerre, avec réserve des distractions à faire aup rofit des ayants droit. — Échange entre Pierre de Laverdan et Marguerite Bonnaut, sa femme, marchands à Étréchy, d'une part, et Jean-Jacques Millet, aussi marchand à Sancerre, et Marie Simon, sa femme, d'autre part, de la métairie de Lavienne, sise paroisse d'Étréchy, contre la métairie des Rapereaux, sise paroisse de Feux. — Vente par Jean-Jacques Millet, marchand, demeurant au lieu seigneurial du Rozay, à noble homme François Lemaréchal, sieur d'Astilly, de ladite métairie de Lavienne, pour la somme de 1,500 livres. — Acense par demoiselle Martine Delacroix, veuve de François Lemaréchal, sieur de Lavienne, à Jean Godinon, marchand fermier à Étréchy, de ladite métairie de Lavienne. — Autre par demoiselle Geneviève Lemaréchal, veuve de Gaspard Desprès, sieur de la Motte, au profit de Jean Duponroy, manœuvre à Étréchy, d'une maison sise dans ladite paroisse d'Étréchy.

E. 775. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1596-1714. — Paroisse de Levet : lieu et métairie du Plaix. — Fois et hommages par Jean Chenu, sieur de la Jonchère, et Jean de La Chapelle, par-devant les trésoriers généraux de France, pour raison de la métairie du Plaix. — Saisie féodale, à la requête du procureur du Roi, contre François Mineau, détenteur du lieu et fief du Plaix, faute d'aveu et dénombrement. — Aveu et dénombrement de la métairie du Plaix par Pierre de La Chapelle, prêtre chanoine en l'église cathédrale de Bourges.

E. 776. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1619-1764. — Paroisse de Saint-Just : métairie de la Surelle. — Vente par maître Michel Desmazières, notaire à Saint-Just, et Marie de La Chapelle, sa femme, à Jean de La Chapelle, avocat en parlement, d'une pièce de terre sise paroisse de Saint-Just et contenant 100 boisselées, pour la somme de 220 livres tournois. — Constitution de 12 livres 10 sous de rente sur une maison, une grange et une bergerie, une étable et un jardin, appartenances et dépendances, le tout assis en la paroisse de Saint-Just, au profit de Jean de La Chapelle, contre Jean Sachet, dit le Monsieur, et Guillemette Néron, sa femme, vignerons à Saint-Just. — Acense de la métairie de la Surelle consenti par Claude de

La Chapelle, écuyer, sieur de la Surelle, chanoine en l'église de Bourges, à Pierre, Marie et Martin Cornavin, laboureurs, paroissiens de Crosses, pour la quantité de 40 boisseaux un tiers marsèche et 113 boisseaux un tiers avoine, combles et sains, mesure de Bourges, 4 poules, une oie grasse, 4 livres de beurre, 8 fromages, un porc de la valeur de 10 livres, un quart de chanvre femelle, un cochon de lait, 6 poulets et un cent de gluis de paille, le tout par année.

E. 777. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin

1655-1755. — Paroisses de Saligny-le-Vif et Laverdines : domaines du Luzembourg et du Beugnon. — Reconnaissance par Gilberte Millet, veuve de feu Pierre Jolly, vivant laboureur à Saligny-le-Vif, d'une rente annuelle de 6 boisseaux par tiers froment, méteil et marsèche, au profit des héritiers Garnier et Borderieux, sur une maison et divers héritages sis en la paroisse de Saligny. — Autre par Guillaume Lesage, manœuvre à Saligny-le-Vif, de 2 boisseaux froment, 3 boisseaux marsèche, mesure de Nérondes, une poule et deux deniers de cens, au profit de Jean et Étienne Ragon, sur divers héritages sis en la paroisse de Saligny. — Vente par François-Clément Gassot, chevalier, sieur de Contres, La Cour et autres lieux, et dame Jeanne Lebègue, sa femme, à Vincent Danié, marchand, demeurant en la ville de Bourges, des métairies de Luzembourg et du Beugnon, sises en la paroisse de Saligny-le-Vif, moyennant la somme de 12,600 livres outre les charges seigneuriales et les droits féodaux. — Vente par Jean Bourgougnon, Jean Gauteron et Marguerite Boisseau, sa femme, propriétaires indivis d'une pièce de pré sise en la paroisse de Saint-Silvain, des Averdines, appelé le pré Moreau, pouvant produire 4 charrois de foin, au profit de messire Jérôme de la Chassagne, pour la somme de 108 livres. — Cession faite par Clément Gassot de Lavienne et dame Anne-Jeanne Lebègue, son épouse, à Pierre Gaudard, écuyer, sieur de Laverdines, du pré de la Vallée, autrement pré Bourgougnon, dans ladite paroisse de Laverdines.

E. 778. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1523-1571. — Terre d'Allogny : métairie de Mitterand. — Vente par Jean Bouquin, dit le Meignan, de la paroisse d'Allogny, à Simonne Brigot, veuve de Denis Lamoussaire, d'une rente annuelle de 20 boisseaux de blé seigle, mesure de Saint-Palais, pour la somme de 33 livres tournois. — Autre par Guillaume Bouquin fils, demeurant paroisse de Vouzeron, au moulin de Bubelle, à Pierre Durand et Étienne Marchand d'Aubigny-sur-Nère, d'une rente annuelle de 6 septiers de blé seigle, mesure d'Aubigny, pour la somme de 40 livres tournois. — Autre par Jean Bouquin, dit Boquinard, paroissien d'Allogny, à Pierre Durand d'Aubigny, d'une rente annuelle de 18 [illegible] mesure de [illegible] la somme de 25 livres [illegible] — Autre par Guillaume Bouquin l'aîné, laboureur, demeurant au village de Mitterand, paroisse d'Allogny, des trois quarts du lieu, chesal et métairie de Mitterand, assis en la paroisse d'Allogny, ainsi qu'ils se poursuivent et comportent, en bâtiments, maison, granges, toits à bêtes, bois, buissons, landes, bruères, prés, terres, appartenances et dépendances, à Pierre Durand, marchand tanneur audit Aubigny, pour la somme de 100 livres tournois. — Bail à prix d'argent d'une métairie sise au village de Mitterand, reçu Pellerin, notaire royal et consenti par Marie de l'Étoile, veuve de feu Pierre Durand, à Jean et Philippe Jourdin frères, laboureurs, paroissiens d'Aubigny, pour la somme de 6 livres tournois, une oie grasse et 6 poules par an.

E. 779. (Liasse.) — [illegible]

1500-1776. — Métairie de [illegible] — [illegible] titre de ferme consentie par dame Marie de l'Étoile, veuve de défunt Pierre Durand, à Antoine Jourdin, laboureur, demeurant au village de Mitterand, de tous les droits, parts et portions qui lui appartiennent sur le lieu et métairie de Mitterand, pour la somme d'un muid de blé seigle, mesure d'Aubigny, bon et recevable, 2 poules et un oison chaque année. — Autre acense faite par noble homme Pierre Chevrier, sieur de Mitterand, à André et Guillaume Foucher, laboureurs, demeurant à Ivoy-le-Pré, du lieu et métairie du grand Mitterand, comprenant la maison, grange, toits, bergeries, cour, ouche, chènevière, un jardin de la contenance de 5 boisselées, un pré tenant à la maison, contenant l'œuvre de 3 [illegible] 920 [illegible] 30 [illegible] 24 [illegible] 34 [illegible] 12 [illegible] 10 livres [illegible] 2 [illegible] 10 livres de beurre, 10 [illegible] et 10 [illegible] — [illegible] 2,700 livres [illegible] Mitterand, [illegible] — Vente par [illegible] d'Allogny, [illegible] de Mitterand, [illegible]

grever ladite terre. — Acquisition par Gabriel Lebègue, chevalier, sieur de La Cour et du Chaillou, de feu Antoine Charrier, sieur de Milanfray, du lieu seigneurial, domaine et métairie dudit Milanfray, appartenances et dépendances détaillées et joutées dans ledit acte, pour la somme de 4,000 livres. — Vente par Denis Minard, garde chasse, et Marie Goby, sa femme, demeurant à Allogny, à Mathias Lebègue, chevalier, sieur de Charpagne et La Cour, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Bourges, seigneur, haut justicier de la paroisse d'Allogny, dudit lieu de Milanfray. — Bail de l'hôtel de la *Croix-Blanche*, au bourg d'Allogny, consenti par François Gassot de Lavienne, chevalier, sieur de Contres, Allogny et autres lieux, à Jacques Gaultier, marchand au bourg d'Allogny. — Compte d'exploitation du petit domaine de Mitterand rendu par Gilbert Bouquin, laboureur, à dame Anne-Jeanne Lebègue, veuve de François-Clément Gassot de Lavienne, chevalier, seigneur de Contres et autres lieux, comme étant aux droits de dame Jeanne Charrier, veuve de feu Claude Martin de Champmartin, chevalier, sieur des Fontaines, aux termes d'un contrat reçu Poncet, notaire.

E. 780. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1566-1775. — Terres de Contres et de Boisbuart. — Acence par Gatian de Belloure, écuyer, sieur de Boisbuart, Trézy et autres lieux, lieutenant du duc d'Aumale en la vénerie du Roi, au nom et comme tuteur de Claude de Balloure, son fils, à René Lepage et Guillaume Grosieux, marchands et bourgeois, demeurant en la ville de Bourges, des terre, justice et seigneurie de Boisbuart, Saint-Loup, Mardelon, Lachaps, Parnay et Sarrolles. — Bail consenti par demoiselle Jeanne de Baulin, veuve de feu Gabriel de Tranchelion, écuyer, sieur de Boisbuart, à maître Tristan Delaroche, notaire royal à Bourges, demeurant à Vallenay, de la forge et fourneau à fer de la seigneurie de Boisbuart, sis sur la rivière d'Auron, avec la métairie de Chourre, située au-dessus de ladite forge; ce bail est fait pour sept ans, moyennant la somme de 266 écus deux tiers pour chacune des trois premières années et 133 écus un tiers pour les quatre dernières. — Autre bail du même lieu consenti par demoiselle Marguerite de Culan, veuve de feu noble Charles de Tranchelion, écuyer, sieur de Boisbuart, à Michel de La Grange, sieur de la Grange-aux-Bois, demeurant à Bommiers, pour la somme annuelle de 300 livres tournois. — Acense de la métairie de Boisbuart consentie par demoiselle Françoise de Biet, épouse de Jean-Charles de Tranchelion, sieur de Boisbuart, à Jean Busson, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Dun-le-Roi. — Autre acense de la même métairie par Philippe Lebègue, vicomte de Villemenard et de Saint-Germain-du-Puy, au nom et comme maître des actions de demoiselle Françoise de Biet, dame de Boisbuart. — Autre du domaine de Beaupuis, paroisse de Parnay, consentie par Gabriel de Châteaubodeau, chevalier, sieur de Soye et Boisbuart, et Jeanne-Marie de Tranchelion, sa femme, au profit de Jean Rougnoux, marchand, demeurant à Cornusse, pour la somme annuelle de 200 livres tournois. — Bail à titre de ferme annuelle du revenu de la terre et seigneurie de Boisbuart et des métairie, moulin, rivière, étangs, vignes, prés, terres, cens, rentes et généralement tous droits seigneuriaux, consenti par Denis Heurtaut, sieur de la Tripetterie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, au nom et comme se faisant fort d'Antoine Armand de Fradet de Saint-Août, chevalier, sieur de Boisbuart, baron de Bourdeilles, vicomte de Villemenard et la Motte-Feuilly, comte de Châteaumeillant, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de la province et duché de Berry, à François Badin, marchand à Saint Loup-des-Chaumes, pour la somme de 1,300 livres tournois chaque année. — Autre bail des mêmes objets consenti par Jeanne-Marie de Fradet de Saint-Août, femme de Jacques Duplessis-Châtillon, chevalier, seigneur marquis dudit lieu et de Nouan, à Simon Besson, salpêtrier, demeurant en la ville de Mehun-sur-Yèvre. — Bail de deux locatures sises à Sarrolles, paroisse de Parnay, consenti par Clément-François Gassot, chevalier, seigneur de Contres et autres lieux, à Jean Philippon et Antoinette Péronnet, sa femme; ce bail reçu par Poncet, notaire, porte la mention d'accroît et de décroît de cheptel, porcs, bœufs et juments dont le fonds est de 1,227 livres.

E. 781. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1560. — Terrier de Boisbuart, reçu Pousin, pour noble Gatian de Belloure, écuyer, sieur dudit lieu et de Trézy. Noms des reconnaissants : Jean Roblin, laboureur à Vornay; Jean Gascoing, laboureur à Lecheneau, paroisse de Bussy; Perrette, veuve de Jean Brunot, à Dun-le-Roi; Jean Lafresne, tonnelier à Dun-le-Roi; François Pascault, meunier au moulin de Picalis; Denis Gaillardon, carrier à Dun-le-Roi, etc.

E. 782. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1538-1765. — Paroisse de Contres et forêt de la Jarrie. — Vente par François Crillau et demoiselle Jeanne de Maltère, sa femme, à Léonard de Guilly, sieur de Contres, en partie, et demoiselle Madeleine de la Perruve, sa femme, du domaine des Chaumes, paroisse de Contres. — Vente par Pierre Gillet et Gervais Thévenon, laboureurs à la Preugne, paroisse de Contres, au profit de Claude Libaut, lieutenant général des

bailliages de Charenton et Meillant, du lieu, manoir et métairie de la Preugne, du Charme, situés paroisse de Contres, avec le droit d'usage dans les bois de la Jarrie, tenu des seigneurs de Bruère et autres, pour en jouir de la même manière que les vendeurs et leurs prédécesseurs avaient coutume d'en jouir. — Accense par noble Antoine Delanche, capitaine de 100 hommes de pied, pour le service du Roi, à Bourges, à François et Claude Pinaut, laboureurs à la métairie des Chaumes, susdite paroisse de Contres. — Autre par Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller du Roi, à Bourges, au profit de Gilbert Perrot, Pierre Thévenon et Jean Beaudoin, de la grande métairie de Contres. — Autre par Nicolas Tremeau, sieur de Contres, à Simon Maillaut, laboureur à Meillant, de la métairie de Tremeau, paroisse dudit Contres, appartenances et dépendances, avec droit d'usage au bois de Jarrie, tant pour faire pacager et panager le bétail des acquéreurs que couper du bois pour leur chauffage, clore leurs héritages et réparer leurs bâtiments. — Autre par Jean Bourdaloue, sieur de Bussy, au nom et comme chargé des pouvoirs d'Antoine Bourdaloue, sieur de la Noue et de la Garenne, intendant de la maison et affaires du duc de Guise, à Léonard et Simon Prévôt frères, paroissiens de Contres, de la métairie de la Garenne, même paroisse, avec les droits d'usage de ladite métairie dans les bois de Jarrie. — Accense par Pierre de Bourdaloue, écuyer, sieur de Contres, la Crouzée, la Noue et autres lieux, à Pierre Laurent, laboureur, demeurant paroisse de Contres, de 5 septrées de terre sises proche le Breuillard, appelées les terres de la Ligne. — Bail à ferme du domaine des Chaumes, paroisse de Contres, consenti par François-Clément Gassot, chevalier, sieur de Lavienne, Contres et autres lieux, à Jean-Philippe Jollivet et Pierre Bateau, laboureurs, paroisse dudit Contres.

E. 783. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; [illegible]

1563-1790. — Vente par Jacques Amyot, laboureur, paroissien de Contres, d'une maison et de plusieurs pièces de terre détaillées et joutées, à maître Philippe Berthaut, notaire royal et procureur à Dun-le-Roi. — Autre par [illegible] homme Guillaume Pallu, sieur de Contres, en partie, à messire François Prudhomme, conseiller du Roi, au bailliage présidial de Bourges, d'une pièce de terre et de tous les cens, rentes et droits seigneuriaux pouvant lui appartenir en la paroisse de Contres, pour la somme de 20 [illegible]. — Autre par Jacquette de Troussebois, veuve de Pierre Thévenon, au profit dudit Philippe Berthaut, notaire et procureur à Dun-le-Roi, de plusieurs pièces de terre et vignes sises en la même paroisse de Contres. — Autre par [illegible] Charenton, [illegible] profit de Pierre [illegible] la Noue, Contres et autres lieux, de tous les héritages possédés par ledit vendeur, dans la paroisse de Contres, détaillés et [illegible] 200 livres tournois [illegible] Claude-Joseph Soupiron et Sébastien Renaudet, fermiers généraux de la terre de Contres, à Aimé Lhouste et Jean Pornin, laboureurs, demeurant ensemble audit domaine des Chaumes.

E. 784. [illegible]

1529-1693. — [illegible] neuve-sur-Cher. — Vente par maître Jean [illegible] seiller du Roi et de la duchesse de Berry, à [illegible] Dupuy, sieur du Coudray, d'une pièce de pré sur la rivière de Cher. — Procédures entre Gabriel Lerci, écuyer, sieur de Moulin-Neuf, demandeur en matière pétitoire contre Pierre de Bouchetel, écuyer, sieur de Galifard, au sujet de deux pièces de terre appelées l'une le champ Boucher et [illegible] — Vente et discussion de la terre et justice de Galifard, saisie sur [illegible] avec ses appartenances et dépendances, pour la somme de 6,000 livres tournois. — Reconnaissances de cens et rentes [illegible] reconnaissants : Pierre Joly, homme de peine au bourg de Villeneuve, Jean Belon, tisserand en toiles ; Jean G[illegible], homme de peine, et Léonarde Baudet, sa femme ; Jean [illegible] Simon Larchevêque, laboureur au village de G[illegible], paroisse de [illegible]

E. [illegible]

1660. — [illegible] de Berry, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège [illegible]

l'université de Bourges, accordés aux maîtres, docteurs, régents, bacheliers, écoliers et étudiants en ladite université, ladite sentence confirmative de la saisie des fiefs et seigneuries de Lavau, à la requête de Henri Lebègue, au nom et comme tuteur de Gabriel Lebègue, son fils, écuyer et écolier étudiant.

E. 786. (Liasse.) — 76 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1743-1790. — Terre de Mardelon. — Procédures devant la maîtrise des eaux et forêts de Bourges, entre Étienne Guyot, greffier du bailliage de Dun-le-Roi, et Guillaume Labbe, sieur de Lachat, au sujet de la qualité de seigneur de Mardelon que chacun des deux adversaires prétendait lui appartenir. — Opposition par Étienne Guyot, greffier du bailliage de Dun-le-Roi, tendant à ce que dans procès-verbal de réception du sieur Claude Porat, comme garde du sieur Guillaume Labbe, le titre de seigneur ne soit pas donné à ce dernier. — La même procédure est continuée par la demoiselle Labbe de Saint-Loup, après le décès de son père, par une requête aux grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts de France au siège général de la table de marbre du palais de Paris. — Continuation de la même procédure par Étienne Gassot-Lavienne, fils mineur émancipé d'autre Étienne Gassot-Lavienne et de dame Jeanne Lebègue, procédant sous l'autorisation du sieur Gassot de Galifard, son tuteur. — *Nota* : Cette liasse contient en outre un petit dossier de correspondances des sieurs Périgne, notaire et procureur à Dun-le-Roi, et Vincent, aussi notaire au même lieu et gendre du sieur Guyot, greffier du bailliage de Dun-le-Roi et propriétaire du domaine de Mardelon, sur lequel messire Gassot de Lavienne émettait des prétentions.

E. 787. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1607-1790. — Terrier de Soye-en-Septaine. — Transaction entre demoiselle Perrette Fradet, veuve de Jean Foucaut, propriétaire de prés sur la rivière d'Auron, entre le moulin de Coulon et celui de l'Étourneau, et le sieur Descures, surintendant des turcies et levées, qui abandonne à ladite Fradet deux petits lopins de communaux pour l'indemniser du dommage qu'elle a éprouvé par l'établissement, à travers sa propriété, de canaux destinés à faciliter la navigation sur la rivière d'Auron. — Saisie à la requête de Louis du Coing, sieur de Soya, du domaine de la Sautellerie, situé paroisse de Soye et appartenant à Jacquette Sautereau, veuve de feu Étienne Gassot, sieur de Deffends et Osmery, au nom et comme tuteur de Henri, André et Robert, ses frères mineurs et autres, au profit de Étienne Gassot, écuyer, sieur de Priou, leur oncle, de diverses rentes jusqu'à concurrence et en échange de la somme de 10,000 livres, somme à lui donnée par testament olographe de feu Jean Gassot, sieur de Berlières, chanoine de l'église cathédrale de Bourges, et que ledit sieur de Priou abandonne auxdits mineurs.

E. 788. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1437-1718. — Dîmes de la paroisse d'Osméry. — Acquisition de la quatrième partie par indivis du dîme des blés, lainage et charnage de la paroisse d'Osméry, au profit de Robert d'Estampes, seigneur de Salbris, contre Étienne Sequière, marchand, bourgeois de Saint-Pourçain. — Transaction entre Jean d'Estampes et Jean de l'Hospital, par laquelle il est arrêté que le quart du dîme d'Étréchy appartient aux de l'Hospital et qu'ils ont droit de prendre le quart du dîme de lainage et charnage sur une bergerie nouvellement bâtie au lieu de Deffends, par Jean David, dit Chesnard, laboureur. — Sentence des requêtes du palais, signée Dumenil, par laquelle il appert que le prieur de Berry est seigneur du quart des grands dîmes de blé d'Étréchy et de la moitié des dîmes de lainage et charnage indivis avec le sieur d'Estampes, commandeur des Bordes. — Foi et hommage rendu à Marguerite de Navarre, duchesse de Berry, par François de l'Hospital, pour le quart des dîmes d'Étréchy, dans la paroisse d'Osméry. — Acquisition par François Chambellan de 27 sous 6 deniers tournois de rente annuelle et perpétuelle sur une maison et grange du village d'Étréchy, contre Marie Durand et son fils Julien, dudit village. — Acenses à divers des dîmes d'Étréchy par François de l'Hospital. — Acquisition des dîmes de Saint-Igny par Jacques Gassot, sieur de Deffends, secrétaire de la chambre du Roi, et Jacques Bolacre, sieur de Segogne, comme tuteur des enfants de Philibert de Mezangarbe et demoiselle Claude de Fauconnier, lesdits dîmes échangés plus tard au prieur de Berry, pour sa part dans les dîmes d'Osmery. — Ensaisinement du quart du dîme d'Étréchy, de la valeur en principal de 100 livres, ordonné sur le sieur Gassot de Lavienne, comme tuteur de Gassot du Deffends, mineur et enfant d'un premier lit de la dame de Lavienne, auquel appartient ledit quart de dîme situé dans la censive et domaine royal de Dun-le-Roi.

E. 789. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 10 parchemins.

1661-1713. — Vente par Pierre Baudran, praticien, demeurant à Bourges, à Gabriel Lebègue, écuyer, sieur de La Cour, de 25 livres de rente, pour un principal de 450 livres, restant à payer sur celui de 900 livres, constitué par

François Simon, sieur de Chancenay, et demoiselle Marie de Delavionière, sa femme, ladite vente faite moyennant la susdite somme de 450 livres. — Constitution de 35 livres de rente annuelle au profit de Philippe-Nicolas Labbe, écuyer, sieur de Champgrand, par Louis Simon, sieur de Chancenay et de la Gaudinière. — Abandon par Edme Héraut, écuyer, sieur de la Coudraie, en qualité de fils et unique héritier de feu Catherine Crochet, d'une maison et de plusieurs héritages sis en la paroisse de Vasselay, au profit de Gabriel Lebègue, écuyer, sieur de La Cour, pour parfaire la somme de 10,000 livres portée en dot au contrat de mariage de Anne Héraut, femme dudit Lebègue et sœur du cédant aux qualités sus-énoncées. — Vente et cession par Gabriel Lebègue, chevalier, sieur de La Cour et du Chaillou, lieutenant général de police et maire perpétuel de la ville de Bourges, au profit de Sébastien Delarue, sieur du Rozay et de Vieille-Forest, de son office de lieutenant général de police, pour la somme de 17,000 livres.

E. 790. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1554-1562. — Gayault de Vic. — Terre des Héraux, paroisse de Neuilly-en-Dun. — Registre factice formé par la réunion de trois cahiers, qui sont : 1° un terrier de la terre des Héraux reçu, en 1561 et 1562, par Jean Péraudin, notaire royal du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Jean de Chéry, écuyer (27 feuillets) ; 2° une copie du terrier de la seigneurie de Comme-que-soit exécutée par le notaire Pouzet, de 1478 à 1568, pour Louis de la Voûte, chevalier, sieur de Mirebel et Pouligny, et Jean de Chéry, écuyer (14 feuillets) ; 3° une liève de la seigneurie des Héraux dressée, en 1554, par le notaire Sarrazin, pour ledit Jean de Chéry (42 feuillets).

E. 791. (Registre.) — In-f°, 227 feuillets, papier.

1615-1624. — Terrier des Héraux reçu Jean Regnard, notaire royal du duché de Bourbonnais, pour Balthazar de Léan, sieur des Héraux et de Vallée, l'un des cent gentilshommes de l'ancienne bande de la maison du Roi. Sur la première feuille de garde on lit la mention suivante : « Le jeudy douziesme jour de décembre mil six cent vingt quatre, entre dix heures et midy, soubs le signe de capricornus suyvant l'almanach, est nay noble Guy de Lean, fils de noble seigneur des Heraux et de damoiselle Anne de Thiange, ses père et mère, et a esté baptizé le jour de Noel vingt cinquiesme de décembre audit an 1624, jour de mercredi, sur les fonds de l'église parrochialle de Neuilly, au commencement de la grande messe dudit lieu, environ les dix heures du matin, et par messire Georges Le Quante, prestre curé dudit Neuilly, et a esté son parrain noble seigneur Guy de Thi[illegible] [illegible] tanges, du Cha[illegible] [illegible] damoiselle Jacqueline de Lean, sa tante. En foy de quoy j'ay inscript et signé les presentes audit lieu des Heraux, ou est nay ledit Guy, les jour et an susdits, et l'a aussy signé ladite de Thiange, sa mère. *Signé* : les Heraux. » — Le recto du feuillet suivant est occupé en entier par le dessin colorié des [illegible] montant d'or, en abîme, accompagné de 3 étoiles d'argent, 2 et 1, pour supports deux lions, le cimier surmonté d'une sirène avec la date 1615. — *Nota* : Ce livre est couvert en bois avec fermoir de peau.

E. [illegible] (Registre.) — [illegible]

1612-1627. — Terrier [illegible] reçu par Jean Regnard, notaire royal en Bourbonnais, pour Balthazar de Léan.

E. [illegible] (Registre.) — [illegible]

1612-1680. — Liève informe extraite du terrier des Héraux, reçu par Jean Regnard en l'année 1612 ; ledit extrait exécuté au mois de mars 1683, à la requête de Nicolas Fayard, fermier dudit lieu des Héraux. — Cette liève se termine par un long extrait de la coutume du Bourbonnais, à laquelle était soumise la terre des Héraux et qui en occupe les dix dernières pages.

E. [illegible]

1554-1723. — Vente par [illegible] seigneur d'Aligny et Bonnay, et dame Anne de la Motte, son épouse, à maître Jacques Barbarin, sieur des Renards, de la métairie des Renards, avec ses appartenances et dépendances, le tout [illegible] — Procès-verbal [illegible] Héraux avec ses appartenances et dépendances, sur Guy de [illegible] des Héraux, contre Eutrope Petit, débiteur envers ledit sieur, de [illegible]

E. 795. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1586-1770. — Foi et hommage, aveu et dénombrement fournis au Roi par Claude de Léans et Charlotte de Beuvière, sieur et dame des Héraux, pour ladite terre des Héraux, laquelle consiste en toute justice haute, moyenne et basse, maison forte, bâtiments, métairies, prés, terres, vignes, droit de sépulture dans l'église et autres droits de seigneurie. — Procédures entre le seigneur des Héraux et celui de Liénesse, au sujet des cinq honneurs de l'église, qui sont : l'encens, l'eau bénite, l'offerte, la procession et le pain bénit, avec sentence du présidial de Moulins qui attribue les trois premiers au seigneur de Liénesse et les deux autres au seigneur des Héraux. — Lièves de la seigneurie des Héraux des années 1613 à 1626. — Procès-verbaux des criées des biens composant la terre des Héraux saisis à la requête de Claude Delalande, marchand à Nérondes, et consorts. — Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Moulins, qui autorise le sieur Gayaut de Vic à conserver la jouissance du fief des Héraux saisi féodalement pour défaut de foi et hommage en temps utile. — Mémoires fournis par le baron d'Alarde pour les héritages appartenant au sieur Gayaut de Vic et qu'il prétend situés dans le censif des seigneuries des Nourrissons, de Comme-que-soit, du Puy de Varennes et d'Osmoy.

E. 796. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1553. — Terrier de la seigneurie de Liénesse reçu pour Joachim de Mareuil, écuyer, sieur de Liénesse et Trouillaut, transcrit par Simonnet, notaire, et collationné par Geydel.

E. 797. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 45 pièces, parchemin.

1486-1786. — Terre de Maubranche. — Échange entre noble Jeanne Bàton, femme de Jean Lexpremer, chevalier, sieur d'Ornault et autres lieux, et Hector Scuïer, sieur de Maubranche; ladite demoiselle cède tous les droits qu'elle peut avoir sur les grandes dîmes de Moulins-sur-Yèvre au sieur de Maubranche, qui, en échange, reconnaît et assure à ladite Bàton 55 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. — Foi et hommage, aveu et dénombrement au seigneur de Maubranche, des grandes dîmes de Sainte-Solange, *alias* de Charpaigne, par Naudin, Antoine, André et Guillaume, fils de Martin de Charpaigne, André Taan, mari d'Agnès de Charpaigne, et Pierre Chappet, mari de Huguette de Charpaigne; Pierre Gendreau, sieur de Bourdeilles et grènetier du grenier de Bourges; Antoine Hemetout, juge et garde de la prévôté dudit Bourges; Tiennette Couillasson, veuve de Naudin de Charpaigne, pour son fils Jean, mineur; Geoffroi Bailly, licencié en lois, avocat à Bourges; Ravaud Asse, procureur en cour laie audit Bourges; Jacques Ferrot, libraire audit Bourges; Pierre Chappet, curé de Subligny, fils de Huguette de Charpaigne; Marguerite Guillard, veuve Louis de Charpaigne, pour ses enfants mineurs; Geneviève de Launay, veuve Jean de Charpaigne, pour son fils Nicolas, mineur; Nicolas de Charpaigne, sieur de la Vèvre, maître des eaux et forêts de Berry, et Pierre Biet, sieur de la Tremblaye, lieutenant particulier à Bourges. — Sentences qui condamnent les habitants de Sainte-Solange à payer au sieur de Maubranche la dîme de chanvre, pois et fèves, pour les grandes dîmes dudit Sainte-Solange. — Décret de la terre de Maubranche saisie à la requête de François Dumont, avocat en parlement, sur le sieur Gayaut de Vic, sieur dudit lieu, en garantie d'une obligation de 1,000 livres par lui consentie au sieur Dumont. — Déclaration de partage de la même terre entre Étienne, Jean et François Gayaut de Vic, chevalier, sieur de Maubranche, prévôt général des maréchaussées de Berry, et Jean Maillet, curé de Trouy et vicaire de la vicairie des Fauconniers, pour la perception des grandes dîmes de la paroisse de Moulins-sur-Yèvre. — Vente par Jean Jeannequin, bourgeois et marchand à Bourges, au profit de Macée Migny, veuve de Jean Guiton, pour 350 livres tournois, de la huitième partie des dîmes de blé, lainage et charnage de la paroisse de Moulins. — Bail portant cheptel consenti par Martin Lizet, au profit d'Anne Gayaut, plus rétrocession d'une somme de 210 livres dont ledit Lizet avait fait cession par le même bail à ladite demoiselle, sur le sieur de Laverdine. — Foi et hommage de la terre de Maubranche rendu à Pierre Biet, lieutenant général au présidial de Bourges. — Transaction entre Clément de Biet, sieur de Moulins-sur-Yèvre et du Colombier, et demoiselle Doullé, sa femme, d'une part, et d'autre part, le sieur Gayaut de Vic, d'eux acquéreur des dîmes de Moulins, par laquelle lesdits de Biet jouiront pendant deux ans de ces dîmes, pour leur tenir lieu des droits de rachat à eux dus par la vente desdits dîmes relevant en fief du lieu du Colombier.

E. 798. (Registre.) — In-f°, 82 feuillets, parchemin.

1692-1715. — Gaudard de Laverdine. — Terrier des terres, justice et seigneurie de Laverdine et le Crotet, reçu Ragueau, notaire à Bourges, pour Étienne Gaudard, sieur desdites terres, président trésorier au bureau des finances de Bourges.

E. 799. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1746-1789. — Paroisse de Saint-Silvain des Averdines. — Reconnaissance par François Dusseux, au nom et comme

tuteur des mineurs Lizet, de 5 sous 3 deniers de cens et rentes dus au seigneur de Laverdine, sur une maison et ses dépendances, le tout situé au terroir de la Grande-Cour, paroisse de Saint-Silvain. — Autre reconnaissance par Étienne Robillard, marchand au bourg de Saint-Silvain, de 3 sous de rente annuelle et perpétuelle dus au sieur Gaudard de Laverdine et du Crotet, sur une maison appelée la Maison-du-Bois, sise dite paroisse de Saint-Silvain. — Autre de 4 livres 7 sous argent, 3 boisseaux avoine, mesure de Laverdine, 4 poules et 5 sous 3 deniers de cens dus à la seigneurie de Laverdine par le sieur Paul-Jacques Perron, curé de Bommiers, titulaire de la vicairie de Saint-Anastase, fondée en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges.

E. 800. (Registre.) — In-f°, 147 feuillets, papier.

1546-1547. — Gougenot. — Terre de l'Ile-sur-Arnon, paroisse de Touchay. — Copie collationnée faite en 1722, pour Antoine-Pierre Gougenot, sieur de l'Ile, du terrier de ladite seigneurie, reçu en 1546-47 par Pierre Marchand, notaire de la prévôté d'Issoudun, pour Jean et Jacques Dumas, écuyers, sieur de l'Ile, Chanceaux, Felletin et le Coudray. — Noms des lieux et villages compris au présent terrier : La Noue, les Mottes, le Perron, Malleray, les Mousseaux, Touchay, la Ruelle, Saint-Hilaire, les Chenuats, Rezay, Préalle, les Martinats, les Côtes et les Matherons.

E. 801. (Registre.) — In-f°, 224 feuillets, papier.

1576-1578. — Copie collationnée du terrier de l'Ile, reçu Claude Paviot, notaire, pour Timothée Dumas, sieur de ladite terre.

E. 802. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1609-1750. — Copie collationnée : 1° d'une transaction entre le seigneur de l'Ile-sur-Arnon, le curé de Saint-Christophe et autres, par laquelle il est convenu que les dîmes dudit Saint-Christophe se partageront ainsi qu'il suit : 6/15 au sieur de l'Ile, 4/15 au curé, 3/15 au sieur du Plaix et 2/15 aux héritiers Falloux, de Thevet ; 2° d'une sentence de la Conservatoire de Bourges, du 22 août 1666, qui ordonne que la dame de l'Ile jouira des 6/15 desdites dîmes. — Trois lièves in-f° de la seigneurie de l'Ile, de 1682 (6 feuillets), 1683 (12 feuillets) et 1750 (8 feuillets).

E. 803. (Liasse.) — 4 pièces, papier, in-4°, 117 feuillets.

1559-1663. — Labbe de Saint-Georges. — Terre de Saint-Georges de Moulon, paroisse du même nom. — Terrier de ladite terre dressé en 1559 par Pierre Beraut, notaire royal, pour François de La Porte, sieur de Deux-Lions, Saint-Georges et Asnières-les-Bourges, tant en son nom que comme tuteur de Claude et Catherine de La Porte, enfants de son frère Jean de La Porte (4[illegible] feuillets in-4°). — Liève de la seigneurie de Saint-Georges extraite du terrier de 1663. — *Nota* : [illegible] comptes particuliers, de recettes pour faire le ratafia, etc. (32 feuillets in-4°). — [illegible] d'Asnières-les-Bourges : l'une de 1615 (11 feuillets), l'autre de 1629 (26 feuillets).

E. 8[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1288-1494. — [illegible] de Bourges, par Laurent Pelourde, bourgeois de Bourges, de Guillet de Saint-Georges et Rose, sa femme, moyennant 60 livres, d'un chesal appelé le chesal de la Fontaine. — Acense d'une maison sise à Saint-Georges, par Laurent de La Charité, au profit de Simon Tuilier, paroissien dudit Saint-Georges. — Arrentement emphytéotique par Jacques Trousseau, chevalier, et dame Philippe de La Charité, sa femme, à Jean Gangneau, de la paroisse de Saint-Georges, moyennant 10 sous tournois et 2 poules de cens et rente, payables le dimanche après la Saint-Georges, d'un terrain que le preneur ne pourra aliéner, ni mettre en main-morte, se réservant en ce cas, ledit sieur, le droit de revenu, moyennant paiement des parisis. — Autre arrentement par Geoffroy Foucher, à Étienne Therry, d'un chesal et d'une pièce de terre appelée la terre de la Croix, le tout situé paroisse de Saint-Georges, moyennant 20 sous, 2 poules et 2 boisseaux [illegible] Bourges qui reconnaît au seigneur de Saint-Georges et de temps immémorial, le droit de cens accordable et, en vertu [illegible] valeur des choses vendues dans l'étendue de ladite seigneurie, de quelque nature qu'elles fussent et en toute mutation [illegible] boust, sieur de Quantilly, des héritages par lui acquis du sieur [illegible] Moulon, et tenus par lui, partie à titre de cens et partie en fief, de la [illegible]

[illegible]

1504-1584. — [illegible]

Fontenay, dame de Saint-Georges, au profit d'Antoine Jamain de Saint-Martin, pour 2 sous 6 deniers de rente et un denier de cens accordable. — Sentence de la prévôté de Bourges, rendue au profit de ladite Marguerite de Fontenay, contre Simon Chaumet, qui condamne ce dernier à payer 2 deniers et 2 poules de cens et rente à ladite demoiselle, à cause de sa seigneurie de Saint-Georges. — Vente consentie par Doulchard Pellé, sieur de Saint-Georges, d'une septrée de terre, sise aux Grands-Champs, pour la somme de 9 livres 10 sous tournois de rente dus à la seigneurie de Quantilly. — Enquête faite par le prévôt de Bourges qui constate que le seigneur de Saint-Georges a, de temps immémorial, joui des cens et rentes, fois et hommages, accordements et droits de rachat dus sur des héritages relevant de la seigneurie de Saint-Georges, à cause de son château anciennement appelé le château de Saint-Georges. — Acquisition par droit de retenue faite par Jean de La Porte, écuyer, sieur de Saint-Georges, pour 41 livres 10 sous, d'Étienne Boirot, de plusieurs héritages situés dans le censif dudit seigneur et par lui acquis de la veuve Delair.

E. 806. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1390-1694. — Donation par Imbaud de Blet et Jeanne, sa femme, paroissiens de Saint-Privé-les-Bourges, à Jacques Trousseau, d'un chesal situé au village d'Asnières-les-Bourges. — Sentence rendue à la prévôté de Bourges, au profit de Claude de La Porte, sieur de Saint-Georges et Asnières, contre plusieurs habitants dudit Asnières qui refusaient de payer les droits seigneuriaux. — Vente par Ambroise Collissonne, veuve de Jean Blat, à Jean Thomas, chantre et chanoine en l'église de Bourges, de deux pièces de pré appelées les petits Clodis, situées à Asnières, pour le prix de 200 livres. — Sentence rendue au bailliage de Bourges, au profit de demoiselle Catherine Jaupitre, veuve de Antoine Labbe, sieur de Saint-Georges et d'Asnières, contre Pierre Paré, vigneron audit Asnières, condamné à payer à ladite dame les droits à elle dus pour le vin vendu en détail par Paré, le jour de l'assemblée dudit Asnières.

E. 807. (Liasse.) — 29 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1606-1747. — Bail d'acense du château, terre et seigneurie de Saint-Georges-sur-Moulon, consenti par Jacques de Chaudieu, au nom et comme mandataire de Françoise de La Porte, dame de Deux-Lions, Saint-Georges-sur-Moulon et Anières-les-Bourges, au profit de Denis et Jean Genty et Thibaut Jacquier, laboureurs communs, paroissiens de Saint-Georges, moyennant 670 livres et les charges accoutumées. — Autre acense de la même seigneurie par Gabriel de Jaucourt, seigneur dudit Saint-Georges, au profit de Jacques Ballard, marchand orfèvre à Bourges, pour la somme de 13,000 livres avec obligation par le preneur de faire chaque année curer le bief du moulin, de payer une maille d'or due sur ledit moulin au domaine du Roi, 4 livres à l'avocat dudit seigneur et un tonneau de vin blanc au procureur de la seigneurie. — Acense par Jacques Marchand, fermier de la seigneurie de Saint-Georges, à Michel Rousseau, des jeux de quilles et des droits de vicomté des paroisses de Saint-Georges et Pigny, moyennant 11 livres et un cochon de lait pour chaque année. — Procédures entre Antoine Labbe, écuyer, sieur de Saint-Georges, et plusieurs de ses paroissiens, détenteurs des vignes des clos du Crot à l'âne et des Alouettes pour le paiement des rentes et cens dus à ladite seigneurie. — Baux d'acense du moulin de Saint-Georges à divers, de 1657 à 1747. — Grosse de l'aveu et dénombrement fourni en 1669, au Bureau des finances de Bourges, par Antoine Labbe, écuyer, pour ses seigneuries de la terre, justice et vicomté de Saint-Georges, Soulangis, Saint-Michel de Voulangis, Pigny et Quantilly.

E. 808. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1787. — Acense par les chanoines de l'église patriarcale de Bourges et les vicaires de la même église, à François Bonvoisin et Marie Bourgoin, sa femme, laboureurs à Saint-Georges, du lieu et métairie de Guilleminge et leurs dépendances, pour la somme de 300 livres par an. — Acense au tiers par Pierre Labbe, écuyer, sieur de Saint-Georges, à François et Claude Bonvoisin, laboureurs communs, du lieu et métairie de Saint-Georges. — Requête de Pierre Labbe de Saint-Georges, demandant l'annulation de la saisie féodale pratiquée contre lui par défaut d'aveu et dénombrement de sa terre de Saint-Georges, et ordonnance du Bureau des finances qui accorde audit seigneur un délai de six mois pour produire son aveu et dénombrement. — Partage sous signature privée des biens meubles et immeubles dépendant de la succession d'Étienne Labbe, sieur de Saint-Georges, fait entre sa veuve, Marie-Françoise de Bar et ses cinq enfants : Étienne-Henri, Pierre-Étienne, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, Philippe, sous-lieutenant de dragons au régiment de Montmorency, Marie-Françoise et Françoise-Madeleine. — Estimation des biens fonds appartenant aux enfants Labbe de Saint-Georges, dressée par Pierre-Étienne Joly et Joseph Séguin.

E. 809. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1614-1767. — Terre de la Motte-Cochon, paroisse d'Herry. — Acquisition par Jean de Bar, écuyer, sieur de

Fontaine, demeurant à Grimonville, sur Michel Larchier, laboureur, et François Cassot, maréchal, de 15 boisselées de terre assises dans la paroisse d'Herry, pour la somme de 30 livres tournois. — Contrat de vente faite par-devant Bezard, notaire au comté de Sancerre, par Étienne Deveau, Jean Millet et Pierre Vignolles, au profit de Jean de Cochon, écuyer, sieur de la Motte-Cochon, d'une pièce de bois assise au bois du Fouillay. — Arrêt du Parlement qui déboute l'abbé de Chalivoy de l'opposition par lui faite à une sentence rendue au bailliage ordinaire de Bourges, le 2 juin 1703, et maintient, pour les prêtres de l'Oratoire de Nevers, l'exemption du droit de terrage sur les dépendances de la métairie de la Motte-Bessileau. — Bail à ferme consenti par Étienne Labbe, chevalier, sieur de Saint-Georges, et dame Françoise de Bar, son épouse, à Hilaire Picard, laboureur au village de Bessileau, et Reine Châlons, sa femme, du lieu et domaine de Bessileau, paroisse d'Herry, moyennant la somme de 500 livres, un porc de la valeur de 10 livres, 12 chapons, 12 poules et 4 dindes par chacun an. — Autre par les mêmes au profit de Michel Bedu, paroissien d'Herry, du domaine des Évêques, dans ladite paroisse, moyennant 200 livres en argent par année, plus les menus suffrages. — Mémoires et observations pour les sieur et dame de Saint-Georges, contre les sieurs de Mornay, à cause de leurs entreprises sur les communaux et pâturages de Marceau et Bessileau. — Projet d'un contrat de mariage entre Étienne Labbe, chevalier, sieur de Saint-Georges, fils de Pierre Labbe, vicomte de Saint-Georges et d'Anne Gaudar, dame des Génetais et de Grandvaux, d'une part, et d'autre, Marie-Françoise de Bar, fille du marquis René de Bar, sieur de Grimonville, et de Marie-Françoise Legras, dame de la Motte. — Testament du sieur Gaudard de Laverdine, beau-père de madame de Saint-Georges

E. 810. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 1[illegible] pièces, parchemin.

1547-1772. — Transaction entre Louis de Chazerat, sieur de Vergnol, et les habitants du village de ce nom, au sujet des droits d'usage appartenant auxdits habitants sur les communaux du village. — Aveu et dénombrement fait au comte de Sancerre, de la terre et seigneurie de Mornay, par Accurse de Tournois, greffier au parlement de Toulouse, seigneur en partie de ladite terre. — Acense d'une maison située à Bessileau, par Jean de Cochon, à François Balue, moyennant 8 livres tournois de ferme annuelle. — Sentences du bailliage de Sancergues qui établissent que le boisseau de Sancergues vaut un boisseau et quart de la mesure de La Charité, et autorisant les archidiacres de Bourges, seigneurs du chapitre de Sancergues, à exiger les dîmes qui leur sont dues, à la mesure dudit Sancergues. — Décret et proclamat de la métairie de Marceau. — Bail à ferme et cheptel consenti par demoiselle M[illegible] de Bar, au profit de Pierre Picard le [illegible], [illegible] de Marceau, avec procès-verbal d'arpentage et péréquation dudit ténement. — Vente par André Papin, meunier du village de Deux-Lions, et consorts, à François Lasne, laboureur, paroissien de Lugny-Champagne, des trois septièmes d'une maison [illegible] de Fraigne, paroisse de Sancergues, avec ses dépendances, moyennant 158 livres tournois.

E. 811. (Liasse.) — [illegible]

1573-1775. — [illegible] Daligret, sieur de Mornay, en partie, à Louis Bouer, bourgeois de Bourges, d'une [illegible] de 20 [illegible] 2 [illegible] de rente foncière et 3 deniers de cens accordables, assis sur une terre appelée le champ Mouflet, moyennant 60 livres tournois. — Vente par René de La Chapelle, avocat au présidial de Bourges, et dame Marie de Chantereine, sa femme, à noble Jean de Bar sieur de Fontaine, demeurant à la Motte-Cochon, [illegible] paroisse de Lugny-Champagne, avec ses appartenances et dépendances, moyennant la somme de 343 écus un tiers. — Vente par Vincent Beguinon, manœuvre au village de Grimonville, au profit de Gilbert de Bar, chevalier, sieur de Grimonville. — Bail à moitié du domaine et métairie de Grimonville, dans la paroisse de Feux, consenti par dame Henriette de Lannel, veuve de Pierre de Bar, chevalier, sieur de Grimonville, au profit de Jean Grisard, laboureur au village de [illegible], paroisse d'Herry. — Bail à ferme du domaine de la Vèvre, dite paroisse de Feux, consenti par Étienne Labbe, chevalier, vicomte de Saint-Georges, à François Puret et Denis Gayet, laboureurs, demeurant [illegible] Vèvre, pour la somme de [illegible] livres par an. — [illegible] et Jean Millet, par laquelle ledit Millet reconnait que ledit [illegible] de Feux, et [illegible] en entier.

E. 812. [illegible]

1400-1767. — [illegible]

entre Jacques de Cochon, écuyer, seigneur de la Motte, Jeanne et Marie de Cochon, frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Christophe Cochon. — Vente du lieu et domaine de la Motte-Souchet et ses dépendances, par Jacques de Montsou, sieur de la Motte-Souchet, à honorable Louis Bouer, sieur de Pignon, bourgeois de Bourges, pour la somme de 400 livres. — Vente du moulin de la Forge, assis près la Motte-Cochon, par Louis Marsaut, meunier à Herry, à Pierre de Cochon, sieur de la Motte-Cochon, avec ses appartenances et dépendances, pour le prix de 1,175 livres. — Vente devant Dubois, notaire à Sancergues, du moulin du Pont et ses dépendances, avec le tiers de la directe seigneuriale dudit moulin et des fief et métairie de la Motte-Souchet, par Pierre de Bar, écuyer, sieur de Grimonville, demeurant au château de Vergnol, au profit de Jean de Cochon, pour le prix de 4,000 livres et 110 livres d'*épingles parées*. — Vente par décret de la terre et seigneurie de la Motte-Cochon, au profit des Pères de l'Oratoire de Nevers. — Bail au tiers des métairies de la petite et de la grande Motte, consenti par Étienne Labbe, chevalier, vicomte de Saint-Georges, à Pierre Julien, laboureur au domaine de la grande Motte, paroisse de Lugny-Champagne. — Sept baux des moulins de la Motte-Cochon.

E. 813. (Registre.) — In-f°, 341 feuillets, papier.

1576-1583. — Arrêt du parlement de Paris qui nomme Henri-Claude Lemaréchal, conseiller du Roi au grand conseil, tuteur des enfants mineurs de feu Gilles Bourdin, en son vivant conseiller privé et procureur général au parlement, et de dame Isabeau Fuzée, sa femme, savoir : Gilles, Claude, Bonne, Isabeau, Marguerite et Anne Bourdin, ladite Isabeau mariée plus tard à Jacques Gasteau. — Sentence de la prévôté de Paris, qui commet Claude Lemaréchal, conseiller du Roi en son grand conseil, et frère du précédent, comme tuteur des enfants dudit, et de Bonne Bourdin, sa femme, savoir : Scipion, Marie, Jeanne et Élisabeth, et de plus nomme Jacques Gasteau, trésorier des cent gentilshommes du Roi, oncle desdits mineurs, pour la confection de l'inventaire de la succession du décédé. — Compte rendu par Claude Lemaréchal audit Gasteau, à cause desdits mineurs, et de demoiselle Isabeau Bourdin, femme dudit Gasteau.

E. 814. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1543-1591. — Paroisse de Parassy. — Reconnaissance de 45 sous tournois et une poule de cens, par Jean des Assises, homme de bras, demeurant à Parassy, au profit de Marie Alabat, veuve de Jean Yvon, sur une maison et plusieurs pièces de terre situées audit Parassy. — Autre reconnaissance de cens au profit de Louis Alabat, à cause de sa métairie de la Croix, par Jacques Dumesnil, Martin Bonnin, Regnault Boisseau, Jean Samson et André Gilbert, tous successivement chanoines prébendés en l'église de Bourges et curés de Parassy. — Vente par Jean Assaday jeune, vigneron à Menetou-Salon, au profit de Silvain Robillard, d'une pièce de vigne contenant un quartier ou environ d'homme de pioche, pour la somme de 12 livres tournois. — Autre par Antoinette Maréchal, veuve d'Artus Collin, de la moitié de 3 arpents de vigne indivis, dans ladite paroisse au Pressoir Baulin, au profit de Jean Brun, vigneron, sauf les droits de cens, s'il en est dû, et moyennant la somme de 100 livres tournois. — Traité passé entre Henri Lebègue, président au bailliage et présidial de Bourges, et Jean Lescouriou, notaire royal à Parassy, pour le partage des profits de mutations dans l'étendue du censif de la Croix, paroisse dudit Parassy, appartenant au sieur Lebègue. — Déclaration par deux vignerons de Parassy que la mise en état d'une vigne de 3 hommes de pioche, sise dans le vignoble de Charbonnier, coûterait 15 livres à établir pendant une durée de trois ans, avec allocation de 8 sous à chacun d'eux pour ses frais de vacation.

E. 815. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1691-1752. — Sentence du bailliage de Berry, entre Étienne Labbe, sieur de Saint-Georges, docteur en l'université de Bourges, et Antoine Larrivé, manœuvre au village des Murailles, paroisse de Tendron, qui condamne ledit Larrivé à des dommages-intérêts pour dégradations au pignon de la maison du sieur Labbe, contre lequel il appuie ses fumiers, et ordonne une expertise pour vérifier l'accusation d'anticipation de terrains par le même au détriment dudit Labbe. — Vente par décret des domaines de la Chaume et de Fontgrive, dans la paroisse d'Ignol, sur Philippe de Guesterlin, écuyer, sieur du Bouchet, au profit de Jacques Bolacre, conseiller du Roi au Bureau des finances de Bourges. — Bail de location dudit domaine de la Chaume, à Jean Lundi, laboureur, par Pierre Labbe, écuyer, sieur de Saint-Georges. — Contrat de vente à titre d'inféodation et de propriété incommutable, de la justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Saint-Georges de Moulon, dénombrement de la prévôté de Bourges, vendue en exécution de l'arrêt du conseil du Roi, d'octobre 1702, avec les droits de patronage, chasse, pêche et autres droits utiles et honorifiques, et acquise par Pierre Labbe, écuyer, seigneur vicomte de Saint-Georges, au prix de 600 livres. — Vente d'un demi-tiercier de vigne, dans la paroisse de Fussy, par Jean Delaire, dit Petitjean, vigneron, au profit d'Étienne Labbe de Saint-Georges.

E. 816. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1517-1784. — Échange entre le sieur de Froidefond et noble Girard Monard, bourgeois de Sancoins, de plusieurs pièces de pré sur la rivière de l'Aubois, dans la paroisse d'Augy. — Copie informe du dénombrement de la petite métairie du Breuillet, située dans la paroisse d'Augy-sur-Aubois. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie des Gennetais, dans la paroisse de Lurcy-le-Sauvage, fourni par Pierre Labbe de Saint-Georges, sieur de Gennetais, à cause de Anne Gaudard de Laverdine, son épouse. — Bail de la terre et seigneurie des Gennetais, consenti par Étienne Labbe, docteur agrégé de l'université de Bourges, à Charles et Joseph Carré, pour le prix de 753 livres. — Extrait du procès-verbal de visite des bâtiments du domaine de la Villeneuve-des-Gennetais, contenant l'estimation des réparations à y faire. — Partage fait sous signature privée des biens meubles et immeubles dépendant de la succession de feu Étienne Labbe, chevalier, sieur de Saint-Georges, entre Marie-Françoise de Bar, sa veuve, et Étienne-Henri Labbe, Pierre-Étienne Labbe, Philippe Labbe, Marie-Françoise Labbe et Françoise-Madeleine Labbe, leurs enfants. — François de Bascle, sieur d'Argenteuil, et Beauregard Saint-Firmin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demandeurs en usurpation de terrains contre maître René Girard, vice-bailli de Gien. Sentence du parlement qui ordonne l'expertise de la terre litigieuse assise au lieu de Rougemont.

E. 817. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1463-1599. — LEMORT DE LA BONNAUDERIE. — Vente par Jean Cortat, dit Turiot, au profit de Guillaume Lallemant, bourgeois de Bourges, d'héritages situés au village des Bertons, paroisse d'Aubigny. — Sentence du bailliage de Bourges, pour Savary Mareschal, sieur de Berton, contre Guillaume André, vicaire en l'église des Aix-d'Angilon, par laquelle ledit Mareschal est maintenu en possession du lieu et métairie du Chezal-Berton, acquise par feu Marin, son père, d'Étienne Lallemant. — Vente par Madeleine Trousseau, dame de Lusson, au profit de Savary Mareschal, de la métairie de Veuilly, située dans la paroisse de Parassy. — Foi et hommage, portant aveu et dénombrement, rendus par Savary Mareschal, sieur de Berton, à François de la Grange, sieur des Aix-d'Angilon, pour une terre sise dans la paroisse d'Aubigny, dite le Champ-Tillay, autrement la terre aux Arables.

E. 818. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 28 pièces, parchemin.

1603-1695. — Baux consentis à divers par Savary Mareschal, de terres situées dans la paroisse d'Aubinges. — Échange entre Jean Roy, dit Cayon, Félix Robillard et autres, au profit de Claude Mareschal, sieur de Berton, de 7 boisselées de terre, situées au lieu de Berton, contre des prés et terres situés au lieu de Veuilly, dans la même paroisse d'Aubinges. — Ventes par Jean Sellard, Claude Pillet, Luc Louis, Louis Bouret, François Mallet, Vincent Mallet, Claude Verrier, Guyon Vernier, François Guyonneau, Jacques Jardin, Michel Louis, Madelaine Gautier, veuve Pizon, et autres, au profit dudit Claude Mareschal, d'héritages situés dans la prairie de la Jonchère, dans celle de Pontet, en Barberon, au champ de Lavau, dans les prés d'Andraut, aux terroirs du Mâchefer de la Bourbonne, des Choquettes, etc., dans la paroisse d'Aubinges. — Arrentement par Gabrielle Destut, veuve d'Antoine Lebreton, sieur de Bacouet, d'un domaine dans la même paroisse, au profit d'Étienne P[illegible] [illegible] une poule, 6 chapons et un quart de chanvre femelle de rente annuelle et foncière, payable à la Purification de Notre-Dame.

E. 819. (Liasse.) — [illegible]

1717-1795. — Vente par Silvain DuBois, au profit d'Arnaut Duverne, sieur de Breton, d'une maison sise au village des Gautiers, paroisse d'Aubinges, et ses dépendances. — Reconnaissance par [illegible] Defaix, veuve de Pierre Martinet de La Cour : 1° d'un denier de cens et de 7 livres 15 sous, une poule, 6 chapons et un quart de chanvre de rente ; 2° de 3 livres d'autre rente foncière et perpétuelle ; 3° d'une troisième [illegible] par Jacques-Léon de Montagne, sieur de la [illegible] Léon de Boutillier, chevalier, marquis de B[illegible] prise dans les limites de la justice des Aix [illegible] sentis par Jeanne Martinet, veuve de Nicolas Breton, au [illegible] Jeanne Martinet, femme de Joseph Lemort, sieur de la B[illegible]

E. [illegible]

1572-1573. — [illegible]

paroisses de Montfaucon, Saligny-le-Vif, Couy, Sevry, Avor, Chassy, Lafaye-Livron, Marcilly, Gron, Lugny-Champagne, Charentonnay, Villabon, Brécy, Azy, Montigny, Garigny, Étréchy, Saint-Hilaire et Mornay-Berry.

E. 821. (Registre.) — In-f°, 648 feuillets, papier.

1666-1669. — Premier volume du terrier du marquisat de Villequiers, reçu Dubois, notaire, pour Louis-Marie Daumont Roche, baron de Villequiers, sieur de Clanay, Baugy, Étréchy, Poligny, les Essarts, Chaumoux, Solérieux, etc. — Reconnaissances des cens, rentes et devoirs dus au sieur de Villequiers, à cause des seigneuries et fiefs en mouvant, dans les paroisses de Villequiers, Chassy, Avor, Baugy, Couy, Lafaye-Livron, Marcilly, Lugny-Champagne, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Mornay-Berry, Saligny-le-Vif, Gron, Villabon, Charentonnay, Azy, Montigny et Brécy.

E. 822. (Registre.) — In-f°, 573 feuillets, papier.

1666-1669. — Deuxième volume du même terrier.

E. 823. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1756-1774. — Minutes par le notaire Laméthérie du terrier de Baugy et Villequiers, pour les paroisses de Baugy, Villequiers, Gron, Saligny-le-Vif, Berry, Chassy, Lugny-Champagne et Couy. — Baux à cens et rentes de terrains situés dans l'étendue desdites terres.

E. 824. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1745-1782. — Minutes par le notaire Laméthérie du terrier des seigneuries de Cru, La Garde, Vignoux et Naubois, comprises dans le marquisat de Villequiers. — Procédures, mémoires, exploits, sentences concernant les cens et rentes desdites terres.

E. 825. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1694-1789. — Autres minutes par le même des terriers de Boisbouzon, de la Charnaie, de Briou et de Laverdine. — Reconnaissances relatives au vignoble des Rougerins ou des Pillets. — Retrait censuel exercé par François Poubeau, sieur de Chassy, sur Damien Dordet, laboureur de la terre dite l'Ouche Ternaut, située à Chassy. — Aveux et dénombrements : de la seigneurie et du dîme de Sevré, fournis par Paul Oriot, prieur de Notre-Dame de Montbrun, à François-César Letellier, marquis de Courtanvaux et Villequiers; — par Marcelin Guillon, chevalier, sieur de Menetou-Couture et Berlière, au même, pour ladite seigneurie de Berlière; — par François Girolet, curé de la paroisse de Gron, au même, pour la dîme de Saint-Igny, dans ladite paroisse de Gron; — par Dominique-François-Philippe de Billy, chevalier, sieur de Villiers, au même, pour la seigneurie de Chanteloup et la justice de Chassy.

E. 826. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1760-1789. — Autres minutes du même. — Reconnaissances nouvelles du terrier de Baugy (1759-1777) concernant le village d'Alléan et autres lieux. — Autres reconnaissances concernant les paroisses de Saint-Hilaire et Mornay-Berry (1754-1772). — Baux à ferme : des boucheries de Villequiers et Baugy; des droits de laude et plaçage de la seigneurie de Baugy; des pressoirs de Villequiers; des greffes de Villequiers, Baugy et Étréchy; des dîmes de Pouligny, Chassy, Alléan, Chaumoux, Sevry, Solérieux, Champlette, etc., dans les paroisses de Villequiers, Baugy, Étréchy et Gron.

E. 827. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1754-1759. — Minutes des reconnaissances, reçues Delarue, notaire à Villequiers, des cens et rentes dus sur différents héritages situés dans les paroisses de Villequiers, Baugy, Berry, Couy, Chassy, Saligny-le-Vif, Saint-Hilaire-de-Gondilly et Mornay-Berry, lesdites reconnaissances appartenant aux terriers de Villequiers et Baugy.

E. 828. (Liasse.) — 54 pièces, papier, 1 plan.

1757-1768. — Autres reconnaissance, reçues par le même, des cens et rentes dus dans la paroisse de Bengy-sur-Craon. — Relevé informe du terrier de 1575, dit terrier Caquin. — Petite liève dressée par le notaire Delarue, des cens et rentes dus à la seigneurie de Sevry.

E. 829. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1752-1774. — Minutes de reconnaissances du terrier de Baugy, des cens et rentes dus par le domaine des Essarts, situé dans la paroisse de Saligny-le-Vif. — Reconnaissances nouvelles du terrier de Villequiers, des cens et rentes dus dans la paroisse de Lafaye-Livron. — Reconnaissances extraites du terrier de Baugy, de cens et rentes dus sur héritages situés dans les paroisses de Baugy, Gron et Couy. — Reconnaissances du terrier de Villequiers, des cens et rentes dus sur les héritages du village de Clanay.

E. 830. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1754-1774. — Minutes des reconnaissances, reçues Delaméthairie, notaire, des cens et rentes dus au sieur de

Villequiers, sur héritages situés dans les paroisses de Berry et Gron, lesdites minutes appartenant au terrier de Villequiers.

E. 831. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1756-1774. — Minutes des reconnaissances, reçues par le même, des dîmes, cens et rentes dus sur différents héritages situés dans les paroisses de Baugy, Gron, Saligny-le-Vif, Berry, Couy et Chassy, lesdites reconnaissances appartenant aux terriers de Villequiers et Baugy.

E. 832. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1754-1776. — Minutes de reconnaissances, reçues par le même, des cens et rentes dus au seigneur de Baugy, sur héritages situés dans les paroisses de Riaus, Parassy et Sancerre, Baugy, Lugny-Champagne, Couy, Gron etc., lesdites minutes appartenant aux terriers de Baugy et Villequiers.

E. 833. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1754-1776. — Minutes de reconnaissances, reçues par le même, des cens et rentes dus au seigneur de Baugy, sur des héritages situés dans les paroisses d'Étréchy et de Marcilly, lesdites minutes appartenant au terrier de Baugy.

E. 834. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1756-1777. — Minutes des reconnaissances, reçues Delaméthairie, des cens et rentes dus aux seigneurs de Villequiers et Baugy, sur héritages situés dans les paroisses de Villequiers, Baugy, Villabon, Azy, Montigny, Couy, Avor et Soutrains, lesdites reconnaissances appartenant aux terriers de Villequiers et Baugy.

E. 835. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1758-1786. — Minutes des reconnaissances, reçues par le même, de cens et rentes dus au sieur de [illegible], sur héritages situés dans la paroisse de Lugny-Champagne. — Reconnaissances de rentes dues par divers aux cures et fabriques de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, de Montay-Berry, de Villequiers, d'Azy, d'Étréchy, de Couy et de Ménétréol. — Autres reconnaissances des cens et rentes dus par divers, à Gabriel Gassot, chevalier, sieur de [illegible] et Rogerin, pour héritages dépendants de ladite seigneurie de Rogerin. — Déclaration reçue Delaméthairie, pour le comte de Sancerre, des terres et droits domaniaux de la terre et justice de Thauvenay et du fief de Chassenay, faite par maître François-Léon Dubaut, procureur fiscal de la justice de Thauvenay, chargé de la confection du terrier de ladite seigneurie, relevant du comte de Sancerre, pour Pierre P[illegible]rinet de Faugues, sieur desdites terres et fiefs de Thauvenay et Chassenay.

E. [illegible]. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1542-1543. — Terre de Baugy. — Compte [illegible] et dépenses de la terre de Baugy [illegible] chevalier, sieur de Baugy et La [illegible], par [illegible] Montaury, receveur de ladite terre, pour l'année commençant le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, 1542. Total du compte : recette en deniers, 67[illegible] livres 13 [illegible] obole, et dépense en deniers, 684 livres 14 sous 7 deniers obole : [illegible], 9 livres 1 sol 4 [illegible]. Recette en froment, 18 muids 8 septiers 7 boisseaux 3/4 ; dépenses en froment, 17 muids 5 septiers 3 boisseaux 1/3, 1/4 et 3/4 ; reste 15 septiers et 4 boisseaux. Recette de seigle, 8 muids 6 septiers 3/4 de boisseau ; dépense en seigle, [illegible] 7 septiers 4 boisseaux 1/3, 1/4 et 1/24 ; [illegible]. Recette de moudure, 3 muids 9 septiers 8 boisseaux 3/4 et 1/2 ; dépense, 3 muids 9 septiers 5 boisseaux ; reste 5 boisseaux et 1/24. [illegible] 4 boisseaux et 1/24 ; dépense, 9 [illegible] 7 septiers [illegible] seaux 1/4 et 1/24 ; reste 11 septiers 4 [illegible]. Recette d'avoine, 15 muids 10 septiers 3 boisseaux et 1/2 ; dépense, 13 muids 9 septiers 10 [illegible] 4 boisseaux 3/4 et 1/24 [illegible] 12 [illegible] dépense, 10 boisseaux ; reste 2 [illegible] 12 boisseaux ; dépense, 12 [illegible] [illegible] ce descharger ledict recepveur ». Recette d'agneaux, 79 [illegible] quarteron. Recette d'anguilles, un demi-cent ; dépense, un [illegible] 6 [illegible]

[illegible]

XVIII siècle. — [illegible] les Essarts, [illegible]

la perception des cens, rentes, etc., desdites seigneuries dus, savoir : ceux de Baugy et Poligny, le jour de la Saint-Étienne ; ceux des Essarts, le premier dimanche de l'année ; ceux de Chaumoux, à la Chandeleur ; ceux de Chanteloup, à la Saint-Remy, et ceux de Villequiers, le dimanche des Rameaux.

E. 838. (Registre.) — In-f°, carré ; 28 feuillets, parchemin.

1513. — Terre du Breuillet. — Terrier informe de ladite seigneurie, reçu pour noble homme Désiré de Bar, écuyer, sieur de Villemenard et du Breuillet.

E. 839. (Registre.) — In-f°, carré ; 121 feuillets, parchemin.

1559. — Autre terrier du Breuillet, reçu maître Garnoux, notaire royal, pour maître Claude Bridard l'aîné, procureur au siège présidial de Bourges, et seigneur de ladite terre du Breuillet.

E. 840. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1645-1648. — Seigneurie de Berlière. — Terrier de ladite seigneurie, reçu Delarue, notaire et tabellion de la baronnie de Montfaucon, pour Charles de Marandé, conseiller et maître d'hôtel du Roi, et sieur de Berlière et des Brosses.

E. 841. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1762-1787. — Autre terrier de la seigneurie de Berlière, reçu Delarue, notaire royal à Villequiers.

E. 842. (Liasse.) — 850 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Extraits informes des terriers de La Garde et Vignoux, de Berlière et de Menetou-Couture. — *Nota* : Un très grand nombre des articles de reconnaissances empruntées à ces terriers sont accompagnés de grossiers croquis des terrains qu'ils mentionnent et qui composent une bonne partie de la liasse.

E. 843. (Liasse.) — 7 cahiers, in-f° ; feuillets, papier.

1562-1689. — Trois lièves ou terriers des seigneuries de Chassy (1562-1731). — Terrier de la seigneurie de Dejointes, dans la même paroisse de Chassy (1562). — Autre de la seigneurie du Coupoy, dans la paroisse de Gron (1625). — Liève de la seigneurie de La Garde (1689). — Fragment de la liève de Naubois, XVIIe siècle.

E. 844. (Registre.) — In-f°, 80 feuillets, papier.

1634. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Montfaucon rendu par Henri II de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Berry, à Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers.

E. 845. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1766. — Autre aveu et dénombrement rendu par François-César Letellier, marquis de Courtanvaux et Villequiers, à Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nevers, pour son marquisat de Villequiers.

E. 846. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1495-1766. — Fois et hommages, aveux et dénombrements fournis aux seigneurs de la baronnie de Montfaucon et du marquisat de Villequiers : par Michel Lemaire, écuyer, sieur des Préaux, pour son fief des Préaux ; — par Pierre Millon, sieur du Pavillon, autrement nommé de Lavau ; — par Pierre Gayaut, sieur de Cru, écuyer, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, pour sa terre de Cru ; — par Laurent Moreau, écuyer, sieur de Villion, pour les deux tiers de la seigneurie de Chassy ; toutes lesdites terres et seigneuries situées dans la paroisse de Chassy. — Transaction entre René Tirard, sieur de Villiers et de Chassy et Jacques Boyat, écuyer, au sujet de l'acquisition du tiers du dîme de Dejointes faite par ledit Tirard, avec la foi et hommage rendus au sieur de Menetou-Couture par ledit Tirard, pour la même dîme. — Acense de la boucherie de Chassy par les seigneurs décimateurs. — Traité passé entre le curé de Chassy et lesdits seigneurs décimateurs de la paroisse, pour raison de sa portion congrue.

E. 847. (Liasse.) — 128 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1562-1788. — Minutes du terrier de la seigneurie de Boisbouzon (1768-1788). — Extraits des terriers de Chassy et Dejointes, reçus Forêt et Brumentin (1562-1601). — Mémoires des héritages possédés par messires de la Charnaye et autres, et dépendant de la terre de Chassy.

E. 848. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1480-1783. — Aveux et dénombrements rendus par les curés de Gron et de Chassy, au seigneur de Villequiers, pour terres et dîmes situées dans leurs paroisses. — Description en forme des dîmes : de Baugy et Alléan, dépendant de la terre dudit Baugy ; de Poligny, dans la paroisse de Soye-en-Septaine, dépendant de la même terre ; de Thevet et Devin, dans la paroisse de Villequiers, dépendant du mar-

quisat de Villequiers. — Bail à ferme du domaine de Mouloise, par Joseph Doucet, bourgeois de Sancerre, à François Estève, laboureur. — Fois et hommages par divers aux sieurs de Villequiers, pour les dîmes de Villiers, Préaux et Villeville. — Procédures entre le curé de Mornay-Berry et Dominique-François-Philippe de Billy, décimateur en partie du dîme de Villeville, pour raison du supplément de la portion congrue dudit curé.

E. 849. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1580-1752. — Aveux et dénombrements, fois et hommages fournis aux seigneurs de la baronnie de Montfaucon et du marquisat de Villequiers : par Silvain de Boyau, écuyer, sieur de La Garde, à Louis de Bourbon, prince de Condé, pour ledit fief de La Garde, situé paroisse de Couy ; — par Louis de Bonnefond, écuyer, sieur de Vaubois et Vignoux, pour ledit lieu de Vignoux, mouvant directement de la seigneurie de Dois ; — par Jean de Boyau, écuyer, sieur de La Garde et de Vignoux, à Pierre de Montsaulnin, pour lesdites deux seigneuries, comme relevant de la baronnie de Fontenay ; — par Silvain Lebreton, écuyer, sieur de Baquoy et Naubois, à Charles et Adrien de Montsaulnin, pour ladite seigneurie de Naubois, relevant en fief de Fontenay ; — par Louis de Langon, écuyer, sieur du Crotet et de Cru, à Joceaume de Mirebel, écuyer, sieur de Chanteloup, pour ledit fief de Cru, dans la paroisse de Couy ; — par Ignace Leroy, baron de Bussière d'Aillac, au chancelier de Letellier, pour sa terre de Marmagne, relevant du marquisat de Villequiers ; — par Philippe Labbe, sieur de Champgrand, au même, pour sa terre de Nuisement ; — par messire François-Gabriel du Verne, écuyer, prieur commendataire de Jally, pour lui et les autres héritiers de dame Anne de Maulier, dame de Chassy, à François-César Letellier, marquis de Courtanvaux, pour ladite terre de Chassy. — Requête de Charles de Foucaut, sieur de Coupoy, pour être admis à faire foi et hommage dudit fief. — Transaction entre les héritiers du chancelier Letellier, comme seigneurs de Villequiers, et Pierre Gayaut, écuyer, sieur de Cru et Brion, conseiller au présidial de Bourges, pour la mouvance de la seigneurie dudit Cru, et droits de mutation prétendus de ladite mouvance.

E. 850. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, parchemin.

1751. — Terre de Menetou-Couture. — Aveu et dénombrement de ladite terre, rendu par Marcelin de Guillon, chevalier, sieur dudit Menetou, Mornay, Berlières et autres lieux, à François-César Letellier, marquis de Courtanvaux, Villequiers, sieur de Baugy, Étréchy et autres lieux, capitaine-colonel de la [illegible] ordinaire du Roi.

E. 851. (Registre.) — [illegible]

1751. — [illegible] dent.

E. 852. (Liasse.) — [illegible]

1594-1769. — [illegible] locatives à faire [illegible] quiers, par Jacques Ragon et Jean Jayme, experts nommés à cet effet. — Procédures entre Dominique-François de Billy, sieur de Chassy, demandeur en retrait féodal, contre François Poubeau, bourgeois de Bourges, acquéreur de partie de la terre de Chassy, avec le plan de ladite terre. — Échange entre François-César Letellier, marquis de Courtanvaux, et Charles Duron, curé de Couy, par lequel le sieur de Villequiers cède audit curé la dîme de Plessis et quelques autres menues dîmes situés dans la paroisse de Couy, contre les droits que le même curé avait en novales sur les dîmes des Réaux et de Chanteloup, appartenant audit seigneur. — Procès-verbal de la plantation des bornes du dîme de Fontmorigny, dans la paroisse de La Faye. — Procédures et mémoires relatifs à la seigneurie de La Garde et Naubois. — Copie exécutée en 1683 du terrier de ladite seigneurie, dressée en 1588, pour Robert et Mathieu Boyau, comme vassaux de la baronnie de Montfaucon.

E. [illegible]

1458-1773. — [illegible] — Sentence du lieutenant général de Bourges qui maintient Pierre-Nicole de Gannay, sieur d'Azy, en possession de [illegible] Fontenay, dans [illegible] d'Azy. — [illegible] même qui condamne le curé d'Azy à restituer, au seigneur [illegible] — [illegible] entre Nicolas de Gannay, sieur d'Azy, et le sieur Imbert [illegible] Montfaucon, [illegible] — [illegible] terre d'Azy, à charge d'en fournir aveu et dénombrement. — [illegible]

d'Azy, au sujet du droit de dîme par suite que possédait ledit seigneur dans la dimerie du Quartier-Franc. — Information faite au nom de l'official de Bourges, sur l'avantage ou le désavantage de cette transaction, suivie de la sentence confirmative de la transaction rendue par l'officialité. — Vente par Vincent de la Croix, sieur d'Astilly, au sieur d'Azy, des dîmes de Villepéan.

E. 854. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1758-1783. — Retrait censuel d'héritages situés dans la paroisse de Garigny, consenti par Louis Tisserat, au profit de Philibert de Chassy, chevalier, et ses frères, barons de Doye. — Minutes des reconnaissances reçues Delaméthairie, notaire, de cens et rentes dus au seigneur de Doye. — Autres reconnaissances reçues par le même, des dîmes, cens et rentes dus au chapitre de Sancergues. — Baux à ferme des dîmes de Gron et Migny, consentis par le curé de Gron, au profit de François Duron et de Gabriel Melin. — Retrait censuel au profit de messire de Troisbrioux, sieur de Chaumasson, par Silvain Jamet, pour un pré dépendant du domaine de Chevroux, acquis par ledit Jamet. — Reconnaissances extraites du terrier de Villatte, des cens et rentes dus sur des héritages situés dans la paroisse de Groizes. — Procuration donnée par Françoise Leveillé des Fosses, veuve de Pierre Thuillier, chevalier, sieur de Marigny, au profit de maître Jean-Louis Delaméthairie, notaire, pour le renouvellement du terrier de Villatte. — Contrat de vente d'une maison sise à Nérondes, consenti par le comte de Montsaulnin, sieur de Nérondes, au profit de Charles Ducarroy, fermier de la seigneurie de Verrières.

E. 855. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 20 pièces, parchemin, 1 plan.

1456-1756. — Procès-verbal de délimitation de la justice de Clanay, annexée à celle de Montfaucon, avec copie d'une ancienne épitaphe autrefois existante dans la chapelle Saint-Hubert de Villequiers, « pour réparation des homicides preditoirement commis en l'hostel seigneurial de Clanay, par Anne Dauphine, dame dudit Clanay et de Berry-sous-Montfaucon, le 22 mai 1332, aux personnes de Pierre Bérangier, écuyer, mari de ladite Anne, et Vincent Bérangier, son fils, cy inhumés ». — Baux d'arrentement de divers héritages, dans la paroisse de Villequiers. — État des héritages vacants redevables de cens et rentes aux seigneurs de Villequiers et Baugy. — Contrat de la vente du domaine de Nérauge, dans la paroisse de Baugy, faite par François-Antoine le Bourgoin, chevalier, sieur de Maupertuis, au profit de François Bezard, fermier de la terre de Baugy. — Reconnaissances de cens et rentes par divers, au profit des prieurés de la Charité-sur-Loire, Saligny-le-Vif et Berry-Villequiers, et des cures de Couy, Gron, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Chassy, Baugy, Marcilly, Berry, Menetou-Couture. — Prise de possession des terres en bordelage, dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Gondilly, pour l'abbaye de Fontmorigny.

E. 856. (Liasse.) — 456 pièces, papier.

1744-1789. — Procédures au bailliage de Villequiers, entre Jean-Georges Danizy, écuyer, sieur de Courboisy, et dame Geneviève Clément, veuve de Pierre Bardet, demandeurs, contre Pierre Merlin, fermier de la terre de Villequiers, poursuivi pour déclaration d'hypothèque et déguerpissement d'une maison par lui acquise dudit Bardet. — Présentation par Marcelin de Guillon, sieur de Menetou-Couture, de Jean-François Toussaint, curé dudit Menetou, à l'archevêque de Bourges, pour la collation du bénéfice de Saint-Jean de Menetou. — Retrait censuel d'une terre exercé par le seigneur de Menetou-Couture, contre Esme Jourandon, laboureur au domaine de Borderousse, dans la paroisse de Menetou-Couture. — Minutes des reconnaissances du terrier de Menetou-Couture, reçues Delarue, notaire.

E. 857. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1579-1753. — Lévêque. — Terres d'Aubussay et Verdeaux, paroisse de Brinay. — Aveu et dénombrement des dîmes et terrages de Verdeaux, fourni à Jean, Perpette, René et Marie Huaud et Pierre de Boisrouvray, licencié en lois, mari de Suzanne Huaud, par maître Gamaliel Rousseau, avocat et praticien à Vierzon, pour sa femme Jeanne Barbier. — Foi et hommage de la seigneurie de Verdeaux, présenté à la grosse tour de Vierzon, pour la duchesse de Berry, par Jean Huaud, sieur de Puyvallée et de la Motte-d'Herry. — Vente par Catherine Bidaut, veuve Guillaume Coste, au profit de François Rousseau, procureur du Roi au bailliage de Vierzon, de la moitié du dîme de Verdeaux, dans la paroisse de Brinay. — Foi et hommage du lieu d'Aubigny, rendu à la grosse tour de Vierzon, par Guillaume du Deffend, chevalier, sieur du Tremblay, Fontenay, Lamotte, Breviande, etc. — Autre, pour la moitié dudit lieu, par Claude-Madeleine d'Estut, écuyer. — Transaction entre Jean Lamoignon, licencié en droit, et Guillaume Barbier, aussi licencié en lois, au sujet du droit de retenue des dîmes et terrages du fief de Verdeaux. — Aveu et dénombrement des terres et seigneuries d'Aubussay et Verdeaux, mouvantes en fief de la grosse tour de Vierzon, par Jean d'Estut, écuyer, seigneur du châtel et maison-fort d'Assay, d'Aubussay et de

Ligeville en Beauce. — Lettres de répit accordées par les trésoriers du Bureau des finances de Bourges, à Jean-François Millin, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, chevalier, commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, pour la foi et hommage à présenter de la terre d'Aubussay. — Foi et hommage à la veuve de Jean-François Millin, par Jean de la Varenne, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Vierzon, pour le fief de la Motte-d'Herry, *alias* Verdeaux, mouvant de la terre d'Aubussay. — Procédures entre Marguerite Poignant, veuve de François-Alexandre Lévêque, écuyer, sieur de la Noue, d'une part, et d'autre, François Gourdon jeune, les héritiers Langlois et maître Jean de la Varenne, opposant à l'aveu et dénombrement par ladite dame, des seigneuries d'Aubussay et Verdeaux, acquis par elle de Louis-Élie Millin.

E. 858. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1421. — Lévis de Charlus. — Terre de la Tournelle, paroisse de Mornay-sur-Allier. — « C'est le rantier et terrier des terres, rentes et censes dehues et appartenantes chascun an d'annuelles et perpétuelles rantes, tailles et censes, tant d'argent, de blez, de cire et de gelines, comme de corvées et toutes autres choses, à nobles hommes Hugues et Jehan de la Tournelle, escuyers, et Marguerite, leur sœur, tant par les hommes et habitants de la menuce et de l'abergement des Chasgnes, comme du Maul Roicheray et autres..... Ce present rantier faict par moy Jehan Gullet, d'Arnay-les-Duc, clerc notaire, et Cardineau et Perrerrenot de la Perrere, tabellion de Louans et de Saugy, pour monseigneur de Bourgongne. » — Une deuxième partie du terrier est intitulée : « C'est le rantier de nobles hommes Guillaume et Anthoyne de Montjouet, escuiers, sieurs des jeux et aultres chouses à eulx leur appartenans au lieu de l'abergement des Chasnes, près de Saincte Croix. » Cette deuxième partie est signée par le notaire Joconda.

E. 859. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°; 148 feuillets, papier.

1558-1607. — Fragment informe d'une liève de la seigneurie de Mornay-sur-Allier, d'après le terrier de 1558, XVII[e] siècle (25 feuillets). — Minute et deux transcriptions du terrier de la seigneurie de Bardilly et des Colons, dans la paroisse de Mornay, reçu, en 1643, par le notaire Loiret, dit Chappon (3 cahiers de 17, 26 et 30 feuillets). — Liève de la seigneurie de la Tournelle, extraite du terrier de 1564, XVII[e] siècle (30 feuillets). — Autre extrait dudit terrier de la même terre faite en 1607 (30 feuillets).

E. 860. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 15 pièces, [illegible]

1356-1664. — Quittance [illegible] par [illegible] Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, à Guillaume de la Tournelle, tant pour argent prêté que pour le montant des réparations que ledit de la Tournelle était tenu de faire à la châtellenie de Sainte-Croix. — Échange entre Guillaume de la Tournelle et Humbert de Montboson, du mas de Montboson, relevant de la seigneurie de Sainte-Croix, contre le mas de Guyon-Bechet. — Saisine et investiture faites par messire Hugues de Sainte-Croix, le dimanche après la fête de Sainte-Croix, des héritages acquis par le sieur de la Tournelle, de Guillaume Pouget, et relevant du sieur de Sainte-Croix. — Bail à titre de cens, par Guillain de la Tournelle, au profit de Jacques Lescoffier, du mas d'Esteronin-Lescoffier, sous la taille annuelle et perpétuelle de 8 florins de Florence. — Accord entre Hugues de Vienne, sieur de Seure et Sainte-Croix, et Guillaume de la Tournelle, écuyer, son châtelain de Sainte-Croix, par lequel ledit Hugues de Vienne remet audit de la Tournelle les griefs qu'il avait contre lui, à la condition d'être quitte envers lui d'une dette de 400 livres qu'il lui réclamait. — Foi et hommage à Guillain de Vienne, sieur de Saint-Georges et Sainte-Croix, par Guillain de la Tournelle, pour les immeubles tenus en fief de Sainte-Croix et de Louhans. — Procuration consentie par Claude Dufay à Huguenin de la Tournelle, son mari. Lancelot de la Tournelle, écuyer, et Pierre Ruyer de Louhans, clerc, pour gérer ses affaires et la représenter en justice. — Procédures relatives à la confiscation de la terre de la Tournelle, au profit de la dame de Charlus, sur Marc Grivel, sieur de Grossouvre, accusé de complicité dans l'assassinat du comte de Charlus. — Vente [illegible] Diane de Daillon, veuve du sieur de Charlus, de ladite terre de la Tournelle, saisie sur ledit sieur de Grossouvre. — Transaction entre Jean de Lévis, comte de Charlus, et Jean Tixier, paroissien de Mornay, au sujet d'une maison dudit Mornay, cédée par le comte audit Tixier, à titre de cens. — Acquisition des [illegible], dans la paroisse de Mornay, par le comte de Charlus, de Jacques Gaulmier, dit Chapotté, laboureur. — Minute du terrier de la Tournelle, par [illegible] dit le Chappon, notaire royal, 1659-1662 (petit cahier [illegible] feuillets).

E. 861. (Liasse.) — [illegible]

1362-1691. — Quittance [illegible] [illegible] Tournelle, écuyer, [illegible] Florence, prix de la vente de la terre et justice de [illegible] — Procès-verbaux de [illegible]

Colons et de celui de La Roche. — Sentence rendue par le sénéchal de Bourbonnais, au profit de messire Lévis de Charlus, contre demoiselle Peronnelle de Guenaut, veuve de Pierre de Mornay, écuyer, et qui maintient messire de Charlus en possession de la terre et seigneurie de Chezelles, ne laissant à ladite veuve que l'usufruit du dîme, par forme de douaire. — Décret et adjudication du dîme de Bardilly ou des Colons, au profit du comte de Charlus. — Bail d'acense fait par Bernard de Maumont, écuyer, Pierre Guillon, François, Guillaume et Gilbert Duc, paroissiens de Lurcy, comme fermiers du membre de Sancoins, dépendant de l'abbaye de Fontmorigny, au profit de Louis Riouffé, dit Grolat, et Jean Tixier, dit Gachet, paroissiens de Mornay, plus du grand dîme de Mornay-sur-Allier et du dîme des Quartiers, dans la paroisse de Neuvy-sur-Allier, moyennant 12 septiers de seigle, mesure de Sancoins. — État du revenu de la Tournelle pour l'année 1691.

E. 862. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1531-1740. — Vente par Françoise de Poitiers, veuve de Jean de Lévis, chevalier, seigneur de Charlus, au profit de Gilbert Bayard, baron de La Font Saint-Mageran, de la terre, justice et seigneurie de Lourdie, appartenances et dépendances, pour la somme de 2,000 livres tournois. — Lettes patentes du Roi qui commettent Claude de Lévis, baron de Charlus, au commandement du haut et du bas Limousin (1585). — Lettres de provision de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, pour Charles de Lévis, comte de Charlus, conseiller du Roi, capitaine des gardes du corps (1632). — Contrat de mariage entre Guillemette de Recaumers, dame dudit lieu, veuve de François d'Estamaye, écuyer de l'écurie du Roi et lieutenant de la compagnie du duc d'Enghien, d'une part, et d'autre, Claude de Lévis, chevalier, fils de Charles de Lévis, baron de Charlus. — Procès-verbal de dévastation dans les bois du marquisat de Lévis, dressé, en 1740, par Nicolas Lanternier, garde des eaux et forêts dudit marquisat.

E. 863. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1603-1608. — LORDAT. — Terre de Lignières. — Minute du terrier de la baronnie de Lignières, reçu par Paviot, notaire, pour Antoine de Brichanteau, chevalier des ordres du Roi, conseiller aux conseils d'État et privé, baron de Lignières. — Droit de suite dans les terres de la Vèvre et Chârost. — Dîmes et terrages de la Doire, Previère, Boisroux, les Riaux, Champmenard, le bois Robertois, Beaupuy, Boisconteau, Monaire, Escorday, Boistremy. — Usages de la Vèvre, Boiroux, la Plaine, le Punier, la Font-Liron, la Recornée, Laleu, Bourdoiseau, l'Aujonnière, le Foulon. — Bourgeoisies et servitudes : Jacques Griveau, trois quarts serf, sa femme bourgeoise ; Petit Perrot, tout serf, sa femme à moitié serve ; Jean de Villebauvie, bourgeois, sa femme un quart et demi serve ; Jacques Gastat, à moitié serf, sa femme un quart serve, etc. — Confirmation de la franchise du village de Boisroux avec le titre original latin à l'appui, en date de janvier 1395 (vieux style). — Protestation de demoiselle Jacqueline de La Châtre, dame de Prévert, pour la réserve de son droit « de recepvoir nouveaulx adveux des Aulbins venant demourer en la terre et baronnye de Linières », et que « il est loisible et permis à tous habitans de la paroisse de Touché et aultres lieux de la baronnye de Linières de quelque condittion quils soyent, d'y aller mouldre leurs bleds et grains ou mollin du dict Prévert ». (Manquent les premiers feuillets de ce registre.)

E. 864. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 28 pièces, parchemin.

1343-1790. — Foi et hommage par Pierre Ameil, à Jean, seigneur de Lignières, de son hôtel du Puy, près Rezay, avec ses dépendances. — Aveu et dénombrement par Jean de La Châtre, écuyer, sieur du Plaix, à François de Lignières, chevalier, de sa terre du Plaix. — Vente des dîmes de Rauchoux, dans la paroisse de Saint-Christophe, consentie par Étienne Poitevin, chevalier, sieur de Méry et de Laige, à Jean Demenois, curé de Thevet. — Foi et hommage desdites dîmes par ledit curé, qui les partage avec le seigneur de l'Ile, rendu à Catherine d'Amboise, dame de Lignières. — Vente du « dîme vieil », de la paroisse de Thevet, consentie par François et Julien Demenois, marchands audit Thevet, au profit de Pierre Floquet, prêtre, et pour le prix de 70 livres. — Vente par Guillaume Carcat, au profit de Jean Tagon, du fief de Cosne, dans la paroisse de Las, relevant de la seigneurie de La Châtre, et des dîmes des Chevaliers, des Moulières, des Cloux, de Saint-Martin, de la Vouzelle, du dîme vieil, etc., dans les paroisses de la Berthenoux, Thevet, etc. — Déclaration des limites du dîme des Quartiers, dans la paroisse de Saint-Christophe. — Fois et hommages rendus pour lesdites dîmes aux barons de Lignières. — Vente faite par le sieur de Breuillebaut, à Pierre Péaron, sieur du Coudray, du dîme des Fortunes et du quart de celui de Bobillon, tenus en foi et hommage du seigneur de Rezay. — Aveu et dénombrement de la seigneurie du Coudray, fourni par Pierre Péaron, à Philippe de Brichanteau, baron de Lignières. — Foi et hommage portant dénombrement rendu par les administrateurs de l'hôpital de La Châtre, audit baron de Lignières, pour les dîmes de la La Châtre et des Couraux, avec présentation d'homme vi-

vant et mourant — Procuration donnée par Jean de La Châtre, écuyer, sieur du Plaix, à Louis Prieur, procureur au Châtelet de Paris, pour s'opposer à la vente par décret de la terre de Lignières, Rezay et Thevet, saisie à la requête de Vincent Nollet, chevalier et secrétaire du Roi et de ses finances, sur Jérôme de Nouveau, conseiller du Roi et surintendant général des postes de France. — Sentence des requêtes du palais, du 17 janvier 1785, confirmative des droits dus à la terre du Plaix, et rendue au profit de Claude de La Châtre, sieur du Plaix, s'opposant à la vente par décret de la terre et baronnie de Lignières, saisie sur Marie Charron, veuve de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Châteauneuf. — Arrêt du conseil d'État, du 22 janvier 1754, qui interdit au sieur Mercier de la Charnée de percevoir aucun droit de péage dans l'étendue de la seigneurie du Châtelet (imprimé). — Brevet de l'ordre de chevalier de Saint-Louis accordé à Eustache Mercier de la Charnée. — Déclaration des grandes dîmes et terrages de Saint-Janvrin et de ceux de La Celle-Condé.

E. 865. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1450-1681. — Accord portant échange de terres entre Édouard de Beaujeu et Jacqueline de Lignières, sa femme, d'une part, et les Labain, à l'occasion de l'étang du Pont-Chauvet, récemment reconstruit par ledit sieur de Lignières, et qui cause l'inondation des héritages desdits Labain. — Vente d'une maison avec prés et terres, au lieu des Préaux, paroisse d'Arcomps, consentie par Gilbert Compain, au profit de Jean Chomat — Ratification par Jean Defaure de l'acte de vente du fief noble des Cabas et de la métairie des Cacats, fait au profit de Philibert Cormencier, sieur du Plaix-Gastet, clerc du guet des suisses-gardes du corps du duc d'Orléans. — Saisie réelle faite à la requête de Louis Lejeune, bourgeois d'Issoudun, sur Pasquet Margaut, d'héritages sis en différentes paroisses. — Arrentement moyennant 12 livres de rente et un denier de cens, de la maison du Grand-Aubier, aux faubourgs de Lignières, par René Soumard, sieur de la Chaume, bourgeois d'Issoudun, et Catherine Cormenier, sa mère, au profit d'Esme Genest, laboureur.

E. 866. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 pièces, parchemin.

1697-1789. — MAUPAS (DE). — Terres de Maupas et Morogues. — Foi et hommage du fief de Morogues, rendu par Antoine Agard, sieur de Maupas, à Paul de Beauvillier, sieur des Aix-d'Angilon. — Autre par Pierre-Antoine Agard, marquis de Maupas, sieur de Morogues, de sa terre et seigneurie de Morogues, à messire Claude-Léon Boutillier de Chavigny, [illegible] des Aix-d'Angilon. — [illegible] dénombrement de ladite terre de Morogues, fourni au même par le même.

E. 867. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1695-1778. — [illegible] de la terre de Maupas consentis : par Antoine Agard [illegible], à Pierre [illegible] et Ma[illegible] le [illegible], moyennant 2 000 livres argent ; — par Pierre-Antoine Agard, [illegible] à Jean [illegible] et [illegible], sa femme, moyennant 2 500 livres argent, [illegible] méteil, 100 boisseaux avoine et 2 [illegible] (1723) ; — par dame Marie-Madeleine [illegible], veuve du précédent, à Charles et Antoine Foussard, laboureurs, moyennant 2.500 livres et 200 boisseaux d'avoine, mesure des Aix-d'Angilon (1733) ; — par Antoine-Pierre-Marie Agard, marquis de Maupas, [illegible] de 1.586 livres argent (1750) ; — par le même, à [illegible] Guibert, marchand à Henrichemont, et Marie-Anne Fouquet, sa femme, moyennant 2,200 livres argent, 200 boisseaux avoine, 4 [illegible] et 2 [illegible] raisin rouge (1761). — Bail par Marie-Madeleine Bongars, à François Durand, manœuvre, paroissien de Morogues, de la [illegible] de la T[illegible], [illegible] 27 livres argent, 2 chapons, 2 poulets et 2 livres de beurre. — Estimation faite en 1762, [illegible] de Maupas et Morogues, par Charles Ragotin, et Charles Foucher, laboureurs, [illegible] ensemble 500 livres, 5 [illegible], 2 [illegible] 3 petits [illegible] 2 ans, estimés ensemble 165 livres, [illegible] 60 livres, 30 [illegible] 9 [illegible] 10 [illegible] 256 livres 19 sous ; 32 brebis mères, 10 vassiveaux et 6 agneaux, estimés ensemble 135 livres.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin.

1518-1738. — [illegible] Maupas, qui [illegible] tiendra ses assises au lieu dit le *Chêne-des-Jours*, deux fois l'an, savoir : [illegible] Quasimodo et la Toussaint. — Jugement du même, qui adjuge au sieur de Maupas [illegible] Reconnaissance [illegible] et consorts, au profit de Louis Dumesnil Simon, sieur de Morogues et Maupas. — [illegible] Morogues [illegible] d'Angilon et le sieur de Morogues.

E. 869. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1428-1787. — Contrat de vente par Pierre Millet et Marrion, sa femme, à Jean Simonnet, prieur de la Trinité de l'Hôtel-Dieu d'Aubigny-sur-Nère, d'une maison sise dans la basse-cour du château de Maupas, chargée de 5 sous parisis de rente envers le seigneur dudit lieu. — Acquisition par Jean Dumesnil-Simon, seigneur de Maupas et de Beaujeu, d'une maison avec ses dépendances, appelée le Doublet, assise dans la paroisse de Morogues et appartenant à Jean Deshommes, clerc-juré audit Morogues. — Vente par décret des terres, fiefs et seigneuries de Maupas et Morogues, saisis sur Guy Dumesnil-Simon, sieur desdits lieux, et adjugés à Agard Desroziers, pour la somme de 35,100 livres. — Retrait censuel de plusieurs pièces de terre, sises en la justice, censive et paroisse de Morogues, sur Silvain et Thomas Mallet, par Pierre-Antoine-Marie-Thomas Agard, marquis de Maupas, sieur de Morogues. — Vente par Jean Pinet, sieur de Tabourneau, lieutenant particulier au bailliage de Nevers, au profit de Pierre de la Bertauche, marchand à Pesselières, du domaine et moulin de la Bannie et du domaine de la Saunière, dans la paroisse de Jalogne. — Transaction entre les héritiers Bonneville, partagés sur la question de savoir si les biens de feu Silvain Bonneville, frère de l'auteur desdits héritiers, étaient situés dans la justice de Morogues, régie par la coutume de Berry, où la représentation avait lieu, ou par celle de Lorris-Montargis qui admettait au partage les collatéraux. Par ladite transaction, les héritiers Bonneville admettent le principe du partage de la succession.

E. 870. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1617-1668. — Vente par Jean Barat, procureur au présidial de Bourges, et Anne Godet, sa femme, au profit de Jean Gain, archer en la maréchaussée de Berry, d'une pièce de pré de 4 arpents, sise dans la prairie de Saint-Sulpice-les-Bourges, moyennant 300 livres tournois. — Transaction entre Marie Agard, veuve de Pierre Bouguier, sieur du Portal, et Pierre Poupardin, écuyer, lieutenant de la prévôté de Bourges, Étienne Poupardin, sieur du Breu, Esme Rivière, docteur en l'université de Bourges, et autres héritiers Bouguier, par laquelle, moyennant une somme, une fois donnée, de 5,000 livres, ladite Agard renonce aux avantages pour elle stipulés dans son contrat de mariage. — Certificat de la remise faite aux acquéreurs du domaine, de la baronnie et de l'hôtel de Cambray, à Bourges, provenant du marquis de Maupas, ainsi que des titres de ces deux propriétés.

E. 871. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 39 pièces, parchemin.

1617-1772. — Vente par Jeanne Boilègue, veuve de Jacques Benard, à Pierre-Antoine Agard, chevalier, sieur de Maupas, de la métairie de la Robinerie, autrement le Chesal-Robin, dans la paroisse de Morogues. — Baux d'acense à divers, par le seigneur de Maupas, des métairies des Vannereaux, des Terreux, de Malvèvre, de Créchepot, de l'étang de la Robinerie, des Vieillards, des manœuvreries des Potiers et de la Tourée, des dîmes de Morogues et du pré de Saint-Symphorien, dans la même paroisse. — Autres baux par les mêmes des moulins de la Croix, dans ladite paroisse, et de celui de la Bannie, paroisse de Jalogne : le premier, moyennant, chaque année, 7 boisseaux et demi de seigle, 12 boisseaux et demi d'avoine, mesure des Aix-d'Angilon, 4 chapons, 4 poules et une douzaine d'œufs ; le second, moyennant 150 livres argent, 2 dindes, 2 chapons, 2 poules et 2 poulets. — Estimation des meulages desdits moulins. — Proclamat et adjudication des biens dépendant de la succession de Jean Talbot, propriétaire de la manœuvrerie de la Tourée, au profit de Pierre-Marie Agard de Maupas, sieur de Morogues.

E. 872. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 48 pièces, parchemin.

1552-1778. — Terre de Parassy. — Baux généraux de la terre de Parassy, consentis par les seigneurs de ladite terre : Pierre du Ryer, conseiller et secrétaire du Roi (1623); — demoiselle Madeleine de Maucour, veuve de Pierre de Loyne, écuyer, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Basse-Bretagne (1646); — Pierre-Antoine Agard, sieur de Maupas (1624) ; — dame Marie-Madeleine Bongars de Villetard, veuve du précédent (1740); — Antoine-Pierre-Marie Agard de Maupas (1749); — au profit : de Charles Merlette, lieutenant au bailliage d'Azy, notaire et procureur en la châtellenie des Aix-d'Angilon, et Esme Rouger, marchand fermier à Parassy, moyennant 1,200 livres; — de Jacques Danjou, marchand à Ivoy-le-Pré, moyennant 2,000 livres; — de Jean Tombereau et Jeanne Sémélé, sa femme, moyennant 1,800 livres argent, 60 boisseaux froment, 33 boisseaux moudure et 150 boisseaux avoine; — de Desponts, marchand à Henrichemont, moyennant 1,500 livres, 12 poules, 12 chapons, 24 livres de beurre, 30 bottes de paille et 2 charrois de corvée ; — de Jean Thépin, marchand à Menetou-Salon, moyennant 1,500 livres, 50 boisseaux avoine, 30 chapons, 30 livres de beurre, 30 fromages et 30 livres de chanvre mâle et femelle par moitié. — Bail de la métairie du château de Parassy, par Marie-Madeleine Bompars, veuve de Pierre-Antoine Agard, au profit de Jean Mouton, laboureur, pour 12 livres argent,

20 livres de beurre, 6 poules, 6 chapons, 30 livres de chanvre, 2 dindonneaux, 2 journées de maçons et 2 journées de couvreurs, pour l'entretien des bâtiments. — Baux d'acense des dîmes de la paroisse. — Procès-verbal de plantation de bornes faite entre les seigneurs de Maupas et Morogues et celle de La Planche, appartenant à Jacques-Léon de Montagu. — Bail d'acense par Marie-Madeleine Bongars, veuve de Maupas, au profit de Jean Grabot, paroissien de Parassy, de la manœuvrerie de Chevreguin, moyennant 45 livres par an, un quart de chanvre, 2 poules, 2 chapons et 2 livres de beurre. — Autre par François de Loyne, seigneur à moitié de Parassy, et Marie Baille, veuve de Pierre de Loyne, dame de l'autre moitié, du moulin de Chantereine, au profit de Macé Assadé, meunier, moyennant 120 livres, un porc gras valant 6 livres, 2 chapons, 4 poules, un quart de chanvre, 4 livres de beurre, 8 fromages, plus les charges ordinaires aux fermiers de moulins. — Autre par les mêmes, au profit de Barthélemy Lobery, paroissien de Parassy, de la métairie de Bellébat, moyennant 450 livres par an.

E. 873. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1593-1690. — Rôle de la répartition de 16 écus 30 sous imposés, en 1593, sur la communauté des habitants de Parassy, pour le supplément de paiement des garnisons de Berry. — Quittances délivrées par le receveur aux habitants de Parassy sur François de Loyne, seigneur en partie de Parassy. — Reconnaissances par divers, au profit de Charles Dumesnil-Simon, sieur de Parassy, d'héritages situés dans le censif dudit seigneur. — Information faite par le bailli de Parassy, à la requête de Lobergy, vigneron, commissaire établi à la garde des récoltes saisies à la requête de Pierre de Loyne, écuyer, sieur dudit lieu, sur Jean Gillet, aussi vigneron.

E. 874. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 9 parchemins.

1632-1729. — Paroisse de Parassy. — Vente par Pierre du Ryer, sieur de Parassy, et Catherine Mortier, sa femme, à Pierre de Loyne, conseiller du Roi, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, du lieu seigneurial de Parassy et toutes ses appartenances et dépendances, pour la somme de 28,000 livres tournois (1632). — Foi et hommage rendus par messire Pierre de Loyne, sieur de Parassy, à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, sieur de la châtellenie des Aix-d'Angilon. — Vente de la terre et seigneurie de Parassy, avec ses appartenances et dépendances, par Pierre de Loyne et Agnès Pocquelin, sa femme, à François Pocquelin, conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Paris, et dame Gabrielle Arbalestre, sa femme, pour la somme de 30,000 livres. — Vente de [illegible] de Parassy, par François Pocquelin et Gabrielle Arbalestre, à Pierre-Antoine Agard, chevalier, sieur de Maupas, Morogues et autres lieux, moyennant le prix de 25,000 livres (1719). — Aveu et dénombrement de la terre de Parassy fait par Pierre-Antoine Agard, à Claude-Léon Boutillier de Chauvigny, sieur de la châtellenie des Aix-d'Angilon.

E. 875. (Liasse.) — [illegible]

XIVe siècle-1766. — Mémoire [illegible] Parassy contre les prétentions du curé de ladite paroisse à la jouissance des dîmes dans toute l'étendue de la paroisse. — Arrêt de la cour de parlement [illegible] Chasserat et consorts, contre le sieur Pépin de Bonnay, sieur de Précy, contestant aux sieurs Chasserat des droits qu'ils prétendaient sur la terre et seigneurie de Parassy. — Enquête par Dumenil-Simon, établissant de temps immémorial la jouissance de la forêt de Rogerin par feu Pierre et Jean de Contremoret. — Reconnaissance [illegible] de Rogerin, de 5 sous et une poule de rente annuelle pour le droit de prendre dans ladite forêt le bois mort et mort bois nécessaire à leur usage. — Vente d'une pièce de terre et d'une vigne consentie par Gabriel Massot, paroissien de Parassy, à messire Dumesnil-Simon, sieur dudit Parassy. — Acquisition faite par le même d'un moulin appelé le moulin Frémion, dans la paroisse d'Ivoy-le-Pré. — Saisie des héritages de Pierre Louis, laboureur à Parassy, à la requête de Philippe Doulcet, pour une dette de 44 livres. — Actes de vente de coupes de bois faites à divers dans les forêts dépendantes de la terre de Parassy, dans les paroisses de Parassy et Morogues.

E. 876. (Liasse.) — [illegible]

1464-1786. — [illegible] de Parassy, de l'action intentée par lui aux habitants de Beauvoir et la Rougère, pour avoir pris du bois mort et mort bois [illegible] et décide que lesdits habitants continueront à jouir et user du même droit [illegible] (1464). — [illegible] écuyer, sieur dudit Parassy, de droits d'usage dans la forêt de Rogerin, moyennant [illegible] — Vente [illegible] arpents de terres vaines et vagues [illegible] de Rogerin, par noble Charles de Foucault, écuyer, sieur de Sainte-[illegible] nil-Simon, sieur de Parassy (1643). — [illegible]

au sieur de Parassy, par Silvain Turpin, laboureur, de la paroisse de Boisbelle, et consorts, de 45 arpents de terre avec une grange situés sur l'emplacement de l'ancienne forêt de Rogerin. — Actes d'arrentement, au profit de divers, des autres portions du même bois. — Vente en détail, par ledit seigneur, de l'emplacement où était autrefois le grand étang de Diloup (1615). — Bail du greffe de la justice, terre et seigneurie de Parassy, consenti par noble François de Loyne et demoiselle Marie Baille, veuve de Pierre de Loyne, à maître Jean Beullet, praticien à Menetou-Salon, pour trois ans et moyennant 15 livres par an. — Procédures entre le seigneur de Parassy et Philippe Bailly, procureur aux sièges royaux à Bourges, au sujet du fief de la Planche, appartenant audit Bailly. — Bail de la métairie de Rogerin, consenti par François Pocquelin, à François Mercier, laboureur à Parassy, moyennant 100 livres argent, 12 livres de beurre, 12 fromages, 6 chapons et 8 poules, payables à la Saint-Martin.

E. 877. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 17 pièces, parchemin.

1619-1790. — État des cens et rentes dus à la châtellenie de Maupas et seigneurie de Morogues, d'après les reconnaissances reçues Guyonneau, notaire audit Morogues. — Saisie brandon des récoltes pendantes par racine sur le chesal des Pesards, situé paroisse de Parassy, à la requête d'Étienne Perreux, fermier du revenu de la terre de Parassy, sur Silvain Finou, laboureur, pour défaut de paiement des cens et rentes dus à cause dudit chesal. — Constitution de 450 livres de rente, au principal de 900 livres, consentie par Antoine-Pierre-Marie Agard, marquis de Maupas, Agnès Cailleteau, sa femme, et Marie-Madeleine Bongars, veuve de Pierre-Antoine Agard, aussi marquis de Maupas, au profit de demoiselle Catherine Robertet, veuve de feu Jean-Baptiste Cristo, conseiller du Roi et garde de la monnaie à Bourges. — Déclaration que fait au greffe de Bourges ledit sieur Agard de Morogues, constatant qu'il a défriché plusieurs pièces de bruyères et terres vaines et vagues pour les mettre en culture, pourquoi il réclame la jouissance des priviléges et exemptions pour ce accordés par la déclaration du Roi du 13 août 1766. — Vente par décret, au profit du même sieur de Morogues, de plusieurs terres et prés, situés dans la paroisse de Morogues, saisis sur Jean Talbot, à la requête de Jean Siguret et Guillaume Migeon, paroissiens de Neuvy-deux-Clochers.

E. 878. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1595-1747. — Paroisse de Menetou-Salon. — Vente d'une pièce de terre appelée le Bois-Sollivier, sise paroisse de Menetou-Salon, consentie par Jean de Beaune, sergent en la châtellenie dudit Menetou, à Henri Rotais, serviteur domestique de madame de Rhodes, dame de Menetou. — Acquisition faite par Pierre-Antoine Agard, marquis de Maupas, Parassy et autres lieux, sur Jean Tombereau et Jeanne Sémélé, sa femme, marchands, demeurant à Menetou-Salon, de la métairie du bois Sollivier, moyennant 200 livres. — Bail de ladite métairie consenti par Marie-Madeleine de Bongars, veuve de Maupas, au profit de Claude Denis, paroissien de Menetou-Salon, moyennant 90 livres argent, 12 livres de beurre, 6 chapons, 6 poules et 20 livres de chanvre tant mâle que femelle.

E. 879. (Liasse.) — 401 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1762-1770. — Papiers de messire de Morogues, abbé de Lorroy et vicaire général de l'église de Bourges. — Correspondance entre l'abbé et le sieur Maury, avocat au parlement, relativement aux discussions d'intérêt soulevées entre l'abbé et ses religieux. — Notes, mémoires et quittances de marchands pour fournitures et d'ouvriers pour travaux, le tout soldé par les sieurs Pointeau, Bidaut des Chaumes et Saulé, hommes d'affaires de l'abbé de Morogues, et pour son compte. — Notes de libraires et de relieurs pour livres fournis à l'abbé et mis en reliure. — Quittances données par messire de Morogues, comme archidiacre de Châteauroux et prieur de Chavin, des sommes versées par les fermiers dudit prieur. — Donations faites par l'abbé de Morogues : de 80 livres de rente sur le clergé de France, au principal de 2,000 livres, au profit de l'église de Bourges, moyennant des messes après son décès ; — de 3,000 livres aux pauvres de l'hôpital général de Bourges, à la charge de 50 livres de pension viagère aux deux domestiques du donateur ; — de 3,000 livres à l'Hôtel-Dieu, à charge de 100 livres de pension à son homme d'affaires ; — de 5,000 livres au grand séminaire de Bourges. — Petit registre de revenus et dépenses tenu par le sieur Pointeau, régisseur de l'abbé de Morogues, 1762-1771 (64 feuillets).

E. 880. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1772-1775. — Livre portant inscrites, jour par jour et arrêtées chaque mois par le sieur Saulé, régisseur de Morogues, toutes les recettes et dépenses dudit abbé. — Dépenses pour les provisions du carême de l'année 1775 : 2 boisseaux de pruneaux de Sainte-Catherine, à 4 livres l'un, 8 livres ; 1 boisseau de Saint-Julien mêlé, à 2 livres 15 sous ; 1 boisseau et demi de pois verts, à 2 livres l'un, 3 livres ; 1 boisseau de pois blancs, 38 sous, 1 livre 18 sous ; 1 boisseau de pois rouges, 45 sous, 2 livres 5 sous ; 1 demi-

cent de harengs blancs, à 28 sous le quarteron, 56 sous; 12 livres et demie de morue de Hollande, à 8 sous la livre, 100 sous; 7 livres et quart de saumon, à 10 sous la livre, 3 livres 12 sous 6 deniers; 12 livres de quatre-saisons, à 12 sous la livre, 7 livres 4 sous; 4 livres de riz, à 7 sous la livre, 28 sous; 1 fromage de forme pesant 12 livres et demie, à 8 sous la livre, 100 sous. Total : 42 livres 18 sous 6 deniers.

E. 881. (Liasse.) — 5 pièces in-f° et in-4°, 52 feuillets, papier.

1519-1666. — Penin. — Terre des Brosses, paroisse de Blet. — Petit terrier de ladite terre reçu, en 1519, par Gilbert Desvergnes, François Barritet et François Fauconnier, notaires à Saint-Pierre-le-Moûtier, en vertu de lettres royaux accordés au sieur Jean Penin, seigneur dudit lieu (8 feuillets in f°). — Quatre lièves informes des déclarations de cens, rentes, bordelages et autres droits seigneuriaux dus à ladite terre pour 1664 et années suivantes. — Lieux sur lesquels se lèvent lesdits droits : Villeneuve et Bussières, La Feuille, Vailly, Quincy, Lomoy, Boissonnette, Mazan, Charly et Jailly, Ourouer, Chalivoy-Milon.

E. 882. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1705-1781. — Perrinet de Vallières. — Vente par Louis-François Perrinet de Vallières, à demoiselles Marguerite, Angélique et Suzanne-Thérèse Perrinet, du dîme d'Héliot ou de Lassay, situé dans la paroisse de Vinon, indivis avec l'abbé de Saint-Satur. — Bail d'accense par Jean Perrinet, procureur fiscal, à Claude Legite, vigneron, de sa part de dîme d'Héliot, pour la somme de 60 livres et 2 chapons. — Quittances par le prieur de l'abbaye de Chalivoy, de 9 boisseaux de blé, annuellement dus à ladite abbaye par les fermiers du dîme d'Héliot. — Joutes par extraits de ce dîme et de celui de Gardefort, contigu. — Quittance par le receveur général des domaines, au profit des héritiers Perrinet de Vallières, d'une somme de 66 livres pour 20 années de droit de franc-fief du même dîme.

E. 883. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1492-1750. — Perrotin de Barmond. — Terre de Barmond, paroisse de Barmond-Thinay. — Vente par Jean Foucher, à Jacques de Treignay, de la douzième partie du dîme de Thinay. — Sentence de la conservatoire de Bourges sur les parts respectives du même dîme, appartenant à Jean de Lestang et Jean Jaupitre, sieur de Vaugibaut, ce dernier procédant du chef de sa femme, demoiselle Hélène de Cambray. — Mise en adjudication du bail des fruits et revenus de la terre et seigneurie de Barmond. — [illegible] portant aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Barmond, rendu au Roi par Philippe-Joseph Perrotin, écuyer, seigneur de [illegible] Barmond et de [illegible]. — [illegible] Barmond, ci-devant Thinay; vente par Étienne Mercier, prieur de Saint-Laurent, à Philippe-Joseph Perrotin, de la portion de dîme qui lui revient dans la dîmerie de Thinay et de trois pièces de pré dans la paroisse de Foulienay.

E. [illegible]

1564-1768. — Pinon. — [illegible] l'Estang, écuyer, [illegible] de Thinay et Quincy [illegible] port, bateaux, passage et pontonnage sur la rivière du Cher, à Simon Bernard, paroissien de Quincy, pour la somme de 27 livres 10 sous et 4 poules par chaque année. — Extrait de l'aveu et dénombrement fourni par Charles de l'Estang à la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre, pour sa terre et seigneurie de Thinay et Quincy. — Lettres patentes délivrées par le Roi et la Reine-Mère régente autorisant la création de deux foires par chaque année, dans la paroisse de Quincy (29 septembre et 25 novembre), à la condition qu'aucune foire ne tienne à ces mêmes dates dans un rayon de quatre lieues aux environs. — Fragment du terrier de la terre de Quincy, reçu Béchereau, notaire royal à Mehun-sur-Yèvre (1660-1661), incomplet du commencement et de la fin. — Arrêt du conseil d'État qui autorise le sieur Pinon à continuer de tenir un bac sur la rivière du Cher, dans la paroisse de Quincy, et à faire payer : par chaque piéton, 6 deniers tournois; par chaque cavalier, 1 sou; par cheval [illegible] le conducteur, 1 sou 4 deniers; [illegible] à un cheval, 1 sou 6 deniers; [illegible] coche, charrette ou chariot à deux chevaux, bœufs ou mulets, 2 sous; [illegible] les voitures, les marchandises et les conducteurs seront exempts. — [illegible] par Anne Louis [illegible] de Quincy, [illegible] vet, maître chirurgien, moyennant 480 livres de ferme annuelle.

E. [illegible]

1438-1646. — Pot de Rhodes. — [illegible]

(1438); — Jeanne Pot, fille de Jean, écuyer, sieur de Rhodes et de Chastingrimont, avec Joachim de Montléon, sieur de Touffon, fils de René de Montléon, et Jeanne Marafin (1496); — François Pot, frère de la précédente, avec Renée de Montléon, sœur du précédent (1504); — Guy ou Guyot Pot, frère de François, avec Isabeau de Saffray, dame de Chemaut et de Monceaux, et veuve en premières noces de Edme-Jean Poquaize, sieur de Chemaut (1508); — Marie Pot, fille dudit Guy, avec François de Benest, écuyer, sieur de La Fontaine et de Daufon (1525); — Jean Pot, sieur de Chemaut, frère de ladite Marie, avec Georges de Balzac, fille de Pierre de Balzac, sieur d'Entraigues, et Anne de Graville (1538); — Louise Pot, fille du précédent, avec François d'Aubusson, écuyer, sieur de la Feuillade, fils de feu Jean d'Aubusson et Jacqueline de Dienne (1554); — Georges de la Chapelle, sieur d'Asnières-en-Bourbonnais, avec Françoise Dumesnil-Simon, demoiselle de Beaujeu (1564); — Marie Pot, sœur de la précédente, avec Lancelot du Lac, sieur de Chamerolles (1565); — Claude Daubray, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, avec Jacqueline Boutet, veuve de François Lallemant, sieur de Marmagne (1574); — Louise Pot, fille de Guillaume, sieur de Rhodes, et de Jacqueline de La Châtre, avec Claude de l'Aubespine, chevalier, sieur de Venderonne et Pisseleu (1593); — Marie Pot, sœur de la précédente, avec François du Pouget, sieur de Nadaillac (1598); — Jeanne Pot, sœur des deux précédentes, avec René Delâge, sieur de Puy-Laurens (1602); — Guillaume Pot, deuxième du nom, fils d'autre Guillaume et frère des précédentes, avec Anne de Brouilly, fille de François de Brouilly, sieur de Mesvillers, et Louise de Hallain (1604); — Henri-Antoine de Lagrange, sieur de Montigny, avec Marie Le Cirier, fille de Louis Le Cirier, sieur de Neuchelles et beau-frère de François Pot, sieur du Maignet (1621); — Louise Pot, fille dudit François, avec René Dumesnil-Simon, chevalier, baron de Beaujeu (1625); — Claude Pot, sieur de Rhodes, avec Louise de Lorraine, fille naturelle du cardinal de Guise et de la comtesse de Romorantin, Charlotte Desessarts (1639); — Henri Pot, sieur du Maignet, avec Gabrielle de Rouville, fille de Jacques, comte de Rouville, et Antoinette Pinard (1646).

E. 886. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1468-1652. — Testaments : de Georges de la Trémouille, sieur de Sully et de Craon, grand chambellan de France (1468); — de Catherine de Saint-Julien-Veniers, veuve de Guyot Pot, sieur de Rhodes et de Chastingrimont (1503); — de Philippe Pot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et conseiller au parlement (1525); — de demoiselle André de Rochechouart, dame de Bourdet (1520); — de Jean Pot, sieur de Chemaut et de Rhodes (1567), par extraits; — de Georges de Balzac, veuve du précédent (1583); — de Guillaume Pot, leur fils, chevalier, sieur de Rhodes (1603); — d'Antoine Pot, leur fils, abbé de Saint-Georges-sur-Loire, puis capucin (1607); — de Guillaume Pot, deuxième du nom, frère du précédent, chevalier, sieur de Rhodes (1615); — de François Pot, son autre frère, chevalier, sieur du Maignet, et de sa femme Marguerite Daubray (1622); — de Madeleine de l'Aubespin, veuve du sieur Stors, alliée des précédents (1623); — de Jacqueline de La Châtre, veuve de Guillaume Pot, premier du nom (1623); — de Marguerite Daubray, veuve de François Pot, codicille à son testament de 1622 (1641); — de Henri Pot, chevalier, sieur de Rhodes et Menetou-Salon, et Gabrielle de Rouville, sa femme (1647); — de Louise de Lorraine, veuve de Claude Pot, sieur de Rhodes, frère aîné dudit Henri (1652).

E. 887. (Registre.) — In-f° carré, 64 feuillets, parchemin.

1524. — Inventaire après décès des meubles et effets de Philippe Pot, conseiller, président aux enquêtes au parlement de Paris, trésorier et chanoine de la Sainte-Chapelle du palais, dressé par Jean de Vignolles, notaire et secrétaire du Roi et l'un des quatre notaires du parlement.

E. 888. (Registre.) — In-f°, 429 feuillets, papier.

1642. — Inventaire mobilier fait en la justice de Menetou-Salon, après le décès de Claude Pot, grand-maître des cérémonies de France, porte-cornette blanche du Roi et premier écuyer tranchant, sieur de Rhodes, Mondon et Menetou et vicomte de Bridiers, ledit inventaire dressé à la requête de Louise de Lorraine, comtesse de Romorantin, veuve dudit sieur de Rhodes.

E. 889. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1616-1665. — Inventaires mobiliers : des châteaux de Rhodes et Menetou-Salon, après la mort de Guillaume Pot (1616); — du château de Menetou, après la mort de Claude Pot (1642), incomplet; — du château de Monceaux, après la mort de Marguerite Daubray, veuve de François Pot (1645); — de la maison occupée à Paris par Henri Pot et Gabrielle de Rouville, sa femme, à la requête de celle-ci, après la mort dudit sieur de Rhodes (1662); — des châteaux du Maignet et de Menetou-Salon, dans les mêmes circonstances (1663); — dudit château de Menetou, après la mort de la veuve de Henri Pot (1665).

E. 890. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1496-1597. — Montre faite au château d'Arques, le 8 juillet 1496, de 12 hommes de guerre de morte-paie de l'ordonnance du Roi, en garnison audit lieu, sous le commandement de Pierre de Blosset, bailli de Caux. — Articles accordés pour la réduction de la ville d'Amiens, en 1597. — Détail des cérémonies observées à la réception des chevaliers des ordres du Roi. — « Mémoire de ce qu'il fault que Rhodes (Guillaume de) face partant de ceans allant à la court. » — Listes des créations de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, par François Ier, Henri II et François II, de 1536 à 1559. — Rôles des chevaliers en 1560, 1572, 1576. — Listes : des commandeurs de la première création de l'ordre du Saint-Esprit, en 1579 ; — de ceux de la création de 1582 ; — des chevaliers de l'ordre reçus en 1562, 1585, 1589. — Rôles des commandeurs, officiers et chevaliers assistants aux cérémonies en 1581, de 1584 à 1587 et en 1595, 1598, 1599, 1613 et 1618.

E. 891. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1501-1600. — Pièces de comptabilité de la famille Pot. — Reconnaissances par Guyot Pot, sieur de Rhodes, au profit de René Pot, baron de Châtelus et sieur de La Roche, d'un prêt de 50 écus d'or à la couronne, valant 35 sous tournois ; — autre, au profit de Jean Goillard, marchand à Poitiers, de 44 livres 16 sous 6 deniers, pour marchandises fournies. — Mémoire par le sieur Marchant, des deniers par lui prêtés en plusieurs fois à Georges de Balzac, femme de Jean de Chemaut, en 1579. — Quittance portant compte final entre les mêmes jusqu'au mois d'avril 1581. — Comptes de la ferme de la terre de Rhodes, de 1516 à 1522. — État abrégé de ce que peut valoir la terre de Rhodes et autres seigneuries de la famille. — Quittances : par Louis de La Tour, capitaine de Rhodes, au profit d'Antoine Matron, de 100 livres, à compte sur ce qu'il devait au premier Pot ; — par Anne de La Châtre, veuve de François de l'Hôpital, sieur de Vitry, au profit de Lancelot du Lac, sieur de Chamerolles, de 1,050 livres tournois, à compte sur ce qu'il devait comme héritier du sieur de la Ferté ; — par Georges de Balzac, veuve de Jean Pot de Chemaut, au profit de Philippot Martin, laboureur à Menetou-Salon, de 60 livres 7 sous 6 deniers, à compte sur le prix d'une coupe de bois dans la forêt dudit Menetou.

E. 892. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1601-1620. — Quittances : par René de La [illegible], sieur de Puy-Laurens, époux de Jeanne Pot, fille de Guillaume premier du nom, de 11,000 livres, [illegible] femme ; — par les religieuses Annonciades de Bourges, d'une somme de 300 livres à elles due, par Jacqueline de La Châtre, veuve du précédent ; — par Louis Fournier, au profit de Marie et Marguerite Daubray, de la somme de 97,000 livres, pour toutes réparations par lui faites au logis du sieur Daubray, leur père, durant sa vie et jusqu'à sa mort ; — par la dame Bonnemain, au profit de Marguerite Daubray, femme de François Pot, [illegible] représentant demi-année de la pension des deux fils de ladite dame Daubray, Claude et Henri Pot. — Mémoire détaillé dressé par son intendant, à Guillaume Pot, deuxième du nom, à Paris, sur la situation de ses affaires. — Quittance portant rachat de 400 livres de rentes, au profit dudit Guillaume. — Transport fait par Gabriel de Chazerat, praticien, à Jacques Monet, sieur de La Croix, d'une somme de 120 livres due audit Chazerat, par le sieur Pierre Persat.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1604-1630. — Règlement de compte entre Jacqueline de La Châtre, veuve de Guillaume Pot, et Petitjean Bon-[illegible] — Mémoire des fournitures employées pour confectionner un habit au laquais de ladite dame, montant à la somme de 18 livres [illegible] — Quittances : par la dame Jacqueline de La Châtre, au profit de son fils Guillaume, sieur de Rhodes, de 600 livres, pour demi-année de la pension qu'il lui payait ; — par Nicolas Gagnepain, au profit de Marguerite Daubray, veuve de François Pot, de 135 livres, pour un quartier de la pension [illegible] Glatigny, au profit de la même, de 300 livres, pour une année d'arrérages de rente. — Mémoire par A. Bienvenut, maître tailleur d'habits, de l'ouvrage par lui fait durant plusieurs [illegible] — Quittance au profit de la même, par René Dumesnil-Simon, baron de [illegible] — [illegible] — Règlement de comptes de ladite dame avec le sieur Mignon, son intendant.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièce, parchemin.

1631-1642. — [illegible]

vres, par Claude Pot, sieur de Rhodes, au profit du sieur Mignon, intendant de sa mère Marguerite Daubray, pour remboursement de pareille somme prêtée par ledit Mignon, sur la demande de ladite dame Daubray, avec la demande d'emprunt de celui-ci; — de 30 pistoles d'Espagne prêtées par François-Auguste de Thou à Henri Pot, sieur du Maignet, lors de son séjour en Hollande; — de 11 écus d'or, valant 213 livres, par le sieur Dugué, pour prix d'un cheval vendu à madame de Rhodes; — de 500 livres, par dame Élisabeth de l'Aubespin-Châteauneuf, au profit de madame de Rhodes, pour une année de la rente à elle due. — Mémoire des arrérages de rentes dues par madame de Rhodes, à mademoiselle de la Coste, au 31 décembre 1635. — Compte arrêté entre le sieur Mignon, intendant de la maison de Rhodes, et dame Louise de Lorraine, veuve Claude Pot, par lequel ledit Mignon donne quittance, moyennant obligation signée à son profit, de la somme de 15,608 livres 1 sou 7 deniers.

E. 895. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1641-1650. — Quittances : par les pères Jacobins, Carmes, Minimes, Capucins et Augustins de Bourges et les religieuses de Sainte-Claire de la même ville, pour délivrance de legs à eux faits à sa mort par feu madame de Rhodes; — de 25 livres, par le receveur général des deniers des saisies réelles, au profit de messire de Châteauneuf, pour paiement des frais faits dans la saisie provoquée par lui sur dame Marguerite Daubray, veuve de François Pot; — de 4,000 livres, par Louise de Lorraine, au profit de son beau-frère, Henri Pot, pour une année de son douaire; — de 1,200 livres, par Marie Dumay, au profit du sieur de Rhodes, pour pareille somme léguée à la belle-mère de ladite Dumay, Françoise de La Rogue, par Jacqueline de La Châtre, veuve de Guillaume Pot; — de 120 livres, par Jean Bellat, maître tapissier, au profit de Henri Pot, pour raccommodage d'une tapisserie représentant « la vie humaine ». — Reconnaissance par Jacqueline Pot, supérieure des Annonciades de Paris, pour une somme de 100 livres au profit du sieur Mignon. — Compte dudit sieur Mignon avec la succession de Claude Pot de Rhodes.

E. 896. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1658. — Quittances signées Jeanne Danlezy, abbesse de Saint-Laurent à Bourges, Catherine Duvergier, Claude et Madeleine Chambellan, Augustine de Heurtay, Gabrielle Gassot, Françoise de Rochechouart, Jeanne Besse, Anne et Jacqueline Pot, supérieures des Annonciades de Bourges et de Paris, et Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, pour solde des pensions de sœurs Catherine et Françoise Pot, filles de Guillaume Pot, premier du nom, Catherine du Poujet, leur cousine, Jacqueline, Anne et Georges, leurs sœurs, Madeleine de Lâge, fille du sieur de Puy-Laurens, enfin Gasparde et Françoise, filles de Jean Pot, sieur de Chemaut (1612-1655). — Contrats de profession en religion : de Françoise Pot, Catherine et Françoise Pot, filles de François Pot et de Marguerite Daubray; — de Jacqueline d'Aubusson, fille de Guillaume d'Aubusson, sieur de Chassingrimont, et de Louise de la Trémouille; — de Jeanne du Poujet, fille de François du Poujet, sieur de Nadaillac, et de Marie Pot.

E. 897. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1650-1659. — Déclaration par Louise Pot, veuve d'Esme Dumesnil-Simon, sieur de Beaujeu, que sur sa dot de 50,000 livres, il ne lui reste plus dû que 16,750 livres, plus un arriéré d'intérêts de 1,618 livres 7 sous. — Compte arrêté entre Gabrielle de Rouville, femme de Henri Pot, Jacqueline Pot, supérieure des Annonciades de Paris, et Françoise Pot, sa sœur, religieuse à Saint-Pardoux, toutes deux tantes dudit Henri Pot, au sujet des pensions et rentes annuelles dues auxdites deux sœurs, sur la succession de leur autre neveu, Claude Pot, sieur de Rhodes. — Contre-lettre par laquelle Henri Pot reconnaît que la quittance de 2,000 livres que feu sa mère lui donna pour prétendu versement de pareille somme ne fut qu'une mesure de précaution prise contre les créanciers de son frère et qu'il reste débiteur de ladite somme. — Quittance de 900 livres, par le sieur Quinot, au profit dudit Henri Pot, pour un quartier du loyer de la maison par lui à eux affermée à Paris, rue des Prouvaires.

E. 898. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1683. — Mémoires et comptes de dépenses dressés par L.-C. Ménage, gouverneur des fils de Henri Pot de Rhodes, pour l'entretien de ses écoliers et la solde de ses gages (1664-1667). — Lettre de recommandation auprès de madame de Rhodes, en faveur du sieur de Grangemont, officier dans le régiment de la Reine-Mère, qui s'offre comme gouverneur du jeune de Rhodes (Charles Pot), étant sur le point d'entrer à l'académie. — Quittance : par le père Contaut, jésuite du collège de Paris, de 252 livres 11 sous, pour un quartier de la pension de Louis Pot, frère du précédent, plus tard abbé de Varennes, et de son laquais; — par le père Demelles, professeur de philosophie au collège du Plessis; — de 60 livres, pour la deuxième année du cours

dudit Louis Pot; — de 74 livres 5 sous, par Gabriel Limet, charron à Paris, pour réparations au carrosse du marquis de Rhodes.

E. 899. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1541-1675. — Correspondance entre Jeanne Pot, veuve de Joachim de Montléon, sieur de Touffou, François Pot, sieur de Chassingrimont, frère de la précédente, et de Jean, son fils; de Guyot Pot, sieur de Rhodes, frère aîné dudit François; de Marie Pot, fille de ce dernier, et de François de Benoist, écuyer, sieur de La Fontaine, son gendre; de Jean Pot, sieur de Chemaut, frère de ladite Marie, et de Guillaume Pot, sieur de Rhodes, son fils, premier du nom; de Guillaume, deuxième du nom, et de François Pot, sieur du Maignet, tous deux fils dudit Guillaume et de Marguerite Daubray, veuve dudit François. — Lettre de condoléance de madame de Touffou (Jeanne), à son neveu, M. de Chemaut, à l'occasion de la mort de M. de Chassingrimont; — autres lettres de Jean de Chassingrimont, à son cousin, M. de Chemaut, pour lui annoncer le décès de ladite dame de Touffou, leur tante paternelle, et prendre, de concert avec lui, les mesures nécessaires pour le partage de la succession; — de François de Benest, audit sieur de Chemaut, son beau-frère, relativement à un projet de partage de la terre de Chargé, avec son frère, M. de la Fouchadière; — de Marie Pot, femme dudit de Benest, à M. et Mme de Chemaut, pour leur faire part de la naissance de sa fille; — de Guyot Pot, troisième du nom, audit sieur de Chemaut, dans laquelle, entre autres choses, il l'entretient de la guerre entre le roi d'Espagne et la régence de Tunis; — du sieur Lepin et de dame Anne Lebàcle, audit sieur de Chemaut, pour le prier de faire retirer la compagnie du duc de Sommes des localités où ces troupes ont pris leurs quartiers, d'après ses ordres; — de M. de Barbanleau, à Guillaume Pot, relativement à un projet de mariage pour son fils; — de Marguerite Daubray, femme de François Pot, sieur du Maignet, à sa cousine, Louise Pot, femme de Claude de l'Aubespine, sieur de Verdonne, pour la renseigner sur le compte de mademoiselle d'Achon en tant que fille à marier.

E. 900. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1698-1699. — Correspondance du marquis de Rhodes (Charles Pot), de sa femme, mademoiselle de Simiane, et du sieur Augier, leur intendant, tous en résidence à Paris. — Lettres : du sieur Moret, homme d'affaires de la terre de Menetou-Salon, à la marquise, où il la renseigne sur la demeure de son frère, le marquis de Gordes; — du même, au marquis, pour l'informer [illegible] faucons et de son [illegible] des réparations en cours d'exécution au château de Menetou, [illegible] Vermeil, avocat à Mehun-sur-Yevre, audit marquis, pour le [illegible] au sujet de la [illegible] son frère, pour [illegible] de M. de Rhodes, pour son beau-frère, afin d'obtenir une décharge ou diminution [illegible] du-Sault, au marquis, pour avoir la survivance des fonctions de sénéchal de Rhodes, en place de son frère, décédé; — des gardes de la terre du Maignet, au même, sur les déprédations commises dans les bois du Maignet; — de M. Riglet, chanoine du chapitre métropolitain de Bourges, au même, pour intercéder auprès de lui, en faveur d'un de ses métayers, coupable de délit de chasse dans les bois de Menetou; — du sieur Jean Bonnansat, au même, pour lui faire part de la déception qu'il a éprouvée dans la provision par lui obtenue du *capiscolat* de Tornac, qui n'était qu'un bénéfice illusoire; — du sieur Robert, au sieur Augier, pour lui faire connaître dans quelles conditions il vient d'être pourvu du bailliage du Maignet, en remplacement d'un cabaretier nommé Pigaut, qui exerçait à la fois et sans provisions les [illegible] audit lieu.

E. 901. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1699. — [illegible] de Rhodes et du sieur Augier, leur intendant. — Lettres : du sieur Robert, au marquis, où il apprend que les chanoines de La Châtre, poursuivis à Issoudun par le curé et les habitants de Montipouret pour les réparations à leur [illegible] dont il fait partie, en demandant des instructions sur la conduite à tenir en cette circonstance; — du sieur Laforest, au [illegible] de cette terre; — du sieur Lebezue, [illegible] de Bourges, [illegible] par le marquis; — [illegible] Jouvard, au même, pour [illegible] de son beau-frère, M. de Gordes, en résidence à [illegible] —

du sieur Chambrun, au même, qu'il instruit des abus commis par le curé de ladite paroisse, au sujet des droits de suite et des dîmes de novales qu'il prétend lever sur les tenanciers ; — du père de Nates, jésuite, à la marquise, par laquelle il lui recommande une ancienne servante de sa sœur, madame l'abbesse d'Annonay ; — du sieur Venon, prévôt de la maréchaussée de Sens, au sieur Augier, pour se défendre contre les allégations du receveur de Ville-Thierry, qui l'accusait d'avoir indûment fait prendre chez le procureur fiscal deux chevaux volés et qui devaient, suivant lui, être considérés comme épaves.

E. 902. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1700. — Correspondance du marquis de Rhodes et du sieur Augier. — Lettres : du sieur Fichon de Ferrières, procureur fiscal de Presle et du Maignet, au marquis, pour lui donner avis de l'écroulement du moulin de Luxeuil, dépendant de la seigneurie de Veniers; — du sieur Verneuil, au même, pour lui présenter ses comptes comme fermier de sa terre de Mehun-sur-Yèvre; — du sieur Moret, intendant de la terre de Menetou-Salon, au même, pour se plaindre des désordres des domestiques dans le château et du mauvais état qui règne dans les affaires de cette terre ; — du sieur de La Presla, au même, relativement au droit de chasse prétendu par le sieur de Marraine, vassal du marquis, sur sa terre et justice de Presle et le Maignet, dans la paroisse de Mers; — du sieur Montrot, diacre, au sieur Augier, pour le prier d'intercéder auprès du marquis, afin de lui faire obtenir le titre de chapelain de Rhodes, ainsi que la prêtrise, avec la promesse du frère dudit sieur Augier, chanoine, pourvu de la chapelle de Rhodes, de se démettre en sa faveur; — du sieur Lavergne, au même, son neveu, pour le prier de faire des démarches tendant à lui faire obtenir des lettres de vétérance de sa charge qu'il vient de vendre ; — du sieur Bias, fermier du marquis de Rhodes, où il se plaint du tort que fait au commerce la diminution des espèces métalliques ; — du sieur Moret, au même, pour lui faire connaître le séjour du marquis et de la marquise aux eaux de Néris, en lui manifestant les craintes que lui suggère l'état de leur santé.

E. 903. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1700. — Correspondance du marquis de Rhodes. — Lettres : du sieur Coprie, curé de Saint-Georges-les-Landes, qui réclame le paiement de l'arriéré de sa pension depuis trois années ; — du sieur Pougot, lieutenant de la justice du Maignet, pour instruire le marquis de ses démêlés avec le sieur de La Presle, seigneur du voisinage, au sujet des préséances à l'église de paroisse ; — de M. de Palluau, l'un des administrateurs de l'hôpital de Bourges, pour lui faire connaître l'acquisition de la terre de Pont-Abbé par cet établissement, en lui réclamant des arrérages de rentes qui en faciliteront le paiement; — du sieur Moret, dans laquelle il l'approuve de faire draper sa laine à Romorantin, où les draps sont de meilleure fabrique qu'à Bourges ; — du curé de Mouhet, pour desservir le sieur Montrot, récemment nommé chapelain de Rhodes; — du chevalier de Rhodes, où il entretient le marquis des embarras de sa situation et agite les différents partis qu'il a à prendre, soit qu'il aille vivre avec mademoiselle de Rhodes, ou qu'il se décide à voyager, ou bien à entrer dans l'ordre de Malte.

E. 904. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 34 pièces, parchemins, 2 sceaux.

1397-1528. — Procuration donnée par Guyot Pot, sieur de Rhodes et de Chassingrimont, à Jean Pot, son fils, à l'effet d'hypothéquer ses biens jusqu'à concurrence de 4,000 livres tournois. — Lettre de sauvegarde accordée à Regnier Pot, sieur de la Preugne, chambellan du Roi, et frère du précédent (sceau). — Acquisition par Guyot Pot, de Andrée Guérin, dame de La Grange, et ses enfants, des étang, dîme et terrage de Masbonneau, paroisse de La Châtre. — Désistement par Huguet du Doulcet, marchand à Saint-Benoît-du-Sault, au profit de ladite dame venderesse et les siens, de la vente qu'ils lui avaient précédemment faite de mêmes héritages. — Quittances données : par Jean Pot, écuyer, sieur de Rhodes et de Chassingrimont, fils de Guyot Pot, et sa femme, Souveraine de Blanchefort, du paiement de la dot de cette dernière; — par Jacques de Combarel, sieur de Gibaut en Limousin, et Louise Pot, sa femme, sœur du précédent, pour le même objet; — par François Pot, frère aîné de Guyot, de la somme de 280 écus soleil, à lui légués à sa mort par ledit Guyot Pot. — Quittances de gages, comme conseiller et président aux enquêtes du parlement de Paris, données au profit de Philippe Pot, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, protonotaire apostolique et frère de Jean. — Reconnaissance par Guy de Puyberral, sieur de Blessoy et maître d'hôtel du sieur d'Arpajon, constatant que, bien que Philippe Pot ait dû recevoir, conjointement avec lui, d'Antoine Duprat, premier président au parlement, la somme de 7,000 livres tournois, destinée à la rançon de Jean d'Arpajon, prisonnier des Anglais, ledit Philippe cependant n'a rien touché de cette somme. — Copie conforme des lettres à terrier accordées au connétable Anne de Montmorency, au sujet de la terre de la Prune-au-Pot. — *Nota* : Sur un petit carré de papier portant au dos : « Devise

de Philippe Pot », on lit le sixain suivant en forme de rondeau :

Tant l'vault et a vallu
A celuy qui a recouru,
A celle pour qui dict le mot,
Le généreux Philippe Pot,
Qui de tous maux l'a secouru
Tant l'vault.

E. 905. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1508-1619. — Partage de la succession de Jean Pot, sieur de Rhodes et de Chassingrimont, entre ses deux fils, François et Guy, par lequel partage la seigneurie de Chassingrimont est affectée au premier et celle de Rhodes au second. — Mandement par le prévôt d'Issoudun au sergent royal du ressort pour qu'il dresse procès-verbal des violences commises au nom des sieur et dame de Gargilesse, coupables d'avoir fait enlever de force le mobilier de Guy Pot. — Procédures entre les deux fils de Guy, Guyot, sieur de Rhodes, et Jean, sieur de Chemaut, avec appointement par le bailli de Boiscommun entre les parties, par lequel Guyot est déclaré majeur pour l'administration de ses biens. — Ratifications : par Louise Pot, sœur de Guy, de la donation faite par Jeanne, autre sœur du même, veuve de Joachim de Montléon sieur de Touffou, au profit de leurs neveux, Jean et Guyot Pot, de la moitié de la terre de Changy-la-Vineuse ; — par Marguerite de la Trémouille, veuve de Charles Pot, fils de Guyot, de la transaction passée entre son gendre, Claude d'Escoubleau, et son beau-frère, Jean Pot de Chemaut, [illegible]. — Acte par lequel Jean Pot, échanson du dauphin, et Guyot, son frère, homme d'armes de la compagnie du grand-maître de France, acceptent la renonciation d'hoirie faite par Marie Pot, leur sœur, en contractant mariage avec François de Benest, [illegible]. — Donation au profit de Jean de Chemaut, premier écuyer tranchant, et Guyot de Rhodes, par Jeanne Pot, veuve de Philippe de Saint-Savin, [illegible]. — Ratification [illegible], par [illegible] Pot, veuve de Touffou, tante des donataires. — Transaction entre Jean Pot et François de Benest, son beau-frère, attaquant les renonciations de succession faites en minorité par Marie, sa femme, par laquelle transaction les époux Benest renouvellent et confirment les renonciations, moyennant que Jean Pot, outre 4,000 livres tournois par lui précédemment versées, cédera auxdits époux la moitié [illegible] Charze. — Vente faite à Jean Pot, sieur de Chemaut, et à Georges de Balzac, sa femme, par Jeanne de [illegible], veuve de Jean d'Aubusson, sieur de la Feuillade, de 400 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle hypothéquée sur tous les biens [illegible]. — [illegible] au greffe de la châtellenie d'[illegible] pour Jean [illegible] de Jean de Chemaut [illegible] Louise Pot, [illegible] d'Aubusson, écuyer, sieur de la Feuillade. — Procuration [illegible] par Jean de Chemaut à Guillaume Pot, son fils, à l'effet [illegible] Claude de La Châtre, et à Claude, son fils, pour le paiement de [illegible] Jacqueline de La Châtre, femme dudit Guillaume.

E. 906. (Liasse.) — [illegible]

1547-1594. — [illegible] veuve de Jean Pot de Chemaut, et ses enfants, Guillaume Pot, chevalier, sieur de Rhodes, Guyot Pot, chevalier, sieur de Chemaut, et Jean Pot, écuyer, sieur de Monceaux, par lequel lesdits enfants cèdent à leur mère toute la part qu'ils peuvent avoir dans l'héritage de leur frère, à la condition par elle de prendre à son compte toutes les charges de la succession. — [illegible] sieur Guillaume Lepère, procureur de feu Jean de Chemaut, dans sa terre et justice de Brives, relativement à l'administration dudit Lepère, durant la vie du feu sieur de Chemaut. — Partage par ladite veuve Georges de Balzac, de ses biens entre Guillaume, Guyot et Pierre-François Pot, ses fils, par lequel il est attribué à Guillaume, la terre de Meneton-Salon [illegible] Nerville, et à Pierre, la seigneurie de Montfermeil et [illegible] Thomas de Vidal, écuyer, sieur de la Bresse, des terres et métairie du grand et du petit Marmveau, situées paroisse d'Yèvre-la-Ville, dans l'Orléanais.

[illegible]

1568-1620. — [illegible]

fait audit Guillaume par Anne de La Châtre, femme dudit sieur de Vitry. — Traité fait par Guillaume Pot, avec Germain Pilon, sculpteur, pour la façon d'une tombe de marbre aux armes dudit seigneur, moyennant 160 écus d'or au soleil. — Abandon fait par Jacqueline de La Châtre, veuve de Guillaume Pot, à Guillaume, son fils, de 1,200 livres sur les sommes à elle léguées par Antoine Pot, capucin, son autre fils, à la charge de payer 75 livres de rente aux Annonciades de Bourges, pour la pension de Jacqueline du Poujet, sa petite-fille, religieuse audit couvent. — Mémoire des conditions imposées par ladite veuve audit Guillaume, en lui cédant sa terre de Menetou-Salon. — Transaction entre Claude de l'Aubespine, sieur de Verderonne, gendre de ladite dame, et Marc Carré, écuyer, sieur de Villebon, et Françoise Dumesnil-Simon, sa femme, relativement à la donation de la terre de Beaujeu et Neuilly, faite indivisément par Charles Dumesnil-Simon entre ladite Françoise et Louise Pot, femme du sieur de l'Aubespine.

E. 908. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1579-1600. — Procédures entre Jeanne Pot, fille de Jacques, sieur de Lavau-Pot, et de Gabrielle Faulcon, et femme de François Chardebœuf, sieur de la Vareille, d'une part, et François Faulcon, sieur de Saint-Pardoux, nommé par Guillaume Pot, sieur de la Maison-Rouge, tuteur, à sa place, de Christophe, Jeanne, Françoise et Gillette Pot, enfants de Jacques, et petits-neveux et nièces de Mathurin, ladite Jeanne poursuivant, comme l'aînée de la famille, après la mort de Christophe Pot, son frère, sa succession, y compris ce qu'il avait hérité de Mathurin Pot, leur grand-oncle et tuteur. — Compromis fait entre Guillaume Pot et consorts et mademoiselle de la Vareille, touchant l'action des tutelle et curatelle de Mathurin et Christophe Pot.

E. 909. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1600-1641. — Accord entre Guillaume Pot, deuxième du nom, et François Pot, son frère, par lequel ils se tiennent l'un et l'autre quittes des engagements réciproques que leur créait la succession de Guillaume Pot de Rhodes, leur père. — Mémoire de la vente faite à Guillaume Pot, par Michel Subtil, écuyer, sieur de Sauvage, maître de la forge de Mondon, dans la paroisse de Nadaillac, de 18 milliers de fer livrables à poids de forge. — Contrat de la cession faite par Anne de Brouilly, veuve de Guillaume Pot, à son beau-frère, François Pot, de tous ses droits de communauté sur l'héritage du défunt, moyennant le remboursement de sa dot montant à 60,000 livres, le versement de 6,000 livres de préciput lui étant attribué par son contrat de mariage, plus la jouissance de son carrosse attelé de quatre chevaux, et de quelques objets mobiliers spécifiés dans la transaction. — Quittances signées de ladite dame de Brouilly, au profit de son beau-frère et de sa veuve, Marguerite Daubray, des sommes à elle par eux dues, en vertu des arrangements ci-dessus.

E. 910. (Liasse.) — 44 pièces, papier; 23 pièces, parchemin, 1 sceau.

1605-1641. — Quittances des paiements faits de 1616 à 1618, par François Pot, sieur du Maignet, en l'acquit de feu son frère, Guillaume Pot de Rhodes. — Partage entre Marguerite Daubray, femme dudit François Pot, et Marie Daubray, sa sœur, femme de Louis Le Cirier, chevalier, sieur de Neufchelles, de la succession de leurs père et mère. — Reconnaissance par le prieur de la grande Chartreuse, de la participation aux prières de tout l'ordre des Chartreux accordée à François Pot et sa femme, en considération de Pierre Daubray, frère de celle-ci, profès dans ladite maison. — Contrat de constitution de 300 livres de rente, par François Pot, aux sieurs Sibour et autres, tuteurs honoraires de demoiselle Marie-Anne de Bresson, fille de feu Samuel de Bresson, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi. — Ordre de Louis XIII donné au sieur du Maignet (François Pot), maître de camp, de se rendre avec son régiment à Châtillon-sur-Indre, pour la montre ou revue du 1er avril 1616. — Contrat de constitution de 150 livres de rente pour Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, conseiller au présidial de Bourges, contre Marguerite Daubray, veuve François Pot, Claude Pot, son fils, Abraham Pezard, notaire et greffier à Menetou-Salon, Henri Botin, receveur de ladite veuve Pot et autres. — Pouvoirs donnés par ladite dame à son procureur pour rendre à la demoiselle de Ligerville foi et hommage, à cause des champars de Guillon, dans la terre de Mousseaux.

E. 911. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1634-1654. — Déclaration faite par Claude Pot, chevalier, sieur de Rhodes, comme il entend prendre la garde noble de sa fille et de feu Louise-Henriette de La Châtre, sa femme. — Pouvoirs donnés par ledit sieur, à Claude Hodeau, avocat en parlement, à l'effet de requérir souffrance du Bureau des finances de Bourges, au nom de sa fille mineure, pour l'hommage des terres de la Maison-Fort et La Ferté-Gilbert, mouvantes de la grosse tour d'Issoudun. — Accord entre le même et sa belle-mère, Louise-Élisabeth d'Estampes de Valençay, veuve du maréchal Louis de La Châtre, au sujet de la succession dudit maréchal. — Cession de 15,000 livres faite par le même à son frère Henri Pot,

à prendre sur les revenus de la terre de la Maison-Fort. — Transaction entre Claude et Henri Pot, par laquelle ce dernier cède à son frère tous les meubles provenant de la succession de leur mère et qui se trouveraient à Menetou-Salon, Rhodes, Bridiers et Bourges, gardant pour lui ceux des terres du Maignet, de Chanteloup, Monceaux, Gueudreville et Boynes, à la charge par ledit Claude d'acquitter certaines obligations pécuniaires qui pesaient sur la succession de ladite Marguerite Daubray. — Inventaire fait à la requête de Louise de Lorraine, veuve de Claude Pot, des effets mobiliers laissés par elle à Paris, au logis du sieur Hébert. — Transaction entre ladite veuve et messire Henri Pot, qui règle les intérêts de Louise de Lorraine, dans la succession de son époux. — Copie du testament de la même. — Transport par Charles-Louis de Lorraine, abbé commendataire de l'abbaye de Chailly, prieur de Leyrac, et son légataire universel, à René Mignon, intendant du garde des sceaux, M. de Châteauneuf, de la somme de 82,199 livres, restant due par Henri Pot, sur les 100,000 livres reconnues être dues à Louise de Lorraine, par l'accord précédent.

E. 912. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1636-1672. — Brevets accordés à Henri Pot, chevalier, sieur du Maignet, par Gaston d'Orléans, frère du Roi : d'une pension de 2,000 livres prise sur la cassette particulière de ce dernier ; — du droit de retrait féodal à exercer sur la terre de Puy-Laurens, relevant du vicomté de Brosse ; — du don des droits seigneuriaux dus par suite de vente des terres de Rhodes, Loziers et La Salle-de-Janzay, même mouvance. — Constitution par Henri Pot, au profit des religieuses de la Visitation de Bourges, d'une rente annuelle de 177 livres 16 sous 2 deniers tournois. — Quittances signées Lecocq, sieur de Corbeville, conseiller au parlement de Paris, au profit de messire Pot, des arrérages de la rente annuelle de 200 livres tournois due par lui solidairement avec le sieur de Neufchelles. — Procédures entre le même et Gabrielle de Rouville, sa femme, d'une part, et Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, pour le service d'une rente primitivement de 2,000 livres, constituée au profit dudit sieur Gobelin, par la famille de Rouville. — Avis du conseil de famille provoqué par la veuve de Henri Pot, pour obtenir l'autorisation de faire des coupes dans les bois de haute futaie, appartenant à ses enfants mineurs. — Procuration donnée par Louis Pot de Rhodes, abbé de Varennes, à sa dite veuve Gabrielle Pot, sa mère, pour lui confier l'administration, en son lieu et place, des revenus de ladite abbaye de Varennes.

E. 913. [illegible]

1622-1654. — [illegible] Henri Pot [illegible] de Ladeguine [illegible] de Paris [illegible] enfants mineurs et, en cette qualité, poursuivant l'instance d'ordre et de distribution de 260,000 livres, provenant de la vente de la terre de Rhodes et autres, et demandant que la terre de Menetou-Salon [illegible] à Henri Pot, par la substitution de feu Guillaume Pot, son père, fût affectée au paiement des dettes de Claude Pot, autre fils de Guillaume. — Quittance par Claude Pot et Louise de Lorraine, sa femme, au profit [illegible] Remorantin [illegible] lier, de 6,000 livres tournois, à compte sur 50,000 livres que [illegible] par leur contrat de mariage. — Copie du testament d'Antoine Fradet, conseiller au parlement et abbé de Saint-Pierre-le-Morbet, dont communication avait été requise par Henri Pot, dans la poursuite de l'affaire de Ladeguine, reprise par les enfants de ce dernier après la mort de leur père.

E. 914. [illegible]

1608-1651. — Quittance par Henri de Lacoste, écuyer, sieur de Beauvais, au profit de Henri Pot, de la somme de 13,276 livres [illegible] tuées par les auteurs dudit Lacoste, au profit de ceux du sieur Pot. — Contrat de vente faite par Henri Pot, au profit de Jacques de Pampelune, sieur de Livry, de la terre et seigneurie de Boynes et Monceaux en Gâtinais. — Déclaration faite par Diane Lepicart, veuve du sieur de La Robie, conseiller au Grand Conseil, qu'elle n'a rien à réclamer sur la rente de 300 livres, jadis constituée à son profit, par Marguerite Daubray, [illegible] au profit de Henri Pot, par François Nicolas de Rostaing, [illegible]

E. 915. [illegible]

1622-1651. — [illegible] Daubray, veuve de [illegible]

comme tutrice de ses enfants, pour 200 livres de rente constituée au profit du sieur de Neufchelles, ladite rente garantie précédemment par ledit François Pot, son mari. — Vente par Claude Dousseau, procureur au parlement de Paris, et agissant comme tuteur de ses enfants, au profit de Claude Guérin, avocat audit parlement, de 125 livres tournois de rente à lui dues par Marguerite Daubray. — Quittance par Jacques Belin, notaire au Châtelet de Paris, de la somme de 3,303 livres 13 sous 4 deniers, pour le rachat et amortissement des rentes précédentes. — Quittance de 15,141 livres 14 sous donnée à Henri Pot, sieur de Rhodes, par Claude Vaignard, marchand de draps de soie à Paris, pour remboursement de pareille somme à lui due et se composant : 1° de 5,000 livres tournois en principal à lui consentie, pour fournitures de marchandises, par feu Claude Pot, frère aîné de messire Henri, plus les intérêts; 2° de 5,629 livres 15 sous portée sur une autre obligation du même, également avec les intérêts, plus 20 livres tournois pour frais et dépens adjugés par la sentence des requêtes du palais, qui a réglé la dette en question. — Acte par lequel Henri Pot se porte caution pour Camille Savary, comte de Brèves, envers Louis Chauvelin, écuyer, sieur de Grisenoir, de moitié du principal d'une rente de 500 livres au denier 18, constituée par lesdits de Brèves et Chauvelin, au profit du sieur Badran, correcteur des comptes.

E. 916. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 38 pièces, parchemin.

1605-1650. — Constitution de 300 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, au profit de Diane Lepicart, veuve de Charles de La Robie, conseiller au Grand Conseil, par Pierre Labbe, sieur d'Angelay, avocat au parlement et au conseil privé, agissant comme mandataire de dame Marguerite Daubray, veuve de François Pot. — Quittances : par Christophe Poget, bourgeois de Paris, au profit de Henri Pot, sieur de Rhodes, de 1,246 livres 7 sous 6 deniers, en remboursement du principal de 112 livres 10 sous de rente au denier 16, souscrite au profit dudit Poget, par Marguerite Daubray, veuve de François Pot, avec les arrérages; — par les religieuses Annonciades de Paris, au profit de Henri Pot, pour délivrance d'une somme de 5,359 livres 3 sous 4 deniers, en remboursement d'une rente à elle léguée par feu dame Anne de Brouilly, veuve de Guillaume Pot, grand-oncle d'Henri. — Opposition par Henri Pot, devant la cour de parlement, aux criées et poursuites des terres et seigneuries de Rhodes, Mouet, La Salle-de-Jarsay, Mondou, etc., saisies par feu Claude Pot, son frère aîné, et continuées sur Dominique Chaudet, écuyer, sieur de Lazenay, tuteur de Marie-Louise-Élisabeth, fille et héritière dudit Claude. — Contrat de mariage entre François Pot, chevalier, sieur du Maignet, et Marguerite Daubray, fille de Claude Daubray, baron d'Yèvre-le-Châtel, et de Marie Lallemand. — Testament mutuel des deux époux.

E. 917. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 33 pièces, parchemin.

1581-1665. — Procès d'Henri Pot, contre la famille de sa femme, Gabrielle de Rouville, pour l'emploi des fonds provenant de sa dot. — Obligation par Claude Pinart, baron de Cramailles, secrétaire d'État, et grand-père de ladite Gabrielle, envers Martin Fourmentin, ancien valet de chambre de la Reine mère, pour prêt d'une somme de 600 écus soleil, et titre du remboursement de ladite somme par Claude Pinart, vicomte de Comblezy et fils du précédent. — Constitution de 100 écus sol de rente sur la terre de Comblezy par ladite Claude, au profit de Louis Compain, et transport par ce dernier de ladite rente à Antoine Camus. — Reconnaissances par les chartreux de Bourg-Fontaine, des libéralités faites à leur couvent par Marie Daubray, femme de Louis Le Cirier, sieur de Neufchelles, et Marguerite Daubray, sa sœur, femme de François Pot, sieur du Maignet. — Contrat d'indemnité pour le vicomte de Comblezy, consentie par Henri de Conflans, sieur d'Armantières, gouverneur de Saint-Quantin, poůr 1,000 livres de rente, dont ledit vicomte s'était porté caution pour lui. — Constitution de 200 livres de rente par le sieur de Comblezy au profit de Jean Trudenne, correcteur en la chambre des comptes, et transport de ladite rente à Claude Garraut, sieur de Bellassize, conseiller au parlement de Paris. — Quittance par Guillaume Marchant, comme tuteur des enfants mineurs d'Andréa Marchant, ancien correcteur en la chambre des comptes, de 875 livres de rente remboursées par Claude Pinart. — Transaction entre ledit Claude Pinart et les neveux et nièces, héritiers testamentaires de feu Madeleine de l'Aubespine, dame de Stors, relativement aux dispositions par elle prises avant de mourir. — Saisie arrêt entre les mains de Louise Pot, veuve de René Dumesnil-Simon, baron de Beaujeu, des meubles de Marguerite Daubray, sa mère, à la requête des neveux de ladite Louise, François d'Aubusson, abbé de Saint-Benoît-du-Sault, et Jean Dumesnil-Simon, abbé de Notre-Dame-de-Bouras.

E. 918. — (Liasse.) 76 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1604-1718. — Transport par Anne de Brouilly, veuve de Guillaume Pot, au profit de Marguerite Daubray, veuve de François Pot, du droit d'occupation de la terre et du château de Menetou-Salon, qui lui était acquis par son contrat de mariage, durant sa viduité. — Procès entre Charles Pot, marquis de Rhodes, et Bénigne Leragois, sieur de Breton-

villiers, président de la chambre des comptes, ledit sieur Pot opposant à la saisie faite sur la succession de Henri Pot, à la requête de l'autre partie, des terres de Menetou, Vaux, Coquin et Guyonnet, substituées à son profit par le testament de Guillaume Pot. — Quittance du droit de centième denier sur les biens fonds situés dans la généralité de Bourges et délaissés à sa mort par la princesse d'Issenghein, Marie-Louise-Charlotte Pot de Rhodes, fille de Charles Pot, et mariée à Louis de Gand, de Mérode et de Montmorency, lesdits biens passés, faute d'héritiers directs, aux héritiers collatéraux. — Mémoire judiciaire pour le prince d'Issenghein et l'abbé de Thou, intimés et défendeurs, contre le sieur Gervais, appelant de plusieurs sentences rendues contre lui aux requêtes du palais, au sujet des réclamations faites par lui comme acquéreur des bois futaies mis en vente par le marquis de Rhodes, dans les terres de Bridiers, Rhodes, Mondou et La Salle (Poitou), le Maignet et Chanteloube (Berry). — Testament de Guillaume Pot, chevalier, sieur de Rhodes et de Menetou Salon.

E. 919. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1529-1626. — Seigneurie de Cramailles. — Bail d'une partie de ladite terre fait au profit de Jean Martin, baron de Cramailles, vicomte de Comblezy, moyennant 16 muids 2 septiers et 3 pichets de blé. — Procès-verbal d'arpentage des terres de la ferme d'Avezy. — Donation par le vicomte de Comblezy, à mademoiselle Louise de Montigny, dame en partie de Cramoiselle, de la cinquième partie de ladite terre de Cramoiselle. — Décret d'une maison sise à Treugny et adjugée au sieur de Comblezy, sur Jacques de Gouy et autres héritiers de feu Léonard de France, pour satisfaction d'une dette de 518 livres 14 sous 4 deniers.

E. 920. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1299-1561. — Terre de Menetou Salon. — Vente de ladite terre, pour 2,125 livres, par Guillaume de Percigne, chevalier, et ses frères, à Jacquelin Trousseau, fils d'autre Jacquelin Trousseau, vicomte de Bourges (1299). — Mariage de Charlotte de Bretagne avec Antoine de Villequiers, écuyer, vicomte de Saint-Sauveur-le-Vicomte et sieur de Montrésor et de Menetou-Salon (1496). — Inventaire des meubles du château de Menetou, après le décès de ladite Charlotte (1513). — Vente de la même [illegible] de Menetou, par Arthur de Villequiers, chevalier, vicomte de La Guerche et de Saint-Sauveur, à Jeanne de Graville, veuve de Charles d'Amboise, sieur de Chaumont. — Donation entre vifs de ladite terre, par Jeanne de Graville, à sa nièce, Jeanne de Balzac, fille de Pierre de Balzac, sieur d'Entragues, et d'Anne de Graville, [illegible] (1517). — Vente de la terre de Menetou, à Jean Pot, sieur de Chemaut, par Jacques Durfé, dauphin et bailli de Forez, fils de ladite Jeanne de Balzac [illegible]. — [illegible] de la vente par Renée de Savoie, femme de Jacques Durfé (1561).

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1559-1670. — « M[illegible] terres, prés et vignes deppendans du lieu et seigneurie de Menetou-Sallon-Cocuin, appartenant à noble seigneur, messire Jehan Pot, escuyer, seigneur de Chemaut, etc., faict par moy Jehan Sacquin, mesureur juré » (1559). — Note sans date sur l'étendue de la terre, justice, châtellenie et paroisse de Menetou-Salon. — [illegible] terre faite pour dame Georges de Balzac, veuve de Jean Pot (1571). — Procès-verbal d'arpentage de la même terre, par Jean de la Motte, arpenteur du Gâtinais (1574). — Autre procès verbal analogue au précédent, par l'arpenteur Cottenceau (1670).

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1549-1679. — Baux de la terre de Menetou-Salon : par Claude Durfé, [illegible] de la chambre du Roi, à Simon Mousse, marchand audit Menetou, pour 720 livres tournois par an (1549) : — par Jacques Durfé, chambellan ordinaire du dauphin, à messire Jean Clavier, prêtre, pour 777 livres tournois (1556) : — par Jean Pot, sieur de Chemaut, à Philippe Ferrand, marchand à Menetou, et Jean Journeret, bourgeois de Bourges, pour 800 livres tournois (15[illegible]) — par Charles Pot, [illegible] de Rhodes, [illegible] pour 4,000 livres (167[illegible]).

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1639-1671. — [illegible] Menetou Salon et du Fief-Pot, [illegible] restés relevables en 1661 ; [illegible] 1664, 1665 et 1666.

E. 924. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1672-1679. — Comptes du métayer de la Gélinière, de 1671 à 1675; — de celui de la Rebourserie, de 1675 à 1676; — de celui des Thébauts, de 1674 à 1679; — de celui des Bonnettes, de 1676 et 1677. — Comptes des arrérages des usages de Menetou. — Mercuriale du prix des grains, à la mesure dudit Menetou, en 1675 et 1676. — États : des cens et rentes dues, tant en argent qu'avoine et poules, aux seigneuries de Menetou et de Coquin; — des profits collatéraux dus à la seigneurie de Menetou, de 1668 à 1673; — des rentes en avoine dues sur le fief Pot. — Comptes des meuniers de Farges et des Thébauts.

E. 925. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 5 pièces, parchemin, 3 plans.

1675-1679. — Procédures pour arriérés de comptes de la part de Baune et Bailly, créanciers du seigneur de Menetou-Salon. — Établissement de commissaire chez Longueval, tonnelier à Menetou, pour défaut de paiement de 700 livres, pour achat de bois de châtaignier destiné à faire des cercles à poinçons. — Saisies de grains sur les sieurs Baune et Bailly. — État des sommes dues par eux. — Note des bois acquis par eux dans la terre de Menetou, avec plans. — Déclaration des paiements faits par les divers créanciers.

E. 926. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1696. — Mémoire des sommes versées à compte par Chabouillé et Brante, fermiers de la terre de Menetou, sur la somme de 6,000 livres, prix de ferme d'une année (1679-1680). — Prisée des bestiaux de ladite terre, pour Chaboureau et Bouillé, fermiers primitifs. — Compte de la recette de Menetou et du Fief-Pot pour l'année 1695.

E. 927. (Registre.) — In-f°, 93 feuillets, papier.

1649-1664. — Transcription des baux et acenses passés par Moret et Boulet, notaires à Menetou-Salon, au nom de Henri Pot, sieur de Rhodes et Menetou. — Baux : de la forêt de Menetou, des terres du Maignet et de Chanteloube; — des métairies de la Rebourserie, de Guyonnet, des Bourgeois, de la Gélinière; — des moulins de Farges, de Coquin, du Saut et de Choppet; — de l'auditoire et de la boucherie de Menetou; — des dîmes de blés et de vins de Vaux, Parassy, Beauregard, etc.

E. 928. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1652-1658. — Transcriptions des contrats d'acquisitions et échanges passés devant Moret, notaire à Menetou-Salon, au profit de Henri Pot, sieur de Rhodes et Menetou. — Ventes faites audit sieur : par Pierre Beaumont l'aîné et Pierre Beaumont le jeune, de plusieurs ouches situées au bourg d'en haut de Menetou; — par Jean Prévost, marchand à Bourges, d'une boulangerie sise audit bourg; — par Charles Pezard, conseiller secrétaire du Roi à Paris, et autres, d'une terre dépendant de la métairie de la Gélinière dans la paroisse dudit Menetou. — Échange entre ledit sieur et Antoine Clavier, du lieu dit le Petit-Champ, aussi paroisse de Menetou, contre la terre des Essarts dépendant de la métairie des Bonnettes; — entre le même et Christophe Chedeau, sergent de la principauté d'Henrichemont, d'une terre au Champ-Franc, même paroisse, contre une autre terre voisine du bourg.

E. 929. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 23 pièces, parchemin.

1558-1756. — Contrats d'acquisition passés au profit des seigneurs de Menetou-Salon : d'un verger, dit le verger Pellaut, situé au Champ-Vieil, par Antoine Pellaut, de Menetou, et Jean Bigonneau, de Vignoux-sous les-Aix; — d'un jardin proche la chapelle de Saint-Blaise dudit Menetou, par Nicolas Marchant; — du terroir du Champ-Vieux, de Jean Lerasle, dit Pasquier, de la paroisse de Quantilly, et Pierre Gilbard, de celle de Saint-Martin-d'Auxigny; — d'une maison du bourg d'en haut, par Antoine Bocquin et sa femme, de Méry-ès-Bois; — de la maison dite Château-Gaillard, au bourg d'en bas, de Martial Marchant, prévôt des terres de Boynes et Chemaut. — Sentence rendue par le bailli de la châtellenie de Menetou, qui adjuge par droit de déshérance, au seigneur, une maison située devant le château et abandonnée depuis quinze ans.

E. 930. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1573-1675. — Baux d'acense par les seigneurs de Menetou-Salon, des métairies : de Gueudreville, dans la paroisse de Jouy-en-Pithiviers, au profit de Jean et Jacques Guérin, laboureurs audit lieu; — de la Rebourserie, dans la paroisse de Menetou, à Guillaume Perreux et autres, des paroisses de Menetou et Quantilly; — de la Gélinière, même paroisse, au profit de : 1° Gervais Remanjon; 2° Gilles Léonard et Silvain Ferrot; 3° Charles et Pierre Jay, laboureurs et vignerons dudit Menetou; — des Bonnettes, au profit de Jacques et Jean Leclerc, ibid; — de la Fontbarderie, au profit de René Sauvé, marchand à Menetou; — des Bourgeois, au profit de Jean Pinard, laboureur, dans la même paroisse; — d'un chesal, au village des Moulons, dans la seigneurie du Fief-Pot, à Silvain et Claude Lerasle, de la même paroisse.

E. 931. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1574-1760. — Contrats d'acquisitions et d'accenses de prés, situés dans la terre et paroisse de Menetou Salon, passés entre : Guillaume Clavier, dit Rousselet, et Laurent Gordet, marchand à Menetou ; — Marie Massot, veuve Pierre Descrosse, tondeur de draps à Bourges, et Charles Bruère, procureur au présidial de la même ville ; — Marie de Gibbes, veuve dudit Charles Bruère, et Charles de la Bussière, notaire royal à Menetou ; — Georgette Desclus, veuve Ambroise Durand, et Anne Desfriches, bourgeois de Bourges ; — Marie Depardieu, veuve Le Comte, et Simon Thébaut, meunier du moulin de Coquin ; — Henri Prévôt, marchand à Menetou, et Claude Chevalier, sieur d'Arpheuilles et avocat en parlement ; — Jean-Baptiste Busson, trésorier de France à Bourges, et Jean Millet, vigneron à Menetou, etc.

E. 932. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1579-1666. — Vente par Louis Clavier, laboureur à Menetou, au profit de Guillaume Clavier, dit Rousselet, marchand au même bourg, de l'ancien moulin des Gillets, nommé moulin de Coquin. — Baux d'acense du même moulin, par les seigneurs de Menetou, au profit de Jean Rousseau et Jean Thébaut, meuniers. — Criées des héritages appartenant aux frères Cousin, saisis à la requête de madame Marguerite Daubray, veuve de François Pot, sieur de Menetou, parmi lesquels compris le moulin de Guyonnet, situé paroisse dudit Menetou. — Baux d'acense du moulin, du Saut, dans la même paroisse, par les seigneurs de Menetou, à Pierre Billet, meunier, Pierre Thorillon, Antoine Assadé et Simon Thébaut, associés, à Martin Assadé, etc. — Baux du moulin de Farges, dans la même paroisse, au profit de Gilles Audiger, de Philippe Morin et de Jean et Pierre Constant, père et fils.

E. 933. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

1551-1574. — Contrats passés sous le sceau de la prévôté de Bourges, au profit de Clément Gautier, receveur général de l'église de Bourges et contrôleur ordinaire des deniers communs de la ville, lesdits contrats relatifs à des héritages situés dans le censif de Menetou-Salon. — Acquisitions : d'un pré dans la prairie de Farges, de Claude Guérin ; — de diverses terres au terroir de Coquin, de Pierre et François Remanjon, Claude Guénin, Philippe Auillard et autres ; — d'une terre au terroir des Riboulets, paroisse de Quantilly, de Pierre Toussaint et Huguet Remanjon ; — d'un pré dans la prairie de Bounerian, paroisse de Menetou, de Robin Poulleau. — Échange [illegible] au village des Claviers, paroisse de Menetou, [illegible] ; — d'une vigne au Champ P[illegible] et d'une terre au Champ Renard, de Antoine M[illegible] ; — d'un pré dans la prairie de [illegible], d'A[illegible] L[illegible], etc.

E. 934. (L[illegible])

1602-1738. — [illegible] maison, sise à Menetou-Salon, et de terres et vignes aux environs, par Charles Beaumont, vigneron à Bourges, au profit de [illegible], [illegible] de Menetou ; — de plusieurs pièces de terre [illegible] Menetou et du fief Pot par Jean [illegible], au profit de Guillaume Lauverjat, cordonnier audit Menetou. — [illegible], par Marguerite [illegible], veuve de Jean Deschamps, comme mère et tutrice de Marie et Étiennette Deschamps. — [illegible] Aix, par Claude Maugis, aumônier du Roi, abbé commendataire de Saint-Ambroix de Bourges, à Abraham Pezard, notaire et greffier de la justice de Menetou. — Procès-verbal d'[illegible] époux Léon P[illegible]. — P[illegible] Philippe Jourdin, de la succession du défunt, comprenant une maison et des terres sises au village des Augerats, paroisse de Menetou.

E. [illegible]

1579-1666. — P[illegible] seigneurs de Menetou, contre la veuve d'Esme Gibieuf, Sébastien Lebas et autres, pour refus de servir les devoirs et payer les profits d'accordements dus pour les héritages par eux tenus dans le [illegible] Menetou. — [illegible] ries de Menetou-Salon et du fief Pot, aux tenanciers, pour [illegible] Rouville, veuve de Henri Pr[illegible] seigneuries.

[illegible]

1669-1699. — [illegible] de 1,200 livres [illegible] Menetou-Salon [illegible]

moyennant 1,200 livres de pension viagère, et à la condition de servir après sa mort la pension susdite de 1,200 livres à l'hôpital. — Opposition faite par l'administration dudit hôpital, ainsi que par Charles Pot de Rhodes, sieur de Menetou, au décret dans la justice du Fief-Pot, dudit lieu de Pont-Abbé, saisi à la requête de Jean Stuart, capitaine des chasses du sieur de Menetou. — Dénombrement et estimation de Pont-Abbé, par Boin de Malvoisine et Mathieu Robert. — Adjudication dudit lieu faite aux enchères pour 2,835 livres audit Stuart, agissant pour le sieur de Rhodes.

E. 937. (Liasse.) — 10 cahiers, papier ; 9 pièces, parchemin.

1561-1749. — Contrat d'acquisition par Jean Pot, de la métairie des Desbarres, autrement dit des Bourgeois, dans la paroisse de Menetou. — Quittance signée Didier de Vimont, de 420 livres tournois qui lui étaient dues par les Desbarres et devaient lui être remboursées sur le prix de vente de leur métairie. — Bail à moitié de la même métairie, à Christophe Courtefoy. — Vente du lieu des Thébauts, dans ladite paroisse de Menetou, par Silvain Lamotte, au profit du prince Louis de Gand, de Mérodes et Montmorency, prieur d'Issengheim, et sieur de Menetou-Salon et le Fief-Pot.

E. 938. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 30 pièces, parchemin.

1447-1710. — Terres et seigneuries du Fief-Pot, de la Chaintre et de Vaux, comprises dans la paroisse de Menetou-Salon. — Remboursement en vaisselle d'argent et bijoux de l'emprunt de 157 livres tournois fait par Charlotte de Bretagne, dame de Menetou, à Guyon Riballet, sieur de la Chaintre (devenue depuis le centre féodal du Fief-Pot), et maître d'hôtel de ladite dame. — Sommation faite par Adrien de Gamache audit sieur de Riballet, pour le paiement d'un pré situé dans la paroisse de Menetou et engagé à réméré par ledit de Gamache. — Divers contrats d'acquisition par le même seigneur de la Chaintre, de prés, vignes et terres, dans la paroisse de Menetou. — Sentence du juge de Boisbelle entre Charles de Riballet, écuyer, sieur de la Chaintre, maître des eaux et forêts de la seigneurie de Menetou, et les héritiers Rebours, qui détermine les bornes du chesal de la Rebourserie. — Procédures par-devant le parlement entre l'archevêque de Bourges et le sieur Charles Riballet, relativement à la réclamation faite par ce dernier de 326 livres tournois, représentant trois années d'arrérages de 112 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle à lui dues par l'archevêché, sur la terre de Saint-Palais. — Vente de la terre de la Chaintre au profit de Guillaume Pot, sieur de Menetou-Salon, par Charles Dumesnil-Simon, sieur de Beaujeu. — Transaction entre Maximilien de Béthune, duc de Sully, et Guillaume Pot de Rhodes, pour la constitution de la châtellenie du Fief-Pot (1615). — Bail de la prévôté du Fief-Pot, par le bailli de ladite châtellenie, mise à l'enchère sur la requête présentée par le procureur de la terre de Menetou, audit bailli, à l'occasion de ses « plaids ordinaires, tenans au carroy de la Gaillardière, sur le chemin de La Chapelle ». — Procès-verbal de circonscription de la terre et châtellenie franche du Fief-Pot, dressé par Nicolas Boin, pour le marquis de Mesgrigny et de Vandœuvre, sieur de ladite châtellenie.

E. 939. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1597-1653. — Terre de Guyonnet, comprise dans la seigneurie et paroisse de Menetou-Salon et dans les paroisses environnantes. — Projet de vente, au profit d'Étienne Boullard, marchand et bourgeois à Orléans, par demoiselle Dorcas de Laloé, dame de Pouligny, du tiers de la seigneurie de Guyonnet, possédée par elle indivisément avec sa sœur, Madeleine de Laloé, femme de François d'Oraison, chevalier. — Obligation de 60 écus sol, souscrite par ladite dame de Laloé, au profit du même. — Opposition, par le sieur Boullard, au décret du tiers de la terre de Guyonnet, saisie sur la demoiselle de Laloé. — Vente de la même portion de terre par décret et son acquisition par Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au présidial de Bourges. — Transport fait par dame Élisabeth d'Halluin, marquise des Ars, au profit de madame la marquise des Autels, de la somme de 5,000 livres sur la marquise de Rhodes, à cause de l'acquisition par elle faite des deux tiers de la terre de Guyonnet.

E. 940. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 24 pièces, parchemin.

1442-1599. — Transactions entre particuliers relativement à divers héritages situés dans le censif de Menetou. — Contrats de vente : par Louis et Simon Salmon, à la veuve André Boju, d'Ivoy-le-Pré, d'une vigne sise au clos de Voiselle, paroisse dudit Menetou ; — par Pasquier Moret, à Robin Grangier, d'une terre dans la vallée de Salle ; — par René Chédeau, à Antoine Ledeau, d'une maison et son ouche situées terre et justice de Menetou, près des usages de ladite terre ; — par Jean Massot, sergent royal à Bourges, à Charles Bruères, procureur au présidial de la même ville, de plusieurs terres et prés, dans la même justice. — Rachat par Louis Gordet, de Jean Lignier, d'une terre vendue à ce dernier par la veuve Gordet et sise dans la vallée de Coquin, même paroisse. — Acte de partage entre les héritiers Loiseau de Menetou, dans lequel se trouve compris

le chesal de Davé. — Échange entre Pierre Péron et Jean Granger, d'une vigne sise aux Carrelles.

E. 941. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 8 parchemins.

1343-1646. — Dîmes et terrages. — Foi et hommage au sieur de Menetou, par Isabelle de Volta, veuve d'Hugues de Loye, du dîme de Marçay. — Sentence du prévôt de Vaux entre le seigneur de Menetou, d'une part, et de l'autre, Jean et Guillaume Auverjat, par laquelle il fixe les limites des dîmes de Vaux et Menetou. — Procédures, devant la chambre des requêtes, entre l'archevêque de Bourges, d'une part, Jacques Durfé, Jean Pot, sieur de Chemaut intervenant, et autres, d'autre part, relativement aux droits de chacun d'eux sur le dîme de Lafaye. — Échange entre Georges de Balzac, veuve Pot de Chemaut, dame de Menetou, et Marie Thiboust, veuve Bigot et dame de Quantilly. — Sentence du bailliage de Boisbelle qui maintient le sieur de Menetou dans le droit de percevoir la dîme de lainage et charnage dans l'étendue de la dîmerie de Vaux, y compris la métairie de Champroux. — Transaction entre les religieux de Saint-Sulpice-les-Bourges et le sieur de Menetou-Salon, par laquelle, moyennant un prélèvement annuel de 25 boisseaux de blé sur le dîme dudit Menetou, les religieux se désistent de leur prétention à percevoir les dîmes des novales dans l'étendue de ladite terre.

E. 942. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 2 parchemins.

1546-1677. — Baux d'acenses passés au nom des seigneurs de Menetou-Salon et Guyonnet et des religieux de Saint-Sulpice-les-Bourges, prieurs du prieuré de Saint-Martin de Menetou : du grand dîme de blé dudit Menetou ; — du dîme de lainage et charnage et de ceux de vins de Guyonnet, dans la même paroisse ; — des dîmes et terrages de Garsonneau, des Agrouselles, de Vaux, du Fuyard, etc., même paroisse ; — des dîmes de vin de [illegible], des Bouloises, de Davé, des Épinières, des vignes noires, du Coars, du Mouton et de Barbery, même paroisse ; — du dîme de Parassy, dans la paroisse de ce nom.

E. 943. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1555-1640. — Procédures par devant le bailli de Menetou, pour le service des cens et rentes dus par les habitants des Cheseaux et de la Charbonnerie, les Bailles, le Bois-Gros, les Bordinats, la Creuse, les Claviers, les Essarts, la Sabarderie, la Faye, la Fouilleuse, Garsonneau, les Granges, la Maladrerie, Moireau, les Oisons, Poulards, Perreux, les Rappereaux, Saddon, les Sujons, les Villepèles, etc., détenteurs des terres comprises dans le censif de la seigneurie de Menetou. — [illegible] sieur Fouchier [illegible] Fiel Pot, [illegible] 1667.

E. 944. [illegible]

1582-1630. — [illegible] Sochet, des Millets, des Torillons, etc., et leurs dépendances.

E. 945. [illegible]

1581-1744. — [illegible] Menetou et les religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges [illegible] prieuré de Saint-Martin, avec le plan du censif en litige ; — entre Thomas Moret, procureur fiscal de la seigneurie de Menetou-Salon, et [illegible] Bourges, pour défaut par ces derniers d'avoir fourni, comme ils le devaient, homme vivant et mourant, à cause des vignes qu'ils possédaient dans la censive dudit Menetou.

E. 946. [illegible]

1573-1640. — Procès-verbal du partage fait entre madame Georges de Balzac, veuve Jean Pot [illegible], et les habitants de Menetou-Salon, des bois et usages de la terre [illegible] usages faite entre lesdits habitants, avec les procédures préliminaires pour arriver à cette transaction. — Désistement, [illegible] par eux faite à la transaction intervenue entre la dame de [illegible]

E. 947. [illegible]

1611-1641. — [illegible] Menetou.

E. 948. [illegible]

1584-1719. — [illegible]

de Menetou, par Louis Tallant et autres, au profit de Guillaume Pot. — Contrats d'acquisition d'autres terrains dans les mêmes usages, par le sieur de Rhodes et de Menetou, du sieur Esme Pezard. — Baux à ferme de la forêt de Menetou et de la Coudraie, au profit de Claude et Antoine Clavier, Jean Legras, François de Longueval et autres preneurs.

E. 949. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1639-1688. — Procédures entre Charles Pot de Rhodes, sieur de Menetou, et les héritiers de Jean Boju pour la possession et jouissance des greffes et tabellionages des justices et châtellenies de Menetou-Salon et du Fief-Pot, engagés audit Boju, procureur fiscal de Menetou, par les auteurs dudit sieur de Rhodes. — Conflit de juridiction entre ledit seigneur de Menetou et le prince souverain d'Henrichemont, relativement à la connaissance d'un délit de chasse commis dans les dépendances du premier. — Bail de la boucherie de Menetou-Salon, au profit de François Couy, par madame Gabrielle de Rouville, veuve de Henri Pot. — Saisie, au profit du sieur de Menetou, d'héritages situés dans la seigneurie et laissés en déshérance par la mort d'André Duplessis, écuyer, et de demoiselle Jeanne de Sainse, sa femme.

E. 950. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°; 119 feuillets, papier.

1580-1581. — RAGON. — Terrier des terres de Céré, les Barres et la Rivière, reçu René Petit, notaire royal, pour Philippe de Bigny, chevalier, sieur d'Ainay-le-Vieil, Saint-Amand-le-Châtel et les Barres, pour les années 1580-81. — Continuation du même terrier par le même, pour l'année 1581.

E. 951. (Liasse.) — 4 registres, petit in-f°; 352 feuillets, papier.

1741-1746. — Terrier de la seigneurie des Barres, reçu par Jacques Bujon des Brosses, notaire royal à Ainay-le-Château, pour Charles Ragon, conseiller du Roi, secrétaire de la cour des monnaies de Lyon, 1741-1743 (registre, 45 feuillets). — Autre terrier informe des seigneuries des Barres et la Rivière, reçu par le même, 1742-1743 (registre, 130 feuillets). — Autre terrier de la seigneurie de la Rivière, reçu par le notaire Bujon, pour ledit sieur Ragon, 1741-1746 (registre, 86 feuillets). — Autre terrier de la seigneurie de Céré, reçu par le même pour le même, 1741-1746 (registre, 91 feuillets).

E. 952. (Liasse.) — 4 registres, in-f° et in-4°, 312 feuillets, papier.

1634-1651. — Liève des terres et seigneuries des Barres, Céré et la Rivière, dressée par le notaire Dumont, pour dame Gasparde de Courtenay, dame desdites terres, 1634-1638 (registre in-f°, 62 feuillets). — Minute de la liève précédente (registre in-4°, 70 feuillets). — Autre liève informe et sans date de la seigneurie des Barres, dressée pour François Durioux, chevalier, sieur de la Motte et des Barres, trésorier de France en la généralité de Moulins (registre in-4°, 84 feuillets). — Autre liève informe des mêmes terres dressée en 1651 (registre in-4°, 95 feuillets).

E. 953. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1740-1770. — Copie des lièves des terres des Barres, Céré et la Rivière, exécutées pour le renouvellement du terrier Bessonnat, 1764-1770 (11 cahiers in-f°). — Extraits et table des mêmes lièves. — Lettres du Roi obtenues en 1770, par Anne-Charles Ragon, pour la confection dudit terrier.

E. 954 (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1689. — Terrier de la Tour de Bouy, dans la paroisse de Bardais, reçu par Jean Menouvrier, notaire royal à Ainay-le-Château, pour Louis-François Desecures, sieur de Pontcharaut. — (Ce terrier comprend les circonscriptions de Bardais et Ile, Thaumiers et le Pondy.)

E. 955. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1613. — Terrier de la seigneurie de Pontcharaut, dans la paroisse de Saint-Benin, reçu par Claude Augé, notaire royal, pour Claude Desecures, écuyer, sieur de Pontcharaut et de la Rivière. — Noms des paroisses où sont situés les héritages des reconnaissants : Ainay-le-Château, Charenton, Bardais, Ile, Saint-Bonnet-le-Désert, Vernais, Thaumiers, le Pondy et Saint-Benin.

E. 956. (Liasse.) — 6 registres in-f° et in-4°, 263 feuillets, papier

1702-1769. — Petit terrier complémentaire de Pontcharaut, reçu Menouvrier, notaire, pour Annet de Brotière, écuyer, 1704-1722 (47 feuillets in-4°). — Liève de la même seigneurie, complétée par un petit terrier de la terre des Salles, dans la paroisse de Thaumiers, 1702-1723 (56 feuillets in-4°). — Autre petit terrier de Pontcharaut, reçu Libaut, notaire, pour François de Rolland, chevalier, sieur du Cou-

dray, 1746 (76 feuillets en 2 cahiers in-4°). — Continuation du même terrier par le même et pour le même, 1754-1769 (85 feuillets en 2 cahiers in-f°).

E. 957. (Liasse.) — 20 pièces, papier, 1 plan.

1539-1790. — RITTARDEAU (DE RIVIÈRE DE). — Terre de la Beuvrière, paroisse de Saint-Georges-sur-la-Prée. — Extrait de l'aveu et dénombrement fourni par Patristan, écuyer, sieur de Pair, à Bertrand de Thiange, sieur de Saint-Georges-sur-la-Prée et la Beuvrière, pour le dîme de Saint-Georges. — Autre extrait de celui fourni au même seigneur, par Louis Troussebois, sieur de Villegignon et Gautret, pour le dîme dudit Gautret. — Autre au même par Antoine de Bernage, écuyer, et demoiselle Françoise Maignan, sa femme, de la moitié par indivis du lieu noble de Perry. — Autre par François de Thiange, aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, du quart du dîme de Cormilly, dépendant de la terre de la Beuvrière. — Vente par Charles Ragot, licencié en lois, avocat à Issoudun, au profit de François de Thiange, du fief des Patristan, situé dans la terre de Saint-Georges. — Extrait du décret de la terre et seigneurie de la Beuvrière, Saint-Georges-sur-la-Prée et Saint-Hilaire-sous-Court, adjugée par décret à Jean Massaut, procureur en parlement, pour maître Delafond, conseiller et secrétaire du Roi et garde des rôles des officiers de France. — Extrait du partage de la succession de Charles-Jean de Rivière, propriétaire de la Beuvrière, entre Agnès-Élisabeth Cailleteau de la Chancloire, sa veuve et ses filles, demoiselle Agnès-Marie de Rivière, et sa sœur, Claude Agnès, épouse de Charles-Armand-Louis du Chesneau, lieutenant aux gardes françaises, et par lequel la terre de la Beuvrière est échue à la demoiselle de Rivière. — Mémoire pour les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, disputant au Roi le fief de Saint-Georges et la Beuvrière. — Procès-verbal des limites séparatives des terres de Lury et la Beuvrière.

E. 958. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1643-1780. — ROCHEFORT-LUÇAY (DE). — Vente par Claude de Rochefort, chevalier, baron de Luçay, et Anne de Brouilly, sa femme, au profit d'Anne Forget, veuve de Charles Paris, sieur du Perche, garde des sceaux au présidial de Tours, de la terre et châtellenie de Luçay-le-Mâle, paroisse dudit nom, en Berry, et de la terre et seigneurie de la Bourdillière, paroisse de Genillé en Touraine, moyennant la somme payée comptant de 3,900 livres tournois, ladite vente ne devant être définitive qu'au bout de trois années et ayant pour but de rembourser ladite veuve Paris de pareille somme de 3,900 livres à elle due par le père du vendeur. — Reconnaissance d'une rente de 400 livres faite au profit de Marie Lemaistre, veuve de Jean-Baptiste Sallé, ancien procureur au présidial de Bourges, par [illegible] — Constitution de 100 livres de rente au profit de Jean Rossignol, officier de l'université de Bourges, par [illegible] Plusquellée, acquéreur de ladite terre, saisie sur Jean-Gabriel-Dominique de Rochefort. — [illegible] Jean-Jacques Rochet, bourgeois de Vierzon, par Jean-Gabriel-Dominique de Rochefort, marquis de Rochefort-Lucay, lieutenant des maréchaux de France, pour toucher en son nom le principal d'une rente de 400 livres due par Denis Cirodde, avocat au bailliage et présidial de Bourges.

E. [illegible]

1592. — SAINT-QUENTIN [illegible] terrier de la terre de Blet, reçu par Dabert, notaire, en présence de Guillaume Joing, bailli de ladite terre, pour Daniel de Saint-Quentin, sieur dudit Blet. — (Manquent les cinq premiers feuillets.)

E. [illegible]

1738-1788. — SAUZAY (DE). — [illegible] paroisse de L[illegible]. — [illegible] Bureau des finances de Bourges des fois et hommages, aveux et dénombrements fournis au Roi par René de Sauzay et son frère, chanoine de Bourges, pour raison de leur terre et seigneurie de [illegible] Issoudun. — Sous-bail de partie de dîmes de la seigneurie de [illegible]

E. [illegible]

1720-1789. — [illegible]

cession du sieur de Champroy. — Quittance de 62 livres donnée par François Gallet, exerçant les actions de sa femme, Catherine Cortat, au profit de ladite veuve de Sauzay, qui libère ladite dame de tout ce qu'elle devait audit Gallet, tant par obligations et billets qu'autrement. — Constitution de 30 livres de rente au principal de 600 livres, consentie par François de Sausay, sieur de Champroy, et Jeanne-Geneviève Dubreuil, sa femme, et Nicolas-Joseph Guenois, chevalier, sieur de Saint-Germain-du-Puy et vicomte de Villemenard, au profit d'Étienne d'Estat, écuyer, sieur de Creux. — Vente par François de Sauzay, au profit de Jean Blondet, bourgeois à Orsenne, de la terre de Lourdoueix, s'étendant sur les paroisses de Lourdoueix, Saint-Pierre et Mesve, pour le prix de 45,000 livres de principal et 1,300 livres d'*épingles*. — Mémoires de Joseph Bonneau, maçon, pour réparations à la maison de madame de Sauzay, à Bourges. — Mémoires des frais de café, billard et jeu de paume, montant à 584 livres 3 sous dus par le jeune de Sauzay au sieur Ferry, cafetier et paumier audit Bourges, lesdits mémoires réglés et soldés à la somme de 688 livres (1781). — Acte de l'abandon fait par François Guénois, sieur d'Houet, Robert Guénois, sieur de Prunay, Charles-Antoine de Bonnaut, sieur de Méry, Jacques-Antoine de Bonnaut, chanoine de de Saint-Étienne de Bourges, et François-Antoine de Bonnaut, sieur de la Motte-Turlin, héritiers de feu Joseph Guénois, sieur de Villemenard, leurs frère et oncle, au profit de François de Sauzay, fils de Françoise Lefert, veuve en premières noces de Robert de Sauzay, et en deuxièmes noces dudit Joseph Guénois, des sommes à eux dues par la succession de ladite veuve Guénois.

E. 962. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 pièces, parchemin.

1698-1790. — SENNEVILLE (DE). — Terre de Cerbois, paroisse du même nom. — Bail du revenu de la terre de Cerbois, avec toutes ses dépendances, consenti par messire Alexandre Delage, au profit de Jérôme Le Chrétien, sieur de Montarnon, pour la somme de 3,200 livres. — Autre par le même, au profit de Jean-Vaillant, pour la somme de 3,200 livres et 40 boisseaux d'avoine.

E. 963. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 27 pièces, parchemin.

1510-1739. — Vente par Guillaume Bouchaut, marchand hôtelier à Lury, au profit de messire Delâge, sieur de Cerbois, d'une pièce de terre sise au lieu des Marges, avec décharge au profit de l'acheteur d'une rente assise sur ladite terre, ayant pour titulaire le sieur Corbin de Bourges et son transport sur une autre pièce de terre, du consentement dudit Corbin. — Autre vente par Philippe Lemort, contrôleur au grenier à sel de Bourges, au profit de Philippe Delage, d'une rente de 15 livres et 2 poules à lui due par Pierre Perrinet, sur le lieu de la Charonnerie. — Sentence du bailli de Lury, qui condamne Jean Delabarre, Étienne Charrier et consorts, à payer à Joachim Herpin, sieur de Château-Herpin, 5 sous, 2 chapons, une geline et 2 boisseaux d'avoine, pour arrérages de rente. — Abandon fait par Philippe Delage, sieur de Cerbois, au profit de Pierre Trouvé, cordonnier à Lury, et Marie Bourdin, sa femme, d'une maison sise audit Lury, moyennant une rente annuelle de 10 livres tournois. — Constitution d'une rente annuelle de 50 sous et 2 poules, consentie par Jean Desbans et Louise Haudon, sa femme, au profit d'Alexandre Delage, sieur de Cerbois. — Reconnaissance par François Fabry, au profit dudit seigneur, de 100 livres de rente dues sur la métairie du Rozeau. — Sentence du bailliage de Lury, qui condamne Nicolas Lassaut, laboureur au Rozeau, à payer à Gilbert Gérard, propriétaire dudit lieu, 2 écus 5 sous et 10 poules, pour cinq années d'arrérages de 25 sous et une poule par lui dues.

E. 964. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1472-1783. — Vente par Jean Jardin, prêtre, au profit de Jean Maubruny, sommelier du Roi, grènetier à Cosne et élu en Berry, d'une masure dite la Fosse-Moreau, dans la paroisse de Cerbois, pour le prix de 2 écus d'or. — Autre par Simon Gautier, boucher à Menetou-sur-Cher, au profit de Philippe Delage, écuyer, sieur de Cerbois, du taillis des Partons, moyennant 150 livres tournois. — Autre au même par les Boulauts et les Baboins, du bois du Crot-Olivier, contenant un quartier et quart en désert, moyennant 6 livres tournois ; — autre par Pasquet et Jean Charriot frères, laboureurs au village de Coulanges, au profit de Pierre Bernard, procureur et notaire à Lury, d'une maison et grange à Cerbois, moyennant 220 livres tournois. — Requête de Pierre de Senneville, sieur de Cerbois, au bailli de Berry, comme acquéreur de deux pièces de terre, dans la paroisse dudit Cerbois, sur François Colin, manœuvre à Lury, pour obtenir dudit Colin main-levée des oppositions faites aux lettres de ratification de ladite vente obtenues par le sieur de Cerbois, afin de pouvoir verser entre les mains de qui de droit le prix de son acquisition.

E. 965. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 28 pièces, parchemin.

1538-1698. — Vente par Étienne et Barthélemy Perrinet, au profit de Philippe Delage, sieur de Cerbois, de cinq septrées de terre dans les Pâtureaux, paroisse dudit Cerbois, et moyennant 270 livres tournois. — Autre au

profit du même, par Jean Desbaus, cabaretier à Cerbois, et Louise Naudon, sa femme, de 30 boisselées de terre à la queue de l'étang d'Aluet, moyennant 112 livres 10 sous, plus 3 livres 10 sous d'épingles. — Autre au profit du même, par Pierre Aupied vigneron à Quincy, de 15 boisselées de terre au petit Bournanceau, et d'un quartier de bois dit le Bouchis, moyennant 50 livres tournois. — Autre au profit du même, par Marie Baboin, veuve de Silvain Boulaut, demeurant au Tremblay, paroisse de Méreau, de 3 boisselées de chenevière à la Mignarderie, paroisse de Cerbois, moyennant 10 livres tournois. — Échange entre ledit sieur de Cerbois et Jean Rousseau le jeune, laboureur, paroissien de Brinay, de 10 boisselées de terre aux Tresseaux, paroisse de Cerbois, appartenant audit Rousseau, contre la chènevière ci-dessus, plus 28 livres tournois d'argent données par le sieur Delage.

E. 966. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1492-1685. — Vente par Jean Chevreau et Antoinette Charrier, sa femme, au profit de Philippe Delage, écuyer, sieur de Cerbois, de 9 boisselées de terre assises au champ du Bois, paroisse de Cerbois, pour la somme de 37 livres 10 sous tournois et 21 sous de pot-de-vin, sans préjudice des droits et devoirs seigneuriaux. — Échange de 3 septrées de terrain, contre 3 autres septrées, entre Philippe Delage et Barthélemy Naudion d'Espagnac, curé de Cerbois. — Vente par Innocent Ligier, vigneron, demeurant à la basse Cabarderie, paroisse de Lazenay, et Madeleine Jouffroy, sa femme, au profit de Philippe Delage, de 10 boisselées de terre en deux pièces appelées les Nocquets et les Varennes, pour la somme de 27 livres tournois. — Autre par Jacques Perissaguet, maréchal à Lury, au profit du même, d'une pièce de terre de 5 boisselées appelée la Charonnerie, pour la somme de 15 livres tournois. — Autre par Martin et Pasquet Soupizet, vigneron, demeurant au village de Boitier, au profit du même, d'une septrée de terre assise au terroir des Petits-Sablons, pour la somme de 24 livres tournois. — Autre par Étienne Dabert, tuilier au bourg de Preuilly, au profit du même, représenté par demoiselle Antoinette du Rieux sa femme, de 8 boisselées de terre appelées le Champ-de-la-Ville, et 8 autres boisselées appelées les Marges, pour la somme de 60 livres tournois.

E. 967. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin.

1494-1577. — Contrat d'échange de trois pièces de terre, contre une autre pièce de terre, passé entre Robert Turin et Jean Gabart, devant Robert Charlemagne, notaire à Vierzon. — Vente par Martin Berger, paroissien de Cerbois, à Robert Turin, écuyer, sieur d'Anzy et Bellevue, de 2 septrées de terre [illegible] paroisse de Cerbois, pour 9 livres tournois. — Autre par [illegible], demeurant à Cerbois, au profit de Marguerite Maindraut, veuve de Robert Turin, de 12 [illegible] de terre [illegible] pour 11 livres tournois. — Autre par [illegible] à Pierre Henri, [illegible] à Vierzon, de [illegible] de terre [illegible] à [illegible], paroisse [illegible], pour [illegible] livres tournois.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1516-1689. — P[illegible] entre Jacques-Guillaume Doulceron et Guillaume Fouchier, seigneur de Vatan et autres lieux, au sujet des véritables limites d'une pièce de bois dite la Garenne ou la Chaume et dépendante de la seigneurie de Coutières ; sentence qui ordonne le séquestre jusqu'à plus ample information. — Acquisition par Philippe Delage, sieur de Cerbois, d'un quart et demi-quart du lieu et seigneurie de Coutières, sur Jean Daubelon, Madeleine Ligier, Philippe Giraut et consorts, pour la somme de 1,440 livres. — Vente par François Fouchier, sieur de Salles, et Jacquette Saint-Martin, sa femme, à Gilbert Giraut, marchand à Vierzon, dudit lieu de Coutières, pour la somme de 1,500 écus d'or sols ou 4,500 livres tournois. — Sentence du présidial du 10 janvier 1593, entre Gilbert Giraut, sieur de Coutières, et, d'autre part, Luquet Soupizet, Étienne Chardon et Silvain Berton, fermiers dudit domaine de Coutières, qui condamne ces derniers à payer audit Giraut 8 boisseaux froment, 3 septiers méteil, 8 septiers 1 boisseau seigle, 7 septiers 10 boisseaux marseche, 6 septiers 1 boisseau avoine, mesure de Lury, 3 porcs ou 50 sous pour chaque porc et 15 sous pour le reste des porcs de l'année, plus aux [illegible] — [illegible] Philippe [illegible] par laquelle ledit sieur consent à donner audit Giraut, duquel [illegible] sur celle due audit sieur, par Léonard Gautier et Pierre Chantier, laboureurs à Reuilly.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1517-1775. — [illegible] avec 4 boisselées de terre, [illegible]

12 livres tournois. 2 poules et 2 journées de vendange. — Contrat de métayage de la métairie des Beauces, consenti par le même, au profit de Bernard et Jean Bernardet père et fils, et Jean Georges, leur gendre et beau-frère; les semences étant à moitié et les récoltes à frais communs, sauf l'engrangement qui reste à la charge du métayer, tout le bétail étant à cheptel et tout au bailleur, sauf les porcs qui seront à moitié, les preneurs donneront en outre par an 12 livres de beurre, 18 fromages « de la traicte des bestes », 4 chapons, 4 poules, 4 poulets, 2 oies grasses et 2 oisons. — Sous-bail par Jean Vaillant, fermier de la seigneurie de Cerbois, à Marc Toussaint, Jacques Chevreau et Jean Mathieu, métayers de la métairie du Puy-Solignot, paroisse de Cerbois.

E. 970. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 22 pièces, parchemin.

1461-1731. — Bail de la métairie de Villeuvre, consenti par Jean Turin, au nom de Marie Maindraut, dame de Villeuvre, sa mère, à Louis et François Raimbaut, paroissiens de Cerbois. — Vente par Louis Bidaut, marchand à Vatan, au profit de Philippe Delage, de tous les droits, parts et portions qui lui appartiennent dans la métairie de Villeuvre. — Bail à moitié de tous produits et profits du domaine de Villeuvre, consenti par Alexandre Delage, sieur de Cerbois, à François Tartarin, laboureur, et Catherine Lemâle, sa femme. — Transaction entre Guillaume Béchereau, parcheminier à Lury, et René Moireau, laboureur à Maurepas, paroisse de Chéry, par laquelle Moireau se prétendant lésé au prix de 130 livres tournois, payé pour une maison par lui vendue à Béchereau, la vente est annulée, ledit Moireau s'engageant à fournir chaque année au vendeur et jusqu'à concurrence de ladite somme, une rente de 9 boisseaux froment et autant de seigle, payable le jour de Noël. — Procès-verbal d'estimation des gros blés de Villeuvre, dressé pardevant Pierre Foussedoire, notaire à Lury, par Pierre Lormat, laboureur audit Villeuvre, et Toussaint Blanquet de Cerbois, commissaires à ce nommés. — Reconnaissance d'effets d'entrée morts ou vifs, à titre de fer et à moitié donnée, par François Mandereau, fermier des domaines des Beauces et de Villeuvre, au profit de Pierre de Senneville, seigneur desdits domaines.

E. 971. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 31 pièces, parchemin.

1410-1781. — Paroisses de Lury et Cerbois. — Échange entre Jeannet Chaput, paroissien de Massay, et Jean Leborne, secrétaire du duc de Berry, de trois arpents de prés assis en l'île Jean, paroisse de Lury, contre trois quartiers de vigne, au vignoble de Brinay. — Vente par Colas Minard, « homme de bois », paroissien de Cerbois, au profit de Robert Turin, sieur d'Anzy, d'un quartier de pré assis dans la paroisse de Lury. — Autre par Philippe Lejars, laboureur, paroissien de Cerbois, à Philippe Delage, de 10 boisselées de terre assises aux Terreaux, dite paroisse de Cerbois. — Autre par Marguerite Gâteau, veuve de feu Antoine Chevalier, procureur à Reuilly, au profit du même, d'une pièce de vigne sise au vignoble de Lury. — Autre par Pierre Gautier, laboureur, paroissien de Dion, au profit du même, de trois quarts de vigne assis au terroir appelé la Voie-des-Vignes, paroisse de Dion. — Contrat d'échange entre Pierre de Senneville, sieur de Cerbois, et Jean-Baptiste Gromet, fermier du revenu de la terre de Lury, contre deux pièces de vigne en désert, dans la paroisse de Lury. — Acquisition de sept boisselées de terre assises au terroir de la Rue, près le château de Cerbois, par messire de Senneville, sur Jean Auquin, vigneron à Reuilly.

E. 972. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1626-1766. — Paroisse de Lury. — Vente par Antoine Labbé, écuyer, sieur de Mauveron, et demoiselle Gabrielle Estevard, sa femme, à Philippe Delage, écuyer, sieur de Cerbois, du moulin de la Roche, avec tous ses accessoires, pour la somme de 1,000 livres tournois. — Bail d'acense par Philippe Delage à Fiacre Merlin, meunier à Reuilly, du moulin de la Roche et ses dépendances, moyennant 13 boisseaux de blé moudure, mesure de Lury, par chaque semaine, à peine d'exécution et de prison, plus un porc estimé 9 livres tournois, 2 oies grasses, 4 oisons, 2 chapons, 2 poules, 4 poulets, un gâteau fin estimé 16 sous, un cent d'anguilles ou, pour chacune d'elles, 2 sous tournois. — Procès-verbal dressé à la demande dudit Delage, par Guillaume Feuillet, meunier, et Philippe Descosses, Lhôtelier et Joachim Mansonnet, charpentiers à Lury, pour constater l'état dudit moulin et les réparations à y faire.

E. 973. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 3 pièces, parchemin.

1576-1777. — Aveu et dénombrement fournis par Jean Delage, sieur du Tremblay, lieutenant capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du duc d'Enghien et suivant l'ordonnance du prince Henri de Condé, gouverneur de Berry, devant Jean Gassonnet, notaire royal, pour la terre et seigneurie de Cerbois, mouvant de la grosse tour de Vierzon. — Autre par Claude Delage, pour la même terre, devant le notaire Ragueau. — Autre du quart des dîmes de blé de la paroisse de Cerbois, fourni au duc de Berry par Antoine Chaudet, sieur de Lazenay. — Vente de la huitième partie des dîmes de Cerbois, faite par Charles-Jean, vicomte de Rivière de Riffardeau, chevalier, sieur de

la Ferté, Paudy, Dion, Saint-Romain, la Beuvrière, etc., au profit de Pierre de Senneville, chevalier de Saint-Louis, sieur de Cerbois.

E. 974. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1517-1784. — Terre du Verger, paroisse de Nohant-en-Graçay. — Échange entre demoiselle Jeanne Guérin, veuve de Silvain Rabotin, sieur du Verger, et les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges; ladite veuve cède ses droits de dîme, dans la paroisse de Nohant-en-Graçay, auxdits vénérables, lesquels, en échange, renoncent à leurs droits sur l'hôtel et fief noble du Verger. — Accord entre Jean Rabotin, sieur du Verger, d'une part, et de l'autre, Jean Chapploteau le jeune et consorts, au sujet d'une terre autrefois vendue par ledit du Verger audit Chapploteau, avec réserve de la faculté de retrait, par laquelle convention ledit sieur consent à laisser ladite terre aux acquéreurs, moyennant le cens d'un denier pour la portion dont jouit Chapploteau, et deux deniers pour le reste. — Vente par lesdits chanoines à François de Miray, sieur du Verger et de Villiers, de leurs droits sur la dîme de Larnay, moyennant la somme de 100 livres.

E. 975. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 28 pièces, parchemin.

1364-1674. — Donation par A. Regnault, sieur de Graçay, de l'Ile et de la Ferté Robert, à Perrin Rabotin, en récompense de ses bons et loyaux services, de tous ses droits sur la seigneurie du Verger, sise paroisse de Nohant-en-Graçay, ceux de justice exceptés. — Acense par Jean Rabotin, sieur du Verger, à Guillaume et Denis Bardin frères, de deux mouhées de terre assises paroisse de Nohant-en-Graçay, moyennant 24 sous tournois, un chapon et une geline de rente annuelle et un *bian* ou deux journées de corvée (1487). — Copie d'une reconnaissance par Jean et Pierre David, laboureurs à Nohant, de 27 sous 6 deniers tournois et 2 chapons, par eux dus à François de Miray, sieur du Verger. — Acte d'arrentement d'un chesal avec maison, assis au carroir de Nohant, par Jean Rabotin, écuyer, sieur du Verger, au profit de Louis Mornet et moyennant 20 sous tournois, 6 boisseaux froment, 6 boisseaux seigle, 3 boisseaux avoine, mesure de Graçay, plus un chapon de rente annuelle et un *bian* (corvée). — Vente par Jean et Idier Bonin frères, au profit dudit Rabotin, de morceaux de prés et terres situés au pré d'Ambert, près de l'étang dudit sieur, moyennant 4 livres 15 sous tournois. — Sentence du bailliage de Mehun-sur-Yèvre, du 27 mars 1637, qui, tenant compte de l'opposition faite à la vente d'une terre saisie sur Paul Dumontier à la requête de Claude de Miray, écuyer, sieur du Verger, [illegible] appointe les parties à plaider leur cause pour arriver à un arrangement, s'il est possible. — Échange entre Claude de Miray, sieur du Verger, et Jean David, laboureurs, parois-[illegible] deux arpents sise audit lieu de Peileaux.

E. [illegible]

1439-1779. — [illegible] au profit de Guillaume Rabotin, écuyer, sieur du Verger, de 8 boisseaux d'avoine, mesure de Graçay, et une geline de rente annuelle et perpétuelle sur un chesal sis à Villiers, [illegible] — Autre par Jean Dion, au profit de Pierre Rabotin, écuyer, sieur de la Garenne, sur une pièce de bois assise au terroir de la Vieille-Croix. — Vente par Jean Rabotin l'aîné et Jean Rabotin le jeune, écuyer, sieur du Verger et de la Garenne, à Pierre Prévôt, bourgeois et marchand de la ville d'Issoudun, des cens et rentes de toute nature à eux dus sur la terre du Verger, [illegible] — Reconnaissance par Louis Guillemet et Jeanne Huchet, sa femme, au profit de Pierre de Senneville, écuyer, sieur du Verger, de 40 sous de rente sur une pièce de vigne assise près de la métairie de Breuillebaut.

E. [illegible]

1508-1784. — Transaction entre Pierre Rabotin, écuyer, sieur de la Garenne, et Jean Rabotin, écuyer, sieur du Verger, [illegible] seigneuries. — Vente par Jean Rabotin, sieur du Verger, au profit d'Étienne Bidaut, marchand à Vierzon, d'un étang [illegible] de quatre boisselées de terre sur Simon et Jean Rossignol, [illegible]

267 livres 6 sous 6 deniers, consentie par Jean Halin, laboureur, au profit de François Deforge, veuve d'André de Senneville, écuyer, sieur du Verger, pour reliquat de pareille somme par lui resté dû sur le fermage du domaine de la Périnerie, ladite obligation portant bail à titre gratuit, au profit de ladite dame, d'un pré dans la prairie des Landes, paroisse de Chéry, jusqu'à complet acquittement du débiteur.

E. 978. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1614-1774. — Domaine de Dadin, paroisse de Liniers. — Vente par Michel Arnaut, écuyer, sieur du Hamet, et demoiselle Suzanne de Douhaut, sa femme, à André Delacube l'aîné, marchand à Vatan, de la métairie de Dadin, sise paroisse de Liniers. — Extrait du partage fait par-devant le bailli de Vatan en 1643 entre maître Pierre Agougué, mari de Marguerite de Lamartinière, dans lequel est échu audit André le deuxième lot, comprenant, en tant qu'immeubles, la moitié des héritages en roture du même lieu estimée 900 livres. — Arrentement audit de Lamartinière, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, de quatre septrées de terre dites le Noyer-Chauvain, dans la paroisse de Fontenay, moyennant une rente perpétuelle et foncière d'un septier de froment mesure de Graçay, et d'un chapon. — Bail d'acense par André de Lamartinière, marchand à Graçay, au profit de Silvain Chenu et Nicolas Chenu frères, laboureurs à Liniers, du domaine de Dadin. — Bail de la même métairie, consenti par André-François de Senneville, écuyer, sieur du Verger, au profit de Denis et Michel Millet, laboureurs, de la paroisse de Fontenay.

E. 979. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1771-1787. — Domaine de la Pacaudière, paroisse de Faverolles. — Vente par Pierre de Senneville, chevalier, sieur de Cerbois, et Marie-Madeleine Lepicard de Miliencourt, sa femme, à Gabriel Haincque, sieur de la Coutellerie, et dame Clotilde Briffaut, sa femme, de la terre de la Pacaudière et ses dépendances, assises en la paroisse de Faverolles, pour la somme de 38,200 livres. — Obligation de la somme de 4,000 livres souscrite Pierre de Senneville, sieur de Cerbois, et sa femme, au profit de dame Hélène de Gevry, veuve de Guillaume de Foucaut, sieur du Rezay. — Bail de la métairie de la Pichonnette, paroisse de Faverolles, consenti par Gabriel Haincque, comme fermier général de l'abbaye de Villeloin, au profit de Jean et Étienne Néraux, laboureurs, ledit lieu de Pichonnette dépendant de celui de la Pacaudière.

E. 980. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1614-1738. — Turpin. — Procès-verbal de compulsoire des dîmes délaissés de la seigneurie de Vailly, dressé à la requête de Mathieu Turpin, chevalier, sieur de Longchamp, et ses frères, sur Silvain et François Noullin, paroissiens d'Assigny et anciens fermiers des dîmes et terrages d'Assigny, faisant partie de ceux de Vailly. — Inventaire des meubles de feu Samuel Turpin, sieur de Longchamp. — Sommation faite à la requête de François Turpin, écuyer, sieur de Longchamp, et Anne de Montagu, veuve de Samuel Turpin, sieur de l'Espinière, à Pierre de Servien, marquis de Crevaut, tuteur des enfants de lui et d'Anne de Beuil, sa femme, Françoise de Beuil, femme de Claude de Lezé, sieur de Lusignan, et Renée de Beuil, femme de François de Mesgrigny, comte de Briel, se disant héritiers par bénéfice d'inventaire de feu René de Beuil, comte de Maran, d'avoir à fournir les titres justificatifs de leur qualité d'héritiers. — Donation par Samuel Turpin, sieur de Longchamp, et Jeanne Dehais, sa femme, à leurs enfants, Pierre, Samuel et François, de tous les deniers, grains et meubles à eux adjugés sur le comte de Sancerre, ainsi que toutes leurs créances sur le comte de Maran. — Copie de l'arrêt de la certification des saisie réelle et criées du comté de Sancerre et baronnie de Vailly, du 15 février 1636, pour Mathieu Turpin, chevalier, sieur de Longchamp et de Saudre, gentilhomme ordinaire de la chambre, Samuel et François Turpin frères saisissant et poursuivant lesdites criées et vente. — Arrêt du parlement du 3 décembre 1630 portant que les fermiers des revenus de la terre de Sancerre et baronnie de Vailly seront tenus de payer à Guillaume Turpin, prêtre, docteur en théologie, et à Mathieu, Samuel, Pierre et François, ses frères, sur le prix de leur bail, jusqu'à concurrence de 19,000 livres dues auxdits Turpin par le comte de Sancerre. — Sentence de l'élection de Bourges portant décharge de tailles au profit de Pierre et Samuel Turpin, écuyers et gendarmes de la compagnie du Roi, et François Turpin, sieur de l'Espinière, exempt des gardes.

E. 981. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1470-1787. — Watters (de). — Seigneurie de la Maison-Fort, paroisse de Genouilly. — Arrentement par Jean de Menou, sieur de la Maison-Fort, et demoiselle Olive de Graçay, sa femme, à Macé Sauvegrin, paroissien de Dampierre-en-Graçay, d'un chesal où il demeure appelé la Michenière, moyennant 20 sous tournois de rente annuelle (1470). — Échange d'héritages entre Jean de Menou et Pierre Naudon, paroissien de Dampierre-en-Graçay, portant

cession audit Menou d'une septrée de terre voisine de la métairie de la Barre contre une autre pièce de terre située près du pont de Dampierre. — Reconnaissance de droits de terrage dus par Jean Louzeau, curé prieur de Dampierre-en-Graçay, au profit de Jean-Georges comte de Walters, seigneur baron de la Maison-Fort, pour prés, vignes et terres, appartenant tant à lui qu'à la fabrique de Dampierre et situés dans le censif de la Maison-Fort. — Autre semblable reconnaissance passée par Nicolas Pinaut, curé de Saint-Georges-sur-la-Prée, François Rossignol, curé de Saint-Martin-de-Graçay, et Nicolas-Antoine Souger, vicaire de la vicairie de Saint-Jacques, dans l'église Notre-Dame de Vierzon.

BOURGEOISIES ET ROTURES.

E. 982. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1764-1766. — ARCHAMBAULT. — Procès-verbaux d'admission du sieur Louis-Jacques Archambault aux divers ordres ecclésiastiques. — Lettres de provisions dudit Archambaut à la cure de Fussy, avec le procès-verbal de son installation. — *Nota* : Quelques lettres, appartenant à une correspondance de famille et appartenant aux années les plus troublées de la Révolution, complètent cette liasse.

E. 983. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1617-1718. — ARMENAULT. — Testament de Jeanne Armenaut, veuve de Michel Jamet, laboureur à la Laizaudière, paroisse de Cernoy. — Procédures entre Charles Lebascle, chevalier, sieur d'Argenteuil et de Beauregard, demandeur, contre Pierre Armenaut et consorts, en paiement de rentes à lui dues sur la métairie des Landes. — Renonciation par Vincent Billassier, Claude Tirion, Jean Armenaut et autres, à la jouissance des héritages dont ils sont détenteurs dans la métairie des Landes, à cause des rentes dont ces héritages sont grevés.

E. 984. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 60 pièces, parchemin.

1603-1772. — BERTRAND. — Acquisition de la troisième partie d'une maison appelée la maison de *Saint-Honoré* et située à Bourges, paroisse de Saint-Privé. — Bail judiciaire d'une maison située même ville, rue Saint-Sulpice, et saisie sur Gilbert Bertrand, maître couvreur, par Nicolas Champion, portier de la porte Saint-Sulpice. — Partage et division amiables de la maison dite de *Sainte-Catherine*, située dans la grande rue d'Auron de la même ville, et acquise par François Prevost, bourrelier, et Bonnet Aloyt, cordier. — Testament de [illegible] Bertrand, [illegible] Sainte-Chapelle de Bourges, [illegible] à Bourges.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1314-1785. — [illegible] — [illegible] de terres [illegible] environnantes. — [illegible] à Bourges, sur Jean Leroy, paroissien de Brécy, d'une vigne sise aux [illegible] — [illegible] sur les héritiers d'Étienne Gozué, d'un censif dans les paroisses de [illegible] — [illegible] même sur André et Guillaume Regnaut, damoiseaux, frères, paroissiens de [illegible] paroisse de Brécy. — Quittance donnée par Jeanne, veuve de Jean Perrin, devant Jacquet Compain, notaire à Bourges, d'une somme de 40 [illegible] par [illegible] Jean Cousin, [illegible] — [illegible] retrait censivier par Jean Bouer, bourgeois et marchand à Bourges, sur Jean Houet, [illegible] pré situé dans la paroisse de Villeneuve-sur-Rangeuas. — Acte de foi et hommage par [illegible] Brécy, pour des héritages relevant dudit Brécy. — Acte de partage d'héritages situés dans les paroisses de Soulangis, Saint-Michel de Voulangis, les Aix-d'Angillon, Sainte-Solange et Brécy, entre Jean et Étienne Bouer, frères, et Philippe Bouer, leur cousin. — Accuse perpétuelle, moyennant un écu sol, par Guillaume Bouer, bourgeois et marchand à Bourges, au profit de Philippon Blondeau, dit Tribet, d'un bois dans la paroisse de Brécy. — Compte de la tutelle aux enfants de Jacquet Pinette rendu par ledit Guillaume Bouer. — [illegible] (mutilé). — Contrat de mariage entre Jean Bouer, conseiller en l'élection de Bourges, et Anne Chambellan, fille de Jérôme Chambellan, conseiller du Roi, receveur des aides et tailles en Berry et maire de Bourges. — Fois et hommages, aveux et [illegible] paroisse de Vorly et relevant de la seigneurie de Chambon, présentés par Claude Bourdaloue, avocat au présidial de Bourges, Louis Bouer, bourgeois audit Bourges, Jean et Joseph [illegible] Corbun, [illegible] seigneurs de ladite terre de Mangou.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier; [illegible] pièces, parchemin.

1558-1783. — [illegible] — [illegible] dans la paroisse d'Osmoy. — [illegible]

taire à Bourges, de la métairie de Boismartin et ses dépendances, à Barthélemy Chavain, docteur en médecine. — Acte sous signature privée, par lequel François Brosse abandonne à Jacques Brosse, Jacques, Charlemagne et Geneviève Brosse, enfants et gendre de ce dernier, la propriété et jouissance de ladite métairie de Boismartin et généralement de tous ses biens quelconques. — Bail de la même métairie, par François Brosse, à Jean Carré et François Brua, son gendre, moyennant un quart de tous blés. — Compte fait devant Souplet, notaire à Bourges, entre Jean Chenevrier, Pierre Dubois, son gendre, fermiers de Boismartin et du Moulin-Brûlé, et François Brosse, pour régler les avances, prêts et effets fournis par ledit Brosse, propriétaire de ladite métairie, à ses fermiers pour raison de leur exploitation. — Procédures au bailliage de Bourges entre l'abbaye de Saint-Ambroix, demanderesse, contre François Brosse, défendeur, accusé d'avoir anticipé sur les héritages du domaine de la grande métairie d'Osmoy, appartenant à ladite abbaye.

E. 987. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1666-1767. — Cristo. — Constitution de 35 livres de rente par Jean Cristo, imprimeur à Bourges, et Guillemette Lamoignon, sa femme, au profit de Jean Drouet, avocat en parlement et bailli de Berry (1666). — Amortissement de cette rente par acte passé devant Renaudon, notaire (1670). — Contrat de mariage entre ledit Jean Cristo et Guillemette Lamoignon, reçu Ragueau, notaire (1655). — Constitution de 22 livres 4 sols 6 deniers de rente, par Jean Cristo et sa femme, au profit d'honorable homme Jean Torchon, bourgeois de Bourges et receveur des deniers communs de la ville. — Contrat de mariage entre Georges Michon, imprimeur-libraire à Toulouse, et Marie Cristo, fille du précédent (1693). — Partage entre Jean-Baptiste Cristo et Jeanne Cristo, sa sœur, veuve de Paul David, des meubles et immeubles dépendant de la succession de défunts Jean-Jacques Cristo et Catherine Sauger, leur père et mère. — Inventaire dissolutif de la communauté d'entre feu Jean-Baptiste Cristo, conseiller du Roi, juge garde de la monnaie de Bourges, prévôt de la juridiction consulaire, échevin de ladite ville et imprimeur-libraire, et demoiselle Catherine Robertet, sa femme. — Lettres d'imprimeur-libraire délivrées en 1762 à Barthélemy Cristo, fils de Jean-Baptiste-Barthélemy Cristo et de la susdite Catherine Robertet.

E. 988. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1544-1782. — Damours. — Acquisition du domaine du petit Vauvert, situé paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, et vendu au sieur Baucher, bourgeois dudit Bourges, par François Régnier, licencié en droit, lieutenant du bailli de Berry au siège d'Issoudun. — Autre acquisition par Jean Damours, maréchal-des-logis du prince de Condé, d'une pièce de terre de la contenance de trois septrées, sise au Tremblay, même paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, sur maître Macé de Verrières, bourgeois de Bourges, et Catherine Crenequin, sa femme. — Bail de plusieurs pièces de terre consenti par Charles-Joseph Damours de Boisaujeu, chevalier, vicomte de l'Éteuf et d'Arçay, sieur de Trouy et autres lieux, à Gilbert Gangnery, laboureur au domaine de Maupertuis. — Autre bail de plusieurs pièces de terre consenti par dame Madeleine Damours, veuve de Claude Sarrazin, écuyer, sieur de Soulangis, au profit de Jean Morlet, maître cabaretier à la *Ville-de-Rome*, dans la paroisse de Saint-Fulgent, à Bourges.

E. 989. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1558-1722. — Demahis. — Domaine de la Bussière. — Vente pour le prix de 170 livres tournois de la sixième partie du domaine de la Bussière, par David Leduc, laboureur à Villegenon, au profit de Pierre Demahis l'aîné, marchand tanneur à Aubigny. — Arrentement par Jean Stuard, sieur d'Aubigny, au profit d'Étienne Demahis, de 50 arpents de terre à Cloffy, paroisse d'Oizon, moyennant 50 sous de rente annuelle. — Acte de bornage dudit terrain arrenté. — Vente, moyennant 36 écus et deux tiers de sou, à Françoise Blanchard, veuve Étienne Demahis, par Pierre Testard et Jean Donnin, paroissiens d'Oizon, de tous leurs droits sur le domaine de la Bussière. — Autre vente par Étienne Demahis, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, au profit de Jean, Marie-Anne, Louise, Suzanne et Catherine Demahis, ses frère et sœurs, de la moitié du même domaine, moyennant une pension viagère annuelle de 50 livres tournois et l'extinction de ses dettes.

E. 990. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1790. — Dubois. — Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Parassy, par le curé Jean Dubois, le 30 juin 1740, avec les lettres de provisions de ladite cure. — Procès-verbaux signés des archevêques de Bourges, constatant l'obtention, par M. Dubois, des divers ordres jusqu'à la prêtrise. — Mémoires et quittances de toutes sortes pour fournitures d'étoffes et de denrées, pour journées de travail, paiement d'arrérages de rentes, des termes de l'impôt du dixième par la paroisse de Morogues, etc. — Sentence du bailli de Parassy, contre Étienne Belleville et autres paroissiens dudit Parassy, coupables d'avoir troublé l'archidiacre dans sa tournée pastorale et, à cette occasion,

brisé les bancs de l'église, par laquelle ils sont solidairement condamnés à 150 livres de dommages et intérêts, et ledit Belleville particulièrement à s'abstenir pendant trois mois d'assister aux assemblées de la fabrique. — Copie du règlement de la retraite pour les curés.

E. 991. (Registre.) — In-f°, 242 feuillets, papier.

1746-1790. — Livre journal et mémorial contenant le détail de toutes les opérations auquel s'est livré le sieur Jean Dubois, curé de Parassy, tant pour la gestion de son intérieur que par spéculations commerciales ou financières.

Quelques mentions extrêmes prolongent ce registre, tout d'intimité jusqu'en 1792. Voici les plus intéressantes :

« J'ay promis 72 livres pour le don patriotique, en trois ans, un louis chasque année.

» Du 3 août 1791, j'ai payé à Pion Berville, maire de cette paroisse, 24 livres pour mon second tierce de mon don patriotique pour l'année 1791.

» J'ay été remplacé le 25 mars 1792, n'ayant pas prêté le serment que demandoit la Constitution civile du clergé, ny ne l'ayant pas voulu le faire. J'ay été demeurer à Morogues chez M. de Maupas, dans sa maison du bourg. On me donne pour ma pension par an 500 livres payées par avance, 125 livres chasque quartier. »

Le registre est clos par cet article final : « Le 1er octobre 1792, j'ay été à Bourges, à la maison de Saint-François, où tous les prestres qui n'avoient point voulut prêter les serments qu'on demandoit ont été renfermés par ordre de l'Assemblée de la nation, que l'on nomme messieurs les cytoyens de la Convention de Paris. Nous sommes environ cinquante, dont je suis du nombre. »

E. 992. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1709-1784. — Durand. — Procédures entre Antoine et Michel Durand, marchands associés à Sainte-Sévère, relativement à la reddition de comptes exigés de son frère par Antoine, lors de la dissolution de leur communauté. — Cette affaire, commencée devant le bailli de Sainte-Sévère, fut ensuite portée à la juridiction des consuls à Bourges et finit par arriver en parlement, poursuivie par les héritiers des frères Durand, mais la sentence définitive ne se retrouve pas.

E. 993. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1777-1790. — Flourat-Ducroc. — Vente par Jeanne Méry, veuve Blaise Plasson, journalier au lieu du Bessin, paroisse de Morlac, tant en son nom que comme mère et légitime tutrice de ses enfants mineurs, [illegible] Marie Bouet, [illegible] veuve de Pierre [illegible], la Bonneville, paroisse [illegible], de tous les [illegible] et droits immobiliers qui peuvent lui appartenir et qui forment le tiers [illegible] de la Bonneville, moyennant une rente annuelle foncière et perpétuelle de 15 livres. — A[illegible] Flourat-Ducroc, [illegible] de Puyferrand, de la rente mentionnée ci-dessus, avec cession et transport de tous droits et actions [illegible]. — Acte passé devant Me Paquet, notaire royal au Châtelet, par lequel Jeanne Méry, veuve Blaise Plasson, [illegible] M. André Flourat-Ducroc, curé de Puyferrand, en tous ses droits et actions au sujet d'une vente faite par ladite veuve Plasson, en laquelle vente il y aurait eu lésion, les immeubles n'ayant été vendus que la moitié de leur valeur [illegible]. — P[illegible] à ce sujet, mémoires, consultations, etc.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1769-1790. — Garrost. — Cahier [illegible] tenu par Jean-Pierre Garrost, curé de Saint-Michel-de-Volangis, servant à inscrire tout ce qui concerne la gestion de la cure année par année, recettes et dépenses, frais de perception, marchés, baux, acenses, etc., aussi bien que le détail de la gestion des affaires [illegible]. — Contrat de constitution de 20 livres de rente au principal de 500 livres fait par ledit Pierre Garrost, devant Basset, notaire à Levroux, au profit d'Anne-Françoise Garrost, fille majeure, sa sœur. — En marge de ce contrat est une quittance de 250 livres donnée par Delettery, notaire dudit Garrost, pour restant du principal de ladite rente.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1625-1790. — Gay. [illegible] — Adjudication par [illegible] *Grand-Croix* [illegible] la R[illegible], [illegible] sur Jean Damours, en garantie d'une obligation de 1.620 livres consentie par [illegible] à Bourges. — V[illegible] Philippe Gay, [illegible] Saint-Pierre [illegible] [illegible] pour la somme de [illegible] livres. — [illegible]

d'une pièce de terre sise au terroir des Ceugnes, contenant 24 boisselées, pour la somme de 20 livres et 2 poules par an. — Adjudication sur proclamat au profit du sieur Philippe Gay de Doscé, bourgeois de Bourges, des domaines du grand et petit Credo, grande et petite Corne et locatures en dépendant, le tout saisi sur dame Thaumas de la Thaumassière, veuve de feu Étienne Damours de Boisaujeu. — Vente par Pierre Billot, chanoine de Saint-Itier de Sully-sur-Loire, à Pierre Bonneau, entrepreneur à Bourges, de 4 boisselées de terre à Milançay et d'une vigne aux Écorche-Vilains, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Baux au profit de divers des terres et domaines du grand et petit Credo et de la grande et petite Corne. — Acte de dépôt, en l'étude de M[e] Magousté, d'un acte donné par la mairie de Bourges aux habitants du quartier d'Auron, pour la propriété de la commune de la Chappe, située à la porte de Bourges. — Donation entre vifs par mesdemoiselles Marguerite et Élisabeth Guignard, de tous leurs biens meubles et immeubles au profit de Pierre Chauchemert, chanoine à Romorantin. — Résiliement par Pierre Gautier, de sa jouissance de la locature de la Croix. — Mémoires des constructions et réparations faites au domaine du Grand-Credo.

E. 996. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1663-1671. — GOUGNON. — Correspondance d'affaires sans intérêt du chevalier Gougnon, premier avocat du Roi au présidial de Bourges, et de sa femme, avec divers, notamment avec le sieur de Salevert, neveu de la dame Gougnon, qui se plaint du mauvais état de sa fortune, par suite duquel il n'a pu racheter son domaine de Salevert, vendu par justice et pour un prix dérisoire.

E. 997. (Liasse.) — 305 pièces, papier; 15 pièces, parchemin

1737-1765. — GRANDJEAN. — Procédures : entre François Rousseau, marchand de fromages, d'une part, et d'autre, Annet Mijonnet et sa femme, poursuivant la vente et adjudication de leurs biens sur proclamat; — entre Remy Gandjean, marchand confiseur à Bourges et premier bedeau de l'université, et les héritiers Callou, pour la mise en état d'une vigne par eux vendue audit Grandjean et suivant les conventions portées au contrat de vente; — entre ledit Grandjean et Louis-Nicolas de Rigaud, sieur de Foëcy, à l'effet du paiement par ce dernier de 188 livres 9 deniers pour vente à lui faite par Grandjean de sept poinçons de vin; — entre ledit Grandjean et Jean-Jacques Debrielle, huissier de police, son locataire, pour défaut de paiement, et sur lequel il avait opéré une saisie d'effets mobiliers en garantie de son loyer; — entre ledit Grandjean et Jean-Baptiste Garrot, procureur, caution envers Annet Mijonnet du prix de deux années de bail judiciaire des vignes des mineurs Regnier adjugé audit Mijonnet, et réclamant audit Grandjean le paiement des sommes qu'il lui doit. — Cession par Gatien Bazin, vigneron à Issoudun, à Guillaume Duhoussais, marchand dans la même ville, de deux rentes, l'une de 5 livres 10 sous, l'autre de 12 livres. — Actes de vente de terre et vigne faits par ledit Duhoussais à Georges Mandreau et Claude Pelloquin.

E. 998. (Liasse.) — 126 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1750-1769. — Constitution de 50 livres de rente consentie par Rémy Grandjean, marchand confiseur à Bourges, au profit de Charles Thomas, exempt de la maréchaussée de Châteaudun. — Saisie et exécution sur Annet Mijonnet et Catherine Lemoine, sa femme, de leurs biens meubles et immeubles aux requête et diligence dudit Rémy Grandjean. — Vente par lesdits époux Mijonnet à François Chedin, marchand à Bourges, et Françoise Surgent, sa femme, d'une maison sise place de la Croix-de-Pierre à Bourges et appelée la *Maison-Lucresse*. — Quittance d'amortissement de la somme de 600 livres consentie par les religieuses de Sainte-Claire de Bourges au profit de Étienne-Sulpice Grandjean, curé de Saint-Jean-le-Vieil, à Bourges. — État des frais faits pour parvenir à la vente et adjudication des biens d'Annet Mijonnet et de sa femme, adjugés à François-Pierre Durand, procureur, par sentence du bailliage de Bourges du 24 janvier 1760, rendue au profit desdits époux Mijonnet contre leurs créanciers. — Mémoire pour travaux, avec fournitures de matériaux, exécutés dans une maison de la dame Grandjean, en 1770, par le menuisier Rorgue : 5 toises de plancher de chambre, façon et fournitures, 4 livres; 2 livres de clous, 16 sous; une porte de cave, façon et fournitures, 6 livres; total : 10 livres 16 sous.

E. 999. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1774-1783. — Compte rendu par Jean Pivet, boulanger à Henrichemont, à Mathias, Georges et Thomas Guénard frères, comme tuteur des mineurs Antoine et Jean Guénard, cohéritiers avec les susdits, de Thomas Guénard et Perpétue Séry, leurs père et mère. — Quittances diverses données audit Pivet pendant l'exercice de sa tutelle. — Requête au bailli de Berry présentée par Charles Bruneau, voiturier, demandant acte de l'opposition par lui faite à la saisie gagerie sur lui opérée au nom dudit Pivet, et pour une dette de 20 livres par défaut de paiement de l'acense d'une vigne. — Reconnaissance de 3 livres 15 sous de rente, payables à la Saint-Martin, consentie par le sieur Pivet à Pierre Rous-

seau, procureur à Rosay-en-Brie, portant obligation à son profit de 106 livres 3 deniers. — Poursuites par le receveur contre Antoine Troupillon, locataire d'une maison appartenant à la succession Guénard, pour le paiement des vingtièmes de ladite maison.

E. 1000. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1515-1719. — Jaupitre. — Procès-verbal d'expertise de deux maîtres maçons jurés de la ville de Bourges, commis pour apprécier l'état des murs séparant la maison d'Étienne Jaupitre, marchand audit Bourges, de celle de Jean de la Berthommière, conseiller du Roi à Paris. — Partage du domaine des Ribottets, sis paroisse d'Argent, entre Jean Meniau, « marchand laboureur », à cause de Jeanne Ribouté, sa femme, et les co-héritiers de ladite Ribouté. — Reconnaissance de 25 livres de rente par Robert Blondeau et consorts, au profit de Marguerite Roussillard, veuve de Jean Jaupitre, ancien conseiller du Roi au bailliage de Concressaut, ladite rente assise sur le domaine des Ribottets. — Contrat d'acense du lieu seigneurial de Villecoq, dans la paroisse d'Argent, consenti par André Rousseau, chirurgien au bourg de Coulon, fermier dudit lieu, à Catherine Gibon, veuve de Pierre Henry, et Simon Bertrand, son gendre, laboureurs audit lieu de Villecoq. — Vente d'une maison à Bourges par Marie Cœurdoux, veuve de Philibert Néron, sergent royal, au profit de Claude Bréchet, huissier des tailles audit Bourges. — Petit cahier de titres d'acquisitions et d'arrentements compris entre les années 1592-1605 et relatifs à la terre de la Gravette, sise dans la paroisse de Saint-Privé-les-Bourges.

E. 1001. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1640-1789. — Jolivet, curé de Saint-Bonnet, à Bourges. — Requête présentée au Roi par les prieurs, abbés, chanoines et curés de la province de Berry, s'opposant aux commandements et saisies faits ou à faire en exécution de l'ordonnance pour le doublement du terme de février (1640) sur les dîmes appartenant au clergé. — Lettres patentes du Roi autorisant les curés de la province de Berry à se réunir pour conférer ensemble sur la manière de s'acquitter de leurs fonctions pour le plus grand avantage des fidèles. — Procès-verbaux constatant les divers grades obtenus dans l'université par Philippe Jolivet, curé de la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges. — Quittances au profit du même : de 150 livres par le fermier des droits casuels de l'abbaye Saint-Ambroix de Bourges, pour le droit de mutation du bénéfice de Saint-Quentin, réuni à la cure de Saint-Bonnet ; — des droits d'accordements dus à la seigneurie archiépiscopale de [illegible] du sieur Jolivet à la cure dudit Saint-Bonnet ; — de 21 livres par le receveur des décimes pour les décimes ordinaires, extraordinaires, rentes du don gratuit, etc., dus par ladite cure.

E. 100[illegible]

1499. — Lallemant. — [illegible] héritages, prés, terres, bois, vignes, buissons, garennes, dîmes, cens, rentes, bordelages, étangs, moulins, rivières et [illegible] de feu Jean Lallemand, receveur général de Normandie, et de Jeanne Petit, savoir : Guillaume, archidiacre de Tours, Étienne, chanoine audit Tours, Jean l'aîné, receveur général de Normandie, Jean le jeune, receveur des aides et tailles à Lisieux ; ledit terrier reçu Jean Burier, Gilbert Blondeau, Jean Rousset et Jean Moreau, notaires royaux de la prévôté de Sancoins, et comprenant les paroisses de Sancoins, Augy-sur-Aubois, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Véraux, Germigny-l'Exempt, Blet, Jouy, Sagonne et Givardon.

E. 100[illegible]

1650-1738. — Lebel. — [illegible] de Alexandre-Jean-Michel, fils de Michel Lebel, valet de chambre du Roi, et de Catherine Desmoulins, né à Versailles, le 18 décembre 1692. — Certificat donné par le duc de Gênes en faveur dudit Lebel, [illegible] de valet de chambre du Roi pendant le dernier quartier de 1727. — Mémoires pour le sieur Lebel contre Michel Aliger, [illegible] — Brevet qui confère à Alexandre-Jean-Michel Lebel, fils de Jean-Michel, la [illegible] château de Versailles exercée par son père. — Quittance donnée [illegible] la Croix à Rueil, de 37 livres, prix d'un quartier de la pension [illegible] — Brevet [illegible] la suite du régiment d'infanterie de Richelieu, capitaine à la suite du même [illegible] d'État du 13 [illegible] — Quittance [illegible]

Alexandre-Jean-Michel Lebel, conseiller du Roi, commissaire des guerres au département de Berry, de l'hôtel de la Madeleine, par lui acquis à Saint-Amand-Montrond, avec plan et titres d'acquisition de ladite maison. — Petit livre de dépenses du sieur Lebel de 1727 à 1740 : gages pour l'année de valet de chambre, 100 livres; du postillon, 100 livres; du cuisinier, 75 livres; prix de la pension du sieur Lebel chez l'abbé Aupic, 500 livres par an. — Vente par Alexandre-Jean-Michel Lebel et Thérèse Pernot, sa femme, au profit de Noël Verrier, contrôleur des écuries du comte d'Eu, de la ferme de Belébat, dans la paroisse de La Celle-Saint-Cloud. — Correspondance d'affaires du sieur Lebel, notes de marchands, fournisseurs et ouvriers.

E. 1004. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1623-1765. — Ménard. — Vente par Vincent Guillot et Gabrielle Duc, sa femme, au profit de Me Pierre Ménard, notaire royal et procureur de la prévôté de Sancoins, et Anne Cordelier, sa femme, d'une maison et un *chaufour* sis à Sancoins. — Partage des biens meubles et immeubles dépendant de la succession de défunts Me Pierre Gouzet et Gilberte Ménard, sa femme. — Contrat d'échange entre Pierre et Claude Ménard de l'auberge du *Bœuf-Couronné*, à Sancoins. — Constitution de 5 livres de rente, au profit de l'hôpital de Sancoins, par dame Gabrielle Gouzet, veuve de Pierre Ménard. — Contrat de mariage entre Pierre Ménard, licencié en lois, et dame Marie de Jaquinet, fille majeure de feu Paul de Jaquinet, vivant écuyer sieur des Barres. — Inventaire des biens meubles dépendants de la communauté de maître Pierre Ménard et feu demoiselle Marie de Jaquinet, sa femme. — Procès-verbal d'ouverture du testament fait par dame Marguerite de Jaquinet, décédée veuve de Pierre Vésinier, lieutenant de gabelle de la ville de Varenne.

E. 1005. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 89 pièces, parchemin.

1625-1779. — Mollat. — Testament de Jeanne Nicolas, femme de Jean Mollat, laboureur aux Mollats, paroisse de Culan, reçu Antoine Amiot, notaire en la baronnie de Culan. — Procédures entre Jean Maugenest, fermier du revenu de la terre et seigneurie de Culan, demandeur, contre Jean Mollat, laboureur à la Bétoule, paroisse de Sidiailles; Mollat est condamné à déposer au greffe le contrat de transaction et partage arrêté entre lui et son plus jeune frère. — Transaction entre Jean Mollat, maître chirurgien à Culan, demandeur en paiement de médicaments, et Silvain Lecoq, par laquelle il est convenu que ce dernier délivrera audit Mollat la somme de 125 livres pour prix de ses soins. — Procès-verbal de réception de Jean Mollat à la maîtrise de chirurgien en la ville de Culan. — Bail de ferme par Jean Mollat, chirurgien, à Léonard Amiot, laboureur, de son petit domaine des Mollats, moyennant 29 livres par an, plus les menus suffrages. — Reconnaissance de 50 sous de rente foncière sur une maison située à Moulins-sur-Yèvre, consenti par Jacques Auclerc et autres, au profit de François Le Camus. — Sentence de prise de corps par le bailli de Culan, sur la plainte de Jean Mollat, maître chirurgien, contre Joseph Prévost, Guillaume Auvity et Jean Auroux, accusés d'avoir scié et dérobé un « fouteau » (hêtre) dans un bois appartenant au plaignant. — Lettre de maîtrise de marchand drapier et mercier à Bourges, délivrée au sieur Mollat-Jourdin. — Registre d'ordre dudit Mollat-Jourdin contenant transcription des traites, billets à ordre, effets de commerce, etc., à son nom, de 1741 à 1774 (28 feuillets).

E. 1006. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 32 pièces, parchemin.

1506-1681. — Nicot. — Vente par Philippe Nicot, pontonnier au village de Fremis, paroisse de Cuffy, et Gabrielle Vallet, sa femme, à Jean Nicot, son frère, d'une pièce de pré appelé le pré des Grands-Champs. — Reconnaissance de cens et autres droits seigneuriaux par maître Claude Bernard Nicot et Marie Testelet, sa femme, par eux dus à messire Philippe-Jules Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et seigneur de Cuffy, sur leurs prés et terres des Rompes. — Vente par Jean Piot, manœuvre à Patinges, au profit de Jean Nicot, pontonnier et voiturier par eau, demeurant au Confluant, paroisse de Cuffy, d'une pièce de terre appelée les petits Grands-Champs. — Acte d'investiture fait au bureau de la chambre des comptes de Nevers, d'un terrain dit le pré de l'Herce, pour Jean Nicot l'aîné, paroissien de Cuffy. — Arrangement entre les héritiers Paltier et Besançon, d'une part, et d'autres, maître Gaspard Nicot, exempt en la maréchaussée de Nevers, par lequel lesdits héritiers se reconnaissent débiteurs envers ledit Nicot d'une somme de 1,200 livres 18 sous, et lui délaissent en paiement tous leurs biens situés dans la paroisse de Cuffy, à la charge par lui de servir au sieur Jannot une rente de 500 livres et à la dame Geneviève Breton une autre de 200 livres hypothéquées sur lesdits biens.

E. 1007. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1749-1790. — Nourrissat. — Procédures en la prévôté de Bourges, entre Pierre Nourrissat, chanoine de l'église collégiale de Mehun-sur-Yèvre, contre les héritiers Beauvais, pour défaut de paiement par eux des arrérages de deux rentes assises sur une maison et des vignes sises dans la paroisse de Vasselay. — Note du sieur Pierre-Claude Nourrissat

constatant qu'il a donné en pension viagère à Charles Thébaut, cordonnier, une somme de 250 livres dont celui-ci lui a payé les intérêts en souliers. La note est accompagnée du compte des intérêts en question. — Bail consenti par ledit Nourrissat, doyen du chapitre de Mehun, au profit de Guillaume Coupade, aubergiste à Bourges, d'une pièce de pré dans la paroisse de Marmagne. — Inventaire après décès des meubles dudit Nourrissat, à la requête du sieur Bernard de Varenne, avocat au présidial de Bourges, et son exécuteur testamentaire.

E. 1008. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1601-1720. — Papillon. — Constitution de rente de 60 livres tournois sur Charles Riflard, bourgeois de C[illegible]lais, par Pierre Duflot, sieur de Maison-Fort, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, au profit de René Poirier, marchand potier d'étain à Paris. — Avertissement au sieur Papillon, au nom de l'archevêque de Paris, d'avoir à payer au procureur général de l'archevêché les droits de cens et rentes dus sur les maisons comprises dans le censif de l'archevêque (imprimé). — Quittance donnée par Jacques Camuset, potier d'étain, et sa femme Françoise Langlois, à René Poirier, aussi potier d'étain, du paiement de la somme de 3,279 livres 5 sous tournois restant due sur celle de 5,334 livres 8 sous 6 deniers tournois dont ledit Poirier était demeuré reliquataire, après compte rendu des biens de feu sa femme Jeanne Poislou, mère de ladite Françoise Langlois. — Transport passé par demoiselle Marie Delpech de l'Estang, comme supérieure des filles de Saint-Joseph de la Providence, à Saint-Germain-des-Prés, au profit de Simon Poirier, marchand boucher à Paris, de 1,685 livres tournois à prendre sur celle de 3,000 livres léguée à ladite demoiselle, par testament de feu la princesse douairière de Condé. — Contrat d'acquisition par retrait lignager d'une maison sise à Paris, rue Saint-Germain, par Catherine Paillart, femme de Jean Blondelet, procureur au Châtelet, sur Claude Valier, maître barbier et chirurgien ordinaire du Roi, qui avait acquis ladite maison de Barthélemy Paillart, écuyer, sieur de la Rousselière, frère de la dame Blondelet. — Quittance signée Lenormand, sous-fermier des droits de maîtrise et d'apprentissage à Paris, pour une somme de 3 livres due par Jean Papillon, marchand à Paris, à cause de sa maîtrise de draperie. — Sentence du bailli de Beauvais, qui condamne Robert Nourry, cordonnier en vieux audit Beauvais, curateur nommé à la succession vacante de René Papillon, ancien président au grenier à sel de Beauvais, à délivrer à la veuve dudit, Marie Tiquet, la somme de 1,000 livres dont son contrat de mariage lui garantit la reprise en cas de renonciation à la communauté.

E. 1009. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

1591-1723. — Inventaire [illegible] décès de Mathieu Bardon [illegible]. — Inventaire de [illegible] Papillon, en son vivant chanoine de l'église de Saint-[illegible] Lazare. — Contrat de mariage entre [illegible] Hugues, marchand à Paris [illegible] l'enseigne de la *Lamproie*, et [illegible] Poirier, fille de Martin Poirier, marchand boucher à Paris [illegible]. — Contrat de vente de la terre des vignes Guenesse sise au terroir de Jouy, faite à Charles Bardon, ancien grenetier de Dreux, par Énoch [illegible]. — [illegible] après le décès de Marie-Madeleine Bardon, entre [illegible] Marie Tiquet, veuve de René Papillon, ancien conseiller du Roi, président au grenier à sel de Beauvais, et [illegible] Papillon, marchand drapier à Paris et tuteur des enfants mineurs de la défunte, par laquelle il est convenu que la veuve Papillon jouira d'une maison et d'un moulin à huile sis à Beauvais et provenant de ladite pension. — Contrat de mariage entre Jean-Gille Brémont, fils de Jean Brémont, premier commis de l'extraordinaire des guerres, et Marie-Madeleine Papillon, fille de Jean Papillon, président du grenier de Beauvais. — Comptes rendus par ledit Brémont audit Papillon, son beau-père, des recettes et dépenses par lui faites en vertu de procuration, au nom et comme représentant ledit Papillon. — Mémoires des travaux de construction [illegible] en 172[illegible] par M. de Brémont en sa maison de la rue Garnier-Saint-Lazare.

E. 1010. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] pièces, parchemin.

161[illegible]-1736. — Inventaire après décès de [illegible] Poirier, marchand potier d'étain à Paris. — Quittance [illegible] au profit d'André Papillon, par le prévôt des marchands et échevins de Paris, pour une somme de 6 livres 12 sous, montant de sa [illegible]. — [illegible] de Michel Bardon, écuyer, sieur de Grandval, [illegible] de la garde du Roi, contre [illegible] duchesse d'Orléans, relative à une [illegible] hypothécaire [illegible] à ce dernier par [illegible]. — Autres procédures pour ledit Michel Bardon [illegible] de sa fille Marie-Madeleine Bardon [illegible] Pierre Marchal, sieur des Tournelles, [illegible] de la garde du Roi [illegible] par [illegible] Marchal [illegible] Bardon par Marie [illegible], veuve d'[illegible] Marchal. — [illegible] enfants [illegible] de Jean Papillon, marchand à Paris, et René Papillon, président au grenier à sel de Beauvais, [illegible] deux fils [illegible] Pierre Papillon, marchand à Paris, et [illegible] Poirier, sa femme [illegible].

par substitution de l'héritage desdits défunts. — Fragment d'un cahier de reconnaissances du censif de Saint-Germain-des-Bois, daté de 1638. — Acte de vente d'une ferme sise au village de Pecqueux, faite par Jean de la Mousnerie, écuyer, sieur de Puychalard, au profit d'Anne-Marie Châlons, veuve de messire Africain Maréchal, ancien procureur en la cour de parlement.

E. 1011. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1600-1738. — Partage de deux fermes sises au village de Pecqueux en Brie, entre Claude Delart et Pierre Châlons, procureur en parlement. — Quittance du receveur de la capitation dans le quartier du Marais, à Paris, d'une somme de 53 sous délivrée au sieur André Papillon, pour sa capitation. — Autre du grand Bureau des pauvres de 13 sous pour l'aumône et cotisation du sieur Papillon. — Inventaire de la caisse et des papiers du sieur Brémont, commis, décédé à Dôle en 1736. — Transaction authentique entre Marie-Madeleine Bardon, épouse séparée de biens d'avec Jean Papillon, marchand à Paris, et son dit mari, par laquelle ladite Bardon s'engage à nourrir et entretenir ledit Papillon et leurs deux enfants, moyennant une pension de 1,000 livres par an. — Mémoire des hardes et meubles de Jean Papillon, chanoine et prévôt de Luzarche, vendus après son décès. — Inventaire des meubles de feu Pierre Papillon, marchand à Paris. — Acte de délivrance par Jean-Gilles de Brémont, directeur des comptes de l'extraordinaire des guerres, aux dames de Valisieux, des legs en argenterie à elles faits par acte de dernière volonté de Marie-Madeleine Bardon, femme de Jean Papillon, président au grenier à sel de Beauvais. — Mémoire de la fabrique de Saint-Nicolas de Paris, pour les frais du convoi dudit sieur Gilles de Brémont : droit et assistance du curé, 10 livres; honoraire de 12 messes, 9 livres ; assistance de 3 vicaires, 6 livres ; celle de 50 prêtres, 50 livres ; id. de 6 enfants de chœur, 3 livres ; 6 porteurs, 6 livres ; honoraire des droits du receveur de la fabrique, 3 livres ; la veille d'un prêtre, une nuit et un jour, 6 livres ; 2 chandeliers, croix et bénitier de veille, 2 livres ; le bonnet et les gants d'un prêtre en robe, 12 livres ; droit de l'œuvre pour l'ouverture de terre dans l'église, 30 livres, la sonnerie, 10 livres ; les parements, 15 livres ; le poêle, 8 livres ; 16 chandeliers, 2 croix, 1 bénitier, 9 livres 10 sous ; la haute croix et son port, une livre ; la bière et la peine du maître fossoyeur, 12 livres ; 28 enfants dont 4 pour les chandeliers, 8 livres 10 sous ; bancs, suisse, gratifications aux garçons, autel et flambeaux pour l'élévation, 9 livres ; total : 210 livres. — Quittance de 135 livres par la supérieure de Sainte-Aure pour l'entrée dans la communauté de madame de Brémond, en religion sœur Saint-Charles.

E. 1012. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1554-1703. — Perrot. — Partage des biens meubles et immeubles dépendant de la succession de feu Claude Jaupitre, entre Jeanne Buthaut, veuve dudit défunt et les enfants issus de leur mariage. — Vente par Vincent Jaupitre, vigneron à Dun-le-Roi, d'une pièce de terre sise au village de Cors, au profit de maître Gilbert Gibieuf, conseiller au présidial de Bourges. — Contrat de mariage entre Étienne Jouhamet le jeune, laboureur à Arçay, et Marie Fournier, reçu Douart, notaire royal à Dun-le-Roi. — Échange entre Jean de Bar, écuyer, sieur de Fontaine et Grimonville, d'une part, et de l'autre, Paquet Bequignon, sergent au bailliage de Vergnol, d'un désert de vigne situé au vignoble de Chaumont, censif de Deux-Lions, contre un autre au même lieu. — Vente au profit de Claude Bardin, sieur du Mas-Coudrier, par demoiselle Geneviève de Baudin, veuve de Silvain de Bar, écuyer, sieur de Saint-Loup, de sa moitié dans le dîme de Lachau et Merdelon. — Vente à Pierre Gibieuf, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, par Étienne Fournier, laboureur, veuf de Marie Jaupitre, et comme tuteur de ses enfants, d'un domaine sis au village de Cors. — Transaction portant constitution de rente pour Étienne Pinaud, chanoine prébendé de Saint-Etienne de Dun-le-Roi, contre Madeleine Aminet, veuve d'Antoine Berthaut. — Sommation faite au curé de Châteauneuf-sur-Cher pour avoir l'extrait baptistaire de Jean Perrot, praticien aux bailliage et prévôté de Dun-le-Roi.

E. 1013. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1448-1771. — Contrat de mariage entre Pierre Dabert, notaire à Dun-le-Roi, et Jeanne Tremeau, fille de Jean Tremeau, sergent royal en la même ville. — Autre entre Jean Dabert, bourgeois à Ourouer, et Gabrielle Terrasse, fille de Pierre Terrasse et Anne Gallerand, bourgeois à Dun-le-Roi. — Reconnaissance de cens et rentes par Jean Dabert, notaire à Charly, au profit de Jean de François, écuyer, sieur d'Espagne, de Vilaine et de Chantemerle. — Tableaux de la descendance des sieurs Jean Perrot, notaire et procureur à Dun-le-Roi, et Simon Bertrand, dont les enfants s'allièrent aux Perrot. — Vente par Marguerite Coulon, veuve d'Antoine Ligonnet, procureur et notaire au bailliage de Dun-le-Roi, au profit de Jean Perrot, praticien en la même ville, de l'office de procureur postulant vacant par le décès de son mari, moyennant 470 livres sur lesquelles le sieur Perrot paiera 100 livres à Pierre Raisonnet, tanneur audit Dun-le-Roi, pour extinction d'une rente de 100 sols due à ce dernier par ladite Coulon : quittances desdites sommes versées, données par ladite dame et de celle de 552 livres 14 sous

donnée par le trésorier général du marc d'or pour le droit de marc dudit office de procureur, ainsi que de celui de notaire résilié par Philippe Bertrand au profit dudit Perrot. — Requête dudit Perrot pour être pourvu de l'office nouvellement créé de priseur et vendeur de biens meubles. — Lettres de nomination du même par Charles de François, sieur de Beauvoir, Espagne et Vilaine, aux fonctions de châtelain et juge ordinaire, civil et criminel de la terre, justice et seigneurie de Chantemerle et La Vèvre. — Bail consenti par Jacques Perrot, notaire royal et procureur à Dun-le-Roi, au profit de Silvain Gilbert, meunier du moulin à écorce appelé le moulin de Cors, dans la paroisse de Dun-le-Roi. — Fragments du terrier de Soulangis, reçu par le notaire Perrot.

E. 1014. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 3 pièces, parchemin.

1736-1782. — Prévost. — Provisions de l'office de notaire royal à Chârost, accordées à Jean Chastain, en remplacement de son frère Étienne, décédé. — Lettres patentes délivrées par Charles-Philippe, comte d'Artois, octroyant à Pierre Prévost le même office de notaire royal à Chârost. — Procès-verbal de présentation et d'installation. — Certificat délivré par Antoine Bourboulon, trésorier général des maison, domaines et finances de Monseigneur, pour la finance dudit office.

E. 1015. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1615-1637. — Riglet. — Vente et adjudication par décret, moyennant la somme de 4,000 livres, au profit de Nicolas Riglet, fils émancipé de Ésaie Riglet, conseiller en l'élection de Bourges, du lieu de Morie, dans la paroisse d'Aubigny, saisi à la requête de demoiselle Anne Riglet, dame dudit Morie. — Petit terrier informe dudit lieu de Morie, établi au profit dudit sieur Nicolas Riglet jeune, contenant 13 feuilles et incomplet de la fin.

E. 1016. (Liasse.) — 121 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1579-1734. — Robinet. — Ventes par divers d'héritages situés dans la paroisse de Brécy et autres environnantes, au profit de Guillaume Dubuisson, marchand à Brécy, et Catherine Troussebois, sa femme. — Sentence du bailli de Brécy qui autorise maître Jacques Robinet, procureur en la châtellenie dudit Brécy, à opérer saisie sur la succession de Nicolas Léveillé, pour défaut d'accomplissement par la veuve de ce dernier des conditions d'un bail à cheptel antérieurement passé entre eux. — Arrentement à Pierre Camus, maréchal à Brécy, d'une terre sise audit lieu, par ledit Robinet, agissant comme tuteur de Gilberte Dubuisson, fille de feu Étienne Dubuisson [illegible] tein, mariée en deuxièmes noces [illegible] Robinet. — [illegible] ment de Noël d'Orval [illegible] Brécy et [illegible] Dubuisson. — [illegible] du bailli de Brécy par [illegible] enfants mineurs de [illegible] Pierre [illegible] — Commission par le bailli de Brécy [illegible] Robinet, notaire, pour succéder à Étienne Thinot, aussi notaire de ladite châtellenie et en la même qualité. — Rôle des tailles de la paroisse de Brécy pour l'année 1669, montant à la somme de 300 livres. — [illegible] de Berry Dey de Séraucourt, qui enjoint, sous peine de 10 livres d'amende, aux habitants de la paroisse de Brécy qui l'ont désertée pour n'avoir pas à loger les soldats du passage du régiment d'infanterie des milices de Bourgogne, d'avoir à réintégrer immédiatement leur domicile. — Sentence du bailli de Brécy qui condamne par défaut Claude Robinet, notaire royal audit Brécy, à payer à Claude de Biet, baron de Maubranches, lieutenant général à Bourges, les arrérages de quatorze années de cens et rentes sur les immeubles à lui appartenant, à raison de 19 sous 9 deniers argent, 7 poules et un tiers deux quarts de chanvre femelle, plus 5 sous de droit de four par an.

E. 1017. (Liasse.) — [illegible]

1685-1788. — Thévenin. — [illegible] de titres de deux natures : 1° une suite de grosses de sentences de la justice consulaire de Bourges en faveur de Guy Thévenin, marchand de fer dans ladite ville, prononcées la plupart par défaut pour non paiement de marchandises livrées par ledit Thévenin. Quelques-unes de ces sentences, motivées comme les autres, sont rendues en faveur de Pierre Huet et François R[illegible] [illegible] 2° [illegible] adjudications de baux [illegible] prononcées par le conservateur des priviléges de l'université de Bourges, à la requête de J.-B. Huet, [illegible] saisies réelles de la conservatoire.

E. 1018. (Registre.) — [illegible]

1525-1531. — [illegible] — [illegible]

les bienffaicteurs en l'eglise parrochial dudit lieu de Quantilly. » — Acte de foi et hommage du lieu de Chouday au sieur de Quantilly par Clément Pezon, laboureur audit lieu. — Accord entre Claude Pelourde, conservateur des privilèges royaux de l'université de Bourges, et Guillemette du Lyon, veuve Jean Pelourde, pour la restitution de sa dot. — Testament de ladite Guillemette. — Arrêt obtenu par Guillaume Baujard, grenetier d'Issoudun, contre les marchands fournisseurs au sujet des déchets dudit grenier. — Acte de foi et hommage envers Thiboust par Jean de Rivaudes et sa mère, Françoise de Saintray, à cause de la seigneurie de Rivaudes, paroisse de Salbris. — Autre au même par Gilbert Lauverjat, sieur de Colombier, et Marie de Vaux, sa femme, pour une portion du moulin de Chouday, dans la paroisse de Quantilly. — Relevé des fiefs de la grosse tour d'Issoudun et des officiers du ressort de ladite mouvance. — Privileges du concierge de la Salle-le-Roi et des usagers de la forêt de Haute-Brune. — Ordonnance royale concernant la gendarmerie (8 juin 1525). — Note sur la date de naissance de Jacques Thiboust et sur son portrait fait en 1516 par Janet Clouet. — « Recete fort excellente pour faire unguent pour la brulleure que faisoit feue ma mere la dame Thiboust dont Dieu ait l'âme. » — Acte de foi et hommage au sieur de Quantilly par le titulaire de la vicairie de Sainte-Catherine, dans l'église Saint-Bonnet à Bourges, pour une terre sise paroisse dudit Quantilly. — Extrait de l'inventaire des titres de la cure de Saint-Outrillet à Bourges. — Acte de foi et hommage pour héritages, dans la paroisse de Saint-Georges-de-Moulon, envers Marguerite de Fontenay, veuve de Claude de La Porte, sieur des Granges, par Jeanne Amy, et Pierre et Georges Thierry, paroissiens dudit Saint-Georges. — Nomenclature des paroisses de la septaine de Bourges (incomplet). — Déclaration des héritages des paroisses de Quantilly et Menetou-Salon tenus en cens et rentes de M. de Champgrand-Laloé. — Lettres de fondation de la vicairie de Sainte-Catherine, en 1362, par les Fouchers (en latin). — Acte de foi et hommage de la seigneurie de Vaux, par le sieur de Quantilly, à Marie d'Albret, comtesse de Nevers et dame souveraine de la principauté de Boisbelle. — Compte entre Jacques Thiboust et François Girard, maître de Saint-Ladre d'Issoudun, de la dernière année de la commission de grenetier audit Issoudun, exercée pour ledit Thiboust par feu Guillaume Baujard, son beau-frère. — Retrait féodal du dime de Vaux, dans la paroisse de Menetou et Quantilly, sur le sieur Thiboust. — « Ce sont les coustumes le Roy nostre Sire de la ville de Bourges esquelles nul ne part (partage) avec luy, et après s'ensuivent celles qui partent avecques le Roy nostre Sire et l'abbé Sainct Sulpice (de Bourges). Item s'ensuit celles qui partent le Roy nostre Sire et ledit abbé et veer (voyer) de Bourges, et quelle partie chacun y a. » — Dénombrement des vassaux de la terre de Quantilly. — Reproduction de deux épitaphes en vers existant dans les églises de Langres et d'Angers. — « La manière pour semer grenes. » — « Recette pour faire unguent de la vefve feu Ph (elipp) ot Auffroy marchant demeurant à Tours, fort utille et commode à toutes ulceres et playes. » — « Recepte pour guérir de toutes maladies et plusieurs autres. Demain au matin quant vous vous cocherez allez vous en je ne sçay où et prenez je ne sçay quoy et le fectes cuyre dedans quelque chose, puis le mectez sur vostre mal je ne sçay comment, et vous serez guéry je ne sçay quant. Il n'est pas dampmé qui ne le croit. » — « Recepte pour faire pouldre de violettes. » — « La propriété du romarin. » — Tableau des cinq sens de nature, des sept péchés mortels et de leurs branches, des trois vertus théologales, des quatre morales, des sept dons du Saint-Esprit, des sept œuvres de miséricorde, des sept œuvres spirituelles et des sept sacrements de l'Église. — *Nota* : La plus grande partie des pièces qui composent ce volume, écrit de la main de Thiboust, concerne des acquisitions et ventes d'immeubles, des baux d'acenses, des obligations, des constitutions, échanges et acquits de rentes.

E. 1019. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1653-1760. — Tolmer. — Autorisation donnée par Pierre Tolmer et Anne Delarue, sa femme, demeurant dans la paroisse de Beaumont-en-Auge, diocèse de Lisieux, au mariage de leur fils Nicolas Tolmer, domicilié à Rouen, avec Madeleine Dubox, de la paroisse de Bois-Guillaume. — Plainte portée par Nicolas Tolmer, garçon marchand de vin à Paris, au lieutenant général de police, contre Jean de Prieur, marchand de vin, qu'il accuse de lui avoir donné un billet payable à volonté, revêtu d'une signature fausse, et de lui avoir dit « qu'il ne luy devoit rien, attendu que ni luy ni son epouze n'avoit signé le billet, mais qu'il l'avoit fait faire sous les *charniers*. » — Certificat signé François Saligaut, marchand de vin, quai des Grands-Augustins, à Paris, qui constate les bons services dudit Tolmer pendant l'espace de quinze mois et sept jours qu'il a servi chez lui. — Accord entre Philippe Dubox, grand-père et tuteur des mineurs de Jacques Dubox, et Nicolas Tolmer, oncle paternel desdits mineurs, par lequel ils conviennent de laisser jouir, sa vie durant, la veuve Anne Dubox d'un demi-acre de terre stipulé au contrat de mariage, comme représentant, en cas de mort du mari, le prix des bagues et joyaux de la future ou, à défaut, une somme de 80 livres à lui remettre. — Procès-verbal d'huissier dressé à la requête de Marin Tolmer,

paroissien de Beaumont-sur-Auge, constatant la réintégration par justice, dans l'immeuble dudit Tolmer, du mobilier de Françoise Heudebert, veuve de Luc Leloup, demeurant à Honfleur, et dont les meubles avaient été jetés dehors. — Bail *à fief* par Pierre Tolmer et Anne Delarue, sa femme, et consorts, au profit de Nicolas Delarue de Drubec, de cinq portions de terre, dans la paroisse de Drubec, provenant de la succession d'autre Nicolas, son père, et moyennant le prix annuel de 15 livres et une poule. — Correspondance d'affaires des membres de la famille Tolmer avec divers.

E. 1020. (Registre.) — Petit in-f°, 225 feuillets, papier.

1773-1774. — TOUPLAIN. — Titres de l'exploitation de l'usine de Forge-Neuve, dans la paroisse de Saint-Baudelle. — Dépenses ordinaires et extraordinaires pour le service de la forge, frais de voyages des commis, solde des coupes de bois, acomptes payés aux voituriers, aux mineurs, aux ouvriers dans les bois, aux bûcheurs à raison de 10 sous la corde, aux leveurs et dresseurs à raison d'un sou, aux mineurs et laveurs de mines à raison de 12 et 14 sous par jour.

E. 1021. (Registre.) — In-f°, 265 feuillets, papier.

1785-1788. — Exploitation de Forge-Neuve. — État de la vente des fers dans l'espace d'une année :

	Quantité en livres.	Prix [illegible].	
Août 1785	8,880 livres.	1,776	
Septembre 1785	11,119	2,223	
Octobre 1785	18,125	3,635	
Novembre 1785	13,695	2,739	
Décembre 1785	21,568	4,313	12 s.
Janvier 1786	22,245	4,449	
Février 1786	15,046	4,009	
Mars 1786	37,041	7,408	
Avril 1786	36,756	7,351	14 s.
Mai 1786	43,790	8,758	
Juin 1786	14,193	2,860	
Juillet 1786	42,069	8,397	18 s.
Reçu de la maison de Mareuil		3,600	
Farine et avoine		465	16 s. 4 d.
	284,826 livres.	61,026	[illegible] 4 d.

E. 1022. (Registre.) — Grand in-f°; 67 feuillets, papier.

1784-1785. — Exploitation des forges de Mareuil. — Comptes ouverts des marchands. — Noms des marchands : Audard, maréchal à Chezal Benoit ; Armand, à Nantes ; Auger l'aîné et Auger Jotteau, à La Charité ; Antoine Bernard, maréchal à Issoudun ; Bouzique, id. à Châteauroux ; Bardin, id. à Vierzon ; veuve Brunet, à Châtellerault ; Brunet, [illegible] Vierzon ; [illegible] Doué ; [illegible] Vierzon ; Baudin, id. à Bourges ; Blanchard, maréchal à Issoudun ; Bonnichon, id. au Port-Dessous ; Bineau-Chicoteau, de Saumur ; Buzet, serrurier à Vierzon ; Boudin id. à Romorantin ; [illegible] Brunet jeune, négociant à Nantes ; Silvain Blanchet, maréchal à Massay ; [illegible] est incomplet des derniers feuillets.

E. [illegible]

1783-1789. — [illegible] — A M. [illegible] La forge ne fabrique pas l'article *Chappillon*. — A M. Trottignon, à Paris : M. Claude Julien a écrit qu'il était prêt à procurer à M. le comte de Béthune-Chârost, non-seulement les 250,000 livres dont il a besoin, mais jusqu'à concurrence de 2 millions qui lui sont nécessaires pour son entreprise du canal du Berry. — A M. Derivas, à Nantes : La forge renonce à fabriquer des chaudières. — A M. Dally, maître particulier des eaux et forêts de Sérilly : le sieur de de Bonneau, propriétaire du magasin de Vouet, refuse le passage aux mariniers qui descendent les fers de la forge de Bigny sur la rivière du Cher. — A Mme la marquise de Folleville : remerciments pour l'autorisation qu'elle accorde au directeur de la forge de chasser sur ses terres; il n'entend en profiter que pour chasser le loup et le renard. — A M. Maréchal, à Paris : l'essai de fabrication des canons de fusil à deux coups a parfaitement réussi. — A M. Touplain, à Angers : on va démolir le fourneau de Bigny pour le reconstruire sur un nouveau modèle qui procurera une économie de quatre sacs de charbon par mille de fonte, avec un surcroît de production d'un cinquième tous les mois. — A l'abbé de Lubersac : il a fait au directeur tout le mal qu'il a pu et a essayé de le ruiner par son intervention dans l'exploitation [illegible]

à l'entreprise et non à la journée. Un inventaire des fers et charbons devra être renouvelé tous les ans, et il sera tenu régulièrement état des entrées et sorties des fers envoyés au port, livrés aux marchands de la balance ou fournis au maréchal pour l'entretien de la forge.

E. 1024. (Registre.) — In-f°, 65 feuillets, papier.

1785-1789. — Livre de fabrication. — Exploitation des grosse et petite forges de Charenton. — Voiturages de charbons de Tronçais, du Pondix, de Boisgimont, de Verneuil, du bois de Mauguin, des Barres, de Pont-Chârost et de Montaloye. — Compte de fabrication de la grosse forge pendant le mois d'avril 1786 :

	[illegible]			Sommes à eux payées.			Total des payements.		
A [illegible] Tonneau, marteleur	4 l.	3 s.	4 d.	83 l.	6 s.	8 d.	83 l.	6 s.	8 d.
A H. Dupuis, chauffeur.	2	1	8	41	13	4	41	13	4
A Jean Billeur, chauffeur......	2	1	8	41	13	4	41	13	4
A F. Tonneau, chauffeur......	[illegible]	1	8	41	13	4	41	13	4
A B. Tonneau, chauffeur......	2	1	8	41	13	4	41	13	4
Entretien de graisse........	»	»	»	»	»	»	20		»
Au marteleur vins bons 40 emballages	»	»	»	»	»	»	20	»	
Au marteleur pour 5 platines.	»	»	»	»	»	»		15	»
Au marteleur pour 3 fers marrés	»		»	»	»	»		10	»
	12	10	»	250	»	»	292	»	»

Il a été fabriqué 20,000 mille de fer à 12 liv. 10 s. = 250 liv.

E. 1025. (Registre.) — In-f°, 107 feuillets, papier.

1785-1789. — Exploitation des mêmes forges. — Livre de recettes et dépenses. — Totaux par mois :

RECETTES.

	Poids du fer.	Prix.	Recettes.		
Août 1785......	8,880 l.	4 l.	1,776 l.	» s	» d.
Sept. —	11,119	4	2,223	16	»
Oct. —	18,475	4	3,695	»	»
Nov. —	13,693	»	2,750	15	»
Déc. —	4,568	4	4,346	15	»
Janvier 1786.....	»	»	8,071	14	»
Février —	15,645	»	3,051	13	»
Mars —	37,041	4	7,445	4	»
Avril —	36,756	4	7,371	10	»
Mai —	43,790	»	8,820	12	»
Juin —	14,193	»	2,026	17	»
Juillet —	42,069	»	8,405	16	4 d.
Total...	234,876 l.		61,026 l.	»	4 d.

DÉPENSES.

Août 1785.....	»	»	667 l.	16 s.	» d.
Sept. —	»	»	678	15	»
Oct. —	»	»	7,937	5	»
Nov. —	»	»	3,542	14	»
Déc. —	»	»	1,810	11	»
Janvier 1786.....	»	»	3,472	5	6
Février —	»	»	2,636	14	3
Mars —	»	»	5,985	15	6
Avril —	»	»	8,298	1	3
Mai —	»	»	2,035	8	9
Juin —	»	»	13,271	18	18
Juillet —	»	»	4,193	19	10
A-comptes divers.	»	»	760	2	6
Dettes des marchands de fers.	»	»	336	12	»
Ménage Touplain.	»	»	2,987	18	6
Reste en caisse...	»	»	2,410	1	9
		Total....	61,026 l.	»	4 d.

Balance.... 61,026 l. » 4 d.

Nota : Ce registre, de conservation médiocre, est, en outre, incomplet de plusieurs feuillets.

E. 1026. (Registre.) — In-f°, 149 feuillets, papier.

1774-1780. — Exploitation des mêmes forges. — — Compte de la recette des fers fabriqués en :

Janvier 1775....	79,550
Février —	61,400
Mars —	58,000
Avril —	65,500
Mai	17,500
Juin —	18,580
Juillet —	11,195
Août	2,800
Sept. et oct. - -	(vacat)
Nov. -	18,000
Déc. —	48,000

Compte des forgerons, journaliers, maréchaux, charpentiers et autres :

Au marteleur, 1 livre 15 sous du mille.
Au chauffeur, 1 livre 10 sous —
A l'affineur chef, 1 livre —
Au valet d'affineur, 15 sous —
Aux hommes de rechange, 10 sous —
Au petit marteleur, 30 livres par mois
Au petit chauffeur, 25 livres —
Au journalier, 30 livres —
Au maréchal, 35 livres —
Au charpentier, 50 livres —

E. 1027. (Registre.) — In-f°, 36 feuillets, papier.

1790-1793. — Exploitation des mêmes forges. — Mémorial ou livre journal des recettes et dépenses de l'exploitation. — *Nota* : Ce registre est incomplet des derniers feuillets.

E. 1028. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1694-1789. — TOURNÉ. — Vente par Pierre Bourgoin, maître taillandier à Bourges, au profit de M[illegible] Giraut, vigneron à Vasselay, de deux maisons, l'une à Bourges, l'autre audit Vasselay, plus de terres et de vignes, le tout pour le prix de 1,400 livres. — Vente par retrait lignager au profit de Nicolas Damont, marchand tanneur à Saint-Amand-Montrond, d'une terre située aux champs de Vernet, paroisse dudit Saint-Amand, ladite vente faite par Étienne Picot, vigneron aux *Trois-Sabots*, paroisse du Vieux-Château-Saint-Amand, et Jeanne Boileau, sa femme. — Constitution au profit de l'Hôtel-Dieu de Saint-Amand, par Jean et François Jobleau, de la même ville, d'une rente annuelle de 5 livres, rachetable au prix de 100 livres payable le 9 décembre de chaque année. — Procuration donnée par Pierre Tourné, garçon charpentier, à Jean-Baptiste Tourné, son frère, vicaire de Saint-Privé-les-Bourges, pour recueillir sa part de la succession paternelle et maternelle.

E. 1029. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1754-1783. — VINCENT. — Testament d'Étienne Testard, marchand au bourg d'Argent. — Vente par Jean Vincent, maître en chirurgie audit Argent, au profit de Pierre Vincent, marchand à Coulons, de la métairie du Buisson-Abre, dans la paroisse de Cerdon, moyennant le prix de 8,000 livres et à la charge par l'acquéreur de servir une pension viagère et annuelle de 100 livres au sieur Charles Bellu, cousin du vendeur. — Procédures entre ledit Pierre Vincent, d'une part, et d'autre, la veuve et les héritiers de feu Jean Vincent, plaidant en nullité de la vente du domaine du Buisson-Abre, comme frauduleuse et supposée et contre ledit testament dudit Jean Vincent, par lequel il institue Pierre son légataire universel, en lui léguant la moitié de [illegible]. — *Nota* [illegible]

E. [illegible]

1756-1761. — [illegible] tion et de levée de scellés au domicile de feu Jean Virmoux, vivant officier passeur d'eau et inspecteur, contrôleur et [illegible] Paris. — [illegible] moux, reçu Mᵉ Lepot-Dauteuil, notaire royal. — Inventaire des meubles ayant appartenu à Jean Virmoux, registre petit [illegible] mentaire dudit Virmoux, par le notaire Lepot-Dauteuil. — Procès-verbal de la vente des objets mobiliers composant [illegible] pense du compte de l'huissier priseur préposé à ladite vente.

E. [illegible]

1752-1783. — [illegible] de Sury-en-Vaux, par François Cholet, vicaire de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine, dans l'église de Sury-en-Vaux, contre divers laboureurs et vignerons, pour mal façon des vignes et terres de son dit bénéfice de Sainte-Marie-Madelaine. — Bail du revenu de la même vicairie consenti au [illegible] Mathieu Girault et Jean Jalacon, moyennant 26 livres 10 sous argent et un chapon de menus suffrages, plus à la charge par les preneurs de cultiver et récolter à leurs frais. — Correspondance entre l'abbé de Chizay, chanoine de l'église collégiale de Vatan, et François Martin de Vorlay de Corteuil, titulaire de la vicairie du Crucifix, établie [illegible] l'église collégiale de Vatan, et procès-verbal de la prise de possession de ladite vicairie.

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

SÉRIE B. *Cours et Juridictions.*

Suite des Justices seigneuriales.

SÉRIE C. *Administrations provinciales.*

SÉRIE D. *Instruction publique*

Série E. *Féodalité. — Bourgeoisie.*

ERRATA

Page 23. Au lieu de Béthune-Charost — Béthune-Sully.
— 33. Entre les nos 264 et 265, intercaler le titre : Béthune-Charost.
— 104. Au lieu de E. 765 — E. 765 et 766.
— 152. Au lieu de E. 989 — E. 989 et 990.

BOURGES. TYP. ET LITH. H. SIRE


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 07 09 10 011 6